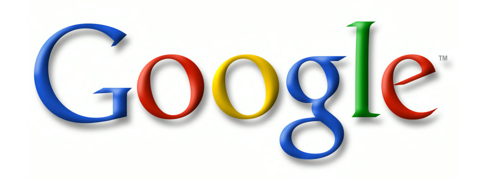



THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

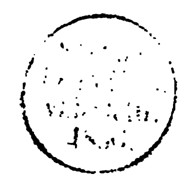




# HISTOIRE

DES

# GIRONDINS



# HISTOIRE

DES

# GIRONDINS

PAR

M. A. DE LAMARTINE

---

CINQUIÈME ÉDITION.

---

3

BRUXELLES,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
FRANCFORT S/M.
JOSEPH BAER, LIBRAIRE.

1851.

# HISTOIRE

DES

# GIRONDINS

## LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

Le Temple. — Louis XVI à la barre de la convention. — Son retour au Temple. — M. de Malesherbes. — Son portrait. — MM. Desèze, Tronchet. — Testament de Louis XVI. — Discussions sur le jugement du roi. — Lanjuinais.

I. — Le roi s'accoutumait à sa captivité. Son âme, faite pour le repos et pour le silence, se recueillait à l'abri de ces murs, se fortifiait dans la méditation, s'affranchissait dans la prière, et se consolait, par ses épanchements de toutes les heures avec les seuls êtres qu'il eût jamais aimés, dans ce petit cercle de tendresses que le cachot resserrait autour de lui. Oubliant aisément des grandeurs dont le poids l'avait écrasé, Louis XVI ne formait qu'un vœu : celui d'être oublié dans cette tour jusqu'à ce que l'invasion étrangère, ou le sang-froid revenu au peuple par les victoires de la république, ou les inconstantes vicissitudes d'une révolution, lui rendissent, non le trône, mais l'obscurité d'un exil plus doux et la liberté de sa famille. L'adoucissement de sa prison, l'accent de compassion et la physionomie moins irritée de ses gardiens entretenaient depuis quelque temps en lui cette lueur d'espérance. Il croyait reconnaître à ces symptômes que la colère s'apaisait au dehors. Elle s'apaisait en effet, mais c'était par la satisfaction prochaine dont elle avait désormais la certitude. Ce n'était plus la peine de haïr une victime qu'on all sitôt immoler.

II. — Le 11 décembre, pendant le déjeuner de la

royale, des bruits inusités se firent entendre autour d
rappel des tambours, le hennissement des chevau
nombreux bataillons sur le pavé de la cour étonné
blèrent les prisonniers. Ils interrogèrent longtemps
saires qui assistaient au repas, sans obtenir de répo
annonça au roi que le maire de Paris et le procure
mune viendraient dans la matinée le prendre pou
à la barre de la convention afin d'y subir un inter
que ces troupes étaient son cortége. On lui sig
temps l'ordre de remonter dans son appartement et
de nouveau de son fils. Il devait en être désorma
que de toute communication avec sa famille, jus
son jugement.

Bien que dans la pensée des prisonniers cette s
dût être que momentanée, elle n'eut pas lieu sans
et sans larmes. Le lit de l'enfant fut rapporté dan
de sa mère. Le roi s'attendrit en embrassant sa f
tournant, les yeux humides, vers les commissai
messieurs," leur dit-il, "m'arracher même mon fi
de sept ans! — La commune a pensé," répondit
cipaux, "que puisque vous deviez être au secret p
la durée de votre procès, il fallait que votre fils fû
ment confiné aussi, soit avec vous, soit avec sa m
imposé la privation à celui que son sexe et son cou
supposer plus fort et plus capable de la supporter.

Le roi se tut, se promena longtemps dans sa chan
croisés et la tête inclinée: puis s'étant jeté sur une
de son lit, il y resta en silence, le front caché da
pendant les deux heures qui précédèrent l'arrivé
mune. Secrètement informé par les soins de Toula
sions orageuses qui avaient lieu à la convention
Louis XVI repassait son règne dans sa mémoire e
à répondre devant ses juges et devant la postérité

A midi, Chambon, nommé peu de jours avant m
et Chaumette, nouveau procureur-syndic de la c
trèrent dans la chambre du roi, accompagnés de S
groupe d'officiers de la garde nationale et des m
de l'écharpe tricolore. Chambon, successeur de

tion, était un médecin savant et humain, que l'estime publique, plus que la faveur révolutionnaire, avait porté par l'élection de la capitale à la première magistrature de Paris. Modéré d'opinion, bon et humain de cœur, accoutumé par sa profession à la commisération pour toutes les souffrances de l'humanité, exécuteur obligé d'un ordre qui répugnait à sa sensibilité, on lisait sur sa physionomie et dans son regard l'attendrissement de l'homme à travers l'impassibilité du magistrat. Le roi ne connaissait pas le nouveau maire. Il l'examinait avec cette curiosité inquiète qui cherche à deviner le langage et les sentiments dans l'extérieur et dans l'attitude de l'homme de qui dépend une portion de notre destinée.

Chaumette, fils d'un cordonnier du Midi, tour à tour mousse, séminariste, scribe chez un procureur, novice chez des moines, journaliste à Paris, orateur de clubs, était un de ces aventuriers d'idées et de condition que la fortune et leur inquiétude naturelle ballottent aux deux extrémités de l'ordre social, jusqu'à ce qu'elle les ait portés au sommet pour les rejeter et les briser de plus haut. Sa physionomie égarée, abjecte et insolente à la fois, portait l'empreinte de toutes les situations qu'il avait traversées avant d'arriver à la seconde magistrature de Paris. Il n'avait pas la pudeur de la force devant la faiblesse. On voyait dans ses traits, on entendait dans son accent qu'il était fier de ce déplacement violent des situations dont rougissait Chambon, et qu'il triomphait intérieurement, en pensant à l'humble état de son père, d'humilier le trône devant l'échoppe et de parler en maître à un roi tombé.

III. — Chambon, avant de faire lire au roi, par le secrétaire de la commune, Colombeau, le décret qui appelait *Louis* à la barre, lui parla avec la dignité triste et l'accent ému convenable dans un magistrat qui parle au nom du peuple, mais qui parle à un prince déchu. Colombeau lut le décret à haute voix. La convention, pour effacer tous les titres monarchiques et pour rappeler le roi, comme un simple individu, au seul nom primitif de sa famille, l'appelait Louis Capet. Le roi se montra plus sensible à cette dégradation du nom de sa race qu'à la dégradation de ses autres titres, il eut un mouvement d'indignation à ce mot : »Messieurs,« repondit-il, »Capet n'est point mon nom, c'est le

'un de mes ancêtres. J'aurais désiré qu'on m'eût laiss
moins pendant les heures que j'ai passées à vous atte
ste ce traitement est une suite de ceux que j'éprou
s quatre mois. Je vais vous suivre, non pour obéi
ention, mais parce que mes ennemis ont la force en m
manda à Cléry une redingote de couleur brune, qu'il r
dessus son habit; il prit son chapeau et il suivit le mair
chait devant lui. Arrivé à la porte de la tour, le roi
s la voiture du maire. Les glaces baissées permettaie
r dans l'intérieur. La voiture roula lentement dans les
bruit des roues sur le pavé apprit à la reine et aux prin
e le roi était parti; les plateaux de chêne interposés en
gard et le pied de la tour empêchaient les princesses de
es yeux le cortége. Elles le suivaient de l'oreille et du
lles restèrent à genoux devant la fenêtre pendant tout le
e l'absence du roi, les mains jointes, le front sur la pierr
nandant pour lui le courage, le sang-froid, la présence d'
dont il avait besoin au milieu de ses ennemis.

IV. — Paris, ce jour-là, était un camp sous les armes; l'
des baïonnettes et du canon comprimait tout, jusqu'à la
sité. Le mouvement de la vie semblait suspendu. Tous les
étaient doublés. Un appel était fait toutes les heure
s'assurer de la présence des gardes nationaux. Un pi
deux cents baïonnettes veillait dans la cour de chacune
rante-huit sections. Une réserve avec du canon campait
Tuileries. De fortes patrouilles échangeaient leur qui-
toutes les places et dans toutes les rues.

L'escorte rassemblée le matin au Temple était un corp
tout entier, composé de cavalerie, d'infanterie et d'art
escadron de gendarmerie nationale à cheval marchait
cortége. Trois pièces de canon avec leurs caissons rou
rière. La voiture du roi suivait ces canons. Elle ét
d'une double colonne d'infanterie, qui marchait ent
et les maisons; un régiment de cavalerie de ligne f
rière-garde, suivie encore de trois pièces de canon.
soldats qui composaient ce jour-là la force armée d
*choisi et désigné par* la commune sur les rense
*Les fusiliers portaient* seize cartouches dan

Prêts au feu, les bataillons ou escadrons de l'escorte marchaient à une telle distance les uns des autres, qu'à la première alarme ils avaient l'espace nécessaire pour se former en bataille. Les citoyens désœuvrés étaient rudement écartés de la voie publique et renvoyés à leurs travaux. Les allées d'arbres qui encaissent les boulevards, les portes et les fenêtres des maisons étaient encombrées de têtes. Tous les regards cherchaient le roi. Le roi lui-même regardait la foule, soit que ses yeux, longtemps sevrés de la vue des hommes assemblés, éprouvassent une joie machinale à les revoir, soit qu'il cherchât dans la physionomie de ce peuple quelque signe d'intérêt ou d'attendrissement. Sa figure, altérée par tant de mois de souffrances et de reclusion, frappait le peuple sans l'attendrir. L'ombre du Temple avait imprimé à son teint ce ton livide qui semble un reflet des cachots. Sa barbe, qu'il avait été forcé de laisser croître depuis qu'on lui avait enlevé tous les instruments tranchants de toilette, hérissait son menton, ses joues et ses lèvres de poils blonds, touffus, rebroussés, qui enlevait toute expression et même toute mélancolie à sa bouche. Sa vue basse flottait égarée et éblouie sur la foule, comme un regard qui cherche en vain un front ami pour se poser. La grosseur précoce de sa taille, amincie au feu de ses inquiétudes et de ses veilles, s'était changée en maigreur. Ses joues décharnées retombaient en plis sur son collet, ses habits, trop larges désormais pour sa taille, glissaient de ses épaules et ressemblaient à des habits d'emprunt jetés par la charité publique sur le corps d'un misérable. Tout son aspect semblait calculé par la haine ou combiné par le hasard, pour présenter aux regards du peuple quelque chose de rude et de repoussant, plutôt que de triste et d'attendrissant. C'était le spectre de la royauté conduit au supplice, costumé pour laisser en passant son empreinte et son souvenir dans la foule.

V. — Le cortége suivit le boulevard, la rue des Capucines et la place Vendôme pour se rendre à la salle de la convention. Un profond silence régnait dans la foule. Chacun semblait recueillir son émotion et sa respiration dans sa poitrine. On sentait qu'une grande heure de la destinée passait sur la France. Le roi paraissait plus impassible que le peuple. Il regardait et reconnaissait les quartiers, les rues, les monuments; il les nommait à haute

voix au maire. En passant devant les portes Saint-De
Saint-Martin, il demanda lequel de ces deux arcs de tri
devait être abattu par ordre de la convention.

Arrivé dans la cour des Feuillants, Santerre descen
cheval et, debout à la portière, posa la main sur le bras
sonnier et le conduisit à la barre de la convention.

„Citoyens des tribunes," dit le président, „Louis
barre. Vous allez donner une grande leçon aux rois, u
et utile exemple aux nations. Souvenez-vous du sil
accompagna Louis ramené de Varennes, silence précu
jugement des rois par les peuples."

Le roi s'assit en face du fauteuil et dans la même
où il était venu jurer la constitution. On fit lectur
d'accusation: c'était la longue énumération de tous les
les factions de la révolution avaient successivement él
la couronne, en y comprenant leurs propres actes,
journées des 5 et 6 octobre à Versailles jusqu'à
du 10 août. Toutes les tentatives de résistance du r
vement qui précipitait la monarchie étaient appelée
c'était bien plus l'acte d'accusation de son caractèr
constances que l'acte d'accusation de ses crimes. Il
sa nature de coupable. Mais le temps trop lourd po
rejetait tout entier sur lui. Il payait pour le trône, po
tie, pour le sacerdoce, pour l'émigration, pour La F
Girondins, pour les jacobins eux-mêmes. C'était l'ho
des temps antiques inventé pour porter les iniquit

A mesure qu'on déroulait devant lui ce tablea
son règne, et qu'on remuait le sang du Champ-
juin et du 10 août, pour en détourner la respo
seul, quelques-uns des conspirateurs de ces jo
parmi ses juges, tels que Pétion, Barbaroux
Marat, Danton, Legendre, ne pouvaient s'empê
de baisser les yeux. Leur conscience leur dis
qu'il y avait pudeur à déclarer auteur de ces
en avait été la victime. Ils se vantaient ha
jours avant, d'avoir ourdi ces conspirations co
*le sentiment du droit est si fort* parmi les ho
*quand ils le violent*, ils en affectent encore

les conspirateurs les plus avoués, non contents d'avoir la victoire, veulent encore avoir la légalité de leur côté!

VI. — Le roi écouta cette lecture dans l'attitude d'une impassible attention. Seulement à deux ou trois passages où l'accusation dépassait les bornes de l'injustice et de la vraisemblance, et où on lui reprochait le sang du peuple si religieusement épargné par lui pendant tout son règne, il ne put s'empêcher de trahir, par un sourire amer et par un mouvement involontaire des épaules, l'indignation contenue qui l'agitait. On voyait qu'il s'attendait à tout, excepté à l'accusation d'avoir été un prince sanguinaire. Il leva les yeux au ciel et prit contre les hommes Dieu à témoin.

VII. — Barrère, qui présidait ce jour-là la convention, résumant en quelques phrases chacun des textes raisonnés de l'accusation, procéda à l'interrogatoire du roi. Un des secrétaires de l'assemblée, Valazé, s'approchant de la barre, plaçait à mesure sous les yeux de l'accusé toutes les pièces qui se rapportaient à l'affaire. Le président demandait au roi s'il reconnaissait ces pièces. C'est ainsi qu'on lui représenta tous les papiers concernant la *trahison* de Mirabeau et de La Fayette trouvés dans l'armoire de fer où il les avait enfouis lui-même; sa lettre confidentielle aux évêques pour désavouer l'acceptation de la constitution civile du clergé; d'autres lettres accusatrices signées de lui ou écrites en entier de sa propre main; enfin des notes secrètes de M. Laporte, intendant de son trésor particulier, attestant l'emploi de sommes considérables pour corrompre les jacobins, les tribunes de l'assemblée, les faubourgs.

Louis XVI avait deux manières également nobles de se défendre: la première, c'était de refuser toute réponse et de s'envelopper dans l'inviolabilité du roi ou dans la résignation du vaincu; la seconde, c'était d'avouer hautement les efforts qu'il avait faits et qu'il avait dû faire pour modérer les grands chefs du parti de la révolution et les ranger du côté de la royauté menacée, que son sang, son rang, son serment à la constitution l'obligeaient de défendre, puisque la royauté faisait elle-même partie de cette constitution. Le roi le pouvait d'autant plus qu'aucune des pièces de l'armoire de fer ne prouvait directement un concert avec les puissances étrangères contre la France

Il ne trouva dans sa présence d'esprit ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes de réponse, qui, s'ils n'eussent pas sauvé sa vie, auraient du moins préservé sa dignité. Au lieu de répondre en roi par le silence, ou en homme d'État par l'aveu hardi et raisonné de ses actes, il répondit en inculpé qui dispute l'aveu des faits. Il nia les notes, les lettres, les actes; il nia jusqu'à l'armoire de fer, qui, scellée par lui-même, s'était ouverte pour révéler ses secrets. L'angoisse de son esprit ne lui laissa pas le temps de délibérer sur ce qu'exigeait de lui sa royauté; peut-être l'entraînement d'une première dénégation le conduisit-il à
tout nier, après avoir nié q ; pour ne pas être con-
vaincu en face de déguiser ôt pour ne pas compro-
mettre ses serviteurs par s voulut aussi sans doute
réserver à ses défenseurs ntière de leurs paroles.
Enfin il pensa à sa femme, a ses enfants plus qu'il ne
convenait peut-être dans u ent. Il décolora ainsi sa
défense. De ce jour il n roi qui luttait avec un
peuple, il fut un accusé t avec des juges, et qui
laissait intervenir des avocats najesté du trône et la ma-
jesté de l'échafaud.

VIII. — Santerre, aprè oire, reprit le roi par l
bras et le conduisit dans la te de la convention, ac
compagné de Chambon et tte. La longueur de
séance et l'agitation de son t épuisé les forces de l'
cusé. Il chancelait d'inanitio te lui demanda s'il
lait prendre quelque alimen usa. Un moment
vaincu par la nature et voya adier de l'escorte
au procureur de la commune la é d'un pain, Lo
s'approcha de Chaumette et lui demanda, à voix basse,
ceau de ce pain. »Demandez à haute voix ce que vous
lui répondit Chaumette en se reculant comme s'il eû
soupçon même de la pitié. »Je vous demande un
votre pain,« reprit le roi en élevant la voix. »Tene
présent,« lui dit Chaumette, »c'est un déjeuner d
Si j'avais une racine, je vous en donnerais la moitié.

On annonça la voiture. Le roi y remonta, son m
*encore à la main; il n'en mangea que la croûte.*
*reste et craignant que,* s'il le jetait par la portiè

que son geste était un signal, ou qu'il avait caché un billet dans la mie de pain, il le remit à Colombeau, substitut de la commune, assis en face de lui dans la voiture. Colombeau le jeta dans la rue. »Ah!« dit le roi, »c'est mal de jeter ainsi le pain dans un moment où il est si rare. — Et comment savez-vous qu'il est rare?« lui demanda Chaumette. »Parce que celui que je mange sent la poussière. — Ma grand'mère,« reprit Chaumette avec une familiarité joviale, »me disait dans mon enfance: Ne jetez jamais une miette de pain, car vous ne sauriez en faire pousser autant. — Monsieur Chaumette,« dit en souriant le roi, »votre grand'-mère avait du bon sens; le pain vient de Dieu.« La conversation fut ainsi sereine et presque enjouée pendant le retour.

Le roi comptait et nommait toutes les rues. »Ah! voici la rue d'Orléans,« s'écria-t-il en la traversant. »Dites la rue de l'Égalité,« reprit rudement Chaumette. »Oui, oui,« dit le roi, »à cause de...« Il n'acheva pas et resta un moment morne et silencieux.

Un peu plus loin, Chaumette, qui n'avait rien pris depuis le matin, se trouva mal dans la voiture. Le roi rendit quelques soins à son accusateur. »C'est sans doute,« lui dit-il, »le mouvement de la voiture qui vous incommode. Avez-vous jamais éprouvé le roulis d'un vaisseau? — Oui,« répondit Chaumette, »j'ai fait la guerre sous l'admiral Lamotte-Piquet. — Ah!« dit le roi, c'était un brave homme que Lamotte-Piquet!« Pendant que l'entretien se continuait dans l'intérieur de la voiture, les hommes de la halle au blé et les charbonniers, formés en bataillons, chantaient autour des roues les couplets les plus meurtriers de *la Marseillaise:*

Tyrans! qu'un sang impur abreuve nos sillons!

De longs cris de *Vive la révolution!* s'élevaient à l'approche du corté e du sein de la foule, et, se prolongeant sur toute la ligne jusqu'à la Bastille, ne formaient qu'un cri des Tuileries au Temple Le roi affectait de ne pas entendre ces augures de mort. En rentrant dans la cour du Temple il leva les yeux et regarda tristement et longt mps les murs de la tour et les fenêtres de l'appartement de la reine, comme si son regard, intercepté par les planches et les barreaux, avait pu communiquer ses pensées à ceux qu'il aimait. Le maire le reconduisit dans sa chambre et lui signifia de nouveau le décret de la convention qui ordonnait

sa séparation et son isolement absolu de sa famil
supplia le maire de faire révoquer un ordre si cr
du moins que l'on informât la reine de son retou
accorda ce qui dépendait de lui. Le valet de ch
laissé au roi, eut une dernière communication av
cesses, et leur transmit les détails que son maître l
liés sur son interrogatoire. Cléry donna à la rein
de l'intervention active des cabinets étrangers po
roi; il laissa espérer que la peine se bornerait à l
en Espagne, pays qui n'avait pas déclaré la guerre
»A-t-on parlé de la reine?« demanda avec anx
Élisabeth. Cléry lui répondit qu'elle n'avait pas
dans l'acte d'accusation. »Ah!« répondit la prin
soulagée d'un poids d'inquiétude, »peut-être regar
comme une victime nécessaire à leur sûreté; mais
ces pauvres enfants! quels obstacles peuvent faire
ambition?...« Dans cette entrevue dérobée aux inj
commune, Cléry convint avec les princesses des r
que la généreuse complicité d'un gardien, nommé
gerait entre les prisonniers. Des vêtements, des
linge, demandés ou envoyés d'un étage à l'autr
chiffres secrets de cette correspondance au moyen
roi connaîtrait l'état de l'âme et du corps des pr
enfants, et les princesses, de leur côté, apprendraie
paux actes du procès du roi. Ce prince, après ces pr
ses, qui consolèrent un peu son cœur, soupa et se
sans cesser de tourner ses regards vers la place d'où
levé le lit de son fils, et de le redemander aux co

IX. — Cependant, le roi à peine sorti de la conv
et Treilhard avaient obtenu qu'on lui permît, com
cusé, de se choisir deux défenseurs. En vain Mara
laud-Varennes, Chasles avaient protesté par le
contre ce droit de la défense, demandant audaci
exception à l'humanité contre le *tyran rebelle à*
vain Thuriot s'était-il écrié: »Il faut que le tyran
sur l'échafaud!« la convention s'était soulevée pr
mement contre cette impatience de bourreau et
*de juge.* Quatre de ses membres, Camba

Dupont de Bigorre et Dubois-Crancé, furent chargés de porter au Temple le décret qui permettait au roi de se choisir un conseil de défense. La loi autorisait l'accusé à le composer de deux défenseurs.

Le roi choisit les deux plus célèbres avocats de Paris : MM. Tronchet et Target. Il donna lui-même aux commissaires l'adresse de la maison de campagne qu'habitait Tronchet. Il déclara ignorer la demeure de Target. Ces noms rapportés dans la même séance à la convention, le ministre de la justice Garat fut chargé de notifier aux deux défenseurs le choix que le roi avait fait d'eux pour ce dernier ministère de dévouement et de salut.

Tronchet, avocat formé aux luttes politiques par les orages de l'assemblée constituante, dont il avait été un membre laborieux, accepta sans hésiter la mission glorieuse qui tombait du cœur d'un proscrit sur son nom.

Target, parole sonore mais âme pusillanime, s'effraya du danger de paraître en complicité même avec la dernière pensée d'un mourant. Il écrivit à la convention une lettre d'excuse dans laquelle il écartait de lui une tâche à laquelle ses principes, disait-il, ne lui permettaient pas de s'attendre. Cette faiblesse, loin de populariser Target, le rendit l'objet de la pitié de tous les partis.

Plusieurs noms s'offrirent pour remplacer Target. Le roi choisit Desèze, avocat de Bordeaux, établi à Paris. Le jeune Desèze dut à ce choix, dont il était digne, car il en était fier, la célébrité d'une longue vie, la première magistrature de la justice sous un autre règne, et l'illustration perpétuée de son nom dans sa race.

Mais ces deux hommes n'étaient que les avocats du roi. Il lui fallait un ami. Pour la consolation de ses derniers jours et pour la gloire du cœur humain, cet ami se trouva.

X. — Il y avait alors dans une solitude près de Paris un vieillard du nom de Lamoignon, nom illustre et consulaire dans les hautes magistratures de l'ancienne monarchie. Les Lamoignon étaient de ces familles parlementaires qui s'élevaient de siècle en siècle, par de longs services rendus à la nation, jusqu'aux premières fonctions du royaume, et non par les faveurs de cour ou par les caprices des rois. Ces familles conservaient ainsi dans leurs opinions et dans leurs mœurs quelque chose de populaire qui les rendait secrètement chères à la nation, et qui les faisai

ssembler plutôt aux grandes familles patriciennes des répu-iques qu'aux familles militaires ou parvenues des monarchies. e faible reste de liberté que les mœurs laissaient subsister dans ancienne monarchie reposait en entier sur cette caste. Seuls, es magistrats rappelaient de temps en temps aux rois, dans des représentations respectueuses, qu'il y avait encore une opinion publique. C'était l'opposition héréditaire du pays.

Ce vieillard, du nom de Malesherbes, âgé de soixante et quatorze ans, avait été deux fois ministre de Louis XVI. Ses ministères avaient été de peu de durée, payés d'ingratitude et d'exils, non par le roi, mais par la haine du clergé, de l'aristocratie et des cours. Libéral et philosophe, Malesherbes était un de ces précurseurs qui devancent, dans un régime d'arbitraire et d'abus, l'application des règles de justice et de raison que les idées appellent, mais auxquelles résistent les choses. Si de tels hommes étaient toujours à la tête des gouvernements, il y aurait à peine besoin de lois. Ils sont eux-mêmes des lois, car ils sont la lumière, la justice et la vertu d'un temps

Élève de Jean-Jacques Rousseau, ami de Turgot, qui avait porté le premier la philosophie dans l'administration, Malesherbes s'était fait chérir des philosophes du dix-huitième siècl en favorisant, comme directeur général de la librairie, l'intro duction de l'*Encyclopédie*, cet arsenal des idées nouvelles, e France. Sous une législation de ténèbres légales et de censur Malesherbes avait hardiment trahi les abus régnants en se déc rant le complice de la lumière. L'Église et l'aristocratie ne avaient pas pardonné. Il était un de ces noms qu'on accus plus d'avoir sapé la religion et le pouvoir en croyant sa superstition et la tyrannie. Le fond de son cœur était en e publicain, mais ses moeurs et ses sentiments étaient enc narchiques. Exemple vivant de cette contradiction qui existe dans ces hommes nés, pour ainsi dire, aux des révolutions, dont les idées sont d'un temps et do tudes d'esprit sont d'un autre. Le républicanisme de M était à la république du moment ce que l'idée philos sage est aux mouvements tumultueux d'un peuple. Il *tremblait et s'indignait* devant la réalisation. *pas les doctrines de sa vie*, mais il se voilait le v

contempler leurs excès. Les malheurs du roi lui arrachaient des larmes amères. Ce prince avait été l'espérance et quelquefois l'illusion de Malesherbes. Témoin et confident de ses vœux pour le bonheur du peuple et pour la réforme de la monarchie, Malesherbes avait cru voir dans le jeune roi un de ces souverains réformateurs qui abdiquent d'eux-mêmes le despotisme, qui prêtent leur force aux révolutions pour les accomplir et les modérer, et qui légitiment la royauté par les bienfaits qu'ils font découler de l'âme d'un roi honnête homme. Ministre un moment, Malesherbes avait perdu sa place sans perdre son attachement pour le roi. Il sentait que l'influence de la cour lui avait arraché son élève, mais lui avait laissé un secret ami dans son maître. Du fond de son exil, il l'avait suivi des yeux depuis les états généraux jusqu'au cachot du Temple. Une correspondance secrète, à rares intervalles, avait porté à Louis XVI les souvenirs, les vœux, les commisérations de son ancien serviteur. A la nouvelle du procès du roi, Malesherbes avait quitté sa retraite à la campagne et avait écrit à la convention. Le président Barrère lut sa lettre à l'assemblée :

»Citoyen président,« disait M. de Malesherbes, »j'ignore si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix. Dans ce cas, je désire que Louis XVI sache que s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la convention de mon désir ; car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi. Mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps où cette fonction était ambitionnée par tout le monde. Je lui dois le même service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. Si je connaissais un moyen de lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. J'ai pensé que, dans la place que vous occupez, vous auriez plus de moyens que personne de lui faire passer cet avis.«

Au nom de Malesherbes la convention tout entière éprouva cette commotion électrique que donne aux hommes assemblés le nom d'un homme de bien, et ce frémissement qui parcourt la foule à l'aspect d'un acte de courage et de vertu. La haine elle

même reconnut les saints droits de l'amitié dans la demande de M. de Malesherbes. Cette demande fut accordée. Quelques membres protestèrent contre le système de lenteurs que les formalités du procès allaient perpétuer entre le coupable et l'échafaud. »On veut par ces ajournements prolonger cette affaire pendant un mois,« dit Thuriot. »Les rois,« s'écrie Legendre, »n'ajournent pas leurs vengeances contre les peuples, et vous ajourneriez la justice du peuple contre un roi! — Il faut briser le buste de Brutus,« continua Billaud-Varennes en montrant du geste la statue de ce Romain, »car il n'a pas balancé, comme nous, à venger un peuple d'un tyran!«

XI. — Malesherbes, introduit le jour même dans la tour où gémissait son maître, fut forcé d'attendre dans le dernier guichet; les commissaires de la commune chargés d'empêcher l'introduction furtive de toute arme qui pourrait soustraire le roi par le suicide à l'échafaud, l'arrêtèrent longtemps dans cette pièce. Le nom et l'aspect du vieillard inspirèrent quelque pudeur aux gardiens. Il se fouilla lui-même devant eux. Il n'avait sur lui que quelques pièces diplomatiques et le journal des séance de la convention. Dorat-Cubières, membre de la commur homme plus vaniteux que cruel, fanfaron de liberté, écrivain boudoirs, déplacé dans les tragédies de la révolution, étai service dans l'antichambre du roi. Dorat-Cubières connais M. de Malesherbes et révérait en lui un philosophe que Voltaire maître, avait signalé souvent à la reconnaissance des sages approcher le vieillard du foyer de la cheminée et s'entret milièrement avec lui. »Malesherbes,« lui dit-il, »vous êt de Louis XVI, comment pouvez-vous lui apporter des où il verra toute l'indignation du peuple exprimée cont Le roi n'est pas un homme comme un autre,« M. de Malesherbes; »il a une âme forte, il a une foi au-dessus de tout. — Vous êtes un honnête homme prit Cubières, »mais si vous ne l'étiez pas, vous porter une arme, du poison, lui conseiller une mo La physionomie de M. de Mal sherbes trahit à c ticence qui semblait indiquer en lui la pens *morts antiques qui enlevaient l'homme à la* *endaient, dans les extrémités du sort,* son p

propre libérateur; puis comme se reprenant lui-même de sa pensée: »Si le roi,« dit-il, »était de la religion des philosophes, s'il était un Caton ou un Brutus, il pourrait se tuer. Mais le roi est pieux, il est chrétien; il sait que sa religion lui défend d'attenter à sa vie, il ne se tuera pas.« Ces deux hommes échangèrent à ces mots entre eux un regard d'intelligence et se turent, comme réfléchissant en eux-mêmes laquelle de ces deux doctrines était la plus courageuse et la plus sainte: de celle qui permet de se dérober au sort, ou de celle qui ordonne de subir sa destinée en l'acceptant.

La porte de la chambre du roi s'ouvrit. Malesherbes s'avança, incliné et d'un pas chancelant, vers son maître. Louis XVI était assis auprès d'une table. Il tenait à la main et lisait avec recueillement un volume de *Tacite*, cet évangile romain des grandes morts. A l'aspect de son ancien ministre, le roi rejeta le livre, se leva et s'élança les bras ouverts et les yeux mouillés vers le vieillard: »Ah!« lui dit-il en le serrant dans ses bras, d'où me retrouvez-vous! et où m'a conduit ma passion pour l'amélioration du sort de ce peuple que nous avons tant aimé tous les deux! Où venez-vous me chercher? Votre dévouement expose votre vie et ne sauvera pas la mienne!«

Malesherbes exprima au roi, en pleurant sur ses mains, le bonheur qu'il éprouvait à lui consacrer un reste de vie et à lui montrer dans les fers un attachement toujours suspect dans les palais. Il essaya de rendre au prisonnier l'espérance dans la justice de ses juges et dans la pitié d'un peuple lassé de le persécuter. »Non, non,« répondit le roi; »ils me feront mourir, j'en suis sûr, ils en ont le pouvoir et la volonté N'importe, occupons-nous de mon procès comme si je devais gagner; et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tache«

XII.—Tronchet et Desèze, introduits tous les jours au Temple avec Malesherbes, préparèrent les éléments de la défense. Le roi, parcourant avec eux les textes d'accusation et les différentes circonstances de son règne qui réfutaient dans sa pensée l'accusation, passait de longues heures à dérouler à ses défenseurs sa vie publique. Tronchet et Desèze venaient à cinq heures et se retiraient à neuf. M. de Malesherbes, devançant l'heure de ces séances, était introduit tous les matins chez le roi. Il appor-

nce les papiers publics, les lisait avec lui et préparait le
l du soir.

est dans ces entretiens particuliers, entre le prince et le
sophe, que l'âme du roi s'attendrissait et s'épanchait en
rté; l'amitié de Malesherbes changeait quelquefois ces épan-
ments en espérances, toujours en consolations. La rudess
commissaires de la commune suspendait souvent ces entre
ns en exigeant que la porte de la chambre du roi restât o
rte pour qu'ils pussent entendre la conversation. Le roi et
eillard se retiraient alors dans le fond de la tourelle et, refe
ant la porte sur eux, échappaient à l'odieuse inquisition
es hommes qui cherchaient des crimes entre l'oreille de la
time et la bouche du consolateur.

Le soir, quand M. de Malesherbes, Tronchet et Desèze s'ét
retirés, le roi lisait seul les discours prononcés pour ou c
lui, la veille, à la convention. On eût cru, à l'impartialité d
observations, qu'il lisait l'histoire d'un règne lointain. »
ment pouvez-vous lire de sang-froid ces invectives?« lui d
dait un jour Cléry. »J'apprends jusqu'où peut aller la m
ceté des hommes,« répondit le roi. »Je ne croyais pas q
en exister de semblables.« Et il s'endormit.

Un peloton de fil, dans lequel était roulé un papier
piqûres d'aiguille figurant les lettres, servait aux prin
correspondre avec le captif. Turgy, qui faisait à la fois l
de table chez le roi et chez la reine, cachait le peloton
armoire de la salle à manger. Là, Cléry trouvait et ren
place le peloton qui renfermait les réponses du roi.
mêmes espérances et les mêmes craintes, glissant à
murs, palpitaient à la fois dans les deux étages et c
en une même pensée les âmes des prisonniers.

Plus tard, une ficelle, à l'extrémité de laquelle
un billet, glissait de la main de la reine dans l'abat-j
d'entonnoir qui garnissait la fenêtre du roi, placée
au-dessous de la sienne, et remontait chargée des
des tendresses de Louis à sa femme et à sa sœur.

Depuis qu'il était isolé, le roi avait refusé de d
*respirer l'air au jardin.* »Je ne puis me résoudre
*disait-il;* »*la promenade ne m'était douce que*

sais avec ma femme et mes enfants.« Le 19 décembre, il dit, à l'heure du déjeuner, à Cléry, devant les quatre municipaux de garde: »Il y a quatorze ans, vous fûtes plus matinal qu'aujourd'hui.« Un sourire triste révéla à Cléry le sens de ces paroles. Le serviteur attendri se tut pour ménager la sensibilité d'un père. »C'est le jour,« poursuivit le roi, »où naquit ma fille! Aujourd'hui, son jour de naissance, être privé de la voir!« Des larmes roulèrent sur son pain. Les municipaux, muets et attendris, semblèrent respecter ce souvenir des jours heureux, qui traversait la prison comme pour la rendre plus sombre.

XIII. — Le lendemain, Louis se renferma seul dans son cabinet et il écrivit longtemps. C'était son testament, suprême adieu à l'espérance. De ce jour, il n'espéra plus que dans l'immortalité. Il léguait en paix tout ce qu'il avait à léguer dans son âme: sa tendresse à sa famille, sa reconnaissance à ses serviteurs, son pardon à ses ennemis. Après cet acte, il parut plus calme. Il avait signé en chrétien la dernière page de sa destinée.

»Moi,« disait en termes textuels mais plus étendus cette confession posthume où l'homme semble parler d'une autre vie, »moi, Louis XVI du nom, roi de France, renfermé depuis quatre mois avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute communication quelconque depuis onze jours, même avec ma famille; impliqué de plus dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes; n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et à qui je puisse m'adresser, je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentiments. Je laisse mon âme à Dieu mon créateur. Je le prie de la recevoir dans sa miséricorde. Je meurs dans la fois de l'Église et dans l'obéissance d'esprit à ses décisions. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés. J'ai cherché à les reconnaître scrupuleusement, à les détester et à m'humilier devant lui... Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés involontairement (car je ne me souviens pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) de me pardonner le mal qu'ils croient que je puis leur avoir fait... Je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes... Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun motif, et je prie

de leur pardonner, de même qu'à ceux qui par un faux , ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal... ecommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur, mes es, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les s du sang ou de quelque autre manière que ce puisse être. prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde r ma femme, mes enfants, ma sœur, qui souffrent depuis long- mps avec moi; de les soutenir par sa grâce s'ils viennent à me erdre et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable...

»Je recommande mes enfants à ma femme, je n'ai jamai douté de sa tendresse pour eux. Je lui recommande surtout d ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde, s'ils so condamnés à les éprouver, que comme des biens dangereux passagers, et de tourner leurs regards vers la seule gloire soli et durable de l'éternité... Je prie ma sœur de continuer sa t dresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de mère s'ils avai le malheur de perdre leur mère véritable..... Je prie ma fe de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de union; comme elle peut être sûre que je n'emporte rien c elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

»Je recommande bien à mes enfants, après ce qu'ils d à Dieu, qui passe avant tout, de rester toujours unis entr soumis et obéissants à leur mère, reconnaissants de tou peines qu'elle prend pour eux et en mémoire de moi.... prie de regarder ma sœur comme une seconde mère....

»Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de s toyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressenti nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux cha j'éprouve. Qu'il se souvienne qu'on ne peut faire le b peuple qu'en régnant suivant les lois; mais en mê qu'un roi ne peut faire respecter les lois et opérer est dans son cœur qu'autant qu'il a en main l'autorité et qu'autrement étant contrarié dans ses actes et n'i de respect il est plus nuisible qu'utile!.... Qu'il son contracté une dette sacrée envers les enfants de *péri pour moi et de* ceux qui sont malheureux à ca

Je lui recommande messieurs Hue et Chamilly, que leur véritable attachement pour moi avaient portés à s'enfermer dans ce triste séjour. Je lui recommande aussi Cléry des soins duquel j'ai à me louer depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie la commune de lui remettre mes vêtements, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits meubles qui m'ont été enlevés et déposés au conseil de la commune.... Je pardonne à mes gardiens les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi.... J'ai trouvé parmi eux quelques âmes sensibles et compatissantes. Que ceux-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser!.... Je prie messieurs de Malesherbes, Tronchet et Desèze de recevoir ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité pour tous les soins et pour toutes les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

».... Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi!....

»Fait double à la tour du Temple, le.... janvier 1793.

» Louis. «

XIV. — Ainsi cette âme, en s'ouvrant dans son dernier examen au jour scrutateur de l'immortalité, ne lisait rien dans ses pensées les plus secrètes qu'intention honnête, tendresse et pardon. L'homme et le chrétien étaient sans tache. Tout le crime ou plutôt tout le malheur était dans la situation. Ce papier, empreint de ces tendresses, trempé de ses larmes et bientôt de son sang, était l'irrécusable témoignage que sa conscience portait d'elle-même devant Dieu. Quel peuple n'eût adoré un tel homme, si cet homme n'eût pas été un roi? Mais quel peuple de sang-froid n'eût absous un tel roi, qui savait lui-même tant pardonner et tant aimer? Ce testament, le plus grand acte de la vie de Louis XVI parce qu'il fût l'acte de son âme seule, jugeait plus infailliblement sa vie et son règne que le jugement inflexible porté bientôt par des hommes irrités. En se dévoilant ainsi lui-même à l'avenir, Louis accusait involontairement la dureté des temps qui allaient le condamner au supplice. Il croyait avoir pardonné, et, par la sublimité même de sa douceur, il s'était à jamais vengé!

XV. — Le même jour ses défenseurs vinrent lui présenter le plan complet de sa défense. Malesherbes et le roi lui-même avaient fourni les documents de fait, Tronchet les arguments de droit. Desèze avait rédigé le plaidoyer. Desèze lut cette défense. La péroraison s'adressait à l'âme du peuple et s'efforçait de fléchir les juges par le tableau pathétique des vicissitudes de la famille royale. Cette apostrophe à la nation arracha des larmes des yeux de Malesherbes et de Tronchet. Le roi lui-même était ému de la pitié que son défenseur voulait inspirer à se ennemis. Sa fierté rougit cependant d'implorer d'eux une autr justice que la justice de leur conscience. »Il faut retranch cette péroraison,« dit Louis à Desèze, »je ne veux point atte drir mes accusateurs!« Desèze résista; mais la dignité de mort appartient au mourant. Le défenseur céda. Quand il se retiré avec Tronchet, le roi, resté seul avec Malesherbes, p obsédé d'une pensée secrète. »J'ai une grande peine ajout tant d'autres,« dit-il à son ami. »Desèze et Tronchet ne doivent rien; ils me donnent leur temps, leur travail et p être leur vie. Comment reconnaître un tel service? Je n'ai rien; quand je leur ferais un legs, ce legs ne sera pas acc D'ailleurs ce n'est pas la fortune qui acquitte une telle det Sire,« dit Malesherbes, »leur conscience et la postérité se geront de leur récompense; mais vous pouvez dès à prése en accorder une qu'ils estimeront à plus haut prix que riches faveurs quand vous étiez heureux et puissant. quelle?« demanda le roi. — »Sire, embrassez-les!« L main, quand Desèze et Tronchet entrèrent dans la cha captif pour l'accompagner à la convention, le roi e s'approcha d'eux, ouvrit ses bras et les tint longtemp sés. L'accusé et les défenseurs ne se parlèrent que par glots. Le roi se sentit soulagé. Il avait donné tout ce un serrement contre son cœur. Desèze et Tronchet s payés. Ils avaient reçu tout ce qu'ils ambitionnaient de larmes d'un malheureux abandonné de tous se geste de reconnaissance d'un mourant.

XVI. — Quelques instants après, Santerre, Chaumette vinrent prendre le roi et le conduisir *seconde fois, avec le même appareil de forces, à*

La convention le fit attendre près d'une heure, comme un client vulgaire, dans la salle qui précédait l'enceinte de ses délibérations. L'extérieur du roi était plus décent, son costume moins délabré qu'à son premier interrogatoire. Sa figure témoignait moins de l'habitation des cachots. Ses amis lui avaient conseillé de ne pas couper sa barbe, afin que la cruauté de ses geôliers écrite sur son visage excitât par les yeux l'indignation et l'intérêt du peuple. Le roi avait rejeté avec dédain ce moyen théâtral d'émotion en sa faveur. Il avait placé son droit à la compassion dans son âme et non dans ses habits. Les commissaires, sur sa demande, avaient consenti à remettre des ciseaux à Cléry pour raser son maître. Ses traits étaient reposés, ses yeux sereins. Plus fait pour la résignation que pour la lutte avec le sort, l'approche du malheur suprême grandissait Louis XVI.

Il se promena avec une attitude d'indifférence entre ses deux défenseurs au milieu des groupes de députés curieux qui sortaient de la salle pour le contempler. Il causait sans chaleur et sans trouble avec Malesherbes. Le vieillard, en lui répondant, s'étant servi du titre de Majesté, plus respectueux à mesure que la fortune était plus insolente, Treilhard entendit cette expression. S'avançant entre le roi et Malesherbes: »Qui vous donne,« dit Treilhard à l'ancien ministre, »la dangereuse audace de prononcer ici des titres proscrits par la nation? — Le mépris de la vie!« répondit dédaigneusement Malesherbes; et il continua la conversation.

XVII. — La convention, ayant fait entrer le roi accompagné de ses défenseurs, écouta dans un religieux silence le discours de Desèze. On voyait à l'attitude de la montagne qu'il n'y avait plus d'agitation parce qu'il n'y avait plus de doute. Les juges avaient la patience de la certitude. Ils donnaient une heure à ce roi, à qui, dans leur pensée, ils avaient déjà enlevé une vie. Desèze parla avec dignité mais sans éclat. Il garda le sang-froid de la raison devant l'ardeur d'une passion publique. Son plaidoyer, au niveau de ses devoirs de défenseur, ne s'éleva que dans quelques phrases au niveau de la circonstance. Il discuta quand il fallait frapper. Il oublia qu'il n'y a d'autre conviction pour un peuple que ses émotions; que la témérité des paroles est, dans certains cas, la souveraine prudence, et qu'il n'y a dans

les circonstances suprêmes qu'une éloquence désespérée qui puisse sauver tout en risquant de tout perdre.

Ce fut une des fatalités attachées à la vie de Louis XVI de n'avoir pas trouvé, pour disputer ou pour reprocher sa mort au peuple, une de ces voix qui élèvent la pitié à la hauteur de la fortune et qui font retentir de siècle en siècle les chutes des trônes, les catastrophes des empires et le contre-coup de la hache qui tranche la tête des rois, avec des paroles aussi hautes, aussi grandes, aussi solennelles que ces événements. Qu'un Bossuet, un Mirabeau, un Vergniaud se fussent rencontrés à la place de Desèze, Louis XVI n'eût pas été défendu avec plus de zèle, plus de prudence et plus de logique; mais leur parole, toute politique et non judiciaire, eût résonné comme une vengeance sur la tête des juges, comme un remords sur le cœur du peuple; et si la cause n'eût pas été gagnée devant le tribunal, elle était à jamais illustrée devant la postérité! Dans les causes qui ne sont pas d'un jour, c'est une faute de parler au temps; il faut parler à l'avenir, car c'est lui qui est le véritable juge. Louis XVI et ses défenseurs l'oublièrent trop. Toutefois, il resta de ce plaidoyer un mot sublime et qui résumait en une accusation directe toute la situation: »Je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs!«

XVIII. — Le roi, qui avait écouté sa propre défense avec' intérêt qui semblait porter davantage sur son défenseur que lui-même, se leva quand Desèze eut fini de parler. »On v de vous exposer,« dit-il, »mes moyens de défense, je ne le nouvellerai pas. En vous parlant peut-être pour la dernièr je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité. Je n'ai jama que ma conduite fût examinée publiquement; mais m est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputat voir fait répandre le sang du peuple, et surtout malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que l multipliées que j'avais données dans tout les temp amour pour le peuple me paraissaient m'avoir placé s ce reproche, moi qui me serais exposé moi-même p une goutte de sang de ce peuple!« Il sortit aprè

*»Qu'on le juge sans désemparer,«* demande

nominal à l'instant même!« s'écrie Duhem; »il est temps que la nation sache si elle a raison de vouloir être libre ou si c'est pour elle un crime! — Et moi,« reprend Lanjuinais, »je demande que nous rapportions le décret par lequel nous nous sommes constitués juges de Louis XVI! Voilà ma réponse à la proposition qu'on vous fait. Que Louis XVI soit jugé, oui, c'est-à-dire que la loi soit appliqué à son procès, que les formes salutaires protectrices réservées à tous les citoyens lui soient octroyées comme à tout autre homme; mais qu'il soit jugé par la convention nationale, qu'il soit jugé par les conspirateurs qui se sont déclarés eux-mêmes, à cette tribune, les auteurs de la journée du 10 août!.... — A l'Abbaye! « s'écrient les voix de la montagne. »Vous vous déclarez trop ouvertement le partisan de la tyrannie! « dit Thuriot. »C'est un royaliste! il a fait le procès du 10 août!« vocifèrent ensemble Duhem, Legendre, Billaud, Duquesnoy. »Il va bientôt nous transformer en accusés et le roi en juge,« observe ironiquement Julien. »Je dis,« reprend Lanjuinais, »que vous, les conspirateurs avoués du 10 août, vous seriez à la fois les ennemis, les accusateurs, le jury d'accusation, le jury de jugement et les juges!... — Faites-le taire! c'est la guerre civile qui parle! Je demande à l'accuser, les preuves à la main!« dit Choudieu! »Vous m'écouterez!« reprend Lanjuinais. »Non! non! à bas de la tribune! à la barre, à la barre des accusés!« crient mille voix. »A l'Abbaye! à l'Abbaye!« leur répondent les voix des tribunes. Le silence se rétablit.

»Je n'ai point incriminé,« reprend froidement Lanjuinais, »la conspiration du 10 août; je dis qu'il y a de saintes conspirations contre la tyrannie; je sais que ce Brutus, dont je vois là l'image, a été un de ces illustres et saints conspirateurs; mais je continue mon raisonnement et je dis: Vous ne pouvez être juges de l'homme désarmé dont vous vous êtes déclarés vous-mêmes les ennemis mortels et personnels! Vous ne pouvez être juges, ayant tous, ou presque tous, déclaré d'avance votre opinion, et quelques-uns avec une férocité scandaleuse.« (Des murmures de colère grondent de nouveau sur quelques bancs.) »Il y a une loi naturelle, imprescriptible, positive, qui veut que tout accusé soit jugé sous la protection des lois de son pays. Si donc il est vrai que nous ne pouvons rester juges; s'il est vrai que moi «

urs autres nous aimons mieux mourir que de condamner à en violant la justice, le plus abominable des tyrans.« (Une s'élève: Vous aimez donc mieux le salut du tyran que le de peuple?... Lanjuinais cherche des yeux l'interrupteur me pour le remercier du fil qu'il lui tend.) »J'entends parler salut du peuple,« reprend Lanjuinais, »c'est là l'heureuse sition dont j'avais justement besoin. Ce sont donc des idées litiques que l'on vous appelle à discuter, et non pas des idées diciaires. J'ai donc eu raison de vous dire que vous ne deviez s siéger ici comme juges, mais comme législateurs! La politi-ue veut-elle que la convention soit déshonorée? La politique eut-elle que la convention cède à l'orageuse versatilité de l'o-pinion publique? Certes, il n'y a qu'un pas, dans l'opinion pu-blique, de la haine et de la rage à l'amour et à la pitié! Et moi je vous dis aussi: Pensez au salut du peuple! Le salut du peuple veut que vous vous absteniez d'un jugement qui créera d'af-freuses calamités pour la nation, d'un jugement qui servira à vos ennemis dans les horribles conspirations qu'ils trament contre vous!« Lanjuinais descend au milieu des murmures.

»On vous demande,« répond Amar, »quels seront les juges On vous dit: Vous êtes tous parties intéressées! Mais ne vo dira-t-on pas aussi que le peuple français est partie intéress parce que c'est sur lui qu'ont porté les coups du tyran? A donc faudra-t-il en appeler? Aux planètes sans doute. — Nor une assemblée de rois!« ajoute Legendre avec un éclat de qui retentit dans les tribunes. »Jugeons sans désemparer,« pète Duhem: »quand les Autrichiens bombardaient Lill nom du tyran, ils ne désemparaient pas. — Trêve à ces décl tions,« réplique Kersaint, »nous sommes ses juges et no bourreaux!« Quelques membres, fatigués ou indécis, d dent l'ajournement de la discussion à une autre séance. L sident le met aux voix. La majorité le prononce. Quatre députés de la montagne s'élancent de leurs bancs vers la et menacent le président. Julien s'empare de la tribune plaudissements de la montagne. »On veut nous dissou Julien soutenu par les signes de tête de Robespierre gestes de Legendre et de Saint-Just. »Oui, mais lui crie Louvet. »On veut dissoudre la républiqu

Julien, en attaquant la convention dans ses bases. Mais, nous, les amis du peuple, nous avons juré de mourir pour la république et pour lui.« (La montagne applaudit.) »J'habite les hauteurs, poursuit Julien en montrant de la main les bancs élevés du côté gauche, » elles seront les Thermopyles du peuple! — Oui, oui, nous y mourrons tous,« répondent en masse et en se levant, la main tendue vers Julien, les députés qui siégent sur la montagne. Julien accuse le président de partialité et de connivence avec Malesherbes. Le président se justifie. L'ordre se rétablit. Quinette présente un projet de décret qui règle le mode de jugement du roi. Camille Desmoulins, Robespierre demandent à combattre ce projet.

Couthon se fait porter à la tribune. »Citoyens,« dit-il, »Capèt est accusé de grands crimes; dans ma conscience, il est convaincu. Accusé, il faut qu'il soit jugé; car il est dans la justice éternelle que tout coupable soit condamné. Par qui sera-t-il jugé? Par vous, car la nation vous a constitués en grand tribunal d'État. Vous n'avez pu vous créer juges, mais vous l'êtes par la volonté suprême du peuple.« Salles veut parler dans le sens de Lanjuinais, le tumulte couvre sa voix. »Je déclare,« s'écrie Salles, »qu'on nous fait délibérer sous le couteau!«

Pétion, repoussé trois fois par les vociférations de la montagne et par les apostrophes de Marat, qui s'élance pour l'arracher de la tribune, parvient à se faire entendre. Aux premiers mots qu'il prononce: » Nous ne voulons pas d'opinion à la Pétion,« lui crie Duhem. »Nous n'avons pas besoin de ses leçons,« ajoute Legendre. » A bas le roi Jérôme Pétion! hurlent ces mêmes tribunes, qui, quatre mois avant, proclamaient Pétion le roi du peuple.

Barbaroux, Serres, Rebecqui, Duperret, tous les jeunes députés amis de Roland, s'élancent vers les bancs de la montagne, d'où partent les apostrophes contre Pétion. Les gestes, les menaces, les invectives s'entre-choquent: »Nous en appelons au peuple! Nous en appelons aux départements! Lâches! brigands! assassins! royalistes!« Les mots ne suffisent plus à l'explosion des colères, les attitudes achèvent les mots. Le président *se couvre* en signe de détresse de l'assemblée. La convention *s'étonne*, le silence renaît.

— Pétion reprend: » Est-ce ainsi, citoyens, qu
.es grands intérêts d'un empire? Est-ce ainsi que,
rences d'opinion entre nous, nous nous traitons mi
l'ennemis de la liberté, de royalistes! N'avons-nou
us que nous n'aurions plus de roi? Quel est celu
ait ses serments? Qui voudrait un roi? Nous n'en
as! — Non, non, personne! jamais!« s'écrie en se l
ivention tout entière. Le duc d'Orléans, au milieu
je de députés de la montagne, prolonge plus longtemp
ollègues ce serment de haine à la royauté, et agite son
. au-dessus de sa tête pour s'associer avec plus d'évide
thousiasme qui répudie les rois.

»Mais, « poursuit Pétion, » il ne s'agit ici de prononc
la royauté abolie, ni sur le sort du roi, car Louis Cap
st plus; il s'agit de prononcer sur le sort d'un homme.
ous êtes établis ses juges, il faut que vous puissiez juger
ne pleine conviction de faits. Les vrais amis de la liberté
a justice sont ceux qui veulent examiner avant de juger
sieurs membres veulent, avec Lanjuinais, qu'on rapporte l
cret par lequel il a été dit que Louis serait jugé; d'autres
lent qu'il soit simplement prononcé sur son sort par
politique. Je suis de la première opinion. Mais il n'en faut
ger aucune. Je demande que la résolution présentée p
thon soit maintenue, mais en réservant la question soule
le cours de la séance. « La convention, ramenée au s
par la voix courageuse et imposante encore de Pétion
proposition de Couthon et les réserves de Pétion, qui
des heures, des éventualités et des réflexions entre
peuple et la vie du roi.

XX. — Pendant que ces agitations dans la salle
l'angoisse et l'irrésolution des juges, le roi, de ret
salle des inspecteurs de la convention, se jeta dans
Desèze. Il pressa les mains de son défenseur dans les
suya son front avec son mouchoir et chauffa lui-
mise destinée à remplacer celle que la sueur de c
tribune avait trempée sur le corps de Desèze.
*familiers, que relevaient* sa situation et son
*lait oublier que sa* propre vie s'agitait dan

salle voisine. On entendait le murmure continu et les éclats de voix qui partaient de l'enceinte de la convention, sans pouvoir distinguer les paroles ni préjuger les résultats de la délibération. L'attention avec laquelle Desèze avait été écouté, les physionomies apaisées et les dispositions plus favorables de l'opinion publique qui se révélaient depuis quelques jours dans les théâtres et dans les lieux publics rendaient quelques lueurs d'espoir à Louis XVI. La rapidité avec laquelle son cortége le ramena cette fois au Temple en évitant les quartiers populeux fit penser au roi que ses amis veillaient. Le lendemain, un commissaire, nommé Vincent, qui ne cherchait dans ses fonctions que des occasions d'adoucir la rigueur du sort des prisonniers, se chargea de porter secrètement à la reine un exemplaire imprimé du plaidoyer de Desèze.

Rentré au temple, le roi, qui n'avait rien à offrir, détacha sa cravate et la donna à son avocat.

Le 1er janvier, à son réveil, Cléry s'approcha du lit de son maître et lui offrit, à voix basse, ses vœux pour la fin de ses malheurs. Le roi reçu ces vœux avec attendrissement et leva les yeux au ciel en se souvenant des jours où ces mêmes hommages, murmurés aujourd'hui tout bas par le seul compagnon de son cachot, lui étaient apportés par tout un peuple dans les galeries des ses palais. Il se leva, parut prier avec plus de ferveur qu'à l'ordinaire et conjura un municipal d'aller s'informer de la santé de sa fille malade, et de porter à la reine et à sa sœur les souhaits interceptés d'un prisonnier. Jusqu'au 16 janvier rien ne changea dans l'habitude des journées du roi, si ce n'est que M. de Malesherbes se présenta inutilement à la porte de la tour. M. de Malesherbes, dans ces différentes tentatives pour revoir le roi, était accompagné d'un jeune royaliste qu'un généreux attrait vers le malheur entraîna de bonne heure, et qui fut depuis, dans de meilleurs jours, le ministre et le conseiller austère de la monarchie des Bourbons, qu'il voulait réconcilier avec la liberté. Ce j une homme se nommait Hyde de Neuville; il donnait le bras à M. de Malesherbes, et soutenait ses p s chancelants, quand le vénérable défenseur de Louis XVI se rendait au Temple ou à la convention.

Le prince passait ses heures à lire l'histoire d'Angleterre

ut le volume qui contenait le jugement et la mort de
les I^er; comme s'il eût cherché à se consoler en retrouvant
le trône un second exemple de ses infortunes, et comme s'il
voulu s'exercer à la mort et modeler ses derniers moments
ceux d'un roi décapité.

XXI. — Pendant ces jours où rien du dehors ne pénétra dans
prison, les deux partis qui se disputaient la convention conti-
nèrent de s'entre-déchirer en se disputant sa vie. Saint-Just
eprit la parole le 27 décembre, et réfuta en axiomes brefs et
ranchants comme la hache, la défense prononcée la veille. Il ré-
suma son discours dans ces mots: »Si le roi est innocent, le
peuple est coupable! Vous avez proclamé la loi martiale contr
les tyrans du monde et vous épargneriez le vôtre! La révolutio
ne commence que quand le tyran finit!« Barbaroux parla san
conclure et donna par une réticence, si contraire à l'énergie
son caractère, le premier symptôme de la fluctuation d'esprit d
Girondins.

Lequinio répondit à Barbaroux: »Si je pouvais de c
main,« dit-il, »assassiner d'un seul coup tous les tyrans, je
frapperais à l'instant.« Des applaudissements ayant éclaté
la salle et le président ayant menacé d'en appeler à la force
rétablir l'ordre, un orage de voix éclata dans l'assemblée.
gniaud se plaignit de ces tumultes, qui présentaient la
blique naissante sous la forme hideuse de l'anarchie. Il de
que le nom des députés censurés fût envoyé aux départe
— »Nous ne sommes pas la convention de Paris,« s'écria
»mais la convention de la France et des départements!«

Dans la séance du 17 janvier, le ministre des affaires
gères, Lebrun, communiqua des notes de la cour d'E
L'ambassadeur de cette cour intercédait pour la vie de L
et promettait, à ce prix, l'éloignement des troupes que l
avait rassemblées sur les frontières des Pyrénées. —
nous toute influence étrangère,« répondit Thuriot. —
ne traitons pas avec les rois, mais avec les peuples
Chasles; »déclarons qu'à l'avenir aucun de nos agen
tera avec une tête couronnée avant que la républic
connue.«

*L'ordre du jour répondit dédaigneusement aux*
*l'ambassadeur d'Espagne.*

On reprit la discussion sur le jugement du roi. Buzot et Brissot soutinrent l'appel au peuple. Carra, quoique Girondin, le combattit. Gensonné, dans un discours direct, apostropha longuement Robespierre.

»Il est, dites-vous, un parti qui veut enlever la convention de Paris et faire égorger les citoyens par les citoyens! Tranquillisez-vous, Robespierre! vous ne serez pas égorgé; et je crois même que vous ne ferez égorger personne. La bonhomie avec laquelle vous reproduisez sans cesse cette doucereuse invocation me fait craindre seulement que ce ne soit là le plus cuisant de vos regrets. Il n'est que trop vrai, l'amour de la liberté a aussi son hypocrisie et ses tartufes. On les reconnaît à leur haine contre les lumières et contre la philosophie, à leur adresse à caresser les préjugés et les passions du peuple. Il est temps de signaler cette faction à la nation entière. C'est elle qui règne aux Jacobins de Paris, et ses principaux chefs siégent parmi nous. Que veulent-ils? Quel est leur but? Quel étrange gouvernement se proposent-ils de donner à la France? Ne disent-ils pas qu'aucun républicain ne restera sur le territoire français si Louis n'est pas envoyé au supplice? qu'il faudra alors nommer un défenseur à la république? Quoi! vous ne formez pas une faction et vous vous désignez vous-mêmes sous le nom de députés de la montagne, comme si vous aviez choisi cette dénomination pour nous rappeler ce tyran d'Asie qui n'est connu dans l'histoire que par la horde d'assassins qu'il traînait à sa suite et par leur obéissance fanatique aux ordres sanguinaires de leur chef! Robespierre ne vous a-t-il pas dit avec une précieuse naïveté que le peuple devait être moins jaloux d'exercer lui-même ses droits souverains que de les confier à des hommes qui en feront un bon usage? L'apologie du despotisme a toujours commencé ainsi!... Il ne faut pas que le jugement de Louis passe, aux yeux de l'Europe, pour l'œuvre de cette faction! Le peuple seul doit sauver le peuple!«

XXII. — Une accusation d'ancienne complicité avec la cour, dirigée contre Vergniaud, Guadet, Brissot et Gensonné, répondit le lendemain à l'invective de Gensonné. Une lettre de ces quatre députés, adressée avant le 10 août au peintre du roi, Boze, lettre dans laquelle ils donnaient des conseils à ce prince, attestait que le républicanisme avait eu en eux ses hésitations et ses com-

aisances; et que la constitution de 1791, si elle ne suffisait pas leurs principes, aurait suffi à leur ambition, pourvu qu'ils en ussent été les directeurs. Cette correspondance, très-constitu-ionnelle du reste, n'avait pas d'autre crime. Guadet, Gensonné, Vergniaud s'en lavèrent facilement, à l'aide de leur éloquence ordinaire et d'une majorité qui leur appartenait encore. Néanmoins cette accusation, tombée inopinément sur eux des mains des amis de Robespierre, et les soupçons qu'elle laissa dans l'esprit du peuple firent sentir la nécessité de répondre à ces soupçons par des actes irrécusables de haine à la monarchie, et de se signer à eux-mêmes leurs titres de républicains de quelques gouttes du sang d'un roi. De ce jour, ils commencèrent à délibérer entre le sacrifice de la vie du roi et leur propre abdication. Un parti qui avait vécu du vent de la faveur du peuple ne pouvait la perdre sans mourir. Il voulut vivre. Il fallait que le roi mourût.

XXIII. — Camille Desmoulins, qui mêlait toujours l'ironie à la mort et qui ne trouvait jamais le sang des victimes assez amer, à moins qu'il ne fût relevé par un sarcasme, combattit l'appel au peuple dans un discours qui ne put être entendu, mais qu'il fit imprimer. Voici le projet de décret qui résumait ce discours: »Il sera dressé un échafaud dans la place du Carrousel. Louis y sera conduit avec un écriteau portant ces mots écrits par devant: *traître et parjure à la nation*; et derrière: *roi!* La convention décrète en outre que le caveau funèbre des rois, à Saint-Denis, sera désormais la sépulture des brigands, des assassins et des traîtres!«

Merlin de Thionville, Hausmann et Rewbel, commissaires d la convention aux armées, écrivirent aussi des frontières: »Nou sommes entourés de blessés et de morts; c'est au nom de Lou Capet que les tyrans égorgent nos frères, et nous apprenons q Louis Capet vit encore!« Cambacérès demanda l'appel au peup Danton présenta un mode de délibération qui remettait en qu tion tout ce qui avait été décrété jusque-là; Danton semb cacher ainsi l'intention secrète de sauver le roi à la faveur d confusion que ces questions multipliées feraient naître. »( une chose bien affligeante,« observa Couthon, »que de v *désordre où l'on jette l'assemblée.* Voilà trois heures qu

perdons pour un roi. Sommes-nous des républicains? Non, nous sommes de vils esclaves! « Enfin, sur la proposition de Fonfrède, la convention décréta l'appel nominal sur chacune de ces trois questions successivement posées; la première: Louis est-il coupable? la seconde: La décision de la convention sera-t-elle soumise à la ratification du peuple? la troisième: Quelle sera la peine?

Sur la première question, à l'exception de Lalande de la Meurthe, de Baraillon de la Creuse, de Lafond de la Corrèze, de Lhomond du Calvados, d'Henri Larivière, d'Ysarn Valady, de Noël des Vosges, de Morisson de la Vendée, de Waudelincourt de la Haute-Marne, de Rouzet de la Haute-Garonne, qui se récusèrent en alléguant leur incompétence et l'incompatibilité des fonctions de législateurs et de juges: tous, c'est-à-dire six cent quatre-vingt-trois membres, répondirent: Oui, Louis est coupable.

XXIV. — Sur la question de l'appel au peuple, deux cent quatre-vingt-une voix votèrent pour l'appel au peuple; quatre cent vingt-trois voix votèrent contre tout recours à la nation. Au nombre des premiers, on remarquait: Rebecqui, Barbaroux, Duprat, Durand de Maillane, Duperret, Fauchet, Chambon, Buzot, Pétion, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, Lanjuinais, Louvet, Salles, Hardy, Moll vault, Valazé, Manuel, Dusaulx, Bertucat de Saône-et-Loire, Sillery, l'ami du duc d'Orléans, qui commençait à se détacher des jacobins et de ce prince, et à pencher vers les doctrines et vers l'échafaud des Girondins.

Parmis les seconds: tous les membres de la montagne et quelques membres du parti girondin chez lesquels la jeunesse, l'ardeur et l'enivrement révolutionnaire étouffaient tout scrupule. Le résultat de cette épreuve consterna les hommes courageux de ce parti et décida les indécis.

Danton, muet et observateur jusque-là, saisit, dès le lendemain 16, la première occasion d'accentuer énergiquement l'impatience du sang qu'il n'avait pas dans l'âme, mais qu'il feignait pour rester au niveau de lui-même.

On délibérait sur un ordre de fermer les théâtres, donné par *le conseil* exécutif. »Je vous l'avouerai, citoyens,« dit Danton

en se levant et en prenant l'attitude de l'homme de sep
»je croyais qu'il était d'autres objets qui devaient nous
que la comédie. — Il s'agit de la liberté!« répondent
voix.» Oui, il s'agit de la liberté!« reprend Danton,
de la tragédie que vous devez donner aux nations! il
faire tomber sous la hache des rois la tête d'un tyra
mande que nous prononcions sans désemparer sur
Louis.«

On vota la proposition de Danton. Lanjuinais aya
ensuite que la peine fût votée aux deux tiers des v
la majorité absolue, Danton reprit la parole comm
pressé d'en finir avec une situation qui lui pèse. »
dit-il, que telle est l'importance de cette question,
pas pour la décider des formes ordinaires de to
délibérante. Je demande pourquoi, quand c'est l
majorité qu'on a prononcé sur le sort d'une nation
on n'a pas même pensé à élever cette question lo
d'abolir la royauté, on veut prononcer sur le so
d'un conspirateur, avec des formes plus scrup
solennelles. Nous prononçons comme représe
de souveraineté. Je demande si vous n'avez pa
rité absolue la république, la guerre? Et je de
qui coule au milieu des combats ne coule p
Les complices de Louis XVI n'ont-ils pas s
la peine sans aucun recours au peuple? Celui
ces complots mérite-t-il une exception? «

Lanjuinais ne laissa pas entraîner sa cons
d'applaudissements créé par la parole de D
rejeté toutes les formes que la justice et c
nité réclamaient, la récusation, la forme si
protectrice de la liberté des consciences
parait délibérer ici dans une convention
les poignards et les canons des factieux! «
ces considérations et déclara la séance
prononciation du jugement. On commenç
nal à huit heures du soir.

# LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

**Aspect de la ville et de l'assemblée. — Condamnation du roi. — Vergniaud. — Louis XVI. — L'abbé Firmont. — Dernière entrevue du roi avec sa famille. — Cortége. — Exécution. — Appréciation du jugement de Louis XVI.**

I. — L'aspect de la ville était menaçant, l'aspect de l'enceinte était sinistre. La commune et les jacobins, décidés à emporter la condamnation de Louis XVI comme une victoire personnelle sur leurs ennemis et à pousser la contrainte morale jusqu'à la violence, avaient rassemblé depuis plusieurs jours à Paris toutes les forces dont leurs journaux, leurs correspondances et leurs affiliations dans les départements leur permettaient de disposer. Les meneurs des faubourgs avaient recruté leurs bandes de femmes et d'enfants en haillons, pour hurler la mort du tyran dans les rues qui avoisinaient la convention. Théroigne de Méricourt et Saint-Huruge, les assassins d'Avignon, les égorgeurs de septembre, les combattants du 10 août, les fédérés accumulés dans Paris avant de se rendre aux frontières; des volontaires et des soldats retenus à Paris par le ministre de la guerre Pache pour grossir les séditions plus que pour les réprimer; une population étrangère à toute passion politique, mais sans ouvrage et sans pain, et trompant son désespoir par son agitation; ces masses de curieux que les grands spectacles font sortir de leurs maisons comme des essaims sortent des ruches à l'approche des orages, et qui, sans passion individuelle, prêtent l'apparence du nombre à la passion de quelques-uns; les contre-coups d'août et de septembre qui ébranlaient encore les imaginations; la nuit qui prêtait au tumulte; la rigueur de la saison qui tendait la fibre et qui portait au désespoir; enfin ce nom de roi qui résumait en lui toutes les misères, toutes les iniquités, toute

les trahisons imputées à la royauté, et qui faisaient croire au peuple qu'en immolant l'homme qui portait ce titre on immolerait du même coup les calamités, les crimes, les souvenirs et les espérances d'une institution répudiée; tout imprimait à la nuit du 16 janvier ce caractère d'impulsion irrésistible qui donne à une manifestation populaire la force d'un élément.

II. — Le matin, un des vainqueurs de la Bastille, nommé Louvain, ayant osé dire dans sa section qu'on pouvait affermir la république sans verser le sang de Louis XVI, un fédéré présent lui plongea pour toute réponse le sabre dans le cœur. Le peuple traîna le blessé par les pieds, sur le pavé de la rue, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir.

Le soir un colporteur de livres et de journaux, sortant d'un cabinet de lecture suspect de royalisme, dans la galerie du Palais-Royal, et accusé par un passant de distribuer des écrits favorables à l'appel au peuple, fut assassiné de trente coups de couteau par les promeneurs du jardin. Les bandes de malfaiteurs délivrés des prisons de la Conciergerie et du Châtelet par les assassins de septembre, avaient formé des rassemblements de scélérats cherchant dans l'émotion publique l'occasion et le voile de forfaits impunis. Des dragons de la république, forçant les consignes de leurs casernes, se répandirent, le sabre à la main, dans les lieux publics, au Palais-Royal, aux Tuileries, en brandissant leurs armes et en chantant des airs patriotiques. De là ils se rendirent à l'Église du Val-de-Grâce, où étaient renfermés, dans des urnes de vermeil, les cœurs de plusieurs des rois et des reines qui avaient régné sur la France. Ils brisèrent ces vas[es] funèbres, foulèrent aux pieds ces reliques de la royauté, et [les] jetèrent dans un égout. Ce fanatisme de profanation, qui v[en]geait, comme le fait la brute, sur des restes inanimés les long[ues] patiences et les longues superstitions de la servitude, anno[nçait] moins la force que la démence de la liberté. Il disait assez [par] de tels symptômes, qu'elle pitié attendait la royauté vi[vante] quand la royauté morte excitait de tels ressentiments.

III. — Les abords et l'intérieur de la salle de la conv[ention] semblaient plutôt disposés pour une exécution que pour [un ju]gement. L'heure, le lieu, les avenues étroites, les c[...]tueuses, les voûtes sombres de l'antique monastère, le[...]

rares qui luttaient avec les ténèbres d'une nuit d'hiver et pâlissaient les visages; les armes qui brillaient et retentissaient à toutes les portes, les pièces de canon que les canonniers, la mèche allumée, semblaient garder aux deux entrées principales, moins pour intimider le peuple que pour tourner ces pièces contre la salle si l'arrêt fatal n'en sortait pas; le sourd mugissement d'une multitude innombrable veillant debout dans les rues adjacentes et pressant de tous côtés les murs comme pour leur arracher l'arrêt, le mouvement des patrouilles qui fendaient avec peine cet océan d'hommes pour faire place aux représentants attardés; les costumes, les physionomies, les bonnets rouges, les carmagnoles, les visages contractés, les voix rauques, les gestes atroces et significatifs, tout semblait calculé pour faire entrer par tous les sens dans l'âme des juges l'inexorable arrêt porté d'avance par le peuple: »*Ou sa mort ou la tienne!*« tels étaient les seuls mots murmurés tout bas à l'oreille de chaque député qui traversait les groupes pour se rendre à son poste.

Des habitués des séances de la convention qui connaissaient les visages étaient postés de distance en distance. Ces espions du peuple nommaient les députés à haute voix, indiquaient les douteux, menaçaient les timides, insultaient les indulgents, applaudissaient les inflexibles. Aux noms de Marat, de Danton, de Robespierre, de Collot-d'Herbois, de Camille Desmoulins, les rangs s'ouvrirent avec respect et laissèrent passer la colère et la confiance du peuple. Aux noms de Brissot, de Vergniaud, de Lanjuinais, de Boissy d'Anglas, les figures irritées, les poings fermés, les piques et les sabres brandis sur leur tête annocèrent clairement que ce peuple voulait être obéi ou *vengé*. Les factionnaires eux-mêmes, placés là pour protéger la sûreté des représentants, donnèrent l'exemple de l'insulte et de la violence. Le ci-devant marquis de Villette, l'élève et l'ami de Voltaire, devenu membre de la convention, reconnu dans le couloir du Manége qui conduisait à l'assemblée, fut saisi par ses vêtements et vit la pointe de vingt sabres prêts à plonger dans son cœur s'il ne prenait pas l'engagement de voter la mort du tyran. Villette, qui dans un corps frêle portait un cœur intrépide, et qui ne *croyait pas* que la philosophie eût pour piédestal les échafauds

se dégagea de l'étreinte du peuple, écarta des deux mains les lames des sabres qui menaçaient sa poitrine, et regardant avec assurance ses provocateurs: »Non,« dit-il, »je ne voterai pas la mort et vous ne m'égorgerez pas. Vous respecterez en moi ma conscience, la liberté et la nation.« Et il passa.

Les couloirs de la convention, livrés aux chefs les plus sanguinaires des séditions de Paris, étaient également obstrués de groupes armés. Ces hommes s'y tenaient en ordre et en silence par respect du lieu; mais on les avait postés là comme de symptômes vivants de la terreur que leurs noms, leurs armes et leurs souvenirs devaient imprimer aux juges du roi. Maillard, Fournier l'Américain, Jourdan Coupe-tête donnaient des ordres par signes à leurs anciens complices, et leur désignaient d'un clin d'œil les noms et les visages qu'ils devaient observer et retenir. Il fallait défiler sous leurs yeux pour pénétrer dans l'enceinte. Ils semblaient écrire les signalements dans leur mémoire. C'étaient les statues de l'assassinat placées aux portes du tribunal du peuple pour commander la mort. Chaque député les coudoyait en entrant.

IV. — L'enceinte elle-même était inégalement éclairée. Les lampes du bureau et le lustre qui rayonnait de haut sous la voûte jetaient sur quelques parties de la salle d'éclatantes lueurs et laissaient les autres parties dans l'obscurité. Les tribunes publiques, descendant par degrés en amphithéâtre jusque près des bancs élevés de la Montagne avec lesquels elles se confondaient, comme dans les cirques romains, regorgeaient de spectateurs. Comme dans les spectacles antiques, on voyait assises au premier rang des tribunes beaucoup de femmes, jeunes, parées de couleurs tricolores, causant entre elles avec insouciance, échangeant des mots, des gestes, des sourires, et ne reprenant leur sérieux et leur attitude attentive que pour compter les votes et les marquer sur une carte avec la pointe d'une épingle au moment où ces votes tombaient de la tribune. Des valets de salle circulaient entre les gradins, portant des plateaux chargés de sorbets, de glaces, d'oranges qu'ils distribuaient à ces femmes. Sur les gradins les plus élevés, les hommes du peuple, dans les costumes journaliers de leurs conditions diverses, se tenaient debout, *attentifs, se répétant* à haute voix les uns aux autres le nom

et le vote du député qui venait d'être appelé, et le poursuivant d'applaudissements ou de murmures jusqu'à son banc. Les premières banquettes de ces tribunes populaires étaient occupées par des garçons bouchers, leurs tabliers ensanglantés retroussés d'un côté à leur ceinture, et le manche des longs couteaux de leur profession sortant avec affectation des plis de la toile qui leur servait de fourreau.

L'espace vide au pied du bureau, la barre, les abords des portes, les vomitoires qui conduisaient aux bancs des députés et aux tribunes publiques étaient agités de l'ondoiement perpétuel des députés mêlés à des spectateurs qui n'avaient pu trouver place dans les tribunes et qui avaient fait irruption dans l'enceinte réservée aux législateurs. Ces groupes, sans cesse rompus et reformés par les représentants appelés à la tribune ou par ceux qui en redescendaient, ressemblaient moins à un auditoire devant un tribunal qu'à la mêlée d'une place publique.

Le mouvement ne s'arrêtait qu'à l'instant où le nom d'un député important, prononcé par la voix de l'huissier, faisait lever les yeux vers le votant pour surprendre un moment plus tôt dans son attitude et dans le mouvement de ses lèvres la vie ou la mort qu'il allait prononcer. Les bancs des députés étaient presque vides. Lassés d'une séance de quinze heures qui devait durer sans interruption jusqu'à la fin du jugement, les uns, semés par groupes rares à l'extrémité des bancs élevés, causaient entre eux à demi-voix, dans l'attitude de la patience résignée; les autres, les jambes étendues, le corps renversé, accoudés sur le dossier de leur banc désert, s'assoupissaient sous le poids de leurs pensées et ne se réveillaient qu'aux grandes clameurs qu'un vote plus énergiquement motivé faisait éclater de temps en temps. Le plus grand nombre, perpétuellement chassés d'une place à l'autre par l'agitation intérieure de leurs pensées, ne faisaient que sortir de la salle et y rentrer. On les voyait passer d'un groupe à un autre, échanger rapidement et à voix basse des demi-mots avec leurs collègues, écrire sur leurs genoux, raturer ce qu'ils avaient écrit, récrire de nouveau leur vote, raturer encore, jusqu'à ce que l'appel de l'huissier, les surprenant dans cette *hésitation*, leur arrachât des lèvres le mot fatal qu'une *minute de plus* aurait changé contre le mot contraire, e

t ils se repentaient peut-être avant de l'avoir prononcé.
V. — Les premiers votes entendus par l'assemblée laissaient
certitude dans les esprits. La *mort* et le *bannissement* sem-
ient se balancer en nombre égal dans le retentissement alter-
tif des votes. Le sort du roi allait dépendre du premier vote
le prononcerait un des chefs du parti girondin. Ce vote signi-
rait sans doute le vote probable de tout le parti, et le nombre
es hommes attaché à ce parti déterminerait irrévocablement la
najorité. La vie et la mort étaient donc scellées en quelque
sorte sur les lèvres de Vergniaud.

On attendait avec anxiété que l'ordre alphabétique de l'appel
nominal des départements, arrivant à la lettre G, appelât les dé-
putés de la Gironde à la tribune. Vergniaud devait y paraître le
premier. On se souvenait de son immortel discours contre Robes-
pierre pour disputer le jugement du roi détrôné à ses ennemis.
On connaissait sa répugnance et son horreur pour le parti qui vou-
lait des supplices. On répétait les conversations confidentielles
dans lesquelles il avait avoué vingt fois sa sensibilité sur le sort
d'un prince dont le plus grand crime à ses yeux était une fai-
blesse qui allait presque jusqu'à l'innocence. On savait que, la
veille même et quelques heures avant l'ouverture du scrutin,
Vergniaud, soupant avec une femme qui s'apitoyait sur les cap-
tifs du Temple, avait juré par son éloquence et par sa vie qu'il
sauverait le roi. Nul ne doutait du courage de l'orateur. Ce cou-
rage était écrit, à ce moment même, dans le calme de son front
et dans les plis sévères de sa bouche fermée à toute confidence.

Au nom de Vergniaud, les conversations cessèrent, les re-
gards se portèrent sur lui seul. Il monta lentement les degrés de
la tribune, se recueillit un moment, la paupière baissée sur les
yeux, comme un homme qui réfléchit pour la dernière fois avan
d'agir; puis, d'une voix sourde et comme résistant dans so
âme à la sensibilité qui criait en lui, il prononça *la mort*.

Le silence de l'étonnement comprima le murmure et la resp
ration même de la salle. Robespierre sourit d'un sourire presq
imperceptible, où l'œil crut distinguer plus de mépris que
joie. Danton leva les épaules. »Vantez donc vos orateurs, di
tout bas à Brissot. Des paroles sublimes, des actes lâches! C
*faire de tels hommes*? Ne m'en parlez plus, c'est un parti

L'espérance mourut dans l'âme du petit nombre d'amis du roi cachés dans la salle et dans les tribunes. On sentit que la victime était livrée par la main de Vergniaud. En vain Vergniaud parut-il retenir son vote après l'avoir émis, en demandant, comme Mailhe, qu'après avoir voté la mort l'assemblée délibérât s'il convenait à la sûreté publique d'accorder un sursis à l'exécution. Les jacobins sentirent qu'une fois la justice de l'arrêt accordée, les Girondins ne leur disputeraient pas l'urgence. Vergniaud lui-même déclara que son vote de mort était indépendant du sursis obtenu ou refusé. C'était s'enlever d'avance à lui-même la possibilité de ressaisir la tête qu'il abandonnait. Il redescendit, le front baissé, les marches de la tribune, et alla se perdre dans la foule.

VI. — L'appel continua. Tous les Girondins, Buzot, Pétion, Barbaroux, Isnard, Lasource, Rebecqui, Brissot, votèrent avec lui la mort. La plupart unirent à leur vote la condition d'un sursis à l'exécution. Fonfrède et Ducos votèrent la mort sans condition. Sieyès, qui dans les conseils et dans les entretiens secrets de son parti avait le plus insisté pour refuser cette joie à Robespierre, ce triomphe aux jacobins, ce sang stéril et dangereux à la révolution; Sieyès, après la victoire des jacobins dans l'appel nominal, jugea toute résistance inutile. Laisser à Robespierre seul ce titre sanglant à la confiance désespérée du peuple, c'était, à ses yeux, abdiquer dès le premier pas le gouvernement de la république et peut-être la vie. Puisqu'on ne pouvait arrêter le mouvement, il fallait, pensait-il, s'y jeter pour le diriger encore. Sieyès monta à son tour à la tribune, il n'y prononça qu'un seul mot: *la mort.* Il le prononça à regret, avec la froideur d'un géomètre qui énonce un axiome et avec l'abattement d'un vaincu qui cède à la fatalité. Il n'ajouta pas à ce mot le mot ironique qu'on lui impute. Son vote fut laconique, non cruel. Condorcet, fidèle à ses principes, refusa de verser le sang: il demanda que Louis XVI fût condamné à la plus forte peine après la mort. Lanjuinais, Dusaulx, Boissy-d'Anglas, Kersaint, Rabaud-Saint-Étienne, Sillery, Salles, résistèrent à l'exemple des chefs de leur parti et à l'intimidation des jacobins. Ils *votèrent* presque tous la reclusion pendant la guerre et *l'ostracisme* après la paix. Manuel lui-même, vaincu par le spec-

tacle des infortunes royales qu'il contemplait de plus près au Temple, vota pour la vie. Daunou, philosophe républicain, qui n'avait, disait-il, que deux passions désintéressées dans son âme, Dieu et la liberté, sépara à haute voix dans son vote le droit de juger et de déposer les rois du droit de les immoler en victimes. Il montra que les lettres fortifient la justice dans le cœur de l'écrivain en éclairant l'intelligence, et qu'il avait puisé dans le commerce littéraire des anciens, avec leurs maximes de magnanimité, le courage de les pratiquer devant la mort. La montagne, presque sans exception, vota la mort. Robespierre, résumant en quelques mots son premier discours, essaya de concilier son horreur pour la peine de mort avec la condamnation qui tombait de ses lèvres. Il le fit en disant que les tyrans étaient une exception à l'humanité, et en déclarant que sa tendresse pour les opprimés l'emportait dans son âme sur sa pitié pour les oppresseurs.

Les députés de Paris, Marat, Danton, Billaud-Varennes, Legendre, Panis, Sergent, Collot-d'Herbois, Fréron, Fabre d'Églantine, David, Robespierre le jeune suivirent l'exemple de Robespierre et répétèrent comme un écho monotone, vingt et une fois de suite, le mot de *mort* en défilant à la tribune.

Le duc d'Orléans y fut appelé le dernier. Un profond silence se fit à son nom. Sillery, son confident et son favori, avait voté contre la mort. On s'attendait que le prince voterait comme son ami ou qu'il se récuserait au nom de la nature et du sang. Aux yeux des jacobins mêmes il était récusé. Il ne se récusa pas. Il monta lentement et sans émotion les marches de la tribune, déplia un papier qu'il tenait à la main et lut d'une voix stoïq[ue] les paroles suivantes: »Uniquement occupé de mon devo[ir,] convaincu que tous ceux qui ont attenté ou qui attenteront [à] la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je v[ote] pour la mort!« Ces paroles tombèrent dans le silence et [dans] l'étonnement du parti même auquel le duc d'Orléans sem[blait] les concéder comme un gage. Il ne se trouva pas sur la [mon]tagne un regard, un geste, une voix pour applaudir. Ces [mon]tagnards, en jugeant à mort un roi captif et désarmé, pou[vaient] bien blesser la justice, consterner l'humanité; mais ils ne [con]sternaient pas la nature. La nature se révoltait en eux co[...]

vote du premier prince du sang. Un frisson parcourut les bancs et les tribunes de l'assemblée. Le duc d'Orléans descendit troublé de la tribune, doutant, à ces premiers symptômes, de l'acte qu'il venait de consommer. Le véritable héroïsme de la liberté ne fait pas frémir le cœur humain. On n'a pas horreur de ce qu'on admire. Les vertus comme celles de Brutus sont si voisines du crime, que la conscience des républicains eux-mêmes se troubla en face de cet acte. Sacrifier la nature aux lois paraît beau au premier coup d'œil; mais la consanguinité aussi est une loi, et il n'y a pas de vertu contre une vertu!

Si ce vote était un sacrifice à la liberté, l'horreur de la convention fit voir au duc d'Orléans que le sacrifice n'était pas accepté; si c'était un gage, on ne lui demandait pas tant; si c'était une concession à sa sûreté, elle payait sa vie trop cher. Attaqué déjà par les Girondins, à peine toléré par Robespierre, client de Danton, s'il avait refusé quelque chose à la montagne elle lui aurait demandé sa tête. Il n'eût pas la grandeur d'âme de la lui offrir. L'avenir en aurait payé plus que le prix à son nom. Robespierre lui-même, rentré le soir dans la maison de Duplay et s'entretenant du jugement du roi, parut protester contre le vote du duc d'Orléans. »Le malheureux,« dit-il à ses amis, »il n'était permis qu'à lui d'écouter son cœur et de se récuser, il n'a pas voulu ou il n'a pas osé le faire: la nation eût été plus magnanime que lui!«

VII. — Le dépouillement du scrutin fut long, plein de doute et d'anxiété. La mort et la vie, comme dans une lutte, prenaient tour à tour le dessus ou le dessous, selon que le hasard avait groupé les suffrages dans les listes relevées par les secrétaires. Il semblait que la destinée avait peine à prononcer le mot fatal. Tous les cœurs palpitaient, les uns de l'espoir de sauver ce deuil à la révolution, les autres de crainte de perdre cette victime. Enfin le président se leva pour prononcer le jugement. C'était Vergniaud. Il était pâle; on voyait trembler ses lèvres et ses mains, qui tenaient le papier où il allait lire le chiffre des votes. Par un sinistre hasard ou par une dérision cruelle du choix de ses collègues, le rôle de président condamnait Vergniaud à proclamer l'arrêt de déchéance à l'assemblée législative, l'arrêt de *mort à la* convention. Il aurait voulu préserver de son sang la

monarchie tempérée et la vie de Louis XVI; il était appelé deux fois en trois mois à démentir son cœur et à servir d'organe aux opinions de ses ennemis. Sa situation fausse et cruelle dans ces deux circonstances était le symbole de la situation de tout son parti. Pilates de la monarchie et du roi, les Girondins livrèrent l'une au peuple, sans être convaincus de ses vices: livrèrent l'autre aux jacobins, sans être convaincus de sa criminalité; versant en public un sang qu'ils déploraient en secret; sentant sur leur langue le remords combattre avec l'arrêt, et se lavant les mains devant la postérité!

VIII. — A ce moment, un député, nommé Duchâtel, enveloppé des couvertures de son lit, se fit apporter à la convention, au milieu des menaces, et vota d'une voix mourante contre la mort. On annonça une nouvelle intercession du roi d'Espagne en faveur de Louis XVI. Danton prit la parole sans la demander. »Tu n'es pas encore roi, Danton!« lui cria Louvet. — »Je suis étonné,« continua Danton, »de l'insolence d'une puissance qui ne craint pas de prétendre exercer de l'influence sur notre délibération. Si tout le monde était de mon avis, on voterait à l'instant pour cela seul la guerre à l'Espagne. Quoi! on ne reconnaît pas la république et on veut lui dicter des lois! Cependant qu'on entende, si l'on veut, cet ambassadeur. Mais que le président lui fasse une réponse digne du peuple dont il sera l'organe; qu'on lui dise que les vainqueurs de Jemmapes ne démentiron[t] pas la gloire qu'ils ont acquise et retrouveront leur force pou[r] exterminer tous les rois conjurés contre nous! Point de transac[tion] avec la tyrannie! Le peuple jugerait ses représentants, [si] ses représentants l'avaient trahi!«

Vergniaud, avec l'accent de la douleur: »Citoyens,« di[t-il,] »vous allez exercer un grand acte de justice. J'espère [que] l'humanité vous engagera à garder le plus religieux sile[nce.] Quand la justice a parlé, l'humanité doit se faire entendre à [son] tour.«

Il lut le résultat du scrutin. La convention comptait s[ept] [cent] vingt et un votants. Trois cent trente-quatre avaient voté le bannissement ou la prison; trois cent quatre-vingt-sept la mort, en comptant pour la mort les voix de ceux qui [avaient] *voté pour cette peine*, mais à condition qu'elle serait a[journée]

La mort comptait donc cinquante-trois suffrages de plus que le bannissement; mais, en retranchant du vote de mort les quarante-six voix qui ne l'avaient prononcée qu'en demandant que l'exécution fût suspendue, il ne restait donc qu'une majorité de sept suffrages pour la mort. Ainsi trois hommes déplacés déplaçaient le chiffre et changeaient le jugement. C'étaient donc les douze ou quinze chefs de la Gironde dont la main avait jeté le poids décisif dans une balance presque égale. La mort, vœu des jacobins, fut l'acte des Girondins. Vergniaud et ses amis se firent les exécuteurs de Robespierre. La mort du *tyran*, passion chez le peuple, fut une concession dans la Gironde. Les uns demandaient cette tête comme le signe du salut de la république, les autres la donnaient pour le salut de leur parti. Si la passion des uns était aveugle et impitoyable, quel nom donner à la concession des autres? S'il y a un crime dans le meurtre par vengeance, dans le meurtre par lâcheté il y en a deux.

IX. — Pendant ce scrutin, le roi, privé de toute communication avec le dehors depuis le jour de sa dernière comparution devant ses juges, savait seulement que sa vie et sa mort étaient en ce moment dans la main des hommes. A force de malheurs, de réflexions et de conformité intérieure à la volonté de Dieu, il était arrivé à cet état de sublime indifférence où l'homme, impartial entre la crainte et l'espoir, n'a de préférence que pour la décision d'en haut: état surnaturel de notre âme où l'humanité, s'élevant au-dessus de ses propres désirs, brave toutes les insultes de la fortune, ne souffre plus que dans son corps, et n'a plus de désir que l'ordre de la Providence. La philosophie donnait ces conseils dans les revers aux sages de l'antiquité; le christianisme faisait de cette résignation un dogme et en donnait du haut d'une croix l'exemple au monde nouveau.

Louis XVI contemplait sans cesse cette croix et divinisait par elle son supplice. Il aurait pu, en le demandant, communiquer pendant ces derniers jours avec sa famille. Il entendait les pas et les voix de sa femme et de ses enfants à travers les voûtes au-dessus de lui. Il craignit que la transition cruelle de la vie à la mort, de l'espérance au désespoir, rendue plus sensible par la présence des êtres aimés, n'amollît trop son âme et ne fît saigner à trop de reprises les cœurs de ceux qu'il aimait par des déchi-

ents répétés. Il aima mieux boire seul le calice de la sépa-
on d'un seul trait que de le faire épuiser goutte à goutte à sa
ille.

Le matin du 19, les portes de sa tour s'ouvrirent et le roi vit
vancer M. de Malesherbes. Il se leva pour aller au-devant de
n ami. Le vieillard, tombant aux pieds de son maître et les
rosant de ses larmes, demeura longtemps sans pouvoir parler.
omme le peintre antique qui voila le visage de la douleur dans
a crainte qu'elle n'exprimât pas assez le déchirement du cœur
umain, M. de Malesherbes, muet, chargea son attitude et son
silence de faire comprendre le mot qu'il frémissait de prononcer.
Le roi le comprit, le répéta sans pâlir, releva son ami, le pressa
sur son sein et ne parut occupé que de consoler et d'affermir le
vénérable messager de sa mort. Il s'informa, avec une curiosité
calme et comme étrangère à son propre sort, des circonstances,
du nombre des suffrages, du vote de quelques-uns des hommes
qu'il connaissait dans la convention. — » Quant à Pétion et à
Manuel, « dit-il à M. de Malesherbes, » je ne m'en informe pas,
je suis bien sûr qu'ils n'ont pas voté ma mort! « Il demanda
comment avait voté son cousin le duc d'Orléans. M. de Males-
herbes lui dit son vote. — » Ah! « dit-il, » celui-là m'afflige
plus que tous les autres! « C'était le mot de César reconnaissant
le visage de Brutus parmi ses meurtriers; celui-là seul le fit
parler.

X. — Les ministres Garat et Lebrun, le maire Chambon et le
procureur de la commune Chaumette, accompagnés de Santerre,
du président et de l'accusateur public du tribunal criminel,
vinrent signifier au roi son arrêt avec tout l'appareil de la loi
quand elle met un coupable hors de la vie. Debout, le front levé
l'œil fixé sur ses juges, il écouta le mot de mort dans les vingt
quatre heures avec l'intrépidité d'un juste. Un seul regard élev
au ciel parut un appel intérieur de son âme au juge infaillible
souverain. La lecture terminée, Louis XVI s'avança vers Gro
velle, secrétaire du conseil exécutif, prit le décret de ses mai
le plia et le mit dans son portefeuille; puis se retournant
côté de Garat: — » Monsieur le ministre de la justice, « lui
il d'une voix où l'on retrouvait l'accent royal dans l'acte de
*pliant*, » *je vous prie* de remettre cette lettre à la conven

Garat hésitant à prendre le papier: »Je vais vous la lire,« reprit le roi et il lut. »Je demande à la convention un délai de trois jours pour me préparer à paraître devant Dieu; je demande pour cela à pouvoir voir librement l'ecclésiastique que j'indiquerai aux commissaires de la commune et qu'il soit à l'abri de toute perquisition pour l'acte de charité qu'il exercera envers moi. Je demande à être délivré de la surveillance perpétuelle qui m'observe à vue depuis quelques jours.... Je demande pendant ces derniers moments à pouvoir voir ma famille quand je le désirerai et sans témoins. Je désirerais bien vivement que la convention s'occupât tout de suite du sort de ma famille et qu'elle lui permît de se retirer librement où elle jugerait convenable de chercher un asile.... Je recommande à la bienfaisance de la nation toutes les personnes qui m'étaient attachées... Il y a dans le nombre beaucoup de vieillards, de femmes et d'enfants qui n'avaient pour vivre que mes bienfaits et qui doivent être dans le besoin. Fait à la tour du Temple, le 20 janvier 1793.«

Le roi remit en même temps à Garat un second papier contenant l'adresse de l'ecclésiastique dont il désirait l'entretien et les consolations pour sa dernière heure. Cette adresse écrite d'une autre écriture que celle du roi, portait: »M. Edgeworth de Firmont, rue du Bac.« Garât ayant pris les deux papiers, le roi fit quelqués pas en arrière en s'inclinant, comme quand il congédiait une audience de cour, pour indiquer qu'il voulait être seul. Les ministres sortirent.

XI. — Après leur départ, le roi se promena d'un pas ferme dans sa chambre et demanda son repas. Comme il n'avait point de couteau, il coupa ses aliments avec sa cuiller et rompit son pain avec ses doigts. Ces précautions des municipaux l'indignaient plus que l'arrêt de sa mort. »Me croit-on assez lâche,« dit-il à haute voix, »pour dérober ma vie à mes ennemis? On m'impute des crimes, mais j'en suis innocent et je mourrai sans faiblesse. Je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français et pût conjurer les malheurs que je prévois pour la nation!«

A six heures, Santerre et Garat revinrent lui apporter la réponse de la convention à ses demandes. Malgré les efforts réitérés de Barbaroux, de Brissot, de Buzot, de Pétion, de Condorcet, de *Chambon*, de Thomas Payne, la convention avait déjà décidé, la

veille, que tout sursis à l'exécution serait refusé. Fournier l'Américain, Jourdan Coupe-Tête et leurs satellites avaient levé [illegible] sabres sur la tête de Barbaroux et de Brissot, dans le couloir de la convention, et leur avaient donné l'option, la pointe du sabre sur le cœur, entre le silence ou la mort. Ces courageux députés bravèrent la mort et luttèrent cinq heures pour obtenir le sursis. Cazenave, Brissot, Manuel, de Kersaint, ce dernier dans une lettre qui était en ce moment un des plus héroïques défis à la mort qui pût sortir de l'âme d'un citoyen, protestèrent en vain. Trente-quatre voix de majorité, ralliées par Thuriot, Couthon, Marat, Robespierre, repoussèrent le sursis. Voici la lettre de Kersaint:

»Citoyens! il m'est impossible de supporter la honte de m'asseoir plus longtemps dans l'enceinte de la convention avec des hommes de sang, alors que leur avis, appuyé par la terreur, l'emporte sur celui des gens de bien; alors que Marat l'emporte sur Pétion. Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs des assassinats du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire d'avoir été leur complice. Je n'ai pour cela qu'un moment, celui-ci; demain il ne sera plus temps.«

Plus irritée qu'émue de pareils accents, la convention chargea le ministre de la justice de répondre aux demandes de Louis XVI qu'il était libre d'appeler tel ministre du culte qu'il désignerait, et de voir sa famille sans témoins; mais que la demande du délai de trois jours pour se préparer à la mort était rejetée, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

XII. — Le roi reçut cette communication du conseil exécutif sans murmurer. Il ne disputait pas les minutes à la mort; tout ce qu'il demandait c'était un recueillement de quelques heures à l'extrémité du temps entre la vie et l'éternité. Il s'occupait depuis plusieurs semaines de sanctifier son sacrifice. Dans un de ses entretiens, il chargea M. de Malesherbes de faire remettre un message secret à un vénérable prêtre étranger, caché dans Paris, et dont il implorait l'assistance pour le cas où il aurait à mourir. — »C'est une étrange commission pour un philosophe, » dit-il avec un triste sourire à M. de Malesherbes. »Mais j'ai toujours préservé ma foi de chrétien comme un frein contre les égarements de la toute-puissance et comme une consolation [illegible]

adversités. Je la retrouve au fond de ma prison; si jamais vous étiez destiné à une mort semblable à la mienne, je désire que vous trouviez la même consolation à vos derniers moments.«

Malesherbes découvrit la demeure de ce guide de la conscience du roi, et lui fit parvenir la prière de son maître. L'homme de Dieu attendait l'heure où le cachot s'ouvrirait à sa charité; dût-elle lui coûter la vie, il n'hésitait pas. Ministre de l'agonie, il devait son ministère sacré aux derniers moments: c'est l'héroïsme du prêtre chrétien. De plus, une amitié sainte unissait depuis longtemps le prêtre et le roi. Introduit furtivement aux Tuileries dans les jours de solennité chrétienne, cet ecclésiastique avait souvent confessé le roi. La confession chrétienne, qui prosterne l'homme aux pieds de son sujet, établit entre le confesseur et le pénitent une confidence paternelle d'un côté, filiale de l'autre, qui, bien que surnaturelle dans son principe, se transforme souvent en affection humaine entre des âmes qui se sont parlé de si près. Dieu est le lien de ces attachements spirituels. Mais ce lien formé dans le ciel ne se rompt pas toujours entièrement sur la terre. Dans cet échange complet des âmes, souvent les cœurs se versent aussi. Il en était ainsi du roi et du prêtre. Louis XVI avait dans l'abbé de Firmont un ami placé en secret entre ce monde et l'autre. Il l'appelait dans les jours difficiles, et il le réservait pour les extrémités de son sort.

XIII. — Le mercredi, 20 janvier, à la nuit tombante, un inconnu frappa inopinément à la porte de la retraite ignorée où ce pauvre prêtre cachait sa vie, et lui enjoignit de le suivre au lieu des séances du conseil des ministres. M. de Firmont suivit l'inconnu. Arrivé aux Tuileries, on l'introduisit dans le cabinet où les ministres délibéraient sur l'exécution du supplice, que la convention avait remise à leur responsabilité. Garat, philosophe sensible; Lebrun, diplomate froid; Roland, républicain clément et qui dans le roi ne pouvait s'empêcher d'aimer l'homme, auraient voulu écarter, à tout prix, de leurs cœurs, de leurs noms et de leur mémoire, la mission sinistre dont leur destinée les frappait. Il n'était plus temps. Solidaires des Girondins, otages des jacobins au ministère, il fallait exécuter ou mourir. Leur physionomie, leur agitation, leur stupeur révélaient l'horreur de leur situation. Ils tâchaient de s'en dissimuler à eux-mêmes l

rigueur, à force d'égards et de pitié. Ils se levèrent, entourèrent le prêtre, honorèrent son courage, protégèrent sa mission. Garat prit le confesseur dans sa voiture et le conduisit au Temple. Pendant la route, le ministre de la convention épancha son désespoir dans le sein du ministre de Dieu. — „Grand Dieu!“ s'écria-t-il, „de quelle affreuse mission je me vois chargé! Quel homme!“ ajouta-t-il en parlant de Louis XVI, „quelle résignation! quel courage! Non, la nature toute seule ne saurait donner tant de forces, il y a quelque chose là de surhumain!“ Le prêtre se tut de peur d'offenser le ministre ou de désavouer sa foi. Le silence régna après ces paroles entre ces deux hommes jusqu'à la porte de la tour. Elle s'ouvrit au nom de Garat. A travers une salle remplie d'hommes armés, le ministre et le confesseur passèrent dans une salle plus vaste. Les voûtes, les ornements dégradés de l'architecture, les marches d'un autel renversé révélaient une chapelle antique et depuis longtemps profanée. Douze commissaires de la commune tenaient leur conseil dans cette salle. Leurs physionomies, leurs propos, l'absence totale de sensibilité et même de décence devant la mort qui caractérisait les visages de ces hommes révélaient en eux ces natures brutales, incapables de rien respecter dans un ennemi, pas même la douleur suprême et la mort. Un ou deux visages seulement, plus jeunes que les autres, dérobaient à leurs collègues quelques signes furtifs d'intelligence avec les yeux du prêtre. Le ministre monta pendant qu'on fouillait l'abbé de Firmont. On conduisit ensuite le confesseur chez le roi. Ce prince, en apercevant M. de Firmont, s'élança vers lui, l'entraîna dans sa chambre et ferma la porte pour jouir sans témoin de la présence de l'homme qu'il avait tant désiré. Le prêtre tomba aux pieds de son pénitent. Il pleura avant de consoler. Le roi lui-même ne put retenir ses larmes. — „Pardonnez-moi,“ dit-il à l'ecclésiastique en le relevant, „ce moment de faiblesse. Je vis depuis si longtemps au milieu de mes ennemis que l'habitude m'a endurci à leur haine et que mon cœur s'est fermé aux sentiments de tendresse. Mais la vue d'un ami fidèle me rend ma sensibilité, que je croyais éteinte, et m'attendrit malgré moi.“ Il l'entraîna ensuite dans la tourelle reculée où il se retirait ordinairement avec ses pensées. Une table, deux chaises, un petit poële de faïence semblable à ces petits

foyers portatifs dont les pauvres femmes d'ouvriers échauffent leurs mansardes, quelques livres, une image du Christ attaché à la croix, sculptée en ivoire, meublaient cette cellule. Le roi y fit asseoir M. Edgeworth, s'assit en face de lui, de l'autre côté du poêle. — »Me voici donc arrivé,« lui dit le condamné, »à la grande et seule affaire qui doive m'occuper dans la vie: la quitter pur ou pardonné devant Dieu afin d'en préparer à moi et aux miens une meilleure...« En disant ces mots il tira de son sein un papier, dont il brisa le sceau. C'était son testament. Il le lut deux fois lentement et en pesant sur toutes les syllabes pour qu'aucun des sentiments qu'il y manifestait n'échappât au contrôle attentif de l'homme de Dieu qu'il reconnaissait pour juge. Le roi semblait craindre que, dans les termes mêmes où il avait légué son pardon à ce monde, quelque ressentiment ou quelque reproche n'eût coulé à son insu de son âme et n'enlevât involontairement quelque douceur et quelque sainteté à son adieu. Sa voix ne s'attendrit et ses yeux ne se mouillèrent qu'aux lignes où il prononçait les noms de la reine, de sa sœur, de ses enfants. On voyait que toute sa sensibilité, domptée ou amortie pour lui-même, ne se retrouvait plus que dans le nom, dans l'image et dans la destinée des siens. Il n'y avait plus de vivant et de souffrant en lui sur la terre que sa famille.

Un entretien libre et calme sur les circonstances de ces derniers mois inconnus au roi succéda à cette lecture. Il s'informa du sort de plusieurs personnes qui lui étaient chères, s'attristant des persécutions des uns, se réjouissant de la fuite et du salut des autres; parlant de tous, non avec l'indifférence d'un homme qui part pour jamais de sa patrie, mais avec la curiosité pleine d'intérêt d'un homme qui revient et qui s'informe de tout ce qu'il a aimé. Bien que l'horloge des tours voisines sonnât déjà les heures de la nuit et que sa vie ne se mesurât plus que par heures, il retarda le moment de s'occuper des pratiques pieuses pour lesquelles il avait appelé le confesseur. Il devait avoir à sept heures la dernière entrevue avec sa famille. L'approche de ce moment à la fois si désiré et si redoutable l'agitait mille fois plus que la pensée de l'échafaud. Il ne voulait pas que ces suprêmes déchirements de vie vinssent troubler le calme de sa préparation à la mort, ni que ses larmes se mêlassent avec son sang dans le

sacrifice de lui-même qu'il allait offrir un moment plus tard aux hommes et à Dieu.

XIV. — Cependant la reine et les princesses, l'oreille toujours collée aux fenêtres, avaient appris, dans la journée, le refus de sursis et l'exécution dans les vingt-quatre heures, par la voix des crieurs publics qui hurlaient la sentence dans tous les quartiers de Paris. Toute espérance désormais éteinte dans leur âme, leur anxiété ne portait plus que sur un seul doute: le roi mourrait-il sans qu'il les eût revues, embrassées, bénies? Un dernier et suprême épanchement de tendresse à ses pieds, un dernier serrement sur son cœur, une dernière parole à entendre et à retenir, un dernier regard à garder dans leur âme, tout leur espoir, tout leur désir, toutes leurs supplications se bornaient là. Groupées depuis le matin en silence, en prières, en larmes dans la chambre de la reine, interprétant du cœur tous les bruits, interrogeant de l'œil tous les visages, elles n'apprirent que tard qu'un décret de la convention leur permettait de revoir le roi. Ce fut une joie dans l'agonie. Elles s'y préparèrent longtemps avant le moment. Debout pressées contre la porte, s'adressant en suppliantes aux commissaires et aux geôliers, qu'elles ne cessaient d'interroger, il leur semblait que leur impatience pressait les heures et que les battements de leurs cœurs forceraient ces portes à s'ouvrir plus tôt.

XV. — De son côté, le roi, extérieurement plus calme, n'était pas intérieurement moins troublé. Il n'avait jamais eu qu'un amour, sa femme; qu'une amitié, sa sœur; qu'une joie dans la vie, sa fille et son fils. Ces trendresses de l'homme, distraites et refroidies quoique jamais éteintes sur le trône, s'étaient recueillies, réchauffées et comme incrustées dans son âme depuis les atteintes de l'adversité, et bien plus encore depuis la solitude de la prison. Il y avait si longtemps que le monde n'existait plus pour lui, si ce n'est dans ce petit nombre de personnes dans lesquelles ses appréhensions, ses joies, ses douleurs se multipliaient! De plus, avoir tant craint, tant espéré, tant souffert ensemble, c'est avoir mis plus de pensées et plus de vie en commun. Les larmes versées ensemble et les unes sur les autres sont le ciment des cœurs. Les mêmes souffrances unissent mille fois plus que les mêmes joies. Ces cinq

âmes n'étaient qu'une seule sensibilité. Une seule chose troublait d'avance cet entretien: c'était l'idée que cette dernière entrevue, où la nature devait éclater avec la liberté du désespoir et l'abandon de la tendresse, aurait pour spectateurs des geôliers; que les plus secrètes palpitations du cœur de l'époux, de l'épouse, du frère, de la sœur, du père, de la fille, seraient comptées, savourées et peut-être incriminées par l'œil de leurs ennemis! Le roi se fonda sur les termes du décret de la convention pour demander que l'entrevue eût lieu sans témoin. Les commissaires, responsables envers la commune, et qui cependant n'osaient pas ouvertement désobéir à la convention, délibérèrent pour concilier les intentions du décret avec les rigueurs de la loi. Il fut convenu que l'entretien aurait lieu dans la salle à manger: cette salle ouvrait par une porte vitrée sur la chambre où se tenaient les commissaires; la porte devait rester fermée sur le roi et sa famille, mais les commissaires auraient les yeux sur les prisonniers à travers les vitrages de la porte. Ainsi, si les attitudes, les gestes, les larmes étaient profanés par des regards étrangers, les paroles du moins seraient inviolables. Le roi, un peu avant le moment où les princesses devaient descendre, laissa son confesseur dans la tourelle; il lui recommanda de ne pas se montrer, de peur que l'aspect d'un ministre de Dieu ne rendît la mort trop présente à l'œil de la reine. Il passa dans la salle à manger pour préparer les siéges et l'espace nécessaires au dernier entretien. »Apportez un peu d'eau et un verre,« dit-il à son serviteur. Il y avait sur la table une carafe d'eau glacée. Cléry la lui montra. »Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace,« dit le roi; »car si la reine buvait de celle-là, elle pourrait lui faire du mal.« La porte s'ouvrit enfin. La reine, tenant son fils par la main, s'élança la première dans les bras du roi et fit un mouvement rapide comme pour l'entraîner dans sa chambre hors de la vue des spectateurs. »Non, non,« dit le roi d'une voix sourde en soutenant sa femme sur son cœur et en la dirigeant vers la salle, »je ne puis vous voir que là!«

Madame Élisabeth suivait avec la princesse royale, Cléry referma la porte sur eux. Le roi força tendrement la reine à s'asseoir sur un siége à sa droite, sa sœur sur un autre à sa

gauche; il s'assit entre elles. Les siéges étaient si rapprochés que les deux princesses, en se penchant, entouraient les épaules du roi de leurs bras et collaient leurs têtes sur son sein. La princesse royale, le front penché et les cheveux répandus sur les genoux de son père, était comme prosternée sur son corps. Le dauphin était assis sur un des genoux du roi, un de ses bras passé autour de son cou. Ces cinq personnes ainsi groupées par l'instinct de leur tendresse et convulsivement pressées dans les bras les unes des autres, les visages cachés contre la poitrine du roi, ne formaient aux regards qu'un seul faisceau de têtes, de bras, de membres palpitants qu'agitait le frémissement de la douleur et des caresses, et d'où s'échappaient en balbutiements comprimés, en murmure sourd ou en éclats déchirants, le désespoir de ces cinq âmes confondues en une, pour étouffer, pour éclater et pour mourir dans un seul embrassement.

XVI. — Pendant plus d'une demi-heure aucune parole ne put sortir de leurs lèvres. Ce n'était qu'une lamentation où toutes ces voix de père, de femmes, d'enfants se perdaient dans le gémissement commun, tombaient, s'appelaient, se répondaient, se provoquaient les unes les autres par des sanglots qui renouvelaient les sanglots, et s'aiguisaient par intervalles en cris si déchirants que ces cris perçaient les portes, les fenêtres, les murs de la tour, et qu'ils étaient entendus des maisons voisines. Enfin l'épuisement des forces abattit jusqu'à ces symptômes de la douleur. Les larmes se desséchèrent sur les paupières; les têtes se rapprochèrent de la tête du roi comme pour suspendre toutes les âmes à ses lèvres, et un entretien à voix basse, interrompu de temps en temps par des baisers et par des serrements de bras, se prolongea pendant deux heures, qui ne furent qu'un long embrassement. Nul n'entendit du dehors ces confidences du mourant aux survivants. La tombe ou les cachots les étouffèrent en peu de mois avec les cœurs. La princesse royale seule en garda les traces dans sa mémoire et en révéla plus tard ce que la confidence, la politique et la mort peuvent laisser échapper des tendresses d'un père, de la conscience d'un mourant et des secrètes instructions d'un roi. Récit mutuel de leurs pensées depuis leur séparation, recommandations répétées de sac[illegible]
*Dieu toute vengeance* si jamais l'inconstan[illegible]

est la fortune des rois, remettait ses ennemis dans leurs mains; élans surnaturels de l'âme de Louis XVI vers le ciel; attendrissements soudains et retours vers la terre à l'aspect de ces êtres chéris, dont les bras entrelacés semblaient l'y rappeler et l'y retenir; vague espoir, exagéré par un pieux mensonge afin de modérer la douleur de la reine; résignation de tout entre les mains de Dieu; vœu sublime pour que sa vie ne coûtât pas une goutte de sang à son peuple; leçons plus chrétiennes encore que royales données et répétées à son fils; tout cela entrecoupé de baisers, de larmes, d'étreintes, de prières en commun, d'adieux plus tendres et plus secrets versés à voix basse dans l'oreille de la reine seule, remplit les deux heures que dura ce funèbre entretien. On n'entendait plus du dehors qu'un tendre et confus chuchotement de voix. Les commissaires jetaient de temps en temps un regard furtif à travers le vitrage comme pour avertir le roi que le temps s'écoulait.

Quand les cœurs furent épuisés de tendresse, les yeux de larmes, les lèvres de voix, le roi se leva et serra toute sa famille à la fois dans une longue étreinte. La reine se jeta à ses pieds et le conjura de permettre qu'ils demeurassent cette nuit suprême auprès de lui. Il s'y refusa par tendresse pour eux, dont cet attendrissement usait la vie. Il prit pour prétexte le besoin qu'il avait lui-même de quelques heures de tranquillité pour se préparer au lendemain avec toutes ses forces. Mais il promit à sa famille de la faire appeler le jour suivant à huit heures. »Pourquoi pas à sept heures?« dit la reine. »Eh bien, oui, à sept heures,« répondit le roi. »Vous nous le promettez?« s'écrièrent-ils tous. »Je vous le promets,« répéta le roi. La reine, en traversant l'antichambre, se suspendait de ses deux mains au cou de son mari; la princesse royale enlaçait le roi de ses deux bras; madame Élisabeth embrassait du même côté le corps de son frère; le dauphin, suspendu d'une main par la reine, de l'autre par le roi, trébuchait entre les jambes de son père, le visage et les yeux levés vers lui. A mesure qu'ils avançaient vers la porte de l'escalier, leurs gémissements redoublaient. Ils s'arrachaient des bras les uns des autres, ils y retombaient de tout le poids de leur amour et de leur douleur. Enfin le roi s'élança à quelques pas en arrière, et tendant de là [illegible] de la reine: »Adieu, ... adieu!...« lui cria-t-il avec un

geste, un regard et un son de voix où retentissaient à la fois tout un passé de tendresse, tout un présent d'angoisses, tout un avenir d'éternelle séparation, mais dans lequel on distinguait cependant un accent de sérénité, d'espérance et de joie religieuse qui semblait assigner à leur réunion le rendez-vous vague mais confiant d'une éternelle vie.

A cet adieu, la jeune princesse glissa évanouie des bras de madame Élisabeth et vint tomber sans mouvement aux pieds du roi. Cléry, sa tante, la reine se précipitèrent pour la relever, et la soutinrent en l'entraînant vers l'escalier. Pendant ce mouvement le roi s'évada, les mains sur les yeux, et se retournant, du seuil de la porte de sa chambre entr'ouverte: »Adieu!« leur cria-t-il pour la dernière fois. Sa voix se brisa sous le sanglot de son cœur. La porte se referma. Il se précipita dans la tourelle, où son consolateur l'attendait. L'agonie de la royauté était passé.

XVII. — Le roi tomba de lassitude sur une chaise et resta longtemps sans pouvoir parler. »Ah! monsieur,« dit-il à l'abbé Edgeworth, »quelle entrevue que celle que je viens d'avoir! Pourquoi faut-il que j'aime tant!... Hélas!..« ajouta-t-il après une pause, »et que je sois tant aimé!... Mais c'en est fait avec le temps,« reprit-il d'un accent plus mâle, »occupons-nous de l'éternité.« A ce moment Cléry entra et supplia le roi de prendre quelque nourriture. Le roi refusa d'abord; puis, réfléchissant qu'il aurait besoin de force pour lutter en homme avec les apprêts et la vue du supplice, il mangea. Le repas ne dura que cinq minutes. Le roi debout ne prit qu'un peu de pain et un peu de vin, comme un voyageur qui ne s'asseoit pas sur la route Le prêtre, qui connaissait la foi de Louis XVI dans les saints mystères du christianisme et qui se réservait de lui donner la dernière joie d'y assister dans son cachot, lui demanda alors si ce serait une consolation pour lui de les voir célébrer le lendemain matin, avant le jour, et d'y recevoir de sa main le Dieu fait homme pour souffrir avec nous et transformé en pain pour la nourriture des âmes? Le roi, privé depuis longtemps de l'assistance aux cérémonies sacrées, pieuse habitude des princes de sa race, fut ému de surprise et de joie à cette pensée. Il lui sembla *que le Dieu du Calvaire* venait le visiter dans son cachot à la

dernière heure, comme un ami qui vient à la rencontre d'un ami. Seulement il désespéra d'obtenir cette faveur de la dureté et de l'impiété des commissaires de la commune.

Le prêtre, encouragé par les marques de respect que Garat avait données à sa mission, fut plus confiant. Il descendit dans la salle du conseil et demanda l'autorisation et les moyens d'accomplir le divin sacrifice dans la chambre du roi. C'étaient l'hostie, le vin, les livres sacrés, un calice et les habits sacerdotaux. Les commissaires indécis, craignant d'un côté de refuser une consolation suprême à la dernière heure d'un mourant, craignant d'un autre côté d'être accusés de *fanatisme* en permettant sous leurs yeux les rites d'un culte répudié, délibérèrent longtemps à voix basse. »Qui nous répond,« dit l'un de ces hommes à l'ecclésiastique, »que vous n'empoisonnerez pas le condamné dans l'hostie même où vous lui présenterez le corps de son Dieu; serait-ce donc la première fois qu'on aurait empoisonné les rois avec le pain de vie?« Le confesseur enleva tout prétexte au soupçon en priant les municipaux de fournir eux-mêmes le vin, l'hostie, les vases et les ornements de l'autel. Il revint au roi annoncer ce bonheur.

XVIII. — Ce prince sentit cette dernière douceur comme un premier rayon d'immortalité. Il se recueillit et tomba à genoux, repassa devant Dieu les actes, les pensées, les intentions de sa vie entière; il accepta vivant, non devant la postérité, ni devant les hommes, mais devant l'œil de Dieu, ce jugement que les rois d'Égypte n'avaient à subir que dans leur tombeau. Cet examen de sa conscience et cette accusation de lui-même durèrent bien avant dans la nuit. Le jugement de Dieu toujours mêlé de pardon, n'est pas le jugement des hommes. Le roi se leva, sinon innocent, du moins absous. Le prêtre, qui, dans la confession chrétienne, inflige une peine volontaire aux fautes, imposa pour expiation à son pénitent l'acceptation religieuse de la mort qu'il allait subir et le sacrifice de son sang pour laver le trône de toutes les fautes de sa race. Il promit au roi de lui donner dans la communion du lendemain, en signe de réconciliation et d'espérance, le corps du Christ supplicié. Ce sentiment de la purification de l'âme qu'éprouve le chrétien après la confession avait calmé les sens du roi. Cette recherche attentive des faiblesses de

sa vie avait distrait sa pensée de l'heure présente. Son âme n'était plus irréprochable dans sa conscience que dans l'histoire. Jusque dans ses fautes, il retrouvait ses bonnes intentions, et, se sentant pur devant Dieu, il se jugeait innocent devant les hommes. Il devait croire à l'acquittement de la postérité comme à l'acquittement de Dieu.

XIX. — La nuit était à demi consommée. Le condamné se coucha et s'endormit d'un sommeil aussi subit et aussi paisible, que si cette nuit eût dû avoir un lendemain! Le prêtre passa les heures en prière dans la chambre de Cléry, séparée de celle du roi par une cloison en planches. De là on entendait la respiration égale et douce du roi endormi attester la profondeur de son repos, et la régularité des mouvements de son cœur, comme ceux d'une pendule qui va s'arrêter. A cinq heures, il fallut le réveiller. »Cinq heures sont-elles sonnées?« dit-il à Cléry. »Pas encore à l'horloge de la tour,« lui répondit Cléry; »mais elles sont sonnées déjà à plusieurs cloches de la ville. — J'ai bien dormi,« dit le roi, »j'en avais besoin, la journée d'hier m'avait fatigué.« Cléry alluma le feu et aida son maître à s'habiller. Il prépara l'autel au milieu de la chambre. Le prêtre y célébra le sacrifice. Le roi, à genoux, un livre de prières dans ses mains, paraissait unir son âme à tout le sens, à toutes les paroles de cette cérémonie, où le prêtre fait la commémoration du dernier repas, de l'agonie, de la mort, de la résurrection et de la transsubstantiation du Christ s'offrant en victime à son père et se donnant en aliment à ses frères. Il reçut le corps du Christ sous la figure du pain consacré. Il se sentit fortifié contre la mort, en croyant posséder dans son cœur l'otage divin d'une autre vie. Après la messe, pendant que le prêtre se déshabillait, le roi passa seul dans sa tourelle pour se recueillir. Cléry y entra pour lui demander à genoux sa bénédiction; Louis XVI la lui donna, en le chargeant de la donner en son nom à tous ceux qui lui étaient attachés, en particulier à ceux de ses gardiens qui, comme Turgy, avaient eu pitié de sa captivité et en avaient adouci les rigueurs; puis, l'attirant dans l'embrasure de la fenêtre, il lui remit furtivement un cachet qu'il détacha de sa montre, un petit paquet qu'il tira de son sein et un anneau de mariage qu'il ôta de son doigt. — »Vous remettrez après ma mort,« lui dit-il, »ce

cachet à mon fils, cet anneau à la reine. Dites-lui que je le quitte avec peine et pour qu'il ne soit pas profané avec mon corps!... Ce petit paquet renferme des cheveux de toute ma famille, vous le lui remettrez aussi. Dites à la reine, à mes chers enfants, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une si cruelle séparation renouvelée deux fois. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements!...« Les sanglots l'étouffèrent. »Je vous charge,« ajouta-t-il avec une tendresse qui brisait les mots dans sa voix, »de leur porter mes adieux!...« Cléry se retira fondant en larmes.

Un moment après, le roi sortit de son cabinet et demanda des ciseaux pour que son serviteur lui coupât les cheveux, seul héritage qu'il pût laisser à sa famille. On lui refusa cette grâce. Cléry sollicita des municipaux la faveur d'accompagner son maître pour le déshabiller sur l'échafaud, afin que la main d'un pieux serviteur remplaçât dans ce dernier office la main flétrissante du bourreau. »Le bourreau est assez bon pour lui,« répondit un des commissaires. Le roi se retira de nouveau.

XX. — Son confesseur, en entrant dans la tourelle, le trouva se réchauffant auprès de son poêle, paraissant réfléchir avec une triste joie sur le terme enfin venu de ses tribulations. — »Mon Dieu!« s'écria le roi, »que je suis heureux d'avoir conservé ma foi sur le trône! Où en serais-je aujourd'hui sans cette espérance? Oui, il existe en haut un juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas!«

Le jour commençait à glisser dans la tour à travers les barreaux de fer et les planches qui obstruaient la lumière du ciel. On entendait distinctement le bruit des tambours qui battaient dans tous les quartiers le rappel des citoyens sous les armes, le trépignement des chevaux de la gendarmerie et le retentissement des roues des canons et des caissons qu'on plaçait et qu'on déplaçait dans les cours du Temple. Le roi écouta ces bruits avec indifférence; il les interprêtait à son confesseur. — »C'est probablement la garde nationale qu'on commence à rassembler,« dit-il au premier rappel. Quelques moments après, on entendit *les fers des* chevaux d'une nombreuse cavalerie *résonner sur les pavés*, au pied de la tour, et les voix des officiers

depuis la place de la Bastille jusqu'au pied de l'échafaud, à la place de la Révolution. De distance en distance, cette double muraille d'acier était renforcée par des détachements d'infanterie empruntés au camp sous Paris, le sac sur le dos et les armes chargées comme un jour de bataille. Des canons braqués, chargés à mitraille, les mèches fumantes, surveillaient aux principales embouchures des rues la ligne du cortége. Le silence était profond comme la terreur dans la ville. Nul ne disait sa pensée à son voisin. Les physionomies mêmes étaient impassibles devant le regard du délateur; quelque chose de machinal se remarquait dans les visages, dans les gestes, dans les regards de cette multitude. On eût dit que Paris avait abdiqué son âme pour trembler et pour obéir. Le roi, au fond de la voiture, et couvert par les baïonnettes et les sabres nus de l'escorte, était à peine aperçu. Il portait un habit brun, une culotte de soie noire, un gilet et des bas blancs. Sa chevelure était roulée sous son chapeau. Le bruit des tambours, des canons, des chevaux, et la présence des gendarmes dans la voiture, l'empêchaient de s'entretenir avec son confesseur. Il demanda seulement à l'abbé Edgeworth de lui prêter son bréviaire, et il y chercha du doigt et de l'œil les psaumes dont les gémissements et les espérances s'appropriaient à sa situation. Ces chants sacrés, balbutiés par ses lèvres et retentissant dans son âme, lui dérobèrent ainsi le bruit, la vue du peuple pendant tout ce trajet de la prison à la mort. Le prêtre priait à côté de lui. Les gendarmes placés en face portaient sur leurs figures l'empreinte de l'étonnement et de l'admiration que le recueillement pieux du roi leur inspirait. Quelques cris de grâce se firent entendre, au départ de la voiture, dans la foule accumulée à l'entrée de la rue du Temple. Ces cris moururent sans échos dans le tumulte et dans la compression générale des sentiments publics. Aucune injure, aucune imprécation de la multitude ne s'élevèrent. Si on eût demandé à chacun des deux cent mille citoyens, acteurs ou spectateurs de ces funérailles d'un vivant: Faut-il que cet homme, seul contre tous, meure? pas un peut-être n'aurait répondu oui. Mais les choses étaient combinées ainsi par le malheur et par la sévérité des temps, que tous accomplissaient sans hésiter ce que nul *isolément n'aurait* voulu accomplir. Cette multitude, qui

pression mutuelle qu'elle exerçait sur elle-même, s'empêchait de céder à son attendrissement et à son horreur; semblable à la voûte dont chaque pierre isolément tend à fléchir et à tomber, mais où toutes restent suspendues par la résistance que la pression oppose à leur chute!

XXI. — Au confluent des rues nombreuses qui aboutissent au boulevard entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin, lieu où la voie s'élargit et où une rampe rapide arrêta le pas des chevaux, une ondulation soudaine ralentit un moment la marche. Sept à huit jeunes gens débouchant en masse de la rue Beauregard, fendirent la foule, rompirent la haie et se précipitèrent vers la voiture le sabre à la main et en criant: » A nous ceux qui veulent sauver le roi!« De ce nombre était le baron de Batz, aventurier de conspirations, et son secrétaire Devaux. Trois mille jeunes gens, secrètement enrôlés et armés pour ce coup de main, devaient répondre à ce signal et tenter, après, un soulèvement dans Paris, appuyés par Dumouriez. Cachés dans Paris, ces intrépides conspirateurs, voyant que personne ne les suivait, se firént jour, à la faveur de la surprise et de la confusion, à travers la haie de la garde nationale et se perdirent dans les rues voisines. Un détachement de gendarmerie les poursuivit et en atteignit quelques-uns, qui payèrent de leur vie leur tentative.

Le cortége, un moment arrêté, reprit sa marche, à travers le silence et l'immobilité du peuple, jusqu'à l'embouchure de la rue Royale sur la place de la Révolution. Là, un rayon de soleil d'hiver qui perçait la brume laissait voir la place couverte de cent mille têtes, les régiments de la garnison de Paris formant le carré autour de l'échafaud, les exécuteurs attendant la victime, et l'instrument du supplice dressant au-dessus de la foule ses madriers et ses poteaux peints en rouge couleur de sang.

Ce supplice était la guillotine. Cette machine inventée en Italie et importée en France par l'humanité d'un médecin célèbre de l'assemblée constituante, nommé Guillotin, avait été substituée aux supplices atroces et infamants que la révolution avait voulu abolir. Elle avait de plus, dans la pensée des législateurs de l'assemblée constituante, l'avantage de ne pas faire verser le sang de l'homme par la main et sous le coup souvent mal assuré *d'un autre homme*, mais de faire exécuter le meurtre par un

instrument sans âme, insensible comme le bois et infaillible comme le fer. Au signal de l'exécuteur la hache tombait d'elle-même. Cette hache, dont la pesanteur était centuplée par des poids attachés sous l'échafaud, glissait entre deux rainures d'un mouvement à la fois horizontal et perpendiculaire, comme celui de la scie, et détachait la tête du tronc par le poids de sa chute avec la rapidité de l'éclair. C'était la douleur et le temps supprimés dans la sensation de la mort. La guillotine était dressée, ce jour-là, au milieu de la place de la Révolution, devant la grande allée du jardin des Tuileries, en face et comme en dérision du palais des rois, non loin de l'endroit où la fontaine jaillissante la plus rapprochée de la Seine semble aujourd'hui laver éternellement le pavé.

Depuis l'aube du jour, les abords de l'échafaud, le pont Louis XVI, les terrasses des Tuileries, les parapets du fleuve, les toits des maisons de la rue Royale, les branches dépouillées des arbres des Champs-Élysées étaient chargés d'une innombrable multitude qui attendait l'événement dans l'agitation, dans le tumulte et dans le bruit d'une ruche d'hommes, comme si cette foule n'eût pu croire au supplice d'un roi avant de l'avoir vu de ses yeux. Les abords immédiats de l'échafaud avaient été envahis, grâce aux faveurs de la commune et à la connivence des commandants des troupes, par les hommes de sang des cordeliers, des jacobins et des journées de septembre, incapables d'hésitation ou de pitié. Se posant eux-mêmes autour de l'échafaud, comme les témoins de la république, ils voulaient que le supplice fût consommé et applaudi.

A l'approche de la voiture du roi, une immobilité solennelle surprit cependant tout à coup cette foule et ces hommes eux-mêmes. La voiture s'arrêta à quelques pas de l'échafaud. Le trajet avait duré deux heures.

XXII. — Le roi, en s'apercevant que la voiture avait cessé de rouler, leva les yeux, qu'il tenait attachés au livre, et, comme un homme qui interrompt sa lecture pour un moment, il se pencha à l'oreille de son confesseur et lui dit à voix basse et d'un ton d'interrogation: »Nous voilà arrivés, je crois?« Le prêtre ne lui répondit que par un signe silencieux. Un des trois *frères Sanson*, bourreaux de Paris, ouvrit la portière. Les gen-

darmes descendirent. Mais le roi refermant la portière et plaçant sa main droite sur le genou de son confesseur d'un geste de protection: »Messieurs,« dit-il avec autorité aux bourreaux, aux gendarmes et aux officiers qui se pressaient autour des roues, »je vous recommande monsieur que voilà! Ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte. Je vous charge d'y veiller.« Personne ne répondit. Le roi voulut répéter avec plus de force cette recommandation aux exécuteurs. L'un d'eux lui coupa la parole. »Oui, oui,« lui dit-il avec un accent sinistre, »sois tranquille, nous en aurons soin, laisse-nous faire.« Louis descendit. Trois valets du bourreau l'entourèrent et voulurent le déshabiller au pied de l'échafaud. Il les repoussa avec majesté, ôta lui-même son habit, sa cravate, et dépouilla sa chemise jusqu'à la ceinture. Les exécuteurs se jetèrent alors de nouveau sur lui. »Que voulez-vous faire?« murmura-t-il avec indignation. »Vous lier,« lui répondirent-ils, et ils lui tenaient déjà les mains pour les nouer avec leurs cordes. »Me lier!« répliqua le roi avec un accent où toute la gloire de son sang se révoltait contre l'ignominie. »Non! non! je n'y consentirai jamais! Faites votre métier, mais vous ne me lierez pas; renoncez-y!« Les exécuteurs insistaient, élevaient la voix, appelaient à leur aide, levaient la main, préparaient la violence. Une lutte corps à corps allait souiller la victime au pied de l'échafaud. Le roi, par respect pour la dignité de sa mort et pour le calme de sa dernière pensée, regarda le prêtre comme pour lui demander conseil. »Sire,« dit le conseiller divin, »subissez sans résistance ce nouvel outrage comme un dernier trait de ressemblance entre vous et le Dieu qui va être votre récompense.« Le roi leva les yeux au ciel avec une expression du regard qui semblait reprocher et accepter à la fois. »Assurément,« dit-il, »il ne faut rien moins que l'exemple d'un Dieu pour que je me soumette à un pareil affront!« Puis se tournant en tendant lui-même les mains vers les exécuteurs: »Faites ce que vous voudrez,« leur dit-il, »je boirai le calice jusqu'à la lie!«

Il monta, soutenu par le bras du prêtre, les marches hautes et glissantes de l'échafaud. Le poids de son corps semblait indiquer un affaissement de son âme; mais, parvenu à la dernière marche, il s'élança des mains de son confesseur, traversa d'un

pas ferme toute la largeur de l'échafaud, regarda en passant l'instrument et la hache, et se tournant tout à coup à gauche, en face de son palais, et du côté où la plus grande masse de peuple pouvait le voir et l'entendre, il fit aux tambours le geste du silence. Les tambours obéirent machinalement. »Peuple! « dit Louis XVI d'une voix qui retentit dans le silence et qui fut entendue distinctement de l'autre extrémité de la place, »peuple! je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute! Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France!... « Il allait continuer; un frémissement parcourait la foule. Le chef d'état-major des troupes du camp sous Paris, le comte de Beaufranchet d'Ayat, ordonna aux tambours de battre. Un roulement immense et prolongé couvrit la voix du roi et le murmure de la multitude. Le condamné revint de lui-même à pas lents vers la guillotine et se livra aux exécuteurs. Au moment où on l'attachait à la planche, il jeta encore un regard sur le prêtre qui priait à genoux au bord de l'échafaud. Il vécut, il posséda son âme tout entière jusqu'au moment où il la remit à son créateur par les mains du bourreau. La planche chavira, la hache glissa, la tête tomba.

Un des exécuteurs prenant la tête du supplicié par les cheveux la montra au peuple et aspergea de sang les bords de l'échafaud. Des fédérés et des républicains fanatiques montèrent sur les planches, trempèrent les pointes de leurs sabres et les lances de leurs piques dans le sang, et les brandirent vers le ciel en poussant le cri de *Vive la république!* L'horreur de cet acte étouffa le même cri sur les lèvres du peuple. L'acclamation ressembla plutôt à un immense sanglot. Les salves de l'artillerie allèrent apprendre aux faubourgs les plus lointains que la royauté était suppliciée avec le roi. La foule s'écoula en silence. On emporta les restes de Louis XVI dans un tombereau couvert au cimetière de la Madeleine, et on jeta de la chaux dans la fosse pour que les ossements consumés de la victime de la révolution ne devinssent pas un jour les reliques du royalisme. Les rues se vidèrent. Des bandes de fédérés armés parcoururent les quartiers de Paris en annonçant la mort du *tyran* et en chantant le sanguinaire refrain de *la Marseillaise*. Aucun enthousiasme ne leur répondit, la

ville resta muette. Le peuple ne confondait pas un supplice avec une victoire. La consternation était rentrée avec la liberté dans la demeure des citoyens. Le corps du roi n'était pas encore refroidi sur l'échafaud que le peuple doutait de l'acte qu'il venait d'accomplir et se demandait, avec une anxiété voisine du remords, si le sang qu'il venait de répandre était une tache sur la gloire de la France ou le sceau de la liberté? La conscience des républicains eux-mêmes se troubla devant cet échafaud. La mort du roi laissait un problème à débattre à la nation.

XXIII. — Cinquante-trois ans se sont écoulés depuis ce jour; ce problème agite encore la conscience du genre humain et partage l'histoire elle-même en deux partis: crime ou stoïcisme, selon le point de vue où l'on se place pour le considérer, cet acte est un parricide aux yeux des uns; il est aux yeux des autres une justice que la liberté se fit héroïquement à elle-même, un acte politique qui écrivit avec le sang d'un roi les droits du peuple, qui devait rendre la royauté et la France à jamais irréconciliables, et qui, ne laissant à la France compromise d'autre alternative que de subir la vengeance des despotes ou de les vaincre, condamnait la nation à la victoire par l'énormité de l'outrage et par l'impossibilité du pardon.

Quant à nous, qui devons justice et pitié à la victime, mais qui devons aussi justice aux juges, nous nous demandons, en finissant ce mélancolique récit, ce qu'il faut accuser, ce qu'il faut absoudre du roi, de ses juges, de la nation ou de la destinée? Et si l'on peut rester impartial quand on est attendri, nous posons en ces termes dans notre âme la redoutable question qui fait hésiter l'histoire, douter la justice, trembler l'humanité:

La nation avait-elle le droit de juger en tribunal légal et régulier Louis XVI? Non: car pour être juge il faut être impartial et désintéressé, et la nation n'était ni l'un ni l'autre. Dans ce combat terrible, mais inévitable, que se livraient, sous le nom de révolution, la royauté et la liberté pour l'asservissement ou l'émancipation des citoyens, Louis XVI personnifiait le trône, la nation personnifiait la liberté. Ce n'était pas leur faute, c'était leur nature. Les *tentatives* de transaction étaient vaines. Les *natures se combattaient* en dépit des volontés. Entre ces deux ad-

versaires, le roi et le peuple, dont par instinct l'un devait vouloir retenir, l'autre arracher les droits de la nation, il n'y avait d'autre tribunal que le combat, d'autre juge que la victoire. Nous ne prétendons pas dire par ces paroles qu'il n'y eût pas au-dessus des deux partis une moralité de la cause et des actes qui juge la victoire elle-même. Cette justice ne périt jamais dans l'éclipse des lois et dans la ruine des empires; seulement elle n'a pas de tribunal où elle puisse citer légalement ses accusés, elle est la justice d'État, la justice qui n'a ni juges institués ni lois écrites, mais qui prononce ses arrêts dans la conscience et dont le code est l'équité.

Louis XVI ne pouvait être jugé en politique et en équité que par un procès d'État.

La nation avait-elle le droit de le juger ainsi? c'est demander si elle avait le droit de le combattre et de le vaincre; en d'autres termes, c'est demander si le despotisme est inviolable! si la liberté est une révolte! s'il n'y a de justice ici-bas que pour les rois! s'il n'y a pour les peuples que le droit de servir et d'obéir Le doute seul est une impiété envers les peuples.

La nation ayant en soi l'inaliénable souveraineté qui repose dans la raison, dans le droit et dans la volonté de chacun des citoyens dont la collection fait le peuple, avait certes la faculté de modifier la forme extérieure de sa souveraineté, de niveler son aristocratie, de déposséder son église, d'abaisser ou même de supprimer son trône pour régner elle-même par ses propres magistratures. Or, du moment que la nation avait le droit de combattre et de s'affranchir, elle avait le droit de surveiller et de consolider les résultats de sa victoire. Si donc Louis XVI, roi trop récemment dépossédé de la toute-puissance, roi à qui toute restitution de pouvoir au peuple devait paraître déchéance, roi mal satisfait de la part de règne qui lui restait, aspirant à reconquérir l'autre part, tiraillé d'un côté par une assemblée usurpatrice, tiraillé de l'autre par une reine inquiète, par une noblesse humiliée, par un clergé qui faisait intervenir le ciel dans sa cause, par une émigration implacable, par ses frères courant en son nom par toute l'Europe pour chercher des ennemis à la révolution; *si Louis XVI,* roi, paraissait à la nation une *conspiration vivante contre sa liberté,* si la nation le soupçonnait de trop re-

gretter dans son âme le pouvoir suprême, de faire trébucher volontairement la nouvelle constitution pour profiter de ses chutes, de conduire la liberté dans des piéges, de se réjouir de l'anarchie, de désarmer la patrie, de lui souhaiter secrètement des revers, de correspondre avec ses ennemis, la nation avait le droit de le citer jusque sur son trône, de l'en faire descendre, de l'appeler à sa barre et de le déposer au nom de sa propre dictature et de son propre salut. Si la nation n'avait pas eu ce droit, le droit de trahir impunément les peuples eût donc été dans la constitution nouvelle une des prérogatives des rois!

XXIV. — Nous venons de voir qu'aucune loi écrite ne pouvant être appliquée au roi, et que ses juges étant ses ennemis, son jugement ne pouvait être un jugement légal, mais une grande mesure d'État, dont l'équité seule devait débattre les motifs et dicter l'arrêt. Que disait l'équité et quelle peine pouvait-elle prononcer, si le vainqueur a le droit d'appliquer une peine au vaincu?

Louis XVI, dégradé de la royauté, désarmé et prisonnier, coupable peut-être dans la lettre, était-il coupable dans l'esprit, si l'on considère la contrainte morale et physique de sa déplorable situation? Était-ce un tyran? Non. Un oppresseur du peuple? Non. Un fauteur de l'aristocratie? Non. Un ennemi de la liberté? Non. Tout son règne protestait, depuis son avénement au trône, de la tendance philosophique de son esprit et des instincts populaires de son cœur, à prémunir la royauté contre les tentations du despotisme, à faire monter les lois sur le trône, à demander des conseils à la nation, à faire régner par lui et en lui les droits et les intérêts du peuple. Prince révolutionnaire, il avait appelé lui-même la révolution à son secours. Il avait voulu lui donner beaucoup; elle avait voulu arracher davantage: de là la lutte.

Cependant tout n'était pas politiquement irréprochable du côté du roi dans cette lutte. L'incohérence et le repentir des mesures trahissaient la faiblesse et avaient souvent servi de prétexte aux violences et aux attentats du peuple. Ainsi, Louis XVI avait convoqué les États généraux, et voulant trop tard circonscrire le droit de délibération, l'insurrection morale du serment du *Jeu de paume* lui avait forcé la main. Il avait voulu intimider l'*assemblée constituante* par un rassemblement de troupes à Ver-

sailles, et le peuple de Paris avait pris la Bastille et embauché les gardes françaises. Il avait pensé à éloigner le siége de l'assemblée nationale de la capitale, et la populace de Paris avait marché sur Versailles, forcé son palais, massacré ses gardes, emprisonné sa famille aux Tuileries. Il avait tenté de s'enfuir au milieu de son armée et peut-être d'une armée étrangère, et la nation l'avait ramené enchaîné au trône et lui avait imposé la constitution de 91. Il avait parlementé avec l'émigration et les rois ses vengeurs, et la populace de Paris avait fait le 20 juin. Pour obéir à sa conscience il avait refusé sa sanction à des lois commandées par la volonté du peuple, et les Girondins unis aux Jacobins avaient fait le 10 août. Selon l'esprit dans lequel on envisageait ces vicissitudes de son règne, depuis le commencement de la révolution, il y avait de quoi l'accuser ou de quoi le plaindre. Il n'était ni tout à fait innocent, ni tout à fait coupable; il était surtout malheureux! Si le peuple pouvait lui reprocher des faiblesses et des dissimulations, il pouvait, lui roi, reprocher de cruelles violences au peuple. L'action et la réaction, le coup et le contre-coup s'étaient succédé de part et d'autre avec une telle rapidité, comme dans une mêlée, qu'il était difficile de dire qui avait frappé le premier. Les fautes étaient réciproques, les ombrages mutuels, les périls égaux. Qui donc avait le droit de condamner l'autre et de lui dire avec justice et impartialité: Tu mourras? Aucun des deux. Le roi ne pouvait pas plus, en cas de victoire, juger le peuple, que le peuple ne pouvait légalement juger le roi. Il n'y avait point là de justiciable; il y avait un vaincu, voilà tout. Le procès légal était une hypocrisie de justice, la hache seule était logique. Robespierre l'avait dit. Mais la hache après le combat, et frappant un homme désarmé, au nom de ses ennemis, qu'est-elle dans toutes les langues? Un meurtre de sang-froid, sans excuse, du moment qu'il est sans nécessité, en un mot une immolation.

XXV. — Déposer Louis XVI, le bannir du sol national ou l'y retenir dans l'impuissance de conspirer et de nuire, voilà ce que commandaient aux conventionnels le salut de la république, la sûreté de la révolution. L'immolation d'un homme captif et désarmé n'était qu'une concession à la colère ou une concession à *la peur. Vengeance ici*, lâcheté là, cruauté partout. Immoler un

vaincu cinq mois après la victoire, ce vaincu fût-il coupable, ce vaincu fût-il dangereux, était un acte sans pitié. La pitié n'est pas un vain mot parmi les hommes. Elle est un instinct, qui avertit la force d'amollir sa main à la proportion de la faiblesse et de l'adversité des victimes. Elle est une justice généreuse du cœur humain plus clairvoyante au fond et plus infaillible que la justice inflexible de l'esprit. Aussi tous les peuples en ont-ils fait une vertu. Si l'absence de toute pitié est un crime dans le despotisme, pourquoi donc serait-ce une vertu dans les républiques? Le vice et la vertu changent-ils de nom en changeant de parti? Les peuples sont-ils dispensés d'être magnanimes? Il n'y a que leurs ennemis qui oseraient le prétendre, car ils voudraient les déshonorer. Leur force même leur commande plus de générosité qu'à leurs tyrans!

XXVI. — Enfin le meurtre du roi, comme mesure de salut public, était-il nécessaire? Nous demanderions d'abord si ce meurtre était juste, car rien d'injuste en soi ne peut être nécessaire à la cause des nations. Ce qui fait le droit, la beauté et la sainteté de la cause des peuples, c'est la parfaite moralité de leurs actes. S'ils abdiquent la justice, ils n'ont plus de drapeau. Ils ne sont que des affranchis du despotisme imitant tous les vices de leurs maîtres. La vie ou la mort de Louis XVI, détrôné ou prisonnier, ne pesait pas le poids d'une baïonnette de plus ou de moins dans la balance des destinées de la république. Son sang était une déclaration de guerre plus certaine que sa déposition. Sa mort était, certes, un prétexte d'hostilités plus spécieux que sa captivité dans les conseils diplomatiques des cours ennemies de la révolution. Prince épuisé et dépopularisé par quatre ans de lutte inégale avec la nation, livré vingt fois à la merci du peuple, sans crédit sur les soldats; caractère dont on avait si souvent sondé la timidité et l'indécision, descendu d'humiliation en humiliation et degré par degré du haut de son trône dans la prison, Louis XVI était l'unique prince de sa race à qui il ne fût plus possible de songer à régner. Dehors, il était décrédité par ses concessions; dedans, il eût été l'otage patient et inoffensif de la république, l'ornement de son triomphe, la preuve vivante de sa magnanimité. Sa mort, au contraire, aliénait de la cause française cette partie immense des populations qui ne juge les évé-

nements humains que par le cœur. La nature humaine est pathétique ; la république l'oublia, elle donna à la royauté quelque chose du martyre, à la liberté quelque chose de la vengeance. Elle prépara ainsi une réaction contre la cause républicaine et mit du côté de la royauté la sensibilité, l'intérêt, les larmes d'une partie des peuples. Qui peut nier que l'attendrissement sur le sort de Louis XVI et de sa famille n'ait été pour beaucoup dans le retour vers la royauté quelques années après ? Les causes perdues ont des retours, dont il ne faut souvent chercher les motifs que dans le sang des victimes odieusement immolées par la cause opposée. Le sentiment public, une fois ému d'une iniquité, ne se repose que quand il s'est, pour ainsi dire, absous par quelque réparation éclatante et inattendue. Il y eut du sang de Louis XVI dans tous les traités que les puissances de l'Europe passèrent entre elles pour incriminer et étouffer la république ; il y eut du sang de Louis XVI dans l'huile qui sacra Napoléon si peu de temps après les serments à la liberté ; il y eut du sang de Louis XVI dans l'enthousiasme monarchique que raviva en France le retour des Bourbons à la restauration ; il y en eut même en 1830 dans la répulsion au nom de république, qui jeta la nation indécise entre les bras d'une autre dynastie. Ce sont les républicains qui doivent le plus déplorer ce sang, car c'est sur leur cause qu'il est retombé sans cesse, et c'est ce sang qui leur a coûté la république !

XXVII. — Quant aux juges, Dieu lit seul dans la conscience des individus. L'histoire ne lit que dans la conscience des partis. L'intention seule fait le crime ou l'explication de pareils actes. Les uns votèrent par une puissante conviction de la nécessité de supprimer le signe vivant de la royauté en abolissant la royauté elle-même ; les autres par un intrépide défi aux rois de l'Europe, qui ne les croiraient pas, selon eux, assez républicains tant qu'ils n'auraient pas supplicié un roi ; ceux-ci pour donner aux peuples asservis un signal et un exemple qui leur communiquassent l'audace de secouer la superstition des rois ; ceux-là par une ferme persuasion des trahisons de Louis XVI, que la presse et la tribune des clubs leur dépeignaient, depuis le commencement de la révolution, comme un conspirateur ; quelques-uns par impatience des dangers de la patrie ; quelques autres,

comme les Girondins, à regret et par rivalité d'ambition, à qui donnerait le gage le plus irrécusable à la république; d'autres par cet entraînement qui emporte les faibles âmes dans le courant des assemblées publiques; d'autres par cette lâcheté qui surprend tout à coup le cœur et qui fait abandonner la vie d'autrui comme on abandonne sa propre vie; un plus grand nombre enfin votèrent la mort avec réflexion par un fanatisme stoïque qui ne se faisait illusion ni sur l'insuffisance des crimes, ni sur l'irrégularité des formes, ni sur la cruauté de la peine, ni même sur le compte qu'en demanderait la postérité à leur mémoire, mais qui crurent la liberté assez sainte pour justifier pas sa fondation ce qui manquait à la justice de leur vote, et assez implacable pour lui immoler leur pitié!

XXVIII. — Tous se trompèrent. Cependant l'histoire, même en accusant, ne peut méconnaître, au milieu de toutes les conséquences politiques, contraires à l'équité, cruelles pour le sentiment et fatales à la liberté, du supplice de Louis XVI, qu'il n'y eût une puissance dans cet échafaud. Ce fut la puissance des partis désespérés et des résolutions sans retour. Ce supplice vouait la France à la vengeance des trônes et donnait ainsi cruellement à la république la force convulsive des nations: la force du désespoir. L'Europe l'entendit; la France répondit. Les transactions, les indécisions, les négociations cessèrent; et la Mort, tenant la hache régicide d'une main et le drapeau tricolore de l'autre, fut prise seule pour négociateur et pour juge entre la monarchie et la république, entre l'esclavage et la liberté, entre le passé et l'avenir des nations.



# LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

Impression produite par la mort de Louis XVI. — Lepelletier de Saint-Fargeau. — Cabinets de l'Europe. — Custine. — L'Angleterre. — Pitt. — Fox. — M. de Talleyrand. — Coalition à l'extérieur. — Recrutement. — L'armée. — Pache, ministre de la guerre. — Dumouriez en Belgique. — Mesdemoiselles Fernig. — Jemmapes. — Le duc de Chartres. — Dumouriez vainqueur.

I. — Les grandes catastrophes humaines ont des contre-coups dans l'imagination publique, qui sont plus fortement ressentis par certains hommes doués, pour ainsi dire, de la faculté de résumer en eux l'impression de tous et de porter jusqu'au délire, quelquefois jusqu'au crime, l'exaltation que ces catastrophes leur inspirent. La mort de Louis XVI, l'étonnement, la profanation, la douleur produisirent cette commotion des âmes dans tout l'empire. Tous ceux qui ne partageaient pas le stoïcisme des juges furent saisis par l'horreur et par la consternation. Il leur semblait qu'un grand sacrilége appelait sur la nation, qui l'avait accompli ou souffert, une de ces vengeances où le Ciel demande pour le sang d'un juste le sang d'un peuple tout entier. Des hommes moururent de douleur en apprenant la consommation du supplice, d'autres en perdirent la raison. Des femmes se précipitèrent du toit de leur maison dans la rue, et des ponts de Paris dans la Seine. Des sœurs, des filles, des femmes, des mères de conventionnels éclatèrent en reproches contre leurs maris ou leurs fils. Le supplice même n'était pas encore exécuté que l'arrêt de mort de Louis XVI était déjà vengé dans le sang d'un de ses principaux juges.

Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, issu d'une ancienne famille de haute magistrature et possesseur d'une fortune immense *dans le département* de l'Yonne, homme de plus d'ambition que

de génie, avait d'abord défendu le pouvoir du roi aux États généraux. Après l'assemblée constituante, prévoyant la ruine de la monarchie, il s'était retiré dans ses terres, et il avait passé au parti du peuple avec l'affectation de zèle et les complaisances d'un homme qui a beaucoup à se faire pardonner. Devenu le centre des agitations de son département, l'âme des clubs, l'instigateur des mouvements populaires, il avait été nommé membre de la convention nationale à Sens. L'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, ancien ministre de Louis XVI, transfuge éclatant de l'Église dans la philosophie, avait assisté, en costume civique et coiffé du bonnet rouge, à l'élection de Michel Lepelletier. Le clergé et l'aristocratie venaient ainsi s'abdiquer, les pieds dans le sang, entre les mains du peuple. L'archevêque de Sens, prévoyant les retours terribles d'une popularité qui demandait de pareils sacrifices, portait déjà sur lui un poison préparé par Cabanis et envoyé par Condorcet, dont il devait se servir quelques mois plus tard. Lepelletier de Saint-Fargeau pressentait le poignard d'un royaliste. L'un et l'autre prochains martyrs de leur nouvelle cause: l'un par ses propres mains, l'autre par la main d'un assassin.

Plus important par sa naissance et par sa fortune que par sa parole, Lepelletier de Saint-Fargeau avait à la convention et aux jacobins l'espèce d'influence que les noms qu'on a l'habitude de respecter conservent quelque temps dans les partis où ces noms descendent. Il présidait quelquefois les jacobins; il allait au-devant des volontés de Robespierre. Nul ne sait mieux flatter les maîtres du peuple qu'un aristocrate instruit à la flatterie dans les cours. Il fréquentait le duc d'Orléans et préméditait, dit-on, le mariage de sa fille unique avec le fils aîné de ce prince. L'immensité de la dot devait suppléer à l'inégalité des noms, et la conformité des principes révolutionnaires effacer la distance des rangs. Sa fortune et son patronage dans les départements de la Bourgogne groupaient autour de lui dix ou douze membres de la convention, les yeux sur son vote, pour l'imiter. Ces douze voix, en se déplaçant à un signe de Saint-Fargeau, faisaient une différence de vingt-quatre voix dans le procès du roi. Par l'indécision et la balance des suffrages, la responsabilité de la vie ou *de la mort de Louis* XVI pouvait porter sur Lepelletier. Les

royalistes le savaient. Des sollicitations mystérieuses avaient abordé Saint-Fargeau : il avait promis un vote de clémence. Les jacobins, instruits de ces négociations, avaient exigé qu'il les démentît par un acte qui engageât sa tête: il avait promis un vote inflexible. A l'heure décisive, il avait tenu parole aux jacobins et voté la mort. Les royalistes avaient détesté deux fois ce vote. Le régicide était de plus une trahison à leurs yeux.

II. — Il y avait parmi ces royalistes un jeune homme nommé Pâris, fils d'un employé dans l'administration des biens du comte d'Artois. Pâris était entré dans la garde constitutionnelle de Louis XVI au moment où le zèle avait réuni dans ce corps tout ce qui restait de défenseurs du roi. Depuis le commencement de la garde constitutionnelle, il était resté à Paris, épiant toutes les occasions de se dévouer à sa cause. Audacieux d'attitude, intrépide de cœur, adroit de la main, il se montrait armé dans tous les lieux publics, encourageait les royalistes, affrontait les jacobins, gourmandait le peuple, ameutait les femmes et parvenait à échapper toujours à la haine des jacobins par la force de son sabre et par le secret de son asile. Ce jeune homme était du nombre de ceux qui devaient attaquer l'escorte du roi quand on le conduirait au supplice, et qui ourdissaient un soulèvement pour forcer les portes du Temple. Il avait espéré jusqu'au dernier moment que la convention n'accomplirait pas le régicide. A l'annonce du vote de mort et du refus de sursis, sa rage et sa douleur s'étaient exaltées jusqu'à la démence. Il avait senti en lui ce besoin irrésistible, qui saisit quelquefois les âmes passionnées, de protester seul contre un peuple. Il avait embrassé sa maîtresse, jeune marchande de parfums au Palais-Royal, qui lui donnait asile, comme pour un éternel adieu. Il avait caché son sabre sous son manteau, et il était sorti sans savoir quel coup il porterait, mais décidé à porter un coup mémorable.

Dans cette disposition, Pâris erra longtemps, sous le péristyle, dans les cours, espérant que le hasard lui offrirait pour victime le duc d'Orléans. Le hasard avait trompé son attente. Le prince n'avait pas paru. Pâris, accompagné d'un de ses amis, entra chez un restaurateur du Palais-Royal nommé Février. Les salons souterrains de ce restaurateur ressemblaient à des caves mal éclairées par des soupiraux. Une affectation de pau

commune en ce temps où la richesse était un soupçon d'aristocratie, avait amené ce jour-là l'opulent Lepelletier dans les caveaux de Février. Il dînait, seul, devant une petite table, dans une salle obscure voisine de la table de Pâris. La fièvre empêchait ce jeune homme de manger. Il s'entretenait à demi-voix, avec son ami, du vote de la veille, du supplice du lendemain, de la lâcheté du peuple. La rage mal contenue de son âme éclatait dans le son de sa voix et dans sa physionomie. Ses voisins, en le regardant, avaient le pressentiment de la démence ou du crime. Son compagnon lui parlait à voix basse, moins plutôt en ami qui déconseille qu'en complice qui encourage. Deux ou trois fois, pendant le repas, Pâris se leva avec une précipitation convulsive, sortit et rentra comme un homme qui épie quelqu'un. Le dîner fini, il croisa ses bras sur sa poitrine, baissa la tête et parut réfléchir. Ses yeux hagards parcouraient machinalement les visages des convives assis chacun à des tables séparées. Quelqu'un ayant désigné Lepelletier par son nom, Pâris, qui ne connaissait ni le visage, ni le vote du représentant de Sens, s'approcha de lui. »C'est vous qu'on appelle Saint-Fargeau?« dit-il en apostrophant le député. — »C'est moi,« répondit Saint-Fargeau. »Que me voulez-vous? — Vous avez la physionomie d'un homme de bien; vous n'avez pas voté la mort du roi, n'est-ce pas? — Vous vous tromp z, monsieur,« répliqua Saint-Fargeau d'un air de douleur et de fermeté; »je l'ai votée parce que ma conscience me commandait ce vote. — Tu as voté la mort! Eh bien! tiens! voilà ta récompense!« En disant ces mots, Pâris fait un mouvement pour écarter les pans de son manteau et pour chercher la poignée de son sabre. Saint-Fargeau se lève, saisit un couteau et avance les mains pour se couvrir. Mais Pâris, plus prompt que la pensée, tire son sabre, le plonge dans le cœur de Lepelletier, et s'enfuit par un corridor. Saint-Fargeau transporté mourant sur un lit, demanda quel était l'homme qui venait de le frapper. Il expira quelques moments après.

On prêta à son agonie la joie sublime et les mots dévoués du martyre. On répandit ces mots d'apparat parmi le peuple, pour ajouter le culte de la victime à l'horreur contre le royaliste assassin. Le coup de poignard de Pâris avait fait de Lepelletier un *grand homme.* Un décret ouvrit le Panthéon à son cercueil. On

lui prépara des funérailles nationales, moins en hommage à sa mémoire qu'en solennelle vengeance de l'opinion qui l'avait frappé.

Le soir, des groupes furieux se pressèrent au Palais-Royal, à la porte du restaurateur, autour du brancard sur lequel on emportait le corps inanimé de Lepelletier. Des orateurs populaires racontaient, en les solennisant, les circonstances de cette mort, et la présentaient comme le premier acte d'une immense conjuration qui menaçait la vie de tous les députés fidèles au peuple. Le Palais-Royal étincelait de sabres nus, tirés pour la vengeance de Saint-Fargeau. Au milieu de cette foule qui frémissait au nom et qui demandait à grands cris le sang de l'assassin, Pâris se promenait avec son ami dans le jardin. Un des royalistes témoin du meurtre l'ayant rencontré et reconnu, et lui ayant fait un signe de terreur et d'étonnement: »Ma journée n'est pas finie,« lui dit tous bas Pâris; »je trouverai celui que je cherche, ici ou à la convention, et je l'enverrai joindre l'autre.« La police qui cherchait partout l'assassin, excepté sur la scène même du crime, le laissa, toute cette nuit et toutes les nuits de la semaine suivante, se montrer impunément au Palais-Royal.

Il sortit de Paris, huit jours après son crime, avec sa maîtresse et son frère, enfant de douze ans. Il avait conservé le même costume qu'il portait le jour de l'assassinat. Il espérait s'embarquer à Dieppe pour l'Angleterre. Sa maîtresse et son frère l'ayant accompagné seulement jusqu'à Gisors, il en partit seul, à pied, par des chemins de traverse pour la petite ville de Forges-les-Eaux. Il entra dans une auberge de faubourg et demanda un souper et un lit. En attendant le repas, il s'approcha du feu dans la salle commune. Quelques colporteurs s'y entretenaient entre eux des événements du jour. Pâris se mêla à la conversation. »Que pense-t-on ici,« leur demanda-t-il avec une apparente indifférence, »de la condamnation et du supplice du roi? — On pense,« lui répondit un marchand, »qu'on a bien fait de l'immoler et qu'il faudrait avoir immolé tous les tyrans du même coup.« L'indignation de Pâris, plus forte que sa prudence, se trahit à cette réponse par un mouvement involontaire. »Je ne rencontrerai donc partout,« murmura-t-il assez haut pour être entendu, »que des assassins de mon roi!« et il se retira dans la

chambre qu'on lui avait préparée. Il y soupa tranquillement. Les hommes qui l'observaient à travers le vitrage d'une porte le virent baiser, à plusieurs reprises, sa main droite comme pour la remercier de la justice qu'elle avait accomplie. Après le souper, il demanda une plume et de l'encre. Il écrivit sur son brevet de garde du roi quelques lignes, cacha un pistolet sous son oreiller et se coucha.

Cependant les colporteurs et l'aubergiste, étant allés de grand matin réveiller le maire et la gendarmerie de Forges, leur firent part des conjectures que les gestes et les paroles d'un voyageur suspect leur avaient inspirées la veille. Les municipaux, revêtus de leurs écharpes tricolores, et les gendarmes, le sabre nu à la main, entrèrent dans la chambre de Pâris. Il dormait profondément. On l'éveilla. Il regarda les gendarmes sans se troubler. »C'est vous,« leur dit-il; »je vous attendais. — Montrez-nous votre passe-port. — Je n'en ai pas. — Suivez-nous à l'hôtel de ville. — Je vous suis.« En disant ces mots, il glisse sa main sous l'oreiller, en tire son pistolet et se fait sauter le crâne avant que les gendarmes aient pu discerner et prévenir son mouvement. On trouva sur son cœur son brevet de garde du roi. Il y avait écrit ces mots la veille: »Ceci est mon brevet d'honneur. Qu'on n'inquiète personne. Je n'ai point eu de complice dans l'heureuse mort du scélérat Saint-Fargeau. Si je ne l'avais rencontré sous ma main, je faisais une plus belle action, je purgeais la France du parricide d'Orléans. Tous les Français sont des lâches.«

A la nouvelle de cette arrestation et de ce suicide, Legendre et Tallien furent envoyés à Forges-les-Eaux par la convention, pour s'assurer de l'identité du corps. Legendre voulait qu'il fût ramené à Paris et traîné sur la claie. Tallien s'y opposa. La convention consultée répugna à cette vengeance sur un cadavre. Il fut jeté comme une bête fauve dans une fosse creusée au fond d'un bois, dans les environs de la ville.

III. — Trois jours après le meurtre, la convention fit les funérailles de la victime. Le génie tragique de Chénier avait dessiné le spectacle sur le modèle des funérailles héroïques de l'antiquité. Au sommet d'un piédestal vivant de cent fédérés, le cadavre demi-nu de Lepelletier était étendu sur un lit de parade. Un de ses bras pendait comme pour implorer la vengeance. La

large blessure par laquelle sa vie avait coulé s'ouvrait rougie de sang sur sa poitrine. Le sabre nu de l'assassin était suspendu sur le corps de la victime. Les vêtements ensanglantés étaient portés en faisceau au bout d'une pique, comme un étendard. Le président de la convention monta les degrés du catafalque et déposa une couronne de chêne parsemée d'étoiles d'immortelles sur la tête du mort. Le cortége s'ébranla aux roulements des tambours voilés et aux sons d'une musique lugubre dont les instruments étouffés semblaient plutôt pleurer qu'éclater dans l'air. La famille de Lepelletier, en habits de deuil, marchait à pied derrière le corps du père, du frère, de l'époux assassiné. Au milieu des sept cents membres de la convention s'élevait une bannière flottante sur laquelle étaient inscrites en lettres d'or les dernières paroles attribuées à Saint-Fargeau: »Je meurs content de verser mon sang pour la patrie, j'espère qu'il servira à consolider la liberté et l'égalité et à faire reconnaître les ennemis du peuple.« Le peuple entier suivait. Les hommes portaient à la main des couronnes d'immortelles, les femmes des branches de cyprès. On chantait des hymnes à la gloire du martyr de la liberté et à l'extermination des tyrans.

Arrivé au Panthéon, le cortége trouva le temple de la révolution déjà envahi par la multitude. Le cadavre soulevé par les flots de la foule, qui disputait l'espace à la convention, faillit rouler sur les marches du péristyle. Félix Lepelletier, frère de la victime, monta sur l'estrade, harangua le peuple au milieu du tumulte, compara son frère à l'aîné des Gracques, et jura de lui ressembler. Le lendemain, Félix Lepelletier, tenant par la main la fille de son frère, enfant de huit ans, la présenta en pompe de deuil à la convention. L'enfant, adoptée par la nation, fut proclamée par un décret d'enthousiasme, *fille adoptive* de la république.

IV. Les départements se divisèrent d'opinion sur la mort de Louis XVI. La Vendée, dont nous raconterons bientôt les soulèvements, trouva dans cet événement le désespoir qui pousse les populations à la guerre civile. Le Calvados, les Cévennes, la Gironde semblèrent partager les indécisions, les emportements de patriotisme et les repentirs de leurs représentants. Le bruit de la guerre étouffa bientôt les récriminations réciproques. Le

prophéties de Salles, de Brissot, de Vergniaud se réalisaient. L'Europe, attirée par les doctrines de la liberté, reculait tout entière à la vue de l'échafaud d'un roi : elle jugeait ce supplice avec l'impartialité de la distance. Les négociations si habilement entamées per Dumouriez, Brissot, Danton et le ministre Lebrun, et si complaisamment accueillies par la Prusse, furent tranchées, avant d'être complétement nouées, par le fer de la guillotine.

Jetons un coup d'œil sur l'état de ces négociations et sur les dispositions des cabinets de l'Europe envers la révolution française, au moment où la mort de Louis XVI détermina la seconde coalition.

Nous avons laissé, après le combat de Valmy, après le départ de Dumouriez pour Paris, l'armée coalisée sous le roi de Prusse et sous le duc de Brunswick, repassant, en désordre, les défilés de l'Argonne, et se repliant sur Verdun et Longwy. Tout annonçait une intelligence secrète entre les Prussiens et les Français. Kellermann, qui voulait poursuivre, reçut deux fois des commissaires l'ordre de s'ouvrir pour laisser passer l'ennemi.

Chaque marche de l'armée française, calculée sur la marche de l'armée prussienne, était signalée par des pourparlers entre les chefs des corps opposés. A une demi-lieue de Verdun une conférence, en plein champ, s'ouvrit entre les généraux Labarollière et Galbaud d'un côté, le général Kalkreuth et le duc de Brunswick de l'autre. Le prétexte était la restitution de Verdun, sans combat, à l'armée française. Nos généraux eurent la fierté d'une cause nationale, l'âme de la convention avait passé dans les camps. »Nation étonnante!« dit tout haut le duc de Brunswick; »à peine elle s'est déclarée république, qu'elle prend déjà le langage des républicains de l'antiquité!« Galbaud ayant répliqué que les peuples s'appartenaient et pouvaient choisir le gouvernement qui les grandissait le plus ou les défendait le mieux, le duc s'excusa humblement des termes de son manifeste et dit que c'étaient là des protocoles de menaces qu'on jetait aux peuples pour les intimider avant le combat, mais dont les hommes intelligents apprécient la valeur. »Je ne conteste nullement à la nation française,« poursuivit-il, »le droit de régler ses affaires. Seulement, a-t-elle choisi la forme qui

convient le mieux à son caractère? Voilà l'inquiétude et le doute de l'Europe. En m'avançant en France, je n'avais d'autre désir que de concourir à y rétablir l'ordre.« Galbaud répondit que l'ordre rétabli par l'étranger s'appelait servitude chez tous les peuples. On convint d'attendre les ordres du roi de Prusse sur la reddition de Verdun. On se sacrifia mutuellement les émigrés, en horreur à un parti, en suspicion à l'autre. »Continuez l'un et l'autre à servir votre patrie,« dit le duc de Brunswick aux deux généraux en les quittant, »et croyez que, malgré les termes des manifestes, on ne peut s'empêcher d'estimer des guerriers qui assurent l'indépendance de leur pays.« Verdun fut rendu. La général Valence y entra. A la hauteur de Longwy, les Hessois et les Autrichiens qui faisaient partie de l'armée combinée se séparèrent des Prussiens et filèrent sur Luxembourg, sur Coblentz et sur les Pays-Bas menacés par Dumouriez. La coalition était dissoute de fait, et le territoire français évacué.

V. — Ce n'était pas assez. Le duc de Brunswick, campé auprès de Luxembourg, fit demander une entrevue au général Dillon, et fixa pour rendez-vous le château de Dambrouge, entre Longwy et Luxembourg, pour entendre des propositions de paix. Kellermann, autorisé par les commissaires de la convention, s'y rendit. Il y trouva réunis le duc de Brunswick, le prince de Hohenlohe, le prince de Reuss, ambassadeur de l'empereur, et le marquis de Lucchesini, diplomate italien au service de la Prusse. »Général,« dit le duc de Brunswick à Kellermann, »nous vous avons fixé ce rendez-vous pour parler de paix, posez-en vous-même les bases. — Reconnaissez la république, abandonnez le roi et les émigrés, ne vous mêlez ni directement ni indirectement de nos affaires intérieures, et la paix sera facile,« répondit Kellermann. »Eh bien!« dit le duc, »nous rentrerons chacun chez nous. — Mais qui payera les frais de la guerre?« reprit fièrement Kellermann. »Quant à moi, je pense que l'empereur ayant été l'agresseur, les Pays-Bas autrichiens doivent rester en indemnité à la France.« Le prince de Reuss, envoyé de l'empereur, fit un mouvement qui indiquait l'étonnement de tant d'audace. Le duc de Brunswick feignit de ne pas s'en apercevoir. »Annoncez à la convention,« dit-il à Kellermann, »que

nous sommes disposés à la paix, et qu'elle n'a qu'à nommer des plénipotentiaires et fixer le lieu des conférences. »

De telles avances après l'humiliation d'une retraite et envers une nation excommuniée de toute diplomatie, indiquaient suffisamment de la part du roi de Prusse le repentir d'une téméraire démonstration et la pensée de faire alliance avec la république. Son ministre Haugwitz, son secrétaire intime Lombard, sa maîtresse la comtesse de Lichtenau, et Lucchesini surtout, qui portait dans les conseils toute la grâce du courtisan et toute l'insinuation de la ruse, l'inclinaient de concert vers le parti des négociations. Les négociations sont le champ de l'intrigue. Lucchesini, de plus en plus influent en Prusse, et qui avait le génie de la diplomatie italienne, devait rechercher les occasions de l'exercer. Si le cabinet autrichien a la patience germanique pour caractère, le machiavélisme, transporté en Allemagne par Frédéric, a été souvent le génie du cabinet prussien. Lucchesini, né en Toscane, élevé à Berlin, rompu dès l'enfance aux dissimulations de la diplomatie, doué par la nature du don de complaire et de séduire, était l'homme le mieux préparé par les circonstances pour glisser entre une révolution républicaine et les monarchies, et pour nouer les fils de l'égoïsme prussien à toutes les politiques sans se dévouer définitivement à aucune.

Ces négociations attestaient la terreur que la retraite de l'armée combinée avait semée dans toute l'Allemagne. Cette retraite devant des forces si inégales, et après des manifestes si menaçants, ne pouvait s'expliquer par elle-même. Elle ressemblait plus à une manœuvre de cabinet qu'à une manœuvre de guerre. De deux choses l'une: il fallait douter ou du génie militaire du duc de Brunswick, ou de sa sincérité. On ne doutait pas de son génie. On recherchait les causes cachées de ses agitations et de ses lenteurs trop semblables à des trahisons. Un motif plus sérieux et plus caché paraît avoir agi sur les inexplicables résolutions du duc de Brunswick. Pitt ne voulait pas la guerre. Le duc de Brunswick avait épousé la princesse Augusta, sœur de George III, roi d'Angleterre. Il était ainsi un client de la Grande-Bretagne. Il aspirait, avec la passion d'un père et avec l'ambition d'un souverain, à faire épouser sa fille à l'héritier du

trône d'Angleterre. Pitt, qui connaissait cette ambition de la cour de Brunswick, la flatta. Il fit de ce mariage le prix de complaisances politiques et militaires à la volonté du cabinet de Londres. Le duc céda, ralentit la guerre, prêta l'oreille à la paix, découragea le roi de Prusse, et devint ainsi lui-même l'Ulysse de la coalition qui l'avait nommé son Agamemnon. Ses ruses perdirent ce que son épée avait promis de faire triompher.

VI. — Pendant que ces sourdes négociations déconcertaient l'Autriche et préparaient l'Allemagne rhénane à l'idée de fraterniser bientôt avec la France, la témérité heureuse mais inopportune d'un général français vint à la fois couvrir de gloire les armes de la république, effrayer la Prusse et forcer l'empire encore indécis à déclarer la guerre à la France. Nous voulons parler de l'expédition de Custine.

Le comte Adam-Philippe de Custine était un de ces généraux de l'ancienne armée qui étaient allés respirer en Amérique l'air de la liberté, et qui étaient revenus avec La Fayette, républicains de cœur quoique aristocrates de sang. Presque Allemand, né à Metz d'une race illustre, propriétaire d'une fortune immense, colonel de dragons à vingt et un ans, élève du grand Frédéric dans ses dernières guerres, fanatique de la tactique prussienne, rude zélateur de la discipline, il avait vu avec ivresse la révolution, divisant l'Europe en deux camps, offrir aux militaires de son grade et de sa science l'occasion d'égaler les héros antiques en sauvant leur patrie. Custine avait de plus pour la cause républicaine cet enthousiasme presque mystique que le caractère allemand imprime aux opinions. La révolution pour lui était un idéal sublime auquel toutes les nations devaient aspirer, et dont il était beau pour la France de porter le drapeau à la pointe de ses baïonnettes. Sa bravoure personnelle avait à la fois le calme germanique et la gaieté française. Le feu était son élément, le cheval son lit de repos, la charge son délassement. Un jour que son aide de camp Baraguay-d'Hilliers, à cheval à ses côtés, lui lisait une dépêche au milieu du feu, une balle déchire la dépêche. L'aide de camp regarde son général et s'arrête : »Continuez,« dit Custine, »la balle n'aura enlevé qu'un mot.«

Nommé membre de l'assemblée constituante par la noblesse de Metz, Custine se rangea, dès le premier jour, du parti du

peuple. Depuis le commencement de la guerre, il servait sous Biron dans le Nord ou sur le Rhin. Nommé enfin général en chef après le 10 août, il s'impatientait de cette guerre de campements qui donnait si peu de carrière au talent et si peu de hasards à la gloire. Il croyait que le mouvement faisait la plus grande partie de l'art militaire, et qu'au lieu d'attendre la fortune de la révolution sur les frontières, la France devait aller la tenter sur les territoires et dans les capitales de ses ennemis. Né général comme Dumouriez, il devinait, comme Napoléon, la guerre de la révolution.

Biron commandait, en Alsace, quarante-cinq mille hommes. Il attendait en outre vingt mille volontaires des départements de l'Est et du Midi, disséminés dans la plaine du Rhin. Cette armée formait plusieurs petits camps propres à observer, inhabiles à agir. Les Autrichiens et les émigrés, sous les ordres de d'Erbach, d'Esterhazy et du prince de Condé, formaient, en face, un cordon, sans unité et sans concentration, couvrant le Brisgau et négligeant de fortifier Mayence, clef de l'Allemagne.

Custine vit d'un coup d'œil la trouée qu'il pouvait faire dans ces provinces. Il était campé sous Landau avec dix-sept mille hommes. Lié à Paris avec les chefs du parti jacobin, tandis que Dumouriez s'appuyait sur les Girondins, il était sûr de se faire pardonner aisément par les clubs la témérité d'une entreprise qui répondrait à leur impatience bien plus que les temporisations calculées de Dumouriez. Il pensa à un coup d'éclat, à la gloire que le succès d'une invasion soudaine répandrait sur son nom, à la popularité que la prise de quelques capitales étrangères donnerait à la guerre, à la terreur qu'un coup porté si loin imprimerait au cœur de l'Allemagne, et à la propagation des idées révolutionnaires couvant dans les électorats, et que la première cartouche française allumerait.

Une imprudence de l'ennemi décida Custine. Le comte d'Erbach, qui commandait dix mille Autrichiens en face de l'armée française, reçut l'ordre de remplacer le corps du prince de Hohenlohe devant Thionville. Par ce mouvement, Spire, magasin des coalisés, restait découvert, sous la protection seulement de mille Autrichiens et de deux mille Mayençais commandés par le colonel Winkelmann. Custine s'élance sur Spire. Winkel-

mann, en bataille avec ses trois mille hommes en avant de la ville, s'efforce en vain de la couvrir. L'artillerie de Custine foudroie ces défenseurs sans murailles. Ils courent en déroute vers le Rhin, où Winkelmann avait préparé des embarcations pour traverser le fleuve. Les bateliers, effrayés de la canonnade, avaient abandonné leurs barques et s'étaient enfuis sur l'autre rive. Cernés par les Français adossés au fleuve, Winkelmann et ses trois mille soldats sont faits prisonniers. C'était le plus beau résultat que la guerre eût donné aux Français depuis qu'elle était déclarée. Custine entre dans Spire, s'empare des munitions et des approvisionnements de l'ennemi, marche sur Worms, et fait retentir du bruit de ses conquêtes la tribune de la convention et les clubs des jacobins dans tout le royaume. La révolution, qui comprend mieux le nom des villes conquises que les plans vastes et savants de Dumouriez, proclame Custine le général de ses conquêtes. En trois jours, son nom grandit d'un siècle de popularité. Il s'enivre lui-même de ce bruit, qui lui revient par les adresses des jacobins. Il dédaigne d'obéir ou de lier ses opérations avec Biron et Kellermann; il s'isole, il s'enfonce dans le Palatinat, il ose rêver la conquête de Mayence. La propagande lui en ouvrait les portes avant son canon.

Cette partie de l'Allemagne était minée par la philosophie française, sous les pas des princes ecclésiastiques qui la possédaient. La théocratie des évêques souverains et l'aristocratie de ces féodalités sacrées accumulaient sur ces gouvernements la double haine des peuples contre une double domination. Le retentissement des tribunes françaises avait ébranlé les imaginations de la jeunesse allemande dans les universités. Toutes les idées étaient du parti de la France. Servir la cause de la révolution, c'était, pour les penseurs allemands, servir la cause de l'humanité. Trahir ces princes, tyrans de l'intelligence et du peuple, c'était affranchir l'esprit humain et émanciper la liberté. La conquête même n'humiliait pas, elle ressemblait à la délivrance. Le drapeau tricolore était l'étendard de la philosophie par tout l'univers. Telle était l'opinion qui attendait Custine dans le Palatinat.

Les princes de la Souabe, de la Franconie, à l'exception de *l'archevêque de Trèves*, connaissant ces dispositions de leurs

peuples, avaient affecté jusque-là une prudente neutralité envers la France. L'électeur palatin de Bavière, le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade, avaient refusé leurs territoires aux rassemblements des émigrés. L'archevêque-électeur de Mayence avait prêté ses troupes à l'empereur. Son gouvernement, plus doux que celui des princes ses voisins, était moins détesté du peuple. Mais Mayence, ville tout ecclésiastique, sorte de Rome allemande, où un innombrable clergé oisif vivait dans le luxe et dans le désordre public des mœurs, prêtait plus que toute autre capitale aux récriminations contre le règne de l'Église, et faisait désirer avec plus d'ardeur au peuple la ruine de cette souveraineté. Aux premiers pas de Custine, entre la Moselle et le Rhin, les partisans des idées nouvelles étaient accourus à son quartier général, apportant au général français le vœu secret des populations et les premiers fils des intelligences révolutionnaires que les patriotes allemands nouaient déjà de loin avec son armée.

Le colonel Houchard, homme athlétique, balafré de blessures, fut envoyé pour sommer le gouverneur de rendre Mayence, en menaçant la ville d'un bombardement si elle résistait. »Choisissez,« disait Custine dans son message, »entre la mort et la fraternité. Je dois à la gloire de ma république, qui veut l'extermination des despotes, de ne pas enchaîner davantage l'ardeur de mes soldats.« Mayence demandait la reconnaissance de sa neutralité pour prix de sa reddition. Custine se refusa à rien préjuger des résolutions de la république; mais il jura que la France ne voulait d'autre conquête que celle de la liberté des peuples. Les portes s'ouvrirent.

VII. — La prise de Mayence retentit en Allemagne et dans le camp du roi de Prusse, comme le bruit de l'Allemagne elle-même qui s'écroulait. Custine, exagérant, dans ses rapports à la convention, les obstacles militaires qu'il avait eu à vaincre, et transformant les négociations en assauts, exalta jusqu'à l'ivresse, parmi les jacobins, un triomphe qui était le triomphe de nos idées bien plus que celui de ses armes. Il entra à Mayence en apôtre plus qu'en général, il y fomenta le foyer révolutionnaire dont il voulait incendier l'Allemagne. Il s'oublia dans l'orgueil de sa conquête et négligea de s'emparer de Coblentz et de la

redoutable forteresse d'Ehrenbreitstein alors désarmée. Cette hésitation de Custine empêcha la France de recueillir, dans une armée entière détruite ou prisonnière de guerre, le fruit de la pensée de Dumouriez. Au lieu de céder aux conseils de son état-major, qui lui montrait Ehrenbreitstein et Coblentz comme les fourches caudines de la coalition, Custine se laissa entraîner vers l'occupation de Francfort par l'appât de forts tributs à enlever à cette ville, capitale des richesses commerciales de l'Allemagne. Sans aucune déclaration de guerre, un lieutenant de Custine se présenta, le 22 octobre, à la tête d'une avant-garde, à la porte de Francfort et demanda l'entrée. Les magistrats parlementèrent et cédèrent à la force. Custine y leva une contribution de quatre millions. Francfort, ville neutre et républicaine, ne donnait d'autre prétexte à cette violence que sa faiblesse. Ces dépouilles flétrirent la popularité de nos premières armes de l'autre côté du Rhin.

Après l'occupation de Francfort, Custine lança ses détachements et ses proclamations contre les possessions du landgrave de Hesse. »Peuples d'Allemagne,« disait dans ses manifestes le général français, »déclarez-vous! que la réunion des deux nations soit un exemple effrayant pour tous les despotes, une espérance consolante pour tous les peuples qui gémissent sous la tyrannie! Et toi, monstre,« dit-il en s'adressant au souverain lui-même, »monstre sur lequel s'étaient amassées depuis longtemps, semblables à des nuages noirs, présages de la tempête, les malédictions de la nation allemande, tes soldats, dont tu as fait un usage abusif, te livreront à la juste vengeance des Français! Tu ne leur échapperas pas! Comment serait-il possible qu'il se trouvât un peuple pour accorder asile à un tyran tel que toi?« C'était la tribune des jacobins tonnant de l'autre côté du Rhin par la voix d'un général français. Custine, par son audace, par son langage, par son extérieur martial et populaire, se posait en propagateur armé des principes républicains. La spoliation de Francfort enlevait à ses paroles leur entraînement. L'Allemagne, qui ouvrait ses bras au libérateur, ne voulait pas du conquérant, encore moins du spoliateur. L'enthousiasme allumé par les doctrines françaises s'amortit sous les pieds de ses soldats. Le roi de Prusse, justement alarmé de l'invasion en Alle-

magne, renonça forcément à toute pensée de déserter la coalition et de pactiser avec la France. Il se concerta avec le duc de Brunswick, également irrité de tant d'audace, et avec les princes de l'empire. Cinquante mille Prussiens et Hessois, rassemblés en toute hâte sur la rive droite de la Lahn, se concentrèrent pour opérer contre Custine et pour délivrer Francfort.

VIII. — L'empire tout entier s'ébranle. Les proclamations républicaines de Custine, le décret de la convention paraissent autant de déclarations de guerre à tous les princes de la Germanie. La diète y répond par une déclaration unanime de guerre à la France. Elle ordonne la levée du triple contingent de cent-vingt mille hommes. En sa qualité d'électeur de Brandebourg, le roi de Prusse, trois jours après, annonce qu'il va faire marcher une seconde armée sur le Rhin. A cette explosion des souverainetés allemandes, Custine, tout-puissant sur la convention par les jacobins, fait donner l'ordre à Biron de lui envoyer d'Alsace un renfort de douze mille hommes. Il fait ordonner en même temps à Beurnonville, qui avait remplacé Kellermann sur la Moselle, de marcher à lui par l'électorat de Trèves. Pendant que ces mesures s'exécutent, l'armée prussienne et un corps français se rangent en bataille, sous les murs de Francfort, comme pour se disputer cette proie. Deux mille hommes sont laissés inactifs et exposés dans la ville. On s'attend à un combat; mais le duc de Brunswick, qui commande les Prussiens et les Hessois, continue à négocier sourdement et à prévenir tout choc décisif. Le jeune diplomate Philippe de Custine, fils du général en chef, a une entrevue secrète avec le duc de Kœnigstein. Le prince et le négociateur se connaissaient dès longtemps. C'était le jeune Custine qui avait porté, un an plus tôt, au duc de Brunswick l'offre du commandement général des armées françaises. L'un et l'autre savaient cacher des pensées secrètes sous des rôles officiels. Des engagements sérieux entre la Prusse et la France n'étaient pas dans les vues du duc de Brunswick. Custine, négociateur plus prudent que son père, voulait, comme Danton et les Girondins, conserver toujours une possibilité de réconciliation entre la Prusse et la république. Les résultats de *cette entrevue* attestent la pensée des deux négociateurs.

*Francfort fut évacué* par les Français. Cette retraite, sans

combat, d'un champ de bataille choisi à loisir et retranché, et cet abandon de Francfort s'expliquent par ces intelligences secrètes. Le roi de Prusse, toujours incliné à la paix avec la France, voulait en faire seulement assez pour n'avoir pas l'air de trahir la cause des trônes et la cause de l'Allemagne. Les Français voulaient le ménager en le combattant.

IX. — L'Angleterre avait favorisé jusque-là de ses vœux le mouvement révolutionnaire. Le peuple anglais et le gouvernement britannique avaient semblé s'accorder à désirer la fondation de la liberté constitutionnelle à Paris: le peuple anglais, parce que la liberté est sa nature et qu'il prend pour sa propre cause la cause populaire dans tout l'univers; le gouvernement britannique, parce que la liberté est orageuse et que les orages que la fondation de la liberté devait inévitablement susciter en France, et, par la France, sur le continent tout entier, ne pouvaient qu'ouvrir à l'intervention diplomatique de l'Angleterre une carrière plus vaste et des influences plus décisives dans les affaires de l'Europe. Sans doute aussi un certain sentiment de vengeance nationale devait réjouir le cabinet de Londres à la vue des agitations de Paris, des embarras du trône et de la décadence précipitée de la maison de Bourbon. Indépendamment de la longue rivalité qui faisait, depuis trois siècles, de l'Angleterre et de la France les deux poids décisifs du monde, il était dans la nature du cœur humain que le cabinet de Londres vît avec satisfaction déchoir et s'écrouler dans la personne de Louis XVI un souverain qui avait porté secours à l'Amérique dans la guerre de son indépendance.

Il faut ajouter à ces motifs de satisfaction secrète du cabinet anglais la crainte que la marine française inspirait aux Anglais dans les mers et dans ses possessions des Indes orientales. La marine française devait languir pendant une crise révolutionnaire qui appellerait toutes les forces et toutes les finances de la France sur le continent. Cependant le cabinet de Londres s'était tenu jusque-là dans une attitude d'observation et de neutralité plutôt favorable qu'hostile à la révolution. Non-seulement cette attitude lui était commandée par la crainte qu'une grande coalition des monarchies du continent ne triomphât sans elle de la France et ne l'effaçât de la carte des nations; mais elle lui était

imposée aussi par cette puissance de l'opinion qui règne plus que les rois dans les pays libres et qui prenait parti hautement pour le peuple contre la monarchie absolue et contre l'Église détrônées. La haine du catholicisme n'était pas moins populaire en Angleterre que l'amour de la liberté politique. Ce peuple de penseurs regardait comme la cause de Dieu et de l'esprit humain une révolution qui affranchissait les cultes et la raison. L'aristocratie anglaise commençait cependant, depuis la mort du roi, à fraterniser avec l'émigration française. Deux partis se formaient dans le parlement britannique.

Ces deux partis étaient représentés par deux chefs qui les faisaient lutter d'éloquence dans le parlement : c'étaient Pitt et Fox. Un troisième orateur, aussi puissant par le génie, par la plume et par la parole, avait tenu quelque temps la balance entre les deux; il commençait à se détacher de la cause populaire, à mesure qu'elle se souillait d'anarchie et de sang, et à se ranger du côté de l'aristocratie et de la royauté: c'était Burke. L'influence personnelle des individus est telle, dans les contrées vraiment libres, que ces trois hommes agitaient ou pacifiaient l'Angleterre d'un seul mouvement de leur pensée.

X. — Pitt, âgé alors de trente-trois ans, gouvernait déjà depuis dix ans son pays. Fils du plus éloquent des hommes d'État modernes, lord Chatham, Pitt, comme nous l'avons vu, avait reçu, comme par droit d'hérédité de génie dans sa famille, des facultés aussi grandes que celles de son père. Si le premier, Chatham, avait l'inspiration, le second avait le caractère du gouvernement. Moins entraînant, plus dirigeant; moins éloquent, plus convaincant que son père, Pitt personnifiait mieux que personne en lui cette volonté orgueilleuse, patiente, continue d'une aristocratie régnante, qui défend sa puissance et qui poursuit sa grandeur, avec une obstination qui rappelle l'éternité du sénat de Rome. Pitt avait saisi le gouvernement à un de ces moments désespérés où l'ambition qui porte au pouvoir ressemble au patriotisme qui s'élance sur la brèche pour périr ou sauver la patrie. L'Angleterre était au dernier degré de l'épuisement et de l'humiliation. Une paix honteuse venait d'être signée par elle avec l'Europe. Les Français rivalisaient avec elle dans les Indes; l'Amérique lui échappait; nos escadres lui disputaient les mers; la major

de la chambre des communes, corrompue par les ministères précédents, n'avait ni le patriotisme suffisant pour se sauver elle-même, ni la discipline nécessaire pour accepter un maître. Pitt, n'ayant pu l'entraîner, avait eu l'audace de la combattre et le bonheur de la vaincre par un appel à la nation. La nouvelle chambre se soumit à lui. En dix ans, il avait pacifié les Indes, reconquis diplomatiquement et commercialement l'Amérique, tempéré l'irritation séditieuse de l'Irlande, restauré les finances, conclu avec la France un traité de commerce qui imposait à la moitié du continent le tribut des consommations anglaises, enfin ravi la Hollande à la protection de la France et fait des Provinces-Unies un appendice de la politique britannique sur la terre ferme. Son pays reconnaissant applaudissait à son administration ; la confiance était entière dans une main qui avait relevé la nation de si bas. Les sentiments personnels de Pitt envers la révolution française, quoique peu favorables aux agitations démocratiques, qui sont les tempêtes des hommes d'État, n'avaient jusque-là influé en rien sur sa politique. Les passions ne troublaient jamais son intelligence, ou plutôt il avait converti toutes ses passions en une seule : la grandeur de son pays. George III, ami de Louis XVI, n'aurait pas permis à son ministère de déclarer la guerre à la France dans un moment où la guerre pouvait compliquer les embarras du roi qu'il aimait. Il est faux que le gouvernement anglais ait suscité, à prix d'or, les troubles révolutionnaires de Paris ; la liberté française, même dans ses convulsions les plus terribles, n'eut jamais besoin d'être la stipendiée de l'Angleterre. L'âme de George III, de lord Stafford, du chancelier Thurlow, de Pitt lui-même, aurait répugné à employer de si honteuses excitations contre un souverain aux prises avec son peuple. Seulement, Pitt n'aurait pas sacrifié à sa commisération pour Louis XVI une minute ou une occasion offerte à la fortune de son pays. Il prévoyait cette occasion, il avait le pressentiment de l'écroulement plus ou moins prochain d'un trône sapé par tant de passions déchaînées. Il savait que les principes de la révolution française inspiraient autant de crainte que d'antipathie au roi et à la masse de l'aristocratie d'Angleterre. Il se préparait à la *guerre* pour l'heure où elle lui paraîtrait *sonner dans l'esprit* du roi, sans la désirer ni la devancer. Cette

heure approchait. Burke la sonnait déjà dans le parlement.

On a vu que les constitutionnels et les Girondins, Brissot et Narbonne, réunis dans une même pensée, avaient envoyé, dix-huit mois avant cette époque, M. de Talleyrand à Londres pour faire appel aux souvenirs de la révolution de 1688 et pour offrir à Pitt le renouvellement du traité de commerce de 1786. A ce prix, Louis XVI, les constitutionnels, les Girondins espéraient acheter, sinon l'alliance, du moins la neutralité du cabinet anglais. Ces deux partis, les constitutionnels et les Girondins, qui voulaient alors la guerre avec le continent pour détourner sur les frontières les orages qui menaçaient la constitution de Paris, avaient besoin de neutraliser l'Angleterre. Ils avaient choisi, pour négocier avec Pitt, le diplomate le plus aristocratique et le plus séduisant parmi les hommes qui avaient embrassé la cause modérée de la révolution. Madame de Staël avait déterminé ce choix. Il était heureux.

XI. — M. de Talleyrand débutait alors dans les affaires, qu'il a maniées, nouées, dénouées depuis, sans interruption, pendant plus d'un demi-siècle, et qu'il n'a résignées qu'à sa mort. Il avait trente-huit ans. Sa figure délicate et fini révélait dans ses yeux bleus une intelligence lumineuse mais froide, dont les agitations de l'âme ne troublaient jamais la clairvoyance. L'élégance de sa taille élevée était à peine altérée par une difformité corporelle. Il boitait. Mais cette infirmité ressemblait à une hésitation volontaire de sa contenance. Son adresse savait changer en grâces jusqu'aux défauts de la nature. Ce vice de conformation l'avait seul empêché d'entrer dans la carrière des armes, à laquelle sa haute naissance l'appelait. Son esprit était la seule arme qu'il lui fût permis d'employer pour faire jour à son nom dans le monde. Il l'avait enrichi, poli, aiguisé pour les combats de l'ambition ou pour les conquêtes de l'intelligence. Sa voix était grave, d[illegible] timbrée comme l'émotion voilée d'une confidence. On se[illegible] l'écoutant que c'était l'homme qui parlerait le mieux à [illegible] de toutes les puissances, peuples, tri[illegible], femmes, em[illegible] rois. Quelque chose de sardonique d[illegible] sourire se m[illegible] ses lèvres à un désir visible de s[illegible] sourire [illegible] indiquer en lui l'arrière-pensée d[illegible] homme[illegible] *charmant ou en les gouvernant.*

Né d'une race qui avait été souveraine d'une province de France avant l'unité du royaume et qui maintenant décorait la royauté, M. de Talleyrand avait été jeté dans l'Église, comme un rebut indigne de la cour, pour y attendre les plus hautes dignités de l'épiscopat et du cardinalat. Évêque d'Autun, débris de ville romaine caché dans les forêts de la Bourgogne, le jeune prélat dédaignait son siége épiscopal, répugnait à l'autel, et vivait à Paris au sein de la dissipation et des plaisirs, dans lesquels la plupart des ecclésiastiques de son âge et de son rang consumaient les immenses dotations de leur Église. Lié avec tous les philosophes, ami de Mirabeau, pressentant de près une révolution dont les premières secousses feraient écrouler la religion dont il était le prélat, il étudiait la politique qui allait appeler toutes les hautes intelligences à détruire et à réédifier les empires.

Élu membre de l'assemblée constituante, il avait déserté à propos, mais avec ménagement, les opinions et les croyances ruinées, pour passer au parti de la force et de l'avenir. Il avait senti qu'un nom aristocratique et des opinions populaires étaient une double puissance qu'il fallait habilement combiner dans sa personne, afin d'imposer aux uns par son rang, aux autres par sa popularité. Il avait dépouillé son sacerdoce comme un souvenir importun et comme un habit gênant. Il cherchait à entrer dans la révolution par quelque porte détournée. La mesure et la réserve un peu timide de son esprit, qui n'avait d'audace que dans le cabinet et pour la conception des [illegible] lointains, lui interdisait la tribune. La grande parole y régnait alors. M. de Talleyrand s'était tourné vers la diplomatie, où l'habileté et le manége devaient régner toujours. L'amitié de Mirabeau mourant avait jeté sur M. de Talleyrand un de ces reflets posthumes que les grandes renommées laissent après elles sur ce qui les a seulement [illegible] approchées. Son silence plein de réflexion et de mystère, [illegible] silence de Sieyes, imprimait un certain prestige sur sa [illegible] à l'assemblée. C'est la puissance de l'inconnu, c'est l'énigme pour les hommes qui aiment à deviner. [illegible]and savait admirablement exploiter ce prestige. Il ne [illegible]vrait que par quelques éclairs rares et courts [illegible] son [illegible] paraissaient plus profonds. Les

demi-mots sont l'éloquence de la réticence. C'était celle de M. de Talleyrand.

Ses opinions n'étaient souvent que ses situations; ses vérités n'étaient que les points de vue de sa fortune. Indifférent au fond, comme sa vie entière l'a prouvé, à la royauté, à la république, à la cause des rois, à la forme des institutions des peuples, au droit ou au fait des gouvernements, les gouvernements n'étaient, à ses yeux, que des formes mobiles que prend tour à tour l'esprit du temps ou le génie national des sociétés, pour accomplir telle ou telle phase de leur existence. Trônes, assemblées populaires, convention, directoire, consulat, empire, restauration ou changement de dynasties n'étaient pour lui que des expédients de la destinée. Il ne se dévouait pas à ces expédients un jour de plus que la fortune. Il se préparait, dans sa pensée, le rôle de serviteur heureux des événements. Courtisan du destin, il accompagnait le bonheur. Il servait les forts, il méprisait les maladroits, il abandonnait les malheureux. Cette théorie l'a soutenu cinquante ans à la surface des choses humaines, précurseur de tous les succès, surnageant après tous les naufrages, survivant à toutes les ruines. Ce système a une apparence d'indifférence surnaturelle qui place l'homme d'État au-dessus de l'inconstance des événements et qui lui donne l'attitude de dominer ce qui le soulève. Ce n'est au fond que le sophisme de la véritable grandeur d'esprit. Cette apparente dérision des événements doit commencer par l'abdication de soi-même. Car, pour affecter et pour soutenir ce rôle d'impartialité avec toutes les fortunes, il faut que l'homme écarte les deux choses qui font la dignité du caractère et la sainteté de l'intelligence; la fidélité à ses attachements et la sincérité de ses convictions; c'est-à-dire la meilleure part de son cœur et la meilleure part de son esprit. Servir toutes les idées, c'est attester qu'on ne croit à aucune. Que sert-on alors sous le nom d'idées? Sa propre ambition. On paraît à la tête des choses, on est à leur suite. Ces hommes sont les adulateurs et non les auxiliaires de la Providence. Cependant M. de Talleyrand [illegible] dès l'aurore de la révolution, que la paix était la premi[illegible]-tables idées révolutionnaires, et il fut fidèle à cette [illegible] son dernier jour.

*XII.* — *Le décret de l'assemblée* q[illegible]

d'accepter des fonctions du pouvoir exécutif moins de quatre ans après avoir cessé de faire partie de la représentation nationale défendait à M. de Talleyrand d'être le négociateur en titre. On donna les lettres de crédit à M. de Chauvelin, homme de cour popularisé par un zèle bruyant contre la cour; on donna le secret, les instructions, la négociation à M. de Talleyrand. Une lettre confidentielle de la main de Louis XVI au roi d'Angleterre disait à George III: «De nouveaux rapports doivent s'établir entre nos deux pays. Il convient à deux rois qui ont marqué leur règne par un désir continuel du bonheur de leur peuple, de former entre eux des liens qui deviendront d'autant plus solides que l'intérêt des nations s'éclairera davantage.» M. de Talleyrand fut présenté à M. Pitt. Il employa auprès de lui tout ce que l'adulation indirecte et la grâce flexible pouvaient employer de caresses d'esprit pour intéresser le génie de ce grand homme à l'exécution du plan d'alliance qu'il désirait lui faire accepter. Il lui peignit avec enthousiasme la gloire de l'homme d'État à qui la postérité devrait la reconnaissance de cette réconciliation des deux peuples qui impriment le mouvement ou l'immobilité au monde. M. Pitt l'écouta avec une faveur mêlée d'incrédulité. «Il sera bien heureux, ce ministre!» répondit-il avec un soupir au jeune diplomate français. «Je voudrais bien être ministre encore dans ce temps-là! — Est-ce donc monsieur Pitt,» répliqua M. de Talleyrand, «qui croit cette époque si éloignée?» Pitt se recueillit. «Cela dépend,» repondit-il, «du moment où votre révolution sera finie et où votre constitution pourra marcher.» Pitt laissa clairement pénétrer à M. de Talleyrand que le cabinet anglais ne compromettrait pas sa main dans une révolution en ébullition et dont les crises, succédant chaque jour aux crises, ne donnaient ni certitude, ni sûreté aux engagements que l'on contracterait avec elle. M. de Talleyrand, de retour en France, manifesta ces dispositions au ministère girondin de Roland et de Dumouriez, qui venaient de succéder à Narbonne et à de Lessart. Dumouriez renvoya de nouveau M. de Talleyrand à Londres avec
de solliciter la médiation de l'Angleterre entre l'empe-
France. Cette fois, M. de Talleyrand et M. de Chau-
vrent non-seulement importuns, mais suspects à M. Pitt.
s'aperçut que les deux négociateurs [illegible]

[illegible] une double négociation : l'une avec lui pour [illegible] la France, l'autre avec les chefs de l'opposition pour [illegible] l'Angleterre. On les accusait tout haut, dans les journaux [illegible], d'une liaison occulte et intime avec Fox, avec lord [illegible] et même avec Thomas Payne et le démagogue Horn-Tooke, [illegible] d'un parti populaire qui n'attaquait plus seulement [illegible], mais l'aristocratie, la propriété, l'Église, l'esprit de la constitution britannique et les bases mêmes de la société.

[illegible] Fox, rival de Pitt à la tribune, homme plus capable [illegible] les peuples par la parole que de les conduire par le [illegible] du gouvernement, s'efforça-t-il, dans les discours où les [illegible] de la révolution française retentissaient jusque sur le trône [illegible] de pallier les mouvements de Paris ; en vain re- [illegible] la cause de la liberté française comme solidaire de [illegible] de la liberté britannique, l'esprit de sa nation s'éloigna [illegible] se rallier de plus en plus à M. Pitt. Les motions de [illegible] populaires dans la rue que dans la chambre des com- [illegible] plus soutenues que par de faibles minorités de [illegible] voix. Le 20 juin et le 10 août répondirent [illegible] promesses de fondation d'une liberté consti- [illegible] et firent trembler ou frémir la nombreuse [illegible] à l'établissement constitutionnel. Lord [illegible] d'Angleterre à Paris, fut rappelé aussitôt [illegible] de Louis XVI, sous prétexte que ses lettres [illegible] de droit avec le souverain auquel elles [illegible] à Londres de M. de Talleyrand et de [illegible] considéré par M. Pitt que comme [illegible] gouvernement. Les journées de septembre, [illegible] de sang dans les écrits et dans les discours [illegible] sinistre sur les paroles de Fox. La [illegible] parurent à la nation anglaise une [illegible] de ces égorgements impunis. La cap- [illegible] de deux enfants innocents d[illegible] crime [illegible] Le procès du roi sans [illegible] sans [illegible] le sentiment public pour [illegible] Tous les trônes tre[illegible] [illegible] d'horr[illegible] [illegible] [illegible]tribuait [illegible]

de divin. A l'arrivée du courrier qui apportait cette sinistre nouvelle à Londres, M. de Chauvelin reçut l'ordre de quitter l'Angleterre dans les vingt-quatre heures. Interrogé par l'opposition sur les motifs de cette expulsion du sol libre de l'Angleterre, Pitt fit répondre à la chambre: »Après des événements sur lesquels l'imagination ne peut s'arrêter sans horreur, et depuis qu'une infernale faction s'est emparée du pouvoir en France, nous ne pouvions plus tolérer la présence de M. de Chauvelin, car il n'est pas de moyen de corruption que M. de Chauvelin n'ait essayé, par lui ou par ses émissaires, pour séduire le peuple et pour le soulever contre le gouvernement et des lois de ce pays.« Maret, qui débarquait ce jour-là à Douvres, reçut l'injonction de se rembarquer, sans même obtenir la permission d'arriver jusqu'à Londres. M. de Talleyrand, sans titre officiel du gouvernement français, et qui n'avait pas donné à Pitt les mêmes prêtextes et les mêmes ombrages que M. de Chauvelin, resta à Londres, tenant encore dans la main le dernier fil des négociations.

M. de Chauvelin, de retour à Paris, y sema le bruit d'une violente fermentation de la nation anglaise; il annonça que le peuple de Londres se soulèverait en masse, au signal des sociétés républicaines, le jour où Pitt aurait l'audace de déclarer la guerre à la France, et que George III ne serait pas en sûreté dans son propre palais. Brissot, confiant dans les rapports de Chauvelin, monta à la tribune de la convention au nom du comité diplomatique. Il crut intimider Pitt en annonçant que la guerre qui allait éclater affranchirait l'Irlande du joug de l'Angleterre. Sourd aux conseils plus éclairés de Dumouriez: »La Hollande,« dit-il, »fait cause commune avec le cabinet de Saint-James, dont elle se montre le sujet plutôt que l'allié; qu'elle partage son sort!« Et la guerre contre l'Angleterre et le stathouder de Hollande, mise aux voix, fut déclarée à l'unanimité. »Nous ferons une descente dans leur île«, écrivit le ministre Monge à la flotte française, »nous y jetterons cinquante le bonnets de la liberté, nous y planterons l'arbre sacré, et y tendrons les bras à nos frères les républicains. Ce gou-ement *tyrannique* sera bientôt détruit.« Pitt, appuyé sur *alité nationale*, d'un côté, et sur l'effroi qu'inspirait l

naient de front une double négociation: l'une avec lui pour pacifier la France, l'autre avec les chefs de l'opposition pour agiter l'Angleterre. On les accusait tout haut, dans les journaux ministériels, d'une liaison occulte et intime avec Fox, avec lord Grey et même avec Thomas Payne et le démagogue Horn-Tooke, fondateur d'un parti populaire qui n'attaquait plus seulement les ministres, mais l'aristocratie, la propriété, l'Église, l'esprit de la constitution britannique et les bases mêmes de la société.

En vain Fox, rival de Pitt à la tribune, homme plus capable de remuer les peuples par la parole que de les conduire par le génie du gouvernement, s'efforça-t-il, dans les discours où les coups de la révolution française retentissaient jusque sur le trône de George III, de pallier les mouvements de Paris; en vain représentait-il la cause de la liberté française comme solidaire de la cause de la liberté britannique, l'esprit de sa nation s'éloigna de lui pour se rallier de plus en plus à M. Pitt. Les motions de Fox, plus populaires dans la rue que dans la chambre des communes, n'étaient plus soutenues que par de faibles minorités de cinquante à soixante voix. Le 20 juin et le 10 août répondirent coup sur coup à ses promesses de fondation d'une liberté constitutionnelle en France, et firent trembler ou frémir la nombreuse partie du peuple attachée à l'établissement constitutionnel. Lord Gower, ambassadeur d'Angleterre à Paris, fut rappelé aussitôt après la déchéance de Louis XVI, sous prétexte que ses lettres de créance tombaient de droit avec le souverain auquel elles s'adressaient. Le séjour à Londres de M. de Talleyrand et de M. de Chauvelin ne fut plus considéré par M. Pitt que comme une tolérance de son gouvernement. Les journées de septembre, commentées en traits de sang dans les écrits et dans les discours de Burke, jetèrent une teinte sinistre sur les paroles de Fox. La paix et l'alliance avec la France parurent à la nation anglaise une complicité avec les auteurs de ces égorgements impunis. La captivité du roi, de la reine, de deux enfants innocents de tout crime ajoutait la pitié à l'horreur. Le procès du roi sans formes et sans juges donnait à Pitt tout le sentiment public pour auxiliaire.

XIII. — Le roi fut exécuté. Tous les trônes tremblèrent; tous les peuples reculèrent d'étonnement et d'horreur devant ce *sacrilége de la royauté*, à laquelle on attribuait quelque chose

de divin. A l'arrivée du courrier qui apportait cette sinistre nouvelle à Londres, M. de Chauvelin reçut l'ordre de quitter l'Angleterre dans les vingt-quatre heures. Interrogé par l'opposition sur les motifs de cette expulsion du sol libre de l'Angleterre, Pitt fit répondre à la chambre: »Après des événements sur lesquels l'imagination ne peut s'arrêter sans horreur, et depuis qu'une infernale faction s'est emparée du pouvoir en France, nous ne pouvions plus tolérer la présence de M. de Chauvelin, car il n'est pas de moyen de corruption que M. de Chauvelin n'ait essayé, par lui ou par ses émissaires, pour séduire le peuple et pour le soulever contre le gouvernement et des lois de ce pays.« Maret, qui débarquait ce jour-là à Douvres, reçut l'injonction de se rembarquer, sans même obtenir la permission d'arriver jusqu'à Londres. M. de Talleyrand, sans titre officiel du gouvernement français, et qui n'avait pas donné à Pitt les mêmes prêtextes et les mêmes ombrages que M. de Chauvelin, resta à Londres, tenant encore dans la main le dernier fil des négociations.

M. de Chauvelin, de retour à Paris, y sema le bruit d'une violente fermentation de la nation anglaise; il annonça que le peuple de Londres se soulèverait en masse, au signal des sociétés républicaines, le jour où Pitt aurait l'audace de déclarer la guerre à la France, et que George III ne serait pas en sûreté dans son propre palais. Brissot, confiant dans les rapports de Chauvelin, monta à la tribune de la convention au nom du comité diplomatique. Il crut intimider Pitt en annonçant que la guerre qui allait éclater affranchirait l'Irlande du joug de l'Angleterre. Sourd aux conseils plus éclairés de Dumouriez: »La Hollande,« dit-il, »fait cause commune avec le cabinet de Saint-James, dont elle se montre le sujet plutôt que l'allié; qu'elle partage son sort!« Et la guerre contre l'Angleterre et le stathouder de Hollande, mise aux voix, fut déclarée à l'unanimité. »Nous ferons une descente dans leur île«, écrivit le ministre Monge à la flotte française, »nous y jetterons cinquante mille bonnets de la liberté, nous y planterons l'arbre sacré, et nous y tendrons les bras à nos frères les républicains. Ce gouvernement *tyrannique* sera bientôt détruit.« Pitt, appuyé sur *la rivalité nationale*, d'un côté, et sur l'effroi qu'inspirait le

supplice du roi, de l'autre, ne se troubla pas de ces menaces. Il comptait nos vaisseaux et non nos proclamations. Il savait que la marine française avait ses équipages décimés par l'émigration. La France n'avait en mer ou dans ses ports que 66 vaisseaux de ligne et 93 frégates ou corvettes. L'Angleterre avait 158 vaisseaux de ligne, 22 vaisseaux de 50 canons, 125 frégates et 110 bâtiments légers. La Hollande, alliée de l'Angleterre, pouvait armer en outre plus de 100 vaisseaux de guerre de différente grandeur. Du millieu de son île entourée d'un tel rempart flottant, Pitt pouvait imperturbablement attendre et dominer les événements du continent. Ses finances n'étaient pas moins redoutables que ses armements. Il pouvait tenir l'Europe à la solde de l'Angleterre. Ministre des préparatifs, ainsi qu'on l'avait appelé dix ans auparavant par dérision, sa prévoyance semblait avoir deviné l'immensité de l'œuvre qu'une coalition de dix années allait imposer à sa patrie.

XIV. — Le contre-coup du supplice de Louis XVI ne retentit pas contre nous, en Russie, avec moins de conséquences funestes. Catherine II, rompant à l'instant les conventions commerciales de 1786, en vertu desquelles les Français étaient traités, dans son empire, comme la nation la plus favorisée, défendit à l'instant toute relation entre ses sujets et nos nationaux. Elle ordonna à tous les Français de sortir de la Russie, dans le délai de vingt jours, à moins qu'ils n'abjurassent formellement les principes de la révolution de leur pays. Jusque-là, bien que l'impératrice eût d'immenses armées libres de s'élancer sur la France depuis sa paix avec la Turquie, elle avait suspendu leur marche et laissé l'Autriche et la Prusse agir seules contre une révolution qu'elle détestait de toute la haine que le despotisme porte à la liberté. Elle avait longtemps espéré que le roi de Suède, Gustave, dont elle encourageait l'enthousiasme contre-révolutionnaire, suffirait seul à dompter et à pacifier la France. L'assassinat de Gustave avait trompé ses desseins. Depuis la mort de ce prince, son cœur était partagé entre deux sollicitudes dont l'une tenait à son ambition, l'autre à son orgueil de souveraine: la Pologne et la France. Ses troupes occupaient Varsovie et comprimaient, en Pologne, les agitations d'une révolution qui fraternisait avec la *révolution de Paris.* Le roi de Prusse, par le même motif, occu*pait Dantzick et* la Grande-Pologne. Ce malheureux pays n'a

jamais laissé manquer de prétexte à l'intervention de ses puissants voisins. La Pologne n'a été trop habituellement qu'une anarchie constituée. L'impératrice et le roi de Prusse tramaient de concert la conquête et le partage de la Pologne, pendant que l'empereur serait occupé à défendre l'Allemagne contre la France. C'était le secret des lenteurs de la double diplomatie du roi de Prusse et de la mollesse de la première coalition. Le roi de Prusse regardait en arrière, et l'impératrice ne voulait pas compromettre les armées russes sur le Rhin, dans la crainte d'abandonner de l'œil la Pologne.

Mais le lendemain de la mort de Louis XVI, Catherine ordonna à son ministre à Londres, le comte Woronzoff, de conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec l'Angleterre. Ce traité à peine signé, elle laissa l'Angleterre, la Hollande, la Prusse et l'empereur, supporter seuls le poids de la guerre sur l'Océan, dans les Pays-Bas, sur le Rhin, et elle s'avança en masse sur la Pologne. Ainsi la politique d'ambition prévalut, dans le cœur de Catherine, sur la politique de principe. Elle excitait de loin ses alliés à combattre, mais elle ne combattait pas. La Prusse, de son côté, inquiète de la présence de la Russie derrière elle, et jalouse de conserver sa part dans la Grande-Pologne, ne s'engagea qu'à demi. L'Autriche prit le rôle qu'avait la Prusse dans la première coalition, souleva l'empire, réunit les contingents, et se chargea de soutenir, en première ligne, la guerre offensive dans les Pays-Bas. On convint que les forces des puissances auraient chacune leur chef particulier. L'unité des armées et des opérations fut ainsi livrée à la merci des rivalités. L'empereur donna le commandement général au prince de Cobourg qui avait commandé les Impériaux contre les Turcs, et partagé avec Souwaroff la gloire des victoires de Fokchani et de Rimnik. C'était un général temporisateur de l'école du duc de Brunswick, le moins propre des hommes à déconcerter ou à prévenir la fougue d'une armée française. A peine nommé, le prince de Cobourg vint à Francfort conférer avec le duc de Brunswick, généralissime des forces prussiennes, et concerter avec lui un plan aussi décousu et aussi pusillanime que celui qui venait de délivrer la Champagne, de perdre Louis XVI et de découvrir le Rhin.

*XV. — Telle fut* l'organisation de cette nouvelle coalition

où de cinq puissances trois restaient en expectative, et deux seulement allaient combattre, en s'observant avec inquiétude l'une l'autre, en ne s'engageant qu'avec réserve, en faisant des efforts secrets pour se rejeter le poids de la guerre commune, et en manœuvrant sous la direction divergente de deux généraux qui ne s'entendaient que pour éviter l'ennemi.

Nous avons laissé Dumouriez vainqueur à Valmy, Kellermann accompagnant plutôt que poursuivant la retraite du roi de Prusse, Custine à Mayence, Dillon en Alsace, Montesquiou rassemblant trente mille hommes des garnisons de nos villes du Midi pour envahir la Savoie.

La Savoie, massif des Alpes, se rattache au Mont-Blanc et au Mont-Cenis par son sommet le plus élevé. D'un côté elle décline d'une seule pente rapide sur les riches plaines du Piémont, vers Turin ; de l'autre elle se creuse en quatre larges et profondes vallées qui courent, chacune avec un torrent dans son lit, du pied des glaciers jusqu'à l'embouchure de ces gorges. Là, ces torrents, dont la pente s'adoucit ou cesse, deviennent des lacs comme les lacs de Genève, d'Annecy, du Bourget, ou se perdent dans les grandes eaux de l'Isère et du Rhône, qui les versent à la Méditerranée par les provinces du midi de la France. Ces torrents roulent sans cesse, dans leur écume, les avalanches et les rochers détachés du flanc des montagnes. On les entend mugir à une immense profondeur. Ils rendent souvent entièrement impossible le passage d'un bord à l'autre. Dans les bassins où leurs lits s'élargissent, quelques bourgades, aux murailles basses, aux toits de lave noire, s'étendent sur le sable gris et sur les cailloux accumulés par ces eaux. Partout ailleurs les pentes rapides portent çà et là quelques petits villages ou quelques chaumières isolées, suspendus et comme cramponnés aux gradins étroits et perpendiculaires des montagnes. Là où les descentes sont moins roides, s'étendent quelques prairies et s'élèvent quelques ceps de vigne qui s'enlacent aux noyers et que le paysan, avare d'espace, cultive en larges treilles, sur des colonnes de bois mort.

Sur ces vallées principales, d'autres vallées s'embranchent à chaque instant, mais pour se perdre sans issue dans des gorges qui se rétrécissent tout à coup et qui aboutissent aux neiges. La

vallée de Faucigny, la plus rapprochée du Valais et de la Suisse, part du pied du Mont-Blanc et débouche sur Genève. La Maurienne, qui descend du Mont-Cenis, s'élargit tout à coup, en s'approchant de la France, entre Conflans et Montmélian, deux villes de la Savoie. Là elle a son confluent avec la vallée de la Tarentaise, où coule l'Isère. A quelque distance de Montmélian la Maurienne se bifurque, courant à droite sur Chambéry, capitale de la Savoie, à gauche sur Grenoble, ville française et capitale du Dauphiné, encaissée dans une anse des Alpes. Montmélian, qui garde à la fois l'entrée de la Maurienne, de la Tarentaise, de la plaine de Chambéry et de la vallée du Grésivaudan, route de Grenoble, est aussi la clef de la Savoie.

XVI. — Le peuple qui habite ces plateaux, ces vallées et ces plaines, soumis à une souveraineté dont le siége est en Italie, n'a de l'Italien que son gouvernement. C'est une race complétement distincte de la race latine et de la race helvétique. Elle ne parle ni l'allemand, ni l'italien, elle parle français. Son caractère, ses mœurs, ses habitudes, ses industries même se rattachent naturellement à la France. Aussitôt que le lien forcé qui l'unit au Piémont se relâche ou se brise, la Savoie incline vers la France. Les guerres qu'elle fait à la France, sous le drapeau sarde, sont des guerres contre nature et presque des guerres civiles. A l'exception de la noblesse et du clergé, que les souverainetés héréditaires et les faveurs de cour attachent d'un amour fanatique à la maison régnante de Savoie, tout le reste de la nation a le cœur français. Le joug du Piémont lui pèse; la suprématie du nom piémontais l'humilie; les priviléges honorifiques de la noblesse la froissent; la domination de son clergé, qui craint l'introduction des idées du dehors dans ces montagnes, lui dispute la lumière et l'air du siècle. La maison de Savoie, quoique paternelle, bienfaisante et recherchant les améliorations administratives pour les trois États qu'elle gouverne, les tient cependant dans une sorte de discipline monastique qui rappelle le régime espagnol. Le roi, le noble, le prêtre, le soldat sont tout le peuple.

Cependant la communauté de langue, la contiguité de frontières, les relations de commerce, les émigrations nombreuses des Savoyards en France avaient laissé infiltrer les idées révolutionnaires dans ces montagnes. Jean-Jacques Rousseau avait

passé sa jeunesse dans la petite ville d'Annecy et dans la solitude des Charmettes, auprès de Chambéry. Voltaire avait vieilli à Ferney, à la porte de la Savoie. Genève, forte colonie de la liberté protestante, et métropole, après les jours de Calvin, de la philosophie moderne, touchait par ses faubourgs au territoire savoisien. Ces souvenirs, ces influences, ces voisinages avaient inspiré à la population le mépris d'un gouvernement doux, mais arriéré, et le désir de se donner à la France.

Malgré de fréquentes unions de famille entre la maison de Savoie et la maison de Bourbon, le traité de Worms, en 1741, entre Charles-Emanuel et Marie-Thérèse avait inféodé politiquement la monarchie sarde à l'Autriche. Victor-Amédée, qui régnait au moment où la révolution éclatait en France, était un prince aimé de ses peuples, temporisateur comme la vieillesse, épuisant sa sagesse en paroles et le temps en conseils. On l'appelait le Nestor des Alpes. Malgré les inquiétudes que lui donnait le penchant de la Savoie à se détacher du faisceau de ses trois principautés et à se jeter dans les bras de la révolution, son caractère l'aurait porté à la neutralité. Mais l'influence de son clergé sur son esprit lui avait inspiré l'horreur d'une république qui ne menaçait pas moins le Dieu de sa foi que le trône de ses pères. De nombreux ecclésiastiques français, chassés de leurs paroisses par le refus de jurer la constitution civile du clergé, s'étaient réfugiés chez leurs confrères de Savoie. Ils y semaient le bruit des persécutions contre l'Église et les malédictions contre le schisme. Chambéry était rempli d'évêques et de gentilshommes fugitifs qui étalaient les douleurs, les espérances et les illusions des réfugiés de tous les temps et de tous les pays. Turin était la capitale de la contre-révolution au dehors. Les royalistes de Lyon, de Grenoble et du Midi entretenaient, par les frontières de la Savoie et par le comté de Nice, des relations sourdes avec Turin. Le roi de Sardaigne avait retiré son ambassadeur de Paris en déclarant suffisamment par cet acte qu'il considérait Louis XVI comme prisonnier, et qu'il ne traiterait plus avec la nation française. M. de Sémonville, envoyé par Dumouriez à Turin pour obtenir des explications amicales, avait été arrêté à Alexandrie, comme suspect de venir fomenter l'esprit d'agitation en Italie. Les Girondins, maîtres du ministère et de l'assemblée, firent décider les hostilités.

XVII. — Montesquiou, qui commandait l'armée du Midi, reçut ordre de se préparer à l'invasion. Quarante bataillons lui arrivèrent, détachés de l'armée oisive des Pyrénées. Sa base d'opérations s'étendait sur une ligne de cent lieues : depuis le Jura, qui domine Genève, jusqu'au Var, qui couvre Nice, Montesquiou brûlait d'impatience de montrer le drapeau français à des peuples qui ne lui demandaient qu'une occasion de se donner à la France et pour qui la conquête ressemblait à la liberté. Il traça un camp à son extrême droite, sur le Var ; il en établit un autre à Tournoux, au centre de la muraille des Basses-Alpes. Il rassembla à sa gauche dix mille hommes au fort Barreaux près de Grenoble, enfin il porta dix mille combattants de ses meilleurs soldats à Cessieux et quelques détachements à Seyssel et à Gex, à l'entrée des vallées de la Savoie.

Montesquiou, fidèle aux traditions militaires du maréchal de Berwick, avait senti qu'une expédition sur le Piémont, bassin étroit et circulaire dont chaque point menacé peut recevoir, en trois marches, des renforts de Turin, sa capitale et sa place d'armes, était impraticable avec des masses aussi faibles que les siennes, mais que le comté de Nice et la Savoie, deux longs bras détachés de la monarchie sarde, pouvaient être coupés du corps et acquis à la France sans que le Piémont pût les sauver. Il opéra en conséquence. Le 4 septembre il ordonna secrètement l'invasion du comté de Nice par ses troupes du Var, combinée avec la sortie de sa flotte de Toulon, qui attaquerait par la mer pendant que l'armée marcherait par les montagnes, sous les ordres du général Anselme. Il ordonna au général Casabianca de menacer Chambéry par Saint-Genis. Il se porta lui-même au fort Barreaux avec la masse de l'armée, pour forcer le défilé qui ferme la Savoie.

XVIII. — L'armée piémontaise comptait dix-huit mille hommes. Elle était commandée par le général Lazary. Ce général, après quelques coups de canon échangés entre l'armée de Montesquiou et son arrière-garde, à l'entrée du défilé, replia ses troupes sur Montmélian. Au lieu de fortifier Montmélian et de fermer ainsi à Montesquiou l'entrée des trois vallées dont cette ville *domine le point* de partage, Lazary abandonna la ville en *coupant le pont et* se retira à Conflans. Tous les corps piémon

tais disséminés à Annecy, à Chambéry et dans le Faucigny, se replièrent isolément et presque sans combattre, pour rejoindre le noyau principal de l'armée sarde et remonter vers le Piémont. Les colonnes françaises les suivirent sans obstacle, aux acclamations du peuple envahi. Montesquiou fit son entrée triomphale à Chambéry, reçut des mains des magistrats les clefs de la capitale de la Savoie, et en laissa l'administration aux habitants. Le jour même de ce triomphe, les jacobins destituaient à Paris le général Montesquiou. La nouvelle de sa victoire et le cri d'indignation publique contre l'ingratitude des jacobins firent révoquer pour un moment sa destitution. Montesquiou organisa sa conquête et porta ses troupes à la frontière de Genève.

Pendant ces opérations, le général Anselme, réunissant les bataillons de volontaires de Marseille aux huit mille hommes qu'il commandait, se fortifiait sur la ligne du Var, menaçant le comté de Nice d'une invasion, et se prémunissant lui-même contre une invasion dans le Midi. Le comte de Saint-André commandait les Piémontais. Son armée se composait de huit mille hommes de troupes de ligne et de douze mille soldats volontaires des milices du pays.

Le comté de Nice, étroit mais admirable amphithéâtre naturel, qui descend par gradins du sommet des Alpes vers la Méditerranée, est une Suisse italienne, où l'olivier et le citronnier remplacent le hêtre et le sapin, mais dont les vallées, étroites, ardues, ravinées de torrents souvent à sec, offrent à l'invasion les mêmes difficultés que la Savoie. La race ligurienne qui l'habite, race pastorale dans les montagnes, maritime et commerçante au bord de la mer, belliqueuse partout, parlant une autre langue, ayant d'autres mœurs que nous, était loin d'avoir envers la France les mêmes dispositions que les Savoyards. La mer et les montagnes donnent aux peuples le sentiment d'une double indépendance. Le voisinage de Gênes offrait de tout temps aux populations de ces côtes l'exemple d'une individualité républicaine affranchie du joug des grandes monarchies voisines. L'esprit génois était l'esprit public du comté de Nice : l'amour des principes français, l'horreur du joug de la France. Les montagnards descendaient par bandes de leurs villages alpestres, les jambes chaussées de sandales nouées par des courroies de cuir, *le fusil des chasseurs* à la main incapables d'une longue campa-

gne et d'une discipline militaire, mais lestes, infatigables, intrépides pour une guerre de montagnes, de surprises et de tirailleurs.

Le comte de Saint-André avait habilement choisi la position de Saorgio, hauteur inexpugnable qui domine Nice, les routes de France et de Piémont, pour centre et pour citadelle de la province qu'il était chargé de défendre. Il y avait établi d'avance un camp fortifié et des retranchements revêtus de murailles. L'amiral Truguet se présenta devant Nice, le 28 septembre, avec une escadre composée de neuf vaisseaux, et menaça de bombarder la ville. Le général Anselme s'approcha par terre prêt à tenter le passage du Var. Dans la soirée, le général Courten, commandant la ville, replia ses troupes sur Saorgio. Trois mille émigrés français, qui avaient cherché asile à Nice, indignés du lâche abandon de la garnison, soulevèrent une partie de la population et coururent, les uns aux batteries de mer, les autres aux batteries du Var; mais menacés par la bourgeoisie, qui ne voyait dans cette lutte désespérée qu'un prétexte à l'incendie de la ville, ils se retirèrent eux-mêmes, dans la nuit, sur la route du Saorgio, poursuivis, insultés, pillés, massacrés par la populace féroce des bords de la mer. Cette populace menaçait de piller la ville elle-même. La bourgeoisie envoya supplier le général Anselme d'occuper la place le plus promptement possible. Anselme passa le Var à la tête de quatre mille Français, et entra aux acclamations unanimes dans la capitale du comté.

XIX. — Cependant les excès que les révolutionnaires de Nice commettaient contre leurs ennemis personnels, à l'abri des baïonnettes et du drapeau de la France, soulevèrent les montagnards, toujours plus attachés aux vieilles mœurs et plus fidèles aux vieilles dominations que les peuples des plaines, des bords des fleuves ou du littoral de la mer. Les prêtres et les moines, tremblant de voir pénétrer, à main armée, dans leur empire les idées qui venaient de déposséder l'Église en France, confondirent leur cause avec celle de la religion, et soulevèrent le peuple, non par son patriotisme, mais par sa conscience. Les plus jeunes et les plus intrépides marchèrent eux-mêmes à la tête des bandes, et fusillèrent les avant-postes et les détachements français partout où ils les trouvaient séparés de la masse des corps. Em-

busqués derrière les rochers ou les troncs d'arbres, ils tiraient et se sauvaient en escaladant les pentes escarpées avec l'adresse des chasseurs. La guerre n'était qu'un long assassinat.

Le général français Anselme voyait décimer ses troupes. Le centre de cette guerre sainte était à Oneille. Cette petite ville maritime et montagneuse à la fois, capitale d'une petite principauté dépendante de la Sardaigne, était le foyer de toutes ces trames contre la domination des Français. Son port servait de refuge et de place d'armement à une multitude de pirates et de corsaires sardes, génois, napolitains, dont les bâtiments légers et les felouques armées faisaient des débarquements nocturnes sur la côte, ou exerçaient sur la mer le même brigandage que les bandes de montagnards dans la vallée de Nice. Plusieurs couvents de moines, véritables dominateurs de la ville, fomentaient cette guerre sainte et sanctifiaient par leurs violentes prédications ces inutiles et sanglantes expéditions. Anselme et Truguet résolurent de concert d'étouffer le fanatisme dans son repaire. Des troupes furent embarquées à Villefranche sur les vaisseaux de l'escadre. Le 23 octobre, ils parurent devant Oneille. L'amiral Truguet envoya son capitaine de pavillon, du Chaila, pour sommer la ville et engager les habitants à prévenir par leur soumission les horreurs d'un bombardement. Le canot qui portait du Chaila s'approchait sous pavillon parlementaire, aux signes et aux invitations pacifiques de la population qui couvrait le rivage. Mais à peine le canot touchait-il au lieu de débarquement, qu'une décharge de cent coups de feu cribla la chaloupe, tua un officier, quatre matelots, blessa plusieurs hommes et du Chaila lui-même. Le canot encombré de cadavres et de blessés vira de bord, poursuivi et mitraillé, de lame en lame, par une grêle de balles et de boulets, et revint avec peine étaler sous les yeux de l'escadre ce témoignage de la perfidie des habitants. Les équipages indignés crièrent vengeance. Truguet s'embossa et foudroya la ville jusqu'à la chute du jour. Le fort d'Oneille fut écrasé sous les bombes. Son feu s'éteignit. Douze cents soldats, sous les ordres du général Lahoulière, embarqués pendant la nuit sur les chaloupes de l'escadre, attendirent les premières heures du jour, pour opérer leur débarquement, sous le feu de deux frégates.

A cet aspect les habitants se sauvent dans les montagnes, emportant ce qu'ils ont de plus précieux et abandonnant leurs maisons au pillage et à l'incendie. Les moines seuls, habitués à l'inviolabilité du sacerdoce, respecté jusque-là dans les guerres d'Italie, restent enfermés dans leurs couvents. Les Français forcent les portes de ces asiles, massacrent, sans choix de coupables ou d'innocents, les moines désignés à leur vengeance par les trames dont ils ont été les instigateurs, et par le lâche assassinat de du Chaila. Le pillage et l'incendie, représailles terribles, ravagent et détruisent le repaire de la piraterie et du brigandage. Les Français ne laissent dans la ville d'Oneille, en se rembarquant, qu'un monceau de cendres et les cadavres des moines sur les débris de leurs couvents.

L'expédition d'Oneille et l'égorgement de ses prêtres, loin d'apaiser l'insurrection dans les montagnes du comté de Nice, firent lever en masse les *Barbets*. Réunis aux Piémontais et à un corps autrichien prêté au roi de Sardaigne par l'empereur, ils attaquèrent les Français à Sospello, point le plus élevé de notre occupation. Six mille hommes et dix-huit pièces de canon en délogèrent le général Brunet. Anselme, sorti de Nice avec la garnison tout entière, composée de douze compagnies de grenadiers, de quinze cents hommes d'élite et quatre pièces d'artillerie, marcha pour recouvrer cette importante position. Il la reconquit à la baïonnette et rentra à Nice. Dénoncé à la convention pour la douceur de son administration, coupable, aux yeux des jacobins, d'avoir refréné les assassinats et les vengeances des Niçards, il fut arrêté au milieu de son armée victorieuse et conduit à Paris pour expier dans les cachots les premières gloires de nos armes.

XX. — Une escadre française, commandée par l'amiral Latouche, allait en même temps sommer le roi de Naples de se déclarer pour ou contre la république, et de désavouer les menées de son ambassadeur à Constantinople contre la reconnaissance du pavillon tricolore par le sultan. L'escadre, composée de six vaisseaux de guerre, était entrée le 27 décembre dans le golfe, bravant les cinq cents pièces de canon des quais et des forts de *Naples*. *Latouche*, ayant jeté l'ancre sous les fenêtres du *palais du roi et fait* le signal du combat à ses vaisseaux, envoy

un grenadier des troupes de marine porter un message au roi lui-même. Cet ambassadeur n'avait d'autre titre que celui de soldat français, d'autres lettres de créance que les mèches allumées des canons de la flotte que le roi voyait fumer du haut de la terrasse de son palais. L'amiral exigeait dans sa lettre que l'envoyé de la république fût reçu, la neutralité de Naples garantie à la France, l'ambassadeur insolent qui avait nié la légitimité du gouvernement du peuple français à Constantinople rappelé, un ambassadeur envoyé à Paris par la cour de Naples. Le refus d'une seule de ces conditions serait le signal du feu de ses vaisseaux.

Le roi intimidé reçut le grenadier français avec les honneurs qu'il eût accordés à l'envoyé de la république; il concéda tout ce qui était demandé, il offrit de plus sa médiation entre la république et ses ennemis. » La république, « lui répondit le grenadier, » ne veut de médiation entre elle et ses ennemis que la victoire ou la mort. « La cour de Naples dominée par une reine orgueilleuse et ennemie des Français, subit cette humiliation sans murmure. Elle feignit d'accomplir les conditions pacifiques imposées par l'attitude de Latouche, et reprit avec plus de haine dans le cœur sa place dans la conjuration des cours.

XXI. — Pendant que nos bataillons soumettaient la Savoie et le comté de Nice, que nos escadres dominaient les bords de la Méditerranée et que Dumouriez balayait lentement la Champagne, les Autrichiens, encouragés dans les Pays-Bas par l'absence de la masse de nos troupes, que Dumouriez avait appelées au rendez-vous de l'Argonne, tentaient d'entamer le nord de la France. Les émigrés avaient persuadé au duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas, que les habitants du nord de la France et le peuple de Lille surtout n'attendaient qu'un prétexte pour se soulever contre la convention et pour déclarer à leur roi captif une fidélité qui était le caractère de ces provinces. Beurnonville, en conduisant seize mille hommes de l'armée du Nord au secours de Dumouriez, laissait Lille à découvert. Cette ville n'avait que dix mille hommes de garnison, force insuffisante pour défendre des fortifications très-vastes et pour contenir à la fois une population de soixante et dix mille âmes. Le duc Albert rassembla vingt-cinq mille hommes, emprunta *aux arsenaux des Pays-Bas* cinquante pièces de canon de siége,

se présenta, le 25 septembre, devant les remparts de Lille et fit ouvrir la tranchée.

Cinq batteries armées de trente pièces ayant été achevées dans la nuit du 29, le baron d'Aspre vint sommer la ville de se rendre. Conduit à l'hôtel de ville avec les égards conformes aux lois de la guerre, le parlementaire fit sa sommation au général Ruault, qui commandait la ville. Le général répondit, en homme sûr de lui-même, de la bravoure de sa faible garnison et de l'enthousiasme du peuple. La foule, qui se pressait aux portes de l'hôtel de ville, reconduisit le parlementaire jusqu'aux avant-postes autrichiens aux cris de *Vive la république! Vive la nation!* Le feu commença à l'instant. Pendant sept jours et sept nuits les boulets et les bombes écrasèrent sans relâche la ville, tuèrent six mille habitants, incendièrent huit cents maisons. Les caves, où les femmes, les vieillards et les enfants cherchaient un refuge, s'écroulèrent dans plusieurs quartiers sous le poids des bombes et ensevelirent des milliers de victimes sous leurs ruines. Une population intrépide se changea en une armée aguerrie au feu et n'éprouva pas un seul moment d'hésitation. La guerre semblait être la profession habituelle de ce peuple des frontières. Toutes les villes du Nord, dont Lille n'était pas encore coupée par un investissement complet, lui envoyèrent des vivres, des munitions, des bataillons formés de l'élite de leur jeunesse. Six membres de la convention, Duhem, Delmas, Bellegarde, Daoust, Doulcet et Duquesnoy, vinrent s'enfermer dans ses murs pour animer le courage des assiégés et montrer aux frontières que la nation combattait avec elle dans la personne de ses représentants. En vain trente mille boulets rouges et six mille bombes du poids de cent livres, chargées de mitraille, continuèrent à pleuvoir pendant cent cinquante heures sur ce foyer fumant, sans cesse éteint, sans cesse rallumé; en vain, pour ranimer la constance des assiégeants, l'archiduchesse d'Autriche, Marie-Christine, femme du duc Albert, vint elle-même allumer de sa main le feu d'une nouvelle batterie; les Lillois s'aperçurent que les Autrichiens chargeaient leurs pièces de barres de fer, de chaînes et de pierres. Ils en conclurent que les munitions commençaient à manquer aux assiégeants et persévérèrent avec plus de confiance dans leur héroïque impassibilité sous le feu. Le duc Albert,

manquant à la fois de troupes et de munitions, et apprenant les succès de Dumouriez en Champagne, craignit le reflux de nos soldats sur le Nord et leva le siége sans être poursuivi.

Lille avait perdu un faubourg entier; plusieurs quartiers de la ville n'étaient plus que des monceaux de briques servant de sépulcre à des monceaux de cadavres. Ses débris fumaient encore, et les cicatrices de ses monuments attestaient la gloire d'une ville de guerre défendue et dévouée, à la fois, par ses propres habitants.

Il y eut des traits antiques. Un canonnier volontaire de la ville servait une pièce sur les remparts. On vient l'avertir qu'une bombe a éclaté sur sa maison; il se retourne, voit la flamme qui s'élève du toit de sa demeure: »C'est ici mon poste,« répond-il. »On m'a placé là pour défendre non ma maison, mais ma patrie. Feu pour feu!« et il charge et tire sa pièce. La délivrance de Lille excita un enthousiasme national. Les hontes de Verdun et de Longwy étaient vengées.

Le siége de Lille était à peine levé que Beurnonville, détaché de l'armée de Kellermann avec seize mille hommes, s'avança vers les frontières du Nord pour concourir au plan d'invasion de la Belgique, si longtemps prémédité par Dumouriez et si glorieusement interrompu par la campagne contre le roi de Prusse.

XXII. — On a vu que Dumouriez, pressé de reprendre ce plan, était accouru à Paris aussitôt après le mouvement de retraite du duc de Brunswick. Son apparition à Paris avait moins pour objet de triompher que de préparer de nouveaux triomphes en obtenant, avec l'ascendant d'un général victorieux, tous les moyens nécessaires à l'invasion de la Belgique. Idole du peuple, redouté des jacobins, ami de Danton, ménagé par les Girondins, sa gloire, son adresse, son entraînement militaire enlevèrent au pouvoir exécutif tous les ordres et toutes les ressources dont il pouvait disposer. Le contre-coup du 10 août, la consternation des journées de septembre, la proclamation de la république, la stupeur des uns et le délire des autres devant l'échafaud du roi, enfin l'orgueil de Valmy, la gloire d'avoir reconquis le territoire faisaient courir aux armes toute la jeunesse de la nation. Les armes manquaient aux bras, non les bras aux armes. On en fabriquait à la hâte dans tous les ateliers de la ré-

publique. Des commissaires de la convention et des commissaires nommés par les jacobins, armés les uns de la loi, les autres de la dictature de l'opinion, parcoururent les départements pour activer les usines, décréter les réquisitions, animer les enrôlements sur toute la surface de la France. Les autorités locales, sorties comme spontanément du peuple et composées des hommes que le cri public avait désignés comme les plus brûlants du feu du patriotisme, avaient sur le pays une force de confiance, d'impulsion et d'exécution qu'aucun magistrat n'avait jamais obtenue en temps ordinaire. On leur obéissait comme on obéit à sa propre passion. Ils n'étaient que les régulateurs d'un mouvement général.

Des hommes de toute condition, de toute fortune, de tout âge, se présentèrent en foule pour composer les bataillons que chaque département envoyait aux frontières. Les gardes nationales, en versant leurs hommes les plus aguerris dans ces bataillons, se transformèrent ainsi, sur le sol même, en armée active. Les jeunes gens qui s'étaient signalés par plus de zèle et de patriotisme dans la garde nationale furent nommés par leurs compagnons d'armes commandants de ces bataillons. Ces volontaires des mêmes villes, des mêmes villages, des mêmes cantons, frères, parents, amis, compatriotes, se connaissant les uns les autres et se choisissant leurs chefs parmi les plus braves, les plus intelligents, les plus aimés, formaient ainsi comme autant de familles militaires qu'il y avait de bataillons dans le département. Ils marchaient au combat en se surveillant, en s'excitant mutuellement et en se promettant de rendre témoignage de leur patriotisme, de leur valeur ou de leur mort.

A l'annonce d'un grand événement de Paris, à la nouvelle d'une déclaration de guerre avec un ennemi de plus, au récit des catastrophes ou des succès militaires qui marquaient les premiers pas de nos armées en Champagne, en Savoie, dans le Midi, dans le Nord, la passion de la patrie, éveillée avec plus de force par le danger et par la gloire, s'allumait dans le cœur des citoyens. Des proclamations brûlantes de la convention, des autorités, des jacobins, des représentants du peuple en mission faisaient *appel aux défenseurs* de la liberté. Leur voix, *entendue à l'instant, était la* seule loi de recrutement. L'enthousiasme

enrôlait, la volonté disciplinait, les dons patriotiques habillaient, armaient, soldaient, nourrissaient ces enfants de la patrie.

XXIII. — Dans les villes, dans les bourgades, dans les villages, les jours où les fêtes de la religion et les foires réunissent les hommes par plus grandes masses, un amphithéâtre en bois s'élevait sur la place publique, sur la place d'armes, devant la porte de la municipalité. Une tente militaire, soutenue par des faisceaux de piques et surmontée de drapeaux tricolores était tendue sur ces tréteaux pour rappeler le camp. Cette tente dont les toiles étaient relevées, sur le devant, par la main d'un grenadier et d'un cavalier en uniforme, s'ouvrait du côté du peuple. Une table portant des registres d'enrôlement en occupait le centre. Le représentant du peuple en mission, l'écharpe tricolore en ceinture, le chapeau retroussé par les bords, surmonté d'un panache à plumes, tenait le registre et écrivait les engagements. Le maire, les officiers municipaux, les présidents de districts, les présidents de clubs se pressaient debout autour de lui. La foule émue s'ouvrait à chaque instant pour laisser passer les files de défenseurs de la patrie, qui montaient les degrés de l'estrade pour donner leurs noms aux commissaires. Les applaudissements du peuple, les accolades patriotiques des représentants, les larmes d'attendrissement des mères de famille, les fanfares de la musique militaire, les roulements de tambours, les couplets de *la Marseillaise* chantés en chœur récompensaient, excitaient, enivraient ces actes de dévouement au salut de la république.

Cet enthousiasme contagieux qui saisit les foules s'emparait souvent des spectateurs et portait les hommes, jusque-là indifférents ou timides, à imiter les actes dont ils étaient les témoins. Des hommes mariés s'arrachaient des bras de leurs femmes pour s'élancer vers l'autel de la patrie. Des hommes déjà avancés dans la vie, des vieillards même encore verts et valides venaient offrir leur reste de vie au salut du pays. On les voyait ôter leurs vestes ou leurs habits devant les représentants, et montrer à nu leurs poitrines, leurs épaules, leurs bras, leurs poignets encore robustes, pour attester que leurs membres avaient la force de porter le sac, le fusil, et de braver les fatigues du camp. Des pères, se dévouant avec leurs enfants, offraient eux-mêmes leurs fils à

la patrie et demandaient à marcher avec eux. Des femmes, pour suivre leurs maris ou leurs amants, ou saisies elles-mêmes de ce délire de la liberté et de la patrie, le plus généreux et le plus dévoué de tous les amours, dépouillaient les vêtements de leur sexe, revêtaient l'uniforme de volontaire et s'enrôlaient dans les bataillons de leurs départements.

Ces volontaires recevaient une feuille de route pour se rendre au dépôt désigné par le ministre de la guerre et y recevoir l'équipement, l'instruction et l'organisation. Ils se mettaient en marche, par groupes plus ou moins nombreux, au son du tambour, aux refrains de l'hymne patriotique, accompagnés, jusqu'à une grande distance de leurs villes ou de leurs villages, par des mères, des frères, des sœurs, des fiancées qui portaient les sacs et les armes, et qui ne se séparaient d'eux que quand la fatigue avait épuisé leurs forces. Partout, aux embranchements des routes, aux sommets des montées, aux entrées ou aux sorties des villes, aux portes des auberges isolées où ces détachements faisaient halte, les voyageurs étaient témoins de ces séparations et de ces adieux. Les volontaires, attardés par ces derniers embrassements, s'essuyaient les yeux en regagnant à pas pressés le noyau du bataillon, et, sans regarder en arrière de peur d'hésiter et de s'attendrir, reprenaient d'une voix sourde mais résolue le couplet de *la Marseillaise* chanté par leurs camarades: »Allons, enfants de la patrie!«

La population des villes et des bourgades qu'ils traversaient sortait pour les voir passer et pour leur offrir le pain et le vin, sur le seuil de leurs maisons. On se disputait, dans les lieux d'étape, à qui les logerait comme des enfants de famille. Les sociétés patriotiques allaient à leur rencontre ou les conviaient le soir à assister à leur séance. Le président les haranguait; les orateurs du club fraternisaient avec eux, et enflammaient leur courage par des récits d'exploits militaires empruntés aux histoires de l'antiquité. On leur enseignait les hymnes des deux Tyrtées de la révolution, les poëtes Lebrun et Chénier. On les enivrait de la sainte rage de la patrie, du fanatisme de la liberté.

XXIV. — Tels étaient les éléments de l'armée qui marchait sur toutes nos *routes*, du centre vers les frontières. Dumouriez *l'organisait en marchant*.

Ce général, après quatre jours passés à Paris, en conférences secrètes avec Danton, et en conférences militaires avec Servan, alors ministre de la guerre, partit le 20 octobre, pour se rendre à son quartier général de Valenciennes. Avant d'y paraître, il se recueillit deux jours, dans une maison de campagne qu'il possédait dans les environs de Péronne. Il avait à méditer sur deux choses : son plan de campagne pour arracher la Belgique aux mains des Autrichiens, et son plan de conduite pour flatter ou intimider la convention, servir la république si elle savait se donner un gouvernement, la dominer et la détruire si, comme il le soupçonnait, elle passait, d'une anarchie à une autre, entre les mains de toutes les factions. Le général était parti plein de mépris pour les Girondins, plein de confiance dans le génie de Danton. L'horizon indécis de sa fortune lui présentait deux perspectives sur lesquelles il se complaisait également à reposer son imagination : une dictature pour lui-même partagée à l'intérieur avec Danton, ou le rôle de Monk modifié par la différence des temps et des hommes ; c'est-à-dire le rétablissement par les mains de l'armée d'une monarchie constitutionnelle, dont le duc de Chartres lui mettait la pensée sous la main.

Tandis que Dumouriez combinait ainsi les chances que pouvaient amener la guerre ou la révolution, Servan quittait le ministère. Pache le remplaça.

XXV. — Pache, personnage subalterne, sorti tout à coup de l'obscurité, élevé au ministère de la guerre par les Girondins, était un ami de Roland. C'était un de ces hommes dont l'ambition se cache sous une modestie qui rassure contre leurs prétentions. On savait à peine quelle était son origine et par quels pas il avait marché ou rampé jusque-là dans la vie. On soupçonnait seulement qu'il était fils d'un portier du duc de Castries ; élevé par les soins de cette famille illustre, il avait été chargé ensuite de faire l'éducation d'un des fils de cette maison. Instruit, studieux, réservé, ne laissant échapper dans la conversation que les mots rares et précis qui indiquaient la netteté et l'universalité de son intelligence, Pache semblait éminemment propre à devenir un de ces rouages utiles du mécanisme de l'administration, incapables d'aspirer à en devenir jamais les régulateurs. C'était un hypocrite désintéressement cachant ses aspirations à

l'empire sous les habitudes et la simplicité d'un philosophe. Cette austérité antique avait séduit madame Roland, éprise de tout ce qui rappelait les hommes de Plutarque. Elle avait donné Pache à son mari pour chef de son cabinet particulier au ministère de l'intérieur et pour confident auxiliaire de ses travaux les plus secrets. Elle voyait dans Pache un de ces sages que la Providence suscite autour des hommes d'État pour inspirer leurs conseils.

Au moment où Servan fut appelé au ministère de la guerre, Pache entra dans son administration au même titre et avec la même dissimulation que chez Roland; il y avait montré la même application à ses devoirs et la même aptitude aux détails. A la retraite de Servan, Roland avait proposé Pache pour la guerre, au conseil des ministres. Les Girondins, qui, sur la parole de Roland, voyaient dans Pache un ami dévoué de leur fortune et de leur cause, l'avaient accepté de confiance. Ils pensaient que l'esprit de Roland animerait ainsi deux ministères. Mais à peine Pache était-il installé au conseil qu'il secoua comme un souvenir importun toute dépendance comme toute reconnaissance envers son ancien patron, et qu'il commença à ourdir secrètement, puis bientôt ouvertement avec les jacobins les trames qui devaient renverser Roland du pouvoir et conduire sa femme à l'échafaud. Pache donna pour gage aux jacobins l'administration du ministère de la guerre qu'il confia à leurs créatures. Vincent et Hassenfratz y dominèrent sous son nom: l'un, jeune cordelier élève et émule de Marat; l'autre, patriote de Metz, réfugié à Paris. Pache, uniquement occupé du soin de grandir sa popularité, fit de ses bureaux autant de clubs où l'on affectait le costume, les moeurs, le langage de la démagogie la plus effrénée. Le bonnet rouge et la carmagnole remplaçaient l'uniforme. Les filles de Pache, se montrant dans les fêtes civiques, étalaient partout avec affectation l'exagération du patriotisme. Un tel ministère ne pouvait pas servir les vues de Dumouriez, qu'on accusait d'être l'homme de guerre des Girondins. Il fut atterré de la nomination de Pache, et comprit vaguement dès lors qu'il serait bientôt réduit, par l'inimitié des jacobins, à l'alternative de fléchir devant eux ou de les faire trembler devant lui.

*XXVI. — Arrivé à* Valenciennes, Dumouriez rédigea son plan

d'invasion de la Belgique et envoya à chacun des généraux sous ses ordres la partie de ce plan qu'il était chargé d'exécuter, et dont lui seul connaissait l'ensemble et dirigeait les mouvements combinés. Ses forces s'élevaient à quatre-vingt mille combattants. L'élan qui avait entraîné ses bataillons à la frontière s'animait encore de l'espérance d'une conquête faite au nom de la république. Ils avaient dans leur général en chef cette confiance que le vainqueur de Valmy et le libérateur de la Champagne inspirait aux soldats combattants. Là où était Dumouriez, là étaient pour eux les lois et la patrie. Quelque chose de dictatorial se révélait dans sa physionomie, dans ses paroles, dans ses ordres du jour à l'armée. Il semblait s'inquiéter peu des commissaires, des décrets de la convention, des vues du ministre de la guerre, et porter le gouvernement avec lui.

Le duc Albert de Saxe-Teschen commandait en Belgique pour les Autrichiens. Il avait été laissé par l'empereur et par la Prusse dans un isolement qui compromettait, de ce côté, la sûreté de la Belgique. Les forces disséminées du duc de Saxe-Teschen se composaient à peine de trente mille combattants, dont quatre mille émigrés français, du côté de Namur, sous le commandement du duc de Bourbon, fils du prince de Condé. Ses lieutenants couvraient, en gros détachements, toute la frontière belge. Le duc de Saxe-Teschen, placé au centre de ces forces disséminées, prêt à se porter en avant ou à les replier à lui, occupait Bruxelles, avec une faible garnison.

XXVII. — Dumouriez, s'il eût eu alors le génie novateur de la guerre qui multiplie la force des armées en les concentrant, pouvait combattre chacun de ces corps isolés des Autrichiens avec la masse entière de ses troupes, en s'avançant en une seule colonne au cœur de la Belgique, les couper, les mutiler ou les dissoudre devant lui. Le peu de confiance que le général avait encore dans ses bataillons de volontaires, et surtout le dénûment de matériel, de voitures, de vivres, auquel on ne voulait pas suppléer par des réquisitions militaires, l'empêchèrent d'exécuter cette inspiration. La routine des vieilles guerres entravait encore l'instinct des plus grands généraux. Dumouriez divisa son armée en quatre corps, à l'imitation du duc de Saxe-Teschen. Le général Valence, son bras droit et son élève de prédilection,

commandait l'armée des Ardennes, qui revenait aussi de Valmy pour s'opposer à Clairfayt. Valence reçut l'ordre de se porter sur Namour pour empêcher, s'il en était temps encore, la jonction de Clairfayt à l'armée de Belgique sous les murs de Mons; mais il était trop tard. Les premières colonnes de Clairfayt étaient déjà entrées dans Mons. Le second corps de douze mille hommes, sous le commandement du général d'Harville, menaçait Charleroi. Le troisième, sous les ordres du général La Bourdonnaye, commandant l'armée du Nord proprement dite et composée de dix-huit mille hommes, devait s'avancer sur Tournay. Enfin Dumouriez lui-même, à la tête de deux corps formant le centre de cette armée et forts de trente-cinq mille hommes, devait marcher sur Mons, y donner un choc décisif à l'armée réunie de Clairfayt et du duc de Saxe-Teschen, briser cette armée en deux et marcher par cette brèche sur Bruxelles, en insurgeant à droite et à gauche les provinces belges et en servant d'avant-garde aux trois corps de Valence, de d'Harville et de La Bourdonnaye. Des proclamations en style révolutionnaire modéré, appelant la Belgique à l'indépendance et propres à faire fermenter dans ces provinces le vieux levain de leur révolution, étaient rédigées avec art par Dumouriez lui-même. Ces proclamations, chefs-d'œuvre d'habileté, rappelaient la prudence du diplomate, la main du révolutionnaire, l'épée du guerrier. Dumouriez s'y présentait moins en conquérant qu'en libérateur. Les Français y parlaient en frères aux peuples qu'ils venaient secourir contre leurs oppresseurs. C'était le véritable esprit de la révolution parlant par la voix de son premier général. Si elle eût toujours parlé et agi dans le sens de Dumouriez, sa propagande, pacifique pour les nationalités, menaçante seulement pour les dominations qui les opprimaient, auraient combattu pour elle plus que ses armées. Quelques patriotes belges, impatients d'affranchir leur pays du joug autrichien, avaient passé la frontière à l'approche et à la voix du général français et s'étaient formés en bataillons de volontaires. Dumouriez conduisait ces bataillons avec lui. C'était le charbon avec lequel il espérait allumer l'incendie du patriotisme et de l'insurrection devant ses pas.

XXVIII. — *Tout* ce plan de campagne, ainsi conçu et préparé, *reposait donc sur* une première bataille sous les murs de Mons.

entre l'armée de Dumouriez appuyée de l'armée de Valence et soutenue de celle de d'Harville, d'une part, et l'armée du duc de Saxe-Teschen et de Clairfayt, de l'autre, campée, fortifiée et adossée à une ville importante. Tout marcha, dès ce moment, avec rapidité et de concert vers ce point de Mons où la Belgique devait être conquise ou perdue. Les vues de Dumouriez, clairement indiquées par la disposition de ses corps et par la marche de ses colonnes, avaient été révélées au coup d'œil militaire de Clairfayt. Le duc de Saxe-Teschen et Clairfayt réunis en une masse de trente mille combattants en avant de Mons, avaient eu le temps de choisir le terrain, de dessiner le champ de bataille, de s'emparer des hauteurs, de fermer les défilés, d'escarper les pentes et d'armer les redoutes, sur les points par où on pouvait les aborder.

Le champ de bataille qu'ils avaient ainsi bastionné de mamelons, palissadé de forêts, enceint de marais, de canaux et de rivières, comme une immense place forte, est une chaîne de collines à peine ondoyée de quelques inflexions aux points où elles se rattachent entre elles, et qui s'étend à une demi-lieue en avant de Mons. Cette ligne de hauteurs est couverte, au sommet, d'une forêt. Le village de Jemmapes, étagée sur les derniers gradins de cette chaîne de collines, en termine l'extrémité à droite; à gauche, elle vient incliner et s'affaisser au village de Cuesmes. L'espace compris entre ces deux villages, dont les Autrichiens avaient fait deux citadelles, forme par la disposition naturelle du terrain deux ou trois angles rentrants où des batteries avaient été placées pour foudroyer de feux croisés les colonnes qui tenteraient de gravir la hauteur.

En avant s'étend comme le bassin d'un lac écoulé, une plaine profonde, étroite, et dont les terres basses forment des détroits et des anses entre les mamelons brisés qui la bordent. Derrière, et surtout du côté de Jemmapes, la colline qui portait le camp et les redoutes de l'armée autrichienne plonge dans un marais dont le sol aqueux et tremblant sous les pieds est entrecoupé de canaux de desséchement, de flaques d'eau croupissante, et de joncs formant des haies élevées sur les rebords des fossés, qui en rendent l'accès inabordable à la cavalerie et à l'artillerie. Couverte en arrière par ce marais et par la ville de Mons, flanquée à

son aile droite par le village de Jemmapes, à son aile gauche par le village de Cuesmes, qui touche aux faubourgs de cette grande ville fermée, l'armée autrichienne, ayant devant elle, sous ses pieds, ses batteries et ses redoutes armées de cent vingt pièces de canon, et ses avant-postes fortifiés sur les dernières ondulations, qui s'avançaient dans la pleine, n'avait donc rien à craindre sur sa ligne de retraite et sur ses flancs, et n'avait qu'à combattre en face d'elle les Français s'avançant à découvert sous ses feux et dans un bassin qu'elle enveloppait de toutes parts. Le coup d'œil des deux généraux autrichiens avait suppléé au nombre par l'assiette formidable de leur armée. Le choix et la disposition de ce champ de bataille indiquait à Dumouriez qu'il avait trouvé dans Clairfayt un général digne de se mesurer avec lui.

XXIX. — Après avoir, le 3 et le 4 novembre, délogé les Autrichiens de quelques postes avancés qu'ils occupaient fortement sur sa route et dans la plaine, Dumouriez se déploya, le 5, sur une immense ligne convexe, partant à gauche du village de Quaregnon, qu'il n'avait pu emporter la veille, et à droite du hameau de Ciply, au pied des hauteurs de Berthamont et du mont Palisel, qui couvrent un faubourg de Mons. Il se plaça de sa personne au centre de cette ligne de bataille, à une égale distance de ses deux ailes. D'Harville, qui commandait l'extrémité de son aile droite, au pied du mont Palisel et presque sous les murs de Mons, avait ordre de rester en observation, et de profiter du mouvement de retraite et de confusion qui s'opérerait sous l'assaut des masses françaises dans l'armée autrichienne, pour s'emparer de la route de Mons et lui fermer les portes de cette ville, où le duc de Saxe-Teschen et Clairfayt se ménageaient, sans doute, un refuge. Beurnonville, à qui Dumouriez confia une avant-garde formant presque un corps d'armée, était chargé, avec l'élite des troupes, d'engager l'action, en abordant et en emportant le village et le plateau fortifiés de Cuesmes, gauche des Autrichiens. Cinq redoutes étageaient ce formidable plateau. Toute la ligne ennemie, entre Cuesmes et Jemmapes, était également murée par des redoutes superposées les unes aux autres et dont les feux se croisaient, au besoin, par des pans de forêts abattus dont les troncs d'arbres et les branches entre-croisées rendaient l'abord impraticable à la cavalerie, par des ravins que

pioche avait approfondis et fossoyés davantage, et par des maisons crénelées d'où les tirailleurs tyroliens à la carabine infaillible pouvaient viser lentement et à couvert, et décimer les rangs de nos colonnes d'attaque. Au centre seulement, le hameau et le bois de Flénu, posés sur un plateau plus large et moins rapidement incliné, laissaient à la cavalerie française une gorge par laquelle elle pouvait s'élancer jusqu'au pied de la hauteur. Le chemin, intercepté néanmoins par le hameau même de Flénu, était en outre encombré d'avance par les escadrons d'élite de la cavalerie autrichienne. Le vieux général Ferrand, débris de Laufelt et de la guerre de sept ans, mais qui retrouvait sa jeunesse au bruit du canon, commandait l'aile gauche rejetée un peu en arrière de la ligne de bataille par le village de Quaregnon, qu'une forte colonne autrichienne occupait encore avec de l'artillerie, en avant des hauteurs de Jemmapes.

Le duc de Chartres (depuis roi des Français) commandait le centre sous la main du général en chef; c'était le plus jeune des lieutenants de Dumouriez et le plus caressé de la faveur de ce général. On eût dit que son chef voulait lui ménager un rayon de gloire pour le désigner à la France et à une destinée que l'instinct politique de Dumouriez semblait entrevoir à travers la fumée de ses premiers camps.

Le duc de Chartres ne devait s'ébranler que pour donner l'assaut décisif au centre inabordable de la position des ennemis. Ferrand et Beurnonville devaient auparavant emporter une des deux extrémités plus accessibles de Jemmapes ou de Cuesmes. L'une ou l'autre de ces positions était la seule porte par où l'armée française pût déboucher sur le plateau et aborder en flanc ou tourner l'armée autrichienne.

Dumouriez faisait ces dispositions au milieu de son état-major, sur la carte plutôt que sur le coup d'œil des lieux. Les haies, les bouquets de bois, les grands arbres qui bordent les champs et les routes dans les grasses terres de Belgique, bien qu'effeuillés, interceptaient tout horizon étendu au regard du général. Des corps disséminés sur une grande ligne combinent leurs mouvements, pour ainsi dire à tâtons, et dans une bataille d'un développement immense on combat au bruit plus qu'au coup d'œil.

La nuit enveloppait les deux armées quand ces différents ordres

furent distribués aux lieutenants de Dumouriez avec tous leurs détails. Des dragons ou des hussards munis de torches escortèrent, dans les routes et dans les sentiers, les aides de camp et les généraux qui rentraient dans leurs bivacs, pour se préparer à l'action du lendemain. L'armée dormit en bataille sous les armes, le sac sur le dos; les canonniers à leurs pièces, les canons attelés et les brides des chevaux passées au bras des cavaliers. Dumouriez l'avait ainsi ordonné. Pour une bataille sur une longue ligne et composée de trois batailles distinctes dont les hasards pouvaient prolonger les incertitudes, le général ne voulait pas perdre une lueur du crépuscule dans une saison où les jours si courts disputent la lumière aux combattants. Il craignait de plus que si la victoire n'avait pas donné ses résultats avant le retour des ténèbres, l'ennemi en retraite ne profitât de l'ombre de la nuit pour rentrer dans Mons et pour échapper à sa poursuite.

XXX. — Les premières clartés du jour sur la terre ondulée de Belgique éclairèrent donc l'armée française sous les armes. Le ciel était gris, bas, pluvieux comme un ciel d'automne dans ces climats du Nord. Une brume froide trempait le sol et distillait en gouttes de pluie des branches des arbres. Les récoltes étaient enlevées des sillons, la terre était nue, les feuilles étaient tombées, aucun voile de moissons ou de verdure ne tranchait sur les lignes noires des bataillons et des escadrons qui attendaient en silence l'ordre de s'ébranler de leurs positions.

Le coup d'œil sévère, martial, réfléchi de l'armée ennemie retranchée sur ses hauteurs, les bonnets fourrés des grenadiers hongrois, le manteau blanc de la cavalerie autrichienne, la veste bleu de ciel des hussards, l'habit gris des chasseurs tyroliens, l'immobilité des corps étagés, comme des spectateurs plutôt que comme des acteurs d'un combat, sur les rebords des plateaux de Jemmapes comme sur les glacis d'une citadelle, contrastaient avec l'aspect révolutionnaire et la mobilité tumultueuse de l'armée de Dumouriez; comme si la providence des nations eût voulu placer face à face et faire lutter ensemble les deux plus grandes forces militaires: la discipline et l'enthousiasme.

XXXI. — L'armée française, à l'exception des généraux, *tous vieillis sous l'uniforme*, et de la cavalerie, dont les régiments a

composaient d'anciens soldats soigneusement conservés dans les cadres et fiers de leur instruction, était presque tout entière formée de volontaires. Les uniformes, simples d'aspect, n'offraient à l'œil que de longues lignes sombres, dont les ondulations, mal alignées sous le sabre des officiers novices, attestaient l'inexpérience des manœuvres dans les soldats encore peu exercés. Des souliers de cuir épais, des guêtres de drap noir boutonnées jusqu'au-dessus du genou et donnant plus de légèreté à la marche en appuyant et en dessinant les muscles de la jambe; une culotte blanche; un habit dont les longues basques, taillées en ailes d'oiseau, battaient sur les talons; deux larges courroies de cuir blanc se croisant sur la poitrine, et servant l'une à soutenir la giberne sur le dos, l'autre à ceindre le sabre sur le flanc gauche; deux autres courroies pareilles, mais plus étroites, passant par-dessus chaque épaule et repassant immédiatement sous l'aisselle, qui servaient à porter le sac de peau de chèvre du soldat comme une hotte de manœuvre; des revers d'habit de drap rouge dessinant comme une large tache de sang sur la poitrine; un collet bas pour laisser libre le mouvement du cou; les cheveux longs, graissés et poudrés, pendants comme deux flocons de crinière sur les deux oreilles et ficelés derrière par un ruban de fil noir qui les emprisonnait sur la nuque; enfin, pour coiffure, selon les corps, un léger casque de cuir solide surmonté d'une courte aigrette de crin en vergette, ou bien un chapeau à bords retroussés sur lequel flottaient des plumes de coq: tel était le costume du volontaire français.

Il avait pour arme un sabre court, couteau de réserve pour se poignarder corps à corps quand la baïonnette était brisée, et un long fusil à un seul tube de fer brillant, à l'extrémité duquel s'emmanchait la baïonnette pour percer la poitrine de l'ennemi quand le coup de feu était tiré. L'infanterie presque tout entière portait cet uniforme et cet armement. Les chasseurs l'allégeaient quelquefois pour être plus lestes. Les grenadiers, ces géants de la ligne, relevaient leur haute taille par un long bonnet recouvert de fourrure noire dont les poils retombaient par-devant sur une plaque de cuivre dorée ou argentée. Cette plaque laissait voir, en lettres relevées en saillies, le numéro du régiment ou le *chiffre du bataillon.*

Les compagnies de sapeurs, de pionniers et d'ouvriers militaires, dont les hommes étaient choisis à la masse et à la stature, portaient, à la place du fusil à baïonnette, une large hache affilée et luisante, à manche court, appuyée sur l'épaule, arme également propre à abattre des arbres sur la route de l'armée, ou des membres sur le champ de bataille.

Les canonniers portaient l'habit plus court, de couleurs plus brillantes et plus d'ornements sur l'uniforme : l'aiguillette en fil de coton écarlate entourait le bras gauche, le casque argenté sur la tête, le plumet rouge sur le casque.

La cavalerie, composée de gendarmerie, de carabiniers, de cuirassiers, de dragons, de chasseurs et de hussards, selon la taille des cavaliers, et la grandeur des chevaux, brillait sur les ailes de chaque division. Ses chevaux, reposés dans les grasses plaines du Nord, hennissaient, piaffaient, creusaient le sol comme impatients des batailles. Les pièces de canon, retentissant sur leurs affûts, suivies des caissons attelés et entourés des canonniers, la mèche à la main, qui s'apprêtaient à les servir, étaient couchées comme des troncs noirs sur les charrettes des bûcherons. Partout on levait les tentes des officiers supérieurs, qui seules avaient été dressées cette nuit-là. Les files des voitures qui portaient le pain stationnaient derrière les bataillons. Les feux des bivacs, entourés de munitionnaires et de cantinières distribuant l'eau-de-vie aux compagnies, s'éteignaient en jetant leurs dernières fumées rampantes qui se confondaient avec les brouillards du matin. De temps en temps un roulement des affûts sur le pavé des larges chaussées belges, un son de trompettes, un appel des tambours annonçait le mouvement de quelque corps qui se déplaçait lentement pour aller prendre la position assignée par l'ordre du général.

XXXII. — Tel était l'aspect des terrains fangeux de la plaine de Jemmapes, le matin de la bataille. Quant aux dispositions du soldat, on pouvait aisément les lire sur le visage des volontaires. Ce n'était pas ce visage intrépide et morne, cette attitude immobile et martiale d'une armée consommée dans les manœuvres et dans la discipline, qui donne aux mouvements et aux physionomies l'uniformité machinale du même geste et de la même expression. L'ordre était mal conservé, l'habit et les armes irrégu-

composaient d'anciens soldats soigneusement conservés dans les cadres et fiers de leur instruction, était presque tout entière formée de volontaires. Les uniformes, simples d'aspect, n'offraient à l'œil que de longues lignes sombres, dont les ondulations, mal alignées sous le sabre des officiers novices, attestaient l'inexpérience des manœuvres dans les soldats encore peu exercés. Des souliers de cuir épais, des guêtres de drap noir boutonnées jusqu'au-dessus du genou et donnant plus de légèreté à la marche en appuyant et en dessinant les muscles de la jambe; une culotte blanche; un habit dont les longues basques, taillées en ailes d'oiseau, battaient sur les talons; deux larges courroies de cuir blanc se croisant sur la poitrine, et servant l'une à soutenir la giberne sur le dos, l'autre à ceindre le sabre sur le flanc gauche; deux autres courroies pareilles, mais plus étroites, passant par-dessus chaque épaule et repassant immédiatement sous l'aisselle, qui servaient à porter le sac de peau de chèvre du soldat comme une hotte de manœuvre; des revers d'habit de drap rouge dessinant comme une large tache de sang sur la poitrine; un collet bas pour laisser libre le mouvement du cou; les cheveux longs, graissés et poudrés, pendants comme deux flocons de crinière sur les deux oreilles et ficelés derrière par un ruban de fil noir qui les emprisonnait sur la nuque; enfin, pour coiffure, selon les corps, un léger casque de cuir solide surmonté d'une courte aigrette de crin en vergette, ou bien un chapeau à bords retroussés sur lequel flottaient des plumes de coq : tel était le costume du volontaire français.

Il avait pour arme un sabre court, couteau de réserve pour se poignarder corps à corps quand la baïonnette était brisée, et un long fusil à un seul tube de fer brillant, à l'extrémité duquel s'emmanchait la baïonnette pour percer la poitrine de l'ennemi quand le coup de feu était tiré. L'infanterie presque tout entière portait cet uniforme et cet armement. Les chasseurs l'allégeaient quelquefois pour être plus lestes. Les grenadiers, ces géants de la ligne, relevaient leur haute taille par un long bonnet recouvert de fourrure noire dont les poils retombaient par-devant sur une plaque de cuivre dorée ou argentée. Cette plaque laissait voir, en lettres relevées en saillies, le numéro du régiment ou le *chiffre du bataillon.*

Les compagnies de sapeurs, de pionniers et d'ouvriers militaires, dont les hommes étaient choisis à la masse et à la stature, portaient, à la place du fusil à baïonnette, une large hache affilée et luisante, à manche court, appuyée sur l'épaule, arme également propre à abattre des arbres sur la route de l'armée, ou des membres sur le champ de bataille.

Les canonniers portaient l'habit plus court, de couleurs plus brillantes et plus d'ornements sur l'uniforme: l'aiguillette en fil de coton écarlate entourait le bras gauche, le casque argenté sur la tête, le plumet rouge sur le casque.

La cavalerie, composée de gendarmerie, de carabiniers, de cuirassiers, de dragons, de chasseurs et de hussards, selon la taille des cavaliers, et la grandeur des chevaux, brillait sur les ailes de chaque division. Ses chevaux, reposés dans les grasses plaines du Nord, hennissaient, piaffaient, creusaient le sol comme impatients des batailles. Les pièces de canon, retentissant sur leurs affûts, suivies des caissons attelés et entourés des canonniers, la mèche à la main, qui s'apprêtaient à les servir, étaient couchées comme des troncs noirs sur les charrettes des bûcherons. Partout on levait les tentes des officiers supérieurs, qui seules avaient été dressées cette nuit-là. Les files des voitures qui portaient le pain stationnaient derrière les bataillons. Les feux des bivacs, entourés de munitionnaires et de cantinières distribuant l'eau-de-vie aux compagnies, s'éteignaient en jetant leurs dernières fumées rampantes qui se confondaient avec les brouillards du matin. De temps en temps un roulement des affûts sur le pavé des larges chaussées belges, un son de trompettes, un appel des tambours annonçait le mouvement de quelque corps qui se déplaçait lentement pour aller prendre la position assignée par l'ordre du général.

XXXII. — Tel était l'aspect des terrains fangeux de la plaine de Jemmapes, le matin de la bataille. Quant aux dispositions du soldat, on pouvait aisément les lire sur le visage des volontaires. Ce n'était pas ce visage intrépide et morne, cette attitude immobile et martiale d'une armée consommée dans les manœuvres et dans la discipline, qui donne aux mouvements et aux physionomies l'uniformité machinale du même geste et de la même expression. L'ordre était mal conservé, l'habit et les armes irrégu-

lement portés, le silence fréquemment interrompu, le respect pour les chefs familier et souvent violé par des répliques et des railleries soldatesques. L'âge, les manières, la physionomie, le langage de ces volontaires étaient divers. Quelques-uns, jeunes adolescents, avaient à peine la force de porter le poids de quarante livres dont chaque soldat sous les armes était chargé. D'autres touchaient à la vieillesse et portaient la moustache blanche des vétérans. Le plus grand nombre était entre deux âges, de vingt à quarante ans. A la délicatesse ou à la rudesse des mains, à la blancheur ou au hâle de la peau, à l'élégance ou à la lourdeur des membres, on voyait que ces bataillons n'avaient pas été recrutés dans la même classe du peuple, mais que tous les âges, tous les rangs, toutes les professions s'y étaient mêlés et confondus: l'homme de loisir à côté de l'homme de peine, le fils de la bourgeoisie des villes à côté du laboureur des campagnes, le riche à côté du pauvre, le noble à côté du plébéien. Les physionomies, aussi différentes que les races d'hommes, ne se ressemblaient que par l'uniformité de courage. On sentait qu'ils n'étaient pas là comme des machines que la loi de la discipline et du recrutement enrôle et range en des palissades vivantes devant l'ennemi; mais qu'ils avaient obéi à une impulsion spontanée, soudaine, volontaire; que la cause pour laquelle ils marchaient, souffraient de la faim, frissonnaient du froid, était leur cause personnelle; et que dans cette bataille d'un peuple contre l'Europe, c'était la victoire de son patriotisme et de ses idées que chacun d'eux voulait remporter.

Il y avait de plus sur les figures une mobilité inquiète, curieuse, agitée, qui indiquait que ces troupes étaient novices au feu, inaccoutumées au bruit du canon. Attentives à la scène, elles attendaient la bataille comme un spectacle autant que comme un combat. Cette extrême sensibilité des visages et de l'âme dans les bataillons inquiétait et rassurait à la fois les chefs. Elle pouvait, selon l'impression de ces hommes trop passionnés pour rester de sang-froid, se convertir sous le feu en panique ou en enthousiasme, et faire de ces masses des masses de fuyards ou des bataillons de héros.

XXXIII. — Dumouriez n'avait pris que quelques heures d'un *sommeil interrompu* par les rapports des ordonnances, sur une

botte de paille, dans sa tente. Il parcourait déjà le front de ses lignes, entouré d'un groupe de son état-major particulier; Thouvenot, son chef d'état-major réel, officier qu'il estimait plus que tous les autres, parce que le premier, à Sedan, il avait compris et servi sa grande pensée de l'Argonne; le duc de Chartres, qu'il montrait aux soldats pour accoutumer la république à la vue d'un prince; le jeune duc de Montpensier, presque enfant, second fils du duc d'Orléans, aide de camp de son frère à Jemmapes: sa valeur précoce, sa figure mélancolique, son amitié passionnée pour son frère attiraient les regards et touchaient le cœur des soldats; Moreton de Chabrillant, chef de l'état-major en titre, brave mais turbulent et jaloux; le jeune Baptiste Renard, que le général avait attaché enfant à son service, et qui, du sein de la domesticité, s'était élevé jusqu'au dévouement à son maître; enfin un groupe à cheval de quatre officiers de différents âges, parmi lesquels on remarquait deux figures féminines. Leur modestie, leur rougeur et leur grâce contrastaient, sous l'habit d'officier d'ordonnance, avec les figures mâles des guerriers qui les entouraient. C'étaient le capitaine des guides de Dumouriez, M. de Fernig, habitant de la Flandre française; son fils, lieutenant dans le régiment d'Auxerrois, et ses deux filles, que leur tendresse pour leur père et leur passion pour la patrie avaient arrachées à l'abri de leur sexe et de leur âge et jetées dans les camps. L'amour filial ne leur avait pas laissé d'autre asile.

XXXIV. — Elles étaient nées au village de Mortagne sur l'extrême frontière de la France, touchant à la Belgique. Voici comment leur vocation fut révélée.

Dans ces premiers temps de la guerre, les départements frontières se levaient d'eux-mêmes pour couvrir le pays. La France n'était qu'un camp dont ils se considéraient comme les avant-postes. Indépendamment des bataillons qu'ils envoyaient à Dumouriez, des compagnies de volontaires formées d'hommes mariés, de vieillards et d'adolescents, sans autre loi que le salut public, sans autre organisation que le patriotisme, sans autres chefs que les plus braves, sortaient des petites villes, des villages, des fermes, surprenaient les détachements ennemis, repoussaient l'invasion des avant-gardes et combattaient contre les uhlans légers de Clairfayt. Des femmes mêmes accompagnaient

leurs maris dans ces expéditions rapides ; des filles leur père : tous les âges et tous les sexes voulaient payer leur tribut d'enthousiasme et de sang à la patrie et à la liberté. Les plus pieuses et les plus dévouées de ces héroïnes furent ces deux jeunes filles, célèbres depuis dans les fastes de nos premiers combats ; l'une s'appelait Théophile, l'autre Félicité.

M. de Fernig, ancien officier, retiré dans le village de Mortagne, était père d'une nombreuse famille. Ses fils servaient, l'un à l'armée des Pyrénées, l'autre à l'armée du Rhin. Ses quatre filles, à qui la mort avait enlevé leur mère, vivaient auprès de lui. Deux d'entre elles étaient encore enfants, les deux aînées touchaient à peine à l'adolescence. Leur père, qui commandait la garde nationale de Mortagne, avait animé de son ardeur militaire les paysans de son canton. Il avait fait un camp de tout le pays. Il aguerrissait les habitants par des escarmouches continuelles contre les hussards ennemis qui franchissaient souvent la ligne de la frontière pour venir insulter, piller, incendier la contrée. Il se passait peu de nuits pendant lesquelles il ne dirigeât en personne ces patrouilles civiques et ces expéditions. Ses filles tremblaient pour ses jours. Les deux aînées, Théophile et Félicité, plus émues encore des dangers que courait leur père que des dangers de la patrie, se confièrent mutuellement leurs inquiétudes et sentirent naître à la fois dans leur cœur la même pensée. Elles résolurent de s'armer aussi, de se mêler à l'insu de M. de Fernig dans les rangs des cultivateurs dont il avait fait des soldats, de combattre avec eux, de veiller surtout sur leur père, et de se jeter entre la mort et lui s'il venait à être menacé de trop près par les cavaliers ennemis.

Elles couvèrent leur résolution dans leur âme et ne la révélèrent qu'à quelques habitants du village, dont la complicité leur était nécessaire pour les dérober aux regards de leur père. Elles revêtirent des habits d'homme que leurs frères avaient laissés à la maison en partant pour l'armée, elles s'armèrent de leurs fusils de chasse, et, suivant plusieurs nuits la petite colonne guidée par M. de Fernig, elles firent le coup de feu avec les maraudeurs autrichiens, s'aguerrirent à la marche, au combat, à la mort, et électrisèrent par leur exemple les braves paysans du hameau. Leur secret fut longtemps et fidèlement gardé.

M. de Fernig, en rentrant le matin dans sa demeure et en racontant à table les aventures, les périls et les exploits de la nuit à ses enfants, ne soupçonnait pas que ses propres filles avaient combattu au premier rang de ses tirailleurs et quelquefois préservé sa propre vie.

Cependant Beurnonville, qui commandait le camp de Saint-Amand à peu de distance de l'extrême frontière, ayant entendu parler de l'héroïsme des volontaires de Mortagne, monta à cheval à la tête d'un fort détachement de cavalerie et vint balayer le pays de ces fourrageurs de Clairfayt. En approchant de Mortagne, au point du jour, il rencontra la colonne de M. de Fernig. Cette troupe rentrait au village après une nuit de fatigue et de combat, où les coups de feu n'avaient pas cessé de retentir sur toute la ligne et où M. de Fernig avait été délivré lui-même par ses filles des mains d'un groupe de hussards qui l'entraînait prisonnier. La colonne harassée, et ramenant plusieurs de leurs blessés et cinq prisonniers, chantait la Marseillaise au son d'un seul tambour déchiré de balles. Beurnonville arrêta M. de Fernig, le remercia au nom de la France, et, pour honorer le courage et le patriotisme de ses paysans, voulut les passer en revue avec tous les honneurs de la guerre. Le jour commençait à peine à poindre. Ces braves gens s'alignèrent sous les arbres, fiers d'être traités en soldats par le général français. Mais descendu de cheval et passant devant le front de cette petite troupe, Beurnonville crut apercevoir que deux des plus jeunes volontaires, cachés derrière les rangs, fuyaient ses regards et passaient furtivement d'un groupe à l'autre pour éviter d'être abordés par lui. Ne comprenant rien à cette timidité dans des hommes qui portaient le fusil, il pria M. de Fernig de faire approcher ces braves enfants. Les rangs s'ouvrirent et laissèrent à découvert les deux jeunes filles ; mais leurs habits d'homme, leurs visages voilés par la fumée de la poudre des coups de feu tirés pendant le combat, leurs lèvres noircies par les cartouches qu'elles avaient déchirées avec les dents les rendaient méconnaissables aux yeux mêmes de leur propre père. M. de Fernig fut surpris de ne pas connaître ces deux combattants de sa petite armée. »Qui êtes-vous? « leur demanda-t-il d'un ton sévère. A ces mots un chuchotement sourd,

accompagné de sourires universels, courut dans les rangs. Théophile et Félicité, voyant leur secret découvert, tombèrent à genoux, rougirent, pleurèrent, sanglotèrent, se dénoncèrent et implorèrent, en entourant de leurs bras les jambes de leur père, le pardon de leur pieuse supercherie. M. de Fernig embrassa ses filles en pleurant lui-même. Il les présenta à Beurnonville, qui décrivit cette scène dans sa dépêche à la convention. La convention cita les noms de ces deux jeunes filles à la France et leur envoya des chevaux et des armes d'honneur au nom de la patrie. Nous les retrouvons à Jemmapes, combattant, triomphant, sauvant les blessés ennemis après les avoir vaincus. Le Tasse n'a pas inventé dans *Clorinde* plus d'héroïsme, plus de merveilleux et plus d'amour que la république n'en fit admirer dans ce travestissement filial, dans les exploits et dans la destinée de ces deux héroïnes de la liberté.

XXXV. — Dumouriez, à l'époque de son premier commandement en Flandre, les signala à l'admiration de ses soldats du camp de Maulde. A nos premiers revers, leur maison, désignée à la vengeance des Autrichiens, fut incendiée. M. de Fernig n'avait plus d'autre patrie que l'armée. Dumouriez emmena le père, le fils et les deux filles avec lui dans la campagne de l'Argonne. Il donna au père et au fils des grades dans l'état-major. Les jeunes filles, toujours entre leur père et leur frère, portaient l'habit, les armes et faisaient les fonctions d'officiers d'ordonnance. Elles avaient combattu à Valmy, elles brûlaient de combattre à Jemmapes. L'aînée, Félicité de Fernig, suivait à cheval le duc de Chartres, qu'elle ne voulait pas quitter pendant la bataille. La seconde, Théophile, se préparait à porter au vieux général Ferrand les ordres du général en chef, et à marcher avec lui à l'assaut des redoutes de l'aile gauche. Dumouriez montrait ces deux charmantes héroïnes à ses soldats comme un modèle de patriotisme et comme un augure de la victoire. Leur beauté et leur jeunesse rappelaient ces apparitions merveilleuses des génies protecteurs des peuples, à la tête des armées le jour des batailles. La liberté comme la religion était digne d'avoir aussi ses miracles.

XXXVI. — Pendant que Dumouriez, après avoir achevé son inspection, jetait en passant à ses soldats de ces mots qui résument l'enthousiasme en un geste et qui deviennent le mot d'or-

dre de la victoire, le combat s'engageait aux deux extrémités de sa longue ligne de bataille, par la droite et par la gauche. A gauche, le général Ferrand s'élança, au chant de *la Marseillaise*, sur le village fortifié de Quaregnon, poste avancé qu'il fallait emporter, avant de pouvoir tourner la droite des Autrichiens ou escalader Jemmapes. Dumouriez, attentif au bruit du canon, qui grondait sans se déplacer depuis plus d'une heure de ce côté, comprit que Ferrand trouvait là un obstacle irrésistible dans les batteries qui déjà, la veille, avaient fait reculer les bataillons belges. N'ayant aucun mouvement à faire ou à surveiller au centre immobile, il s'élance au galop vers Quaregnon pour animer par sa présence une attaque qui ne pouvait échouer sans paralyser tous ses mouvements au centre et à droite. A son approche, Ferrand, foudroyé par le feu qui partait des maisons et balayé par les boulets des redoutes, semblait comme indécis et, abrité par les premières maisons du village, donner à ses bataillons le temps de respirer. Un mot et un geste de Dumouriez, qui montre de la main les hauteurs, ranime les bataillons hésitants. Il lance son confident Thouvenot pour le remplacer lui-même dans l'impulsion et dans la direction de ces colonnes. Ferrand et Thouvenot, animés d'une généreuse émulation, reforment et ébranlent de nouveau les colonnes, s'élancent à leur tête sur le flanc droit et sur le flanc gauche du village, reçoivent trois fois la décharge des redoutes, les enlèvent au pas de course et à la baïonnette, et, soutenus par quatre bataillons du général Rozières, qui comblent les vides dans leurs rangs, s'emparent de Quaregnon et de l'espace qui sépare Quaregnon de Jemmapes.

Là, suivant les instructions de Dumouriez, ils divisent leurs forces en deux colonnes: l'une, sous le commandement de Rozières, déploie huit escadrons en bataille sur la route, pendant que le général en chef, avec huit bataillons d'infanterie, aborde le village de Jemmapes par la gauche; l'autre, à la tête de laquelle marchent Ferrand et Thouvenot, forme l'attaque principale en colonnes par bataillons, et aborde Jemmapes de front et à la baïonnette pour ne pas donner, en rechargeant les armes, le temps aux redoutes de foudroyer les assaillants.

Thouvenot, pour répondre à la pensée de son général et de son ami; Ferrand, pour racheter son hésitation du matin et

pour rattacher la victoire à ses cheveux blancs, firent mille fois le sacrifice de leur vie en entraînant les grenadiers, l'infanterie de ligne et les volontaires décimés, de gradins en gradins, sur les plateaux étagés de Jemmapes. Écrasé par une grêle de boulets et d'obus qui labouraient les pentes sous ses pieds, renversé de son cheval tué sous lui, Ferrand, relevé par Thouvenot, se place, à pied, son chapeau à la main, à la tête des grenadiers, saisit un fusil et charge à la baïonnette dans les rues du village, sous la mitraille des Autrichiens. Son sang coule, il ne le sent pas. Rozières avec ses quatre bataillons menace de tourner Jemmapes par la gauche. Les huit escadrons qu'il à placés en observation s'élancent et gravissent au galop la rampe du village. Les redoutes étouffées se taisent. Un détachement de chasseurs à cheval se précipite sur un des derniers bataillons de grenadiers hongrois, qui luttait encore avec la colonne du centre. La jeune Théophile Fernig, chargeant avec ces chasseurs, renverse de deux coups de pistolet deux grenadiers et fait de sa main prisonnier le chef de bataillon, qu'elle conduit désarmé à Ferrand.

XXXVII. — Dumouriez, tranquille désormais sur son attaque de gauche, où il avait laissé son âme dans la personne de Thouvenot, et voyant de la plaine les flocons de fumée envelopper Jemmapes et révéler en s'élevant les progrès des Français, porta toute son attention vers sa droite. Dépourvu de ce côté du corps d'armée des Ardennes et de Valence, son chef, qui n'étaient pas encore arrivés en ligne, il se reposait sur Beurnonville, général actif et inspiré par le feu. Il était onze heures du matin, la journée s'usait. Ayant changé de cheval à son quartier général, Dumouriez avait donné rapidement quelques ordres au duc de Chartres et était reparti à toute bride pour voir de ses yeux ce qui ralentissait l'attaque de Beurnonville au pied du château de Cuesmes. A son arrivée il trouva les troupes de ce général immobiles comme des murailles devant les boulets qui pleuvaient sur elles, mais n'osant franchir les gradins de feu qui les séparaient du plateau. Deux des brigades d'infanterie de Beurnonville débordaient un peu les redoutes défendues par les grenadiers hongrois. A cent pas en arrière, dix escadrons de hussards, de dragons et de chasseurs français attendaient vainement que l'infanterie leur eût ouvert l'espace fermé devant eux. Ces escadrons

recevaient, de moment en moment, les décharges obliques de pièces de canon qui les prenaient en écharpe et qui enlevaient des rangs entiers de chevaux. Pour comble de désastre, l'artillerie du général d'Harville, postée au loin sur les hauteurs de Ciply, prenant ces escadrons pour des masses de cavalerie hongroise, les canonnait par derrière. Au-dessus des redoutes une colonne de cavalerie et une colonne d'infanterie autrichiennes, prêtes à fondre sur nos bataillons aussitôt que les boulets les auraient rompus, montraient leurs premières lignes de baïonnettes, et les têtes et le poitrail des chevaux des premiers pelotons, en arrière et au-dessus de la fumée des pièces.

XXXVIII. — Telle était la situation de nos colonnes d'attaque sur les plateaux de Cuesmes quand Dumouriez y arriva. Mais impatient d'une halte qui, en suspendant l'élan des troupes, leur donnait le temps de compter les morts et la tentation de reculer, le général Dampierre, commandant sous Beurnonville, n'attend pas que Dumouriez lui ravisse la gloire ou la mort. Dans une charge désespérée, Dampierre enlève du geste et de la voix le régiment de Flandre et le bataillon de volontaires des voltigeurs de Paris, enfants perdus qui apportent sur le champ de bataille le fanatisme théâtral mais héroïque des Jacobins. Il agite de la main gauche le panache tricolore de son chapeau de général, appelle du mouvement de son épée le bataillon qu'il précède de cent pas, seul exposé à la mitraille des redoutes et au feu des hongrois. La mort, qui l'attendait si près de là sur un autre champ de bataille, semble l'éviter. Il marcha sans être atteint. Le régiment de Flandre et le bataillon de Paris, rassurés en le voyant debout, s'élancent au pas de course, le rejoignent aux cris de *Vive la république!* rompent à la baïonnette les bataillons hongrois et entrent sur leurs pas dans les deux redoutes, dont ils retournent les pièces contre l'ennemi. Dumouriez et Beurnonville, guidant en face et à droite les deux autres colonnes, au pas de charge, les lancent sur le plateau déjà balayé par Dampierre. Les cris de victoire et le drapeau tricolore planté sur la seconde semblent annoncer à Dumouriez que Cuesmes est à lui et qu'il est temps d'attaquer un centre dont les deux ailes sont en retraite et dont les flancs peuvent être découverts.

*Il court au galop* pour donner l'ordre à la masse de ses trente-

cinq mille combattants d'aborder enfin les hauteurs fortifiées qui lient le village de Cuesmes à celui de Jemmapes. Ces nombreux bataillons écoutaient, immobiles et l'arme au bras depuis l'aurore, les décharges d'artillerie qui se répondaient d'une aile à l'autre. Le vent qui soufflait de Jemmapes leur jetait avec le son du bronze les flocons de la fumée et l'odeur enivrante de la poudre. Ils étaient impatients de charger et murmuraient contre la lenteur de leur général.

Au signal de Dumouriez, la ligne entière s'ébranle, se forme par bataillons en trois épaisses et longues colonnes, entonne simultanément le chant de *la Marseillaise*, et traverse au pas de course la plaine étroite qui la sépare des hauteurs. Les cent vingt canons des batteries autrichiennes vomissent coup sur coup leurs boulets et leurs obus sur ces colonnes, qui ne répondent que par l'hymne des combats. Les coups, visés trop haut, passent par-dessus la tête des soldats et n'atteignent que les derniers rangs. Deux des colonnes commencent à gravir les coteaux.

La troisième colonne, qui s'avançait par la gorge du bois de Flénu, chargée tout à coup par huit escadrons autrichiens, s'arrête, recule et s'abrite derrière les maisons du village. Cette hésitation se communique aux colonnes de droite et de gauche. Les rangs s'éclaircissaient de minute en minute. Les têtes de colonnes se repliaient sur la queue. Les jeunes bataillons, moins intrépides pour attendre immobiles que pour courir au-devant de la mort, commençaient à se désunir et à se former au hasard en pelotons confus, indice et prélude ordinaire de la fuite. Dumouriez, l'épée à la main, guidait de l'œil, du geste et de la voix la tête des premiers bataillons de droite. Quitter les troupes d'élite, qu'enthousiasmait sa présence, au moment où elles abordaient la première redoute, c'était les entraîner en arrière avec lui. Il envoie le jeune Baptiste Renard s'informer du désordre qu'il aperçoit. L'intrépide Baptiste traverse au galop l'espace qui sépare la division de Dumouriez du bois de Flénu. Il rallie, en passant, la cavalerie française et la lance au secours de la colonne rompue. Déjà ces escadrons, débordant dans la plaine, semaient la confusion et la terreur sur le derrière de nos colonnes d'attaque. La brigade entière du général Drouin, coupée, sabrée, se dispersait. Clairfayt, du sommet de sa position, d'où

il dominait toutes nos attaques, voit l'immense reflux que la brigade de Drouin en se débandant opère dans la plaine. Il y jette en masse toute sa cavalerie. Ce choc, terrible pour des bataillons novices, les coupe, les dissémine, les fait flotter en tronçons épars, jusqu'à leur première ligne.

C'en était fait du centre, entraîné bientôt tout entier, de proche en proche, dans ce courant de terreur et de confusion, quand le duc de Chartres, qui combattait en avant, se retourne et voit à sa gauche cette déroute de ses bataillons. A l'instant, tournant la tête de son cheval déjà blessé à la croupe d'un éclat d'obus, il s'élance le sabre à la main, suivi de son frère le duc de Montpensier, de la plus jeune des sœurs Fernig, et d'un groupe de ses aides de camp, à travers les hussards ennemis. Il traverse la plaine en se faisant jour à coups de pistolet, il arrive au plus èpais de la mêlée, au milieu des lambeaux des brigades en retraite. La voix du jeune général, l'élan de la victoire qui respire sur les physionomies du petit groupe qui l'accompagne, la honte qu'éprouvent les soldats intimidés en voyant une jeune fille de seize ans, le pistolet au poing, leur reprocher de fuir devant des dangers qu'elle brave, la poudre et le sang qui sillonnent le visage du duc de Montpensier, les supplications des officiers qui se jettent l'épée à la main sur le derrière de leurs compagnies, défiant leurs soldats de leur passer sur le corps, suspendent la déroute, et fixent autour de l'état-major du jeune prince un noyau de volontaires de tous les bataillons. Il les rallie à la hâte, il les encourage, les entraîne. »Vous vous appellerez,« leur écrie-t-il, »le bataillon de Jemmapes, et demain le bataillon de la victoire, car c'est vous qui la tenez dans vos rangs!«

Il fait placer en faisceau au milieu de ce corps les cinq drapeaux des cinq bataillons rompus dont cette colonne réunit les débris. Il l'enlève aux cris de *Vive la république!* Il la fait soutenir, en traversant de nouveau la plaine, par une charge désespérée de toute la cavalerie du centre contre les escadrons autrichiens. Le bataillon de Jemmapes, grossi dans sa course des détachements des brigades dispersées, aborde avec l'impétuosité de la vengeance les retranchements, et les escalade sur les corps *des blessés et des* mourants. La cavalerie elle-même, franchis-

sant les difficultés du terrain, se précipite sur les redoutes. Les canonniers autrichiens meurent tous sur leurs pièces. Les abords des batteries sont glissants du sang des hommes et des chevaux. Des degrés de cadavres marquent les différents étages des redoutes. Les Hongrois, croisant la baïonnette avec les volontaires, opposent une muraille de fer derrière chaque muraille de feu. Les hommes ralliés qui montent d'en bas suffisent à peine à remplacer dans les rangs les hommes renversés par les décharges des redoutes. Le duc de Chartres et sa colonne n'avancent plus d'un pas ; ils vont être renversés de nouveau dans la plaine, quand le général Ferrand, débouchant enfin du village de Jemmapes, qu'il avait emporté, s'avance à la tête de six mille hommes et de huit pièces de canon et place les Autrichiens entre deux feux.

Aux premières décharges qui viennent prendre leurs bataillons en écharpe, les généraux autrichiens font replier lentement leurs troupes, abandonnant au duc de Chartres et à Ferrand les hauteurs et les redoutes de Jemmapes. A ce mouvement rétrograde de l'ennemi, le duc de Chartres et le général Ferrand, réunis, lancent leur infanterie légère et leur cavalerie sur l'arrière-garde des Autrichiens. Cette aile compromise de l'armée ennemie n'a pas le temps de se renouer au corps principal ; elle se précipite en bas de la colline, derrière Jemmapes, sous le feu, sous le sabre et sous la baïonnette des Français. L'infanterie parvient à s'échapper en partie, en jetant ses armes et en laissant des prisonniers et des morts. La cavalerie autrichienne, lancée au galop dans les marais qui bordent le pied de la colline, se précipite dans la Haine, rivière encaissée, profonde et rapide, qui serpente dans ces marais. Quatre ou cinq cents hommes et plus de huit cents chevaux s'y engloutissent en s'efforçant de la traverser. Les bords abrupts et boueux de ce torrent repoussent les pieds des chevaux et les mains des hommes qui s'y cramponnent pour remonter sur l'autre berge. La rivière, grossie par les pluies d'automne, roule ces cadavres d'hommes et de chevaux, et les rejette à une lieue de là sur la fange et parmi les joncs de ce vaste marais. Ferrand envoya à l'instant le général Thouvenot informer Dumouriez du succès de son aile gauche. Le duc de Chartres envoya son frère, le duc de Montpensier, annoncer au général

en chef que le combat était rétabli et que les redoutes étaient éteintes au centre.

XXXIX. — Pendant ces ondulations diverses de sa ligne de bataille et ces vicissitudes de tant de combats séparés, Dumouriez, plein de confiance dans son corps de bataille principal, qu'il voyait lancé et cramponné aux premiers étages des redoutes du centre, avait couru de nouveau à Beurnonville.

Des cinq redoutes qui flanquaient les hauteurs de Cuesmes, deux seulement avaient été emportées le matin sous ses yeux par la bravoure de Dampierre. Mais le duc de Saxe-Teschen avait massé ses meilleurs bataillons hongrois et ses escadrons de grosse cavalerie au sommet et au revers du plateau qui dominait les trois autres redoutes. Cette position, qui couvrait à la fois la tête de sa ligne et la communication avec la ville de Mons, était la clef de la victoire ou de la défaite. Latour, Beaulieu, ses meilleurs généraux, ses plus braves soldats, la défendaient. Le nerf de son armée était là. Dumouriez l'avait compris. Il y revenait avec inquiétude. Au moment où il y arrivait de nouveau, des officiers d'ordonnance, consternés de l'hésitation et du fléchissement de son corps de bataille, lui apportaient la triste nouvelle de la déroute de ses trois brigades au bois de Flénu. Dumouriez lui-même, ayant lancé son cheval sur un mamelon et contemplé un moment l'inflexion de sa ligne et les casques de la nombreuse cavalerie de Clairfayt qui brillaient au soleil, dans la plaine, éprouva une de ces hésitations mortelles qui placent l'homme de guerre entre une prudence humiliante et une téméraire obstination. Il sentit la nécessité de replier ses deux ailes à demi victorieuses, pour les rattacher à un centre qui ne les soutenait plus, et il descendit du mamelon au pas, la tête baissée, pensif et avec la résolution de commander la retraite.

On voyait à sa physionomie combien cette résolution coûtait à son âme. La révolution et lui avaient un égal besoin d'une victoire. C'était le premier feu que nos bataillons eussent vu depuis la triste guerre de sept ans, car Valmy n'avait été qu'une canonnade héroïque; c'était la première occasion de reconquérir à sa patrie cette renommée de supériorité militaire qui compte pour plus qu'une armée dans la force des nations; c'était la première *bataille rangée qu'il* eût jamais livrée lui-même. Jusque-là il n'a-

vait été que tactitien prudent, il n'avait pas été encore général victorieux. Les jacobins et la convention tenaient en ce moment suspendue sur sa tête la couronne du triomphateur ou la hache de la guillotine. C'était sa renommée acquise ou perdue dans cette journée qui allait faire tomber l'une ou l'autre sur son nom. On ne lui demanderait pas compte de quelques milliers de vies préservées ou perdues par sa prudence ou par sa témérité; on lui demanderait compte de la réputation de l'armée française et de l'enthousiasme de la révolution qu'il allait laisser échapper avec la victoire!

Dumouriez sentit qu'il lui convenait de mourir avant sa gloire, car il ne survivrait pas aux conséquences d'une défaite ou d'une retraite devant des généraux jaloux, des jacobins soupçonneux et la convention humiliée. Il enfonça les éperons dans les flancs de son cheval et le lança sur le plateau de Cuesmes. Tout y était immobile en face de la formidable ligne d'infanterie et de cavalerie impériale qui crénelait de ses bataillons et de ses escadrons, comme nous l'avons vu, le sommet des redoutes. Aucun général n'y commandait en ce moment. Dampierre, blessé, était allé panser sa blessure. Beurnonville, commandant à l'extrême droite, tenait sous sa main ses brigades prêtes à se porter au secours des bataillons chargés par les Autrichiens. C'était une de ces heures où l'incertitude mutuelle des deux camps fait hésiter et comme respirer les batailles.

Les premières troupes que rencontra Dumouriez étaient deux brigades d'infanterie composées de trois bataillons de ces jeunes enfants de Paris, qui semblent jouer avec la mort, et de quatre mille vieux soldats de son ancien camp de Maulde longuement façonnés à son génie et attachés fanatiquement à lui comme les enfants de sa fortune. Le hasard les lui offrait à propos dans la crise de sa renommée et de sa vie.

A la vue de leur général, ces soldats intimidés se lèvent, font sonner les crosses de leurs fusils à terre, lancent leurs chapeaux en l'air et crient: *Vive Dumouriez! vive notre père!* Leur enthousiasme se communique aux bataillons des enfants de Paris. Le général, ému et attendri, passe, en appelant les soldats par leurs noms, devant le front des deux brigades et jure qu'il leur *amène la victoire. Ils* promettent de le suivre. Dix escadrons de

cavalerie française, dragons, chasseurs, hussards, sillonnés de temps en temps par les boulets des redoutes, étaient en bataille, à quelques pas de là, dans un repli du terrain. Dumouriez vole à la tête de ces escadrons ébranlés. Il envoie son aide de camp de confiance, Philippe de Vaux, presser la charge de Beurnonville, en lui annonçant que le général en chef est engagé. Les Autrichiens reconnaissent Dumouriez au mouvement qui se fait autour de lui, à l'élan et aux cris des Français; ils lancent d'en haut toute une division de dragons impériaux pour dissoudre et fouler aux pieds ce noyau. Les soldats du camp de Maulde, immobiles comme des troupes un jour de revue, placent au milieu d'eux les bataillons de Paris, attendent à dix pas la charge de cette masse de dragons, visent au poitrail et à la tête des chevaux, et en abattent plus de deux cents qui viennent rouler et expirer avec leurs cavaliers au pied des bataillons. Protégées par ce rempart de cadavres, les deux brigades fusillent les escadrons à mesure qu'ils pivotent sous leur feu. Dumouriez, à la tête de dix escadrons français, lance les hussards de Bercheny, qui sabrent les dragons impériaux déjà décimés. Cette masse de cavalerie autrichienne s'enfuit enfin en désordre sur la route de Mons, et ébranle, par le spectacle de sa déroute, la colonne d'infanterie hongroise. Beurnonville arrive avec ses réserves au pas de course. Il remplace les Autrichiens sur le plateau qu'ils viennent d'abandonner. Dumouriez, rassuré de ce côté, descend de cheval au milieu de ses soldats, qui le reçoivent avec acclamation dans leurs bras. Il forme une colonne de ces deux brigades. Il y joint le régiment de chasseurs à cheval commandé par l'un des frères Frescheville, celui des hussards de Chamborand commandé par l'autre frère, tous deux intrépides lanceurs d'escadrons dans les mêlées; il y rallie le régiment des hussards de Bercheny, formé, dans nos vieilles guerres, d'aventuriers hongrois dont le nom seul inspirait la terreur et la fuite dans toutes les guerres de la révolution, et que commandait le colonel Nordmann. Il entonne l'hymne des Marseillais répété car tout son état-major, et renforcé par les quinze cents voix des enfants de Paris.

A ce chant, qui s'élève au-dessus du bruit du canon et qui donne le délire aux soldats et aux chevaux eux-mêmes, la colonne s'ébranle, se précipite, la baïonnette en avant, sur les re-

doutes. Les canonniers hongrois n'ont que le temps de tirer leurs pièces chargées à mitraille sur les têtes de colonnes. Les volontaires et les soldats franchissent, pour escalader les redoutes, les membres de leurs camarades mutilés; ils clouent avec leurs baïonnettes les corps des Hongrois sur leurs affûts. Au milieu de l'épaisse fumée de poudre qui enveloppe cet étroit champ de carnage, à peine peut-on distinguer les Français de l'ennemi, on ne se reconnaît souvent qu'après s'être frappé. Cette fumée couvrit des prodiges d'héroïsme des deux côtés. On se battait corps à corps, dans un sinistre silence interrompu seulement par le froissement du fer contre le fer, par les coups sourds des cadavres qui tombaient et qui roulaient du haut des parapets, et par l'immense cri de victoire qui s'élevait de chaque étage des redoutes conquises, quand les Français les avaient couronnées du drapeau du bataillon. Il n'y eut là ni fuite ni prisonniers; tous les Hongrois moururent sur leurs pièces éteintes et tenant encore à la main les tronçons de leurs baïonnettes et de leurs fusils.

XL. — Beurnonville, emporté par l'enivrement de la charge, galopait sur le flanc droit des redoutes, avec la masse de sa grosse cavalerie, sur les pas de la cavalerie autrichienne. Plus soldat que général, il devançait ses escadrons et forçait de temps en temps les derniers pelotons ennemis à se retourner pour combattre. Enveloppé une fois dans un escadron de cuirassiers refermé sur lui, tous ses aides de camp tombent; lui-même renversé de son cheval, dont il se fait un rempart, se défend à peine contre le cercle de sabres qui pointent sa poitrine. Le lieutenant de gendarmerie Labretèche, suivi d'une poignée de ses cavaliers, anciens soldats, rompt au galop l'escadron autrichien, renverse du poitrail de son cheval les cuirassiers les plus rapprochés de Beurnonville, le couvre de son corps percé à l'instant de quarante lames de sabre, donne le temps à l'escadron français d'arriver, et sauve son général en s'offrant à la mort pour lui. Rapporté inanimé sur les bras de ses soldats, Labretèche vécut et combattit encore.

A moment où la colonne, abordant une des redoutes, défilait devant Dampierre aux cris de *Vive la république!* et comme soulevée par un enthousiasme qui rendait le sol élastique sous

les pieds des soldats, le général aperçut au milieu des volontaires un vieillard à cheveux blancs qui versait des pleurs en se frappant le sein. »Qu'as-tu, mon ami!« lui dit Dampierre, »est-ce le moment de s'attrister, pour un soldat, que celui qui le mène à la victoire ou à la mort? — O mon fils! ô mon fils!« se répondit à lui-même le vieux combattant, »faut-il que la pensée de ta honte empoisonne pour moi un si glorieux moment!...« Il raconta au général que son fils, enrôlé dans le premier bataillon de Paris, avait déserté son drapeau, et qu'il était parti à l'instant lui-même pour le remplacer et pour donner sa vie, en échange du bras que la lâcheté de son fils avait enlevé à la nation. Ce trait de Romain fut consigné dans les proclamations de Dumouriez à son armée. Les jeunes soldats voulaient connaître ce vétéran qui rachetait de son sang la faute de son fils, et pensaient à leur père en le voyant.

XLI. — A peine Dumouriez triomphait-il à sa droite que, sans se donner le temps de consolider la victoire sur ce point, il courut la ramener à son centre, qu'il croyait toujours rompu et débandé. Il venait de détacher six escadrons de chasseurs sous les ordres de Frescheville, et il marchait lui-même de toute la vitesse des chevaux à la tête de cette cavalerie, pour fondre sur la cavalerie autrichienne du bois de Flénu, quand il vit arriver au galop le duc de Montpensier. Ce jeune prince venait lui annoncer la victoire du duc de Chartres. Bientôt après, Thouvenot lui apporta le triomphe de son aile gauche à Jemmapes, Dumouriez presse dans ses bras ces deux messagers de sa fortune; un cri de victoire, parti du cœur du général et du petit groupe de ses officiers de confiance et de ses amis, s'élève, répété par les escadrons de Frescheville, et court de Cuesmes à Jemmapes, de bouche en bouche, sur toute la ligne des hauteurs occupées maintenant par les Français. Les batteries se taisaient; on n'entendait plus de loin en loin que les volées du canon de retraite de l'armée de Clairfayt et du duc de Saxe-Teschen, qui s'affaiblissaient en s'éloignant. Ce fut la plus belle heure de la vie de Dumouriez, la première aussi des grandes heures militaires de la France. La victoire et le patriotisme venaient de faire alliance sur les plateaux de Jemmapes.

XLII. — Dumouriez, qui voulait et qui pouvait arracher à la

journée tous ses résultats en coupant à l'armée autrichienne la route des Mons et en la rejetant entre les marais de l'Haine, où il en aurait noyé et emprisonné les lambeaux, envoyait aide de camp sur aide de camp au général d'Harville, qui commandait l'armée de Valenciennes. Il avait été placé en corps auxiliaire et détaché plutôt qu'en ligne de bataille sur les hauteurs de Ciply, tout près des faubourgs de Mons. Dumouriez vainqueur le faisait presser de traverser à la hâte le vallon qui sépare Ciply du mont Palisel, d'escalader les trois redoutes qui couvrent cette hauteur et de fermer ainsi la route de Mons aux Autrichiens. Il

La lenteur du général d'Harville, le calme de Clairfayt, l'intrépidité des Hongrois, des Tyroliens et de la cavalerie autrichienne, trompèrent ces espérances de Dumouriez. Le duc de Saxe-Teschen et Clairfayt se retirèrent lentement et encore menaçants, entrèrent dans Mons sans être poursuivis et refermèrent sur eux les portes. La renommée d'une victoire et un champ de bataille furent les seules conquêtes de Dumouriez. La fatigue, l'épuisement de munitions, de sang et de force d'une armée qui combattait ou bivaquait depuis quatre jours, le besoin de nourriture enfin, obligèrent le général en chef à donner deux heures de repos aux troupes. On leur fit une distribution de pain et d'eau-de-vie sur le champ de bataille. Cette halte sur des redoutes emportées, sur des plateaux escaladés, sur des villages incendiés, au milieu de mourants et de morts, pendant laquelle les chants de *Ça ira* et de *la Marseillaise* répondaient aux gémissements des blessés, offrait à l'œil de Dumouriez, qui la parcourait au pas de son cheval, le tableau de ses pertes, et de sa victoire. Ce général était assez philosophe pour déplorer, assez militaire pour braver ce spectacle, assez ambitieux pour en jouir. Il n'avait perdu aucun de ses confidents et de ses amis. Thouvenot, le duc de Chartres, le duc de Montpensier, Beurnonville, Ferrand, le fidèle et brave Baptiste, les deux jeunes et belles héroïnes Félicité et Théophile Fernig l'accompagnaient à cheval, pleurant les m[illegible] relevant et consolant les blessés. Une triple acclamation s'élevait à l'approche de Dumouriez du sein des brigades, des régi*ments, des bataillons.* Nul blessé ne lui reprochait son [illegible] *tous les survivants* lui faisaient hommage de la victoire [illegible]

vie. Les nuages qui salissaient le ciel le matin, rompus et rejetés aux deux extrémités de l'horizon par les décharges de l'artillerie, laissaient briller un clair soleil d'automne sur l'espace que couvrait l'armée. D'épais flocons de fumée de poudre rampaient, çà et là, aux flancs des plateaux entre Cuesmes et Jemmapes. Quelques maisons allumées par l'obus, et quelques bruyères incendiées par les cartouches dans le bois de Flénu, brûlaient encore. Trente ou quarante pièces de canon abandonnées avec leurs caissons jonchaient les redoutes. Quatre mille cadavres d'Autrichiens et de Hongrois étaient couchés dans leur sang, sur les pentes ou sur lextrémité avancée du plateau de Jemmapes. Douze cents chevaux de l'artillerie ou de la cavalerie autrichienne achevaient d'expirer, la tête languissamment relevée et la bride encore passée au bras de leurs cavaliers morts.

La rivière de l'Haine et le marais que cette rivière traverse montraient çà et là des groupes d'hommes et de chevaux qui se débattaient dans les eaux ou dans la fange. Deux mille cadavres français et plus de deux mille chevaux, le poitrail ou le flanc percés de boulets de canon, attestaient le ravage des redoutes autrichiennes dans les rangs de l'artillerie et de la cavalerie françaises qui les avaient abordées par la gorge. Des escaliers de cadavres marquaient de distance en distance les pas des bataillons et les intervalles laissés par la mort entre une décharge et l'autre. Presque tous les coups qui avaient frappé les assaillants étaient mortels. Seulement douze ou quinze blessés par la balle ou par le sabre étaient transportés, par leurs camarades, aux ambulances. Les autres étaient morts foudroyés par la mitraille, ou rendaient le dernier soupir en reconnaissant leur général. L'enthousiasme qui avait animé leurs visages dans l'élan de l'assaut respirait encore sur leurs figures. Leur agonie même était triomphale. Ils mouraient joyeux, non comme des soldats immolés à l'ambition d'un chef, mais comme des victimes offertes d'elles-mêmes et fières de leur sacrifice à la patrie.

Les chirurgiens attachés à l'armée remarquèrent que le délire de ceux qui moururent de leurs blessures, le lendemain ou le surlendemain de la bataille, dans les hôpitaux de Mons, était un délire patriotique; que le mouvement de l'âme qui les avait *emportés au combat se* prolongeait et survivait jusque dans leur

agonie, et que les dernières paroles qu'ils prononçaient presque tous étaient quelques refrains de l'hymne de Rouget de Lisle et les noms de patrie et de liberté. La pensée de la révolution s'était incorporée dans l'armée, elle s'y appelait patrie; et si elle faisait des martyrs à Paris, elle faisait des héros à Jemmapes.

XLIII. — En rentrant sous sa tente, pour donner les ordres du mouvement en avant qu'il méditait, Dumouriez fut arrêté par un autre cortége. C'était le corps du général Drouin mourant, que ses soldats rapportaient sur un brancard recouvert de son manteau ensanglanté. Responsable du désordre qui avait compromis le centre et changé un moment la victoire en déroute, Drouin semblait faire ainsi l'héroïque réparation de la faute de ses soldats. Il s'était offert à la mort. Ses camarades triomphaient, il allait mourir.

Du côté des Autrichiens, les généraux, les officiers, les soldats ne cédèrent les retranchements qu'avec la vie. Ce n'était pas seulement la Belgique que les deux armées se disputaient, c'était la réputation de deux nations et le prestige de la première bataille. Ils déchirèrent le coteau de Jemmapes en se le disputant. Chaque combat fut un combat corps à corps. On ne s'aborda qu'à l'arme blanche. Presque tous les généraux autrichiens furent blessés. Le baron de Keïm, qui commandait les grenadiers hongrois, les voyant ébranlés, se fit tuer, en avant de ses troupes, pour que le spectacle de sa mort encourageât ses grenadiers à le venger.

Il était quatre heures du soir. Le jour n'avait plus qu'une heure à prêter aux vainqueurs. L'armée française s'avança en masse et occupa les faubourgs de Mons. Les Autrichiens sortirent de la ville pendant la nuit. Dumouriez y entra en vainqueur le lendemain. Sa présence fit éclater dans la population le sentiment d'indépendance et de fraternité qui couvait sous les pas de l'armée autrichienne dans toute la Belgique. Les magistrats et les habitants vinrent saluer la victoire et la révolution dans le général et dans l'armée. Ils offrirent une couronne de chêne à Dumouriez et une autre à Dampierre, à qui les jacobins de Mons attribuaient ainsi une part de la victoire. Dumouriez fut justement jaloux de la gloire qu'on voulait partager ainsi entre lui et un de ses lieutenants, dont les opérations subal-

ternes avaient le plus contrarié, selon lui, la victoire. La victoire était toute à lui, car il l'avait préparée, conduite, rétablie avant et pendant la journée. Jemmapes appartenait à Dumouriez comme l'action appartient à la pensée qui l'a conçue. Sa première récompense était de se la voir disputer par l'envie, cette ombre qui suit les grands hommes. La victoire même lui devint omère, et les jacobins lui devinrent plus odieux.



# LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

**Dumouriez temporise. — La Belgique. — Danton. — Ses plans. — Dumouriez mécontent. — Il quitte Bruxelles. — Il vient à Paris. — Il médite la conquête de la Hollande. — Il retourne à Bruxelles. — Ordre de la convention. — Beurnonville. — Déroute. — Dumouriez traite avec les ennemis. — Bruits de sa défection. — La famille d'Orléans. — Commissaires au camp de Dumouriez. — Rappel de Dumouriez. — Il refuse d'obéir. — Il livre les commissaires aux Autrichiens. — Défection. — Dumouriez échappe à la mort par la fuite.**

I. — L'armée française trouva dans Mons deux cents pièces de canon et des approvisionnements immenses destinés à l'armée impériale. Dumouriez y perdit cinq jours occupés à organiser l'administration du pays et le service des fournitures. Son dessein était de laisser la Belgique disposer d'elle-même, sous la protection d'une armée française. Une nation indépendante, animée de la haine de l'Autriche, fille de notre révolution, condamnée à vivre ou à mourir avec nous, et obligée par sa faiblesse même de devenir le grenier, l'arsenal, le recrutement et le champ de bataille de nos armées du Nord, paraissait avec raison à Dumouriez plus utile à sa patrie qu'une province conquise, assujettie, opprimée et ravagée par les commissaires de la convention et par la propagande des jacobins. Il traitait les Belges, à ses premiers pas, en frères ; les commissaires et les jacobins voulaient les traiter en vaincus.

Pendant ce séjour forcé, mais funeste, à Mons, les lieutenants de Dumouriez, exécutant lentement et faiblement son plan, s'avançaient chacun sur la ligne qu'il leur avait tracée : Valence à Charleroi, La Bourdonnaye à Tournay et à Gand. Après une série de combats d'avant-postes qui se succédèrent du 12 au 14 novembre, l'armée entra à Bruxelles, capitale de la Belgique, évacuée la veille par le maréchal Bender.

*Dans une de ces* rencontres entre l'avant-garde française et

l'arrière-garde autrichienne, une des jeunes amazones Fernig, Félicité, qui portait les ordres de Dumouriez à la tête des colonnes, entraînée par son ardeur, se trouva enveloppée avec une poignée de hussards français par un détachement de uhlans ennemis. Dégagée avec peine des sabres qui l'enveloppaient, elle tournait bride avec un groupe de hussards pour rejoindre la colonne, quand elle aperçoit un jeune officier de volontaires belges de son parti, renversé de cheval d'un coup de feu et se défendant avec son sabre contre les uhlans qui cherchaient à l'achever. Bien que cet officier lui fût inconnu, à cet aspect Félicité s'élance au secours du blessé, tue de deux coups de pistolet deux des uhlans, met les autres en fuite, descend de cheval, relève le mourant, le confie à ses hussards, le fait partir, l'accompagne, le recommande elle-même à l'ambulance et revient rejoindre son général. Ce jeune officier belge s'appelait Vanderwalen. Laissé après le départ de l'armée française dans les hopitaux de Bruxelles, il oublia ses blessures ; mais il ne pouvait jamais oublier la secourable apparition qu'il avait eu sur le champ de carnage. Ce visage de femme sous les habits d'un compagnon d'armes, se précipitant dans la mêlée pour l'arracher à la mort et penché ensuite à l'ambulance sur son lit sanglant obsédait sans cesse son souvenir.

Quand Dumouriez eut fui à l'étranger et que l'armée eut perdu la trace des deux jeunes guerrières qu'il avait entraînées dans ses infortunes et dans son exil, Vanderwalen quitta le service militaire, et voyagea en Allemagne à la recherche de sa libératrice. Il parcourut longtemps en vain les principales villes du Nord sans pouvoir obtenir aucun renseignement sur la famille de Fernig. Il la découvrit enfin réfugiée au fond du Danemark. Sa reconnaissance se changea en amour pour la jeune fille qui avait repris les habits, les grâces, la modestie de son sexe. Il l'épousa et la ramena dans sa patrie. Théophile, sa sœur et sa compagne de gloire, suivit Félicité à Bruxelles. Elle y mourut jeune encore sans avoir été mariée. Elle cultivait les arts. Elle était musicienne et poëte comme Vittoria Colonna. Elle a laissé des poésies empreintes d'un mâle héroïsme, d'une sensibilité feminine, et dignes d'accompagner son nom à l'immortalité.

*Ces deux sœurs* inséparables dans la vie, dans la mort, comme

sur les champs de bataille, reposent sous le même cyprès sur la terre étrangère. Où sont leurs noms sur les pages de marbre de nos arcs de triomphe? Où sont leurs images à Versailles? Où sont leurs statues sur nos frontières qu'elles ont arrosées de leur sang ?

Les magistrats de Bruxelles ayant apporté les clefs de la ville au quartier général français, dans le village d'Anderlecht: »Reprenez ces clefs,« leur dit Dumouriez, »nous ne sommes pas vos ennemis, soyez vos maîtres, et ne souffrez pas le joug de l'étranger.« L'armée entière défila aux acclamations du peuple dans la ville de Bruxelles; mais le général ne laissa pas exposer la ville aux déprédations d'une armée en campagne, ni son armée s'amollir dans les tentations et dans l'indiscipline d'une grande capitale. Il enferma ses troupes dans le camp d'Anderlecht. Quatre mille hommes de troupes belges, passant du côté des libérateurs de leur patrie et prenant la cocarde tricolore, vinrent se ranger sous ses drapeaux et combler les vides que la bataille de Jemmapes avait faits dans notre armée.

II. — Dumouriez, grandi par ce double triomphe, cher à la nation dont il avait sauvé l'indépendance à Valmy, cher à son armée qui lui devait la victoire, cher aux Belges dont il promettait de régulariser l'affranchissement, ministre, diplomate, général, administrateur heureux, ayant attaché son nom à la première victoire de la liberté, enthousiasme et orgueil d'une nation tout entière, était en ce moment le véritable dictateur de tous les partis. Madame Roland lui écrivait des lettres confidentielles où l'enthousiasme de la gloire prenait quelque chose de l'enivrement. Gensonné et Brissot lui montraient du doigt la Hollande et l'Allemagne à conquérir. Les jacobins couronnaient son buste dans le lieu de leurs séances. Robespierre se taisait, pour ne pas contrarier, avant le temps, la faveur universelle. Marat seul osait dénoncer d'avance Dumouriez comme un transfuge ou comme un Cromwell. La convention reçut dans son sein le brave Baptiste, jadis son serviteur, maintenant son aide de camp, le nomma officier, lui décerna des armes d'honneur, et écouta de sa bouche le récit de ses exploits. Danton et Lacroix sollicitèrent de leurs collègues la mission d'aller féliciter le vainqueur à Bruxelles et d'organiser derrière lui les pays conquis. Enfin le

duc d'Orléans, envoyant sa fille à madame de Genlis, à Tournay, se rapprocha lui-même de l'armée où ses deux fils, pupilles de Dumouriez, ornaient le quartier général; en sorte que Dumouriez tenait, à son choix, dans sa main, la république ou la monarchie. C'était pour lui la réalisation de cette dictature que La Fayette n'avait fait que rêver. Sans doute l'heure n'était pas venue pour lui de la proclamer. La république, à peine enfantée, n'en était pas encore à ces repentirs qui rendent possible la domination d'un chef armé sur des partis épuisés; mais cette heure, hâtée par les mouvements anarchiques qui déchiraient Paris et qui allaient les décimer les uns par les autres, pouvait et devait se lever. Dumouriez n'avait qu'à se laisser soulever de plus en plus par le flot. Il ne le fit pas. Il ralentit lui-même le mouvement qui entraînait sa fortune. Au lieu d'être pendant quelques campagnes le conquérant de la république, il songea trop tôt à s'en faire le modérateur. Danton comprenait mieux que Dumouriez lui-même sa mission militaire et l'impulsion téméraire, soudaine, inattendue, qu'il devait, sans regarder derrière lui, donner en ce moment à ses armes. Depuis la proclamation de la république, la paix n'était plus possible. Il fallait donc brusquer la guerre et surprendre les rois encore endormis. Dumouriez se souvint trop qu'il était diplomate, à l'heure où il ne devait se souvenir que de son épée. Il résista aux lettres de Brissot, aux incitations de Danton. Il donna le temps à l'Angleterre de tramer, à la Hollande de s'armer, à l'Allemagne de réfléchir, à la Belgique de s'aigrir, à sa propre armée de se refroidir, à ses généraux de conspirer contre lui. La temporisation, si souvent utile dans les temps calmes, perd les hommes dans les temps extrêmes. Le mouvement est l'essence des révolutions. Les ralentir, c'est les trahir. Militairement ce fut la faute de Dumouriez.

III. — Sans doute les Belges demandaient à être ménagés. La révolution que Dumouriez leur apportait ne devait pas être en tout une servile et anarchique imitation de la révolution de Paris. Les deux peuples, si semblables par la situation géographique, par le sol et par les idées, ne se ressemblent pas par les caractères. Ces hommes du Nord, engraissés par une terre fertile, enrichis par une industrie et par un commerce opulents,

disciplinés par un catholicisme rigide, ayant conservé, jusque sous le despotisme sacerdotal de Philippe II, le sentiment orageux des libertés municipales et la fierté individuelle du citoyen; libres de cœur, passionnés pour les arts, rivalisant, avec Rome elle-même, de génie pour la peinture et pour la musique, n'ayant point sur leur territoire de ces grandes capitales où s'accumule et fermente la lie d'une nation, n'ayant qu'un peuple et peu de populace, ces Belges se faisaient de la liberté une autre idée que nous. La république qui leur convenait, aristocratique, bourgeoise et sacerdotale, n'était pas le triomphe d'une plèbe turbulente sur la richesse et sur la lumière du reste de la nation; c'était la distribution régulière des droits et des pouvoirs entre toutes les classes du pays. En France la liberté était une conquête, en Belgique elle était une habitude. Une convention était dans la nécessité de l'une: un sénat était dans la nature de l'autre.

Mais ce n'était pas l'heure de délibérer sur la forme définitive de gouvernement et d'administration à donner à la Belgique. La conquérir, l'enthousiasmer, la soulever sous nos pas, la traverser en entraînant avec nous ses révolutionnaires et ses soldats à la conquête de la Hollande et du Rhin, telle était la seule œuvre militaire de Dumouriez. Un gouvernement provisoire sous la protection et sous l'impulsion de l'armée française suffisait à tout. La promesse d'une organisation semi-indépendante, proportionnée aux services que le peuple belge nous aurait rendus dans la guerre commune, telle était la seule politique indiquée par le moment à la convention et à son général. Dumouriez, en affranchissant la Belgique, devenait, à l'exemple des généraux de Rome, le patron d'un peuple, et il était en droit d'exiger de ce peuple les subsides et les approvisionnements nécessaires à l'armée libératrice.

La convention, dont Cambon maniait les finances, était trop épuisée pour solder et alimenter seule ses armées. Elle envoyait, sur les pas du général, des commissaires pour pressurer les provinces et les villes belges. Ces commissaires, traitant ces provinces et ces villes plutôt en pays conquis qu'en pays auxiliaires, se jetaient sur la Belgique comme sur une proie, et transformaient en rapines personnelles les subventions patrio-

tiques qu'ils étaient chargés d'exiger et d'administrer. En lutte violente et déclarée pour cela avec Cambon, avec le ministre de la guerre Pache et avec leurs agents en Belgique, le général entravait à la fois les mesures financières de la convention et la marche de ses propres troupes. Elles manquaient de tout dans le grenier de l'Europe; elles murmuraient, se débandaient, désertaient. En ce moment Danton arriva à Bruxelles avec Lacroix son ami.

Danton avait un double but en quittant Paris et en recherchant une mission dans les camps. Premièrement, il évitait par son absence de se prononcer dans la lutte ouverte entre les jacobins et les Girondins; secondement, il se rapprochait du théâtre de la diplomatie et de la guerre. Enfin, il pouvait concerter plus sûrement avec Dumouriez les plans de dictature qui couvaient dans son âme et le rétablissement d'une monarchie constitutionnelle. Les renseignements les plus authentiques et les plus intimes ne laissent aucun doute sur les vrais sentiments de Danton à l'égard de la république. Il ne cachait ni à sa femme, ni à ses proches, ni à ses confidents, son désir de se retourner contre l'anarchie aussitôt que l'anarchie serait fatiguée d'elle-même; de traiter avec la Prusse ou du moins avec l'Angleterre; de relever un trône et d'y faire asseoir un prince aussi compromis que la France dans la révolution. Ce prince était alors le duc d'Orléans, sous le nom de qui Danton lui-même espérait régner. C'est par les conseils de Danton que le duc d'Orléans se jeta à cette époque au milieu de l'armée et vint résider quelques mois à Tournay, sous prétexte d'y rencontrer sa fille et madame de Genlis.

En attendant que ses plans vagues prissent de la consistance, Danton s'efforçait de se faire conciliateur entre Pache et Dumouriez. Il lui importait de conserver à la tête de l'armée un général aussi incrédule qu'il l'était lui-même au système républicain, et aussi incliné à la restauration de la monarchie constitutionnelle.

Sans se prononcer donc ouvertement sur la question de la réunion définitive de la Belgique à la France, Danton et Lacroix soufflaient le feu du jacobinisme à Bruxelles. Ils fraternisaient avec les Belges les plus exaltés; ils distribuaient à leurs affidés *les dépouilles des biens* ecclésiastiques; des Églises et des cou-

vents. Leur fortune personnelle, accrue alors et dont la source était inconnue, les fit accuser d'imiter les concussions des proconsuls romains et d'acheter le silence du général lui-même par une part dans ces dilapidations nationales.

Quoi qu'il en soit de ces bruits, que le luxe inexpliqué de Danton et de Lacroix et leur familiarité avec Dumouriez accréditaient sans les prouver, le désordre, la contradiction, l'incohérence signalaient les mesures administratives des Français depuis leur entrée à Bruxelles. L'armée perdait ses forces, la république sa considération, le général l'occasion d'affermir sa conquête et de s'avancer plus avant.

Il chargea le général La Bourdonnaye de prendre Anvers. Sortie de Bruxelles le 10, son avant-garde, commandé par Stengel, s'empara de Malines, arsenal des Autrichiens, où l'on trouva des munitions pour une campagne. Dumouriez lui-même entra dans Louvain et dans Liége. Anvers, qui avait résisté jusque-là aux molles attaques de La Bourdonnaye, se rendit au général Miranda. Un mois avait suffi à la conquête de la Belgique et de la principauté de Liége. Danton, Lacroix et trente-deux commissaires de la convention ou d s jacobins suivirent l'armée de Liége et décidèrent ce pays à demander, comme la Savoie, sa réunion à la république française. Dumouriez, opposé à cette mesure, qui forçait l'empire germanique encore indécis à nous déclarer la guerre pour ce démembrement de la fédération allemande, déclara également à contre-cœur la guerre à la Hollande en rompant le blocus de l'Escaut.

L'Escaut fermé ruinait le commerce d'Anvers, rival de celui d'Amsterdam. L'empereur Joseph II, après avoir fait la guerre à la Hollande pour obtenir la liberté de navigation sur ce fleuve, dans l'intérêt des Pays-Bas soumis à sa domination, avait fini par renoncer à cet objet de la guerre et par vendre aux Hollandais, pour quatorze millions de francs, la fermeture de l'Escaut. La France conquérante des Pays-Bas ne pouvait respecter cet indigne traité, qui aliénait, au détriment de ses nouveaux sujets, jusqu'à la nature. La république rendit la liberté au fleuve. Ce bienfait de la France aux Belges parut une injure aux Hollandais et aux Anglais, protecteurs alors jaloux de la Hollande. L'ouverture de l'Escaut ne contribua pas moins que l'échafaud de

Louis XVI à décider M. Pitt à déclarer la guerre à la république.

IV. — L'armée française, quoique victorieuse et occupant des quartiers d'hiver qui s'étendaient d'Aix-la-Chapelle à Liége, manquait de tout et se fondait tous les jours sous la double influence de la misère et de la sédition. Elle ne comptait qu'un quart de sa force en troupes de ligne. Le reste était composé de ces bataillons de volontaires, braves un jour de bataille, indisciplinés le lendemain. Les soldats sans solde, sans souliers, sans habits, désertaient en masse, fiers d'une victoire, incapables d'une campagne d'hiver. Les généraux et les officiers abandonnaient leurs cantonnements pour venir s'amollier dans les clubs et dans les plaisirs des villes de Liége et d'Aix-la-Chapelle. Les commissaires de la convention, les envoyés des jacobins de Paris, fraternisant avec les révolutionnaires allemands, et faisant de Liége une colonie démagogique de Paris, enlevaient toute liberté d'action et toute autorité au général. La convention, sur la demande de Danton, prenant en main la cause de tous les opprimés dans toute l'Europe, rendit un décret qui changeait la guerre régulière en universelle sédition. »La convention,« disait ce décret, »déclare, au nom du peuple français, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer la liberté. Elle ordonne aux généraux de porter secours aux peuples, de défendre tous les citoyens qui auraient été vexés ou qui pourraient l'être pour la cause de la liberté.« Il n'y avait plus de limites à la guerre. Ce n'était plus la diplomatie, ce n'était plus la guerre qui commandaient, c'étaient les commissaires. Liége était en proie à leur omnipotence et à leurs déprédations. Cependant l'autorité proconsulaire de Danton et de Lacroix, toujours secrètement unis à Dumouriez, défendait un peu le général contre les exigences des clubistes de Liége et contre les dénonciations des agents de Pache, et surtout de Ronsin. Danton aspirait à refaire sa fortune, que les subsides de la cour n'alimentaient plus, et que les subsides des villes conquises pouvaient alimenter plus largement encore.

V. — Depuis quelques semaines, Dumouriez, inactif et mécontent, enfermé dans le palais de l'évêque de Liége, assiégé de soucis, sentant sa gloire lui échapper avec son armée à demi dissoute, ne voyait que Danton et ne s'accordait pas même com-

plétement avec lui. Le vainqueur de Jemmapes expiait dans un secret découragement les hommages que la France entière rendait ailleurs à son nom. Seul, errant dans les vastes salles du palais de Liége, il regardait quelquefois son épée et se sentait tenté de couper prématurément le nœud d'une situation qu'il supportait avec impatience.

Un jour, qu'obsédé de tristresse et de sinistres prévisions, il ouvrit un volume de Plutarque, cette école des grands hommes, ses regards tombèrent sur ces mots du philosophe historien, dans la vie de Cléomène: *Puisque la chose n'est pas belle, il est temps d'en voir la honte et d'y renoncer.* Ces mots, qui correspondaient si bien à l'état de son âme, furent le poids qui emporta son esprit au parti de l'impatience et de la trahison. Ce ne fut pas pour Dumouriez le mot du repentir et de la sagesse, ce fut le mot de la révolte et de l'indignation contre sa patrie.

C'était le moment où le procès du roi touchait à son dénoûment, et où le prince qu'il avait servi et aimé allait monter sur l'échafaud, pendant que lui, son serviteur et son ami, tenait en main l'épée de la France et commandait à ses armées. Ce contraste entre sa situation et ses sentiments lui arracha des pleurs d'attendrissement et de rage. Il tâta secrètement son armée pour connaître s'il restait encore dans le cœur du soldat français une fibre qui s'émût au spectacle d'un roi prisonnier. La république seule y palpitait. La mémoire de tant de siècles de servilisme pesait sur le cœur des Français. Le parti de Robespierre et des jacobins avait ses séides à l'armée dans les généraux eux-mêmes, rivaux ou ennemis de Dumouriez. La Bourdonnaye, Dampierre, Moreton conspiraient contre lui. Le général, désespérant d'entraîner une masse de son armée dans un mouvement contre Paris, conçut le projet de favoriser l'évasion des prisonniers du Temple au moyen d'un détachement de cavalerie légère qui s'avancerait sous un prétexte militaire jusqu'aux portes de Paris, et qui couvrirait par des pelotons échelonnés la fuite de la famille royale jusqu'à ses avant-postes. C'était le rêve de La Fayette, plus inexécutable au Temple qu'aux Tuileries. Il écrivit à Gensonné et à Barrère pour les engager à provoquer un décret de la convention qui l'appelât à Paris au secours de l'assemblée *contre les insurrections* démagogiques de la commune. Les Gi-

rondins, hardis de parole, n'avaient pas assez de hardiesse dans l'action pour montrer une épée à la convention. Barrère, homme de pressentiment, se détachait déjà des Girondins et caressait Robespierre. Il ne répondit pas au général. Dumouriez partit pour Paris après avoir adressé aux peuples belges une proclamation qui les pressait de se former en assemblées primaires, et de nommer une assemblée constituante qui déciderait de leur sort et qui organiserait leur liberté.

VI. — Entré furtivement dans Paris, plus en fugitif qu'en triomphateur, Dumouriez se cacha dans une maison obscure de Clichy. Au moment où toutes les passions étaient tendues pour ou contre la condamnation de Louis XVI, il voulait rester dans l'ombre, étudier les hommes, épier les circonstances, également incapable d'affecter contre le roi une fureur hypocrite qu'il n'avait pas dans l'âme, ou de se prononcer seul et désarmé pour la cause d'une victime qu'il osait plaindre, mais qu'il ne pouvait pas sauver. Dumouriez s'approcha successivement de tous les hommes et de tous les partis pour voir où était la force et pour augurer auquel d'entre eux la crise du moment promettait le gouvernement de la république. Il les tenta tous de la généreuse pensée d'épargner les jours du roi. Meneur consommé des négociations souterraines, il reprit son premier rôle et n'hésita devant aucune intrigue ni devant aucun déguisement de ses vues pour s'aboucher avec les principaux chefs d'opinion et pour capter leur politique, leur vanité ou leur intérêt. Vêtu de l'uniforme le plus simple, couvert du manteau de l'officier de cavalerie, il se rendit à pied, aux heures du soir, aux entrevues assignées dans des maisons tierces et chez des amis mutuels. La gloire dont il rayonnait et les espérances confuses qui s'attachaient au général favori de la victoire et de l'armée lui ouvrirent toutes les portes. Il vit intimement Gensonné, Vergniaud, Roland, Pétion, Condorcet, Brissot. La république, que ces orateurs venaient d'enfanter, les épouvantait déjà de ses emportements ; ils ne reconnaissaient pas en elle l'enfant à peine né de leur idéal philosophique, ils tremblaient devant leur ouvrage et se demandaient avec effroi si la démocratie avait enfanté un monstre.

*Gensonné se flattait* de l'espoir de sauver le roi ; Barbaroux

s'indignait de la férocité des Parisiens; Vergniaud jurait d'épargner cette honte à sa patrie, dût-il être le seul à refuser cette tête au peuple; Roland et sa femme désiraient d'autant plus sauver les victimes, qu'ils se reprochaient davantage les avoir livrées. Pétion s'attendrissait et disait qu'il *aimait* Louis XVI comme homme, tout en le précipitant du trône comme roi. Mais aucun d'eux, excepté Vergniaud, ne se montrait résolu à sacrifier le salut de son parti au salut de cette tête; aucun surtout ne se montrait disposé à agir et à tenter contre la commune une journée dirigée par Dumouriez. Malgré le prestige du nom de Dumouriez, quelques régiments incertains de la garnison de Paris et quelques bataillons de fédérés de Marseille, animés par Barbaroux, ne leur paraissaient pas capables de lutter avec succès contre le mouvement général qui soulevait dans ce moment le fond même du peuple. Dumouriez, qui avait au fond de l'âme plus de penchant pour ces aristocrates républicains que pour tous les autres, se retira d'eux tristement en voyant leur faiblesse et leur impuissance. Il les plaignit et les dédaigna.

Lié avec Santerre par l'intermédiaire de Westermann, il vécut dans une intimité secrète, pendant son séjour à Paris, avec ce commandant général; il vit chez Santerre les meneurs de la commune et même les hommes de septembre; il s'efforça de séduire Panis, beau-frère de Santerre et ami de Robespierre; il fit insinuer par Panis à Robespierre que c'était à lui seul qu'il appartenait de sauver le roi.

VII. — Robespierre, qui pressentait déjà dans Dumouriez un autre La Fayette à proscrire, refusa tout contact avec lui; il ne voulait d'autre dictature que celle de l'opinion; il détestait toute épée; il attendait que la gloire de Jemmapes, qui éblouissait en ce moment la France, se fût dissipée pour dénoncer un conspirateur dans le général victorieux. Dumouriez joua le républicanisme auprès des jacobins. Mais il se convainquit de plus en plus que les jacobins étaient une force d'explosion qu'aucune politique ne pouvait diriger ni contenir. Il résolut de feindre leurs opinions jusqu'à ce qu'il eût reçu d'eux-mêmes la force de les dominer. Ces rapports intimes entre les jacobins et lui rendirent Pache et le conseil exécutif plus souples aux plans qu'il apportait pour la conquête de la Hollande. Sa popularité,

retrempée chez Santerre, chez Panis, chez Desfieux, aux Jacobins, à la convention, lui donna l'audace de parler en maître de la guerre. Il fut obéi dans les comités de la convention comme dans le cabinet de Pache : Marat seul osait l'invectiver dans ses feuilles. Dans un dîner chez Santerre, Dubois-Crancé, militaire et jacobin très-populaire, ami de Marat, ayant osé insulter le vainqueur de Jemmapes et même le menacer du geste, Dumouriez se leva de table, porta la main sur le pommeau de son sabre, et affronta malgré sa petite taille, la stature colossale et le poing levé de Dubois-Crancé. Les convives se jetèrent entre les deux militaires et empêchèrent le sang de couler avec l'injure.

VIII. — Cependant le général, indigné, rêvait déjà la vengeance. Renfermé, sous prétexte de maladie, dans sa retraite isolée de Clichy pendant les jours qui précédèrent et suivirent le supplice du roi, il ne vit personne, excepté ses trois confidents : Westermann, Lacroix, Danton. Il passa ces jours sinistres à méditer son plan militaire pour la conquête de la Hollande, et son plan politique pour dompter et pour refréner la révolution. Westermann, menacé de la vengeance de Marat, qu'il avait osé frapper sur le Pont-Neuf, souriait d'avance à l'humiliation de ces démagogues devant le sabre d'une armée victorieuse. Danton encourageait sous main ces espérances des hommes de guerre ; il croyait à une lutte désespérée de la révolution et des trônes. Il pensait qu'il fallait fasciner par la gloire militaire les yeux du peuple incapable de comprendre encore la gloire philosophique de la révolution. A tous ces titres, il adhérait d'intelligence, de cœur et d'ambition à la grandeur future de Dumouriez. Lacroix s'y attachait par sa soif de fortune.

IX. — Le plan militaire lié à la conspiration politique de Dumouriez reposait sur les combinaisons suivantes : s'avancer d'Anvers, avec vingt-cinq mille hommes, au cœur de la Hollande, jusqu'au canal de Moerdyk, bras de mer qui couvre La Haye, Rotterdam, Harlem, et qui, une fois franchi, rend inutiles toutes les places fortes qui défendent ces riches contrées ; faire appel au sentiment républicain des Bataves, et restituer l'empire aux ennemis de la maison d'Orange et aux nombreux proscrits que la dernière tentative de révolution contre le stathouder avait jetés sous les drapeaux français. La légion batave et deux mille

hommes appelés à Anvers formaient l'avant-garde de cette expédition libératrice. La conquête achevée, Dumouriez purgerait son armée de tous les bataillons de volontaires dont la présence contrariait ses desseins. Il ne garderait en Hollande que les troupes de ligne les plus souples à sa volonté et les généraux dévoués à ses desseins. Il levait trente mille soldats dans la Belgique, trente mille dans la Hollande; il réunissait ainsi une armée indépendante et, pour ainsi dire, personelle dans sa main. Il armait les places et la flotte du Texel; il convoquait les représentants des deux nations: les Belges à Gand, les Bataves à La Haye; il les constituait sous la protection de son armée, en deux républiques alliées, mais indépendantes l'une de l'autre; il déclarait la neutralité à l'Angleterre; il faisait une trêve avec l'empire, et marchait sur Paris, à la tête de cette armée combinée, pour y régulariser la république. Le dernier mot de cette conjuration militaire, Dumouriez, en aventurier confiant, le laissait au hasard. Serait-ce sa propre dictature? Serait-ce le triumvirat avec Danton? Serait-ce la monarchie constitutionnelle de 89 avec le duc de Chartres pour roi? Serait-ce enfin le protectorat perpétuel de la Hollande et de la Belgique pour lui-même? Et des débris de tant de trônes songeait-il à se faire un trône sous le titre de duc de Brabant? Il ne le disait pas; il ne le savait pas. Nul homme ne comprit jamais mieux quelle immense part il faut laisser à la destinée dans les plans des hommes.

X. — Dumouriez, avec la rapidité de mouvement qui égalait l'élasticité de ces conceptions, arriva à Bruxelles, lança ses colonnes, étonna la Hollande, s'empara de Breda et de Gertruydenberg, arriva presque sans résistance au Moerdyk, forma une flottille pour le renverser, et touchait à la première partie de l'accomplissement de son plan avant que la lenteur hollandaise se fût remuée pour opposer aucune masse imposante aux douze mille hommes avec lesquels il tentait le renversement d'un État. La situation des esprits en Hollande combattait pour lui. Les Hollandais, nation germanique modifiée par le contact avec la mer, tiennent à la fois de l'Allemand et de l'Anglais, lourds comme les uns, libres comme les autres. La mer semble inspirer aux nations qui habitent ses rivages le sentiment et la volonté

de la liberté. L'Océan dont l'aspect affranchit les pensées semble aussi affranchir les peuples. Les Hollandais, obligés de se construire un sol pour ainsi dire artificiel, d'élargir leur empire par la marine, de l'enrichir par le commerce, de le compléter au loin par des colonies dans les Indes orientales, s'étaient affranchis de la tyrannie espagnole sous Philippe II, par l'épée de la maison d'Orange. L'indépendance des Provinces-Unies avait couronné, sous le titre de stathouder, ses libérateurs. République fédérative sous un stathoudérat héréditaire, riche, fécond, aimé, puissant par lui-même, de grandes luttes entre le stathoudérat et la confédération avaient agité tout récemment encore cette constitution, dont les membres étaient républicains et dont la tête était monarchique.

Pendant que Dumouriez marchait ainsi sur La Haye et Amsterdam, un ordre de la convention vint déconcerter ses plans. Le prince de Cobourg avait rassemblé son armée à Cologne, repoussé partout l'armée française, fait lever le siége de Maestricht, et s'avançait à la tête de soixante mille hommes pour reconquérir la Belgique. Démoralisés par leurs revers, odieux par leurs désordres au peuple belge, les soldats français désertèrent en masse. Plus de dix mille volontaires rentrèrent par bandes dans le département du Nord. Les troupes campées en avant de Louvain perdirent leurs tentes, leurs équipages et les canons de leurs bataillons. Aucun des généraux qui les commandaient n'avait assez de prestige et d'autorité pour arrêter ou diriger une retraite qui menaçait de se changer en déroute. Dumouriez seul pouvait ressaisir l'armée et ramener la fortune que son absence avait laissé échapper. Il courut à Louvain. Aigri par ce commencement de revers, il se répandit avec affectation, sur toute sa route, en reproches, en invectives et presque en menaces, contre les agents de la convention, à qui il attribuait nos désastres en les exagérant. On eut dit qu'il s'étudiait à faire pressentir aux Belges et à ses propres soldats la possibilité prochaine d'une révolte armée contre les proconsuls de la Belgique et contre les tyrans de Paris. Il semait le murmure, le mépris, l'indignation contre eux sur ses pas. Il essayait la sédition en paroles avant de la tenter en action.

*XI.* — *Danton* et Lacroix, prévoyant la crise, étaient en

pour Paris afin d'amortir le choc qui se préparait entre le général et la convention. Les commissaires Camus, Merlin de Douai, Treilhard et Gossuin s'était retirés à Lille, avec le flot des déserteurs de l'armée, pour les arrêter et les réorganiser à l'abri des murs de la ville. Ils vinrent trouver le général en chef à Louvain. Ils lui reprochèrent les actes de haute administration qu'il s'était permis de faire à Bruxelles, et entre autres la restitution de l'argenterie des Églises. Dumouriez répondit en maître responsable envers la France et la postérité, et non envers la convention. »Allez voir,« dit-il à Camus, janséniste austère, associant la superstition la plus exaltée au jacobinisme le plus inflexible, »allez voir dans les cathédrales de la Belgique les hosties foulées aux pieds, dispersées sur les pavés de l'Église, les tabernacles, les confessionnaux brisés, les tableaux déchirés! Si la convention applaudit à de tels crimes, si elle ne s'en offense pas, si elle ne les punit pas, tant pis pour elle et pour ma malheureuse patrie. Sachez que s'il fallait commettre un seul crime pour la sauver je ne le commettrais pas. Cet état de choses déshonore la France, et je suis résolu à la sauver.« Les commissaires, étonnés d'une telle audace de langage, commencèrent à croire aux bruits sourds qui accusaient Dumouriez de vouloir élever puissance contre puissance. »Général,« lui dit Camus, qui n'osait prendre encore ses soupçons pour des crimes, »on vous accuse d'aspirer au rôle de César: si j'en étais sûr, je deviendrais Brutus et je vous poignarderais.« Dumouriez, qui s'était trop découvert, appela à son aide cette légèreté d'attitude et cette ironie d'esprit qui servaient de voile à sa dissimulation. »Mon cher Camus,« répondit-il, »je ne suis point César, vous n'êtes point Brutus, et la menace de mourir de votre main m'assure l'immortalité.« En quittant les commissaires, le général écrivit à la convention une lettre menaçante, dans laquelle il lui reprochait insolemment le denûment de l'armée, les déprédations de ses agents, la réunion impolitique de la Belgique à la France, les profanations, les sacriléges, les rapines qui marquaient les pas de nos armées dans un pays ami, et la rendait responsable des désastres d'Aix-la-Chapelle, de Liége et de Maestricht. Il exagérait ces désastres pour donner plus d'amertume à ses récriminations. Il n'exceptait *de ces accusations que* le général Beurnonville, son élève et son *ami.*

Beurnonville venait de remplacer Pache au ministère de la guerre. Ce général, que Dumouriez appelait son *Ajax*, avait été nommé par l'influence et sur l'indication de Danton. Dumouriez terminait sa lettre par l'offre de sa démission. Cette démission dont il parlait souvent était un défi qu'il jetait à ses ennemis. La convention savait bien que la confiance, l'affection des troupes n'accepteraient jamais un autre général.

XII. — L'armée frémit de joie en revoyant son chef. Elle crut retrouver en lui la victoire. Dumouriez traita les officiers et les soldats en père qui retrouve ses enfants. La sévérité martiale de ses réprimandes ne fit qu'ajouter le respect à l'enthousiasme qu'il savait inspirer. L'armée comptait encore quarante mille hommes de vieille et solide infanterie et cinq mille hommes de cavalerie de ces vaillants régiments qui s'étaient fait chacun un nom de guerre dans l'ancienne armée. Elle comptait de plus sur ses flancs, sur sa ligne d'opération, dans les garnisons de la Belgique et dans le corps détaché qui envahissait la Hollande, environ quarante mille autres combattants. Des quarante mille hommes qu'il avait sous sa main, Dumouriez donna dix-huit bataillons à droite au général Valence, autant au duc de Chartres au centre, autant à Miranda à gauche ; une réserve de huit bataillons de grenadiers au général Chancel, une forte avant-garde de six mille hommes au vieux général Lamarche, ancien colonel de hussards, qui conservait sous ses cheveux blancs l'élan de ses jeunes années. Le 16 mars, Dumouriez attaqua les Autrichiens à Tirlemont et les obligea à se replier.

Le prince de Cobourg, qui recevait tous les jours de nouveaux renforts et qui déployait plus de soixante mille combattants sous ses ordres, avait concentré son armée entre Tongres et Saint-Trond. Les trois villages de Neerwinde, d'Oberwinde et de Midlewinde avaient été laissés par le général autrichien, en avant de sa ligne, comme champ de bataille et prix de la victoire entre les deux armées. Dumouriez forma son armée en plusieurs colonnes : trois à droite sous le général Valence, pour tourner la gauche des Autrichiens et menacer Saint-Trond ; deux au centre sous le duc de Chartres, qui commandait aussi la réserve ; trois à gauche sous le général Miranda. Il donna le signal de l'attaque générale, le 18, au lever du soleil. Ses colonnes de droite s'a-

vancèrent sans obstacle jusqu'à la hauteur de Saint-Trond ; mais, refoulées ensuite par des masses de cavalerie, elles revinrent s'appuyer sur l'infanterie du centre. Le duc de Chartres emporta deux fois le village de Neerwinde, mais l'abandonna une troisième fois après avoir vu le général Desforets, son meilleur lieutenant, tomber à ses côtés. Dumouriez reprit une quatrième fois ce village en sacrifiant des colonnes d'infanterie. Le choc des masses autrichiennes l'obligea à l'évacuer de nouveau. Ralliées par le duc de Chartres et par le général en chef à cent pas du village, l'infanterie et la cavalerie du centre et de la droite, réunies, reçurent à plusieurs reprises les charges de quinze mille hommes de cavalerie autrichienne. Valence, combattant en soldat, reçut un coup de sabre et fut emporté du champ de bataille. Thouvenot, faisant ouvrir les rangs pour laisser passer les escadrons, démasqua des pièces de canon chargées à mitraille et repoussa cette cavalerie mutilée. La bataille semblait gagnée ou hésitante ainsi devant Neerwinde, à la droite et au centre des Français.

Mais la gauche, composée de volontaires et commandée par Miranda, fléchit après avoir perdu la plupart de ses généraux et de ses officiers par le canon. Miranda, sans avertir le général en chef, se retira avec sa division à plus de deux lieues en arrière de la ligne de bataille. La gauche de l'armée, sur laquelle la bataille tout entière pivotait dans le plan de Dumouriez, manquant au centre et à la droite, le mouvement sur Neerwinde et sur Saint-Trond devenait impossible. L'armée n'avait plus de base. Dumouriez, s'apercevant vers le soir que des masses d'infanterie et de cavalerie ennemie se portaient de la droite à la gauche du prince de Cobourg, commença à soupçonner la catastrophe ou la défection de Miranda. Laissant son confident Thouvenot pour surveiller le centre et la droite, il s'élança presque seul, au galop, vers les positions qu'il avait assignées à Miranda. Il les trouva abandonnées par ses troupes, occupées par Clairfayt, et n'échappa que par la vitesse de son cheval aux hussards autrichiens. Poursuivant son aile gauche en retraite par des chemins détournés, seul, au milieu de la nuit, étonné de ce silence et de cette solitude, il rencontra aux portes de Tirlemont quelques bataillons de volontaires, *sans artillerie et sans* cavalerie, bordant le grand chemin.

XIII. — Ces fuyards lui apprirent la perte de trois mille de leurs compagnons laissés sur le champ de bataille. Le général, étonné de l'attitude immobile et insouciante de Miranda dans Tirlemont, lui fit de sévères reproches et passa la nuit à donner des ordres de retraite au duc de Chartres et à Valence. Ces deux corps avaient déjà trois généraux et deux mille hommes tués, des canons perdus, six mille volontaires débandés et fuyant vers Louvain.

Danton et Lacroix, au bruit de la déroute, arrivèrent à Louvain au moment où Dumouriez rentrait vaincu dans cette ville. Ils revenaient de Paris en médiateurs, conjurer le général en chef de rétracter la lettre impérieuse qu'il avait écrite à la convention. Ils passèrent la nuit à vouloir lui persuader, dans l'intérêt de sa situation et dans l'intérêt de leur ambition commune, de conserver encore quelques ménagements avec la convention. Dumouriez leur remit un billet de six lignes, qui, sans être une rétractation, était un tempérament. Danton repartit la nuit même, sentant fléchir l'appui que sa politique prenait sur Dumouriez, et comprenant, avec son instinct sûr mais rapide, qu'une défaite était un mauvais prélude de dictature.

XIV. — A peine Danton était-il reparti que le colonel Mack, chef d'état-major du prince de Cobourg, entra à Louvain comme parlementaire et conclut avec Dumouriez une convention secrète qui réglait pas à pas les marches des deux armées jusqu'à Bruxelles. Les Impériaux devaient respecter la retraite des Français, et borner leurs hostilités à ces rencontres insignifiantes d'avant-garde et d'arrière-garde nécessaires seulement pour masquer aux troupes la connivence des généraux. Malgré ces précautions, qui assuraient aux Impériaux la restitution de la Belgique, et à Dumouriez la sécurité de sa retraite, cette retraite de Louvain se changea en déroute pour les Français. A peine Dumouriez, qui n'osa pas résister dans Bruxelles avec une armée débandée, put-il former avec la garnison de cette capitale et avec ses meilleurs régiments une arrière-garde solide d'environ quinze mille hommes pour couvrir la marche des restes de son armée vers la France. Il fit arrêter le général Miranda et l'envoya à Paris, sur l'ordre de la convention, comme une victime expiatoire de nos désastres.

La même jour, une dernière et fatale conférence eut lieu à Ath entre le colonel Mack et Dumouriez. Le duc de Chartres, le colonel Montjoie et le général Valence y étaient présents. C'était à l'armée le parti d'Orléans tout entier, assistant, par ses plus hautes têtes, à l'acte qui devait renverser la république et faire tomber, par la main du peuple et des soldats, la couronne constitutionnelle sur le front d'un prince de cette maison. Dumouriez oubliait qu'une couronne ramassée dans la défection au milieu d'une déroute, soutenue par les Autrichiens d'un côté, de l'autre par un général traître à sa patrie, ne pouvait jamais tenir sur le front d'un roi. Pendant que Dumouriez marcherait sur Paris pour renverser la constitution, les Autrichiens s'avanceraient en auxiliaires sur le sol français et prendraient Condé en gage.

XV. — Dans ce traité secret, la démence rivalisait avec la trahison. Dumouriez, qui croyait passer le Rubicon et qui avait sans cesse le rôle de César devant les yeux, oubliait que César n'avait pas amené les Gaulois à Rome. Faire prendre parti à son armée dans une des actions qui divisaient la république après avoir vaincu l'étranger et assuré la sûreté des frontières, marcher sur Paris et s'emparer de la dictature, c'était un de ces attentats politiques que la liberté ne pardonne pas, que le succès et la gloire excusent quelquefois dans les temps extrêmes ; mais livrer son armée, ouvrir ses places fortes à l'empire, guider soi-même contre son pays les légions ennemies que sa patrie l'avait chargé de combattre, imposer à l'aide de l'étranger un gouvernement à son pays, c'était dépasser mille fois le tort des émigrés, car les émigrés n'étaient que des transfuges, les confédérés d'Ath étaient des traîtres.

A l'issue de cette conférence nocturne, Dumouriez se rendit à Tournay avec son état-major. Il réunit autour de lui six mille hommes de cavalerie les plus dévoués à sa personne ; il distribua dans les places fortes voisines de Lille, de Valenciennes, de Condé, ainsi qu'aux camps de Maulde et de Saint-Amand, les généraux et les troupes qu'il espérait le plus facilement entraîner, et il prépara tout pour la grande perfidie dont il voulait étonner l'Europe et écraser la convention.

Cependant, comme il était tout à la fois obligé de cacher son dessein et de le révéler à demi pour y préparer l'esprit des troupes,

le bruit sourd de la trahison qu'il méditait transpira autour de lui et se répandit jusque dans Paris comme le pressentiment de quelque grand crime. Danton et Lacroix se tenaient immobiles et affectaient la défiance envers un général qu'ils avaient vu si fier et si irrité. Les Girondins, ennemis du nom d'Orléans, désignaient au soupçon un général dont l'état-major comptait deux princes de cette maison. Ils faisaient remarquer de plus que madame de Sillery, amie et confidente de Philippe-Égalité, et sa fille mademoiselle d'Orléans, jeune princesse âgée de seize ans, se trouvaient à Tournay dans le moment même où Dumouriez ourdissait ses trames, en sorte que le quartier général du général de la république ressemblait à la cour anticipée d'une monarchie d'Orléans. Les jacobins envoyèrent trois émissaires, Proly, Dubuisson et Pereyra, pour sonder le général et le décider à soutenir leur parti contre la Gironde. »Ne croyez pas, leur dit Dumouriez après les avoir écoutés, »que votre république puisse subsister; vos folies et vos crimes l'ont rendue aussi impossible qu'elle est odieuse.«

XVI. — Cependant Dumouriez, menaçant au lieu d'agir, semblait en proie à ce désordre d'esprit qui saisit l'homme dans l'accomplissement d'un crime et qui donne à ses actes l'incohérence et l'agitation de ses pensées. Toute son audace se dépensait en paroles, il donnait à son armée le temps de la réflexion et par conséquent du repentir. Retiré dans la pitite ville de Saint-Amand avec son état-major et ses régiments les plus dévoués, il y apprit coup sur coup la capitulation de la citadelle d'Anvers rendue aux Autrichiens par nos troupes, la déroute du camp de Maulde et l'insurrection patriotique des citoyens de la garnison de Lille contre le général Miaczinski, qu'il avait chargé de s'emparer de cette ville.

Dumouriez n'avait plus autour de lui à Saint-Amand que le duc de Chartres, le duc de Montpensier son frère, le général Valence, l'adjudant général Montjoie, Thouvenot, Nordmann colonel du régiment de Bercheny, et les officiers de son état-major. Il avait trouvé à Tournay et conduit à Saint-Amand, pour la protéger à la fois contre les Autrichiens et contre la convention la princesse Adélaïde d'Orléans, sœur du duc de Chartres. Cette jeune princesse, douée d'une grâce noble, d'un esprit [illegible]

d'une âme énergique, errait alors sur les confins de la France et de la Belgique; repoussée de sa patrie par les lois contre l'émigration, repoussée de l'étranger par la répulsion que le nom de son père inspirait aux ennemis de la révolution. Attachée à ses frères par une amitié que le malheur, l'exil et le trône devaient tour à tour éprouver et illustrer, elle cherchait dans le camp la protection de l'armée. Elle avait pour compagne une autre jeune fille de son âge, Paméla Seymour, que la rumeur publique disait fille naturelle du duc d'Orléans et de madame de Genlis. Cette jeune personne, d'une beauté éclatante, élevée comme une sœur des princes et de la princesse d'Orléans, venait d'épouser à Tournay lord Édouard Fitz-Gerald, fils du duc de Leinster, premier pair d'Irlande. Ce jeune patriote irlandais s'enflammait dans le camp français de la passion de la liberté. Il conspira bientôt après pour soustraire l'Irlande au joug de l'Angleterre, et condamné à mort comme chef de cette conspiration, il échappa au supplice par le suicide dans son cachot; il légua un nom de plus aux patriotes de son pays.

XVII. — Madame de Sillery-Genlis, confidente du duc d'Orléans, était aussi au quartier général. Femme séduisante encore par sa figure, remarquable par l'esprit, façonnée à l'intrigue, elle donnait, par sa présence, à la conspiration de Dumouriez la couleur de la maison d'Orléans. Le général Valence était gendre de madame de Genlis, le duc de Chartres et le duc de Montpensier étaient ses élèves, la princesse Adelaïde était sa pupille, les jacobins étaient ses persécuteurs. Sa maison rassemblait tous les soirs les principaux chefs de ces corps, qu'il fallait séduire et ébranler pour les tourner contre la république. Dumouriez sentait qu'il avait là toute une révolution en otage. S'il n'abordait pas ouvertement la dynastie d'Orléans, cet entourage était un drapeau qu'il se complaisait à déployer pour faire pressentir et adopter par l'opinion les espérances d'une monarchie révolutionnaire. Séduit lui-même par ce rôle de protecteur armé d'une princesse jeune, charmante, persécutée, il affectait envers elle un culte qui donnait à l'armée l'exemple du respect.

Au milieu de ces femmes exilées et de cette société suspecte à la république, Dumouriez attendait oisif que son armée lui fît *violence et l'entraînât* d'elle-même contre Paris. De sourds symp-

tômes lui annonçaient cependant de toutes parts la défection de ses généraux, révoltés à l'idée de marcher contre la patrie. Du mécontentement d'une armée à l'acte de tourner ses armes contre son propre pays, il y a aussi loin que du murmure au crime. Dumouriez avait pris le murmure des soldats pour une opinion, et l'insubordination pour la révolte. On savait déjà à Saint-Amand que la convention délibérait sur le parti qu'elle devait prendre à l'égard du général rebelle, et qu'elle allait l'appeler à sa barre pour lui demander compte de sa conduite. Danton, Robespierre et même Marat, craignant de disloquer l'armée en présence de l'ennemi victorieux, et se refusant à croire à la trahison, avaient obtenu avec peine que cette mesure fût suspendue quelques jours. En attendant, le camp était rempli d'espions de la convention, et les volontaires, moins soldats que citoyens, épiaient eux-mêmes les démarches de leur général.

Six de ces volontaires d'un bataillon de la Marne, l'esprit agité par les chuchotements de l'armée, osèrent se présenter en armes à l'audience du général : le mot de république était écrit à la craie sur leurs chapeaux. Ils sommèrent leur chef d'obéir aux ordres qu'il allait recevoir de la convention, et lui déclarèrent qu'imitateurs de Brutus, ils avaient juré de le poignarder s'il hésitait à obéir à la voix de la patrie. Le général leur ayant répondu de manière à confirmer leurs soupçons, ils avancèrent pour l'entourer ; mais le fidèle Baptiste, qui épiait de l'œil leurs mouvements, s'élança le sabre à la main entre son maître et les soldats en appelant la garde. Les volontaires saisis et désarmés furent emprisonnés. Dumouriez, exagérant à dessein le péril qu'il avait couru, répandit le bruit d'une tentative d'assassinat contre lui afin de rappeler l'attachement par l'indignation. Il y réussit. Des adresses signées par tous les corps protestèrent de leur horreur pour cet attentat et de leur confiance inébranlable dans leur chef.

XVIII. — Cependant la convention longtemps hésitante avait rendu enfin le décret qui arrachait le général à son armée, et qui l'appelait à Paris pour s'expliquer sur ses griefs et sur ses plans. Dumouriez ne se faisait point illusion sur la portée d'un tel décret. Il se sentait trop coupable pour affronter l'examen de sa conduite ; il voyait bien qu'une fois séparé de ses soldats, on ne *rendrait pas à l'armée* un général qui avait fait trembler les

publique ; il aimait mieux succomber dans une tentative armée contre les oppresseurs de sa patrie, que d'aller humblement leur offrir sa tête sans défense et sans vengeance. D'ailleurs, lors même que la ruse de ses discours, l'audace de son attitude et l'influence de Danton l'eussent fait absoudre, son absence seule déconcertait tous les plans convenus entre Mack et lui. Il était donc fermement résolu à refuser l'obéissance à la convention ; et s'il ne pouvait la tromper plus longtemps, il se préparait à accomplir son dernier acte de rébellion contre les commissaires qu'on oserait envoyer vers lui.

Les choses en étaient là, quand le 2 avril à midi on annonça l'arrivée au camp du ministre de la guerre lui-même, c'était Beurnonville, ami personnel de Dumouriez. Beurnonville descendit de voiture, accompagné des quatre commissaires Camus, Lamarque, Bancal et Quinette : Camus, homme austère, portant dans la révolution la rigueur du jansénisme et les scrupules de la probité ; Lamarque, avocat verbeux et déclamateur, accoutumé à vociférer le patriotisme dans les armées ; Bancal, négociateur prudent et tempéré, propre à s'interposer avec modération entre les passions des partis ; Quinette, chez qui l'instinct de l'ordre balançait la passion de la liberté, s'efforçant toujours d'arrêter la théorie aux limites du vrai et le patriotisme aux limites du juste.

XIX. — Beurnonville se précipita, en entrant, dans les bras de Dumouriez, comme pour témoigner aux spectateurs par ce geste qu'il ne voulait enchaîner le général à la patrie que par ses sentiments et ses souvenirs. Il lui dit qu'il avait voulu accompagner lui-même les commissaires porteurs du décret de la convention, pour ajouter l'entraînement de l'amitié à la voix du devoir. Camus, pour éviter à Dumouriez l'embarras d'un entretien public, et pour que les intercessions confidentielles des commissaires eussent plus de latitude et d'intimité, supplia le général d'écarter les témoins qui gênaient l'épanchement des âmes, ou de passer dans un appartement plus secret. Un murmure des généraux et des officiers présents s'éleva à ces paroles, comme si on eût voulu soustraire leur général à la protection de leurs regards et de leurs sabres. Dumouriez calma d'un geste ce soulèvement. Il conduisit Beurnonville et les commissaires dans son cabinet ; mais les gé-

néraux exigèrent que la porte restât ouverte pour surveiller sinon les paroles, du moins la sûreté de l'entretien. Camus présenta le décret à Dumouriez. Le général le lut avec une impassibilité voisine du dédain; puis, le rendant au commissaire, il répondit que l'exécution de ce décret serait la dissolution de l'armée et la perte de la patrie; qu'il ne refusait pas d'obéir, mais qu'il voulait obéir à son heure et non à l'heure de ses ennemis. Il offrit ironiquement sa démission. L'ironie sentie dans ces paroles n'échappa point aux commissaires. »Mais, après avoir donné votre démission, que ferez-vous?« lui demanda avec anxiété Camus. »Ce qu'il me plaira,« reprit fièrement le général. »Seulement, je vous déclare que je n'irai pas me faire avilir et condamner à Paris par un tribunal révolutionnaire. — Vous ne reconnaissez donc pas ce tribunal?« reprit Camus. »Je le reconnais pour un tribunal de sang et de crime,« répliqua Dumouriez; »et tant que j'aurai un pouce de fer dans la main, je ne m'y soumettrai pas.«

XX. — Les autres commissaires, craignant que l'aigreur des paroles entre Camus et Dumouriez n'amenât un dénoûment violent, s'interposèrent en médiateurs affectueux et conjurèrent le général d'obéir pour la forme à l'ordre qui l'appelait à Paris, en promettant sur leurs têtes que la convention satisfaite le rendrait immédiatement à son armée. Quinette s'offrit à l'accompagner, à le couvrir de son corps et à le ramener à son quartier général. Bancal lui cita les beaux exemples d'obéissance à la patrie des grands hommes de l'antiquité. »Les Romains,« répondit Dumouriez, »n'ont pas tué Tarquin; ils n'avaient pas de clubs des jacobins ni tribunal révolutionnaire: des tigres veulent ma tête, et je ne veux pas la leur donner. Puisque vous me citez les Romains, je vous déclare que j'ai souvent joué le rôle de Décius, mais que je ne serai jamais Curtius, et que je ne me jetterai pas dans le gouffre. — Vous ne voulez donc pas obéir à la convention?« demanda catégoriquement Camus. »Je le jure,« dit Dumouriez, que, quand ma patrie aura un gouvernement et des lois, je lui rendrai compte de mes actes et je soumettrai à son jugement; à présent ce serait un acte de démence.«

*Les commissaires* se retirèrent dans une autre pièce pour

libérer. Dumouriez resta seul un moment avec Beurnonville; il tenta de séduire le ministre en lui montrant le danger qu'il courait à Paris, et en lui offrant le commandement de son avant-garde. »Je sais,« répondit héroïquement Beurnonville, »que je dois succomber sous mes ennemis; mais je mourrai à mon poste. Ma situation est horrible! Je vois que vous êtes décidé, que vous allez prendre un parti désespéré; je vous demande pour unique grâce de me faire partager le sort, quel qu'il soit, que vous réservez aux députés. — N'en doutez pas,« répondit Dumouriez, »et je croirai, en agissant ainsi, vous servir et vous sauver.«

Dumouriez et Beurnonville entrèrent dans la salle où l'état-major était assemblé. Le colonel des hussards de Bercheny, Nordmann, dont le régiment était en bataille devant le logement du général, avait reçut l'ordre de tenir trente hommes d'élite de son régiment à la porte et prêts à exécuter ce qui leur serait commandé. Ces hussards étaient tous Allemands ou Alsaciens. La différence de langue les garantissait contre l'éloquence patriotique des commissaires, ils ne connaissaient que la voix de leur colonel.

Après une heure de délibération secrète, pendant laquelle l'inflexible Camus combattit avec intrépidité les tempéraments que cherchaient encore ses collègues pour éviter ce déchirement à la patrie, les députés entrèrent. Le calme de la résolution, l'autorité de la loi, la tristesse mâle de leur mission éclataient sur leur visage. Ils sommèrent encore une fois le général d'obéir au décret. Le général éluda de nouveau l'obéissance. »Eh bien!« dit Camus, »je vous déclare suspendu de toutes vos fonctions, vous n'êtes plus général, je défends qu'on vous obéisse, j'ordonne qu'on s'empare de vous et je mets les scellés sur vos papiers.« Le sourd murmure de l'état-major et le mouvement des officiers qui se rapprochaient, la main sur leurs armes, pour couvrir leur général, apprirent aux commissaires que leur voix était méconnue et leur vie peut-être menacée: ils l'avaient dévouée à leur devoir. »Ceci est trop fort,« s'écria Dumouriez, »il est temps de mettre un terme à tant d'audace,« et il cria en allemand aux hussards d'entrer. »Arrêtez ces quatre hommes,« dit-il à l'officier qui les commandait, »et qu'on ne leur fasse pas de mal; arrêtez aussi le ministre de la guerre, et qu'on lui laisse ses

armes. — Général Dumouriez! « s'écria Camus, vous perdez la république! « Les hussards entraînèrent les commissaires de la convention; et des voitures, préparées pendant l'entretien et escortées par un escadron de hussards de Bercheny, les conduisirent à Tournay, où ils furent remis en otage entre les mains du général autrichien Clairfayt.

XXI. — Aussitôt après l'acte qui déchirait le dernier voile de ses manœuvres, Dumouriez fit demander de nouvelles conférences aux généraux ennemis, pour concerter sa marche avec eux. Il monta à cheval le lendemain et se rendit à son camp. Là, il harangua les soldats en leur présentant l'événement de la veille comme un attentat des jacobins qui voulaient enlever le général à son armée et le père à ses enfants. Les troupes couvrirent leur général d'acclamations. L'humiliation de la loi civile devant le sabre réjouit toujours le soldat. Pour témoigner mieux de sa confiance dans l'attachement de ses troupes, Dumouriez coucha dans le camp. Son projet était de porter ses troupes à Orchies, d'où il aurait menacé à la fois Lille, Douai et Valenciennes. Il voulait aussi s'assurer de Condé, gage qu'il avait promis de livrer aux Autrichiens. Il partit de Saint-Amand le 4 avril pour accomplir ce premier acte de sa trahison.

Cinquante hussards devaient former son escorte, mais cette escorte se fit attendre. Il monta à cheval accompagné seulement du duc de Chartres, du colonel Thouvenot, de l'adjudant-général Montjoie, de ses aides de camp, et de huit hussards d'ordonnance, et prit avec lui ces trente chevaux la route de Condé. Il avait laissé l'ordre au camp de faire suivre cette même route à son escorte, quand elle serait prête. Il marchait ainsi en parfaite sécurité et roulant dans sa pensée les chances désespérées de son entreprise, quand, à une demi-lieue de Condé, un aide de camp du général Neuilly, qui commandait cette ville, accourut de la part de son général annoncer la fermentation de la garnison et la difficulté de contenir les troupes. Elles commençaient à se sentir trahies. Elles s'indignaient des pourparlers suspects entre leurs généraux et les généraux ennemis; elles déclaraient hautement qu'elles répondaient de Condé à la patrie, et qu'elles ne laisseraient entrer dans la place aucun nouveau corps qui *pût en compromettre* la défense. Dumouriez, descendu de

cheval au bord de la route, réfléchit sur la gravité d'un incident qui faisait manquer son projet. En ce moment trois bataillons de volontaires, marchant sur Condé, de leur propre mouvement, avec leur artillerie, passèrent devant lui: l'officier qui les commandait fut depuis le maréchal Davoust. Étonné d'une marche qu'il n'avait point ordonnée, Dumouriez interrogea vivement les officiers de ces bataillons et leur ordonna de s'arrêter.

XXII. — Les bataillons firent halte. Dumouriez, s'écartant d'une centaine de pas de la route, entrait dans une chaumière pour écrire un ordre, quand des cris tumultueux partis du sein des bataillons et un mouvement subit et confus de la colonne, qui rebroussait chemin, l'avertirent qu'il était temps de penser à sa sûreté. Les volontaires, saisis d'une illumination soudaine à la vue de Dumouriez et à l'incohérence des ordres et des contre-ordres, allaient déconcerter la trahison en saisissant les traîtres. Quelques-uns, tenant déjà en joue le général, menaçaient de faire feu s'il ne les attendait pas. Dumouriez, remonté précipitamment à cheval, s'enfuit au galop à travers champs, avec sa faible escorte, sous les imprécations et les coups de feu. Un canal qui bordait un terrain marécageux arrête son cheval. Déjà une grêle de balles décime le groupe qui l'environne. Deux hussards sont frappés à mort. Deux domestiques qui portaient le porte-feuille et le manteau du général tombent à ses côtés. Thouvenot a son cheval tué sous lui, et saute en croupe sur celui du brave Baptiste. Le général alors abandonne son cheval de bataille, qui s'élança épouvanté dans les bataillons et qui fut conduit en triomphe par eux à Valenciennes. La plus jeune des filles de M. de Fernig est également démontée. Sa sœur Félicité descend de son cheval et le donne à Dumouriez. Les deux jeunes filles s'élancent d'un bond de l'autre côté du canal, et remontent sur les chevaux de suite du duc de Chartres. Le secrétaire du général, Cantin, tombe, en franchissant le fossé, engagé, sous le corps de son cheval. Cinq cadavres d'hommes, huit cadavres de chevaux, un prisonnier, les équipages et les papiers secrets du général restent dans le canal. Le reste du groupe fugitif s'enfuit à toute course à travers les marais, coupé des camps de Breuille, que Dumouriez voulait rejoindre, et poursuivi jusqu'à l'Escaut par les balles des volontaires. Les deux jeunes amazones, qui

connaissaient les passages, conduisirent le général jusqu'au bac sur lequel il passa le fleuve avec elles et le duc de Chartres. Les chevaux furent abandonnés. La suite, que la barque ne pouvait contenir, s'enfuit en longeant l'Escaut, et regagna le camp de Maulde. Baptiste y sema le bruit de l'assassinat de son général par des volontaires insurgés, et ranima en faveur de Dumouriez le vieil attachement des troupes de ligne.

Cependant le général, après avoir traversé l'Escaut, s'enfonça à pied, exténué de fatigue, dans les terres fangeuses qui bordent le fleuve. Il frappa à la porte d'un petit château dont on lui refusa d'abord l'entrée; mais ses compagnons l'ayant nommé, il reçut l'hospitalité et quelque nourriture de ces mêmes Belges qu'il venait de conquérir six mois auparavant. Baptiste le rejoignit à la chute du jour. Il lui apprit l'indignation du camp, soulevé de nouveau en sa faveur. Mack arriva dans la nuit. Il donna au général fugitif une escorte de cinquante dragons impériaux, qui le ramena à son camp de Maulde. A l'exception de quelques visages sombres et de quelques regards où le soupçon luttait avec l'attachement, tous les corps reçurent Dumouriez comme un chef encore adoré. Ayant rappelé autour de lui le régiment des hussards de Bercheny et quelques escadrons dévoués de cuirassiers et de dragons, il s'avança à la tête de cette cavalerie jusqu'à Rumigies, à une lieue de son camp de Saint-Amand. Il croyait avoir ressaisi son armée, et s'obstinait à accomplir son plan de surprise de Condé, manqué la veille.

Mais l'artillerie du camp de Saint-Amand, sur le faux bruit de la mort de Dumouriez, noyé dans l'Escaut, avait chassé ses généraux, attelé ses pièces et s'était mise en marche pour Valenciennes. Des divisions entières, déposant ou entraînant leurs officiers, abandonnèrent ce camp, où la perfidie de leur général en chef les faisait servir d'instrument à des trames inconnues.

A ces nouvelles, apportées coup sur coup à Rumigies, Dumouriez laissa tomber la plume qui dictait les ordres à son armée évanouie. Il sentit la faiblesse d'un homme contre une patrie, et d'une intrigue contre une révolution. Il monta à cheval avec les deux frères Thouvenot, le duc de Chartres, le colonel Montjoie, le lieutenant-colonel Barrois, M. de Fernig et ses filles, et se rendit sans escorte à Tournay, où le général

fayt l'accueillit, non comme un général ennemi, mais comme un allié malheureux. L'attachement que Dumouriez avait su inspirer à ses soldats était tel que les huit cents hommes du régiment de Bercheny et les hussards de Saxe le rejoignirent d'eux-mêmes à Tournay. Ces soldats préférèrent la honte du nom de transfuges à la douleur de se séparer de leur général.

Un reste de l'armée française rompue en faisceaux, et ralliée à peine dans les places fortes, demeura exposé aux coups prémédités de Clairfayt. Le sang des soldats fut livré par le général, mais les transfuges n'emmenèrent pas à l'ennemi le trésor de l'armée. Dumouriez arriva les mains vides, et se confia au hasard et à la reconnaissance des souverains coalisés. Arrivé à Tournay, il n'avait que quelques pièces d'or dans sa bourse. Ses compagnons de fuite étaient presque tous dans le même dénûment. Le duc de Chartres, Thouvenot, Nordmann, Montjoie, le fidèle Baptiste et jusqu'au deux intrépides héroïnes Fernig, entraînées sans crime dans une désertion qui ressemblait pour elles à la fidélité, se cotisèrent à l'insu de Dumouriez, et lui donnèrent les premiers le pain amer de l'exil.

XXIII. — Tel fut le dénoûment de ce long drame politique et militaire qui avait élevé en trois ans Dumouriez jusqu'à la hauteur des plus grands hommes pour le faire descendre tout à coup jusqu'au niveau du plus misérable aventurier. C'est que l'élévation de ses sentiments ne répondait pas à la grandeur de son courage et à l'étendue de son esprit. Nourri dans les légèretés des cours, et trop accoutumé, par sa vie de diplomate, à voir l'envers des choses politiques et à attribuer les grands résultats aux petites causes, il n'eut dans l'âme ni assez de sérieux pour comprendre la république, ni assez de longanimité pour la servir au péril de sa tête. Il joua le grand homme, et ne le fut qu'à demi. Son sang répandu pour la liberté sur un champ de bataille, ou versé sur un échafaud par l'ingratitude de la république, aurait crié une éternelle vengeance à la postérité, et consacré pour tous les siècles une des plus belles mémoires de la révolution. Sa vie sauvée par une défection, sa trahison démasquée jettent l'ombre du regret sur l'éclat de ses campagnes et de ses batailles. Son nom n'est pour ainsi dire qu'une brillante apparition dans l'histoire et un éblouissement de la patrie. Tête de po-

litique, bras de héros, cœur d'intrigant, on s'afflige de ne pas l'admirer tout entier. La tristesse se mêle à l'enthousiasme dans l'impression que fait son nom. On évite de le prononcer parmi les noms glorieux de la patrie, car il n'y a pas de pire honte pour l'esprit humain que le spectacle des grandes destinées remises à de petites âmes, et des grandes qualités qui ne se respectent pas. L'œuvre des peuples veut des hommes sérieux comme la pensée qui les agite. Le crime dans les révolutions offense moins l'esprit que la légèreté; plus coupable et plus odieux, le crime est cependant un moins grand contre-sens dans les catastrophes humaines.

XXIV. — Depuis ce jour, Dumouriez, maudit dans son pays, toléré chez l'étranger, erra de royaume en royaume, sans retrouver une patrie. Objet d'une dédaigneuse curiosité, presque indigent, sans compatriotes et sans famille, pensionné par l'Angleterre, il faisait pitié à tous les partis. Comme pour le punir davantage, le Ciel, qui lui destinait une longue vie, lui avait laissé tout son génie pour le tourmenter dans l'inaction. Il ne cessa d'écrire des mémoires et des plans militaires pour toutes les guerres que l'Europe fit à la France pendant trente ans; il offrit son épée, toujours refusée, à toutes les causes. Assis, vieux et importun, au foyer de l'Allemagne et de l'Angleterre, il n'osa rompre son exil, même quand la France se rouvrit aux proscrits de tous les partis; il craignit que le sol même ne lui reprochât sa trahison. Il mourut à Londres. Sa patrie laissa ses cendres dans l'exil, et n'éleva pas même sa tombe vide sur le champ de bataille où il avait sauvé son pays.

# LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

**Événements à l'intérieur. — Marat. — Organisation des comités. — Institutions populaires. — Séditions. — Assignats. — Considérations. — Le maximum. — Décret d'accusation contre Marat. — Lyon. — La Vendée. — L'armée. — Danton à la frontière. — Robespierre. — Les Girondins. — Comité insurrectionnel. — Mort de la femme de Danton. — Les vingt-deux députés Girondins. — Complot contre eux. — Danton. — Discours. — Le tribunal révolutionnaire. — Vergniaud. — Discours. — Les Girondins repoussent les avances de Danton. — Comité de salut public. — Madame Roland.**

I. — Reprenons le cours des événements de l'intérieur, que nous avons laissés en arrière pour ne point faire diverger le récit.

La concession que les Girondins avaient faite de la tête du roi n'avait point étouffé les germes de dissension dans le gouvernement. Les partis s'étaient un moment confondus ; ils ne s'étaient pas réunis. La faiblesse ne désarme pas, elle encourage à de nouvelles exigences. Les Girondins s'étaient dépouillés, en livrant la vie du roi, de la seule force d'opinion qui pût lutter pour eux, dans la nation et au dehors. Le secret de leur faiblesse une fois révélé, on savait d'avance le dernier mot de leur résistance. On n'allait pas tarder à le leur demander.

Cependant, satisfaits de la grande victoire qu'ils venaient de remporter sur leurs adversaires, les jacobins laissèrent un moment respirer leurs ennemis. Un certain accord s'établit même, en apparence, entre les comités de la convention et la commune de Paris, pour refréner les excès et concentrer une grande force dans le gouvernement. On s'entendit pour faire rentrer dans son lit le flot populaire qui venait de submerger le trône.

II. — Danton se tenait à l'écart, dans une réserve et dans une fière indépendance, qui semblait devoir faire de lui l'arbitre des *partis. Robespierre* attendait qu'une nouvelle crise vînt le sou-

lever et le porter plus loin et plus haut. Ni l'un ni l'autre alors ne fomentait les désordres et les agitations sans but de la multitude. Un seul homme dans la convention troublait le concours apparent de toutes les volontés. Cet homme était Marat, véritable incarnation de l'anarchie. Danton personnifiait la force convulsive qui essaye de sauver les nations en leur donnant des accès de patriotisme poussés jusqu'au meurtre; Robespierre, l'obstination de la foi philosophique qui marche à travers tous les événements à son but. Marat personnifiait en lui ces rêves vagues et fiévreux de la multitude qui souffre, qui gémit, qui s'agite au fond de toutes les sociétés. Classe qui, sans voix pour se faire entendre, sans action régulière pour se faire place, s'émeut comme un élément au souffle de toutes les factions, se fanatise d'espérances trompées, change ses déceptions en fureurs, et brise sans cesse les gouvernements, sans avoir pu briser encore les conditions de travail, d'oppression et de misère qui la retiennent dans la dégradation. Marat était le représentant du prolétariat moderne, sorte d'esclavage tempéré par le salaire. Il introduisait sur la scène politique cette multitude jusque-là reléguée dans son impuissance et souillée de ses haillons. La passion qui portait Marat à ce rôle n'était pas seulement la passion de la domination, c'était aussi en lui la passion de la réhabilitation des classes souffrantes et dégradées de l'espèce humaine. Il avait adopté cette cause désespérée. Il voulait qu'elle s'appelât dans l'avenir de son nom. Il voulait délivrer les classes souffrantes de leurs maux, et retourner contre les classes riches tous les fléaux qui pesaient depuis tant de siècles sur la partie opprimée du peuple; il aspirait à lui restituer sa place dans le bien-être. Il prétendait y conduire les prolétaires. Seulement il les conduisait en barbares qui font invasion, le fer et le feu à la main, dans leurs droits reconquis, et qui ne savent trouver place pour eux sur la terre qu'en incendiant et en exterminant tout ce qui l'occupait avant eux.

Depuis le 10 août, Marat ne faisait plus seulement sortir sa voix des souterrains qu'il habitait, comme un gémissement du fond du peuple; il se montrait avec affectation à la multitude, aux Jacobins, aux Cordeliers, à l'hôtel de ville, aux sections, dans *tous les tumultes*. Il commençait à s'affranchir de la tutelle de

Danton, qu'il avait longtemps briguée et subie. Il commençait à disputer à Robespierre les applaudissements des jacobins. Robespierre ne promettait au peuple que le règne de lois populaires, qui répartiraient plus équitablement le bien-être social entre toutes les classes. Marat promettait des renversements complets et des dépouilles prochaines. L'un retenait le peuple par sa raison, l'autre l'entraînait par sa folie. Robespierre devait être plus respecté, Marat plus redouté. Il sentait ce rôle et voilà en quels termes il se caractérisait lui-même dans *l'Ami du Peuple :*

III. — »Que mes lecteurs me pardonnent si je les entretiens aujourd'hui de moi. Ce n'est ni amour-propre ni fatuité, mais désir de mieux servir la chose publique. Comment me faire un crime de me montrer tel que je suis, quand les ennemis de la liberté ne cessent de me représenter comme un fou, comme un anthropophage, comme un tigre altéré de sang, afin d'empêcher le bien que je voudrais faire? Né avec un cœur sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire; élevé avec les soins les plus tendres dans la maison paternelle, je suis arrivé à la virilité sans m'être jamais abandonné à la fougue des passions. A vingt et un ans j'étais pur, et depuis longtemps déjà livré à l'étude et à la méditation.

» C'est à la nature que je dois la trempe de mon âme; mais c'est à ma mère que je dois le développement de mon caractère, c'est elle qui fit éclore dans mon cœur l'amour de la justice et des hommes. C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents; l'accent d'intérêt qu'elle avait en parlant aux misérables m'inspira de bonne heure la tendresse qu'elle avait pour eux. A huit ans j'avais déjà le sens moral formé. A cet âge je ne pouvais supporter la vue des mauvais traitements exercés contre mes semblables. L'aspect d'une cruauté me soulevait d'indignation, le spectacle d'une injustice faisait bondir mon cœur comme un outrage personnel.

»Pendant ma première jeunesse mon corps était débile. Je n'ai connu ni la joie, ni l'étourderie, ni les jeux des enfants. Docile et appliqué, mes maîtres obtenaient tout de moi par la *douceur. Je n'ai jamais* été châtié qu'une fois. J'avais alors onze

ans. Le châtiment était injuste. On m'avait enfermé dans une chambre, j'ouvris la fenêtre et je me précipitai dans la rue.

» L'amour de la gloire fut à tout âge ma principale passion. A cinq ans j'aurais voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, à dix-huit auteur, à vingt génie créateur, comme j'ambitionne aujourd'hui la gloire de m'immoler pour ma patrie! Penseur dès mon adolescence, le travail de l'esprit est devenu le seul besoin pour moi, même dans la maladie. Mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration le spectacle des cieux; ou lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance de la vraie félicité la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au-delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur les destinées éternelles.

»J'ai passé vingt-cinq ans dans la retraite, dans la lecture, dans la méditation des meilleurs livres sur la morale, la philosophie et la politique, pour en tirer les meilleures conclusions. Dans huit volumes de recherches métaphysiques, vingt de découvertes sur les sciences physiques, j'ai porté dans mes recherches un sincère désir d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse. Les charlatans du corps scientifique, les d'Alembert, les Condorcet, les Laplace, les Lalande, les Monge, les Lavoisier, voulaient être seuls sur le chandelier. Je ne pouvais même faire prononcer les titres de mes ouvrages. Je gémissais depuis cinq ans sous cette lâche oppression, quand la révolution s'annonça par la convocation des états-généraux. J'entrevis bientôt où les choses en viendraient, et je commençai à respirer dans l'espoir de voir enfin l'humanité vengée, de concourir à rompre ses fers, et de monter à ma vraie place.

»Ce n'était encore là qu'un beau rêve! il fut prêt à s'évanouir. Une maladie cruelle me menaçait d'aller l'achever dans la tombe. Ne voulant pas quitter la vie sans avoir fait quelque chose pour l'humanité, je composai sur mon lit de douleur l'*Offrande à la patrie*..... Rendu à la vie, je ne m'occupai que des moyens de servir la cause de la liberté! Et ils m'accusent *d'être un scélérat* vendu! Mais je pouvais amasser des mi

en vendant simplement mon silence, et je suis dans la misère!...«

IV. — Ces lignes révélaient l'âme de Marat, une frénésie de gloire, une explosion perpétuelle de vengeance contre les inégalités sociales, et un amour pour les classes souffrantes, perverti jusqu'à la férocité envers les riches et les heureux.

Une telle soif de justice absolue et de nivellement soudain ne pouvait s'apaiser qu'avec du sang. Marat ne cessait d'en demander au peuple, par suite de cet endurcissement de l'esprit qui jouit d'immoler par la pensée ce qui résiste à l'implacabilité de ses systèmes.

Sa vie était pauvre et laborieuse comme l'indigence qu'il représentait. Il habitait un appartement délabré dans une maison obscure de la rue des Cordeliers, il gagnait son pain par sa plume. Un infatigable travail d'esprit, une colère chronique, des veilles prolongées enflammaient son sang, cavaient ses yeux, jaunissaient sa peau et donnaient à sa physionomie l'ardeur maladive et les tressaillements nerveux de la fièvre. Il prodiguait sa vie comme la vie des autres. Même quand ses longues et fréquentes maladies le retenaient cloué sur son lit de douleur, il ne cessait pas d'écrire, avec la rapidité de la foudre, toutes les pensées soudaines que le bouillonnement de ses rêves faisait monter dans son imagination. Des ouvriers d'imprimerie emportaient une à une à l'atelier les feuilles imbibées de sa haine; une heure après, les crieurs publics et des affiches placardées au coin des rues les répandaient dans tout Paris. Sa vie était un dialogue furieux et continu avec la foule. Il semblait regarder toutes ses impressions comme des inspirations et les recueillait à la hâte comme des hallucinations de la sibylle ou les pensées sacrées des prophètes. La femme avec laquelle il vivait le considérait comme un bienfaiteur méconnu du monde, dont elle recevait la première les confidences. Marat, brutal et injurieux pour tout le monde, adoucissait son accent et attendrissait son regard pour cette femme. Elle se nommait *Albertine*. Il n'y a pas d'homme si malheureux ou si odieux sur la terre à qui le sort n'ait ainsi attaché une femme dans son œuvre, dans son supplice, dans son crime ou dans sa vertu.

Marat avait, comme Robespierre et comme Rousseau, une *foi surnaturelle dans ses* principes. Il se respectait lui-même

dans ses chimères comme un instrument de Dieu. Il avait écrit un livre en faveur du dogme de l'immortalité de l'âme. Sa bibliothèque se composait d'une cinquantaine de volumes philosophiques, épars sur une planche de sapin clouée contre le mur nu de sa chambre. On y remarquait Montesquieu et Raynal souvent feuilletés. L'Évangile était toujours ouvert sur la table. »La révolution,« disait-il à ceux qui s'en étonnaient, »est tout entière dans l'Évangile. Nulle part la cause du peuple n'a été plus énergiquement plaidée, nulle part plus de malédictions n'ont été infligées aux riches et aux puissants de ce monde. Jésus-Christ,« répétait-il souvent en s'inclinant avec respect à ce nom, »Jésus-Christ est notre maître à tous!«

Quelques rares amis visitaient Marat dans sa morne solitude: c'était Armonville, le septembriseur d'Amiens; Pons de Verdun, poëte adulateur de toutes les puissances; Vincent, Legendre, quelquefois Danton; car Danton, qui avait longtemps protégé Marat, commençait à le craindre. Robespierre le méprisait comme un caprice honteux du peuple. Il en était jaloux, mais il ne s'abaissait pas à mendier si bas sa popularité. Quand Marat et lui se coudoyaient à la convention, ils échangeaient des regards pleins d'injure et de mépris mutuels: »Lâche hypocrite!« murmurait Marat: »Vil scélérat!« balbutiait Robespierre. Mais tous deux unissaient leur haine contre les Girondins.

Le costume débraillé de Marat à cette époque contrastait également avec le costume décent de Robespierre. Une veste de couleur sombre rapiécée, les manches retroussées comme celles d'un ouvrier qui quitte son ouvrage; une culotte de velours tachée d'encre, des bas de laine bleue, des souliers attachés sur le cou-de-pied par des ficelles, une chemise sale et ouverte sur la poitrine, des cheveux collés aux tempes et noués par derrière avec une lanière de cuir, un chapeau rond à larges bords tombant sur les épaules: tel était l'accoutrement de Marat à la convention. Sa tête d'une grosseur disproportionnée à l'extrême petitesse de sa taille, son cou penché sur l'épaule gauche, l'agitation continuelle de ses muscles, le sourire sardonique de ses lèvres, l'insolence provocante de son regard, l'audace de ses apostrophes le signalaient à l'œil. L'humilité de son costume *n'était que l'affiche* de ses opinions. Le sentiment de son

portance grandissait en lui avec le pressentiment de sa puissance. Il menaçait tout le monde, même ses anciens amis. Il raillait Danton sur son luxe et sur ses goûts voluptueux. »Danton,« disait-il à Legendre, »va-t-il toujours disant que je suis un brouillon qui gâte tout? J'ai demandé autrefois pour lui la dictature, je l'en croyais capable. Il s'est amolli dans les délices. Les dépouilles de la Belgique et l'orgueil de ses missions l'ont enivré. Il est trop grand seigneur aujourd'hui pour s'abaisser jusqu'à moi. Camille Desmoulins, Chabot, Fabre d'Églantine et tous ses flatteurs me dédaignent. Le peuple et moi nous les surveillons.«

V.—La convention s'efforça pendant quelque temps, par l'organisation de ses comités, de classer les lumières, les aptitudes et les dévouements individuels dont elle était remplie, et d'appliquer chacun de ses membres à la fonction pour laquelle sa nature, ses facultés et ses études semblaient le désigner. C'était le gouvernement et l'administration nommés pour ainsi dire par l'acclamation publique. La constitution, l'instruction publique, les finances, les armées, la marine, la diplomatie, la sûreté générale des citoyens, le salut public enfin, cette attribution suprême qui donne à une nation la souveraineté de ses propres destinées, formèrent autant de comités distincts où s'élaboraient, dans des discussions intimes et dans des rapports approfondis, les différentes matières du gouvernement, d'économie politique ou d'administration. La convention utilisait ainsi toutes les aptitudes en les concentrant sur les objets spéciaux à leur compétence. Elle réservait aux séances publiques les grandes luttes de théories ou de passions politiques qui ébranlaient l'empire, et qui faisaient tour à tour triompher ou succomber les partis. Mais le nerf de l'administration intérieure ou de la défense extérieure fut placé dans les comités. Ce ressort continuait à agir sourdement pendant que la convention paraissait déchirée par ses convulsions publiques.

L'organisation du gouvernement républicain, dans un pays accoutumé depuis tant de siècles à l'unité et à l'arbitraire du gouvernement monarchique, fut la première nécessité et la première pensée de la convention. Elle appela au comité de constitution les hommes qu'elle supposait doués à un plus haut degré du génie ou de la science des institutions humaines. Elle ne

fit pas acception de parti, mais de mérite, dans ces premiers choix. Les Girondins y dominaient, mais y dominaient à titre de lumières plus qu'à titre de faction. C'était Sieyès, c'était Thomas Payne, c'était Brissot, c'était Pétion, c'était Vergniaud, c'était Gensonné, c'était Barrère qui communiquait l'enthousiasme en le simulant; c'était Condorcet, c'était Danton enfin. Robespierre, odieux aux Girondins et suspect d'anarchie, n'en fut pas. Il en conçut une humiliation profonde et un ressentiment qu'il déguisa sous l'apparence du dédain.

VI. — Le comité d'instruction publique, le plus important après celui de la constitution, dans un moment où il fallait transformer les mœurs du peuple comme on transformait ses lois, se composait des philosophes, des lettrés et des artistes de la convention. Condorcet, Prieur, Chénier, Hérault de Séchelles, Lanjuinais, Romme, Lanthenas, Dusaulx, Mercier, David, Lequinio, Fauchet en étaient les principaux membres. Cambon régnait au comité des finances. Jacobin par sa passion pour la république, Girondin par sa haine des anarchistes, probe comme la main du peuple dans son propre trésor, inflexible comme un chiffre. Le comité de salut public, qui devait absorber tous les autres et se placer au-dessus de toutes les lois comme la fatalité, ne fut organisé que deux mois plus tard, et ne régna que six mois après.

Pendant que ces comités préparaient dans le silence la constitution et les systèmes d'éducation, de guerre, de finance et de bienfaisance publique, l'agitation du peuple de Paris rappelait sans cesse la convention à l'urgence et à l'imprévu. La guerre et la faim poussaient également le peuple à la sédition. Par une fatale coïncidence, les années de troubles pour la France avaient été des années de stérilité pour la terre; des hivers longs et âpres avaient gelé les blés, les saisons avaient été rudes. On eût dit que les éléments eux-mêmes combattaient contre la liberté. La panique en exagérant la rareté des grains, avait assombri l'imagination publique; les fleuves étaient glacés, le bois rare, le pain cher; le prix élevé de toutes les subsistances présentait la détresse et la mort sous la forme où elle soulève le pl[illegible] griefs dans le peuple : la famine. Le travail manquait au[illegible] vriers; le luxe avait disparu avec la sécurité qui le fait [illegible] *les riches* affectaient l'indigence pour échapper à la [illegible]

les nobles et les prêtres avaient emporté dans leur fuite, ou enfoui dans les caves, dans les jardins, dans les murs de leurs demeures, une partie considérable de l'or et de l'argent monnayés, signes de la valeur, moyens d'échange, mobiles de circulation, sources du travail et du salaire. Les confiscations ou les séquestres paralysaient entre les mains de la république une masse immense de terres incultes et de maisons inhabitées.

Pour suppléer à l'or et à l'argent, qui semblaient avoir tari tout à coup, l'assemblée constituante avait créé une monnaie de papier sous le nom d'*assignats*. Cette monnaie de confiance, si le peuple avait voulu la comprendre et l'adopter, aurait eu les mêmes effets que la monnaie métallique; elle aurait multiplié les transactions entre les particuliers, alimenté le travail, payé l'impôt, représenté le prix des terres. Une monnaie, quoi que disent quelquefois des économistes, n'a jamais d'autre valeur que celle de la convention qui la crée et du crédit qu'elle porte avec elle. Il suffit que la proportion entre les choses achetées et le signe qui les achète ne puisse pas être soudainement et arbitrairement changée par une multiplication désordonnée de ce signe monétaire; le prix réel et vrai de toutes choses s'établit d'après cette proportion. La loi seule, et une loi probe et prudente, peut donc frapper monnaie. Que la loi frappe monnaie en or, en argent, en cuivre, en papier, peu importe, pourvu que la proportion soit religieusement gardée et que le peuple conserve ainsi confiance dans la sincérité et dans le crédit de ce signe. La lettre de change, monnaie individuelle qui n'a d'autre valeur que la signature de celui qui la crée, supplée entre les particuliers à un numéraire incalculable. Elle a tous les effets de l'or et de l'argent. Ce n'est qu'une monnaie frappée par chacun et représentative de la confiance qu'on a dans l'individu. Comment l'État, qui représente la fortune et le crédit de tous, ne frapperait-il pas une monnaie de papier aussi inviolable et aussi accréditée que celle des simples citoyens?

VII. — Mais le peuple avait l'habitude de l'or. Il voulait peser et palper sa valeur. Il n'avait pas de foi dans le papier. Tant que les vérités ne sont pas devenues des habitudes, elles paraissent des piéges au peuple.

*De plus, le gouvernement*, pressé par des nécessités crois-

santes, avait multiplié trop soudainement le nouveau signe monétaire de papier. De là, dépréciation du signe et évanouissement de la richesse monétaire entre les mains de celui qui la possédait ou qui l'acceptait; de là aussi des lois implacables contre ceux qui refusaient de l'accepter; de là, enfin, ralentissement de circulation, dépression du commerce, danger des affaires, suspension des échanges, cessation du travail libre, disparition du salaire, exténuation de l'ouvrier; les propriétaires et les riches vivaient des produits directs de leurs terres ou de sommes réservées en or et en argent, dont ils ne laissaient échapper, d'une main avare, que la quantité nécessaire à la satisfaction de leurs besoins les plus urgents. On cultivait mal. On consommait peu. On ne bâtissait plus. Les voitures, les chevaux avaient disparu. Les meubles n'étaient plus renouvelés. Les vêtements affichaient la peur, l'avarice ou la misère. La vie, réduite au plus étroit nécessaire, retranchait tout emploi et tout salaire à ces innombrables artisans que nourrissent les besoins factices d'une société calme.

VIII. — Les commerçants des grandes villes, ces intermédiaires entre le consommateur qui veut acheter à bas prix et le producteur qui veut vendre cher, ajoutaient encore l'usure de leurs spéculations et de leurs accaparements au prix des denrées. Le commerce profite de tout pour s'enrichir, même de la faim; ce n'est pas son vice seulement, c'est sa nature. La soif de l'or endurcit comme la soif du sang.

Une lutte violente s'animait tous les jours davantage entre le bas peuple de Paris et le commerce de détail. La haine contre les épiciers, ces débitants des petites consommations journalières des masses, était devenue aussi ardente et aussi sanguinaire que la haine contre les aristocrates. Les boutiques étaient assiégées d'autant d'imprécations que les châteaux. De continuelles émeutes à la porte des boulangers, des marchands de vin et sur le seuil des magasins d'épiciers, troublaient la rue. Des bandes affamées, à la tête desquelles marchaient des femmes et des enfants, enseignes de détresse, sortaient tous les matins des quar[tiers] populeux et des faubourgs pour se répandre dans les quartie[rs ri]ches et stationner devant les maisons suspectes d'accapare[ment]. Ces bandes entouraient la convention et en forçaient quelq[uefois] les portes pour demander à grands cris du pain ou l'échaf[aud]

violent du prix des denrées. Ces légions de femmes qui habitent les bords ou les bateaux du fleuve, et qui gagnent leur vie et celle de leurs enfants à blanchir le linge d'une grande ville, venaient sommer la convention de réduire le prix du savon, élément de leur profession; de l'huile, de la chandelle, du bois nécessaire à leur ménage.

Elles demandaient le *maximum*, c'est-à-dire la taxe des marchandises, l'arbitraire du gouvernement, placé entre le commerçant et le consommateur pour modérer les gains de l'un, pour favoriser les besoins de l'autre. Si la pensée du *maximum* était légitime, l'exécution en était impossible. La justice qu'on prétendait faire ainsi au consommateur nécessiteux pouvait à chaque instant devenir une injustice ou une oppression envers le commerçant. La loi allait agir à tâtons et substituer l'arbitraire à la liberté des échanges. Le *maximum*, pour être juste, aurait dû changer aussi souvent son chiffre qu'il y avait de variations dans les prix d'acquisition des marchandises. Or nul ne pouvait parvenir à cette appréciation. Toute spéculation se trouvait détruite. La spéculation est l'âme du commerce; le commerce, assujetti à ces interventions inquisitoriales, devait cesser d'approvisionner la France; c'était la mort des transactions que le peuple demandait. Ces mesures, vivement combattues par la haute raison des Girondins, par Robespierre, par Hébert et Chaumette même, allaient porter, dans les approvisionnements de Paris et dans les rapports du peuple et du marchand, le trouble et la disette qu'elles avaient pour objet de prévenir. Mais si le peuple comprend vite les questions purement politiques et les vérités nationales, parce qu'il les comprend par le cœur et qu'il les résout par la passion, il est lent à comprendre les questions économiques, parce qu'elles exigent l'application d'une intelligence exercée et les lumières de l'expérience. L'économie politique est une science, la politique n'est qu'un sentiment; aussi est-ce par ce côté qu'il est plus aisé d'égarer les masses, surtout quand la misère et la faim viennent passionner les sophismes.

IX. — Marat et ses partisans avaient adopté fanatiquement cette cause du *maximum*. Ils poussaient le peuple par la faim à la taxe et au pillage des riches. Les feuilles de Marat sonnaient tous les jours le tocsin de la famine.

»Il est incontestable,« disait-il dans *l'Ami du peuple* du 23 février, »que les capitalistes, les agioteurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les ex-robins, les ex-nobles sont, à quelques exceptions près, les suppôts de l'ancien régime, qui regrettent les abus dont ils profitaient pour s'engraisser des dépouilles publiques. Dans l'impossibilité de changer leur cœur, vu la vanité des moyens employés jusqu'ici pour les rappeler au devoir, et désespérant de voir nos législateurs prendre les grandes mesures pour les y forcer, je ne vois que la destruction totale de cette engeance maudite qui puisse rendre la tranquillité à l'État: les voilà qui redoublent de scélératesse pour affamer le peuple par l'élévation extraordinaire du prix des denrées de première nécessité, et par la perspective de la disette. Le pillage des magasins, à la porte desquels on pendrait quelques accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations, qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir et qui en font mourir des milliers de misère. Les députés du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux sans jamais lui présenter le remède? Laissons là les lois, il est évident qu'elles ont été toujours sans effet! Au reste, cet état de choses ne peut durer plus longtemps; un peu de patience, et le peuple sentira enfin cette grande vérité: qu'il doit se sauver lui-même. Les scélérats qui cherchent, pour le remettre aux fers, à le punir de s'être défait d'une poignée de traîtres les 2, 3 et 4 septembre, qu'ils tremblent d'être mis eux-mêmes au nombre des membres pourris qu'il est utile de retrancher du corps politique!

»Infâmes hypocrites, qui vous efforcez de perdre la patrie, sous prétexte de relever le règne de la loi, montez donc à la tribune! osez me dénoncer! Cette feuille à la main, je suis prêt à vous confondre!«

X. — On ne pouvait prêcher en termes plus formels le pillage et l'assassinat. Le lendemain, le peuple, dont la feuille de Marat était la tribune à quarante mille voix, obéit au signe de apôtre; des bandes affamées sortirent des faubourgs, des liers, des lieux suspects, se répandirent comme une [illegible] dans les riches quartiers de Paris, forcèrent la porte des langers, enfoncèrent les magasins d'épiciers, se distribuèr

les taxant, les denrées de première nécessité, le pain, le savon, l'huile, la chandelle, le café, le sucre, le fromage, et pillèrent ensuite quelques boutiques de comestibles.

Le lendemain, Barrère, organe des centres, demanda que la loi fût vengée! »Tant que je serai représentant du peuple,« dit-il, »je ferai imperturbablement la guerre à ceux qui violent les propriétés, et qui mettent le pillage et le vol à la place de la morale publique, couvrant ces crimes du masque du patriotisme.«

Le Girondin Salles lit à la tribune la provocation sanguinaire de Marat. »Le décret d'accusation contre ce monstre!« s'écrient une foule de députés. Marat s'élance à la tribune aux applaudissements de ses amis apostés par lui dès le matin parmi les spectateurs. »Les mouvements populaires qui ont eu lieu hier,« dit-il en regardant Salles et Brissot, »sont l'œuvre de cette faction criminelle et de ses agents; ce sont eux qui envoient dans les sections des émissaires pour y fomenter des troubles. Dans l'indignation de mon âme j'ai dit qu'il fallait piller les magasins des accapareurs et les pendre à la porte de leur maison, seul moyen efficace de sauver le peuple; et on ose demander contre moi le décret d'accusation!« A ces mots l'indignation soulève la salle presque entière. Les imprécations étouffent la voix de l'orateur. Marat sourit de dédain pour ces âmes *faibles*. »Les imbéciles!« dit-il en abandonnant la tribune.

Laréveillère-Lépaux, homme intègre et neutre entre les partis, rend témoignage de l'intégrité de Roland et le justifie des calomnies de Marat. »Il est temps de savoir,« s'écrie Laréveillère-Lépaux, »si la convention saura se décider entre le crime et la vertu? — Qui oserait défendre Marat?« murmure-t-on de toutes parts. »Moi!« répond Thirion. »Je ne veux pas de défenseurs,« répond l'*ami du peuple;* »c'est là une manœuvre de la cabale qui poursuit en moi la députation de Paris. Ils veulent m'éloigner de l'assemblée parce que je les importune en dévoilant leurs complots. — Marat est crédule,« dit Carra, »il fait tort par ses emportements à ses amis, il jette de la défaveur sur la montagne.« Marat interrompt Carra. »Le perfide commentaire de Carra ne tendrait qu'à conduire à l'échafaud les meilleurs patriotes.« Buzot demande ironiquement la parole pour

Marat. »Je suis assez fort pour me défendre moi-même,« dit audacieusement l'accusé. »Pourquoi,« continue Buzot, »accuseriez-vous cet homme? Il n'écrit dans son journal que ce qui se dit tous les jours à cette tribune, il n'est que l'organe imprudent des calomnies qu'on ne cesse de vomir contre nous et contre les meilleurs citoyens, il n'est que le précurseur de cette anarchie qui contient dans ses derniers fléaux la royauté! Le décret que vous porteriez contre lui ne ferait que donner de l'importance à un homme qui n'agit pas de lui-même, mais qui n'est que l'instrument d'hommes pervers.« Les murmures de la montagne grondent contre Buzot et changent en fureur contre les Girondins l'indignation contre Marat. Salles, Valazé, Boileau, Fonfrède, demandent le décret d'accusation, Bancal l'expulsion, Pereyres la déclaration de démence. La convention, debout, se divise en deux groupes inégaux, d'où partent les exclamations, les dérisions, les invectives. »L'appel nominal!« s'écrie Boileau. »Que l'on connaisse enfin les amis de Marat et les lâches qui craignent de le frapper! — Qu'il parle,« s'écrie-t-on, »il est accusé, il a le droit de parler!«

Marat s'adressant alors aux Girondins: »Il n'y a ici ni justice ni pudeur!« Les Girondins se lèvent comme un seul homme, et semblent écraser du geste et de la voix l'insolence de l'orateur. »Oui, décrétez-moi d'accusation,« poursuit Marat avec un sourire de défi, »mais en même temps décrétez de démence ces *hommes d'État*.« C'était le nom dont les démagogues de la commune et Robespierre lui-même qualifiaient les amis de Roland. Tallien, un des premiers disciples de Marat, s'obstine en vain à défendre son maître, les vociférations des centres couvrent la voix de Tallien. Un dernier mot de Vergniaud fait renvoyer l'accusation aux tribunaux ordinaires, et charge le ministre de la justice de poursuivre les auteurs et les instigateurs du pillage.

»C'est une scélératesse!« s'écrie Marat; et il sort protégé par les applaudissements de la montagne. Tout en flétrissant les doctrines, la montagne couvrait l'homme. Ce qu'elle aimait dans Marat, c'était l'ennemi des Girondins.

XI. — C'est peu de jours après ces désordres qu'on app[...] troubles de Lyon et l'insurrection en masse de la V[...] *premiers symptômes* de guerre civile. Ces symptômes [...]

au moment où Dumouriez fléchissait et trahissait aux frontières, et où l'anarchie déchirait Paris; mais l'attention de la convention se portait tout entière aux frontières.

Là, les désastres succédaient aux désastres. On apprit coup sur coup les revers de Custine en Allemagne, la déroute de l'armée du Nord et les conspirations transparentes de Dumouriez. L'Espagne commença les hostilités. La convention, sur le rapport de Barrère, répondit sans hésitation par une déclaration de guerre à la cour de Madrid. La convention, loin de déguiser ses périls à la nation, chercha le salut dans le péril même. Elle le dévoila tout entier. Quatre-vingt-treize commissaires furent nommés à l'instant pour porter dans les différentes sections de Paris la nouvelle de la défaite de nos armées et des dangers de nos frontières. La commune fit arborer un drapeau noir, signe de deuil et de mort, au sommet des tours de la cathédrale. Les théâtres se fermèrent. Le rappel fut battu comme un tocsin de guerre pendant vingt heures de suite, dans tous les quartiers. Des orateurs ambulants lurent sur les places publiques une proclamation du conseil qui empruntait à l'hymne des Marseillais son impétuosité: »Aux armes, citoyens! aux armes! si vous tardez, tout est perdu!« Les sections, dont chacune était devenue une municipalité agissante et une convention délibérante, votèrent des mesures désespérées. Elles demandèrent la prohibition de la vente du numéraire, la peine de mort contre le commerce de l'argent monnayé, la création d'une taxe sur les riches, la destitution du ministre de la guerre, l'accusation contre Dumouriez et ses complices, enfin la création d'un tribunal révolutionnaire pour juger Brissot, Pétion, Roland, Buzot, Guadet, Vergniaud et tous les Girondins, dont la modération perfide perdait la patrie sous prétexte de sauver la légalité.

XII. — Danton, tour à tour à la convention ou aux camps, s'élevant au-dessus des deux partis par l'élan de son caractère, chassa de la voix et du geste le peuple aux frontières, et sembla commander à la convention la concorde, pour concentrer toute l'énergie contre l'étranger. Robespierre, au nom des jacobins, adressa au peuple une proclamation qui imputait aux Girondins tous nos revers. Il les accusait d'avoir été les instigateurs du pillage pour déshonorer les doctrines populaires, et pour ranger les

riches, les propriétaires et les commerçants du côté de la contre-révolution. Il demanda un rempart de têtes entre la nation et ses ennemis, et d'abord celles des Girondins.

Mais au-dessous de ce mouvement visible des jacobins de la commune, des cordeliers et des sections, qui bouillonnait contre les maîtres de la convention, un conciliabule souterrain, quelquefois public, quelquefois caché, s'occupa de réunir et d'enflammer les éléments d'une insurrection du peuple contre la majorité de la convention. Ce comité insurrectionnel se rassemblait tantôt dans une salle de l'hôtel de ville, tantôt en plus petit nombre dans une maison du faubourg Saint-Marceau. On y comptait Marat, Dubois-Crancé, Duquesnoy, Drouet, Choudieu, Pache, maire de Paris, Chaumette, Hébert, Momoro, Panis, Dubuisson, l'Espagnol Gusman, Proly, Pereyres, Dopsent, président de la section de la Cité, un des organisateurs des massacres des prisons; Hassenfratz, Hanriot, Dufourny. Les agents secondaires étaient pour la plupart des hommes du 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, du 2 septembre, cadre révolutionnaire que la commune avait conservé. Ces hommes de main, après avoir obéi à l'impulsion de Pétion et de ses amis, étaient prêts à obéir à l'impulsion de Pache, de Marat et de Robespierre. Flot révolutionnaire dont la nature était de déborder sans cesse. Tout ce qui tendait à fixer la révolution leur était insupportable. On rentrouvait parmi ces hommes d'exécution Maillard, le président des massacres de l'Abbaye; Cerat, qui avait dirigé les assassinats aux Carmes et qui était maintenant juge de paix de la section du Luxembourg; Gonchon, le Danton du faubourg Saint-Antoine; Varlet; le teinturier Malard, ami de Billaud-Varennes; le coiffeur Siret, qui depuis la prise de la Bastille, où il avait essayé son courage, n'avait manqué à aucun des combats de la révolution; le tanneur Gibon, patriote entraîné par Hanriot, et confondant comme lui le patriotisme et le crime; Lareynie, l'ancien grand-vicaire de Chartres, poursuivant jusqu'au bout, dans la révolution, la ruine des institutions qu'il avait abjurées; Alexandre, qui affectait dans son faubourg l'ascendant militaire; et enfin le cordonnier Chalandon, président du comité révolutionnaire de la section, et dont le célèbre avocat Target mendiait lâchement la protection, *fréquentait la table* et rédigeait les harangues.

XIII. — Le 6 mars, dans la nuit, le comité d'insurrection générale se réunit plus mystérieusement que de coutume. Les membres d'une implacable résolution et d'un secret à toute épreuve y avaient été seuls convoqués. Ils étaient las du nom d'assassins que Vergniaud et ses amis leur lançaient du haut de la tribune. Ils espéraient que Danton, qui avait été leur complice et sur qui rejaillissaient les injures des Girondins, s'unirait à eux pour écraser ces ennemis communs. Ils étaient prêts à lui décerner la dictature du patriotisme. Ils attendaient d'heure en heure son retour de l'armée, où il avait couru une troisième fois pour raffermir les troupes ébranlées.

XIV. — Danton, informé par une lettre de son beau-frère, Charpentier, de la maladie de sa femme, était reparti précipitamment de Condé pour venir recueillir le dernier soupir de la compagne de sa jeunesse. La mort l'avait devancé. En descendant de voiture à la porte de sa maison, on lui annonça que sa femme venait d'expirer. On voulut l'éloigner de ce funèbre spectacle; mais Danton, qui, sous l'impétuosité de ses passions politiques et sous les débordements de sa vie, nourrissait une tendresse mêlée de respect pour la mère de ses deux enfants, écarta les amis qui lui disputaient le seuil de sa maison, monta éperdu dans la chambre, se précipita vers le lit, souleva le linceul, et, couvrant de baisers et de larmes le corps à demi refroidi de sa femme, passa toute la nuit en gémissements et en sanglots.

Nul n'osa interrompre sa douleur et l'arracher à ce cercueil pour l'entraîner à la sédition. Les projets des conjurés furent ajournés à défaut de chef. Cependant Dubuisson harangua le comité et lui démontra l'urgence de prévenir les Girondins, qui parlaient tous les jours de venger les meurtres de septembre. »La mort,« dit-il en finissant, »à ces hypocrites de patriotisme et de vertu!«

XV. — Les bras levés et les gestes de mort furent le silencieux applaudissement de ce discours de Dubuisson. Les noms de vingt-deux députés girondins furent débattus et leurs têtes dévouées. Ce chiffre de vingt-deux têtes correspondait, par une sorte de talion, à celui de vingt-deux jacobins que Dumouriez avait promis, dit-on, de livrer à la vengeance de son armée et à *la colère de l'étranger.* Les uns proposèrent de pendre Vergniaud,

Brissot, Guadet, Pétion, Barbaroux et leurs amis, aux branches des arbres des Tuileries; les autres, de les conduire à l'Abbaye, et de renouveler sur eux la justice anonyme de septembre. Marat, dont le nom n'avait rien à craindre d'un forfait de plus, et pour qui la gloire n'était que l'éclat du crime, écarta ces scrupules: »On nous appelle buveurs de sang,« dit-il; »eh bien! méritons ce nom en buvant le sang de nos ennemis. La mort des tyrans est la dernière raison des esclaves. César fut assassiné en plein sénat, traitons de même les représentants traîtres à la patrie, et immolons-les sur leurs bancs, théâtre de leurs crimes.« Mamin, qui avait promené la tête de la princesse de Lamballe au bout de sa pique, se proposa, lui et quelques-uns de ses égorgeurs, pour assassiner les Girondins dans leur propre demeure. Hébert appuya ce dernier parti. »La mort sans bruit donnée dans les ténèbres vengera aussi bien la patrie des traîtres, et montrera la main du peuple suspendue à toute heure sur la tête des conspirateurs.« On s'arrêta à ce plan, sans exclure néanmoins l'idée de Marat, si l'occasion d'un meurtre plus solennel se présentait, au milieu des désordres, dans l'assaut que le peuple donnerait à la convention. On distribua les quartiers à soulever aux agitateurs, et on fixa pour l'exécution la nuit du 9 au 10 mars.

XVI. — Pendant que les conjurés du comité d'insurrection recrutaient leurs forces, une révélation fortuite informait les Girondins de la nature du complot tramé contre leur vie. Le coiffeur Siret, avec l'indiscrétion habituelle à sa profession, avait confié au président de la section de l'île Saint-Louis, Mauger, que le lendemain, à midi, les Girondins auraient cessé de vivre. Mauger, ami de Kervélégan, député du Finistère et un des plus fermes courages de la faction de Roland, se rendit, à la nuit tombante, chez Kervélégan, et le conjura, au nom de sa sûreté personnelle, de ne pas aller le lendemain à la séance de la convention, et de ne pas coucher dans sa maison pendant la nuit du 9 au 10. Kervélégan, qui attendait ce soir-là les principaux chefs de la Gironde à souper, leur transmit l'avis de Mauger, et envoya prévenir tous les députés du même parti de *s'abstenir d'aller* à la convention, et de s'absenter de leurs demeures *pendant la* journée et la nuit suivantes. Il courut lui-même

chez Gamon, un des inspecteurs de la salle, pour provoquer les mesures nécessaires à la sûreté de la convention. Il alla ensuite réveiller le commandant du bataillon des fédérés du Finistère à la caserne, et fit prendre les armes à ce bataillon. Déjà quelques groupes étaient en marche.

Louvet, le courageux accusateur de Robespierre, logeait alors dans la rue Saint-Honoré, non loin du club des jacobins. Il savait que le premier soulèvement du peuple le choisirait pour première victime. Il menait d'avance la vie d'un proscrit, ne sortant que pour se rendre à la convention, toujours armé, demandant asile à des toits différents pour passer la nuit, et ne fréquentant furtivement sa propre demeure que pour visiter la jeune femme qui s'était dévouée à lui. C'était cette Lodoïska dont il a immortalisé dans ses récits la beauté, le courage et l'amour. Cette femme, dont l'œil épiait sans cesse les moindres symptômes, entendit, au commencement de la nuit, un tumulte inaccoutumé dans la rue et des vociférations qui partaient du sein de groupes plus nombreux qu'à l'ordinaire sur le seuil des Jacobins. Elle y courut, elle pénétra dans la salle; du haut des tribunes où les femmes étaient admises, elle assista, inconnue, aux sinistres préliminaires des attentats réservés à la nuit. Elle vit éclater la conjuration, désigner le but, donner le mot d'ordre, proférer les serments, éteindre les flambeaux, tirer les sabres. Aussitôt, se confondant dans la foule, elle s'échappa pour prévenir son amant. Louvet, sortant de sa retraite, court chez Pétion, où quelques-uns de ses amis étaient réunis. Ils délibéraient tranquillement sur des projets de décrets qu'ils se proposaient de présenter le lendemain. Louvet les décida avec peine à s'abstenir d'aller à la séance de nuit de la convention. Vergniaud se refusait à croire au crime. Pétion, indifférent à son sort, aimait mieux l'attendre dans sa maison que de le fuir. Les autres se dispersèrent et allèrent demander sûreté jusqu'au jour à l'hospitalité. Louvet courut dans la nuit, de porte en porte, avertir Barbaroux, Buzot, Salles, Valazé de se soustraire à la hâte aux piques des assassins. Brissot, déjà informé, était allé instruire les ministres et les animait de son intrépidité.

XVII. — Pendant que les députés girondins échappaient *ainsi à leurs ennemis*, des bandes, parties des Cordeliers, armées

de pistolets et de sabres, se portèrent à l'imprimerie de Gorsas, rédacteur de la *Chronique de Paris*, forcèrent les portes, déchirèrent les feuilles, brisèrent les presses et pillèrent les ateliers. Gorsas, armé d'un pistolet, passa inconnu au milieu des assassins qui demandaient sa tête. Puis, arrivé à la porte de la rue et la trouvant gardée par des hommes armés, il escalada le mur de la cour et se jeta dans une maison voisine, d'où il se réfugia à la section.

Une autre colonne, d'environ mille hommes du peuple, sortant d'un repas civique sous les piliers des halles, marcha à la convention et défila dans la salle aux cris de *Vivre libre ou mourir!* Les bancs vides des Girondins déconcertèrent les projets de leurs ennemis. Les Girondins, bravant les huées et les menaces de la foule et des tribunes, se rendirent le jour suivant à leur poste. Un attroupement d'environ cinq mille hommes des faubourgs encombrait la rue Saint-Honoré, la cour du Manége, la terrasse des Feuillants. Les sabres, les pistolets, les piques s'agitaient sur les têtes des députés aux cris de *Mort à Brissot et à Pétion!* Fournier l'Américain, Varlet, Champion et des vociférateurs connus du peuple demandèrent les têtes de trois cents députés modérés; il se rendirent en députation au conseil de la commune pour exiger qu'on fermât les barrières de Paris et qu'on proclamât l'insurrection. Le conseil rejeta ces demandes. Marat lui-même désavoua et gourmanda Fournier et ses complices.

La convention fut tumultueuse comme le peuple lui-même. On se lançait les outrages et les provocations. Barrère, indécis entre les Girondins et les montagnards, et par là même toléré des deux partis, assoupit un moment la fureur générale en s'égarant dans les généralités patriotiques et en protestant à la fois contre l'aristocratie des Girondins, contre l'anarchie des montagnards, contre l'insurrection municipale de Paris. » On a parlé, « dit-il, » du projet de couper cette nuit des têtes de députés? Citoyens! les têtes des députés sont bien assurées : les têtes des députés sont posées sur tous les départements de la république, qui donc oserait y toucher? Le jour de ce crime impossible la république serait dissoute! « D'unanimes applaudissements couvrirent la voix de Barrère et semblèrent garantir la vie des représentants

de la nation contre les poignards du peuple de Paris. Robespierre présenta comme remède au mal la concentration du pouvoir exécutif dans les comités. Il fit pressentir le comité de salut public, c'est-à-dire la dictature sans intermédiaire de la convention.

»Les considérations générales qu'on vous présente sont vraies,« dit Danton; »mais quand l'édifice est en feu, on ne s'attache pas aux fripons qui volent les meubles. J'éteins d'abord l'incendie. Voulons-nous être libres? Si nous ne le voulons pas, périssons, car nous l'avons tous juré. Faites donc partir vos commissaires, qu'ils partent ce soir, cette nuit même, qu'ils disent à la classe opulente: Il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos efforts, paye notre dette ou que vous la payiez. Le peuple n'a que du sang, il le prodigue. Allons, misérables! prodiguez vos richesses.« (On applaudit sur la montagne et dans les tribunes.) »Voyez, citoyens,« reprend Danton avec une physionomie où rayonne la prévision prophétique du bonheur public, »voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent; quoi! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore bouleversé le monde?« Les applaudissements suspendent un instant l'emportement de son enthousiasme. »Dans des circonstances plus difficiles, quand l'ennemi était aux portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gouvernaient alors: Vos discussions sont misérables, je ne connais que l'ennemi, battons l'ennemis.« (Applaudissements prolongés). »Vous qui me fatiguez de vos contestations particulières,« reprend-il en regardant tour à tour Marat, Robespierre, les Girondins, »au lieu de vous occuper du salut de la république, je vous regarde tous comme des traîtres, je vous mets tous sur la même ligne. Eh! que m'importe ma réputation? que la France soit libre et que mon nom soit flétri!«

Cambacérès appuya la demande présentée par la commune pour l'organisation d'un tribunal révolutionnaire. Buzot s'écria qu'on voulait conduire la France à un despotisme plus sinistre que le despotisme même de l'anarchie. Il protesta contre la réunion de tous les pouvoirs dans une seule main. »Il ne protestait pas,« murmura Marat, »quand tous les pouvoirs étaient dans la main de Roland.«

Robert-Lindet lut le projet de décret qui instituait un tribunal révolutionnaire. »Il sera composé de neuf juges,« dit Lindet. »Il ne sera soumis à aucune forme. Son code sera sa conscience. Ses moyens de conviction l'arbitraire. Il y aura toujours dans la salle de ce tribunal un membre chargé de recevoir les délations. Il jugera tous ceux que la convention lui enverra.« La montagne applaudit à ces dispositions. Vergniaud, indigné, se lève: »C'est une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise; nous déclarons que nous mourrons plutôt que d'y consentir.«

XVIII. — Cambon et Barrère parurent d'abord épouvantés de l'arme qu'on leur présentait. »Les Lacédémoniens,« dit Barrère, »ayant vaincu les Athéniens, les mirent sous le gouvernement de trente tyrans. Ces hommes condamnèrent d'abord à mort les plus grands scélérats qui étaient en horreur à tout le monde, le peuple applaudit à leur supplice; bientôt ils frappèrent arbitrairement les bons et les méchants. — Sylla, victorieux, fit égorger un grand nombre de citoyens qui s'étaient élevés par leurs crimes et par le mal qu'ils avaient fait à la république, tout le monde applaudit: on disait partout que ces criminels avaient bien mérité leur supplice; mais ce supplice fut le signal d'un affreux carnage. Dès qu'un homme enviait une maison ou quelque terre, il dénonçait le possesseur et le faisait mettre au nombre des proscrits.«

La convention décréta que les jurés de ce tribunal révolutionnaire seraient nommés par elle-même et pris dans tous les départements. Ces dispositions, qui tempéraient la dictature de vie ou de mort du tribunal, impatientaient visiblement Danton; on allait lever la séance, il bondit sur son banc et s'élança à la tribune: son geste impérieux força à se rasseoir les députés déjà debout.

»Je somme,« dit Danton d'une voix de commandement, »tous les bons citoyens de ne pas quitter leur poste.« (Tous les membres reprennent silencieusement leur place.) »Quoi! citoyens,« dit-il, »vous pouvez vous séparer sans prendre les grandes mesures qu'exige le salut de la république! Je sens combien il est important de prendre des mesures judiciaires qui punissent les *contre-révolutionnaires*, car c'est pour eux que le tribunal est

nécessaire, c'est pour eux que ce tribunal doit suppléer au tribunal suprême de la vengeance du peuple. Arrachez-les vous-mêmes à la vengeance populaire, l'humanité vous l'ordonne; rien n'est plus difficile que de définir un crime politique, mais n'est-il pas nécessaire que des lois extraordinaires mises en dehors des institutions sociales épouvantent les rebelles et atteignent les coupables? Ici, le salut public exige de grands moyens et des mesures terribles; je ne vois pas de milieu entre les formes ordinaires et un tribunal révolutionnaire. Soyons terribles pour dispenser le peuple d'être cruel. Organisons un tribunal, non pas bien, cela est impossible, mais le moins mal qu'il se pourra afin que le glaive de la loi pèse sur la tête de ses ennemis. Ce grand œuvre terminé, je vous rappelle aux armes, aux commissaires que vous devez faire partir, au ministère que vous devez organiser. Le moment est venu, soyons prodigues d'hommes et d'argent. Prenez-y garde, citoyens! vous répondez au peuple de nos armées, de son sang, et de ses assignats. Je demande donc que le tribunal soit organisé séance tenante. Je demande que la convention juge mes raisonnements et méprise les qualifications injurieuses qu'on ose me donner. Ce soir, organisation du tribunal révolutionnaire, organisation du pouvoir exécutif; demain, mouvement militaire; que demain vos commissaires soient partis! que la France entière se lève, coure aux armes, marche à l'ennemi! que la Hollande soit envahie! que la Belgique soit libre! que le commerce anglais soit ruiné! que les amis de la liberté triomphent de cette contrée! que nos armes partout victorieuses apportent aux peuples la délivrance et le bonheur, et que le monde soit vengé!«

XIX. — Le cœur national de la France semblait battre dans la poitrine de Danton. Ses paroles pressées retentissaient dans les âmes comme le pas de charge des bataillons sur le sol de la patrie. Il descendit de la tribune dans les bras de ses collègues de la montagne. Le soir le tribunal révolutionnaire fut définitivement décrété. Cinq juges et un jury nommés par la convention, un accusateur public nommé aussi par elle, la mort et la confiscation des biens au profit de la république, tel était ce tribunal d'État, seule institution capable, croyait-on, de défendre dans un pareil moment la république contre l'anarchie, la contre-révo-

lution et l'Europe. La convention, résumé du peuple, rappelait tout à soi, même la justice, un des attributs de la souveraineté suprême. L'arme qu'elle saisissait dans le péril pouvait être salutaire ou funeste, selon l'usage qu'elle en ferait. Si elle n'eût fait qu'en couvrir les frontières, la sûreté des citoyens et sa propre puissance, cette arme pouvait sauver à la fois la nation et la liberté; si elle la livrait aux partis pour s'entre-détruire, elle perdait et elle déshonorait la révolution. Les Girondins n'osèrent pas refuser cette mesure à l'impatience publique et à l'urgence de la nécessité. Par une étrange dérision des choses humaines, Barrère, qui refusait cette loi, devait en faire lui-même le plus sanglant usage, et Danton, qui l'implorait, devait lui porter sa tête. C'était la victime qui forgeait le glaive; c'était le sacrificateur qui le repoussait.

XX. — Le peuple, soulevé par le danger public et par le comité d'insurrection, assiégeait encore la convention: un second projet d'égorgement des Girondins à domicile fut tramé dans le conciliabule du faubourg Saint-Marceau. Danton, confident par ses agents de toutes ces trames nouées et dénouées à sa volonté, fit avertir les députés menacés de quitter une seconde fois leurs demeures. Il intimidait d'une main, il protégeait de l'autre; il se ménageait des appuis, des espérances, des reconnaissances dans les trois partis; il voulait être nécessaire et terrible à tous à la fois; seul il empêchait le choc entre la Gironde et la Montagne: en se décidant il décidait la victoire.

Mais l'orgueil des Girondins souffrait de cette supériorité d'attitude de Danton; ils répondaient à ses avances par des mépris, ils poursuivaient Robespierre jusque dans son silence; ils attribuaient à ces deux hommes toute la démence de Marat, tous les délires de l'anarchie. Ils excusaient presque Marat pour verser tout l'odieux des attentats du peuple sur Robespierre et sur Danton. »Marat,« disait Isnard à la tribune, »n'est pas la tête qui conçoit, mais le bras qui exécute; il est l'instrument d'hommes perfides qui se jouent avec adresse de sa sombre crédulité, enveniment ses dispositions naturelles à voir tous les objets sous des couleurs funèbres, lui persuadent ce qu'ils veulent, et lui font faire ce qui leur plait: une fois qu'ils ont monté sa tête, cet homme extravague et délire à leur gré.«

Les membres de ce parti, réunis en conseil chez Roland, se décidèrent enfin à profiter de l'indignation que l'insurrection du peuple contre la convention venait d'exciter parmi les citoyens de Paris, pour reconquérir un ascendant qui leur échappait. Vergniaud, qui se taisait depuis longtemps, céda aux sollicitations de ses collègues et prépara un discours pour demander vengeance à l'opinion des poignards de Marat. Mais déjà la division s'était introduite dans la faction de la Gironde. Vergniaud, aimé et admiré de tous les Girondins, n'exprimait plus la politique de son parti; il affectait le rôle de modérateur, et se rapprochait ainsi de Danton. Ces deux hommes qui se touchaient n'avaient plus entre eux que le sang de septembre. Ainsi parla Vergniaud:

»Sans cesse abreuvé de calomnie, je me suis abstenu de la tribune tant que j'ai pensé que ma présence pourrait y exciter des passions, et que je ne pouvais y porter l'espérance d'être utile à mon pays; mais aujourd'hui que nous sommes tous, je le crois du moins, réunis par le sentiment d'un danger devenu commun à tous, aujourd'hui que la convention nationale entière se trouve sur les bords d'un abîme, où la moindre impulsion peut la précipiter à jamais avec la liberté, aujourd'hui que les émissaires de Catilina ne se présentent plus seulement aux portes de Rome, mais qu'ils ont l'insolente audace de venir jusque dans cette enceinte déployer les signes de l'insurrection, je ne puis plus garder un silence qui devient une véritable trahison. Je dirai la vérité sans crainte des assassins, car les assassins sont lâches et je sais défendre ma vie contre eux.« Après avoir rappelé les attentats à propriété du mois de février et de mars: »Ainsi de crimes en amnistie et d'amnistie en crimes, un grand nombre de citoyens en est venu à confondre les insurrections séditieuses avec les insurrections contre la liberté. On a vu se développer cet étrange système de liberté d'après lequel on vous dit: Vous êtes libres, mais pensez comme nous, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple; vous êtes libres, mais courbez la tête devant l'idole que nous encensons, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple; vous êtes libres, mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons la probité et les lumières, ou nous vous désignons par des dénonciations ridicules *et nous vous dénonçons* aux vengeances du peuple!

»Alors, citoyens, il a été permis de craindre que la révolution, comme Saturne, dévorât successivement tous ses enfants.

»Une partie des membres de la convention nationale a regardé la révolution comme finie du jour où la France a été constituée en république; dès lors elle a pensé qu'il convenait d'arrêter le mouvement révolutionnaire, de rendre la tranquillité au peuple, et de faire promptement les lois nécessaires pour que cette tranquillité fût durable; d'autres membres, au contraire, alarmés des dangers dont la coalition des rois nous menace, ont cru qu'il importait de perpétuer l'effervescence. La convention avait un grand procès à juger. Les uns ont vu dans l'appel au peuple ou dans la simple reclusion du coupable un moyen d'éviter une guerre qui allait répandre des flots de sang, et un hommage solennel rendu à la souveraineté nationale. Les autres ont vu dans cette mesure un germe de guerres intestines et une condescendance pour le tyran, ils ont appelé les premiers royalistes; les premiers ont accusé les seconds de ne se montrer si ardents à faire tomber la tête de Louis que pour placer la couronne sur le front d'un nouveau tyran. Dès lors le feu des passions s'est allumé avec fureur dans le sein de cette assemblée, et l'aristocratie, ne mettant plus de bornes à ses espérances, a conçu l'infernal projet de détruire la convention par elle-même. L'aristocratie s'est dit: Enflammons encore les haines, faisons en sorte que la convention nationale elle-même soit le cratère brûlant d'où sortent ces expressions sulfureuses de conspiration, de trahison, de contre-révolution, notre rage fera le reste; et si dans le mouvement que nous aurons excité périssent quelques membres de la convention, nous présenterons ensuite à la France leurs collègues comme des assassins et des bourreaux.« Après avoir dénoncé tous les faits qui révélaient un plan d'insurrection et d'assassinat dans les journées des 9 et 10 mars: »Citoyens,« poursuit Vergniaud, »telle est la profondeur de l'abime qu'on avait creusé sous vos pas. Le bandeau est-il enfin tombé de vos yeux? Aurez-vous appris enfin à reconnaitre les usurpateurs du titre d'amis du peuple.

»Et toi, peuple infortuné, seras-tu plus longtemps la dupe des hypocrites qui aiment mieux obtenir les applaudissements *que les mériter? Les* contre-révolutionnaires te trompent avec

les mots d'égalité et de liberté! Un tyran de l'antiquité avait un lit de fer sur lequel il faisait étendre ses victimes; mutilant celles qui étaient plus grandes que le lit, disloquant douloureusement celles qui l'étaient moins pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'égalité, et voilà celle des scélérats qui te déchirent par leur fureur. L'égalité pour l'homme social n'est que celle des droits, elle n'est pas plus celle des fortunes que celle des tailles, celle des forces, de l'esprit, de l'activité, de l'industrie et du travail: c'est la licence qu'on représente sous l'apparence de la liberté; elle a, comme les faux dieux, ses druides qui veulent la nourrir de victimes humaines. Puissent ces prêtres cruels subir le sort de leurs prédécesseurs! Puisse l'infamie sceller à jamais la pierre déshonorée qui couvrira leur cendre!

»Et vous, mes collègues, le moment est venu: il faut choisir enfin entre une énergie qui vous sauve et la faiblesse qui perd tous les gouvernements; si vous mollissez, jouets de toutes les factions, victimes de tous les conspirateurs, vous serez bientôt esclaves. Citoyens, profitons des leçons de l'expérience; nous pouvons bouleverser les empires par des victoires, mais nous ne ferons des révolutions chez les peuples que par le spectacle de notre bonheur. Nous voulons renverser les trônes, prouvons que nous savons être heureux avec une république; si nos principes se propagent avec tant de lenteur chez les nations étrangères, c'est que leur éclat est obscurci par des sophismes, par des mouvements tumultueux, et surtout par un crêpe ensanglanté. Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil, pour l'appeler père de la nature, pensez-vous qu'il fût voilé par les nuages destructeurs qui portent les tempêtes? Non, sans doute: brillant de gloire, il s'avançait alors dans l'immensité de l'espace et répandait sur l'univers la fécondité et la lumière.

»Eh bien, dissipons par notre fermeté ces nuages qui enveloppent notre horizon politique, foudroyons l'anarchie non moins ennemie de la liberté que le despotisme, fondons la liberté sur les lois et sur une sage constitution; bientôt vous verrez les trônes s'écrouler, les sceptres se briser, et les peuples, étendant leurs bras vers nous, proclamer par des cris de joie la *fraternité universelle.*«

Ce discours éloquent, qui faisait applaudir l'orateur, ne produisit qu'un vain retentissement de paroles qui agita l'âme de l'assemblée sans lui donner aucune direction.

Marat succéda à l'orateur des Girondins. Le cynisme de sa contenance à la tribune disait assez qu'il méprisait cette éloquence et qu'il n'y prétendait pas.

»Je ne me présente pas,« dit-il, »avec des discours fleuris, avec des phrases parasites, pour mendier des applaudissements; je me présente avec quelques idées lumineuses, faites pour dissiper tout ce vain batelage que vous venez d'entendre. Personne plus que moi ne s'afflige de voir ici deux partis, dont l'un ne veut pas sauver la révolution, et dont l'autre ne sait pas la sauver.« A ces mots, la salle et les tribunes éclatent en applaudissements comme pour enfoncer dans l'âme des Girondins le trait que Marat vient de lancer. Celui-ci montre de la main le banc de Vergniaud et de ses amis. »Ici«, dit-il, »sont les hommes d'État; je ne leur fais pas à tous un crime de leur égarement, je n'en veux qu'à leurs chefs; mais il est prouvé que les hommes qui ont fait l'appel au peuple voulaient la guerre civile, et que ceux qui ont voté pour la conservation du tyran votaient pour la conservation de la tyrannie. Ce n'est pas moi d'ailleurs qui les poursuis, c'est l'indignation publique. Je m'oppose à l'impression d'un discours qui porterait dans les départements le tableau de nos dissensions et de nos alarmes.« L'assemblée, déjà partagée en deux moitiés égales, dont chacune voulait effacer la victoire pour ne pas paraître vaincue, vota à la fois l'impression du discours de Vergniaud et celle du discours de Marat. Une telle approbation ressemblait tellement à une injure, que Vergniaud offensé déclara que son improvisation s'était effacée de sa mémoire.

XXI. — Danton, à cette époque, avait des conférences fréquentes avec Guadet, Gensonné et Vergniaud; il inclinait évidemment vers le parti de ces hommes dont les lumières, l'éloquence et les mœurs promettaient à la république un gouvernement moins anarchique au dedans, plus imposant au dehors. conduite avec ce parti se ressentait tous les jours dav[illegible] ces dispositions secrètes. Sans cesse attaqué par Brissot, [illegible]lazé, par Louvet, par Barbaroux, par Isnard, par [illegible] *tous ceux des jeunes* Girondins que dirigeait la [illegible]

gnation de Roland, et que soufflait la colère de sa femme, Danton souffrait en silence leurs insinuations contre lui. Il affectait de ne pas entendre. Il ne répondait jamais. Soit magnanimité, soit prudence, il contenait en lui sa fougue et ne cessait de refuser le combat que les imprudents de la Gironde ne cessaient de lui offrir. Danton déployait de jour en jour davantage le génie d'un homme d'État. Homme d'action surtout, il apportait aux Girondins la puissance de volonté et d'unité qui leur manquait; il avait le cœur du peuple, dont Vergniaud et ses amis n'avaient que l'oreille; il eût donné la foule aux Girondins, qui avaient déjà les propriétaires avec eux; unis, ils auraient comprimé l'anarchie au cœur de la France en soulevant le sol national et en lançant la révolution au delà des frontières. Danton avait l'instinct de cette mission, il déplorait amèrement l'obstination des amis de Roland à s'éloigner de lui: »Leur haine contre moi les perd et me perdra peut-être après eux!« disait-il aux négociateurs qui s'interposaient entre eux et lui, »les insensés! ils ne savent pas ce qu'ils repoussent;« Mais, malgré les rapprochements souvent tentés par les modérés de la Gironde, la réconciliation échouait toujours. Le passé de Danton frappait de stérilité son génie; sa complicité avec les exécuteurs de septembre le poursuivait et poursuivait en lui la république.

XXII. — C'est à cette époque que fut institué, sur la proposition d'Isnard, le premier comité de salut public. Les membres furent nommés avec impartialité. C'étaient Dubois-Crancé, Pétion, Gensonné, Guyton de Morveau, Robespierre, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur (de Marne), Camilles Desmoulins, Barrère, Quinette, Danton, Sieyès, Lasource, Isnard, Cambacérès, Jean Debry. Les membres suppléants étaient Treilhard, Aubry, Garnier (de Saintes), Lindet, Lefebvre, Laréveillère-Lépaux, Ducos, Sillery, Lamarque et Boyer-Fonfrède. Les forces des partis s'y balançaient. Un redoublement d'énergie caractérisa les actes du gouvernement et de la commune pendant cette courte période de conciliation. Le danger de la patrie tendait toutes les pensées vers la guerre. Le tocsin sonnait dans Paris, le rappel battait, les sections couraient aux armes. Santerre était *à la tête de deux mille* citoyens armés. La convention ordonnait.

Le comité de salut public dirigeait. La commune exécutait des visites domiciliaires pour arrêter les conspirateurs, désarmer les aristocrates, exiler de la capitale les nobles, les prêtres suspects. Le tribunal révolutionnaire commençait à siéger et rendre ses premiers jugements. L'instrument des supplices se dressait sur la place de la Révolution comme une institution complémentaire de la république. Mais les Girondins détournaient le couteau sur les têtes des émigrés et des aristocrates, et n'osaient frapper leurs véritables ennemis.

XXIII. — Depuis la retraite de son mari, madame Roland désespérait de la liberté. Les froides théories de Robespierre glaçaient son cœur. Les haillons de Marat offensaient ses yeux. Renfermée dans la solitude, elle se demandait déjà si l'idéal de la révolution qu'elle avait rêvé n'était pas un de ces mirages de l'âme qui trompent par des perspectives séduisantes les imaginations altérées de bien, et qui se convertissent en aridité et en soif quand on en approche. Il lui eut été doux de mourir avant son désenchantement. L'ardeur de la lutte et la grandeur de son courage avaient soutenu son âme pendant que son mari était au pouvoir. Maintenant l'activité de sa pensée se retournait contre elle-même et la dévorait. L'ingratitude du peuple venait avant la gloire. De toutes les promesses de la république, madame Roland n'avait vu se réaliser que des ruines et des crimes. La calomnie, qui s'acharnait sur elle et sur son mari, l'effrayait plus que l'échafaud. Elle avait conservé ses amis Barbaroux, Pétion, Louvet, Brissot, Buzot. Elle se préparait à quitter Paris et à se retirer de nouveau avec son mari et son enfant dans sa maison du Beaujolais.

Mais ce n'était pas seulement pour fuir le bruit menaçant que ses ennemis faisaient autour de son nom qu'elle allait s'abriter dans ses montagnes : c'était pour se fuir elle-même. Les dangers que couraient ses amis lui révélaient la force des sentiments qu'elle éprouvait pour eux. Chaste comme les statues de l'antiquité dont elle avait fait son modèle, elle craignit de p[illegible] dans son âme, par le feu d'un amour vulgaire, le feu pu[illegible] naturel de la liberté. Elle résolut de s'éloigner. Elle avait de sa propre estime plus encore que de gloire. Elle voul[illegible] une victime sans tache à la mort.

Mais l'agitation du moment, les comptes que Roland avait à rendre de sa gestion, les dangers tous les jours croissants suspendaient ce départ, de semaine en semaine. L'âme partagée entre son culte pieux pour Roland, son amour pour sa fille, ses inquiétudes sur ses amis, sa vigilance sur ses sentiments, et sa douleur sur les maux de sa patrie, elle subissait à la fois toutes les douleurs de l'épouse, de la mère et du chef de parti. Elle connaissait à son tour l'amertume de la haine du peuple, les poisons de la calomnie, la froideur du foyer conjugal, les alarmes nocturnes sur la vie d'un époux et des enfants, et toutes ces angoisses qu'elle n'avait pas su plaindre dans la reine. Son logement, caché dans une sombre rue d'un quartier du Panthéon, contenait autant de troubles et de gémissements qu'un palais.



# LIVRE TRENTE-NEUVIÈME.

**Danton et Robespierre. — Second mariage de Danton. — Danton accuse les Girondins. — Robespierre demande leur jugement. — Vergniaud se défend. — Danton réplique. — Marat. — Théories de Robespierre. — Appréciations.**

I. — Les événements se pressaient, coup sur coup, comme dans une fortune qui s'écroule. L'influence des Girondins dans les départements, artificiellement soutenue par les journaux à la solde de Roland, croissait chaque jour. Les dangers de la patrie donnaient le peuple aux partis extrêmes. Les commissaires de la convention couraient de ville en ville, installant ou renversant, selon leurs caprices, les autorités locales, les unes dans le sens du jacobinisme, les autres dans l'esprit de la Gironde. Bourdon de l'Oise en mission à Orléans, où il prêchait les doctrines de Robespierre et remplaçait la municipalité modérée par une municipalité jacobine, recevait vingt coups de baïonnette dans la salle de l'hôtel de ville; relevé et sauvé par les démagogues, il envoyait ses assassins à Paris, au tribunal révolutionnaire. Manuel, l'ancien procureur-syndic de Paris, retiré à Montargis, sa patrie, était arraché de sa demeure par le peuple, traîné au pied de l'arbre de la liberté, dépouillé de ses vêtements, criblé de blessures, défiguré de coups, inondé de sang, et la municipalité, qui accourait pour le délivrer, ne trouvait plus d'asile pour lui qu'un cachot.

La majorité de la convention, décidée par la plaine, flottait au gré de Barrère. Robespierre s'éloignait de Danton, suspect de complicité dans les trahisons de Dumouriez. Legendre entreprit de les réconcilier.

II. — Danton et Robespierre se rencontrèrent à la table de *Legendre. Danton*, qui avait dans le caractère la franchise de la

force et la haine facile à fléchir des hommes violents, s'avança le premier vers Robespierre et lui tendit la main. Robespierre retira la sienne, et resta pendant tout le repas dans une contrainte et dans une observation taciturne. A la fin du dîner il laissa échapper quelques mots à double tranchant, qui, sans désigner directement Danton, exprimaient la défiance et le mépris pour les hommes qui ne voient dans les révolutions que des échelons sanglants de fortune, et dans la victoire que les dépouilles. C'était une allusion trop claire aux soupçons de concussion qui pesaient sur la conscience de Danton et aux souvenirs de septembre. Danton y répondit par quelques sarcasmes sur les hommes qui prenaient leur orgueil pour de la vertu et leur lâcheté pour de la modération. Ces deux rivaux se séparèrent plus aigris et plus antipathiques qu'avant ce rapprochement. Danton se rejeta de nouveau vers les Girondins, et s'humilia jusqu'à demander l'amnistie de son passé. Un député de son parti, nommé Meilhand, supplia ses amis de profiter de ces dispositions pour s'attacher ce colosse qui portait avec lui la popularité et la victoire.

Un jour, ayant rencontré Danton dans un des comités de la convention, Meilhand s'entretenait avec lui. Marat traversa la salle, dit quelques mots à l'oreille de Danton et s'éloigna. »Le misérable!« dit Danton à Meilhand; »du sang, du sang, toujours du sang, il ne lui faut que du sang! Sortons d'ici. Ces hommes me font horreur!« et il entraîna Meilhand dans le jardin des Tuileries. Meilhand, en voyant son ami oppressé par le remords, et son esprit prêt à s'ouvrir à des conseils de modération, lui représenta que Marat déshonorait sa politique, et que Robespierre, après avoir usé sa popularité, menacerait jusqu'à sa vie; il lui montra le besoin qu'avait la république d'une main puissante qui saisît les affaires, qui donnât à la fois un frein à la populace, une impulsion à la nation, une direction à la convention, et qui écrasât, comme de vils reptiles, Marat dans son sang et Robespierre dans son orgueil. »Tu es cet homme,« ajouta-t-il, »prononce-toi pour nous, nous oublierons le passé et nous te suivrons; ton ambition sera le salut de la patrie.« Danton écoutait sans répugnance et se taisait comme un homme qui délibère en lui-même. Son regard interrogeait celui de Meilhand pour voir si le Girondin avait dans l'âme ce qu'il exprimait des

lèvres. »Si je pouvais m'y fier!« dit-il enfin avec un soupir. »Au nom de qui me parles-tu ainsi? — Au nom de ceux,« répondit le Girondin, »qui méprisent Marat et qui détestent Robespierre autant que toi. — Et qui t'a dit que je détestais Robespierre? — Qui me l'a dit! Ton intérêt. Robespierre a déjà murmuré contre toi des paroles sinistres,. si tu ne le préviens pas, il te préviendra.« Danton réfléchit encore un moment; puis, avec le geste d'une résolution désespérée et qui coûte à l'âme: »N'en parlons plus,« dit-il, »c'est impossible! Tes amis n'ont pas de confiance en moi. Je me perdrais pour eux, et ils me livreraient ensuite à nos ennemis communs. Le sort est jeté, que la mort décide!«

Danton répugnait aux Girondins à cause de ses violences, et à Robespierre à cause de son immoralité. La crainte qu'il inspirait le protégeait seule alors contre le mépris. Il bravait effrontément sa mauvaise renommée. Il affichait la licence à l'abri du patriotisme. Entouré d'hommes corrompus et serviles, il avait une cour et des courtisans. Hébert, Fabre, Merlin, Chabot, Lacroix, Westermann, Brune, Bazire, Camille Desmoulins s'asseyaient à sa table. On y passait des conjurations aux plaisirs. On donnait à la révolution le caractère d'une orgie de patriotisme. Les vers, les arts, la musique, l'amour complaisant y délassaient Danton de la tension des affaires et des fougues de l'éloquence. L'insouciance voluptueuse et l'athéisme sans lendemain étaient la philosophie de ces réunions. C'étaient les disciples d'Helvétius pratiquant la morale du plaisir sur les ruines d'un empire.

Danton avait de plus acheté et meublé une maison de campagne aux bords de la Seine, sur le coteau de Sèvres. Là, à l'exemple de Mirabeau, il se retirait souvent avec ses confidents les plus intimes pour méditer des coups d'État.

Depuis la mort de sa femme il souffrait de son isolement. Déjà son âme, promptement assouvie de tout, se lassait de ces voluptés sensuelles et rêvait un pur attachement. Une jeune fille, d'une famille sans tache et d'une touchante beauté, avait attiré ses regards et fixé son choix. Elle se nommait Louise Gély. Elle avait seize ans. Il songeait à l'épouser. Sa première femme, mourante, l'avait désignée elle-même à Danton comme propre *à servir de mère à ses* enfants. Danton n'avait que trente-trois

ans. Il voulait se retirer du tumulte et se refaire un bonheur conjugal. L'influence de cet amour, le désir de se purifier aux yeux de sa fiancée du contact de Robespierre et de Marat, le besoin de fixer la révolution pour fixer son propre sort, étaient au nombre des motifs qui poussaient en ce moment Danton vers les Girondins; le parti de ces hommes éloquents, modérés, le réhabilitait à ses propres yeux. L'idée obstinée de se rattacher à eux le poursuivait; même après y avoir renoncé, il y revenait sans cesse comme à un regret ou à un pressentiment.

III. — Le père de mademoiselle Gély avait été huissier audiencier au parlement. La protection de Danton l'avait fait nommer à une place lucrative dans les bureaux du ministre de la marine. Cette famille conservait une vive reconnaissance de ce bienfait; mais si la renommée de Danton avait son prestige, elle avait aussi son horreur. La mère de la jeune fille refusa longtemps de consentir à ce mariage. Elle adressa à Danton des reproches amers sur sa conduite dans les journées de septembre, et sur son vote dans le procès du roi. Danton s'humilia devant cette femme, confessa ses torts dans les premières crises de la révolution, les attribua à la fougue de son patriotisme et de sa *jeunesse*, témoigna un repentir sincère d'avoir voté la mort de Louis XVI, attribua ce vote à la pression des circonstances, et à la conviction qu'il avait eu de l'impossibilité de sauver le roi. Il affirma que les excès de la démagogie lui inspiraient, de jour en jour, plus d'horreur; que l'établissement de la république au sein d'une pareille conception lui paraissait une chimère, et que tous ses efforts secrets tendaient depuis longtemps au rétablissement d'une monarchie constitutionnelle. L'accent de franchise et de douleur qui éclatait dans les aveux de Danton fléchit la famille Gély, et la jeune fille lui fut accordée.

IV. — L'amour qu'inspirait à Danton sa fiancée poussa sa complaisance encore plus loin. Il consentit à donner à son union le caractère religieux qu'exigeaient les croyances et les habitudes pieuses de la famille dans le sein de laquelle il allait entrer. Au moment même où les cérémonies du culte catholique étaient le plus proscrites et ses ministres le plus persécutés, Danton fit *célébrer son mariage* dans la chambre et par le ministère d'un *prêtre non assermenté*, nommé M. de Kéravenan, mort depuis

curé de Saint-Germain-des-Prés. Avant la cérémonie, Danton passa dans le cabinet du prêtre, s'agenouilla à ses pieds, et accomplit ou simula l'acte de la confession.

L'immense fortune qu'on lui supposait et qu'on attribuait à ses concussions en Belgique parut également démentie par la modicité du douaire qu'il reconnut à sa nouvelle épouse. Il n'apporta en mariage qu'une somme de trente mille francs en assignats, qui ne représentèrent bientôt après que douze mille francs. Il donna à sa femme pour unique présent de noce une bourse contenant cinquante louis en or.

V. — C'était le moment où Danton couvait avec plus de mystère, dans sa pensée, le dégoût de la république et la restauration, par l'armée, de la monarchie constitutionnelle dans la famille d'Orléans. Quelques jours après son mariage, il demanda à sa femme si elle avait dépensé les cinquante louis qu'il lui avait donnés le jour de ses noces. »Non,« lui répondit la jeune femme, »je les ai conservés pour te les rendre dans un moment extrême. — Eh bien, prêtes-les-moi, »dit Danton, »j'en ai besoin pour un usage que je ne puis révéler qu'à toi seule.« Il lui confia alors qu'un complot pour modifier la république et pour arracher le gouvernement à l'anarchie était mûr; qu'un mouvement de Paris, coïncidant avec un mouvement de l'armée, proclamerait bientôt la nécessité de la centralisation du pouvoir, et appellerait le duc d'Orléans au trône de la révolution; qu'il ne manquait plus à ce plan que le consentement et le concours du duc d'Orléans lui-même, absent alors de Paris; qu'il fallait envoyer un agent discret et sûr pour sonder ce prince; qu'il avait choisi pour cette mission son secrétaire nommé Miger, et que les cinquante louis étaient destinés à payer son voyage.

Les cinquante louis furent donnés par madame Danton à son mari. Miger partit. Le duc d'Orléans refusa sa coopération et son nom à une entreprise qui lui parut ou coupable ou prématurée. Danton ajourna le mouvement, non la pensée.

Remontons de quelques semaines pour bien comprendre la situation de Danton dans les mouvements qui précédèrent le 31 mai.

Quelques jours après la défection de Dumouriez, Lasource, le *plus ombrageux des amis* de Roland, insinua dans un discours

que Lacroix et Danton étaient complices de la trahison du général leur ami, dans le but de rétablir la royauté. »Voilà le nuage qu'il faut déchirer,« dit en terminant Lasource, la main tendue vers le banc où siégeait Danton. »Je demande que vous nommiez une commission pour découvrir et frapper le coupable. Il y a assez longtemps que le peuple voit le trône et le Capitole, il veut voir maintenant la roche Tarpéienne et l'échafaud. (On applaudit.) Je demande de plus l'arrestation d'Égalité et de Sillery; je demande enfin, pour prouver que nous ne capitulons jamais avec un tyran, que chacun de nous prenne l'engagement de donner la mort à celui qui tenterait de se faire roi ou dictateur.« L'assemblée, se levant tout entière, répéta le serment de Lasource. Les tribunes, entraînées par le mouvement de la convention, jurèrent la mort du dictateur en regardant Danton. Le soupçon qui couvait dans toutes les âmes sembla avoir éclaté enfin par la voix de Lasource, et purifié l'air de la convention.

VI. — L'attitude de Danton avait révélé pendant le discours de Lasource tout ce qui s'agitait dans son âme, l'étonnement d'abord d'un orgueil qui se croyait inattaquable, puis la colère prête à bondir sur un insolent ennemi, puis le dédain d'une popularité qui pouvait braver toute atteinte, puis l'énergie contenue d'une résolution prise de combattre à mort, puis enfin l'immobilité affectée de l'indifférence qui prend en pitié ses accusateurs, et qui retourne dans sa pensée les armes dont il va les frapper. Jamais la figure de Danton n'avait en si peu de minutes parcouru toutes les gammes de la physionomie humaine. L'esprit s'y troublait comme sur un abîme. L'œil y était emporté comme dans une trombe de passions. Quand Lasource fut descendu de la tribune, Danton se leva; en passant devant les bancs de la montagne, où il siégait, il se pencha vers les amis de Robespierre, et leur dit à demi-voix en montrant du poing les Girondins: »Les scélérats, ils voudraient rejeter leurs crimes sur nous!« Les montagnards comprirent que Danton enfin, arraché à sa longue hésitation, se décidait pour eux et allait écraser leurs ennemis. Tous les yeux le suivirent à la tribune. Il se tourna en s'inclinant avec l'expression d'une fière déférence vers la montagne, et d'une voix dont la gravité étouffait mal l'émotion:

»*Citoyens,*« *dit-il* en indiquant du geste qu'il s'adressait

aux montagnards seuls, »je dois commencer par vous rendre hommage. Vous qui êtes assis sur cette montagne, vous aviez mieux jugé que moi. J'ai cru longtemps que, quelle que fût l'impétuosité de mon caractère, je devais tempérer les moyens que la nature m'a départis pour employer, dans les circonstances difficiles où m'a placé ma mission, la modération que les événements me paraissaient commander. Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison; je le reconnais devant la France entière. C'est nous qu'on accuse! nous, faits pour dénoncer l'imposture et la scélératesse! et ce sont les hommes que nous ménageons qui prennent aujourd'hui l'attitude insolente de dénonciateurs!«

Sa voix tonnante résonnait comme le tocsin au-dessus des murmures des Girondins et des applaudissements anticipés de la montagne. Après avoir justifié, par des démentis et par des affirmations, sa conduite dans ses rapports avec Dumouriez, il se tut un moment, comme pour juger de l'effet de sa justification, sonder le terrain sous ses pieds et recueillir sa colère; puis reprenant:

»Et aujourd'hui,« dit-il, »parce que j'ai été trop sage et trop circonspect; parce qu'on a eu l'art de répandre que j'avais un parti, que je voulais être dictateur; parce que je n'ai pas voulu, en répondant jusqu'ici à mes adversaires, produire de trop rudes combats, opérer des déchirements dans cette assemblée, on m'accuse de mépriser et d'avilir la convention! Avilir la convention! Et qui donc plus que moi a cherché à relever sa dignité, à fortifier son autorité? N'ai-je pas parlé de mes ennemis mêmes avec respect? Et pourquoi ai-je abandonné ce système de silence et de modération? Parce qu'il est un terme à la prudence, parce que, attaqué par ceux-là mêmes qui devaient s'applaudir de ma circonspection, il est permis d'attaquer à son tour et de sortir des limites de la patience! Nous voulons un roi? Il n'y a que ceux qui ont eu la lâcheté de vouloir sauver le tyran par l'appel au peuple qui peuvent être justement soupçonnés de vouloir un roi! il n'y a que ceux qui ont manifestement voulu punir Paris de son héroïsme en soulevant contre Paris les départements, il n'y a que ceux qui ont fait des soupers clandestins avec Dumouriez *quand* il était à Paris, oui! il n'y a que *ceux-là qui sont les* complices de sa conjuration!«

A chacune de ces insinuations directes contre Lasource, Vergniaud, Barbaroux, Brissot, la montagne répondait par des trépignements de joie qu'entrecoupaient les apostrophes et la voix aigre de Marat.

»Nommez ceux que vous désignez,« crient Gensonné et Guadet à l'orateur. »Eh bien, écoutez!« répond Danton en se tournant vers la Gironde. «Écoutez,« répète Marat, »les noms de ceux qui veulent égorger la patrie! — Voulez-vous entendre un mot qui contient tout?« reprend Danton. »Oui, oui!« lui crie-t-on de toutes parts. Danton alors, avec l'accent et le geste d'un homme qui dépouille tout ménagement: »Eh bien!« dit-il, »je crois qu'il n'y a plus de trêve entre la montagne et les patriotes qui ont voulu la mort du tyran et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés par toute la France.«

La montagne, acceptant ce signe de séparation entre elle et les Girondins, se lève comme un seul homme et pousse une longue exclamation. »J'ai vécu de calomnie,« reprend douloureusement Danton, »elle s'est repliée de cent façons sur mon compte, et toujours elle s'est elle-même démentie par ses contradictions. J'ai soulevé le peuple au début de la révolution, et j'ai été calomnié par les aristocrates; j'ai fait le 10 août, et j'ai été calomnié par les modérés; j'ai poussé la France aux frontières et Dumouriez à la victoire, et j'ai été calomnié par de faux patriotes; aujourd'hui les homélies misérables d'un vieillard cauteleux, Roland, sont le texte de nouvelles inculpations: tel est l'excès de son délire, et ce vieillard a tellement perdu la tête, qu'il ne voit que la mort, et qu'il s'imagine que tous les citoyens sont prêts à le frapper! Il rêve avec ses amis l'anéantissement de Paris. Eh bien! quand Paris périra, il n'y aura plus de république!«

VII. — Les tribunes, à ces mots, retentissent de battements de mains prolongés. On veut leur imposer silence. Danton les justifie et adresse un hymne au peuple de Paris et de l'empire, qui du haut de ces tribunes a mis lui-même son cœur, sa main et sa voix dans l'œuvre de sa liberté. Il entre dans quelques détails pour sa propre justification; puis, se tournant encore vers *la montagne:* »*Je* prouverai que je suis un révolutionnaire *immuable, que je résisterai* à toutes les atteintes, et je vous prie,

citoyens, d'en accepter l'augure.« La montagne, du haut de ses bancs, ouvre ses bras à Danton comme pour embrasser son nouveau chef. Une voix s'élève de la plaine et prononce le nom de *Cromwell.* » Quel est le scélérat qui a osé me dire que je ressemble à Cromwell?« s'écrie l'orateur en s'interrompant. »Oui, je demande que ce vil calomniateur soit puni et conduit à l'Abbaye. Moi Cromwell! mais Cromwell fut l'allié des rois! quiconque a frappé comme moi un roi à la tête devient à jamais l'exécration de tous les rois!... Ralliez-vous,« reprend-il enfin d'une voix qui semble arracher la montagne de sa base, »ralliez-vous, vous qui avez prononcé l'arrêt du tyran, contre les lâches qui ont voulu l'épargner! Serrez-vous, appelez le peuple à écraser nos ennemis communs du dedans; confondez, par la vigueur et l'imperturbabilité de votre caractère, tous les scélérats, tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départements. Plus de paix, plus de trêve, plus de transaction avec eux!...« La fureur de son âme semble avoir passé dans la montagne. »Vous voyez, par la situation où je me trouve en ce moment, la nécessité où vous êtes d'être fermes et de déclarer la guerre à vos ennemis quels qu'ils soient. Il faut former une phalange indomptable. Je marche à la république, marchons-y ensemble; nous verrons qui de nous ou de nos lâches détracteurs atteindra le but. Je demande que la commission des Six, que vous venez de nommer sur la proposition de Lasource, examine non-seulement la conduite de ceux qui nous ont calomniés, qui ont conspiré contre l'indivisibilité de la république, mais de ceux aussi qui ont cherché à sauver le tyran!«

Danton descendit dans les bras de ses collègues de la montagne. Ses paroles répondaient à l'impatience de lutte qui existait entre les jacobins et les Girondins, et que son attitude avait seule contenue jusque-là. Ce discours brisait la digue entre les deux partis: la colère et le sang étaient libres de couler.

VIII. — A son tour, Marat accusa tout le monde. Santerre annonça que cent bataillons formés par Carnot et par lui allaient sortir de Paris et combler le vide que la trahison venait de faire sur *nos frontières du* Nord. Custine écrivit qu'il commençait sa *retraite. Les cordeliers*, les jacobins, la commune, les sections

redoublèrent d'énergie et se répandirent en imprécations contre les Girondins, qui jetaient la division entre Paris et les départements et qui, incapables de diriger la république, conspiraient, dans les conciliabules de Roland, la perte des meilleurs patriotes et le rétablissement de la royauté. Le tribunal révolutionnaire lui-même, récemment nommé par la convention, vint se plaindre à la barre de n'avoir encore ni conspirateurs, ni traîtres à juger. On ne tarda pas à lui envoyer en masse les aristocrates, les émigrés, les généraux de l'armée de Dumouriez, coupables, non de sa trahison, mais de sa défaite. Carnot, envoyé à la frontière du Nord, y porta avec lui le génie de l'organisation militaire dont il était doué; les places fortes furent armées, les garnisons réparties, les approvisionnements préparés, les ateliers d'armes et de canons mis en activité, les généraux nommés à l'acclamation, et l'armée reforma ses lignes en face d'un ennemi qui s'étonnait de retrouver une autre muraille de baïonnettes derrière celle qu'il avait détruite.

IX. — Ces nécessités du salut public confondirent en apparence, quelques jours, les actes, les votes, les discours dans la convention; les cœurs paraissaient unanimes, mais ils s'étaient refermés sur des ambitions et sur des haines qui n'attendaient qu'une occasion pour éclater. Depuis le discours de Danton, le parti de Marat, sûr d'un appui si redoutable, devenait de jour en jour plus audacieux.

Cet homme, qui n'était plus rien par lui-même, s'était fait le drapeau de la montagne; la montagne ne pouvait l'abandonner sans paraître faiblir ou transiger devant les Girondins. Marat sentait sa force, il en abusait pour engager sur son nom des luttes nouvelles où il grandissait, aux yeux du peuple, de toute l'importance du combat. Idole du bas peuple, agitateur des sections, sûr de la commune, orateur des cordeliers, il était soutenu de plus par ce club central d'insurrection dont il avait fait le pouvoir exécutif de l'anarchie, et qui siégeait dans la salle de l'Archevêché. Là se réunissaient, à un signe de Marat, pour rédiger des pétitions incendiaires, ou pour attrouper les faubourgs, ces hommes dont la sédition était devenue le métier; les *pétitionnaires des sections* ne cessaient de demander à la convention la mise en accusation des Guadet, des Vergniaud, des

Gensonné, des Brissot, des Barbaroux, des Louvet, des Roland.

Pétion dénonça à la convention une de ces adresses qui provoquait au meurtre d'une partie de la représentation nationale: »Qui mérite mieux l'échafaud que Roland?« disait cette adresse; »et cependant il respire. Partout où nous portons nos regards nous ne voyons que des conspirateurs. Législateurs, effrayez par le supplice! Montagne de la convention, sauvez la république! ou si vous ne vous sentez pas assez forts pour le faire, osez nous le dire avec franchise, nous nous chargerons de le faire.« Danton, dépassant toutes les bornes, proposa une mention honorable à cette adresse. Il s'élança à la tribune avec Fabre d'Églantine et plusieurs membres de la montagne, pour en précipiter Pétion. »Reste, Pétion!« lui crie Duperret,« nous avons des enfants, ils nous vengeront. — Vous êtes des scélérats!« répond Danton. Des cris *A bas le dictateur!* s'élèvent de la plaine. Les députés descendent de leurs bancs, se précipitent en deux torrents contraires autour de la tribune. Un Girondin tire un poignard de son fourreau. Un montagnard met le canon d'un pistolet sur la poitrine de Duperret. Le président se couvre. Pétion continue à commenter l'adresse et à demander vengeance des outrages dirigés contre les membres de la représentation nationale. Des murmures, des éclats de rire l'interrompent à chaque mot. David, l'ami de Robespierre et de Marat, s'avance au milieu de la salle et défie Pétion du geste et de la voix. Pétion persiste. Il fait rougir la convention de garder dans son sein un homme auprès duquel personne ne voulait s'asseoir peu de mois avant, et qui aujourd'hui obtenait plus de faveur et de silence que les meilleurs citoyens; un homme qui prêche ouvertement le despotisme, qui provoque au pillage, qui demande des têtes, Marat enfin!

Danton succède à Pétion. »Avons-nous le droit,« dit-il, »d'exiger du peuple plus de sagesse que nous n'en montrons nous-mêmes? Le peuple n'a-t-il pas le droit de sentir les bouillonnements qui le conduisent au délire patriotique, quand cette tribune semble une arène de gladiateurs? N'ai-je pas été tout à l'heure moi-même assiégé à cette place? Ne m'a-t-on pas dit que je voulais être dictateur? Je vais examiner froidement la proposition de Pétion. Moi, je n'y mettrai aucune passion, j'y conser-

verai mon impassibilité, quels que soient les flots d'indignation qui se pressent dans mon sein. Je sais quel sera le dénoûment de ce grand drame. Le peuple sera le but: je veux la république; je prouverai que je marche constamment à ce but. Pétion se plaint qu'on ait demandé sa tête! et n'a-t-on pas demandé la mienne dans quelques départements? J'en appelle à Pétion lui-même, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il se trouve dans les orages populaires; il sait bien que lorsqu'un peuple brise la monarchie pour arriver à la république, il dépasse son but par la force de projection qu'il s'est donnée. Que devez-vous répondre au peuple quand il vous dit des vérités sévères? Vous devez lui répondre en sauvant la république. La constitution sera née dans les orages de la liberté. Ainsi un peuple de l'antiquité construisait les murs en tenant d'une main la truelle et de l'autre l'épée qui devait le défendre. Que l'on ne vienne donc plus nous apporter des dénonciations exagérées comme si l'on craignait la mort! Il vous sied bien de vous élever contre le peuple parce qu'il vous dit des vérités énergiques! Je demande qu'on néglige la motion de Pétion. Si Paris montre de l'indignation, il a bien le droit de reporter la guerre à ceux qui l'ont tant de fois calomnié après les services qu'il a rendus à la patrie.«

Fonfrède indigné se lève et appuie la motion de Pétion. »Je ne prends pas,« dit-il, »quelques hommes pour le peuple. On accuse la majorité de cette assemblée de complicité. Et qui l'accuse? C'est Dumouriez. Qui veut la dissourdre? C'est d'Orléans, quand il passe à l'ennemi. Qui l'accuse? Les royalistes qui vous redemandent le tyran dont vous avez abattu la tête. Qui l'accuse enfin? Tous les nobles, tous les prêtres, tous les rois. Ils nous accusent de complicité, parce qu'ils n'osent pas nous accuser d'avoir fondé la république, d'avoir déclaré la guerre à la royauté, d'avoir enfin banni ces Bourbons dont le chef méprisable nous fait ainsi ses adieux: et sans doute il faut marcher droit au but, il faut d'une main repousser l'ennemi et de l'autre fonder une constitution. Citoyens, ne laissez pas avilir la nation en vous! — Citoyens« dit à son tour Guadet, »la république est perdue si vous souffrez que ces scélérats viennent vous dire impunément *que la convention est* corrompue.« Robespierre se lève: »Ceux *qui prétendent,*« dit-il, »que la majorité de la convention est

corrompue sont des insensés, mais ceux qui nieraient que la convention puisse être quelquefois égarée par une coalition composée de quelques hommes profondément corrompus, seraient des imposteurs.... Je vais lever une partie du voile!...«

A ces mots, Vergniaud s'indigne et demande lui-même que Robespierre soit entendu. »Quoique nous n'avons pas« dit-il, »de discours artificieusement préparé, nous saurons répondre et confondre les scélérats.«

X. — Robespierre accuse Vergniaud et son parti avec la dernière véhémence; il conclut en demandant leur jugement. La montagne applaudit les conclusions de ce discours. Vergniaud monte après Robespierre à la tribune, et parvient difficilement à se faire entendre.

XI. — »J'oserai répondre,« dit-il, »à Robespierre, qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par de froides ironies, vient prodiguer de nouvelles discordes dans le sein de la convention; j'oserai lui répondre sans méditation. Je n'ai pas comme lui besoin d'art, il suffit de mon âme. Ma voix, qui de cette tribune a porté plus d'une fois la terreur dans ce palais, d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'âme des scélérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle de la royauté. En vain on cherche à m'aigrir, je veillerai sur moi. Je ne seconderai pas les projets infâmes de ceux qui s'efforcent de nous faire entr'égorger comme les soldats de Cadmus, pour livrer notre place vacante aux despotes qu'ils nous préparent. Robespierre nous accuse de nous être opposés dans le mois de juillet à la déchéance de Louis Capet. Je réponds que c'est moi qui, le premier à cette tribune, ai parlé de déchéance le 3 juillet, et j'ajouterai que peut-être l'énergie de ce discours ne contribua pas peu au renversement du trône. Dans la commission du 21, dont j'étais membre, nous ne voulions ni d'un nouveau roi, ni d'un nouveau régent, nous voulions la république, et ce fut moi qui, après avoir présidé toute la nuit du 9 au 10 août au bruit du tocsin, vins, pendant que Guadet présidait le matin au bruit du canon, proposer la république, au nom de l'assemblée législative. Je le demande, citoyens, est-ce là avoir conspiré avec la cour? Est-ce *à nous qu'elle doit* de la reconnaissance, ou bien à ceux qui,

par les persécutions qu'ils nous font éprouver, la vengent si bien du mal que nous lui avons fait?

»Robespierre nous accuse d'avoir inséré dans le décret de suspension un article portant qu'il serait nommé un gouverneur au prince royal? Le 17 août je quittai le fauteuil du président, vers les neuf heures du matin, pour rédiger en dix minutes le décret de déchéance. Je suppose que les motifs sur lesquels je me fondais pour y insérer l'article qu'on me reproche m'aient trompé, peut-être dans les circonstances graves où nous nous trouvions, peut-être au milieu des inquiétudes qui devaient m'agiter pendant le combat, peut-être serais-je excusable de n'avoir pas été infaillible. Au moins ne conviendrait-il pas à Robespierre, qui alors s'était prudemment enseveli dans une cave, de me témoigner tant de rigueur pour un moment de faiblesse. Mais quand je rédigeais à la hâte le projet de décret, la victoire flottait incertaine entre le peuple et le château. Cette nomination d'un gouverneur au prince royal, dans le cas de la victoire du tyran, isolait constitutionnellement le fils du père, et livrait ainsi un otage au peuple contre les vengeances de la cour.

»Robespierre nous accuse d'avoir loué La Fayette et Narbonne? C'est Guadet et moi qui, malgré les murmures de l'assemblée législative, avons attaqué La Fayette à cette barre quand il a tenté de faire le petit César.

»Robespierre nous accuse d'avoir fait déclarer la guerre à l'Autriche? La question n'était pas de savoir alors si nous aurions la guerre: la guerre nous était déclarée par le fait. Il s'agissait de savoir si nous attendrions paisiblement que nos ennemis eussent consommé les préparatifs qu'ils faisaient à notre porte pour nous écraser, si nous leur laisserions transporter le théâtre de la guerre sur notre territoire, ou si nous le transporterions sur le leur. Le courage des Français a répondu pour nous à cette accusation.

»Nous avons, dit-on,« calomnié Paris? Robespierre seul et ses amis calomnient cette ville célèbre. Ma pensée s'est toujours arrêtée avec effroi sur les scènes déplorables qui ont souillé la révolution; mais j'ai constamment soutenu qu'elles étaient l'ou*vrage non du peuple*, mais de quelques scélérats accourus de *toutes les parties* de la république pour vivre de pillage et de

meurtre dans une ville dont l'immensité et les agitations ouvraient la plus grande carrière à leurs crimes. Pour la gloire même du peuple, j'ai demandé qu'ils fussent livrés au glaive des lois. D'autres, au contraire, pour assurer l'impunité des brigands, et leur ménager sans doute de nouveaux massacres et de nouveaux pillages, ont fait l'apologie de leurs excès, et les ont attribués au peuple. Or, qui est-ce qui calomnie le peuple, ou de l'homme qui le soutient innocent des crimes de quelques brigands étrangers, ou de celui qui s'obstine à imputer au peuple entier l'odieux de ces scènes de sang? — Ce sont des vengeances nationales,« s'écrie Marat.

Vergniaud continue sans le regarder. »Nous avons voulu fuir Paris! nous dit Robespierre, lui qui avait voulu fuir à Marseille. Quant à moi, je déclare que si l'assemblée législative sortait de Paris, ce ne pourrait être que comme Thémistocle sortit d'Athènes, c'est-à-dire avec tous les citoyens, en ne laissant à nos ennemis pour conquête que des cendres et des décombres, et en ne fuyant un moment devant eux que pour mieux creuser leur tombeau.

»Robespierre nous accuse d'avoir voté l'appel au peuple? Lui devais-je le sacrifice d'une opinion que je croyais bonne et qui pouvait éviter à la nation une nouvelle guerre, dont je redoutais les calamités!

»Et nous sommes des intrigants et des meneurs!« poursuit Vergniaud; »mais nous a-t-on vus le 10 août proposer de prendre les ministres dans le sein de l'assemblée législative? L'occasion était belle pourtant, nous pouvions croire, sans présomption, que les choix tomberaient sur quelques-uns d'entre nous; où sont donc les preuves de cette passion de fortune, de cette soif de pouvoir qu'on nous attribue? Danton s'est glorifié d'avoir sollicité et obtenu des places pour des hommes qu'il croyait de bons citoyens: si, ce que j'ignore, quelqu'un de nous a suivi la même règle de conduite, comment pourrait-on lui faire un crime de ce qui n'a pas paru blâmable en Danton!

»Mais nous sommes des modérés, des Feuillants? Nous, modérés! Je ne l'étais pas le 10 août, Robespierre, quand tu étais caché dans ta cave! Des modérés! Non, je ne le suis pas dans ce sens que je veuille éteindre l'énergie nationale: je sais que la

liberté est toujours active comme la flamme; qu'elle est inconciliable avec un calme parfait, qui ne convient qu'à des esclaves. Je sais aussi que, dans les temps révolutionnaires, il y a autant de folie à prétendre à calmer à volonté l'effervescence du peuple qu'à commander aux flots d'être tranquilles quand ils sont battus par les vents. Mais c'est au législateur à prévenir, autant qu'il peut, les désastres de la tempête par de sages conseils; et s'il faut, pour être patriote, se déclarer le protecteur du brigandage et du meurtre, oui! je suis modéré.

»Depuis l'abolition de la royauté, j'ai beaucoup entendu parler de révolutions; je me suis dit: Il n'y en a plus que deux possibles, celle des propriétés, ou la loi agraire, et celle qui nous ramènerait à la royauté. J'ai pris la ferme résolution de combattre l'une et l'autre; si c'est là être modéré, oui! je suis modéré.

»J'ai aussi beaucoup entendu parler d'insurrection, et, je l'avoue, j'en ai gémi. Ou l'insurrection a un objet ou elle n'en a pas. Dans le dernier cas c'est une convulsion pour le corps politique, qui, ne pouvant lui faire aucun bien, doit nécessairement lui faire beaucoup de mal. Si l'insurrection a un objet déterminé, quel peut-il être, si ce n'est d'arracher le pouvoir à la représentation nationale pour le transporter sur la tête d'un seul citoyen? Dans les deux cas, les hommes qui prêchent l'insurrection conspirent contre la république et la liberté; et s'il faut, [illegible] approuver pour être patriote, ou être modéré en les combattant, je suis modéré! Quand la statue de la liberté est sur le trône, l'insurrection ne peut être provoquée que par les amis de la royauté.

»J'ai voulu aussi des mesures terribles, mais contre les seuls ennemis de la patrie; des punitions et non des proscriptions. Quelques hommes ont paru faire consister leur patriotisme à tourmenter, à faire verser des larmes: j'aurais voulu que le patriotisme ne fît que des heureux. On cherche à consommer la révolution par la terreur, j'aurais voulu la consommer par l'amour. Enfin je n'ai pas pensé que, semblables aux prêtres et farouches ministres de l'inquisition, qui ne parlent de leur *de miséricorde* qu'à la lueur des bûchers, nous dussions parler *de la liberté au* milieu des poignards et des [illegible]

qu'on nous rende grâce de notre modération! Si nous avions accepté le combat qu'on ne cesse nous présenter ici, je le déclare à mes accusateurs, de quelques soupçons dont on nous environne, de quelques calomnies dont on veuille nous flétrir, nos noms sont encore plus estimés que les leurs, et l'on aurait vu accourir de tous les départements des hommes également redoutables à l'anarchie et aux tyrans. Nos accusateurs et nous, nous serions déjà consumés par le feu de la guerre civile! «

Après avoir ainsi répondu à tous les chefs d'accusation de Robespierre, Vergniaud, examinant la pétition de Pétion poursuit ainsi:

»Vous avez ordonné par votre décret que les coupables du 10 mars seraient renvoyés devant le tribunal révolutionnaire: le crime est avéré. Quelles têtes sont tombées? Aucune. Quel complice a été arrêté? Aucun. Vous avez ordonné qu'un des coupables serait remis en liberté pour être entendu comme témoin: c'est à peu près comme si à Rome le sénat eut décrété que Lentulus pourrait servir de témoin dans la conspiration de Catilina. Vous avez mandé à votre barre des membres du comité central d'insurrection? Ont-ils obéi? sont-ils venus? Qui êtes-vous donc? Dans la pétition de la Halle aux blés, on verse à pleines coupes l'opprobre sur la convention nationale; ce n'est pas une pétition que l'on vient vous soumettre, ce sont des ordres qu'on vient vous dicter: l'on vous propose insolemment l'ordre du jour. Citoyens! si vous n'étiez que de simples individus, je vous dirais: Êtes-vous des lâches? eh bien! abandonnez-vous au hasard des événements, attendez avec stupeur que l'on vous chasse ou que l'on vous égorge, et déclarez que vous serez les esclaves du premier brigand qui voudra vous enchaîner! Vous cherchez des complices de Dumouriez, les voilà! les voilà! ce sont eux qui ont formé le comité central d'insurrection, ce sont eux qui ont provoqué la criminelle adresse signée par quelques scélérats intrigants au nom de la section de la Halle aux blés: tout ces hommes veulent, comme Dumouriez, l'anéantissement de la convention; tous ces hommes, comme Dumouriez, veulent un roi, et c'est nous qu'on appelle les complices de Dumouriez! On a donc oublié *que nous avons sans cesse dénoncé la faction d'Orléans! Nous, les complices* de Dumouriez! On a donc oublié

qu'au milieu des orages d'une séance de huit heures nous fîmes rendre le décret qui bannissait tous les Bourbons de la république? Nous, les complices de Dumouriez! On a donc oublié quels furent ceux (en montrant du geste Robespierre) qui firent rapporter ce décret? Quoi! Dumouriez conspire pour un Bourbon, nous luttons pour obtenir le bannissement des Bourbons, et c'est nous qu'on accuse!

»J'ai répondu à tout, j'ai confondu Robespierre, j'attendrai tranquillement que la nation prononce entre moi et mes ennemis! Citoyens, je termine cette discussion aussi douloureuse pour mon âme que fatale pour la chose publique; je pensais que la trahison de Dumouriez produirait une crise heureuse en nous ralliant tous par le sentiment d'un danger commun; je pensais qu'au lieu de nous acharner à nous perdre les uns les autres, nous ne nous occuperions que de sauver la patrie. Par quelle fatalité des représentants du peuple ne cessent-ils de faire de cette enceinte le foyer de leurs calomnies et de leurs passions! Vous savez si j'ai dévoré en silence les amertumes dont on m'abreuve depuis six mois, si j'ai su sacrifier à ma patrie les plus justes ressentiments! Vous savez si, sous peine de lâcheté, sous peine de m'avouer coupable, sous peine de compromettre le peu de bien qu'il m'est encore permis d'espérer de faire, j'ai pu me dispenser de mettre dans tout leur jour la perfidie et les impostures de Robespierre! Puisse cette journée être la dernière que nous perdions en scandaleux débats!«

XII. — Ce discours, en soulageant l'âme de Vergniaud, rallia à lui le nombreux parti des modérés; Paris et la France entière retentirent pendant quelques jours de cette éloquence. Les Girondins résolurent de profiter de ce retour de la faveur publique pour écraser leurs ennemis; mais ils n'avaient que des discours. Danton et Robespierre avaient le peuple de Paris dans leurs mains. Les jours suivants, les esprits étaient si animés que Duperret mit l'épée à la main et fondit sur les membres de la montagne. Revenu à lui aux cris d'horreur de la convention, il s'excusa et déclara que, s'il avait eu le malheur de porter la main sur un représentant du peuple, il lui restait une autre arme pour se tuer lui-même. L'assemblée attribua son emportement à la démence et lui pardonna.

Pétion fit entendre ensuite un discours qui ressemblait à un

cris de désespoir de sa popularité perdue. Guadet lui succéda et se défendit comme Vergniaud de toute complicité avec d'Orléans et Dumouriez. »Il est vrai,« dit-il, »Dumouriez est venu à Paris; il était précédé de la réputation de grand général, il était entouré de l'éclat de ses victoires, je ne l'ai point recherché, je l'ai vu quelquefois au comité dont j'étais membre. Je l'ai vu une autre fois dans une maison tierce, où on lui offrit une fête à laquelle je fus invité et à laquelle je me rendis par amitié pour celui qui la donnait: Talma. J'y restai une demi-heure seulement. Il a demeuré plusieurs jours à Paris, je n'ai pas su où il logeait; mais qui a-t-on vu assidûment à côté de Dumouriez dans tous les spectacles de Paris? qui était sans cesse à ses côtés? Votre Danton!...«

A ces mots, Danton se réveillant comme en sursaut: »Ah! tu m'accuses, moi! tu ne connais pas ma force. Je te répondrai, je prouverai tes crimes. A l'Opéra j'étais dans une loge à côté de Dumouriez et non dans la sienne; tu y étais aussi, toi.« Guadet reprend: »Oui, Danton, Fabre d'Églantine, le général Santerre formaient la cour du général Dumouriez; et toi, Robespierre, tu nous accuses d'intelligences avec La Fayette! Mais où étais-tu donc caché le jour où on le vit, dans tout l'éclat de sa puissance, porté du château des Tuileries jusqu'à cette barre, au bruit des acclamations qui se faisaient entendre sur cette terrasse, comme pour en imposer aux représentants du peuple? Moi, tout seul, je me présentai à la tribune, et je l'accusai non pas ténébreusement comme toi, mais publiquement; il était là, et cependant, éternel calomniateur que tu es, tu m'accuses de corruption, tu dis que la conspiration dont nous faisons partie est une chaîne dont le premier anneau est à Londres et le dernier à Paris, et que cet anneau est d'or! Eh bien! où sont-ils donc, ces trésors? Venez, vous qui m'accusez, venez dans ma maison, venez-y voir ma femme et mes enfants se nourrissant du pain du pauvre; venez-y voir l'honorable médiocrité au milieu de laquelle nous vivons. Allez dans mon département, voyez-y si mes minces domaines sont accrus; voyez-moi arriver à l'assemblée, y suis-je traîné par des coursiers superbes?

»*A qui donc devait* profiter la trahison de Dumouriez?

d'Orléans. Eh bien! ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'était pas en confidence que j'ai dit à d'Orléans ce que je pensais : deux fois je l'ai accusé ici, un soir, d'aspirer à la royauté; le lendemain, à sept heures du matin, je vis entrer chez moi d'Orléans. Ma surprise fut grande. Il protesta que sa renonciation à la royauté était sincère. Il me demanda si j'avais entendu le désigner; il me pria de m'expliquer franchement. — Vous me priez de m'expliquer franchement, lui dis-je, vous n'aviez pas besoin de m'en prier, je connais votre nullité, et, s'il n'y avait que vous, je ne vous redouterais pas; mais je vois derrière vous des hommes qui ont besoin de vous, et je les crains. J'ajoutais: Vous avez un moyen bien simple de faire cesser ces soupçons, demandez vous-même à la convention nationale le décret qui vous bannisse de la république, vous et votre famille. D'Orléans me répondit que déjà Rabaut-Saint-Étienne lui avait donné ce conseil. Le surdemain je dis à Sillery que d'Orléans n'avait que ce parti à prendre. Sillery me répondit: Oui, je le sens comme vous, et je vais lui préparer un discours par lequel il demandera son expulsion, car il ne sait rien faire de lui-même. Quelle ne fut pas ma surprise quand, dans la séance où l'on proposait le décret de bannissement, j'entendis Sillery demander la parole pour combattre ce décret! Cette contradiction augmenta les soupçons que j'avais sur d'Orléans. Ainsi, citoyens, cela est démontré, la conjuration du 10 mars se lie à la conjuration d'Orléans. Eh bien! qui a ourdi la conjuration du 10 mars? Qui l'a ourdi? Citoyens, j'aurai le courage de dire la vérité tout entière: c'est Robespierre. Tandis que ce nouveau Mahomet enveloppait ainsi dans une mystérieuse désignation les victimes qu'il fallait frapper, son [illegible] les nommait dans ses feuilles et d'autres se chargeaient de les égorger. Mais, citoyens, ce danger auquel vous avez échappé, croyez-vous qu'on ne vous le prépare pas encore! Détrompez-vous et écoutez...«

Guadet lit à la convention une adresse des jacobins à leurs frères des départements: »Aux armes! disent-ils, aux armes! nous sommes trahis! vos plus grands ennemis sont au milieu de vous, ils dirigent vos opérations, ils disposent de vos moyens de *défense; oui, frères* et amis, c'est dans le sénat que des *parricides déchirent* vos entrailles; oui, la contre-révolution

dans le gouvernement, dans la convention nationale, c'est là, c'est au centre de votre sûreté et de votre confiance que de criminels représentants tiennent les fils de la trame qu'ils ont ourdie avec la horde de despotes qui vient nous égorger. Mais déjà l'indignation vous enflamme, allons, républicains, armons-nous!

XIII. — »C'est vrai!« s'écrie Marat. A ces mots le côté droit et le centre se lèvent saisis d'une indignation électrique, et demandent à grands cris que Marat soit mis en accusation. Marat, appuyé par l'immobilité de la montagne et par les encouragements des tribunes, affronte la colère de la majorité et s'élance à la tribune: »Pourquoi ce vain batelage,« dit-il insolemment, »et à quoi bon? On cherche à jeter parmi nous le soupçon d'une conjuration chimérique pour étouffer une conspiration trop réelle. — Le décret d'accusation contre Marat!« crient d'une seule voix trois cents membres. Marat s'efforce d'être entendu. Ces mêmes cris étouffent sa voix.

Danton descend alors de la montagne et vient couvrir Marat non de son dédain, mais de sa protection. »Marat,« reprend-il, »n'est-il pas représentant du peuple? Devez-vous entamer la convention avant d'avoir contre un de ses membres des preuves évidentes? Quel est le coupable, de Marat ou des *hommes d'État?* Le temps le dira. Mais le vrai coupable c'est d'Orléans. Envoyez-le d'abord au tribunal révolutionnaire, mettez à prix la tête de tous les Bourbons émigrés. — Et nos commissaires arrêtés par Dumouriez, quel sera leur sort?« lui demande une voix de la montagne. — »Vos commissaires,« reprend Danton, »sont dignes de la nation et de la convention nationale; ils ne doivent pas craindre le sort de Régulus.«

Boyer-Fonfrède insiste sur la mise en accusation de Marat.

XIV. — La convention mit aux voix le lendemain l'accusation de Marat, elle fut décrétée par deux cent vingt voix contre quatre-vingt-douze. Les jacobins poussèrent un cri d'indignation. L'ostracisme de Marat commença son triomphe.

XV. — Marat, entouré de nombreux cordeliers en sortant de la salle, ne fut ni arrêté, ni conduit à l'Abbaye. Nul n'osa porter la main sur l'idole du peuple. Il s'évada sans obstacle, et une foule immense le porta le lendemain à la barre de la convention.

L'orateur des sections était un jeune homme inspiré par [illegible] »Nous venons vous demander vengeance des traîtres qui [illegible] lent la représentation nationale. Le peuple a poursuivi les [illegible] tres sur le trône, pourquoi les laisserait-il impunis dans la convention? Le temple de la liberté serait-il comme ces [illegible] d'Italie ou les scélérats trouvent l'impunité? La république [illegible] rait-elle renoncé au droit de purifier la représentation nationale? Nous demandons l'expulsion de Brissot, de Guadet, de Vergniaud, de Gensonné, de Grangeneuve, de Buzot, de Barbaroux, de Salles, de Biroteau, de Pontécoulant, de Pétion, de Lanjuinais, de Valazé, de Hardy, de Lehardy, de Louvet, de Gorsas, de Fauchet, de Lanthenas, de Lasource, de Valady et de Cambon.« L'assemblée écoutait en silence sa propre proscription. Quand l'organe de Danton eut achevé de la lire, un jeune homme se leva du milieu des membres proscrits: c'était Fonfrède. »Citoyens,« dit-il, »vous m'avez oublié, j'ai le droit de m'offenser de ne pas entendre mon nom sur la liste glorieuse qu'on vient de vous présenter. — Et nous aussi, et nous tous!« s'écrièrent, dans un courageux défi au peuple, les membres de la Gironde.

La convention, oubliant ses dissensions pour faire face à l'Europe, adressa à tous les peuples une adresse rédigée par Condorcet. C'était un appel à l'insurrection générale. On reprit la discussion des articles de la constitution.

Robespierre continuait à développer chaque soir, aux Jacobins, les théories de la philosophie sociale dont il demandait le lendemain l'introduction dans la constitution. Les jacobins devenaient ainsi, par lui, les inspirateurs de la convention. La déclaration des droits, qui avait servi de base à la constitution de 91, devait, en s'élargissant sous la main de Robespierre, servir de base à la nouvelle constitution. C'était le décalogue populaire qui devait contenir toutes les vérités sociales dont les conséquences découleraient en institutions. Le peuple avait ainsi le moyen de comparer les principes de sa philosophie avec les dispositions de ses lois et la pratique de son gouvernement. Ces axio[illegible] sociaux, rédigés par Robespierre, confondaient, comme [illegible] de Jean-Jacques Rousseau, les instincts naturels de [illegible] *avec les droits* légaux créés et garantis par la société. [illegible] *pierre oubliait* que l'état de nature était l'absence [illegible]

de tous les droits; que la société seule, en triomphant, de siècle en siècle, de la force brutale de chaque individu, créait lentement, et en retranchant quelque chose au droit de chaque être isolé, ce vaste système de rapports, de droits, de facultés, de garanties et de devoirs dont se compose ce droit social que la société distribue et garantit ensuite à ses membres.

Mais si la science manquait à la déclaration des droits de Jean-Jacques Roussseau et de Robespierre, l'esprit social, philosophique et chrétien respirait dans chacune de ses formules. C'était l'idéal de l'égalité et de la fraternité entre les hommes. C'était la vérité des rapports entre l'État et les citoyens. C'était la société intellectuelle et morale, au lieu de la société égoïste et tyrannique; l'État devenait famille humaine, la patrie mère, au lieu de marâtre, de tous ses enfants. Un instinct sûr avertissait Robespierre et ses disciples de s'arrêter, dans ce projet d'organisation de la société, à ce qui pouvait se réaliser immédiatement. Ils respectent la famille et la propriété. Semblable aux architectes de l'antiquité, qui, en bâtissant aux dieux un temple, conservaient toujours dans l'édifice nouveau quelques pans de murs ou quelques piliers du vieil édifice, Robespierre conservait les traditions de l'ancienne société dans la nouvelle. Il allait aussi loin que la réforme pouvait aller. Il s'arrêtait à l'utopie. Il donnait Dieu pour source et pour garant de tous les droits. On sentait, dès les premiers mots, qu'il était remonté à la vérité suprême, pour en faire découler les vérités secondaires. Pour réfuter ses doctrines il fallait ainsi commencer par réfuter Dieu. »La convention nationale,« disait-il, »proclame à la face de l'univers, et sous les yeux du législateur immortel, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen:

Art. 1er. Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

Art. 2. Les principaux droits de l'homme sont de pourvoir à la conservation de son existence et de sa liberté.

Art. 3. Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que *soit la différence* de leurs forces physiques et morales. *L'égalité des droits est* établie par la nature. La société, loin d'y

porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force qui la rend illusoire.

Art. 4. La liberté est le pouvoir qui appartient à chaque homme d'exercer à son gré toutes ses facultés; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe, et la loi pour sauvegarde.

Art. 5. La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société, elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

Art. 7. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir de la portion de bien qui lui est garantie par la loi.

Art. 8. Le droit de propriété est borné comme tous les autres par l'obligation de respecter la propriété d'autrui.

Art. 11. La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Art. 12. Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette du riche envers le pauvre; il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

Art. 13. Les citoyens dont le revenu n'excède pas ce qui est nécessaire à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques; les autres doivent les supporter progressivement selon l'étendue de leur fortune.

Art. 14. La société doit favoriser de tout son pouvoir le progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

Art. 16. Le peuple est souverain, le gouvernement est son ouvrage et sa propriété, les fonctionnaires publics sont ses commis. Le peuple, peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

Art. 18. La loi est égale pour tous.

Art. 19. Tous les citoyeus sont admissibles à toutes les fonctions sans aucuue autre distinction que celles des vertus et des talents.

Art. 20. Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la

Art. 21. Pour que ces droits ne soient pas illusoires et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires pu *et pourvoir à ce que* tous les citoyens qui vivent de leur *puissent assister* aux assemblées publiques où la loi les

sans compromettre leur existence et celle de leurs familles.

Art. 25. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen : il y a oppression contre le corps social quand un seul de ses membres est opprimé.

Art. 34. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir comme les citoyens du même État.

Art. 35. Celui qui opprime une seule nation est l'ennemi de toutes.

Art. 37. Les rois, les aristocrates, les tyrans quels qu'ils soient sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le *genre humain*, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature.«

XVI. — Cette déclaration était plutôt un recueil de maximes qu'un code de gouvernement; elle révélait cependant la pensée du mouvement qui s'accomplissait. Ce qui rend la révolution si grande au milieu même de ses orages, de ses anarchies et de ses crimes, c'est qu'elle était une doctrine. Ses auteurs étaient en même temps ses apôtres. Ses dogmes étaient si saints que si l'on avait effacé de ce code l'impression de la main sanglante qui les avait signés, on aurait pu les croire rédigés par le génie de Socrate ou par la charité de Fénelon. C'est par cette raison que les théories révolutionnaires, un moment dépopularisées par les douleurs dont leur enfantement a travaillé la France, revivent et revivront de plus en plus dans les aspirations des hommes. Elles ont été souillées, mais elles sont divines. Effacez le sang, il reste la vérité.

XVII. — Les vérités fondamentales de la théorie de la convention se traduisaient en institutions empreintes de cet esprit démocratique, à chaque séance où elle s'occupait de la constitution ou de la discussion des lois populaires. Aussitôt que l'assemblée se calmait, ses dogmes éclataient avec ses actes ; la colère de ses orateurs acharnés les uns contre les autres se changeait en un immense amour de la vérité sociale, du peuple, du genre humain. Cet amour inexpérimenté du bien avait ses ignorances, ses impatiences, ses erreurs. C'était quelquefois la folie de la vérité, mais *c'était encore* la vérité. C'est pour cela qu'il a été *et qu'il sera dans l'avenir* tant pardonné à ce temps. Nul travail

humain n'est perdu, nul sang répandu pour l'idée n'est stérile; nul rêve de la vertu n'est trompé. Les aspirations obstinées du genre humain sont pour la société ce que la boussole est pour le navire : elle ne voit pas le rivage, mais elle y conduit.

XVIII. — Le projet de constitution émané des Girondins et rédigé par Condorcet quoique aussi démocratique dans son mécanisme, était moins populaire dans son esprit que la constitution de Robespierre. Il se bornait à établir la souveraineté du peuple dans son acception la plus indéfinie, et à restituer à chaque citoyen la part de la liberté la plus large compatible avec l'action collective de l'État. L'unité de la société en était également la base; mais dans l'esprit des Girondins cette unité était l'unité nationale, dans l'esprit de Robespierre c'était l'unité humaine. La constitution présentée par les Girondins était une institution française; la constitution conçue par les montagnards était une institution universelle.

XIX. — La démocratie constituée en gouvernement se formulait en institutions populaires dans toutes les applications. La convention ne voulait pas que la démocratie fût une lettre morte. L'âme du peuple animait toutes les lois proposées. Ainsi l'abolition de la mendicité par des maisons de travail, par des refuges et par des secours donnés à la partie indigente du peuple; ainsi des emprunts sur les riches pour les forcer à un concours proportionnel à leur aisance; ainsi l'adoption par la république de tous les enfants trouvés ou abandonnés; ainsi des encouragements, humains dans leur intention, immoraux dans leur effet, à la maternité des filles non mariées; des maximum sur la valeur des denrées les plus nécessaires au peuple; des restrictions à la liberté et à la cupidité de la concurrence entre les marchands; l'État s'interposant comme arbitre entre le producteur, le commerçant et le consommateur, pour tenter vainement de faire justice à tous en plaçant son arbitraire entre les uns et les autres; une organisation générale de l'instruction publique, faisant distribuer par l'État la lumière morale à tous les citoyens.

A l'égard de l'éducation publique, Robespierre allait *plus encore. En* rendant cette éducation primaire obligatoire *pour toutes les familles*, et en jetant dans le même moule

la génération de cinq à douze ans, il établissait, à défaut du communisme des biens, le communisme des enfants et le communisme des idées. Il considérait le genre humain comme un père qui devait faire aux générations de la patrie le legs égal de toutes les pensées, de toutes les croyances, de toutes les opinions dont le temps l'avait lui-même enrichi. L'éducation, pour la convention, était comme l'air que la société doit gratuitement à la respiration de tous les citoyens.

Le travail, selon cette théorie, devait faire partie de l'éducation. Les écoles étaient des ateliers. La culture des champs était le premier des travaux. Robespierre, ainsi que tous les législateurs de l'antiquité, considérait le travail appliqué à la terre comme le plus moral et le plus social des travaux de l'homme, parce qu'il nourrit plus directement le travailleur, qu'il excite moins l'âpre cupidité du gain, et qu'il crée moins de vices et moins de misère que le travail des manufactures. La discipline à laquelle cette éducation commune devait plier de bonne heure les enfants était une habitude du joug des devoirs auxquels les citoyens sont plus tard assujettis. Cette discipline avait quelque chose de lacédémonien. Elle rappelait les institutions de Fénelon dans sa république de Salente, et les plans de Jean-Jacques Rousseau dans son livre de l'*Émile*.

Quant aux connaissances que la patrie devait à l'enfant, ces connaissances consistaient à apprendre à lire, à écrire, à compter, à mesurer, et à inculquer les principes de morale universelle passés dans la civilisation à l'état de dogmes, à enseigner les lois du pays, à orner la mémoire des récits de l'histoire des peuples, à développer dans l'esprit de l'enfant le sentiment du beau, si voisin du sentiment de la vertu, par la récitation des plus admirables fragments de philosophie, de poésie, d'éloquence légués aux siècles par l'esprit humain.

Quant à la religion enfin, l'enfant, d'après ce système, devait en choisir une, lorsque cette éducation aurait suffisamment développé son intelligence et sa raison, afin que la religion ne fût pas dans l'homme une habitude irréfléchie de son enfance, mais un choix délibéré de l'être intelligent.

XX. — *Robespierre, pour subvenir aux frais de ces établissements, à la nourriture* des enfants, aux salaires des instituteurs

et des institutrices, proposait une taxe proportionnelle, appelée taxe des enfants. Il demandait aussi une taxe des pauvres, au moyen de laquelle les communes entretiendraient les vieillards et les infirmes indigents. Le riche dépouillé graduellement de son superflu, le pauvre gratuitement élevé à l'instruction, à la faculté du travail, à la profession d'un métier ; tout, dans ce plan de Robespierre, tendait évidemment à la communauté des biens et à l'égalité des conditions. C'était l'esprit du communisme primitif, idéal des premiers chrétiens redevenu l'idéal des philosophes.

Ce partage égal des lumières, des facultés et des dons de la nature est évidemment la tendance légitime du cœur humain. Les révélateurs, les poëtes et les sages ont roulé éternellement cette pensée dans leur âme et l'ont perpétuellement montrée dans leur ciel, dans leurs rêves ou dans leurs lois, comme la perspective de l'humanité. C'est donc un instinct de la justice dans l'homme, par conséquent un plan divin que Dieu fait entrevoir à ses créatures. Tout ce qui contrarie ce plan, c'est-à-dire tout ce qui tend à constituer des inégalités de lumières, de rang, de conditions, de fortune parmi les hommes, est impie. Tout ce qui tend à niveler graduellement ces inégalités, qui sont souvent des injustices, et à répartir le plus équitablement l'héritage commun entre tous les hommes, est divin. Toute politique peut être jugée à ce signe comme tout arbre est jugé à ses fruits : l'idéal n'est que la vérité à distance.

Mais plus un idéal est sublime, plus il est difficile à le réaliser en institutions sur la terre. La difficulté jusqu'ici a été de concilier avec l'égalité des biens les inégalités de vertus, de facultés et de travail, qui différencient les hommes entre eux. Entre l'homme actif et l'homme inerte, l'égalité de biens devient une injustice ; car l'un crée et l'autre dépense. Pour que cette communauté de biens soit juste, il faut supposer à tous les hommes la même conscience, la même application au travail, la même vertu. Cette supposition est une chimère. Or quel ordre social pourrait reposer solidement sur un tel mensonge ? De deux choses l'une : Ou bien, il faudrait que la société, partout présente *et partout infaillible*, pût contraindre chaque individu au *même travail et* à la même vertu ; mais alors que devient

la liberté? La société n'est plus qu'un universel esclavage.

Ou bien il faudrait que la société distribuât de ses propres mains, tous les jours, à chacun selon ses œuvres, la part exactement proportionnée à l'œuvre et au service de chacun dans l'association générale. Mais alors quel sera le juge?

La sagesse humaine imparfaite a trouvé plus facile, plus sage et plus juste de dire à l'homme: »Sois toi-même ton propre juge, rétribue-toi toi-même par ta richesse ou par ta misère.« La société a institué la propriété, proclamé la liberté du travail et légalisé la concurrence.

Mais la propriété instituée ne nourrit pas celui qui ne possède rien. Mais la liberté du travail ne donne pas les mêmes éléments de travail à celui qui n'a que ses bras et à celui qui possède des milliers d'arpents sur la surface du sol. Mais la concurrence n'est que le code de l'égoïsme, et la guerre à mort entre celui qui travaille et celui qui fait travailler, entre celui qui achète et celui qui vend, entre celui qui nage dans le superflu et celui qui a faim! Iniquité de toutes parts! Incorrigibles inégalités de la nature et de la loi! La sagesse du législateur paraît être de les pallier une à une, siècle par siècle, loi par loi. Celui qui veut tout corriger d'un coup brise tout. Le possible est la condition de la misérable sagesse humaine. Sans prétendre résoudre par une seule solution des iniquités complexes, corriger sans cesse, améliorer toujours, c'est la justice d'être imparfaits comme nous. Dans les desseins de Dieu, le temps paraît être un élément de la vérité elle-même; demander la vérité définitive à un seul jour, c'est demander à la nature des choses plus qu'elle ne peut donner. L'impatience crée des illusions et des ruines au lieu de vérités. Les déceptions sont des vérités cueillies avant le temps.

XXI. — La vérité est évidemment la communauté chrétienne et philosophique des biens de la terre; les déceptions, ce sont les violences et les systèmes par lesquels on a cru vainement pouvoir établir cette vérité et l'organiser jusqu'ici. Le nivellement social, loi de justice, paraît être le plan de la nature dans l'ordre politique. Accompli en un moment, ce serait un cataclysme semblable à ceux qui déjà ont englouti tous les êtres vivants sur la surface de ce globe: lent, gradué et insensible, av

contraire, il rétablira l'égalité de niveau et de fertilité sans écraser une fourmi. Découvrir la loi de Dieu dans les sociétés, et y conformer la loi du législateur, en ne devançant pas la vérité par la chimère et le temps par l'impatience, voilà la sagesse; prendre le désir pour la réalisation et sacrifier à l'inconnu, voilà la folie; s'irriter contre l'obstacle et contre la nature, et écraser des générations entières sous les débris d'institutions imparfaites, au lieu de les conduire en sûreté d'une société à une autre, voilà le crime!

Il y avait de ces trois choses dans l'âme de la convention: un idéal vrai et pratiquement accessible; des chimères qui s'évanouissaient à l'application; des accès de fureur qui voulaient arracher, par la torture, la réalisation d'un ordre de choses que la nature humaine ne contenait pas encore. De saints désirs, de vaines utopies, d'atroces moyens, tels étaient les éléments dont se composait la politique sociale de cette assemblée, placée entre deux civilisations pour exterminer l'une et pour devancer l'autre. Robespierre personnifiait ces tendances plus qu'aucun de ses collègues. Ses plans, religieux dans le but, chimériques dans leurs dispositions, devenaient sanguinaires au moment où ils se brisaient contre les impossibilités de la pratique. La fureur du bien saisissait l'utopiste: la fureur du bien a les mêmes effets que la fureur du mal. Robespierre s'obstinait aux chimères comme aux vérités. Plus éclairé, il eut été plus patient. Sa colère naquit de ses déceptions. Il voulait être l'ouvrier d'une régénération sociale: la société résistait; il prit le glaive et crut qu'il était permis à l'homme de se faire bourreau de Dieu. Il communiqua, moitié par fanatisme, moitié par terreur, son esprit aux jacobins, au peuple, à la convention. De là ce contraste d'une assemblée s'appuyant d'une main sur le tribunal révolutionnaire et l'instrument du supplice, et de l'autre écrivant une constitution qui rappelait les républiques pastorales de Platon ou de Télémaque, et qui respirait dans toutes ses pages Dieu, le peuple, la justice et l'humanité. Jamais il n'y eut tant de sang sur la vérité. L'œuvre de l'histoire est de laver ces taches, et de ne pas rejeter la justice sociale, parce que des flots de sang sont tombés sur les dogmes de la liberté, de la charité et de la raison.

# LIVRE QUARANTIÈME.

**Robespierre et Danton s'unissent contre les Girondins. — Triomphe de Marat. — Les Girondins apostrophent les Jacobins. — Pamphlet de Camille Desmoulins. — Le duc d'Orléans arrêté. — Essais de constitution. — Dangers dé la république. — Isnard. — Commission des douze. — Hébert arrêté. — Divisions. — Hanriot. — Garat. — Accusations. — Les vingt-deux Girondins.**

**I. — Ces discussions, en ouvrant à la convention les perspectives du bonheur de l'humanité, détendirent quelques jours ces âmes irritées. Divisés sur le présent, Vergniaud, Robespierre, Condorcet, Danton, Pétion se rencontraient dans l'avenir. Les physionomies des Girondins, des jacobins, des cordeliers s'apaisaient et présentaient aux spectateurs, dans ces séances, le caractère de la sérénité. Danton lui-même, le moins chimérique de ces hommes d'État, semblait, avec ivresse et sur le lointain, reposer ses regards du sang qu'il avait fait répandre: »Cela me console!« disait-il avec un soupir en sortant de l'Assemblée. »On ne sait pas ce que le triomphe d'une doctrine coûte au cœur des hommes qui la lèguent à la postérité!«**

**II. — Ces principes de l'école de Robespierre furent développés par Saint-Just dans un discours où ce jeune orateur se rendit l'oracle des théories de son maître. »L'ordre social,« dit Saint-Just dans ce discours, »est dans la nature même des choses et n'emprunte à l'esprit humain que le soin d'en combiner de mécanisme; l'homme naît pour la paix et pour la vérité: ce sont les mauvaises lois qui le corrompent. Lui trouver des lois conformes à la nature de son cœur, c'est le rétablir dans son bonheur et dans ses droits. Mais l'art de gouverner n'a presque produit que des monstres, et les peuples ont perdu leur route.**

Notre œuvre est de la retrouver. L'état social est le rapport vrai des hommes entre eux. L'état politique est le rapport du peuple au peuple. Le vice des gouvernements c'est qu'ils emploient, pour opprimer les citoyens au dedans, la force dont ils sont armés et dont ils ont besoin pour défendre les nations contre leurs ennemis du dehors. Divisez donc le pouvoir, si vous voulez que la liberté subsiste. Le pouvoir exécutif empiète peu à peu dans le gouvernement le plus libre du monde; mais si cette autorité délibère et exécute à la fois, elle devient bientôt souveraine: la royauté n'est pas dans le nom de roi, elle est dans tout pouvoir qui délibère et exécute à la fois.« Cette série de maximes incohérentes et le nuage dont Saint-Just enveloppait sa pensée laissent à peine discerner s'il voulait attaquer ou fortifier l'unité de puissance de la convention.

III. — Marrat, Hébert et Chaumette se servaient seuls de l'amorce de la communauté des biens pour flatter et pour fanatiser le peuple. Encore la communauté, dans leur pensée, était-elle plutôt le déplacement violent que la destruction de la propriété. La propriété et la famille étaient tellement passées en habitude et en droit dans l'esprit des hommes de toute condition, qu'une tentative de *loi agraire* eût paru un blasphème contre l'homme lui-même. Ce principe, purement spéculatif, pouvait servir de texte à quelques dissertateurs chimériques, il ne pouvait rallier aucune faction. Elles le désavouaient toutes pour ne pas faire horreur à l'opinion. Les programmes des partis commençaient toujours par un acte de foi et par une profession de respect pour la propriété. Ils prodiguaient la mort sans se dépopulariser, ils ménageaient les biens. C'est que l'homme moderne tient plus à ses biens qu'à sa vie même; car ses biens sont sa vie d'abord, puis la vie de sa femme, de ses enfants, de sa postérité. En mourant pour défendre ses biens, il meurt pour se défendre dans le présent et jusque dans l'avenir. La révolution française était faite pour rendre la propriété plus égale et plus accessible à tous les hommes, et non pour la détruire.

IV. — Pendant que la convention ajournait la lutte par ces excursions philosophiques et par ces institutions populaires, la *commune, les jacobins* et les cordeliers profitèrent du temps

pour ameuter les faubourgs contre les Girondins, seul obstacle, selon leurs orateurs, au bonheur du peuple et à la sûreté de la patrie.

Réduire les départements à subir le joug des opinions de Paris; asservir la représentation nationale par la terreur; faire de la convention l'instrument passif et avili de la commune; dominer la commune elle-même par les sections, et les sections par une poignée d'agitateurs aux ordres de deux ou trois démagogues, entre lesquels le peuple choisirait un directeur implacable pour remédier à sa propre anarchie: tel était le plan confus de Marat, de Chaumette, d'Hébert et de leurs partisans.

Robespierre et Danton servaient ce plan avec répugnance. Se fiant l'un et l'autre à l'instabilité de la faveur publique et à leur profond mépris pour l'idole du jour, Marat, ils pensaient avec raison que le pouvoir tomberait de lui-même de ce front ignoble et insensé, et qu'une fois les Girondins détruits par Marat, et Marat détruit par lui-même, la nation n'aurait plus qu'à choisir entre eux deux pour la sauver d'elle-même et de ses ennemis. Chacun d'eux se croyait certain de l'emporter facilement alors sur son rival: Danton par la supériorité de courage, Robespierre par la supériorité de pensée. Ils feignaient l'un et l'autre, contre les Girondins, une haine qu'ils ne ressentaient pas, et pour la cause de l'*ami du peuple* proscrit un intérêt dont ils rougissaient en secret. Quant au peuple, l'expulsion de Marat de la convention, sa mise en jugement, sa fuite, ses doctrines, le mystère qui environnait son asile, et enfin le bruit répandu des maladies qu'il avait contractées par le travail et dans les souterrains pour servir la cause des opprimés, tout exaltait jusqu'à l'idolâtrie la passion de la multitude pour celui qu'elle croyait son vengeur.

Marat sortit de sa retraite et comparut, le 24 avril, devant le tribunal révolutionnaire. L'audace de son attitude, le défi qu'il jeta aux juges, la foule qui l'escorta au tribunal, les acclamations du peuple qui se pressait en foule autour du palais de justice, donnèrent d'avance aux jurés l'ordre de reconnaître son innocence. Elle fut proclamée. Un cri de triomphe, parti de l'enceinte du tribunal et prolongé par les groupes jusqu'aux portes *de la convention, apprit* aux Girondins l'acquittement de le-

ennemi. Les cordeliers et les faubourgs, qui avaient commandé le jugement, avaient d'avance préparé le triomphe. Marat acquitté fut hissé dans les bras de quatre hommes qui l'élevèrent au-dessus de leurs têtes pour le montrer à la foule. Ces hommes portèrent l'*ami du peuple* sur une estrade surmontée d'un siége antique semblable à un trône. C'était le pavois de la sédition, où les prolétaires inauguraient le roi de l'indigence. Les femmes de la halle et du marché aux fleurs ceignirent sa tête de plusieurs couronnes de lauriers. Marat s'en laissa décorer sans résistance. »C'est le peuple,« s'écria-t-il, »qui se couronne sur ma tête. Puissent toutes les têtes qui dépasseront le niveau du peuple tomber bientôt à ma voix!«

Le cortége se mit en marche vers la convention aux cris de *Vive l'ami du peuple!* L'attroupement, composée d'hommes en haillons, de femmes, d'enfants, d'indigents, s'avança lentement par les quais et par le Pont-Neuf vers la rue Saint-Honoré, grossi dans sa route par la foule innombrable des ouvriers de tous les métiers qui avaient suspendu leurs travaux pour défendre et pour honorer le représentant des prolétaires. Les porteurs se relevaient. Des députations des différents métiers attendaient Marat sur les ponts, sur les places et à l'entrée des principales rues. A chaque station, ces groupes se joignaient à la colonne du peuple qui précédait ou qui suivait le brancard. Les fenêtres des maisons étaient garnies de femmes qui laissaient tomber sur la tête du triomphateur une pluie de rubans, de couronnes et de fleurs. On battait des mains sur son passage, en sorte que toute sa marche, depuis le Palais jusqu'au Manége, ne fut qu'un long applaudissement. »Mes amis, épargnez-moi, épargnez ma sensibilité,« s'écriait Marat; »j'ai trop peu fait pour le peuple, je ne puis m'acquitter qu'en lui donnant désormais ma vie!«

V. — Au milieu de la rue Saint-Honoré, les femmes des marchés de Paris, réunies pour s'associer à cette fête, arrêtèrent le cortége et ensevelirent sous des monceaux de bouquets le pavois, le trône et l'*ami du peuple*. Marat, le front surchargé de couronnes, les épaules, les bras, le corps, les jambes enchaînés de festons de feuillage, disparaissait, pour ainsi dire, sous les fleurs. A peine apercevait-on son habit noir râpé, son linge sale, sa poi-

trine débraillée, ses cheveux flottants sur ses épaules. Ses bras s'ouvraient sans cesse comme pour embrasser la foule. La hideuse sordidité de son costume contrastait avec la fraîcheur de ces guirlandes et de ces festons. Sa figure hâve, sa physionomie égarée, les sourires pétrifiés sur ses lèvres, le balancement de l'estrade sur laquelle il était porté, l'agitation saccadée de sa tête et la gesticulation de ses mains donnaient à toute sa personne quelque chose de machinal et de contraint qui ressemblait à la démence, et qui laissait le spectateur indécis entre un supplice et un triomphe. C'était une convulsion du peuple personnifiée dans Marat, plus propre à dégoûter de l'ivresse de la foule qu'à rendre jaloux Robespierre et Danton.

Un peu plus loin, les hommes des halles et des quais de Paris, au nombre de deux ou trois mille, haranguèrent le député et firent éclater de leur voix tonnante de longs cris de *Vive l'ami du peuple!* Ces cris ébranlèrent les voûtes de la convention. Le cortége en força les portes. Marat, descendu de son fauteuil, mais soulevé par les bras du peuple, entra dans la salle, le front encore couronné de lauriers. La foule demanda à défiler dans l'enceinte et se répandit confusément avec les députés sur les gradins de la convention. La séance fut interrompue.

Marat porté jusque sur la tribune par ses vengeurs aux applaudissements de l'enceinte et des galeries, tenta longtemps en vain d'apaiser par ses gestes les battements de mains qui étouffaient sa voix. A la fin, ayant obtenu le silence:

»Législateurs du peuple français,« dit-il, »ce jour rend au peuple un de ses représentants, dont les droits avaient été violés dans ma personne. Je vous représente en ce moment un citoyen qui avait été inculpé et qui vient d'être justifié. Il continuera à défendre, avec toute l'énergie dont il est capable, les droits de l'homme et les droits du peuple.« A ces mots, la foule agite ses chapeaux et ses bonnets en l'air. Un cri unanime de *Vive la république!* part de l'enceinte et des tribunes, et va se répéter et se prolonger dans le rassemblement qui presse les murs de la convention. Danton, feignant de partager l'enthousiasme de la foule pour l'idole qu'il méprisait, demanda que le cortége de Marat reçût les honneurs de l'assemblée en défilant dans son enceinte. Marat, tenant sa couronne à la main, alla s'asseoir au sommet de

la montagne, à côté du féroce Armonville. »Maintenant,« dit-il à haute voix au groupe de députés qui le félicitaient, »je tiens les Girondins et les brissotins; ils iront en triomphe aussi, mais ce sera à la guillotine!« Puis s'adressant aux députés qui l'avaient décrété d'accusation, il les appela par leur nom et les apostropha en termes injurieux. »Ceux que vous condamnez,« s'écria-t-il, »le peuple les acquitte; le jour n'est pas loin où il fera justice de ceux que vous respectez comme des hommes d'État.« Le scandale des apostrophes de Marat n'excita dans la salle que le sourire du mépris. Robespierre haussa les épaules en signe de dégoût. Marat lui lança un regard de défi et l'appela *lâche scélérat.* Robespierre feignit de n'avoir pas entendu et laissa passer cette folie du peuple. Marat, étant ressorti, fut de nouveau promené en triomphe sur son palanquin dans les principales rues de Paris. »Marat est l'ami du peuple, le peuple sera toujours pour lui!« criait la foule en l'accompagnant. Un banquet populaire lui fut offert sous les piliers des halles. On le conduisit ensuite au club des cordeliers.

VI. — Là, Marat harangua longtemps la foule et lui promit du sang. La joie même était sanguinaire dans cet esprit exterminateur. Les cris de *Mort aux Girondins!* étaient l'assaisonnement de son triomphe. Après la séance, les cordeliers et le peuple, qui l'attendaient à la porte du club, le reconduisirent aux flambeaux jusqu'à sa maison. Les fenêtres et les toits de la rue des cordeliers et des rues voisines avaient été illuminés comme pour l'entrée d'un sauveur du peuple. »Voici mon palais!« dit Marat à son ami Gusman, en montant l'escalier obscur de son logement, »et voici mon sceptre!« ajouta-t-il en souriant et en montrant sa plume qui trempait dans une écritoire de plomb: »Rousseau, mon compatriote, n'en eut jamais d'autre. C'est avec cela pourtant que j'ai transporté la souveraineté des Tuileries dans ce bouge! Ce peuple est à moi parce que je suis à lui. Je n'abdiquerai que lorsque je l'aurai vengé.«

Tel fut l'ovation de Marat. Mais déjà l'incendie de son âme consumait sa vie. Ce jour de gloire et de règne pour lui, en faisant bouillonner son sang, alluma la fièvre qui minait son corps. La maladie ne ralentit pas ses travaux, mais le retint souvent sur son lit. L'approche de la mort et la concentration de ses

pensées n'apaisèrent point ses provocations au meurtre. Ce Tibère moderne envoyait ses ordres à la multitude du fond de son indigente Caprée. Ses insomnies coûtaient du sang au lendemain. Il ne semblait regretter dans la vie que le temps d'immoler les trois cent mille têtes qu'il ne cessait de demander à la vengeance de la nation. Sa porte, nuit et jour assiégée de délateurs, recevait, comme la bouche de fer de Venise, les indices du soupçon. Sa main, déjà glacée par la mort, ajoutait toujours de nouveaux noms à la liste de ses proscriptions, toujours ouverte sur son lit.

VII. — Cette journée, en montrant au peuple sa force, à la convention son asservissement, aux Girondins leur impuissance, encouragea aux dernières entreprises contre eux. Les progrès des Vendéens, qui avaient repoussé les républicains de toute la rive gauche de la Loire; le partage de la France, que les généraux et les plénipotentiaires des puissances délibéraient ouvertement dans un conseil de guerre tenu à Anvers; Custine qui se repliait sous Landau devant cent mille confédérés allemands; Mayence bloquée et paralysant dans ses murs vingt mille soldats d'élite de notre armée du Rhin; les premiers chocs de l'armée des Pyrénées et de l'armée espagnole; Servan, qui commandait là nos troupes, attaqué à la fois dans ses trois camps; Lyon, où les sections, toutes royalistes, résistaient à l'installation d'un régime révolutionnaire et menaçaient d'une imminente insurrection; Marseille, indignée des outrages du peuple de Paris à ses fédérés et à Barbaroux, levant de nouveaux bataillons pour venger ses fils; Arles, Nîmes, Toulon, Montpellier, Bordeaux se déclarant ennemies de la montagne, et jurant, dans leurs adresses, d'envoyer leur jeunesse contre Paris; les accusations réciproques de fédéralisme et d'anarchie, sans cesse renvoyées des montagnards aux Girondins et des Girondins aux montagnards; la disette aux portes des boulangers; le peuple sans autre travail que celui de sa perpétuelle agitation dans les rues! les clubs en ébullition; les feuilles publiques écrites avec du fiel; les factions en permanence; les prisons déjà remplies; la guillotine donnant à la multitude le goût du sang, au lieu de l'assouvir: tout imprimait à la population de Paris ce frissonnement de terreur, prélude des derniers excès, le désespoir est le conseil-

ler du crime. Le peuple, qui se sentait périr, avait besoin de s'en prendre à quelqu'un de sa perte. Les jacobins tournaient toute sa haine contre les Girondins. Le vol du Garde-Meuble, dont les millions et les diamants, disait-on, avaient passé dans les mains de Roland et dans les écrins de sa femme, imprimait de plus à l'irritation populaire un caractère de personnalité, d'insulte et de meurtre.

Brissot, Girey-Dupré, Gorsas, Condorcet, les principaux journalistes girondins, appuyés sur les riches, soutenus par le commerce et la bourgeoisie, n'épargnaient de leur côté ni les calomnies, ni les ironies sanglantes à Marat, à Robespierre, à Danton, aux jacobins. Ces feuilles, lues aux séances des clubs, y étaient déchirées, brûlées, foulées aux pieds. On jurait de laver ces lignes dans le sang de leurs auteurs. Marat osa demander insolemment, en face de Robespierre, qu'on lui renvoyât toutes ces pièces et toutes les délations des citoyens contre les ministres, pour en faire justice. Il personnifiait hardiment le peuple en lui seul. Robespierre, présent, osa à peine murmurer. Marat se constituait ainsi lui-même, depuis son triomphe, le plénipotentiaire de la multitude. Il prenait cette dictature qu'il avait vingt fois conjuré le peuple de donner au plus déterminé de ses défenseurs. Sa politique avait pour toute théorie la mort. Il était l'homme de la circonstance, car il était l'apôtre de l'assassinat en masse. Chaque fois qu'il sortait de sa demeure, dans le costume d'un malade et la tête enveloppée d'un mouchoir sale, pour paraître aux Jacobins ou à la convention, Danton et Robespierre lui cédaient la tribune. Il y parlait en maître et non en conseiller de la nation. Un mot de lui tranchait la discussion comme le poignard tranche le nœud. Les applaudissements des tribunes le plaçaient sous la protection du peuple. Les murmures et les huées interrompaient ceux qui tentaient de discuter avec lui. C'était le plébiscite sans réplique de la multitude.

VIII. — Déjà même à la convention les discussions étaient changées en pugilat de paroles. A l'occasion des honneurs funèbres rendus par la commune à Lazouski, un des conspirateurs du club de l'archevêché, Guadet ayant osé dire que la postérité s'étonnerait un jour de ce qu'on eût décerné une apothéose nationale à un homme convaincu d'avoir été à la tête des pillards

et d'avoir voulu marcher, dans la nuit du 10 mars, pour dissoudre la convention, Legendre s'élança pour répondre à Guadet. Les murmures du centre lui contestèrent la tribune. »Je céderai la tribune à ceux qui parlent mieux que moi,« s'écria Legendre; »mais, dussé-je occuper le poste du fourneau qui doit rougir le fer qui vous marquera tous d'ignominie, je l'occuperai! Dussé-je être votre victime, je fais la motion que le premier patriote qui mourra sous vos coups soit porté dans les places publiques, comme Brutus porta le corps de Lucrèce, et qu'on dise au peuple: Voilà l'ouvrage de tes ennemis!«

IX. — Le lendemain, le jeune Ducos essaya de faire comprendre à la convention les dangers de fixer un *maximum* au prix des grains; les trépignements, les gestes, les vociférations des assistants étouffèrent sa voix et le forcèrent à descendre de la tribune.

»Citoyens,« s'écria Guadet, »une représentation nationale avilie n'existe déjà plus! Tout palliatif pour assurer sa dignité est une lâcheté. Les autorités de Paris ne veulent pas que vous soyez respectés. Il est temps de faire cesser cette lutte entre une nation entière et une poignée de factieux déguisés sous le nom de patriotes. Je demande que la convention nationale décrète que lundi sa séance sera tenue à Versailles.«

A cette proposition de Guadet, tous les Girondins et une partie de la plaine se lèvent et crient: »Marchons! enlevons ce qui reste de dignité et de liberté dans la représentation nationale aux outrages et aux poignards de Paris.« Vigée, jeune homme intrépide, qui puisait, comme André Chénier, l'héroïsme dans le péril, s'expose seul à la tribune aux vociférations, aux gestes, aux invectives de la montagne et des spectateurs. »Ajourner à lundi,« dit-il, »ce serait donner aux factieux le temps de prévenir notre déplacement par une émeute ou par des assassinats. Je demande qu'au premier murmure des tribunes nous sortions de cette enceinte, où nous sommes captifs, et que nous nous retirions à Versailles!«

Marat, présent ce jour-là au sommet de la montagne, en descend avec le geste souverain d'un pacificateur. Il craint que la proposition des Girondins ne dérobe la convention à la pression *directe et impérative* de la multitude dont il est le roi. Il veut

faire une diversion à l'émotion qui entraîne les Girondins hors de la salle. »Je propose une grande mesure,« dit-il, »propre à lever tous les soupçons. Mettons à prix la tête de tous les Bourbons fugitifs et traîtres avec Dumouriez. J'ai demandé déjà la mort des d'Orléans, je renouvelle ma proposition; afin que les *hommes d'État* se mettent la corde au cou à l'égard des Capets fugitifs, comme les patriotes se la sont mise en votant la mort du tyran!«

X. — Ainsi les victimes mutuellement sacrifiées entre les deux partis étaient les seuls gages de réconciliation aux yeux de Marat. »Je n'appuie ni ne combats cette motion de Marat,« répond Buzot. »On veut nous distraire de la proposition de Guadet. Examinons, citoyens, comment la postérité jugera notre situation. Il n'y a pas une autorité de Paris, pas un club qui ne règne plus que nous. Les jacobins sont maîtres partout. Armées, ministères, départements, municipalités, où ne dominent-ils pas? Dans les lieux publics qui touchent à notre enceinte, dans nos avenues, à nos portes, dans nos tribunaux, qu'entend-on? Des cris forcenés! Que voit-on? Des figures hideuses, des hommes couverts de sang et de crimes! Ainsi l'a voulu la nature: celui qui a une fois trempé ses mains dans le sang de son semblable est un monstre qui ne peut plus vivre dans une société régulière. Il lui faut du sang, toujours du sang pour enivrer ses remords. Vous déplorez tous la situation où nous sommes, j'en suis convaincu; j'en appelle à vos cœurs, je somme l'histoire de le dire: si vous n'avez pas puni ces grands forfaits, c'est que vous ne l'avez pas pu. Aussi, voyez les résultats de l'impunité. Demandez-vous les causes de ces désordres, on se rit de vous. Rappelez-vous à l'exécution des lois, on se rit de vous et de vos lois. Punissez-vous l'un de vous, on vous le rapporte en triomphe pour se jouer de vous. Voyez cette société à jamais célèbre (les jacobins), il n'y reste pas trente de ses vrais fondateurs. On n'y voit que des hommes perdus de dettes et de crimes. Lisez les journaux! et voyez si, tant qu'existeront ces abominables repaires, vous pourrez rester ici!«

A cette écrasante apostrophe en face de Robespierre, de Marat, de Danton, de Collot-d'Herbois, de Billaud-Varennes, de Bazire, *la montagne se soulève* tout entière contre Buzot. »Nous sommes

tous jacobins,« s'écrient d'une seule voix deux cents membres. Durand-Maillane brave cet orage. Il annonce à la convention qu'à l'arrivée du dernier courrier des jacobins de Paris au club de Marseille, ce club mit à prix la tête de cinq députés de Marseille qui ont demandé l'appel au peuple sur le jugement du roi: dix mille livres au fer du premier assassin. »Ce département,« ajoute Durand-Maillane, »est dans l'anarchie et dans la confusion.« Le tumulte de l'assemblée redouble. Les uns demandent que l'on vote sur la proposition de se retirer à Versailles; les autres que l'on passe avec mépris à l'ordre du jour sur la lâche terreur des Girondins.

Danton, qui, depuis quelque temps, semblait écarter les mesures extrêmes, comme s'il eût vu de loin l'abîme et redouté son propre emportement, monte à la tribune et veut éteindre l'émotion sous quelques mots de paix. »Nous sommes tous d'accord,« dit-il, »que la dignité nationale veut qu'aucun citoyen ne puisse manquer de respect à un député qui émet son opinion. Nous sommes tous d'accord qu'il y a eu manque de respect, et que justice doit être faite; mais elle ne doit peser que sur les coupables. Vous voulez être sévères et justes à la fois? eh bien...« L'impatience de la montagne, l'indignation de la Gironde ne laissent pas Danton achever sa pensée. Des murmures unanimes lui coupent la parole et le forcent à descendre de la tribune. Mais Danton fait, en descendant, un geste d'intelligence aux spectateurs. A ce geste les tribunes publiques sont évacuées. L'absence volontaire des coupables enlève tout prétexte à la discussion et toute occasion au châtiment.

Camille Desmoulins publia, quelques jours après, un de ses pamphlets les plus acérés. Roland, Pétion, Condorcet, Brissot y étaient défigurés par la haine. Madame Roland elle-même, déjà errante et persécutée, travestie dans ce pamphlet en courtisane sanguinaire, était livrée aux sarcasmes de la multitude. Ambition, concussion, conspiration sourde et permanente contre la liberté; intrigues, trahisons, complicité avec les étrangers, aspirations au rétablissement d'une royauté dont ils seraient les ministres, tels étaient les crimes dont Camille Desmoulins cherchait les preuves dans des anecdotes controuvées, dans des confidences trahies, dans des secrets surpris, dans des réunions

chimériques et dans des orgies imaginaires, dont la causticité de sa plume envenimait le récit. Cette histoire des brissotins, lue par Camille Desmoulins aux Jacobins, y fut adoptée comme le manifeste de la montagne contre les dominateurs de la convention. Imprimée aux frais de la société à plus de cent mille exemplaires, elle fut répandue à profusion dans les rues de Paris, et adressée à toutes les sociétés affiliées des départements. Elle donnait des noms propres aux soupçons du peuple.

Ce pamphlet, en désignant des victimes, désignait aussi des idoles à l'opinion. Robespierre, Marat et Danton y étaient offerts en exemple aux patriotes. Camille Desmoulins, assez intelligent pour admirer les Girondins, assez envieux pour les haïr, trop timide pour les imiter, se fit l'organe de ces basses passions qui harcellent les hommes supérieurs. Le caractère de cet écrivain, inférieur à son esprit, avait besoin, comme le reptile, de ramper et de mordre à la fois. Il rampait devant Danton, devant Robespierre, devant Marat. Il déchirait Roland et Vergniaud. C'est ainsi qu'en adulant et en abandonnant tour à tour les puissants du jour, il avait passé du cabinet de Mirabeau et de l'intimité de Pétion, aux soupers de Danton et à la domesticité de Robespierre. Haïr et flatter, c'était cet homme. Muet à la convention sous la grande voix de Vergniaud, il élevait la voix de la calomnie dans la rue, et provoquait la mort à le venger du génie.

XI. — L'accusation d'*orléanisme* était, dans ce moment, l'insulte mortelle qu'échangeaient entre eux les partis. Camille Desmoulins accumulait toutes les circonstances vraies ou controuvées qui pouvaient présenter les Girondins comme les complices des d'Orléans. Il faisait remonter cette conspiration imaginaire jusqu'à La Fayette, le plus incorruptible ennemi de cette faction. Il donnait un corps à ces soupçons par des anecdotes propres à jeter sur cette prétendue conjuration le demi-jour que les historiens antiques répandent sur les complots ténébreux des grands conjurés, comme pour faire deviner à la curiosité publique plus de mystères et de crimes qu'on n'ose lui en dénoncer.

»*Un trait,*« *dit-il,* »acheva de me convaincre que, malgré *la haine apparente* entre La Fayette et d'Orléans, la grande fa-

mille des usurpateurs se ralliait contre la république. Nous étions seuls, un jour, dans le salon de madame de Sillery; le vieux Sillery avait frotté lui-même le parquet du salon, de peur que le pied ne glissât aux charmantes danseuses. Madame de Sillery venait de chanter sur la harpe des vers où elle invitait à l'inconstance. Sa fille et son élève, la belle Paméla, et mademoiselle de S... dansaient une danse russe, dont je n'ai oublié que le nom, mais si voluptueuse, et exécutée avec tant de séduction, que je ne crois pas que la jeune Hérodiade en ait dansé devant son oncle une plus propre à l'enivrer, quand elle voulut obtenir la tête de Jean le Baptiseur. Quelle fut ma surprise, au moment où la gouvernante-magicienne opérait avec le plus de force sur mon imagination, et où la porte était fermée aux profanes, de voir entrer... qui? un aide de camp de La Fayette, venu là tout exprès, et qu'on fit asseoir auprès de moi pour me convaincre que La Fayette était redevenu l'ami de la maison! Et n'est-ce pas aussi le comble de l'art des Girondins,« ajoutait Camille, »tandis qu'ils travaillaient sourdement pour la faction d'Orléans, de nous avoir envoyé sur la montagne le buste inanimé de Philippe, automate dont ils tenaient les fils pour le faire mouvoir, par assis et levé, au milieu de nous, et faire croire ainsi au peuple que s'il y avait une faction d'Orléans elle était parmi nous?... N'est-ce pas par un coup de la même tactique que les Girondins demandèrent les premiers le bannissement de Philippe? Quant à d'Orléans, depuis quatre ans que je l'ai suivi de l'œil, je ne crois pas qu'il lui soit arrivé une seule fois d'opiner autrement qu'avec le sommet de la montagne: en sorte que je l'appelais un Robespierre par assis et levé. Il n'avait pas moins d'imprécations que nous contre Sillery, son ancien confident, actuellement rallié aux Girondins, au point que je me suis dit quelquefois à moi-même: Il serait fort singulier que Philippe d'Orléans ne fût pas de la faction d'Orléans! Mais la chose n'est pas impossible; la faction cependant existe, et elle siége dans le côté droit avec les Girondins.«

XII. — Le peuple, qui croit le mal sur parole, qui soupçonne d'autant plus qu'il ignore davantage, se félicitait de trouver enfin, dans les Girondins, les coupables de tous ses maux. Le *duc d'Orléans, poursuivi* par eux, partageait leur impopularité.

L'heure de l'ingratitude avait déjà sonné pour ce prince. Offert par les Girondins au soupçon du peuple; livré par les montagnards, qui craignaient que sa présence sur la montagne ne fît planer sur eux le même soupçon, on le proscrivit unanimement sans même lui chercher un crime. Le prétexte de son ostracisme fut la fuite de son fils entraîné par Dumouriez dans sa tentative et dans sa défection. A la voix de Barbaroux et de Boyer-Fonfrède, la convention avait décrété que Sillery, beau-père du général Valence, lieutenant de Dumouriez, et Philippe-Égalité, père du jeune général, seraient gardés à vue, avec liberté d'aller où ils voudraient dans Paris seulement. Sillery, sacrifié par ses amis les Girondins, ne leur adressa aucun reproche. »Quand il s'agira de punir des traîtres,« dit-il en se tournant vers le buste du premier des Brutus qui décorait la salle, »si mon gendre est coupable, je suis ici devant l'image de Brutus.« Et il inclina la tête comme un homme qui accepte l'exemple et qui connaît le devoir. »Et moi aussi,« s'écria le prince en étendant la main vers l'image du Romain juge et meurtrier de son fils, »si je suis coupable, je dois être puni; si mon fils est coupable, je vois Brutus!...« Il obéit sans murmure au décret. Soit qu'il eût prévu d'avance le prix de ses services, soit qu'il eût compris sa fausse situation dans une république qu'il inquiétait en la servant, soit que son esprit lassé d'agitations fût arrivé à cette impassibilité des caractères sans ressort, le duc d'Orléans ne montra ni étonnement ni faiblesse devant l'ingratitude de la montagne. Il tendit la main à ses collègues; ceux-ci refusèrent de la toucher, comme s'ils eussent craint le soupçon de familiarité avec ce grand proscrit. Il se rendit, escorté de deux gendarmes, dans son palais devenu sa prison.

Innocent ou coupable, le duc d'Orléans embarrassait les deux partis. Il fut bientôt après transféré à la prison de l'Abbaye, et de là à Marseille, au fort de Notre-Dame de la Garde, avec le jeune comte de Beaujolais, son fils; la duchesse de Bourbon, sa sœur; le prince de Conti, son oncle. Une seule exception fut faite à ce décret, en faveur de la duchesse d'Orléans, depuis longtemps séparée de son mari. La pitié et la vénération publique la *protégèrent* contre son nom: on lui permit de résider *au château* de Vernon, en Normandie, auprès du duc de

Penthièvre, son père, dont elle consolait les derniers jours.

XIII. — Le duc d'Orléans trouva, en arrivant au fort de Notre-Dame de la Garde, le second de ses fils, le jeune duc de Montpensier, qui venait d'être arrêté sous les drapeaux de la république à l'armée d'Italie, le même jour que son père. Le père et les deux fils s'embrassèrent dans une prison, un an après le jour où ils s'étaient trouvés réunis dans le camp de Dumouriez après la victoire de Jemmapes. Le duc de Chartres seul manquait à ce spectacle des vicissitudes de la fortune, mais il errait déjà lui-même, sous un nom d'emprunt, dans les pays étrangers. La fille unique du duc d'Orléans, séparée de sa mère et sans autre protectrice que madame de Sillery-Genlis, femme suspecte à toutes les opinions, errait sur les bords du Rhin, atteignait la Suisse allemande et se réfugiait, aussi sous un nom supposé, dans un couvent.

Le duc d'Orléans, au fort de la Garde, contemplait la dispersion des siens et sa propre chute comme un spectacle auquel il aurait été étranger. Soit qu'il eût le sentiment que les grandes révolutions dévorent leurs apôtres, soit qu'une sorte de philosophie sans espérance et sans regrets lui fît accepter, comme à un être inerte, les secousses de la destinée, sa sensibilité ne se ranimait que par le sentiment paternel, qui semblait survivre le dernier dans son cœur. Il habita d'abord le même appartement que ses deux fils ; il avait la liberté de se promener avec eux sur la terrasse du fort, d'où les regards, libres du moins, plongeaient, du haut du rocher, sur le vaste horizon de la Méditerranée et sur le mouvement et le bruit de Marseille. Le quatrième jour de sa détention, des administrateurs et des officiers de gardes nationaux entrèrent dans sa chambre au moment où il déjeunait avec ses deux enfants. Ils lui signifièrent l'ordre de se séparer du duc de Montpensier, qu'on relégua seul dans une autre partie de la prison. »Quant au plus jeune de vos enfants,« lui dit l'officier chargé de l'exécution de cet ordre, »on lui permet, à cause de son âge tendre, de rester avec vous ; mais il ne pourra plus voir son frère.« Le prince protesta en vain contre la barbarie de cet ordre. Le duc de Montpensier fut arraché, baigné de larmes, des bras de son père et de son frère, et entraîné dans un autre étage de la forteresse.

Transférés, après un premier interrogatoire, au fort Saint-Jean, prison plus sinistre, à l'extrémité du port de Marseille, leur captivité plus étroite fut privée de l'air, de la vue et de l'exercice. Trois chambres, superposées les unes aux autres dans les murs épais de la même tour, renfermèrent le prince et ses deux fils. On permit au plus jeune, le comte de Beaujolais, de respirer quelques heures par jour l'air extérieur, sous la surveillance de deux gardiens. En descendant pour sa promenade, l'enfant passait devant la chambre de son frère placée au-dessous de la sienne. Le duc de Montpensier collait alors son visage contre la porte, et les deux frères échangeaient quelques mots rapides à travers les serrures et les verrous. Le son de leurs voix leur donnait une joie d'un moment. Un jour le comte de Beaujolais en remontant trouva la porte du duc de Montpensier ouverte. L'enfant échappa d'un bond à ses gardes et s'élança dans les bras de son frère. Les sentinelles eurent peine à l'en arracher. Il y avait deux mois que les frères ne s'étaient vus. On prit des mesures contre ces surprises de leur tendresse comme contre un complot de malfaiteurs. L'un avait treize ans, l'autre dix-huit.

Leur père, logé sur le même escalier, ne pouvait ni les voir ni les entendre. Le désir de contempler de près un prince du sang, auteur et victime de la révolution, et portant les chaînes du peuple qu'il avait servi, attirait continuellement de nouveaux visiteurs sur le palier de son cachot. Le prince, à qui la solitude pesait plus que la captivité, et qui ne trouvait point de société pire que celle de ses pensées, ne cherchait pas à se soustraire aux regards ni aux interrogations des curieux. Chacun d'eux semblait lui enlever une partie du poids des heures.

Un jour ayant entendu la voix d'un de ses fils: »Ah! Montpensier,« lui cria-t-il du fond de sa cellule, »c'est toi, mon pauvre enfant! Que ta voix m'a fait de bien!« Le fils entendit son père qui s'élançait de son grabat vers la grille et qui suppliait le geôlier de lui laisser voir au moins ses enfants: mais on lui refusa cette grâce, et la porte par où le père et le fils avaient changé un soupir se referma pour toujours.

XIV. — Ce sacrifice à la concorde ou au soupçon, fait par la Gironde et par la montagne, n'avait été qu'une diversion à la haine qui animait les deux partis l'un contre l'autre. Ce fantôme

de roi ou de dictateur enlevé du milieu de la convention, l'accusation mutuelle de trahison ne cessa pas de retentir dans les discours et dans les journaux. Saint-Just, Robespierre, Guadet, Vergniaud, Isnard discutèrent quelques théories constitutionnelles. »Achevons la constitution,« dit Vergniaud dans la séance du 8 mai,« c'est par elle que disparaîtra ce code draconien et ce gouvernement de circonstance commandés sans doute par la nécessité et justifiés par de trop mémorables trahisons, mais qui pèsent sur les bons citoyens comme sur les mauvais, et qui, s'ils se perpétuaient, fonderaient bientôt, sous prétexte de liberté, la tyrannie. Hâtons-nous, citoyens, de rassurer les cultivateurs, les négociants, les propriétaires alarmés des dogmes qu'ils entendent retentir ici. Les anciens législateurs, pour faire respecter leurs ouvrages, faisaient intervenir quelque dieu entre eux et le peuple. Nous qui n'avons ni le pigeon de Mahomet, ni la nymphe de Numa, ni le démon familier de Socrate, nous ne devons interposer entre le peuple et nous que la raison. Quelle république voulez-vous donner à la France? Voulez-vous en proscrire la richesse et le luxe qui en détruisent, selon Rousseau et Montesquieu, l'égalité? Voulez-vous lui créer un gouvernement austère, pauvre et guerrier comme celui de Sparte? Dans ce cas, soyez conséquents comme Lycurgue, partagez les terres entre les citoyens, proscrivez les métaux que la cupidité arracha aux entrailles de la terre, brûlez même les assignats, flétrissez par l'infamie l'exercice de tous les arts utiles, ne laissez que la scie et la hache aux Français; que les hommes auxquels vous aurez accordé le titre de citoyens ne payent plus d'impôts; que d'autres hommes, auxquels vous aurez refusé ce titre, soient tributaires et fournissent seuls, par leur travail forcé, à vos besoins; ayez des étrangers pour faire le commerce, ayez des ilotes pour cultiver vos terres, et faites dépendre votre subsistance de vos esclaves! Il est vrai que de pareilles lois sont cruelles, inhumaines, absurdes; il est vrai que le plus terrible des niveleurs, la mort, planerait bientôt seul sur vos campagnes, et je conçois que la ligue des rois vous fasse souffler des systèmes qui réduiraient tous les Français à l'égalité du désespoir et des tombeaux.

»Voulez-vous fonder, comme à Rome, une république conquérante? Je vous dirai comme l'histoire que les conquêtes furent

toujours fatales à la liberté; et avec Montesquieu, que la victoire de Salamine perdit Athènes, comme la défaite des Athéniens perdit Syracuse. Pourquoi d'ailleurs des conquêtes? Voulez-vous vous faire les oppresseurs du genre humain?

»Enfin, voulez-vous faire du peuple français un peuple qui ne soit qu'agriculteur et négociant et lui appliquer les institutions pastorales de Guillaume Penn? Mais comment un pareil peuple existerait-il au milieu de nations presque toujours en guerre, et gouvernées par des tyrans qui ne connaissent d'autre droit que celui de la force!«

Vergniaud conclut contre toutes ces théories de constitutions ultra-démocratiques pour la France, et demanda d'approprier les institutions à la situation géographique, au caractère national, à l'activité industrieuse, à l'état de virilité et de civilisation du peuple auquel la convention voulait donner des lois. Il effaça les utopies antiques et n'invoqua que l'inspiration du bon-sens. Mais la république de raison des Girondins ne répondait ni à l'imagination allumée du peuple, ni aux rêves surnaturels des jacobins pour la transformation complète de la société.

Isnard, prévoyant la lenteur que la convention apporterait dans l'établissement de la constitution, et voulant placer la vie des législateurs eux-mêmes sous la garantie d'un droit inviolable, proposa de décréter, en quelques articles, un pacte social avant de discuter les détails de la constitution. La montagne, qui ne voulait d'autre constitution que la volonté du peuple et la dictature des circonstances, accueillit par des murmures la proposition d'Isnard. Danton, l'homme des expédients, la repoussa. Il affectait un superbe dédain des idées et des paroles, et poussait sans cesse au fait: le salut de la patrie.

XV. — Robespierre, l'homme des idées générales, se fit entendre le lendemain sur la constitution. Son discours, profondément médité, et rédigé dans le style de Montesquieu, était l'acte d'accusation d'un philosophe contre les tyrannies et les vices de tous les gouvernements antérieurs. Pactiser avec ces tyrannies, transiger avec ces vices, lui semblait une faiblesse indigne vérité et de la raison. L'austérité de ses principes de gq ment contrastait avec la mollesse des Girondins.

»*Jusqu'ici,*« dit Robespierre, »l'art de gouverner

l'art de dépouiller et d'asservir le grand nombre au profit du petit nombre. La société a pour but la conservation des droits de l'homme et le perfectionnement de son être, et partout la société dégrade et opprime l'homme. Le temps est arrivé de la rappeler à sa véritable fonction. L'inégalité des conditions et des droits, ce préjugé fruit de notre éducation dépravée par le despotisme, a survécu même à notre imparfaite révolution. Le sang de trois cent mille Français a déjà coulé, le sang de trois cent mille autres va couler peut-être encore, pour empêcher que le simple laboureur ne vienne siéger au sénat à côté du riche marchand; que l'artisan ne puisse voter dans les assemblées du peuple à côté du négociant et de l'avocat, et que le pauvre intelligent et vertueux ne puisse jouir des droits de l'homme en présence du riche imbécile et corrompu. Croyez-vous que le peuple, qui a conquis la liberté, qui versait son sang pour la patrie pendant que vous dormiez dans la mollesse ou que vous conspiriez dans les ténèbres, se laissera ainsi avilir, enchaîner, affamer, dégrader, égorger par vous? Non, tremblez! mais la voix de la vérité qui tonne dans les cœurs corrompus ressemble aux sons qui retentissent dans les tombeaux et qui ne réveillent point les cadavres!

»Ne cherchez pas le salut de la liberté dans une prétendue balance des pouvoirs. Cette balance est une chimère métaphysique. Que nous importent ces contre-poids qui balancent l'autorité de la tyrannie! C'est la tyrannie elle-même qu'il faut extirper; c'est le peuple qu'il faut mettre à la place de ses maîtres et de ses tyrans! Je n'aime point que le peuple romain se retire sur le mont Sacré; je veux qu'il reste dans Rome et qu'il en chasse ses oppresseurs! Le peuple ne doit avoir qu'un seul tribun, c'est lui-même!«

Robespierre fit allusion dans ce discours à la nouvelle salle de l'ancien palais des Tuileries où la convention avait la veille transporté ses séances. La république semblait prendre possession définitive du pouvoir suprême, en entrant avec la convention dans ce palais d'où la journée du 10 août avait expulsé la royauté. L'édifice tout entier avait été approprié à la nouvelle destination qu'il recevait. Depuis la salle de la convention jusqu'aux salons du conseil des ministres et jusqu'aux bureaux des

grands services publics, les Tuileries contenaient tout le gouvernement, et devenaient véritablement le palais du peuple. On avait donné des noms populaires aux jardins, aux cours, aux pavillons, au corps de bâtiments qu'il enserrait dans sa vaste enceinte. Partout la république avait substitué les attributs du peuple à ceux du roi, les symboles de la liberté à ceux de la tyrannie. Le pavillon du Nord s'appelait le pavillon de la Liberté; celui du Midi, le pavillon de l'Égalité; le pavillon du centre, le pavillon de l'Unité. La salle de la convention occupait tout l'espace compris entre le pavillon de l'Unité et le pavillon de la Liberté. On y montait par le grand escalier. Les salles inférieures étaient consacrées aux différents postes des troupes qui gardaient les députés. Cette salle de la convention, plus vaste et mieux appropriée aux fonctions d'une assemblée souveraine, avait été décorée par le peintre républicain David. Les souvenirs du forum romain y revivaient dans les formes, dans la tribune, dans les statues. L'aspect était majestueux et austère; mais elle inspirait au peuple moins de respect que les salles imposées des États généraux et de l'assemblée nationale; elle n'était pas la salle du premier mouvement du peuple; elle n'avait pas, comme le Jeu de paume de Versailles, retenti du serment des trois ordres; elle n'avait pas, comme le Manége, entendu la voix de Mirabeau.

XVI. Cependant les dangers de la république s'aggravaient d'heure en heure. La Vendée était debout sous le drapeau contre-révolutionnaire. Santerre prenait le commandement des bataillons parisiens qui allaient partir pour y étouffer la guerre civile. Custine, replié à Landau, couvrait à peine la ligne du Rhin. Wurmser et le prince de Condé investissaient Mayence. Marseille, Bordeaux, Toulon, Lyon, la Normandie fermentaient.

La bourgeoisie, la banque, le haut commerce, les hommes de lettres, les artistes, les propriétaires étaient presque tous du parti qui voulait modérer et contenir l'anarchie. Ils promettaient aux orateurs de la Gironde une armée contre les faubourgs. Les deux partis, presque également sûrs d'un triomphe, désiraient une journée décisive qui les délivrât de leurs ennemis. Bordeaux, par une adresse menaçante, donna à la montagne et à la Gironde l'occasion de se mesurer et de se compter dans la

du 14 mai. »Législateurs,« dit l'orateur de Bordeaux, »la Gironde a les yeux sur les périls de ses députés. Elle sait que vingt-deux têtes de représentants sont vouées à la mort. Convention nationale, et vous, Parisiens, sauvez les députés du peuple, ou nous allons fondre sur Paris! La révolution n'est pas pour nous l'anarchie, la désorganisation, le crime, l'assassinat. Nous périrons tous plutôt que de subir le règne des brigands et des égorgeurs!«

L'Assemblée écouta en frémissant ces menaces. La montagne y reconnut l'inspiration de Guadet et de Vergniaud. Le président osa répondre aux pétitionnaires dans un langage qui semblait invoquer des vengeurs aux Girondins proscrits: »Allez,« leur dit-il, »rassurer vos compatriotes; dites-leur que Paris renferme encore un grand nombre de citoyens qui veillent sur les scélérats soudoyés par Pitt pour opprimer l'assemblée nationale! Si de nouveaux tyrans voulaient aujourd'hui s'élever sur les débris de la république, vous vous saisiriez à votre tour de l'initiative de l'insurrection, et la France indignée se lèverait avec vous.«

Legendre s'indigna contre une »pétition soufflée et mendiée« par des députés perfides qui se plaignaient qu'on voulût les égorger, sans avoir une égratignure à montrer. — »Citoyens« dit Guadet, »je ne monte pas à la tribune pour défendre les Bordelais; les Bordelais n'ont pas besoin d'être défendus! Si vous n'envoyez pas à l'échafaud cette poignée d'assassins qui trament de nouveaux crimes contre la représentation national, oui! les départements fondront sur Paris! — Tant mieux!« murmurent quelques voix sur la montagne, »nous ne demandons que cela! Hier,« continua Guadet, »on a fait la motion aux jacobins de nous exterminer tous avant de partir pour la Vendée, et cette motion d'assassins a été couverte d'applaudissements. On parle de scission de la république! Ah! certes, Paris le reconnaîtra bientôt lui-même, il est impossible que cela dure longtemps ainsi. Ceux qui veulent la scission sont ceux qui veulent dissoudre la convention et qui désignent une partie de ses membres aux poignards. Croyez-vous que les départements voient impunément tomber leurs représentants sous le poignard? Et on nous demande de montrer d'avance nos blessures? Mais c'est justement

ainsi que Catilina répondit à Cicéron. On en veut à [illegible] disait-il aux sénateurs; mais vous respirez tous! Eh bien! [illegible]ron et les sénateurs devaient tomber sous le fer des [illegible] la nuit même où ce traître leur tenait ce langage!«

La convention oscillait à tous les discours. Isnard fut [illegible] président à une forte majorité. Sa nomination redoubla la [illegible]fiance de la Gironde dans ses forces, et fut considérée par la [illegible]tagne comme une déclaration de guerre, et par les [illegible] mêmes comme un défi.

Isnard, homme excessif en tout, avait dans le caractère la [illegible]gue de sa déclamation. C'était l'exagération de la Gironde: [illegible] de ces hommes que les opinions poussent à leur tête, [illegible] l'enivrement du succès ou de la peur les pousse elles-mêmes [illegible] témérités, et quand elles renoncent à la prudence, ce [illegible] partis. Vergniaud, dont la modération égalait la force, vit [illegible] peine ce choix. Il sentait que le nom d'Isnard repousserait [illegible] coup d'hommes flottants, vers la montagne. Le sang-froid de [illegible]gniaud dominait toujours ses plus éloquentes improvisations[illegible] connaissait la puissance de la raison sur les masses, et son [illegible]thousiasme même était toujours habile et réfléchi. Il aurait [illegible] former, entre les deux extrémités de la convention, une [illegible]rité de bon-sens et de patriotisme qui amortît les coups [illegible] deux grandes factions allaient se porter.

Chaque jour de la présidence d'Isnard fut marqué [illegible] orage et aboutit à une catastrophe.

Le premier jour, à la séance du 9 mai, les sections de [illegible] réclamèrent la mise en liberté d'un nommé Roux, arbi[illegible]ment emprisonné par ordre du comité révolutionnaire [illegible] section du Bon-Conseil. »C'est la faction des hommes d'[illegible] s'écria Marat, »qui veut protéger dans cet homme les [illegible] révolutionnaires. — Sommes-nous donc,« lui répondit [illegible] »une république libre ou un despotisme populaire? [illegible] pourra venir arracher sans jugement et sans mandat un [illegible] de ses foyers, au milieu de la nuit, et nous le souffririons! [illegible] ordonne la mise en liberté. Legendre se lève et demande [illegible] décret soit rendu par appel nominal, afin que le peuple [illegible]naisse les noms de ceux qui protégent les conspirateurs. L'[illegible] nominal est demandé par cinquante membres de la [illegible]

Le président s'y oppose et interrompt la séance en se couvrant. Deux heures s'écoulent dans une agitation tumultueuse, sans apaiser les cris de la montagne et des tribunes. Vergniaud demande que la séance soit levée et le procès-verbal envoyé aux départements. Couthon, second de Robespierre, veut parler de sa place. Les Girondins s'y opposent. Couthon représente que la maladie qui paralyse ses jambes l'empêche de monter au bureau. Les Girondins ne compatissent pas même à son infirmité. Alors le député Maure, homme athlétique, prend Couthon dans ses bras et le porte à la tribune. Les spectateurs applaudissent. »On me crie que je suis un anarchiste et que j'ai mis mon département en combustion,« s'écrie Couthon. »Ah! si ceux qui sont ici les seuls auteurs des troubles qui nous déchirent étaient aussi purs et aussi sincères que moi, ils viendraient à l'instant à cette tribune et provoqueraient le jugement de leur département en donnant avec moi leur démission.« Couthon est rapporté à son banc au milieu des applaudissements.

Vergniaud, longtemps muet et immobile, se lève. Il rétablit les faits et démontre que l'individu arrêté a été emprisonné contre toutes les lois. »Quant à la doctrine de Couthon sur les majorités et les minorités,« ajoute Vergniaud, »il se trompe. Au reste, je ne reconnais pas de majorité permanente: elle est partout pour moi où est la raison et la vérité; elle n'a de place marquée ni à droite ni à gauche; mais partout où elle est, c'est un crime de se révolter contre elle. Couthon dit: Supposons une majorité perverse; et moi, je dis: Supposons une minorité perverse: cette supposition est au moins aussi vraisemblable que l'autre; supposons une minorité ambitieuse du pouvoir, de domination, de dépouilles; supposons qu'elle veuille fonder sa puissance sur le désordre de l'anarchie, n'est-il pas évident que si la majorité n'a pas un moyen de sauver la liberté de l'oppression, on pourra, de minorité en minorité, arriver des décemvirs aux triumvirs et même à un roi? Couthon demande que ceux qui sont soupçonnés d'être les causes de nos dissensions donnent leur démission. Citoyens, nous sommes tous enchaînés à notre poste par nos serments et par les dangers de la patrie. Ceux qui se retireraient pour échapper aux soupçons des calomniateurs seraient des lâches!« — La nuit interrompit l'orage.

Dans la séance suivante il recommença. La montagne persista, par ses clameurs, à réclamer le droit de faire demander l'appel nominal, par la minorité, sur toutes les questions. »Quand on voulut dissoudre, en Angleterre, le long parlement,« dit Guadet, »on prit les mêmes moyens: on exalta la minorité au-dessus de la majorité, afin de faire régner le petit nombre sur le grand nombre. Savez-vous ce qui arriva? C'est qu'en effet la minorité trouva le moyen de mettre la majorité sous l'oppression. Elle appela à son secours les *patriotes par excellence* (c'est ainsi qu'ils se qualifiaient), une multitude égarée à laquelle ils promettaient le pillage et le partage des terres. Le boucher Pride (allusion à Legendre) exécuta en leur nom cette épuration du parlement. Cent cinquante membres furent chassés, et la minorité, composée de soixante patriotes, resta maîtresse du gouvernement. Ces *patries par excellence*, instruments de Cromwell, furent chassés par lui à leur tour. Leurs propres crimes servaient de prétexte à l'usurpateur. Il entre un jour au parlement, et, s'adressant à ces prétendus sauveurs de la patrie: — Toi, dit-il à l'un, tu es un voleur! Toi, dit-il à l'autre, tu es un ivrogne! Toi, tu t'es gorgé des deniers publics! Toi, tu es un coureur de mauvais lieux. Allez! cédez la place à des hommes de bien. — Ils sortirent et Cromwell régna! Citoyens! réfléchissez: n'est-ce pas le dernier acte de l'histoire d'Angleterre qu'on veut nous faire jouer dans ce moment? «

XVII. — Un tumulte de femmes, dans les tribunes, interrompit Guadet. Marat désignant du geste un écrivain du parti modéré, nommé Bonneville, qui assistait à la séance: »C'est un aristocrate infâme, c'est l'entremetteur de Fauchet! « s'écrie-t-il. »Cette dénonciation de Marat est un assassinat,« répond Lanthenas, l'ami de madame Roland. »C'est toi,« ajoute-t-il en montrant le poing à Marat, »qui es un aristocrate, car tu ne cesses de pousser à la contre-révolution en prêchant le meurtre et le pillage! — Citoyens,« dit d'une voix émue et solennelle le président Isnard, ce qui se passe m'ouvre les yeux! Peuple, législateurs! écoutez! Ces tumultes soudoyés sont un plan de l'aristocratie, de l'Angleterre, de l'Autriche, de Pitt! « Des murmures *s'élèvent.* »Il n'y a que des ennemis de la patrie qui *puissent m'interrompre.* Ah! si vous pouviez ouvrir ce

vous y verriez mon amour pour ma patrie! Et, dussé-je être immolé sur ce fauteuil, mon dernier soupir ne serait que pour elle, et mes dernières paroles: Dieu, pardonne à mes assassins, mais sauve la liberté de mon pays! Nos ennemis, ne pouvant nous vaincre que par nous-mêmes, projettent l'insurrection du peuple. L'insurrection doit commencer par les femmes. On veut dissoudre la convention. Les Anglais profiteront de ce moment pour dissoudre la convention, et la contre-révolution sera faite. Voilà le projet, il m'a été révélé ce matin. Ces agitations le confirment. J'en devais la déclaration à mon pays, je l'ai faite; j'attends les événements. J'ai acquitté ma conscience.«

L'assemblée, en grande masse, applaudit à cette insinuation contre les fauteurs de troubles. Vergniaud demande que la déclaration d'Isnard soit imprimée et affichée dans Paris. »Déclarons-nous,« s'écrie Meaulde, »que nous ne nous quitterons pas, et que nous mourrons ensemble! — Oui, oui,« répond la convention d'une seule voix. Gamon, un des inspecteurs de la salle, déclare que le comité chargé de la surveillance des tribunes, averti des désordres que des femmes y excitaient, en a fait saisir plusieurs et les a interrogées.

Guadet profite de l'émotion et de l'indignation: »Pendant que les hommes vertueux gémissent sur les dangers de la patrie, les scélérats s'agitent pour la perdre. — Laissez parler, disait César, et moi j'agis.« Guadet raconte à l'assemblée les plans de dissolution de la convention, les réunions des conspirateurs à la mairie, à l'archevêché, aux Jacobins, les menaces d'assassinat proférées contre les brissotins, les rolandistes et les modérés; enfin le tumulte élevé par des femmes dans les tribunes, pour donner le prétexte et le signal de l'égorgement: »Jusqu'à quand dormirez-vous ainsi, citoyens, sur le bord de l'abîme? Hâtez-vous de déjouer les complots qui vous environnent de toutes parts! Jusqu'à présent les conjurés du 10 mars sont restés impunis. Le mal est dans l'anarchie, dans cette sorte d'insurrection des autorités de Paris contre la convention, autorités anarchiques qu'il faut...« La fureur des tribunes, pleines d'agents de la commune, ne laisse pas entendre le dernier mot de Guadet. La Montagne éclate en apostrophes et en gestes de rage. L'impassible Guadet lit, au milieu d'un profond silence, les trois projets

de décrets prémédités par les Girondins pour [illegible] la commune et pour reconquérir l'empire à la loi [illegible] tés de Paris sont cassées. — La municipalité sera remplacée dans les vingt-quatre heures par les présidents des sections. — [illegible] les suppléants de l'assemblée se réuniront à Bourges pour y former une assemblée nationale à l'abri des violences de Paris, et pour y concentrer le pouvoir de la république aussitôt qu'ils y apprendraient un attentat sur la liberté de la convention.« [illegible]

XVIII. — A la lecture de ces décrets: »Voilà donc la conspiration découverte par ses auteurs!« s'écrie Collot-d'Herbois. Barrère, l'homme des doubles rôles, prend la parole, comme rapporteur du comité de salut public. »Il est vrai,« dit-il, »qu'il existe un plan de mouvement dans les départements pour perdre la république, mais il est l'ouvrage de la seule aristocratie. Il est vrai que Chaumette et Hébert ont applaudi à la commune à des projets de dissolution de la convention. Il est vrai que des électeurs, réunis au nombre de quatre-vingts à l'archevêché, y traitent des moyens d'épurer l'assemblée nationale. Nous en avons averti le maire de Paris, Pache. Il est vrai encore que des hommes rassemblés dans un certain lieu délibèrent sur les moyens de retrancher vingt-deux têtes de la convention et de se servir pour cela de la main des femmes. Tout cela mérite sans doute votre attention et provoque votre vigilance.« Le côté droit applaudit. Mais Barrère, se tournant aussitôt vers la montagne, guérit d'une main les coups qu'il vient de porter de l'autre. »Mais que vous propose Guadet?« ajoute-t-il, »de casser les autorités de Paris! Si je voulais l'anarchie, j'appuierais cette proposition.« (La montagne applaudit à son tour.) »Vous m'avez mis en situation de voir de près ces autorités. Qu'ai-je vu? Un département faible et pusillanime; des sections indépendantes se régissant elles-mêmes comme autant des petites municipalités; un conseil général de la commune dans lequel se trouve un homme, nommé Chaumette, dont je ne connais pas le civisme, mais qui naguère a été moine; j'ai vu une commune interprétant et exécutant le[illegible] selon son caprice, organisant une armée révolutionnaire. [illegible] remède à cet état de choses? Le comité de salut public n'e[illegible] d'autre que la création d'une commission de [illegible] choisis parmi vous, et chargés de prendre les [illegible]

à la tranquillité publique et d'examiner les actes de la commune.

XIX. — Ces paroles ambigues calmèrent l'orage en ajournant en apparence les propositions de Guadet, mais en laissant néanmoins aux Girondins la certitude de triompher en choisissant les douze commissaires parmi les membres de leur parti. Comme cela arrive toujours dans les circonstances extrêmes, le choix des Girondins écarta les hommes modérés tels que Vergniaud, Ducos, Condorcet. Les membres de la commission des Douze furent Boileau, Lahosdinière, Vigée, Boyer-Fonfrède, Rabaud-Saint-Étienne, Kervélégan, Saint-Martin-Valogne, Gomaire, Henri Larivière, Bergoing, Gardien, Mollevaut. Le soupçon de royalisme était écrit sur la plupart de ces noms aux yeux de la montagne et du peuple. C'était le personnel d'un coup d'État. La commission des Douze en avait la tentation sans en avoir la force.

A peine cette victoire des Girondins à la convention fut-elle connue dans Paris, qu'un cri d'alarme s'éleva de toutes les sections et de tous les clubs. La commune se réunit le 19. Les mesures les plus extrêmes y furent hautement délibérées. On y déclara la convention asservie et incapable de sauver la patrie; on y proposa l'arrestation des suspects; on y demanda les vingt-deux têtes des Girondins dominateurs de la convention; on osa y présenter l'assassinat nocturne et le meurtre individuel des vingt-deux tyrans comme un acte légal d'urgence et de salut public. La Saint-Barthélemy fut citée en exemple par un orateur. »A minuit,« dit-il, »Coligny était à la cour, à une heure du matin il n'existait plus!« On se sépara sans rien décider, si ce n'est la résolution de la vengeance.

XX. — Le maire Pache, placé entre la loi et le peuple pour tromper l'une et flatter l'autre, s'acquittait avec duplicité de ce double rôle de magistrat et de factieux. Il combattait tout haut les mesures excessives qu'il excitait tout bas. Interposé, par ses fonctions redoutables, entre la convention et Paris, il était à la fois l'agent de l'une et l'instigateur de l'autre. Guadet, en demandant la destitution de Pache, avait frappé l'anarchie au cœur. La commission des Douze ne pouvait que surveiller ses trames sans les déjouer.

Pacha blâma tout haut, encouragea tout bas. Robespierre se *contenta de gémir* aux Jacobins. Aux Cordeliers, Marat, Varlet,

des femmes même demandèrent la mort des vingt-deux tyrans. La foule qui se pressait tous les soirs dans l'enceinte et aux abords du club semblait prête à s'ébranler.

La commission des Douze, instruite, heure par heure, des motions des clubs et de la situation des esprits, cherchait des moyens de force pour abattre d'un seul coup l'esprit d'insurrection. Ces moyens s'évanouissaient sous sa main. Elle demandait rapport sur rapport au maire Pache, et préparait elle-même un rapport à la convention pour la contraindre au courage par la terreur. Mais dans des circonstances semblables, les corps délibérants, timides et indécis par leur nature, veulent qu'on leur apporte de la force et non pas qu'on leur en demande. Il faut se présenter à eux après le succès. Ils le sanctionnent toujours. Avant ou pendant le combat, ils ne sont propres qu'à déconcerter la victoire.

XXI. — Vigée, au nom de la commission des Douze, lut ce rapport le 24 à l'assemblée. Chaque mot était un coup de tocsin pour appeler la convention au secours de ses membres.

»Vous avez institué une commission extraordinaire,« dit le rapporteur, »et vous l'avez investie de grands pouvoirs. Vous avez senti qu'elle était la dernière planche jetée au milieu de la tempête pour sauver la patrie.« (Les ricanements de la montagne commencent à ces mots.) »Nous avons en conséquence,« poursuit Vigée, »juré de sauver la liberté ou de nous ensevelir avec elle. Dès le premier pas nous avons découvert une trame horrible contre la république, contre votre vie. Quelques jours plus tard, la république était perdue, vous n'étiez plus.« (Les rires d'incrédulité redoublent sur la montagne). »Si nous ne prouvons pas ce que je dis, nous dévouons nos têtes à l'échafaud.« Le centre et la droite applaudissent. Le rapporteur lit une série de mesures de police plutôt que de politique, rigoureuses en apparence, impuissantes en réalité: »La convention prend sous sa sauvegarde les bons citoyens, la représentation nationale et la ville de Paris. — Les citoyens seront tenus de se rendre exactement au rendez-vous de leur compagnie. — Le poste de la convention sera renforcé de quelques hommes. — Les assemblées des sections seront fermées à dix heures du soir. — La convention enfin charge la commission des Douze de lui présenter

incessamment de grandes mesures propres à assurer la tranquillité publique.«

XXII. — Telles étaient ces dispositions: puériles, si le danger était extrême, oppressives et vexatoires, si le danger n'existait pas. C'était provoquer sans combattre, menacer sans frapper. Les Girondins savaient très-bien qu'il n'y avait, à l'exception de Marat, ni Cromwell, ni complot d'assassinat dans la convention; que Danton et Robespierre se tenaient à l'écart des complots subalternes de Pache, de Chaumette, d'Hébert à la commune, et des trames du club de l'archevêché; mais ils voulaient, comme tous les partis, transformer leurs soupçons en crimes, et jeter, sur leurs ennemis de la convention, l'horreur publique inspirée aux bons citoyens par les projets des scélérats. A peine Vigée eut-il fini de parler que Marat demanda qu'on motivât ces mesures, fondées, dit-il, sur des craintes chimériques et sur une fable en l'air; il déclara qu'il ne connaissait d'autre conspiration en France que celle qui se tramait dans les conciliabules des hommes d'État réunis tous les jours chez Valazé. »Je veux qu'on nous éclaire, moi!« dit Thirion. »Les uns nous disent qu'il existe une faction d'anarchistes. Marat accuse une faction d'hommes d'État. Je crains que ces hommes d'État ne veuillent se venger sur nous et faire le procès à la révolution du 10 août, comme on a voulu faire, avant le 10 août, le procès à la première révolution. Où sont les crimes? Quels sont les coupables?«

L'assemblée flottait en suspens. Un membre de la montagne déclara qu'un citoyen était venu lui révéler qu'un membre de la commission des Douze avait dit qu'avant quinze jours tous les jacobins seraient exterminés. »Et moi,« répliqua Vergniaud, »on m'écrit de différentes parties de la république que des émissaires répandent partout que mes amis et moi aurons cessé de vivre avant peu d'instants.« L'assertion de Vergniaud étant contestée par la montagne, Boyer-Fonfrède, désigné d'avance par ses amis de la commission des Douze pour soutenir le rapport et presser le décret, s'élance à la tribune.

XXIII. — »Où sommes-nous donc, citoyens?« dit-il. »Avez-vous perdu depuis hier la mémoire? N'avez-vous pas décrété tout à l'heure encore que les sections de Paris qui sont venues *vous dénoncer le péril* avaient bien mérité de la patrie? Le

maire de Paris ne vous a-t-il pas dénoncé lui-même ces individus qui n'ont de l'homme que la figure et qui ont voulu nous égorger? N'avez-vous pas le bureau couvert, les mains pleines de ces dénonciations? Et l'on ne veut pas nous permettre de pourvoir à la sûreté des citoyens de Paris et à la vôtre? Ah! ceux qui s'y opposent ne craignent-ils pas d'être bientôt offerts à la France indignée couverts du sang de leurs collègues? Notre décret calomnie Paris? Mais n'est-ce pas des citoyens de Paris que nous vous demandons de vous entourer? N'est-ce pas les citoyens de Paris que nous voulons armer contre les brigands? Nos conspirations ne sont qu'une chimère! disent Marat et Thirion. Citoyens! ceux qu'on a dévoués à la mort se dévouent d'eux-mêmes à la calomnie. Ils veilleront sur vous comme vous devez veiller vous-mêmes sur la liberté. Ils respirent encore et c'est pour elle. Ah! sauvez Paris! sauvez la république! Voyez nos départements! ils sont debout! ils sont en armes! La république est dissoute, si seuls en France vous êtes sans courage! Oui, si des collègues que je chéris périssent, je ne veux plus de la vie après eux! Si je ne partage pas leur honorable proscription, j'aurai mérité du moins de périr avec eux! Le jour même de cet attentat, je proclamerai de cette tribune une scission funeste, abhorrée encore aujourd'hui, fatale à tous peut-être, mais que la violation de tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre aura rendue nécessaire. Oui, je la proclamerai; les départements ne seront pas sourds à ma voix, et la liberté trouvera encore des asiles.« Cette allusion désespérée à la fédération des départements contre Paris emporte les applaudissements des trois quarts de la salle. »Citoyens!« continue Fonfrède, que son attachement à ses amis semble élever au-dessus du sol de la tribune, »ils s'envoleront bien accompagnés, les mânes de nos collègues proscrits! Les listes de proscription étaient dressées! Dix mille citoyens de Paris devaient être arrêtés, égorgés! Citoyens de Paris! la cause de vos représentants proscrits est la vôtre! Réveillez-vous! Protégez-vous vous-mêmes!

XXIV. — L'assemblée, entraînée par ce torrent d'éloque de courage, était prête à voter le premier article. Danton à pas lents les marches de la tribune, et cache sous une impartialité, l'indécision qui l'agite. Nier les dangers

sentation, est impossible. Soutenir les Girondins, c'est se dépopulariser; les perdre, c'est jeter la dictature à Robespierre, qu'il redoute, ou à Marat qu'il méprise.

»Cet article,« dit-il, »n'a rien de mauvais en soi. Sans doute la représentation nationale a besoin d'être sous la sauvegarde de la nation; mais cela est écrit dans toutes les lois. Décréter ce qu'on vous propose ce serait décréter la peur! La convention nationale peut-elle annoncer à la république qu'elle se laisse dominer par la peur? On a calomnié Paris. Pache, que vous accusez de ne vous avoir pas rendu compte, est venu informer le comité de salut public. Les lois suffisent. Prenez garde de céder à la crainte. Ne nous laissons pas emporter aux passions. Tremblons qu'après avoir créé une commission pour rechercher les complots qui se trament dans Paris, on ne nous demande d'en créer une pour rechercher les crimes de ceux qui égarent l'esprit des départements! «

XXV. — Danton se tait. Vergniaud se lève. »Je ne parlerai pas,« dit-il, »avec moins de sang-froid que Danton, car je suis personnellement intéressé dans la conspiration, et je veux bien convaincre les hommes qui ont le projet de m'assassiner que je ne les crains pas! Danton vous dit qu'il faut craindre de calomnier Paris en ajoutant foi à ces complots. Si cette imputation de calomnier Paris s'adresse à la convention en masse, c'est une imposture! Si elle s'adresse seulement à ceux qui, comme nous, n'ont cessé de répéter qu'il faut distinguer entre les citoyens de Paris et une horde de brigands qui s'agitent dans le sein de cette vaste cité, que cette horde seule est coupable des crimes qui ont souillé la révolution et que les citoyens en ont gémi, on a calomnié Paris, oui! mais qui? Les hommes pervers qui, pour s'assurer l'impunité de leurs forfaits, ont l'audace de se confondre avec le peuple!

»Danton vous dit: Ne montrez pas de frayeur indigne de vous. Distinguons, citoyens! Comme hommes, nous ne devons pas penser à notre vie, mais comme représentants vous devez à la patrie menacée en vous des précautions extraordinaires. On vous propose d'agir avec modération, parce qu'il s'agit de votre sûreté personnelle; et moi je réponds: C'est parce qu'il s'agit de *votre sûreté personnelle*, qu'il faut agir avec promptitude et

vigueur. Si vous ne dissipez pas par votre courage les dangers qui vous environnent, si vous n'assurez pas non-seulement votre vie, mais encore votre indépendance, vous trahissez la patrie, vous livrez le peuple, vous perdez l'unité de la république. Ce n'est pas celui qui se défend contre un assassin qui a peur, ce n'est pas l'homme qui punit le crime qui a peur, c'est celui qui le laisse triompher et régner! « Vergniaud justifie ensuite, article par article, le projet de décret, puis il reprend: »Citoyens, rappelez-vous ce qu'une des sections fidèles vous a dit à votre barre: *Osez être terribles, ou vous êtes perdus!* Osez attaquer de front vos ennemis, et vous les verrez rentrer dans la poussière! Voulez-vous attendre lâchement qu'ils viennent vous plonger le couteau dans le sein? Proclamez-le bien haut! aucun de vous ne mourra sans vengeance. Nos départements sont debout. Sans doute la liberté survivrait à de nouveaux orages, mais il pourrait arriver que sanglante elle allât chercher un asile dans les départements méridionaux. Sauvez par votre fermeté l'unité de la république. N'en avez-vous pas le courage, abdiquez vos fonctions et demandez à la France des successeurs plus dignes de sa confiance.«

XXVI. — L'assemblée, électrisée par ces paroles, vote le décret proposé par la commission des Douze.

Les Girondins se hâtèrent de se servir des armes qu'ils venaient d'arracher. A neuf heures du soir, Hébert, un des substituts de la commune, reçut l'ordre de comparaître devant la commission. Le conseil de la commune était assemblé en permanence; Hébert y vole avant de se rendre aux ordres de la convention. Il essaye de soulever l'indignation de la commune contre la nouvelle tyrannie. Il rappelle à ses complices le serment qu'ils ont prêté de confondre leur cause et de se considérer tous comme frappés dans un seul d'entre eux; il déclare que ce n'est pas pour lui-même qu'il adjure leur souvenir, qu'il est prêt à porter sa tête sur l'échafaud. Il sort, il rentre, il embrasse Chaumette comme un homme qui marche à la mort. Le président et les membres du conseil pressent Hébert dans leurs bras. Chaumette annonce un moment après que Michel et Marino, deux administrateurs de police, viennent d'être arrêtés par ordre de la commission des Douze. Le conseil intimidé flotte entre la consternation

volte. Les députations des sections se succèdent à l'hôtel de ville, et viennent fraterniser avec la commune et jurer vengeance contre ses ennemis. D'heure en heure le conseil envoie des députations à la commission des Douze pour s'informer du sort d'Hébert et de ses collègues arrêtés. A minuit, on annonce qu'Hébert est interrogé; à deux heures, qu'il a subi son interrogatoire; à trois heures, on apprend l'arrestation de Varlet, un des plus fougueux orateurs des cordeliers; à quatre heures, un cri d'indignation général s'élève à la nouvelle de l'arrestation définitive d'Hébert, que la commission des Douze fait conduire à l'Abbaye.

Les journaux du lendemain prolongèrent, dans tout Paris, le cri de vengeance parti du conseil de la commune. Ils publièrent une lettre de Vergniaud à ses concitoyens de la Gironde, datée de *Paris*, *sous le couteau.* »Je vous écrivis hier,« disait Vergniaud, »le cœur flétri non par les dangers que je brave, mais par votre silence. J'attends mes ennemis, et je suis encore sûr de les faire pâlir. On dit que c'est aujourd'hui ou demain qu'ils doivent venir demander à s'abreuver du sang de la convention nationale; je doute qu'ils l'osent, quoique la terreur ait livré les sections à une poignée de scélérats. Tenez-vous prêts: si l'on m'y force, je vous appelle de la tribune ou pour venir nous défendre, s'il en est temps encore, ou pour venger la liberté en exterminant les tyrans. Hommes de la Gironde, il n'y a pas un moment à perdre!...«

XXVII. — La publication de cette lettre, les délibérations des sections, les nouvelles sinistres arrivées la nuit de la Vendée et des frontières, les manœuvres de Pache, l'exaspération des jacobins, des cordeliers, de la commune, portèrent à ses dernières pulsations la fièvre du peuple. La commune décida qu'une pétition serait présentée à la convention pour demander le jugement immédiat d'Hébert. Cette pétition, colportée de section en section, y devint la cause des débats les plus acharnés; les unes la signent, les autres la déchirent: la grande majorité y adhère et jure de faire cortége aux citoyens qui oseront la porter à la barre. Le cortége se grossit, dans sa marche, de cette foule qu'entraîne toujours le courant d'une émotion publique. Les pétitionnaires, en petit nombre, sont introduits à la barre. Isnard *présidait. Toute la résolution* de son parti éclatait dans sa con-

tenance. La dignité de son rôle de président semblait seule contenir la fougue de son caractère. Il fixait sur les pétitionnaires le regard de Cicéron sur Catilina au moment où il méditait ses immortelles apostrophes contre le conspirateur romain ; il semblait attendre la sédition dans les paroles pour la foudroyer au nom de la loi.

Aux premiers mots prononcés par l'orateur de la députation, le côté droit murmure. Danton, en réclamant avec énergie le silence, affecte de couvrir les pétitionnaires de sa protection. »Nous venons,« dit l'orateur de la commune, »vous dénoncer l'attentat commis sur la personne d'Hébert.«

Les Girondins s'indignent à ce mot d'attentat.

»Oui,« poursuit l'orateur, »Hébert a été arraché du sein de l'hôtel de ville et conduit dans les cachots de l'Abbaye. Le conseil général défendra l'innocence jusqu'à la mort. Nous demandons qu'il nous soit rendu. Les arrestations arbitraires sont, pour les hommes de bien, des couronnes civiques.« Les tribunes et la montagne éclatent en applaudissements. Isnard se lève et les comprime d'un geste impérieux. »Magistrats du peuple,« dit-il aux pétitionnaires, »la convention, qui a fait une déclaration des droits de l'homme, ne souffrira pas qu'un citoyen reste dans les fers s'il n'est pas coupable. Croyez que vous obtiendrez une prompte justice ; mais écoutez à votre tour les vérités que je veux vous dire : La France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale, il faut que Paris le respecte. Si jamais la convention était avilie, si jamais une de ces insurrections qui depuis le 10 mars se renouvellent sans cesse et dont vos magistrats,« ajoute-t-il en faisant allusion à Pache, »n'ont jamais averti la convention...« De violents murmures courent sur la montagne. La plaine applaudit.

Isnard impassible continue : »Si, par ces insurrections toujours renaissantes, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière... — Non, non, non,« s'écrie la montagne..... Le reste de l'assemblée se lève pour soutenir le président, et trois cents membres s'écrient à la fois : »Oui, oui, oui, dites au nom de la *France entière.* — Oui, je vous le déclare au nom de la France *entière,« reprend* Isnard, »Paris serait anéanti...« Ces derniers

mots sont couverts à l'instant des imprécations de la montagne, des huées et des trépignements des tribunes. Les Girondins et leurs amis appuient, en les répétant la main tendue comme pour un serment, les menaces du président. »Descendez du fauteuil!« vocifère Marat, »vous déshonorez l'assemblée, vous protégez les hommes d'État.« Le président, sans regarder Marat, achève sa phrase: »et l'on chercherait bientôt sur les rives de la Seine si Paris a existé!« Danton se lève comme un blasphème et demande à parler. Isnard continue: »Le glaive de la loi, qui dégoutte encore du sang du tyran, est prêt à frapper la tête de quiconque oserait s'élever au-dessus de la représentation nationale!«

XXVIII. Isnard se rassied. Danton lui succède. »Assez et trop longtemps on a calomnié Paris en masse. Quelle est cette imprécation du président contre Paris? Il est assez étrange qu'on vienne présenter la dévastation de Paris par les départements, si cette ville se rendait coupable... — Oui, oui,« lui disent les Girondins, »ils le feraient. — Je me connais aussi, moi, en figures oratoires,« reprend Danton. »Il entre dans la réponse du président un sentiment d'amertume. Pourquoi supposer qu'on cherchera un jour sur les rives de la Seine si Paris a existé? Loin de la bouche d'un président de la convention de pareils sentiments! Il ne lui appartient de présenter que des images consolantes. Il est bon que la république sache que Paris ne déviera jamais de ses principes; qu'après avoir détruit le trône d'un tyran, il ne le relèvera pas pour y asseoir un nouveau despote! Si dans le parti qui sert le peuple il se trouve des coupables, le peuple saura les punir. Mais faites attention à cette grande vérité, c'est que, s'il fallait choisir entre deux excès, il vaudrait mieux se jeter du côté de la liberté que de rebrousser vers l'esclavage. Depuis quelque temps les patriotes sont opprimés dans les sections. Je connais l'insolence des ennemis du peuple. Ils ne jouiront pas longtemps de leur avantage. Le peuple détrompé les fera rentrer dans le néant. Parmi les bons citoyens il y en a de trop impétueux: pourquoi leur faire un crime d'une énergie qu'ils emploient à servir le peuple? S'il n'y avait pas eu des hommes ardents, il n'y aurait pas eu de révolution. Je ne veux exaspérer personne, parce que j'ai le sentiment de ma force en défendant la raison. Je défie qu'on trouve un crime dans ma vie.« (Un sourd

murmure parcourt les rangs de la Gironde.) »Je demande à être envoyé le premier devant le tribunal révolutionnaire, si je suis trouvé coupable. J'ai rendu mes comptes! — Ce n'est pas la question!« lui crie-t-on du côté droit. Danton revient au texte de ses idées: »Il faut rallier les départements; il faut se garder de les aigrir contre Paris: quoi! Paris, qui a brisé le sceptre de fer, violerait l'arche sainte de la représentation nationale qui lui est confiée? Non! Paris aime mieux la révolution; Paris mérite l'embrassement de la France entière! Le peuple français se sauvera lui-même. Le masque une fois arraché à ceux qui jouent le patriotisme et qui servent de rempart aux aristocrates, la France se lèvera et terrassera ses ennemis.« Cette allusion menaçante aux Girondins, dans la bouche de Danton, fit entrevoir dans un avenir plus ou moins rapproché un nouveau septembre.

XXIX. — Ni Danton ni Robespierre cependant ne méditaient le meurtre de leurs adversaires dans la convention. Danton flottait sans parti pris; Robespierre, muet, observait, comme avant le 10 août, les événements sans pousser ni retenir le peuple. Les séances des jacobins, presque désertes depuis que la lutte des partis se concentrait à la convention, entendaient rarement sa voix.

Ce fut seulement la veille de l'insurrection et quand la victoire était certaine, que Robespierre éclata en menaces contre la commission des Douze.

Sa parole confirma les sections dans leur pensée encore indécise. Les meneurs de la commune se réunirent et prirent le nom de club Central ou de l'Union républicaine. Ils décidèrent qu'ils sommeraient la commune de s'insurger, d'appeler à elle la force armée, et de fermer les barrières de Paris jusqu'à ce que la convention eût fait justice au peuple. Hanriot, nommé commandant général en remplacement de Santerre, leur répondait des baïonnettes. Hanriot était un de ces hommes qui s'élèvent sur la lie des sociétés quand on la remue. Né dans la banlieue de Paris, mêlé, au commencement de sa vie, à toutes les professions suspectes d'une capitale, d'abord valet improbe, puis charlatan, puis espion de police, la révolution de 1792 lui ouvrit les portes de Bicêtre, où il était enfermé pour quelque délit. Il en sortit, comme les immondices sortent de l'égout, pour salir et infecter la

ville. Audacieux de front, mais sans courage au cœur, il parada dans les rangs des assaillants à la journée du 10 août, pilla après la victoire et égorgea dans les prisons. A défaut d'exploits, ses crimes le signalèrent à la multitude. Il fut l'entraîneur plutôt que le chef de l'armée des sections. Il les disciplina pour l'anarchie.

XXX. — Cette anarchie qui travaillait les sections n'énervait pas moins le gouvernement. La commission des Douze n'avait, pour se faire obéir, ni la loi ni les armes. La commune, véritable gouvernement de Paris, était en révolte, tantôt ouverte, tantôt masquée, contre la convention. Quant aux ministres, ils se renfermaient dans leurs attributions administratives: esclaves et complaisants des comités dont ils recevaient les ordres. Le ministre de l'intérieur, Garat, était seul chargé de la surveillance de Paris et de la sûreté de la convention. Mais Garat, déplacé dans les jours de crise, était de ces hommes qui plient sous l'événement. Ami des Girondins dans le fond de son âme, mais se ménageant aussi la faveur éventuelle de Danton, de Robespierre et de la montagne, ses actes et ses paroles étaient toujours empreints de cette mollesse qui laisse des espérances aux deux partis, et qui, au moment suprême, trahit le plus juste pour le plus heureux. Il se trouve toujours un de ces hommes néfastes à la tête des partis qui vont périr: armes de mauvaise trempe qui se brisent dans la main qui veut s'en servir.

XXXI. — Dans la séance du 27, Pache répondit de la tranquillité de la capitale et de la sûreté de la convention.

A la suite de ce rapport, qui consterna les Girondins, Marat demanda la suppression de la commission des Douze, comme inutile et provoquant à l'insurrection. »Et ce n'est pas seulement à la commission des Douze que je fais la guerre. Si la nation tout entière était témoin de vos complots liberticides,« dit-il en s'adressant à Vergniaud et à Guadet, »elle vous ferait conduire à l'échafaud.« Des députations de sections étant venues réclamer des citoyens arrêtés et demander insolemment que les membres de la commission des Douze fussent envoyés au tribunal révolutionnaire: »Citoyens,« leur répondit le président Isnard, »l'assemblée pardonne à votre jeunesse.« La montagne indignée se soulève à ces paroles. Robespierre se précipite à la tribune, où les cris de la majorité étouffent sa voix.

»Vous êtes un tyran, un infâme tyran!« crie Marat à Isnard. »On veut égorger en détail tous les patriotes,« ajoute Charlier. »Les tyrans à l'Abbaye! « entend-on de toutes parts. La convention, divisée en deux camps, ne parle plus que par gestes, et tous ces gestes semblent porter le défi et la mort d'homme à homme, de parti à parti.

La voix de Vergniaud domine un moment le tumulte. »Plus de discours,« s'écrie-t-il, »des actes! Allons aux voix pour savoir si les assemblées primaires seront convoquées: c'est le seul remède à l'état où nous sommes. La France seule peut sauver la France!«

Les Girondins, à la voix de Vergniaud, se lèvent et se groupent, témoignant par leur attitude et leurs cris qu'ils adhèrent à cette proposition désespérée. Legendre et les jeunes montagnards acceptent le défi du peuple et crient aussi: »L'appel nominal!« Le président se dispose à le mettre aux voix.

Tremblant que l'appel nominal ne donne la victoire aux Girondins, la montagne et les patriotes des tribunes éclatent en imprécations contre Vergniaud. »Levons la séance!« crient les modérés. Isnard se couvre. Les voix enrouées de clameurs se taisent. Danton, en apparence impassible jusque-là, se tourne vers les Girondins: »Je vous le déclare,« dit-il d'une voix qui rappelle le mugissement du canon du 10 août, »je vous le déclare, tant d'impudence commence à nous peser.« Ces mots significatifs dans la bouche de l'homme de septembre sont couverts des battements de mains des tribunes. On demande sur la montagne qu'ils soient insérés dans le procès-verbal, non comme l'acclamation d'un membre isolé, mais comme la pensée de tout un parti. Danton le demande lui-même, et monte à la tribune poussé par l'impatience de son âme et par les mains de ses amis. Le silence que Robespierre n'a pu obtenir se rétablit à l'aspect de Danton. Robespierre n'est que la parole du peuple, Danton est son bras levé. Chacun regarde quel coup il va frapper.

»Je déclare,« dit Danton, »à la convention et à [illegible] peuple français que si l'on persiste à retenir dans les [illegible] citoyens dont tout le crime est un excès de patriotisme, [illegible] on refuse la parole à ceux qui veulent les défendre, je *dis-je, que s'il* y a ici seulement cent bons citoyens

sisterons. — Oui, oui!« lui répond d'une seule voix la montagne. »Je déclare,« ajoute-t-il, »que le refus de la parole à Robespierre est une lâche tyrannie! La commission des Douze tourne les armes que vous avez mises dans ses mains contre les meilleurs citoyens! Le peuple français jugera!«

Danton descend; Thuriot lui succède et couvre de ses invectives l'acte et les paroles du président. »C'est-lui,« dit-il, »qui, par ses réponses incendiaires, cherche à allumer le feu de la guerre civile dans Paris, c'est lui qui menace cette capitale d'anéantissement! — Président,« crie Lanjuinais à Isnard, »ne vous abaissez pas jusqu'à répondre.« On réclame de nouveau, des deux côtés, l'appel nominal ou le jugement du peuple. Bazire s'élance et monte les marches de l'escalier qui conduisent au fauteuil du président. Quelques Girondins l'arrêtent et couvrent de leur corps Isnard. »Je veux arracher de sa main,« dit Bazire, »le signal de la guerre civile écrit dans sa réponse aux pétitionnaires. — Et moi,« dit Bourdon de l'Oise, »si le président est assez audacieux pour proclamer la guerre civile, je l'assassine!« On commence l'appel nominal. Il est interrompu par la pression et par le bruit de la foule immense que la gravité de la mesure fait affluer dans les couloirs de la convention. »J'ai voulu en vain sortir« déclare le député Lidon; »on m'a mis la pointe d'un sabre sur la poitrine.«

La montagne accuse les Girondins d'avoir appelé autour de la salle des compagnies dévouées à leur faction. On interroge le commandant Raffet. Il déclare qu'il a marché par l'ordre de ses chefs, et qu'au moment où il s'efforçait de rétablir l'ordre dans les couloirs, Marat, un pistolet à la main, s'est avancé vers lui et, lui posant le canon de son arme sur la tempe, l'a menacé de faire feu s'il ne se retirait pas. »J'ai détourné l'arme et j'ai fait mon devoir,« ajoute l'officier. Marat dément le fait. Le tumulte redouble. Les applaudissements de la plaine vengent le commandant Raffet des outrages de Marat. On l'admet aux honneurs de la séance. L'opinion indignée penche évidemment pour la Gironde.

XXXII. — L'assemblée est dans un de ces moments d'oscillation où un mot peut entraîner les grands auditoires aux mesures les plus décisives. Le ministre de l'intérieur, Garat, entra

dans la salle avec Pache. Tous les regards se tournent sur eux. Garat obtient la parole. Il excuse les sections et les conspirateurs.

Ces excuses et ces apologies de Garat soulèvent le côté droit, qui lui reproche de discuter au lieu de se borner à rendre compte. La montagne prend parti pour le ministre. Legendre s'élance sur Guadet, le bras levé. Les amis de Guadet l'entourent et le couvrent. Des cris „A l'assassin !“ s'élèvent de la plaine. Le président interrompt une troisième fois la délibération par le signe de détresse. Ce signe rétablit le silence. Garat aggrave ses insinuations contre la commission des Douze. „J'atteste à la convention,“ dit-il, „qu'elle n'a aucun danger à courir et que chacun de vous rentrera en paix dans sa maison. J'en prends la responsabilité sur ma tête !“

Le silence de la consternation succède sur les bancs des Girondins à ces paroles du ministre qui les livre à leurs ennemis. Garat descend de la tribune, couvert des applaudissements de la montagne, et va se rasseoir au milieu des Girondins. Par cette attitude de fausse générosité Garat affecte de partager les périls de ses amis au moment même où il les trahit.

Danton lui succède. „Je me flatte,“ dit-il avec un visage rayonnant, „que de cette grande lutte sortira la vérité, comme des éclats de la foudre sort la sérénité de l'air ! Il est des hommes,“ ajoute-t-il avec un accent de fière amertume en regardant Vergniaud et Guadet, „il est des hommes qui ne peuvent se dépouiller d'un ressentiment ! Pour moi, la nature m'a fait impétueux, mais exempt de haine.“ Il semble ainsi offrir, pour la dernière fois, sa neutralité aux Girondins. Ils la refusent.

Pache, encouragé par la faveur que les tribunes montrent à Garat, développe avec plus d'astuce les accusations contre la commission des Douze. „Je dois déclarer,“ dit-il en finissant, „que la commission des Douze a donné ordre à trois sections affidées, celle de la Butte-des-Moulins, celle du Mail et celle de 92, de tenir prêts trois cents hommes armés !“

XXXIII. — Un cri d'indignation générale éclate à ces mots dans les tribunes. Des députations des sections se pressent en tumulte aux portes de la salle. Pache demande à la convention de les entendre. Les Girondins veulent lever la séance. Fonfrède descend

du fauteuil. Hérault de Séchelles le remplace. Agréable au peuple des tribunes par la grâce de son visage et par sa jeunesse, agréable à la montagne par le républicanisme exagéré qu'il affecte, vendu d'avance à toute popularité par son ambition, Hérault de Séchelles est accueilli au fauteuil par les battements de mains de la salle entière. Sa présence seule est le signe d'une concession. Beaucoup se retirent pour ne pas être témoins des outrages à la représentation nationale. Les montagnards se répandent sur les bancs désertés.

L'orateur, au nom de vingt-huit sections de Paris, redemande Hébert à la convention. »Nous gémissons,« dit-il, »sous le joug d'un comité despotique, comme nous gémissions naguère sous un tyran. Rendez-nous les vrais républicains! Délivrez-nous d'une commission tyrannique, et que séance tenante... — Oui! oui!« s'écrient les membres de la montagne. Hérault de Séchelles laisse à peine l'orateur des sections achever sa phrase.

»Citoyens,« répond-il aux pétitionnaires, »la force de la raison et la force du peuple sont la même chose. Comptez sur l'énergie nationale, dont vous voyez l'explosion de toutes parts. La résistance à l'oppression est aussi sacrée que la haine des tyrans dans le cœur humain. Représentants du peuple, nous vous promettons justice, et nous vous la ferons!«

Ces paroles du président, répétées de bouche en bouche, du pied de la tribune jusque dans les jardins et dans les cours, apprennent au peuple son triomphe. En quelques heures la majorité, personnifiée dans les trois présidents de la séance, a changé trois fois sous la pression que le mouvement extérieur a exercée sur la salle: résolue d'abord et implacable dans Isnard, modérée et conciliatrice dans Fonfrède, complice enfin et séditieuse dans Hérault de Séchelles. Encouragés par cet accueil, d'autres orateurs des sections redoublent d'audace et d'invectives contre les Douze: »Les patriotes sont dans les fers. Les scènes du 17 juillet se préparent. — La république est anéantie. — Nous n'aurons pas fait en vain le serment de vivre libres ou de mourir. — Le foyer de la contre-révolution est dans votre sein. Ce palais serait-il encore le château des Tuileries? — Députés de la montagne, vous ne pouvez aborder cette salle sans *marcher sur des cadavres*, sans voir le sang des patriotes qui

vous ont conquis ce palais! Cent mille bras armés ici sont à vous! Nous vous demandons la liberté d'Hébert, le procès de l'infâme Roland, et la suppression de la commission des Douze!

» — Quand les droits de l'homme sont violés,« répond de nouveau Hérault de Séchelles, »il faut dire: La réparation ou la mort! «

Cette provocation du haut de la tribune à l'insurrection, par la bouche du président, au nom de la majorité, devient un ordre. Les demandes des pétitionnaires, converties en décrets par Lacroix, sont votées par la convention. Les pétitionnaires se mêlent aux députés pour combler les vides laissés par la Gironde, et voter avec eux. Hébert, Varlet et leurs complices sont rendus à la liberté. La commission des Douze est supprimée. A minuit la convention lève la séance, et le peuple satisfait se retire aux cris de *Vive la Montagne!* et de *Mort aux vingt-deux!*

# LIVRE QUARANTE ET UNIÈME.

Complots. — Lanjuinais. — Danton. — Hébert ramené en triomphe. — Calamités publiques. — Politique de Vergniaud. — Divisions. — Le 31 mai. — Robespierre prononce l'acte d'accusation contre les Girondins. — Votes accordés aux pétitionnaires. — La convention. — Le peuple. — Les Girondins.

I. — La nuit fut pleine d'agitation, de paniques, de conciliabules. Tandis que les Girondins, réunis chez Valazé, concertaient entre eux les moyens de ressaisir une victoire que les montagnards ne devaient qu'à une surprise, Marat, Hébert, Dobsent, Varlet, Vincent, Fournier l'Américain, l'Espagnol Gusman, qui était à Marat ce que Saint-Just était à Robespierre, Hanriot et une soixantaine de membres les plus exaltés des sections se réunirent à l'archevêché, dans une salle interdite au public. Là, ils déplorèrent les résultats d'une victoire qui ne leur donnait ni dépouilles, ni victimes, qui laissait à leurs ennemis la vie, la tribune, la parole, la presse, des partisans dans quelques sections du centre de Paris et les occasions de ressaisir leur ascendant. Qu'importaient à ces hommes de sang de vaines oscillations de majorité dans une convention encore libre? Ils voulaient une convention esclave, instrument docile de leurs fureurs, et ne conservant le nom de représentation nationale que pour masquer l'asservissement des départements. Chacun de ces hommes rêvait pour lui-même le rôle des Gracques, de Clodius, de Marius, de Sylla, de Catilina, et se croyait plus grand politique à proportion qu'il rêvait de plus sinistres exécutions. Mille plans furent débattus. Un jeune homme, plus dépravé que cultivé par les lettres, Varlet, obscur encore, déroula tout un projet d'égorgements individuels évidemment inspiré par les souvenirs de septembre. Varlet *avait fabriqué de fausses* correspondances des Girondins avec le

prince de Cobourg, pièces destinées à jeter l'infamie et l'exécration du peuple sur ces prétendus traîtres à la patrie. Dans la nuit on irait les arrêter un à un dans leurs demeures. Conduits sans appareil dans une maison isolée du faubourg Saint-Jacques, on s'en déferait à huis clos. Des fosses, creusées d'avance dans un jardin attenant à cette maison, devaient recouvrir les restes des victimes et dérober au public les causes de leur disparition. Le lendemain, la publication des correspondances fabriquées dévouerait leurs noms à l'exécration publique. On répandrait le bruit de leur fuite en pays étranger; et quand la vérité tardive démentirait toutes ces suppositions, la république serait sauvée, la commune régnerait, et le peuple remercierait ses vengeurs.

Tel était le plan de Varlet. Il souriait aux exécuteurs de septembre; mais il fut repoussé par Dopsent et par Marat lui-même: d'abord comme entaché d'une supercherie indigne du peuple, et ensuite comme réduisant les victimes à un nombre trop restreint. On résolut de faire exécuter l'épuration par le peuple lui-même, et de lui désigner autant de victimes qu'il en faudrait à sa vengeance. Les uns portaient le nombre des têtes proscrites à trente, les autres jusqu'à quatre-vingts. On laissa au hasard le soin de compter. Les conjurés se séparèrent pour aller donner le mot d'ordre dans les sections et dans les faubourgs. Ce mot d'ordre, sorti de la bouche de Marat, était: »Pas de demi-mesures.« On a écrit que, dans la même nuit, un autre comité supérieur d'exécution, composé de Robespierre, de Danton, de Fabre, de Pache et de quelques autres membres principaux de la commune et de la convention, s'était réuni à Charenton dans la maison où avaient été tramés le 20 juin et le 10 août, et que, là, les grands chefs de la montagne s'étaient réciproquement livré leurs ennemis, comme Octave, Antoine et Lépide. Cela n'a jamais été prouvé.

II. — Danton, entraîné malgré lui dans la lutte, aurait désiré que la victoire se bornât à l'humiliation des Girondins. Il était loin de conspirer la mort des rivaux qu'il admirait le plus et qu'il craignait le moins dans la convention. Il avait sur eux le pas de la popularité. Cet avantage lui suffisait. Son cœur penchait de leur côté. »Non,« disait-il la veille, en parlant d'eux, »ces *beaux parleurs* ne méritent pas tant de colère, ils sont enthou-

siastes et légers comme la femme qui les inspire. Que ne prennent-ils un homme pour chef? Cette femme les perdra. C'est la Circé de la république. « Danton faisait allusion à madame Roland, qui avait humilié son orgueil.

Robespierre, inquiet et troublé des suites de ce grand déchirement de la convention, se renferma, la veille de cette crise, dans la retraite la plus profonde, comme un homme qui craint de toucher à un événement, de peur de le faire dévier ou avorter. Il ne jeta dans la balance que quelques paroles commandées à sa situation par le soin de sa popularité. Marat seul souffla la colère du peuple et prit corps à corps les Girondins, ses ennemis personnels, jusqu'à ce qu'ils fussent terrassés. Était-ce vengeance, ambition, vanité d'un grand rôle, inquiétude d'un esprit qui ne s'arrêtait jamais? Il y avait de tout cela dans le caractère de Marat. Il jouissait surtout d'être en scène et de représenter le peuple luttant à mort contre ses prétendus ennemis.

Les Girondins réunis chez Valazé furent informés des résolutions du comité par un hasard. Un fédéré breton de leur parti, arrivé depuis peu de jours à Paris, passait la nuit du 27 devant l'archevêché. Quelques groupes se pressaient à la porte. On était admis en montrant une médaille de cuivre au concierge. Le fédéré breton, poussé par la curiosité, tira de sa poche une pièce de monnaie de bronze, que le gardien prit pour le signe de reconnaissance. Il fut introduit. A peine la délibération fut-elle commencée que l'imprudent reconnut son erreur et trembla d'être découvert. La confusion du moment et l'agitation des esprits le sauvèrent. Il sortit sans avoir été soupçonné et courut avertir un député de son département. Ce député le conduisit chez Valazé. Valazé et ses amis conjurèrent cet homme de retourner la nuit suivante au foyer de la conjuration et de leur rapporter ce qu'il aurait vu et entendu. Il se dévoua de nouveau. Son visage déjà connu enleva tout ombrage aux conspirateurs. Il revint instruire Valazé; mais il avait été suivi. Le lendemain on trouva son cadavre percé de coups, flottant sur la Seine; il portait encore sur lui la pièce à l'aide de laquelle il avait surpris les conjurés.

IV. — Malgré le décret de la veille qui la supprimait, la *commission des Douze* avait encore siégé pendant la nuit. On

avait délibéré sur les mesures de résistance que les Girondins se proposaient d'enlever le lendemain à la convention. Tous les membres de ce parti et tous les membres de la plaine re rendirent de grand matin à la séance. Isnard remonta au fauteuil du président, décidé à reprendre l'ascendant sur la majorité ou à mourir à son poste. Les rangs de la montagne étaient dégarnis; les députés vainqueurs la veille se reposaient sur leur victoire et ne voulaient pas laisser supposer, par leur empressement à se rendre à la séance, que cette victoire pouvait être remise en question. Lanjuinais cependant demanda hardiment la parole.

Lanjuinais n'était pas Girondin. Il n'avait ni l'ambition ni les torts de ce parti; il n'avait trempé ni dans les complots du 20 juin, ni dans ceux du 10 août, ni dans la condamnation de Louis XVI. Né à Rennes d'une honorable famille du barreau, avocat distingué lui-même, philosophe chrétien, ses idées révolutionnaires n'étaient qu'une forme de sa foi évangélique. L'égalité était un de ses dogmes: »La noblesse,« écrivait-il dans un de ses premiers ouvrages, »n'est pas un mal nécessaire.« Il s'était exercé aux luttes parlementaires dans les conflits du tiers état de la Bretagne contre l'aristocratie, le clergé et le parlement de Rennes. Ce même esprit d'opposition à l'ancien ordre de choses l'avait fait nommer député aux états généraux. Il y avait été un des fondateurs du *club breton*. Homme de l'Ouest et non du Midi, il avait cette âpreté de conscience et cette obstination de caractère qui ne font pas les orateurs, mais qui font les héros d'opinion. Religieux comme un Breton, controversiste comme un parlementaire, plus républicain de mœurs que de conviction, Lanjuinais était un de ces hommes que la pureté de leur âme isole au milieu des partis, et que la générosité de leur cœus dévoue aux causes abandonnées, quand ils croient y voir la justice et la vérité. Il avait de plus un courage qui grandissait devant le tumulte des assemblées et devant la sédition du peuple, comme celui du soldat devant le feu. L'oppression des Girondins par la montagne et par le peuple l'avait indigné la veille. Pour compter Lanjuinais dans ses rangs, il suffisait à un parti opprimé. — A son aspect, la montagne s'attendit à une agitation et refusa de l'entendre.

»*J'ai le droit* d'être entendu sur l'existence du parti

cret d'hier, « dit Lanjuinais. » Je soutiens qu'il n'y a pas eu de décret; s'il y en a eu, je demande qu'il soit révoqué. « Les murmures de la montagne l'interrompent.

» Tout est perdu, citoyens, « reprend Lanjuinais avec le geste d'un homme qui contemple la ruine de sa patrie, » tout est perdu, et je vous dénonce, dans le décret d'hier, une conspiration mille fois plus atroce que toutes celles qui ont été tramées jusqu'ici. Quoi! depuis trois mois vos commissaires ont commis plus d'arrestations arbitraires dans les départements qu'en trente ans de despotisme! Des hommes prêchent depuis six mois l'anarchie et le meurtre, et ils resteront impunis! — Si Lanjuinais ne se tait pas, « crie Legendre, » je déclare que je monte là-haut, que je le précipite de la tribune, et que je l'assomme! — Fais donc décréter que je suis un bœuf, « réplique Lanjuinais (par allusion au métier de boucher de Legendre). » Et moi, « dit Barbaroux, » je demande que le mot de Legendre soit consigné au procès-verbal, pour attester la liberté dont nous jouissons! — Tu as protégé les aristocrates de ton département, tu es un scélérat! « vocifèrent contre Lanjuinais les membres de la montagne. Levasseur déclare que la commission des Douze a été instituée non pour prévenir, mais pour exécuter un complot contre-révolutionnaire. Les plus violentes apostrophes sont échangées entre les Girondins et leurs ennemis; les uns niant, les autres affirmant que le décret a été rendu.

Guadet obtient la parole. » Vous parlez de légitimer un décret rendu au moment où les législateurs emprisonnés dans cette enceinte, après la dispersion de leur garde, délibéraient sous le couteau, au milieu des menaces, des outrages et des violences; quand plusieurs d'entre nous, notamment Pétion et Lasource, ont été dans l'impuissance de percer la foule qui les environnait et d'arriver jusqu'à leur poste! quand enfin des pétitionnaires séditieux étaient encouragés par le président lui-même (ce n'était plus Isnard) à faire plier la volonté de la convention sous la volonté du peuple ameuté! «

Robespierre, affectant une voix éteinte et des forces épuisées, prononce quelques phrases amères et larmoyantes sur la tyrannie des Douze. Le bruit de la plaine couvre la parole de l'orateur. On met aux *voix la* révocation du décret de la veille, qui abolit

la commission des Douze. Une faible majorité annule ce décret. L'étonnement pétrifie la montagne. »Il faut voiler la statue de la liberté!« s'écrie Collot-d'Herbois.

Danton, qui cherche encore à éluder la rupture définitive de la représentation, se lève et veut présenter habilement un dernier moyen de conciliation aux Girondins vainqueurs: »Votre décret d'hier,« dit-il à la convention, »était un grand acte de justice, j'aime à croire qu'il sera repris avant la fin de cette séance; mais si la commission des Douze reprenait le pouvoir qu'elle voulait exercer sur les membres mêmes de cette assemblée, si le fil de la conjuration n'était pas rompu, si les magistrats du peuple n'étaient pas rendus à leurs fonctions, après avoir prouvé que nous passons nos ennemis en prudence, nous leur prouverons que nous les passons en audace et en vigueur révolutionnaire!«

Tous les membres de la montagne s'associent, par leurs gestes et par leurs cris, à la déclaration de Danton. »Et nous,« répliquent les Girondins, »nous demandons vengeance aux départements et non au peuple des tribunes.« Marat veut parler. »A bas Marat!« s'écrie la plaine en masse. Rabaud-Saint-Étienne, rapporteur de la commission, veut lire enfin le rapport des Douze. On refuse obstinément de l'entendre. Il invoque la priorité pour ce rapport.

»La priorité est un canon d'alarme,« répond la montagne. Les tribunes étouffent par leurs trépignements la voix des Girondins. Le président se couvre. »La contre-révolution est ici,« dit Thirion. »Nous ne sommes plus libres, allons dans nos départements!« s'écrie Chambon. Les montagnards demandent, conformément aux insinuations de Danton, la liberté d'Hébert; la plaine, sur la proposition de Boyer-Fonfrède, se hâte de la voter.

Des pétitionnaires recrutés et soufflés par les Girondins demandent à être entendus. »Il est temps,« disent-ils, »que cette lutte finisse. Il est temps qu'une troupe de scélérats cachés sous le masque du patriotisme disparaisse: il est temps qu'une [illegible] rité turbulente rentre dans l'ordre. Dites un mot, et vous [illegible] entourés de défenseurs dignes de la cause qui vous est c[illegible] *On verra d'un côté les* bons citoyens, de l'autre une po[illegible]

brigands!« Interrompus par le mugissement de la montagne et des tribunes, les pétitionnaires reçoivent les félicitations d'Isnard et les honneurs de la séance.

»Ordonnerez-vous,« dit Danton, »l'impression d'une telle adresse? Le peuple français est prêt à tourner ses armes contre ses ennemis. Il fera, quand il le voudra, rentrer en un seul jour dans le néant des hommes assez stupides pour croire qu'il y a distinction entre le peuple et les citoyens. Songez que, si on se vante d'avoir contre vous la majorité ici, vous avez une immense majorité pour vous dans la république et dans Paris. — Oui! oui!« répondent les tribunes. »Il est temps,« reprend Danton, »que le peuple ne se borne plus à la guerre défensive! qu'il attaque les fauteurs du modérantisme! Il est temps que nous marchions fièrement dans la carrière! Il est temps que nous raffermissions les destinées de la France! Il est temps que nous nous coalisions contre les complots de tous ceux qui voudraient détruire la république! Nous avons montré de l'énergie un jour, et nous avons vaincu. Non, Paris ne périra pas! Aux brillantes destinées de la république viendront se joindre celles de cette cité fameuse que les tyrans voulaient anéantir! Paris sera toujours la terreur des ennemis de la liberté; et ses sections, dans les grands jours, lorsque le peuple se réunira en masse, feront toujours disparaître ces misérables feuillants, ces lâches modérés dont le triomphe n'est que d'un moment!«

Cette éloquente diversion de Danton, couverte d'unanimes acclamations, termina la séance et laissa la journée indécise. »Que me font vos querelles!« dit Danton, en sortant des Tuileries, aux groupes qui l'entouraient. »Je ne vois que les ennemis. Marchons ensemble aux ennemis de la patrie!«

V. — Dans la soirée, Hébert fut ramené en triomphe de la prison à l'hôtel de ville. Il y reçut une couronne de laurier des mains de Chaumette. On demanda qu'en expiation de la captivité d'Hébert, la commission des Douze fût traduite au tribunal révolutionnaire. Hébert, détachant la couronne de son front, alla la déposer sur le buste de Jean-Jacques Rousseau, le premier apôtre de la liberté. Les ouvriers de la révolution rendaient *toujours hommage à la* pensée première de leur œuvre dans l'au-

teur du *Contrat social*, qui aurait si souvent désavoué de tels disciples. A la convention la séance du lendemain fut calme: fausse sérénité qui précède souvent de près les tempêtes, dans les mouvements du peuple comme dans les phénomènes de l'atmosphère.

La séance du club des jacobins du 30 préluda aux orages du lendemain. Pendant que le comité insurrectionnel de l'archevêché concertait le mouvement, Legendre et Robespierre aux Jacobins, Marat et Danton aux Cordeliers entretenaient le feu de l'opinion. »Je me sens incapable,« dit Robespierre, »de prescrire au peuple les moyens de se sauver. Cela n'est pas donné à un seul homme! Cela n'est pas donné à moi qui suis épuisé par quatre ans de révolution et par le spectacle déchirant du triomphe de la tyrannie. Ce n'est pas à moi d'indiquer ces mesures, à moi qui suis consumé par une fièvre lente et surtout par la fièvre du patriotisme!« Cette apparente résignation du patriotisme impuissant qui s'abandonne lui-même était la plus habile incitation à l'énergie désespérée du peuple. »Non, non,« lui répondit un des jacobins les plus exaltés, »jamais la postérité ne pourra croire que vingt-cinq millions d'hommes aient pu se laisser subjuguer par une poignée d'intrigants, ou elle ne verrait en nous que vingt-cinq millions de lâches! Je dis que demain il faut que l'airain frémisse! que le canon tonne! que tous ceux qui ne se lèveront pas contre l'ennemi commun soient déclarés traîtres à la patrie! Quand l'airain tonnera, cette harmonie encouragera les lâches, ils se lèveront avec nous, et nous exterminerons nos ennemis.«

VI. — Les mesures insurrectionnelles du comité central de l'archevêché transpiraient dans tous Paris. Le conseil de la commune, rassemblé, en séance permanente, à l'hôtel de ville, commençait à parler en maître et à menacer la convention. Les sections, tumultueusement réunies, se déchiraient en délibérations contradictoires, suivant que l'absence ou la présence des sectionnaires enlevait ou rendait la majorité à l'un ou à l'autre des deux partis. Les nouvelles sinistres qui arrivaient coup sur coup de la Vendée, des frontières du Midi, jetaient la terreur dans l'âme du peuple, et le disposaient aux partis désespérés. Des désastres à l'armée des Pyrénées; la retraite, plus semblable à une déroute, de l'armée du Nord; Valenciennes et Cambrai *bloqués sans* pouvoir être secourus, et comptant jour par jour

la durée d'une résistance qu'on croyait impossible; les troupes républicaines défaites à Fontenay par les paysans royalistes de Lescures; Marseille en feu; Bordeaux irrité; Lyon laissant échapper les premières étincelles de l'insurrection qui couvait dans ses murs; toutes ces calamités fondant à la fois sur la république, déchirée au même moment dans son foyer, à la convention, exaspéraient les âmes contre les hommes ou faibles ou perfides qui gouvernaient si malheureusement la patrie.

Le peuple, ne sachant à qui s'en prendre, rejetait sur les Girondins tous les malheurs du moment. Pour résister à ce torrent d'impopularité dirigé contre eux, les Girondins n'avaient que la force abstraite de la loi. Les baïonnettes et les piques de la garde nationale flottaient au hasard, au gré de la versalité des sections. D'un côté, quelques orateurs intrépides faisant appel à des départements trop éloignés pour les entendre; de l'autre, tout un peuple armé, soulevé par des moteurs cachés, et dirigé par les jacobins organisés: le triomphe ne pouvait être douteux. Les Girondins, rassurés d'abord par la légalité de leur cause et par la faveur dont la bourgeoisie de Paris les environnait, commençaient enfin à pressentir leur ruine, et y préparaient leurs âmes, moins en politiques qu'en martyrs. Cependant ils aimaient à se flatter encore que la fortune leur reviendrait au dernier moment. Ils provoquaient adresse sur adresse de leurs départements pour mettre leurs têtes sous la responsabilité de Paris. Ils pensaient que si les modérés de la convention étaient trop timides pour affronter avec eux la puissance de la commune et pour écraser l'anarchie, ces mêmes hommes avaient trop de soin de leur propre sûreté pour s'abandonner eux-mêmes en livrant les têtes de vingt-deux de leurs collègues à l'ostracisme ou à l'échafaud de Marat. Ils se refusaient à croire que les honnêtes gens armés des sections employassent jamais contre la représentation nationale les baïonnettes qu'ils portaient pour la défendre.

Une telle violation leur paraissait si monstrueuse qu'ils la regardaient comme impossible. La vengeance des départements était à leurs yeux si sûre et si imminente, qu'elle intimiderait même leurs assassins. Liés par une solidarité de pensées et de périls avec ces nombreux membres de la plaine qui siégeaient *entre eux et la montagne*, ils comptaient, avec une sécurité se-

crète, ces trois cents voix qui leur avaient donné la majorité dans toutes les occasions décisives. Ils croyaient au droit, au bon-sens, à l'intérêt bien compris, au courage des assemblées. Ils oubliaient l'envie, la peur, l'entraînement, les timides prétextes dont les hommes faibles colorent leur lâcheté en face d'un péril qu'ils croient conjurer en livrant des victimes. Ils portaient ces pensées flottantes, tantôt confiantes, tantôt découragées, dans les différentes réunions nocturnes où ils se rendaient après les séances de nuit. Buzot, Louvet, Barbaroux, Isnard, Rebecqui montaient un à un, se dérobant déjà aux regards du peuple, l'escalier de Roland, caché au fond d'une cour de la rue de La-harpe. Là, ces intrépides jeunes gens accusaient la lenteur et l'hésitation de la commission des Douze, qui auraient dû prévenir, selon eux, les coups de la commune, entraîner et compromettre la convention dès la première nuit, livrer Marat, Pache, Danton, Robespierre au tribunal révolutionnaire, appeler les forces des départements à Paris, réorganiser les sections et fermer les clubs d'où sortaient l'anarchie, le crime et la peur.

Roland, humilié de sa chute, convoitant la gloire de raffermir la république chancelante, déployait cette énergie sombre des paroles qui ne coûte rien aux bras désarmés. Madame Roland, partagée entre l'intérêt passionné que son cœur ressentait pour ses amis et la mâle trempe de son caractère, animait et attendrissait tour à tour ces entretiens. Buzot adorait en elle l'image et la voix de la patrie. Barbaroux l'écoutait avec le respect et l'enthousiasme de son âge. Ils étaient préparés à mourir, mais ils voulaient mourir en combattant.

VII. — Vergniaud, Condorcet, Sieyès, Fonfrède, Ducos, Guadet, Gensonné se réunissaient plus fréquemment dans la rue Saint-Lazare ou à Clichy, tantôt chez une femme attachée à l'un d'eux par le cœur, tantôt chez le jeune Fonfrède. C'étaient les politiques du parti. Sieyès leur conseillait des actes de vigueur dont il ne voulait pas prendre seul la responsabilité sous son nom. Homme d'énergie, mais non d'exécution, Condorcet s'indignait de l'avortement de ses théories libérales, et se vouait à la mort pour n'abandonner ses idées qu'avec son sang. Fonfrède et Ducos, montagnards de pensées, étaient retenus dans le parti par la haine que leur inspirait Robespierre et surtout

ces liens d'amitié entre collègues, plus forts que les liens d'opinion entre des hommes de cœur qui se sont juré fidélité. Ducos et Fonfrède penchaient à désavouer la commission des Douze, dont ils avaient blâmé les provocations imprudentes.

Guadet, bouillonnant d'ardeur, d'éloquence et d'intrépidité, entraîné lui-même par le torrent de son enthousiasme, croyant à la puissance de cet entraînement sur la convention, ne voulait d'autre plan que l'imprévu, d'autre tactique que l'improvisation, d'autres armes que sa parole: également prêt à vaincre ou à mourir, pourvu que ce fût dans un beau mouvement de tribune.

Gensonné, plus réfléchi et plus exercé aux moyens de gouvernement, voulait demander aux baïonnettes des sections une protection et un triomphe qu'il ne trouvait plus pour la constitution dans les oscillations d'une majorité flottante.

Vergniaud, la force, la gloire et la dernière popularité de son parti, était vivement sollicité par tous de prendre la direction suprême de cette lutte, de préparer ses pensées, ses sentiments, ses paroles, seules égales à la grandeur du péril; de monter à la tribune; de laisser éclater son âme indignée devant sa patrie, d'écraser la conspiration sous la loi, et de rendre aux bons citoyens le courage que son silence laissait éteindre dans tous les cœurs.

Vergniaud écoutait irrésolu, sans répondre, les interpellations de ses amis. Trop clairvoyant pour se dissimuler l'extrémité du danger, trop courageux pour craindre la mort, il était trop politique aussi et trop profondément versé dans l'histoire pour se faire illusion sur les différents plans qu'on lui proposait. Vergniaud répugnait à prendre la responsabilité de la défaite et de la ruine de son parti, qui lui paraissait déjà consommée. En regardant autour de lui, il ne voyait aucune force réelle sur laquelle la république, telle qu'il l'avait rêvée, pût s'appuyer pour résister à l'anarchie. La portée lointaine de son regard ne lui laissait apercevoir que des abîmes là où les autres croyaient voir des issues. Son génie même le décourageait, car il ne lui servait qu'à mieux distinguer l'impossible. Affreuse situation pour un esprit supérieur! Dans les crises désespérées, les bornes de l'intelligence sont un bonheur pour les hommes médiocres. Elles leur laissent l'ardeur en leur laissant l'illusion. Vergniaud n'avait

plus ni l'illusion, ni l'ardeur; mais il gardait cette impassibilité stoïque qui se passe d'ardeur et d'illusion, qui voit approcher sans pâlir le moment suprême, et qui, en combattant sans espoir, accepte la défaite comme les hommes acceptent le martyre, avec tout le sang-froid et tout l'héroïsme de la volonté.

VIII. — Les égarements de son parti avaient rarement entraîné Vergniaud. Les yeux attachés sur l'Europe, le grand orateur sentait aussi profondément que Danton la nécessité de fortifier l'unité de la république pour résister au démembrement de la patrie. Le fédéralisme désespéré de Barbaroux, de Louvet, de madame Roland lui faisait pitié. Il ne s'était jamais servi du *fédéralisme* dans ses discours que comme d'un argument désespéré propre à faire frémir l'anarchie elle-même. Il sentait que les ennemis les plus acharnés de la France ne pouvaient pas accomplir contre elle quelque chose de plus funeste que ce démembrement volontaire rêvé par quelques insensés. Ce qu'il redoutait pour sa patrie de la lutte dans laquelle il était engagé contre la commune, ce n'était pas tant la proscription et la mort de ses amis, sa propre proscription et sa propre mort, que l'insurrection et la dislocation des départements qui suivraient le déchirement de la représentation. Le patriotisme étouffait entièrement l'esprit de parti dans l'âme de Vergniaud. Sa parole n'était si ardente que le feu de ce patriotisme.

Dans cette perplexité de son âme, Vergniaud, comme tous les hommes placés en face de l'impossible, ne demandait à la destinée, à ses amis et à ses ennemis, que du temps. Il avait sacrifié au temps en acceptant la république le lendemain du 10 août, quand il croyait encore, la veille, à la nécessité transitoire de la monarchie constitutionnelle. Il avait sacrifié au temps lorsqu'il avait, contre sa conscience, voté la mort de Louis XVI. Ces deux concessions avaient ajourné le péril, mais comme la digue ajourne les flots, en accumulant et en aggravant leur poids. Vergniaud voulait ajourner encore, et, en cédant le gouvernement à la montagne, disputer l'anarchie au peuple et prévenir la rupture de Paris et des départements. Sans ambition pour lui-même, sans vanité pour son nom, il ne lui en coûtait rien de livrer la puissance à ses rivaux. Il se sentait par la parole au-dessus de ceux qui le domineraient par la politique. Il

sance était son génie; on ne pouvait le lui dérober. En cédant le pouvoir il ne croyait rien céder, pas même la gloire; car la gloire du sacrifice était plus grande à ses yeux que celle de la domination.

IX. — Vergniaud inclinait donc aux mesures de transaction. Danton, qui avait les mêmes vues, entretenait de bonne foi ces dispositions conciliatrices de Vergniaud par des amis communs.

Robespierre et Pache, sûrs désormais de vaincre, s'appliquaient d'avance, depuis quelques jours, à réduire l'insurrection au caractère d'une démonstration irrésistible de la volonté du peuple. Ils voulaient peser sur la convention, non la briser. Point de sang, point de victimes, tel était le nouveau mot d'ordre que Pache et ses complices faisaient circuler.

Supprimer la commission des Douze, expulser vingt-deux membres de la convention, porter la majorité à la montagne, livrer le gouvernement révolutionnaire à la commune de Paris, établir une terreur légale sous le nom d'une représentation nationale intimidée et asservie; là se bornaient les résultats de la journée préparée par les conspirateurs. Une violence matérielle, du sang répandu, des têtes livrées au peuple auraient donné aux départements trop de prétextes d'insurrection et trop de motifs de vengeance. On redoutait en ce moment l'extrême fermentation du Midi, la guerre de l'Ouest, les agitations de Lyon. Le déchirement de la convention pouvait être le signal du déchirement soudain de la France. Il fallait masquer la tyrannie de modération et de respect pour les départements. Il fallait cacher, même aux citoyens armés des sections, le caractère de l'attentat qu'on allait leur faire commettre. Robespierre, Danton, Pache, Marat lui-même s'accordèrent à la fin, dans cette pensée de prudence. Hanriot reçut l'injonction de discipliner l'insurrection et de confondre tellement, dans ses démarches, les ordres de la convention et ceux de la commune, que la révolte eût le caractère de la légalité, et que les attroupements dirigés sur les Tuileries ne pussent savoir s'ils allaient délivrer ou contraindre la représentation. Ce caractère hypocrite et équivoque des journées du 31 mai et du 2 juin est dû tout entier au génie astucieux de Pache. Il inspira sa politique à la commune, *et soutint, mieux que* Pétion ne l'avait fait au 10 août, le

double rôle de provocateur et de modérateur du mouvement.

X. — Ces tempéraments, connus des Girondins, leur laissaient croire que la séance du 31 se bornerait à une violente lutte de majorité : lutte à laquelle le peuple ne prendrait part que par sa curiosité et par ses cris en faveur de la montagne, mais que la moindre concession de leur part apaiserait comme dans les journées précédentes. Les rapports qu'on leur faisait étaient divers selon les quartiers et les clubs d'où leur arrivaient les renseignements.

La séance du 30, courte et sans discussion, ne fut signalée que par une députation de vingt-sept sections de Paris demandant la cassation de la commune des Douze et l'arrestation de ses membres. Un jeune patriote, exalté par l'âge et par le moment, orateur de la députation, intimida en paroles violentes les volontés du peuple. »Je ne vous ferai pas un long discours, dit-il. »Les Spartiates s'exprimaient en peu de mots, mais ils savaient mourir. Nous, Parisiens, placés aux Thermopyles de la république, nous saurons y mourir et nous aurons des vengeurs! « La convention, peu nombreuse et où les bancs du centre étaient vides, vota l'impression de cette pétition. Cette résignation accoutumait, d'heure en heure, la commune à plus d'audace, et la représentation nationale à plus de patience.

Dans la soirée, le conseil général de la commune s'assembla et devint le centre actif de l'insurrection. Paris fut dès ce moment divisé en deux camps : l'un qui embrassait dans son enceinte les Tuileries, le Carrousel, le Palais-Royal, tous les quartiers riches ou commerçants de la ville, dont les bataillons, composés de citoyens amis de l'ordre, tenaient encore pour les Girondins; l'autre s'étendant de l'hôtel de ville à l'extrémité des deux grands faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, et dévoué aux jacobins. Toutes les grandes journées avaient eu leur foyer dans cette région populaire et touffue de la capitale. On pouvait classer géographiquement les opinions du peuple. Des Champs-Élysées à la hauteur du Pont-Neuf s'étendait la ville constitutionnelle ; du Pont-Neuf à la Bastille s'agitait la ville révolutionnaire. Les Tuileries étaient le centre de l'une ; l'hôtel de ville le centre de l'autre. C'étaient deux peuples et quelquefois deux armées, *l'un voulant* toujours avancer, fût-ce dans l'anarchie; l'

toujours s'arrêter, fût-ce dans le provisoire et dans l'inconséquence. L'indigence, inquiète, séditieuse, mais désintéressée de sa nature, est l'armée offensive des révolutions. La richesse, égoïste et stationnaire, est l'armée défensive des institutions. Les opinions du commun des hommes se calculent sur la moyenne du chiffre de leur fortune. Le peuple est l'armée des idées nouvelles ; les riches sont l'armée des gouvernements. L'une se recrute par l'espérance, l'autre se rallie par la peur. Tels étaient les deux Paris en présence : l'un soulevé par les montagnards, l'autre tremblant avec les modérés.

XI. — Pache, Chaumette, Hébert, Sergent, Panis affectèrent de conserver pendant cette nuit, dans leurs paroles et dans leurs actes au conseil de la commune, les apparences de la légalité. Informé que le club de l'Archevêché prenait des résolutions excessives, Pache s'y transporta : il engagea les séditieux à se modérer et à attendre. Il revint au conseil annoncer à ses collègues que ses recommandations avaient été impuissantes contre l'irritation du peuple, que le comité venait de déclarer une insurrection et d'ordonner la fermeture des barrières et l'arrestation des suspects. A peine Pache avait-il fini de parler que le tocsin se fit entendre dans les tours de la cathédrale.

Il était trois heures du matin. Ces sons sinistres se propageant bientôt de clocher en clocher, réveillent en sursaut les citoyens de Paris et portent la fièvre dans l'âme des uns, la terreur dans l'âme des autres. Le tocsin, depuis le 14 juillet, avait été le pas de charge des grandes séditions du peuple. Au milieu du tumulte que ce bruit soulève à l'hôtel de ville et sur la place de Grève, un jeune homme nommé Dobsent, orateur du comité de l'archevêché, entre dans la salle du conseil de la commune à la tête d'une députation de la majorité des sections. Dobsent déclare au nom du peuple souverain, représenté par les sections, que le peuple, blessé dans ses droits, vient de prendre des mesures extrêmes pour se sauver lui-même, et que la municipalité et toutes les autorités départementales sont cassées. A ces mots, Chaumette somme ses collègues de la commune d'abdiquer leur pouvoir entre les mains du peuple. Tous les membres du conseil se lèvent, résignent leur mandat et jurent de ne pas se séparer de la nation. Ils se retirent aux cris de vive la république !

Dobsent crée à l'instant un nouveau conseil composé en majorité des anciens membres. Ce conseil rappelle dans son sein Pache, Chaumette, Hébert, et les réintègre, au nom de l'insurrection, dans leurs fonctions. Le conseil cependant change son titre contre un titre plus significatif, et se déclare conseil général révolutionnaire de la commune de Paris. Il ordonne à Hanriot de faire tirer le canon d'alarme, de sonner le tocsin à l'hôtel de ville, d'envoyer des renforts aux postes des prisons pour prévenir l'évasion ou le massacre des détenus. Les gendarmes et les gardes nationaux du poste de la place de Grève défilent de nouveau, et prêtent serment au pouvoir insurrectionnel. De quart d'heure en quart d'heure, des députations nouvelles des sections et des bataillons viennent adhérer au mouvement et fraterniser avec l'insurrection.

Le jour paraît, la ville entière est debout : le maire Pache, dictateur d'une nuit, arrive à la convention pour lui rendre compte de la situation de Paris. Des membres du conseil l'accompagnent pour se placer, au besoin, entre le poignard et le maire. Une immense colonne de peuple suit Pache jusque sur le Carrousel et lui forme une garde populaire. Hanriot, à cheval, parcourt les sections, fait marcher les bataillons, masse les troupes autour des Tuileries, sur le Pont-Neuf, au Carrousel. Il associe, comme Pache, la force publique à l'insurrection, qu'elle semble destinée à la fois à grossir et à contenir. Pour frapper l'imagination du peuple, et pour intimider les sections voisines des Tuileries, il fait transporter au Carrousel, en face de la porte de la convention, des grils de fer, sur lesquels les canonniers font rougir des boulets comme si la *tyrannie* et les Suisses étaient encore retranchés dans ce palais. De minute en minute le canon d'alarme tonne sur le Pont-Neuf. Les bataillons, incertains s'ils viennent assiéger ou défendre la convention, se rangent aux postes qu'on leur assigne, déjà accoutumés à suivre plutôt qu'à comprimer les caprices de la multitude.

XII. — Tel était l'aspect de Paris au lever du jour le 31 mai. Le ciel était sombre, le vent glacial irritait la fibre des hommes et les prédisposait à la colère. Les gardes nationaux grelottaient *sous leurs armes*. L'insomnie, le froid, le bruit du tocsin, les *mugissements* du canon d'alarme, l'impatience de l'événement, le

doute, l'étonnement, l'incertitude donnaient aux physionomies du peuple et des soldats quelque chose d'hébété et de sinistre que le visage de la foule contracte, comme le visage d'un criminel, la veille ou le lendemain des grands attentats.

XIII. — Les députés menacés, redoutant les embûches de cette nuit, n'avaient pas couché dans leurs demeures. Vergniaud seul, toujours impassible et résigné à la fatalité, avait obstinément refusé de prendre aucune mesure de sûreté. »Que m'importe ma vie?« avait-il répondu la veille en sortant de chez Valazé. »Mon sang serait peut-être plus éloquent que mes paroles pour réveiller et pour sauver ma patrie. Qu'ils le versent s'il doit retomber sur eux!«

Les autres s'étaient dispersés pour prendre quelques heures de repos dans des maisons amies. Buzot, Barbaroux, Louvet, Bergoing, Rabaud-Saint-Étienne et Guadet s'étaient réunis dans une seule chambre au fond d'un quartier reculé. Trois lits, quelques chaises, des armes sûres, des portes barricadées, la résolution de ne pas mourir sans vengeance leur avaient permis de goûter quelques instants de sommeil. A trois heures du matin, le canon d'alarme et le bruit du tocsin les réveillèrent. »*Illa suprema dies!*« s'écria Rabaud-Saint-Étienne en prêtant l'oreille à ces bruits. Homme pieux, Rabaud s'agenouilla au pied du lit où il venait de dormir libre pour la dernière fois, et invoqua tout haut la miséricorde divine sur ses compagnons, sur sa patrie et sur lui-même. Le sceptique Louvet et le jeune Barbaroux racontèrent depuis que cette prière de Rabaud, autrefois ministre de l'Évangile, avait profondément remué leurs cœurs. Il y a des moments où la pensée de Dieu force les âmes des hommes et y entre violemment avec le sentiment de leur propre impuissance; mais ce n'est jamais pour les affaiblir. Rabaud se leva tranquille et raffermi.

Ses amis et lui descendirent à six heures dans la rue avec des pistolets et des poignards cachés sous leurs habits. Ils se rendirent, sans avoir été reconnus, à leur poste à la convention.

La salle était vide encore. Danton, seul, agité par les événements de la nuit et impatient de ceux du jour, s'y promenait dans une anxiété visible. Il causait avec deux membres de la *montagne*. *A l'aspect* des Girondins, dans lesquels il voyait à

regret des victimes, Danton fit un geste de chagrin, et un mouvement convulsif de pitié contracta sa bouche. Louvet crut y voir un sourire de joie. »Vois-tu,« dit-il à Guadet, »quel horrible espoir brille sur cette figure hideuse? — Sans doute,« s'écria Guadet assez haut pour être entendu de Danton, »c'est aujourd'hui que Clodius exile Cicéron!«

XIV. — Pendant que la salle se remplissait et que les groupes des députés s'interrogeaient sur les événements de la nuit, la section armée de la Butte-des-Moulins, soutenue par cinq sections environnantes du centre de Paris, apprenant que le faubourg Saint-Antoine marchait pour la désarmer, se retranchait dans le jardin du Palais-Royal, y braquait ses canons, les chargeait à mitraille et présentait un dernier point d'appui aux modérés de la convention contre l'oppression de la commune. Les quarante mille fédérés des faubourgs, arrivés à la hauteur des grilles du Palais-Royal, voulurent forcer les portes du jardin. Les sections du centre se disposèrent à les défendre. Le sang allait couler. On parlementa. Les fédérés se contentèrent de demander l'entrée du jardin pour des députations de leurs bataillons, afin de s'assurer s'il était vrai que les sectionnaires du Palais-Royal eussent arboré la cocarde blanche. Les députations introduites reconnurent l'absurdité de cette calomnie et serrèrent la main à leurs frères d'armes. Cet épisode apaisa la colère du peuple et contint les bataillons des deux partis dans une passive immobilité.

La séance de la convention s'ouvrit à six heures. Le ministre de l'intérieur, Garat, et après lui Pache, rendent compte de la fermentation de Paris; ils l'attribuent à la réintégration de la commission des Douze.

Valazé, impatient de décider la journée, monte un des premiers à la tribune. Vergniaud, qui redoute la témérité de ses amis, fait un signe de mécontentement et se recueille. »Depuis la levée de la séance d'hier,« dit Valazé, »le tocsin sonne, la générale bat, par l'ordre de qui? Osez voir où sont les coupables! Hanriot, commandant provisoire, a envoyé au poste du Pont-N[...] l'ordre de tirer le canon d'alarme. C'est une prévarication [...]feste punie par la peine de mort.« (Les tribunes se soulèvent [...] mots.) »Si le tumulte continue,« reprend Valazé avec i[...]dité, »je déclare que je ferai respecter mon caractère. J[...]

le répresentant de vingt-cinq millions d'hommes! Je demande que Hanriot soit mandé à la barre et mis en arrestation. Je demande que la commission des Douze, tant calomniée, soit appelée pour communiquer les renseignements qu'elle a recueillis.«

Thuriot succède à Valazé. Il demande que cette commission soit au contraire cassée de nouveau à l'instant, les scellés mis sur ses papiers et l'examen de ses actes déféré au comité de salut public. Ces paroles de Thuriot sont entrecoupées et enfin interrompues par le bruit du tocsin. Des cris confus s'élèvent, les uns pour les conclusions de Valazé, les autres pour celles de Thuriot. Le canon d'alarme couvre tout. Vergniaud, à la tribune, fait un geste de pacification et obtient enfin le silence.

»Je suis si persuadé des vérités qu'on vous a dites sur les funestes conséquences du combat qu'on semble préparer dans Paris; je suis si convaincu que ce combat compromettrait éminemment la liberté et la république, qu'à mon avis celui-là est complice de nos ennemis extérieurs qui désire le voir s'engager, quel qu'en fût le succès. Et l'on vous peint la commission comme le fléau de la France, au moment même où vous entendez le canon d'alarme! On demande qu'elle soit cassée si elle a commis des actes arbitraires? Sans doute, si cela est, elle doit être cassée. Mais il faut l'entendre. Cependant ce n'est pas le moment, à mon avis, d'entendre son rapport. Ce rapport heurterait nécessairement les passions, ce qu'il faut éviter un jour de fermentation. Ce qu'il faut, c'est que la convention prouve à la France qu'elle est libre. Eh bien! pour le prouver, il ne faut pas qu'elle casse aujourd'hui la commission. Je demande donc l'ajournement à demain. En attendant, sachons qui a ordonné de tirer le canon d'alarme, et mandons à notre barre le commandant général.«

Des cris unanimes d'approbation s'élèvent pour sanctionner cet ajournement de Vergniaud. Il ne sauvait ni la liberté ni l'honneur, mais il sauvait l'attitude de la convention. Il apaisait le peuple en lui promettant la victoire. Il satisfaisait la montagne en lui enlevant l'odieux de la violence. Il préservait la tête des Girondins en promettant leur abdication. Il était une vaine protestation de respect à la loi. Il convenait à tous et surtout aux faibles. Les Girondins se sentirent à la fois perdus et sauvés dans la concession de leur orateur. Ceux qui pensaient à leur propre

vie l'applaudirent, ceux qui songeaient à leur honneur restèrent consternés et muets.

XV. — Danton voulut arracher à l'assemblée une victoire déjà à demi cédée par Vergniaud. »Justice avant tout de la commission!« dit-il de sa voix la plus retentissante. »Elle a mérité l'indignation populaire. Rappelez-vous mon discours contre elle, ce discours trop modéré. Un homme que la nature a créé doux, sans passions, le ministre de l'intérieur, vous a lui-même engagés à relâcher ses victimes. Vous l'avez créée, cette commission, non pour elle, mais pour vous. Examinez ses actes. Si elle est coupable, faites-en un exemple terrible qui effraye tous ceux qui ne respectent pas le peuple, même dans son exagération révolutionnaire. Le canon a tonné. Mais si Paris n'a voulu que donner un grand signal pour provoquer les représentations qu'il vous apporte; si Paris, par une convocation trop solennelle, trop retentissante, n'a voulu qu'avertir tous les citoyens à venir vous demander justice, Paris a encore bien mérité de la patrie! Loin de blâmer cette explosion, tournez-la au profit de la chose publique en cassant votre commission.«

Les uns murmurent, les autres battent des mains. Danton jette un regard de dédain sur la plaine, qui s'agite à ses pieds. »Je ne m'adresse,« dit-il en faisant un signe à Vergniaud, »je ne m'adresse qu'à ceux qui ont reçu quelques talents politiques, et non à ces hommes stupides qui ne savent faire parler que leurs passions.« Le geste de sa tête et la direction de son coup d'œil adressent à Guadet, à Buzot et à Louvet cette insolente apostrophe. »Je dis aux premiers,« continue Danton: »Considérez la grandeur de votre but; c'est de sauver le peuple de ses ennemis, des aristocrates, de sa propre colère. La commission a été assez dépourvue de sens pour prendre des arrêtés téméraires et pour les notifier au maire de Paris. Je demande le jugement de ses membres. Vous les croyez irréprochables, dites-vous? Moi je crois qu'ils ont servi leurs ressentiments. Il faut que ce chaos s'éclaircisse, il faut justice au peuple! — Quel peuple?« crie-t-on de la plaine. »Quel peuple?« reprend Danton. »Ce peuple est immense.« Il montre de la main les têtes innombrables qui se penchent du haut des tribunes publiques. »Ce peuple est la sentinelle avancée de la république. Tous les

ments exècrent la tyrannie. Tous avoueront ce grand mouvement qui exterminera les ennemis de la liberté. Je serai le premier à rendre une justice éclatante à ces hommes courageux qui ont fait retentir les airs du tocsin et du canon d'alarme...« Les bravos des tribunes ne lui laissent pas achever cette glorification d'Hanriot et du comité révolutionnaire de la commune. Danton, entraîné lui-même bien loin de la modération qu'il méditait en commençant de parler, sent qu'il s'enivre du délire de son auditoire et qu'il irrite la fureur qu'il voulait tempérer. Il se reprend en terminant: »Si quelques hommes,« dit-il, »de quelque parti qu'ils soient, voulaient prolonger un mouvement devenu inutile quand vous aurez fait justice, Paris lui-même les ferait rentrer dans le néant!« Il conclut à ce que l'assemblée soit consultée sur la suppression de la commission des Douze.

Rabaud demande en vain, au milieu des murmures, que cette commission soit du moins entendue. Il dénonce Santerre, qui devait, dit-il, marcher dans la nuit sur Paris avec les volontaires partis pour la Vendée, et qu'on a fait séjourner pour cet acte de tyrannie aux portes de la capitale. Des interruptions étouffent toutes les paroles de Rabaud. On veut entendre avant tout une députation de la commune.

Vergniaud, apostrophé par les tribunes, demande qu'elles soient évacuées. »Vous nous accusez,« crie Rabaud à Bourdon de l'Oise, »parce que vous savez que nous devons vous accuser!« La députation de la section de l'Observatoire est admise. Elle veut, dit-elle, au nom du conseil général, communiquer les mesures qu'elle a prises. Elle a placé, dit-elle, les propriétés sous la garde des sans-culottes; et comme cette classe ne peut se passer de son travail, elle leur a affecté une somme de quarante sous par jour. »Le peuple qui s'est levé,« dit l'orateur, »une première fois au 10 août pour renverser le tyran du trône, se lève une seconde fois pour arrêter les complots liberticides des contre-révolutionnaires! — Dénoncez ces complots!« lui crient les Girondins. Guadet, irrité de tant d'audace, s'élance à la tribune. »Les pétitionnaires,« dit-il, »parlent d'un grand complot; ils ne se trompent que d'un mot: c'est qu'au lieu de dire qu'ils l'ont découvert, ils devraient dire qu'ils l'ont exécuté.« *Les tribunes*, à ces mots, semblent s'écrouler sur la tête

de Guadet. Laissez parler ce Dumouriez,« dit Bourdon de l'Oise. — »Pensez-vous,« poursuit Guadet, »que les lois appartiennent aux sections de Paris ou à la république entière? C'est violer la république que d'établir une autorité au-dessus des lois. Or, ceux-là ne sont-ils pas au-dessus des lois qui font sonner le tocsin, fermer les portes de la ville, tonner le canon d'alarme? Ce ne sont pas les sections de Paris, ce sont quelques scélérats! — Vous voulez perdre Paris, vous le calomniez!« lui crie la montagne. — »L'ami de Paris c'est moi, l'ennemi de Paris c'est vous!« reprend l'orateur. Il veut continuer, les cris, les invectives lui coupent la parole.

XVI. — Le président menace de faire évacuer les tribunes. »Une autorité rivale s'élève à côté de vous,« poursuit Guadet, »si vous laissez subsister ce comité révolutionnaire...« Sa voix expire de nouveau dans le tumulte. On entend à peine ses conclusions, qui sont d'annuler toutes les mesures prises par la municipalité, et de charger la commission des Douze de découvrir et de punir ceux qui ont fait fermer les barrières, sonner le tocsin, tirer le canon. Vergniaud succède à Guadet pour atténuer l'irritation produite par les paroles de son ami. »Est-ce que les Girondins seuls auront le droit de parler?« lui crie Legendre. La parole est à Couthon.

Robespierre parle à voix basse à son confident et le suit de l'œil à la tribune. »Sans doute il y a un mouvement dans Paris,« dit Couthon. »La commune a fait sonner le tocsin; mais nous sommes dans un moment de crise où elle peut prendre, sous sa responsabilité, des mesures nécessitées par les circonstances. Guadet l'accuse d'avoir préparé l'insurrection. Où est l'insurrection? C'est insulter le peuple de Paris que de le dire en insurrection. S'il y a un mouvement, c'est votre commission qui l'a fait. C'est cette faction criminelle, qui, pour couvrir un grand complot, veut un grand mouvement. C'est cette faction qui veut, en répandant ces calomnies, allumer la guerre civile, donner à nos ennemis le moyen d'entrer en France et d'y proclamer un tyran. Rappelez-vous, citoyens, que la cour, cherc
toujours de nouveaux moyens de perdre la liberté, inventa
tablir un comité central. Ainsi la faction des hommes d'É
fait créer une commission. La commission de la cour fit a

Hébert, la commission des Douze l'a fait arrêter aussi. La commission de la cour lança un mandat d'arrêt contre trois députés; quand elle vit que l'opinion l'abandonnait, elle se hasarda à recourir à la force armée. N'est-ce pas là précisément ce que fait la commission des Douze?« Ce parallèle astucieux de Couthon, entre les actes des deux *tyrannies*, excita le frémissement des tribunes, qu'une semblable assimilation reportait au 10 août. L'orateur, interrompu par des battements de mains, semblait jouir de la haine qu'il avait excitée, et manquer de voix pour reprendre son discours.

Vergniaud sentit le coup: son cœur éclata. Il se tourna vers l'huissier qui renouvelait le verre d'eau des orateurs à la tribune: »Donnez,« dit-il, »un verre de sang à Couthon, il en a soif!« puis, reprenant son sang-froid et sentant qu'il fallait un demi-sacrifice à la circonstance pour désarmer le peuple, il monta à la tribune. »Et moi aussi,« dit-il, »je demande que vous décrétiez que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie en maintenant la tranquillité dans ce jour de crise, et que vous les invitiez à continuer d'exercer la même surveillance jusqu'à ce que tous les complots soient déjoués.« Cette proposition à double sens fut décrétée de lassitude par les deux partis: chacun des deux croyant la voter contre l'autre.

Mais de nouveaux pétitionnaires surviennent. Ils demandent plus impérieusement que les députés *traîtres à la patrie* soient livrés au glaive de la justice: ils demandent une armée révolutionnaire de Paris, levée et soldée à quarante sous par jour; l'arrestation des vingt-deux Girondins; le prix du pain fixé à trois sous la livre aux frais de la république; l'armement général des *sans-culottes*. Après ces pétitionnaires, les membres composant l'administration de Paris viennent lire une adresse foudroyante contre les Girondins. »Ils ont voulu détruire Paris!« dit Lhuilier leur président. »Si Paris disparaît de la surface du globe, ce sera pour avoir défendu contre eux l'unité de la république! La postérité nous vengera! Il est temps, législateurs, de terminer cette lutte. La raison du peuple s'irrite de tant de lenteurs. Que ses ennemis tremblent! Sa colère majestueuse est près d'éclater. Qu'ils tremblent! L'univers frémira de sa vengeance. Isnard a provoqué la guerre civile et l'anéantissement

de la capitale! Nous vous demandons le décret d'accusation contre lui et ses complices, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, les Buzot, les Barbaroux, les Roland, les Lebrun, les Clavière. Vengez-nous d'Isnard, de Roland, et donnez un grand exemple!«

XVII. — A peine cette adresse est-elle entendue que la foule qui suivait la députation se répand sur les bancs de la montagne. Vergniaud et Doulcet réclament contre une confusion qui étouffe la discussion et annule la loi. »Eh bien!« dit Levasseur de la Sarthe, »que les députés de la montagne passent en masse de ce côté« (en montrant les bancs vides de la droite). »Nos places seront bien gardées par les pétitionnaires!« La montagne obéit et se précipite à côté des Girondins, dans la partie droite de la salle. Vergniaud demande que le commandant de la force armée soit mandé pour recevoir les ordres du président. Valazé proteste, au nom des quatre cent mille âmes qu'il représente, contre toute délibération prise sous le coup de l'insurrection. Robespierre veut parler. Vergniaud se lève: »La convention nationale,« dit-il, »ne peut pas délibérer dans l'état où elle est, allons nous joindre à la force armée, et nous mettre sous la protection du peuple.«

Vergniaud sort, à ces mots, avec quelques amis; mais il rentre bientôt, ou refoulé par la multitude, ou regrettant de laisser la tribune à ses ennemis. Robespierre l'occupait déjà et reprochait à l'assemblée l'hésitation de son attitude et l'insignifiance de ses résolutions. Vergniaud, qui entend ces derniers mots de l'orateur, demande la parole. Robespierre regardant avec dédain Vergniaud du haut de la tribune:

»Je n'occuperai point l'assemblée,« dit-il, »de la fuite et du retour de ceux qui ont déserté ses séances. Ce n'est pas par des mesures insignifiantes qu'on sauve la patrie. Votre comité de salut public, par l'organe de Barrère, vous a fait plusieurs propositions. Il en est une que j'adopte: c'est celle de la suppression de la commission des Douze. Mais croyez-vous qu'elle suffise pour satisfaire les amis inquiets du salut de la patrie? Non. Déjà cette commission a été supprimée et le cours des trahisons n'a pas été interrompu. Prenez contre ses membres les mesures vigoureuses que les pétitionnaires viennent de vous indiquer

Il y a ici des hommes qui voudraient punir cette insurrection comme un crime! Vous remettrez donc la force armée entre les mains de ceux qui veulent la diriger contre le peuple.« Ici Robespierre semble vouloir débattre, sans s'expliquer clairement, les différentes mesures proposées pour la circonstance. Vergniaud, lassé d'attendre le coup que Robespierre balance ainsi sur sa tête: »Concluez donc!« lui crie-t-il d'un ton d'impatience. De violents murmures éclatent contre Vergniaud à cette apostrophe. Robespierre regarde avec un dédaigneux sourire son interrupteur: »Oui, je vais conclure,« dit-il, »et contre vous! contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite! contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris! contre vous qui avez voulu sauver le tyran! contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez! contre vous qui avez poursuivi avec acharnement ces mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête! contre vous dont les criminelles vengeances ont provoqué cette insurrection dont vous voulez faire un crime à vos victimes! Ma conclusion c'est le décret d'accusation contre les complices de Dumouriez et contre tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires! «

Chacune des conclusions de Robespierre, applaudie par la montagne, les pétitionnaires et les tribunes, enleva à Vergniaud la pensée même de répliquer. Tout le poids de la convention et du peuple sembla écraser les Girondins. Ils se turent. On mit aux voix le décret proposé par Barrère. Ce décret contenait, avec la suppression de la commission des Douze, quelques mesures d'hypocrite indépendance qui devait sauver les apparences aux yeux des départements. Il fut voté sans débats par la plaine comme par la montagne. Une joie feinte d'un côté, cruelle de l'autre, éclata dans l'enceinte, et se communiqua des tribunes aux rassemblements extérieurs qui cernaient la salle. Bazire proposa à la convention d'aller fraterniser avec le peuple et confondre sa concorde dans la concorde de tous les citoyens. Cette proposition fut adoptée d'enthousiasme. La peur a aussi ses attendrissements. La commune fit à l'instant illuminer Paris. La convention, précédée et entourée de porteurs de torches, parcourut *longtemps dans* la nuit les principaux quartiers de la

capitale, suivie par les sectionnaires, et répondant par ses cris aux cris de *vive la république!* Les Girondins, tremblant de se signaler par leur absence, suivaient le cortége et assistaient, avec les signes d'une joie de commande, au triomphe remporté sur eux-mêmes. On y voyait Condorcet, Pétion, Gensonné, Vergniaud, Fonfrède. Louis XVI était vengé: les conspirateurs du 10 août avaient leur 20 juin. Cet humiliant triomphe, auquel le peuple les traînait déjà enchaînés, était le prochain présage de leur chute, et la première dérision de leur long supplice. »Qu'aimes-tu mieux de cette ovation ou de l'échafaud?« dit assez haut pour être entendu Fonfrède à Vergniaud, qui marchait le front baissé à côté de lui. »Tout m'est égal,« répondit Vergniaud avec une stoïque indifférence: »il n'y a pas de choix à faire entre cette promenade et l'échafaud; elle nous y mène le

# LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

**Tentatives d'arrestation contre Roland. — Madame Roland à l'assemblée. — Elle est arrêtée. — Pouvoir du comité de salut public. — Le tocsin. — Le 2 juin. — Discours. — L'assemblée. — Lanjuinais. — Tumulte. — La convention devant le peuple. — Jugement sur les Girondins.**

I. — Pendant que les Girondins suivaient ainsi le cortége de leur défaite, le comité révolutionnaire de la commune envoya des hommes armés arrêter Roland dans sa maison. Le ressentiment de ce vieillard, le génie et la beauté de sa femme, la renommée populaire qui faisait de leur foyer domestique un foyer de conspiration contre la montagne, les déclamations de Marat, les insinuations de Robespierre, les perpétuelles allusions des journaux jacobins à la puissance occulte de cette famille, enfin ce nom de rolandistes donné aux Girondins et confondant ainsi les prétendus crimes de Roland dans les crimes qu'on attribuait à ses amis, n'avaient pas permis au peuple d'oublier ce ministre tombé. Roland n'avait pas joui du bénéfice de la chute : l'oubli. On craignait trop cet homme pour lui pardonner. On croyait arrêter, dans sa personne, une conspiration contre la république, et trouver chez lui tous les fils et toute l'âme du parti du fédéralisme. A six heures du soir, pendant que la multitude entourait la convention, et que ses amis luttaient à la tribune, les sectionnaires se présentèrent chez lui et le sommèrent de les suivre au nom du comité révolutionnaire. Ils lui montrèrent un ordre écrit. »Je ne connais pas ce pouvoir dans la constitution,« répondit Roland, »et je n'obéirai pas volontairement aux ordres qui émanent d'une autorité illégale. Si vous employez la violence, je ne pourrai que vous opposer la résistance d'un homme de mon âge ; mais je protesterai jusqu'au dernier soupir. — *Je n'ai pas l'ordre d'employer* la violence,« dit le chef des section-

naires, porteur du mandat d'arrêt, »je vais en référer au conseil de la commune, et je laisse ici mes collègues pour répondre de vous.«

II. — Madame Roland s'arme de toute l'indignation que le sentiment de la loi violée et des périls de son mari lui inspire. Elle rédige précipitamment une lettre à la convention pour lui demander vengeance. Elle écrit de plus un billet au président et le prie de la faire admettre elle-même à la barre. Elle s'élance dans une voiture de place et se fait conduire aux Tuileries.

La foule et les troupes remplissaient les cours. Elle abaisse son voile sur son visage de peur d'être reconnue par ses ennemis. Repoussée d'abord par les sentinelles, elles parvient, à force de ruse et d'insistance, à se faire ouvrir la salle des pétitionnaires. Elle entend de là, pendant des heures d'angoisse, le sourd retentissement des bruits de la salle et les tumultes des tribunes qui invectivent ses amis ou qui applaudissent ses ennemis. Elle envoie son billet au président par un député de la plaine nommé Roze, qui la reconnaît et qui la protége. Roze revient après une longue attente. Il lui raconte les motions meurtrières contre les Girondins, la consternation de ce parti, le danger des vingt-deux têtes proscrites, l'impossibilité où est la convention de faire diversion à ce combat à mort, pour entendre et pour discuter la réclamation d'une femme. Elle insiste. Roze lui amène Vergniaud.

Madame Roland et Vergniaud s'entretiennent à l'écart pendant que leur parti s'écroule. »Faites-moi entrer, faites-moi obtenir la parole,« dit la femme courageuse à Vergniaud, »j'exprimerai avec force des vérités qui ne seront pas inutiles à la république et qui réveilleront la convention de sa stupeur. Un exemple de courage peut faire honte à une nation. »L'éloquence qu'elle sentait en elle lui faisait illusion sur la lâcheté des assemblées. Vergniaud gémit de son illusion, la détourne de son dessein, lui presse les mains dans les siennes comme pour un suprême adieu, et rentre attendri et fortifié dans la salle pour répondre à Robespierre.

Madame Roland sort des Tuileries, court à pied chez Louvet *dont elle aimait et* voulait invoquer le courage. Louvet était à *la convention.* A son retour, le concierge de la maison

habite lui apprend que Roland, délivré de la surveillance des sectionnaires, s'est réfugié dans une maison voisine. Elle y court. Son mari avait déjà changé d'asile. Elle le suit de porte en porte, et finit par le découvrir ; elle tombe dans ses bras, lui raconte ses tentatives, se réjouit de sa délivrance, et ressort pour forcer la porte de la convention.

III. — Il était nuit depuis deux heures. Cette femme seule parcourt les rues illuminées sans comprendre de quel parti cette illumination éclaire le triomphe. Arrivée au Carrousel, où campaient tout à l'heure quarante mille hommes et où s'agitait une multitude innombrable, elle trouve la place vide et silencieuse. Quelques rares sentinelles gardent seules les portes du palais national. La séance était levée. Elle interroge un groupe de sans-culottes, qui veillaient autour d'un canon. Ils lui apprennent, avec l'accent d'une joie qu'ils croient partagée par elle, que la commission des Douze est renversée, que ce sacrifice a réconcilié les patriotes, que Paris sauve la république, que le règne des traîtres est fini, et que la municipalité victorieuse ne tardera pas à faire arrêter les vingt-deux. Elle rentre consternée dans sa demeure. Elle embrasse sa fille endormie et délibère si elle se soustraira à l'arrestation par la fuite. La retraite où son mari s'était caché ne pouvait les celer tous deux. Le seul asile possible pour elle, après celui-là, aurait accrédité contre sa vertu des calomnies que sa pureté redoutait plus que la mort. Elle se décida à attendre son sort et à le braver au foyer de sa vie d'épouse et de mère. Elle avait depuis longtemps aguerri son âme contre la persécution et même contre l'assassinat. Son cœur dévoré d'une double passion, un amour sans faiblesse et un patriotisme désespéré, ne lui présentait depuis quelque temps dans la mort qu'un refuge pour sa vertu et qu'une éclatante immortalité pour son nom. Elle ne regrettait de la vie que sa fille, dans l'âme de laquelle elle voyait poindre le germe de ses talents, avec une raison plus forte et plus sereine, pour dominer ses passions. Elle avait des amis sûrs à qui elle pouvait léguer ce trésor d'une mère. Tranquille de ce côté, elle était prête à tout événement. Le sang d'une autre Lucrèce n'effrayait pas son imagination, pourvu qu'il teignît le drapeau de la république. Dans cette résolution, elle s'assit pour écrire à Roland

les résultats de sa journée. Accablée des fatigues et des anxiétés du jour, elle venait de s'endormir quand les membres de la section forcent sa demeure et la font réveiller en sursaut par sa femme de service. Elle se lève et, comprenant d'avance son sort, elle s'habille avec décence et fait un paquet de ses vêtements les plus nécessaires, comme pour quitter à jamais sa maison. Les sectionnaires l'attendaient dans son salon; ils lui présentent l'ordre d'arrestation de la commune contre elle. Elle demande une minute seulement pour informer, par un billet, un ami de sa situation et pour lui recommander sa fille. On la lui accorde; mais le chef des sectionnaires ayant insisté pour lire ce qu'elle écrivait et pour connaître le nom de l'ami auquel elle l'adressait, elle déchira avec indignation sa lettre, aimant mieux disparaître sans adieux que de dénoncer une amitié dont on ferait un crime à celui qu'elle aimait.

On l'arracha, au lever du jour, à sa fille et à ses domestiques en larmes. »Que vous êtes aimée!« lui dit avec étonnement un des sectionnaires qui n'avait jamais vu, dans la femme belle et sensible, que le chef de parti odieux et calomnié. »C'est que j'aime,« lui répondit avec une fierté tendre madame Roland.

On la jeta dans une voiture entourée de gendarmes. Le peuple et les femmes de la rue, ameutés depuis le matin par le spectacle de cette arrestation, suivaient la voiture en criant: »*A la guillotine!*« La foule aime à voir tomber toute chose. Un commissaire de la commune demanda à madame Roland si elle désirait qu'on baissât les glaces de la voiture pour la soustraire à ces regards et à ces cris. »Non,« dit-elle, »l'innocence opprimée ne doit pas prendre l'attitude du crime et de la honte; je ne crains pas les regards des hommes de bien et je brave ceux de mes ennemis. — Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes,« lui dit le commissaire, »vous attendez paisiblement justice. — Justice!« répondit-elle, »s'il y en avait, je ne serais pas ici! J'irai à l'échafaud comme je me rends à la prison. Je méprise la vie.« Les portes de la prison se refermèrent sur elle. Toutes les vertus, toutes les fautes, toutes les espérances, tous les repentirs et tout l'héroïsme de son parti semblèrent entrer avec elle dans ce cachot. L'histoire l'y suivra pour les contempler.

IV. — La séance du lendemain 1er juin, à la convention, ne fut occupée que par la lecture de la proclamation du comité de salut public au peuple français, lue et rédigée par Barrère. Cette proclamation, empreinte du caractère de faiblesse et d'ambiguité des événements et des hommes, excusait l'insurrection comme une heureuse illégalité du peuple de Paris, et présentait les Girondins comme des représentants d'une vertu trop rigide dont la convention avait réparé les torts, en les couvrant néanmoins de son inviolabilité. La commune, enivrée de sa victoire, tenait un plus impérieux langage, et se réunissait pour achever ses ennemis. Le maire Pache n'affectait déjà plus de blâmer le comité insurrectionnel de l'archevêché. »J'arrive,« disait-il, »du comité de salut public, où j'ai été appelé. Je l'ai trouvé dans les meilleures dispositions: Marat, qui y était, vous l'attestera. Marat demande à vous donner ses conseils dans ces graves circonstances.«

Marat en effet se présente à la tribune. »Levez-vous, peuple souverain!« dit-il. »Vous n'avez de ressource que dans votre propre énergie; vos mandataires vous trahissent. Présentez-vous à la convention, lisez votre adresse, et ne quittez pas la barre que vous n'ayez obtenu une réponse. Après quoi vous agirez d'une manière conforme à vos droits et à vos intérêts. Voilà le conseil que j'avais à vous donner.« A la voix de Marat, la commune obéissante nomme douze commissaires, six pris dans son sein, six pris dans le comité insurrectionnel, pour porter l'adresse à la convention. Le président remercie Marat d'être venu communiquer son énergie à la commune. Les mesures de levée en masse du peuple de Paris, la solde des sans-culottes, le tocsin, le rappel, le canon d'alarme sont votés.

V. — Cependant le comité de salut public, auquel le décret de la convention avait renvoyé tous les pouvoirs et toute la responsabilité arrachés la veille à la commission des Douze, délibérait de son côté. Il était composé alors en majorité de députés de la montagne et de quelques députés neutres de la plaine. Le comité de salut public délibérait en secret et ne comptait que neuf membres: Barrère, Delmas, Bréard, Cambon, Robert Lindet, Guyton de Morveau, Treilhard, Lacroix d'Eure-et-Loir, Danton. *Dans ce comité, subitement* investi d'une dictature inattendue,

Barrère flairait comme toujours, Danton dominait comme partout. Le comité, informé par ses agents des résolutions de la commune et du projet d'arrêter les vingt-deux, passa la nuit et une partie du jour en délibération. Il appela dans son sein Pache, Garat, ministre de l'intérieur, et Bouchotte, ministre de la guerre, créature de Pache. Les renseignements étaient terribles, les avis flottants, les esprits contraints entre le danger de refuser tout à la commune, ou de lui prêter la main de la convention pour se mutiler elle-même. Pache, Bouchotte et Garat ne dissimulaient plus au comité que l'arrestation des vingt-deux était la seule mesure qui pût calmer la fermentation de Paris. Cette cruelle nécessité d'immoler des collègues à l'ostracisme de la multitude semblait répugner même à Barrère. »Il faudra voir,« disait-il à Pache, »qui représente la nation, de la convention nationale ou de la commune de Paris.«

Treilhard, Delmas, Bréard, Cambon ne se révoltaient pas moins contre l'idée d'attenter à l'inviolabilité du seul pouvoir souverain existant, et de jeter ainsi l'encouragement aux factions, le défi aux départements. De toutes les dictatures dont on parlait tant, c'était accepter la pire: la dictature des séditions.

Lacroix, cordelier fanatique, dévoué à Danton comme au génie de la république, n'osait émettre un avis avant que son maître eût parlé, de peur de se tromper de crime. Danton lui-même semblait pour la première fois indécis. Il écoutait tout, en concentrant ses réflexions dans son âme et en couvrant sa pensée, ordinairement si visible sur son visage, d'un masque d'impassibilité. Seulement il y avait dans son immobilité et dans son silence plus de douleur que d'emportement. Sa physionomie semblait avoir revêtu d'avance le deuil de la république.

Garat gémissait à côté de Danton de l'imminence du péril, de la gravité de l'attentat, des sinistres conséquences d'un pareil sacrifice fait à la force brutale des masses. Puis, comme illuminé tout à coup d'un de ces éclairs soudains qui laissent entrevoir dans l'obscurité: »Je ne vois qu'un moyen de salut,« s'écria-t-il, »mais il suppose un héroïsme qu'on n'ose espérer de nos temps corrompus. — Parle,« dit Danton, »nos âmes sont à la hauteur de tous les temps, la révolution n'a pas dégradé la nature humaine. — Eh bien!« reprit avec timidité Garat comme un

qui sonde l'abîme du cœur d'un autre homme sans savoir s'il y trouvera le crime ou la vertu, »souviens-toi des querelles de Thémistocle et d'Aristide qui faillirent anéantir leur patrie en la déchirant en deux factions acharnées. Aristide trouva le salut de son pays dans sa grandeur d'âme: Athéniens, dit-il au peuple qui se partageait entre lui et son rival, vous ne serez jamais tranquilles et heureux tant que vous n'aurez pas précipité à la fois Thémistocle et moi dans le gouffre où vous jetez vos criminels!...

»— Tu as raison,« s'écria Danton en saisissant l'allusion avant que Garat en eût fait l'application aux circonstances, et en se levant comme un homme qui voit le salut et qui l'embrasse, »tu as raison! il faut que l'unité de la république triomphe sur nos cadavres s'il est nécessaire; il faut que, nos ennemis et nous, nous nous exilions en nombre égal de la convention pour y ramener la force et la paix. Je cours proposer ce parti à nos héroïques amis de la montagne, et je m'offrirai le premier à me rendre en otage à Bordeaux.«

Le comité tout entier, entraîné par le généreux enthousiasme de l'acte et des paroles de Danton, adopta ce parti, qui, en laissant l'honneur du sacrifice aux montagnards, sauvait les têtes des Girondins et ne donnait la victoire qu'au patriotisme. Garat y voyait l'apaisement d'une lutte qui intimidait sa faiblesse; Barrère une continuation d'équilibre entre les factions; Pache lui-même un acheminement à la suprême magistrature de la république, qu'on rêvait pour lui, sous le titre de *grand juge du peuple*, enfin Danton un acte antique de dévouement personnel qui couvrirait son nom contre les reproches de septembre, une preuve de désintéressement patriotique qui le grandirait encore dans l'imagination de la multitude, et qui lui donnerait, à force d'estime, cette direction suprême de la révolution qu'il n'avait pu conquérir encore à force de popularité.

Mais l'enthousiasme s'évapore en se refroidissant, et les résolutions improvisées dans un conseil sont rarement adoptées par la passion d'une grande assemblée. Danton entraîna quelques amis, les autres demandèrent à réfléchir. Il fit sonder Robespierre. Robespierre, plus politique et moins généreux, souffla froidement sur les illusions de Danton et les fit évanouir aux *yeux de ses amis.* »Sa logique ne lui permettait pas d'abdiquer,«

dit-il, »non sa puissance, il n'en avait pas, mais le mandat du peuple, qui l'avait envoyé au poste où il voulait mourir. Il ne s'agit pas de moi,« ajouta-t-il, »mais de mes idées, qui sont celles du peuple et du temps. Je n'ai pas le droit d'abdiquer pour elles. Qu'on prenne ma tête, mais je ne la donne pas. D'ailleurs, le gouffre d'Aristide n'est qu'un sublime sophisme. Ou Aristide croit qu'il nuit à sa patrie, et alors il doit s'y précipiter lui-même; ou il croit qu'il la sauve, et alors il doit y précipiter ses ennemis. Voilà la logique. L'héroïsme de Danton n'est que l'attendrissement d'un cœur faible qui fléchit sous son devoir et qui livre la révolution pour une larme.«

VI. — Danton, Barrère, Lacroix, Garat, paralysés par l'inflexibilité de Robespierre, furent contraints de renoncer à ce projet, et ne virent de salut pour la convention que dans l'abdication prompte et volontaire des vingt-deux. Ils s'efforcèrent de convaincre les députés désignés de la nécessité de se sacrifier eux-mêmes à l'unité de la république. Le patriotisme et la peur les aidèrent à en convaincre un certain nombre. La masse et les chefs préférèrent attendre le crime et lui laisser toute son horreur que de l'affaiblir en le prévenant. Comme Robespierre, ils répondirent aux négociateurs du comité de salut public: »Qu'on prenne nos têtes, nous ne les offrons qu'à la république et non à nos assassins!«

VII. — Le comité d'exécution siégeait désormais en permanence à l'hôtel de ville, dans une salle voisine de la salle du conseil de la commune. Il était composé de Varlet, de Dobsent, de Dufourny, d'Hassenfratz, de Gusman, tous séides de Marat. Marat leur inspira l'idée de faire rétrograder sur Paris les bataillons de volontaires qui marchaient contre la Vendée, de cerner la convention et de la bloquer jusqu'à ce qu'elle eût livré les vingt-deux et la commission des Douze. Pendant que les émissaires du comité insurrectionnel partaient pour ramener ces bataillons, le tocsin sonna de nouveau dans tous les clochers de Paris, et le tambour des sections battit le rappel dans tous les quartiers.

Les Girondins, au son du tocsin et de la générale, se réunirent une dernière fois, non plus pour délibérer, mais pour se serrer et se fortifier contre la mort. L'extrémité du péril

possibilité de l'ajourner, la colère du peuple, qui ne distinguait plus de nuances entre eux et qui les confondait tous dans les mêmes imprécations, les confondaient tous aussi, à ce moment suprême, dans la même solidarité et dans le même sort. Ils soupèrent ensemble dans une maison isolée de la rue de Clichy, au bruit des cloches, des tambours, aux roulements sourds des canons et des caissons qu'Hanriot dirigeait vers la convention. Ces bruits sinistres ne leur enlevèrent ni la liberté d'esprit, ni la sérénité du cœur, ni même ces saillies de gaieté que ces âmes intrépides se plaisaient à jeter sur leurs derniers entretiens, comme des défis à la fortune, comme des provocations à la mort. Ils acceptèrent leur destinée et discutèrent seulement, à la fin du repas, sur l'attitude dans laquelle il convenait le mieux de la subir, non pour leur propre salut, mais pour l'exemple à laisser à la république. De sublimes paroles furent entendues et ensevelies dans cette nuit. Tous pouvaient fuir, presque aucun ne le voulut. Pétion, si faible contre la popularité, fut intrépide contre la mort. Gensonné, accoutumé au spectacle des camps; Buzot, dont le cœur battait des impressions héroïques de sa malheureuse amie madame Roland, voulaient attendre la mort sur leurs bancs à la convention, et s'y laisser égorger en criant vengeance aux départements. Barbaroux, avec l'ardeur de la jeunesse du Midi, montrait ses armes sous ses habits, conjurait ses collègues de s'armer, et voulait se venger lui-même en immolant les plus dangereux de leurs assassins. Louvet, blâmant cet héroïsme sans espoir et sans résultat, suppliait ses amis de s'évader pendant cette nuit de tumulte, et de courir exciter l'indignation et le soulèvement de leurs départements. Vergniaud se fiait comme toujours au hasard et à son génie, et ne voulait rien résoudre avant l'événement. Son courage même nuisait à l'énergie de ses résolutions. Il acceptait trop la mort pour chercher à l'éviter. La mort semblait tellement placée pour lui sur toutes les routes de la révolution, qu'il était complétement indifférent sur le choix de celle qui devait l'y conduire. La force qui naît du désespoir ne produit que de la résignation. Il y a de l'espérance dans l'héroïsme. Vergniaud était le plus éloquent des citoyens, il n'était pas un combattant. » *Trinquons à la vie ou à la mort!* « dit-il, en se levant de table, à Pé-

tion, qui était assis en face de lui. » Cette nuit cache l'une ou l'autre pour nous dans son ombre. Ne nous occupons pas de nous, mais de la patrie. Ce verre de vin serait mon sang que je le boirais au salut de la république. « Des cris étouffés de *Vive la république!* répondirent aux sublimes paroles de Vergniaud. Les malheureux Girondins étaient obligés de baisser leurs voix en adressant leurs derniers vœux à la patrie, de peur d'être entendus de ce peuple pour qui ils allaient mourir.

VIII. — Le tocsin, la générale et le canon d'alarme tiré coup sur coup sur le terre-plein du Pont-Neuf, les pas des sectionnaires armés, courant à leurs postes dans la rue, leur annoncèrent que l'heure ne donnait plus de temps à l'irrésolution. Ils se séparèrent sans s'être arrêtés à aucun parti unanime: chacun prenant conseil de ses illusions ou de son désespoir, de son courage ou de sa faiblesse; les uns cherchant leur salut dans une évasion nocturne hors des barrières de Paris, les autres allant attendre le sort de la séance chez des amis non suspects de fédéralisme; les plus généreux et les plus imprudents se rendirent à la séance de la convention pour mourir à leur poste. Leurs bancs se trouvèrent longtemps vides à la séance du soir, qui s'ouvrit à dix heures. Déjà le bruit de leur fuite et de leur trahison se répandait sur la montagne, quand la présence des plus courageux d'entre les vingt-deux vint braver leurs assassins.

Le plan de blocus de Marat avait été suivi. Toute la nuit Henriot avait dirigé autour de la convention les bataillons de volontaires parisiens rappelés de la banlieue dans la ville. Cent soixante bouches à feu, les bataillons des sections de Paris dont la commune était moins sûre formaient une seconde ligne derrière le Carrousel. Un profond silence régnait dans les rangs de cette armée de citoyens. Ce n'était plus une sédition, c'était un camp. On sentait dans l'attitude de ces troupes la résolution d'avoir raison de la représentation nationale, même par les baïonnettes. Le crime contre la constitution était consommé dans leur cœur.

Au point du jour la séance s'ouvrit. Mallarmé présidait co[illegible] la veille. Plus modéré qu'Hérault de Séchelles, il savait d[illegible] à la violence l'apparence de la légalité. La montagne l[illegible] *confié le soin de* conserver à la proscription toute la di[illegible]

la loi. Lanjuinais, regardant les bancs presque déserts des Girondins et d'autant plus animé à les défendre qu'ils s'abandonnaient davantage, demanda la parole. »*A bas Lanjuinais!*« lui crient les tribunes. »Il veut allumer la guerre civile. — Tant qu'il sera permis de faire entendre ici une voix libre,« dit Lanjuinais, »je ne laisserai pas avilir, dans ma personne, le caractère de représentant du peuple. Je dirai la vérité. Il n'est que trop vrai que depuis trois jours vous délibérez sous le couteau. Une puissance rivale vous domine. Elle vous environne. Au dedans des stipendiés, au dehors des canons. Des crimes que la loi punit de mort ont été commis. Une autorité usurpatrice a fait tirer le canon d'alarme.« A ces mots Legendre, Drouet, Turreau, Robespierre jeune se lèvent et se précipitent vers la tribune, armés de pistolets, pour en arracher Lanjuinais. Legendre lui applique le sien sur la poitrine; Biroteau, Defermon, Pilastre, Lidon, Pénières s'élancent au secours de Lanjuinais. Le président se couvre: »C'en est fait de la liberté,« dit-il avec une triste solennité, »si de tels désordres continuent. — Qu'avez-vous fait cependant?« reprend Lanjuinais avec assurance. »Rien pour la dignité de la convention, rien pour l'inviolabilité de ses membres attaqués, depuis deux jours, jusque dans leur vie! — Scélérat,« lui crie Thuriot, »tu as donc juré de perdre la république par tes éternelles déclamations et par tes calomnies! — Une assemblée usurpatrice existe, délibère, conspire, agit,« reprend l'impassible orateur. »Un comité directionnel sonne la guerre civile, et cette commune révoltée existe encore! Avant-hier, quand cette autorité rivale et usurpatrice vous faisait entourer d'armes et de canons, on venait vous apporter cette pétition, cette liste de proscription de vos collègues trouvée dans la boue des rues de Paris.« A ces mots, la montagne, les tribunes semblent s'abîmer sur Lanjuinais. La foule qui se presse aux portes et dans les couloirs pousse des cris de mort, et refoule jusqu'aux marches de la tribune les huissiers et les gardes de la convention. Ces cris, ces poings levés, ces gestes homicides, ces armes qui menacent sa vie ne donnent pas même un tremblement à l'accent de Lanjuinais. Il conclut à la répression de la commune, sous le fer des séides de la commune.

Une députation des autorités révolutionnaires de Paris lui suc-

cède. »Délégués du peuple,« disent-ils. »Paris n'a pas déposé les armes depuis quatre jours, et depuis quatre jours on se joue de ses réclamations. Le flambeau de la liberté a pâli, les colonnes de l'égalité sont ébranlées. Les contre-révolutionnaires lèvent leurs têtes insolentes. Qu'ils tremblent enfin! La foudre gronde et va les pulvériser. Représentants, les crimes des factieux de la convention nous sont connus. Sauvez-nous, ou nous allons nous sauver nous-mêmes!«

Billaud-Varennes demande que cette pétition, renvoyée à l'instant au comité de salut public, soit discutée séance tenante. La plaine demande l'ordre du jour. »L'ordre du jour,« s'écrie l'impatient Legendre, »est de sauver la patrie!« A ces hésitations de la convention, à ces mots de Legendre, qui semblent un signal convenu entre la montagne et le peuple, des femmes et des spectateurs s'échappent tumultueusement des tribunes et crient aux armes! Les portes cèdent avec fracas à la pression de la foule. La convention se croit un moment forcée dans son enceinte. »Sauvez le peuple de lui-même!« s'écrie un député de la droite nommé Richon. »Sauvez la tête de vos collègues en décrétant leur arrestation provisoire! — Non, non, répond avec une intrépidité antique le généreux Laréveillère-Lépaux, homme en qui le sentiment religieux fortifie le sentiment du devoir, »non, non, pas de faiblesse! Nous partagerons tous le sort de nos collègues!!!«

Mais quelques-uns de ces hommes qui sèment la panique dans les cœurs, et qui confondent la lâcheté avec la prudence, continuent à demander à grands cris le décret d'arrestation contre eux-mêmes. Levasseur, ami de Danton, s'élance à la tribune. Ennemi de la Gironde, mais ennemi loyal, il veut l'épuration de la convention sans vouloir le sang de ses collègues. »On vous demande,« dit-il, »l'arrestation provisoire des vingt-deux pour les couvrir contre la fureur du peuple. Je soutiens, moi, qu'on doit les arrêter définitivement s'ils l'ont mérité. Or ils le méritent, et je vais le prouver.« A ces mots, de longs applaudissements votent d'avance les conclusions de Levasseur, et apprennent aux Girondins qu'ils sont déjà livrés. Levasseur poursuit et, dans un long discours, il énumère les crimes attribués aux Girondins, et soutient que, fussent-ils innocents de ces

ils en sont au moins suspects; qu'à ce titre de suspects, ils doivent être arrêtés et jugés légalement par la convention.

Le silence avec lequel on écoute Levasseur atteste le combat intérieur qui se livre dans la conscience de l'assemblée. Barrère, impatiemment attendu, arrive enfin du comité de salut public et monte à la tribune pour y lire le rapport de ce comité. Sa physionomie, contrainte quand il regarde la droite, souriante quand il regarde la montagne, trahit d'avance les résolutions dont il est l'organe et l'inspirateur. »Le comité,« dit-il brièvement, »n'a pas cru devoir, par respect pour la situation morale et politique de la convention, décréter l'arrestation, mais il a pensé qu'il devait s'adresser au patriotisme, à la générosité, et leur demander la suspension volontaire de leur pouvoir, seule mesure qui puisse faire cesser les divisions qui assiégent la république et y ramener la paix. Le comité a pris du reste toutes les mesures pour placer les membres dont il s'agit sous la sauvegarde du peuple et de la force armée de Paris.«

IX. — Le silence glacial de la montagne et le murmure de mécontentement des tribunes prouvent à l'instant aux Girondins que ce parti même ne satisfait qu'à demi l'impatience de leurs ennemis. Quelques-uns se hâtent de le saisir comme un salut, qui va leur échapper s'ils délibèrent. Isnard, naguère le plus fougueux d'entre eux, maintenant le plus découragé et le plus humble, monte, le front baissé, les marches de la tribune pour y expier le premier son blasphème contre Paris. »Quand on met dans la même balance un homme et la patrie,« dit-il d'un accent résigné, »je penche toujours pour la patrie! Je le déclare, si mon sang était nécessaire pour sauver ma patrie, sans autre bourreau que moi-même, je porterais ma tête sur l'échafaud, et moi-même je détacherais le fer fatal qui devrait trancher ma vie. On nous demande notre suspension comme la seule mesure qui puisse prévenir les maux extrêmes dont nous sommes menacés: eh bien! je me suspends moi-même et je ne veux d'autre sauvegarde que celle du peuple!« Isnard descend au milieu des félicitations des uns, du mépris des autres. Lanthenas, le faible ami de Roland, imite Isnard. »Nos passions, nos divisions,« dit-il, »ont creusé sous nos pas un abîme. Les *vingt-deux membres* dénoncés doivent s'y précipiter!« Fauchet,

brûlant de chercher un asile dans l'indulgence du peuple, s'empresse de faire son sacrifice à la patrie ou à la peur. Le vieux Dusaulx, amolli par l'âge et par l'étude, fléchit aussi. Des applaudissements couvrent et décorent chacune de ces abdications. La convention satisfaite croit échapper à la nécessité d'une épuration qui lui coûte, par l'épuration patriotique de ces abdications volontaires.

X. — Mais Lanjuinais se lève et monte pour la dernière fois à la tribune. »Je crois,« dit-il d'une voix ferme comme sa conscience, »je crois avoir montré jusqu'à ce moment assez d'énergie pour que vous n'attendiez de moi ni démission ni suspension.« A la fierté de cette déclaration, la montagne, les tribunes, le peuple qui inonde la salle répondent par des imprécations et des menaces de mort. Lanjuinais promène un regard de dédain sur cette multitude dont les gestes le frappent de loin, et dont les invectives couvrent sa voix. Un moment de silence permet enfin à l'indignation de son âme de se faire entendre dans un reproche immortel à la lâcheté de ses ennemis. »Quand les sacrificateurs antiques,« dit-il, »traînaient jadis les victimes à l'autel pour les immoler, ils les couronnaient de fleurs et de bandelettes!... lâches! ils ne les insultaient pas!« A cette majestueuse image, relevée par la sinistre analogie de l'orateur avec la victime, du sacrificateur avec le peuple, le tumulte, honteux de lui-même, cesse, et le peuple baisse à son tour son front. Quand le sublime du langage se trouve mêlé au sublime de l'action, l'homme est subjugué malgré lui, l'éloquence devient héroïsme et le génie se confond avec la vertu. »C'en est fait,« poursuit Lanjuinais, »on ne peut sortir d'ici ni même se mettre aux fenêtres pour demander justice à la nation. Les canons sont braqués contre nous. Aucun vœu légal ne peut être émis dans cette enceinte. Je me tais.« Et il descend.

Barbaroux, moins éloquent, aussi inflexible, succède à Lanjuinais. »Si mon sang était nécessaire à l'affermissement de la liberté, je le verserais,« dit-il. »Si le sacrifice de mon honneur était nécessaire à la même cause, je vous dirais: Enlevez-le-moi; la postérité sera mon juge. Enfin, si la convention croit la suspension de mes pouvoirs nécessaire, j'obéirais à son
Mais je ne déposerai jamais moi-même les pouvoirs dont

investi par le peuple... Non, n'attendez de moi aucune démission. J'ai juré de mourir à mon poste, je tiendrai mon serment!« On admire. On se tait.

»Des sacrifices à la patrie!« s'écria Marat. »Oublient-ils qu'il faut être pur pour offrir de tels sacrifices! C'est à moi, vrai martyr de la liberté, à me dévouer pour tous! J'offre donc ma suspension du moment où vous aurez ordonné l'arrestation des vingt-deux; et je demande qu'en rayant de la liste Ducos, Lanthenas et Dusaulx, qui ne méritent pas l'honneur de la proscription, vous y ajoutiez les têtes de Defermon et de Valazé, qui n'y sont pas!«

XI. — Billaud-Varennes combattait, comme Marat, la mollesse des conclusions de Barrère, quand un nouveau tumulte éclate aux portes de l'assemblée, et suspend un moment toute délibération. Lacroix, l'ami et le confident de Danton, lancé secrètement par lui dans cette circonstance, se précipite dans l'enceinte, les bras tendus comme un homme qui implore asile et vengeance contre des assassins. Il simule l'attitude, la voix, les gestes de l'effroi. »Des armes ont été dirigées contre ma poitrine,« dit-il. »La convention est sous la mitraille. Nous avons juré de vivre libres ou de mourir; eh bien! il faut savoir mourir, mais mourir libres!«

La Gironde et la plaine confirment les paroles de Lacroix. Ils attestent que plusieurs d'entre eux ont été repoussés dans la salle et ont subi des outrages. Danton se montre également indigné. Barrère s'écrie que la convention asservie ne peut faire des lois; que de nouveaux tyrans la surveillent; que cette tyrannie siége dans le comité révolutionnaire de la commune; que ce conseil renferme des scélérats dans son sein: il désigne l'Espagnol Gusman, l'ami et l'agent de Marat; qu'en ce moment et sous les yeux de la convention, on distribue aux troupes qui la cernent la solde de l'insurrection. Danton soutient Barrère et demande qu'on charge le comité de salut public de venger la représentation opprimée. Un décret ordonne à la force armée de s'éloigner de l'enceinte. Mallarmé, épuisé de voix, cède la présidence à Hérault de Séchelles, le président de parade des jours de faiblesse.

Peut-être si tous les Girondins eussent été présents, si Vergniaud, dont la modération avait capté la plaine et assoupi l

montagne, eût prononcé en ce moment une de ces magnifiques harangues, apaisé le peuple par des promesses, fait rougir la convention par le spectacle de son oppression, cette tentative de Lacroix et de Danton pour sauver les vingt-deux têtes n'eût pas été perdue. Mais tous les orateurs de la Gironde étaient éloignés ou muets. Barrère provoqua seul une seconde fois l'assemblée. »Citoyens,« dit-il, »je vous le répète, sachons si nous sommes libres! Je demande que la convention aille délibérer au milieu de la force armée, qui sans doute la protégera.«

A ces mots, Hérault de Séchelles descend du fauteuil et se place à la tête d'une colonne de députés disposés à le suivre. Les Girondins et la plaine se précipitent sur ses pas. La montagne, indécise, reste immobile. »Ne sortez pas,« lui crient les jacobins des tribunes. »C'est un piége où les traîtres veulent conduire les patriotes. Vous serez égorgés! — Quoi! vous abandonnerez vos collègues qui vont se jeter dans le sein du peuple, et vous les livrerez ainsi à une mort certaine en faisant croire à ce peuple qu'il y a deux conventions, une dedans, une dehors de cette enceinte?« répondent avec des gestes suppliants les députés de la plaine. Danton s'élance généreusement au milieu d'eux. Robespierre délibère un moment avec Couthon, Saint-Just et un groupe de jacobins. Ils se décident enfin à descendre de leurs bancs et à s'unir au cortége.

Les portes s'ouvrent à l'aspect du président ceint de l'écharpe tricolore. Les sentinelles présentent les armes. La foule livre passage aux représentants. Ils s'avancent vers le Carrousel. La multitude qui couvre cette place salue les députés. Des cris de *vive la convention! livrez les vingt-deux! à bas les Girondins!* mêlent la sédition au respect. La convention, impassible à ces cris, marche processionnellement jusqu'aux pièces de canon, près desquelles le commandant général Hanriot semblait l'attendre au milieu de son état-major. Hérault de Séchelles ordonne à Hanriot de faire retirer cet appareil de force et de livrer passage à la représentation nationale. Hanriot, qui sent en lui la toute-puissance de l'insurrection armée, fait cabrer son cheval en reculant de quelques pas, et avec un geste impératif: »Vous ne sortirez *pas,« dit-il à la convention,* »que vous n'ayez livré les vingt-deux. — *Saisissez* ce rebelle!« dit Hérault de Séchelles aux

soldats en montrant de la main Hanriot. Les soldats restent immobiles, Canonniers, à vos pièces! aux armes, soldats! « crie Hanriot à ses bataillons.

A ces mots, répétés sur toute la ligne par les officiers, un mouvement de concentration s'opère autour des pièces de canon. La convention rétrograde. Hérault de Séchelles passe avec les députés par la voûte du palais dans le jardin. Là, des bataillons fidèles, postés à l'extrémité de la grande allée sur la place de la Révolution, appelaient par leurs acclamations les membres de l'assemblée, jurant de les couvrir de leurs baïonnettes. Hérault de Séchelles s'y dirige. Un bataillon des sections insurgées lui barre le passage avant qu'il atteigne le Pont-Tournant. La convention, groupée autour de son président, hésite et s'arrête.

Marat, sortant alors d'une contre-allée, escorté d'une colonne de jeunes cordeliers qui crient *Vive l'ami du peuple!* somme les députés qui ont abandonné leur poste d'y retourner. La convention captive, mais affectant d'être satisfaite du peu de pas qu'on lui a laissé faire, rentre dans la salle. Couthon joint la dérision au dedans à la violence au dehors. »Citoyens,« dit-il, »tous les membres de la convention doivent être maintenant rassurés sur leur liberté. Vous avez marché vers le peuple. Partout vous l'avez trouvé respectueux pour ses représentants, implacable contre les conspirateurs. Maintenant donc que vous vous sentez libres dans vos délibérations, je demande non pas, quant à présent, un décret d'accusation contre les vingt-deux dénoncés, mais un décret qui les mette en arrestation chez eux, ainsi que les membres de la commission des Douze et les ministres Clavière et Lebrun! «

XII. — Un applaudissement simulé, mais unanime, atteste qu'il ne reste plus même à la convention la pudeur de sa situation. Legendre, Couthon et Marat font entendre cependant un accent de pitié en faveur des membres de la commission des Douze qui ont protesté contre l'arrestation d'Hébert et de Varlet. On efface de la liste des proscrits Fonfrède, Saint-Martin et quelques autres.

Des pétitionnaires s'offrent à servir d'otages aux départements dont les députés vont être emprisonnés. »Je n'ai pas eu besoin *de baïonnettes pour* défendre la liberté de mes opinions,« ré-

pond Barbaroux. »Je n'ai pas besoin d'otages pour protéger ma vie. Mes otages sont la pureté de ma conscience et la loyauté du peuple de Paris, entre les mains de qui je me remets. — Et moi, « dit Lanjuinais, »je demande des otages, non pour moi qui ai fait depuis longtemps le sacrifice de ma vie, mais pour empêcher la guerre civile d'éclater et pour maintenir l'unité de la république! « Aucun murmure insultant ne répondit à ces dernières paroles des vingt-deux. La convention, en les frappant, sentit qu'elle s'était frappée elle-même. En les plaignant elle se plaignait. La montagne descendit silencieusement de ses bancs en évitant de regarder les hommes qu'elle venait de proscrire. Plusieurs s'étaient évadés. D'autres s'étaient tenus renfermés chez Meilhan, un de leurs collègues, et se dispersèrent quand le résultat de la journée fut connu. Barbaroux, Lanjuinais, Vergniaud, Mollevault, Gardien restèrent sur leurs bancs, attendant vainement les hommes armés qui devaient s'assurer de leurs personnes; ne les voyant pas venir, ils se rendirent d'eux-mêmes à leur demeure. Des gendarmes furent envoyés par le comité révolutionnaire pour les garder à vue dans leurs maisons.

XIII. — Telle fut la catastrophe politique de ce parti. Il mourut comme il était né, d'une sédition légalisée par la victoire. La journée du 2 juin, qu'on appelle encore le 31 mai, parce que la lutte dura 3 jours, fut le 10 août de la Gironde. Ce parti tomba de faiblesse et d'indécision, comme le roi qu'il avait renversé. La république qu'il avait fondée s'écroula sur lui après huit mois seulement d'existence. On honora ce groupe de républicains pour ses intentions, on l'admira pour ses talents, on le plaignit pour ses malheurs, on le regretta à cause de ses successeurs, et parce que ses chefs en tombant ouvrirent une longue marche à l'échafaud. On se demande après la disparition de ce parti quelle était son idée et s'il en avait une. L'histoire se demande à son tour si le triomphe de la Gironde au 31 mai aurait sauvé la république? S'il y avait dans ces hommes de paroles, dans leurs conceptions, dans leur union, dans leurs caractères et dans leur génie politique les éléments d'un gouvernement à la fois dic-*torial et populaire*, capable de comprimer les convulsions de la *France au dedans*, de faire triompher la nation au dehors

procurer l'avénement d'une république régulière en la préservant des rois et des démagogues? L'histoire n'hésite pas à répondre : Non ; les Girondins n'avaient en eux aucune de ces conditions. La pensée, l'unité, la politique, la résolution, tout leur manquait. Ils avaient fait la révolution sans la vouloir ; ils la gouvernaient sans la comprendre. La révolution devait se révolter contre eux et leur échapper.

Il faut deux choses à des hommes d'État pour diriger les grands mouvements d'opinion auxquels ils participent : l'intelligence complète de ces mouvements, et la passion dont ces mouvements sont l'expression dans un peuple. Les Girondins n'avaient complétement ni l'un ni l'autre. A l'assemblée législative ils avaient pactisé longtemps avec la monarchie, mal acceptée par eux, et n'avaient pas compris qu'un peuple ne se transforme et ne se régénère presque jamais sous la main et sous le nom du pouvoir auquel il échappe. La république, timidement tramée par quelques-uns d'entre eux, avait été plutôt accueillie comme une nécessité fatale, qu'embrassée comme un système par les autres. Dès le lendemain de sa proclamation, ils avaient redouté le fruit de leur enfantement, comme une mère qui serait accouchée d'un monstre. Au lieu de travailler à fortifier la république naissante, ils n'avaient montré de sollicitude que pour l'affaiblir. La constitution qu'ils lui proposaient ressemblait à un regret plutôt qu'à une espérance. Ils lui contestaient un à un tous ses organes de vie et de force. L'aristocratie se révélait, sous une autre forme, dans toutes leurs institutions bourgeoises. Le principe populaire s'y sentait d'avance étouffé. Ils se défiaient du peuple. Le peuple à son tour se défiait d'eux. La tête craignait le bras, le bras craignait la tête. Le corps social ne pouvait que s'agiter ou languir.

Aussi les Girondins, depuis leur avénement, avaient-ils marché de défis en concessions et de résistances en défaites. Le 10 août leur avait arraché le trône, dont ils rêvaient encore la conservation dans le décret même où Vergniaud proclamait la déchéance du roi. Danton leur avait arraché les proscriptions de septembre, qu'ils n'avaient su ni prévenir par un déploiement de force, ni punir en couvrant les victimes de leur corps. Robespierre leur avait arraché la tête de Louis XVI, cédée lâchement en échange

de leurs propres têtes. Marat leur avait arraché son impunité et son triomphe après son accusation au 10 mars. Les jacobins leur avaient arraché le ministère dans la personne de Roland. Enfin Pache, Hébert, Chaumette et la commune leur arrachaient maintenant leur abdication et ne leur laissaient que la vie. Faibles au dedans, ils avaient été malheureux au dehors. Dumouriez, leur homme de guerre, avait trahi la république, et jeté sur eux, par cette trahison, le soupçon de complicité. Les armées sans chefs, sans discipline, sans recrutement, reculaient de défaite en défaite. Les places fortes du Nord tombaient ou ne se défendaient qu'avec leurs murailles. Le royalisme conquérait l'Ouest; le fédéralisme disloquait le Midi; l'anarchie paralysait le centre; les factions tyrannisaient la capitale. La convention, riche d'orateurs, mais sans chefs politiques, flottait entre leurs mains en admirant leurs discours, mais en se jouant de leurs actes. Ils détestaient les jacobins, et ils les laissaient régner. Ils abhorraient le tribunal révolutionnaire, et ils le laissaient frapper au hasard, en attendant qu'il les frappât eux-mêmes. Ils redoutaient le déchirement de la république, et leurs correspondances désespérées ne cessaient de pousser leurs départements au suicide par le fédéralisme.

XIV. — Encore quelques mois d'un pareil gouvernement, et la France, à demi conquise par l'étranger, reconquise par la contre-révolution, dévorée par l'anarchie, déchirée de ses propres mains, aurait cessé d'exister comme république et comme nation. Tout périssait entre les mains de ces hommes de parole. Il fallait, ou se résigner à périr avec eux, ou fortifier le gouvernement. La violence s'en empara. Elle prit, comme elle avait fait au 10 août, cette dictature que personne n'osait prendre encore dans la convention. L'insurrection de la commune, quoique fomentée et dirigée par des passions perverses, fut présentée aux yeux des patriotes comme l'insurrection du salut public. Le peuple, voyant clairement qu'il allait périr, porta illégalement sa propre main au gouvernail, et l'arracha aux mains impuissantes qui le laissaient dévier. Le peuple crut user en cela de son droit suprême, du droit d'exister. On l'accusa de s'être arrogé l'initiative sur les départements et d'avoir substitué la *volonté de Paris à* la volonté de la France. Que pouvaient

les patriotes du 31 mai, les départements à la distance où ils étaient des événements? Avant qu'on les eût consultés, avant qu'ils eussent répondu, avant que leur force d'opinion et leur force armée fussent arrivées à Paris, les coalisés pouvaient être à ses portes, les Vendéens aux portes d'Orléans, la république étouffée dans son berceau. Dans les périls extrêmes la proximité est un droit. C'est à la partie du peuple la plus rapprochée du danger public d'y pourvoir la première. En pareil cas la mesure du pouvoir est la portée du bras. Une ville exerce alors la dictature de sa situation, sauf à la faire ratifier ensuite. Paris l'avait exercée maintes fois avant et depuis 1789. La France ne lui reprochait ni le 14 juillet, ni le Jeu de paume, ni même le 10 août, où Paris avait conquis pour elle, sans la consulter et sans l'attendre, la révolution et la république.

D'ailleurs, quelles que soient les théories d'égalité abstraite entre les villes d'un empire, ces théories cèdent malheureusement la place au fait dans des circonstances d'exception; et ce fait a son droit, car il a sa justice quand il a sa nécessité. Sans doute, les villes où siégent les gouvernements ne sont que des membres du corps national; mais ce membre, c'est la tête! La capitale d'une nation exercé sur les membres une puissance d'initiative, d'entraînement et de résolution, en rapport avec les sens plus énergiques dont la tête est le siége dans la nation comme dans l'individu. La polémique rigoureuse peut contester avec raison ce droit, l'histoire ne peut le nier. Dans les temps réguliers, le gouvernement est partout en proportion égale. Dans les temps extrêmes, le gouvernement est, non de droit, mais de fait, partout où on le saisit. L'initiative est la maîtresse des choses quand elle est dans le sens des choses. Le 31 mai était illégal, qui le justifie? Mais le 10 août était-il légal? C'était le titre des Girondins cependant. Quel parti pouvait légitimement alors invoquer la loi? Aucun. Tous l'avaient violée. La loi n'était dans cette usurpation réciproque et continue, ni dans la montagne, ni dans la Gironde, ni dans la commune, ni à Paris, ni à Bordeaux. La loi n'était plus, ou plutôt la loi était l'instinct de conservation d'un grand peuple. La loi c'était la révolution elle-même! Un peuple égaré par son patriotisme crut la promulguer au milieu du *tumulte et de la sédition* de ces trois journées. C'était le

désordre, mais à ses yeux c'était la loi pourtant; car cette violence lui paraissait la mesure qui pouvait seule sauver la patrie et la révolution. Le 10 août, lui disait-on, pouvait seul sauver la liberté, le 31 mai sauver la nation.

# LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

**Marat. — Danton. — La montagne. — Les Girondins proscrits. — Scission entre les départements et la convention — Les ports bloqués. — Les coalisés aux frontières. — Nouvelle constitution. — Les Girondins à Caën. — Le général Wimpfen. — Marat accusateur public.**

I. — Après cette journée où le peuple ne fit d'autre usage de sa force que de la montrer et d'exercer la pression de Paris sur la représentation, il se retira sans commettre aucun excès. Il semblait avoir la conscience d'un service immense rendu à la liberté. Il illumina spontanément les rues. Il n'insulta personne. Il laissa les Girondins sortir librement des Tuileries et se rendre isolément à leur domicile. Ce n'était pas des têtes qu'il semblait vouloir, mais un gouvernement. Il croyait avoir affranchi la convention du joug de quelques ambitieux et des trames de quelques traîtres. Cela lui suffisait. Il était prêt à obéir à la convention, pourvu qu'il la crût libre. Aucune tentative pour le pousser plus loin ne put l'entraîner à établir une tyrannie.

Un seul homme voulut faire aboutir le mouvement à son ambition personnelle: ce fut Marat. Il échoua et fut obligé de se justifier aux Jacobins de l'accusation d'aspirer à la dictature. Les discours qu'il avait tenus à la convention, à la commune et au peuple, pendant les oscillations de ces trois journées, tendaient évidemment à le désigner lui-même comme le chef indispensable. Billaud-Varennes le lui reprocha avec rudesse. »Je suis dénoncé,« répondit Marat, »pour avoir demandé un chef, un maître, c'est-à-dire un tyran. Je ne parais pas ici pour me disculper, car je suis persuadé que personne n'ajoute foi à cette calomnie. Il est désagréable de parler français devant des ignorants qui ne l'entendent pas ou devant des fripons qui ne veulent pas l'entendre. Hier au soir, à neuf heures, des députations de plusieurs sections vinrent me consulter sur le parti qu'elles devaient pren-

dre. Quoi! leur dis-je, le tocsin de la liberté sonne et vous demandez des conseils? J'ajoutai à cette occasion: Je vois qu'il est impossible que le peuple se sauve sans un chef qui dirige ses mouvements. Des citoyens qui m'entouraient s'écrièrent: Quoi! vous demandez un chef? — Non, répondis-je. Je demande un guide et non un maître. C'est bien différent.«

II. — Marat réprimandé pour son ambition, Danton le fut à son tour pour son inaction et pour ses ménagements envers les Girondins. Ce même Varlet, qui avait proposé au comité de l'archevêché les plans les plus atroces contre les Girondins, osa attaquer Danton, à la tribune des cordeliers, au milieu de ses amis et au foyer même de sa puissance. Varlet crut que le moment d'ébrécher cette popularité gigantesque et de fonder la sienne sur les débris de celle d'un tribun était venu. En effet Danton chancelait déjà. Son silence au comité de salut public, son inertie à la convention, ses tempéraments pendant la crise, ses apostrophes grondeuses au peuple insurgé étaient pour les cordeliers des signes d'un patriotisme endormi ou d'une complicité cachée avec les Girondins. Les cordeliers, laissant parler ainsi Varlet contre leur idole, montrèrent qu'elle n'était pas inviolable dans leur cœur. Danton était absent. Camille Desmoulins défendit son patron contre les insinuations de Varlet, en étalant devant le peuple les titres révolutionnaires de l'homme du 10 août et du 2 septembre.

Le crédit de Danton sortit encore intact de cette lutte. Le soir Camille Desmoulins étant venu lui raconter cette insolence de Varlet: »Je te remercie,« lui dit Danton, »de m'avoir vengé de ce reptile. Quand le peuple aura trouvé un autre Danton, il pourra être ingrat impunément et me sacrifier à ses caprices. Mais je ne crains rien,« ajouta-t-il en se frappant le front de la paume de la main; »il y a là deux têtes: une pour soulever la révolution, une autre pour la conduire.« Danton, dans ses audacieuses confidences, déguisait moins, de jour en jour, sa pensée de s'emparer de la république et de transformer le gouvernement. »Je parle peu,« disait-il quelques jours après à un autre de ses affidés. »Je songe même à m'éclipser pour un temps. Il faut user les factions. Les révolutions ont leur lassitude. C'est *là que je vous attends*!«

III. — La montagne fit renouveler le lendemain les comités, à l'exception de celui de salut public. Elle y jeta en majorité ses membres les plus prononcés. L'impulsion de la veille lui imprimait la force des masses. Elle destitua les ministres suspects d'attachement aux vaincus, envoya des commissaires dans les départements douteux, annula le projet de constitution proposé par les Girondins, et chargea le comité de salut public de rédiger dans les huit jours un projet de constitution entièrement démocratique. Elle pressa le recrutement et l'armement de l'armée révolutionnaire, cette levée en masse du patriotisme. Elle décréta l'emprunt forcé d'un milliard sur les riches. Elle envoya, coup sur coup, accusés sur accusés au tribunal révolutionnaire. Ses séances ne furent plus des délibérations, mais des motions brèves, décrétées à l'instant par acclamation et renvoyées sur l'heure aux différents comités pour les moyens d'exécution. Elle dépouilla le pouvoir exécutif du peu d'indépendance et de responsabilité qu'il avait encore. Sans cesse appelés dans le sein de ses comités, les ministres ne furent plus que les exécuteurs passifs des mesures qu'elle décrétait. Ses commissaires, envoyés dans les départements, furent investis par elle d'un pouvoir dictatorial qui supprimait devant eux toutes les autorités intermédiaires et même toutes les lois, et qui semblait transporter aux extrémités de la république l'uniquité et la toute-puissance de la convention. De ce jour l'assemblée cessa d'être représentation pour devenir gouvernement. Elle administra, elle jugea, elle frappa, elle combattit elle-même. Ce fut la France assemblée: tête et main tout à la fois. Cette dictature collective avait sur la dictature d'un seul cet avantage qu'elle était invulnérable et qu'un coup de poignard ne pouvait l'interrompre ni la renverser.

De ce jour aussi, on ne discuta plus, on agit. La disparition des Girondins enleva la voix à la révolution. L'éloquence fut proscrite avec Vergniaud. A l'exception des rares journées où les grands chefs de parti, comme Danton et Robespierre, prirent la parole, non pour réfuter des opinions, mais pour intimer des volontés et promulguer des ordres, les séances devinrent presque muettes. Un grand silence se fit désormais dans la convention, interrompu seulement par le pas accéléré des bataillons

qui défilaient dans l'enceinte, par les salves du canon d'alarme et par les coups de la hache qui frappait sur la place de la Révolution.

IV. — Cependant les vingt-deux Girondins, les membres de la commission des Douze et un certain nombre de leurs amis, avertis de leur danger par ce premier coup d'ostracisme, s'enfuyaient dans leur département, et couraient protester contre la mutilation de la patrie. Les victimes du 31 mai n'avaient pas été jetées dans les cachots dès le premier jour. La Convention se contenta de les avoir exilés de leurs siéges de législateurs. La pitié de leurs collègues semblait leur laisser volontairement la facilité de se soustraire par la fuite à des emprisonnements plus étroits et à des assassinats presque certains. Des gendarmes, accoutumés au respect envers les membres de la représentation nationale, gardaient les détenus dans leurs maisons. Plutôt serviteurs que geôliers, ces hommes, facilement attendris ou gagnés, laissaient communiquer les députés proscrits avec leur famille et leurs amis au dehors. Les captifs recevaient des visites, quelques-uns même avaient la permission de sortir la nuit. On se contentait de leur parole de ne pas s'évader de Paris.

Le plus grand nombre de ceux qui avaient attendu l'issue de l'insurrection du 2 juin, chez Meilhan, dans la rue Saint-Honoré, avaient déjà pris le parti de fuir. Les autres s'évadèrent un à un. Robespierre, Danton, le comité de salut public, le peuple lui-même semblaient fermer les yeux sur ces évasions, comme pour se soustraire à eux-mêmes des victimes qu'il leur serait pénible de frapper.

V. — Buzot, Barbaroux, Guadet, Louvet, Salles, Pétion, Bergoing, Lesage, Cussy, Kervélégan, Lanjuinais se jetèrent dans la Normandie, et, après avoir parcouru, en les soulevant, les départements entre la mer et Paris, ils établirent à Caën le foyer et le centre de l'insurrection contre la tyrannie de Paris. Ils se donnèrent le nom d'assemblée centrale de la résistance à l'oppression. Biroteau et Chasset étaient parvenus jusqu'à Lyon. Les sections armées de cette ville s'agitaient en mouvements contraires et déjà sanglants. Brissot s'enfuit à Moulins, Rab Saint-Étienne à Nîmes. Grangeneuve, envoyé par Vergn Fonfrède et Ducos à Bordeaux, leva des bataillons prêts à

cher sur la capitale. Toulouse suivit la même impulsion de résistance à Paris.

Les départements de l'Ouest étaient en feu et se réjouissaient de voir la république, déchirée en factions contraires, leur offrir la complicité d'un des deux partis pour le rétablissement de la royauté. Le centre montagneux de la France, où le joug de Paris est moins accepté et où l'éloignement des frontières rend moins présents les dangers extérieurs, s'émut. Le Tarn, le Lot, l'Aveyron, le Cantal, le Puy-de-Dôme, l'Hérault, l'Ain, l'Isère, le Jura, en tout soixante et dix départements, se déclarèrent en scission avec la convention. Ces départements chargèrent les autorités constituées de prendre toutes les mesures pour venger la représentation nationale. Ils s'envoyèrent réciproquement des députations pour combiner leur soulèvement. Marseille enrôla dix mille hommes à la voix de Rebecqui et des jeunes amis de Barbaroux. Elle emprisonna les commissaires de la convention, Roux et Antiboul. Le royalisme, toujours couvant dans le Midi, transforma insensiblement ce mouvement de patriotisme en insurrection monarchique. Rebecqui, attristé des atteintes involontaires qu'il portait à la république et désespéré de voir le royalisme s'emparer du mouvement du Midi, échappa au remords par le suicide et se précipita dans la mer. Lyon et Bordeaux emprisonnèrent les envoyés de la convention comme maratistes. Les premières colonnes de l'armée combinée des départements commencèrent à s'ébranler de toutes parts. Six mille Marseillais étaient déjà à Avignon, prêts à remonter le Rhône et à faire leur jonction avec les insurgés de Nîmes et de Lyon. La Bretagne et la Normandie réunies concentraient leurs premières forces à Évreux.

VI. — Au dehors, la situation de la convention n'était pas moins tendue. L'Angleterre bloquait tous nos ports. Une armée de cent mille hommes, Anglais, Hollandais, Autrichiens, pressait et entamait les départements du Nord. Condé, bloquée, voyait le général Dampierre expirer en tentant de la défendre. Valenciennes, bombardée par trois cents bouches à feu, n'était plus qu'un amas de cendres protégé par des remparts imprenables. Les émigrés, les Autrichiens et les Prussiens avaient passé le Rhin et menacé les départements de l'Alsace d'une invasion de

plus de cent mille combattants. Custine et nos garnisons du Rhin les arrêtaient à peine. Ce général, retranché dans les lignes de Wissembourg, songeait à se réfugier dans Strasbourg. Mayence, abandonnée à elle-même, avec une garnison de vingt mille soldats d'élite paralysés ainsi pour la guerre active, se défendait héroïquement contre les attaques du général Kalkreuth à la tête de soixante et dix mille hommes. Le roi de Prusse, au milieu d'un autre corps d'armée, en face de Custine, n'attendait, pour porter les derniers coups, que la nouvelle de la reddition de Mayence. De Strasbourg aux Alpes, l'insurrection girondine soulevait la Franche-Comté et rendait l'accès du haut Jura praticable aux intrigues et aux armes des émigrés. Avoir le même ennemi, c'était la seule alliance entre les factions!

VII. — Vingt mille jeunes volontaires franc-comtois, poussés au royalisme par leur indignation contre les montagnards et contre Marat, étaient prêts à descendre sur Lyon et sur Mâcon pour grossir l'armée du Midi marchant contre Paris. Quatre-vingt mille Savoyards et Piémontais, postés sur les hauteurs du comté de Nice et au confluent des hautes gorges des Alpes de la Savoie, menaçaient Toulon, Grenoble, Lyon. Ces troupes étrangères proposaient aux royalistes de l'intérieur leurs secours armés contre les tyrans de la république. Biron, qui commandait l'armée d'Italie, n'avait que quelques milliers d'hommes découragés et indisciplinés pour couvrir à la fois la Provence et la frontière. Dans les Pyrénées, notre guerre avec l'Espagne, molle et sans gloire des deux côtés, se renfermait dans les gorges, laissant nos provinces du Roussillon sous le coup d'une invasion toujours ajournée, mais toujours imminente. Les désastres de l'armée révolutionnaire dans la Vendée complétaient ce tableau des extrémités de la république et des extrémités de la convention. La force n'était plus qu'au cœur. Pour ne pas désespérer de la lutte que la république concentrée à Paris avait à soutenir, il fallait porter dans son âme toute la foi de la nation dans la liberté. La convention avait cette foi; elle se dévoua, et elle dévoua la France ou à la mort ou à son œuvre. Ce fut sa gloire, son excuse et son salut. Danton et Robespierre, la commune de Paris et les Jacobins soutinrent son énergie au niveau de ses périls, tantôt par l'enthousiasme, tantôt par la terreur qu'ils lui imprimaient

la placèrent entre la contre-révolution et l'échafaud : elle n'eut que le choix de la mort; elle choisit la mort glorieuse, et se résolut à combattre contre tout espoir.

VIII. — Pour montrer qu'elle ne désespérait pas de l'avenir, la convention vota, en quelques jours de discussion, la nouvelle constitution dont elle avait chargé le comité de salut public de lui présenter le plan. Hérault de Séchelles lut le rapport.

Cette constitution cessait d'être représentative pour devenir démocratique, c'est-à-dire que la représentation générale, universelle, directe, y appelait partout et toujours le peuple lui-même, sous toutes les formes, à l'exercice immédiat de la souveraineté. On consultait la nation sur toutes les lois; l'élection nommait tous les pouvoirs exécutifs, les contrôlait et les destituait à son gré. Robespierre, dont les principes avaient prévalu dans cette conception, la défendit aux Jacobins contre les attaques des démagogues exagérés, tels que Roux et Chabot. »Défiez-vous,« dit-il, »de ces ci-devant prêtres coalisés avec les Autrichiens. Prenez garde au nouveau masque dont les aristocrates vont se couvrir! J'entrevois dans l'avenir un nouveau crime, qui n'est peut-être pas loin d'éclater; mais nous le dévoilerons, et nous écraserons les ennemis du peuple sous quelque forme qu'ils osent se présenter!«

Les jacobins, qui affectaient de conserver toujours l'avantage de la modération sur les cordeliers, et qui devaient à ce caractère réfléchi et politique de leurs actes une partie de leur puissance, applaudirent aux paroles de Robespierre. Ils envoyèrent une députation, dont Collot-d'Herbois fut l'orateur, supplier les cordeliers de faire taire les détracteurs de la constitution et de rallier tous les cœurs à une œuvre que le temps rendrait plus populaire encore. Les cordeliers fléchirent à la voix des jacobins; ils chassèrent de leur société, comme perturbateurs et anarchistes, Roux et Leclerc des Vosges, et pardonnèrent à Varlet en considération de l'ardeur de sa jeunesse. La constitution, ainsi sanctionnée par les deux sociétés souveraines de l'opinion à Paris et couverte de l'égide de Robespierre, fut envoyée à toutes les municipalités de la république pour être présentée à l'acceptation du peuple français convoqué en assemblées *primaires*.

Quant à Danton, il lança cette constitution au peuple comme un jouet déjà brisé dans sa pensée. Il n'aimait du peuple que sa force; il croyait peu à la liberté; il ne s'inquiétait pas de l'avenir; il était de la race de ces hommes qui ne s'insurgent contre les tyrannies que par une tyrannie plus grande. Quand ils ne sont pas des esclaves révoltés, ils deviennent les plus insolents des dominateurs. Toutes ces théories constituantes n'étaient aux yeux de Danton que des puérilités plus ou moins habiles; il lui en coûtait peu de les écrire, car il ne lui en coûtait rien de les effacer. Il ne connaissait en révolution qu'un seul gouvernement légitime: le gouvernement de la circonstance et la loi de la nécessité.

IX. — Le bruit courait alors que la convention, embarrassée des Girondins captifs à Paris, n'osant ni les juger ni les absoudre, se proposait de faire un sacrifice à la paix et à la réconciliation avec les départements en amnistiant les vingt-deux. C'était, en effet, l'avis de Danton; les rigueurs inutiles lui pesaient, et le souvenir de septembre l'éloignait du meurtre. Valazé, indigné de l'outrage caché dans un pareil pardon, écrivit à la convention qu'il ne pouvait croire à ce projet du comité de salut public; que la liberté lui était moins chère que l'honneur, et qu'il repousserait avec horreur le pardon. Vergniaud, également intrépide et qui jetait le défi à ses vainqueurs du fond de sa prison, écrivit une lettre dans le même sens. »Je demande à être jugé,« disait-il. »Si je suis coupable, je me suis mis volontairement en état d'arrestation pour offrir ma tête en expiation des trahisons dont je serais convaincu; si mes calomniateurs ne produisent pas leurs preuves contre moi, je demande à mon tour qu'ils aillent à l'échafaud. Citoyens mes collègues, je m'en rapporte à votre conscience; votre justice sera jugée à son tour par la postérité.« Les restes du parti de la Gironde, encouragés par le soulèvement des départements, se rendirent en masse à la séance de la convention pour appuyer la lecture de ces lettres et des pétitions en faveur des proscrits. »Ce sont des brandons de guerre civile qu'on vous jette!« s'écria Legendre, »hâtez-vous de les éteindre en passant dédaigneusement à vos délibérations.« La convention écarta ces pétitions. Barrère lut un rapport du comité de salut public. Il y glorifiait le 31 mai, tout en [illegible]

des mesures sévères pour ramener les jacobins et la commune au respect du pouvoir suprême concentré dans la convention. » Hommes de la montagne, « disait Barrère en finissant, vous ne vous êtes pas placés sans doute sur ce point le plus élevé pour vous élever au-dessus de la vérité; sachez donc l'entendre. Ne prononcez pas avant l'opinion sur la culpabilité des collègues que vous avez repoussés de votre sein, et donnez, en attendant le jugement, des otages aux départements alarmés. » Robespierre, Lacroix, Thuriot et Legendre s'indignèrent de cette faiblesse. Robespierre s'étonna de ce qu'on osât remettre en question ce que le peuple avait jugé.

On annonça au même moment à la convention que les administrateurs des départements insurgés venaient de faire arrêter les commissaires Romme, Prieur de la Côte-d'Or, Ruhl et Prieur de la Marne. » Je connais Ruhl, « s'écria Couthon, » il serait libre encore en face de toutes les bouches à feu de l'Europe! « On demanda par acclamation la prompte punition des administrateurs rebelles. Quelques membres de la droite proposèrent des mesures faibles ou perfides d'expectative. Danton sembla sortir à ces mots de l'inexplicable inertie qu'on lui reprochait.

» Eh quoi! « dit-il, » on semble douter de la république! C'est au moment d'un grand enfantement que les corps politiques, comme les corps physiques, paraissent menacés d'une destruction prochaine. Nous sommes entourés d'orages! la foudre gronde! eh bien! c'est du milieu de ses éclats que sortira l'ouvrage qui immortalisera la nation française. Rappelez-vous, citoyens, ce qui s'est passé du temps de la conspiration de La Fayette; rappelez-vous l'état de Paris alors, les patriotes opprimés, proscrits, menacés partout, les plus grands malheurs suspendus sur nous! C'est aujourd'hui la même situation! il semble qu'il n'y ait de péril que pour ceux qui ont créé la liberté! La Fayette et sa faction furent bientôt démasqués. Aujourd'hui les nouveaux ennemis du peuple sont déjà en fuite sous de faux noms. Ce Brissot, ce coryphée de la secte impie qui va être étouffée, cet homme qui vantait son courage et qui se targuait de son indigence en m'accusant, moi, d'être couvert d'or, n'est plus qu'un misérable, dont le peuple a déjà fait justice à Moulins, *en l'arrêtant comme un* conspirateur. On dit que l'insurrection

de Paris cause des mouvements dans les départements? Je le déclare à la face de l'univers, ces événements feront la gloire de cette superbe cité! Je le déclare à la face de la France, sans le canon du 31 mai les conspirateurs nous faisaient la loi! que le crime de cette insurrection retombe sur nous!!!«

X. — Cet orgueilleux défi à la postérité n'eut qu'un écho unanime sur la montagne. Danton s'associait à l'insurrection victorieuse du 31 mai, et lui donnait devant la France le baptême du patriotisme.

Couthon convertit en motion l'enthousiasme excité par ces paroles, et fit voter non-seulement l'amnistie des bandes qui avaient assiégé la convention, mais encore l'éloge de la commune, du peuple, et même du comité insurrecteur de Paris pendant les journées du 31 mai, du 1er et du 2 juin.

Ducos, resté avec Fonfrède sur les bancs déserts des Girondins, s'efforça de fléchir la colère des vainqueurs et d'exciter leur indulgence en faveur de ses collègues. On y répondit par des murmures. On accusa Vergniaud d'avoir voulu corrompre le gendarme qui le gardait. On signala l'évasion de Lanjuinais et de Pétion, qui étaient allés rejoindre leurs collègues à Caën. Robespierre demanda le rapport immédiat sur les députés détenus. » Quoi! c'est ici, « dit-il » qu'on ose mettre en parallèle la convention et quelques conspirateurs! C'est ici qu'on tient le langage de la Vendée? « Cette apostrophe injurieuse au côté droit fut couverte de dénégations et de murmures. » Je demande, « dit Legendre, qui affectait le fanatisme pour Robespierre, » je demande que le premier rebelle, le premier de ces révoltés « (en écrasant du geste les amis de Vergniaud) » qui interrompra l'orateur soit envoyé à l'Abbaye! — On veut connaître leurs crimes, « continua Robespierre, » leurs crimes, citoyens! sont les calamités publiques, l'audace des conspirateurs, la coalition des tyrans de l'Europe, les lois qu'ils nous ont empêchés de faire, la constitution sainte qui s'est élevée depuis qu'ils n'y sont plus! Citoyens! qu'aucune pusillanimité ne vous engage à ménager les coupables, le peuple est à vous! «

XI. — Fonfrède essaya d'obtenir que le décret d'emprisonnement contre ses amis indiquât du moins la prison spéciale où ils seraient enfermés pour qu'ils ne fussent pas confondus

criminels. Il n'obtint qu'une froide indifférence. Des femmes et des enfants des détenus supplièrent qu'on leur permît de partager le sort de leurs parents. La montagne accueillit ou rejeta ces prières individuelles selon sa partialité pour ou contre les personnes. Bertrand, qui venait de perdre sa femme, et qui restait seul et pauvre pour soigner ses enfants en bas âge, leur fut impitoyablement arraché. Cette discussion se prolongea. Drouet accusa Biroteau de chercher à fuir et Vergniaud d'avoir enivré ses geôliers. »Cessons,« dit enfin Robespierre, »de nous occuper des individus. Ils voudraient que la république ne pensât qu'à eux; mais la république ne pense qu'à la liberté. Faites des lois populaires, posez les bases de l'instruction publique, régénérez l'opinion, épurez les mœurs; hâtez-vous, si vous ne voulez perpétuer les crises de la révolution. L'intention de vos ennemis est de rallumer la guerre civile. On voudrait que la convention présentât le spectacle des divisions qui déchirent la France. Tel est le motif de cette affectation à demander que vous vous occupiez de ces misérables individus qui, quoique frappés du glaive de la loi, lèvent l'étendard de la révolte. Laissons ces misérables aux remords qui les poursuivent.«

On apprit bientôt la fuite de Kervélégan et de Biroteau. »Où est donc leur crime?« cria une voix de la plaine. »Leur crime!« répondit Maure, »il est dans leur fuite.«

XII. — Enfin Saint-Just, inspiré par Robespierre, lut le rapport définitif sur les événements du 31 mai. Ce rapport, rassemblant en un seul faisceau d'accusations toutes les calomnies de Camille Desmoulins contre les Girondins, transformait ce parti en une vaste conspiration pour rétablir la royauté abolie et pour livrer la république à l'étranger. Le fédéralisme était présenté comme le but constant et systématique de ce parti. »Voyez!« disait Saint-Just en finissant, »ils voulaient vous asservir vous-mêmes au nom de votre sûreté. Ils vous traitaient comme ce roi de Chypre chargé de chaînes d'or. Marseille et Lyon prêts à se joindre à la Vendée, sont en proie à leurs émissaires. Tyrans plus odieux que Pisistrate, ils font égorger le fils qui leur redemande son père et la mère qui pleure un fils! Buzot soulève l'Eure et le Calvados; Pétion, Louvet, Barbaroux le secondent. *On ferme les sociétés* populaires, on sévit contre les patriotes. A

Nîmes on installe une commission de gouvernement. Partout le sang coule. Bordeaux entend le cri de *Vive le roi!* mêlé aux outrages contre la convention. Entendez-vous les cris de ceux qu'on assassine? La liberté du monde et les droits de l'homme sont bloqués avec vous dans Paris. Ils ne périront pas! Votre destinée est plus forte que vos ennemis. Vous ne leur devez plus rien, puisqu'ils désolent la patrie. C'est le feu de la liberté qui nous a de lui-même épurés, comme le bouillonnement des métaux chasse du creuset l'écume impure. Qu'ils restent seuls avec leurs crimes. Proscrivez ceux-là, jugez les autres, et pardonnez ensuite. Vous n'aimez point à être implacables! »

Ce rapport offrait l'amnistie aux départements insurgés. Il se résumait en un décret. Ce décret déclarait traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Gorsas, Lanjuinais, Salles, Louvet, Bergoing, Biroteau, Pétion; il mettait en accusation Gensonné, Vergniaud, Mollevault, Gardien, détenus à Paris. Il appelait Bertrand, membre de la commission des Douze, dans le sein de la convention. Chabot, à la suite de ce rapport, demanda et obtint un décret d'accusation contre Condorcet, qui venait de défendre courageusement ses amis, dans une adresse aux Français.

XIII. — Pendant que la convention sévissait ainsi au centre, elle combattait aux extrémités. Ses commissaires, luttant partout contre les émissaires girondins, soulevaient les sections, ralliaient les bataillons, marchaient à leur tête contre les premiers rassemblements et écrasaient l'insurrection dans son germe. Le général Carteaux coupa la route de Lyon aux volontaires de Marseille et les mit en fuite auprès d'Avignon. Bordeaux restait indécis s'il vengerait ses députés ou s'il obéirait à la montagne. Mais le foyer de l'insurrection fédéraliste était à Caën en Normandie, et en Bretagne. Jetons un regard sur cette ville et sur ces provinces.

Les dix-huit députés réfugiés à Caën étaient Barbaroux, Bergoing, Boutedoux, Buzot, du Chastel, de Cussy, Gorsas, Guadet, Kervélegan, Lanjuinais quelques jours seulement, Larivière, Lesage d'Eure-et-Loir, Louvet, Meilhan, Mollevault, Salles, Valady, Pétion accompagné de son fils enfant de dix ans. Ils avaient été rejoints par trois jeunes écrivains dévoués à leur cause et à leur malheur: c'étaient Girey-Dupré, Riouffe et Marchenna.

Ces députés s'étaient réunis en masse à Caën, parce que cette

ville n'avait pas attendu leur provocation pour se prononcer contre la journée du 31 mai et contre la violation de la représentation nationale.

Depuis quelques mois, les jacobins de Caën, indignés des doctrines de la montagne, avaient rompu ouvertement avec la société des jacobins de Paris. La nuit même du 31 mai, le conseil du département du Calvados avait voté la formation d'une armée départementale destinée à assurer la liberté de la convention. »Nous ne déposerons les armes,« disait l'adresse rédigée dans la même séance, »qu'après avoir fait rentrer les proscripteurs et les factieux dans le néant!« Une assemblée prit le gouvernement de l'insurrection. Elle décerna le commandement des troupes au général Wimpfen, ancien député constitutionnel. M. de Wimpfen était de Bayeux. Resté fidèle à la patrie, son cœur cependant était royaliste. L'assemblée insurrectionnelle fit arrêter Romme et Prieur, deux commissaires de la convention du parti montagnard. On les enferma au château de Caën. C'est pendant ces emprisonnements que Romme médita le plan du *calendrier républicain* qui devait enlever au temps lui-même l'empreinte du passé et de la tradition.

Les députés fugitifs arrivèrent successivement à Caën, les premiers jours de juin. Chacun d'eux, à son arrivée, se présenta au comité insurrectionnel et échauffa les opinions fédéralistes par le récit de ses propres persécutions. La ville leur donna l'hospitalité à l'hôtel de l'ancienne intendance. Ils restèrent spectateurs plutôt qu'acteurs dans l'insurrection. Elle se grossit rapidement de quelques régiments en garnison à Caën et aux environs, et de quelques bataillons de volontaires composés de l'élite de la jeunesse de Rennes, de Lorient, de Brest. L'avant-garde de ces troupes, sous le commandement de M. de Puisaye, émigré rentré, dévoué au roi, fut postée à Évreux. M. de Puisaye ne voyait dans l'insurrection que le renversement de la république. Une fois vainqueur, il croyait faire changer facilement de drapeau à ses troupes et rétablir la royauté constitutionnelle. C'était un homme à la fois orateur, diplomate, soldat; caractère éminemment trempé pour les guerres civiles, qui produisent plus d'aventuriers que de héros. M. de Puisaye avait déjà passé une *année entière*, caché dans une caverne, au milieu des forêts de

la Bretagne, pour allumer de là par ses manœuvres et par ses correspondances le feu de la révolte contre la république. Il se revêtait maintenant des couleurs tricolores et des opinions des Girondins. Ses soldats se défiaient de lui. Le général Wimpfen resta à Caën avec le corps d'armée principal. Il essaya sans succès de se fortifier par des enrôlements volontaires. Les émissaires de la montagne, répandus dans le département, amortissaient et décourageaient le mouvement. On tremblait que la liberté ne succombât dans la lutte livrée en son nom.

M. de Puisaye fit marcher ses troupes, au nombre de deux mille hommes, sur Vernon. Mais les ayant campées imprudemment aux environs de Brécourt et abandonnées de sa personne pendant la nuit du 13 juillet, quelques coups de canon des troupes de la convention suffirent pour les disperser. Cette déroute fut le signal de la déroute des rassemblements partout. Les bataillons bretons eux-mêmes reprirent la route de leurs départements. Robert Lindet, commissaire de la convention, rentra à Caën sans résistance. Les députés ne songèrent plus qu'à leur sûreté. Wimpfen leur offrit de leur assurer un asile en Angleterre. Ils refusèrent, de peur de confondre leur cause avec celle des émigrés.

La même indolence qui les avait perdus à Paris les perdit à Caën. Aucun d'eux ne développa ces ressources de caractère et d'esprit qui suppléent au nombre et créent les moyens d'action. Ils contemplaient leur fortune sans y porter la main. Ils passaient les jours en entretiens stériles avec les membres du comité insurrectionnel. Barbaroux s'occupait de poésie, comme dans les loisirs d'une vie heureuse. Il s'excusait de son vote de mort dans le procès du roi. »Ce n'était pas mon opinion personnelle,« disait-il, »c'était le vœu de mes commettants, je me suis borné à l'exprimer.«

Pétion paraissait absorbé dans les soins qu'il donnait à son fils.

Louvet et Barbaroux se portèrent à Lisieux, dans l'intention de marcher avec l'avant-garde sur Paris. Ils y arrivèrent au moment où les troupes débandées de Puisaye rétrogradaient vers Caën. Un de leurs amis qui fuyait avec les bataillons de ce général trouva Barbaroux couché sur le pavé de sa chambre dans une auberge de Lisieux. Il lui annonça la déroute de Vernon.

roux revint à Caën. Valady et lui ne se quittaient pas. »Barbaroux,« disait Valady, »est un étourdi sublime qui, dans dix ans, sera un grand homme!« Girey-Dupré composait des strophes insurrectionnelles pour remplacer celles de *la Marseillaise* dans les combats contre la montagne.

Pétion se justifiait avec indignation du soupçon d'avoir participé aux massacres de septembre. Sa figure honnête démentait ces imputations atroces. »Voyez,« disait de lui Barbaroux, »voyez l'homme qu'on veut faire passer pour un assassin!«

Guadet avait le visage, la parole et la contenance tragiques. »Toujours orateur,« disait de lui en plaisantant Barbaroux.

Ils étalèrent à Caën plus d'indifférence à leur sort que de caractère pour le réparer. Ils excitèrent plus de curiosité que d'enthousiasme. Tout avorta sous leurs mains. Leur guerre civile ne fut qu'une émeute qui n'approcha pas même des remparts de Paris. La république qu'ils avaient créée leur refusa jusqu'à un champ de bataille et ne leur réservait que l'échafaud. La France plaignit ces hommes persécutés, mais ne voulut pas s'anéantir pour les venger. Elle avait horreur des violences faites à la représentation, de l'oppression de la convention, des échafauds; mais elle avait plus horreur encore des déchirements de son territoire et de l'invasion de l'étranger. Elle ne mettait pas en balance alors la tyrannie passagère d'un comité de salut public, quelque atroce que fût cette tyrannie, avec l'anéantissement de la patrie et la décomposition de l'unité nationale à laquelle elle croyait s'immoler elle-même. Le nom de fédéraliste était plus qu'une injure dans l'esprit du peuple: c'était un parricide, que la mort seule à ses yeux pouvait expier.

XIV. — Chaque jour ce soupçon de fédéralisme envoyait au comité révolutionnaire ceux que ce nom désignait à la vengeance du peuple. Marat ne cessait de stygmatiser de ce nom tous ceux qui tenaient aux députés proscrits par des liens d'opinion ou d'attachement. Marat s'était constitué, depuis son triomphe, l'accusateur public de la commune, des cordeliers et même de la convention. L'hésitation de Danton, la temporisation de Robespierre, la modération des jacobins élevaient en ce moment Marat à l'apogée de sa popularité et de sa puissance. Il osait tout ce qu'il rêvait. Son imagination fiévreuse ne mettait plus

de bornes à ses rêves. Il affectait un grand mépris pour la convention. Il dédaignait d'assister aux séances. Il levait les épaules aux noms de Robespierre et de Danton, incapables tous deux, disait-il, l'un faute de vertu, l'autre faute de génie, d'accomplir une révolution et de régénérer un peuple. Il avait les vertiges de la hauteur où sa folie même l'avait porté. Il croyait résumer de plein droit dans sa personne le nombre, le droit, la volonté de la multitude. Il adorait en lui la divinité du peuple.

XV. — Ce culte qu'il avait pour lui-même il l'avait inspiré à la partie ignorante et turbulente de la nation et surtout de la populace de Paris. Marat était à ses yeux le dernier mot du patriotisme. »Marat nous est nécessaire,« disait Camille Desmoulins à Danton pour s'excuser de ses adulations envers cet homme. »Tant que nous aurons Marat avec nous, le peuple aura confiance dans nos opinions et ne nous abandonnera pas; car au-delà des opinions de Marat il n'y a rien. Il dépasse tout le monde et personne ne peut le dépasser.«

Depuis l'expulsion des Girondins il s'était récusé comme député, ne voulant pas, disait-il, prononcer comme juge sur ceux qu'il considérait comme des ennemis personnels. Son jugement à lui, c'était l'insurrection. Il dédaignait le jugement de la convention et le glaive de la loi. Dévoré par une fièvre lente et par une lèpre hideuse, écume visible des bouillonnements de son sang, il ne sortait presque plus de la demeure sombre et reculée qu'il habitait. De là invisible et malade, il ne cessait de signaler des proscriptions au peuple, de désigner les suspects, de marquer du doigt les victimes, et de promulger ses ordres à la convention elle même. La convention écoutait ses lettres avec un dégoût réel, mais avec une déférence affectée. Les Girondins, répandus dans les départements, pour accroître l'horreur de la France contre leurs ennemis, leur donnaient le nom de *Maratistes*. Cette dénomination injurieuse avait encore grandi Marat dans l'imagination de la multitude. Les départements résumaient dans cet homme toute la terreur, toute l'horreur, toute l'anarchie du moment. En personnifiant le crime dans cet être vivant et sinistre, ils rendaient le crime lui-même plus terrible et plus odieux.

# LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

**Caën. — Maison de Charlotte Corday. — Portrait de Charlotte Corday. — Sa vie. — Son caractère. — Ses liaisons avec les Girondins proscrits. — Projets. — Voyage. — Arrivée à Paris. — Audience. — Marat assassiné. — Charlotte Corday arrêtée. — Adresse aux Français. — Jugement. — Exécution.**

I. — Mais, pendant que Paris, la France, les chefs et les armées des factions se préparaient ainsi à déchirer la république, l'ombre d'une grande pensée traversait l'âme d'une jeune fille et allait déconcerter les événements et les hommes, en jetant le bras et la vie d'une femme à travers la destinée de la révolution. On eut dit que la Providence voulait se jouer de la grandeur de l'œuvre par la faiblesse de la main, et qu'elle se plaisait à faire contraster dans une lutte corps à corps les deux fanatismes: l'un sous les traits hideux de la vengeance du peuple dans Marat, l'autre sous la céleste beauté de l'amour de la patrie dans une Jeanne d'Arc de la liberté; l'un et l'autre aboutissant néanmoins, dans leur égarement, au même acte, le meurtre, et se ressemblant malheureusement ainsi devant la postérité, non par le but, mais par le moyen; non par le visage, mais par la main; non par l'âme, mais par le sang!

II. — Dans une rue large et populeuse qui traverse la ville de Caën, capitale de la Basse-Normandie et centre alors de l'insurrection girondine, on voyait au fond d'une cour une antique maison aux murailles grises, délavées par la pluie et lézardées par le temps. Cette maison s'appelait le *Grand-Manoir*. Une fontaine à margelle de pierre, verdie par la mousse, occupe un angle de la cour. Une porte étroite et basse, dont les jambages cannelés allaient se renouer au sommet en cintre, laissait voir les *marches usées* d'un escalier en spirale qui montait à l'étage

supérieur. Deux fenêtres en croisillons, dont les vitraux octogones étaient enchâssés dans des compartiments de plomb, éclairaient faiblement l'escalier et les vastes chambres nues. Ce jour pâle imprimait à cette demeure, par cette vétusté et cette obscurité, ce caractère de délabrement, de mystère et de mélancolie, que l'imagination humaine aime à voir étendu, comme un linceul, sur les berceaux des grandes pensées et sur les séjours des grandes natures. C'est là que vivait, au commencement de 1793, une petit-fille du grand tragique français Pierre Corneille. Les poëtes et les héros sont de même race. Il n'y a entre eux d'autre différence que celle de l'idée au fait. Les uns font ce que les autres conçoivent. Mais c'est une même pensée. Les femmes sont naturellement enthousiastes comme les uns, courageuses comme les autres. La poésie, l'héroïsme et l'amour sont du même sang.

III. — Cette maison appartenait à une pauvre femme veuve sans enfants, âgée et infirme, nommée madame de Bretteville. Auprès d'elle habitait depuis quelques années une jeune parente qu'elle avait recueillie et élevée pour étayer sa vieillesse et pour peupler son isolement. Cette jeune fille avait alors vingt-quatre ans. Sa beauté grave, sereine et recueillie, quoique éclatante, semblait avoir contracté au fond du cœur l'empreinte de ce séjour austère et de cette vie retirée. Il y avait en elle quelque chose d'une apparition. Les habitants du quartier, qui la voyaient sortir le dimanche avec sa vieille tante pour aller aux églises, ou qui l'entrevoyaient à travers la porte, lisant pendant de longues heures dans la cour, assise au soleil sur la marche de la fontaine, racontent que leur admiration pour elle était mêlée de prestige et de respect : soit rayonnement d'une pensée forte qui intimide l'œil du vulgaire, soit atmosphère de l'âme répandue sur les traits, soit pressentiment d'une destinée tragique qui éclate d'avance sur le front.

Cette jeune fille était d'une stature élevée, sans dépasser néanmoins la taille ordinaire des femmes grandes et sveltes de la Normandie. La grâce et la dignité naturelle accentuaient, comme un rhythme intérieur, sa démarche et ses mouvements. L'ardeur du Midi se mêlait dans son teint à la coloration des femmes du Nord. Ses cheveux prenaient des tons sombres quand ils étaient

attachés en masse autour de sa tête ou qu'ils s'ouvraient en deux ondes sur son front. Ils paraissaient lustrés d'or à l'extrémité de leurs tresses, comme l'épi plus foncé et plus resplendissant que la tige du blé au soleil. Ses yeux, grands et fendus jusqu'aux tempes, étaient de couleur changeante comme l'eau de mer, qui emprunte sa teinte à l'ombre ou au jour; bleus quand elle réfléchissait, presque noirs quand elle s'animait. Des cils très-longs, plus noirs que ses cheveux, donnaient du lointain à son regard. Son nez, qui s'unissait au front par une courbe insensible, était légèrement renflé vers le milieu. Sa bouche grecque dessinait nettement ses lèvres. L'expression en flottait insaisissable entre la tendresse et la sévérité, également propre à respirer l'amour ou le patriotisme. Le menton relevé, séparé en deux par un sillon très-creux, donnait à la partie inférieure de son visage un accent de résolution mâle, qui contrastait avec la grâce toute féminine des contours. Ses joues avaient la fraîcheur de la jeunesse et l'ovale forme de la santé. Elle rougissait et pâlissait facilement. Sa peau était d'une blancheur saine et marbrée de vie. Sa poitrine large et un peu maigre présentait un buste sculptural à peine ondulé. Ses bras étaient forts de muscles, ses mains longues, ses doigts effilés. Son costume, conforme à la modicité de sa fortune et à la retraite où elle vivait, était d'une sobre simplicité. Elle se fiait à la nature et dédaignait tout artifice ou tout caprice de la mode dans ses habits. Ceux qui l'ont vue dans son adolescence la peignent toujours uniformément vêtue d'une robe de drap sombre, coupée en amazone, et coiffée d'un chapeau de feutre gris, relevé des bords, et entouré de rubans noirs comme les femmes de son rang en portaient alors. Le son de sa voix, cet écho vivant qui résume toute une âme dans une vibration de l'air, laissait une profonde et tendre impression dans l'oreille de ceux à qui elle adressait la parole. Ils parlaient encore de ce son de voix, dix ans après l'avoir entendu, comme d'une musique étrange et ineffaçable qui s'était gravée dans leur mémoire. Elle avait dans ce clavier de l'âme des notes si sonores et si graves, que l'entendre, c'était, disaient-ils, plus que la voir, et qu'en elle le son faisait partie de la beauté.

Cette jeune fille se nommait Charlotte Corday d'Armont. *Quoique noble de sang*, elle était née dans une chaumière nom-

mée le Ronceray, au village de Ligneries, non loin d'Argentan. L'infortune l'avait reçue dans la vie, d'où elle devait sortir par l'échafaud.

IV. — Son père, François de Corday d'Armont, était un de ces gentilshommes de province que la pauvreté confondait presque avec le paysan. Cette noblesse ne conservait de son ancienne élévation qu'un certain respect pour le nom de famille et une espérance vague du retour de la fortune, qui l'empêchait à la fois de s'abaisser par les mœurs et de se relever par le travail. La terre que cette noblesse rurale cultivait dans de petits domaines inaliénables, la nourrissait seule sans l'humilier de son indigence. La noblesse et la terre semblaient s'être épousées en France, comme l'aristocratie et la mer s'épousaient à Venise.

M. de Corday joignait à cette occupation agricole une inquiétude politique et des goûts littéraires très-répandus alors dans cette classe lettrée de la population noble. Il aspirait de l'âme une révolution prochaine. Il se tourmentait dans son inaction et dans sa misère. Il avait écrit quelques ouvrages de circonstance contre le despotisme et le droit d'aînesse. Ces écrits étaient pleins de l'esprit qui allait éclore. Il avait en lui l'horreur de la superstition, l'ardeur d'une philosophie naissante, le pressentiment d'une révolution nécessaire. Soit insuffisance de génie, soit inquiétude de caractère, soit obstination de fortune qui engloutit les plus beaux talents, il ne put se faire jour à travers les événements.

Il languissait dans son petit fief de Ligneries, au sein d'une famille qui s'accroissait tous les ans. Cinq enfants, deux fils et trois filles, dont Charlotte était la seconde, lui faisaient sentir, de jour en jour davantage, les tristesses du besoin. Sa femme, Jacqueline-Charlotte-Marie de Gonthier des Autiers, mourut de ces angoisses, laissant un père à ses filles en bas âge, mais laissant en réalité leurs âmes orphelines de cette tradition domestique et de cette inspiration quotidienne qu'avec la mère la mort enlève aux enfants.

Charlotte et ses sœurs vécurent encore quelques années à Ligneries, presque abandonnés à la nature, vêtues de grosse toile comme les filles de la Normandie, et, comme elles, sarclant le jardin, fanant le pré, glanant les gerbes et recueillant les pommes

de l'étroit domaine de leur père. A la fin, la nécessité força M. de Corday à se séparer de ses filles. Elles entrèrent, sous les auspices de leur noblesse et de leur indigence, dans un monastère de Caën, dont madame de Belzunce était abbesse. On appelait ce monastère l'Abbaye aux Dames. Cette abbaye, avec ses vastes cloîtres et sa chapelle d'architecture romane, avait été construite en 1066 par Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Dégradée et oubliée, en ruine jusqu'en 1730, elle fut magnifiquement restaurée alors, et forme aujourd'hui un des plus beaux hospices du royaume et un des plus splendides monuments publics de la ville de Caën et de la Normandie.

V. — Charlotte avait treize ans. Ces couvents étaient alors de véritables gynécées chrétiens où les femmes vivaient à l'écart du monde, mais en écoutant tous ses bruits et en participant à tous ses mouvements. La vie monastique, pleine de pratiques douces, d'amitiés intimes, séduisit quelque temps la jeune fille. Son âme ardente et son imagination passionnée la jetèrent dans cette contemplation rêveuse au fond de laquelle on croit apercevoir Dieu : état de l'âme que l'obsession affectueuse d'une supérieure et la puissance de l'imitation changent si aisément, dans l'enfance, en foi et en exercices de dévotion. Le caractère de fer de madame Roland elle-même s'était allumé et amolli à ce feu du ciel. Charlotte, plus tendre, y céda plus facilement encore. Elle fut, quelques années, un modèle de piété. Elle rêvait de fermer sa vie, à peine ouverte, à cette première page, et de s'ensevelir dans ce sépulcre où au lieu de la mort elle trouvait le repos, l'amitié et le bonheur.

Mais plus son âme était forte, plus elle creusait vite et arrivait à l'extrémité de ses pensées. Elle descendit promptement au fond de sa foi d'enfant. Elle entrevit au-delà de ses dogmes domestiques d'autres dogmes nouveaux, lumineux, sublimes. Elle n'abandonna ni Dieu ni la vertu, ces deux premières passions de son âme ; mais elle leur donna d'autres noms et d'autres formes. La philosophie, qui inondait alors la France de ses lueurs, franchissait avec les livres en vogue les grilles des monastères. C'est là que, plus profondément méditée dans le recueillement du cloître et en opposition avec les petitesses monastiques, la philosophie formait ses plus ardents adeptes. Ces jeunes hommes et

ces jeunes femmes, dans le triomphe de la raison générale, voyaient surtout leurs chaînes brisées et adoraient leur liberté reconquise.

Charlotte noua au convent ces tendres prédilections d'enfance semblables à des parentés de cœur. Ses amies étaient deux jeunes filles de nobles maisons et d'humble fortune comme elle, mesdemoiselles de Faudoas et de Forbin. L'abbesse, madame de Belzunce, et la coadjutrice, madame Doulcet de Pontécoulant, avaient distingué Charlotte. Elles l'admettaient dans ces sociétés un peu mondaines que l'usage permettait aux abbesses d'entretenir avec leurs parents du dehors, dans l'enceinte même de leurs couvents. Charlotte avait connu ainsi deux jeunes gens, neveux de ces deux dames : M. de Belzunce, colonel d'un régiment de cavalerie en garnison à Caën, et M. Doulcet de Pontécoulant, officier des gardes du corps du roi. L'un qui devait être massacré bientôt dans une émeute par la populace de Caën ; l'autre qui allait adopter avec une constance modérée la révolution, entrer à l'assemblée législative et à la convention, et subir l'exil et la persécution pour la cause des Girondins. On a prétendu depuis que le souvenir trop tendre du jeune Belzunce, immolé à Caën par le peuple, avait fait jurer à Charlotte, veuve de son premier amour, une vengeance qui avait attendu et frappé Marat. Rien ne confirme cette supposition, et tout la réfute. Si la révolution n'avait jeté dans le cœur de Charlotte que l'horreur et le ressentiment du meurtre d'un amant, elle aurait confondu dans la même haine tous les partis de la république ; elle n'aurait pas embrassé jusqu'au fanatisme et jusqu'à la mort une cause qui avait ensanglanté ses souvenirs et couvert son avenir de deuil.

VI. — Au moment de la suppression des monastères, Charlotte avait dix-neuf ans. La détresse de la maison paternelle s'était accrue avec les années. Ses deux frères, engagés au service du roi, avaient émigré. Une de ses sœurs était morte. L'autre gouvernait à Argentan le pauvre ménage de leur père. La vieille tante, madame de Bretteville, recueillit Charlotte dans sa maison de Caën. Cette tante était sans fortune, comme toute sa famille. Elle vivait dans cette obscurité et dans ce silence qui laissent à peine connaître, des plus proches voisins, le nom et l'existence d'une pauvre veuve. Son âge et ses infirmités [illegible]

core l'ombre que sa condition jetait sur sa vie. Une seule femme la servait. Charlotte assistait cette femme dans les soins domestiques. Elle recevait avec grâce les vieilles amies de la maison. Elle accompagnait, le soir, sa tante dans ces sociétés nobles de la ville, que les fureurs du peuple n'avaient pas encore toutes dispersées, et où l'on permettait à quelques vieux débris de l'ancien régime de se resserrer pour se consoler et pour gémir. Charlotte, respectueuse envers ces regrets et ces superstitions du passé, ne les contrariait jamais par des paroles cruelles; mais elle en souriait intérieurement et nourrissait dans son âme le foyer d'opinions bien différentes. Ce foyer devenait en elle, de jour en jour, plus ardent. Mais la tendresse de son âme, la grâce de ses traits, la puérilité enfantine de ses manières ne laissaient soupçonner aucune arrière-pensée sous son enjouement. Sa gaieté douce rayonnait sur la maison de sa tante, comme le rayon du matin d'un jour d'orage, d'autant plus éclatant que le soir sera plus ténébreux.

Ces soins domestiques remplis, sa tante accompagnée à l'église et ramenée à la maison, Charlotte était libre de toutes ses pensées et de toutes ses heures. Elle passait ses jours à folâtrer dans la cour et dans le jardin, à rêver et à lire. On ne la gênait, on ne la dirigeait en rien, dans sa liberté, dans ses opinions, dans ses lectures. Les opinions religieuses et politiques de madame de Bretteville étaient des habitudes plutôt que des convictions. Elle les gardait comme le costume de son âge et de son temps, mais elle ne les imposait pas. D'ailleurs la philosophie avait sapé, à cette époque, le fond des croyances dans l'esprit même de la vieille noblesse. La révolution remettait tout en doute. On tenait peu à des idées qu'on voyait tous les jours chanceler et crouler. Et puis les opinions républicaines du père de Charlotte s'étaient infiltrées plus ou moins dans ses proches. La famille de Corday penchait pour les idées nouvelles. Madame de Bretteville elle-même cachait, sous la décence de ses regrets pour l'ancien régime, une faveur secrète pour la révolution. Elle laissait sa nièce se nourrir des ouvrages, des opinions, des journaux de son choix. L'âge de Charlotte la portait à la lecture des romans, qui fournissent des rêves tout faits à l'imagination des âmes oisives. Son esprit la portait à la lecture des œuvres de philosophie, qui trans-

forment les instincts vagues de l'humanité, [illegible] de gouvernement, et des livres d'histoire, qui [illegible] ries en actions et les idées en hommes.

Elle trouvait ce double besoin de son esprit et de [illegible] satisfait dans Jean-Jacques Rousseau, ce philosophe de [illegible] ce poëte de la politique; dans Raynal, ce fanatique [illegible] dans Plutarque, enfin, ce personnificateur de l'histoire, qui peint plus qu'il ne raconte, et qui vivifie les [illegible] caractères de ses héros. Ces trois livres se succédaient [illegible] dans ses mains. Les livres passionnés ou légers de l'époque, [illegible] l'*Héloïse* ou *Faublas*, étaient aussi feuilletés par elle. [illegible] que son imagination y allumât ses rêves, son âme [illegible] mais sa pudeur, ni son adolescence et sa chasteté. [illegible] soin d'aimer, inspirant et ressentant quelquefois les [illegible] symptômes de l'amour, sa réserve, sa dépendance et [illegible] la retinrent toujours aux derniers aveux de ses sentiments. [illegible] déchirait son cœur, pour emporter violemment le [illegible] qui s'y attachait. Son amour, refoulé ainsi par la volonté [illegible] le sort, changea non de nature, mais d'idéal. Il se transforma en vague et sublime dévouement à un rêve de bonheur public. [illegible] cœur était trop vaste pour ne contenir que sa propre félicité. Elle voulut y contenir la félicité de tout un peuple. [illegible] elle aurait brûlé pour un seul homme, elle s'en [illegible] patrie. Elle se concentra de plus en plus dans ses idées, [illegible] chant sans cesse en elle quel service elle pourrait rendre à l'humanité. La soif du sacrifice de soi-même était devenue [illegible] mence, son amour ou sa vertu. Ce sacrifice dût-il être [illegible] elle était résolue à l'accomplir. Elle était arrivée à [illegible] désespéré de l'âme, qui est le suicide du bonheur, non [illegible] de la gloire ou de l'ambition, comme madame Roland, [illegible] profit de la liberté et de l'humanité, comme Judith ou [illegible] Il ne lui manquait plus qu'une occasion; elle l'épiait, [illegible] la saisir.

VII. — C'était le temps où les Girondins luttaient, [illegible] retentissement de courage et d'éloquence prodigieux, [illegible] leurs ennemis à la convention. Les jacobins [illegible] *croyait-on,* arracher la république à la Gironde que [illegible] *piter la France dans une sanglante anarchie.* Les [illegible]

gers de la liberté, la tyrannie odieuse de la populace de Paris, substituée à la souveraineté légale de la nation, représentée par ses députés; les emprisonnements arbitraires, les assassinats de septembre, la conjuration du 10 mars, l'insurrection des 30 et 31 mai, l'expulsion et la proscription de la partie la plus pure de l'assemblée, leur échafaud dans le lointain, où la liberté monterait avec eux; la vertu de Roland, la jeunesse de Fonfrède et de Barbaroux, le cri de désespoir d'Isnard, la constance de Buzot, l'intégrité de Pétion, d'idole devenu victime; le martyre de tribune de Lanjuinais, auquel il n'avait manqué, pour égaler le sort de Cicéron, que la langue de l'orateur clouée sur les rostres; enfin l'éloquence de Vergniaud, cet espoir des bons citoyens, ce remords des pervers, devenue tout à coup muette et abandonnant les honnêtes gens à leur découragement, les méchants à leur scélératesse; à la place de ces hommes, ou intéressants ou sublimes, qui paraissaient défendre sur la brèche les derniers remparts de la société et les foyers sacrés de chaque citoyen, un Marat, la lie et la lèpre du peuple, triomphant des lois par la sédition, couronné par l'impunité, rapporté dans les bras des faubourgs sur la tribune, prenant la dictature de l'anarchie, de la spoliation, de l'assassinat, et menaçant toute indépendance, toute propriété, toute liberté, toute vie dans les départements: toutes ces convulsions, tous ces excès, toutes ces terreurs avaient fortement ému les provinces de la Normandie.

VIII. — La présence dans le Calvados de ces députés proscrits et fugitifs, venant faire appel à la liberté contre l'oppression et embrasser les foyers des departements pour y susciter des vengeurs à la patrie, avait porté jusqu'à l'adoration l'attachement de la ville de Caën pour les Girondins et l'exécration contre Marat. Le nom de Marat était devenu un des noms du crime. Les opinions plus anglaises que romaines, le républicanisme attique et modéré de la Gironde contrastaient avec le cynisme des maratistes. Ce qu'on avait désiré en Normandie avant le 10 août, c'était bien moins le renversement du trône qu'une constitution égalitaire de la monarchie. La ville de Rouen, capitale de cette province, était attachée à la personne de Louis XVI, et lui avait offert un asile avant sa chute. L'échafaud de ce prince avait attristé et humilié les bons citoyens. Les autres villes de cette

partie de la France étaient riches, [illegible] paix et la marine étaient nécessaires à [illegible] du roi pour l'agriculture, sa prédilection [illegible] gation, les forces navales de la France qu'il [illegible] stituer, les constructions de vaisseaux qu'il [illegible] rade de Brest, les travaux merveilleux du [illegible] les voyages qu'il avait faits, dans l'intérieur et [illegible] nos côtes, pour visiter et vivifier toutes nos [illegible] ses études avec Turgot pour favoriser les [illegible] le commerce, avaient laissé, dans le cœur [illegible] time pour son nom, de l'attendrissement sur ses [illegible] l'horreur contre ses meurtriers et une [illegible] rétablissement d'un régime qui unirait les [illegible] narchie aux libertés de la république. De là l'[illegible] ces Girondins, hommes de la constitution de 1791 ; [illegible] l'espérance qui s'attachait à leur réintégration et [illegible] geance. Tout patriotisme se sentait frappé, toute [illegible] tait flétrie, toute liberté se sentait mourir en eux. [illegible]

Le cœur déjà blessé de Charlotte Corday sentit [illegible] portés à la patrie se résumer en douleurs, en désespoir [illegible] rage, dans un seul cœur. Elle vit la perte de la France, [illegible] les victimes, elle crut voir le tyran. Elle se jura à [illegible] venger les unes, de punir l'autre, de sauver tout. [illegible] quelques jours, sa résolution vague dans son âme, [illegible] quel acte la patrie demandait d'elle et quel nœud du [illegible] était le plus urgent de trancher. Elle étudia les choses, [illegible] mes, les circonstances, pour que son courage ne fût [illegible] et que son sang ne fût pas vain ! [illegible]

IX. — Les Girondins Buzot, Salles, Pétion, Valady, [illegible] Kervélégan, Mollevault, Barbaroux, Louvet, Giroux, [illegible] Bergoing, Lesage (d'Heure-et-Loir), Meillan, Henri [illegible] du Chastel étaient, comme on l'a vu, depuis quelques [illegible] assemblés à Caën. Ils s'occupaient à fomenter l'in[illegible] nérale des départements du Nord, à la combiner avec [illegible] tion républicaine de la Bretagne, à recruter les [illegible] lontaires, à les diriger sur l'armée de Puisaye et de [illegible] allait marcher sur Paris, et à entretenir dans les [illegible] locales le feu de l'indignation des départements [illegible]

sumer leurs ennemis. Ces députés, si souvent insultés par Marat, plaçaient naturellement la montagne et la commune sous l'horreur du nom de leur ennemi. Ce nom odieux leur suscitait des vengeurs et leur valait une armée. En se soulevant contre l'omnipotence de Paris et contre la dictature de la convention, la jeunesse des départements croyait se soulever contre le seul Marat. Danton et Robespierre, moins signalés dans les derniers mouvements contre la Gironde, n'avaient, aux yeux des insurgés, ni l'importance, ni l'autorité sur le peuple, ni le délire sanguinaire de Marat. On laissait ces noms des deux grands montagnards dans l'ombre, pour ne pas froisser l'estime que ces deux popularités plus sérieuses conservaient chez les jacobins des départements. La masse s'y trompait et ne voyait la tyrannie et l'affranchissement que dans un seul homme. Charlotte s'y trompa comme l'opinion. L'ombre de Marat lui offusqua toute la république.

X. — Les Girondins que la ville de Caën avait pris sous sa garde étaient logés tous ensemble au palais de l'ancienne intendance. Le siége du gouvernement fédéraliste y était transporté avec la commission insurrectionnelle ; on y tenait des assemblées du peuple, où les citoyens et les femmes même s'empressaient d'accourir pour contempler et pour entendre ces premières victimes de l'anarchie, ces derniers vengeurs de la liberté. Les noms si longtemps dominants de Pétion, de Buzot, de Louvet, de Barbaroux parlaient plus haut que leurs discours à l'imagination du Calvados. La vicissitude des révolutions, qui montrait exilés et suppliants, à une ville de la république, ces orateurs qui avaient renversé la monarchie, soulevé le peuple de Paris, rempli la tribune et la nation de leur voix, attendrissait les spectateurs et les rendait fiers de venger bientôt de si illustres hôtes. On s'enivrait des accents de ces hommes, on se les nommait ; on se montrait du doigt ce Pétion, roi de Paris, et ce Barbaroux, héros de Marseille, dont la jeunesse et la beauté relevaient l'éloquence, le courage et les malheurs. On sortait en criant aux armes et en provoquant les fils, les époux, les frères à s'enrôler dans les bataillons. Charlotte Corday, surmontant les préjugés de son rang et la timidité de son sexe et de son âge, osa plusieurs fois assister avec quelques amies à ces séances. Elle s'y fit *remarquer par un* enthousiasme silencieux qui relevait sa

beauté féminine et qui ne se trahissait que par des larmes. Elle voulait avoir vu ceux qu'elle voulait sauver. La situation, les paroles, les visages de ces premiers apôtres de la liberté, presque tous jeunes, se gravèrent dans son âme et donnèrent quelque chose de plus personnel et de plus passionné à son dévouement à leur cause.

XI. — Le général Wimpfen, sommé par la Convention de se replier sur Paris, venait de répondre qu'il n'y marcherait qu'à la tête de soixante mille hommes, non pour obéir à un pouvoir usurpateur, mais pour rétablir l'intégrité de la représentation nationale et venger les départements. Louvet adressait des proclamations brûlantes aux villes et aux villages du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Finistère, de l'Eure, de l'Orne, du Calvados. « La force départementale qui s'achemine vers Paris, » disait-il, « ne va pas chercher des ennemis pour les combattre, elle va fraterniser avec les Parisiens, elle va raffermir la statue chancelante de la liberté ! Citoyens qui verrez passer sur vos routes dans vos villes, dans vos hameaux, ces phalanges amies, fraternisez avec elles. Ne souffrez pas que des monstres altérés de sang s'établissent parmi vous pour les arrêter dans leur marche. » Ces paroles enfantaient des milliers de volontaires. Plus de six mille étaient déjà rassemblés dans la ville de Caën. Le dimanche 7 juillet, ils furent passés en revue, par les députés girondins et par les autorités du Calvados, avec tout l'appareil propre à électriser leur courage. Ce rassemblement spontané, se levant, les armes à la main, pour aller mourir et venger la liberté des insultes de l'anarchie, rappelait l'insurrection patriotique de 1792 entraînant aux frontières tout ce qui ne voulait plus vivre, s'il n'y avait plus de patrie.

Charlotte Corday assistait du haut d'un balcon à cet enrôlement et à ce départ. L'enthousiasme de ces jeunes citoyens, abandonnant leurs foyers pour aller couvrir le foyer violé de la représentation nationale et braver les balles ou la guillotine, répondait à peine au sien. Elle le trouvait encore trop froid. Elle s'indignait du petit nombre d'enrôlements que cette revue avait ajoutés aux *régiments et aux* bataillons de Wimpfen. Il n'y en eut, en effet, *qu'une vingtaine* ce jour-là.

Cet enthousiasme était, dit-on, attendri en elle par le sentiment mystérieux mais pur que lui portait un de ces jeunes volontaires qui s'arrachaient ainsi à leur famille, à leurs amours, peut-être à la vie. Charlotte Corday n'avait pu rester insensible à ce culte caché, mais elle immolait cet attachement de pure reconnaissance à un attachement plus sublime.

Ce jeune homme se nommait Franquelin. Il adorait en silence la belle républicaine. Il entretenait avec elle une correspondance pleine de réserve et de respect. Elle y répondait avec la triste et tendre réserve d'une jeune fille qui n'a que des infortunes à apporter en dot. Elle avait donné son portrait au jeune volontaire et lui permettait de l'aimer, du moins dans son image. M. de Franquelin, emporté par l'élan général, et sûr d'obtenir un regard et une approbation en s'armant pour la liberté, s'était enrôlé dans le bataillon de Caën. Charlotte ne put s'empêcher de faiblir et de pâlir en voyant ce bataillon défiler pour le départ. Des larmes roulèrent dans ses yeux. Pétion, qui passait sous le balcon et qui connaissait Charlotte, s'étonna de cette faiblesse et lui adressa la parole: »Est-ce que vous seriez contente,« lui dit-il, »s'ils ne partaient pas?« La jeune fille rougit, retint sa réponse dans son cœur et se retira. Pétion n'avait pas compris son trouble. L'avenir le révéla. Le jeune Franquelin, après l'acte et le supplice de Charlotte Corday, se retira dans un village de Normandie, frappé lui-même à mort par le contre-coup de la hache qui avait tranché la tête de celle qu'il adorait. Là, seul avec sa mère, il languit quelques mois, et mourut en demandant que le portrait et les lettres de Charlotte fussent ensevelis avec lui. Cette image et ce secret reposent dans ce cercueil.

XII. — Depuis ce départ des volontaires, Charlotte n'eut qu'une pensée: prévenir leur arrivée à Paris, épargner leur généreuse vie et rendre leur patriotisme inutile, en délivrant avant eux la France de la tyrannie. Cet attachement, souffert plutôt qu'éprouvé, fut une des tristesses de son dévouement, mais n'en fut pas la cause.

La vraie cause était son patriotisme. Un pressentiment de la terreur courait déjà sur la France en ce moment. L'échafaud était dressé à Paris. On parlait de le promener bientôt dans toute

la république. La puissance de la montagne et de Marat, si elle triomphait, ne devait se défendre que par la main des bourreaux. Le monstre, disait-on, avait déjà écrit les listes de proscription et compté le nombre de têtes qu'il fallait à ses soupçons ou à sa vengeance. Deux mille cinq cents victimes étaient désignées à Lyon, trois mille à Marseille, vingt-huit mille à Paris, trois cent mille dans la Bretagne et dans le Calvados. Le nom de Marat donnait le frisson comme le nom de la mort. Contre tant de sang Charlotte voulait donner le sien. Plus elle rompait de liens sur la terre, plus la victime volontaire serait agréable à la liberté qu'elle voulait apaiser.

Telle était la secrète disposition de son esprit; mais Charlotte voulait bien voir avant de frapper.

XIII. — Elle ne pouvait mieux s'éclairer sur l'état de Paris, sur les choses et sur les hommes, qu'auprès des Girondins, principaux intéressés dans cette cause. Elle voulut les sonder sans se découvrir à eux. Elle les respectait assez pour ne pas leur révéler un projet qu'ils auraient pu prendre pour un crime ou prévenir comme une généreuse témérité. Elle eut la constance de cacher à ses amis la pensée qui allait la perdre elle-même pour les sauver. Elle se présenta sous des prétextes spécieux à l'hôtel de l'intendance, où les citoyens qui avaient à faire à eux pouvaient approcher les députés. Elle vit Buzot, Pétion, Louvet. Elle s'entretint deux fois avec Barbaroux. Les entretiens d'une jeune fille belle et enthousiaste avec le plus jeune et le plus beau des Girondins, sous couleur de politique, pouvaient motiver la calomnie, ou du moins exciter le sourire de l'incrédulité sur quelques lèvres. Il en fut ainsi au premier moment. Louvet, qui depuis écrivit un hymne à la pureté et à la gloire de la jeune héroïne, crut d'abord à une de ces vulgaires séductions des sens dont il avait accumulé les tableaux dans son roman de *Faublas*. Buzot, tout rempli d'une autre image, abaissa à peine un coup d'œil sur Charlotte. Pétion, en traversant la salle commune de l'intendance où Charlotte attendait Barbaroux, la railla gracieusement de son assiduité, et faisant ressortir le contraste de sa démarche avec sa naissance: »Voilà donc,« lui dit-il en souriant, »la belle aristocrate qui vient voir les républicains!« La jeune fille comprit le sourire et l'insinuation blessante pour

sa pureté. Elle rougit, puis s'indigna de rougir, et d'un ton de reproche sérieux et tendre: »Citoyen Pétion,« répondit-elle, »vous me jugez aujourd'hui sans me connaître, un jour vous saurez qui je suis.«

XIV. — Dans ces audiences qu'elle obtint de Barbaroux et qu'elle prolongea à dessein, pour se nourrir, dans ses discours, du républicanisme, de l'enthousiasme et des projets de la Gironde, elle prit l'humble rôle de solliciteuse; elle demanda au jeune Marseillais une lettre d'introduction auprès d'un de ses collègues de la convention, qui pût la présenter au ministre de l'intérieur. Elle avait, disait-elle, des réclamations à présenter au gouvernement en faveur de mademoiselle de Forbin, son amie d'enfance. Mademoiselle de Forbin avait été entraînée en émigration par ses parents, et souffrait l'indigence en Suisse. Barbaroux donna une lettre pour Lauze de Perret, un des soixante et treize députés du parti de la Gironde, oublié dans la première proscription.

Cette lettre de Barbaroux, qui fut plus tard pour Lauze de Perret une cédule d'échafaud, ne contenait aucun mot qui pût être imputé à crime au député qui la recevrait. Barbaroux se bornait à recommander une jeune citoyenne de Caën aux égards et à la protection de Lauze de Perret. Il lui annonçait un écrit de leur ami commun, Salles, sur la constitution. Munie de cette lettre et d'un passe-port, qu'elle avait pris quelques jours avant, pour Argentan, Charlotte adressa à Barbaroux des remercîments et des adieux. Le son de sa voix frappa Barbaroux d'un pressentiment qu'il ne put comprendre alors. »Si nous avions su son dessein,« dit-il plus tard, »et si nous eussions été capables d'un crime par une telle main, ce n'est pas Marat que nous aurions désigné à sa vengeance.«

La gaieté que Charlotte avait constamment mêlée au sérieux des conversations patriotiques s'évanouit de son front en quittant pour jamais la demeure des Girondins. Le dernier combat se livrait en elle entre la pensée et l'exécution. Elle couvrit ce combat intérieur d'une prévoyante et minutieuse dissimulation. La gravité seule de son visage, et quelques larmes mal dérobées à l'œil de ses proches, révélaient l'agonie volontaire de son suicide. Interrogée par sa tante: »Je pleure,« répondit-elle, »sur les mal-

heurs de mon pays, sur ceux de mes parents et sur les vôtres; tant que Marat vivra, personne ne sera sûr d'un jour de vie.«

Madame de Bretteville se souvint, depuis, qu'en entrant dans la chambre de Charlotte pour la réveiller, elle avait trouvé sur son lit une vieille bible ouverte au livre de Judith, et qu'elle y avait lu ce verset souligné au crayon: »Judith sortit de la ville parée d'une merveilleuse beauté, dont le Seigneur lui avait fait don pour délivrer Israël.«

Le même jour, Charlotte étant sortie pour faire ses préparatifs de départ, elle rencontra, dans la rue, des bourgeois de Caën qui jouaient aux cartes devant leur porte. »Vous jouez,« leur dit-elle avec un accent d'amère ironie, »et la patrie se meurt!«

Sa démarche et ses paroles avaient l'impatience et la précipitation d'un départ. Elle partit, en effet, le 8 juillet pour Argentan. Là elle fit ses derniers adieux à son père et à sa sœur. Elle leur dit qu'elle allait chercher contre la révolution et contre la misère un refuge et une existence en Angleterre, et qu'elle avait voulu recevoir la bénédiction paternelle avant cette longue séparation.

Son père approuva cet éloignement.

XV. — La tristesse et la nudité de la maison paternelle, la tombe prématurée de sa mère, l'exil de ses frères, le découragement de toutes les espérances, le déchirement de tous les liens d'enfance confirmèrent la résolution de la jeune fille, au lieu de l'affaiblir. Elle ne laissait derrière elle aucune félicité à regretter, aucune vie à compromettre, aucune dépouille à livrer. En embrassant son père et sa sœur, elle pleura plus sur le passé que sur l'avenir. Elle revint le même jour à Caën. Elle y trompa la tendresse de sa tante par la même ruse qui avait trompé son père. Elle lui dit qu'elle partait bientôt pour l'Angleterre, où des amis émigrés lui avaient préparé un asile et un sort qu'elle ne pouvait espérer dans sa patrie. Ce prétexte couvrit l'attendrissement des adieux et les arrangements intérieurs de son départ. Elle l'avait arrêté en secret, pour le lendemain 9 juillet, par la diligence de Paris.

Charlotte combla ces dernières heures de reconnaissance, de prévoyance et de tendresse pour cette tante à qui elle avait dû une si longue et si douce hospitalité; elle pourvut par une de

ses amies au sort de la vieille servante qui avait eu soin de sa jeunesse. Elle commanda et paya d'avance, chez des ouvrières de Caën, de petits présents de robes et de broderies destinés à être portés après son départ, en souvenir, à quelques jeunes compagnes de son enfance. Elle distribua ses livres de prédilection entre les personnes de son intimité; elle ne réserva pour l'emporter qu'un volume de Plutarque, comme si elle eût voulu ne pas se séparer, dans la crise de sa vie, de la société de ces grands hommes avec lesquels elle avait vécu et voulait mourir.

Enfin, le 9 juillet, de très-bonne heure, elle prit sous son bras un petit paquet de ses vêtements les plus indispensables; elle embrassa sa tante, elle lui dit qu'elle allait dessiner les faneuses dans les prairies voisines. Un carton de dessin à la main, elle sortit pour ne plus rentrer.

Au pied de l'escalier elle rencontra l'enfant d'un pauvre ouvrier, nommé Robert, qui logeait dans la maison, sur la rue. L'enfant jouait habituellement dans la cour. Elle lui donnait quelquefois des images. »Tiens, Robert,« lui dit-elle en lui remettant son carton de dessin, dont elle n'avait plus besoin pour lui servir de contenance, »voilà pour toi; sois bien sage et embrasse-moi, tu ne me reverras jamais.« Et elle embrassa l'enfant en lui laissant une larme sur la joue. Ce fut sa dernière larme sur le seuil de la maison de sa jeunesse. Elle n'avait plus à donner que son sang.

Son départ, dont on ignorait la cause, fut révélé à ses voisins de la rue Saint-Jean par une circonstance qui achève de peindre la calme sérénité de son âme jusqu'à l'extrémité de sa résolution.

En face de la maison de madame de Bretteville, de l'autre côté de la rue Saint-Jean, habitait une respectable famille de Caën, nommée Lacouture. Le fils de la maison, passionné pour la musique, consacrait régulièrement, chaque jour, quelques heures de la matinée à son instrument. Ses fenêtres ouvertes en été laissaient les notes s'évaporer et retentir jusque dans les maisons voisines. Charlotte, comme pour laisser entrer plus librement ces mélodies dans sa chambre, entr'ouvrait aussi ses abat-jour à l'heure où commençait le concert et s'accoudait quelquefois, la tête à demi cachée dans ses rideaux, sur la pierre de

la croisée, écoutant et rêvant aux sons. Le jeune musicien, encouragé par cette apparition de jeune fille attentive, ne manquait pas un jour de s'asseoir devant son clavier à la même heure; Charlotte, pas un jour d'ouvrir ses volets. Le goût du même art semblait avoir établi une muette intelligence entre ces deux âmes qui ne se connaissaient que dans ce retentissement.

La veille du jour où Charlotte, déjà affermie dans sa résolution, se préparait à partir pour l'accomplir et mourir, le piano se fit entendre à l'heure accoutumée. Charlotte, arrachée sans doute à la fixité de ses pensées par la puissance de l'habitude et par l'attrait de l'art qu'elle aimait, ouvrit sa fenêtre comme à l'ordinaire et parut écouter les notes avec une attention aussi calme et plus rêveuse encore que les autres jours. Cependant elle referma la croisée avec une sorte de précipitation inusitée avant que le musicien eût refermé son clavier, comme si elle eût voulu s'arracher violemment elle-même dans un adieu pénible au dernier plaisir qui la captivait.

Le lendemain, le jeune voisin s'étant assis de nouveau devant son instrument, regarda au fond de la cour du *Grand-Manoir* en face, si les premiers préludes feraient ouvrir les volets de la nièce de madame de Bretteville. La fenêtre fermée ne s'ouvrit plus! Ce fut ainsi qu'il apprit le départ de Charlotte. L'instrument résonnait encore, l'âme de la jeune fille n'écoutait plus que l'orageuse obsession de son idée, l'appel de la mort et les éloges de la postérité.

XVI. — La liberté et la sécurité de sa conversation, dans la voiture qui l'emportait vers Paris, n'inspirèrent à ses compagnons de voyage d'autre sentiment que celui de l'admiration, de la bienveillance, et de cette curiosité naturelle qui s'attache au nom et au sort d'une inconnue éblouissante de jeunesse et de beauté. Elle ne cessa de jouer, pendant la première journée, avec une petite fille que le hasard avait placée à côté d'elle dans la voiture. Soit que son amour pour les enfants l'emportât sur sa préoccupation, soit qu'elle eût déposé déjà le fardeau de ses peines, et qu'elle voulût jouir de ces dernières heures d'enjouement avec l'innocence et avec la vie.

Les autres voyageurs étaient des montagnards exaltés, qui

fuyaient le soupçon de fédéralisme à Paris et qui se répandaient en imprécations contre la Gironde et en adorations pour Marat. Éblouis des grâces de la jeune fille, ils s'efforcèrent de lui arracher son nom, l'objet de son voyage, son adresse à Paris. Son isolement à cet âge les encourageait à des familiarités qu'elle réprima par la décence de ses manières, par la brièveté évasive de ses réponses, et auxquelles elle parvint à se soustraire tout à fait, en feignant le sommeil. Un jeune homme plus réservé, séduit par tant de pudeur et de charmes, osa lui déclarer une respectueuse admiration. Il la supplia de l'autoriser à demander sa main à ses parents. Elle tourna en raillerie douce et en enjouement cet amour soudain. Elle promit à ce jeune homme de lui faire connaître plus tard son nom et ses dispositions à son égard. Elle charma jusqu'à la fin du voyage ses compagnons de route par cette apparition ravissante, dont tous regrettèrent de se séparer.

XVII. — Elle entra dans Paris le 11 juillet à midi. Elle se fit conduire dans une hôtellerie qu'on lui avait indiquée à Caën : rue des Vieux-Augustins, n° 17, à l'hôtel de la Providence. Elle se coucha à cinq heures du soir et s'endormit d'un profond sommeil jusqu'au lendemain. Sans confidente et sans témoin, pendant ces longues heures de solitude et d'agitation, dans une maison publique et au bruit de cette capitale dont l'immensité et le tumulte engloutissent les idées et troublent les sens, nul ne sait ce qui se passa dans cette âme, à son réveil, en retrouvant devant soi une résolution qui la sommait de l'accomplir. Qui peut mesurer la force de la pensée et la résistance de la nature ? La pensée l'emporta.

XVIII. — Elle se leva, s'habilla d'une robe simple, mais décente, et se rendit chez Lauze de Perret. L'ami de Barbaroux était à la convention. Ses filles, en l'absence de leur père, reçurent de la jeune étrangère la lettre d'introduction de Barbaroux. Lauze de Perret ne devait revenir que le soir. Charlotte rentra et passa la journée entière dans sa chambre, à lire, à réfléchir et à prier. A six heures elle retourna de nouveau chez Lauze de Perret. Le député était à table et soupait avec sa famille et ses amis. Il se leva et la reçut dans son salon sans témoin. Charlotte lui expliqua le service qu'elle attendait de son obligeance, et le pria de la conduire chez le ministre de l'intérieur Garat, pour

appuyer de sa présence et de son crédit les réclamations qu'elle avait à faire valoir. Cette requête n'était dans l'esprit de mademoiselle de Corday qu'un prétexte pour aborder un de ces Girondins à la cause desquels elle venait se sacrifier, et pour tirer de son entretien avec lui des renseignements et des indices propres à mieux assurer ses pas et sa main.

Lauze de Perret, pressé par l'heure et rappelé par ses convives, lui dit qu'il ne pouvait la conduire ce jour-là chez Garat, mais qu'il irait la prendre chez elle, le lendemain matin, pour l'accompagner dans les bureaux. Elle lui laissa son nom et son adresse et fit quelques pas pour se retirer; puis, comme vaincue par l'intérêt que la figure honnête de cet homme de bien et l'enfance de ses filles lui avaient inspiré: » Permettez-moi un conseil, citoyen, « lui dit-elle d'une voix pleine de mystère et d'intimité: » quittez la convention, vous ne pouvez plus y faire de bien; allez à Caën rejoindre vos collégues et vos frères. — Mon poste est à Paris, « répondit le représentant, » je ne le quitterai pas. — Vous faites une faute, « répliqua Charlotte avec une insistance significative et presque suppliante. » Croyez-moi, « ajouta-t-elle d'une voix plus basse et d'un accent plus rapide, » fuyez, fuyez avant demain soir! « et elle sortit sans attendre la réponse.

XIX. — Ces mots dont le sens n'était connu que de l'étrangère furent interprêtés par Lauze de Perret comme une simple allusion à l'urgence des périls qui menaçaient les hommes de son opinion à Paris. Il vint se rasseoir avec ses amis. Il leur dit que la jeune fille qu'il venait d'entendre avait, dans l'attitude et dans les paroles, je ne sais quoi d'étrange et de mystérieux dont il était frappé et qui lui commandait la réserve et la circonspection. Dans la soirée, un décret de la convention ordonna de mettre les scellés chez les députés suspects d'attachement aux vingt-deux. Lauze de Perret était du nombre. Il alla cependant, le lendemain 12, de très-grand matin, prendre Charlotte à son logement et la conduisit chez Garat. Garat ne les reçut pas. Le ministre ne pouvait donner audience avant huit heures du soir. Ce contre-temps sembla décourager Lauze de Perret. Il représenta à la jeune fille que sa qualité de suspect et la mesure prise contre lui, cette nuit même, par la convention, rendaient désor-

mais son patronage plus nuisible qu'utile à ses clients; que d'ailleurs elle ne s'était pas munie d'une procuration de mademoiselle de Forbin pour agir en son nom, et qu'à défaut de cette formalité ses démarches seraient vaines.

L'étrangère insista peu, comme une personne qui n'a plus besoin du prétexte dont elle a coloré une action et qui se contente du premier raisonnement pour abandonner sa pensée. Lauze de Perret la quitta à la porte de l'hôtel de la Providence. Elle feignit d'y rentrer. Elle en sortit aussitôt, et se fit indiquer, de rue en rue, le chemin du Palais-Royal.

Elle entra dans le jardin, non comme une étrangère qui veut satisfaire sa curiosité par la contemplation des monuments et des jardins publics, mais comme une voyageuse qui n'a qu'une affaire dans une ville, et qui ne veut perdre ni un pas ni un jour. Elle chercha de l'œil, sous les galeries, le magasin d'un coutelier. Elle y entra, choisit un couteau-poignard à manche d'ébène, le paya trois francs, le cacha sous son fichu, et rentra à pas lents dans le jardin. Elle s'assit un moment sur un des bancs de pierre adossés aux arcades.

Là, quoique plongée dans ses réflexions, elle s'en laissa distraire par les jeux des enfants, dont quelques-uns folâtraient à ses pieds et s'appuyaient avec confiance sur ses genoux. Elle eut un dernier sourire de femme pour ces visages et pour ces jeux. Ses indécisions l'oppressaient, non pas sur l'acte lui-même, pour lequel elle était déjà armée, mais sur la manière dont elle l'accomplirait. Elle voulait faire du meurtre une immolation solennelle qui jetât la terreur dans l'âme des imitateurs du tyran. Sa première pensée avait été d'aborder Marat et de le sacrifier au Champ-de-Mars, à la grande cérémonie de la fédération qui devait avoir lieu le 14 juillet, en commémoration de la liberté conquise. L'ajournement de cette solennité jusqu'au triomphe de la république sur les Vendéens et les insurgés lui enlevait le théâtre et la victime. Sa seconde pensée avait été, jusqu'à ce dernier moment, de frapper Marat au sommet de la montagne, au milieu de la convention, sous les yeux de ses adorateurs et de ses complices. Son espoir, en ce cas, était d'être immolée elle-même aussitôt après, et mise en pièces par la fureur du peuple, sans laisser d'*autres traces* et d'autre mémoire que deux cadavres e

la tyrannie renversée dans son sang. Ensevelir son nom dans l'oubli, et ne chercher sa récompense que dans son acte même, en ne demandant sa honte ou sa renommée qu'à sa conscience, à Dieu et au bien qu'elle aurait accompli: telle était jusqu'à la fin la seule ambition de son âme. La honte? elle n'en voulait pas pour sa famille. La renommée? elle n'en voulait pas pour elle-même. La gloire lui semblait un salaire humain indigne du désintéressement de son action ou propre seulement à ravaler sa vertu.

Mais les entretiens qu'elle avait eut, depuis son arrivée à Paris, avec Lauze de Perret et avec ses hôtes, lui avaient appris que Marat ne paraissait plus à la convention. Il fallait donc trouver sa victime ailleurs, et pour l'aborder il fallait la tromper.

XX. — Elle s'y résolut. Cette dissimulation, qui froissait la loyauté naturelle de son âme, qui changeait le poignard en piége, le courage en ruse et l'immolation en assassinat, fut le premier remords de sa conscience et sa première punition. On distingue un acte criminel d'un acte héroïque, avant même que ces actes soient accomplis, et par les moyens dont il faut se servir pour leur accomplissement. Le crime est toujours obligé de mentir, la vertu jamais. C'est que l'un est le mensonge, l'autre la vérité dans l'action. L'un a besoin des ténèbres, l'autre ne veut que la lumière. Charlotte se décida à tromper. Il lui en coûta plus que de frapper. Elle l'avoua elle-même. La conscience est juste avant la postérité.

Elle rentra dans sa chambre, écrivit à Marat un billet qu'elle remit à la porte de l'*ami du peuple*. »J'arrive de Caën,« lui disait-elle; »votre amour pour la patrie me fait présumer que vous connaîtrez avec plaisir les malheureux événements de cette partie de la république. Je me présenterai chez vous vers une heure, ayez la bonté de me recevoir et de m'accorder un moment d'entretien. Je vous mettrai dans le cas de rendre un grand service à la France.«

Charlotte, comptant sur l'effet de ce billet, se rendit, à l'heure qu'elle avait indiquée, à la porte de Marat, mais elle ne put être introduite auprès de lui. Elle laissa alors à sa portière un second billet plus pressant et plus insidieux que le premier. Elle y faisait l'appel, non plus seulement au patriotisme, mais à la pitié de l'*ami du peuple*, et lui tendait un piége par la générosité même

qu'elle lui supposait. »Je vous ai écrit ce matin, Marat,« lui disait-elle, »avez-vous reçut ma lettre? Je ne puis le croire, puisqu'on me refuse votre porte. J'espère que demain vous m'accorderez une entrevue. Je vous le répète, j'arrive de Caën; j'ai à vous révéler les secrets les plus importants pour le salut de la république. D'ailleurs, je suis persécutée pour la cause de la liberté. Je suis malheureuse, il suffit que je le sois pour avoir droit à votre patriotisme.«

XXI. — Sans attendre la réponse, Charlotte sortit de sa chambre à sept heures du soir, vêtue avec plus de recherche qu'à l'ordinaire, pour séduire par une apparence plus décente les yeux des personnes qui surveillaient Marat. Sa robe blanche était recouverte, aux épaules, par un fichu de soie. Ce fichu, qui voilait sa poitrine, se repliait plus bas en ceinture et se renouait derrière la taille. Ses cheveux étaient renfermés dans une coiffe normande dont les dentelles flottantes battaient les deux joues. Un large ruban de soie verte pressait cette coiffe autour des tempes. Ses cheveux s'en échappaient sur la nuque, quelques boucles seulement se répandaient sur le cou. Aucune pâleur du teint, aucun égarement du regard, aucune émotion de la voix ne révélaient en elle la mort qu'elle portait. Elle se présenta sous ces traits séduisants à la demeure de Marat.

XXII. — Marat habitait le premier étage d'une maison délabrée de la rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine, numéro 18. Son logement se composait d'une antichambre et d'un cabinet de travail prenant jour sur une cour étroite, d'une petite pièce adjacente où était sa baignoire, d'une chambre à coucher et d'un salon dont les fenêtres recevaient le jour de la rue. Ce logement était presque nu. Les nombreux ouvrages de Marat entassés sur le plancher, les feuilles publiques encore humides d'encre, éparses sur les chaises et sur les tables, des protes d'imprimerie entrant et sortant sans cesse, des femmes employées à plier et à adresser les brochures et les journaux, les marches usées de l'escalier, le seuil mal balayé des portes, tout attestait ce mouvement et ce désordre habituels autour d'un homme affairé, et la perpétuelle affluence des citoyens dans la maison d'un journaliste et d'un coryphée du peuple.

Cette *demeure étalait*, pour ainsi dire, l'orgueil de son indi-

gence. Il semblait que son maître, tout-puissant alors sur la nation, voulut faire dire aux visiteurs à l'aspect de sa misère et de son travail: »Regardez l'ami et le modèle du peuple! il n'en a dépouillé ni le logement, ni les mœurs, ni l'habit.«

Cette misère était l'enseigne du tribun. Mais quoique affectée elle était réelle. Le ménage de Marat était celui d'un humble artisan. On connait la femme qui gouvernait sa maison. Elle se nommait naguère Catherine Évrard; mais on l'appelait Albertine Marat depuis que l'*Ami du peuple* lui avait donné son nom, en la prenant pour épouse, *un jour de beau temps, à la face du soleil*, à l'exemple de Jean-Jacques Rousseau. Une seule servante assistait cette femme dans les soins de la domesticité. Un commissionnaire nommé Laurent Basse faisait les messages et les travaux du dehors. Dans ses moments de liberté, cet homme de peine s'occupait dans l'antichambre aux travaux manuels nécessités par l'envoi des feuilles et des affiches de l'*Ami du peuple*.

L'activité dévorante de l'écrivain n'avait pas été ralentie par la maladie lente qui le dévorait. L'inflammation de son sang semblait allumer son âme. Tantôt de son lit, tantôt de son bain, il ne cessait d'écrire, d'apostropher, d'invecter ses ennemis, d'inciter la convention et les cordeliers. Offensé du silence de l'assemblée à la réception de ses messages, il venait de lui adresser une nouvelle lettre dans laquelle il menaçait la convention de se faire porter mourant à la tribune, pour faire honte aux représentants de leur mollesse, et pour leur dicter les meurtres nécessaires. Il ne laissait aucun repos, ni aux autres, ni à lui-même. Plein du pressentiment de la mort, il semblait craindre seulement que l'heure suprême trop rapide ne lui laissât pas le temps d'immoler assez de coupables. Plus pressé de tuer que de vivre, il se hâtait d'envoyer devant lui le plus de victimes possible, comme autant d'otages donnés par le glaive à la révolution complète qu'il voulait laisser sans ennemis après lui. La terreur qui sortait de la maison de Marat y rentrait sous une autre forme: la crainte perpétuelle d'un assassinat. Sa compagne et ses affidés croyaient voir autant de poignards levés sur lui qu'il en levait lui-même sur les têtes de trois cent mille citoyens. L'accès de sa demeure était interdit comme l'accès du palais de la tyrannie.

On ne laissait approcher de sa personne que des amis sûrs, ou des dénonciateurs recommandés d'avance, et soumis à des interrogatoires et à de sévères confrontations. L'amour, la défiance et le fanatisme veillaient à la fois sur ses jours.

XXIII. — Charlotte ignorait ces obstacles, mais elle les soupçonnait. Elle descendit de voiture du côté opposé de la rue, en face de la demeure de Marat. Le jour commençait à baisser, surtout dans ce quartier assombri par des maisons hautes et par des rues étroites. La portière refusa d'abord de laisser pénétrer la jeune inconnue dans la cour. Celle-ci insista néanmoins et franchit quelques degrés de l'escalier, rappelée en vain par la voix de la concierge. A ce bruit, la maîtresse de Marat entr'ouvrit la porte, et refusa l'entrée de l'appartement à l'étrangère. La sourde altercation entre ces femmes, dont l'une suppliait qu'on la laissât parler à l'*Ami du peuple*, dont l'autre s'obstinait à barrer la porte, arriva jusqu'aux oreilles de Marat. Il comprit, à ces explications entrecoupées, que la visiteuse était l'étrangère dont il avait reçu deux lettres dans la journée. D'une voix impérative et forte il ordonna qu'on la laissât pénétrer.

Soit jalousie, soit défiance, Albertine obéit avec répugnance et en grondant. Elle introduisit la jeune fille dans la petite pièce où se tenait Marat, et laissa, en se retirant, la porte du corridor entr'ouverte, pour entendre le moindre mot ou le moindre mouvement du malade.

Cette pièce était faiblement éclairée. Marat était dans son bain. Dans ce repos forcé de son corps, il ne laissait pas reposer son âme. Une planche mal rabotée, posée sur la baignoire, était couverte de papiers, de lettres ouvertes et de feuilles commencées. Il tenait de la main droite la plume que l'arrivée de l'étrangère avait suspendue sur la page. Cette feuille de papier était une lettre à la convention, pour lui demander le jugement et la proscription des derniers Bourbons tolérés en France. A côté de la baignoire, un lourd billot de chêne, semblable à une bûche posée debout, portait une écritoire de plomb du plus grossier travail; source impure d'où avait coulé depuis trois ans tant de délires, tant de dénonciations, tant de sang. Marat, recouvert dans sa baignoire d'un drap sale et taché d'encre, n'avait hors de l'eau que la tête, *les épaules*, le haut du buste et le bras droit. Rien

dans les traits de cet homme n'était de nature à attendrir le regard d'une femme et à faire hésiter le coup. Les cheveux gras entourés d'un mouchoir sale, le front fuyant, les yeux effrontés, les pommettes saillantes, la bouche immense et ricaneuse, la poitrine velue, les membres grêles, la peau livide : tel était Marat.

XXIV. — Charlotte évita d'arrêter son regard sur lui, de peur de trahir l'horreur de son âme à cet aspect. Debout, les yeux baissés, les mains pendantes auprès de la baignoire, elle attend que Marat l'interroge sur la situation de la Normandie. Elle répond brièvement, en donnant à ses réponses le sens et la couleur propres à flatter les dispositions présumées du démagogue. Il lui demande ensuite les noms des députés réfugiés à Caën. Elle les lui dicte. Il les note; puis, quand il a fini d'écrire ces noms: »C'est bien! « dit-il de l'accent d'un homme sûr de sa vengeance; »avant huit jours ils iront tous à la guillotine! «

A ces mots, comme si l'âme de Charlotte eut attendu un dernier forfait pour se résoudre à frapper le coup, elle tire de son sein le couteau et le plonge, avec une force surnaturelle, jusqu'au manche dans le cœur de Marat. Charlotte retire du même mouvement le couteau ensanglanté du corps de la victime et le laisse glisser à ses pieds. — »A moi! ma chère amie! à moi! « s'écrie Marat, et il expire sous le coup.

Au cri de détresse de la victime, Albertine, la servante et Laurent Basse se précipitent dans la chambre; ils reçoivent dans leurs bras la tête évanouie de Marat. Charlotte, immobile et comme pétrifiée de son crime, était debout derrière le rideau de la fenêtre. La transparence de l'étoffe, aux derniers rayons du jour, laissait apercevoir l'ombre de son corps. Le commissionnaire Laurent s'arme d'une chaise, lui assène un coup mal assuré sur la tête et la précipite sur le carreau. La maîtresse de Marat la foule, en trépignant de rage, sous ses pieds. Au tumulte de la scène, aux cris des deux femmes, les habitants de la maison accourent, les voisins et les passants s'arrêtent dans la rue, montent l'escalier, inondent l'appartement, la cour et bientôt le quartier, et demandent avec des vociférations forcenées qu'on leur jette l'assassin, pour venger sur son cadavre encore chaud la mort de *l'idole du peuple*. Les soldats des postes voisins et les gardes *nationaux accourent*. L'ordre se rétablit dans le tumulte. Les chi-

rurgiens arrivent, s'efforcent d'étancher la blessure. L'eau rougie donne à l'homme sanguinaire l'apparence d'expirer dans un bain de sang. On ne transporte qu'un mort sur son lit.

XXV. — Charlotte s'était relevée d'elle-même. Deux soldats lui tenaient les bras fixés en croix l'un sur l'autre comme dans des menottes, en attendant qu'on apportât des cordes pour lier ses mains. La haie de baïonnettes qui l'entourait avait peine à contenir la foule, qui se précipitait sans cesse sur elle pour la déchirer. Les gestes, les poings levés, les bâtons, les sabres brandissaient mille morts sur sa tête. La concubine de Marat, échappant aux femmes qui la consolaient, s'élançait par intervalles sur Charlotte et retombait dans les larmes et dans les évanouissements. Un cordelier fanatique nommé Langlois, perruquier de la rue Dauphine, avait ramassé le couteau ensanglanté. Il faisait le discours funèbre sur le cadavre de la victime. Il entrecoupait ses lamentations et ses éloges de gestes vengeurs, par lesquels il semblait enfoncer autant de fois le fer dans le cœur de l'assassin. Charlotte, qui avait accepté d'avance toutes ces morts, contemplait d'un regard fixe et pétrifié ce mouvement, ces gestes, ces mains, ces armes dirigées de si près contre elle. Elle ne paraissait émue que des cris déchirants de la maîtresse de Marat. Sa physionomie semblait exprimer devant cette femme l'étonnement de n'avoir pas pensé qu'un tel homme pût être aimé, et le regret d'avoir été forcée de percer deux cœurs pour en atteindre un. Excepté l'impression de pitié que les reproches d'Albertine donnaient par moment à sa bouche, on n'apercevait aucune altération ni dans ses traits ni dans sa couleur. Seulement, aux invectives de l'orateur et aux gémissements du peuple sur la perte de son idole, on voyait se dessiner sur ses lèvres le sourire amer du mépris. — »Pauvres gens,« dit-elle une fois, »vous voulez ma mort et vous me devriez un autel pour vous avoir délivrés d'un monstre! Jetez-moi à ces forcenés,« dit-elle une autre fois aux soldats qui la protégeaient; »puisqu'ils le regrettent ils sont dignes d'être mes bourreaux! «

Ce sourire, comme un défi au fanatisme de la multitude, soulevait de plus furieuses imprécations et des gestes plus menaçants. Le commissaire de la section du Théâtre-Français, Guillard, entra *escorté d'un renfort* de baïonnettes. Il dressa le procès-

verbal du meurtre et fit conduire Charlotte dans le salon de Marat pour commencer à l'interroger. Il écrivait ses réponses. Elle les faisait calmes, lucides, réfléchies, d'une voix ferme et sonore, où l'on ne sentait d'autre accent que celui d'une satisfaction fière de l'acte qu'elle avait commis. Elle dictait ses aveux comme des éloges. Les administrateurs de la police départementale, Louvet et Marino, ceints de l'écharpe tricolore, assistaient à l'interrogatoire. Ils avaient envoyé prévenir le conseil de la commune, le comité de salut public et le comité de sûreté générale. Le bruit de la mort de l'*Ami du peuple* était répandu avec la rapidité d'une commotion électrique, par des hommes qui couraient éperdus de quartier en quartier. Tout Paris s'arrêta comme frappé de stupeur au récit de cet attentat. Il sembla que la république eût tremblé ou que des événements inconnus dussent éclore du meurtre de Marat. Des députés pâles et frémissants, entrant à la convention et interrompant la séance, jetèrent les premières rumeurs de l'événement dans la salle. On se refusa à les croire comme on se refuse à croire à un sacrilége. Le commandant général de la garde nationale, Hanriot, vint bientôt confirmer la nouvelle. »Oui, tremblez tous,« dit-il, »Marat est mort assassiné par une jeune fille qui se glorifie du coup qu'elle a porté. Redoublez de vigilance sur vos propres vies. Les mêmes dangers nous environnent tous. Méfiez-vous des rubans verts, et jurons de venger la mort de ce grand homme!«

XXVI. — Les députés Maure, Chabot, Drouet et Legendre, membres des comités de gouvernement, sortirent à l'instant de la salle et coururent sur le théâtre du crime. Ils y trouvèrent la foule grossissante et Charlotte répondant aux premiers interrogatoires. Ils restèrent confondus et muets à l'aspect de tant de jeunesse et de beauté sur le visage, de tant de calme et de résolution dans les paroles. Jamais le crime n'avait apparu sous de pareils traits à l'esprit des hommes. Elle semblait le transfigurer tellement à leurs yeux, que même à côté du cadavre ils furent attendris sur l'assassin.

Le procès-verbal terminé et les premières réponses de Charlotte écrites, les députés Chabot, Drouet, Legendre et Maure ordonnèrent qu'elle fût transportée à l'Abbaye, prison la plus voisine de la maison de Marat. On fit approcher la même voiture

de place qui l'avait amenée. La foule remplissait la rue des Cordeliers. Sa rumeur sourde, interrompue de vociférations et d'accès de rage, annonçait la vengeance et rendait la translation difficile. Les détachements de fusiliers successivement accourus, l'écharpe des commissaires, le respect pour les membres de la convention refoulèrent et continrent mal la multitude. Le cortége se fraya avec peine un passage. Au moment où Charlotte, les bras liés de cordes, et soutenue par les mains des deux gardes nationaux qui lui tenaient les coudes, franchit le seuil de la maison pour monter le marchepied de la voiture, le peuple afflua autour des roues, avec de tels gestes et de tels hurlements, qu'elle crut sentir ses membres déchirés par ces milliers de mains et qu'elle s'évanouit.

En revenant à elle, elle s'étonna et elle s'affligea de respirer encore. Cette mort était celle qu'elle avait rêvée. La nature avait jeté le voile de l'évanouissement sur son supplice. Elle regretta de n'avoir pas disparu ainsi, dans la tempête qu'elle avait soulevée, et d'avoir à livrer son nom à la terre avant une autre mort; et cependant elle remercia avec émotion ceux qui l'avaient protégée contre les mutilations de la foule.

XXVII. — Chabot, Drouet, Legendre la suivirent à l'Abbaye et lui firent subir une seconde enquête. Elle se prolongea longtemps dans la nuit. Quelques membres des comités et entre autres Harmand (de la Meuse), attirés par la curiosité, s'étaient introduits avec leurs collègues et assistaient à l'interrogatoire, souvent interrompu par des repos et des conversations. Legendre, fier de son importance révolutionnaire et jaloux d'avoir été réputé digne aussi du martyre des patriotes, crut ou feignit de croire qu'il reconnaissait dans Charlotte une jeune fille qui était venue chez lui la veille, sous le costume d'une religieuse, et qu'il avait repoussée. »Le citoyen Legendre se trompe,« dit Charlotte avec un sourire qui déconcertait l'orgueil du député, »je ne l'ai jamais vu. Je n'estimais pas la vie ou la mort d'un tel homme si importante au salut de la république.«

On la fouilla. On ne trouva, en ce moment, dans ses poches que la clef de sa malle, son dé en argent, un peloton de fil, instruments de travaux d'aiguille, tout à l'heure si près du poignard de *Brutus*; deux cents francs en assignats et en mon-

naie, une montre d'or faite par un horloger de Caën, et son passe-port. Sous son fichu elle cachait encore l'étui du couteau avec lequel elle avait frappé Marat. »Reconnaissez-vous ce couteau?« lui demanda-t-on. »Oui. — Qui vous a porté à ce crime? — J'ai vu,« répondit-elle, »la guerre civile prête à déchirer la France; persuadée que Marat était la cause principale des périls et des calamités de la patrie, j'ai fait le sacrifice de ma vie contre la sienne pour sauver mon pays. — Nommez-nous les personnes qui vous ont conseillé cet exécrable forfait, que vous n'auriez pas conçu de vous-même? — Personne n'a connu mon dessein. J'ai trompé sur l'objet de mon voyage la tante chez qui j'habitais. J'ai trompé mon père. Peu de personnes fréquentent la maison de cette parente. Aucun n'a pu seulement soupçonner, en moi, ma pensée. — N'avez-vous pas quitté la ville de Caën avec le projet formé d'assassiner Marat. — Je ne suis partie que pour cela. — Où vous êtes-vous procuré l'arme? Quelles personnes avez-vous vues à Paris? Qu'avez-vous fait depuis jeudi, jour où vous y êtes arrivée?« A ces questions, elle raconta, avec une sincérité littérale, toutes les circonstances déjà connues de son séjour à Paris et de son action. »N'avez-vous pas cherché à fuir après le meurtre? — Je me serais évadée par la porte si on ne s'y était pas opposé. — Êtes-vous fille, et n'avez-vous jamais aimé d'homme? — Jamais.«

XXVIII. — Ces réponses précises, fières, dédaigneuses tour à tour, faites d'une voix dont le timbre rappelait l'enfance en annonçant des pensées viriles, firent réfléchir plusieurs fois les interrogateurs sur la puissance d'un fanatisme qui empruntait et qui affermissait une si faible main. Ils espéraient toujours découvrir un instigateur derrière cette candeur et cette beauté. Ils ne trouvèrent que l'inspiration d'un cœur intrépide.

L'interrogatoire terminé, Chabot, mécontent du résultat, dévorait de l'œil les cheveux, le visage, la taille, toute la personne de la jeune fille garrottée devant lui. Il crut apercevoir un papier plié et attaché par une épingle sur son sein; il tendit la main pour le saisir, Charlotte avait oublié le papier qu'entrevoyait Chabot, et qui contenait une adresse aux Français, rédigée *par elle, pour inviter les citoyens à la punition des tyrans et à la concorde.* Elle crut voir, dans le geste et dans les yeux de

Chabot, un outrage à sa pudeur. Désarmée de ses deux mains par ses liens, elle ne pouvait les opposer à l'insulte. L'horreur et l'indignation qu'elle éprouva lui firent faire un mouvement en arrière si brusque et si convulsif du corps et des épaules, que le cordon de sa robe éclata et que sa robe elle-même se détachant laissa à découvert sa poitrine. Confuse, elle se baissa aussi prompte que la pensée et se replia en deux pour dérober sa nudité à ses juges. Il était trop tard, sa chasteté avait eu à rougir des regards des hommes.

Le patriotisme ne rendait ces hommes ni cyniques ni insensibles. Ils parurent souffrir autant que Charlotte Corday de ce supplice involontaire de sa pudeur. Elle supplia qu'on lui déliât les mains pour rattacher sa robe. L'un d'eux détacha les cordes. Le respect pour son innocence ferma les yeux de ces hommes. Ses mains déliées, Charlotte Corday se tourna du côté du mur et rajusta son fichu. On profita du moment où elle avait les mains libres pour lui faire signer ses réponses. Ses cordes avaient laissé leur empreinte et leurs sillons bleus sur la peau de ses bras. Quand on dut les lui lier de nouveau, elle pria les geôliers de lui permettre de rabattre ses manches et de mettre des gants sous ses cordes, pour lui épargner un supplice inutile avant le dernier supplice. L'accent et le geste de la pauvre fille furent tels en adressant cette prière à ses juges et en montrant ses mains meurtries, qu'Harmand ne put retenir ses larmes et s'éloigna pour les cacher.

Voici les principaux passages textuels de cette adresse aux Français, dérobée jusqu'ici aux recherches curieuses de l'histoire, et qui nous a été communiquée, depuis le commencement de la publication de ce livre, par le zèle obligeant pour la vérité de la personne qui la possède, M. Paillet. Elle est écrite de la main de Charlotte Corday, d'une écriture à grands traits, mâle, ferme, fortement tracée, et comme destinée à frapper de loin les regards. La feuille de papier est pliée en huit pour occuper moins de place sous le vêtement; elle est percée de huit piqûres encore visibles par l'épingle qui l'attachait sur le sein de Charlotte.

*Adresse aux Français amis des lois et de la paix.*

» Jusqu'à *quand*, ô malheureux Français, vous plairez-vous

dans le trouble et dans les divisions? Assez et trop longtemps des factieux, des scélérats ont mis l'intérêt de leur ambition à la place de l'intérêt général; pourquoi, victimes de leur fureur, vous anéantir vous-mêmes, pour établir le désir de leur tyrannie sur les ruines de la France?

»Les factions éclatent de toutes parts, la montagne triomphe par le crime et l'oppression; quelques monstres abreuvés de notre sang conduisent ses détestables complots.... Nous travaillons à notre propre perte, avec plus de zèle et d'énergie que l'on n'en mit jamais à conquérir la liberté! O Français, encore un peu de temps et il ne restera de vous que le souvenir de votre existence!

»Déjà les départements indignés marchent sur Paris, déjà le feu de la discorde et de la guerre civile embrase la moitié de ce vaste empire; il est encore un moyen de l'éteindre, mais ce moyen doit être prompt. Déjà le plus vil des scélérats, Marat, dont le nom seul présente l'image de tous les crimes, en tombant sous le fer vengeur, ébranle la montagne et fait pâlir Danton, Robespierre, ces autres brigands assis sur ce trône sanglant, environnés de la foudre, que les dieux vengeurs de l'humanité ne suspendent sans doute que pour rendre leur chute plus éclatante, et pour effrayer tous ceux qui seraient tentés d'établir leur fortune sur les ruines des peuples abusés!

»Français! vous connaissez vos ennemis, levez-vous! marchez! que la montagne anéantie ne laisse plus que des frères, des amis! J'ignore si le Ciel nous réserve un gouvernement républicain, mais il ne peut nous donner un montagnard pour maître que dans l'excès de ses vengeances.... O France! ton repos dépend de l'exécution des lois; je n'y porte pas atteinte en tuant Marat: condamné par l'univers, il est hors la loi. Quel tribunal me jugera? Si je suis coupable, Alcide l'était donc lorsqu'il détruisait les monstres?...

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

»O ma patrie! tes infortunes déchirent mon cœur; je ne puis t'offrir que ma vie! et je rends grâce au Ciel de la liberté que j'ai d'en disposer; personne ne perdra par ma mort; je n'imiterai point Pâris (le meurtrier de Lepelletier Saint-Fargeau) en *me tuant. Je veux* que mon dernier soupir soit utile à mes con-

citoyens, que ma tête portée dans Paris soit un signe de ralliement pour tous les amis des lois! que la montagne chancelante voie sa perte écrite avec mon sang! que je sois leur dernière victime, et que l'univers vengé déclare que j'ai bien mérité de l'humanité! Au reste, si l'on voyait ma conduite d'un autre œil, je m'en inquiète peu.

Qu'à l'univers surpris cette grande action
Soit un objet d'horreur et d'admiration,
Mon esprit, peu jaloux de vivre en la mémoire,
Ne considère point le reproche ou la gloire:
Toujours indépendant et toujours citoyen.
Mon devoir me suffit, tout le reste n'est rien.
Allez, ne songez plus qu'à sortir d'esclavage!...

»Mes parents et amis ne doivent point être inquiétés, personne ne savait mes projets. Je joins mon extrait de baptême à cette adresse pour montrer ce que peut la plus faible main conduite par un entier dévouement. Si je ne réussis pas dans mon entreprise, Français! je vous ai montré le chemin, vous connaissez vos ennemis, levez-vous! marchez! frappez!«

En lisant ces vers, insérés par la main de la petite-fille de Corneille à la fin de cette adresse, comme un cachet antique sur une page du temps, on pourrait croire au premier regard que ces vers sont de son aïeul et qu'elle a ainsi invoqué le patriotisme romain du grand tragique de sa race. On se tromperait: ces vers sont de Voltaire dans la tragédie *la Mort de César*.

L'authenticité de cette adresse est attestée par une lettre de Fouquier-Tinville annexée au même dossier. Cette lettre de l'accusateur public est adressée au comité de sûreté générale de la convention; la voici:

»Citoyens, je vous fais passer ci-inclus l'interrogatoire subi par la fille Charlotte Corday et les deux lettres par elle écrites dans la maison d'arrêt, dont l'une est destinée à Barbaroux Ces lettres courent les rues d'une manière tellement tronquée qu'il serait peut-être nécessaire de les faire imprimer telles qu'elles sont. Au surplus, citoyens, quand vous en aurez pris lecture, si vous *jugez qu'il n'y* ait pas d'inconvénient à les imprimer, *vous m'obligerez* de m'en donner avis.

»Je vous observe que je viens d'être informé que cet assassin femelle était l'amie de Belzunce, colonel tué à Caën dans une insurrection, et que depuis cette époque elle a conçu une haine implacable contre Marat, et que cette haine paraît s'être ranimée chez elle au moment où Marat a dénoncé Biron, qui était parent de Belzunce, et que Barbaroux paraît avoir profité des dispositions criminelles où était cette fille contre Marat pour l'amener à exécuter cet horrible assassinat.

» FOUQUIER-TINVILLE. «

On voit à ces hésitations et à ces conjectures que l'opinion s'égarait d'hypothèse en hypothèse, au premier moment, cherchant le motif du crime tantôt dans l'amour, tantôt dans le ressentiment, et se refusant à le voir où il était, dans l'égarement du patriotisme.

On consigna Charlotte Corday au cachot. Gardée à vue, même pendant la nuit, par deux gendarmes, elle réclama en vain contre cette profanation de son sexe. Le comité de sûreté générale pressait son jugement et son supplice. Elle entendait, de son grabat, les crieurs publics qui colportaient le récit du meurtre dans les rues, et les hurlements de la foule qui souhaitait mille morts à l'assassin. Charlotte ne prenait pas cette voix du peuple pour l'arrêt de la postérité. A travers l'horreur qu'elle inspirait, elle pressentait l'apothéose. Dans cette pensée, elle écrivit au comité de sûreté générale: »Puisque j'ai encore quelques instants à vivre, pourrais-je espérer, citoyens, que vous me permettrez de me faire peindre? Je voudrais laisser ce souvenir de moi à mes amis. D'ailleurs, comme on chérit l'image des bons citoyens, la curiosité fait quelquefois rechercher celle des grands criminels, pour perpétuer l'horreur de leur crime. Si vous daignez acquiescer à ma demande, je vous prie de m'envoyer demain un peintre en miniature. Je vous renouvelle la prière de me laisser dormir seule. J'entends sans cesse crier dans la rue,« ajouta-t-elle, »l'arrestation de Fauchet, mon complice. Je ne l'ai jamais vu que par ma fenêtre, il y a deux ans. Je ne l'aime ni ne l'estime. C'est l'homme du monde à qui j'aurais le moins volontiers confié mon projet. Si cette déclaration peut lui servir, j'en certifie la vérité.«

*XXIX. — Le président* du tribunal révolutionnaire, Montané,

vint, le lendemain 16, interroger l'accusée. Touché de tant de beauté, de jeunesse, et convaincu de la sincérité d'un fanatisme qui innocentait presque l'assassin aux yeux de la justice humaine, il voulut sauver la vie de l'accusée. Il dirigea les questions et insinua tacitement les réponses de manière à faire conclure plutôt la démence que le crime aux juges. Charlotte trompa obstinément cette miséricordieuse intention du président. Elle revendiqua son acte comme sa gloire. On la transporta à la Conciergerie. Madame Richard, femme du concierge de cette prison, l'y reçut avec la compassion qu'inspirait ce rapprochement de la jeunesse et de l'échafaud.

Grâce à l'indulgence de ses geôliers, Charlotte obtint de l'encre, du papier, de la solitude. Elle en profita pour écrire à Barbaroux une lettre tronquée. Cette lettre racontait toutes les circonstances de son séjour à Paris, dans un style où le patriotisme, la mort et l'enjouement se mêlaient, comme l'amertume et la douceur dans la dernière coupe d'un banquet d'adieu. Après avoir décrit les détails presque facétieux de son voyage en compagnie de montagnards, et l'amour dont un jeune voyageur s'était soudainement épris à son aspect: » J'ignorais, « poursuivit-elle, » que le comité de salut public avait interrogé les voyageurs. Je soutins d'abord que je ne les connaissais pas, afin de leur éviter le désagrément de s'expliquer. Je suivais en cela mon oracle Raynal, qui dit qu'on ne doit pas la vérité à ses tyrans. C'est par la voyageuse qui était avec moi qu'ils ont appris que je vous connais et que j'avais vu de Perret. Vous connaissez l'âme ferme de de Perret. Il leur a répondu l'exacte vérité. Il n'y a rien contre lui, mais sa fermeté est un crime. Je me repentis trop tard de lui avoir parlé. Je voulus réparer mon tort, en le suppliant de fuir et d'aller vous rejoindre. Il est trop résolu pour se laisser influencer... Le croiriez-vous? Fauchet est emprisonné comme mon complice, lui qui ignorait mon existence! Mais on n'est guère content de n'avoir qu'une femme sans conséquence à offrir aux mânes de ce grand homme! Pardon! ô hommes! ce nom de Marat déshonore votre espèce. C'était une bête féroce qui allait dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile. Grâce au Ciel, il n'est pas né Français... A mon premier interrogatoire, Chabot avait l'air d'un fou. Legendre a voulu m'avoir

vue le matin chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme. Je ne le crois pas de taille à être le tyran de son pays, et je ne prétends pas punir tout le monde... Je crois qu'on a imprimé les dernières paroles de Marat. Je doute qu'il en ait proféré. Mais voici les dernières qu'il m'avait dites à moi: après avoir reçu vos noms à tous et ceux des administrateurs du département du Calvados, qui sont à Évreux, il me dit pour me consoler que dans peu de jours il les ferait tous guillotiner à Paris. Ces derniers mots décidèrent de son sort. J'avoue que ce qui m'a décidée tout à fait, c'est le courage avec lequel nos volontaires se sont enrôlés le dimanche 7 juillet. Vous vous souvenez que je me promettais de faire repentir Pétion des soupçons qu'il manifestait sur mes sentiments. J'ai considéré que tant de braves gens marchant pour avoir la tête d'un seul homme, qu'ils auraient manqué ou qui aurait entraîné dans sa perte beaucoup de bons citoyens, cet homme ne méritait pas tant d'honneur, et qu'il lui suffisait de la main d'une femme. J'avoue que j'ai employé un artifice perfide pour l'engager à me recevoir... Je comptais, en partant, le sacrifier sur la crime de la montagne, mais il n'allait plus à la convention. On est si bon citoyen à Paris que l'on n'y conçoit pas comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne serait bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid pour son pays!.. Comme j'étais vraiment de sang-froid, en sortant de chez Marat pour être conduite à l'Abbaye, je souffris des cris de quelques femmes. Mais qui sauve la patrie ne s'aperçoit point de ce qu'il en coûte. Puisse la paix s'établir aussitôt que je le désire! Voici un grand préliminaire. Je jouis délicieusement de la paix depuis deux jours. Le bonheur de mon pays fait le mien. Il n'est point de dévouement dont on ne tire plus de jouissance qu'il n'en coûte à s'y décider. Une imagination vive, un cœur sensible promettaient une vie bien orageuse. Je prie ceux qui me regretteraient de le considérer et de se réjouir. Chez les modernes il y a peu de patriotes qui sachent s'immoler pour leur pays. Presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour former une république!... «

XXX. — Cette lettre fut interrompue à ces mots par la translation de la captive à la Conciergerie. Elle la continua en ces termes dans sa nouvelle prison: »Je continue. J'avais eu hier

l'idée de faire hommage de mon portrait au département du Calvados. Le comité de salut public ne m'a pas répondu, et maintenant il est trop tard. Il faut un défenseur, c'est la règle. J'ai pris le mien sur la montagne. J'ai pensé demander Robespierre ou Chabot... C'est demain à huit heures que l'on me juge. Probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. J'ignore comment se passeront les derniers moments. C'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai pas besoin d'affecter l'insensibilité, car jusqu'à ce moment je n'ai pas la moindre crainte de la mort. Je n'ai jamais estimé la vie que par l'utilité dont elle pouvait être. Marat n'ira point au Panthéon. Il le méritait pourtant bien... Souvenez-vous de l'affaire de mademoiselle de Forbin. Voici son adresse en Suisse. Dites-lui que je l'aime de tout mon cœur. Je vais écrire à mon père. Je ne dis rien à mes autres amis. Je ne leur demande qu'un prompt oubli: leur affliction déshonorerait ma mémoire. Dites au général Wimpfen que je crois lui avoir aidé à gagner plus qu'une bataille en facilitant la paix. Adieu, citoyen. Les prisonniers de la Conciergerie, loin de m'injurier comme le peuple dans les rues, ont l'air de me plaindre. Le malheur rend compatissant. C'est ma dernière réflexion.«

XXXI. — Sa lettre à son père, écrite la dernière, était courte et d'un accent où la nature s'attendrissait, au lieu de sourire comme avec Barbaroux. »Pardonnez-moi d'avoir disposé de mon existence sans votre permission,« disait-elle. »J'ai vengé bien d'innocentes victimes. J'ai prévenu bien d'autres désastres. Le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. Si j'ai cherché à vous persuader que je passais en Angleterre, c'est que j'espérais rester inconnue. J'en ai reconnu l'impossibilité. J'espère que vous ne serez pas tourmenté; en tout cas, vous avez des défenseurs à Caën. J'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet de Pontécoulant. Un tel attentat ne permet nulle défense. C'est pour la forme. Adieu, mon cher papa, je vous prie de m'oublier ou plutôt de vous réjouir de mon sort. La cause en est belle. J'embrasse ma sœur, que j'aime de tout mon cœur. N'oubliez pas ce vers de Corneille:

»Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud!«

C'est *demain à huit heures* que l'on me juge...«

Cette allusion à un vers de son aïeul, en rappelant à son père l'orgueil du nom et l'héroïsme du sang, semblait placer son action sous la sauvegarde du génie de sa famille. Elle défendait la faiblesse ou le reproche au cœur de son père, en lui montrant le peintre des sentiments romains applaudissant d'avance à son dévouement.

XXXII. — Le lendemain, à huit heures du matin, les gendarmes vinrent la prendre pour la conduire au tribunal révolutionnaire. La salle était située au-dessus des voûtes de la Conciergerie. Un escalier sombre, étroit, funèbre, rampant, dans le creux des épaisses murailles du soubassement du palais de justice, conduisait les accusés au tribunal et ramenait les condamnés dans leur cachot. Avant de monter, elle arrangea ses cheveux et son costume pour paraître avec décence devant la mort ; puis elle dit en souriant au concierge, qui assistait à ces préparatifs : » Monsieur Richard, ayez soin, je vous prie, que mon déjeuner soit préparé lorsque je descendrai de là-haut ; mes juges sont sans doute pressés. Je veux faire mon dernier repas avec madame Richard et avec vous. «

L'heure du jugement de Charlotte Corday était connue la veille dans Paris. La curiosité, l'horreur, l'intérêt, la pitié avaient attiré une foule immense dans l'enceinte du tribunal et dans les salles qui le précèdent. Quand l'accusée approcha, un bruit sourd s'éleva comme une malédiction sur son nom, du sein de cette multitude. Mais à peine eut-elle fendu la foule et fait rayonner sa beauté surnaturelle dans tous les regards, que ce murmure de colère se changea en frémissement d'intérêt et d'admiration. Toutes les physionomies passèrent de l'horreur à l'attendrissement ; ses traits exaltés par la solennité du moment, colorés par l'émotion, troublés par la confusion de la jeune fille sous tant de regards, raffermis et ennoblis par la grandeur même d'un crime qu'elle portait dans l'âme et sur le front comme une vertu, enfin la fierté et la modestie rassemblées et confondues dans son attitude, donnaient à sa figure un charme mêlé d'effroi qui troublait toutes les âmes et tous les yeux ; ses juges mêmes paraissaient des accusés devant elle. On croyait voir la justice *divine ou la* Némésis antique, substituant la conscience aux lois, *et venant demander* à la justice humaine, non de l'absoudre, *mais de la reconnaître* et de trembler !

XXXIII. — Quand elle fut assise au banc des accusés, on lui demanda si elle avait un défenseur. Elle répondit qu'elle avait chargé un ami de ce rôle; mais que, ne le voyant pas dans l'enceinte, elle présumait qu'il avait manqué de courage. Le président lui désigna alors un défenseur d'office: c'était le jeune Chauveau-Lagarde, illustré depuis par sa défense de la reine, et déjà connu par son éloquence et par son courage dans les causes et dans les temps où l'avocat partageait les périls de l'accusé. Ce choix du président indiquait une arrière-pensée de salut. Chauveau-Lagarde vint se placer au barreau. Charlotte le regarda d'un œil scrutateur et inquiet, comme si elle eût craint que, pour sauver sa vie, son défenseur n'abandonnât quelque chose de son honneur.

La veuve de Marat déposa en sanglotant. Charlotte, émue de la douleur de cette femme, abrégea sa déposition en s'écriant: »Oui, oui, c'est moi qui l'ai tué!« Elle raconta ensuite la préméditation d'un acte conçu depuis trois mois, le projet de frapper le tyran au milieu de la convention, la ruse employée pour l'approcher. »Je conviens,« dit-elle avec humilité, »que ce moyen était peu digne de moi, mais il fallait paraître estimer cet homme pour arriver jusqu'à lui. — Qui vous a inspiré tant de haine contre Marat?« lui demanda-t-on. »Je n'avais pas besoin de la haine des autres,« répondit-elle, »j'avais assez de la mienne; d'ailleurs, on exécute mal ce qu'on n'a pas conçu soi-même. — Que haïssez-vous en lui? — Ses crimes! — En lui donnant la mort qu'espériez-vous? — Rendre la paix à mon pays. — Croyez-vous donc avoir assassiné tous les Marats? — Celui-là mort, les autres trembleront peut-être.« On lui représenta le couteau pour qu'elle le reconnût. Elle le repoussa d'un geste de dégoût. — »Oui,« dit elle, »je le reconnais « Le crime refroidi lui faisait horreur dans l'instrument qui l'avait consommé. — »Quelles personnes fréquentiez-vous à Caën? — Très-peu de monde; je voyais Larue, officier municipal, et le curé de Saint-Jean. — Était-ce à un prêtre assermenté ou non assermenté que vous vous confessiez à Caën? — Je n'allais ni aux uns ni aux autres. — Depuis quand aviez-vous formé ce dessein? — Depuis la journée du 31 mai, où l'on arrêta ici les députés du peuple. J'ai tué un homme pour en sauver cent *mille. J'étais* républicaine bien avant la révolution.«

On confronte Fauchet avec elle. — »Je ne connais Fauchet que de vue,« dit-elle avec dédain; »je le regarde comme un homme sans mœurs et sans principes, et je le méprise.« L'accusateur lui reprochant d'avoir porté le coup de haut en bas pour qu'il fût plus sûr, lui dit qu'il fallait sans doute qu'elle fût bien exercée au crime! A cette supposition qui bouleversait toutes ses pensées en l'assimilant aux meurtriers de profession, elle poussa une exclamation de honte. »Oh! le monstre!« s'écria-t-elle, »il me prend pour un assassin!«

Fouquier-Tinville résuma les débats et conclut à la mort.

Le défenseur se leva. »L'accusée,« dit-il, »avoue le crime, elle avoue la longue préméditation, elle en avoue les circonstances les plus accablantes. Citoyens, voilà sa défense tout entière. Ce calme imperturbable et cette complète abnégation de soi-même, qui ne révèlent aucun remords en présence de la mort, ce calme et cette abnégation, sublimes sous un aspect, ne sont pas dans la nature; ils ne peuvent s'expliquer que par l'exaltation du fanatisme politique qui lui a mis le poignard à la main. C'est à vous de juger de quel poids un fanatisme inébranlable doit peser dans la balance de la justice. Je m'en rapporte à vos consciences.«

Les jurés portèrent à l'unanimité la peine de mort. Elle entendit l'arrêt sans pâlir. Le président lui ayant demandé si elle avait à parler sur la nature de la peine qui lui était infligée, elle dédaigna de répondre; et, s'approchant de son défenseur: »Monsieur,« lui dit-elle d'une voix pénétrante et douce, »vous m'avez défendue comme je voulais l'être, je vous en remercie; je vous dois un témoignage de ma reconnaissance et de mon estime, je vous l'offre digne de vous. Ces messieurs« (en montrant les juges) »viennent de déclarer mes biens confisqués; je dois quelque chose à la prison, je vous lègue cette dette à acquitter pour moi.«

Pendant qu'on l'interrogeait et que les jurés recueillaient ses réponses, elle avait aperçu dans l'auditoire un peintre qui dessinait ses traits. Sans s'interrompre, elle s'était tournée avec complaisance, et en souriant, du côté de l'artiste pour qu'il pût mieux retracer son image. Elle pensait à l'immortalité. Elle posait déjà devant l'avenir.

*XXXIV.* — *Derrière* le peintre, un jeune homme, [illegible]

veux blonds, l'œil bleu, le teint pâle révélaient un homme du Nord, s'élevait sur la pointe des pieds pour mieux apercevoir l'accusée. Il tenait les yeux attachés sur elle, comme un fantôme dont le regard aurait contracté l'immobilité de la mort. A chaque réponse de la jeune fille, le sens viril et le son féminin de cette voix le faisaient frissonner et changer de couleur. Il semblait boire des yeux ses paroles et s'associer par le geste, par l'attitude et par l'enthousiasme aux sentiments que l'accusée exprimait. Plusieurs fois, ne pouvant contenir son émotion, il provoqua par des exclamations involontaires les murmures de l'auditoire et l'attention de Charlotte Corday. Au moment où le président annonça l'arrêt de mort, ce jeune homme se leva à demi avec le geste d'un homme qui proteste dans son cœur, et se rassit aussitôt comme si les forces lui manquaient. Charlotte, insensible à son propre sort, vit ce mouvement. Elle comprit qu'au moment où tout l'abandonnait sur la terre une âme s'attachait à la sienne, et qu'au milieu de cette foule indifférente ou ennemie elle avait un ami inconnu. Son regard le remercia. Ce fut leur seul entretien ici-bas.

Ce jeune étranger était Adam Lux, républicain allemand, envoyé à Paris par les révolutionnaires de Mayence pour concerter les mouvements de l'Allemagne avec ceux de la France dans la cause commune de la raison humaine et de la liberté des peuples. Ses yeux suivirent l'accusée jusqu'au moment où elle disparut, entre les sabres des gendarmes, sous la voûte de l'escalier. Sa pensée ne la quitta plus.

XXXV. — Rentrée à la Conciergerie, qui allait la livrer dans peu d'instants à l'échafaud, Charlotte Corday sourit à ses compagnons de prison, rangés dans les corridors et dans les cours pour la voir passer. Elle dit au concierge: »J'avais espéré que nous déjeunerions encore ensemble; mais les juges m'ont retenue là-haut si longtemps qu'il faut me pardonner de vous avoir manqué de parole.« Le bourreau arriva. Elle lui fit demander une minute pour achever une lettre commencée. Cette lettre n'était ni une faiblesse ni un attendrissement de son âme: c'était le cri de l'amitié indignée qui veut laisser un reproche immortel à la lâcheté d'un abandon. Elle était adressée à Doulcet de Pontécoulant, qu'elle avait connu chez sa tante et qu'elle croyait avoir

invoqué en vain pour défenseur. Voici ce billet: »Doulcet de Pontécoulant est un lâche d'avoir refusé de me défendre lorsque la chose était si facile. Celui qui l'a fait s'en est acquitté avec toute la dignité possible. Je lui en conserverai ma reconnaissance jusqu'au dernier moment.« Cette vengeance frappait à faux sur celui qu'elle accusait du bord de la tombe. Le jeune Pontécoulant, absent de Paris, n'avait pas reçu la lettre: sa générosité et son courage répondaient de son acceptation. Charlotte emportait une erreur et une injustice à l'échafaud.

L'artiste qui avait ébauché les traits de Charlotte Corday devant le tribunal était M. Hauer, peintre et officier de garde nationale de la section du Théâtre-Français. Revenue dans son cachot, elle pria le concierge de le laisser entrer pour achever son ouvrage. M. Hauer fut introduit. Charlotte le remercia de l'intérêt qu'il paraissait prendre à son sort et posa avec sérénité devant lui. On eut dit qu'en lui permettant de transmettre ses traits et sa physionomie à la postérité, elle le chargeait de transmettre son âme et son patriotisme visibles aux générations à venir. Elle s'entretint avec M. Hauer de son art, de l'événement du jour, de la paix que lui laissait l'acte qu'elle venait de consommer. Elle parla de ses jeunes amies d'enfance à Caën, et pria l'artiste de copier en petit le portrait en grand qu'il exécutait et d'envoyer cette miniature à sa famille.

Au milieu de cet entretien, entrecoupé de silence, on entendit frapper doucement à la porte du cachot placée derrière l'accusée. On ouvrit, c'était le bourreau. Charlotte, se retournant au bruit, aperçut les ciseaux et la chemise rouge que l'exécuteur portait sur le bras. On vit sa peau pâlir et frissonner à cet appareil. »Quoi, déjà!« s'écria-t-elle involontairement. Elle se raffermit bientôt, et, jetant un regard sur le portrait inachevé: »Monsieur,« dit-elle à l'artiste avec un sourire triste et bienveillant, »je ne sais comment vous remercier du soin que vous avez pris; je n'ai que cela à vous offrir, conservez-le en mémoire de votre bonté et de ma reconnaissance.« En disant ces mots, elle prit les ciseaux de la main du bourreau, et, coupant une mèche de ses longs cheveux blond cendré qui s'échappaient de son bonnet, elle la présenta à M. Hauer. Les gendarmes et le bourreau, émus de ces paroles et à ce geste, sentirent des larmes mouiller leurs yeux

La famille de M. Hauer possède encore ce portrait interrompu par la mort. La tête seule était peinte, le buste était à peine esquissé. Mais le peintre, qui suivit de l'œil les préparatifs de l'échafaud, fut si frappé de l'effet de splendeur sinistre que la chemise rouge ajoutait à la beauté du modèle, qu'après le supplice de Charlotte il la peignit sous ce costume.

Un prêtre autorisé par l'accusateur public se présenta, selon l'usage, pour lui offrir les consolations de la religion. »Remerciez,« lui dit-elle avec une grâce affectueuse, »ceux qui ont eu l'attention de vous envoyer; mais je n'ai pas besoin de votre ministère: le sang que j'ai versé et mon sang que je vais répandre sont les seuls sacrifices que je puisse offrir à l'Éternel.« L'exécuteur lui coupa les cheveux; elle les ramassa, les regarda une dernière fois et les donna à madame Richard. On lui lia les mains et on la revêtit de la chemise des suppliciés. »Voilà,« dit-elle en souriant, »la toilette de la mort faite par des mains un peu rudes; mais elle conduit à l'immortalité.«

Au moment où elle monta sur la charrette pour aller au supplice, un orage éclatait sur Paris. Les éclairs et la pluie ne dispersèrent pas la foule qui encombrait les places, les ponts, les rues sur la route du cortége. Des hordes de femmes forcenées la poursuivaient de leurs malédictions. Insensible à ces outrages, elle promenait un regard rayonnant de sérénité et de pitié sur ce peuple.

XXXVI. — Le ciel s'était éclairci. La pluie, qui collait ses vêtements sur ses membres, dessinait sous la laine humide les gracieux contours de son corps comme ceux d'une femme sortant du bain. Ses mains, liées derrière le dos, la forçaient à relever la tête; cette contrainte des muscles donnait plus de fixité à son attitude et faisait ressortir les courbes de sa stature. Le soleil couchant éclairait son front de rayons semblables à une auréole. Les couleurs de ses joues, relevées par les reflets de sa chemise rouge, donnaient à son visage une splendeur dont les yeux étaient éblouis. On ne savait si c'était l'apothéose ou le supplice de la beauté que suivait ce tumultueux cortége. Robespierre, Danton, Camille Desmoulins s'étaient placés sur le passage pour l'entrevoir. Tous ceux qui avaient le pressentiment de l'assassinat étaient curieux d'étudier sur ses traits l'expression

du fanatisme qui pouvait les menacer demain. Elle ressemblait à la vengeance céleste satisfaite et transfigurée. Elle paraissait par moments chercher dans ces milliers de visages un regard d'intelligence sur lequel son regard pût se reposer. Adam Lux attendait la charrette à l'entrée de la rue Saint-Honoré. Il suivit pieusement les roues jusqu'au pied de l'échafaud. »Il gravait dans son cœur, «dit-il lui-même, »cette inaltérable douceur au milieu des hurlements barbares de la foule, ce regard si doux et si pénétrant, ces étincelles vives et humides qui s'échappaient comme des pensées enflammées de ces beaux yeux dans lesquels parlait une âme aussi intrépide que tendre: yeux charmants qui auraient dû émouvoir un rocher! « s'écrie-t-il... »Souvenirs uniques et immortels,« ajoutait-il, »qui brisèrent mon cœur et qui le remplirent d'émotions jusqu'alors inconnues! émotions dont la douceur égale l'amertume et qui ne mourront qu'avec moi. Qu'on sanctifie le lieu de son supplice et qu'on y élève sa statue avec ces mots: *Plus grande que Brutus!* Mourir pour elle, être souffleté comme elle par la main du bourreau, sentir en mourant le froid du même couteau qui trancha la tête angélique de Charlotte, être uni à elle dans l'héroïsme, dans la liberté, dans l'amour, dans la mort, voilà désormais mes seuls vœux! Je n'atteindrai jamais cette vertu sublime; mais n'est-il pas juste que l'objet adoré soit toujours au-dessus de l'adorateur?«

XXXVII. — Ainsi un amour enthousiaste et immatériel, éclos du dernier regard de la victime, l'accompagnait à son insu pas à pas jusqu'à l'échafaud, et se disposait à la suivre pour mériter avec son modèle et son idéal l'éternelle union des âmes. La charrette s'arrêta. Charlotte pâlit en voyant l'instrument du supplice. Elle reprit promptement ses couleurs naturelles et monta les marches glissantes de l'échafaud d'un pas aussi ferme et aussi léger que le permettaient sa chemise traînante et ses mains liées. Quand l'exécuteur, pour lui découvrir le cou, arracha le fichu qui couvrait sa gorge, la pudeur humiliée lui donna plus d'émotion que la mort prochaine; mais, reprenant sa sérénité et son élan presque joyeux vers l'éternité, elle plaça d'elle-même son cou sous la hache. Sa tête roula et rebondit. Un des valets du bourreau, nommé Legros, prit la tête d'une main et la souffleta de l'autre par une vile adulation au peuple. Les joues de Char-

lotte rougirent, dit-on, de l'outrage, comme si la dignité et la pudeur avaient survécu un moment au sentiment de la vie. La foule irritée n'accepta pas l'hommage. Un frisson d'horreur parcourut la multitude et demanda vengeance de cette indignité. Cependant la violation de l'humanité ne s'arrêta pas là. L'infâme curiosité des Maratistes chercha jusque sur les restes inanimés de la jeune fille les preuves du vice dout ses calomniateurs voulaient la flétrir. Sa vertu trouva son témoignage où ses ennemis cherchaient sa honte. Cette profanation de la beauté et de la mort attesta l'innocence de ses mœurs et la pureté de son corps.

XXXVIII. — Telle fut la fin de Marat. Telles furent la vie et la mort de Charlotte Corday. En présence du meurtre, l'histoire n'ose glorifier; en présence de l'héroïsme, l'histoire n'ose flétrir. L'appréciation d'un tel acte place l'âme dans cette redoutable alternative de méconnaître la vertu ou de louer l'assassinat. Comme ce peintre qui, désespérant de rendre l'expression complexe d'un sentiment mixte, jeta un voile sur la figure de son modéle et laissa un problème au spectateur, il faut jeter ce mystère à débattre éternellement dans l'abîme de la conscience humaine. Il y a des choses que l'homme ne doit pas juger, et qui montent, sans intermédiaire et sans appel, au tribunal direct de Dieu. Il y a des actes humains tellement mêlés de faiblesse et de force, d'intention pure et de moyens coupables, d'erreur et de vérité, de meurtre et de martyre, qu'on ne peut les qualifier d'un seul mot, et qu'on ne sait s'il faut les appeler crime ou vertu. Le dévouement coupable de Charlotte Corday est du nombre de ces actes que l'admiration et l'horreur laisseraient éternellement dans le doute, si la morale ne les réprouvait pas. Quant à nous, si nous avions à trouver, pour cette sublime libératrice de son pays et pour cette généreuse meurtrière de la tyrannie, un nom qui renfermât à la fois l'enthousiasme de notre émotion pour elle et la sérénité de notre jugement sur son acte, nous créerions un mot qui réunit les deux extrêmes de l'admiration et de l'horreur dans la langue des hommes, et nous l'appellerions l'ange de l'assassinat.

Peu de jours après le supplice, Adam Lux publiait l'apologie de Charlotte Corday, et s'associait à son attentat pour être associé à son martyre. Arrêté pour cette audacieuse provocation, il était jeté à *l'Abbaye*. Il s'écriait en passant le seuil de la prison :

»Je vais donc mourir pour elle!« Et il mourait en effet en saluant comme l'autel de la liberté et de l'amour l'échafaud que le sang de son modèle avait consacré.

L'héroïsme de Charlotte fut chanté par André Chénier, qui devait bientôt mourir lui-même pour la patrie commune des grandes âmes: la pure liberté. La poésie de tous les peuples s'empara du nom de Charlotte Corday pour en faire l'effroi des tyrans. »Quelle est cette tombe?« chante le poëte allemand Klopstock. »C'est la tombe de Charlotte. Allons cueillir des fleurs et les effeuiller sur sa cendre, car elle est morte pour la patrie. — Non, non, ne cueillez rien. — Allons chercher un saule pleureur et plantons-le sur son gazon, car elle est morte pour la patrie! — Non, non, ne plantez rien, mais pleurez, et que vos larmes soient de sang, car elle est morte en vain pour la patrie.«

En apprenant dans sa prison le crime, le jugement et la mort de Charlotte Corday, Vergniaud s'écria: »Elle nous tue, mais elle nous apprend à mourir!«

# LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME.

Apothéose de Marat. — Les Girondins quittent la Normandie. — Leurs destinées diverses. — Retraite des armées françaises. — Les départements insurgés se soumettent. — Custine appelé à Paris. — Robespierre combat l'anarchie. — Danton mécontent. — Robespierre développe ses théories. — Réorganisation du comité de salut public. — Robespierre y domine. — Fête de la nouvelle constitution. — Adresse à la convention. — Décrets. — Mouvements des patriotes. — Excès. — Échafauds. — Maximum. — Réorganisation du tribunal révolutionnaire. — Merlin de Douai. — Loi des suspects. — Les prisons insuffisantes. — La terreur. — Son but.

I. — La vertu la plus pure est toujours trompée dans ses desseins, quand elle emprunte la main et l'arme du crime. Le sang de Marat enivra le peuple. La Montagne, Robespierre, Danton, heureux d'être débarrassés de ce rival dont ils redoutaient l'empire sur la multitude, jetèrent son cadavre à la populace pour qu'elle s'en fît une idole. Ses funérailles ressemblèrent plus à une apothéose qu'à un deuil. La convention donna le culte de Marat en diversion à l'anarchie. Celui dont elle rougissait comme collègue, elle permit qu'on en fît un dieu. La nuit même qui suivit sa mort, le peuple vint suspendre des couronnes à la porte de sa maison. La commune inaugura son buste dans la salle de ses séances. Les sections vinrent processionnellement pleurer à la convention et demander le Panthéon pour cette cendre. D'autres demandèrent que son cœur embaumé fût promené dans les départements et jusqu'aux limites du monde; d'autres enfin qu'on lui élevât une tombe vide sous tous les arbres de la liberté plantés dans toutes les communes de la république. Robespierre, aux Jacobins, essaya seul de modérer cette idolâtrie. »Et à moi aussi,« dit-il, »les honneurs du poignard me sont sans doute réservés. La priorité n'a été déterminée que par le hasard, et ma chute *s'avance* à grands pas.«

La convention décréta qu'elle assisterait en masse aux obsèques. Le peintre David les ordonna. Plagiaire de l'antiquité, il voulut imiter les funérailles de César. Il fit placer le corps de Marat dans l'église des Cordeliers sur un catafalque, recouvert de sa chemise sanglante. Le poignard, la baignoire, le billot, l'encrier, les plumes, les papiers étaient étalés à côté du corps, comme les armes du philosophe et les témoignages de sa stoïque indigence. Les députations des sections se succédèrent avec des harangues, de l'encens, des fleurs autour du cadavre. Elles y prononcèrent des serments terribles.

II. — Le soir, le cortége funèbre sortit aux flambeaux de l'église et n'arriva qu'à minuit au lieu de la sépulture. On avait choisi pour abriter les restes de Marat le lieu même où il avait tant harangué et tant agité le peuple, la cour du club des cordeliers, comme on enterre le combattant sur le champ de bataille. On descendit le corps dans la fosse à l'ombre de ces arbres dont les feuilles illuminées de milliers de lampions répandaient sur sa tombe le jour doux et serein de l'Élysée antique. Le peuple sous les bannières des sections, les départements, les électeurs, la commune, les cordeliers, les jacobins, la convention assistèrent à cette cérémonie. Dérisoire apothéose! Le président de l'assemblée, Thuriot, adressa l'adieu suprême et national à ces mânes. Il annonça que la convention allait placer la statue de Marat à côté de celle de Brutus. Le club des cordeliers réclama son cœur. Renfermé dans une urne, il fut suspendu à la voûte de la salle des séances. La société lui vota enfin un autel. »Restes précieux d'un dieu!« s'écria un orateur au pied de cet autel, »serons-nous parjures à tes mânes? Tu nous demandes vengeance, et tes assassins respirent!...«

Les pélerinages du peuple à la tombe de Marat s'organisèrent tous les dimanches, et confondirent dans une même adoration le cœur de cet apôtre du meurtre avec le cœur du Christ de paix. Les théâtres se décorèrent tous de son image. Les places et les rues changèrent leur nom pour prendre le sien. Les femmes lui élevèrent un obélisque. Des journalistes intitulèrent leurs feuilles l'*Ombre de Marat*. Ce délire se propagea dans les départements. Ce nom devint l'enseigne du patriotisme. Le maire de Nîmes se fit appeler le Marat du Midi; celui de Strasbourg, le

Marat du Rhin. Le conventionnel Carrier appela ses troupes l'armée de Marat. La veuve de l'*ami du peuple* vint demander à la convention vengeance pour son époux et un tombeau pour elle. Des fêtes funèbres, des processions, des anniversaires furent institués dans un grand nombre de communes de la république. Des jeunes filles, vêtues de blanc et tenant à la main des couronnes de cyprès et de chêne, y chantaient autour du catafalque des hymnes à Marat. Tous les refrains de ces hymnes étaient sanguinaires. Le poignard de Charlotte Corday, au lieu d'étancher le sang, semblait avoir ouvert les veines de la France.

III. — La convention reprenait partout son ascendant. Après la rencontre de Vernon, où l'avant-garde des fédéralistes s'était évanouie au premier coup de canon, les Girondins réfugiés à Caën cherchèrent à regagner Bordeaux, abandonnant la Normandie et la Bretagne aux royalistes d'un côté, aux commissaires de la convention de l'autre. Pétion, Louvet, Barbaroux, Salles, Meilhan, Kervélégan, Gorsas, Girey-Dupré, Marchenna, Espagnol enrôlé volontairement dans les rangs de la Gironde; Riouffe enfin, jeune marseillais qui suivait cette cause jusque dans ses désastres, prirent l'uniforme des volontaires du Finistère et se confondirent avec ces soldats pour atteindre la Bretagne. Guadet était venu les rejoindre depuis peu à Caën. Il n'assista qu'à leur ruine. Buzot, du Chastel, Bergoing, Lesage, Valady partirent avec les bataillons. Lanjuinais les avait devancés à Brest, semant son indignation et son courage autour de lui. Henri Larivière et Mollevault, membres de la fatale commission des Douze, précédèrent les fugitifs à Quimper et leur préparèrent non des auxiliaires, mais des asiles. Réduits au nombre de dix-neuf et séparés du bataillon du Finistère qui les avait protégés jusqu'à Lamballe, les députés quittèrent les grandes routes et marchèrent par des chemins détournés demandant de chaumière en chaumière une hospitalité qui pouvait à chaque instant les trahir.

Reconnus à Moncontour par quelques fédérés, et ayant entendu murmurer autour d'eux: Voilà Pétion, voilà Buzot, ils se réfugièrent dans les bois. On soupçonnait leur retraite. Ils y passèrent de longues heures cachés sous les feuilles. La pluie

ruisselait sur leurs corps engourdis. Un jeune citoyen de Moncontour qui avait épié leur fuite vint les prendre et les dirigea, la nuit, vers une maison écartée où ils se reposèrent quelques heures.

Ils entendaient de là la générale battre dans les villages. On fouillait les champs, les bois, les maisons pour les saisir. Giroust et Lesage se séparèrent de leurs compagnons et acceptèrent l'hospitalité dans les environs. Les autres continuèrent leur route. Ils avaient des armes. Ils intimidaient les paysans qu'ils ne pouvaient séduire. Ils échappaient, de miracle en miracle, aux dangers qui les entouraient.

IV. — Cependant la marche, la faim, la soif, l'inquiétude, la maladie, les décimaient. Cussy, torturé par un accès de goutte, gémissait à chaque pas. Buzot, affaibli, jetait ses armes, fardeau trop pesant pour lui. Barbaroux, quoiqu'à peine âgé de vingt-huit ans, avait la stature lourde et l'embonpoint d'un homme avancé en âge. Une entorse avait fait enfler son pied. Il ne pouvait marcher qu'à l'aide du bras de Pétion et de Louvet, qui le soutenaient tour à tour. Riouffe, les pieds écorchés par la marche, se traînait en tachant le chemin de son sang. Pétion, Salles et Louvet conservaient seuls leur infatigable vigueur.

Un soir, aux approches d'une petite ville, un guide sûr leur annonça que dix gendarmes et quelques gardes nationaux les attendaient, le lendemain, au passage pour leur fermer la route. »Il faut les prévenir,« dit Barbaroux à ses amis, »forcer la marche et nous glisser cette nuit à travers la ville. Avant que les gendarmes aient sellé leurs chevaux, nous aurons franchi le pas dangereux. S'ils nous poursuivent, les fossés et les haies de la campagne nous serviront de remparts. Ils tomberont sous nos balles ou ils n'auront que nos cadavres. Marchons sur nos genoux, s'il le faut, plutôt que de tomber vivants dans les mains des Maratistes. Demain, si nous échappons, nous serons en sûreté dans l'asile que Kervélégan nous a préparé à Quimper.«

Les blessés et les malades aimaient mieux attendre la mort sur la place que de la fuir. Cependant l'énergie de Barbaroux les fit rougir de leur résignation. Ils se levèrent, ils franchirent en silence le passage, et se couchèrent à quelques lieues plus loin dans l'herbe haute qui cachait leurs corps et qui protégea leur

sommeil. Accablés de fatigue, énervés de faim, ils touchaient enfin à Quimper, mais ils n'osaient y entrer. Ils envoyèrent un de leurs guides avertir Kervélégan de leur approche et lui demander les indications nécessaires pour gagner les retraites que son amitié leur avait sans doute assurées. Ce guide ne revenait pas. Ils attendaient depuis trente-deux heures, sans toit et sans nourriture, battus par la pluie et couchés dans un marais dont l'eau glacée engourdissait leurs membres. Cussy invoquait la mort, plus clémente que la douleur. Riouffe et Girey-Dupré perdaient l'enjouement de leur jeunesse qui les avait soutenus jusque-là. Buzot s'enveloppait de sa mélancolie taciturne. Barbaroux même sentait s'évanouir, non son courage, mais son espoir. Louvet pressait sur sa poitrine l'arme chargée qui contenait sa délivrance et sa mort. L'image de la femme adorée qui cherchait sa trace pour le rejoindre le rattachait seule à la vie. Pétion conservait l'indifférence stoïque d'un homme qui défie le sort de le précipiter plus bas, après l'avoir élevé plus haut. Il touchait le fond de l'infortune et s'y reposait.

V. — Cependant Kervélégan veillait à Quimper. Un messager à cheval, envoyé par lui, découvrit dans le marais les fugitifs. Il les conduisit chez un paysan, où le feu, le pain et le vin ranimèrent leur engourdissement. Un curé constitutionnel des environs les reçut ensuite. Ils y restaurèrent leurs forces; puis ils se séparèrent en plusieurs groupes, dont chacun eut sa fortune et sa fin diverses. Cinq d'entre eux, au nombre desquels étaient Salles, Girey-Dupré, Cussy, reçurent asile chez Kervélégan; Buzot fut confié à la discrétion d'un généreux citoyen dans une maison du faubourg de Quimper; Pétion et Guadet s'abritèrent dans une maison de campagne isolée; Louvet, Barbaroux, Riouffe, chez un patriote de la ville. L'amante de Louvet l'avait devancé à Quimper. Elle apportait à son ami le dévouement, les espérances et les illusions de son amour.

Du fond de leurs retraites, les proscrits concertèrent les moyens de se réfugier ensemble à Bordeaux, sans courir les dangers de la route par terre. Du Chastel découvrit une barque pontée, à l'ancre, sur la petite rivière qui se jette dans la mer à Quimper. Il fit réparer cette embarcation et la nolisa pour transporter *ses amis et lui à Bordeaux*. Bien que les commissaires de

la Montagne n'osassent pas encore se montrer dans le département d'où l'opinion les repoussait, le projet de du Chastel découvert fut déjoué. Une autre embarcation, préparée à Brest, emporta vers l'embouchure de la Gironde du Chastel, Cussy, Bois-Guyon, Girey-Dupré, Salles, Meilhan, Bergoing, Marchenna et Riouffe. Pétion, Guadet, Buzot, pour ne pas se séparer de Barbaroux mourant, refusèrent de s'embarquer à Brest, et attendirent dans leurs asiles la guérison de leur ami. Louvet se retira seul avec Lodoïska dans une chaumière qu'elle lui avait préparée. Il savoura, entre deux tempêtes, ces moments de félicité d'autant plus vive qu'elle est plus menacée : halte des infortunes sur la route de la mort. Barbaroux, léger dans ses amours que son inconstance ne changeait jamais en attachement durable, enviait, disait-il, ce bonheur que Louvet proscrit devait au dévouement et à la fidélité.

La nouvelle de la prise de Toulon par les Anglais redoubla la surveillance et la persécution des patriotes contre les fédéralistes accusés du démembrement de la patrie. Louvet, Barbaroux, Buzot, Pétion s'embarquèrent enfin de nuit dans une chaloupe de pêcheur qui devait les conduire à un navire mouillé sur la côte. Couchés sous des nattes à fond de cale, ils traversèrent sans être découverts, la flotte de vingt-deux vaisseaux de la république. S'ils eussent été visités, ils auraient été infailliblement reconnus au signalement de Pétion. Les soucis de la Révolution, l'ardeur de l'ambition, les orages de la popularité conquise et perdue avaient blanchi avant quarante ans ses cheveux et sa barbe. Ce vieillard précoce était connu de la France entière. Les proscrits entrèrent dans le lit de la Gironde et débarquèrent au Bec-d'Ambès, petit port aux environs de Bordeaux. Ils croyaient toucher le sol de la liberté, il était devenu le sol de la mort.

VI. — Pendant que les Girondins vaincus tombaient un à un dans les mains de leurs ennemis ou prolongeaient si douloureusement l'agonie de leur parti par la fuite, la république, raffermie au centre, était entamée aux extrémités. Les frontières étaient découvertes ; les places conquises par l'armée de Custine en Allemagne et nos propres places du Nord tombaient sous le canon de la coalition. Nous avons vu que Custine, [illegible]

sur Landau, avait laissé une imposante garnison à Mayence, comme un gage prochain d'une seconde invasion de l'Allemagne. Le général Doyré commandait la place. Dubayet, Kléber, officiers aussi éclairés qu'intrépides, étaient ses lieutenants. Le général Meynier, connu par les merveilleux travaux de Cherbourg, commandait Castel, tête de pont sur la rive droite du Rhin. Rewbell et Merlin de Thionville, à la fois représentants et soldats, s'étaient enfermés dans Mayence pour que les troupes combattissent sous l'œil même de la convention. Deux cents bouches à feu défendaient la place. Le blocus était formé par cinquante-sept bataillons et quarante escadrons. Les grains étaient abondants dans la ville, mais la poudre manquait. Les prodiges d'habileté, d'audace et de courage dont Merlin de Thionville donnait l'exemple, du cœur et des bras, aux troupes, ne laissaient néanmoins d'autre espoir que celui d'une héroïque défense. Cette défense même paralysait vingt mille de nos meilleurs soldats bloqués de l'autre côté du Rhin dans leur conquête. Custine envoya un officier à l'armée prussienne. Cet officier demanda à traverser les lignes en parlementaire, accompagné d'un officier prussien, pour aller porter à Mayence l'ordre de capituler honorablement. Les commissaires de la convention, Merlin et Rewbell, et les généraux commandant la ville et les troupes, réunis en conseil de guerre, repoussèrent énergiquement cette insinuation. Le blocus fut resserré par les Autrichiens et les Prussiens, et converti en siége. Les Français, reprenant à chaque instant l'offensive par des sorties terribles, forçaient l'armée ennemie à conquérir plusieurs fois chaque pas qui la rapprochait des murailles. Le général Meynier, atteint, dans une de ces sorties, d'un biscaïen qui lui fracassa le genou, expira quelques jours après. Les Prussiens, saisis d'admiration et de respect, cessèrent le feu pour donner aux Français le temps d'élever la tombe de leur général dans un des bastions de la ville. »Je perds un ennemi qui m'a fait bien du mal,« s'écria Frédéric-Guillaume; »mais la France perd un grand homme.«

Le bombardement commença par trois cents bouches à feu. Les moulins qui fournissaient les farines à la ville et à la garnison furent incendiés. La viande manqua comme le pain. Les chevaux, *les chiens, les* chats, les souris furent dévorés par les

habitants. La famine sans pitié força les généraux à renvoyer de la ville les bouches inutiles. Les vieillards, les femmes, les enfants, chassés de l'enceinte au nombre de deux ou trois mille, furent également repoussés par les Prussiens et expirèrent, entre les deux armées, sous le canon des batteries, ou dans les angoisses de la faim. Les hôpitaux, sans vivres, sans médicaments, sans toits, ne pouvaient plus abriter les blessés. La ville capitula.

Les troupes sortirent libres avec leurs drapeaux et leurs armes, sous la condition de ne pas combattre pendant un an contre la Prusse. La garnison murmura contre ses chefs. L'instinct des soldats leur révélait de prochains secours du côté du Nord par l'armée du général Houchard. Ils voulaient les attendre. Cette première retraite des armes françaises semblait à nos bataillons un démenti honteux au génie de la révolution. La convention en jugea ainsi. Le général Doyré, gouverneur de la place, et le général Dubayet, commandant des troupes, furent arrêtés à leur entrée en France et conduits prisonniers à Paris. Merlin de Thionville lui-même, malgré la gloire dont il s'était couvert, eut peine à faire excuser la reddition de ce boulevard du Rhin, devenu le tombeau de cinq mille de ses défenseurs. La renommée de Custine en fut atteinte. A ces premiers revers, on commença à chercher des torts à ce général. On transporta dans la Vendée quinze mille soldats trempés au feu par le long siége de Mayence.

VII. — Au même moment Condé, une des places de nos frontières du Nord, tomba. Dampierre était mort en tentant de la secourir. Le général Chancel, enfermé avec quatre mille soldats dans la ville, n'avait plus ni vivres ni munitions. La ration du soldat n'était que de deux onces de pain et ne pouvait plus fournir qu'à quelques jours de vivres. Il fallut se rendre prisonniers le 12 juillet. Valenciennes, écrasée de bombes, se rendit le 28 aux Anglais et aux Autrichiens. Le général Ferrand, ce brave lieutenant de Dumouriez, âgé de soixante et dix ans, avait défendu trois mois la ville comme s'il eût voulu se faire un tombeau de ses ruines. Les fortifications, écroulées sous les coups de deux *cent mille* boulets, de trente mille obus et de cinquante mille *bombes*, laissaient des brèches assez larges pour le passage

la cavalerie. La terreur seule du nom de nos braves soldats et du nom de Ferrand couvrait la place. Valenciennes capitula enfin, et la garnison, après avoir tué vingt mille ennemis et perdu elle-même sept mille combattants, obtint de rentrer dans l'intérieur de la France avec ses armes et sous ses drapeaux.

La nouvelle de ces désastres consterna Paris sans le décourager. La constance de la convention au milieu des revers raffermit l'esprit public. Tous s'affligèrent, nul ne désespéra de la patrie.

Les nouvelles des départements rassuraient l'assemblée. Bordeaux, reconquis par les jacobins, rouvrit ses portes aux envoyés de la convention. Caën, après huit jours d'agitation et d'incertitude, rendit à la liberté les commissaires emprisonnés. L'insurrection de la Bretagne et de la Normandie s'affaissa sur elle-même. Les patriotes continrent quelque temps à Toulon les royalistes. Toulouse rentra dans l'obéissance. La Lozère s'apaisa. Les deux députés girondins Chasset et Biroteau, instigateurs de l'insurrection à Lyon et dans le Jura, virent, comme Rebecqui à Marseille, le mouvement qu'ils avaient suscité, républicain dans l'origine, se changer en mouvement royaliste. Ils tremblèrent eux-mêmes devant leur ouvrage. Nantes repoussa les Vendéens de ses murailles.

Ces revers d'un côté, ces succès de l'autre rendaient les jacobins à la fois défiants et téméraires. Les dénonciations contre Custine se multipliaient et s'envenimaient. On accusa d'autant plus ce général qu'on avait espéré de lui davantage. Sa confiance et son bonheur dans ses premières campagnes avaient fait attendre de lui l'impossible. Il était puni d'avoir trop promis. On l'accusait de complicité avec le duc de Brunswick, de ménagements envers le roi de Prusse, d'intelligences secrètes avec les royalistes de l'intérieur, d'entente avec le général Wimpfen et avec les Girondins de Caën. Bazire demanda l'arrestation de Custine au milieu de son armée. La convention pouvait craindre qu'un général qui avait fanatisé ses troupes ne fît appel à sa popularité dans son camp et n'aggravât la situation de la république en marchant contre Paris. Elle ne recula pas néanmoins devant l'extrémité du péril. Elle envoya l'*ordre à Custine* de venir rendre compte de sa condui-

Levasseur de la Sarthe se chargea de cette périlleuse mission. Arrivé au camp, le représentant demanda à passer les troupes en revue; quarante mille hommes étaient sous les armes. Les soldats, qui suspectent Levasseur de venir leur enlever leur chef, lui refusent les honneurs militaires. Levasseur les exige et fait incliner les drapeaux: »Soldats de la république,« leur dit-il, »la convention a fait arrêter le général Custine. — Qu'on nous le rende!« répondent d'une voix irritée les troupes. Le représentant brave ces clameurs. Il tire son sabre et parcourt les rangs, défiant de l'œil et menaçant de la pointe de son arme le soldat qui oserait attenter, dans sa personne, à la patrie. Un sergent sort des rangs. »Nous voulons qu'on nous rende notre général,« dit-il. »Avance-toi, toi qui demandes Custine!« répond Levasseur; »oses-tu répondre sur ta tête de son innocence?... Soldats!« poursuit le représentant, »si Custine est innocent, il vous sera rendu. S'il est coupable, son sang expiera ses crimes. Point de grâce pour traîtres! Malheur aux rebelles!«

VIII. — Le silence du devoir répondit seul à ces paroles. Le général fut arrêté. Custine n'imita pas Dumouriez. Il obéit et préféra l'échafaud au sol étranger. Arrivé à Paris, il y retrouva un reste de popularité qu'on lui reprocha comme un crime. Il se promena au Palais-Royal et y fut applaudi par la jeunesse et par les femmes.

Cette obéissance passive encouragea les jacobins à de nouvelles dénonciations. Le ministre de l'intérieur Garat, le ministre de la marine Dalbarade furent l'objet d'odieuses insinuations. Le pouvoir exécutif, ainsi obsédé de soupçons et d'incriminations incessantes, devenait non-seulement dangereux, mais impossible à exercer. Robespierre, qui n'avait favorisé l'anarchie qu'autant qu'il croyait l'anarchie nécessaire au triomphe de la révolution, se posa énergiquement contre les instigateurs du désordre, du moment que la révolution lui parût assurée. Il défendit le comité de salut public accusé de mollesse, bien qu'il n'en fît pas partie lui-même; il défendit Danton; il défendit Garat et Dalbarade contre Chabot et Rossignol, il fulmina contre les désorganisateurs. Les murmures des jacobins exaltés qui couvraient sa voix ne *l'intimidèrent pas.* »Il suffira donc qu'un homme soit [illegible] *pour qu'on le* calomnie!« s'écriait-il au milieu des [illegible]

des jacobins. »Nous ne cesserons donc jamais d'ajouter foi aux contes ridicules ou perfides dont on nous accable de toutes parts! On ose accuser même Danton. Serait-ce lui qu'on voudrait nous rendre suspect? On accuse Bouchotte, on accuse Pache. Il est écrit que les meilleurs patriotes seront dénoncés. Il est temps de mettre fin à ces indignités.« Quelques jours après, Robespierre s'opposa avec la même fermeté aux accusations qu'on généralisait contre les nobles employés dans les armées. »Que signifient tous ces lieux communs de noblesse qu'on vous débite maintenant?« dit-il. »Mes antagonistes ici ne sont pas plus républicains que moi. Voulez-vous donc tenir le comité de salut public en lisière? Des hommes nouveaux, des patriotes d'un jour veulent perdre dans l'esprit du peuple ses plus anciens amis. Je cite pour exemple Danton qu'on calomnie; Danton, sur lequel personne n'a le droit d'élever le plus léger reproche; Danton, qu'on ne discréditera qu'après avoir prouvé qu'on a plus d'énergie, de talent ou d'amour de la patrie que lui. Je ne prétends pas m'identifier avec lui pour nous faire valoir tous deux l'un par l'autre, je le cite seulement. Deux hommes salariés par les ennemis du peuple, deux hommes que Marat dénonça, affectent de succéder à cet écrivain patriote. C'est par eux que ces ennemis distillent leur poison contre nous. L'un est un prêtre connu par des actions infâmes, Jacques Roux; le second est un jeune homme, Leclerc, qui prouve que la corruption peut entrer dans de jeunes âmes! Avec des phrases bien patriotiques, ils parviennent à faire croire au peuple que ses nouveaux amis sont plus zélés que nous. Ils donnent de grandes louanges à Marat pour avoir le droit de dénigrer les patriotes actuels. Qu'importe de louer les morts, pourvu qu'on puisse calomnier les vivants?«

IX. — Pendant que Robespierre, cherchant enfin la popularité dans la raison publique et dans la force du gouvernement, modérait ainsi les jacobins et se posait en homme de gouvernement, Danton se laissait, pour ainsi dire, protéger par Robespierre. La chute des Girondins l'avait déconcerté. Les Girondins étaient pour lui un des poids de l'équilibre qu'il avait espéré établir dans la convention à son profit, en se portant, de sa personne, tantôt vers la montagne, tantôt vers la plaine. Aucune balance n'était plus possible depuis le triomphe de la commune. Il fallait être

ou proscripteur ou proscrit. Danton répugnait également à l'un ou à l'autre de ces deux rôles. Plongé dans les délices de l'attachement que lui inspirait la jeune femme qu'il venait d'épouser, cherchant le repos, humilié de sa renommée sanguinaire et voulant la racheter par des amnisties et des générosités naturelles à l'état présent de son cœur, Danton voulait faire halte dans son bonheur domestique, et sinon abdiquer, du moins ajourner son ambition. Fatigué d'être terrible, il voulait être aimé.

La montagne l'aimait en effet. Il était, dans les crises, sa lumière; dans les tumultes, sa voix; dans l'action, sa main; mais depuis que Marat avait disparu de la montagne, Danton y retrouvait Robespierre, rival plus respecté, plus sérieux que Marat. Bien que Robespierre affichât, comme on l'a vu, la plus haute estime pour lui et qu'il le consultât même dans les conjonctures difficiles, Danton ne se dissimulait pas que cette déférence n'était qu'un hommage, et que, tant que Robespierre existerait nul autre que l'idole des jacobins ne serait le premier dans la république. Or, Danton aimait mieux disparaître que d'être le second. Son ambition était moindre que son orgueil. Il pouvait s'effacer, il ne voulait pas être chassé. Il comptait sur sa fortune et sur son génie pour le rapporter à sa vraie place, c'est-à-dire à la tête de la révolution.

X. — De plus, Danton était arrivé, au moins pour un moment, à cet état de lassitude morale qui saisit et qui alanguit quelquefois les ambitions les plus fougueuses, quand elles ne sont pas soutenues par la toute-puissance d'une idée désintéressée. Homme de passion et non de théorie, il éprouvait les faiblesses de la nature. Les passions personnelles se lassent et s'usent, les passions publiques jamais. Robespierre avait cet avantage sur Danton, que sa passion était infatigable parce qu'elle était impersonnelle. Danton était un homme, Robespierre était une idée.

Aussi Danton étonnait-il, depuis quelque temps, ses amis par la langueur et l'incohérence de ses résolutions. Ses propos annonçaient ce désordre et ce découragement de l'âme qui regarde en arrière, qui a plus de force pour regretter que pour vouloir, pour se résigner que pour agir : symptômes certains du déclin de l'ambition, et présage du déclin de la destinée dans les hommes publics. « Malheureux Girondins ! » s'écriait-il quelquefois dans

ses gémissements intérieurs, « ils nous ont précipités dans l'abîme de l'anarchie; ils en ont été submergés, nous le serons à notre tour, et déjà je sens la vague à cent pieds au-dessus de ma tête. »

Dans cette disposition d'esprit, Danton désertait la tribune des Jacobins, sans cesse occupée par Robespierre, parlait rarement aux Cordeliers, se taisait à la convention. Il semblait abandonner la révolution à son courant, et s'asseoir lui-même sur le bord pour voir passer les débris et pour attendre les retours de l'opinion. Mais Danton avait été trop grand pour être oublié. L'oubli ne sauve que les médiocrités. La révolution mécontente s'aigrissait contre lui et contre ses amis. Legendre, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Chabot étaient devenus comme lui suspects aux cordeliers et aux jacobins. On accusait sourdement ces hommes de mauvaise renommée de s'arrêter, de faiblir, de s'engraisser des dépouilles, d'agioter avec des banquiers étrangers, de caresser les vaincus, de voiler d'une indulgence intéressée les trahisons des généraux, d'imiter les vices des aristocrates, d'amollir les mœurs du peuple, de substituer la vénalité à la probité dans les ressorts du gouvernement, de transformer les Spartiates en Sybarites, enfin de former la faction des hommes corrompus, la pire des factions dans une république qui ne pouvait être fondée que sur la liberté et sur la vertu.

XI. — Ces reproches faisaient sourire Danton de dédain et lui inspiraient même un secret orgueil. Il ne se targuait pas d'austérité, il n'avait pas l'hypocrisie du désintéressement; il étalait plutôt ses faiblesses qu'il ne les cachait. Il comptait de plus sur l'inconnu. La mort naturelle l'avait délivré de la supériorité de Mirabeau; le poignard l'avait débarrassé de Marat; le 31 mai l'avait soulagé de l'éloquence supérieure de Vergniaud; le hasard pouvait l'affranchir de la rivalité de Robespierre. Le temps court vite en révolution. Il suffit de se placer sur la route du temps, pour qu'il vous apporte à son heure tout ce que la fortune peut avoir à donner. Ainsi raisonnait instinctivement Danton.

C'est à cette époque que, pressé par sa jeune femme et par sa nouvelle famille de séparer sa cause et son nom de la cause et du nom de la terreur qui commençait à soulever l'âme des bons citoyens, il se décida à quitter la scène, à fuir Paris et à se retirer à *Arcis-sur-Aube*.

Danton était trop versé dans les mystères du cœur humain, pour ne pas comprendre que cette retraite, dans un pareil moment, était un acte trop humble ou trop orgueilleux pour un homme de son importance dans la république. Se séparer de la convention dans la crise de ses périls et de ses violences, c'était déclarer qu'on se sentait inutile à la patrie, ou c'était déclarer qu'on ne voulait pas accepter la solidarité avec le gouvernement. Une telle attitude était une abdication ou une menace: Danton le savait. Aussi déguisa-t-il, sous des prétextes de lassitude et d'épuisement de ses forces, les véritables causes de son éloignement. Il allégua aussi la nécessité de présenter sa nouvelle épouse à sa mère et à son beau-père, M. Ricordin, qui vivait encore.

Le motif principal de cette retraite, motif qu'il avoua à sa femme et à ses proches, dans l'intimité des épanchements domestiques, fut l'horreur que lui inspirait le prochain jugement de la reine Marie-Antoinette. Ce meurtre d'une femme prisonnière par un peuple répugnait à l'âme de Danton: il avait juré souvent qu'il sauverait ces têtes de femmes et d'enfants. Il avait proposé de renvoyer la reine, madame Royale et madame Élisabeth en Autriche. Il avait caché sous des paroles de mépris l'intérêt réel que lui inspiraient ces victimes désarmées. Il voulait se laver les mains de ce sang de femmes qu'on allait répandre.

Avant de partir, Danton eut un entretien secret avec Robespierre. Il s'humilia devant son rival jusqu'à lui faire confidence de son découragement des affaires publiques. Il lui demanda de le défendre, pendant son absence, contre les calomnies que les cordeliers ne cessaient de répandre sur son patriotisme et sur sa probité. Robespierre, satisfait de la déférence et de l'éloignement du seul homme qui pût le balancer dans la république, se garda bien de retenir Danton. Les deux rivaux, en apparence amis, se jurèrent une mutuelle estime et un constant appui. Danton partit.

XII. — Danton, dans sa retraite rurale d'Arcis-sur-Aube, vécut uniquement occupé de son amour, du soin de ses jeunes enfants, de la surveillance de ses intérêts domestiques, du bonheur de revoir sa mère, ses amis de jeunesse, les champs paternels. Il paraissait avoir déposé entièrement le poids et même le souvenir des affaires publiques. Il n'écrivait aucune

n'en recevait aucune de Paris. Le fil de toutes ses trames était coupé. Un seul député à la convention le visitait quelquefois: c'était le député Courtois, son compatriote, qui possédait des moulins à Arcis-sur-Aube. Leurs entretiens roulaient sur les périls de la patrie.

Dans ses conversations intimes avec sa femme, sa mère et M. Ricordin, Danton ne déguisait pas son repentir sincère des emportements révolutionnaires dans lesquels la fougue des passions avait jeté son nom et sa main. Il cherchait à se laver de toute complicité dans les massacres de septembre. Il parlait de ces journées, non plus comme il en avait parlé le lendemain en ces mots: »J'ai regardé mon crime en face, et je l'ai commis;« mais comme d'un excès de fureur patriotique auquel des scélérats de la commune avaient poussé le peuple, que lui ne s'était pas senti de force à prévenir et qu'il avait dû subir, tout en le détestant. Il ne dissimulait pas non plus son espérance de ressaisir l'ascendant dû à son génie politique, quand les convulsions présentes auraient usé les petits génies et les faibles caractères qui régnaient à la convention. Il parlait de Robespierre comme d'un rêveur quelquefois cruel, quelquefois vertueux, toujours chimérique. »Robespierre se noie dans ses idées,« disait-il, »il ne sait pas toucher aux hommes.« — Il ne croyait pas à la durée de la république. — »Il faut,« disait-il quelquefois, »plusieurs générations humaines pour passer d'une forme de gouvernement à une autre forme. Avant d'avoir une cité, ayez donc des citoyens! «

Il lisait beaucoup les historiens de Rome. Il écrivait beaucoup aussi. Mais il brûlait aussitôt ce qu'il avait écrit. Il ne voulait laisser d'autre trace de lui que son nom.

XIII. — Robespierre, au contraire, quoique malade et épuisé par des travaux d'esprit qui auraient consumé plusieurs hommes, s'oubliait lui-même, pour se dévouer avec plus d'ardeur que jamais à la poursuite de son idéal de gouvernement. Il grandissait son ambition en la confondant tout entière dans l'ambition de la république qu'il voulait fonder. Peu lui importait le rôle, pourvu qu'il fût l'âme des choses. Les inconséquences, les repentirs, l'aristocratie propriétaire et commerciale des Girondins lui avaient sincèrement persuadé que ces hommes vou-

laient rétrograder vers la monarchie, ou constituer une république où la domination de la richesse serait substituée à la domination de l'Église et du trône, et où le peuple aurait quelques milliers de tyrans au lieu d'en avoir un seul. Il avait vu dans ces hommes de la bourgeoisie les ennemis les plus dangereux de la démocratie universelle et du nivellement philosophique. Depuis leur chute il croyait toucher à son but. Ce but, c'était la souveraineté représentative de tous les citoyens, puisée dans une élection aussi large que le peuple lui-même, et agissant par le peuple et pour le peuple dans un conseil électif qui serait tout le gouvernement. L'ambition de Robespierre, si souvent calomniée alors et depuis, n'allait pas au delà. Il croyait cet but, celui de la nature et de Dieu. Il n'aspirait point à être le maître, mais le guide et le modérateur de ce gouvernement du peuple. Fonder ce gouvernement, éprouver ses rouages, régulariser ses oscillations, assister à ses premiers mouvements, le vivifier de ses principes et lui laisser son âme, c'était le rêve et l'aspiration de Robespierre.

XIV. — Aussi changea-t-il d'attitude et de langage dès que les Girondins eurent disparu. Il ne s'étudia plus qu'à trois choses: rallier l'opinion publique à la convention par les jacobins, dont il était l'oracle; résister aux empiétements anarchiques de la commune, qui menaçait d'asservir l'indépendance de la représentation; et enfin établir l'harmonie et l'unité d'action dans l'organisation d'un comité de gouvernement. Il ne mêlait à ces idées aucune cupidité personnelle. Sa popularité même, de jour en jour plus générale et plus fanatique dans ses adeptes, était pour lui un instrument et non un but. Il la dépensait avec autant de prodigalité qu'il avait mis de soin et de patience à la conquérir. L'obscurité dans laquelle il se tenait renfermé hors de l'arène publique jetait sur sa personne le voile qui dérobe les grandes pensées à l'envie, et le mystère qui sied aux oracles. La calomnie s'arrêtait confondue sur le seuil de cette chambre, dans une maison d'honnête artisan. L'âme de la république semblait s'y cacher avec lui dans la pauvreté, dans le travail, dans l'austérité des mœurs.

XV. — De ce jour, Robespierre devint plus assidu que jamais aux séances du soir des jacobins. Il tourna les [illegible]

cette société vers les grands problèmes de l'organisation sociale, pour les distraire des factions, dont le règne, selon lui, devait être passé. Il s'écarta avec plus de dégoût apparent de tous les hommes corrompus qui voulaient mêler la démagogie à la révolution, comme on mêle au pur métal l'alliage impur qui le rend plus souple et plus facile à manier. Il ne voulut pas abaisser les principes républicains à la portée d'un peuple vieilli et usé. Il prétendait élever la pensée du peuple à la hauteur la plus spiritualiste des principes. Par là même il flatta l'orgueil de ce peuple, et en lui persuadant qu'il était capable d'institutions vertueuses, il lui fit croire à sa propre vertu. Il se lia d'une amitié plus intime avec le très-petit nombre d'hommes âpres, mais intègres, qui poussaient jusqu'au culte la logique rigoureuse, mais vague et implacable, de la démocratie. C'étaient Couthon, Lebas, Saint-Just, hommes purs de tout jusque-là, excepté de fanatisme. Nul sang ne les tachait encore. Ils espéraient que leur système prévaudrait par la seule évidence de la raison, par le seul attrait de la vérité; mais ils étaient malheureusement décidés à ne rien refuser à leur système, pas même des sacrifices de générations entières. Ces députés, en petit nombre, se réunissaient presque tous les soirs chez leur oracle ; ils y enflammaient leur imagination aux ravissantes perspectives de la justice, de l'égalité et de la félicité promises par la doctrine nouvelle à la terre. A la nudité de cette salle, à la sobriété de ces repas, au ton philosophique de ces entretiens, aux images sans cesse reproduites de vertu, de désintéressement, de sacrifice à la patrie, nul n'aurait cru voir une conjuration de démagogues, mais une rencontre de sages rêvant les institutions d'un âge d'or. Des images pastorales s'y mêlaient aux tragiques émotions du temps et du lieu. L'amour même échauffait, sans l'amollir, le cœur de ces hommes. La tendresse de Couthon pour la femme dévouée qui consolait sa vie infirme, le sentiment orageux et passionné de Saint-Just pour la sœur de Lebas, la prédilection grave de Robespierre pour la seconde fille de son hôte, l'amour de Lebas pour la plus jeune, les projets d'union, les plans de bonheur après les orages, donnaient à ces entretiens un caractère de famille, de sécurité et quelquefois d'enjouement qui ne laissait pas soupçonner le conciliabule des maîtres et bientôt des tyrans de

la république. On n'y parlait que du bonheur de l'abdication de tout rôle public aussitôt après le triomphe des principes, d'un humble métier à exercer, d'un champ à cultiver. Robespierre lui-même, plus lassé en apparence de l'agitation et plus altéré de repos, ne parlait que de chaumière isolée au fond de l'Artois, où il emmènerait sa femme et d'où il contemplerait, du sein de sa félicité privée, la félicité générale. Chose étrange et cependant témoignage sincère de l'instabilité et de la lassitude du cœur humain ! les deux hommes qui agitaient alors la république, et qui allaient se tuer l'un l'autre en s'entre-choquant dans ses mouvements, Robespierre et Danton, n'aspiraient au même moment qu'à l'abdication. Mais la popularité ne permet pas qu'on l'abdique. Elle soulève ou elle engloutit. Ces deux hommes étaient condamnés à épuiser ses faveurs et à en mourir.

XVI. — Quoique leurs théories fussent différentes, l'esprit de Robespierre et celui de Danton s'accordaient alors à concentrer le pouvoir dans la convention. Ils ne présentaient la constitution aux yeux du peuple que comme un plan d'institutions en perspective, sur lequel on jetterait un voile après l'avoir montré de loin à la nation. Pour le moment, gouverner c'était vaincre. Le gouvernement le plus propre à assurer la victoire sur les factions ennemies de la révolution était, selon eux, le meilleur gouvernement. La France et la liberté étaient en péril. C'étaient des institutions de péril qu'il fallait à la France. Les lois devaient être des armes et non des lois. La convention devait être le bras autant que la tête de la république. Tous les membres de cette assemblée avaient cet instinct. C'est celui du salut, quand les lois sont brisées. Cet instinct se manifesta à l'instant dans ses actes. La convention ne demanda pas la dictature, elle ne la délégua point, elle la prit. Cette dictature se résuma, dès le lendemain du 31 mai, dans le comité de salut public.

De même que la nation avait rappelé à elle seule son inaliénable souveraineté en 1789, la convention rappela à elle seule tous les pouvoirs en 1793. Les forces déléguées sont essentiellement plus faibles que les forces directes. Dans les crises extrêmes, les peuples révoquent leurs délégations, soit qu'elles s'appellent *royautés, soit* qu'elles s'appellent lois et magistratures. Elles ne *peuvent hésiter*. Les lois sont les rapports définis des citoyens

entre eux et des citoyens avec l'État, en temps régulier; mais quand ces lois sont abolies ou détruites, quand les rapports sont intervertis, faire appel à ces lois qui n'existent plus ou qui n'existent pas encore, c'est faire appel au néant pour sauver l'empire. L'État lui-même devient la seule loi vivante, et toutes ses lois sont des coups d'État. Telle était la situation de la convention au mois de juillet 1793. Elle était condamnée, par cette situation, ou à la dictature, ou à la mort. Si elle eût accepté la mort, la nation et la révolution périssaient avec elle. Elle prit la dictature, ce ne fut pas son tort. Il y a de légitimes usurpations: ce sont celles qui sauvent les idées, les peuples, les institutions. Ce n'est donc pas l'usurpation que l'histoire doit reprocher à la convention, mais les moyens qu'elle employa pour l'exercer. Plus les lois disparaissent du gouvernement, plus l'équité doit y régner à leur place. C'est à cette condition seule que Dieu et la postérité absolvent les gouvernements. La conscience est la loi des lois.

XVII. — C'est une loi du pouvoir, quand il devient action, de tenter sans cesse à se resserrer et à se personnifier dans un petit nombre d'hommes. Les corps politiques peuvent avoir mille têtes et mille langues, tant qu'ils restent assemblées délibérantes. Il ne leur faut qu'une main quand ils s'emparent du pouvoir exécutif. La convention eut d'abord faiblement, puis complétement, l'intuition de cette vérité. Elle avait commencé par créer des ministres investis d'une certaine responsabilité et d'une certaine indépendance, comme sous le ministère girondin de Roland. Elle avait ensuite annulé presque entièrement l'action de ces ministres, institué des commissions de gouvernement aussi spéciales et aussi diverses que chacun de ces ministères; puis elle avait créé des commissions de gouvernement dans le sein même de la représentation nationale, et distribué entre ces grandes commissions les différentes fonctions du pouvoir. Chacune de ces commissions apportait, par l'organe de son rapporteur, le résultat de ses délibérations à la sanction de la convention tout entière. La convention régnait bien ainsi, mais elle régnait avec incohérence et faiblesse. Un lien d'unité manquait à ces commissions éparses. C'étaient des avis, ce n'étaient pas des ordres qu'elles formulaient.

La convention sentit le besoin de se personnifier elle-même dans un comité qui sortit d'elle, mais qui lui imposât sa propre volonté et, pour ainsi dire, sa propre terreur. Elle craignait son anarchie intérieure; elle avait peur de sa propre instabilité. Pour mieux écraser les résistances, elle consentit à se soumettre elle-même, à obéir et à trembler. Elle réorganisa le comité de salut public et elle lui décerna tout le gouvernement. Ce fut l'abdication de la convention; mais une abdication qui lui donnait l'empire.

XVIII. — Le nom de comité de salut public était déjà ancien dans la convention. Dès le mois de mars précédent, tous les hommes de pressentiment dans l'assemblée, Robespierre, Danton, Marat, Isnard, Albitte, Bentabole, Quinette avaient demandé l'unité des vues, la force d'action concentrées dans un comité d'un petit nombre de membres, et réunissant dans sa main tous les fils épars de la trame trop relâchée du pouvoir exécutif. On avait institué ce centre de gouvernement. Les Girondins y avaient été élus en majorité. Cet instrument de force était dans leurs mains, s'ils avaient su s'en servir. Les premiers membres du comité de salut public, au nombre de vingt-cinq, étaient Dubois-Crancé, Pétion, Gensonné, Guyton de Morveau (le collaborateur de Buffon), Robespierre, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Condorcet, Guadet, Bréard, Camus, Prieur (de la Marne), Camille Desmoulins, Barrère, Quinette, Danton, Sieyès, Lasource, Isnard, Jean Debry et Cambacérès, cet oracle futur du despotisme sorti des conseils de la liberté.

Ce comité avait l'initiative de toutes les lois ou mesures motivées par les dangers de la patrie, au dedans ou au dehors. Il appelait les ministres dans son sein, il contrôlait leurs actes; il rendait compte tous les huit jours à la convention. L'assemblée, jalouse, craignait encore alors son propre despotisme dans ses délégués. L'âme des dictatures, le secret, était ainsi interdit au comité. L'antagonisme régnait dans son sein par la lutte des opinions. Ce n'était que l'anarchie concentrée sur elle-même. Robespierre, qui l'avait reconnu du premier coup d'œil et qui ne voulait pas, avec raison, entacher sa popularité de la responsabilité d'actes contraires à sa pensée, sortit dès les premières séances. Il ne voulait pas s'isoler, mais il craignait de se confondre.

La sortie de Robespierre dépopularisa ce premier comité. Des Girondins eux-mêmes, unis à Danton, proposèrent de le fortifier en le transformant et en l'épurant. Buzot seul, pressentant la mort dans le glaive que forgeaient ses amis, combattit cette pensée. Elle fut adoptée malgré ses réclamations. On restreignit le nombre des membres du comité à neuf au lieu de vingt-cinq. On lui donna le secret, la surveillance de tous les ministères, le droit de suspendre les décrets qu'il jugerait nuisibles à l'interêt national, et le droit de prendre lui-même les décrets d'urgence. On lui alloua des fonds particuliers. On ne lui interdit alors qu'un seul acte de la souveraineté, l'emprisonnement arbitraire des citoyens.

Le comité de salut public devait être renouvelé tous les mois par l'élection de l'assemblée. Ses membres furent Barrère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Guyton de Morveau, Treilhard, Lacroix (d'Eure-et-Loir) et Robert Lindet. Danton avait été exilé dans ce comité par les Girondins, pour neutraliser son influence au milieu des hommes faibles et indécis de la Plaine. Ils furent trompés par leur tactique. Danton, ne trouvant pas d'énergie dans ses collègues, en chercha dans la commune. Danton alors s'était réservé au comité la direction des affaires extérieures, vers lesquelles son génie généralisateur, militaire et diplomatique le portait. Il y étudiait le gouvernement, comme un homme qui médite de s'en emparer un jour. Après la défaite des Girondins, Danton se démit de ces fontions, qui pouvaient éveiller l'envie. Il se retira sur son banc et s'enveloppa d'indifférence apparente. L'envie ne s'y trompa pas. On l'accusa pour sa retraite comme on l'avait accusé pour sa domination dans le comité. Il vit que certains noms ne peuvent échapper ni par l'éclat, ni par l'ombre, à l'attention des hommes, et qu'il y a des renommées auxquelles il n'est plus donné de s'éteindre pour se cacher. » Formez un autre comité, « dit-il, » formez-le sans moi, plus fort et plus nombreux ; j'en serai l'éperon au lieu d'en être le frein.« Ces mots qui trahissaient un si haut sentiment de son importance et un si humiliant dédain pour ses collègues, sentaient l'usurpateur et dévoilaient l'ambition. Ils furent applaudis, mais notés.

XIX. — Après des hésitations, des nominations et des éliminations successives, le comité définitif de salut public, proclamé

par Danton lui-même un gouvernement provisoire, fut investi de la toute-puissance. Cette fois Danton, qui n'avait pas de confiance dans une institution dont il était absent, refusa imprudemment d'y entrer, soit qu'il crût paraître plus grand quand on le verrait seul, soit qu'il voulût s'isoler par dégoût des affaires publiques. Il s'y fit représenter par Hérault de Séchelles, un de ses partisans, et par Thuriot, un de ses organes. Robespierre s'abstint aussi d'entrer au commencement au comité, pour ne pas offusquer Danton. Mais ses amis y avaient la majorité et y faisaient dominer son esprit. Les huit membres furent Saint-Just, Couthon, Barrère, Gasparin, Thuriot, Hérault de Séchelles, Robert Lindet, Jean-Bon-Saint-André. Gasparin s'était retiré, le cri unanime de la convention porta Robespierre à sa place. Carnot et Prieur de la Côte-d'Or y furent appelés, peu de jours après, par la nécessité d'y personnifier le génie militaire de la France en présence des armées de la coalition. Enfin Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois le complétèrent et y portèrent au comble l'esprit du jacobinisme, que la montagne se plaignait d'y voir languir sous le souffle trop froid de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon.

Ainsi fut constitué ce décemvirat, qui assuma sur soi, pendant cette convulsion de quatorze mois, tous les périls, tous les pouvoirs, toutes les gloires, et toutes les malédictions de la postérité.

XX. — Les membres du comité de salut public se partagèrent les attributions selon les aptitudes. La capacité fit les lots et marqua les rangs. L'influence y fut aussi mobile que les services. Elle y déplaça l'importance, sans jamais y rompre l'unité. L'extrémité de la crise, le zèle inextinguible, le danger de s'affaiblir en se désunissant, le secret juré et gardé, la difficulté de la tâche relièrent ce faisceau terrible qui ne trahit ses dissensions qu'en tombant tout entier.

Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois se chargèrent d'incendier l'esprit public, dans la correspondance du comité avec les agents de la république dans les départements. Saint-Just s'arrogea l'empire des théories constituantes, aussi vague et aussi absolu que sa métaphysique impassible. Couthon prit la surveillance de la police, conforme à son esprit scrutateur et sombre. Les relations extérieures furent dévolues à Hérault de Séchelles,

inspiré secrètement par le génie européen de Danton. Robert Lindet eut les subsistances, question vitale dans un moment où la disette affamait les villes et désorganisait les armées; Jean-Bon-Saint-André la marine; Prieur l'administration matérielle de la guerre; Carnot la haute direction militaire, les plans de campagne, l'inspiration des généraux, la critique et le redressement de leurs fautes, la préparation des victoires, la réparation des revers. Il fut le génie armé de la patrie, couvrant les frontières pendant les convulsions du cœur et l'épuisement des veines de la France. Prieur (de la Côte-d'Or) secondait Carnot pour les détails. Quinze heures de travail par jour, et l'esprit tendu sur toutes les cartes et sur toutes les positions de nos campagnes, animaient ce génie organisateur de Carnot et ne l'accablaient pas. Il portait dans le cabinet le sang-froid et le feu du champ de bataille. Il avait le don des hommes; sa main marquait les noms d'avenir: Pichegru, Hoche, Moreau, Jourdan, Désaix, Marceau, Brune, Bonaparte, Kléber furent, parmi tant de héros futurs, des illuminations de son discernement.

Barrère, esprit souple et prompt, mais littéraire, rédigeait les délibérations du comité, et faisait en phrases brèves et lapidaires les rapports à la convention. Il avait la couleur de la circonstance. Il jetait du haut de la tribune des mots tout faits au peuple. Enfin Robespierre planait sur toutes les questions, excepté sur la guerre. Il était la politique du comité. Il marquait le but et la route, les autres faisaient marcher la machine. Robespierre touchait peu aux rouages. Son attribution était la pensée.

Les délibérations se prenaient à la majorité des avis. La signature de trois membres suffisait néanmoins pour rendre les mesures exécutoires. Ces signatures de confiance se prêtaient et se rendaient trop cruellement plus tard, entre collègues, souvent sans examen. La précipitation d'un comité qui résolvait jusqu'à cinq cents affaires par jour motivait ces facilités, sans les justifier. Bien des têtes tombèrent par ces fatales complaisances de plume. Le secret était profond. Nul ne savait qui avait demandé ou refusé telle vie. La responsabilité de chacun des membres se perdait dans la responsabilité générale. Tous acceptaient tout, bien qu'ils *n'eussent pas* tout consenti. Ces hommes s'étaient

livré jusqu'à leur réputation. Chose merveilleuse, il n'y avait point de président. Dans un chef, on craignait l'apparence d'un maître. On voulait une dictature anonyme. Le comité ne souffrait pas de cette absence de tête. Tout était membre, tout était tête, la république présidait.

XXI. — Pendant que le comité de salut public, transformé ainsi en conseil exécutif, se saisissait du gouvernement, la convention appela à Paris les envoyés des assemblées primaires, porteurs des votes du peuple tout entier, qui sanctionnaient la nouvelle constitution. Ces envoyés y arrivèrent au nombre de huit mille. Le peintre David conçut la fête qui devait confondre dans une même solennité populaire, au Champ-de-Mars, l'anniversaire du 10 août et l'acceptation de la constitution. David s'était inspiré de Robespierre. La Nature, la Raison, la Patrie étaient les seules divinités qui présidassent à cette régénération du monde social. Le peuple y était la seule Majesté. Des symboles et des allégories en étaient le seul culte. L'âme y manquait, parce que Dieu en était absent. Robespierre n'osait pas encore en dévoiler l'image. Le lieu de réunion et le point de départ du cortége, comme dans toutes les fêtes de la révolution, fut le sol de la Bastille, marqué du premier pas de la république. Les autorités de Paris, les membres de la commune, les envoyés des assemblées primaires, les cordeliers, les jacobins, les sociétés fraternelles de femmes, le peuple en masse, la convention enfin s'y rassemblèrent au lever du soleil. Sur le terrain de la Bastille, une fontaine, appelée la fontaine de la Régénération, *lavait* les traces de l'ancienne servitude. Une statue colossale de la Nature dominait la fontaine; ses mamelles versaient de l'eau. Hérault de Séchelles, président de la convention, reçut l'eau dans une coupe d'or, la porta à ses lèvres, la transmit au plus âgé des citoyens. »Je touche aux bords du tombeau,« s'écria ce viellard; »mais je crois renaître avec le genre humain régénéré.« La coupe circula de mains en mains, entre tous les assistants. Le cortége défila, au son du canon, sur les boulevards. Chaque société élevait son drapeau, chaque section son symbole. Les membres de la convention s'avancèrent les derniers, tenant chacun à la main un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis nouveaux. Les tables où étaient écrits les droits de l'homme, et l'arche où était ren-

fermée la constitution étaient portées comme des choses saintes au milieu de la convention, par huit de ses membres. Quatre-vingt-six envoyés des assemblées primaires, représentant les quatre-vingt-six départements, marchaient autour des membres de la convention et déroulaient d'une main à l'autre, autour de la représentation nationale, un long ruban tricolore qui semblait enchaîner les députés dans les liens de la patrie. Un faisceau national couronné de rameaux d'olivier figurait la réconciliation et l'unité des membres de la république. Les enfants trouvés portés dans leurs berceaux; les sourds-muets se parlant entre eux par la langue des signes que la science leur avait rendue; les cendres des héros morts pour la patrie, renfermées dans des urnes où se lisaient leurs noms; une charrue triomphale qu'entouraient le laboureur, sa femme et ses fils; des tombereaux enfin chargés, comme de viles dépouilles, de débris de tiares, de sceptres, de couronnes, d'armoiries brisées; tous ces symboles de l'esclavage, de la superstition, de l'orgueil, de la bienfaisance, du travail, de la gloire, de l'innocence, de la vie rurale, des vertus guerrières, marchaient derrière les représentants. Après une station devant les Invalides, où la multitude salua sa propre image dans une statue colossale du peuple terrassant le fédéralisme, la foule se répandit dans le Champ-de-Mars. Les représentants et les corps constitués se rangèrent sur les marches de l'autel de la patrie. Un million de têtes hérissaient les gradins en talus de cet immense amphithéâtre. Un million de voix jurèrent de défendre les principes du code social, présentés par Hérault de Séchelles à l'acceptation de la république. Le canon, par ses salves, sembla jurer lui-même d'exterminer les ennemis de la patrie.

XXII. — Cependant l'instinct public n'acceptait la constitution que dans l'avenir. Tout le monde sentait que son exécution serait ajournée jusqu'à la pacification de l'empire. La liberté, selon la montagne, était une arme que la révolution aurait remise à ses ennemis et qui aurait servi en ce moment à saper la liberté elle-même. Aucune constitution régulière ne pouvait fonctionner dans les mains des ennemis mêmes de toute constitution démocratique. Une pétition des envoyés des départements demanda à la convention de continuer seule le gouverne-

ment. Les dangers motivaient l'arbitraire. Pache rassembla la commune, fit battre le rappel dans les sections. Une adresse rédigée par Robespierre fut portée par des milliers de citoyens à la convention pour la conjurer de garder le pouvoir suprême. Ce dialogue à mille voix, du peuple et de ses représentants, était accompagné des sons du tambour et du bruit du tocsin. On voyait que les jacobins exerçaient la pression du peuple sur la convention pour lui faire enfanter la terreur. »Législateurs, disaient-ils dans l'adresse, »élevez-vous à la hauteur des grandes destinées de la France. Le peuple français est lui-même au-dessus de ses périls. Nous vous avons indiqué les mesures sublimes d'un appel général au peuple; vous avez seulement requis la première classe. Les demi-mesures sont toujours mortelles dans les dangers extrêmes. La nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie de la nation. Si vous demandez cent mille hommes, peut-être ne les trouverez-vous pas; si vous demandez des millions de républicains, vous les verrez s'élever pour écraser les ennemis de la liberté! Le peuple ne veut plus d'une guerre de tactique, où des généraux, traîtres et perfides, vendent le sang des citoyens. Décrétez que le tocsin de la liberté sonnera à heure fixe dans toute la république! qu'il n'y ait d'exception pour personne! que l'agriculture seule conserve les bras nécessaires à l'ensemencement de la terre et aux récoltes! que le cours des affaires soit interrompu! que la grande et unique affaire des Français soit de sauver la république! que les moyens d'exécution ne vous inquiètent pas; décrétez seulement le principe. Nous présenterons au comité de salut public les moyens de faire éclater la foudre nationale sur tous les tyrans et sur tous les esclaves.«

XXIII. — Cette réticence des jacobins était transparente. Le sous-entendu était la terreur, le tribunal révolutionnaire et la mort. Le comité de salut public rougit de l'insuffisance de ses mesures de défense des frontières. Il se retira dans son bureau et rapporta, séance tenante, le projet d'un nouveau décret qui levait la France entière. »Les généraux, disait Barère dans son rapport, »ont méconnu jusqu'ici le véritable tempérament national. L'irruption, l'attaque soudaine, l'inondation *d'un peuple* soulevé, qui couvre de ses flots bouillonnants les *hordes ennemies* et renverse les digues du despotisme, voilà est

la nature, telle est l'image des guerres de liberté! Les Romains étaient tacticiens, ils conquirent le monde esclave; les Gaulois libres, sans autre tactique que leur impétuosité, détruisirent l'empire romain. C'est ainsi que l'impétuosité française fera écrouler ce colosse de la coalition. Quand un grand peuple veut être libre, il l'est, pourvu que son territoire lui fournisse les métaux avec lesquels on forge les armes.« La convention se leva d'enthousiasme, comme en exemple des représentants aux citoyens, et vota le décret suivant.

XXIV. — »De ce moment et jusqu'au jour où les ennemis auront été chassés du territoire de la république, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes hommes iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux; les enfants effileront les vieux linges pour les pansements des blessés; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'amour de la république. Les maisons nationales seront converties en casernes; les places publiques en ateliers d'armes. Le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre. Les armes de calibre seront exclusivement confiées à ceux qui marcheront à l'ennemi. Les fusils de chasse et les armes blanches seront consacrés à la force publique dans l'intérieur. Les chevaux de selle seront requis pour compléter les corps de cavalerie. Tous les chevaux de trait qui ne sont pas nécessaires à l'agriculture conduiront l'artillerie et les vivres. Le comité de salut public est chargé de tout créer, de tout organiser, de tout requérir dans toute la république, hommes et choses, pour l'exécution de ces mesures. Les représentants du peuple, envoyés dans leurs arrondissements respectifs, sont investis de pouvoirs absolus pour cet objet. La levée sera générale. Les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, marcheront les premiers. Ils se rendront immédiatement au chef-lieu de leur district, et y seront exercés au maniement des armes jusqu'au jour de leur départ pour les armées. La bannière de chaque bataillon organisé portera pour inscription: *»Le peuple* français debout *contre les tyrans!«*

Ces mesures, bien loin de consterner l'universalité de la France, furent reçues par les patriotes avec l'enthousiasme qui les avait inspirées. Les bataillons se formèrent avec plus d'élan et plus de régularité qu'en 1792. En compulsant les listes des premiers officiers qu'ils se nommèrent, on y trouve tous les noms héroïques de la France militaire de l'empire. Ils étaient éclos de la république. La gloire dont le despotisme s'arma plus tard contre la liberté appartenait tout entière à la révolution.

XXV. — Ces décrets furent complétés, pendant deux mois, par des décrets empreints de la même énergie défensive. C'était l'organisation de l'enthousiasme et du désespoir d'un peuple qui sait mourir et d'une cause qui veut triompher. La France était aux Thermopyles de la révolution; mais ces Thermopyles étaient aussi étendus que les frontières de la république, et les combattants étaient vingt-huit millions d'hommes.

La commission des finances, par l'organe de Cambon, son rapporteur et son oracle, porta une main probe et réparatrice sur le désordre du trésor public obéré, et sur le chaos où la masse et le discrédit des assignats jetaient les transactions privées ou publiques. Il y avait en circulation environ quatre milliards d'assignats déconsidérés. D'un côté, l'emprunt forcé sur les riches, équivalant à peu près à une année de leur revenu, légère taxe pour sauver le capital en sauvant la patrie fit rentrer un milliard d'assignats dans les mains du gouvernement. Cambon les brûla en les recevant. D'un autre côté, la masse des impôts arriérés représentait presque un milliard. Cambon les absorba au cours nominal dans les caisses de l'État. La masse du papier-monnaie se trouva donc ainsi réduite à deux milliards. Pour relever ces assignats dans l'opinion publique. Cambon abolit toutes les compagnies qui émettaient des *actions*, afin que l'assignat devînt la seule *action* nationale en cours. Il fut défendu aux capitalistes de placer leurs capitaux ailleurs que dans des banques françaises. Le commerce de l'or et de l'argent fut interdit sous peine de mort. On réserva ces métaux, par un accaparement d'urgence, à la monétisation. Pour accroître la masse du numéraire servant aux petites transactions quotidiennes du peuple, on fit fondre les cloches des églises et on jeta au peuple le métal sacré, frappé *au coin de la république*.

Cambon, de plus, sonda le gouffre de la dette de l'État envers les particuliers. Le mot de banqueroute pouvait combler ce gouffre, mais il l'aurait comblé de spoliations, de dettes et de larmes. Cambon voulut que la probité, vertu des citoyens entre eux, fût surtout la vertu de la république envers ses créanciers. Il prit une mesure d'équité. Il s'empara de tous les titres, il les apprécia, il les confondit dans un titre commun et uniforme qu'il appela le grand-livre de la dette nationale. Chaque créancier fut inscrit sur ce grand-livre pour une somme égale à celle que l'État reconnaissait lui devoir. L'État servait la rente de cette somme, reconnue à cinq pour cent. Cette inscription de rente, s'achetant et se vendant librement, redevint ainsi un capital réel entre les mains des créanciers de l'État. L'État pouvait la racheter lui-même si la rente tombait dans le commerce au-dessous du pair, c'est-à-dire du rapport de l'intérêt au capital à cinq pour cent. Cette opération libérerait l'État sans violence et sans injustice. Quant au capital, il n'était jamais remboursable. Le gouvernement se reconnaissait débiteur d'une rente perpétuelle et non d'un capital. La rente perpétuelle avait de plus cet avantage politique de coïntéresser des masses de citoyens à la fortune de l'État et de républicaniser les créanciers par leur intérêt. Enfin elle créait un germe fécond de crédit public, dans la ruine même des fortunes privées. Si, dans la première partie de son plan, Cambon, dominé par l'urgence des circonstances, s'écartait des vrais principes de l'économie publique, en attentant à la liberté des échanges, en créant un maximum de l'argent et en proscrivant sa circulation hors de l'empire; dans la seconde, il créait la moralité du trésor et restaurait la confiance, ce capital illimité des nations. La fortune publique de la France repose encore tout entière aujourd'hui sur les bases jetées par Cambon.

XXVI. — L'unité des poids et mesures; l'application de la découverte des aérostats aux opérations militaires; l'établissement des lignes télégraphiques pour porter la main du gouvernement, aussi promptement que sa pensée, aux extrémités de la république; la formation de musées nationaux pour exciter par l'exemple le goût et l'imitation des arts; la création d'un code civil uniforme pour toutes les parties de la France, afin que la justice y *fût une comme* la patrie; l'éducation publique enfin.

cette seconde nature des peuples civilisés, furent l'objet d'autant de discussions et d'autant de décrets qui attestaient au monde que la république avait foi en elle-même et fondait un avenir, en disputant le lendemain à ses ennemis.

L'égalité d'éducation fut proclamée comme un principe découlant des droits de l'homme. Donner deux âmes au peuple, c'était créer deux peuples dans un, faire des ilotes et des aristocrates de l'intelligence. D'un autre côté, contraindre tous les enfants de fortunes, de conditions et de religions diverses à recevoir la même éducation dans des maisons nationales, c'était froisser toutes les situations sociales, confondre toutes les professions, violer toutes les libertés de la famille.

Robespierre voulait et devait vouloir cette éducation forcée, dans la logique radicalement égalitaire de ses idées, où la famille, la condition, la profession, la fortune disparaissaient pour ne laisser place qu'à deux unités : la patrie et l'homme. L'uniforme tyrannie de la pensée de l'État devait, dans ses principes, précéder l'uniforme justice et l'uniforme égalité entre tous les enfants. Robespierre s'indignait aussi de voir l'État surbordonner sa raison et son enseignement général aux préjugés, aux superstitions et à la raison viciée de la famille et de l'individu. Il n'admettait pas que l'État, ayant tous les droits sur les actes des citoyens, n'eût pas aussi tous les droits sur leurs âmes et ne leur enseignât pas son symbole religieux, philosophique et social, première dette de ceux qui pensent à ceux qui ne pensent pas encore. Le système de Robespierre, vrai dans une société neuve, tombait devant une société vieillie, où les dogmes anciens ne pouvaient s'effacer tous à la fois devant les dogmes nouveaux, à moins d'effacer toutes les générations vivantes devant les générations futures. Grégoire, Romme et Danton le combattirent. Ils transigèrent en hommes d'État entre les nécessités et les libertés de la famille et la rigueur de la philosophie de Robespierre. La convention décréta les maisons nationales d'éducation publique dont la fréquentation serait obligatoire pour tous les enfants de la patrie ; mais elle laissa aux familles le droit de conserver leurs enfants sous le toit paternel, donnant ainsi l'instruction à l'État, *l'éducation aux* pères, le cœur à la famille, l'âme à la patrie.

*XXVII.* — *Des* décrets de violence, de vengeance [illegible]

lége suivirent ces décrets de force, de sagesse et de magnanimité. Les mouvements menaçants du peuple de Paris, obsédé par la réalité de la famine et par le fantôme des accapareurs, les délires de Chaumette et d'Hébert à la commune, contraignirent la convention à des concessions déplorables qui ressemblaient à des fureurs et qui n'étaient que de la faiblesse.

En demandant au peuple toute son énergie, la convention se crut obligée d'accepter aussi ses emportements. Elle n'était pas assez forte encore pour dominer sa propre force. Elle feignit de partager les démences dont elle rougissait en les décrétant. Les pétitions des sections, les délibérations des jacobins, les tumultes, les vociférations, les émeutes des marchés publics, les attroupements aux portes des boulangers, des bouchers, des épiciers, les pillages des boutiques par des femmes et des enfants affamés lui demandaient de tarifer le commerce des denrées, première nécessité pour le peuple; c'était détruire le commerce lui-même. La convention obéit et décréta le maximum, c'est-à-dire un prix arbitraire au-dessus duquel on ne pourrait vendre le pain, la viande, le poisson, le sel, le vin, le charbon, le bois, le savon, l'huile, le sucre, le fer, les cuirs, le tabac, les étoffes. Elle fixa aussi le maximum des salaires. C'était s'emparer de toutes les libertés des transactions de commerce, de spéculation et de travail qui ne vivent que de liberté. C'était mettre la main de l'État entre tous les vendeurs, tous les acheteurs, tous les travailleurs et tous les propriétaires de la république. Une telle loi ne pouvait amener que l'enfouissement des capitaux, la cessation du travail, la langueur de toute circulation, la ruine de tous. C'est la nature des choses qui fait le prix des denrées de première nécessité, ce n'est pas la loi. Ordonner au laboureur de donner son blé, et au boulanger de donner son pain au-dessous du prix que ces denrées leur coûtent, c'était ordonner à l'un de ne plus semer, à l'autre de ne plus pétrir.

XXVIII. — Le maximum porta ses fruits en resserrant partout le numéraire, le travail et les subsistances. Le peuple s'en prit aux riches, aux commerçants et aux contre-révolutionnaires des calamités de la nature. Il poursuivit de ses pétitions la contre-révolution jusque dans ses plus impuissantes victimes ensevelies dans les *cachots du Temple*, et jusque dans les restes de ses rois *ensevelis dans les* caveaux de Saint-Denis.

Robespierre tantôt s'indignait de ces excès d'anarchie, qui allaient anéantir la révolution sous la révolution même, tantôt feignait de les comprendre, de les pardonner et de les exciter lui-même afin de les dominer encore. — »On alarme le peuple en lui persuadant que ses subsistances vont lui manquer,« disait-il aux Jacobins. »On veut l'armer contre lui-même. On veut le porter sur les prisons pour égorger les prisonniers, bien sûr qu'on y trouverait le moyen de faire échapper les scélérats qui y sont détenus et d'y faire périr l'innocent ou le patriote que l'erreur a pu y conduire. Au moment où je vous parle, on m'assure que Pache est assiégé lui-même par quelques misérables qui l'injurient, l'insultent, le menacent!«

On voit dans ces paroles l'embarras de Robespierre, cédant d'une main pour contenir de l'autre l'égarement du peuple qui l'entraînait. Un second massacre des prisons lui faisait la même horreur que le premier. Il partageait tous les préjugés des masses contre les accapareurs et les riches. Il croyait à la possibilité de niveler la fortune publique par des lois qui donneraient elles-mêmes, avec l'égalité de la justice divine, le pain et l'aisance proportionnels à chaque citoyen. Il croyait qu'un déploiement de force implacable était nécessaire pour vaincre le riche, modérer le pauvre, abattre toutes les résistances, refréner tous les excès. Il n'avait pas compté complaisamment, comme Marat, le nombre des têtes à supprimer par le fer pour arriver à ce résultat. Il aurait voulu pouvoir se passer de la mort dans l'accomplissement de son œuvre de régénération; mais il l'acceptait comme une dernière nécessité.

XXIX. — Robespierre essaya en vain plusieurs fois de raisonner ces pétitionnaires altérés de sang et de pillage. Sa popularité eut peine à survivre à sa résistance aux excès. Il rentra souvent seul et abandonné dans sa demeure. Pache vint une nuit se concerter secrètement avec lui sur les moyens de calmer ces bouillonnements. »C'en est fait,« dit Robespierre à Pache, »c'en est fait de la révolution si on l'abandonne à ces insensés! Il faut que le peuple se sente défendu par des institutions terribles, ou qu'il se déchire lui-même avec l'arme dont il [illegible] *défendre. La* convention n'a qu'un moyen de lui arracher ce *glaive; c'est* de le prendre elle-même et d'en [illegible]

[illegible]

blement ses ennemis.« Il s'indigna contre Chaumette, Hébert, Varlet, Vincent, qui fomentaient ces fureurs de la multitude. »Ne laissons pas,« dit-il à Pache, »ces enfants de la révolution jouer avec la foudre du peuple, dirigeons-la nous-mêmes ou elle nous dévorera.« Pache se rendit cependant à la séance du 5 septembre pour y présenter le prétendu vœu de Paris. Il chargea Chaumette de lire la pétition pour laisser au procureur de la commune la responsabilité d'un acte auquel il était lui-même visiblement opposé. »Citoyens,« dit Chaumette, »on veut nous affamer. On veut contraindre le peuple à échanger honteusement sa souveraineté contre un morceau de pain. De nouveaux aristocrates, non moins cruels, non moins avides, non moins insolents que les anciens, se sont élevés sur les ruines de la féodalité. Ils calculent avec un sang-froid atroce combien leur rapportera une disette, une émeute, un massacre. Où est le bras qui tournera vos armes contre la poitrine de ces traîtres? Où est la main qui frappera les têtes criminelles? Il faut que vous détruisiez vos ennemis ou qu'ils vous détruisent. Ils ont défié le peuple: le peuple aujourd'hui accepte le défi. La masse du peuple veut enfin les écraser! Et vous, montagne à jamais célèbre dans les pages de l'histoire, soyez le Sinaï des Français! Lancez au milieu des foudres les décrets de la justice et de la volonté du peuple! Montagne sainte, devenez un volcan dont les laves dévorent nos ennemis! Plus de quartier, plus de miséricorde aux traîtres! Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité! Nous vous demandons, au nom du peuple de Paris rassemblé hier sur la place communale, la formation de l'armée révolutionnaire. Qu'elle soit suivie d'un tribunal incorruptible et de l'instrument de mort qui tranche d'un seul coup les complots avec la vie des conspirateurs! — Nous nous sommes aperçus,« ajoute Chaumette après sa harangue, »que ceux qui font croître des légumes se sont ligués pour affamer Paris. Nous avons jeté les yeux sur les environs de la capitale, nous avons vu des terrains immenses, des parcs, des jardins qui servent au luxe et qui ne produisent rien à la consommation du peuple. Nous demandons que tous les jardins des biens nationaux soient mis en culture. Jetez les yeux sur l'immense jardin des Tuileries. Les regards des républicains *se reposeront* avec plus de complaisance sur ce

domaine de la couronne quand il produira des aliments pour les citoyens. Ne vaut-il pas mieux y faire croître des plantes dont manquent les hôpitaux que d'y laisser ces statues et ce luxe stérile, objets du luxe et de l'orgueil des rois?«

XXX.—Chacune des apostrophes de Chaumette fut interrompue par les applaudissements de la montagne et des tribunes. Les propositions de l'orateur, résumées en projets de décret par Moïse Bayle, furent votées unanimement. La députation des jacobins, provoquée la veille par Royer, prit ensuite la parole. »L'impunité enhardit nos ennemis,« dit-elle. »Le peuple se décourage en voyant échapper à sa vengeance les grands coupables. Brissot respire encore, ce monstre vomi par l'Angleterre pour troubler et entraver la révolution. Qu'il soit jugé, lui et ses complices! Le peuple s'indigne aussi de voir des privilégiés au milieu de la république. Quoi! les Vergniaud, les Gensonné et autres scélérats dégradés par leur trahison de la dignité de représentants auraient pour prison un palais, tandis que les pauvres sans-culottes gémissent dans les cachots, sous les poignards des fédéralistes! Il est temps que l'égalité promène sa faux sur toutes les têtes, il est temps d'épouvanter tous les conspirateurs! Eh bien! législateurs! placez la terreur à l'ordre du jour!«

A ce mot, comme à une révélation de la fureur publique, les applaudissements ébranlent la salle. »Soyons en révolution, puisque la contre-révolution est partout tramée par nos ennemis! — Oui, oui!« s'écrient les tribunes. »Oui, oui!« répond en se levant la montagne. »Que le fer plane sur toutes les têtes coupables! Instituez une armée révolutionnaire, instituez un tribunal terrible à sa suite; que l'instrument de la vengeance des lois l'accompagne! Bannissez tous les nobles, emprisonnez-les jusqu'à la paix; cette race altérée de sang ne verra désormais couler que le sien!«

Le président annonça, dans sa réponse, que la convention avait déjà prévenu les vœux du peuple et des jacobins et qu'elle allait les accomplir. Drouet s'écria que le jour était venu d'être inflexibles. »Puisque notre vertu,« dit-il, »notre modération, notre philosophie ne nous ont servi de rien, soyons brigands pour le bonheur du peuple! — La France,« lui répondit sévèrement Thuriot, »n'est pas altérée de sang, elle n'est altérée que de justice.«

La convention décréta »que le procès serait fait à la reine Marie-Antoinette, que les tombes royales de Saint-Denis seraient détruites et les cendres des rois balayées du temple que la superstition de la royauté leur avait consacré.« Ces concessions n'assouvissaient déjà plus le peuple. Il voulut rejeter sur d'autres ennemis la terreur dont il était assiégé lui-même. Le trône, l'église et la noblesse ne lui furent plus ni des victimes ni des dépouilles suffisantes. L'aristocratie à ses yeux ne fut plus seulement dans la naissance ou dans le privilége, elle lui apparut dans la richesse, dans le commerce, dans la propriété, dans le plus humble négoce. Tout ce qui possédait une de ces denrées enviées par l'indigence et par la faim lui devint suspect d'accaparement, d'egoïsme, de crime. Nul ne possédait impunément ce dont le peuple manquait. Il demanda hautement une chambre ardente de la propriété ou le pillage. — »Si vous ne nous faites pas justice des riches,« s'écrie un orateur aux Jacobins, »nous nous la ferons nous-mêmes.«

Les adresses des sociétés des départements réclamaient aussi une institution qui résumât la force du peuple et qui régularisât sa fureur, dans une armée ambulante, chargée d'exécuter partout sa volonté. C'était l'armée révolutionnaire, c'est-à-dire un corps de prétoriens populaires, composé de vétérans de l'insurrection, aguerris aux larmes, au sang, aux supplices, et promenant dans toute la république l'instrument de mort et la terreur.

»Nous voulons,« écrivait la société des jacobins de Mâcon à la société mère de Paris, »qu'une armée révolutionnaire se répande sur le territoire de la république et en arrache tous les germes de fédéralisme, de royalisme et de fanatisme qui le couvrent encore. Vous avez placé la terreur à l'ordre du jour; qui pourra mieux imprimer cette terreur qu'une armée de trente mille hommes divisée en plusieurs corps, accompagnés d'un tribunal révolutionnaire et d'une guillotine, et faisant partout sur son passage justice des traîtres et des conspirateurs?«

Des masses d'ouvriers, d'indigents, de femmes, vociférant *La mort ou du pain!* s'attroupaient autour de l'hôtel de ville et menaçaient d'un nouveau 31 mai la convention alarmée. Hébert et Chaumette encourageaient ces attroupements.

XXXI. — Barrère, averti par Robespierre et préparé de la veille, monta à la tribune, au nom du comité de salut public, pour revendiquer l'initiative de la terreur et pour la régulariser en la décrétant. »Depuis plusieurs jours,« dit-il, »les aristocrates de l'intérieur méditent un mouvement. Eh bien! ils l'auront, ce mouvement, mais ils l'auront contre eux! Ils l'auront organisé, régularisé par une armée révolutionnaire qui exécutera enfin ce grand mot qu'on doit à la commune de Paris: Plaçons la terreur à l'ordre du jour. Les royalistes veulent du sang; eh bien! ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette! Ce ne sont plus des vengeances illégales, ce sont des tribunaux extraordinaires qui vont l'opérer. Vous ne serez pas étonnés des moyens que nous vous présenterons quand vous saurez que du fond de leurs prisons ces scélérats conspirent encore et qu'ils sont le point de ralliement de nos ennemis. Vous voulez anéantir la montagne, eh bien! la montagne vous écrasera.«

Le décret qui résumait ces paroles fut voté d'acclamation en ces termes: »Il y aura à Paris une force armée de six mille hommes et de douze cents canonniers, destinée à comprimer les contre-révolutionnaires, à exécuter partout les lois révolutionnaires et les mesures de salut public décrétées par la convention nationale. Cette armée sera organisée dans la journée.«

Un second décret exila à vingt lieues de Paris tous ceux qui avaient appartenu à la maison militaire du roi ou de ses frères.

Un troisième ordonna que Brissot, Vergniaud, Gensonné, Clavière, Lebrun, Baudry, secrétaire de Lebrun, seraient immédiatement traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Un quatrième rétablit les visites nocturnes dans le domicile des citoyens.

Un cinquième ordonna la déportation au delà des mers des femmes publiques, qui corrompaient les mœurs et qui énervaient le républicanisme des jeunes citoyens.

Un sixième vota une solde de deux livres par jour aux ouvriers qui quitteraient leurs ateliers pour assister aux assemblées de leur section, et de trois livres par jour aux hommes du peuple *qui seraient membres* des comités révolutionnaires. Il fixa deux *séances par semaine*, le dimanche et le jeudi, à ces assemblées

ments patriotiques. Les séances devaient commencer à cinq heures et finir à dix.

Enfin un septième réorganisait le tribunal révolutionnaire. C'était la justice de la terreur.

Ce tribunal, institué par la vengeance le lendemain du 10 août, avait été jusque-là tempéré par les formes et par l'humanité des Girondins. En deux ans, il n'avait jugé qu'une centaine d'accusés et il en avait acquitté le plus grand nombre. L'installation de ce tribunal d'État rappela par ses formes que le peuple retirait à lui tous les pouvoirs, même la justice, et qu'il allait siéger lui-même et juger ses ennemis par l'organe des jurés, simples citoyens choisis dans la foule et élus par lui. Avant de monter à leur tribunal, ces jurés se présentèrent au peuple sur une estrade dressée au milieu de la place publique. De là ils adressèrent chacun ces mots à la multitude: »Peuple, je suis un citoyen de tel nom, de telle section, de tel quartier, ma maison est dans telle rue, j'exerce telle profession. Je somme tous les citoyens ici présents de déclarer s'ils ont quelque reproche à me faire. Avant que je juge les autres, jugez-moi.«

XXXII. — A peine ce décret de réorganisation du tribunal révolutionnaire était-il porté, que la convention nomma les juges et les jurés. Les juges étaient des hommes choisis par les jacobins à l'exaltation des principes et à l'inflexibilité du cœur; les jurés, des hommes d'un patriotisme aveugle et d'une complaisance volontaire à la passion qui les employait. L'esprit de parti était toute leur justice. Ils se croyaient probes en ne refusant aucune tête, et incorruptibles en s'interdisant toute pitié. Séides d'un principe, la grandeur de la cause et l'intérêt du peuple leur dérobaient le crime et ne leur montraient que le résultat. Hommes incapables en général de servir plus noblement la cause à laquelle ils voulaient coopérer, ne pouvant pas prêter leur intelligence à la révolution, ils lui prêtaient leur conscience. Ils s'y donnaient le dernier des rôles pour en avoir un; rôle brutal et matériel. Ils s'y faisaient volontairement la machine organisée des supplices. Ils s'honoraient de cette abjection. La mort était nécessaire, selon eux, dans le drame de la révolution. Ils consentaient à y jouer le rôle de la mort. Il y a de tels hommes *partout* dans l'histoire. Comme on trouve du

bois, du feu, du fer pour construire l'instrument du supplice, on trouve des juges pour condamner les vaincus, des satellites pour poursuivre les victimes, et des bourreaux pour les frapper.

XXXIII. — Ces juges étaient : Hermann, président du tribunal du Pas-de-Calais; Sellier, juge à Paris; Dumas (de Lons-le-Saulnier), Brulé, Coffinhal, Foucault, Bravets (des Hautes-Alpes), Deliége, Subleyras (du Midi), Lefets (d'Arras), Verteuil, Lanne (de Saint-Paul en Picardie), Ragmey (du Jura), Masson, Denizot, Harny, homme de lettres; David (de Lille), Maire, Trinchard, Leclerc, presque tous avocats, juristes, hommes de lois subalternes, exercés par l'habitude des tribunaux aux chicanes qui endurcissent le cœur et aux formes qui suppriment la conscience. Les jurés étaient des citoyens de Paris ou des départements, pris dans les conditions inférieures et dans les métiers manuels de la population; hommes n'ayant pour lumières que leur instinct et pour titres que leur dévouement. On les avait choisis aveugles pour les avoir obéissants. A l'exception d'Antonelle, ancien nom de l'aristocratie du Midi et que ses liaisons avec Mirabeau avaient illustré, on ne trouve, en parcourant la liste de ces soixante jurés, aucun nom qui échappe par son propre éclat à l'oubli. La vertu et la gloire dans les révolutions brillent souvent sur l'échafaud, jamais à côté.

La convention nomma ensuite Ronsin général de l'armée révolutionnaire. Depuis les massacres de Meaux, auxquels Ronsin avait assisté, son nom avait un prestige de terreur et une teinte de sang. Ronsin, protégé de Danton et ami de Chaumette et d'Hébert, avait pris tous ses grades dans les insurrections de Paris. Passionné pour la gloire qu'il avait d'abord rêvée dans les lettres, il l'avait cherchée ensuite au plus profond de la démagogie. Il avait jeté la plume et pris le sabre. Sous l'uniforme de général populaire et sous l'extérieur d'un chef d'attroupement, il couvait des rêves et des calculs d'ambitieux; il lisait l'histoire, il se trompait de temps. Il croyait que la révolution aurait un Cromwell : il voulait l'être. Le rôle d'Henriot au 31 mai le tentait. Il espérait asservir un jour la convention avec l'arme qu'elle lui remettait alors dans la main. Il recruta l'armée révolutionnaire de tout ce que Paris avait d'hommes de désordre, de pillage et de sang. „Que voulez-vous," répondit-il à ceux qui

reprochaient d'y incorporer ainsi toutes les indisciplines; tous les vices et tous les crimes de la capitale; »je sais, comme vous, que c'est un ramas de brigands; mais trouvez-moi d'honnêtes gens qui veuillent faire le métier auquel je les destine.«

L'armée organisée, le tribunal composé, il restait à leur désigner et à leur livrer légalement les coupables. Une grande loi d'accusation, universelle comme la république, arbitraire comme la dictature, vague comme le soupçon, était, selon la montagne, nécessaire à l'omnipotence de la convention. Il fallait donner une arme aux délateurs. Les ombrages et les colères du peuple n'avaient pas attendu cette loi. Depuis plusieurs mois, les comités révolutionnaires de Paris et des municipalités des départements avaient arrêté, sous le nom de suspects, les hommes présumés ennemis de la révolution. Ceux à qui on ne pouvait imputer aucun crime avaient pour crime le soupçon qui les préjugeait coupables. C'était le droit de proscrire remis à l'arbitraire.

Les jacobins réclamaient à grands cris une mesure générale contre ces hommes douteux qui, sans être convaincus d'aucun délit, inquiétaient néanmoins la république. Entre les innocents et les coupables, ils voulaient créer une catégorie de citoyens qui seraient, jusqu'à la paix et jusqu'au triomphe, les ilotes et les otages de la révolution. La loi les gênait pendant le combat. Ils voulaient mettre, par une loi supérieure, une partie de la France hors la loi. Le comité de salut public le voulait aussi, non-seulement pour tenir le glaive suspendu sur toutes les têtes, mais aussi pour soustraire au peuple lui-même le droit d'emprisonner et de frapper au hasard, et pour se charger lui seul de servir les soupçons et les vengeances de tous. Danton et Robespierre voulaient que les fureurs et les injustices même du peuple fussent gouvernées.

XXXIV. — Merlin de Douai présenta dans cette intention, le 13 septembre, un projet de décret, dont les mailles tressées et serrées par un légiste habile, embrassaient la France entière dans un réseau de suspicion légale, et ne laissaient rien de sûr à l'innocence, rien d'inviolable à la délation. Merlin de Douai était un de ces légistes érudits, qui, sans partager au fond ni les égarements ni les fureurs des passions dans les temps d'orages, met-

tent le sang-froid et la science au service de l'homme de loi de l'idée régnante. Aujourd'hui jurisconsultes impassibles de la république, demain jurisconsultes modérés de la monarchie. Bien que ces hommes prêtent la forme légale aux excès des partis qu'ils servent involontairement ainsi de leur autorité et de leur nom, il serait injuste d'accuser leur mémoire seule de l'usage que le crime a fait de leur législation. Ils ont même cela pour excuse à leur fatale complaisance, qu'ils trompent, même en leur obéissant, les passions extrêmes de ceux qui les emploient, et qu'ils réservent quelque humanité dans les révolutions, quelque liberté dans les contre-révolutions. Les intentions secrètes de Merlin, en présentant la loi des suspects destinée à confondre sous une forme plus régulière deux décrets déjà portés par la convention, étaient, dit-on, autant d'abriter des victimes contre les égorgements du peuple que de livrer des coupables au tribunal révolutionnaire. Le temps était tel, que les prisons ouvertes en masse aux suspects lui semblaient le seul asile contre les assassinats.

Le décret de Merlin, composé de soixante et quatorze incriminations nouvelles, et successivement accru de tous les soupçons rêvés par l'ombrageuse imagination des délateurs, devint l'arsenal le plus complet d'arbitraire que jamais la complaisance d'un légiste eût remis aux mains d'un pouvoir.

L'article premier portait : »Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent sur le territoire de la république, et qui sont encore en liberté, seront mis en arrestation ;

»Sont réputés suspects, ceux qui, par leur conduite, leurs écrits ou leurs propos, se sont montrés partisans de la tyrannie et du fédéralisme, et ennemis de la liberté ;

»Ceux qui ne pourront pas justifier de leurs moyens d'existence et de l'accomplissement de leurs devoirs civiques ;

»Ceux à qui on aura refusé des certificats de civisme ;

»Ceux des ci-devant nobles, pères, mères, fils, filles, frères, sœurs, maris, femmes, agents d'émigrés, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution...

» — Suspects,« ajoutait Barrère en commentant les catégories, *»les nobles!* *Suspects*, les hommes de cour, les hommes [illegible] *Suspects, les* prêtres! Suspects, les banquiers, les [illegible]

agioteurs! Suspects, les hommes plaintifs de tout ce qui se fait en révolution! Suspects, les hommes affligés de nos succès! «

Un dernier article enfin, suppléant à toutes les omissions qui pouvaient avoir échappé au législateur, étendaient la peine jusqu'à ceux qui seraient déclarés purs, et autorisait les tribunaux criminels à faire emprisonner les accusés dont ils auraient reconnu l'innocence et prononcé l'acquittement.

XXXV. — Les prisons ne suffisant pas à contenir l'immense population des captifs que cette loi arrachait à leurs demeures, les maisons nationales, les hôtels confisqués, les églises et les couvents furent convertis partout en maisons de détention. La peine de mort, multipliée à proportion de cette multiplication des crimes, vint, d'heure en heure et de décret en décret, armer les juges du droit de décimer les suspects. Refusait-on de marcher èn personne à la frontière ou de livrer ses armes à ceux qui marchaient: la mort! Donnait-on asile à un émigré ou à un fugitif: la mort! Faisait-on passer de l'argent à un fils ou à un ami hors des frontières: la mort! Entretenait-on une correspondance même innocente avec un exilé ou en recevait-on une lettre: la mort! Manquait-on à dénoncer les conspirateurs, les individus hors la loi ou ceux qu'on savait les avoir recélés: la mort! Aidait-on les détenus à communiquer par écrit ou verbalement avec leurs proches: la mort! Avilissait-on la valeur des assignats: la mort! En achetait-on à prix d'argent: la mort! Deux témoins attestaient-ils qu'un prêtre, un noble, un prolétaire avaient pris part à un attroupement contre-révolutionnaire: la mort! Enfin brisait-on ses fers et cherchait-on à éviter la mort par la fuite: encore la mort pour punir jusqu'à l'instinct de la vie! La mort fut même bientôt suspendue sur les juges. Un décret, rendu quelques jours plus tard, ordonnait la destitution, l'emprisonnement et le jugement des comités révolutionnaires qui auraient laissé en liberté un seul suspect!

XXXVI. — Ainsi: une loi qui ne reconnaissait aucun innocent de ceux qu'on voudrait considérer comme coupables; l'opinion imputée à crime; le soupçon converti en preuve; la délation érigée en devoir; un tribunal révolutionnaire pour appliquer ce code au signe du comité de salut public; une armée révolutionnaire *pour contenir Paris* et pour conduire en masse les suspects

aux prisons et les accusés au tribunal; l'instrument du supplice dressé dans toutes les villes principales et promené dans les villes secondaires; enfin des commissaires de la convention, désignés par le comité de salut public, se partageant les provinces et les armées, et allant partout surveiller, accélérer ou modérer le jeu terrible de la dictature; la convention délibérant et agissant au centre, présente partout par ses représentants en mission, entretenant avec eux une correspondance incessante, les inspirant, les stimulant, les châtiant, les rappelant, les renvoyant retrempés dans l'énergie révolutionnaire dont elle était elle-même incendiée; tel fut le mécanisme terrible de la dictature qui succéda aux hésitations et aux tiraillements du gouvernement, après la chute des Girondins, et qu'on appela la terreur. Irrésistible et atroce comme le désespoir d'une révolution qui se sent avorter et d'une nation qui se sent périr, cette dictature fait à la fois trembler d'étonnement et frémir d'horreur. On ne peut juger ce gouvernement d'extrémité d'après les règles ordinaires des gouvernements. Il s'appela lui-même gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire subversion, combat, tyrannie. La convention se considéra, comme la garnison de la France, renfermée dans une nation en état de siége. Résolue de sauver la révolution et la patrie ou de s'ensevelir la première sous leurs ruines, elle suspendit toute loi devant la seule loi du danger commun. Elle créa la domination du salut public contre elle-même et contre ses ennemis, ou plutôt elle créa un mécanisme révolutionnaire sorti d'elle, au-dessus d'elle, plus fort qu'elle; se dévouant ainsi volontairement elle-même à être dominée, asservie et décimée par la tyrannie qu'elle avait construite.

La convention ne fit pas cela seulement par cet entraînement brutal qui porte les hommes à ne reconnaître de juste et de légal que la passion qui les fanatise pour une idée, ou la fureur qui les transporte contre leurs ennemis; elle le fit aussi par politique. Elle était en présence d'un double danger qu'elle ne se dissimulait pas: l'anarchie et la guerre étrangère. Elle sentait qu'elle serait bientôt le jouet des caprices de la commune et des mouvements séditieux de la populace de Paris agitée par la turbulence *de démagogues* subalternes, si elle ne prenait pas des mains de *ces démagogues* eux-mêmes l'arme de la terreur qu'ils lui of-

fraient aujourd'hui et qu'elle suspendrait demain sur leurs propres têtes. Ni Danton, ni Robespierre, ni leurs collègues éclairés ne voulaient livrer la convention à la merci et à la dérision du premier factieux de la commune qui viendrait lui dicter des ordres, comme au 10 mars ou au 31 mai. Plus ces hommes avaient touché de près à la sédition pendant qu'elle servait leurs principes ou leur fortune, plus ils connaissaient sa démence, et plus ils redoutaient ses secousses, maintenant qu'ils voulaient asseoir la république. Ce n'était pas une populace turbulente et débordée dans la rue que rêvait Robespierre ; c'était le règne calme et régulier du peuple personnifié par ses représentants. Ce n'était pas l'agitation permanente d'une capitale que voulait Danton, c'était le gouvernement fort et irrésistible d'une république nationale. Ni l'un ni l'autre ne voyaient la nation dans la commune. Ils sentaient tous deux que la révolution, concentrée dans Paris et déchirée par les factions de la place publique, expirerait bientôt étouffée dans son propre foyer. Ils voulaient faire respecter la représentation nationale. Ils voulaient dominer, à l'aide d'une terreur légale, la terreur populaire qui avait fait si souvent trembler la représentation. Il leur fallait la terreur révolutionnaire pour intimider et pour refréner la révolution. Il la leur fallait pour pousser les masses aux frontières, contre Lyon, contre Marseille, contre Toulon, contre la Vendée ; pour imposer aux armées la discipline, aux généraux la victoire, à l'Europe la stupeur, à tous le prestige sinistre de la convention, et pour arracher par la peur à la nation ces efforts surnaturels d'impôts, d'armements, de levées en masse qu'on ne pouvait plus attendre du patriotisme découragé. La *terreur* fut donc bien moins inventée par Robespierre et par Danton contre les ennemis intérieurs de la république que contre les excès et les anarchies de la révolution elle-même.

Au moment où la convention l'organisa, le royalisme et l'aristocratie, émigrés ou anéantis, n'inquiétaient plus personne. La terreur ne pouvait atteindre ni les émigrés ni les Vendéens en armes ; elle ne pouvait, au contraire, que les animer d'avantage et les rendre plus irréconciliables avec une république qui ne leur promettait que l'échafaud. Les émigrés et les Vendéens furent le *prétexte, les arnachistes* furent le but. L'échafaud qu'ils

demandaient à grands cris fut élevé surtout contre eux.

XXXVII. — De plus, la *terreur* ne fut pas, comme on le pense, un libre et cruel calcul de quelques hommes délibérant de sang-froid un système de gouvernement. Elle ne naquit pas d'une seule fureur ni d'un seul jour. Elle naquit, peu à peu, des circonstances, de la tension des choses et des hommes placés les uns vis-à-vis les autres, dans des impossibilités de situation auxquelles, leur génie insuffisant ne trouvant pas d'issue, ils ne pouvaient échapper, pensaient-ils, que par le glaive et par la mort. Elle naquit surtout de cette rivalité fatale d'ambition, de popularité, de cette enchère de gages patriotiques, que chaque homme et chaque parti reprochaient à l'homme et au parti rivaux de ne pas donner assez à la révolution; Barnave à Mirabeau; Brissot à Barnave; Robespierre à Brissot; Danton à Robespierre; Marat à Danton; Hébert à Marat; tous aux Girondins. En sorte que, pour justifier son patriotisme, chaque homme ou chaque parti dut en exagérer les preuves, en exagérant les mesures, les soupçons, les excès, les crimes; jusqu'à ce que de cette pression commune que tous ces hommes et tous ces partis exerçaient les uns sur les autres, il résultât une émulation générale, moitié feinte, moitié sincère, qui les saisît et qui les enveloppât dans toute la terreur mutuelle qu'ils se communiquaient et qu'ils rejetaient sur leurs ennemis pour l'écarter d'eux.

XXXVIII. — Ajoutez-y, dans le peuple lui-même, l'agitation convulsive d'une révolution de trois ans; la crainte de perdre une conquête dont il sentait d'autant plus le prix qu'elle était plus récente et plus disputée; la fièvre incessante que les tribunes, les journaux, les clubs soufflaient chaque jour sur la multitude; la cessation de travail par les ouvriers; les perspectives de loi agraire et de pillage général du sol par les classes affamées de propriété; le patriotisme désespéré; la trahison des généraux; les frontières envahies; les Vendéens relevant le drapeau de la royauté et de la religion détruites; la disparition du numéraire; la disette des subsistances; la faim; la panique; l'habitude du meurtre donnée à la populace de Paris par les journées du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 août, du 2 septembre; le spectacle *de l'échafaud* qui avait aguerri les yeux aux supplices; enfin *cette rage* brûlante d'extermination qui se cache, comme un goût

dépravé, dans les instincts de la multitude, qui se révèle dans les commotions, et qui demande à s'assouvir de sang quand on lui en a laissé respirer l'odeur: tels étaient les éléments qui concoururent à enfanter la *terreur*. Calcul chez quelques-uns, entraînement chez d'autres, faiblesse chez ceux-ci, concession chez ceux-là, peur et fureur dans le plus grand nombre; épidémie morale répandue dans un air depuis longtemps vicié, et à laquelle les âmes prédisposées n'échappent pas plus que les corps morbides à la maladie régnante: accès de fièvre qui saisit à la fois tout un peuple et qui surexcite, jusqu'au transport, la tête et le bras d'une population délirante; contagion à laquelle tout le monde apporte son miasme et sa complicité, bien que nul n'en soit exclusivement coupable; la *terreur* naquit d'elle-même et finit comme elle était née, quand la tension générale des choses se relâcha, sans avoir la conscience de sa fin comme elle n'avait pas eu la conscience de son commencement. Ainsi procèdent les choses humaines auxquelles notre infirmité se plaît à chercher une seule cause quand elles sont le résultat de mille causes complexes et opposées, et auxquelles on donne le nom d'un seul homme quand elles ne doivent porter que le nom du temps.

XXXIX. — La convention pouvait-elle écarter d'elle la nécessité d'un gouvernement arbitraire, dictatorial, armé d'une intimidation puissante, dans les circonstances où se trouvaient la république et la France, et où elle se trouvait elle-même? Quelle que soit la réponse que se fasse à soi-même le philosophe ou l'homme de loi, l'homme d'État ne peut hésiter. Sans un gouvernement concentré et exceptionnel, la révolution périssait inévitablement, sous l'anarchie au dedans et sous la contre-révolution au dehors.

La coalition des rois cernait la France et l'étouffait dans l'étreinte de sept cent mille hommes. Les émigrés marchaient à la tête des étrangers, et fraternisaient déjà, dans Valenciennes et dans le Condé conquis, avec le royalisme. La Vendée soulevait le sol entier de l'Ouest et nouait d'une main son insurrection religieuse avec l'insurrection de la Normandie, de l'autre avec l'insurrection du Midi. Marseille arborait le drapeau du fédéralisme à peine abattu à Paris. Toulon et la flotte tramaient leur défection et ouvraient leur rade et leurs arsenaux aux Anglais.

Lyon, se déclarant municipalité souveraine, emprisonnait les représentants du peuple et dressait la guillotine contre les partisans de la convention.

La commune de Paris, fière de son dernier triomphe, affectait vis-à-vis de la représentation nationale la modération de la force, mais conservait une attitude qui tenait plus de la menace que du respect; Pache, Hébert, Chaumette, Ronsin, Vincent, Leclerc, Jacques Roux, les amis et continuateurs de Marat, les cordeliers n'avaient pas licencié les attroupements du 31 mai et déclamaient audacieusement contre la somnolence de Danton, contre la faiblesse de Robespierre, contre les lenteurs du comité de salut public. Orgueilleux d'avoir décimé déjà la convention, ils annonçaient tout haut le projet de la décimer encore. Ils lui demandaient impérieusement contre les mœurs, contre le culte, contre la propriété, contre le commerce des mesures que la convention ne pouvait leur concéder sans bouleverser de fond en comble tous les éléments de l'ordre social. Les clubs, les comités révolutionnaires, les assemblées des sections, la place publique, les faubourgs, les journalistes faisaient écho à ces doctrines et offraient leurs bras pour y plier la représentation asservie. Le peuple ne parlait que de se faire justice à lui-même et de renouveler, en les surpassant, les assassinats de septembre. Comment un corps politique jeté au milieu de cette tempête, ne pouvant ni négocier avec l'Europe, ni pacifier les insurrections de l'intérieur, ni se défendre lui-même dans Paris par la force des lois brisées dans sa main, pouvait-il se maintenir et sauver avec lui la république et la patrie par la seule force abstraite d'une constitution qui n'existait plus, et sans s'environner du prestige de l'omnipotence, et d'un appareil intimidant de force et de répression contre ses amis et contre ses ennemis?

XL. — La dictature de la convention n'était point toute une usurpation, car la convention c'était la révolution même concentrée à Paris, et la révolution c'était la France. La France et la révolution n'avaient donc en ce moment d'autre gouvernement national que dans la convention. La convention avait donc, selon elle, tous les droits de la révolution et de la France. Le premier de ces droits, c'était de se sauver et de survivre. La seule loi, dans un tel moment, c'était un hors la loi universel qui intimidât

tous les complots, qui abattît toutes les résistances, qui écrasât toutes les factions, et qui saisît, à force de promptitude et de stupeur, un pouvoir qui manquait à tout et à tous, et sans lequel tout périssait à la fois. Ce pouvoir, Robespierre, Danton, la montagne eurent l'audace de le chercher et de le trouver dans le fond même de l'anarchie. La convention eut l'énergie et le malheur de s'associer à leur entreprise et d'assumer sur elle une éternelle responsabilité. En forgeant la dictature, elle crut forger une arme défensive indispensable, dans sa pensée, au salut de la liberté; mais l'arme de la tyrannie est trop lourde pour le bras des hommes. Au lieu de menacer avec choix et mesure, elle frappa au hasard, sans justice et sans pitié. L'arme emporta la main. Là fut le crime, et c'est un crime qu'expie encore aujourd'hui la liberté.

Elle raisonnait ainsi: »Les idées ont le droit d'éclore, les vérités ont le droit de combattre, les révolutions qui résument ces idées et ces vérités ont le droit de se défendre et de triompher. La convention réprésente-t-elle la révolution? Oui. — A-t-elle le droit de la sauver? Oui. — Le salut de l'idée et de la vérité révolutionnaire exige-t-il une dictature de l'assemblée nationale aussi légitime et aussi omnipotente que la nation elle-même? Oui. — La volonté nationale souveraine est-elle la loi du moment? Oui. — Les circonstances exigent-elles sous peine de mort que cette loi soit efficace contre toutes les factions, intimidante, irrésistible et par conséquent exceptionnelle? Oui encore.« Le gouvernement fortement unitaire de la convention était donc inévitable dans le moment où il fut créé. Faire des lois temporaires, sévères, impartiales, appliquer des pénalités, est le droit de toute dictature; proscrire et tuer contre toutes les lois et contre toute justice, inonder de sang les échafauds, livrer non des accusés aux tribunaux mais des victimes aux bourreaux, commander des jugements au lieu de les attendre, donner aux citoyens leurs ennemis pour juges, encourager les délateurs, jeter aux assassins les dépouilles des suppliciés, emprisonner et immoler sur simples soupçons, traduire en crime les sentiments de la nature, confondre les âges, les sexes, les vieillards, les enfants, les femmes, les mères, les filles dans les crimes des pères, des maris, *des frères*, ce n'est plus dictature, c'est proscription.

Or tel fut le double caractère de la *terreur*. Par l'un, la convention restera monumentale sur la brèche de la patrie sauvée et de la révolution défendue; par l'autre, sa mémoire sera souillée du sang que l'histoire remuera éternellement sans pouvoir l'effacer jamais sur son nom.

# LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

Le général Custine au tribunal révolutionnaire. — Sa condamnation. — Jugement de la reine Marie-Antoinette. — La conciergerie. — Le jeune dauphin enlevé à sa mère. — Il est remis à Simon. — Fouquier-Tinville accusateur public. — Condamnation de la reine. — Sa vie et sa mort.

I. — Une des premières grandes victimes de la terreur fut le général Custine. Son crime était de mettre de l'art dans la guerre. Les montagnards voulaient une guerre au pas de course et au pas de charge. Il leur fallait des généraux plébéiens pour diriger les masses plébéiennes, et des généraux ignorants pour inventer la guerre moderne.

On a vu comment Custine, enlevé du milieu de son armée, dont il était adoré, par le commissaire de la convention, Levasseur, était arrivé à Paris pour y rendre compte de son inaction. L'immense popularité dont il avait été couvert par ses premières invasions au cœur de l'Allemagne et par la prise de Mayence l'environnait encore. Les officiers l'admiraient, les soldats l'aimaient ; une sorte de coquetterie soldatesque cachant l'adulation sous la rudesse, une sévérité de discipline qui sévissait et qui cédait à propos, une éloquence naturelle, des mœurs à la fois libres et martiales, une grande fortune généreusement prodiguée dans les camps, l'aristocratie d'un nom dont la démocratie elle-même subissait le prestige, des opinions qu'on croyait inclinées vers les Girondins, enfin la faveur secrète des royalistes, qui aimaient à le soupçonner d'arrière-pensée pour la monarchie, tout concourait à répandre autour de Custine l'intérêt qui s'attache à la gloire, à l'espérance et à la persécution. Sa présence à Paris avait ranimé tous ces sentiments : l'enthousiasme et les applaudissements soulevés par son apparition dans les

lieux publics, dans les promenades, aux théâtres, firent craindre à la convention qu'en appelant à Paris un accusé elle n'eût appelé un maître, et que le rôle de Cromwell ne tentât le général obéissant. Elle se hâta de le faire arrêter et de le livrer aux juges. Ce n'était pas au moment où elle voulait s'emparer de la toute-puissance qu'elle eût voulu reconnaître dans l'armée une autre popularité que la sienne, et ménager un ascendant avec lequel elle aurait eu plus tard à compter. Le crime de Custine était de paraître nécessaire. On ne voulait plus d'hommes nécessaires, on voulait que la patrie fût seule et fût tout.

On entrevoyait, en ce qui concernait l'armée, deux partis dans la convention et dans le comité de salut public : le parti de Danton et le parti de Robespierre. Danton et les siens, Fabre d'Églantine, Legendre, Chabot, Drouet, Camille Desmoulins, Bazire, Alquier, Merlin de Thionville, Merlin de Douai, Delmas, avaient toujours entretenu avec les généraux de la république des intelligences qui attestaient dans ces conventionnels des arrière-pensées d'intervention militaire, dont ils caressaient de loin les instruments. Ils se ménageaient la faveur des armées; ils entretenaient des correspondances et des amitiés avec les chefs; ils visitaient les camps; ils partageaient, disait-on, les dépouilles; ils étaient les patrons des généraux dans les bureaux du ministère de la guerre; ils affichaient des amitiés avec ceux-là mêmes dont les noms illustres et le républicanisme douteux rendaient la fréquentation suspecte aux jacobins. Tout récemment, Camille Desmoulins venait d'exciter la colère des patriotes en se déclarant l'ami de Dillon, qu'il voulait porter au commandement de l'armée du Nord, et en lacérant d'invectives les accusateurs de ce général. Cet écrivain étourdi avait accusé le comité de salut public de désorganiser les armées en touchant aux plans des généraux avec des mains ineptes. La montagne indignée n'avait pardonné à Camille Desmoulins que par pitié pour la légèreté de son caractère. Les montagnards l'avaient regardé, lui-même, avec cet œil inquiet et irrité dont les chevaliers romains regardaient, au sortir du sénat, César suspecté d'avoir trempé dans la conjuration de Catilina.

Les choses s'aigrissaient depuis la fuite de Dumouriez; tout

semblait trahison. Dillon, Miranda étaient arrêtés. Les amis de Danton, et Legendre lui-même, disaient qu'il fallait abandonner quelques têtes de généraux. Robespierre ne faisait que suivre l'instinct de sa nature et qu'obéir aux ombrages de son caractère, en pressant l'accusation de Custine, et en abattant tous les chefs militaires sur lesquels l'armée porterait les yeux plus que sur la patrie. La liberté était son but; il ne voulait d'armée que pour la défendre dans son berceau. La seule force du peuple devait être, selon lui, le peuple lui-même. L'armée, instrument de gloire, avait toujours été tournée dans l'histoire en instrument de tyrannie. L'armée, à ses yeux, était l'arme des rois. La victoire donnait aux généraux la popularité des camps; la popularité des camps leur donnait l'impatience du joug civil. De général tout-puissant redevenir citoyen obéissant lui semblait un effort supérieur à la vertu humaine. Il ne voulait pas que l'armée prît l'habitude d'admirer un chef, et que le peuple se laissât corrompre par la gloire. Dès le temps de l'assemblée législative, on l'avait vu s'opposer seul à la guerre demandée par les jacobins. Il avait prévu de loin les trahisons ou les dictatures, plus fatales aux révolutions que les anarchies. Il persévérait dans sa pensée. Luckner, La Fayette, Dumouriez, Custine, Dillon, Biron n'avaient jamais obtenu grâce devant lui. Les victoires l'avaient trouvé plus froid et plus amer que les défaites, car il voyait plus de danger dans la renommée d'un général heureux que dans la perte d'une bataille. Amant exclusif, jusqu'à la cruauté, de l'idée démocratique, il en était jaloux jusqu'à lui sacrifier le patriotisme.

II. — Custine parut devant le tribunal, escorté des souvenirs de ses triomphes et soutenu par la présence de sa belle-fille, dont la beauté, la grâce, l'esprit, la séduction, les larmes, attendrissaient la rigueur des âmes. Cette jeune femme avait épousé le fils unique de Custine, lequel était déjà emprisonné. Elle ne quittait le cachot de son mari que pour consoler son beau-père dans sa prison et l'accompagner au tribunal. Custine n'avait été pour elle pendant son élévation qu'un censeur exigeant et chagrin. L'infortune du général avait tout fait oublier à madame de Custine. Elle s'était dévouée au salut et à la consolation de l'homme dont elle avait eu souvent à déplorer la dureté. Elle voulait prouver son amour à son mari en lui rendant un père. Elle avait assiégé

de sollicitations les juges, les jurés, les membres des comités. Elle se montrait devant le tribunal, à côté de Custine, comme l'innocence qui dissipe le soupçon. Custine n'avait eu que les faiblesses et les inconséquences de son orgueil. Il avait trahi les espérances de la république, il n'avait ni trahi ni vendu sa patrie. Le sentiment de son innocence, le besoin que l'armée avait de ses talents le rendaient calme et fier devant ses accusateurs. La supériorité de ses connaissances militaires sur celles des témoins qui l'inculpaient, la sûreté de sa mémoire, la promptitude et la netteté de ses répliques, la chaleur vraie de son patriotisme, et enfin cette éloquence martiale dont les camps avaient exercé en lui le don naturel, donnaient aux séances du tribunal révolutionnaire l'attrait et la solennité d'une tragédie. C'était la première grande ingratitude de la république.

III. — Fouquier-Tinville, l'accusateur public, *bouche de fer* de la terreur, indifférente à la vérité ou à la calomnie, lut une longue et confuse accusation où tous les actes militaires de Custine, et principalement ses retraites et l'abandon de Mayence, étaient travestis en actes de trahison. On entendit de nombreux témoins. Les uns étaient des délateurs en titre qui couraient les camps pour y enregistrer les murmures vagues et les mécontentements personnels des troupes; les autres étaient des démagogues allemands de Mayence ou de Liége, imputant au général français d'avoir méprisé leurs conseils et modéré leurs excès. Les autres enfin étaient des représentants du peuple en mission auprès des armées, tels que Montaut, Lequinio, Léonard Bourdon, Merlin de Thionville, Couturiez, Hentz; ceux-là furent les plus réservés dans leurs témoignages. Ils parlèrent de Custine en hommes qui avaient désapprouvé quelquefois sa conduite, mais qui avaient le sentiment de son innocence et le respect de son malheur. Aucun ne prononça le mot de trahison.

Custine discuta les différents chefs d'accusation, débattit les témoignages, rétablit les faits, les circonstances, les dates, et anéantit toutes les inculpations avec un sang-froid, une lucidité et une force qui grandirent justement la renommée de son talent sur ce champ de bataille où il disputait son honneur et sa vie. *Aucune preuve* ne fut produite. Il ne resta de soupçon que dans *l'âme de ceux* qui voulaient en avoir. Le patriotisme indigné du

général eut des accents de grandeur et de sincérité qui confondaient l'ingratitude de sa patrie.

IV. — Levasseur de la Sarthe ayant dit au tribunal qu'il avait remarqué dans la conduite de Custine les mêmes symptômes de trahison qui avaient caractérisé la conduite de Dumouriez, pour livrer ses propres soldats à la merci de l'ennemi : »Moi! « s'écria Custine pour toute réponse et en levant les bras au ciel, »moi! avoir médité de faire massacrer mes braves frères d'armes.« Quelques larmes coulèrent de ses yeux et furent sa seule réfutation.

Cependant l'impatience des jacobins stimulait la lenteur du tribunal. La conviction de l'innocence, l'attendrissement ou l'admiration gagnaient tous les cœurs. Les jurés flottaient entre leur conscience et leur opinion. Custine termina les débats par un discours de deux heures, où la clarté de la réfutation, la dignité des sentiments, le pathétique mâle et sobre de l'homme de guerre et l'éloquence révolutionnaire du patriote convaincu ne laissèrent aucun des innombrables spectateurs sans émotion et sans respect. On croyait et il croyait lui-même à son acquittement. Sa belle-fille versait des larmes de joie. Les jurés, à une majorité inattendue, déclarèrent la culpabilité. Le tribunal prononça la peine : c'était la mort.

Il était nuit. Le général, entouré d'une haie de gendarmes, rentra dans la salle pour entendre son jugement. L'anxiété du doute pâlissait son visage. Il promenait des regards incertains sur la foule, comme pour interroger les visages sur son sort. Mais la foule elle-même ne savait rien. Les flambeaux qui éclairaient pour la première fois le prétoire, depuis l'ouverture du procès, annonçaient à Custine que la délibération des jurés avait été longue, et que sa tête avait été disputée à peu de voix. L'auditoire palpitant, l'attitude consternée des juges lui donnèrent pour la première fois le pressentiment du supplice. Il s'assit, les yeux fixés sur le président. Coffinhal lut la déclaration du jury et lui demanda, selon l'usage, s'il avait à réclamer contre la peine de mort que l'accusateur public sommait les juges de prononcer contre lui.

L'âme de Custine parut bouleversée, moins par la terreur de la mort que par l'étonnement de l'injustice. Il promena ses regards autour *de lui pour* y chercher ses défenseurs et pour im-

plorer une dernière voix. Ses défenseurs s'étaient retirés. Ne les apercevant pas, Custine se retourna vers le tribunal avec un geste d'abandon de soi-même: «Je n'ai plus un seul défenseur,» s'écria-t-il; «ils se sont tous évanouis. Ma conscience ne me reproche rien. Je meurs calme et innocent.»

V. — On emporta sa belle-fille évanouie. La salle se taisait ou sanglotait. Des applaudissements éclataient au dehors parmi le peuple. Custine rentra dans le greffe de la Conciergerie, salle d'attente entre la mort et la vie. Il y tomba à genoux, le front dans ses mains, et resta ainsi prosterné deux heures, abîmé dans ses réflexions et sans proférer une parole. Peut-être pesait-il en lui-même ce qu'il avait sacrifié de son rang, de son sang, de son devoir envers le trône et de sa foi de chrétien à la révolution, contre la récompense qu'il recevait en ce moment d'elle. En se relevant, il demanda un prêtre et passa la nuit tout entière avec le ministre de Dieu. Il demanda la force de mourir à cette religion contre laquelle il avait combattu à la tête des soldats de la république. Il s'avoua ainsi le vaincu des doctrines dont il s'était déclaré l'adversaire. Il ne garda rien, dans ces derniers moments, de ce décorum de la mort du soldat qu'il avait si souvent bravée sur le champ de bataille. L'homme et le père se montrèrent seuls, le guerrier disparut. Il écrivit une lettre touchante à son fils pour lui recommander le soin de sa mémoire dans les beaux jours de la république, et la réhabilitation de son innocence dans le cœur du peuple, quand le temps détromperait les soupçons. Il monta sur la charrette, les mains liées. Une redingote de drap bleu, qui conservait quelques couleurs et quelques galons d'uniforme, révélait seule la dignité du général dans le costume du condamné. Il baisait avec ardeur un crucifix que son confesseur, assis à côté de lui, pressait sur ses lèvres. Ses yeux mouillés de larmes se portaient alternativement de la foule au ciel, comme s'il eût reproché son inconstance à ce peuple, et demandé justice à Dieu. Descendu de la charrette au pied de l'échafaud, il tomba de nouveau à genoux sur le premier degré de l'échelle. Sa prière, que l'on n'osait interrompre, parut redoubler de ferveur et se prolongea longtemps. Il monta enfin d'un pas ferme; et regar*dant un moment* le couteau comme si c'eût été la baïonnette de *la patrie, il* se remit aux mains du bourreau et [illegible]

mort fit rentrer toutes les pensées de trahison dans les cœurs des généraux, toutes les insubordinations dans le devoir; elle fit tomber devant l'armée étonnée la tête de son chef le plus populaire. Elle lui montra qu'elle n'avait d'autre chef que la convention. Elle donna aux représentants du peuple sur les frontières un caractère d'inflexibilité qui commanda l'obéissance et l'héroïsme par la terreur. Le parti militaire émigré avec La Fayette, transfugé avec Dumouriez, décapité avec Custine, honteux et silencieux avec Danton, fut complétement anéanti par ce supplice et n'essaya plus de lutter contre Robespierre, devenu le symbole du peuple et la seule tête dominante de la république.

VI. — Quatre-vingt-dix-huit exécutions venaient d'ensanglanter l'échafaud en soixante jours. La hache de la terreur une fois remis dans la main du peuple, on ne pouvait plus la lui retirer. L'implacable et lâche vengeance demandait sans cesse la tête de Marie-Antoinette. L'impopularité aveugle de cette infortunée princesse avait survécu même à sa chute et à sa disparition. Elle était, dans les propos du peuple endurci, la contre-révolution enchaînée, mais la contre-révolution encore vivante. En immolant Louis XVI, le peuple savait bien qu'il n'avait immolé que la main. L'âme des cours était, pour les ennemis de la royauté, dans Marie-Antoinette. A ses yeux Louis XVI était la personne de la royauté, sa femme en était le crime. Déjà depuis quelques jours le conseil de la commune retentissait d'accusations significatives contre ceux des commissaires de la commune qui témoignaient aux prisonniers du Temple quelques égards ou quelque pitié. L'insolence et l'outrage leur étaient commandés comme une vertu de leur opinion. Les exhumations des sépulcres de Saint-Denis, ordonnées par la convention sur les injonctions de la commune, allaient disperser jusqu'aux cendres des rois. Comment épargner les personnes royales qui respiraient encore au milieu de Paris? Il semblait aux jacobins impitoyables que l'atmosphère de la république serait *calmée* et *purifiée* par ce sang qui leur était odieux. Le comité de salut public ordonna à Fouquier-Tinville de presser le jugement.

VII. — Aucun membre du comité ne regardait la reine comme *innocente de haine* contre la république, aucun ne la

croyait dangereuse à la révolution ; quelques uns rougissaient de la nécessité de livre cette victime. Robespierre lui-même, si acharné contre le roi, aurait voulu préserver la reine. »Les révolutions sont bien cruelles,« disait-il à cette époque. »Il n'y a point de sexe ni d'âge devant elles. Les idées sont impitoyables ; mais le peuple devrait savoir aussi pardonner. Si ma tête n'était pas nécessaire à la révolution; il y a des moments où j'offrirais ma tête au peuple en échange d'une de celles qu'il nous demande.«

Saint-Just seul ne laissait dévier par aucun sentiment l'inflexibilité de la ligne qu'il traçait dans le comité à la marche de la république. Quant au reste de la montagne, Collot, Legendre, Camille Desmoulins, Billaud-Varennes, Barrère, emportés par la colère et entraînés par la faiblesse dans le mouvement général du moment, ils cherchaient à deviner les instincts de la multitude afin de lui plaire en les servant. Restait la compassion de l'opinion, qui pouvait s'émouvoir pour une reine, pour une veuve, pour une mère, pour une captive, immolée de sang-froid par tout un peuple. Mais l'opinion, asphyxiée par la terreur, était dominée par l'échafaud. La peur rend égoïste comme la prospérité. Chacun avait trop pitié de soi-même pour garder de la pitié aux malheurs d'autrui.

VIII. — Nous avons laissé la famille royale au Temple, au moment où le roi s'arrachait aux derniers embrassements pour marcher à l'échafaud. La reine, couchée tout habillée sur son lit, était restée, pendant les longues heures d'agonie du 21 janvier, abîmée dans de longs évanouissements interrompus par de sanglots et des prières. Elle avait cherché à deviner le moment précis où le couteau fatal trancherait la vie de son mari, pour attacher son âme à la sienne et invoquer comme protecteur au ciel celui qu'elle perdait comme époux sur la terre. Les cris de Vive la république, qui s'étaient reproduits de proche en proche, du pied de la guillotine jusqu'au pied de la Bastille, et le roulement des pièces de canon qui rentraient des boulevards dans les sections, avaient indiqué à la reine ce moment. Elle désirait ardemment connaître les funèbres détails des dernières pensées et des dernières paroles de son mari. Elle savait qu'il mourrait en homme et en sage, elle avait besoin de savoir s'il était mort en roi. Une faiblesse devant son peuple et devant la postérité l'eu-

rait plus humiliée que l'échafaud. Le conseil de la commune refusa à Marie-Antoinette cette consolation. Cléry, devenu plus précieux pour elle depuis ses dernières communications avec son maître, et emprisonné encore pendant plus d'un mois dans la tour, n'eut plus d'entrevue avec les captives. Il ne put remettre ni les boucles de cheveux, ni l'anneau de mariage. Ces reliques, presque teintes du sang du supplicié, furent scellées et déposées dans la salle de la tour où se tenaient les commissaires de la commune. Dérobées quelques jours après par le pieux larcin d'un municipal nommé Toulan, qui cachait sous l'apparence de ses fonctions un dévouement passionné à la reine, elles furent envoyées au comte de Provence.

IX. — La reine demanda à ses geôliers la permission de donner la dernière marque de respect à la mémoire de son mari, en portant son deuil. Cette demande fut accordée; mais à des conditions de simplicité et de parcimonie qui ressemblaient à une loi somptuaire sur la douleur. Par une autre délibération spéciale, le conseil de la commune accorda aussi quinze chemises au fils du roi.

Quelques relâchements de rigueur dans la captivité intérieure des princesses suivirent la mort du roi. Pendant les premiers moments, les commissaires du Temple crurent eux-mêmes que la république satisfaite ne tarderait pas de remettre en liberté les enfants et les femmes. Des municipaux indulgents laissaient entreluire cette possibilité dans leurs paroles. Madame Élisabeth et la jeune princesse cherchaient à la faire pénétrer dans l'âme de la reine, sinon comme une espérance, du moins comme une diversion à ses larmes; mais la reine y restait insensible, soit qu'elle ne crût pas aux retours d'humanité d'un peuple qui avait poussé le ressentiment jusqu'à l'échafaud pour un roi jadis aimé, soit que la liberté sans le trône et sans son mari lui parût moins désirable que la mort.

Elle se refusa obstinément à descendre au jardin, dont la promenade lui avait été rouverte. »Il lui serait impossible,« disait-elle en se rejetant dans les bras de sa sœur, »de passer devant la porte de la chambre du roi, au premier étage de la tour. Elle y verrait sans cesse la trace de son dernier pas sur les marches de l'escalier.« *Il n'y avait ni air ni ciel qui pussent compenser*

pour elle un tel supplice de l'âme. Seulement, alarmée des suites de cette reclusion complète sur la santé de ses enfants, elle consentit, à la fin de février, à prendre un peu d'air et d'exercice sur la plate-forme de la tour.

Le conseil de la commune, informé de la curiosité que ces promenades, aperçues du dehors, excitaient dans les maisons voisines, et suspectant des intelligences par le regard, disputa la vue de l'horizon aux captives. Il ordonna, par une délibération du 26 mars, que le vide des créneaux de la tour serait rempli par des jalousies qui, en laissant pénétrer l'air, intercepteraient le regard.

Ces précautions, cruelles pour les enfants, étaient un bienfait pour la reine. Elles lui dérobaient l'aspect d'une ville odieuse, les bruits de la terre, et ne lui laissaient voir que le ciel où elle aspirait. Sa santé s'altérait, sans que son âme s'aperçût de la décadence de son corps. Elle passait les nuits dans des insomnies que ses traits révélaient le matin. Sa sœur et sa fille la supplièrent de demander l'ouverture d'une porte de communication entre sa chambre et la chambre contiguë dans laquelle on les enfermait elles-mêmes tous les soirs. La reine y consentit par déférence pour leur tendresse. Chaumette, procureur général de la commune, attendri par les larmes des princesses et par le spectacle du dépérissement de la reine, promit d'appuyer cette demande. Le lendemain il revint, accompagné de Pache et de Santerre, annoncer à la reine que le conseil avait rejeté cette supplique.

Pache et Santerre ne purent contempler sans stupeur la victime abattue de tant de persécutions. Ils se retirèrent effrayés de leur toute-puissance et enchaînés dans les exigences d'une opinion qui, en les élevant au-dessus du peuple, leur défendait même d'être hommes.

X. — La captivité se resserra. Cependant la sensibilité, qui domine même l'opinion, avait introduit des hommes dévoués à travers les guichets du Temple. Un complot était ourdi par quelques-uns des municipaux pour adoucir la captivité des princesses et pour leur ménager des intelligences avec le dehors. *Toulan*, *Lepitre*, Beugneau, Vincent, Brûnot, Merle et Michonis *trompaient la* surveillance des autres commissaires et les précautions de la commune.

M. Hue, valet de chambre du roi, resté libre et oublié dans Paris, était en communication avec ces commissaires et transmettait ainsi aux princesses les faits, les bruits, les espérances et les trames du dehors qui intéressaient leur situation. Ces communications, verbales ou écrites, ne pouvaient parvenir aux captives qu'avec des précautions et des ruses qui déconcertassent les yeux des autres commissaires. Les municipaux se surveillaient mutuellement. Un regard ou un geste d'intelligence surpris par l'un aurait conduit l'autre à l'échafaud. Toulan et Lepitre empruntaient la main de Turgy et l'intermédiaire des objets inanimés. Un poêle percé de bouches de chaleur était destiné à échauffer une salle du troisième étage qui servait d'antichambre commune à la reine et à madame Élisabeth; c'est dans les tuyaux de ce poêle que Turgy déposait les billets, les avis, ou les fragments de papiers publics qui devaient informer les princesses de ce qu'on voulait leur faire connaître. Les princesses y cachaient à leur tour les billets écrits avec ces encres sympathiques dont la couleur ne revit qu'au feu. Les événements intérieurs ou extérieurs, la disposition des esprits, les progrès de la Vendée, les succès des armées étrangères, les éclairs de fausse espérance que faisaient luire des conspirations chimériques pour leur délivrance, et enfin quelques billets trempés des larmes d'une véritable amitié entraient ainsi dans la prison de Marie-Antoinette. Mais l'espérance n'entrait pas jusque dans son cœur. L'horreur de sa situation était précisément de ne plus craindre et de ne plus espérer. Elle n'avait plus même l'agitation de la souffrance qui lutte, elle avait la paix du désespoir et l'immobilité du sépulcre avec la sensibilité de la vie.

L'absence éternelle du roi laissait retomber sur elle seule tout le sentiment de ses infortunes. Plus occupée de lui que d'elle-même pendant qu'il était là, le soin d'adoucir la captivité de son mari avait enlevé à la reine la moitié du poids de ses peines. Rien ne la relevait plus du sol où elle était abattue. Ses enfants n'étaient pour elle que des parties douloureuses et mutilées de son âme. C'était l'hérédité de son supplice placée devant elle, pour lui rappeler qu'après elle quelque chose d'elle saignerait, gémirait, expirerait encore. La sérénité de sa sœur l'environnait, sans se communiquer à ses sens. Elle regardait madame Élisa-

beth comme une créature impassible, placée, par la sublimité de sa foi et par la résignation de sa nature, dans une sphère inaccessible aux passions et aux angoisses de l'humanité. Elle la respectait, elle lui portait envie; mais la nature impressionnable et passionnée de Marie-Antoinette n'avait avec madame Élisabeth d'autre similitude que la chute, d'autre contact que le malheur commun. L'une était un ange, l'autre était une femme. Elles se touchaient sur la terre, mais il y avait le ciel entre elles deux.

XI. — Le 31 mai, les princesses entendirent, sans le comprendre, le murmure lointain des soulèvements qui emportaient les Girondins. Elles ne connurent que plusieurs jours après la chute de ces hommes qui, au lieu de les délivrer, allaient les entraîner plus rapidement dans leur mort. Hébert et Chaumette vinrent de temps en temps se repaître du spectacle de leur misère, tantôt injurieux, tantôt apitoyés, selon la colère ou l'adoucissement du peuple. Toulan et ces complices avaient été dénoncés par la femme Tison, qui servait la reine. Ils furent suppliciés. Cette femme, troublée par le remords, perdit la raison, se jeta aux pieds de la reine, implora son pardon, et agita plusieurs jours la prison du spectacle et des cris de sa démence. Les princesses, oubliant les dénonciations de cette malheureuse devant ses repentirs et sa folie, la veillèrent tour à tour et se privèrent de leur propre nourriture pour la soulager.

Après le 31 mai, la terreur qui régnait dans Paris pénétra jusque dans le donjon, et donna aux hommes, aux propos, aux mesures un caractère de rigueur et de persécution plus odieux. Chaque municipal prouvait son patriotisme en enchérissant sur les rudesses de son prédécesseur.

La convention, après avoir décrété que la reine serait jugée, ordonna qu'elle fût séparée de son fils. On voulut lire cet ordre à la famille royale. L'enfant se précipita dans les bras de sa mère en la suppliant de ne pas l'abandonner à ses bourreaux. La reine porta son fils sur son lit, et, se plaçant entre lui et les municipaux, leur déclara qu'ils la tueraient sur la place avant d'arriver jusqu'à lui. Menacée en vain de la violence si elle continuait de résister au décret, elle lutta deux heures, jusqu'à l'épuisement de ses forces, contre les injonctions, les menaces, les injures et

les gestes des commissaires. Tombée enfin de lassitude au pied du lit et persuadée par madame Élisabeth et par sa fille, elle habilla le dauphin et le remit baigné de ses larmes aux geôliers. Le cordonnier Simon, choisi, à la brutalité de ses mœurs, pour remplacer le cœur d'une mère, emporta le dauphin dans la chambre où ce jeune roi devait mourir. L'enfant resta deux jours couché sur le plancher sans vouloir prendre de nourriture. Aucune supplication de la reine ne put obtenir de la commune la grâce d'entrevoir une seule fois son fils. Le fanatisme avait tué la nature. Les verrous se refermèrent jour et nuit sur l'appartement des princesses. Les municipaux mêmes n'y parurent plus. Le porte-clefs seuls y montait trois fois par jour pour apporter les aliments et visiter les grilles des fenêtres. Aucune femme de service n'avait remplacé la femme de Tison enfermée dans un hospice de fous. Madame Élisabeth et la jeune princesse faisaient les lits, balayaient la chambre et servaient la reine. La seule consolation des princesses était de monter chaque jour sur la plate-forme de leur tour à l'heure où le jeune dauphin se promenait de son côté sur la sienne, et d'épier l'occasion d'échanger un regard avec lui. La reine passait tout le temps de ces promenades, les yeux collés contre une fente des abat-jour, entre les créneaux, pour chercher à entrevoir l'ombre du corps de son enfant et à entendre sa voix.

Tison, que les remords de sa femme et sa démence avaient adouci, venait de temps en temps informer furtivement madame Élisabeth de la situation et de la santé du dauphin. Cette princesse ne rapportait qu'à moitié à la reine les cruelles informations qu'elle recevait ainsi. Le cynisme et la brutalité de Simon dépravaient à la fois le corps et l'âme de son pupille. Il l'appelait le louveteau du Temple. Il le traitait comme on traite les petits des animaux féroces surpris à la mère et réduits en captivité, à la fois intimidés par les coups et énervés par l'apprivoisement par leurs gardiens. Il punissait en lui la sensibilité. Il récompensait la bassesse. Il encourageait le vice. Il enseignait à l'enfant à injurier la mémoire de son père, les larmes de sa mère, la piété de sa tante, l'innocence de sa sœur, la fidélité de ses partisans. Il lui faisait chanter des chansons obscènes en l'honneur de la *république*, de la lanterne et de l'échafaud.

Souvent ivre, Simon se plaisait à ces dérisions de la fortune qui réjouissaient sa bassesse. Il se faisait servir à table, lui assis, par l'enfant debout. Un jour, dans ce jeu cruel, il faillit arracher un œil au Dauphin d'un coup de serviette sanglé au visage. Une autre fois, il saisit un chenet dans le foyer et le leva sur la tête de l'enfant en le menaçant de l'assommer. Plus fréquemment il s'adoucissait avec lui et feignait de compatir à son âge et à son malheur, pour s'attirer sa confiance et rapporter ses propos à Hébert et à Chaumette. — »Capet,« lui dit-il un jour au moment où l'armée vendéenne passait la Loire, »si les Vendéens te délivraient, que ferait-tu? — Je vous pardonnerais,« lui répondit l'enfant. Simon lui-même fut attendri de cette réponse et reconnut le sang de Louis XVI. Mais cet homme, égaré par l'orgueil de son importance, par le fanatisme et par le vin, n'était susceptible ni d'une constante férocité ni d'un adoucissement durable. C'était la crapule et la brutalité chargées par le sort d'avilir et de dénaturer le dernier germe de la royauté.

XII. — Le 2 août, à deux heures du matin, on vint réveiller la reine pour lui lire le décret qui ordonnait sa translation à la Conciergerie, en attendant qu'on lui fît son procès. Elle écouta la lecture de l'ordre sans montrer ni étonnement ni douleur. C'était un pas de plus vers le but qu'elle voyait inévitable et qu'elle désirait prochain. En vain madame Élisabeth et sa fille se jetèrent-elles aux pieds des membres de la commune, pour les supplier de ne pas les séparer, l'une de sa sœur, l'autre de sa mère. Aucune parole, aucun geste ne leur répondit. La reine, muette aussi et encore à demi nue, fut contrainte de s'habiller devant le groupe d'hommes qui remplissait sa chambre. Ils la fouillèrent et enlevèrent les petits objets et les bijoux qu'elle portait sur elle: c'étaient un portefeuille, un miroir de poche, une bague en or enlacée de cheveux, un papier sur lequel étaient gravés deux cœurs en or avec des lettres initiales, un portrait de la princesse de Lamballe son amie, deux autres portraits de femmes qui lui rappelaient deux amies d'enfance à Vienne, et quelques signes symboliques de dévotion à la vierge que madame Élisabeth lui avait donnés à porter comme un préservatif à ses infortunes et *un souvenir* du Ciel dans les cachots. Ils ne lui laissèrent qu'un *mouchoir et* un flacon de vinaigre, pour la rappeler de l'éva-

nouissement, si elle venait à succomber à l'émotion de départ. La reine, enveloppant sa fille de ses bras, l'entraîna dans un angle de la chambre, et, la couvrant de ses bénédictions et de ses larmes, lui fit ses derniers adieux. Elle lui recommanda le même pardon de leurs ennemis et le même oubli des persécutions que lui avait recommandés Louis XVI mourant; elle mit les mains de la jeune fille dans les mains de madame Élisabeth: »Voilà,« lui dit-elle, »celle qui va être désormais votre père et votre mère, obéissez-lui et aimez-la comme si c'était moi. — Et vous, ma sœur,« dit elle à madame Élisabeth en se jetant dans ses bras, »je laisse en vous une autre mère à mes pauvres enfants, aimez-les comme vous nous avez aimés, jusqu'au cachot et jusqu'à la mort!«

Madame Élisabeth répondit quelques mots si bas à la reine que personne ne les entendit. C'était sans doute une recommandation de sa piété qui dominait et sanctifiait jusqu'à sa douleur. La reine fit un signe de tête de déférence, puis sortit de l'appartement à pas lents, les yeux baissés et sans oser jeter un dernier regard sur sa fille et sur sa sœur, de peur d'épuiser son âme dans une suprême émotion. En sortant du guichet, elle se heurta le front contre la solive de la porte basse. On lui demanda si elle s'était fait mal. — »Oh non! « dit-elle avec un accent qui contenait toute sa destinée, »rien ne peut plus à présent me faire de mal.« Une voiture, où montèrent avec elle deux municipaux et qu'escortaient des gendarmes, la conduisit à la Conciergerie.

XIII. — La prison de la Conciergerie est enfouie sous les vastes constructions du palais de justice, dont elle occupe l'étage souterrain. Elle est, pour ainsi dire, creusée dans ses fondements. Ces sombres voûtes du palais de Saint-Louis sont profondément encaissées aujourd'hui par l'élévation du sol; la terre ensevelit graduellement les monuments des hommes dans les grandes villes. Ces souterrains forment les guichets, les geôles, les antichambres, les postes de gendarmerie, de porte-clefs. Les longs corridors, surbaissés comme des cloîtres, s'ouvrent d'un côté sur des arcades qui reçoivent le jour des préaux, d'un autre côté sur des cachots où l'on descend par quelques marches. Les cours étroites, *disséminées* dans ce vaste encadrement de pierre,

sont obscurcies par les hautes murailles du palais de justice. Le jour y descend perpendiculaire, et lointain comme au fond de larges puits carrés. La haute chaussée du quai sépare la Conciergerie de la Seine. L'élévation de cette chaussée au-dessus du niveau des cachots et des cours, et le suintement de la terre imbibée par les grandes eaux, répandent sur les pavés, sur les murs et même dans les cours, une humidité sépulcrale, qui ébrèche constamment le ciment, et qui tache de plaques de mousse verdâtre les pierres de l'édifice. Le clapotement du fleuve sous les ponts, le bruit continu des voitures sur le quai, et le retentissement sourd des pas de la foule qui inonde, à l'heure des tribunaux, les prétoires et les étages supérieurs du palais, ébranlent perpétuellement les voûtes. Ces bruits roulent comme un tonnerre lointain dans l'oreille des prisonniers, et semblent leur rendre présents à toute heure les éternels gémissements de ces demeures. Les piliers massifs, les voûtes surbaissées, les ogives étroites, les sculptures bizarres dont les ciseaux gothiques ont décoré les cordons et les chapiteaux, rappellent l'antique destination de ce palais des rois des premières races, changé en égout du vice et du crime et en portique de la mort. Ces constructions gigantesques servent de fondation à la haute tour quadrangulaire de qui relevaient jadis tous les fiefs du royaume. Cette tour était le centre de la monarchie. Ainsi, c'est sous ce palais même de la féodalité que la vengeance ou la dérision du sort renfermait l'agonie de la monarchie et le supplice de la féodalité. Qui eût dit aux rois des premières races que dans leur palais ils bâtissaient la prison et le tombeau de leurs successeurs? Le temps est le grand expiateur des choses humaines. Mais, hélas! il se venge en aveugle, et il lave avec les larmes et le sang d'une femme victime du trône les torts et les oppressions de vingt rois!

XIV. — Quand on a descendu les marches d'un large escalier et qu'on a traversé deux grands guichets, on entre dans un cloître dont les arcades ouvrent sur une cour, promenade des prisonniers. Une série de portes en bois de chêne grossièrement raboté, reliées par des bandes, des serrures et des verrous massifs, règne à gauche sous ce corridor. La seconde de ces portes, en sortant des guichets, donnait entrée dans une petite chambre

souterraine ; le sol était de trois marches plus bas que le seuil du corridor. Une fenêtre grillée empruntait la lumière d'une cour étroite et profonde comme une citerne vide. A gauche de cette première cellule, une porte plus basse encore que la première, mais sans ferrements et sans verrous, donnait accès à une espèce de sépulcre voûté, pavé et muré en pierres de taille noircies par la fumée des torches et éraillées par l'humidité. Une lucarne prenant jour sur le même préau que celle de l'antichambre, et garnie d'un treillage de barreaux de fer entrelacés, y laissait filtrer une lumière toujours semblable au crépuscule. Au fond de ce caveau, du côté opposé à la fenêtre, un misérable grabat sans ciel de lit et sans rideaux, des couvertures de laine grossière telles que celles qui passent d'un lit à l'autre dans les hôpitaux et dans les casernes, une petite table en sapin, un coffre de bois et deux chaises de paille formaient tout l'ameublement. C'est là qu'au milieu de la nuit et à la lueur d'une chandelle de suif, on jeta la reine de France, descendue de degré en degré et d'infortune en infortune, de Versailles et de Trianon, jusque dans ce cachot. Deux gendarmes, le sabre nu à la main, furent placés en faction dans la première chambre, la porte ouverte et l'œil fixé sur l'intérieur du cachot de la reine, ayant pour consigne de ne la perdre jamais de vue, même dans son sommeil.

XV. — Cependant il n'est pas donné à la férocité des hommes de trouver des instruments toujours implacables. Les cachots mêmes ont leur attendrissement. Un geste respectueux, un regard d'intelligence, un son de voix sympathique, un mot furtif font comprendre à la victime qu'elle n'est pas encore totalement séquestrée de l'humanité. Cette communion avec ce qui respire et avec ce qui sent sur la terre donne au malheureux, jusqu'à sa dernière heure, la force de respirer. La reine trouva dans la contenance, dans les yeux et dans l'âme de madame Richard, femme du concierge, cette sensibilité cachée sous la rigueur de ses fonctions. La main condamnée à la froisser fut celle qui s'amollit pour la soulager. Tout ce que l'arbitraire d'une prison permet d'apporter d'adoucissement à la règle, à la consigne, à la nourriture, à la solitude, fut tenté par madame Richard pour prouver à sa prisonnière que, même au fond de son infortune, elle régnait encore *par la pitié* et par le dévouement sur un cœur.

Madame Richard, royaliste de souvenir, sentait bien moins d'orgueil de tenir la fille, la femme et la mère des rois à sa merci, que de bonheur de pouvoir sécher une larme. Elle introduisit dans le cachot quelques meubles nécessaires ou agréables à la reine. Elle envoya chercher au Temple les ouvrages de tapisserie, les pelotons de laine et les aiguilles que Marie-Antoinette y avait laissés. Ces ouvrages de main, en occupant les doigts, distrayaient les chagrins de la reine. Madame Richard préparait elle-même les aliments de la prisonnière. Elle venait à chaque instant, sous prétexte de sa charge, recommander les égards aux gendarmes de service, s'informer des besoins de la captive, lui glisser quelques mots d'intelligence et d'espoir, et distraire la solitude du jour et les insomnies de la nuit. Elle lui apportait des nouvelles de sa sœur, de sa fille, de son fils, qu'elle se procurait par ses correspondances avec le Temple. Elle transmettait, par l'intermédiaire de commissaires complices, des nouvelles de la reine à sa sœur et à ses enfants. Le concierge Richard, quoique plus rude en apparence pour mieux dérober sa complicité, partageait tous les sentiments de sa femme et trempait dans tous ces adoucissements.

XVI. — On ignorait au dehors l'époque à laquelle on devait juger Marie-Antoinette. Cet ajournement du comité de salut public faisait espérer qu'il voulait tromper l'impatience féroce de la populace ou l'user par le temps. Plusieurs des municipaux participaient, en secret, à des complots d'évasion. Madame Richard favorisait l'introduction de ces hommes dévoués dans le cachot. Elle occupait adroitement, pendant ces rapides entretiens, l'attention des gendarmes de garde dans l'antichambre. Michonis, membre de la municipalité et administrateur de police, qui s'était déjà dévoué à la famille royale au Temple au péril de sa vie, continuait le même dévouement à la Conciergerie. Il y a des natures généreuses que l'infortune séduit et que le danger attire. Michonis était de ce nombre, comme Lepitre et Toulan.

Grâce à Michonis, un gentilhomme royaliste, nommé Rougeville, s'introduisit dans la prison, vit la reine, lui offrit un œillet qui contenait un billet. Ce billet parlait de délivrance et fut surpris dans les mains de la reine par un des gendarmes.

fut arrêté. Madame Richard et son mari, arrachés à leurs fonctions, furent jetés dans les cachots où ils avaient laissé entrer l'indulgence. La reine trembla.

Mais cette fois encore un cœur généreux para les outrages qu'Hébert et Chaumette commandaient d'infliger à leur victime. Il ne se trouva pas une main de femme qui se prêtât à être un instrument de torture contre une autre femme née si haut et tombée si bas.

On avait songé à donner au féroce Simon la place de concierge de la prison. Monsieur et madame Bault, anciens concierges de la Force, sollicitèrent et obtinrent ce poste, dans l'intention d'adoucir la captivité et de consoler les dernières heures de leur ancienne maîtresse. La princesse, qui les avait protégés dans le temps de sa toute-puissance, se réjouit de retrouver en eux des visages connus et des cœurs amis.

Madame Bault, malgré les ordres de la commune, qui enjoignaient de ne donner à la reine que le pain et l'eau des prisonniers, prépara elle-même les aliments. A la place de l'eau fétide de la Seine, elle fit apporter tous les jours l'eau pure d'Arcueil, que la reine avait l'habitude de boire à Trianon. Des marchandes de fleurs et de fruits de la Halle, qui servaient autrefois les maisons royales, apportaient furtivement au guichet des melons, des pêches, des bouquets que la concierge faisait parvenir à sa prisonnière, comme un témoignage de la fidélité du cœur dans les plus humbles conditions. L'intérieur du cachot rendait ainsi à la captive quelque image et quelque odeur de ces jardins qu'elle avait tant aimés. Madame Bault, pour affecter plus de rigueur et d'incorruptibilité dans sa surveillance, n'entrait jamais chez la princesse. Son mari seul s'y présentait accompagné des administrateurs de police. Ces administrateurs de police s'aperçurent un jour qu'on avait tendu une vieille tapisserie entre le lit et la muraille pour assainir le cachot. Ils réprimandèrent Bault de cette tolérance, qui sentait, selon eux, le courtisan. Bault feignit d'avoir tapissé le mur pour assourdir le caveau et pour empêcher que la plainte ne fût entendue des autres détenus.

L'humidité du sol avait fait tomber en lambeaux les deux seules robes, l'une blanche, l'autre noire, que la reine eût en sa possession et *qu'elle portait* alternativement. Ses trois chemises,

ses bas, ses souliers constamment imbibés d'eau, étaient dans le même délabrement. La fille de madame Bault raccommoda ses vêtements et ses chaussures, et distribua secrètement, comme des reliques, les pièces et les débris qui s'en détachaient. Cette jeune fille, introduite tous les matins dans le cachot, attendrissait par sa grâce et sa gaieté la rudesse des gendarmes, et aidait la reine à s'habiller et à retourner les matelas de son lit. Elle coiffait la prisonnière. Ses cheveux, jadis si touffus et si blonds, blanchissaient et tombaient d'une tête de trente-sept ans, comme si la nature avait eu la prescience de la brièveté de sa vie.

XVII. — La reine écrivait, à l'aide d'une pointe d'aiguille, les pensées qu'elle voulait retenir, sur l'enduit de la muraille. Un des commissaires, qui visita sa chambre après son jugement, releva quelques-unes de ces inscriptions. La plupart étaient des vers allemands ou italiens, allusions à son sort. Glorieuse et touchante destinée des poëtes, de prêter leur voix à tous les bonheurs et à toutes les infortunes de la vie! comme si aucune félicité ou aucune misère n'était complète, à moins d'avoir été exprimée dans cette langue de l'immortalité!

Les autres inscriptions étaient des versets de l'Imitation, des Psaumes et de l'Évangile. La muraille du côté opposé à la fenêtre en était couverte. C'étaient les pages de pierre du livre de sa passion. Le commissaire voulut un jour les copier; l'inflexibilité de ses collègues les fit couvrir à l'instant d'une couche de chaux pour que ce gémissement d'une reine n'eût pas même d'écho dans la république.

Les légers adoucissements de la captivité ne pouvaient jamais s'étendre jusqu'à modifier la nudité, les ténèbres, l'humidité de la prison. La reine ayant désiré une couverture de coton plus légère que les lourds tapis de laine grossière qui l'oppressaient dans son sommeil, Bault transmit cette requête au procureur général de la commune: « Qu'oses-tu demander? » lui répondit brutalement Hébert, « tu mériterais d'être envoyé à la guillotine! »

La sensibilité de la reine pour ces soins ne pouvait s'exprimer librement en présence des gendarmes. Elle essaya de glisser une fois une boucle de ses cheveux et une paire de gants dans la main de M. Bault. Les gendarmes s'en saisirent. Ils portèrent ce présent suspect à Fouquier-Tinville, qui le dénonça lui-même à Robespierre.

La reine cherchait tous les moyens de faire parvenir, après elle, à ses enfants ou à ses amis, quelques signes matériels du souvenir qu'elle nourrissait d'eux jusqu'à la mort. Elle arracha un à un des fils de laine du vieux tapis tendu au bord de son lit. A l'aide de deux cure-dents d'ivoire transformés en aiguille de tapisserie, elle en tressa une jarretière ; quand elle fut achevée, elle fit signe à Bault et la laissa glisser à ses pieds. Bault, feignant de laisser tomber son mouchoir, se baissa pour la ramasser, la déroba ainsi à la vue des gendarmes. Ce dernier et touchant ouvrage de la reine, trempé de ses larmes, fut remis après sa mort à sa fille.

Dans les derniers jours de la détention, le concierge avait obtenu, sous prétexte de mieux garantir sa responsabilité, que les gendarmes seraient retirés de l'intérieur et placés en dehors de la porte dans le corridor. La reine n'eut plus à subir les regards, les propos et les outrages continuels de ses surveillants. Elle n'avait plus que la société de ses pensées. Elle passait ses heures à lire, à méditer et à prier. Quelques distractions lui venaient aussi du dehors. Malgré la présence de deux gendarmes en faction devant sa lucarne grillée, des prisonniers compatissants, passant et repassant dans le préau, s'entretenaient à haute voix de nouvelles publiques et faisaient indirectement pénétrer quelques demi-mots jusqu'aux oreilles de la reine. Ce fut ainsi qu'elle apprit d'avance le jour où elle monterait au tribunal.

XVIII. — Le 13 octobre, Fouquier-Tinville vint lui signifier son acte d'accusation. Elle l'écouta comme une formalité de la mort, qui ne valait pas l'honneur d'être discutée. Son crime était d'être reine, épouse et mère de roi, et d'avoir abhorré une révolution qui lui arrachait la couronne, son époux, ses enfants et la vie. Pour aimer la révolution, il lui aurait fallu haïr la nature et renverser en elle tous les sentiments humains. Entre elle et la république, il n'y avait pas procès ; il y avait haine à mort. La plus forte des deux l'infligeait à l'autre. Ce n'était pas justice, c'était vengeance. La reine le savait, la femme l'acceptait ; elle ne pouvait pas se repentir et elle ne voulait pas supplier.

Elle choisit, *pour la forme*, deux défenseurs : Chauveau-La-

garde et Tronson-Ducoudray. Ces avocats, jeunes, illustres, généreux, avaient fait secrètement briguer cet honneur. Ils cherchaient, dans les causes solennelles du tribunal révolutionnaire, non un vil salaire de leurs paroles, mais les applaudissements de la postérité. Néanmoins un reste d'instinct de la vie, qui fait chercher aux mourants une éventualité de salut jusque dans l'impossible, occupa la reine le reste du jour et la nuit suivante. Elle nota quelques réponses aux interrogatoires qu'elle allait avoir à subir.

Le lendemain, 14 octobre, à midi, elle se vêtit et se coiffa avec toute la décence que comportaient la simplicité et l'indigence de ses habits. Elle n'affecta point d'étaler des haillons qui eussent fait rougir la république. Elle ne songea point à apitoyer les regards du peuple. Sa dignité de femme et de reine lui défendait de se draper dans sa misère.

Elle monta, au milieu d'une forte escouade de gendarmerie, l'escalier du prétoire, traversa les flots du peuple qu'une si solennelle vengeance avait attiré dans les couloirs, et s'assit sur le banc des accusés. Son front, foudroyé par la révolution et flétri par la douleur, n'était ni humilié ni abattu. Ses yeux, entourés de ce cercle noir que les insomnies et les larmes creusent, comme le lit du chagrin, au-dessous des paupières, lançaient encore des éclairs de leur ancien éclat sur les fronts de ses ennemis. On ne voyait plus la beauté qui avait enivré la cour et ébloui l'Europe, mais on en distinguait encore les traces. Sa bouche attristée gardait les plis de la fierté royale mal effacés par les plis des longues douleurs. La fraîcheur naturelle de son teint du Nord luttait encore avec la livide pâleur des prisons. Ses cheveux, blanchis par les angoisses, contrastaient avec cette jeunesse du visage et de la taille, et se déroulaient sur son cou comme une dérision amère et précoce du sort à la jeunesse et à la beauté. Sa contenance était naturelle, non celle d'une reine irritée, insultant du fond de son mépris au peuple qui triomphe d'elle, ni celle d'une suppliante qui intercède par son abaissement et qui cherche l'indulgence dans la compassion, mais celle d'une victime que de longues infortunes ont habituée à sa condition, qui a oublié qu'elle fut reine, qui se rappelle seulement qu'elle est femme, qui ne veut rien revendiquer de son rang

abdiquer de la dignité de son sexe et de son malheur.

XIX. — La foule, muette de curiosité plus que d'émotion, la contemplait d'un regard avide. La populace semblait jouir de tenir enfin cette femme superbe sous ses pieds et mesurait sa grandeur et sa force à l'abaissement de sa plus redoutable ennemie. Cette foule se composait surtout de ces femmes qui avaient pris pour mission d'accompagner de leurs insultes les condamnés à l'échafaud. Les juges étaient: Hermann, Foucault, Sellier, Coffinhal, Deliége, Ragmey, Maire, Denizot et Massou. Hermann, présidait.

» Quel est votre nom? « demanda Hermann à l'accusée. » Je m'appelle Marie-Antoinette de Lorraine d'Autriche, « répondit la reine. Sa voix basse et émue semblait demander pardon à l'auditoire de la grandeur de ces noms. » Votre état? — Veuve de Louis, ci-devant roi des Français. — Votre âge? — Trente-sept ans. «

Fouquier-Tinville lut au tribunal l'acte d'accusation. C'était le résumé de tous les crimes supposés de naissance, de rang et de situation d'une reine jeune, étrangère, adorée de sa cour, toute-puissante sur le cœur d'un roi faible, prévenue contre des idées qu'elle ne comprenait pas et contre des institutions qui la détrônaient. Cette partie de l'acte d'accusation n'était que l'acte d'accusation de la destinée. Ces crimes étaient vrais pour ses ennemis, mais c'étaient les crimes de son rang. La reine ne pouvait pas plus s'en absoudre, que le peuple ne pouvait l'en accuser. Le reste de l'acte d'accusation n'était qu'un odieux écho de tous les bruits, de tous les murmures qui avaient rampé pendant dix ans dans l'opinion publique: les prodigalités, les débordements supposés et les trahisons prétendues de la reine. C'était son impopularité traduite en incrimination. Elle entendit tout cela, sans donner aucun signe d'émotion ou d'étonnement, en femme accoutumée à la haine et sur qui la calomnie avait perdu son amertume et l'outrage son âpreté. Ses doigts distraits se promenaient sur la barre du fauteuil, comme ceux d'une femme qui cherche des réminiscences sur un clavier. Elle subissait la voix de Fouquier-Tinville, elle ne l'écoutait pas.

Les témoins furent appelés et interrogés. Après chaque témoignage, Hermann *interpellait* l'accusée. Elle répondit avec pré-

sence d'esprit et discuta brièvement les témoignages, en les réfutant. Le seul tort de cette défense était la défense elle-même.

XX. — Plusieurs de ces témoins, arrachés aux prisons où ils étaient déjà détenus, lui rappelèrent d'autres jours, et s'attendrirent eux-mêmes en revoyant la reine de France dans cet abaissement. De ce nombre fut Manuel, accusé d'humanité au Temple, et qui s'honora de l'accusation; Bailly, qui s'inclina avec plus de respect devant l'abaissement de la reine qu'il ne l'avait fait devant sa puissance. Les réponses de Marie-Antoinette ne compromirent personne. Elle s'offrit seule à la haine de ses ennemis et couvrit généreusement tous ses amis. Chaque fois que les débats du procès ramenaient les noms de la princesse de Lamballe ou de la duchesse de Polignac, ses plus tendres attachements, elle eut un accent de sensibilité, de tristesse et de respect à ces noms. Elle montra qu'elle n'abandonnait pas ses sentiments devant la mort, et que, si elle livrait sa tête au peuple, elle ne lui livrait pas son cœur à profaner.

L'ignominie de certaines accusations voulut déshonorer en elle jusqu'au sentiment maternel. Le cynique Hébert, entendu comme témoin sur ce qui se passait au Temple, imputa à la reine des actes de dépravation et de débauche allant jusqu'à la corruption de son propre fils, »dans l'intention,« disait-il, »d'énerver l'âme et le corps de cet enfant et de régner en son nom sur les ruines de son intelligence.« La pieuse madame Élisabeth était présentée comme témoin et comme complice de ces turpitudes. L'indignation de l'auditoire déborda à ces mots contre l'accusateur. La reine fit un geste d'horreur, embarrassée de répondre sans souiller ses lèvres. Un juré reprit le témoignage d'Hébert et demanda à l'accusée pourquoi elle n'avait pas répondu à cette accusation: »Je n'ai pas répondu,« dit-elle avec la majesté de l'innocence et avec l'indignation de la pudeur, »parce qu'il y a des accusations auxquelles la nature se refuse de répondre.« Puis se tournant vers les femmes de l'auditoire les plus acharnées contre elle, et les interpellant par le témoignage de leur cœur et par la communauté de leur sexe: »J'en appelle à toutes les mères ici présentes!« s'écria-t-elle. Un murmure d'horreur contre Hébert parcourut la foule.

La reine ne répondit pas avec moins de dignité aux interpella-

tions qu'on lui faisait d'avoir abusé de son ascendant sur la faiblesse de son mari. » Je ne lui ai jamais connu ce caractère, « dit-elle, » je n'étais que sa femme, et mon devoir comme mon bonheur était de me conformer à sa volonté. « Elle ne sacrifia pas, par un seul mot, la mémoire et l'honneur du roi au soin de sa propre justification ou à l'orgueil d'avoir régné sous son nom. Elle voulait lui reporter sa mémoire honorée ou vengée au ciel.

XXI. — Après la clôture de ces longs débats, Hermann résuma l'accusation et déclara que le peuple français tout entier déposait contre Marie-Antoinette. Il invoqua la peine au nom de l'égalité dans les crimes et de l'égalité dans les supplices, et posa les questions de culpabilité au jury. Chauveau-Lagarde et Tronson-Ducoudray, dans leur défense, émurent la postérité, sans émouvoir les auditeurs ni les juges. Le jury délibéra pour la forme et rentra dans la salle après une heure d'interruption. On appela la reine pour entendre son arrêt. Elle l'avait entendu d'avance, dans les trépignements de joie de la foule qui remplissait le palais. Elle l'écouta sans prononcer un seul mot et sans faire un seul geste. Hermann lui demanda si elle avait quelque observation à faire sur la peine de mort portée contre elle. Elle secoua la tête et se leva comme pour marcher d'elle-même à l'exécution. Elle dédaigna de reprocher sa rigueur à la destinée et sa cruauté au peuple. Supplier, c'eût été reconnaître. Se plaindre, c'eût été s'abaisser. Pleurer, c'eût été s'avilir. Elle s'enveloppa dans le silence qui était sa dernière inviolabilité. Des applaudissements féroces la suivirent jusque dans les profondeurs de l'escalier qui descend du tribunal à la prison.

Les premières lueurs du jour commençaient à lutter sous ces voûtes avec les flambeaux dont les gendarmes éclairaient ses pas. Il était quatre heures du matin. Son dernier jour était commencé. On la déposa, en attendant l'heure du supplice, dans la salle sinistre où les condamnés à mort attendent le bourreau. Elle demanda au concierge de l'encre, du papier et une plume, et écrivit à sa sœur la lettre suivante, retrouvée depuis dans les papiers de Couthon, à qui Fouquier-Tinville faisait hommage de ces curiosités de la mort et de ces reliques de la royauté.

» Ce 15 octobre, à quatre heures et demie du matin.

» C'est *à vous, ma sœur*, que j'écris pour la dernière fois. Je

viens d'être condamnée non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants ; vous savez que je n'existais que pour eux et vous : vous qui avez par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous. Dans quelle position je vous laisse ! J'ai appris, par le plaidoyer même du procès, que ma fille était séparée de vous ! Hélas ! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire ; elle ne recevrait pas ma lettre, je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en liberté de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer. Que leur amitié et leur confiance mutuelle fassent leur bonheur. Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a elle doit toujours aider son frère par ses conseils, que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer. Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, tous les services que l'amitié peut inspirer. Qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent exemple de nous. Combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolation ! Et, dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami. Où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément : *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.*

» J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine. Pardonnez-lui, ma chère sœur ; pensez à l'âge qu'il a et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux. Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées. J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès ; mais outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide que je n'en aurais réellement pas eu le temps. Je meurs

dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois. Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et dans sa bonté. Je demande pardon à tous ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant; qu'ils sachent du moins que jusqu'à mon dernier moment j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne et tendre sœur! Puisse cette lettre vous arriver! Pensez toujours à moi! Je vous embrasse de tout mon cœur ainsi que ces pauvres et chers enfants... Mon Dieu! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours! Adieu!... adieu!... je ne dois plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre. Mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot et que je le traiterai comme un être absolument étranger.«

XXII. — Cette lettre achevée, elle en baisa, à plusieurs reprises, toutes les pages, comme si elles eussent dû rendre la chaleur de ses lèvres et l'humidité de ses larmes à ses enfants. Elle la plia sans la cacheter et la donna au concierge Bault. Celui-ci la remit à Fouquier-Tinville.

On a écrit qu'elle avait reçu, dans ces suprêmes moments, la visite d'un prêtre non assermenté et les sacrements de la religion catholique. Sa mort n'eut aucune de ces consolations, pour se détendre ou se fortifier dans la dernière lutte. Voici, par la bouche d'un témoin oculaire, le récit véridique des circonstances religieuses qui précédèrent le supplice de la reine.

La république, même dans ses accès les plus terribles, n'avait pas *entièrement rompu*, comme on le croit, avec Dieu, ni tran-

ché tous les liens de l'homme avec la religion et de l'âme avec l'immortalité. Elle avait subordonné le culte à la nation, mais elle n'avait aboli ni l'exercice ni le salaire de ce culte nationalisé. Elle avait conservé, des pratiques anciennes de la justice criminelle, l'usage d'envoyer des ministres de la religion aux condamnés, avant le supplice. C'étaient des prêtres constitutionnels. L'évêque de Paris, Gobel, surveillait avec scrupule ce service charitable de son clergé dans les prisons. La multiplicité des supplices l'avait contraint à multiplier le nombre des ecclésiastiques qui se consacraient à ces devoirs. Il y avait toujours à l'évêché cinq ou six prêtres désignés, sentinelles pieuses qui se relevaient dans cette espèce de faction funèbre. Chaque fois que le tribunal révolutionnaire avait jugé à mort, le président du tribunal remettait la liste des condamnés à Fouquier-Tinville. Fouquier la transmettait à l'évêque. Celui-ci avertissait ses prêtres, qui se distribuaient entre eux les prisons.

La même formalité s'accomplit à l'égard de la reine. Seulement, la grandeur de la victime, l'horreur de la mission, la répugnance d'attacher son nom dans l'histoire à une des circonstances de ce meurtre qui retentirait si loin dans la postérité, la peur enfin que la colère du peuple ne laissât pas arriver le cortége jusqu'à l'échafaud, et n'immolât avec la reine le ministre du culte qui l'assisterait sur la charrette, la certitude de se voir repoussés par une femme qui rejetait tout de la révolution jusqu'à ses prières, rendirent les prêtres de Gobel timides et lents dans l'accomplissement de ce devoir auprès de Marie-Antoinette. Ils se renvoyèrent l'un à l'autre le fardeau.

Trois d'entre eux cependant se présentèrent dans la nuit à la Conciergerie et offrirent timidement leur ministère à la reine. L'un était le curé constitutionnel de Saint-Landry, nommé Girard; l'autre un des vicaires de l'évêque de Paris; le troisième un prêtre alsacien nommé Lothringer. La reine les reçut plutôt comme des précurseurs du bourreau que comme des précurseurs du Christ. Le schisme dont ils étaient entachés était, à ses yeux, une des souillures de la république. Cependant la convenance de leur attitude et de leurs paroles toucha la reine. Elle donna à ses refus une expression de reconnaissance et de regret. »Je vous remercie,« dit-elle à l'abbé Girard, »mais ma religion me défend

de recevoir le pardon de Dieux par la voix d'un prêtre d'une autre communion que la communion romaine.... J'en aurais bien besoin pourtant,« ajouta-t-elle avec une humilité triste et douce qui se confessait dans son cœur devant l'homme et non devant le prêtre, »car je suis une grande pécheresse. Mais je vais recevoir un grand sacrement. — Oui, le martyre! « acheva à voix basse le curé de Saint-Landry, et il se retira en s'inclinant.

L'abbé Lambert, jeune homme d'une figure noble, d'une stature plutôt militaire que sacerdotale, d'un républicanisme pur, et d'une foi sincère quoique troublée par l'orage du temps, se tint respectueusement à distance, derrière ses deux confrères. Il contempla en silence cette déchirante expiation de la royauté par une femme, et sortit étonné des larmes qui inondaient ses yeux.

L'abbé Lothringer s'obstina dans sa charité plus semblable à une obsession qu'à une œuvre sainte. C'était un homme pieux de conviction, serviable de cœur, borné d'intelligence, regardant le sacerdoce comme un métier. Il l'exerçait avec un zèle inquiet et vaniteux, administrant le plus de condamnés possible dans les cachots, et épiant le retour d'une pensée à Dieu jusqu'au pied de tous les échafauds. Tel fut le seul consolateur que la Providence donna, dans ses dernières heures, à la femme de toute la terre qui avait le plus besoin d'être consolée.

Aucune des sollicitations importunes de l'abbé Lothringer ne put fléchir la reine et l'agenouiller à ses pieds. Elle pria seule, et ne se confessa qu'à Dieu. Elle n'avait pas la foi calme et vive de son mari, pour s'appuyer à sa dernière heure. Son âme était plus passionnée que pieuse. L'atmosphère du dix-huitième siècle qu'elle avait respirée, les distractions mondaines de ses habitudes, et plus tard les soucis du trône et les intrigues politiques avaient fait évaporer souvent sa religion de son âme trop ouverte aux vents du monde pour qu'elle y conservât toujours présentes les pensées de Dieu. La religion n'avait été longtemps pour elle qu'une décence publique, une étiquette de la royauté, dont la dégradation humiliait la cour et affaiblissait le trône. Elle ne l'avait retrouvée qu'au fond de l'abîme de ses disgrâces. L'exemple de *la foi de Louis XVI* et de sa sœur avait agi, comme une

pieuse contagion, sur son âme. Mais cette foi d'imitation et de désir n'était jamais arrivée, peut-être, à cet état de sécurité et de béatitude qui change les ténèbres en lumière et la mort en apothéose. Seulement Marie-Antoinette était résolue à mourir en chrétienne, comme son mari était mort et comme vivait la sœur angélique qu'elle laissait pour mère à ses enfants. Cette sœur lui avait procuré secrètement une consolation que sa piété considérait comme une nécessité du salut. C'était le *numéro* et *l'étage* d'une maison de la rue Saint-Honoré, devant laquelle passaient les condamnés et dans laquelle un prêtre catholique se trouverait, le jour du supplice, à l'heure de l'exécution, pour lui donner d'en haut, et à l'insu du peuple, l'absolution et la bénédiction de Dieu. La reine se fiait à ce sacrement invisible, pour mourir dans la foi de sa race et dans la réconciliation avec le Ciel.

XXIII. — La reine, après avoir écrit et prié, dormit d'un sommeil calme, quelques heures. A son réveil, la fille de madame Bault l'habilla et la coiffa, avec plus de décence et plus de respect pour son extérieur que les autres jours. Marie-Antoinette dépouilla la robe noire qu'elle avait portée depuis la mort de son mari, elle revêtit une robe blanche en signe d'innocence pour la terre et de joie pour le ciel. Un fichu blanc recouvrait ses épaules, un bonnet blanc ses cheveux. Seulement un ruban noir qui pressait ce bonnet sur les tempes rappelait au monde son deuil, à elle-même son veuvage, au peuple son immolation.

Les fenêtres et les parapets, les toits et les arbres étaient surchargés de spectateurs. Une nuée de femmes, ameutées contre l'*Autrichienne,* se pressait autour des grilles et jusque dans les cours. Un brouillard d'automne blafard et froid flottait sur la Seine et laissait çà et là glisser quelques rayons de soleil sur les toits du Louvre et sur la tour du Palais. A onze heures, les gendarmes et les exécuteurs entrèrent dans la salle des condamnés. La reine embrassa la fille du concierge, se coupa elle-même les cheveux, se laissa lier les mains sans murmure et sortit d'un pas ferme de la Conciergerie. Aucune faiblesse féminine, aucune défaillance du cœur, aucun frisson du corps, aucune pâleur des traits. La nature obéissait à la volonté et lui prêtait toute sa vie pour mourir en reine.

En débouchant de l'escalier sur la cour, elle aperçut la charrette des condamnés, vers laquelle les gendarmes dirigeaient sa marche. Elle s'arrêta comme pour rebrousser chemin, et fit un geste d'étonnement et d'horreur. Elle avait cru que le peuple donnerait au moins de la décence à sa haine, et qu'elle serait conduite à l'échafaud, comme le roi, dans une voiture fermée. Ce mouvement comprimé, elle baissa la tête en signe d'acceptation et monta sur la charrette. L'abbé Lothringer s'y plaça derrière elle, malgré son refus.

Le cortége sortit de la Conciergerie au milieu des cris de *Vive la république! Place à l'Autrichienne! Place à la veuve Capet! A bas la tyrannie!* Le comédien Grammont, aide de camp de Ronsin, donnait l'exemple et le signal de ces cris au peuple, en brandissant son sabre nu, et en fendant la foule du poitrail de son cheval. Les mains liées de la reine la privaient d'appui contre les cahots des pavés. Elle cherchait péniblement à reprendre l'équilibre et à garder la dignité de son attitude. »Ce ne sont pas là tes coussins de Trianon!» lui criaient d'infâmes créatures. Les voix, les yeux, les rires, les gestes du peuple la submergèrent d'humiliation. Ses joues passaient continuellement du pourpre à la pâleur, et révélaient les bouillonnements et les reflux de son sang. Malgré les soins qu'elle avait pris de sa toilette, le délabrement de sa robe, le linge grossier, l'étoffe commune, les plis froissés déshonoraient son rang. Les boucles de ses cheveux s'échappaient de son bonnet et fouettaient ses tempes au souffle du vent. Ses yeux rouges et gonflés, quoique secs, révélaient les longues inondations d'une douleur épuisée de larmes. Elle se mordait par moments la lèvre inférieure avec les dents, comme quelqu'un qui comprime le cri d'une souffrance aiguë.

Quand elle eut traversé le Pont-au-Change et les quartiers tumultueux de Paris, le silence et la contenance sérieuse de la foule indiquèrent une autre région du peuple. Si ce n'était pas la pitié, c'était au moins la consternation. Son visage reprit le calme et l'uniformité d'expression que les outrages de la multitude avaient troublés au premier moment. Elle parcourut ainsi lentement toute la longueur de la rue Saint-Honoré. Le prêtre placé à côté d'elle sur la banquette s'efforçait vainement d'appeler son attention par des paroles qu'elle semblait repousser de

son oreille. Ses regards se promenaient, avec toute leur intelligence, sur les façades des maisons, sur les inscriptions républicaines, sur les costumes et sur la physionomie de cette capitale, si transformée pour elle depuis quinze mois de captivité. Elle regardait surtout les fenêtres des étages supérieurs où flottaient des banderoles aux trois couleurs, enseigne de patriotisme.

Le peuple croyait, et des témoins ont écrit que son attention légère et puérile était attachée à cette décoration extérieure de républicanisme. Sa pensée était ailleurs. Ses yeux cherchaient un signe de salut parmi ces signes de sa perte. Elle approchait de la maison qui lui avait été désignée dans son cachot. Elle interrogeait du regard la fenêtre d'où devait descendre sur sa tête l'absolution d'un prêtre déguisé. Un geste inexplicable à la multitude le lui fit reconnaître. Elle ferma les yeux, baissa le front, se recueillit sous la main invisible qui la bénissait, et, ne pouvant pas se servir de ses mains liées, elle fit le signe de la croix sur sa poitrine, par trois mouvements de sa tête. Les spectateurs crurent qu'elle priait seule et respectèrent son recueillement. Une joie intérieure et une consolation secrète brillèrent, depuis ce moment, sur son visage.

XXIV. — En débouchant sur la place de la Révolution, les chefs du cortége firent approcher la charrette le plus près possible du Pont-Tournant et la firent arrêter un moment devant l'entrée du jardin des Tuileries. Marie-Antoinette tourna la tête du côté de son ancien palais et regarda, quelques instants, ce théâtre odieux et cher de sa grandeur et de sa chute. Quelques larmes tombèrent sur ses genoux. Tout son passé lui apparaissait à l'heure de la mort. En quelques tours de roues, elle fut au pied de la guillotine. Le prêtre et l'exécuteur l'aidèrent à descendre en la soutenant par les coudes. Elle monta avec majesté les degrés de l'estrade. En arrivant sur l'échafaud elle marcha par inadvertance sur le pied de l'exécuteur. Cet homme jeta un cri de douleur. »Pardonnez moi,« dit-elle au bourreau du son de voix dont elle eût parlé à un de ses courtisans. Elle s'agenouilla un instant et fit une prière à demi-voix : puis, se relevant: »Adieu encore une fois, mes enfants!« dit-elle en regardant *les tours* du Temple, »je vais rejoindre votre père.« Elle n'essaya *pas, comme* Louis XVI, de se justifier devant le peuple; il

l'attendrir sur sa mémoire. Ses traits ne portaient pas, comme ceux de son mari, l'empreinte de la béatitude anticipée du juste et du martyr, mais celle du dédain des hommes et de la juste impatience de sortir de la vie. Elle ne s'élançait pas au ciel, elle fuyait du pied la terre et elle lui laissait en partant son indignation et le remords.

Le bourreau, plus tremblant qu'elle, fut saisi d'un frisson qui fit hésiter sa main en détachant la hache. La tête de la reine tomba. Le valet du supplice la prit par les cheveux et fit le tour de l'échafaud, en l'élevant dans sa main droite et en la montrant au peuple. Un long cri de: *Vive la république!* salua ce visage décoloré et déjà endormi.

La révolution se crut vengée, elle n'était que flétrie. Ce sang de femme retombait sur sa gloire sans cimenter sa liberté. Paris eut cependant moins d'émotion de ce meurtre que du meurtre du roi. L'opinion affecta l'indifférence sur une des plus odieuses exécutions qui consternât la république. Ce supplice d'une reine et d'une étrangère, au milieu du peuple qui l'avait adoptée, n'eut pas même la compensation des fins tragiques: le remords et l'attendrissement d'une nation.

XXV. — Ainsi mourut cette reine, légère dans la prospérité, sublime dans l'infortune, intrépide sur l'échafaud, idole de cour mutilée par le peuple, longtemps l'amour, puis l'aveugle conseil de la royauté, puis l'ennemie personnelle de la révolution. Cette révolution, elle ne sut ni la prévoir, ni la comprendre, ni l'accepter; elle ne sut que l'agacer et la haïr. Elle se réfugia dans une cour, au lieu de se précipiter dans le sein du peuple. Le peuple lui voua injustement toute la haine dont il poursuivait l'ancien régime. Il appela de son nom tous les scandales et toutes les trahisons des cours. Toute-puissante, par sa beauté et par son esprit, sur son mari, elle l'enveloppa de son impopularité et l'entraîna, par son amour, à sa perte. Sa politique vacillante suivant les impressions du moment, tour à tour timide comme la défaite, téméraire comme le succès, ne sut ni reculer ni avancer à propos, et finit par se convertir en intrigues avec l'émigration et avec l'étranger. Favorite charmante et dangereuse d'une monarchie vieillie, plutôt que reine d'une monarchie *nouvelle, elle n'eut ni* le prestige de l'ancienne royauté: le

respect; ni le prestige du nouveau règne: la popularité. Elle ne sut que charmer, égarer et mourir. Le peu de solidité de son esprit l'excuse, l'enivrement de sa jeunesse et de sa beauté l'innocente, la grandeur de son courage l'ennoblit. On ne peut la juger sur un échafaud, ou plutôt la plaindre c'est la juger. Elle est du nombre de ces mémoires qui désarment la sévérité politique de l'historien, qu'on évoque avec pitié, et qu'on ne juge, comme on doit juger les femmes, qu'avec des larmes.

L'histoire, à quelque opinion qu'elle appartienne, en versera d'éternelles flétrissures sur cet échafaud. Seule contre tous, innocente par son sexe, sacrée par son titre de mère, une femme désormais inoffensive est immolée sur une terre étrangère par un peuple qui ne sait rien pardonner à la jeunesse, à la beauté, au vertige de l'adoration! Appelée par ce peuple pour occuper un trône, ce peuple ne lui donne pas même un tombeau. Car nous lisons sur le registre des inhumations banales de la Madeleine: *Pour la bière de la veuve Capet, 7 francs.*

Voilà le total d'une vie de reine et de ces sommes énormes dépensées pendant tout un règne pour la splendeur, les plaisirs et les générosités d'une femme qui avait possédé Versailles, Saint-Cloud et Trianon. Quand la Providence veut parler aux hommes avec la rude éloquence des vicissitudes royales, elle dit en un signe plus que Sénèque ou Bossuet dans d'éloquents discours, et elle écrit un vil chiffre sur le registre d'un fossoyeur.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

# TABLE DES SOMMAIRES.

## LIVRE TRENTE-QUATRIÈME.

Le Temple. — Louis XVI à la barre de la convention. — Son retour au Temple. — M. de Malesherbes. — Son portrait. — MM. Desèze, Tronchet. — Testament de Louis XVI. — Discussions sur le jugement du roi. — Lanjuinais . . . . 5

## LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

Aspect de la ville et de l'assemblée. — Condamnation du roi. — Vergniaud. — Louis XVI. — L'abbé Firmont. — Dernière entrevue du roi avec sa famille. — Cortége. — Exécution. — Appréciation du jugement de Louis XVI . . . . . . 37

## LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

Impression produite par la mort de Louis XVI. — Lepelletier de Saint-Fargeau. — Cabinets de l'Europe. — Custine. — L'Angleterre. — Pitt. — Fox. — M. de Talleyrand. — Coalition à l'extérieur. — Recrutement. — L'armée. — Pache, ministre de la guerre. — Dumouriez en Belgique. — Mesdemoiselles Fernig. — Jemappe. — Le duc de Chartres. — Dumouriez vainqueur . . . . . . . . . . . . . . 77

## LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

Dumouriez temporise. — La Belgique. — Danton. — Ses plans. — Dumouriez mécontent. — Il quitte Bruxelles. — Il vient à Paris. — Il médite la conquête de la Hollande. — Il retourne à Bruxelles. — Ordre de la convention. — Beurnonville. — Déroute. — Dumouriez traite avec les ennemis. — Bruits de sa défection. — La famille d'Orléans. — Commissaires au camp

## LIVRE QUARANTE-SIXIÈME.

Le général Custine au tribunal révolutionnaire. — Sa condamnation. — Jugement de la reine Marie-Antoinette. — La conciergerie. — Le jeune Dauphin enlevé à sa mère. — Il est remis à Simon. — Fouquier-Tinville accusateur public. — Condamnation de la reine. — Sa vie et sa mort . . . . . . 441

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

HISTOIRE

DES

# GIRONDINS

# HISTOIRE

DES

# GIRONDINS

PAR

M. A. DE LAMARTINE

CINQUIÈME ÉDITION.

4

BRUXELLES,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.
FRANCFORT S/M.
JOSEPH BAER, LIBRAIRE.

1851.

# HISTOIRE

DES

# GIRONDINS

## LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

Séance du 3 octobre 1793 à la convention. — Rapport d'Amar. — Les Girondins décrétés d'accusation. — Les soixante et treize députés de la plaine décrétés de suspicion et jetés en prison. — Procès des vingt et un Girondins. — Leur condamnation. — Leur dernier repas. — Leur exécution. — Appréciation du parti girondin.

I. — Le récit du procès et de la mort de Marie-Antoinette, que nous n'avons pas voulu interrompre, nous oblige à remonter de quelques semaines en arrière, jusqu'au 3 octobre, pour y reprendre la destinée des Girondins.

Depuis le 2 juin, date de leur chute et de la captivité de leurs principaux orateurs, les Girondins étaient le ressentiment constant du peuple de Paris, plus altéré qu'assouvi de vengeances. Le comité de sûreté générale chargea Amar, un de ses membres les plus implacables, de livrer au tribunal les principaux chefs de ce parti, qui avaient été arrêtés au 31 mai, et de décréter d'accusation les soixante et treize députés du centre suspects de complicité morale avec la Gironde, et qui avaient protesté les 6 et 19 juin, dans un acte courageux et public, contre la violence du peuple et contre la mutilation de la représentation nationale. Un profond mystère enveloppa cette mesure du comité de sûreté générale. Il agit comme le tribunal des Dix à Venise, rassurant par la dissimulation et le silence les victimes qu'il craignait de laisser échapper.

II. — Le 3 octobre, par une de ces splendides matinées

craindre. Amar reprit: »Ceux des signataires des protestations des 6 et 19 juin dernier« (contre le 31 mai, expulsion des Girondins) dit il, »qui ne sont pas envoyés au tribunal révolutionnaire, seront mis en état d'arrestation dans une maison d'arrêt et les scellés apposés sur leurs papiers. Il sera fait à leur égard un rapport particulier par le comité de sûreté générale.«

Il commença alors à lire les noms de ces soixante et treize députés. Un long silence entre chaque nom prononcé laissait flotter un moment dans l'âme de tous l'espérance d'être omis ou la terreur d'être nommés. Voici ceux qui entendirent l'arrêt nominatif de leur proscription immédiate et de leur mort prochaine sortir de la bouche d'Amar: Cazeneuve, Laplaigne, Chasset, Defermon, Rouault, Girault, Chastelin, Dugué-d'Assé, Lebreton, Dussaulx, Couppé, Saurine, Queïnnet, Salmon, Lacaze aîné, Corbel, Guiter, Ferroux, Bailleul, Ruault, Obelin, Babey, Blad, Maisse, Peyre, Bohan, Fleury, Vernier, Grenot, Amyon, Laurenceot, Jarry, Rabaut, Fayolle, Aubry, Ribereau, Derazey, Mazuyer de Saône-et-Loire, Vallée, Lefebvre, Olivier Gerente, Royer, Duprat, Garithe, Devilleville, Varlet, Dubusc, Savary, Blanqui, Massa, Debray-Doublet, Delamarre, Faure, Hecquet, Deschamps, Lefebvre de la Seine-Inférieure, Serre, Laurence, Saladin, Mercier, Daunou, Périès, Vincent, Tournier, Rouzet, Blaux, Blaviel, Marboz, Estadenz, Bresson des Vosges, Moysset, Saint-Prix, Gamon.

Le décret d'accusation fut voté sans discussion. Quelques-uns des députés désignés voulurent réclamer: l'impatience couvrit leurs voix. Ils se parquèrent en silence, comme un troupeau destiné à la boucherie, dans l'étroite enceinte de la barre. Quelques membres de la montagne demandèrent avec acharnement l'adjonction des noms de leurs ennemis à la liste des proscrits. On jeta, à la fin de cette longue séance, les députés désignés dans les prisons de Paris, la plupart à la Force.

On demandait à grands cris leur jugement avec celui des Girondins envoyés au tribunal révolutionnaire. Leur jugement c'était leur mort. Robespierre employa, avec plus de courage qu'il n'en montra à défendre tant d'autres victimes, son influence *pour les préserver* de l'échafaud. Il ne craignit pas de résister *aux cris du peuple*, et de froisser ses collègues des comités pour

soustraire ses soixante et treize collègues à l'impatience de leurs ennemis. L'avenir montra qu'il les réservait peut-être comme contre-poids à l'omnipotence de la montagne pour le moment où il aurait à dominer seul la convention. Ce témoignage lui fut rendu plus tard par ceux-là mêmes qui croyaient voir en lui l'inspirateur secret de leur proscription. Le député girondin Blanqui, un des soixante et treize détenus à la Force, avait eu des rapports personnels avec Robespierre dans le comité d'instruction publique. Il lui écrivit pour se plaindre des indignes traitements qu'on faisait subir à lui et à ses collègues dans les cachots, et pour lui reprocher la mutilation violente de la représentation nationale. Robespierre osa répondre à Blanqui, mais il le fit en termes vagues et obscurs, qui laissaient transpercer des sentiments humains, des espérances de liberté et des promesses de protection cachée qui se réalisèrent dans la suite pour tous ces détenus. Blanqui et ses compagnons de captivité comprirent, à ces symptômes, que leur proscription était plutôt une concession qu'une incitation de Robespierre, et qu'il voulait les attacher par la reconnaissance à ses destinées futures. Quant aux députés incarcérés depuis le 31 mai, leur sort venait de s'expliquer par la bouche d'Amar. Ils pouvaient le pressentir depuis longtemps. La montagne, au commencement, satisfaite de sa victoire, Danton et Robespierre, honteux de meurtres odieux et impolitiques, s'étaient efforcés en vain de les faire oublier. Il ne s'élevait pas un échafaud dans Paris que la multitude ne demandât pourquoi les Girondins n'y montaient pas. Le comité de salut public tremblait de laisser plus longtemps ce grief contre sa prétendue faiblesse aux montagnards exaltés et à la commune. Les jacobins avaient arraché aux Girondins la tête de Louis XVI; la démagogie d'Hébert, de Pache, d'Audouin, sommait les jacobins de donner à la république le gage des vingt et une têtes de leurs collègues. Robespierre céda à regret. Garat, encore ministre de l'intérieur, vint le conjurer de sauver les prisonniers. »Ne m'en parlez plus,« dit Robespierre. »Moi-même je ne pourrais pas les sauver. Il y a des jours en révolution où le crime est de vivre et où il faut savoir donner sa tête quand on vous la demande. Et la mienne aussi, on me la demandera peut-être,« ajouta-t-il en portant ses deux mains à ses cheveux comme

un homme qui saisit un fardeau sur ses épaules pour le jeter à terre, »vous verrez si je la dispute!« Garat se retira consterné.

IV. — Ainsi qu'on l'a vu dans le cours de ce récit, Vergniaud, Gensonné, Ducos, Fonfrède, Valazé, Carra, Fauchet, Lasource, Sillery, Gorsas et leurs collègues étaient demeurés volontairement prisonniers à Paris. Condorcet s'était soustrait à temps aux recherches de la commune et au décret d'accusation lancé contre lui.

Roland s'était réfugié et caché dans les environs de Rouen après l'emprisonnement de sa femme. Brissot, que l'opinion publique considérait comme le chef de cette faction parce qu'il en avait été le publiciste et qu'il lui avait donné son nom, avait prévenu l'ordre de l'arrestation par la fuite. Arrivé à Chartres, sa patrie, il n'y trouva plus d'amis. Il sortit de la ville seul, à pied, vêtu d'habits d'emprunt, et chercha à gagner à travers champ et par des routes détournées, les frontières de la Suisse et les départements du Midi. Muni d'un faux passe-port, Brissot erra ainsi, sans être reconnue, dans une partie de la France, mangeant et couchant dans les chaumières, reprenant, le jour, sa route au sein des campagnes revêtues en ce moment de leur plus éclatante végétation. Il retrouvait, à l'aspect du ciel splendide, des champs en fleurs et des solitaires forêts des bords de la Loire, cette passion pour la nature, cet enivrement de la solitude que les tempêtes politiques n'avaient pu altérer dans son âme et que la destinée semblait lui faire savourer plus délicieusement au moment où elle allait l'ensevrer pour jamais. Reconnu et arrêté à Moulins, il allait échappé avec peine à la fureur des jacobins de cette ville. Ramené à Paris à travers mille imprécations et mille morts, il avait été jeté dans les cachots de l'Abbaye. Il y languissait depuis cinq mois.

V. — La captivité des autres Girondins emprisonnés après le 31 mai avait suivi, dans son indulgence ou dans ses rigueurs, les oscillations de l'opinion publique. D'abord douce, honteuse d'elle-même et, pour ainsi dire, nominale, elle s'était bornée à un confinement dans leur propre demeure, sous la surveillance d'un gendarme. Les occasions de s'évader étaient fréquentes et faciles. Réunis à leur famille, visités par leurs amis, servis par leurs domestiques, pourvus d'or et de faux passe-ports, on avait semblé

tenter, par ces mesures de tolérance, leurs dispositions à la fuite. La montagne était plus embarrassée que jalouse de ses victimes. Mais après les désastres de l'armée du Nord, les succès de la Vendée, les insurrections du Calvados, de Marseille, de Lyon, de Toulon, après la proclamation de la terreur, le jugement de Custine, le supplice de la reine et la loi sur les suspects, cette captivité s'était resserrée. On les avait jetés à l'Abbaye, puis au Luxembourg, puis aux Carmes, réunis par le même crime et groupés par le même sort. Longtemps confondus avec les suspects de royalisme ou de fédéralisme, les Girondins s'étaient trouvés associés par le hasard, ce vengeur aveugle des vaincus et des vainqueurs, avec les victimes de leur politique, les vaincus du 10 août, les amis de La Fayette et de Dumouriez, les serviteurs de la royauté, les modérateurs de la révolution, les nobles, les prêtres, les magistrats, les Barnave, les Bailly, les Malesherbes. La neutralité des cachots avait amené entre ces hommes ces rapprochements étranges de situation qui sont quelquefois les jeux, quelquefois les vengeances, toujours les leçons des révolutions. On s'était vu et entretenu, non sans étonnement, mais sans récrimination et sans haine. La même adversité semblait innocenter tous les partis.

Toutefois les Girondins, inflexibles dans leur républicanisme, conservaient l'attitude révolutionnaire de leur première nature. Ils n'affectaient ni repentir de leurs opinions, ni humiliation de leur chute. Ils se confondaient avec la convention dans tous ses actes d'énergie patriotique et de sévérité contre les royalistes. Ils ne s'en séparaient que pour ce qu'ils nommaient son asservissement et ses crimes. Ils formaient dans les prisons une société à part et un groupe distinct, qui n'était pas une rupture, mais un schisme dans la république. Leurs noms, leur célébrité, leur jeunesse, leur éloquence inspiraient la curiosité à leurs ennemis, le respect aux détenus, les égards même à leurs geôliers. Quelque chose de leur caractère de représentants du peuple, de leur prestige et de leur puissance, les avait suivis jusque dans leurs cachots. Captifs, ils régnaient encore par la mémoire ou par l'admiration qui les environnaient.

VI. — Quand leur procès fut décidé on resserra encore cette captivité. *On les enferma*, pour quelques jours, dans l'immense

maison des Carmes de la rue de Vaugirard, monastère converti en prison et rendu sinistre par les souvenirs et par les traces du sang des massacres de septembre. Les étages inférieurs de cette prison, déjà remplis de détenus, ne laissaient aux Girondins qu'un étroit espace sous les toits de l'ancien couvent, composé d'un corridor obscur et de trois cellules basses ouvrant les unes sur les autres, et semblables aux *Plombs de Venise*. Un escalier dérobé, dans un angle du bâtiment, montait de la cour dans ces combles. On avait pratiqué sur cet escalier plusieurs guichets. Une seule porte massive et ferrée donnait accès dans ces réduits. Fermée depuis 1793, cette porte, qui s'est rouverte pour nous, nous a exhumé ces cellules et rendu l'image et les pensées des captifs aussi intactes que le jour où ils les quittèrent pour marcher à la mort. Aucun pas, aucune main, aucune insulte du temps n'y a effacé leurs vestiges. Les traces écrites des proscrits de tous les autres partis de la république s'y trouvent confondues avec celles des Girondins. Les noms des amis et des ennemis, des bourreaux et des victimes, y sont accolés sur le même pan de mur.

VII. — Au-dessus de l'entablement de la première porte, on lisait d'abord, en lettres moulées, l'inscription de tous les monuments publics du temps : *La liberté, l'égalité ou la mort.* On entrait ensuite dans une cellule assez vaste servant de salle commune, et dans laquelle les prisonniers se réunissaient pour s'entretenir et pour prendre leurs repas. A gauche était une petite mansarde obscure dans laquelle couchaient les plus jeunes. A droite, une porte ouvrait sur une chambre un peu moins vaste que la première et qui servait de dortoir commun. Ces deux chambres, dont l'inclinaison du toit abaisse le plafond du côté du mur extérieur, recevaient le jour chacune par deux fenêtres sans barreaux ouvrant sur l'immense jardin et sur les terrains attenants aux Carmes. Les regards s'y égaraient sur le jardin d'abord, et sur un jet d'eau qui semblait laver éternellement le sang des prêtres massacrés autour de son bassin ; puis sur un immense horizon au nord et à l'ouest de Paris. Le ciel n'y était coupé que par la flèche d'un clocher du côté du Luxembourg, par le dôme des Invalides en face, et à gauche par les deux tours d'une église à demi démolie. Le jour, la lumière, la [illegible]

sérénité de cet horizon entraient à flots dans ces chambres hautes et donnaient aux captifs les images de la campagne, les illusions de la liberté et le calme de la rêverie. Les murailles et le plafond de ces chambres, recouverts d'un ciment grossier, offraient aux détenus, au lieu du papier dont on venait de les priver depuis leur translation, des pages lapidaires, sur lesquelles ils pouvaient graver leurs dernières pensées à la pointe de leurs couteaux, ou les écrire avec le pinceau. Ces pensées, généralement exprimées en maximes brèves et proverbiales, ou en vers latins, langue immortelle, couvrent encore aujourd'hui ce ciment, et font de ces murailles le dernier entretien et la suprême confidence des Girondins. Presque toutes écrites avec du sang, elles en conservent encore la couleur. Elles semblent imprimer ainsi dans les regards qui les déchiffrent quelque chose de l'homme lui-même qui les a écrites avec sa substance et avec sa vie. C'est le martyre des premiers républicains se rendant témoignage de sa propre main et avec son propre sang. Aucune n'atteste un regret ou une faiblesse. Le gémissement du malheur n'y amollit pas la conviction. Presque toutes sont un hymne à la constance, un défi à la mort, un appel à l'immortalité. Quelques noms de leurs persécuteurs s'y trouvent mêlés aux noms des Girondins. Ici on lit:

»Quand il n'a pu sauver la liberté de Rome,
Caton est libre encore et sait mourir en homme.«

Ailleurs:

»Justum et tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida.«

Plus haut:

»Cui virtus non deest,
Ille
Nunquam omnino miser.«

Plus bas:

»La vraie liberté est celle de l'âme.«

A côté, une inscription religieuse, où l'on croit reconnaître la main de Fauchet:

»Souvenez-vous que vous êtes appelés non pour causer et pour être oisifs, mais *pour souffrir* et pour travailler.«

(*Imitation* de Jésus-Christ.)

Sur un autre pan de mur, un souvenir à une femme aimée, qui ne veut pas révéler même à la mort:

»Je meurs pour...

(Mon amant.)

Sur la poutre:

»Dignum certe Deo spectaculum fortem virum cum calamitate colluctantem.«

Au-dessus:

»Quels solides appuis dans le malheur suprême
J'ai pour moi ma vertu, l'équité, Dieu lui-même.

Au-dessous:

»Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Sur l'embrasure de la fenêtre:

»Cui virtus non deest,
Ille
Nunquam omnino miser.«

»Rebus in arduis facile est contemnere vitam.«

»Dulce et decorum pro patria mori.«

»Non omnis moriar.«

»Summum credo nefas animam præferre pudori.«

En grosses lettres avec du sang, de la main de Vergniaud:

»Potius mori quam fœdari!«

Enfin une indéchiffrable multitude d'inscriptions, d'initiales, de strophes, de pensées non achevées, attestait toutes l'intrépidité d'hommes stoïques, nourris de la moelle de l'antiquité, et cherchant leur consolation, non dans l'espérance de la vie, mais dans la contemplation de la mort. Ces murailles, comme les victimes qu'elles ont renfermées, saignent, mais ne pleurent point.

VIII. — Les Girondins furent transférés, pendant la nuit, dans leur dernière prison, à la Conciergerie. La reine y était encore. Ainsi le même toit couvrait la reine tombée du trône et les hommes qui l'en avaient précipitée au 10 août: la victime de la royauté et les victimes de la république. Là ils se trouvèrent réunis à Brissot, longtemps relégué seul à l'Abbaye, et à ceux de leurs collègues et de leurs amis qui avaient été amenés *du Midi* ou de la Bretagne pour être jugés avec eux.

*On les plaça* dans un quartier distinct du reste des bâtiments

Leurs cachots étaient contigus : un seul contenait dix-huit lits. Ils ne communiquaient avec les autres détenus que dans les cours, aux longues heures d'oisiveté et de promenade. L'impossibilité de s'évader de ces murs scellés de triples guichets, de barreaux de fer, de verrous et de sentinelles, avait fait adoucir le régime du *secret* auquel ils avaient été quelque temps soumis. On leur avait permis l'usage de l'encre et du papier. Ils lisaient des feuilles publiques ; ils communiquaient dans le guichet avec leurs femmes, leurs enfants, leurs amis. Là seulement ils s'attendrissaient en échangeant avec eux ces demi-mots, ces serrements de main, ces regards d'intelligence et ces larmes : consolation et supplice de ces entrevues dans les prisons. Brissot y voyait de temps en temps sa femme soulevant son fils dans ses bras pour lui faire embrasser son père. Mais la plupart étaient des jeunes hommes sans femmes et sans famille à Paris, attachés par des liens secrets à des femmes qui ne portaient pas leurs noms, qui ne pouvaient avouer ni leur amour ni leur douleur, et qui ne parvenaient qu'à force de ruses et de déguisements à échanger un billet, un soupir, un regard avec ceux qu'elles aimaient.

Le beau-frère de Vergniaud, M. Alluaud, arriva de Limoges pour apporter un peu d'argent au prisonnier, car Vergniaud était dans un dénûment complet ; ses vêtements même tombaient en lambeaux. M. Alluaud avait amené avec lui son fils, enfant de dix ans, dont les traits rappelaient au détenu l'image de sa sœur chérie. L'enfant, en voyant son oncle emprisonné comme un scélérat, le visage amaigri, le teint hâve, les cheveux épars, la barbe longue, les habits sales et usés tombant de ses épaules, se prit à pleurer et se rejeta avec effroi contre les genoux de son père. — »Mon enfant,« lui dit le prisonnier en le prenant dans ses bras, »rassure-toi et regarde-moi bien ; quand tu seras homme, tu diras que tu as vu Vergniaud, le fondateur de la république, dans le plus beau temps et dans le plus glorieux costume de sa vie : celui où il souffrait la persécution des scélérats, et où il se préparait à mourir pour les hommes libres.«

L'enfant s'en souvint en effet, et le redit cinquante ans après à celui qui écrit ces lignes.

IV.—Aux heures de réunion dans le préau, les autres détenus se pressaient autour des Girondins pour les contempler et pour

les entendre. Leurs entretiens roulaient sur les [illegible] jour, sur les dangers de la patrie, sur les [illegible] sur les plaies de la république. Ils en [illegible] n'avaient plus rien à ménager avec le [illegible] ensanglanter et déshonorer leur ouvrage. [illegible] n'avait rien perdu de son patriotisme, [illegible] quelque chose de la prophétie et de l'impassibilité céleste. [illegible] voix impartiale semblait sortir du tombeau. [illegible] collègues les pages qu'il léguait à l'avenir [illegible] tion. Il regrettait sans cesse que cette [illegible] contempler chez un peuple neuf, dans les forêts de l'Amérique, où les plus pures vertus la naturalisaient, fût nourrie de [illegible] de poison chez un peuple vieilli et corrompu comme le nôtre; il fallait créer jusqu'à l'homme pour régénérer les [illegible] humaines. Gensonné conservait sur ses lèvres l'ironie du sarcasme, ce sel corrosif de sa parole, et se vengeait de la persécution par le mépris des persécuteurs. Lasource colorait des [illegible] de son ardente imagination les gouffres de l'anarchie. Il se consolait de voir crouler son parti dans un écroulement général de l'Europe. Son esprit mystique montrait partout le doigt de Dieu écrivant la ruine de la société. Carra rêvait de nouvelles combinaisons et de nouvelles distributions de territoires entre les puissances de l'Europe. Il dessinait sur le globe la carte de la liberté, et prenait les chimères de son imagination pour le génie de l'homme d'État. Fauchet se frappait la poitrine devant ses collègues. Il s'accusait, avec un repentir sincère [illegible] d'avoir abandonné la foi de sa jeunesse. Il démontrait que la religion seule pouvait guider les pas de la liberté. Il se réjouissait de donner à sa mort prochaine le caractère d'un double [illegible] celui du prêtre qui se repent, et celui du républicain qui persévère. Sillery se taisait, trouvant dans ces moments suprêmes le silence plus digne que la plainte. Il revenait, comme [illegible] aux croyances et aux pratiques religieuses. Tous deux se séparaient souvent de leurs collègues pour aller s'entretenir [illegible] avec un vénérable prêtre enfermé pour sa foi à la Conciergerie. C'était l'abbé Emery, ancien supérieur de la congrégation de *Saint-Sulpice*, de qui Fouquier-Tinville disait : « Nous le laissons vivre parce qu'il étouffe plus de plaintes et [illegible]

dans nos prisons, par sa douceur et par ses conseils, que les gendarmes et la peur de la guillotine ne pourraient le faire.«

Ducos et Fonfrède, jeunes hommes chez qui la prison ne pouvait refroidir l'enivrement de la jeunesse et la verve du Midi, jouaient avec la mort, écrivaient des vers, affectaient la folle gaieté des jours sereins, et ne retrouvaient la gravité et les larmes que dans les confidences de leur héroïque amitié, et dans les craintes que chacun des deux amis manifestait sur le sort de l'autre. Souvent ils s'embrassaient et se tenaient par la main comme pour s'appuyer contre le sort. Ni les regrets de la fortune immense et de la longue perspective de jours heureux qu'ils allaient quitter, ni les retours de pensées vers deux jeunes femmes aimées dont ils pressentaient le prochain veuvage, ne leur donnaient en apparence un seul repentir du sacrifice qu'ils offraient de leur vie à la liberté.

Une fois cependant Fonfrède, se cachant de Ducos et s'entretenant avec le jeune Riouffe, laissa échapper un torrent contenu de douleur et de larmes, en parlant de sa femme et de ses enfants. Ducos s'en aperçut, s'approcha, et interrogeant avec vivacité Fonfrède: »Qu'as-tu donc et que me caches-tu? « dit-il d'un ton de tendre reproche à son beau-frère!... »Ce n'est rien... c'est lui qui me parlait et qui m'attendrissait,« répondit Fonfrède en montrant Riouffe. Ducos ne s'y trompa point. Les deux amis se serrèrent dans les bras l'un de l'autre, et séchèrent leurs larmes pour se les cacher.

Valazé voyait approcher la mort comme le couronnement du sacrifice qu'il avait fait depuis longtemps de sa vie à sa patrie. Il savait que les doctrines nouvelles veulent croître dans le sang de leurs premiers apôtres. Il se félicitait intérieurement de leur donner le sien. Il avait le fanatisme du dévouement et l'impatience du martyre. Ses traits, rayonnant d'immortalité dans ces cachots, témoignaient en lui l'avant-goût d'une mort qu'il devancerait au lieu de la fuir. »Valazé,« lui disaient ses compagnons de misère, »on vous punirait bien si on ne vous condamnait pas.« Il souriait à ces mots comme un homme dont on a deviné la pensée.

Quelques heures avant le procès, il donna au jeune Riouffe une paire de ciseaux qu'il avait cachée jusque-là. »Tiens,« lui

dit-il avec un ton d'ironie que Riouffe ne comprit qu'après coup, »on dit que c'est une arme dangereuse, et on craint que nous n'attentions à nos jours! « Il portait sur lui une arme plus sûre, et ce don n'était qu'une raillerie socratique à ses bourreaux.

X. — Quant à Vergniaud, il n'affectait ni la gaieté à contre-sens de ses jeunes amis Ducos et Fonfrède, ni la solennité de Lasource, ni l'impatiente ardeur de mourir de Valazé, ni la préoccupation laborieuse de Brissot pour justifier devant la postérité sa mémoire. Il paraissait aussi insouciant de son souvenir qu'il l'avait été de sa vie. Serein, grave, naturel, quelquefois souriant, plus souvent pensif, il n'écrivait rien, il parlait peu; il semblait user, sans hâte comme sans regret, des jours dont l'oisiveté forcée ne messeyait pas trop à son caractère. Pilote arraché du timon pendant une tempête, il se reposait sur le pont, aux oscillations du navire dont la manœuvre ne le regardait plus. Son âme forte, et que sa force même rendait quelquefois trop immobile, son génie prophétique mais paresseux, ne lui laissaient que peu de sensibilité sur lui-même. Il résumait d'un coup d'œil et d'un mot toute une situation, et ne la ressentait plus dans ses détails. Seul et morne sur son lit ou dans le préau, il illuminait quelquefois l'entretien par un de ces éclairs d'éloquence que le cachot n'encadrait pas moins majestueusement que la tribune. Ses collègues émus l'applaudissaient et le suppliaient de noter ces improvisations pour l'heure du tribunal ou pour la postérité. Vergniaud ne daignait pas ramasser ces miettes de son génie. L'éloquence chez lui n'était pas un art, c'était son âme même; il était sûr de la porter toujours avec lui, et de la retrouver dans l'occasion. Il l'estimait, comme une arme pour combattre, et non pour s'en parer devant le temps et devant l'avenir. Sa pensée évaporée, il ne cherchait pas à en conserver l'inutile écho. Il retombait dans son sommeil ou dans son indifférence.

Il s'entretenait souvent avec Fauchet, et, sans partager sa foi, il goûtait les théories et les espérances du christianisme. Il considérait cette religion comme la vraie philosophie de l'humanité, revêtue de mystères et de mythes pour la rendre accessible à la faiblesse de l'enfance éternelle du genre humain. Il respectait le christianisme comme le fondeur respecte l'or dans une monnaie

altérée. Il ne voulait pas la destruction, mais l'épuration lente, libre et prudente du culte. »Dégager Dieu de son image,« disait-il, »c'est la dernière œuvre de la philosophie et de la révolution.« Vergniaud estimait beaucoup plus le talent de Fauchet depuis que ce talent vague et déclamatoire s'était vivifié et comme sanctifié par la résurrection du sentiment religieux dans l'âme de l'évêque du Calvados, et par le pressentiment du martyre. Hors de ces entretiens, l'attitude extérieure de Vergniaud était l'insouciance; non cette insouciance de l'homme léger qui ne s'élève pas jusqu'à la dignité de son sort, et qui profane les trois plus saintes choses de la vie: la conscience, l'infortune et la mort; mais cette insouciance de l'homme grave qui juge sa propre situation, qui la domine et qui donne des distractions à sa vie jusqu'à l'heure où il la sacrifie à un devoir.

Tel était Vergniaud dans la prison. Il ne paraissait le plus impassible de ses compagnons d'infortune que parce qu'il était le plus réfléchi et le plus grand. L'amitié avait un ascendant souverain sur son âme. La veille du jour où le procès de ses coaccusés s'ouvrit, il jeta dans la cour le poison qu'il avait porté depuis cinq mois sur lui, afin de mourir de la même mort que ses amis, et pour leur tenir compagnie jusqu'à l'échafaud.

XI. — Le 22 octobre on leur communiqua leur acte d'accusation, et le 26 leur procès commença. Jamais, depuis le procès des Templiers, un parti tout entier n'avait comparu, dans la personne de chefs plus nombreux, plus illustres et plus éloquents, devant des juges. La renommée des accusés, leur longue puissance, leur danger présent, l'âpre vengeance qui pousse les hommes au spectacle des grands renversements de fortune, et qui leur donne une joie secrète à en contempler les débris, avaient amené et retinrent jusqu'à la fin une foule pressée dans l'enceinte et aux abords du tribunal révolutionnaire. La plupart des juges et des jurés avaient été eux-mêmes les amis et les clients des accusés. Ces juges n'en étaient que plus résolus à les trouver coupables et à se purger de tout soupçon de complicité, en jetant au peuple ce parti à dévorer. Toutefois ils n'osaient lever les yeux sur les accusés, de peur d'y rencontrer une amitié, une supplication ou un reproche.

Une force armée imposante encombrait les postes de la Con-

ciergerie et du palais de justice. Les canons, les uniformes, les faisceaux d'armes, les sentinelles, la gendarmerie, le sabre nu, annonçaient aux yeux un de ces procès politiques où le jugement est une bataille et la justice une exécution.

Les accusés furent introduits. On en comptait vingt-deux. Ce nombre fatal, écrit dans la première pensée de la proscription, au 31 mai, avait été maintenu malgré la fuite ou la mort de plusieurs des vingt-deux premiers députés désignés pour l'épuration de la convention. On l'avait complété, en adjoignant aux Girondins des accusés étrangers à leur faction, comme Boileau, Mainvielle, Antiboul, pour que le peuple, en voyant le même, chiffre, crût retrouver le même complot, détester le même crime, et frapper les mêmes conspirateurs.

XII. — A onze heures ils entrèrent, un à un, entre deux haies de gendarmes dans la salle d'audience. Ils prirent place en silence sur le banc des accusés. La foule, en les voyant passer, se demandait leurs noms, et cherchait sur leurs visages l'empreinte imaginaire des forfaits qu'on avait personnifiés en eux. Elle s'étonnait néanmoins de ce que des fronts si jeunes et des visages si sereins cachassent, sous la beauté et sous la douceur des traits, tant de scélératesses et tant de perfidies. Le premier qui s'assit sur le banc était Ducos. A peine âgé de vingt-huit ans, sa figure d'adolescent, ses yeux noirs et perçants, la mobilité de sa physionomie révélaient une de ces natures méridionales dans lesquelles la vivacité des impressions nuit à leur profondeur; hommes chez qui tout est léger, même l'héroïsme. Fonfrède, plus jeune encore que son beau-frère, marchait après lui. Une ombre de mélancolie plus grave était répandue sur son visage. On voyait, dans sa physionomie pensive, la lutte intérieure de l'amour qui l'attachait à la vie contre la généreuse amitié qui le dévouait volontairement à la mort. Plusieurs fois on avait offert à Fonfrède les moyens de s'évader: »Non,« avait-il répondu, »le sort de Ducos sera le mien. Me sauver seul, ce ne serait pas le sauver, ce serait le perdre.« Sorti un jour de la prison, Fonfrède y était volontairement rentré. Les regards de ces deux jeunes Girondins se portaient avec plus d'assurance sur la foule et avec plus de confiance sur les jurés. Ducos et Fonfrède n'avaient partagé, à la convention et dans la commission des Douze, ni la sa-

gesse de Condorcet et de Brissot, ni la modération de Vergniaud. Enthousiastes et fougueux comme la montagne, ils avaient gourmandé souvent la mollesse révolutionnaire de leur parti. Ils ne haïssaient de Danton que les taches de septembre; son geste et sa parole les entraînaient. Il eut été leur chef si Vergniaud n'avait pas existé. Chers à la montagne, qui avait de l'attrait pour leur jeunesse, ils espéraient en secret que les montagnards leur tiendraient compte au dernier moment de leurs opinions. Ils n'étaient coupables que de porter le nom de leur parti.

XIII. — Après eux venait Boileau, juge de paix d'Avalon. Homme faible, égaré par accident dans les rangs de la Gironde, s'apercevant de son erreur devant la mort, il proclamait, avec un repentir tardif, les opinions triomphantes et le patriotisme sans pitié de la convention. Boileau avait quarante ans. Sa figure indécise attestait la fluctuation de ses idées. Ses regards quêtaient les regards des juges et semblaient leur dire : »Ne me confondez pas avec mes prétendus complices! si je n'étais avec eux, je serais contre eux.«

Mainvielle suivait; jeune député de Marseille, âgé de vingt-huit ans comme Ducos, d'une beauté aussi frappante mais plus mâle que celle de Barbaroux. Il avait trempé ses mains dans le sang d'Avignon, sa patrie, pour l'arracher par la violence au parti papal, et pour la jeter à la France et à la révolution. Accusé par Marat de modérantisme, cette accusation l'avait fait confondre avec la Gironde.

Duprat, son compatriote et son ami, l'accompagnait, pour le même crime, dans les cachots et au tribunal. Après eux Antiboul, né à Saint-Tropez et député du Var. Coupable d'humanité courageuse dans le procès de Louis XVI, Antiboul avait consenti à le proscrire comme roi, mais non à le supplicier comme homme. Sa conscience était son crime. Il en portait le calme et la pureté sur ses traits. Plus loin, du Chastel, député des Deux-Sèvres, âgé de vingt-sept ans, qui s'était fait porter mourant à la tribune, enveloppé d'une couverture, pour voter contre la mort du *tyran*, et qu'on appelait à la convention, à cause de ce costume et de cet acte, le *revenant de la tyrannie*. L'élévation de sa taille, l'attitude martiale de son corps, la grâce et la noblesse de sa figure attiraient tous les yeux.

Carra, député de Saône-et-Loire à la convention, était assis à côté de du Chastel. L'expression commune et désordonnée de sa physionomie, son corps courbé, sa tête grosse et lourde, ses habits négligés, qui rappelaient le costume de Marat, contrastaient avec la stature et avec la beauté de du Chastel. Carra était un de ces hommes qui ont l'impatience de la gloire dans l'âme sans en avoir la portée dans l'esprit; qui se jettent dans les courants des idées du temps, mais qui, ayant dans les sentiments plus de lumières que dans l'intelligence, s'arrêtent quand ils s'aperçoivent que le courant les mène au crime: tel était Carra. Savant, confus, fanatique, déclamatoire, fougueux dans le mouvement, fougueux dans la résistance. Il s'était réfugié dans la Gironde pour combattre les excès du peuple sans désavouer la république. Son journal avait été l'écho de leurs doctrines et de leur éloquence. L'écho devait périr avec les voix.

Un homme obscur, au costume et au maintien rustiques, Lauze de Perret, victime involontaire de Charlotte Corday, s'asseyait auprès de Carra. Il était noble cependant; mais il cultivait de ses propres mains le domaine rural de ses pères. Sans ambition et sans vanité, la révolution était venue le prendre, comme Cincinnatus, à la charrue. On l'avait élu malgré lui comme le plus honnête homme. Il payait le prix de sa bonne renommée. Il avait quarante-sept ans. Ensuite venait Gardien, député de la Vienne, du même âge et d'un extérieur aussi recueilli. Gardien avait voté contre la mort du roi. Il avait fait partie de la commission des Douze. Il y avait déployé l'énergie calme du bon citoyen contre les factieux. Il avait demandé l'arrestation d'Hébert, de Chaumette, des conspirateurs de la commune. Il méritait sa place au premier rang des vaincus du 31 mai, et il l'acceptait. Puis Lacaze, député de Libourne, et Lesterpt-Beauvais, député de la Haute-Vienne: tous deux amis de Gensonné, admirateurs passionnés de son éloquence et de son courage, et fiers d'être accusés des mêmes vertus que lui. Leurs figures montraient ce sentiment dans leur expression. Ils s'enveloppaient dans l'accusation de Gensonné comme dans leur gloire.

Gensonné lui-même était à côté d'eux. C'était un homme de *trente-cinq ans*; mais la maturité de la pensée, l'importance du *rôle, la fixité* réfléchie des opinions avaient accentué ses traits

et leur donnaient une sorte d'empreinte lapidaire ferme, dure et arrêtée comme dans la vieillesse. Son front haut était renversé en arrière, ses cheveux touffus, hérissés par le peigne et poudrés à blanc, en relevaient encore la hauteur. Il portait sa tête avec une fierté qui ressemblait au défi. Un sourire légèrement sardonique relevait les coins de sa bouche. On sentait que le sarcasme intérieur prenait en dérison dans sa pensée les juges, les accusateurs et le peuple. C'était la figure de l'impopularité ; l'aristocratie intellectuelle, dédaigneuse comme l'aristocratie du sang. Son costume, soigné, élégant, affectant les formes et les étoffes proscrites, ajoutait encore à ce caractère impopulaire de la physionomie de Gensonné.

Un médecin de Dinan, Lehardy, député du Morbihan, homme sans autre ambition que l'amour des hommes et sans autre éclat que sa mort, s'abritait modestement sous le bras de Gensonné. Il avait pris la minorité des Girondins pour la vertu, et s'était rejeté vers eux par horreur de leurs ennemis. Sa pensée sensible et souffrante paraissait plus occupée de leur sort que du sien.

Ensuite, l'auditoire se montrait Lasource: homme de bien, à la parole exaltée et à l'imagination tragique. Ses cheveux ronds et sans poudre, son habit noir, son maintien austère, sa physionomie ascétique et concentrée rappelaient en lui le ministre du saint Évangile et ces puritains de Cromwell qui cherchaient Dieu dans la liberté, et dans leur procès le martyre. Vigée, homme sans nom, à peine arrivé à la convention, et pris au piége de ses premiers votes, passait inaperçu après Lasource.

Lasource et Vigée précédaient Sillery, l'ancien confident du duc d'Orléans, accusé de lui inspirer, par sa femme, les pensées ambitieuses et les convoitises du trône. Sillery s'était séparé de son maître depuis la mort du roi. Il avait senti son cœur honnête soulevé devant le régicide. Il s'était arrêté, non en homme timide qui se repent en silence et qui fuit dans l'ombre, mais en homme résolu qui se retourne et qui fait face au danger. Une république grande et pure lui avait paru une plus noble ambition qu'une royauté ramassée dans le sang. Il s'était rallié aux Girondins. Aimant toujours le duc d'Orléans, respectueux envers une liaison brisée, mais conseillant à ce prince en secret le retour et lui prédisant la catastrophe. L'attitude militaire de Sillery, son costume patricien, sa physionomie hautaine révé-

laient en lui le gentilhomme qui méprise la foule. Atteint des premières infirmités de l'âge, envenimées par l'humidité des cachots, Sillery marchait appuyé d'une main sur une béquille. Mais ce signe de souffrance physique donnait plus d'intérêt à sa démarche qu'elle ne lui enlevait de légèreté et de grâce. L'expression de sa figure était le bonheur. Il semblait jouir d'échapper aux difficultés de sa situation et aux reproches de son passé, par une noble mort au milieu de ses amis et avec l'élite de la république.

Valazé avait la contenance d'un soldat au feu. La consigne de sa conscience lui disait de mourir, et il mourait. Son costume conservait, dans la manière dont il le portait, une habitude d'uniforme. Ses membres grêles, ses traits pâles et macérés, le feu sombre de ses yeux révélaient un de ces hommes obstinés que la conviction dévore, et chez lesquels la pensée est la perpétuelle maladie du corps.

L'abbé Fauchet venait immédiatement après Valazé. Il touchait à cinquante ans. Mais la beauté de ses traits, l'élévation de sa stature, la coloration de son teint le faisaient paraître plus jeune que ses années. Son costume rappelait le sacerdoce par la couleur et par la coupe de son habit. Ses cheveux dessinaient sur sa tête la tonsure du prêtre chrétien, longtemps couverte du bonnet rouge du révolutionnaire. Son visage n'avait d'autre expression que celle de son âme : l'enthousiasme. On sentait que cette poitrine n'était qu'un foyer. Fauchet y avait nourri tour à tour ou tout à la fois le triple feu de l'amour, de la liberté et de Dieu. Le moment de Dieu était venu. Il lui jetait sa vie en expiation. La splendeur de l'inspiré, de l'apôtre et de l'orateur rayonnait autour de son front. Le tribunal était pour Fauchet un sanctuaire où il venait confesser ses fautes et offrir le sacrifice de son propre sang.

XIV. — Brissot était l'avant-dernier. C'était un homme de moyen âge, de petite taille, de visage macéré, éclairé seulement d'une intelligence lumineuse, et ennobli par une intrépide obstination d'idée. Vêtu avec une simplicité affectée de philosophe ou d'homme de la nature, son habit noir râpé n'était qu'un *morceau de drap* taillé mathématiquement pour recouvrir les *membres d'un homme*. Ses cheveux ronds, courts, sans poudre et

tombant sur la nuque, carrément coupés par les ciseaux, retraçaient le quaker américain, son modèle. Brissot tenait à la main un crayon et un papier. Il y jetait à chaque instant quelques notes. Il était le seul agité. On voyait que, poursuivi par la mauvaise et injuste renommée de libelliste et d'aventurier politique dont sa jeunesse avait été tachée, tourmenté par ses malheurs plus que par ses fautes, il sentait plus que ses collègues le besoin de se défendre, et qu'il accepterait plus résolûment le supplice que la calomnie. Il jouissait de la confondre par la mort d'un sage et d'un martyr.

XV. — Enfin s'avançait le dernier et le plus regardé de tous, Vergniaud. Tout Paris le connaissait et l'avait vu, dans sa majestueuse perspective, sur le piédestal de la tribune. On était curieux de contempler non-seulement l'orateur de plain-pied avec ses ennemis, mais l'homme descendu jusqu'à la sellette de l'accusé. On attendait de lui des efforts et des éclats d'éloquence, qui donneraient au drame du procès des péripéties et des retours d'opinion dignes des jours de Démosthène ou de Cicéron. Le prestige de Vergniaud l'environnait tout entier. Il était de ces hommes dont on attend tout, même l'impossible.

Un murmure d'intérêt et de compassion s'éleva à son aspect. Ce n'était plus le Vergniaud de la convention, c'était le prisonnier du peuple. Ses muscles, détendus par l'oisiveté et par le découragement de l'âme, n'accentuaient plus la charpente un peu massive et un peu molle de son corps. Il y avait dans son attitude un abandon de lui-même qui ressemblait à l'affaissement. Sa taille était lourde, sa démarche pesante, son œil ébloui ou éteint, ses joues étaient gonflées et flasques. Son teint livide et délavé avait contracté la pâleur des prisons. Son front suintait de moiteur. Les boucles de ses cheveux semblaient collées à sa peau par cette sueur perpétuelle. Il était couvert du même habit bleu, à longues basques pendantes et à large collet renversé, dont on l'avait vu toujours revêtu à la convention; mais cet habit, devenu trop étroit pour ses membres grossis, éclatait sur les épaules, s'écartait sur la poitrine et gênait ses mouvements comme un vêtement d'emprunt. Toute sa personne respirait la décadence des grandes choses. On s'attendrissait involontairement en le voyant; on ne frémissait plus. C'était l'athlète renversé et

couché à terre. Bien que Vergniaud fût entré le dernier, ses collègues lui firent place au milieu du banc comme à un chef autour duquel ils se faisaient gloire de se grouper. Les gendarmes lui permirent de s'asseoir.

XVI. — L'acte d'accusation de Fouquier-Tinville, concerté, dit-on, avec Robespierre et Saint-Just, n'était qu'une longue et amère reproduction du pamphlet de Camille Desmoulins intitulé *Histoire de la faction de la Gironde.* C'était l'histoire de la calomnie écrite par le calomniateur, et reçue en témoignage par le bourreau. On n'y ajouta rien. La haine n'avait pas besoin d'être convaincue ; elle avait condamné d'avance.

Les juges firent comparaître comme témoins tous les ennemis les plus avérés des accusés. Pache, Chabot, Hébert, Chaumette, Montaut, Fabre d'Églantine, Léonard Bourdon, le jacobin Deffieux, lurent, au lieu de témoignage, de longues invectives contre les accusés. Ceux-ci discutèrent en quelques mots avec les témoins. Au lieu de porter la défence à la hauteur de leur situation et de leur âme, sur le terrain de la politique générale, et d'avouer le crime glorieux d'avoir voulu modérer la révolution pour la rendre irréprochable et invincible, ils se bornèrent à se couvrir individuellement contre les coups de leurs ennemis. Leur défense en fut dégradée et leur dignité s'abaissa. Vergniaud lui-même parut s'excuser plus que se glorifier de ses opinions. Brissot, plus ferme et plus fier devant ses ennemis, réfuta victorieusement Chabot, et lutta jusqu'à la fin de paroles avec ses accusateurs. Sillery avoua son vrai crime : levote contre la mort du roi, et en décora sa mémoire. Aucun mot digne de retentir dans l'histoire ne jaillit du cœur de ces grands accusés. La crainte de compromettre un reste de vie scella leurs lèvres. Le soin de sauver leurs jours nuisit au soin de venger leur mémoire. Ils ne redevinrent grands qu'après avoir perdu toute espérance.

XVII. — Néanmoins, le procès qui se prolongeait depuis sept jours, la parole demandée par Gensonné au nom de tous les accusés pour réfuter l'accusation, lassaient le tribunal et les jurés, et inquiétaient la montagne. L'opinion publique, qui se laisse si promptement amollir et retourner par la vue des victimes, commençait à incliner à l'indulgence. On se demandait tout haut, en sortant des séances du tribunal, quelle récompense aurait

donc la république pour ses ennemis, puisqu'elle traitait ainsi ses premiers fondateurs? On plaignait tant de jeunesse, de beauté, de génie, immolés à un crime d'opinion. On parlait de la basse jalousie de Robespierre et de Danton, qui chargeaient la mort de fermer ces bouches éloquentes, pour n'avoir plus le souci et souvent l'humiliation de leur répondre.

Ces premiers symptômes de retour de faveur aux Girondins alarmèrent la commune. Le gendre de Pache, Audouin, autrefois prêtre, aujourd'hui persécuteur acharné, alla sommer le comité de salut public de clore le débat en permettant au président de déclarer les jurés suffisamment éclairés. Le jury, contraint par cette déclaration, ferma les débats le 30 octobre, à huit heures du soir. Tous les accusés furent déclarés coupables d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la république, et condamnés à mort.

A ce mot de mort, un cri d'étonnement et d'horreur s'élève des bancs des accusés. Le plus grand nombre, et surtout Boileau, Ducos, Fonfrède, Antiboul, Mainvielle, s'attendaient à être acquittés. Leurs gestes de consternation, leurs poings tendus vers les jurés, leurs malédictions convulsives jettent un moment le trouble dans le prétoire. Un des accusés, qui a fait un geste inaperçu de la main vers la poitrine comme pour déchirer ses vêtements, glisse de son banc sur le parquet: c'était Valazé. »Eh quoi! Valazé, tu faiblis? « lui dit Brissot en s'efforçant de le soutenir. — »Non, je meurs! « répond Valazé, et il expire la main sur le poignard dont il vient de se percer le cœur.

A ce spectacle, le silence se rétablit. L'exemple de Valazé fait rougir les jeunes condamnés d'un moment de faiblesse. Boileau seul, protestant contre l'arrêt qui le confond avec les Girondins, lance son chapeau en l'air et s'écrie: »Je suis innocent! je suis jacobin! je sui montagnard!« Les sarcasmes de l'auditoire lui répondent. Au lieu de pitié, il ne trouve dans tous les regards que du mépris. Brissot penche sa tête sur sa poitrine et paraît réfléchir. Fauchet et Lasource joignent les mains et lèvent les yeux au ciel. Vergniaud, placé sur le banc le plus élevé, promène impassible sur le tribunal, sur ses collègues et sur la foule un regard qui semble résumer la scène et chercher dans le passé un exemple et une image d'une pareille dérision de la destinée

et d'une pareille ingratitude du peuple. Sillery jette sa béquille et s'écrie: »C'est aujourd'hui le plus beau jour de ma vie!« Fonfrède se retourne vers Ducos et l'entoure de ses bras en sanglotant: »Mon ami,« lui dit-il, »c'est moi qui te donne la mort! mais console-toi, nous allons mourir ensemble.«

XVIII. — A ce moment un cri s'élève du milieu de la foule. Un jeune homme se débat dans un groupe de spectateurs, et s'efforce vainement de se faire place à travers les rangs pressés pour s'enfuir vers la porte: »Laissez-moi fuir, laissez-moi me dérober à ce spectacle!« s'écrie-t-il en se voilant les yeux de ses deux mains. »Misérable que je suis, c'est moi qui les tue! C'est mon *Brissot dévoilé* qui les accuse et qui les juge! je ne puis supporter la vue de mon ouvrage! Je sens les gouttes de leur sang rejaillir sur cette main qui les a dénoncés!« Ce jeune homme était Camille Desmoulins, inconséquent dans sa pitié comme dans sa haine, et dont la légèreté tour à tour perverse ou puérile cédait aux larmes comme elle provoquait le sang. La foule indifférente ou dédaigneuse le retint, et le fit taire comme un enfant.

XIX. — Il était onze heures du soir. Après un moment donné au contre-coup du jugement, à l'émotion des condamnés, aux cris de *Vive la république!* poussés par la foule, la séance fut levée.

Les Girondins, en descendant un à un de leurs bancs, se groupent autour du cadavre de Valazé étendu sur une estrade, le touchent respectueusement du doigt pour s'assurer s'il respire encore; puis, comme saisis d'une inspiration électrique au contact du républicain sacrifié par sa propre main, ils s'écrient d'une seule voix: »Nous mourons innocents, vive la république!« Quelques-uns jettent au même instant des poignées d'assignats, non, comme on l'a cru, pour faire appel à la corruption et à l'émeute, mais pour léguer au peuple, comme les Romains, une monnaie désormais inutile à leur propre vie. La foule se précipite sur ce legs des mourants et paraît s'attendrir. Hermann ordonne aux gendarmes de faire leur devoir et d'entraîner les condamnés. Ils rentrent sous la voûte de l'escalier qui descend aux cachots. Leur présence d'esprit, un moment déconcertée, revient tout entière avec la certitude de leur sort. »Mon ami,« *dit en affectant* le rire Ducos à Fonfrède, »je ne vois plus qu'un *moyen de nous* sauver: c'est de déclarer l'unité de nos deux vies

et l'*indivisibilité* de nos deux têtes.« Fonfrède sourit mélancoliquement. Sa pensée, plus conforme avec un pareil moment, pleurait au foyer de la jeune famille à laquelle il était arraché. »Ah! mes pauvres enfants!« fut sa seule réponse.

Cependant, fidèles à la parole qu'ils avaient donnée aux autres détenus de la Conciergerie de les informer de leur sort par les échos de leurs voix, ils entonnent, en sortant du tribunal, l'hymne des Marseillais:

»Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé!«

et le chantent en chœur avec une énergie désespérée qui fait trembler les marches de l'escalier et les voûtes des guichets et des corridors.

A ces accents les détenus s'éveillent, et comprennent que les accusés chantent l'hymne de leur propre mort. L'horreur et la pitié leur répondent par des acclamations, des gémissements et des adieux, du fond de tous les cachots.

On les confina tous pour cette dernière nuit dans le grand cachot, cette salle d'attente de la mort. Le tribunal venait d'ordonner que le corps à peine refroidi de Valazé *serait réintégré dans la prison, conduit sur la même charrette que ses complices au lieu du supplice, et inhumé avec eux*. Seul arrêt peut-être qui ait supplicié la mort!

Quatre gendarmes, exécuteurs de ce jugement d'Hermann, suivant pas à pas la colonne des condamnés sous les voûtes du corridor, portaient sur un brancard le cadavre sanglant, et le déposèrent dans un angle du cachot. Les Girondins vinrent un à un baiser la main héroïque de leur ami. Ils lui recouvrirent le visage de son manteau. Si près de se rejoindre, l'adieu fut plus respectueux que triste. »A demain!« dirent-ils au cadavre; et ils recueillirent leurs forces pour ce lendemain.

XX. — Ils y touchaient, il était minuit. Le député Bailleul, leur collègue de l'assemblée, leur complice d'opinion, proscrit comme eux, mais échappé à la proscription et caché dans Paris, leur avait promis de leur faire apporter du dehors, le jour de leur jugement, un dernier repas triomphal ou funèbre, selon l'arrêt, en réjouissance de leur liberté ou en commémoration de leur mort. Bailleul, quoique invisible, avait tenu sa promesse

par l'intermédiaire d'un ami. Le souper funéraire était dressé dans le grand cachot. Les mets recherchés, les vins rares, les fleurs chères, les flambeaux nombreux couvraient la table de chêne des prisons. Luxe de l'adieu suprême, prodigalité des mourants qui n'ont rien à épargner pour le jour suivant. Les condamnés s'assirent à ce dernier banquet, d'abord pour restaurer en silence leurs forces épuisées, puis ils y restèrent pour attendre avec patience et avec distraction le jour. Ce n'était pas la peine de dormir. Un prêtre, jeune alors, destiné à leur survivre plus d'un demi-siècle, l'abbé Lambert, ami de Brissot et d'autres Girondins, introduit à la Conciergerie pour consoler les mourants ou pour les bénir, attendait dans le corridor la fin du souper. Les portes étaient ouvertes. Il assistait de là à cette scène, et notait dans son âme les gestes, les soupirs et les paroles des convives. C'est de lui que la postérité tient la plus grande partie de ces détails véridiques comme la conscience, et fidèles comme la mémoire d'un dernier ami.

XXI. — Le repas fut prolongé jusqu'au premier crépuscule du jour. Vergniaud, placé au milieu de la table, la présidait avec la même dignité calme qu'il avait gardée la nuit du 10 août, en présidant la convention. Vergniaud était de tous celui qui avait le moins à regretter en quittant la vie, car il avait accompli sa gloire et il ne laissait ni père, ni mère, ni épouse, ni enfants derrière lui. Les autres se placèrent par groupes, rapprochés par le hasard ou par l'affection. Brissot seul était à un bout de la table, mangeant peu et ne parlant pas.

Rien n'indiqua pendant longtemps, dans les physionomies et dans les propos, que ce repas fût le prélude d'un supplice. On eût dit une rencontre fortuite de voyageurs dans une hôtellerie, sur la route, se hâtant de saisir à table les délices fugitives d'un repas que le départ va interrompre. Ils mangèrent et burent avec appétit, mais sobrement. On entendait de la porte le bruit du service et le tintement des verres entrecoupés de peu de conversations: silence de convives qui satisfont la première faim. Quand on eut emporté les mets et laissé seulement sur la table les fruits, les flacons et les fleurs, l'entretien devint tour à tour animé, bruyant et grave, comme l'entretien d'hommes insouciants dont la chaleur du vin délie la langue et les pensées.

Mainvielle, Antiboul, du Chastel, Fonfrède, Ducos, toute cette jeunesse qui ne pouvait se croire assez vieillie en une heure pour mourir demain, s'évapora en paroles légères et en saillies joyeuses. Ces paroles contrastaient avec la mort si voisine, profanaient la sainteté de la dernière heure, et glaçaient de froid le faux sourire que ces jeunes gens s'efforçaient de répandre autour d'eux. Cette affectation de gaieté devant Dieu et devant la dernière heure était également irrespectueuse pour la vie ou pour l'immortalité. Ils ne pouvaient ni quitter l'une ni aborder l'autre si légèrement. Ces plaisanteries posthumes tombaient de leurs lèvres comme tombent sur un cercueil ces fleurs que personne ne respire, qui contractent l'odeur du sépulcre, et qui, lorsqu'elles ne sont pas des reliques, ressemblent à des dérisions.

Brissot, Fauchet, Sillery, Lasource, Lehardy, Carra essayaient quelquefois de répondre à ces provocations bruyantes d'une gaieté feinte et d'une fausse indifférence. Mais cette gaieté déplacée de leurs jeunes collègues effleurait à peine les lèvres de ces hommes mûrs. Vergniaud, plus grave et plus réellement intrépide dans sa gravité, regardait Ducos et Fonfrède avec un sourire où l'indulgence se mêlait à la compassion.

Ces éclats de bruit et de joie funèbres apaisés, l'entretien prit vers le matin un tour plus sérieux et un accent plus solennel. Brissot parla en prophète des malheurs de la république, décapitée de ses plus vertueux et de ses plus éloquents citoyens. »Que de sang ne faudrait-il pas pour laver le nôtre!« s'écria-t-il en finissant. Ils se turent tous un moment et parurent consternés devant le fantôme de l'avenir évoqué par Brissot. »Mais amis,« reprit Vergniaud, »en greffant l'arbre nous l'avons tué; il était trop vieux; Robespierre le coupe. Sera-t-il plus heureux que nous? Non. Ce sol est trop léger pour nourrir les racines de la liberté civique, ce peuple est trop enfant pour manier ses lois sans se blesser; il reviendra à ses rois, comme l'enfant revient à ses hochets!... Nous nous sommes trompés de temps en naissant et en mourant pour la liberté du monde, »poursuivit-il;« nous nous sommes crus à Rome, et nous étions à Paris! Mais les révolutions sont comme ces crises qui blanchissent en une nuit la tête d'un homme: elles mûrissent vite les peuples. Le sang de nos veines est assez chaud pour féconder le sol de la république.

N'emportons pas avec nous l'avenir, et laissons l'espérance au peuple en échange de la mort qu'il va nous donner !«

XXII. — Il y eut un long silence après ces paroles de Vergniaud, et l'entretien s'élança de la terre au ciel avec les pensées. »Que ferons-nous demain à pareille heure?« dit Ducos, qui mêlait toujours les formes de la plaisanterie aux sujets les plus sérieux. Chacun répondit selon sa nature. »Nous dormirons après la journée,« dirent quelques-uns. Le scepticisme du siècle corrompait jusqu'aux dernières pensées et ne promettait que l'anéantissement de l'âme à des hommes qui allaient mourir pour l'immortalité d'une pensée humaine. L'immortalité de l'âme et les sublimes conjectures de la vie future, à laquelle ils touchaient, occupèrent plus convenablement les instants qui restaient à la conversation. Les voix baissèrent ; l'accent se solennisa ; les sourires s'effacèrent ; le son de la parole devint grave et sourd comme le bruit du marteau qui sonde une tombe. Fonfrède, Gensonné, Carra, Fauchet, Brissot tinrent des discours où respiraient toute la divinité de la raison humaine et toute la certitude de la conscience sur les mystérieux problèmes de la destinée immatérielle de l'esprit humain.

Vergniaud, qui se taisait jusque-là, interpellé par ses amis, résuma le débat. Jamais, dit le témoin que nous citons et qui l'avait souvent admiré à la tribune, jamais son front, son geste, sa parole, l'accent souterrain de sa voix n'avaient remué de si profondes fibres dans le cœur de ses auditoires. Il semblait parler du haut de la tribune de Dieu.

Les paroles de Vergniaud furent perdues. L'impression seule en resta dans l'âme du prêtre.

Après avoir relié en un seul et invincible faisceau toutes les preuves morales de l'existence d'un premier être, qu'il appelait, comme son temps, l'Être suprême ; après avoir démontré la nécessité d'une providence, conséquence de l'excellence de cet Être suprême sur les créations émanées de lui, et la nécessité de la justice, dette divine du Créateur envers ses œuvres ; après avoir cité, de Socrate à Cicéron et de Cicéron à tous les justes immolés, la croyance universelle des peuples et des sages, preuve au-dessus de toutes les preuves puisqu'elle est dans la nature un instinct de seconde vie aussi irréfutable que l'instinct de la vie

présente ; après avoir poussé jusqu'à l'évidence et jusqu'à l'enthousiasme la certitude d'une continuation de l'être après cet être mortel non détruit, métamorphosé par la mort : »Mais,« dit-il en termes plus éloquents et en s'exaltant jusqu'au lyrisme du prophète politique et en ramenant le sujet à la situation de ses coaccusés, pour prendre sa dernière preuve en eux-mêmes, »la meilleure démonstration de l'immortalité, n'est-ce pas nous ? Nous ici ? Nous calmes, sereins, impassibles à côté du cadavre de notre ami, en face de notre propre cadavre, discutant comme une paisible assemblée de philosophes sur l'éclair ou sur la nuit qui suivra immédiatement notre derni r soupir, et mourant plus heureux que Danton, qui va vivre, et que Robespierre, qui va triompher ?

»Or, pourquoi ce calme dans nos discours et cette sérénité dans nos âmes ? N'est-ce pas, en nous, le sentiment d'avoir accompli un grand devoir envers l'humanité ? Eh bien ! qu'est-ce donc que la patrie, qu'est-ce donc que l'humanité ? Est-ce cet amas de poussière animée qui est un homme aujourd'hui, qui sera de la boue et du sang demain ? Non, ce n'est pas pour cette fange vivante, c'est pour l'âme de l'humanité et de la patrie que nous mourons ! Mais que sommes-nous donc nous-mêmes sinon une parcelle de cette âme collective du genre humain ? Chaque homme aussi dont se compose notre espèce a un esprit immortel, impérissable et confondu avec cette âme de la patrie et du genre humain, pour laquelle il est si beau et si doux de se dévouer, de souffrir et de mourir ! Voilà pourquoi nous ne sommes pas de sublimes dupes,« continua-t-il, »mais des êtres conséquents à leur instinct moral, et qui vont, après ce devoir accompli, vivre encore, souffrir ou jouir dans l'immortalité des destinées de l'humanité. Mourons donc, non avec confiance, mais avec certitude. Notre témoin dans ce grand procès avec la mort, c'est notre conscience ! Notre juge, c'est ce grand Être dont les siècles cherchent le nom et dont nous servons les desseins comme des outils qu'il brise dans l'ouvrage, mais dont les débris tombent à ses pieds. La mort n'est que le plus puissant acte de la vie, car elle enfante une vie supérieure. S'il n'en était pas ainsi,« ajouta-t-il avec plus de recueillement, »il y aurait donc quelque chose *de plus* grand que Dieu. Ce serait l'homme

juste tel que nous, s'immolant sans récompense et sans avenir à sa patrie! Cette supposition est une ineptie ou un blasphème. Je la repousse avec mépris ou avec horreur... Non, Vergniaud n'est pas plus grand que Dieu; mais Dieu est plus juste que Vergniaud, et ne l'élèvera demain sur un échafaud que pour le justifier et le venger dans l'avenir!«

Telles furent à peu près ses paroles, dont le sens seul fut sommairement noté. »C'est bien dit,« s'écria Lasource; »mais j'ai dans mon cœur une preuve plus certaine que l'éloquence du génie expirant, c'est la parole d'un Dieu mort pour les hommes. — A bas!« dit en souriant ironiquement un des jeunes convives. »Lasource, pas de songes avant le sommeil! Gardons notre bon-sens jusqu'à demain. La raison pense; les religions rêvent. Je ne crois qu'au raisonnement. — Et moi,« dit Sillery, »je crois aux deux. Le Christ mourant sur un échafaud comme nous n'est qu'un témoin divin de la raison humaine. Non, sa religion, que nous avons trop confondue avec la tyrannie, n'est pas oppression, mais délivrance. Le Christ était le Girondin de l'immortalité!«

Fauchet fit un discours pathétique sur la Passion, comparant leur supplice à celui du Calvaire. Ils s'attendrirent et plusieurs pleuraient.

Vergniaud concilia tout, à la fin, dans quelques phrases recueillies à mesure qu'elles tombaient de ses lèvres. »Croyons ce que nous voudrons,« dit-il »mais mourons certains de notre vie et du prix de notre mort! Donnons chacun en sacrifice ce que nous avons, l'un son doute, l'autre sa foi, tous notre sang, pour la liberté! Quand l'homme s'est donné lui-même en victime à Dieu, que doit-il de plus?...«

XXIII. — Le jour, descendant de la lucarne dans le grand cachot, commençait à faire pâlir les bougies. »Allons nous coucher,« dit Ducos; »la vie est chose si légère qu'elle ne vaut pas l'heure de sommeil que nous perdons à la regretter. — Veillons,« dit Lasource à Sillery et à Fauchet, »l'éternité est si certaine et si redoutable que mille vies ne suffiraient pas pour s'y préparer.« Ils se levèrent de table à ces mots, se séparèrent pour rentrer dans leurs chambres, et se jetèrent presque tous sur leur matelas.

Treize restèrent dans le grand cachot. Les uns se parlaient à voix basse, les autres étouffaient des sanglots, quelques-uns dormaient. A huit heures on les laissa se répandre par groupes dans le corridor. L'abbé Lambert, ce pieux ami de Brissot, qui avait passé la nuit à la porte de leur cachot, y était encore attendant la permission de communiquer avec eux. Brissot, en l'apercevant, s'élança vers lui et l'embrassa d'une étreinte convulsive. Le prêtre lui offrit timidement l'assistance de son culte pour lui adoucir ou lui sanctifier la mort. Brissot refusa avec reconnaissance mais avec fermeté: »Connais-tu quelque chose de plus saint que la mort d'un honnête homme qui meurt pour avoir refusé le sang de ses semblables aux scélérats?« dit-il à l'abbé Lambert. Le prêtre n'insista pas.

Lasource, témoin de l'entretien, s'approcha de Brissot: »Crois-tu,« lui demanda-t-il, »à l'immortalité de ton âme et à la providence de Dieu? — Oui,« répondit Brissot, »j'y crois, et c'est parce que j'y crois que je vais mourir. — Eh bien!« reprit Lasource, »il n'y a qu'un pas de là à la religion. Moi, ministre d'un autre culte que le tien, je n'ai jamais tant admiré les ministres de ta religion que dans ces cachots où ils viennent apporter le pardon, l'espérance et Dieu même à des condamnés. A ta place je me confesserais.« Brissot se retira sans répondre. Il alla s'entretenir avec Vergniaud, Gensonné et les jeunes gens. Le plus grand nombre de ceux-ci refusa les secours de la religion. Les uns assis sur le parapet de pierre du préau, d'autres se promenant les bras entrelacés, quelques-uns à genoux aux pieds du prêtre et recevant sa bénédiction après un court aveu de leurs fautes, tous attendant avec sérénité le signal du départ; leurs groupes rappelaient une halte avant le combat.

L'abbé Émery, quoique prêtre insermenté, avait obtenu d'entretenir Fauchet à travers la grille qui séparait la cour du corridor. Il écoutait et absolvait l'évêque du Calvados, à l'écart. Fauchet, absous et pénitent, écouta la confession de Sillery et rendit à son ami le pardon divin qu'il venait de recevoir.

A dix heures, les exécuteurs entrèrent pour préparer les têtes des condamnés au couteau, et pour lier leurs mains. Tous vinrent d'eux-mêmes incliner leurs fronts sous les ciseaux et tendre leurs bras aux cordes. Gensonné, ramassant une boucle de

ses cheveux noirs, les tendit à l'abbé Lambert, en suppliant ce prêtre de remettre ces cheveux à sa femme, dont il lui indiqua la retraite: „Dis-lui que c'est tout ce que je peux lui envoyer de mes restes, mais que je meurs en lui adressant toutes mes pensées.“ Vergniaud tira sa montre, écrivit, avec la pointe d'une épingle, quelques initiales et la date du 30 octobre dans l'intérieur de la boîte d'or; il glissa la montre dans la main d'un des assistants pour qu'on la remît à une jeune fille qu'il aimait d'un amour de frère, et qu'il se proposait, dit-on, d'épouser plus tard. Tous eurent un nom, une amitié, un amour, un regret qu'ils laissèrent échapper pendant ces apprêts, presque tous quelques reliques d'eux-mêmes à envoyer à ceux qu'ils laissaient sur la terre. L'espérance d'une mémoire ici-bas est le dernier lien que le mourant retient en quittant la vie. Ces legs mystérieux furent acquittés.

XXIV. — Quand tous les cheveux furent tombés sur les dalles du cachot, les exécuteurs et les gendarmes rassemblèrent les condamnés et les firent marcher en colonne vers la cour du Palais. Cinq charrettes attendaient leur charge. Une foule immense les environnait. Au premier pas hors de la conciergerie, les Girondins entonnèrent d'une seule voix et comme une marche funèbre la première strophe de *la Marseillaise*, en appuyant avec une énergie significative sur ces vers à double sens:

Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé.

De ce moment ils cessèrent de s'occuper d'eux-mêmes pour ne penser qu'à l'exemple de mort républicaine qu'ils voulaient laisser au peuple. Leurs voix ne retombaient un moment à la fin de chaque strophe que pour se relever plus énergique et plus retentissante au premier vers de la strophe suivante. Leur marche et leur agonie ne furent qu'un chant. Ils étaient quatre sur chaque charrette. Une seule en portait cinq. Le cadavre de Valazé était couché sur la dernière banquette. Sa tête découverte, cahotée par les secousses du pavé, ballottait sous les regards et *sur les genoux* de ses amis, obligés de fermer les yeux pour ne *pas voir ce livide* visage. Ceux-là chantaient cependant comme

les autres. Arrivés au pied de l'échafaud, ils s'embrassèrent tous en signe de communion dans la liberté, dans la vie et dans la mort. Puis ils reprirent le chant funèbre pour s'animer mutuellement au supplice et pour envoyer, jusqu'au moment suprême, à celui qu'on exécutait, la voix de ses compagnons de mort. Tous moururent sans faiblesse, Sillery avec ironie; arrivé sur la plate-forme, il en fit le tour en saluant à droite et à gauche le peuple, comme pour le remercier de la gloire et de l'échafaud. Le chant baissait d'une voix à chaque coup de hache. Les rangs s'éclaircissaient au pied de la guillotine. Une seule voix continua *la Marseillaise:* c'était celle de Vergniaud, supplicié le dernier. Ces notes suprêmes furent ses dernières paroles. Comme ses compagnons il ne mourait pas: il s'évanouissait dans l'enthousiasme, et sa vie commencée par des discours immortels finissait par un hymne à l'éternité de la révolution.

Un même tombereau emporta les corps décapités, une même fosse les recouvrit à côté de celle de Louis XVI.

Quelques années après, en fouillant dans les archives de la paroisse de la Madeleine pour y retrouver les traces des sépultures du temps, les curieux lisaient, sur une feuille de papier timbré, le mémoire de frais du fossoyeur de ce cimetière, paraphé par le président qui en autorise le payement à la trésorerie nationale, ces simples mots: Pour vingt et un députés de la Gironde: les bières, 147 livres; frais d'inhumation, 63 livres; total, 210.

Tel fut le prix des pelletées de terre qui recouvrirent tout le parti des fondateurs de la république. Eschyle ou Shakespeare n'inventèrent jamais une plus amère dérision du sort, que ce mémoire du fossoyeur demandant et recevant son salaire pour avoir enseveli tour à tour toute la monarchie et toute la république d'une grande nation.

XXV. — Telle fut la dernière heure de ces hommes. Ils eurent, pendant leur courte vie, toutes les illusions de l'espérance, ils eurent en mourant le plus grand bonheur que Dieu réserve aux grandes âmes: le martyre qui jouit de lui-même et qui élève jusqu'à la sainteté de victime l'homme immolé pour sa conviction et pour sa patrie. Les juger serait superflu. Ils ont été jugés par leur vie et par leur mort. Ils eurent trois torts. Le

premier, de n'avoir pas eu l'audace de leur opinion, en hésitant à proclamer la république avant le 10 août, à l'ouverture de l'assemblée législative. Le second, d'avoir conspiré contre la constitution de 1791, qu'ils avaient faite et jurée; d'avoir ainsi réduit la souveraineté nationale à agir comme faction, prêté leur main au supplice du roi, et forcé la révolution à employer des moyens cruels. La troisième, d'avoir, sous la convention, voulu gouverner quand il fallait combattre.

Ils eurent trois vertus qui rachètent bien des fautes aux yeux de la postérité. Ils adorèrent la liberté. Ils fondèrent la république, cette vérité précoce des gouvernements futurs. Enfin ils moururent pour refuser du sang au peuple. Leur temps les a jugés à mort. L'avenir les jugera à gloire et à pardon. Ils sont morts pour n'avoir pas voulu permettre à la liberté de se souiller, et l'on gravera sur leur mémoire cette inscription que Vergniaud, leur voix, avait gravée de sa main sur la muraille de son cachot: Plutôt la mort que le crime! *Potius mori quam fœdari!*

A peine leurs têtes eurent-elles roulé aux pieds du peuple, qu'un caractère morne, sanguinaire, sinistre, se répandit, au lieu de l'éclat de leur parti, sur la convention et sur la France. Jeunesse, beauté, illusions, génie, éloquence antique, tout sembla disparaître avec eux de la patrie. Paris put se dire ce que s'était dit jadis Lacédémone après le massacre de sa jeunesse sur le champ de bataille: »La patrie a perdu sa fleur; la liberté a perdu son prestige; la révolution a perdu son printemps.«

Pendant que vingt et un Girondins périssaient ainsi à Paris, Pétion, Buzot, Barbaroux, Guadet erraient, comme des bêtes fauves traquées, dans les forêts et dans les cavernes de la Gironde; madame Roland attendait sa dernière heure dans une cellule de la prison de l'Abbaye; Dumouriez s'agitait dans l'exil pour échapper à ses remords, et La Fayette, fidèle du moins à la liberté, expiait dans les souterrains de la citadelle d'Olmutz le crime d'avoir été son apôtre et de la confesser encore dans les fers.

# LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

Le duc d'Orléans ramené de Marseille à Paris, et conduit à la Conciergerie. — Son procès. — Sa condamnation. — Son exécution. — Jugement de l'histoire sur ce prince.

I. — La convention, après avoir frappé le soupçon de trahison dans la personne de Custine, le royalisme dans la reine, le fédéralisme dans les Girondins, voulut atteindre, en frappant une autre tête, l'éventualité d'une future dynastie, et entourer la république des cadavres de tous ses ennemis passés, présents ou à venir. Elle songea au duc d'Orléans, si longtemps complice, maintenant victime.

Nous avons laissé ce prince enfermé avec deux de ses fils dans le fort Saint-Jean, à Marseille, et subissant dans les cachots de cette prison d'État toutes les angoisses de la captivité. Interrogé une première fois, le 7 mai, par le président du tribunal révolutionnaire des Bouches-du-Rhône, sur ses rapports avec Mirabeau, avec La Fayette et avec Dumouriez, et sur ses trames pour relever et s'approprier le trône, le duc d'Orléans confondit ses accusateurs. Il répondit en républicain convaincu qui sacrifie son ambition à ses opinions, son rang à son devoir, et son sang à sa patrie. Il cita ses actes et montra ses gages. Ces gages étaient aussi frappants que sinistres. L'interrogatoire publié, mais altéré, donna lieu dans les journaux de Paris à une controverse dangereuse, qui, tout en justifiant le prince, le signalait davantage à l'attention des jacobins. Les Girondins, ses ennemis, l'entraînèrent dans leur mort.

Depuis quelques semaines les sévérités de la prison semblaient s'être adoucies pour lui. On lui permettait de voir ses fils, le duc de Montpensier et le duc de Beaujolais, et de prendre ses repas *avec eux; ces* jeunes princes, presque enfants, innocents

par leurs années, coupables par leurs noms, étaient enfermés dans le même fort que leur père, mais dans des quartiers distincts. On y laissait pénétrer les papiers publics et quelques correspondances du dehors. L'espérance était rentrée dans l'âme du prince. En voyant périr d'abord Marat, puis Buzot, Barbaroux, Pétion, ses dénonciateurs les plus acharnés, il avait cru que la montagne plus juste le rappellerait bientôt dans son sein. Montagnard irréprochable dans ses actes comme dans son cœur, il ne pouvait penser que les républicains sincères voulussent immoler en lui le premier et le plus désintéressé des républicains. L'excès d'ingratitude du peuple est toujours le piége et l'étonnement des hommes populaires. Ils pensent à leurs services, et leurs services deviennent des crimes avec les vicissitudes des événements et avec l'inconstance naturelle de l'opinion.

II. — Le 15 octobre, les journaux de Paris annoncèrent à Marseille que la convention venait de décréter le prochain jugement du duc d'Orléans. Ce prince était à table avec ses fils. »Tant mieux,« leur dit-il, »il faudra que cela finisse bientôt pour moi d'une manière ou d'une autre; embrassez-moi, mes enfants! Ce jour est beau dans ma vie. Et de quoi,« poursuivit-il, »peuvent-ils m'accuser?« Il ouvrit le journal, il lut le décret d'accusation. »Ce décret n'est motivé sur rien,« s'écria-t-il; »il a été sollicité par de grands scélérats; mais n'importe, ils auront beau faire, je les défie de rien trouver contre moi. Allons, mes amis,« continua-t-il en regardant les visages inquiets et attristés de ses fils, »ne vous affligez pas de ce que je considère comme une bonne nouvelle, et remettons-nous à jouer.«

Le surlendemain, des commissaires arrivèrent de Paris. Ces commissaires flattèrent le prince de son prochain jugement comme d'une justification et d'une délivrance certaine. La sécurité et la joie rayonnaient dans les propos et sur les visages du père et des enfants. Mais le 23 octobre, à cinq heures du matin, le prince, en habit de voyage, et accompagné des commissaires et de gendarmes, entra dans la chambre du duc de Montpensier, l'aîné de ses fils, et l'embrassa avec cette tendresse de père, le dernier et le plus ineffaçable des instincts: »Je viens pour te dire adieu,« lui dit-il en mouillant le visage de son fils de ses

larmes, » car je vais partir. « L'enfant ne répondit que par ses sanglots. » Je voulais, « reprit le père, » partir sans te dire adieu, car c'est toujours un moment pénible. Mais je n'ai pu résister à l'envie de te voir encore avant mon départ. Adieu, mon enfant, console-toi, console ton frère, et pensez tous deux au bonheur que nous éprouverons en nous revoyant. « Il s'arracha, à ces mots, des bras de son fils. Les deux frères passèrent la journée à se consoler et à se fortifier l'un l'autre contre la douleur d'une séparation qui les laissait orphelins entre les mains de cruels geôliers. Ils adoraient dans le duc d'Orléans le père tendre et bon. Ils ne jugeaient pas le prince. Ils ne sondaient pas l'homme. La nature d'ailleurs leur commandait non de juger, mais de chérir, et de plaindre leur père.

III. — Cependant le prince, suivi d'un seul valet de chambre dévoué, nommé Gamache, et accompagné des commissaires de la convention, roulait sur la route de Paris, sous l'escorte d'un fort détachement de gendarmerie. Il voyageait lentement et couchait à la fin du jour dans les hôtelleries des grandes villes. A Auxerre, il descendit de voiture pour dîner. Pendant le repas un des commissaires écrivit un billet au comité de sûreté générale pour annoncer au gouvernement l'heure de l'arrivée du prince à Paris, et pour demander à quelle prison il fallait conduire son prisonnier.

A la barrière de Paris, un homme aposté fit arrêter les chevaux, monta dans la voiture et indiqua aux postillons la Conciergerie. Le prince descendit dans la cour du palais de justice, pleine de curieux accourus au bruit de son arrivée. On lui donna une chambre voisine de celle où Marie-Antoinette venait de passer ses dernières heures d'agonie. On lui laissa son fidèle serviteur. Quand les commissaires se furent retirés : » Eh bien, « dit le duc à Gamache, » vous avez donc voulu vous enfermer avec moi jusque dans ces cachots ? Je vous remercie, Gamache : il faut espérer que nous ne serons pas toujours en prison. « Il voulut écrire à ses enfants, mais il craignit que ses lettres fussent décachetées et interceptées. Le nom de ses fils et de sa fille était sans cesse sur ses lèvres.

Voidel, son défenseur, communiqua librement avec lui, s'entremit auprès des membres du comité de sûreté générale, et revint

plusieurs fois donner à l'accusé l'assurance de son acquittement.

Pendant les quatre jours qui précédèrent son procès, le prince vécut d'illusion ou d'indifférence sur son sort, comme un homme à qui la vie est lourde et à qui la mort est un repos. Le 6 novembre, il comparut devant le tribunal. L'accusation fut aussi vague et aussi chimérique que celle des Girondins. Les réponses brèves et péremptoires de l'accusé ne laissaient aucun prétexte à la condamnation. Sa vie entière répondait mieux encore que ses paroles. Il avait sacrifié à la république jusqu'à ses remords. Interrogé par Hermann s'il n'avait pas voté la mort du tyran dans l'ambitieuse préméditation de lui succéder: »Non,« dit-il, »je l'ai fait dans mon âme et conscience.« Il entendit son arrêt comme il aurait entendu celui d'un autre. Il dit seulement avec une légère intonation d'ironie aux juges: »Puisque vous étiez décidés à me faire périr, vous auriez dû au moins chercher des prétextes plus spécieux à ma condamnation; car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit que vous m'ayez cru coupable des trahisons dont vous venez de me déclarer convaincu.« Puis regardant fixement l'ancien marquis d'Antonelle, autrefois confident de ses actes révolutionnaires, et maintenant président des jurés qui le condamnaient à mourir: »Et vous surtout,« lui dit-il avec reproche, »vous qui me connaissiez si bien!« Antonelle baissa les yeux. »Au reste,« reprit le prince avec un accent de courageuse impatience, »puisque mon sort est décidé, je vous demande de ne pas me faire languir ici jusqu'à demain« (en montrant de la main la porte de la Conciergerie), »et d'ordonner que je sois conduit à la mort sur-le-champ!« Il reprit d'un pas ferme le chemin du cachot.

IV. — Deux prêtres, l'abbé Lambert et l'abbé Lothringer, les mêmes qui avaient entretenu les Girondins pendant la dernière nuit, attendaient au coin du feu, dans le grand cachot, en causant avec les porte-clefs et les gendarmes, l'heure où les accusés redescendraient du tribunal. Ils virent entrer le duc d'Orléans, non plus avec cette impassibilité extérieure que tout homme de courage commande à sa contenance devant le regard de ses ennemis, mais dans le désordre d'un homme indigné de l'injustice des hommes, et qui s'épanche, à l'abri des cachots, devant lui-même et devant Dieu; sa démarche était rapide, ses gestes sac-

cadés et brefs, son visage enflammé par la colère. D'involontaires exclamations sortaient inachevées de ses lèvres; il levait les yeux au ciel et se promenait à grands pas autour du cachot. »Les scélérats! « s'écriait-il en s'arrêtant quelquefois comme devant une pensée soudaine ou comme devant une apparition, »les scélérats! Je leur ai tout donné, rang, fortune, ambition, honneur, renommée de ma maison dans l'avenir, répugnance même de la nature et de la conscience à condamner leurs ennemis!.... et voilà la récompense qu'ils me gardaient!.... Ah! si j'avais agi, comme ils le disent, par ambition, que je serais malheureux maintenant! mais c'était par une ambition plus haute qu'un trône, par l'ambition de la liberté de mon pays et de la félicité de mes semblables! Eh bien! vive la république!... ce cri sortira de mon cachot comme il est sorti de mon palais! « Puis il s'attendrissait sur ses enfants emprissonnés ou proscrits. Il les appelait comme s'il eût été seul. Il parlait tout haut et frappait du pied les dalles, des mains les murs de son cachot.

V. — Les gendarmes et les geôliers rangés à l'écart, immobiles et silencieux, laissèrent évaporer, sans l'interrompre, cette explosion de l'âme du condamné. Quand cet accès fut calmé, le duc d'Orléans s'approcha du poêle. Le prêtre allemand Lothringer, gauche et importun comme le contre-sens, s'approcha du prince et lui dit sans préparation: »Allons, monsieur, c'est assez gémir, il faut vous confesser! — Laissez-moi en repos, imbécile! « répondit avec un jurement énergique et un geste d'impatience le duc d'Orléans. »Vous voulez donc mourir comme vous avez vécu? « reprit le prêtre obstiné. »Oh oui! « dirent les gendarmes d'un ton de plaisanterie cruelle, »il a bien vécu! laissez-le mourir comme il a vécu.«

L'abbé Lambert, homme délicat et sensible, souffrait intérieurement de la maladresse de son confrère, de la grossièreté des soldats, de l'humiliation du condamné. Il aborda le prince avec une contenance respectueuse et attendrie. »Égalité,« lui dit-il, »je viens ici t'offrir les sacrements ou du moins les consolations d'un ministre du Ciel. Veux-tu les recevoir d'un homme qui te rend justice et qui te porte une sincère commisération? — Qui es-tu, toi? « lui répondit, en adoucissant sa physionomie, le duc d'Orléans. »Je suis,« reprit le prêtre, »le vicaire général de l'évêque de Paris. Si tu ne désires pas mon ministère

comme prêtre, puis-je te rendre comme homme quelque service auprès de ta femme et de ta famille? — Non,« répliqua le duc d'Orléans, »je te remercie; mais je ne veux d'autre œil que le mien dans ma conscience, et je n'ai besoin que de moi seul pour mourir en bon citoyen.« Il se fit servir à déjeuner, mangea et but avec appétit, mais non jusqu'à l'ivresse. Un membre du tribunal étant venu lui demander s'il avait des révélations à faire dans l'intérêt de la république: »Si j'avais su quelque chose contre la sûreté de la patrie,« répondit-il, »je n'aurais pas attendu jusqu'à cette heure pour le dire. Au surplus, je n'emporte aucun ressentiment contre le tribunal, pas même contre la convention et les patriotes: ce ne sont pas eux qui veulent ma mort, elle vient de plus haut...« Et il se tut.

VI. — A trois heures, on vint le prendre pour l'échafaud. Les détenus de la Conciergerie, presque tous ennemis du rôle et du nom du duc d'Orléans dans la révolution, se pressaient en foule dans les préaux, dans les corridors, dans les guichets, pour le voir passer. Il était escorté de six gendarmes le sabre nu. A sa démarche, à son attitude, au port de son front, à l'énergie de son pas sur les dalles, on l'eût pris pour un soldat marchant au feu plutôt que pour un condamné qu'on mène au supplice. L'abbé Lothringer monta avec lui et trois autres condamnés sur la charrette. Des escadrons de gendarmerie à cheval fermaient le cortége. Le char roulait lentement. Tous les regards cherchaient le prince, les uns comme une vengeance, les autres comme une expiation. Il n'eut jamais autant que ce jour suprême la noblesse et la dignité de son rang. Il était redevenu prince par le sentiment de mourir en citoyen. Il portait fièrement la tête; il promenait, avec toute sa liberté d'esprit, des regards indifférents sur la multitude. Il détournait l'oreille des exhortations du prêtre qui ne cessait de l'obséder. Un embarras de rue ou un raffinement de cruauté fit arrêter un moment la charrette sur la place du Palais-Royal devant la cour de sa demeure. »Pourquoi donc s'arrête-t-on là?« demanda-t-il. »C'est pour te faire contempler ton palais,« lui répondit l'ecclésiastique. »Tu le vois, la route s'abrége, le but approche, songe à ta conscience *et confesse-toi.*« Le prince, sans répondre, regarda longtemps *les fenêtres* de cette demeure où il avait fomenté tous les germes

de la révolution, savouré tous les désordres de sa jeunesse et cultivé tous les attachements de la famille. L'inscription de *Propriété nationale*, gravée sur la porte du Palais-Royal à la place de ses armoiries, lui fit comprendre que la république avait partagé ses dépouilles avant sa mort, et que ce toit et ces jardins n'abriteraient plus même ses enfants. Cette image de l'indigence et de la proscription de sa race le frappa plus que la hache du bourreau. Sa tête se pencha sur sa poitrine comme si elle eût été déjà détachée du tronc, et il regarda d'un autre côté.

Il continua ainsi, abattu et muet, jusqu'à l'entrée de la place de la Révolution par la rue Royale. L'aspect de la foule qui couvrait la place, et le roulement des tambours à son approche, lui firent relever la tête de peur qu'on ne prît sa tristesse pour de la faiblesse. Le prêtre continuait à le presser plus vivement d'accepter les secours de son ministère. »Incline-toi devant Dieu et accuse tes fautes.—Eh! le puis-je au milieu de cette foule et de ce bruit? Est-ce là le lieu du repentir ou du courage?« répondit le prince. »Eh bien,« répliqua le prêtre, »confesse-moi celle de tes fautes qui pèse le plus sur ta vie : Dieu te tiendra compte de l'intention et de l'impossibilité, et je te pardonnerai en son nom.«

Soit obsession et lassitude, soit inspiration tardive de l'échafaud, dont chaque tour de roue le rapprochait, le prince s'inclina devant le ministre de Dieu, et murmura quelques mots qui se perdirent dans le bruit de la foule et dans le mystère du sacrement. Il reçut dans l'attitude du respect et du recueillement le pardon du Ciel, à quelques pas de l'échafaud d'où Louis XVI avait envoyé le sien à ses ennemis. Le prince était vêtu avec élégance et avec cette imitation du costume étranger qu'il avait affecté dès sa jeunesse. Descendu de la charrette et monté sur le plancher de la guillotine, les valets du bourreau voulurent tirer ses bottes étroites et collées à ses jambes. »Non, non,« leur dit-il avec sang-froid, »vous les tirerez plus aisément après ; dépêchons-nous, dépêchons-nous! Il regarda sans pâlir le tranchant du fer. Il mourut avec une sécurité qui ressemblait à une révélation de l'avenir. Était-ce le stoïcisme du caractère? ou la conviction du républicain? ou l'arrière-pensée du père ambitieux pour ses fils, qui prévoit qu'une nation inconstante lui rendra un trône pour quelques gouttes de sang?

VII. — Tout est resté inexplicable de ce prince. Sa mémoire elle-même est un problème qui fait craindre à l'historien de manquer de justice ou de réprobation en la jugeant. L'époque où nous écrivons nous-même n'est pas propice à ce jugement. Son fils règne sur la France. L'indulgence pour la mémoire du père pourrait ressembler à une flatterie du succès, la sévérité à un ressentiment d'une théorie. Ainsi, la crainte de paraître servile ou la crainte de paraître hostile risque également de rendre injuste l'écrivain qui penserait uniquement à ce jour. Mais la justice que l'on doit à la mort et la vérité qu'on doit à l'histoire passent avant ces retours que l'écrivain peut faire sur son propre temps. Il doit braver, pour rester équitable, le soupçon d'inimitié comme le soupçon d'adulation. La mémoire des morts n'est pas une monnaie de trafic entre les mains des vivants.

Comme républicain, ce prince a été, selon nous, calomnié. Tous les partis se sont, pour ainsi dire, accordé mutuellement son nom pour en faire l'objet d'une injure et d'une exécration communes : les royalistes, parce qu'il fût un des plus grands moteurs de la révolution ; les républicains, parce que sa mort fût une des plus odieuses ingratitudes de la république ; le peuple, parce qu'il était prince ; les aristocrates, parce qu'il s'était fait peuple ; les factieux, parce qu'il refusa de prêter son nom à leurs conspirations alternatives contre la patrie ; tous, parce qu'il voulut imiter cette gloire suspecte qu'on appelle l'héroïsme de Brutus. Aux yeux des hommes impartiaux, s'il vota la mort du roi par conviction et par républicanisme, cette conviction répugnait au sentiment et ressemblait à un attentat contre la nature. Mais la haine avait assez de vérités cruelles à verser sur son nom pour s'épargner les calomnies et les rumeurs. A mesure que la révolution se dépouille de ses obscurités et que chaque parti lègue en mourant ses confidences à l'histoire, la mémoire du duc d'Orléans se dépouille des trames, des complicités, des trahisons, des crimes et de l'importance qu'on lui a prêtés. La révolution ne doit à cet homme ni tant de reconnaissance ni tant de haine. Il fut un instrument tour à tour employé et brisé par elle. Il n'en fut ni l'auteur, ni le maître, ni le Judas, ni le Cromwell.

*La révolution n'était pas une conjuration, elle était une philosophie ; elle ne se* vendit pas à un homme, elle se dévoua à une

idée. La voir tout entière dans le duc d'Orléans, c'est trop grandir l'homme ou c'est trop rabaisser l'événement. A l'exception des premières agitations populaires de Paris, on n'aperçoit clairement ni son nom, ni sa main, ni son or dans aucune des journées décisives. Il rêva peut-être un moment une couronne votée d'acclamation par la faveur publique. Il jouissait peut-être avec une satisfaction coupable de l'abaissement et des terreurs d'une reine et d'une cour qui l'avaient humilié. Il ne tarda pas à comprendre que la révolution ne couronnerait personne, et qu'elle entraînerait avec le trône tous ses prétendants et tous les survivants de a royauté. Il se repentit alors; les infortunes de Louis XVI l'attendrirent. Il voulut de bonne foi se réconcilier avec le roi et soutenir la constitution. Les insultes des courtisans et les antipathies de la cour le repoussèrent. Il prit les opinions extrêmes pour un asile. Il s'y jeta par désespoir. Il n'y trouva que les ombrages et les injures des chefs populaires, qui ne lui pardonnaient pas son nom; Danton l'abandonna; Robespierre affecta de le craindre; Marat le dénonça; Camille Desmoulins le montra du doigt aux terroristes. Les Girondins l'accusèrent, les montagnards le livrèrent à l'échafaud.

VIII. — Il subit toutes ces phases de sa fortune avec le stoïcisme d'un prince qui ne demande à sa patrie que le titre de citoyen, et à la république que l'honneur de mourir pour elle. Il mourut sans adresser un reproche à cette cause, et comme si l'ingratitude des républiques était la couronne civique de leurs fondateurs. Il s'était dès lors désintéressé de son rang, et donné tout entier au peuple ou comme serviteur ou comme victime. Malheureusement pour sa mémoire, il se donna aussi comme juge dans un procès où la nature le récusait. Le peuple, en le frappant, l'en punit moins sévèrement que la postérité.

Si quelqu'un suivit en aveugle, mais avec invariabilité et constance, la marche de la révolution, jusqu'au terme, et sans demander où elle conduisait, ce fut le duc d'Orléans. Il fut l'OEdipe de la famille des Bourbons. Homme faible, parent coupable, irréprochable patriote, suicide de sa renommée, il réalisa en lui ce mot de Danton: »Périsse notre mémoire, et que la république soit sauvée!« Lâche s'il fit ce sacrifice à sa popularité, cruel s'il le fit à son opinion, odieux s'il le fit à son ambition, il

a emporté le secret de sa conduite politique devant Dieu. Dans le doute de ses motifs, l'histoire elle-même peut douter.

Il y a dans les mouvements d'une révolution une grandeur qui se communique aux caractères, et qui grandit quelquefois les âmes les plus vulgaires à la proportion des événements auxquels elles participent. Les hommes légers et corrompus au commencement de l'action deviennent peu à peu sérieux, dévoués, tragiques comme la pensée qui les enveloppe et les élève dans son tourbillon. Le duc d'Orléans fut peut-être un de ces hommes. Sa vie, désordonnée au commencement, souillée au milieu, tragique à la fin, commença comme un scandale, se poursuivit comme une trame, et finit comme un acte de résignation. Ainsi que Brutus, son modèle et son erreur, il restera éternellement problématique aux yeux de la postérité. Mais elle en tirera cette grande leçon : c'est que, quand l'opinion et la nature se combattent dans le cœur d'un citoyen, c'est la nature qu'il faut écouter ; car l'opinion se trompe souvent et la nature est infaillible. D'ailleurs les fautes que l'on commet contre l'opinion, le cœur humain les pardonne, et quelquefois les admire. Mais les fautes que l'on commet contre la nature, Dieu les réprouve, et les hommes ne les pardonnent jamais.

# LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

La république au dedans et au dehors. — Carnot. — Situation des coalisés. — Mort du général Dampierre. — L'Angleterre. — Pitt. — Dunkerque assiégée par l'armée anglaise. — Houchard général en chef de l'armée du Nord. — Jourdan. — Hoche. — Levasseur et Delbrel représentants du peuple. — Bataille d'Hondschoote. — Dunkerque délivrée. — Houchard condamné et mis à mort, Jourdan le remplace. — Bataille de Wattignies. — Le représentant Duquesnoy. — Maubeuge débloquée. — Le général Chancel meurt sur l'échafaud. — Pichegru commande l'armée du Rhin; Hoche, l'armée de la Moselle. — Antécédents de ces deux généraux. — La Vendée. — Lyon et Toulon. — Description de Lyon. — Sa population. — Ses mœurs. — Ses tendances. — Châlier. — Son éducation. — Sa jeunesse. — Massacre des prisonniers. — Troubles de Lyon. — Les sections prennent les armes. — Madinier. — Les sections victorieuses. — Condamnation et exécution de Châlier. — Lyon passe de la résistance à la révolte. — Chasset et Biroteau réfugiés à Lyon. — Commission populaire. — Travaux et préparatifs de défense. — M. de Précy nommé commandant général par les Lyonnais. — MM. de Chenelette et de Virieu. — Kellermann chargé par la convention du blocus de Lyon. — Siége et bombardement de cette ville. — Défense désespérée des Lyonnais. — Doppet remplace Kellermann. — Lyon réduit aux dernières extrémités. — Retraite des assiégés. — La colonne commandée par M. de Virieu est taillée en pièces. — Disparition de M. de Virieu. — La colonne de M. de Précy se divise. — Elle est décimée et détruite. — M. de Précy fugitif. — Il parvient à passer en Suisse.

I. — La république se relevait, pendant ces événements, de ses échafauds, sur les champs de bataille. A mesure qu'elle devenait plus terrible au dedans, elle devenait plus formidable au dehors. Ses frontières entamées au nord lui inspiraient plus de patriotisme que d'effroi. Toutes les mesures de levée en masse et d'armement général s'exécutaient avec ordre et promptitude. Carnot, qu'on appelait avec raison le *Louvois* de la terreur, tenait son quartier général au comité de salut public. Carnot était, depuis la mort de Custine, le véritable généralissime de toutes les armées de la république. Ces armées, éparses, prisonnières dans les camps, fortifiées derrière des lignes de retranchements, sans confiance dans leurs chefs, sans cohésion avec elles-mêmes, sans autre tactique qu'une résistance passive, commençaient à reprendre, sous l'ensemble, la masse et la mobilité qui font les victoires. Le *génie de la révolution*, révélé à Carnot et à ses

collègues du comité par les extrémités mêmes de la patrie, inventait la guerre moderne, c'est-à-dire la guerre populaire. Jusque-là la guerre avait été un art, et les campagnes des évolutions savantes, où l'habilité des généraux consumait le temps à des manœuvres stratégiques et à la prise de quelques places. Carnot en fit un instinct. Il dédaigna ces puériles tactiques, il les changea en une tactique souveraine. Cette tactique consistait à porter un peuple armé sur les frontières, à marcher droit et vite, à frapper au cœur, à négliger les petits échecs, et la perte de quelques villes, pour les grands résultats; à donner l'enthousiasme pour discipline, et la victoire pour mot d'ordre aux armées et aux généraux. Ce système ne tarda pas à raffermir nos bataillons et à déconcerter nos ennemis.

II. — Jamais la faiblesse des coalitions n'apparut davantage que dans les campagnes qui suivirent celle de 1792. Les cabinets et les généraux de l'Europe semblaient ignorer le prix de deux choses que les hommes de guerre doivent se disputer avant tout: le temps et le mouvement. On a vu avec quelle lenteur l'Autriche, la Prusse et l'empire avaient formé leurs contingents armés en 1791, et avec quelles hésitations, plus semblables à la trahison qu'à la prudence, le généralissime duc de Brunswick avait abordé le territoire et tâté l'armée de Dumouriez. Si le duc de Brunswick et après lui le prince de Cobourg avaient eu pour instruction secrète d'exercer et d'aguerrir peu à peu l'armée française dans des manœuvres et dans des escarmouches qui la rendissent capable de les vaincre un jour, ils n'auraient pas eu un autre système. Au lieu de surprendre la France désarmée et divisée, de marcher en colonnes de cent ou de deux cent mille hommes sur Paris, par une de ces nombreuses trouées que la nature laisse à nos frontières dans les vallées du Rhin, ou par les plaines du nord, ces généraux avaient consumé dix-huit mois en conseils de guerre, en armements insuffisants, en tâtonnements timides; n'opposant presque jamais à nos bataillons que des bataillons en nombre égal ou inférieur, et n'avançant que pour se replier, comme si la France eût été un sol brûlant qui dût dévorer le pied de leurs soldats et de leurs chevaux. Le génie de la liberté devait de tels ennemis à la révolution. Des alliés secrets ne lui eussent pas été plus utiles.

La rivalité des cabinets ne contribuait pas moins que le défaut de génie des généraux à donner ainsi du temps à la France. Aucun concert sérieux n'existait entre eux. Aucune des puissances ne voulait aider l'autre à vaincre. Elles craignaient toutes la victoire autant et plus peut-être que la défaite. Elles se bornaient donc à garder le décorum de la guerre contre nous, à défendre leurs territoires, à menacer çà et là quelques-unes de nos places, à combattre une à une par armées isolées et jamais d'ensemble; laissant Dumouriez voler, avec ses meilleurs bataillons, de la Champagne délivrée à la Belgique conquise; voyant tomber le trône, juger le roi, surgir la république, immoler la reine, éclater les explosions de Paris jusque sur leurs trônes, sans se rallier sous le danger commun. Pourquoi cette différence entre la coalition et la France? C'est que l'enthousiasme soulevait la France, et que l'égoïsme enchaînait les membres languissants de la coalition. La France se levait, combattait, mourait pour le principe de la liberté dont elle sentait la sainteté dans sa cause, et dont elle voulait être l'apôtre et le martyr.

Si la coalition, se dévouant au principe de la monarchie, avec le sentiment désintéressé de peuples et de cabinets qui défendent un autre ordre social, avait mis sa cause générale au-dessus de ses intérêts de cour, la lutte eut été plus terrible et peut-être la cause de la monarchie aurait-elle triomphé! Mais l'intérêt général des trônes n'était, dans le langage officiel de la coalition, qu'un mot, qui masquait des rivalités en Allemagne et des ambitions territoriales en France et en Pologne. Chacune des puissances poussait ou retenait l'autre dans des vues particulières, et souvent perfides. Elles avaient toutes un tout autre but que l'étouffement de la révolution à Paris. De là l'incohérence, les temporisations, les démonstrations sans effet, les retraites sans cause, les marches sans but, les combats partiels, et à la fin la honte commune. Il n'est pas donné à l'égoïsme de produire les miracles du dévouement. Les ambitions font les soldats: les principes seuls font les héros.

III. — La Pologne, déchirée par ses dernières dissensions, touchait à un second partage. La Russie, la Prusse et l'Autriche, plus attentives à la Pologne qu'à la France, s'entre-regardaient sans cesse, pour empêcher que l'une de trois puissances

ne s'emparât seule de la proie, pendant la distraction des autres. La Russie, sous prétexte d'observer les Turcs, et d'étouffer la révolution dans la Pologne méridionale, n'envoyait point de contingent à la coalition. Elle se bornait à tenir une flotte dans la Baltique pour empêcher que les neutres n'apportassent des secours, des vivres et du fer dans les ports français. La politique de la cour de Vienne était amortie par le baron de Thugut, nommé récemment premier ministre.

Le baron de Thugut, fils d'un batelier de Lintz, remarqué pour ses facultés précoces par Marie-Thérèse, élevé par elle dans la diplomatie, longtemps employé à des négociations secrètes à Constantinople, à Varsovie, à Pétersbourg, avait résidé à Paris pendant les orages de la révolution. Il en goûtait les principes, en connaissait les acteurs, et passait pour avoir respiré dans ce foyer les miasmes contagieux de la philosophie et de la liberté. Thugut, affilié aux sociétés secrètes, comme le duc de Brunswick, ne voulait pas éteindre, mais modérer seulement le feu de la révolution que la France couvait pour le monde. D'accord en cela avec Joseph II, cet empereur philosophe, il avait passé du service de ce prince au service de François II, prince antirévolutionnaire.

Thugut, pour flatter le nouvel empereur, avait conseillé la guerre à la France; mais il avait fait nommer, pour conduire la guerre, le prince de Cobourg, entièrement soumis à sa direction occulte. Thugut contenait donc la guerre tout en la déclarant.

Depuis la victoire de Neerwinde, le cabinet de Vienne et le prince de Cobourg s'étaient plus occupés de raffermir la domination autrichienne en Belgique que de poursuivre leurs succès contre la France. Dampierre avait succédé à Dumouriez. Ayant reçu l'ordre de la convention d'attaquer l'armée autrichienne, campée entre Maubeuge et Saint-Amand, Dampierre obéit sans espoir, et marcha à l'ennemi couvert par des bois, des abatis et des redoutes. Cinq fois nos colonnes d'attaque reculèrent en désordre devant Clairfayt, le plus énergique des généraux de Cobourg. A la sixième attaque, Dampierre, à la tête d'un détachement d'élite, s'élança à cheval sur une redoute. — » Où courez-vous, *mon père!* « *lui* crie son fils qui lui servait d'aide-de-camp; » vous *allez à une mort* inutile et certaine. — Oui, mon ami, « lui ré-

pond son père, »mais j'aime mieux mourir au champ d'honneur que sous le couteau de la guillotine! « A peine le général avait-il proféré ces mots, qu'un boulet de canon lui emporta la cuisse et le jeta expirant sur la poussière.

IV. — Le prince de Cobourg, stimulé en vain par Clairfayt et par le duc d'York, qui commandait l'armée anglo-hanovrienne combinée, ne poursuivit pas l'armée française, et la laissa reprendre tranquillement la position forte du camp de César. En douze jours les coalisés auraient pu camper sur les hauteurs de Montmartre. L'Autriche ne voulait ni trop vaincre ni être trop vaincue; la Prusse le voulait encore moins. Uniquement occupée d'abaisser en Allemagne l'influence de l'Autriche, de ronger l'empire d'un côté, de s'assimiler la Pologne de l'autre, le cabinet de Berlin suivait la même politique qui lui avait fait lancer timidement et retirer honteusement ses armées en Champagne l'année précédente. Le duc de Brunswick, toujours à la tête des forces prussiennes, s'était contenté de reprendre Mayence. Imposante, nombreuse, mais presque immobile, l'armée prussienne était en observation plutôt qu'en campagne.

Le roi de Prusse, les yeux toujours tournés sur la Pologne, était dans son camp. Lord Beauchamp, négociateur anglais, vint de Londres mettre un terme à l'indécision de ce prince et lui faire signer un traité d'alliance avec l'Angleterre. Les deux puissances s'y garantissaient respectivement leurs États contre la France.

Cependant le prince de Cobourg ayant pris Condé et déclaré qu'il l'occupait pour l'empereur et par droit de conquête, le cabinet prussien s'indigna d'être dupe des desseins ambitieux de l'Autriche et de l'Angleterre, et médita de nouvelles défections. Des paroles d'intelligence et des combinaisons de paix furent plusieurs fois échangées entre les généraux français Biron et Custine et l'agent confidentiel du roi de Prusse, l'habile et insinuant Lucchesini. On se combattait comme des peuples qui doivent se réconcilier bientôt.

Tout à coup le roi de Prusse partit inopinément pour la Pologne. L'Angleterre seule s'obstina à la lutte à mort contre la France. Elle avait pour cela deux motifs: l'un tout matériel, l'autre tout moral. Rivale de la France sur les mers, dans les co-

lonies et aux Indes orientales, disputant aux vaisseaux français la navigation et le commerce des mers, l'anéantissement de la marine française et l'occupation de nos ports dans la Méditerranée ou dans la Manche étaient pour elle une ambition trop naturelle et une trop riche dépouille de la guerre pour qu'elle ne les convoitât pas. D'un autre côté, bien que les théories libérales établissent, entre les esprits pensants des deux peuples, une sorte de fraternité et de solidarité, cependant, comme la liberté anglaise est tout aristocratique, et que la liberté française s'annonçait de plus en plus comme entièrement démocratique, l'instinct de l'aristocratie britannique s'indignait et s'effrayait de l'exemple d'une démocratie victorieuse, qui voulait se passer d'aristocrates comme de rois. Cette aristocratie britannique se sentait menacée dans son principe. D'abord indifférente à la chute du trône et aux humiliations du roi, la république lui était devenue odieuse depuis que la France prétendait couronner la souveraineté du peuple. Les doctrines des jacobins paraissaient des blasphèmes contre les institutions héréditaires de la Grande-Bretagne. Le triomphe de ces doctrines à Paris et sur le continent était, à ses yeux, la subversion de toute société connue. L'Angleterre soufflait ses terreurs et sa haine à toute l'Europe. Elle rangeait le monde en cordon sanitaire autour de ce foyer d'égalité. Elle nouait et renouait sans cesse le faisceau, toujours relâché, et souvent rompu, de la coalition. M. Pitt, qui fut pour son pays le génie personnifié de l'aristocratie, y était tout-puissant parce qu'il avait compris le premier ses périls. En vain l'opposition plus déclamatoire que solide de M. Fox et de ses amis persistait à blâmer la guerre et à contester les subsides. L'opinion britannique abandonnait ces amis obstinés de la révolution française, depuis que cette révolution tuait ses rois et ses reines et proscrivait ses premiers citoyens. Robespierre décréditait Fox. La guerre contre la France perdait, aux yeux des Anglais, le caractère de guerre d'ambition ou de guerre politique, et devenait la guerre sociale. M. Pitt obtenait tout, parce qu'il passait pour tout sauver.

V. — Le réseau des alliances contre-révolutionnaires de M. Pitt *s'étendait désormais* à tout le continent. Ce ministre avait pour *alliés l'Espagne*, arrachée au pacte de famille par le détrône-

ment des Bourbons de France ; la Russie et la Hollande, qui lui répondaient de la Suède et du Danemarck ; la Prusse, engagée par le traité du 14 juillet dernier ; l'Autriche, l'Empire, la plupart des princes indépendants de l'Allemagne, Naples, Venise, la Turquie enfin, qui avait refusé, à sa sollicitation, de recevoir l'ambassadeur français, Sémonville. Les cantons suisses eux-mêmes et surtout Berne et les petits cantons travaillés par ses agents et irrités par le meurtre des malheureux enfants de la Suisse, au 10 août et au 2 septembre, faisaient arrêter les envoyés français, Maret et Sémonville, sur le lac Majeur, et les livraient à l'Autriche, qui les emprisonnait dans ses casemates. Ainsi, malgré les tiraillements intérieurs de la coalition et l'antagonisme secret des trois principales puissances qui la composaient, l'Angleterre parvenait à la tenir en bataille plus qu'en campagne sur la Moselle et sur le Rhin, et elle soldait les efforts qu'elle lui arrachait contre nous.

Le duc d'York, fils du roi, prince brave et militaire instruit, commandait, à l'extrémité de la ligne du prince de Cobourg, une armée anglo-hanovrienne mêlée de quelques corps autrichiens et hessois. Le duc d'York s'impatientait de la lenteur et de la timidité du généralissime. La seule armée qui pût défendre encore la convention était campée en avant d'Arras. Le passage de la Somme pouvait seul arrêter un moment les deux cent mille combattants que le prince de Cobourg pouvait porter sur Paris. Des plénipotentiaires envoyés de Vienne et de Berlin à Londres y délibérèrent avec M. Pitt et le cabinet anglais sur le plan de campagne. Au lieu de concentrer les forces de la coalition et de marcher en masse sur la Somme, on prit un parti plus conforme à l'esprit de division et d'incertitude qui neutralisait les cabinets et qui prévenait les grands résultats.

M. Pitt, à qui les dispositions des cours étaient trop connues et qui n'en attendait aucun effort énergique et sincère, voulut au moins assurer à l'Angleterre un point à la fois maritime et territorial sur le sol français. Le siége de Dunkerque fut résolu.

L'amiral Maxbridge eut ordre de faire préparer une escadre pour foudroyer la place pendant que le duc d'York l'attaquerait par terre. L'armée anglo-hanovrienne s'avança par Furnes et se divisa en deux corps, dont l'un, sous le commandement du duc

d'York, assiégea Dunkerque ; l'autre, sous les ordres du maréchal Freytag, occupa la petite ville d'Hondschoote, et couvrit ainsi l'armée assiégeante. Ces deux armées comptaient au moins trente-six mille combattants. Elles étaient liées à l'armée du prince de Cobourg par le corps d'armée du prince d'Orange, fort de seize mille combattants.

VI. — Le général Houchard, qui commandait en chef l'armée française du Nord, reçut de Carnot l'ordre de délivrer Dunkerque à tout prix. Cette place, hors d'état de se soutenir longtemp, faisait des prodiges de patriotisme et de courage pour échapper à l'humiliation de se rendre aux Anglais. Jourdan, chef de bataillon peu de jours avant, aujourd'hui général par l'inspiration de Carnot, commandait un corps de dix mille hommes campé sur les hauteurs de Cassel, à cinq lieues de Dunkerque. Informé des projets de l'ennemi sur cette ville, il y était accouru, avait présidé aux dispositions de défense, et, en retournant à sa division de Cassel, il avait laissé le commandement de Dunkerque au général Souham.

Un officier dont le nom ne devait pas tarder à éclater dans nos guerres, Lazare Hoche, assistait le général Souham dans les soins de la défense. Ce jeune homme se signalait au coup d'œil de Carnot par une ardeur et par une intelligence qui sont le crépuscule des grands hommes.

Carnot détacha quinze mille hommes des meilleurs soldats de l'armée du Rhin et les envoya au général en chef de l'armée du Nord pour donner du nerf aux nouvelles recrues qui composaient en masse cette armée. Carnot vint lui-même apporter à Houchard l'esprit et le plan des opérations difficiles dont le comité de salut public le chargeait.

Houchard s'avança, à la tête de quarante mille hommes, contre la ligne des Anglais. En passant à Cassel, il rallia les dix mille hommes de Jourdan et marcha sur Hondschoote. Le duc d'York et le maréchal Freytag s'étaient fortifiés dans cette position. Leur flanc droit s'appuyait sur Bergues, leur gauche sur Furnes, leur centre sur les moulins, les redoutes, les haies, les murs crénelés dont ils avaient à loisir hérissé Hondschoote. Ils étaient adossés ainsi, à l'immense marais de Moërs. Ce marais s'étend entre Hondschoote et la mer. Des chaussées faciles à couper y

assuraient leur retraite ou leur communication avec le corps sous Dunkerque. Il semblait impossible d'aborder les ennemis dans cette position.

Le duc d'York, Freytag, Walmoden se reposaient avec une entière sécurité sur la force de cette assiette et sur le nombre de leurs troupes. Ils ne cessaient cependant d'accuser la lenteur de l'amiral Maxbridge à exécuter les ordres de M. Pitt et à conduire devant Dunkerque l'escadre qui devait seconder les assiégeants. Cette escadre ne paraissait pas en mer. Une flottille de chaloupes canonnières françaises embossées dans la grande rade de Dunkerque labourait incessamment de ses projectiles les dunes de sable où campait l'armée anglaise.

VII. — Le 6 août, les avant-postes des deux armées se heurtèrent à Rexpoëde, gros village entre Cassel et Hondschoote. Jourdan, dispersant tout ce qui se trouvait devant lui, avait balayé la route et les villages jusque-là, et faisait halte pour passer la nuit. Trois bataillons occupaient le village. Le corps principal de Jourdan campait en arrière, la cavalerie bivaquait dans les prairies et dans les jardins. A la chute du jour, le général Freytag et le prince Adolphe, un des fils du roi d'Angleterre, qui précédaient de quelques pas leurs troupes, tombèrent dans ces bivacs et furent faits prisonniers par les Français. Walmoden occupait Wormouth. Informé de la présence des Français à Rexpoëde, il quitta à minuit sa position, fondit sur Rexpoëde, dispersa l'avant-garde des trois bataillons, délivra Freytag et le prince Adolphe, et faillit prendre le général Houchard et les deux représentants du peuple, Delbrel et Levasseur, qui venaient d'arriver et qui soupaient dans ce village. Jourdan, accouru aux coups de fusil, ne put que sauver son général en chef et les représentants. Les trois bataillons engagés dans le village se débandèrent et furent recueillis par le général Collaud, qui bivaquait à Ost-Capelle. Jourdan, après de vains efforts pour rentrer dans Rexpoëde, revint dans la nuit rejoindre Houchard et les représentants à Rembek. Son cheval, criblé de coups de fusil, tomba mort sous lui à la porte du village. Walmoden, après cette heureuse rencontre, replia sa division sur Hondschoote et ranima par ses récits la confiance de l'armée anglaise.

Le 7, Houchard groupa ses forces. Il reconnut de plus près la

ville et les avant-postes d'Hondschoote. Un excès de prudence l'engagea à détacher une de ses divisions pour observer les vingt mille Anglais campés sous Dunkerque. Il se dissémina et s'affaiblit ainsi. Tous ces généraux vieillis dans la routine oubliaient qu'une victoire donne tout au vainqueur. Le 8, il attaqua.

Freytag, blessé l'avant-veille à Rexpoëde, était incapable de monter à cheval. Walmoden commandait. Il avait déployé son armée dans les prairies en avant d'Hondschoote. Du côté des Français, Collaud commandait la droite, Jourdan la gauche, Houchard le centre, Vandamme l'avant-garde. Une redoute de onze pièces de canon couvrait la ville et battait à la fois la route de Bergues et la route de Blenheim. Une autre redoute balayait la route de Waren. Les abords de ces redoutes étaient inondés. Il fallait les enlever en marchant dans l'eau jusqu'à la ceinture, exposés pendant dix minutes au feu des pièces et des bataillons couverts par des murs et par des taillis. Houchard, qui ménageait ses troupes, usait le feu, et perdait le jour, à des attaques chaudes, mais lentes, qui ne permettaient pas à un corps de son armée de dépasser l'autre et qui, en ne compromettant rien, perdaient tout.

Le représentant du peuple Levasseur, militaire ignorant mais patriote intrépide, ne cessait de gourmander le général, de lui demander compte de chacun de ses ordres, de le menacer de le destituer s'il n'obtempérait pas à ses observations. A cheval à la tête des colonnes, passant de la gauche au centre et du centre à la droite, Levasseur, revêtu de l'écharpe tricolore et le panache flottant sur son chapeau, faisait rougir les soldats et trembler les généraux. Il montrait d'une main Hondschoote en avant, et de l'autre la guillotine en arrière. La convention avait ordonné la victoire, la patrie voulait sauver Dunkerque. Levasseur n'admettait pas de discussion même avec le feu.

Au moment où il haranguait du haut d'un tertre une colonne hésitante, engagée et foudroyée dans le chemin creux de Kellem, un boulet de canon brise les reins de son cheval. Levasseur tombe, se relève, se fait amener un autre cheval et s'aperçoit que le bataillon s'est arrêté. « Marchez toujours ! » s'écrie-t-il, « *je serai à la redoute avant vous.* » Et il se replace à leur tête. *Il rencontre* Jourdan blessé, perdant son sang et s'indignant

comme lui de l'indécision du général en chef. »Qu'allons-nous devenir avec un pareil chef! « s'écrivait Jourdan,« il y a deux fois plus de monde pour défendre Hondschoote que nous n'en avons pour l'attaquer. — Jourdan,« lui dit Levasseur, »vous êtes militaire, dites-moi ce qu'il y a à faire et cela sera fait. — Une seule chose, « dit Jourdan, »et nous pouvons vaincre encore: cesser le feu qui nous décime sans affaiblir l'ennemi, battre la charge sur toute la ligne et marcher à la baïonnette.«

VIII. — Levasseur et Delbrel sanctionnent par leurs ordres l'inspiration de Jourdan. Jourdan lui-même, son sang étanché, s'élance en avant de ses colonnes. Un silence plus terrible que la fusillade règne sur toute la ligne française. Elle s'avance comme une vague d'acier sur les retranchements anglais. Quatre mille soldats ou officiers restent blessés ou morts dans les chemins creux, sous les haies, au pied des moulins à vent fortifiés qui entourent les redoutes. Les redoutes elles-mêmes, abordées de front, s'éteignent sous le sang des canonniers qui les servent. Collaud, Jourdan, Houchard font avancer des canons et des obusiers à l'entrée des rues, dont les retranchements s'écroulent sous les projectiles. Les Hanovriens et les Anglais se replient en bon ordre, défendant encore la place, l'église, l'hôtel de ville, criblés de boulets. Le vieux château d'Hondschoote, habité par les généraux ennemis, et depuis quelques jours témoin des fêtes de l'état-major anglais et hanovrien, est incendié par les obus. Cet édifice ensevelit sous ses toits, sous les pans des murs et dans ses fossés des centaines de cadavres et le corps du général Cochenhousen tué dans le combat.

Assailli et forcé de toutes parts, excepté du côté de la Belgique, Walmoden se retire avec les débris de son armée sur Furnes. Le duc d'York, qui avait assisté et combattu de sa personne à Hondschoote, se porte au galop, à travers les marais du Moërs, à son camp de Dunkerque, pour aller lever le siége. Houchard, malgré les observations de Jourdan et des représentants, qui le conjuraient d'achever sa victoire et d'en cueillir le fruit en poursuivant les Hanovriens sur la route de Furnes, et en coupant ainsi en deux l'armée ennemie, s'endormit deux jours à Hondschoote. Cette manœuvre aussi simple que facile enfermait l'armée assiégeante du *duc d'York* entre les remparts de Dunkerque et les

quarante mille hommes victorieux de Houchard. Pas un Anglais n'eut échappé. La mer était aux Français. Hoche et une garnison intrépide étaient dans Dunkerque. Les dunes de cette place eussent été en deux heures de marche les fourches caudines de l'Angleterre. Le général ne vit pas ou n'osa pas toute sa fortune. Il laissa l'armée du duc d'York filer en paix le long de la mer, par une langue de sable qui joint Dunkerque à Furnes, et se renouer en Belgique aux corps de Walmoden et du prince d'Orange. Houchard vainqueur se conduisait en vaincu, et regagna Menin au milieu des murmures de son armée.

IX. — La nouvelle de la victoire d'Hondschoote combla de joie Paris; mais la joie même du peuple fut cruelle. La convention reprocha comme une trahison au général victorieux sa victoire. Ses commissaires à l'armée du Nord, Hentz, Peyssard et Duquesnoy, destituèrent Houchard et l'envoyèrent au tribunal révolutionnaire. »Houchard est coupable,« disaient-ils à la convention, »de n'avoir vaincu qu'à demi; l'armée est républicaine, elle verra avec plaisir qu'un traître soit livré à la justice et que les représentants du peuple veillent sur les généraux.« L'infortuné Houchard fut condamné à mort et subit son supplice avec l'intrépidité d'un soldat et le calme d'un innocent. Il n'était coupable que de vieillesse. Sa mort apprit aux généraux de la république que la victoire même ne couvrait pas contre l'échafaud, et qu'il n'y avait de sûreté que dans une complète obéissance aux ordres des représentants du peuple. Dans une guerre extrême et où la nation combat tout entière, c'est le peuple qui commande, et les représentants sont en même temps les généraux.

Les opérations militaires sur nos autres frontières jusqu'au mois de janvier 1794 se bornèrent à l'occupation de la Savoie par Kellermann, du comté de Nice par Biron (ces deux généraux luttaient, dans des actions éclatantes mais partielles, contre l'armée austro-sarde, forte de quatre-vingt mille hommes, et contre d'inexpugnables remparts naturels); à une campagne malheureuse des Français dans les Pyrénées contre le général Ricardos, mais où le vieux général français Dagobert, âgé de soixante et quinze ans, se couvrit de gloire et répara vingt fois les échecs que l'insuffisance du nombre et les hasards de la guerre de montagne firent subir à nos armées; aux manœuvres de Houchard

et de Jourdan son successeur pour couvrir Maubeuge. but combiné des opérations des coalisés, à qui Maubeuge ouvrait les débouchés de Paris.

Maubeuge, défendue par une forte garnison et par un camp retranché de vingt-cinq mille hommes, était décimée par la disette et par les épidémies. Cent vingt mille hommes l'entouraient. Le vieux général Ferrand commandait le camp, le général Chancel la place. Leur intrépidité ne pouvait plus rien contre la faim, contre la maladie et contre le défaut de munitions qu'un long siége avait épuisées. Le patriotisme des généraux, des soldats et des habitants disputait seul quelques heures de plus cette porte de la France, quand Jourdan et Carnot annoncèrent leur approche par le bruit du canon. Quatre-vingt mille hommes du prince de Cobourg retranchés, comme autrefois Dumouriez dans l'Argonne, sur une position dont Wattignies était le centre, attendaient les Français. L'armée française les aborde sur cinq colonnes, le 15 novembre, à dix heures du matin. Nos soldats hésitaient et reculaient sur plusieurs points. Carnot, présent et combattant, accuse la lâcheté de Jourdan. Ce mot odieux, répété au général, l'indigne jusqu'à la démence. Il s'élance à une mort certaine avec une de ses divisions pour escalader un plateau inaccessible, sous le feu des batteries de Clairfayt. Sa colonne presque entière est balayée. Il survit presque seul. Carnot le console, reconnaît son injustice et son erreur, et le laisse libre d'exécuter son premier plan. Jourdan alors masse vingt-cinq mille hommes au centre. Les bataillons français renferment dans leurs carrés des batteries volantes, s'ouvrant pour les laisser tirer, se refermant pour les couvrir, et élèvent ainsi une citadelle mobile avec eux au sommet du plateau. Tout est balayé par cette formidable colonne. Des masses de cavalerie impériale s'efforcent en vain de culbuter les têtes des autres colonnes. Une seule, celle du général Gratien, se laisse rompre et se débande. Le représentant Duquesnoy, qui se trouve là, destitue Gratien, prend le commandement au nom de la patrie, rallie les soldats et les ramène à la victoire. Wattignies est emportée. Les Autrichiens fuient ou meurent. Du haut du champ de bataille, Carnot et Jourdan aperçoivent Maubeuge et entendent le canon de ses remparts répondre *par des salves* de joie aux décharges de ses libérateurs.

La bataille de Wattignies, premier succès d'un général dont Carnot avait deviné le génie, eut été plus décisive si les vingt-cinq mille hommes du camp de Maubeuge, sous le général Ferrand, auraient coopéré à l'action et empêché le prince de Cobourg et Clairfayt de repasser la Sambre. Les soldats de la ville et du camp demandaient, avec l'instinct de la guerre, ce passage. Le général Chancel, qui commandait dans Maubeuge, le voulait. Le défaut d'ordres et l'excessive prudence empêchèrent Ferrand d'y consentir. Il fallait une victime à la convention : Chancel monta à l'échafaud.

X.—A l'armée du Rhin, l'arbitraire ombrageux des représentants du peuple venait de remplacer dans le commandement Custine par Beauharnais, Beauharnais par Landremont, Landremont par Carlen, simple capitaine un mois avant ; Carlen enfin par Pichegru. Cette armée, forte de quarante-cinq mille hommes, défendait l'entrée de l'Alsace par les lignes fortifiées de Wissembourg. Wurmser, le plus aventureux quoique le plus âgé des généraux de l'Empire, surprit ces lignes et les emporta par l'impéritie de Carlen. Ce général, menacé d'un autre côté par le duc de Brunswick, s'était retiré jusque sur les hauteurs de Saverne et de Strasbourg. Wurmser, Alsacien de naissance, entra triomphant dans Haguenau, sa patrie. La terreur avait perverti jusqu'à la trahison l'esprit d'une partie de la population de Strasbourg, ce boulevard du patriotisme. Des intelligences pour la reddition de la place s'établirent entre Wurmser et les principales familles de la ville. La seule condition était que le général autrichien occuperait la ville au nom de Louis XVII. Ce complot, découvert à temps, conduisit à la guillotine soixante et dix habitants de Strasbourg, les uns convaincus, les autres soupçonnés seulement de royalisme. Le fort Vauban fut emporté par les Autrichiens, Landau allait tomber. Saint-Just et Lebas furent envoyés en Alsace pour intimider la trahison ou la faiblesse par la mort. Pichegru et Hoche arrivèrent, l'un pour saisir le commandement de l'armée du Rhin, l'autre pour prendre à vingt-cinq ans celui de l'armée de la Moselle. L'espérance rentra avec eux dans les camps pendant que la terreur entrait avec Saint-Just dans les villes. » Nous allons être commandés comme des Français doivent l'être, « écrivait-on de l'armée après avoir été passé en re-

vue par les deux généraux. »Pichegru a la gravité du génie. Hoche est jeune comme la révolution, robuste comme le peuple. Son regard est fier et élevé comme celui de l'aigle.« Ces deux nouveaux chefs devaient justifier l'enthousiasme de l'armée. Pichegru, d'abord répétiteur d'études mathématiques chez les moines d'Arbois, sa ville natale, puis engagé comme simple soldat dans la guerre d'Amérique, rentré dans sa patrie au moment de la révolution, avait présidé au club de Besançon. Un bataillon, sans chef, passant par cette ville en 1791, le prit au club pour son commandant. En deux ans son énergie, ses lumières, son empire sur les hommes l'avaient élevé au grade de général de division. Robespierre et Collot-d'Herbois le protégeaient. Ils voyaient en lui un de ces chefs convenables aux républiques: sortis de l'obscurité, modestes, pleins de génie mais sans éclat; capables de servir, incapables d'offusquer. »Je jure,« leur écrivit Pichegru en prenant le commandement, »de faire triompher la montagne!« Il ne devait pas tarder à accomplir ses promesses et à les tromper; à couvrir de gloire et à trahir la république: homme à qui son élévation rapide et le sentiment de son génie firent rêver une dictature chimérique sur les débris de la république et de la royauté; fatal aux deux partis et surtout à lui-même. Hoche, beau, jeune, martial; héros antique par la figure, par la stature, par le bras; héros moderne par l'étude, par la lecture, par la méditation qui placent la force dans l'intelligence; enfant d'une pauvre famille, mais portant sur le front l'aristocratie des grandes destinées; engagé à seize ans dans les gardes-françaises, faisant à prix d'une demi-solde le service de ses camarades, employant cette solde gagnée le jour à acheter des ouvrages de guerre et d'histoire pour occuper ses nuits et pour enivrer son âme d'instruction et de gloire. Envoyé à Paris comme aide de camp du général Leveneur après la défection de Dumouriez, il avait été introduit au comité de salut public pour y révéler l'état de l'armée. Il avait étonné le comité par la précision de ses réponses, par la portée de ses vues et par l'éloquence martiale de sa parole. Cette entrevue, où les hommes d'État pressentirent l'homme de guerre, lui mérita le grade d'adjutant-général. La défense de Dunkerque lui avait valu l'attention de Carnot et le grade de général de brigade. Il s'empara

du commandement comme de son bien. Plus on l'élevait, plus il semblait grand : c'est la perspective des hommes prédestinés à l'œil de la postérité. Des manœuvres savantes sur Furnes et sur Ypres, pour réparer les fautes d'Houchard, le portèrent comme de plain-pied au commandement de l'armée de la Moselle. Hoche n'avait qu'un défaut : le sentiment de sa supériorité dégénérant souvent en dédain de ses collègues. Le sommet en toute chose lui semblait tellement sa place, qu'il ne pouvait souffrir qu'on le lui disputât. Dans une révolution où tout était accessible à l'ambition et au génie, si la mort n'eût pas arrêté Hoche, on ne saurait dire jusqu'où il serait monté.

En Vendée, les généraux envoyés coup sur coup par le comité de salut public usaient leurs bataillons contre une guerre civile qui renaissait sous leurs pas. Ils gagnaient des batailles et perdaient la campagne. Cette guerre sociale, la plus dangereuse de toutes celles qu'eût à soutenir la république, mérite une place à part et un récit non interrompu. Nous placerons ce récit dans un large cadre, au moment où cette guerre eut à la fois le plus d'activité, le plus de grandeur et le plus de désastres.

Deux autres foyers d'insurrection, Lyon et Toulon, éclataient au même moment au sein de la république ; ils appelaient vers le Midi les regards, la main et l'énergie désespérée de la convention. Nous allons en retracer brièvement les éléments, la fermentation, l'explosion et l'étouffement par les armes et par les supplices, double action du comité de salut public.

XI. — Lyon est situé, comme toutes les grandes villes de manufactures, à ce point précis des territoires où le sol, les cultures, les combustibles, le feu, les eaux et les populations touffues fournissent tous les éléments et tous les bras nécessaires à un grand travail, et où les vallées, les plaines, les routes et les fleuves s'ouvrent, se ramifient et coulent pour porter et distribuer les produits aux provinces ou aux mers. La géographie et l'industrie se comprennent et semblent combiner l'assiette de ces vastes ateliers humains. Ce phénomène est si instinctif qu'on l'observe même chez les animaux en apparence dépourvus de raisonnement. Les grandes fourmilières et les grandes réunions d'abeilles dans les ruches sont toujours placées à l'embouchure et à l'embranchement des chemins, des eaux et des vallées.

Le site militaire de Lyon est conforme à son site commercial. Une haute presqu'île, appelée la Dombe, s'étend de Trévoux d'un côté et de Meximieux de l'autre, entre deux grands cours d'eau, le Rhône et la Saône. Cette langue de terre fertile court, en se rétrécissant toujours, jusqu'à un plateau élevé, appelé la Croix-Rousse, faubourg de Lyon. Là, le plateau, rongé presque à pic par les deux fleuves, s'affaisse tout à coup, descend en rampes rapides et s'étend ensuite en plaine basse et triangulaire jusqu'au confluent des deux eaux. Cette plaine étroite et longue est le corps de la ville.

Le Rhône, torrent immense, mal encaissé par la nature, roule à gauche des eaux tumultueuses et larges qui vont s'engouffrer dans la profonde vallée de Vienne, de Valence et d'Avignon, creusée en lit vers la Méditerranée. Il emporte, avec la rapidité d'une écluse, les barques, les radeaux, les bois, les fers, les ballots, les houilles que les forêts, les mines, les fabriques, la navigation confient à son courant.

A droite, la Saône, rivière presque aussi large, mais plus douce et plus maniable que le Rhône, coule lentement des montagnes et des vallées de l'ancienne Bourgogne, pénètre dans Lyon par une gorge étroite embarrassée encore de quelques îles, et se glisse entre les quais de la ville, sous les collines de Fourvières et de Sainte-Foi, qui la dominent à l'ouest, et va se confondre dans le lit du Rhône à la pointe marécageuse de Perrache.

La ville, trop resserrée par les deux rivières, a franchi sa première enceinte, et, pour ainsi dire, débordé de la presqu'île du côté de la Saône. Sa cathédrale, ses tribunaux et ses quartiers les plus paisibles sont jetés et entassés entre la montagne et la rivière. Des rues sont dressées comme des échelles contre les pentes. Les maisons semblent grimper contre le roc et se suspendre aux flancs des collines. Plusieurs ponts, les uns de pierre, les autres de bois, font communiquer entre eux ces deux quartiers de la ville.

XII. — Du côté opposé, la ville, assise sur une plage élevée, étale au levant la longue et opulente façade de ses quais Saint-Clair. Aucune colline, aucune ondulation de terrain n'encaisse le Rhône et n'intercepte la vue. Le fleuve y coule presque au niveau des basses *terres des Brotteaux*. Les vastes plaines du Dauphiné

souvent inondées par les débordements du Rhône, s'étendent au loin et laissent le regard se développer jusqu'aux collines noires et houleuses du Bugey à gauche, en face et à droite jusqu'aux cimes des Alpes, de la Suisse, de la Savoie et de l'Italie. Les neiges éclatantes de ces montagnes se confondent à l'horizon avec les nuages.

Entre les quais du Rhône et les quais de la Saône s'étend la ville proprement dite, avec ses quartiers populeux, ses places, ses rues, ses établissements publics, son hôtel de ville, ses marchés, ses hôpitaux, ses théâtres. L'espace étroit a pressé les rangs, entassé et amoncelé les édifices. On voit que partout la population, les ateliers, l'activité, la richesse, le travail ont disputé la place à l'air et à la lumière, choses sans prix dans le commerce. En entrant dans la ville, son aspect sombre, austère et monacal saisit le cœur. Les chambres étroites, les maisons hautes, le jour rare, les murs enfumés, les portes basses, les fenêtres aux châssis de papier huilé pour épargner les vitres, les magasins obstrués de caisses et de ballots, le mouvement affairé mais silencieux des rues, des quais, des places publiques, le visage soucieux et préoccupé des citoyens, qui ne perdent point le temps en conversations oiseuses, mais qui s'abordent d'un geste et qui se séparent après un mot bref échangé en marchant, l'absence de voitures de luxe, de chevaux, de promeneurs dans les quartiers riches, tout annonce une ville sérieuse, occupée d'une seule pensée, âme de cette ville de travail : cette pensée visible, c'est le gain.

XIII. — Sa population offre, dans ses traits, un contraste frappant avec la population riante, légère et martiale des autres grandes villes de la France. Les hommes sont grands, forts, d'une stature massive, mais où les muscles sont détendus et où la chair domine. Les femmes, d'une beauté idéale et presque asiatique, ont dans les yeux, dans la physionomie, dans la démarche, une mollesse et une langueur qui rappellent la vie inanimée et sédentaire de l'Orient. On sent à leur contenance qu'elles sont là, pour les hommes, des objets d'attachement, mais non des idoles et des jouets de plaisir. Leur séduction même a cette décence grave qui est comme la sainteté de la beauté ; leur regard est tendre mais chaste : passions à l'ombre ; population ardente du Midi préservée par les mœurs du Nord.

A côté de la légèreté de la France du centre et de la vivacité turbulente de la France méridionale, le peuple de Lyon forme un peuple à part; colonie lombarde implantée et naturalisée entre deux fleuves sur le sol français. Son caractère est analogue à sa conformation. Bien que douée de facultés riches par la nature et par le climat, l'intelligence du peuple y est patiente, lente et paresseuse. La contention exclusive et uniforme de la population tout entière vers un seul but, le gain, a absorbé dans ce peuple les autres aptitudes. Les lettres sont négligées à Lyon, les arts de l'esprit y languissent, les métiers sont préférés. La peinture y fleurit. La musique, le moins intellectuel et le plus sensuel de tous les arts, y est cultivée. Cet art convient à une ville qui va le soir, après une journée laborieuse, acheter dans ses théâtres ses plaisirs comme elle achète tout.

Le choc des idées et des systèmes, qui agite et qui ébruite le monde intellectuel, s'amortit dans ces murs. Une telle ville change peu ses idées, parce qu'elle n'a pas le temps de les réfléchir. Elle vit de ses traditions et se transmet ses mœurs et ses opinions héréditaires comme ses pièces d'or: sans les vérifier ni les souder. C'est la ville de la régularité, de l'habitude et de l'ordre. Une sage routine de mœurs et de vie est, avec l'économie, la vertu qui élève au plus haut degré d'estime publique. Les grandes lumières offusquent, les grands talents inquiètent, parce qu'ils dérangent la règle, cette souveraine des mœurs. Les supériorités y subissent l'ostracisme de l'indifférence. Aussi Lyon a-t-il montré souvent un grand peuple, rarement de grands hommes.

XIV. — On conçoit que les vertus d'un tel peuple doivent participer de sa nature. Il en a de grandes, et entre toutes le travail, l'économie et la probité. Ses vertus mêmes sont lucratives. Il est religieux, mais non jusqu'au fanatisme, qui suppose l'enthousiasme. Son clergé nombreux, respecté, obéi, y exerce un empire absolu sur les familles, sur les femmes, sur l'éducation des enfants, sur la noblesse et sur le peuple. Des monastères de tous les ordres religieux d'hommes ou de femmes y couvrent les collines. L'Italie semble déborder jusque-là, par-dessus les Alpes, avec ses pompes religieuses et son esprit sacerdotal. L'imagination du peuple s'y entretient avec une infatigable

avidité d'images miraculeuses, de statues animées, de chapelles privilégiées, de pélerinages, de prédictions, d'apparitions, de prodiges. Lyon se souvient d'avoir été la première colonie du christianisme dans les Gaules. Les tombeaux de ses saints et de ses martyrs, ses catacombes, ses églises romanes, sa cathédrale gothique de Saint-Jean; tout rappelle la Rome des Gaules. Tout atteste, dans l'aspect extérieur de la ville et dans les rites de son peuple pieux, que le catholicisme était profondément incrusté dans son âme, comme dans son sol, et que pour l'extirper il aurait fallu extirper la ville elle-même.

XV. — Lyon forme deux villes distinctes, et contient en apparence deux peuples : la ville du commerce, qui s'étend des hauteurs de la Croix-Rousse jusqu'à la place de Bellecour, et qui a pour centre la place des Terreaux ; la ville de la noblesse, des capitalistes, du commerce enrichi et rassasié, qui se repose, et qui s'étend autour de la place de Bellecour et dans les quartiers opulents de Perrache. Là le travail, ici le loisir ; là la bourgeoisie, ici l'aristocratie. Mais, à l'exception d'un très-petit nombre de familles militaires et féodales, cette noblesse de capitaux diffère peu de la bourgeoisie d'où elle sort. Elle ne travaille plus elle-même, il est vrai ; mais elle place et surveille ses capitaux dans la fabrique et dans le commerce de la ville manufacturière. Les fabricants sont les fermiers industriels de ces riches prêteurs.

La ville est essentiellement plébéienne. La bourgeoisie, innombrable, riche, sans faste, sortant sans cesse du peuple et y rentrant sans honte par le travail des mains, rappelle ces corps d'arts et de métiers de la *soie* et de la *laine* de la république commerciale de Florence, dont Machiavel raconte l'histoire, et qui, s'honorant de leur industrie et portant pour drapeau les outils du fouleur et du tisseur, formaient des factions dans l'État et des castes dans la démocratie. Tel était alors et tel est encore aujourd'hui Lyon. Au-dessous de cette universelle bourgeoisie s'étend une population de deux cent mille ouvriers, résidant dans la ville, dans les faubourgs, dans les petites villes et dans les villages du territoire lyonnais. Cette population est employée par les fabricants aux différents métiers de leur industrie et surtout à la préparation de la soie.

Ce peuple de travailleurs n'est point entassé, comme dans d'autres villes, dans d'immenses ateliers communs où l'homme, traité comme un rouage mécanique, s'avilit dans la foule, se pervertit par le contact, et s'use par le frottement continuel avec d'autres hommes. Chaque atelier de Lyon est une famille composée du mari, de la femme, des enfants. Cette famille va chercher toutes les semaines l'ouvrage, la soie, les modèles. Les ouvriers emportent chez eux les matières premières, les ourdissent à domicile, et reçoivent, en les rendant aux fabricants, le prix convenu pour chaque pièce de soierie manufacturée. Ce genre de fabrication, en conservant à l'ouvrier son individualité, son isolement, son foyer de famille, ses mœurs et sa religion, est mille fois moins propice à la sédition et à la corruption du peuple que ces armées de machines vivantes, disciplinées par les autres industries, dans des ateliers communs où une étincelle produit l'explosion et l'embrassement. Ce travail à la tâche établit de plus, entre la bourgeoisie et le peuple, des rapports continuels et une mutuelle solidarité de bénéfices ou de pertes, éminemment propres à unir les deux classes par une communauté de mœurs et par une communauté d'intérêts. Les villes des montagnes du Forez, Saint-Étienne, Rive-de-Giers, Vienne, Montbrizon, Saint-Chamon sont autant de colonies occupées des mêmes industries, régies par les mêmes mœurs, animées par le même esprit. Cette population de même race, groupée ou disséminée, d'environ cinq cent mille âmes, est essentiellement active comme le travail, morale comme la religion, sédentaire comme l'habitude, parcimonieuse comme le gain, conservatrice comme la propriété. Tout ébranlement des choses l'inquiète. Le chômage ou le travail, la perte ou le bénéfice sont pour ce peuple toute la politique et tout le gouvernement.

XVI. — On comprend qu'un tel peuple soit plus républicain que monarchique, car sa constitution sociale est au fond une république d'intérêts et une démocratie de mœurs. Étranger aux cours, dédaigneux pour la noblesse, la chute de ces hautes supériorités de l'État était plus propre à caresser son orgueil plébéien qu'à l'affliger. Partout le travail est républicain et l'oisiveté est monarchique. Aussi, bien que la ville de Lyon fût plus inattentive qu'aucune autre ville de France au mouvement et à l'in-

telligence de la philosophie sociale qui préparait la révolution, les premiers symptômes d'affaiblissement de la monarchie et de souveraineté naissante du peuple réjouirent sa bourgeoisie. Elle n'y vit que l'abaissement de ses patriciens, et la restauration de son gouvernement municipal. Depuis des siècles sa municipalité et ses évêques avaient été son gouvernement, comme dans les débris des cités romaines qui s'étaient conservés à travers le moyen-âge. Les états généraux, la résurrection de l'assemblée nationale, l'humiliation de la cour, l'égalité des ordres de l'État, la destruction des priviléges, la chute de la Bastille, les doctrines de l'assemblée constituante, les réformes de Mirabeau, les popularités de La Fayette et des Lameth, la création de la garde nationale, la constitution de 1791 enfin, toutes ces dépouilles de l'aristocratie et du pouvoir royal arrachées au trône, jetées à la nation par les Girondins, le 10 août même, où l'on croyait combler si vite et si aisément le vide du trône par une constitution de république régulière et propriétaire, avaient souri, dans le principe, à la bourgeoisie de Lyon. La révolution de Paris y avait eu ses contre-coups applaudis, mais modérés par l'esprit essentiellement propriétaire du pays.

Les premières agitations de Lyon avaient été soufflées par Roland et sa femme, qui habitaient alors les environs. Roland et ses amis avaient attisé par leurs écrits, par leurs journaux, par leurs clubs, le feu dormant du jacobinisme. Ce feu, si incendiaire dans le reste de la France, s'était allumé lentement et difficilement à Lyon. Aussitôt qu'une doctrine se traduisait en désordre et menaçait le commerce, elle devenait impopulaire. La société tout entière à Lyon n'a qu'un signe : l'écu. Tout ce qui l'attaque ou tout ce qui le fait disparaître est antisocial. Ce peuple a déifié la propriété.

Il en était résulté que le jacobinisme, ne trouvant pas ses meneurs, ses orateurs et ses modérateurs dans les rangs de la bourgeoisie marchande ou du peuple honnête et laborieux, avait été forcé de les chercher dans la lie de la population flottante d'une grande ville, dans les étrangers sans patrie, dans des hommes perdus de mœurs et de dettes qui n'avaient rien à perdre dans l'incendie, tout à trouver dans les décombres. Cette constitution des clubs et du jacobinisme à Lyon, en les rendant plus infâmes,

les rendait par là même plus séditieux, plus exagérés et plus odieux aux citoyens. Tout y était extrême. Comme Bordeaux, Marseille et Toulon, Lyon avait adopté avec passion les doctrines et les hommes de la Gironde. Robespierre, Danton, la montagne y étaient en horreur à la majorité. Le riche voyait, dans cette partie de la convention, les spoliateurs de sa fortune; le peuple, les proscripteurs de sa religion. Le commerce tarissait, le luxe tombait, on ne fabriquait plus que des armes. Du jour où la république atteignait ses banques, ses marchés, sa fabrique, ses métiers, ses prêtres, Lyon ne reconnaissait plus la république. La ville commençait à confondre ses plaintes avec celles des royalistes qui, de toutes les provinces voisines, venaient chercher la sûreté dans ses murs. Ces dispositions irritaient et enflammaient davantage les clubistes menaçants, mais contenus à Lyon.

XVII. — Il y avait alors dans cette ville un homme étrange, de la pire espèce des hommes dans les temps d'agitation : un fanatique de l'impossible. C'était un de ces insensés qui résument dans leur tête, non la passion, mais la démence de la multitude, un de ces prophètes du peuple que le peuple prend pour des inspirés parce qu'ils sont fous, et qu'il écoute comme des oracles parce qu'ils lui prédisent des destinées plus grandes que la nature et des triomphes plus complets que la portée de l'esprit humain. A la faveur de cette passion de l'impossible et de ces perspectives qui les trompent eux-mêmes les premiers, les hommes de ce genre entraînent le peuple à l'abîme, à travers l'illusion et à travers le sang. Cet homme se nommait Châlier.

Comme Marat, il était accouru de l'étranger à la lueur d'une révolution. Il était né en Piémont ou en Savoie d'une famille obscure, mais assez riche pour lui donner une éducation et un état. Destiné au sacerdoce, cette échelle dont le pied touchait au fond du peuple et dont les derniers échelons montaient au sommet de la société, Châlier avait été élevé pour cette profession, chez des moines de Lyon. Il y avait pris cette rigidité, cette contention d'esprit, cet ascétisme extérieur, cette affectation d'inspiration surnaturelle et ces bribes de poésie et d'éloquence sacrée qui, fermentant dans une tête faible avec les principes du moment, avaient produit en lui un de ces composés étranges où

le prêtre et le tribun, le prophète et le démagogue, le saint et le scélérat se mêlent dans un seul homme, pour enfanter un monstre impossible à comprendre et plus impossible à définir. On eut dit, en voyant Châlier, que la destinée de Lyon, si semblable à celle de Florence, avait voulu compléter la ressemblance en donnant à cette ville un agitateur inexplicable entre Savonarole et Marat.

Le bruit de la révolution, qui entrait dans son cloître, agitait le jeune lévite jusque dans ses études. Il rêvait une régénération après un cataclysme. Il épouvantait ses condisciples des fantômes sanglants qui obsédaient son imagination. Il écrivait dès lors ces lignes dont les mouvements brisés et incohérents affectent les soubresauts, les inspirations et les oracles bibliques: »Les têtes sont rétrécies, les âmes de glace; le genre humain est mort. Génie créateur! fais jaillir une nouvelle lumière et une nouvelle vie de ce chaos! J'aime les grands projets, les vertiges, l'audace, les chocs, les révolutions. Le grand Être a fait de belles choses, mais il est trop tranquille. Si j'étais Dieu, je remuerais les montagnes, les étoiles, les empires; je renverserais la nature pour la renouveler.«

La destinée de Châlier, avortée dans le bien comme dans le crime, était toute dans ces premiers jets de son âme. La folie n'est que l'avortement d'une pensée forte, mais impuissante, parce qu'elle n'a pas été conçue et gouvernée par la raison. Sous l'empire de cette obsession, Châlier laissa la prêtrise, entra dans un comptoir et voyagea quelque temps pour le commerce. Il fut chassé d'Italie pour y avoir propagé les dogmes révolutionnaires. Cette proscription le fit remarquer et adopter par Marat, par Robespierre, par Camille Desmoulins et par Fauchet. Il vint, sous leurs auspices, fonder à Lyon le club central, foyer ardent entretenu de son souffle et agité nuit et jour de sa parole. Ses discours, tour à tour bouffons et mystiques, frappèrent le peuple. Rien n'était raisonné, tout était lyrique dans son éloquence. Son idéal était évidemment le rôle de ces faux prophètes d'Israël, serviteurs de Jéhova et égorgeurs d'hommes.

XVIII. — Le mystère qui enveloppait sa vie, sa pauvreté, son *incorruptibilité*, son dévouement à la cause populaire, son *assiduité aux séances* publiques du club central, lui avaient donné

un immense ascendant sur les jacobins de Lyon. Il avait été nommé par les électeurs président du tribunal civil. On voyait ou l'on croyait voir sa main dans tous les désordres et dans tous les crimes. Ces désordres et ces crimes avaient été d'autant plus atroces à Lyon que le parti de Châlier, se sentant plus faible et plus menacé, avait besoin d'imprimer plus de terreur pour s'assurer plus d'obéissance. Il y avait entre Lyon et Paris émulation de sang.

Le lendemain des massacres de septembre, un petit nombre d'assassins s'était porté, escorté d'enfants et de femmes, au château de Pierre-Cise. On y avait immolé onze officiers du régiment de Royal-Pologne, emprisonnés la veille comme suspects de royalisme. En vain une jeune fille d'un courage égal à sa beauté, mademoiselle de Bellecice, fille du gouverneur du fort, s'était précipitée entre le peuple et les victimes, et s'était blessée elle-même en écartant les sabres et les piques du corps des prisonniers. En vain le maire de Lyon, Vitet, homme ardent de principes, mais intrépide de conscience et humain de cœur, était accouru avec quelques grenadiers dévoués, et avait employé, pour sauver les prisonniers, tantôt la supplication, tantôt la force; le seuil de toutes les prisons de Lyon avait été encombré de cadavres. Ces cadavres, suspendus le lendemain aux branches des tilleuls de la promenade publique de Bellecour, avaient été enchaînés l'un à l'autre, comme des trophées, par des guirlandes de membres mutilés, pour épouvanter le quartier des aristocrates. En même temps des émissaires du club des cordeliers de Paris, au nombre desquels se signalait Huguenin, l'orateur du 20 juin, étaient venus réchauffer la tiédeur du club central de Lyon. La populace avait pillé les magasins et régularisé la spoliation, en nommant des commissaires au village. La municipalité, où les deux partis balancés et des résolutions flottantes donnaient tour à tour force à l'ordre et encouragement au désordre, devenait de plus en plus le jouet du club central, où régnait Châlier. Châlier, Laussel, son complice, prêtre incestueux qui venait d'épouser sa propre sœur; Roullot, membre de la municipalité; enfin Cusset, élu député à la convention, prêchaient publiquement les dogmes de la loi agraire et du brigandage. »Le temps est venu,« disaient-ils, »où doit s'accomplir cette

prophétie: »Les riches seront dépouillés et les pauvres enrichis.« — »Si le peuple manque de pain,« proclamait Tarpan, »qu'il profite du droit de sa misère pour s'emparer du bien des riches.« — »Voulez-vous,« écrivait Cusset, »un mot qui paye pour tout ce dont vous avez besoin à Lyon, *mourez* ou *faites mourir!*«

XIX. — Pour donner à ces excitations l'autorité de la terreur, ces hommes avaient fait venir une guillotine de Paris. Ils l'avaient installée en permanence sur la place de Bellecour, pour que l'instrument rappelât le supplice. Les Girondins, pour modérer cet emportement, avaient renvoyé Vitet, leur collègue et leur ami, à Lyon. Vitet s'était présenté au club central et l'avait harangué, avec la mâle sévérité d'un citoyen qui cherche à convaincre les factieux avant de les frapper. Le club l'avait couvert de mépris et d'outrages. »Le grand jour des vengeances est arrivé,« s'écria Châlier. »Cinq cents têtes sont parmi nous qui méritent le même sort que celle du tyran. Je vous en donnerai la liste. Vous n'aurez qu'à frapper!« Il proposa l'établissement d'un tribunal révolutionnaire, puis prenant dans ses mains une image du Christ: »Ce n'est pas assez,« s'écria-t-il, »d'avoir fait périr le tyran des corps, il faut que le tyran des âmes soit détrôné!« Et brisant l'image du crucifix, il en foula sous ses pieds les débris. De là, conduisant l'attroupement de ses sectaires sur la place des Terreaux, Châlier leur fit jurer, devant l'arbre de la Liberté, d'exterminer les aristocrates, les Rolandistes, les modérés, les agioteurs, les accapareurs et les prêtres.

La municipalité, asservie un moment au club central, imite à sa requête les visites domiciliaires, prélude du 2 septembre, et confie aux commissaires du club le soin de signaler et d'arrêter les suspects. La ville entière était dans la main d'une faction de Catilinas subalternes. Un seul homme, le maire Nivière, qui avait succédé à Vitet, contenait, avec l'intrépidité d'un magistrat antique, l'audace des séditieux, et ralliait le désespoir des gens de bien. Nivière savait que Châlier et Laussel avaient rassemblé dans la nuit leurs séides, nommé un tribunal révolutionnaire secret, préparé la guillotine, choisi la place des exécutions sur un pont du Rhône d'où l'on précipiterait les cadavres dans les flots, dressé des tables de proscription, et qu'à défaut d'exécuteurs en nombre suffisant, Laussel avait dit: »Tout le

monde doit être bourreau. La guillotine tombe d'elle-même.«

Quelques témoins indignés de la conjuration s'étant échappés du conciliabule et ayant ébruité le plan de Châlier, Nivière avait appelé autour de l'hôtel de ville quelques bataillons et huit pièces de canon. La tête de ce généreux maire était la première promise aux assassins. Il la jouait pour le salut de sa patrie. Sa fermeté imposa aux factieux.

»Retirons-nous, le coup est manqué!« s'écria Châlier en trouvant ces baïonnettes et ces canons en bataille autour de l'hôtel de ville. Nivière, après ce triomphe, rentra dans les rangs des simples citoyens; mais, réélu aussitôt par huit mille suffrages sur neuf mille votants, il reprit le gouvernement de la ville aux acclamations des propriétaires.

XX. — Le parti de Châlier, menacé à son tour par la réaction des républicains modérés, fut sauvé de la fureur publique par ce même Nivière que ce parti avait voulu immoler. Le club central fut dispersé. Les membres de ce club invoquèrent le secours de leurs frères de Paris. La convention décréta que deux bataillons de Marseillais viendraient rétablir l'ordre à Lyon. Elle y envoya trois commissaires choisis dans les rangs de la montagne, Bazire, Rovère, Legendre. Mais des bataillons d'Aix et de Marseille, arrivés à Lyon pleins de l'esprit de la Gironde, y furent accueillis comme des libérateurs par la masse de la population, et firent trembler et fuir Châlier et son parti. Les jacobins, réduits à l'impuissance, résolurent un 10 août contre la municipalité. Châlier reparut et raviva le foyer du club central: »Trois cents Romains,« disait-il, »ont juré de poignarder les modernes Porsennas et de s'ensevelir avec leurs ennemis sous les débris de cette nouvelle Sagonte. Aristocrates, Rolandistes, modérés, égoïstes, tremblez! Le 10 août peut encore renaître, les flots de la Saône et du Rhône rouleront bientôt vos cadavres à la mer!« Cusset lui répondait du sommet de la montagne: »La liberté pour nous, la mort pour nos ennemis, voilà le scrutin épuratoire de la république!« Un banquet patriotique réunit les jacobins, sous les arbres de Bellecour, le 9 mai. Encouragés par leur nombre et par les applaudissements de la foule, ils allèrent, après le repas, sommer la municipalité d'installer enfin le tribunal *révolutionnaire*. Ils furent repoussés.

Des commissaires plus énergiques de la convention arrivèrent à Lyon: c'étaient Albite, Dubois-Crancé, Gauthier et Nioche. Ils frappèrent les riches d'un emprunt forcé de six millions. Ils organisèrent un comité de salut public, imitation de celui de Paris. Ils décrétèrent une armée révolutionnaire. Ils relevèrent l'audace de Châlier et repartirent pour l'armée des Alpes, laissant la ville à la merci de ce comité dictatorial. Le comité se hâta de pressurer les citoyens, d'armer ses partisans, de noter de mort ses ennemis. Châlier publia ses tables sous le titre de *Boussole des patriotes*. »Aux armes! aux armes!« s'écriait-il en parcourant les rues à la tête de ses jacobins. »Vos ennemis ont juré d'égorger jusqu'à vos enfants à la mamelle. Hâtez-vous de les vaincre ou ensevelissez-vous sous les ruines de la ville!«

Ces cris féroces retentirent jusque dans la convention, soulevèrent le parti modéré à la voix de la Gironde, et arrachèrent un décret qui autorisait les citoyens de Lyon à repousser la force par la force. »Croyez-vous,« dit Châlier à la réception de ce décret, »croyez-vous que ce décret m'intimide? Non. Il se lèvera avec moi assez de peuple pour poignarder vingt mille citoyens, et c'est moi qui me réserve de vous enfoncer le couteau dans la gorge!« Il court au club, il arme ses amis, il distribue à chacun une demi-livre de poudre, il indique le lieu de ralliement, il prépare l'assaut à l'hôtel de ville. Les sections averties de ses desseins s'assemblent, s'arment contre les jacobins. La ville se sépare en deux camps. La municipalité se range du parti des jacobins. Les représentants du peuple Gauthier et Nioche rentrent dans Lyon, à la tête de deux bataillons et de deux escadrons. Les bandes de Châlier, armées de faux, de piques, de massues, les précèdent et insultent les citoyens armés des sections. Le sang coule. Châlier harangue le club: »Marchons,« dit-il, »allons nous saisir des membres du département, des présidents, des secrétaires des sections, faisons-en un faisceau que nous placerons sous la guillotine, et lavons enfin nos mains dans leur sang!«

XXI. — Pendant que les sections se concertent, la municipalité jacobine s'empare de l'Arsenal, s'y fortifie et remplit l'hôtel de ville de canons, de munitions et de troupes. Les sectionnaires, rassemblés au nombre de plus de vingt mille sur la place

de Bellecour, choisissent, pour commandant, un apprêteur de drap nommé Madinier, homme au cœur de feu et au bras de fer. Madinier enlève l'Arsenal et marche à l'hôtel de ville. Le représentant Nioche veut s'interposer. »Allez,« lui répond Fréminville, président du département, »vous avez signé ces infâmes arrêtés qui aspirent nos fortunes et notre sang, nous ne pouvons avoir confiance en vous! Retirez-vous; nous professons comme vous le républicanisme, mais nous voulons la république légale et non l'oppression d'une municipalité. Si vous voulez que nous déposions nos armes, renvoyez vos troupes, retirez vos canons et suspendez de ses fonctions tout le corps municipal.« Pendant cette négociation à l'Arsenal, la municipalité s'était entourée de troupes de ligne et de rassemblements populaires sur la place des Terreaux. Les cadavres des premiers sectionnaires assassinés dans les rues étaient étalés sur les marches de l'hôtel de ville, outragés et mutilés par le peuple.

Madinier, informé de ces excès, retient Nioche en otage et fait marcher ses sections en deux colonnes, l'une par les quais de la Saône, l'autre par les quais du Rhône, pour aller faire leur jonction à la hauteur de l'hôtel de ville. La tête de la colonne du quai du Rhône est foudroyée, en approchant, par une batterie placée sur la culée du pont Morand, et qui balaye le quai dans sa longueur. Des centaines de sectionnaires expirent. Dans le nombre quelques officiers royalistes et plusieurs fils des principales familles de la noblesse et du commerce de Lyon.

La colonne du quai de la Saône est également mitraillée au débouché sur la place des Terreaux. Elle se replie et vient prendre une position plus abritée sur la place des Carmes, en face de l'hôtel de ville, mais à demi couverte par une aile d'édifices. De là, cette colonne tire à boulets sur l'hôtel de ville. Les jacobins décimés désertent les salles et cherchent un abri dans ses cours. Le représentant Gauthier se présente aux sectionnaires pour parlementer. On le retient en otage comme son collègue. Il signe, sous la terreur des sections, la suspension de la municipalité. Madinier fait une entrée triomphale à cheval dans l'hôtel de ville, saisit Châlier et ses principaux complices et les conduit en prison, à travers les flots du peuple indigné qui *voulait les immoler* dans leur crime. Ce triomphe de la

Gironde éclatait le 29 mai, l'avant-veille du jour où les Girondins, vainqueurs à Lyon, succombaient à Paris. Châlier, condamné à mort quelques jours après par le tribunal criminel, voyait du fond de son cachot la lueur des illuminations allumées en l'honneur de la victoire des modérés. »Ce sont les torches de mes funérailles,« dit-il. »Les Lyonnais font une grande faute en demandant ma mort. Mon sang, comme celui du Christ, retombera sur eux et sur leurs enfants, car je serai à Lyon le Christ de la révolution. L'échafaud sera mon Golgatha, le couteau de la guillotine ma croix où je mourrai bientôt pour le salut de la république.«

Cet homme, qui aspirait le sang par le fanatisme de sa démagogie, se montra le plus sensible et le plus tendre des hommes dans la solitude et dans le désarmement de sa prison. Une femme, dont il était aimé, lui avait fait parvenir une tourterelle apprivoisée dont il avait fait la compagne de sa captivité, et qu'il caressait sans cesse. Image d'innocence sur une tête pleine de rêves sanglants, l'oiseau perchait constamment sur les épaules de Châlier. Châlier fit entendre, après sa condamnation, des prophéties sinistres sur la ville. On lui accorda de voir une dernière fois ses amis et la femme à laquelle il était attaché. Il les consola lui-même et leur légua ce qu'il possédait, sans oublier son oiseau, qu'il baigna de ses larmes. La guillotine que Châlier avait fait venir de Paris, et dresser sur la place des Terreaux pour immoler ses ennemis, essaya pour la première fois son couteau sur cette tête. Le crucifix qu'il avait tour à tour adoré et brisé ne quitta plus ses mains dans son cachot. Il y contemplait sans cesse le Dieu du supplice. Condamné à quatre heures du matin, il employa le reste du jour a écrire son testament. Il adressa ses adieux aux autres prisonniers, et marcha à l'échafaud d'un pas ferme, regardant le peuple à droite et à gauche comme pour lui reprocher sa mort. Au pied de l'échafaud, il embrassa son confesseur, colla une dernière fois le crucifix sur ses lèvres et se livra au bourreau.

Le couteau mal aiguisé de la guillotine, au lieu de trancher d'un seul coup la vie de Châlier, tomba et se releva cinq fois *sans pouvoir le* décoller. Il fut haché et non décapité, la tête à *demi séparée* du tronc, Châlier, adressant au bourreau un re-

gard de reproche, le suppliait d'abréger son agonie. Un sixième coup l'acheva. Il savoura lentement cette mort dont il avait si souvent inspiré la soif au peuple. Il fut assouvi de sang, mais c'était du sien. Le peuple l'abhorra d'abord, puis le plaignit, puis le déifia comme il avait déifié Marat, puis replongea sa mémoire dans l'oubli ou dans l'horreur, comme la mémoire de ces hommes qui représentent dans les crises ses fureurs, au lieu de représenter ses droits et ses vertus. Le sang de Châlier, répandu en défi à la convention, rendit toute réconciliation impossible. Lyon ne pouvait plus se soumettre qu'en acceptant la vengeance des montagnards. Les Lyonnais se réfugièrent de la résistance dans la révolte.

XXII. — Les éléments de l'insurrection étaient nombreux et divers à Lyon. Les Girondins renversés, la convention décimée, la représentation nationale mutilée à Paris par le 31 mai, l'oppression anarchique de Châlier et de sa populace, longtemps subie, enfin brisée, la confiance dans leur force, l'émulation d'insurrection avec Marseille et Toulon, le commerce anéanti, les prêtres persécutés, la vie de chaque citoyen menacée par la loi des suspects, l'horreur du terrorisme qui versait, goutte à goutte, le sang de tant d'illustres victimes à Paris, enfin le royalisme concentré à Lyon comme dans un asile où il appelait de toutes parts ses partisans, et d'où il renouait ses négociations avec l'étranger, tout concourait à faire de cette ville la capitale contre-révolutionnaire de la république.

Cependant l'insurrection n'affichait point encore cette couleur. Elle restait couverte par l'apparence du républicanisme. Les administrateurs et les présidents de section qui venaient de triompher à l'hôtel de ville étaient des hommes de la révolution, dévoués au système des Girondins et bornant leur ambition à l'espoir de relever et de venger les amis de Vergniaud et de Roland. Les deux députés de ce parti réfugiés à Lyon, Chasset et Biroteau, entretenaient, par leurs discours et par leurs récriminations, l'esprit de la Gironde. Le gouvernement de la ville avait pris les formes de la dictature. Il se composait d'administrateurs nommés et délégues par les sections. Il s'intitulait commission populaire républicaine. Ces délégués avaient été nommés sou l'impression de l'horreur contre les jacobins. On avait choisi les

hommes qui s'éloignaient le plus par leur opinion des terroristes, et qui, par conséquent, se rapprochaient aussi le plus des contre-révolutionnaires. D'un républicain révolté contre la république à un royaliste conspirant contre elle, il y avait si près, que les actes et les hommes ne pouvaient manquer tôt ou tard de se confondre. Une oppression commune devient involontairement une cause commune. C'est ce qui arrivait à Lyon à l'insu des hommes, mais par la force des choses.

La commission populaire républicaine était présidée par M. Rambaud, dont les principes et les sentiments monarchiques étaient avérés. Les autres membres étaient des *Girondins* irrités ou des *modérés* compromis, à qui la soumission à la convention ne laissait en perspective que la mort. Le commerce, qui n'a pour opinion que son intérêt, déplorait chaque jour la ruine des affaires et regrettait secrètement la royauté comme gage de travail, de crédit et de sécurité. La noblesse et les prêtres réfugiés et cachés en foule à Lyon jetaient leurs ressentiments dans ce foyer; ils espéraient en faire le volcan intérieur dont l'explosion emporterait la république et rouvrirait le chemin de la France et du trône aux émigrés et aux princes proscrits.

XXIII. — Depuis longtemps Lyon était le mirage des royalistes émigrés. Aussitôt que cette ville eut rompu avec la convention, leurs émissaires crurent qu'elle avait rompu avec la république. Ils reparurent pour s'emparer du mouvement et pour le détourner à la royauté. Le comte d'Artois était alors réfugié à Hamm sur le territoire prussien. Il envoya aussitôt le général marquis d'Autichamp en Savoye avec ordre d'étudier de près le caractère de l'inssurrection lyonnaise, de donner de la résolution à la cour de Turin et de lui faire diriger des forces plus imposantes sur Chambéry.

Un autre officier de ce prince fut envoyé à Berne pour décider la Suisse à se déclarer contre la France et à joindre ses forces à celles du roi de Sardaigne, afin de porter le coup décisif à la république. Deux envoyés du roi de Sardaigne, le baron des Étolles et le comte de Maistre, ce prophète toujours démenti mais toujours fulminant de l'ancien régime, secondaient en ce moment auprès des cantons helvétiques les efforts des émigrés. Lord Fitz-Gerald, envoyé par le cabinet britannique, travaillait les cantons

dans le même esprit. Mais les cantons aristocratiques de la Suisse, menacés, dans leur propre pays, par l'esprit révolutionnaire qui couvait chez eux, n'osaient faire un mouvement qui serait peut-être le signal de l'écroulement de leur constitution. La cour de Sardaigne, renforcée de huit ou dix mille Autrichiens, jetait à la hâte ses principales forces dans le comté de Nice pour couvrir avant tout le Piémont; elle se contentait de défendre pied à pied les gorges de la Savoie contre les bataillons peu nombreux de Kellermann. Le marquis d'Autichamp et les officiers de Condé ne tardèrent pas à reconnaître l'impossibilité de donner ostensiblement des émigrés pour chefs à un mouvement qui conservait les apparences du républicanisme. Les royalistes de Lyon et de l'intérieur furent obligés de renoncer à tout espoir d'une puissante intervention étrangère. Ils n'espéraient plus que dans le temps, dans la prudence et dans la victoire pour relever la royauté à Lyon sur les ruines du parti girondin. Indépendamment de la partie de la population qui leur était dévouée par opinion, ils comptaient dans la ville quatre mille prêtres insermentés et six mille nobles déterminés à prendre les armes contre les troupes de la convention.

XXIV. — Toute tentative de conciliation était désormais tardive. Lyon courut aux armes. La commission populaire républicaine fit exécuter les travaux de défense, fondre les canons, construire les redoutes, arriver les approvisonnements, circuler une monnaie obsidionale de plusieurs millions garantie par la ville, recruter une armée de neuf mille hommes soldés. Elle repoussa, par une délibération formelle, la constitution de 1793. Enfin elle nomma le commandant général de ses forces.

Ce général, dont le nom inconnu jusque-là était de nature à rassurer les royalistes sans porter trop d'ombrage aux républicains, était le comte de Précy. M. de Précy, gentilhomme du Charolais, ancien colonel du régiment des Vosges, appartenait à cette partie de la noblesse militaire qui ne s'était point dénationalisée par l'émigration, qui conservait le patriotisme du citoyen uni à la fidélité du gentilhomme, monarchique par honneur, patriote par l'esprit du siècle, Français par le sang. Il avait servi en Corse, en Allemagne et dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. *Il confondait* dans un même culte la constitution

et le roi. Il avait combattu, au 10 août, avec les officiers dévoués qui voulaient couvrir le trône de leurs corps. Il avait pleuré la mort de son maître, mais il n'avait point maudit sa patrie. Retiré dans sa terre de Semur en Brionnais, il y subissait en silence le sort de la noblesse persécutée.

Les amis qu'il avait à Lyon le désignèrent à la commission républicaine comme le chef le plus propre à diriger et à modérer le mouvement mixte que Lyon osait tenter contre l'anarchie. Précy n'était point un chef de parti, c'était avant tout un homme de guerre. Néanmoins la modération de son caractère, l'habitude de manier les soldats et cette habileté naturelle aux hommes de sa province le rendaient capable de réunir en faisceau ces opinions confuses, de conserver leur confiance et de les conduire au but sans le leur découvrir d'avance. Précy avait cinquante et un ans. Mais son extérieur martial, sa physionomie ouverte, son œil bleu et serein, son sourire fin et ferme, le don naturel de commandement et de persuasion à la fois, son corps infatigable en faisaient un chef agréable à l'œil d'un peuple.

XXV. — Les députés de Lyon partirent pour proposer le commandement à M. de Précy. Ils le trouvèrent, comme les Romains avaient trouvé jadis le dictateur, dans son champ, la bêche à la main et cultivant ses légumes et ses fleurs. Un dialogue antique s'établit, dans le champ même, à l'ombre d'une haie, avec le militaire et les citoyens. Précy déclara modestement qu'il se sentait au-dessous du rôle qu'on venait lui offrir; que la révolution avait brisé son épée et l'âge amorti son feu; que la guerre civile répugnait à son âme; que c'était un remède extrême qui perdait plus de causes qu'il n'en sauvait; qu'en s'y précipitant, on ne se réservait d'autre asile que la victoire ou la mort; que les forces organisées de la convention, dirigées sur une seule ville, écraseraient tôt ou tard Lyon; qu'il ne fallait pas se dissimuler que les combats et les disettes d'un long siége dévoreraient un grand nombre de leurs citoyens, et que l'échafaud décimerait les survivants. « Nous le savons, » répondirent les négociateurs de Lyon, mais nous avons pesé, dans nos pensées, l'échafaud contre l'oppression de la convention et nous avons choisi l'échafaud. — Et moi, » s'écria Précy, « je l'accepte avec de tels hommes ! » Il reprit son habit, suspendu aux branches d'un poirier, rentra pour

embrasser sa jeune femme, et prendre ses armes, cachées depuis dix-huit mois, et suivit les Lyonnais.

A son arrivée, il se revêtit de l'uniforme civique, arbora la cocarde tricolore et monta à cheval pour passer l'armée municipale en revue. Les bataillons de troupes soldées et de gardes nationaux, rangés en bataille sur la place de Bellecour pour reconnaître le général, saluèrent Précy d'unanimes acclamations. Le commandement de l'artillerie fut donné à M. de Chenelette, lieutenant-colonel de cette arme, officier consommé dans la guerre, citoyen estimé pour ses vertus et pour ses talents dans la paix. Le comte de Virieu reçut le commandement général de la cavalerie. Le comte de Virieu était l'homme qui donnait la signification la plus royaliste au soulèvement de Lyon. Orateur célèbre de l'assemblée constituante, il avait, au commencement de la révolution, réclamé les droits de la nation, assisté à l'assemblée de Vizille en Dauphiné, demandé la représentation par tête et non par ordre aux états généraux, et passé avec les quarante-sept membres de la noblesse, le 25 juin, du côté du peuple. Depuis, le comte de Virieu avait semblé se repentir de ces actes populaires. Il s'était hâté d'appuyer le trône après l'avoir ébranlé. Il avait voulu, comme Mounier, Lally-Tolendal, Clermont-Tonnerre et Cazalès, ses amis, réduire la révolution à la conquête d'un droit représentatif distribué en deux chambres, à l'imitation de l'Angleterre. La lutte de l'aristocratie et de la démocratie, modérée par la monarchie, lui semblait le seul gouvernement de la liberté. Depuis que l'assemblée nationale avait brisé ce cercle où l'aristocratie voulait enfermer le tiers-état, tous les pas de la révolution lui avaient paru des excès, tous ses actes des crimes. Il en était sorti, comme on sort d'une conjuration coupable, en secouant la poussière de ses pieds et en maudissant son erreur. Il s'était dévoué à la restauration de la monarchie et de la religion détruites. Il entretenait des correspondances avec les princes. Il était dans le Dauphiné, sa patrie, et à Lyon l'homme politique de la monarchie exilée. De plus, sa foi religieuse, ravivée par la persécution du culte et exaltée dans son âme jusqu'à l'illuminisme, le faisait aspirer à la mort pour son roi et pour son Dieu, comme il avait jadis aspiré à la liberté. D'un sang illustre, d'une caste proscrite, d'*un culte persécuté*, la guerre civile lui paraissait trois

fois sainte : comme aristocrate, comme monarchiste et comme chrétien. Militaire intrépide, orateur facile, politique adroit, il avait toutes les conditions d'un chef de parti. Lyon, en lui donnant le commandement en second, révélait d'avance, non le but avoué, mais l'arrière-pensée de son insurrection.

XXVI. — De son côté, la convention acceptait la lutte avec l'inflexible résolution d'un pouvoir qui ne recule pas devant l'amputation d'un membre pour sauver le corps. L'unité de la république parut plus précieuse à conserver que la seconde ville de France. La convention n'eut pas reculé davantage devant l'anéantissement de Paris. La patrie n'était pas à ses yeux une ville, mais un principe. Elle n'eut pas un instant d'hésitation, elle crut en son droit et elle trouva sa force dans cette conviction.

Elle ordonna à Kellermann, général en chef de l'armée des Alpes, d'oublier les frontières et de concentrer ses forces autour de Lyon. Kellermann, qui disputait à Dumouriez la gloire de Valmy, portait seul en ce moment du côté du Midi le poids des Autrichiens, des Allobroges et des Piémontais, dont les forces croissaient au revers les Alpes. La Savoie partagée entre son attrait pour nos principes et sa fidélité à ses princes, éclatait en insurrection contre nous dans les provinces montagneuses du Faucigny et de Conflans. Avec un petit nombre de troupes, Kellermann écrasait partout ces résistances. Le petit corps d'armée qu'il avait en Savoie se présentait, comme une digue mobile, d'une vallée à l'autre en franchissant les faîtes, et arrêtait partout le débordement qui descendait, sur nous, des hauteurs.

Kellermann était de ces races militaires habiles et intrépides au combat, plus faites pour conduire des soldats que pour se mêler aux débats des partis ; voulant bien être le chef des armées de la république, mais non l'exécuteur de ses sévérités. Il craignait, dans l'avenir, la renommée de destructeur de Lyon. Il savait quelle horreur s'attache, dans la mémoire des hommes, à ceux qui ont mutilé la patrie. Le renom de Marius du Midi lui répugnait. Il temporisa quelque temps, tenta la voie des négociations, et, pendant qu'il rassemblait ses troupes, il envoya sommation sur sommation aux Lyonnais. Tout fut inutile. Lyon

ne lui répondit que par des conditions qui imposaient à la convention la rétractation du 31 mai, la révocation de toutes les mesures prises depuis ce jour, la réintégration des députés girondins, le désaveu d'elle-même, l'humiliation de la montagne. Kellermann, pressé par les représentants du peuple, Gauthier, Nioche et Dubois-Crancé, resserra le blocus encore incomplet de la ville. Le comité de salut public fit partir Couthon et Maignet pour lever en masse les départements de l'Auvergne, de la Bourgogne, du Jura, de la Bresse, de l'Ardèche, et pour submerger Lyon sous les bataillons de volontaires patriotes que la terreur faisait sortir de terre à la voix des représentants. Déjà des bords de la Saône, des bords du Rhône, des montagnes de l'Ardèche et des vallées populeuses de l'ancienne Auvergne et de l'Allier, des colonnes conduites par Reverchon, Javogues, Maignet, Couthon s'avançaient par toutes les routes qui mènent à Lyon. Les paysans n'avaient pas besoin de discipline pour former, derrière les troupes de ligne, ou dans les intervalles qui séparaient les camps, des murailles de baïonnettes qui resserreraient le blocus et étoufferaient la ville.

XXVII. — Lyon n'avait d'enceinte fortifiée que sur les hauteurs de la Croix-Rousse, plateau qui sépare les deux fleuves, et sur la chaîne des collines qui s'étendent parallèlement au cours de la Saône depuis le rocher de Pierre-Encise, où cette rivière entre dans la ville, jusqu'au faubourg de Sainte-Foi, qui s'élève à l'extrémité de ces collines, non loin du confluent de la Saône et du Rhône. Ce confluent défendait lui-même la ville du côté du midi. Un pont, appelé le pont de La Mulatière, traversait, à ce point de jonction des deux fleuves, le lit de la Saône. Défendu par des redoutes, ce pont interceptait le passage aux colonnes des assiégeants. Entre la ville et La Mulatière, une chaussée étroite, facile à couper et à défendre, s'étend sur la plage du Rhône. Le reste de l'espace, qui forme la pointe Perrache, était un terrain bas, marécageux, creusé de mares et de canaux, planté d'osiers, de roseaux, de saules en palissades, propre à être défendu par un petit nombre de tirailleurs embusqués, inaccessible à l'artillerie. Du côté de l'est, et en face des plaines basses du Dauphiné, Lyon n'avait d'autre défense que le Rhône, dont la largeur *et la rapidité* forment sous ses quais un fossé courant

impossible à franchir. On n'avait eu à ajouter à cette défense naturelle que deux redoutes élevées aux deux têtes du pont de La Guillotière et du pont Morand, seuls points qui fissent communiquer alors la ville avec le quartier des Brotteaux ou avec le faubourg de La Guillotière situés au-delà du fleuve. Lyon n'avait que quarante pièces de canon pour armer cette immense circonférence, mais on en fondait tous les jours, et sous l'infatigable impulsion du général Précy et de son état-major, les remparts, les batteries, les redoutes, les ponts coupés ou prêts à s'écrouler présentaient de toutes parts un formidable appareil de résistance aux armées de la convention.

XXVIII. — L'armée de siége prit position dans les premiers jours d'août. Elle se divisa en deux camps : le camp de La Guillotière, fort de dix mille hommes, muni d'une nombreuse artillerie, et commandé par le général Vaubois : ce camp bordait le Rhône et fermait le Dauphiné, la Savoie, les Alpes aux Lyonnais ; le camp de Mirebel, qui s'étendait du nord du Rhône à la Saône, enjambant le plateau de la Dombe, qui les sépare, et menaçant le faubourg de la Croix-Rousse, position la plus forte.

Kellermann avait établi son quartier général au château de La Pape, à peu de distance de Mirebel, sur le rivage escarpé du Rhône. Un pont de bateaux jeté au pied du château, sur le fleuve, faisait communiquer les deux armées républicaines. Les bataillons de l'Ardèche, du Forez, de l'Auvergne et de la Bourgogne, conduits par les représentants de ces départements, s'amoncelaient successivement sur une ligne immense qui s'étendait de la rive droite du Rhône, au-delà de son confluent, jusqu'aux plateaux de Limonest, qui dominent le cours de la Saône avant son entrée à Lyon. Mais cette ligne de troupes onduleuses, faible, coupée en plusieurs tronçons par les corps avancés des Lyonnais et par les villes de Saint-Étienne, Saint-Chamond, Montbrison, qui faisaient cause commune avec les assiégés, laissaient Lyon en communication libre avec les montagnes du Vivarais et avec la route de Paris par le Bourbonnais. Ces villes et les populations adjacentes fournissaient, comme autant de colonies fidèles, les armes, les vivres, les combattants. *Elles servaient* d'avant-postes à la défense. Le champ de bataille *n'avait pas ainsi* moins de soixante lieues carrées d'étendue.

A mesure que les colonnes assiégeantes arrivaient en position, elles occupaient ces villes, ces villages et ces avant-postes, et faisaient refluer l'armée de Précy dans les postes fortifiés, derrière les redoutes ou sous les remparts de la ville. Précy aguerrissait ainsi son armée mobile d'environ dix mille combattants. Il faisait, de ce corps de troupes soldées ou de jeunes volontaires exercés au feu, le noyau et le nerf de sa défense intérieure. Enthousiasmés pour leur cause, passionnés pour leur général, qu'ils voyaient toujours le premier à cheval, au feu, à la baïonnette avec eux; récompensés par son regard, recevant à leur entrée dans Lyon leur gloire toute chaude dans les embrassements de leurs mères, de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs concitoyens, ces jeunes gens, presque tous royalistes, étaient devenus une armée de héros. C'est avec eux que Précy fit des prodiges de valeur, de mobilité et de constance, qui arrêtèrent plus de deux mois la France entière devant une poignée de combattants au milieu d'une population hésitante, foudroyée, incendiée et affamée.

XXIX. — Le bombardement commença le 10 août, anniversaire d'heureux augure pour la république. Les batteries de Kellermann et celles de Vaubois firent pleuvoir sans interruption, pendant dix-huit jours, les bombes, les boulets rouges, les fusées incendiaires sur la ville. Des signaux perfides, faits pendant la nuit par les amis de Châlier, indiquaient les quartiers et les maisons à brûler. Les boulets choisissaient ainsi leur but, les bombes éclataient presque toujours sur les rues, sur les places et sur les demeures des ennemis de la république. Pendant ces nuits sinistres, le quai opulent de Saint-Clair, la place de Bellecour, le port du Temple, la rue Mercière, immense avenue de magasins encombrés de richesses de la fabrique et du commerce, s'allumèrent trois cents fois sous la chute et sous l'explosion des projectiles, dévorant dans leur incendie les millions de produits du travail de Lyon, et ensevelissant dans les ruines de leurs fortunes des milliers d'habitants.

Ce peuple, un moment épouvanté, n'avait pas tardé à s'aguerrir à ce spectacle. L'atrocité de ses ennemis ne produisait en lui que l'indignation. La cause de la guerre, qui n'était d'abord que la *cause d'un* parti, devint ainsi la cause unanime. Le

crime de l'incendie de Lyon parut aux citoyens le sacrilége de la république. On ne comprit plus d'accommodement possible avec cette convention qui empruntait l'incendie pour auxiliaire, et qui brûlait la France pour soumettre une opinion. La population s'arma tout entière pour défendre jusqu'à la mort ses remparts. Après avoir dévoué ses foyers, ses biens, ses toits, ses richesses, il lui en coûtait peu de dévouer sa vie. L'héroïsme devint une habitude de l'âme. Les femmes, les enfants, les vieillards s'étaient apprivoisés en peu de jours avec le feu et avec les éclats des projectiles. Aussitôt qu'une bombe décrivait sa courbe sur un quartier ou sur un toit, ils se précipitaient, non pour la fuir, mais pour l'étouffer en arrachant la mèche. S'ils y réussissaient, ils jouaient avec le projectile éteint et le portaient aux batteries de la ville pour le renvoyer aux ennemis; s'ils arrivaient trop tard, ils se couchaient à terre et se relevaient quand la bombe avait éclaté. Des secours, partout organisés contre l'incendie, apportaient, par des chaînes de mains, l'eau des deux fleuves à la maison enflammée. La population entière était divisée en deux peuples, dont l'un combattait sur les remparts, dont l'autre éteignait les flammes, portait aux avant-postes les munitions et les vivres, rapportait les blessés aux hôpitaux, pansait les plaies, ensevelissait les morts. La garde nationale, commandée par l'intrépide Madinier, comptait trente-six mille baïonnettes. Elle contenait les jacobins, désarmait les clubistes, faisait exécuter les réquisitions de la commission populaire, et fournissait de nombreux détachements de volontaires aux postes les plus menacés. Précy, Virieu, Chenelette, présents partout, traversant sans cesse la ville à cheval pour courir et pour combattre d'un fleuve à l'autre, allaient du camp au conseil et du conseil au combat. La commission populaire, présidée par le médecin Gilibert, Girondin ardent et courageux, n'hésitait ni devant la responsabilité ni devant la mort. Dévouée à la victoire ou à la guillotine, elle avait reçu du péril commun la puissance qu'elle exerçait avec le concours unanime de toutes les volontés. L'autorité est fille de la nécessité. Tout pliait sans murmure sous ce gouvernement de siége.

*XXX. — Les* jacobins, comprimés, désarmés, surveillés, se cachaient *dans leurs* faubourgs, se réfugiaient dans les camps ré-

publicains, ou tramaient dans l'ombre de vains complots. Pendant la nuit du 24 au 25 août, et dans la confusion du bombardement de la place de Bellecour, le feu, allumé par la main d'une femme, dévora l'Arsenal, immense édifice assis sur les bords de la Saône, à l'extrémité de la ville. L'explosion ébranla, ravagea et consterna la ville. Cette nuit dispersa des milliers de quintaux de munitions et désarma en partie l'insurrection; mais elle ne désarma ni les bras ni les cœurs des Lyonnais. Les insurgés firent, à la lueur même de l'incendie, une sortie de trois mille hommes, qui repoussa les troupes républicaines des hauteurs de Sainte-Foi.

Le bombardement ne produisait que des décombres, mais point de progrès contre la place. La convention réprimandait Kellermann. Les représentants du peuple présents à l'armée accusaient sa mollesse et ses temporisations. Les Sardes profitaient de son absence pour reconquérir la Savoie. Kellermann prétexta la nécessité de sa présence à l'armée des Alpes, et demanda son remplacement à l'armée de Lyon. Le comité de salut public nomma le général Doppet à la place de Kellermann. Doppet avait commandé l'avant-garde de Carteaux contre Marseille, il était rompu aux guerres civiles. En attendant l'arrivée de Doppet au camp, le commandement fut confié à Dubois-Crancé.

Dubois-Crancé, représentant du peuple et lieutenant de Kellermann, portait dans la guerre l'emportement de son républicanisme. Noble, mais transfuge de la cause des rois, Dubois-Crancé voulait écraser Lyon comme soldat, mais plus encore comme républicain. Il voyait, dans ses murs, les deux objets de sa haine: la Gironde et le royalisme. Il imprima à son armée, qui grossissait tous les jours, l'énergie et le mouvement de son âme. La voûte de fer et de feu qui couvrait Lyon depuis un mois s'épaissit encore. Il fit attaquer par l'armée de Reverchon, descendue des hauteurs de Limonest, le poste du château de La Duchère. Défendu par quatre mille Lyonnais et par des redoutes, ce poste dominait le faubourg de Vaise. Le lendemain, dans la nuit, sous la protection d'un feu terrible et combiné de toutes ses batteries, Dubois-Crancé s'avança lui-même, à la tête des bataillons de l'Ardèche, contre les redoutes des assiégés qui couvraient le pont d'*Oullins* et le pont de La Mulatière. Ils les emporta

à la baïonnette avant que les trois cents Lyonnais qui les gardaient eussent fait sauter le pont. La presqu'île Perrache se trouvait ainsi ouverte aux républicains. Les hauteurs de Sainte-Foi leur furent livrées par la trahison. Le caporal de garde, à la principale redoute, pendant la nuit du 27 septembre, plaça la sentinelle avancée dans une position d'où l'on ne pouvait rien découvrir. Ce caporal s'avança alors lui-même jusqu'aux postes républicains et livra le mot d'ordre des assiégés. Les républicains entrèrent, à la faveur de ce mot d'ordre, dans la redoute et égorgèrent le poste.

La prise des redoutes de Sainte-Foi découvrait toutes les hauteurs de Lyon à l'ouest. Précy résolut de tenter un effort désespéré pour reprendre ces positions. Il s'avança, à la tête de ses bataillons d'élite, contre les républicains fortifiés dans leur conquête. Repoussé d'abord par le feu de leurs redoutes, son cheval tué et renversé sur son corps, il se dégage, il rallie ses troupes, il saisit le fusil d'un soldat, et marchant le premier aux pièces de canon il en reçoit la mitraille ; son sang coule par deux blessures. Il l'étanche, et, agitant son mouchoir sanglant dans sa main, comme un drapeau, il précipite ses bataillons sur l'ennemi, qui fuit en lui laissant les pièces enclouées et les redoutes démolies.

Mais pendant que Précy triomphe ainsi à Sainte-Foi et à Saint-Irénée, le général Doppet, profitant de l'accès ouvert la veille à ses troupes par la prise du pont de La Mulatière, lance ses bataillons sur l'avenue de Perrache, emporte les deux redoutes qui la défendent, et s'avance en colonne foudroyante sur le quartier du quai du Rhône, au cœur de Lyon. C'en était fait de la ville. Déjà les boulets balayaient le quai du Rhône, quand Précy, informé de l'invasion des républicains, redescend, avec les débris de ses bataillons, des hauteurs de Sainte-Foi, traverse la Saône et la ville, rallie en passant à sa poignée de braves tout ce qui reste de combattants sous sa main, les forme en colonne sur la place de la Charité, couvre la tête de sa colonne de quatre pièces de canon, répand une nuée de tirailleurs dans les terrains bas de Perrache pour protéger son flanc droit, et débouche au pas de *course sur la levée* pour repousser l'armée republicaine ou pour *mourir.*

XXXI. — Les soldats de Doppet attendaient le choc. Le champ de bataille était une levée de 25 toises, entre le Rhône et le marais de Perrache. Aucune manœuvre n'était possible. La victoire était au parti le plus obstiné à mourir. Les batteries républicaines, placées, les unes sur la rive gauche du Rhône, les autres sur la rive droite de la Saône, les autres enfin sur la levée, balayaient dans trois sens la colonne lyonnaise. C'était un tourbillon de mitraille. Les premières compagnies furent emportées tout entières par ce vent de feu. Précy, franchissant les cadavres, s'élance, avec les plus intrépides de ses volontaires, sur les bataillons républicains qui soutenaient la batterie de front. Il les égorge corps à corps sur leurs pièces. Le choc fut si terrible et la fureur si acharnée, que les baïonnettes se brisaient dans le corps des combattants, sans leur arracher un cri, et que les républicains, précipités et enveloppés dans les fossés qui bordent la levée, refusèrent la vie qui leur était offerte, et se firent tuer jusqu'au dernier.

Précy, poursuivant sa victoire, refoula les colonnes débandées de Doppet jusqu'au pont de La Mulatière. Les républicains n'eurent que le temps de couper le pont après l'avoir repassé. Ils se replièrent jusqu'à Oullins. Lyon respira quelques jours. Mais Précy avait perdu, dans cette victoire, l'élite de la jeunesse lyonnaise. Les fatigues, le feu, la mort, les blessés réduisaient à trois mille combattants les défenseurs d'une si vaste circonférence. Ils ne quittaient une brèche que pour voler à l'autre, laissant partout le plus pur de leur sang. Les batteries du général de la convention, Vaubois, chauffant leurs boulets à rouge sur des grils qu'ils avaient fait venir de Grenoble, ne laissaient pas une heure de sommeil à la ville, pas même un abri aux blessés et aux mourants. En vain, selon l'usage des villes assiégées, où l'on épargne les asiles consacrés à l'humanité, Lyon avait arboré un drapeau noir sur son hôpital, monument admirable d'architecture et de charité; les artilleurs de la convention criblaient de boulets et d'obus les murs et les dômes de l'hôpital. Les bombes éclatant dans les salles ensevelissaient les blessés sous les voûtes où ils venaient chercher leur salut. Les cours des deux fleuves et les routes qui apportaient des vivres à Lyon étaient *fermés de toutes* parts. Les vivres et les munitions étaient

épuisés. On mangeait les derniers chevaux. On fondait, avec les plombs des édifices, les dernières balles. Le peuple murmurait, en mourant, contre une mort désormais inutile. Les secours dont on s'était flatté du côté de la Savoie et de l'Italie étaient interceptés par l'armée de Kellermann dans les Alpes. Marseille était pacifiée par Carteaux. L'incendie que Lyon avait espéré allumer par son exemple, au cœur de la France, était étouffé partout et ne dévorait que ses murs. La ville entière n'était qu'un champ de bataille, encombré des ruines de ses édifices et des lambeaux de sa population. Un dernier assaut, en la livrant à la fureur d'une armée de cent mille paysans irrités et affamés de pillage, pouvait, à chaque instant, livrer les femmes, les enfants, les vieillards, les malades, tout ce qu'il y a de sacré dans le foyer d'une cité, à l'outrage, au carnage, à la mort. La faim comptait les heures et expirait en les comptant. Il n'y avait plus que pour deux jours de nourriture disputée aux chevaux par les hommes. La distribution d'une demi-livre d'avoine délayée dans de l'eau cessa. Couthon et Maignet adressaient des sommations modérées et insidieuses. La commission populaire communiqua ces sommations aux sections assemblées. Les sections nommèrent des députés, pour aller au camp de Couthon conférer avec les généraux et les représentants. Ceux-ci accordèrent quinze heures à la ville pour donner le temps aux défenseurs les plus compromis de pourvoir à leur sûreté.

XXXII.—Précy rassembla, dans la nuit du 8 au 9 octobre, ses compagnons de gloire et de malheur. Il leur annonça que la dernière heure de Lyon était venue; que, malgré les promesses de Couthon, la terreur et la vengeance entreraient le lendemain dans la ville avec l'armée républicaine: que l'échafaud remplacerait pour eux le champ de bataille; qu'aucun de ceux que leurs fonctions, leur uniforme, leurs armes, leurs blessures signaleraient comme les principaux défenseurs de la ville n'échapperait au ressentiment de la convention et à la délation des jacobins. Il ajouta que, quant à lui, il était décidé à mourir en soldat et non en victime; qu'il sortirait cette nuit même de Lyon avec les derniers et les plus intrépides des citoyens, qu'il tromperait la surveillance des camps républicains en les traversant du côté où il était le moins attendu et en remontant la rive gauche de la Saône, sur la route de Mâcon la moins observée; et que, parvenu

à la hauteur de Montmerle, il traverserait le fleuve, se jetterait dans la Dombe, passerait derrière le camp de Dubois-Crancé, à Meximieux, et atteindrait les frontières suisses par les gorges du Jura. »Que ceux,« ajouta-t-il, »qui veulent tenter avec moi cette dernière fortune du soldat se trouvent, avec leurs armes et ce qu'ils ont de plus cher, avant la pointe du jour, rassemblés dans le faubourg de Vaise, et qu'ils me suivent. Je passerai ou je mourrai avec eux!«

Cette nuit fut une agonie mortelle pour la ville. Elle se passa à délibérer dans le sein des familles sur le parti le plus sûr à prendre pour se sauver du lendemain. L'attente avait des perspectives sinistres, la sortie des périls certains. Deux mille hommes seulement presque tous jeunes, nobles, royalistes ou fils des plus hautes familles de Lyon, se trouvèrent, dès le crépuscule du matin, au rendez-vous indiqué par Précy. Trois ou quatre cents femmes, mères, épouses, sœurs des fugitifs, chargées d'enfants à la mamelle ou les conduisant par la main, accompagnaient leurs maris, leurs pères, leurs frères, et se réfugièrent dans la colonne pour partager leur sort. Cette foule confuse étouffait ses sanglots, de peur d'éveiller l'attention du camp de La Duchère.

XXXIII. — Pendant que le rassemblement se formait lentement, sous les arbres touffus d'un grand parc nommé le bois de La Claire, quelques centaines de combattants assistaient, dans une cave voisine, à un service funèbre en l'honneur de leurs frères morts dans les combats et de ceux d'entre eux qui allaient mourir. Le général Virieu, dont le courage se fortifiait par la foi, y reçut la communion avant la marche, viatique de sa dernière journée. Quand tout le monde fut réuni, Précy, monté sur l'affût d'un de ses canons, harangua sa troupe: »Je suis content de vous, l'êtes-vous de moi?« leur dit-il. Des cris unanimes de *Vive notre général!* l'interrompirent. »Vous avez fait,« continua Précy, »tout ce qui était humainement possible pour votre malheureuse ville. Il n'a pas dépendu de moi qu'elle fût sauvée, libre et triomphante. Il dépend maintenant de vous de la revoir heureuse et prospère! Souvenez-vous que, dans des extrémités telles que celles où nous nous trouvons, il n'y a de salut que dans la *discipline et dans l'unité* de commandement. Je ne vous

en dis pas davantage; l'heure presse, le jour se lève. Fiez-vous à votre général.« *Vive Lyon!* répondit la colonne en adieu suprême à ses foyers abandonnés.

Précy avait divisé ce corps d'armée, ou plutôt ce convoi funèbre, en deux colonnes: l'une de quinze cents hommes précédés de quatre pièces de canons, sous ses ordres, l'autre de cinq cents hommes sous les ordres du comte de Virieu, les femmes, les enfants, les vieillards désarmés entre les rangs.

A la sorti du faubourg de Vaise, cinq batteries républicaines, soutenues par des bataillons embusqués derrière les murs et les haies, foudroyèrent les Lyonnais. Précy ordonna aux grenadiers de les débusquer à la baïonnette. Un de ses meilleurs officiers, Burtin de La Rivière, qui lui servait d'aide de camp, s'élance à la tête de la colonne. »Grenadiers, en avant!« s'écria-t-il. Les grenadiers s'ébranlent; mais, au moment où La Rivière montrait du geste l'ennemi, un boulet lui fracasse le bras et la poitrine et le jette mort aux pieds de son cheval. La colonne hésite. Précy rallie deux pelotons du centre, les enflamme de sa résolution, franchit à leur tête un ravin hérissé de feux et refoule au loin les républicains. Pendant qu'il combat, la colonne passe, et il la rejoint à l'abri des batteries.

XXXIV. — A la faveur de cette diversion, la colonne sortit du défilé et se glissa sous les collines escarpées qui bordent la Saône jusqu'aux gorges de Saint-Cyr. Précy franchit heureusement ces gorges. Déjà il marchait avec plus de sécurité dans un espace ouvert et libre. Virieu et sa colonne allaient s'engager à leur tour dans le défilé de Saint-Cyr, quand huit mille réquisitionnaires du camp de Limonest, dirigés par le représentant Reverchon, fondirent d'en haut sur sa colonne, la coupèrent en tronçons épars, précipitèrent dans la Saône ou fusillèrent dans les chemins creux et dans les vignes tous ceux qui la composaient, et ne laissèrent échapper ni hommes, ni enfants, ni femmes, à la baïonnette des républicains. Le massacre fut si complet que nul ne put connaître le sort de Virieu. Un dragon de l'armée républicaine assura l'avoir vu combattre en héros contre plusieurs cavaliers républicains, refuser tout quartier et se précipiter avec son cheval couvert de sang dans le fleuve. On ne trouva ni son corps, ni son cheval, ni ses armes sur le sol. Cette disparition

soudaine et cette absence de tout vestige firent longtemps espérer à la comtesse de Virieu, qui fuyait de son côté déguisée en paysanne, que son mari avait échappé à la mort. Obstinée dans sa tendresse et dans son espérance pour lui, elle erra quelques mois dans les environs pour découvrir ses traces, et attendit plusieurs années le retour du mort comme celui d'un absent.

XXXV. — Précy, faisant face tour à tour avec ses canons à la cavalerie qui le poursuivait, aux tirailleurs du camp de Limonest qui le fusillaient en flanc, et aux bataillons qui lui barraient le passage, attaqua une dernière fois à la baïonnette une batterie républicaine, la dispersa et entra avec sa colonne dans les bois d'Alix. La rive gauche de la Saône était hérissée de tirailleurs. Franchir le fleuve devenait impraticable. Il n'y avait plus de salut pour l'armée que dans sa dispersion sur les montagnes du Forez. Parmi ces populations religieuses, royalistes, contre-révolutionnaires, dans des sites coupés de torrents et de forêts, la petite armée des Lyonnais soulèverait le pays ou trouverait du moins des asiles et des moyens de fuite individuelle. Précy rassembla sa troupe en conseil de guerre et lui communiqua sa résolution. Elle fut combattue avec obstination par une partie de ses compagnons d'armes, qui ne voyaient de salut qu'au-delà des Alpes. Une altercation tumultueuse s'éleva entre les deux partis. Pendant ce débat, le tocsin sonnait dans tous les villages et les paysans cernaient la forêt. Une moitié de l'armée abandonna son général, franchit la Saône et fut immolée sur l'autre bord. Précy, suivi seulement d'environ trois cents combattants, abandonna les canons et les chevaux, sortit des bois d'Alix, s'éloigna de la Saône et marcha, pendant trois jours de combats en combats, semant sa route à travers les montagnes de traîneurs, de blessés, de morts. Traqués par les habitants, poursuivis par la cavalerie légère de Reverchon, à chaque instant sur le point d'être enveloppés, ces débris de dix mille combattants au commencement du siége atteignirent, au nombre de cent dix, le sommet du mont Saint-Romain, plateau élevé défendu par des ravins et voilé de taillis. Le cercle se rétrécissait à chaque minute autour d'eux. Quelques hameaux leur fournissaient encore des vivres. Des parlementaires républicains, admirant leur intrépidité et plaignant leur sort, leur offrirent

une capitulation. On assurait la vie à tous, excepté au général. Ses braves compagnons refusèrent de séparer leur sort du sien. Précy les embrassa tous une dernière fois, quitta son habit de commandant, brisa son épée, débrida son cheval, lui rendit la liberté, et, se glissant dans les broussailles sous la conduite d'un de ses soldats, il s'enfonça dans cavernes inaccessibles abritées par un bois de sapins. A peine Précy avait-il quitté son armée, qu'un officier de hussards républicains se présente aux avant-postes: »Livrez-nous votre général et vous êtes sauvés,« dit-il au jeune Reyssié, aide de camp de Précy et un des héros du siége. »Il n'est plus parmi nous,« répond Reyssié, »et si vous en voulez la preuve, regardez: voilà son cheval abandonné qui paît l'herbe en liberté derrière nous. — Tu me trompes,« réplique l'officier tirant son sabre; »le général, c'est toi! et je t'arrête.« A ces mots, Reyssié, lassé de la vie, casse la tête d'un coup de pistolet à l'officier républicain, et, plaçant dans sa propre bouche le canon de son second pistolet, se brûle la cervelle, et tombe vengé sur le corps de son ennemi. Au bruit de cette double détonation, les républicains fondent sur les débris de l'armée lyonnaise et les égorgent sans pitié. A peine quelques soldats isolés échappèrent-ils au massacre en rampant dans les broussailles. Reyssié et l'officier qu'il avait entraîné dans la mort furent jetés par les paysans dans la même fosse.

XXXVI. — Cependant Précy, instruit par deux de ses soldats fugitifs de l'inutilité de son sacrifice et du massacre de son armée, erra trois jours et trois nuits sans nourriture et sans abri dans les bois et dans les ravins de ces montagnes. Ses deux derniers compagnons ne l'abandonnèrent pas. L'un deux, paysan du hameau de Violay, au bord de la Saône, parvint à conduire son général, en trois nuits de marche, jusque dans un bois voisin de la chaumière de son père. Il le nourrit là furtivement pendant quelques jours de pain dérobé à l'indigence de ses parents. Il lui procura des habits de paysan. Quand enfin le bruit répandu de la mort de Précy se fut accrédité à Lyon et ralentit l'ardeur des recherches, le général parvint à se réfugier en Suisse à travers les gorges du Jura. Précy ne passa la frontière qu'avec *deux soldats*, *seuls* débris de l'immense insurrection civile que la *république rejetait* de son sein, comme elle allait rejeter bientôt *les débris* de la coalition des rois.

Précy, accueilli avec respect dans l'exil, rentra dans sa patrie avec les Bourbons. Il y vieillit sans récompense et sans honneurs sous leur règne. Les cours n'aiment que les courtisans. Précy n'avait pas émigré. Il n'avait combattu de la république que son anarchie et ses excès. Il avait conservé les couleurs de la nation sur son drapeau. Soldat de la patrie et non d'une famille, il fut oublié. Les princes et les hommes sont ainsi faits qu'ils aiment mieux ceux qui ont partagé leurs fautes que ceux qui ont servi leurs intérêts. On ne se souvint de Précy qu'après sa mort. Lyon fit de magnifiques funérailles à son général dans cette plaine des Brotteaux arrosée du sang de ses compagnons d'armes. On l'ensevelit auprès des restes de ces héros du siége. Sa dépouille mortelle y repose dans sa gloire : les guerres civiles ne décernent que des tombeaux.

# LIVRE CINQUANTIÈME.

Entrée de l'armée républicaine à Lyon. — La convention décrète la destruction de cette ville. — Louthon. — Collot-d'Herbois. — L'armée révolutionnaire. — Fouché. — Profanations. — Supplices. — Destructions. — Ruines. — Misère. — Dorfeuille accélère les exécutions. — Massacres en masse. — Mêmes exécutions dans toute la province. — Toulon se soulève. — Le parti royaliste. — Les Anglais appelès par les insurgés. — Le général Carteaux. — Siége de Toulon par l'armée républicaine. — Napoléon Bonaparte. — Le général Dugommier. — Prise du fort Mulgrave. — Les Anglais évacquent Toulon après avoir incendié la flotte française. — Entrée de l'armée républicaine. — Réactions.

I. — Ce qui attriste l'histoire dans le récit des guerres civiles, c'est qu'après les champs de bataille il faut raconter les échafauds.

L'armée républicaine entra à Lyon avec une apparence de modération et de fraternité qui donnait à cette occupation l'aspect d'une réconciliation plus que d'une conquête. Couthon lui-même ordonna, dans les premiers moments, le respect des personnes et des propriétés. Aucun désordre, aucune violence ne furent tolérés. Les paysans de l'Auvergne qui étaient accourus avec des chars, des mulets et des sacs, pour emporter les dépouilles de la plus opulente ville de France promises à leur rapacité, furent congédiés les mains vides, et regagnèrent en murmurant leurs montagnes. Les républicains se comportèrent en vainqueurs affligés de leur victoire, et non en bandes sauvages et indisciplinées. Ils partagèrent leur pain avec les habitants affamés. La générosité naturelle au soldat français précéda la vengeance. Les représentants ne la proclamèrent que quelques jours après, et sur les injonctions du comité de salut public. Lyon fut choisi pour exemple des sévérités de la république. Ce n'était plus assez de supplices individuels, la terreur voulait offrir le supplice d'une ville en exemple et en menace à ses ennemis.

Les jacobins amis de Châlier, longtemps comprimés par les royalistes et par les Girondins de Lyon, sortirent de leurs refuges en criant vengeance aux représentants, et en sommant la convention de leur livrer enfin leurs ennemis. Les représentants essayèrent quelque temps de contenir cette rage; ils finirent par lui obéir, et se bornèrent à la régulariser par l'institution de tribunaux révolutionnaires et de décrets d'extermination.

II. — Ici, comme dans tous les actes de la terreur, on a déversé sur un seul homme l'horreur du sang répandu. La confusion du moment, le désespoir de ceux qui meurent, le ressentiment de ceux qui survivent ne sait pas choisir entre les coupables, et fait quelquefois tomber l'exécration de la postérité sur les moins criminels. L'histoire a ses hasards comme le champ de bataille, elle absout ou elle immole certaines renommées, sans lumière et sans pitié. C'est au temps à mieux rétribuer. Sans affaiblir la réprobation qui s'attache aux grandes exécutions des guerres civiles, c'est à lui de faire peser sur chaque parti et sur chaque homme la part exacte de responsabilité qui lui revient. Les préjugés de la calomnie ne se légitiment pas par le temps. La justice est due à tous les noms, même odieux. On ne prescrit pas contre la mémoire des hommes.

Tous les crimes de la république à Lyon ont été rejetés sur Couthon, parce que Couthon était l'ami et le confident de Robespierre dans la répression du fédéralisme, dans la victoire des républicains unitaires contre l'anarchie civile. Les dates, les faits et les paroles impartialement étudiés démentent ces préjugés. Couthon entra à Lyon en pacificateur plutôt qu'en bourreau; il y combattit, avec toute l'énergie que lui permettait son rôle, les excès et les vengeances des jacobins. Il lutta contre Dubois-Crancé, Collot-d'Herbois, Dorfeuille pour modérer la réaction de ces emportés de la terreur. Il fut dénoncé par eux à la montagne et aux jacobins comme indulgent et prévaricateur. Il se retira avant la première condamnation à mort pour ne pas être témoin et complice du sang versé par les représentants du parti implacable de la convention.

III. — Couthon, Laporte, Maignet et Châteauneuf-Randon entrèrent triomphalement à Lyon à la tête des troupes et se rendirent à l'hôtel de ville, escortés de tous les jacobins et d'un flot

de peuple qui leur demandait à grands cris les dépouilles des riches et les têtes des fédéralistes. Couthon harangua cette multitude, promit vengeance, mais recommanda l'ordre et revendiqua pour la république seule le droit de choisir, de juger et de frapper ses ennemis. Les représentants allèrent de là s'installer dans le palais vide de l'Archevêché. Les appartements dévastés de cet édifice, les pans de muraille et les toits écrasés par les bombes donnaient à leur résidence l'aspect d'un campement parmi des désombres. Dubois-Crancé, général en second de l'armée de siége, et membre aussi de la convention, se présenta le même soir à l'Archevêché avec la concubine qu'il traînait à sa suite dans les camps. Il ne put trouver pour asile, dans le palais de ses collègues, qu'un réduit fétide sous les toits à demi écroulés. Le vainqueur de Lyon, couché sur un misérable grabat, indigné du mépris de ses collègues, qui le reléguaient dans ce grenier, quitta le lendemain l'Archevêché, en murmurant contre l'insolence de Couthon, et alla se loger dans une hôtellerie de la ville. Les jacobins, offensés des temporisations de Couthon, se groupèrent autour de Dubois-Crancé. Ce général les réunit le soir dans la salle du théâtre. Les loges et les décorations incendiées, les voûtes percées à jour rappelaient à l'œil la résistance et la punition. Dubois-Crancé reforma le club central. Il harangua les jacobins moins en chef qu'en complice. Le peuple sortit en criant *Vive Dubois-Crancé !* Il se répandit dans les rues, en chantant des couplets féroces. On signa dans les lieux publics une pétition à la convention pour lui demander de conserver le commandement de l'armée à ce général.

Couthon et ses collègues, voyant les jacobins et Dubois-Crancé prêts à entraîner les soldats dans leur cause, et l'armée travaillée par les clubistes, écrivirent au comité de salut public pour demander le prompt rappel du général jacobin. Ils adressèrent proclamations sur proclamations aux troupes et au peuple, les invitant à la discipline, à l'ordre, à la clémence. »Braves soldats !« disait Couthon avant d'entrer dans la ville de Lyon. »vous avez juré de faire respecter la vie et les biens des citoyens, Ce serment solennel ne sera pas vain puisqu'il vous a été dicté par le sentiment de votre propre gloire ! Il pourrait y avoir hors de l'armée des hommes qui se porteraient à des excès ou à des

vengeances, afin d'en attribuer l'infamie aux braves républicains; dénoncez-les, arrêtez-les, nous en ferons prompte justice! — Soldats français," disait-il ailleurs, "gardez-vous de perdre tout le mérite de la guerre que vous venez de faire avec tant de magnanimité. Restez ce que vous avez été. Laissez aux lois le droit de punir les coupables!... Des ennemis du peuple prennent le masque du patriotisme pour égarer quelques-uns d'entre vous; ils cherchent à vous faire outrager par des actes injustes, oppressifs, arbitraires, l'honneur de l'armée et de la république...."

Couthon ordonna que les manufactures fussent rouvertes et que les relations commerciales reprissent leur cours. Les jacobins frémirent. L'armée obéit. Dubois-Crancé, intimidé et rappelé par la convention, trembla devant Couthon et s'humilia devant Robespierre. Couthon ferma les clubs imprudemment rouverts par Dubois-Crancé: "Considérant," dit-il, "qu'à la suite du siége que Lyon vient d'essuyer, les passions individuelles des citoyens les uns contre les autres doivent encore fermenter, que les malveillants pourraient profiter de ces circonstances pour souffler le feu de la discorde civile..., il est défendu aux citoyens de s'assembler en sections ou en comités. — Que feront les citoyens," écrivait Couthon au comité de salut public, "quand ils verront les députés les exciter les premiers à la violation des lois?" Il se borna, conformément aux lois existantes, à renvoyer devant une commission militaire les Lyonnais fugitifs pris les armes à la main après la capitulation. Il institua, quelques jours après, par ordre du comité de salut public, un second tribunal sous le nom de *commission de justice populaire*. Ce tribunal devait juger tous ceux des citoyens qui, sans être militaires, auraient trempé dans la résistance armée de Lyon à la république. Les formes judiciaires et lentes de ce tribunal donnaient, sinon des garanties à l'innocence, du moins du temps à la réflexion. Couthon garda dix jours le décret qui instituait ce tribunal, pour donner aux individus compromis et aux signataires des actes incriminés pendant le siége, le temps de s'évader. Vingt mille citoyens, prévenus par ses soins du danger qui les menaçait, sortirent de la ville et se réfugièrent en Suisse ou dans les montagnes du Forez.

IV. — Cependant la montagne et les jacobins de Paris, soulevés contre les lenteurs de Couthon par les accusations de Dubois-Crancé, pressaient le comité de salut public de donner un mémorable exemple aux insurrections à venir et de venger la république sur la seconde ville de la république. Robespierre et Saint-Just, quoique amis particuliers de Couthon et satisfaits d'avoir vaincu, se sentaient impuissants contre l'emportement de la montagne. Ils feignirent de le partager. Barrère, toujours prêt à servir indifféremment la fureur ou la sagesse des partis, monta, le 12 novembre, à la tribune et lut à la convention, au nom du comité de salut public, un décret ou plutôt un *plébicide* contre Lyon. »Que Lyon soit enseveli sous ses ruines!« dit Barrère. »La charrue doit passer sur tous les édifices, à l'exception de la demeure de l'indigent, des ateliers, des hospices ou des maisons consacrées à l'instruction publique. Il faut que le nom même de cette ville soit englouti sous ses ruines. On l'appellera désormais *Ville affranchie*. Sur les débris de cette infâme cité il sera élevé un monument qui sera l'honneur de la convention et qui attestera le crime et la punition des ennemis de la liberté. Cette seule inscription dira tout: *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus!*« Le décret portait: qu'une commission extraordinaire, composée de cinq membres, ferait punir militairement les contre-révolutionnaires de Lyon; que les habitants seraient désarmés; que les armes des riches seraient remises aux pauvres; que la ville serait détruite et spécialement toutes les habitations des riches; que le nom de la ville serait effacé du tableau des villes de la république; que les biens des riches et des contre-révolutionnaires seraient distribués en indemnités aux patriotes.

Ce décret fit trembler le sol de Lyon. Le fanatisme de la liberté n'avait pas encore éclaté jusqu'au suicide; la propriété n'avait pas encore été imputée à crime; la spoliation n'avait pas encore transféré la richesse du riche à l'indigent, de la victime au délateur. La ville dont le culte était la propriété, était la première frappée dans la propriété. Couthon, tout en feignant d'admirer le décret, le crut inexécutable et resta encore douze jours sans le mettre à exécution. Ces délais laissaient fuir en foule les citoyens menacés. *Le représentant* ouvrait la porte aux victimes

pour frapper à vide les coups ordonnés par les jacobins. »Ce décret, citoyens collègues,« écrivait-il à la convention, »nous a pénétrés d'admiration. De toutes les mesures grandes et vigoureuses que vous venez de prendre, une seule, nous l'avouons, nous avait échappé: c'est celle de la destruction totale; mais déjà nous avions frappé les murs de défense et les remparts.« La montagne aurait voulu que Lyon s'engloutît aussi promptement que Barrère avait prononcé l'arrêt de sa destruction.

Un homme néfaste pour la ville de Lyon, Collot-d'Herbois, fulminait, au comité de salut public et aux jacobins de Paris, contre la mollesse des représentants du peuple en mission dans cette ville. On eut cru qu'une haine personnelle et mortelle l'animait contre Lyon. On disait qu'ancien comédien et débutant sans talent sur le théâtre de cette ville, il avait été sifflé en signe de dégoût par les spectateurs; que le ressentiment de l'acteur vivait et brûlait dans l'âme du représentant; et qu'en vengeant la république il vengeait son orgueil offensé. Dubois-Crancé appuyait l'éloquence de Collot-d'Herbois de son témoignage. Il apporta un jour, sur la tribune des jacobins, la tête coupée de Châlier. Il étala et montra du doigt sur ce crâne les traces des cinq coups successifs de la guillotine qui avaient mutilé, avant de la tuer, l'idole des révolutionnaires lyonnais. Guillard, l'ami de Châlier, leva les mains au ciel à cet aspect et s'écria: »Au nom de la patrie et des frères de Châlier, je demande vengeance des crimes de Lyon.«

V. — Couthon et ses collègues se déterminèrent enfin à céder aux injonctions de la montagne; ils réorganisèrent les comités révolutionnaires. Couthon les investit d'un droit de recherche, de surveillance et de dénonciation contre les fédéralistes et les royalistes. Il ordonna des visites domiciliaires et des appositions de scellés sur les maisons des suspects. Mais il entoura toutes ces mesures de conditions et de proscriptions qui en neutralisaient en partie l'effet. Enfin Couthon accomplit, mais seulement en apparence, le décret de la convention qui ordonnait la démolition des édifices. Il se rendit en grand appareil, accompagné de ses collègues et de la municipalité, sur la place de *Bellecour*, plus particulièrement vouée à la destruction par l'opinion de ses habitants et par le luxe de ses constructions. Porté

dans un fauteuil, comme sur le trône des ruines, par quatre hommes du peuple, Couthon frappa d'un marteau d'argent la pierre angulaire d'une des maisons de la place, en prononçant ces paroles: » Au nom de la loi, je te démolis. «

Une poignée d'indigents en haillons, des pionniers et des maçons, portant sur leurs épaules des pioches, des leviers, des haches, formaient le cortége des représentants. Ces hommes applaudissaient d'avance à la chute de ces demeures, dont la ruine allait consoler leur envie; mais Couthon, satisfait d'avoir donné ce signe d'obéissance à la convention, imposa silence à leurs clameurs et les congédia. Les démolitions furent ajournées jusqu'à l'époque où les habitants de la place auraient emporté ailleurs leurs meubles et leurs foyers.

Après la cérémonie, les représentants rendirent un arrêté pour ordonner aux sections d'enrôler chacune trente démolisseurs et de leur fournir les pinces, les marteaux, les tombereaux et les brouettes nécessaires au déblayement des débris. Les femmes, les enfants, les vieillards furent admis, selon leur force, à l'œuvre. Un salaire leur fut attribué aux frais des propriétaires spoliés, mais on ne démolit pas encore. Couthon, réprimandé de nouveau par le comité de salut public pour la lenteur de ses exécutions, et coupable aux yeux des jacobins du sang qu'il ne voulait pas verser, averti de plus de la prochaine arrivée d'autres représentants chargés d'accélérer les vengeances, écrivit à Robespierre et à Saint-Just. Il conjura ses amis de le soulager du poids d'une mission qui pesait à son âme et de l'envoyer dans le Midi. Robespierre fit rappeler Couthon. Son départ fut le signal des calamités de Lyon. Le sang qu'il retenait déborda. Les représentants Albitte, Javogues accoururent. Dorfeuille, président de la commission de justice populaire, fit dresser la guillotine sur la place des Terreaux. Il la fit élever aussi dans la petite ville de Feurs, autre foyer de vengeances nationales, au cœur des montagnes insurgées.

Dorfeuille présida, à la tête du club central, à une fête funèbre consacrée aux mânes de Châlier. »Il est mort,« s'écria Dorfeuille, »et il est mort pour la patrie! Jurons de l'imiter et de punir ses assassins! Ville impure! ce n'était pas assez pour toi d'avoir infecté pendant deux siècles de ton luxe et de tes vices la

France et l'Europe! il te fallait encore égorger la vertu! Les monstres! ils l'ont commis, ce forfait! et ils respirent encore! Châlier, nous te devons une vengeance et tu l'obtiendras! Martyr de la liberté, le sang des scélérats est l'eau lustrale qui convient à tes mânes! Aristocrates fanatiques! serpents des cours! négociants avides et égoïstes! femmes perdues de débauche, d'adultère, de prostitution! que lui reprochiez-vous? De l'exagération, un patriotisme exalté, une popularité dangereuse! Misérables! ainsi vous vous arrogiez le droit de poser la borne où doit s'arrêter l'amour de la patrie et la reconnaissance du peuple! Ainsi vous annonciez que c'est entre vos mains que l'Éternel a remis l'équerre et le compas des vertus humaines! Ah! si vous ne pouvez comprendre les vertus, au moins ne les assassinez pas! Ils chantèrent à son supplice, peuple! pleure aujourd'hui à son triomphe. O vous, citoyens qui formez ici ce groupe à ma droite, c'est à cette même place que Châlier quitta la vie. C'est ici que mourut de la mort des criminels le plus innocent des hommes. O vous qui formez ce groupe à ma droite, citoyens, vous foulez son sang! Écoutez ses derniers moments. Il va, par ma voix, vous parler une dernière fois. Citoyens, écoutez! «

Dorfeuille lut alors, au milieu des sanglots et des imprécations de la foule, une lettre écrite par Châlier, au moment de monter à l'échafaud. Ses adieux à ses amis, à ses parents, à sa femme qu'il aimait étaient pleins de larmes; ses adieux à ses frères les jacobins, pleins d'enthousiasme. La liberté, la démocratie et la religion se fondaient en une confuse invocation de Châlier au peuple, à Dieu, à l'immortalité. La mort solennissait ces paroles. Le peuple les recueillit comme le legs du patriote.

VI. — Le lendemain, Dorfeuille présida, pour la première fois, le tribunal. Les supplices commencèrent avec les jugements. Albitte et ses collègues, qui venaient de succéder à Couthon, appelèrent à Lyon l'armée de Ronsin; ils formèrent une armée pareille dans chacun des six départements voisins. La mission de ces armées, recrutées dans l'écume du peuple, était de généraliser, sur toute la surface de ces départements, les mesures d'inquisition, de spoliation, d'arrestation et de meurtre juridiques dont Lyon allait devenir le foyer. Dans les murs et hors des murs, les fugitifs ne trouvaient que des pièges, les suspects

que des délateurs, les accusés que des bourreaux. Des milliers de détenus de toutes conditions, nobles, prêtres, propriétaires, négociants, cultivateurs, encombrèrent en peu de jours les prisons de ces départements. On les évacuait par colonnes et par charretées sur Lyon. Là, cinq vastes dépôts les recevaient pour quelques jours, et les reversaient à l'échafaud. Le vide se faisait et se comblait sans cesse. La mort maiutenait le niveau.

Au nombre de ces victimes suppliciées dans leur corps ou dans leur âme avant l'âge du crime, on remarquait une jeune orpheline encore enfant, mademoiselle Alexandrine des Écherolles, privée de sa mère par la mort, de son père par la fuite; elle venait chaque jour à la porte de la prison des recluses solliciter par ses larmes la permission de voir la tante qui lui avait servi de mère et qu'on avait jetée dans les cachots. Bientôt elle la vit conduire au supplice et la suivit jusqu'au pied de l'échafaud, demandant en vain de lui être réunie dans la mort. On dut plus tard à cette enfant quelques-unes des pages les plus dramatiques et les plus touchantes de ce siége. Semblable à cette Jeanne de La Force, historienne des guerres de religion de 1622, et à l'héroïque et naïve madame de La Rochejacquelain, elle écrivit avec le sang de sa famille et avec ses propres larmes le récit de catastrophes auxquelles elle avait assisté. Les femmes sont les véritables historiens des guerres civiles, parce qu'elles n'y ont jamais d'autre cause que celle de leur cœur, et que les souvenirs y conservent toute la chaleur de leur passion.

Albitte lui-même, jugé trop indulgent, se retira, comme Couthon, à l'arrivée de Collot-d'Herbois et de Fouché, nouveaux proconsuls désignés par la montagne. On connaissait Collot-d'Herbois, vanité féroce qui ne voyait la gloire que dans l'excès, et dont aucune raison ne modérait les emportements. On ne connaissait pas Fouché; on le croyait fanatique, il n'était qu'habile. Plus comédien de caractère que Collot ne l'était de profession, il jouait le rôle de Brutus avec l'âme de Séjan. Nourri dans les habitudes du cloître, Fouché y avait contracté ce pli servile que l'humilité monacale imprime aux caractères, pour les rendre également propres à obéir ou à dominer selon le temps. Il n'avait vu dans la révolution qu'une puissance à flatter et à exploiter. Il *se dévouait* à la tyrannie du peuple, en attendant

le moment de se dévouer à la tyrannie de quelque César. Il flairait les temps. Fouché cherchait alors à circonvenir Robespierre. Il feignait d'aimer la sœur du député d'Arras et de vouloir l'épouser. Robespierre abhorrait Fouché, malgré ses caresses. Il pressentait son incrédulité révolutionnaire et son athéisme. Robespierre voulait des séides de sa foi, mais non des adulateurs de sa personne. Il écartait Fouché de son cœur et de sa famille comme un piége. Fouché, affectant l'exagération des principes, s'était lié avec Chaumette et Hébert. Chaumette était de Nevers. Il avait fait envoyer Fouché dans cette ville pour y propager la terreur. Les actes et les lettres de Fouché dépassèrent, à Nevers, la langue des démagogues de Paris. Il effaça, en peu de mois, dans ces départements, l'empreinte des siècles dans les mœurs, dans les lois, dans les fortunes, dans les castes. Cependant, plus avide pour la république que sanguinaire, il avait plus emprisonné qu'immolé; il menaçait plus qu'il ne frappait. Les dépouilles des riches, des émigrés, des châteaux, des églises, les rançons des suspects, les produits de ces exactions, envoyés par lui à la convention et à la commune de Paris, attestèrent l'énergie de ses mesures, et firent fermer les yeux sur ses tolérances d'opinion. Il frappait surtout les idoles muettes de l'ancien culte qu'il avait répudié. Son impiété lui comptait pour du patriotisme »Le peuple français,« écrivait-il, »ne reconnaît d'autre dogme que celui de sa souveraineté et de sa toute-puissance.« Il proscrivit tout signe religieux, même sur la tombe. Il fit graver la figure du Sommeil sur le frontispice des lieux de sépulture; il ordonna qu'on n'y écrivît d'autre inscription que celle-ci: *La mort est un sommeil éternel!* Son athéisme professait le néant.

VII. — Tels étaient les deux hommes que la montagne envoyait présider au supplice de Lyon. Robespierre voulut leur faire adjoindre Montaut, républicain inflexible, mais probe. Montaut, instruit par le sort de Couthon de ce qu'on attendait de lui, refusa de se rendre à son poste. Les deux représentants commencèrent par accuser Couthon de l'ajournement des démolitions et des supplices. »Les accusateurs publics vont marcher,« écrivirent-ils; »le tribunal va juger pour trois dans un jour. La mine va accélérer les démolitions...«

Collot avait amené avec lui de Paris une colonie de jacobins choisis, au scrutin, parmi les hommes extrêmes de cette société. Fouché en amenait une autre de la Nièvre, tous hommes exercés aux délations, endurcis aux larmes, aguerris au supplice. Les représentants s'étaient fait suivre de geôliers étrangers, de peur que les relations de cité avec les détenus et la pitié naturelle entre compatriotes ne corrompissent l'inflexibilité des geôliers de Lyon. Ils commandèrent des guillotines comme des armes avant le combat. Ils promenèrent dans la ville, pour échauffer le peuple, l'urne mortuaire de Châlier. Arrivés à l'autel qu'ils avaient dressé à ses mânes, ils fléchirent le genou devant ses restes. »Châlier!« s'écria Fouché, »le sang des aristocrates sera ton encens!«

Les signes du christianisme, l'Évangile et le crucifix, traînés à la suite de la procession, attachés à la queue d'un animal immonde, furent jetés dans le bûcher allumé sur l'autel de Châlier. On fit boire un âne dans le calice du sacrifice. On foula aux pieds les hosties. Les temples, jusque-là réservés au culte constitutionnel, furent profanés par des chants, des danses, des cérémonies ironiques.

»Nous avons fondé hier la religion du patriotisme,« écrivait Collot. »Des larmes ont coulé de tous les yeux à la vue de la colombe qui consolait Châlier dans sa prison et qui semblait gémir auprès de son simulacre. Vengeance! vengeance! criait-on de toutes parts. Nous le jurons! le peuple sera vengé, le sol sera bouleversé, tout ce que le vice et le crime avaient bâti sera anéanti. Le voyageur, sur les débris de cette ville superbe et rebelle, ne verra plus que quelques chaumières habitées par les amis de l'égalité!«

VIII. — Les têtes de dix membres de la municipalité tombèrent le lendemain. La mine fit sauter les plus beaux édifices de la ville. Une instruction patriotique, signée de Fouché et de Collot, aux clubistes de Lyon et des départements de la Loire et du Rhône, pour stimuler leur énergie, résumait ainsi leurs droits et leurs devoirs: »Tout est permis à ceux qui agissent dans le sens de la révolution. Le désir d'une vengeance légitime devient un besoin impérieux. Citoyens, il faut que tous ceux qui ont concouru directement ou indirectement à la rébellion portent la tête sur l'*échafaud. Si vous* êtes patriotes, vous saurez distin-

guer vos amis; vous séquestrerez tous les autres. Qu'aucune considération ne vous arrête, ni l'âge, ni le sexe, ni la parenté. Prenez en impôt forcé tout ce qu'un citoyen a d'inutile: toute homme qui possède au-delà de ses besoins ne peut qu'abuser. Il y a des gens qui ont des amas de draps, de linge, de chemises, de souliers. Requérez tout cela. De quel droit un homme garderait-il dans ses armoires des meubles ou des vêtements superflus? Que l'or et l'argent et tous les métaux précieux s'écoulent dans le trésor national! Extirpez les cultes, le républicain n'a d'autre Dieu que sa patrie. Toutes les communes de la république ne tarderont pas à imiter celle de Paris, qui, sur les ruines d'un culte gothique, vient d'élever le temple de la Raison. Aidez-nous à frapper les grands coups, ou nous vous frapperons vous-mêmes.«

Ces proclamations de la vengeance, du pillage et de l'athéisme étaient autant de reproches indirects à Couthon, qui avait tenu un langage tout opposé, peu de jours avant, à la réunion populaire: »Notre morale à nous,« avait dit Couthon en parlant de Robespierre et de son parti, »n'est pas la morale de quelques faux philosophes du jour, qui, ne sachant pas lire dans le grand livre de la nature, croient au hasard et au néant. Nous croyons, nous, à une Providence; nous croyons à un Être suprême, puissant, juste et bon par essence. Nous ne l'outrageons pas par des cérémonies ridicules et forcées: l'hommage que nous lui rendons est pur et libre.«

Corformément à l'esprit de cette proclamation, Fouché et Collot créèrent des commissaires de confiscation et de délation. Ils affectèrent une salaire de 30 francs par dénonciation. Le salaire était double pour les têtes d'élite, telles que celles des nobles, des prêtres, des religieux, des religieuses. On ne délivrait le prix du sang qu'à celui qui dirigeait, en personne, les recherches de l'armée révolutionnaire, et qui livrait le suspect au tribunal. Une foule de misérables vivaient de cet infâme trafic de la vie des citoyens. Les caves, les greniers, les égouts, les bois, les émigrations nocturnes dans les montagnes environnantes, les déguisements de tout genre dérobaient vainement les hommes compromis, les femmes tremblantes, à l'inquisition toujours éveillée des délateurs. La faim, le froid, la fatigue, la maladie, les visites domi-

ciliaires, la trahison, les livraient, après quelques jours, aux sicaires de la commission temporaire.

Les cachots regorgeaient de prisonniers. Pendant que les propriétaires et les négociants périssaient, les maisons s'écroulaient sous le marteau. Aussitôt qu'un délateur avait indiqué une maison confisquée au comité des séquestres, le comité de démolition lançait ses bandes de pionniers contre les murs. Les marchands, les locataires, les familles expulsés de ces maisons proscrites avaient à peine le temps d'évacuer leur domicile, d'emporter les vieillards, les infirmes, les enfants dans d'autres demeures. On voyait tous les jours la pioche attaquer les escaliers, ou les couvreurs enlever les tuiles. Pendant que les habitants surpris précipitaient leurs meubles par les fenêtres et que les mères emportaient les berceaux de leurs enfants à travers les décombres de leurs toits, vingt mille pionniers de l'Auvergne et des Basses-Alpes étaient employés à raser le sol. La poudre sapait les caves et les fondements. La solde des démolisseurs s'élevait à quatre cent mille livres par décade. Les démolitions coûtèrent quinze millions pour anéantir une capitale de plus de trois cents millions de valeur en édifices.

Des centaines d'ouvriers périrent engloutis sous les pans des murailles imprudemment minées. Les quais Saint-Clair, les deux façades de la place de Bellecour, les quais de la Saône, les rues habitées par l'aristocratie du commerce, les arsenaux, les hôpitaux, les monastères, les églises, les fortifications, les maisons de plaisance des collines sur les deux fleuves n'offraient plus que l'aspect d'une ville trouée par le canon après de longs assauts. Lyon presque inhabité se taisait au milieu de ses ruines. Les ouvriers, sans ateliers et sans pain, enrôlés et soudoyés par les représentants aux dépens des riches, semblaient s'acharner, la hache à la main, sur le cadavre de la ville qui les avait nourris. Le bruit des murs qui tombaient, la poussière des démolitions qui enveloppait la ville, le retentissement des coups de canon et des feux de peloton qui fusillaient ou qui mitraillaient les habitants, le roulement des charrettes qui, des cinq prisons de la ville, conduisaient les accusés au tribunal et les condamnés à la guillotine, étaient les seuls signes de vie de la population ; l'échafaud était *son seul spectacle*, les acclamations d'un peuple

en haillons à chaque tête qui roulait à ses pieds étaient sa seule fête.

IX. — La commission de justice populaire, instituée par Couthon, fut transformée, à l'arrivée de Ronsin et de son armée, en tribunal révolutionnaire. Le surlendemain de l'arrivée de ces corps moins soldats que licteurs de la république, les exécutions commencèrent, sans interruption, pendant quatre-vingt-dix jours. Huit ou dix condamnés par séance mouraient, en sortant du tribunal, sur l'échafaud dressé en permanence en face du perron de l'hôtel de ville. L'eau et le sable répandus, tous les soirs, après les exécutions, autour de cet égout de sang humain, ne suffisaient pas à décolorer le sol. Une boue rouge et fétide, piétinée constamment par un peuple avide de voir mourir, couvrait la place et viciait l'air. Autour de ce véritable abattoir d'hommes on respirait la mort. Les murailles extérieures du palais Saint-Pierre et de la façade de l'hôtel de ville suaient le sang. Le matin des journées de novembre, de décembre et de janvier, les plus fécondes en supplices, les habitants du quartier voyaient s'élever du sol imbibé un petit brouillard. C'était le sang de leurs compatriotes immolés la veille, l'ombre de la ville qui s'évaporait au soleil. Dorfeuille, sur les réclamations du quartier, fut obligé de transporter la guillotine à quelques pas plus loin. Il la plaça sur un égout découvert. Le sang, ruisselant à travers les planches, pleuvait dans une fosse de dix pieds de profondeur, qui l'emportait au Rhône avec les immondices du quartier. Les blanchisseuses du fleuve furent forcées de changer la station de leurs lavoirs pour ne par laver leur linge et leurs bras dans une eau ensanglantée. Enfin, quand les supplices, qui s'accéléraient comme les pulsations du pouls dans la colère, se furent élevés à vingt, à trente, à quarante par jour, on dressa l'instrument de la mort au milieu du pont Morand, sur le fleuve. On balaya le sang et on jeta les têtes et les troncs par-dessus les parapets dans le courant le plus rapide de Rhône. Les mariniers et les paysans des îles et des plages basses qui interrompent le cours du fleuve entre Lyon et la mer, trouvèrent longtemps des têtes et des troncs d'hommes échoués sur ces îlots, et engagés dans les joncs et dans les oseraies de leurs bords.

Ces suppliciés étaient presque tous la fleur de la jeunesse de Lyon et des contrées voisines. Leur âge était leur crime. Il les rendait suspects d'avoir combattu. Ils marchaient à la mort avec l'élan de la jeunesse, comme ils auraient marché au combat. Dans les prisons, comme dans les bivacs, la veille des batailles, ils n'avaient qu'une poignée de paille par homme pour reposer leurs membres sur les dalles des cachots. Le danger de se compromettre en s'intéressant à leur sort et de mourir avec eux, n'intimidait pas la tendresse de leurs parents, de leurs amis, de leurs serviteurs. Nuit et jour des attroupements de femmes, de mères, de sœurs rôdaient autour des prisons. L'or et les larmes qui coulaient dans les mains des geôliers arrachaient des entrevues, des entretiens, des adieux suprêmes. Les évasions étaient fréquentes. La religion et la charité, si actives et si courageuses à Lyon, ne reculaient ni devant la suspicion ni devant le dégoût pour pénétrer dans ces souterrains et pour y soigner les malades, y nourrir les affamés, y consoler les mourants. Des femmes pieuses achetaient des administrateurs et des geôliers la permission de se faire les servantes des cachots. Elles y portaient des messages, elles y introduisaient des prêtres pour consoler les âmes et sanctifier le martyre. Elles purifiaient les dortoirs, balayaient les salles, nettoyaient les vêtements de la vermine, ensevelissaient les cadavres : providences visibles qui s'interposaient jusqu'à la dernière heure entre l'âme des prisonniers et la mort. Plus de six mille détenus séjournaient à la fois dans ces entrepôts de guillotine.

X. — Là s'engloutit toute une génération. Là se rencontrèrent tous les hommes de condition, de naissance, de fortune, d'opinions différentes, qui, depuis la révolution, avaient embrassé des partis opposés et que le soulèvement commun contre l'oppression réunissait à la fin dans le même crime et dans la même mort. Clergé, noblesse, bourgeoisie, commerce, peuple, tout s'y confondit. Nul citoyen, contre qui pût s'élever un délateur, un envieux, un ennemi, n'échappa à la captivité. Peu de captifs échappèrent à la mort. Tout ce qui avait un nom, une fortune, une profession, une fabrique, une maison de ville ou de campagne, tout ce qui était suspect de partager la cause du riche était arrêté, accusé, *condamné*, exécuté d'avance dans la pensée des

proconsuls et de leurs pourvoyeurs. L'élite d'une capitale et de plusieurs provinces, la Bresse, la Dombe, le Forez, le Beaujolais, le Vivarais, le Dauphiné, s'écroula par ces prisons et par ces échafauds. La ville et la campagne semblaient décimées. Les châteaux, les maisons de luxe, les manufactures, les demeures mêmes de la bourgeoisie rurale étaient fermés dans un rayon de vingt lieues autour de Lyon. Le séquestre était posé sur des milliers de propriétés. Les scellés muraient les portes et les fenêtres. La nature semblait atteinte de la terreur de l'homme. La colère de la révolution était arrivée à la puissance d'un fléau de Dieu. Les pestes antiques du moyen-âge n'avaient pas plus assombri l'aspect d'une province. On ne rencontrait, sur les routes de Lyon aux villes voisines et jusque dans les chemins des villages et des hameaux, que des détachements de l'armée révolutionnaire, forçant les portes au nom de la loi, visitant les caves, les greniers, la litière même du bétail, sondant les murs avec la crosse de leurs fusils, ou ramenant, enchaînés deux à deux, sur des charrettes, des fugitifs arrachés à leur retraite, et suivis de leur famille en pleurs.

Ainsi furent amenés à Lyon tous les citoyens notables ou illustres que Couthon avait laissés s'échapper dans les premiers moments : échevins, maires, municipaux, administrateurs, juges, magistrats, avocats, médecins, architectes, sculpteurs, chirurgiens, conseillers des hospices, des bureaux de bienfaisance, accusés d'avoir, ou combattu, ou secouru des combattants, ou pansé les blessés, ou nourri le peuple insurgé, ou fait des vœux secrets pour le triomphe des défenseurs de Lyon. On y ajoutait les parents, les fils, les femmes, les filles, les amis, les serviteurs, présumés complices de leurs époux, de leurs frères, de leurs maris, de leurs maîtres, coupables d'être nés sur le sol et d'avoir respiré l'air de l'insurrection.

Chaque jour le greffier de la prison lisait, à haute voix dans la cour, la liste des détenus appelés au tribunal. La respiration semblait interrompue pendant cet appel. Les partants embrassaient, pour la dernière fois, leurs amis, et distribuaient leurs lits, leurs couvertures, leurs vêtements, leur argent aux survivants. Ils se réunissaient, en longue file de soixante ou quatre-vingts, dans la cour, et s'avançaient ainsi, à travers la foule, vers

le tribunal. L'espace du prétoire et les forces du bourreau fatigués étaient la seule limite du nombre des prisonniers immolés en un jour. Les juges étaient presque tous étrangers, pour qu'aucune responsabilité future n'intimidât leur arrêt. Ces cinq juges, dont chacun pris à part avait un cœur d'homme, jugeaient ensemble comme un instrument mécanique de meurtre. Observés par une foule ombrageuse, ils tremblaient eux-mêmes sous la terreur dont ils frappaient les autres. Leur activité cependant ne suffisait plus à Fouché et à Collot-d'Herbois. Ces représentants avaient promis aux jacobins de Paris des prodiges de rigueur. La lenteur du jugement et du supplice les faisait accuser de demi-mesures. Les journées de septembre se levaient en exemple devant eux. Ils voulaient les atteindre en les régularisant. Dorfeuille écrivit aux représentants du peuple: »Un grand acte de justice nationale se prépare. Il sera de nature à épouvanter les siècles futurs. Pour donner à cet acte la majesté qui doit le caractériser, pour qu'il soit grand comme l'histoire, il faut que les administrateurs, les corps d'armée, les magistrats du peuple, les fonctionnaires publics y assistent au moins par députation. Je veux que ce jour de justice soit un jour de fête; j'ai dit jour de fête, et c'est le mot propre: quand le crime descend au tombeau, l'humanité respire, et c'est la fête de la vertu.«

XI. — Les représentants ratifièrent les plans de Dorfeuille, et le supplice en masse remplaça le supplice individuel. Le lendemain de cette proclamation, soixante-quatre jeunes gens des premières familles de la ville furent extraits des prisons. Ils furent conduits, avec une solennité inusitée, à l'hôtel de ville, où un interrogatoire sommaire les réunit tous en peu de minutes dans une même condamnation. Ils marchèrent, de là, processionnellement, vers les bords du Rhône. On les fit traverser le pont, laissant derrière eux la guillotine, comme une arme ébréchée.

De l'autre côté du pont, dans la plaine basse des Brotteaux, on avait creusé dans le sol fangeux une double tranchée, ou plutôt une double fosse, entre deux rangs de saules. Les soixante-quatre condamnés, enchaînés deux à deux par les poignets, furent placés en colonne dans cette allée, à côté de leur sépulcre ouvert. Trois pièces de canon chargées à boulet occupaient l'ex-

trémité de l'avenue à laquelle les condamnés faisaient face. A droite et à gauche, des détachements de dragons, le sabre à la main, semblaient attendre le signal d'une charge. Sur les monticules de terre extraits de cette fosse, les membres les plus exaltés de la municipalité, les présidents et les orateurs des clubs, les fonctionnaires, les autorités militaires, l'état-major de l'armée révolutionnaire, Dorfeuille et ses juges étaient groupés comme sur les gradins d'un amphithéâtre; du haut d'un balcon d'un des hôtels confisqués du quai du Rhône, Collot-d'Herbois et Fouché, la lunette à la main, semblaient présider à cette solennité de l'extermination.

Les victimes chantaient en chœur l'hymne qui les avait naguère encouragées au combat. Elle semblaient chercher dans les paroles de ce chant suprême l'étourdissement du coup qui allait les frapper:

»Mourir pour sa patrie
»Est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!«

Les canonniers écoutaient, la mèche allumée, ces mourants chantant leur propre mort. Dorfeuille laissa les voix achever lentement les graves modulations du dernier vers; puis, levant la main en signal convenu avec le commandant des pièces, les trois coups partirent à la fois. La fumée, enveloppant les canons, flotta un moment sur la chaussé. Les tambours sous un roulement étouffèrent les cris. La foule se précipita pour contempler l'effet du carnage. Il avait trompé les artilleurs. L'ondulation de la ligne des condamnés avait laissé dévier les boulets. Vingt prisonniers seulement étaient tombés sous la foudre, entraînant par le poids de leur corps leurs compagnons vivants dans leur chute, les associant à leurs convulsions, les inondant de leur sang. Des voix, des cris, des gestes affreux s'élevaient de ce monceau confus de membres mutilés, de cadavres et de survivants. Les canonniers rechargent et tirent à mitraille. Le carnage n'est pas encore complet. Un cri déchirant, entendu jusque dans la ville, à travers le Rhône, monte de ce champ d'agonie. Quelques membres palpitent encore, quelques mains se tendent vers les spectateurs pour implorer le dernier coup. Les soldats frémissent. »En avant, dragons!« s'écrie Dorfeuille, »chargez mainte-

nant ! « A cet ordre, les dragons lançant leurs chevaux, qui se cabrent, s'élancent au galop sur la chaussée, et achèvent avec horreur, à la pointe de leur sabre ou à coups de pistolet, les mourants. Ces soldats étaient novices dans le maniement du cheval et des armes ; ils répugnaient d'ailleurs à l'infâme métier de bourreau qu'on leur assignait. Ils prolongèrent involontairement plus de deux heures les scènes lugubres de ce massacre et de ces agonies.

XII. — Un sourd murmure d'indignation accueillit, dans la ville, le récit de ce supplice. Le peuple se sentait déshonoré, et se comparait lui-même aux tyrans les plus néfastes de Rome et aux bourreaux de la Saint-Barthélémy. Les représentants étouffèrent ce murmure par une proclamation qui commandait d'applaudir et qui traduisait la pitié en complot. Les citoyens, les femmes même les plus élégantes, affectèrent alors le rigorisme révolutionnaire, pour cacher l'horreur sous l'adulation. La guillotine, instrument du supplice, devint, pendant quelques semaines, une décoration civique et un ornement des festins. Le luxe, qui renaissait autour des représentants, fit de cette machine en miniature un bijou hideux de l'ameublement et de la parure des jacobins. Leurs épouses, leurs filles et leurs maîtresses portèrent de petites guillotines d'or en agrafes, sur leur sein, et en boucles d'oreilles.

Fouché, Collot-d'Herbois et Dorfeuille voulurent étouffer le remords sous de plus audacieux défis au sentiment public. Deux cent neuf Lyonnais emprisonnés attendaient leur jugement dans la sombre prison appelée prison de Roanne. Le bruit du canon qui foudroyait leurs frères avait retenti la veille jusque dans les cachots de ces prisonniers. Ils se préparèrent à la mort et passèrent la nuit, l.s uns à prier, les autres à se confesser à quelques prêtres déguisés, les plus jeunes à faire les derniers adieux à la jeunesse et à la vie dans des libations et dans des chants qui bravaient la mort. Collot-d'Herbois vint visiter, la nuit, le greffe de cette prison. Il entendit ces voix : »De quelle trempe est donc cette jeunesse,« s'écria-t-il, »qui chante ainsi son agonie ? «

A dix heures du matin, un bataillon se rangea devant la porte de la prison de *Roanne* sur le quai de la Saône. Cette porte de

fer s'ouvrit et laissa défiler les deux cent neuf citoyens. Le doigt du greffier les comptait, en passant, comme un troupeau de bétail qu'on marque pour la consommation du jour. Ils étaient liés deux par deux. La longue colonne, dans laquelle chacun reconnaissait un fils, un frère, un parent, un ami, un voisin, s'avança d'un pas ferme vers l'hôtel de ville. Les saluts suprêmes, les mains tendues, les regards éplorés, les muets adieux leur étaient adressés des fenêtres, des portes, à travers la haie des baïonnettes. Quelques jacobins et des hordes immondes de femmes apostrophaient les victimes et les couvraient d'outrages. Elles y répondaient avec l'accent du dédain. Des dialogues sauvages s'établissaient, pendant la marche, entre les prisonniers et le peuple: »Si nous avions rendu justice le 29 mai,« disaient les prisonniers, »à tous les brigands qui méritaient le sort de Châlier, vous ne nous insulteriez pas en ce moment!« Ils disaient à ceux qui leur montraient des visages attendris et des yeux humides: »Ne pleurez pas sur nous, on ne pleure pas les martyrs! «

La salle des séances était trop étroite pour les recevoir. On les jugea en plein air, sous les fenêtres de l'hôtel de ville. Les cinq juges, dans le costume et dans l'appareil de leurs fonctions, parurent au balcon, se firent lire la liste des noms, feignirent de délibérer et prononcèrent un arrêt général: formalité de mort qui donnait à l'assassinat en masse l'hypocrisie d'un jugement. En vain, de ces deux cents voix, des réclamations individuelles, des protestations de patriotisme s'élevèrent vers les juges et vers le peuple. Les juges inflexibles et le peuple sourd n'y répondirent que par le silence ou par le mépris. La colonne pressée par les soldats reprit sa marche vers le pont Morand. A l'entrée du pont, l'officier qui commandait le convoi compta les prisonniers pour s'assurer qu'aucun n'avait échappé dans la marche. Au lieu de deux cent neuf, il en trouva deux cent dix. Il y avait plus de présents que de condamnés. Lequel était l'innocent? lesquels étaient les coupables? qui serait légalement mis à mort? qui allait être assassiné sans jugement? L'officier sentit l'horreur de sa situation, arrêta la colonne et envoya transmettre son doute à Collot-d'Herbois. La solution de ce scrupule aurait exigé un nouvel examen. Cet examen aurait ajourné la mort des deux

cent neuf; le peuple était là, la mort attendait: »Qu'importe un de plus? « répondit Collot-d'Herbois, un de plus vaut mieux qu'un de moins. »D'ailleurs,« ajouta-t-il, pour se laver les mains de ce meurtre, »celui qui mourra aujourd'hui ne mourra pas demain. Qu'on achève! «

Le surnuméraire du supplice était un jacobin avéré qui remplissait l'air de ses cris et qui protestait contre l'erreur.

XIII. — La colonne reprit sa marche en chantant:

»Mourir pour sa patrie
Est le sort le plus beau, le plus digne d'envie! «

Les strophes, chantées d'une voix martiale par les jeunes gens, cadençaient la marche de la colonne. Elle s'arrêta entre les saules sur la chaussée étroite trempée encore du sang de la veille. Les tranchées moins profondes, recouvertes d'une terre fraîche et mobile, attestaient que les fosses n'étaient qu'à demi comblées et qu'elles attendaient d'autres cadavres. Un long câble était tendu d'un saule à l'autre. On attacha chaque détenu à ce câble par l'extrémité de la corde qui lui liait les mains derrière le dos. Trois soldats furent placés à quatre pas de distance, en face de chacun des condamnés, la cavalerie distribuée en pelotons en arrière. Au commandement de *feu!* les neuf cent trente soldats tirèrent à la fois trois coups sur chaque poitrine. Un nuage de fumée enveloppe un moment la scène. Ce nuage se fond, s'élève et laisse voir à côté des cadavres couchés sur le sol ou suspendus au câble plus de cent jeunes gens encore debout. Les uns, le regard égaré, semblent pétrifiés par la terreur; les autres, à demi frappés, supplient leurs bourreaux de les achever: quelques-uns, dégagés du câble par les balles qui ont brisé leurs cordes, rampent à terre ou s'enfuient en chancelant à travers les saules. Les spectateurs consternés, les soldats attendris détournent les yeux pour les laisser fuir. Grandmaison, qui préside ce jour-là à l'exécution, ordonne à la cavalerie de poursuivre les blessés. Atteints par les dragons et hachés de coups de sabre, ils roulèrent tous sous les pieds des chevaux. Un seul, nommé Merle, maire de Mâcon, patriote, mais dévoué à la Gironde, parvint à se traîner tout sanglant jusque dans des roseaux du marécage. Les cavaliers se détournèrent par pitié et

feignirent de ne pas le voir. Le fugitif reprit sa course vers le fleuve. Il allait se jeter dans un bateau pour rentrer inaperçu dans la ville, quand un groupe de jacobins impitoyables le reconnut au sang qui ruisselait de sa main mutilée, et le précipita vivant dans le Rhône; mort à la fois, dans la même heure, de la double mort de l'eau et du feu.

Les soldats achevèrent à regret, à coups de crosse et de baïonnette, les victimes expirantes sur la chaussée. La nuit, qui tombait, étouffa les gémissements. Le lendemain, quand les fossoyeurs vinrent ensevelir les cadavres, plusieurs palpitaient encore. Quelques-uns survivaient aux coups mal assenés. Les pionniers assommèrent les survivants à coups de pioche, avant de les recouvrir de la boue sanglante des fossés. »Nous avons ranimé,« écrivait, le soir, Collot-d'Herbois à la convention, »l'action d'une justice républicaine, c'est-à-dire prompte et terrible comme la volonté du peuple: elle doit frapper comme la foudre et ne laisser que des cendres.« La révolution avait trouvé ses Attilas.

XIV. — Montbrison, Saint-Étienne, Saint-Chamond, toutes ces colonies lyonnaises, étaient le théâtre des mêmes atrocités ou fournissaient les mêmes victimes. Le représentant du peuple Javogues avait installé la guillotine à Feurs. Un tribunal révolutionnaire dirigé par lui imprimait à l'instrument du supplice la même activité qu'à Lyon. Les provinces riveraines de la Haute-Loire étaient purgées de tout le sang aristocrate, royaliste, fédéraliste, qui coulait à flots sous la hache. La hache, comme à Lyon, parut trop lente, Le feu de la foudre remplaça l'arme blanche du supplice. Une magnifique allée de tilleuls, avenue du château du Rosier, qui servait de promenade et de site aux fêtes de la ville de Feurs, fut convertie en lieu d'exécution, comme les saules funèbres des Brotteaux. On y fusillait jusqu'à vingt-deux personnes par jour. La même impatience de mort semblait posséder les bourreaux et les victimes: les uns avaient la frénésie du meurtre, les autres l'enthousiasme de la mort. L'horreur de vivre avait enlevé son horreur au trépas. Les jeunes filles, les enfants demandaient à tomber à côté de leurs pères ou de leurs proches fusillés. Chaque jour les juges avaient à repousser ces supplications du désespoir implorant le supplice de mourir, moins affreux

que le supplice de survivre. Tous les jours ils accordaient ou prévenaient ces demandes. La barbarie des proconsuls n'attendait pas le crime: ils le préjugeaient dans le nom, dans l'éducation, dans le rang. Ils frappaient pour les crimes futurs. Ils devançaient les années. Ils immolaient l'enfance pour ses opinions à venir, la vieillesse pour ses opinions passées, les femmes pour le crime de leur tendresse et de leurs larmes. Le deuil était interdit, comme sous Tibère. Plusieurs furent suppliciés pour avoir eu un visage triste et un vêtement lugubre. La nature était devenue une accusation. Pour être pur il fallait l'avoir répudiée. Toutes les vertus étaient à contre-sens du cœur humain. Le jacobinisme des proconsuls de Lyon avait bouleversé les instincts de l'homme. Le faux patriotisme avait renversé l'humanité. Des traits touchants et sublimes brillèrent dans ces saturnales de la vengeance. L'âme humaine s'éleva à la hauteur tragique de ces drames. L'héroïsme éclatait dans tous les âges, dans tous les sexes. L'amour brava les bourreaux. Le cœur révéla des trésors de tendresse et de magnanimité.

XV. — Le jeune Dutaillon, âgé de quinze ans, conduit à la mort avec sa famille, se réjouit, au pied de l'échafaud, de n'être séparé de son père que par l'intervalle d'un coup de hache. »Il me garde ma place là-haut, ne le faisons pas attendre!« dit-il au bourreau.

Un fils de M. de Rochefort est conduit avec son père et trois de ses parents dans l'avenue du Rosier à Feurs pour y être fusillé. Le peloton fait feu. Trois condamnés tombent. L'enfant, préservé par la pitié des soldats, n'est pas atteint. »Grâce, grâce pour lui!« s'écrient les spectateurs attendris. »Il n'a que seize ans, il peut devenir un bon citoyen!« Les exécuteurs hésitent, Javogues promet la vie! »Non, non, point de votre grâce, plus de votre vie!« s'écrie l'enfant en embrassant le corps sanglant de son père. »Je veux la mort! je suis royaliste! Vive le roi!«

La fille d'un ouvrier, d'une beauté éclatante, est accusée de ne pas vouloir porter la cocarde républicaine. »Pourquoi t'obstines-tu,« lui dit le président, »à ne pas vouloir porter le signe rédempteur du peuple? — Parce que vous le portez,« répond la jeune fille. Le président Parrein, admirant ce courage, et rougissant d'envoyer tant de jeunesse à la mort, fait signe au

guichetier, placé derrière l'accusée, d'attacher une cocarde à ses cheveux. Mais elle, s'apercevant du geste, arrache la cocarde avec indignation, la foule aux pieds et marche à la mort.

Une autre, dont la mitraille a immolé, la veille, tout ce qui l'attache à la vie, fend la foule, s'agenouille éplorée au pied du tribunal et supplie les juges de la condamner. »Vous avez tué mon père, mes frères, mon fiancé,« s'écrie-t-elle, »je n'ai plus ni famille, ni amour, ni destinée ici-bas! Je veux la mort! Ma religion me défend de mourir de ma propre main: faites-moi mourir!«

Un jeune détenu, nommé Couchoux, condamné à mourir le lendemain avec son père âgé de quatre-vingts ans et privé de l'usage de ses jambes, est jeté, pour attendre l'heure de l'échafaud, dans les caves de l'hôtel de ville. Pendant la nuit il découvre le moyen de s'échapper par un égout qui communique du souterrain au lit du fleuve. Sûr de l'issue, il revient chercher son père. Le vieillard fait de vains efforts pour se soutenir, succombe à moitié chemin et conjure son fils de sauver sa vie en l'abandonnant à son sort. »Non,« dit le jeune homme, »nous vivrons ou nous périrons ensemble!« Il charge son père sur ses épaules, avance en rampant dans le souterrain, et, fuyant avec son fardeau à la faveur des ténèbres, il trouve un bateau sur le bord du Rhône, s'y jette avec son père et parvient à le sauver avec lui.

Une femme de vingt-sept ans, que l'amour avait exaltée jusqu'à l'héroïsme pendant le siége, et qui avait combattu avec l'intrépidité d'un soldat, madame Cochet, harangua le peuple du haut de la charrette qui la conduisait au supplice: »Vous êtes des lâches,« disait-elle, »d'immoler une femme qui a fait son devoir en combattant pour vous défendre de l'oppression! Ce n'est pas la vie que je regrette, c'est l'enfant que je porte dans mon sein. Innocent, il partagera mon supplice... Les monstres,« ajouta-t-elle en montrant de la main son sein qui attestait son état de grossesse, »ils n'ont pas voulu attendre quelques jours, ils ont craint que je n'enfantasse un vengeur de la liberté!« Le peuple, ému par la maternité de cette héroïne, par sa jeunesse, *par sa beauté,* la suivait en silence. Un cri de grâce sortit de la *foule; mais* le bruit du couteau qui tranchait deux vies inter-

rompit la tardive clameur du peuple. Quarante-cinq têtes furent emportées ce jour-là dans le tombereau de l'exécuteur. Pour contre-balancer ces mouvements de pitié dans la multitude, des applaudisseurs à gages étaient recrutés par les proconsuls et placés aux fenêtres de la place, comme dans les loges du Cirque, pour insulter les mourants et pour battre des mains aux supplices.

XVI. — Une jeune fille de dix-sept ans d'une beauté virile, et qui rappelait Charlotte Corday, avait combattu avec ses frères et son fiancé dans les rangs des canonniers lyonnais. La ville entière admirait son intrépidité. Précy la citait en exemple à ses soldats. Sa modestie égalait son courage. Elle ne trouvait son héroïsme qu'au feu. Elle n'était ailleurs qu'une vierge. Son nom était Marie Adrian. »Quel est ton nom?« lui demanda le juge frappé de sa jeunesse et ébloui des ses charmes. »Marie,« répondit la jeune accusée; »le nom de la mère du Dieu pour qui je vais mourir. — Quel est ton âge? — Dix-sept ans, l'âge de Charlotte Corday. — Comment, à ton âge, as-tu pu tirer le canon contre ta patrie?—C'était pour la défendre.—Citoyenne,« lui dit un des juges, »nous admirons ton courage. Que ferais-tu si nous t'accordions la vie? — Je vous poignarderais comme les bourreaux de ma patrie,« répondit-elle en relevant la tête. Elle monta en silence, et les yeux baissés, les degrés de l'échafaud, plus intimidée des regards de la foule que de la mort. Elle refusa la main que le bourreau lui tendait pour assurer ses pas, et cria deux fois »Vive le roi!« En la dépouillant de ses vêtements, le bourreau trouva sur sa poitrine un billet écrit avec du sang: c'était l'adieu de son fiancé, mitraillé quelques jours avant aux Brotteaux: »Demain, à cette même heure, je ne serai plus,« disait-il à sa fiancée. »Je ne veux pas mourir sans te dire encore une fois que je t'aime. On m'offrirait ma grâce pour dire le contraire que je la refuserais. Je n'ai pas d'encre, je me suis ouvert la veine pour t'écrire avec mon sang. Je voudrais le confondre avec le tien pour l'éternité. Adieu, ma chère Marie. Ne pleure pas, pour que les anges te trouvent aussi belle que moi dans le ciel. Je vais t'attendre. Ne tarde pas!« Les deux amants ne furent séparés que de quelques heures dans la mort. Le peuple sut admirer et non *pardonner.*

Les supplices en masse ne cessèrent que par le dégoût des soldats, indignés d'être transformés en bourreaux. Les supplices individuels se multiplièrent jusqu'à user les haches et à lasser les exécuteurs. »As-tu besoin d'un bourreau plus actif?« écrivait le jacobin Achard à Collot-d'Herbois: »je m'offre moi-même.« Les corps sans sépulture échoués sur les plages du Rhône infectaient ses rives et menaçaient d'une contagion. Les villes et les villages du littoral se plaignaient à la convention de la fétidité de l'air et de la souillure de l'eau qui descendait de Lyon. Les jacobins et les représentants étaient sourds. Ils ranimèrent leur fureur dans des banquets patriotiques. Dorfeuille, Achard, Grandmaison, les juges, les administrateurs, les satellites y burent à la rapidité de la mort et à l'énergie du bourreau. Parodiant la cène du Christ, ils se passèrent, de main en main, une coupe pleine de vin et s'encouragèrent à la vider. » C'est la coupe de l'égalité,« s'écria Grandmaison, »c'est ici le sang des rois, prenez et buvez! — Républicains!« reprit Dorfeuille, »ce banquet est digne du peuple souverain. Réunissons-nous, administrateurs, états-majors, membres des tribunaux, fonctionnaires publics, chaque décade, pour boire ensemble, dans le même calice, le sang des tyrans!«

Collot-d'Herbois, rappelé à Paris par les premiers murmures de l'opinion contre ces immolations en masse, se justifia aux jacobins. »On nous appelle anthropophages!« disait-il. » Ce sont les aristocrates qui parlent ainsi. On examine avec scrupule comment meurent les contre-révolutionnaires! On affecte de répandre qu'ils ne sont pas morts du premier coup! Le jacobin Châlier est-il mort, lui, du premier coup? La moindre goutte d'un sang patriote me retombe sur le cœur. Je n'ai point de pitié pour les conspirateurs. Nous en avons fait foudroyer deux cents à la fois. On nous en fait un crime! Et ne sait-on pas que c'est encore là une marque de sensibilité? La foudre populaire les frappe et ne laisse que le néant et les cendres!« Les jacobins applaudissaient.

Fouché, demeuré à Lyon pour continuer l'épuration du Midi, écrivait à Collot-d'Herbois pour se féliciter avec lui de leur commun triomphe: » Et nous aussi nous combattons les ennemis de la république à Toulon en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices. Anéantissons d'un seul

coup dans notre colère tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres! Exerçons la justice à l'exemple de la nature! Vengeons-nous en peuple! Frappons comme le tonnerre! et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté! Que la république ne soit qu'un volcan! Adieu, mon ami! des larmes de joie coulent de mes yeux; elles inondent mon âme. Nous n'avons qu'une manière de célébrer nos victoires: nous envoyons ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la foudre.«

Cependant, même à Lyon, quelques âmes républicaines osaient respirer librement l'humanité, flétrir le crime et accuser les bourreaux. Des citoyens non suspects s'adressèrent à Robespierre comme au modérateur de la république. On savait, par la correspondance de Couthon avec quelques patriotes de Lyon, que Robespierre s'indignait au comité de salut public des proscriptions de Collot-d'Herbois et de Fouché, et de l'anéantissement de la seconde ville de France. »Ces Marius de théâtre,« disait-il dans son intimité chez Duplay, en faisant allusion au métier de proconsul, »ne régneront bientôt plus que sur des ruines.« Fouché, dans ses lettres à Duplay, s'efforçait de circonvenir Robespierre, et présentait Lyon comme une contre-révolution permanente. On connaissait, dans toute la république, les dissentiments secrets qui couvaient déjà, dans le comité de salut public, entre le parti de Robespierre et le parti de Collot-d'Herbois; que les uns cherchaient dans la révolution un ordre social sous les ruines, que les autres n'y cherchaient que des rapines et des vengeances. Quelques républicains du parti de Robespierre se réunissaient mystérieusement à Lyon, épiant le moindre retour de l'opinion publique. L'un d'entre eux, nommé Gillet, osa signer la lettre de tous. »Citoyen représentant,« disait cette lettre à Robespierre, »j'ai habité les caves et les catacombes, j'ai souffert la faim et la soif pendant le siége de ma patrie; encore un jour ou deux, je périssais victime de mon attachement à la cause de la convention, qui est à mes yeux le centre d'union des bons citoyens. J'ai donc le droit de parler aujourd'hui de justice et de modération en faveur de mes ennemis. Ceux qui portent ici atteinte à la liberté des cultes sont maintenant les vrais coupables. *Hâte-toi, citoyen*, de faire rendre un décret qui les

condamne à mort et qui en purge la terre de la liberté. Le mal est grand, la plaie est profonde ; il faut une main violente et prompte. Nos campagnes sont dans la stupeur. Le laboureur sème avec la certitude de ne point moissonner. Le riche cache son or et n'ose faire travailler l'indigent. Tout commerce est suspendu. Les femmes, étouffant l'instinct de la nature, maudissent le jour où elles sont devenues mères. Le mourant appelle son pasteur pour entendre de sa bouche une parole de consolation et d'espérance, et le pasteur est menacé de la guillotine s'il va consoler son frère. Les églises sont dévastées, les autels renversés par des brigands qui prétendent marcher au nom de la loi, tandis qu'ils ne marchent que par les ordres de brigands comme eux ! Grand Dieu ! à quel temps sommes-nous arrivés ! Tous les bons citoyens, ou presque tous, bénissaient la révolution, et tous la maudissent et regrettent la tyrannie. La crise est telle que nous sommes à la veille des plus grands malheurs. Les éclats de la bombe que l'on charge dans ces contrées extermineront peut-être la convention tout entière si tu ne te hâtes de l'éteindre !... Médite, Robespierre, ces vérités que j'ose signer, dussé-je périr pour les avoir écrites !«

XVII. — Ces remords des républicains purs étaient étouffés à Paris par les cris de démence du parti d'Hébert, de Chaumette, de Collot-d'Herbois. Robespierre, Couthon, Saint-Just, qui n'osaient attaquer encore ce parti, se turent. Ils attendirent que l'indignation publique fût assez soulevée pour la rejeter sur les terroristes. Mais pendant que les cendres de Lyon s'éteignaient dans ces flots de sang, l'incendie de la guerre civile se rallumait à Toulon. Toulon, le port le plus important de la république, ville ardente et mobile comme le soleil et la mer du Midi, avait passé rapidement de l'excès du jacobinisme au découragement et au dégoût de la révolution. Imitant les mouvements de Marseille aux approches du 10 août, Toulon avait lancé contre Paris l'élite de sa jeunesse, mêlée à l'écume de sa population. La Provence avait apporté sa flamme à Paris ; mais la même fougue qui avait rendu les Provençaux si terribles contre le trône de Louis XVI les rendait incapables de se plier longtemps au joug d'une république centrale et uniforme comme celle que Robespierre, Danton, les cordeliers, les jacobins voulaient fonder. Ces

anciennes colonies indépendantes, jetées par les Phocéens et les Grecs sur les plages de la Provence, avaient conservé quelque chose de la perpétuelle agitation et de l'insubordination de leurs flots. Le spectacle de la mer rend l'homme plus libre et plus indomptable. Il voit sans cesse l'image de la liberté sur ses vagues, et son âme contracte l'indépendance de son élément.

Les Toulonnais, comme les Bordelais et les Marseillais, penchaient vers le fédéralisme de la Gironde. La fréquentation des officiers de la flotte, presque tous royalistes; la domination des prêtres, tout-puissants sur les imaginations du midi; les outrages et les martyres que subissait, sous le règne des jacobins, la religion; l'indignation contre les excès révolutionnaires que l'armée de Carteaux avait commis à Marseille; cette grande scission enfin, d'une république qui se brisait en factions et qui égorgeait ses fondateurs, tout provoquait Toulon à l'insurrection.

XVIII. — La flotte anglaise de l'amiral Hood, qui croisait dans la Méditerranée, entretenait ces dispositions par des correspondances secrètes avec les royalistes de Toulon. Cette flotte se composait de vingt vaisseaux de ligne et de vingt-cinq frégates. L'amiral Hood se présentait aux Toulonnais en allié et en libérateur plus qu'en ennemi. Il promettait de garder la ville, le port et la flotte, non comme une conquête, mais comme un dépôt qu'il remettrait au successeur de Louis XVI, aussitôt que la France aurait étouffé ses tyrans intérieurs. L'opinion des Toulonnais passa, avec la rapidité du vent, du jacobinisme au fédéralisme, du fédéralisme au royalisme, du royalisme à la défection. Huit mille fugitifs de Marseille, chassés dans Toulon par la terreur des vengeances de la république; l'abri de leurs murailles, les batteries de leurs vaisseaux, le pavillon anglais et espagnol des escadres combinées, prêtes à protéger l'insurrection, donnèrent aux Toulonnais la pensée de ce crime contre la patrie.

Des deux amiraux qui commandaient la flotte française dans le port de Toulon, l'un, l'amiral Trogoff, conspirait avec les royalistes; l'autre, l'amiral Saint-Julien, s'efforçait de raffermir le républicanisme de ses équipages. Ainsi divisée d'esprit, la flotte se neutralisait par ses tendances contraires. Elle ne pouvait que suivre, en se déchirant, le mouvement que lui imprimerait le parti vainqueur. Placée entre une ville insurgée et une mer

bloquée, elle devait être inévitablement écrasée, ou par le canon des forts, ou par le canon des Anglais, ou anéantie par les deux feux à la fois. La population de Toulon, où tant d'éléments combinés fermentaient à la fois, s'insurgea à l'approche des avant-gardes de Carteaux, avec une unanimité qui excluait même l'idée d'un remords. Elle ferma les clubs des jacobins, immola leur chef, emprisonna les représentants du peuple Bayle et Beauvais, en mission dans ses murs, et appela les Anglais, les Espagnols et les Napolitains.

A l'aspect des escadres ennemies, le représentant Beauvais se tua de sa propre main dans sa prison. La flotte française, à l'exception de quelques vaisseaux que l'amiral Saint-Julien retint quelques jours dans le devoir, arbora le drapeau blanc. Les Toulonnais, les Anglais, et les Napolitains réunis, au nombre de quinze mille hommes, armèrent les forts et les approches de la ville contre les troupes de la république. Carteaux, s'avançant de Marseille à la tête de quatre mille hommes, refoula l'avant-garde ennemie des gorges d'Ollioules. Le général Lapoype, détaché de l'armée de Nice avec sept mille hommes, investit Toulon du côté opposé. Les représentants du peuple Fréron, Barras, Ricord, Salicetti, Robespierre jeune et Gasparin, surveillaient, dirigeaient et combattaient à la fois. Le petit nombre des républicains, l'espace immense qu'ils avaient à occuper pour investir les montagnes auxquelles Toulon est adossé, le site et les feux des forts qui protégent d'en haut cet amphithéâtre, l'inexpérience des généraux amollirent longtemps les attaques, et firent frémir la convention de cet exemple d'une trahison impunie. Aussitôt que Lyon laissa des troupes à la disposition du comité de salut public, Carnot se hâta de les diriger sur Toulon. Il y envoya le général Doppet, le vainqueur de Lyon. Fréron et Barras étaient résolus à écraser Toulon, dussent-ils anéantir, avec cette ville, la marine et les arsenaux français.

Un capitaine d'artillerie, envoyé par Carnot à l'armée des Alpes, fut arrêté à son passage pour remplacer à l'armée de Toulon e commandant d'artillerie Donmartin blessé à l'attaque d'Ollioules. Ce jeune homme était Napoléon Bonaparte. Sa fortune *l'attendait là*. Son compatriote Salicetti le présenta à Carteaux. *En peu de mots* et en peu de jours il fit éclater son génie et fut

l'âme des opérations. Prédestiné à faire prévaloir la force sur l'opinion et l'armée sur le peuple, on le voit apparaître pour la première fois dans la fumée d'une batterie, foudroyant du même coup l'anarchie dans Toulon, les ennemis dans la rade. Son avenir était dans cette attitude : génie militaire éclos au feu d'une guerre civile pour s'emparer du soldat, illustrer l'épée, étouffer la parole, éteindre la révolution, et faire rétrograder la liberté d'un siècle. Gloire immense, mais funeste, que la postérité ne jugera pas comme les contemporains !

XIX. — Dugommier avait remplacé Carteaux. Il assembla un conseil de guerre auquel assista Bonaparte. Ce jeune capitaine, immédiatement promu au grade de chef de bataillon, réorganisa l'artillerie, rapprocha les batteries de la ville, discerna le cœur de la position, y porta ses coups, négligea le reste et marcha au but. Le général anglais O'Hara, sorti du fort Malbosquet avec six mille hommes, tombe dans un piége dressé par Bonaparte, est blessé et pris. Le fort Mulgrave est attaqué par deux colonnes, malgré l'ordre des représentants. Bonaparte et Dugommier y entrent les premiers par la brèche. La victoire les justifie. »Général,« dit Bonaparte à Dugommier écrasé d'années et épuisé de fatigues, »allez dormir, nous venons de prendre Toulon.« L'amiral Hood voit, au lever du jour, les batteries françaises hérisser les pentes et se préparer à battre la rade. Le vent d'automne gémissait, le ciel se couvrait, la mer était grosse ; tout annonçait que les prochaines tempêtes de l'hiver allaient fermer la sortie de la rade aux Anglais.

A la chute du jour, des chaloupes ennemies remorquent le brûlot *le Vulcain* au milieu de la flotte française. D'immenses quantités de matières combustibles sont entassées dans les magasins, les chantiers et les arsenaux. Des officiers anglais, une lance de feu à la main, attendent le signal de l'incendie. Dix heures sonnent à l'horloge du port. Une fusée part au centre de la ville, monte et retombe en étincelles. C'était le signal. Les lances de feu s'abaissent sur la traînée de poudre. L'arsenal, les établissements, les approvisionnements maritimes, les bois de construction, les goudrons, les chanvres, les armements de cette flotte et de cet entrepôt naval furent en quelques heures consumés. Ce foyer, où s'engloutit la moitié de la marine de France,

éclaira pendant toute une nuit les vagues de la Méditerranée, les flancs des montagnes, les camps des représentants, les ponts des vaisseaux anglais. Les habitants de Toulon, abandonnés dans quelques heures à la vengeance des républicains, erraient sur les quais. Le silence que l'horreur de l'incendie jetait dans les deux camps n'était interrompu que par l'explosion des magasins à poudre, de dix vaisseaux et de quinze frégates qui lançaient eurs membrures et leurs canons dans les airs avant de s'engloutir dans les flots. Le bruit du départ des escadres combinées et de la reddition de la ville s'était répandu dans la population. Douze mille Toulonnais et Marseillais réfugiés, hommes, femmes, enfants, vieillards,. blessés, infirmes, étaient sortis de leurs demeures et se pressaient sur la plage, se disputant la place, dans les embarcations qui les transportaient aux vaisseaux anglais, espagnols, napolitains. La mer furieuse et les flammes qui couraient entre les lames rendaient le transport des fugitifs plus périlleux et plus lent. A chaque instant les cris d'un canot qui sombrait et les cadavres rejetés sur le rivage décourageaient les matelots. Les débris embrasés de l'arsenal et de la flotte pleuvaient sur cette foule et écrasaient des rangs entiers. Une batterie de l'armée républicaine labourait de ses boulets et de ses bombes le port et le quai. Les membres séparés de la même famille se cherchaient, s'appelaient à grands cris dans ce tumulte de voix et dans cet ondoiement de la foule. Des femmes perdaient leurs maris, des filles leurs mères, des mères leurs enfants. Quelques-uns, dont les parents étaient déjà embarqués, mais qui les croyaient encore dans la ville, refusaient de monter dans les canots, se roulaient de désespoir sur la plage et se cramponnaient à la terre, refusant de fuir sans les êtres qu'ils aimaient. Quelques-uns se sacrifièrent et se précipitèrent à la mer pour alléger les chaloupes trop chargées et pour sauver, par ce suicide, leurs enfants, leurs mères, leurs femmes. Des drames touchants et terribles furent ensevelis dans l'horreur de cette nuit. Elle rappelait ces générations antiques des peuplades de l'Asie Mineure ou de la Grèce, abandonnant en masse la terre de leur patrie et emportant, sur les flots, leurs richesses et leurs dieux à la lueur de leurs villes incendiées. Environ sept mille habitants de Toulon, sans compter les officiers et les matelots de la flotte, reçurent asile sur les vaisseaux anglais

et espagnols. Le crime d'avoir livré le rivage et les armes de la France aux étrangers et d'avoir arboré le drapeau de la royauté était irrémissible. Ils dirent du sommet des vagues un dernier adieu aux collines de la Provence illuminées par les flammes qui dévoraient leurs toits et leurs oliviers. A ce moment suprême l'explosion de deux frégates qui contenaient des milliers de barils de poudre et que les Espagnols avaient oublié de submerger, éclata comme un volcan sur la ville et sur la mer. Adieu formidable de la guerre civile qui fit pleuvoir à la fois ses débris sur les vaincus et sur les vainqueurs.

Le lendemain matin, les Anglais levèrent l'ancre, emmenant les vaisseaux qu'ils n'avaient pu incendier, et gagnèrent la pleine mer. Les réfugiés de Toulon furent transportés presque tous à Livourne et s'établirent pour la plupart en Toscane. Leurs familles y subsistent encore, et l'on entend des noms français de cette date, parmi les noms étrangers, sur les collines de Livourne, ed Florence et de Pise.

XX. — Le lendemain, 20 décembre 1793, les représentants entrèrent à Toulon à la tête de l'armée républicaine. Dugommier, en montrant la ville en cendres et les maisons presque vides d'habitants, conjura les conventionnels de se contenter de cette vengeance, de supposer généreusement que tous les coupables s'étaient exilés, et d'épargner le reste. Les représentants prirent en pitié la magnanimité du vieux général. Ils n'étaient pas seulement chargés de vaincre, mais de terrifier. La guillotine entra dans Toulon avec l'artillerie de l'armée. Le sang y coula comme il avait coulé à Lyon. La convention effaça par un décret le nom de la ville des traîtres: »Que la bombe et la mine,« dit Barrère, »écrasent les toits de tous les commerçants de Toulon, et qu'il ne reste plus sur son emplacement qu'un port militaire peuplé seulement des défenseurs de la république!«

# LIVRE CINQUANTE ET UNIÈME.

Les exécutions continuent à Paris. — Madame Roland dans sa prison. — Elle écrit ses mémoires. — Sa lettre à Robespierre. — Son procès. — Sa condamnation. — Sa mort. — Suicide de Roland.

I. — Ces combats, tour à tour héroïques et atroces entre la république et ses ennemis, sur les champs de bataille et sur les champs de supplice, n'avaient point interrompu les immolations à Paris et dans les provinces. Depuis la mort des Girondins, la guillotine semblait élevée au sang d'institution. Elle ne cessait de dévorer des victimes; ces victimes étaient prises dans tous les partis que la révolution avait laissés en arrière et qu'elle rencontrait en avançant. Quelques démagogues sanguinaires de la commune et de la montagne demandaient qu'on construisit l'instrument de meurtre en pierre de taille sur la place de la Concorde et en face des Tuileries. La guillotine devait être, selon eux, un édifice public et national qui témoignât à tous, et toujours, que la surveillance du peuple était permanente et que sa vengeance était éternelle.

Le tribunal révolutionnaire, attentif au moindre signe du comité de salut public, se hâtait d'envoyer à la mort tous ceux qu'on lui désignait. Le jugement n'était qu'une courte formalité.

Le nom de madame Roland ne pouvait échapper longtemps au ressentiment du peuple. Ce nom était tout un parti. Ame de la Gironde, cette femme pouvait en être la Némésis si on la laissait survivre aux amis illustres qui l'avaient précédée au tombeau. Quelques-uns vivaient encore: il fallait les décourager en frappant leur idole. D'autres étaient morts: il fallait humilier leur mémoire en l'associant à l'exécration populaire qu'inspirait une femme odieuse au peuple et suspecte à la liberté. Tels furent

les motifs qui firent demander par la commune et par les jacobins le jugement de madame Roland.

II. — Le comité de salut public, exécuteur quelquefois affligé, mais toujours complaisant des volontés de la populace, inscrivit le nom de madame Roland sur la liste qu'on remettait tous les soirs à Fouquier-Tinville. Robespierre signa cette liste avec un remords visible sur le visage. Dans les premiers temps de son séjour à Paris, le député d'Arras, encore obscur, avait fréquenté la maison de cette femme. A l'époque où l'assemblée constituante humiliait l'orgueil et dédaignait la parole de Robespierre, madame Roland avait deviné son génie, honoré son obstination, encouragé son éloquence méconnue. Ce souvenir pesait sur la main du membre du comité de salut public, au moment où il signait un envoi au tribunal qui devait être un envoi à l'échafaud. Madame Roland et Robespierre avaient commencé la révolution ensemble. La révolution les avait conduits, l'un au sommet de la toute-puissance, l'autre au fond de l'adversité. Robespierre devait peut-être aux encouragements de cette femme l'empire de l'opinion, qui lui donnait le droit de la sauver ou de la perdre. Tout homme généreux se fut laissé émouvoir par ce rapprochement et par ce souvenir. Robespierre n'était que stoïque. Il prenait l'inflexibilité pour la force, l'obstination pour la volonté. Il se fût arraché le cœur s'il l'eût cru capable de lui conseiller une faiblesse. Le système avait tué en lui la nature. Il se croyait plus qu'un homme en immolant en lui l'humanité. Plus il souffrait de cette violence, plus il se croyait juste. Il en était arrivé à cette extrémité du sophisme et à cette exagération de fausse vertu qui fait mépriser à l'homme tous ses bons sentiments.

Madame Roland était enfermée dans la prison de l'Abbaye depuis le 31 mai. Il y a des âmes que la postérité contemple avec plus de curiosité et plus d'intérêt que tout un empire, parce qu'elles résument dans leur situation, dans leur sensibilité, dans leur élévation et dans leur chute, toutes les vicissitudes, toutes les catastrophes, toutes les gloires et toutes les infortunes de leur temps. Madame Roland est une de ces âmes. Dans son élan, dans sa passion, dans ses illusions, dans son martyre, dans son découragement actuel et aussi dans son espérance immortelle, elle personnifiait au fond de son cachot toute la révolution.

Isolée de l'univers, arrachée à un père, à un époux, à une fille, elle noyait dans des flots de larmes intérieures, les ardeurs d'une imagination brûlante, attachée comme une flamme à un débris.

III. — Les geôliers de l'Abbaye adoucirent, autant que les murs d'une prison le permettaient, sa captivité. Il y a des êtres qu'on ne peut persécuter que de loin. La beauté amollit tout ce qui l'approche. On lui donna, à l'insu des commissaires, une chambre éclairée d'un rayon de soleil. On lui apporta des fleurs. Elle aimait à s'en entourer dans le temps de son bonheur, comme du plus divin et du moins cher des luxes. On tressa de plantes grimpantes et touffues les barreaux de fer de sa fenêtre, pour laisser au moins à ses regards, en cachant les grilles, les illusions de la liberté. On permit à quelques amis de s'entretenir avec elle. On lui apporta des livres, ces entretiens qu'elle recherchait avec les plus grandes âmes de l'antiquité. Tranquille sur le salut de son mari, qu'elle savait réfugié à Rouen chez des amis sûrs; tranquille sur l'avenir de sa fille, que son ami Bosc, administrateur du jardin des Plantes, avait confiée à madame Creuzé de La Touche, mère d'adoption; fière de souffrir pour la liberté, heureuse de souffrir pour ses amis, elle éprouva une sorte d'apaisement voluptueux de ces sensations dans le silence et dans la solitude de sa prison. Le nature a mis le calme dans l'excès de l'infortune, comme une couche molle au fond de l'abîme, pour adoucir la sensation de la chute aux infortunés. La certitude de ne pouvoir tomber plus bas, le défi aux hommes de pousser plus loin leur vengeance, et la jouissance intérieure de son propre courage placent le patient au-dessus du bourreau. Ces trois sentiments à la fois soutenaient l'énergie de madame Roland. Ils faisaient de ses souffrances un spectacle glorieux pour elle, dont elle était à la fois le drame, l'héroïne et le spectateur.

Elle se sépara, par la pensée, du monde, du temps, d'elle-même, et voulut vivre d'avance tout entière dans la postérité. Rien de moderne et de chrétien ne fléchissait son âme à la résignation ou ne la tournait vers le Ciel. Son dégoût des superstitions avait affaibli en elle jusqu'à cette foi dans un Dieu présent et dans une immortalité certaine. Femme antique dans des jours chrétiens, sa vertu était romaine comme ses opinions. Sa Providence à elle c'était l'opinion des hommes, son ciel c'était la postérité. De tous

les dieux elle n'invoquait que l'avenir. Une sorte de devoir abstrait et stoïque, que est à lui-même son propre juge et sa propre récompense, lui tenait lieu d'espérance, de consolation et de piété. Mais son âme était si forte et si pure que cette vertu sans rémunération et sans preuve lui suffisait pour se tenir debout dans l'adversité et ferme devant l'échafaud.

Ne pouvant plus agir, elle se recueillit pour penser. Elle se procura, par la complicité de ses gardiens, quelques feuilles de papier, de l'encre, une plume. Elle écrivit par fragments sa vie intime et sa vie publique. Chaque jour elle dérobait une de ces pages à la surveillance de ses gardiens. Elle la confiait à Bosc, qui l'emportait sous son habit et la recueillait en dépôt pour de meilleurs temps. Il semblait ainsi à madame Roland qu'elle avait soustrait une année de sa vie à la mort, et qu'elle dérobait au néant ce qu'elle considérait comme la meilleure part d'elle-même : son souvenir. Elle entremêlait dans ces pages, avec le désordre et avec la précipitation d'une pensée qui n'a pas de lendemain, les rêveries les plus féminines de son enfance et les préoccupations les plus lugubres de sa captivité. On voyait, dans le même livre, la jeune fille dans la chambre haute du quai des Orfévres, aspirant l'amour et la gloire ; un peu plus loin, la captive dans son cachot, séparée de sa fille, de son époux, de son ami, effeuillant une à une toutes ses tendresses, toutes ses illusions, toutes ses espérances, et attendue par l'échafaud.

IV. — Cependant, bien que le livre soit adressé, en apparence, à la postérité, on sent, à certains signes d'intelligence, qu'il s'adressait surtout à l'âme d'un confident inconnu. Madame Roland espérait qu'après sa mort un œil ami déchiffrerait son âme, et retrouverait plus clairs, dans ces pages, les allusions, les soupirs et les révélations de sa pensée. Ces Mémoires sont comme une conversation à voix basse dont le public n'entend pas tout. Ils ont un intérêt de plus : c'est un entretien suprême, c'est l'adieu d'une grande âme à la vie. A chaque mot on craint que la confidence ne soit interrompue par le bourreau. On croit voir la hache suspendue sur l'écrivain, prête à couper la pensée avec la tête.

*Ces loisirs* de sa captivité adoucirent, en les évaporant, les *sensations* de sa tristesse. La parole est une vengeance ; l'indi-

gnation qui s'exhale se sent soulagée. La captive se reprit par moments à espérer. Elle fut même délivrée quelques heures. Ivre de liberté, elle courut à sa demeure pour embrasser son enfant et revoir le foyer de sa vie intérieure. Cette liberté d'un jour était un piége de ses persécuteurs. Des satellites de la commune épiaient sa joie pour l'empoisonner. Ils l'attendaient sur l'escalier de sa maison. Ils ne lui laissèrent pas toucher la porte, franchir le seuil, entendre la voix de son enfant, voir les larmes de ses serviteurs. Ils l'arrêtèrent malgré ses invocations, et la jetèrent, à peine échappée, dans une autre prison, à Sainte-Pélagie, cet égout de vices où les prostituées des rues de Paris étaient balayées. On voulait l'avilir par le contact et la supplicier par sa pudeur. Elle fut contrainte de vivre avec ces femmes perdues. Leurs mœurs, leurs propos, leur lèpre morale offensèrent ses yeux, ses oreilles, sa pureté. Elle avait accepté la mort, on la condamnait à l'infamie.

La compassion de ses geôliers l'isola à la fin de ces souillures. On lui donna une chambre, un grabat, une table. Elle reprit ses Mémoires, elle revit ses amis Bosc et Champagneux. Le lâche Lanthenas, confident assidu de son foyer dans ses jours de puissance, l'ingrat Pache, élevé par elle et par son mari au pouvoir, siégeaient, l'un au sommet de la montagne, l'autre au sommet de la commune; ils affectèrent l'oubli. Danton absent détournait les yeux. Robespierre n'osait dérober une tête au peuple. Cependant l'ancienne amitié qui avait existé entre lui et madame Roland donna à la captive un instant d'espérance et presque de faiblesse. Elle était malade à l'infirmerie de la prison. Un médecin qui se disait ami de Robespierre vint la visiter. Il lui parla de Robespierre. — »Robespierre,« répondit-elle, »je l'ai beaucoup connu et beaucoup estimé. Je l'ai cru un sincère et ardent ami de la liberté. Je crains aujourd'hui qu'il n'aime la domination et peut-être aussi la vengeance. Je le crois susceptible de prévention, facile à passionner, lent à revenir de ses jugements, jugeant trop vite coupables tous ceux qui ne partagent pas ses opinions. Je l'ai vu beaucoup; demandez-lui de mettre la main sur sa conscience et de vous dire s'il pense mal de moi.« Cette conversation lui suggéra la pensée de s'adresser à Robespierre, elle y céda et *écrivit*.

V. — »Robespierre,« disait-elle dans cette lettre à la fois pathétique et provocante, »je vais vous mettre à l'épreuve; c'est à vous que je répète ce que j'ai dit de vous à l'ami qui vous remettra ce billet. Je ne veux pas vous prier, vous l'imaginez bien; je n'ai jamais prié personne, et ce n'est pas du fond d'une prison que j'adresserais une supplication à l'homme qui a le pouvoir de me l'ouvrir. La prière est faite pour les coupables et pour les esclaves. L'innocence témoigne et c'est assez! La plainte même ne me convient pas, je sais souffrir. Je sais aussi qu'à la naissance des républiques les révolutions prennent pour victimes ceux-là mêmes qui les ont accomplies: c'est leur sort; l'histoire est leur vengeur Mais par quelle singularité, moi, femme, suis-je exposée aux orages qui ne tombent ordinairement que sur les grands acteurs des révolutions?... Robespierre, je vous défie de croire que Roland ne fût pas un honnête homme. Vous l'avez connu. Il a la rudesse de la vertu, comme Caton en avait l'âpreté. Dégoûté des affaires, irrité de la persécution, ennuyé du monde, fatigué de travaux et d'années, il ne voulait plus que gémir dans une retraite ignorée et s'y obscurcir en silence pour éviter un crime à son siècle!... Ma prétendue complicité serait plaisante si elle n'était atroce. D'où vient donc cette animosité contre moi, qui n'ai jamais fait de mal à personne et qui ne sais pas même en souhaiter à ceux qui m'en font? Élevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses qui ont développé en moi quelque caractère, livrée à des goûts simples, enthousiaste de la révolution, étrangère aux affaires par mon sexe, mais m'en entretenant avec chaleur, j'ai méprisé les premières calomnies lancées contre moi, je les ai crues le tribut nécessaire payé à l'envie par une situation que le vulgaire avait l'imbécillité de regarder comme élevée, et à laquelle je préférais l'état paisible où j'avais passé tant d'heureuses journées...

»Cependant je suis emprisonnée depuis cinq mois, arrachée des bras de ma jeune fille qui ne peut plus reposer sur le sein qui l'a nourrie! Loin de tout ce qui m'est cher, en butte aux invectives d'un peuple abusé, entendant sous mes fenêtres les sentinelles qui me veillent s'entretenir de mon prochain supplice, lisant les dégoûtantes diatribes que vomissent contre moi des écrivains qui ne m'ont jamais vue!... Je n'ai rien dit, rien de-

mandé, je n'ai fatigué personne de mes réclamations: fière de me mesurer avec la mauvaise fortune et de la tenir sous mes pieds!...

»Robespierre, ce n'est pas pour exciter en vous une pitié au-dessus de laquelle je suis, et qui m'offenserait peut-être, que je vous présente ce tableau bien adouci; c'est pour votre instruction. La fortune est légère, la faveur du peuple l'est également. Voyez le sort de ceux qui agitèrent le peuple, lui plurent ou le gouvernèrent depuis Vitellius jusqu'à César, et depuis Hippon, harangueur de Syracuse, jusqu'à nos orateurs parisiens!..... Marius et Sylla proscrivirent des milliers de chevaliers, un grand nombre de sénateurs, une foule de malheureux. Ont-ils étouffé l'histoire qui voue leur mémoire à l'exécration, et goûtèrent-ils le bonheur? Quel que soit le sort qu'on me garde, je saurai le subir d'une manière digne de moi ou le prévenir si cela me convient. Après les honneurs de la persécution dois-je avoir celui du martyre? Parlez; c'est quelque chose que de savoir son sort, et avec une âme comme la mienne on est capable de l'envisager. Si vous voulez être juste et que vous me lisiez avec recueillement, ma lettre ne vous sera pas inutile et dès lors elle pourrait ne pas l'être à mon pays. Dans tous les cas, Roberpierre, je le sais et vous ne pouvez éviter de le sentir, quiconque m'a connue ne saurait me persécuter sans remords.«

VI. — Sous le stoïcisme apparent de cette lettre, on entendait cependant un sourd appel à la pitié. C'était du moins une porte que madame Roland ouvrait à la réconciliation. Une réponse favorable de Robespierre lui aurait imposé la reconnaissance envers l'homme qui poursuivait et qui envoyait à la mort ceux qu'elle adorait. Perdre la vie lui parut plus honorable et plus doux que de la devoir à Robespierre. La lettre écrite, elle la déchira.

Elle en garda cependant les lambeaux comme la trace d'une pensée de salut personnel sacrifiée à sa dignité de femme de parti, et à ses sentiments d'épouse et d'amie. Robespierre n'eut point à se décider entre son remords et sa popularité. La prisonnière se résigna à la mort. Elle entretint ses loisirs, comme les heures du soir d'une journée finie, de musique, de conversations et de lectures. Dans la musique elle puisait la mélancolie; dans les livres la force de sa situation. Elle étudiait surtout Tacite, ce

sublime anatomiste des grandes morts qui montre, du doigt, sur le cadavre de tant de victimes les dernières pulsations de la douleur et de l'héroïsme. Elle répétait le supplice avec lui, afin de le savoir par cœur et de le représenter dignement à l'instant suprême. Elle eut la pensée de prévenir le coup; elle se procura du poison. Au moment de le boire, elle écrivit à son mari pour s'excuser de mourir avant lui: »Pardonne-moi, homme digne du respect de l'avenir, de disposer d'une vie que je t'avais consacrée! Tes malheurs m'y auraient attachée s'il m'eût été permis de les adoucir. Tu ne perds qu'un inutile objet d'inquiétudes déchirantes!« Puis, revenant au souvenir de son enfant: »Pardonne-moi, chère enfant, jeune et tendre fille,« écrivait-elle encore, »toi dont la douce image pénètre mon cœur maternel et étonne mes résolutions! Ah! sans doute je ne t'aurais jamais enlevé ton guide s'ils avaient pu te le laisser. Les cruels! ont-ils pitié de l'innocence? Vous, mes amis, tournez vos regards et vos soins sur mon orpheline! ne gémissez point d'une résolution qui met fin à mes épreuves! Vous me connûtes; vous ne croirez point que la faiblesse ou l'effroi me dictent le parti que je prends. Si quelqu'un pouvait me répondre que devant le tribunal où l'on traduit tant de justes j'aurai la liberté de signaler les tyrans, je voudrais y paraître à l'heure même!«

Un seul cri vague d'invocation sortit à ce moment de son âme, religion du dernier soupir, qui, sans savoir où il va se perdre, cherche à s'exhaler plus haut et plus loin que le néant: »Divinité! Être suprême! âme du monde! principe de ce que je sens de bon, de grand, d'immortel en moi! dont je crois l'existence parce qu'il faut que j'émane de quelque chose de supérieur à ce que je vois! je vais me réunir à ton essence!«

Elle fit son testament et distribua entre sa fille, ses serviteurs et ses amis, son piano, sa harpe, deux bagues chères qui lui restaient, ses livres et quelques meubles de son cachot, sa seule richesse. Elle se souvint de ses premières passions, la nature, la campagne, le ciel: »Adieu,« écrivait-elle, »adieu, soleil de ma fenêtre, dont les rayons brillants portaient la sérénité dans mon âme comme ils la rappelaient dans les cieux! Adieu, campagnes solitaires des bords de la Saône, dont le spectacle m'a si souvent émue, et vous rustiques habitants de Thizy dont j'essuyais les

sueurs, dont j'adoucissais la misère, dont je soignais les maladies! Adieu, cabinets paisibles où je nourrissais mon esprit de la vérité, où je captivais mon imagination par l'étude, où j'apprenais dans le silence de la méditation à commander à mes sens et à mépriser la vanité! Adieu, ma fille! souviens-toi de ta mère! Tu n'es pas réservée sans doute à des épreuves comme les miennes! Adieu, enfant chérie, que j'ai nourrie de mon lait, et que je voudrais pénétrer de tous mes sentiments!«

Cette pensée bouleversa sa résolution, l'image de son enfant la retint par le cœur. Elle jeta le poison, et voulut, à cause de sa fille, laisser des heures de plus à l'épreuve et des repentirs à la destinée. Elle résolut d'attendre la mort.

VII. — Le supplice des Girondins jeta un linceul sur la vie aux yeux de madame Roland. Vergniaud, Brissot n'étaient plus. Qui savait le sort de Buzot, de Barbaroux, de Louvet? Peut-être avaient-ils déjà quitté la terre.

On la transporta à la Conciergerie. Elle y languit peu. Elle y grandit en se rapprochant de la mort. Son âme, son langage, ses traits y prirent la solennité des grands destins. Pendant le peu de jours qu'elle y passa, elle répandit par sa présence, parmi les nombreux prisonniers de cette maison, un enthousiasme et un défi à la mort qui divinisèrent les âmes les plus abattues. L'ombre voisine de l'échafaud semblait relever sa beauté. Les longues douleurs de sa captivité, le sentiment désespéré, mais calme de sa situation, les larmes contenues, mais murmurantes au fond des paroles, donnaient à sa voix un accent où l'on entendait ce bouillonnement des sentiments qui monte d'un cœur profond.

Elle s'entretenait, à la grille, avec les hommes principaux de son parti qui peuplaient la Conciergerie. Debout sur un banc de pierre qui l'élevait un peu au-dessus du sol de la cour, les doigts entrelacés aux barreaux de fer qui formaient la claire-voie entre le cloître et le préau, elle avait trouvé sa tribune dans sa prison, et son auditoire dans ses compagnons de mort. Elle parlait avec l'abondance et l'éclat de Vergniaud, mais avec cette amertume de colère et cette âpreté de mépris que la passion d'une femme ajoute toujours à l'éloquence du raisonnement. Sa mémoire vengeresse plongeait dans l'histoire de l'antiquité pour y trouver des images, des analogies et des noms capables d'égaler ceux des

tyrans du jour. Pendant que ses ennemis préparaient son acte d'accusation à quelques pieds au-dessus de sa tête, sa voix, comme celle de la postérité, grondait dans ces souterrains de la Conciergerie. Elle se vengeait avant sa mort et léguait sa haine. Elle arrachait non des larmes : elle n'en voulait pas pour elle-même, mais des cris d'admiration aux prisonniers. On l'écoutait des heures entières. On se séparait aux cris de *Vive la république!* On ne calomniait pas la liberté, on l'adorait jusque dans les cachots creusés en son nom.

Mais cette femme, si magnanime et si supérieure à son sort en public, fléchissait, comme toute nature humaine, dans la solitude et dans le silence du cachot. Son âme héroïque semblait se taire alors et laisser son cœur de femme s'affaisser et se briser en tombant de l'enthousiasme sur la réalité. Plus elle s'était élevée haut, plus dure était la chute. Elle passait quelquefois de longues matinées, accoudée sur la fenêtre, le front contre le grillage de fer, à regarder un coin du ciel libre, et à pleurer comme un ruisseau sur les pots de fleurs dont le concierge avait garni l'entablement. A quoi pensait-elle? des mots entrecoupés de ses dernières pages le révèlent : à son enfant, à son mari, vieillard accoutumé à cet appui et incapable de faire un pas de plus dans la vie sans elle ; à sa jeunesse vainement altérée d'amour, consumée dans le feu des ambitions politiques ; à ces amis dont l'image la poursuivait et lui faisait seule regretter la vie s'ils vivaient encore, aspirer à la mort s'ils l'avaient devancée dans l'éternité. Elle l'ignorait. C'était son supplice.

Elle ne sentait pas les autres misères de sa captivité. Son cachot, humide, infect, ténébreux, était voisin de celui qu'avait occupé la reine : rapprochement trop semblable à un remords. Toutes deux étaient arrivées en quelques mois, par des routes différentes, au même souterrain, pour marcher de là au même échafaud : l'une, tombée du trône sous l'effort de l'autre ; l'autre, montée aux premiers honneurs de la république et précipitée, à son tour, à côté de sa propre victime. Ces vengeances du sort ressemblent à des hasards. Ce sont des justices souvent.

VIII. — L'interrogatoire et le procès de madame Roland ne furent que la répétition des accusations que nous avons vues, dans les discours des jacobins et dans les procès de ses amis,

contre la Gironde. On lui reprocha d'être l'épouse de Roland et l'amie de ses complices. Elle parla avec tendresse de son mari, avec respect de ses amis, avec une modestie fière d'elle-même. Interrompue par des clameurs de colère chaque fois qu'elle voulut épancher son indignation, elle se tut sous les invectives de l'auditoire. Le peuple prenait alors une part terrible et dominante dans le dialogue entre les juges et les accusés. Il donnait ou il retirait la parole. Il commandait le jugement.

Elle entendit sa condamnation en femme qui reçoit dans son arrêt de mort son titre à l'immortalité. Elle se leva, s'inclina légèrement, et avec l'expression de l'ironie sur les lèvres: »Je vous remercie,« dit-elle aux juges, »de m'avoir trouvée digne de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés.« Elle redescendit les degrés de la Conciergerie avec une précipitation et une légèreté de marche qui ressemblaient à l'élan d'un enfant vers un but qu'il va enfin atteindre. Ce but était la mort. En marchant, dans le corridor, devant les prisonniers groupés pour la voir, elle les regarda en souriant, et, passant sa main droite transversalement contre son cou, elle fit le geste du couteau qui tranche une tête. Ce fut son seul adieu; il était tragique comme sa destinée, joyeux comme sa délivrance. Il fut compris. Ces hommes, qui ne pleuraient pas sur eux, pleurèrent sur elle.

Plusieurs charrettes pleines de victimes roulaient ce jour-là leur charge de condamnés à l'échafaud. On la fit monter sur la dernière à côté d'un vieillard infirme et faible, nommé Lamarche, ancien directeur de la fabrication des assignats. Elle était vêtue d'une robe blanche, protestation d'innocence dont elle voulait frapper le peuple. Ses beaux cheveux noirs, coupés derrière la tête, tombaient par-devant en boucles sur son cou. Son teint, reposé par une longue captivité et animé par l'air âpre et glacial de novembre, avait la fraîcheur de ses années d'enfance. Ses yeux parlaient. Sa physionomie rayonnait de gloire. Ses lèvres hésitaient entre la pitié et le dédain. La foule l'insultait de mots grossiers: »A la guillotine, à la guillotine!« lui criaient les femmes. »J'y vais,« leur dit-elle, »j'y serai dans un moment; mais ceux qui m'y envoient ne tarderont pas à m'y suivre. J'y vais innocente, ils y viendront souillés de sang;

et vous qui applaudissez aujourd'hui, vous applaudirez alors!« Elle détournait quelquefois la tête de ces insultes, et se penchait avec une tendresse filiale vers son compagnon de supplice. Le vieillard pleurait. Elle lui parlait et l'encourageait à la fermeté. Elle essayait même d'égayer pour lui le funeste trajet et parvint à le faire sourire.

Une statue colossale de la Liberté, en argile, comme la liberté du temps, s'élevait alors au milieu de la place où l'on voit aujourd'hui l'obélisque. L'échafaud se dressait à côté de cette statue. Arrivée là, madame Roland descendit. Au moment où l'exécuteur lui prenait les bras pour la faire monter à la guillotine, elle eut un de ces dévouements qu'un cœur de femme peut seul contenir et révéler dans une pareille heure: »Je vous demande une seule grâce, et ce n'est pas pour moi,« dit-elle en résistant un peu au bras du bourreau, »accordez-la-moi!« Puis, se tournant vers le vieillard: Montez le premier, »dit-elle à Larmarche, »mon sang répandu sous vos yeux vous ferait sentir deux fois la mort, il ne faut pas que vous ayez la douleur de voir tomber ma tête.« Le bourreau y consentit. Délicatesse d'une touchante sensibilité qui s'oublie et qui s'immole pour épargner une minute d'agonie à un vieillard inconnu, et qui atteste le sang-froid du cœur dans l'héroïsme de la mort! Qu'une telle minute doit racheter d'emportement d'opinion devant la postérité et devant Dieu!

Après l'exécution de Lamarche, qu'elle entendit sans pâlir, elle monta légèrement les degrés de l'échafaud, et s'inclinant du côté de la statue de la Liberté comme pour la confesser encore en mourant pour elle: »O Liberté!« s'écria-t-elle, »ô Liberté! que de crimes on commet en ton nom!« Elle se livra à l'exécuteur, et sa tête roula dans le panier.

IX. — Ainsi disparut cette femme qui avait rêvé la république dans une imagination de quinze ans; qui avait soufflé dans l'esprit d'un vieillard sa haine du trône; qui avait animé de son âme un parti d'hommes jeunes, enthousiastes, éloquents, amoureux de théories antiques, et enivrés d'un idéal dont ses lèvres et son regard étaient la source inépuisable pour eux. L'amour chaste *et involontaire* que sa beauté et son génie leur inspiraient était *le cercle magique* qui retenait autour d'elle tant d'hommes su-

périeurs séparés souvent par bien des dissentiments d'opinion. Ils étaient enchaînés à son rayonnement. Parti d'imagination, ils avaient leur oracle dans l'imagination d'une femme. Elle les entraîna les uns après les autres dans la mort. Elle les y suivit. L'âme de la Gironde s'exhala avec son dernier soupir. Madame Roland ressemblait en ce moment, et ressemblera à jamais dans la postérité, à la république prématurée et idéale qu'elle avait conçue : belle, éloquente, mais les pieds dans le sang de ses amis, et la tête tranchée par son propre glaive, au milieu d'un peuple qui ne la reconnaît pas !

Son corps, idole de tant de cœurs, fut jeté dans les fossés de Clamart.

X. — Roland, en apprenant le supplice de sa femme, voulut mourir. Vivre après elle, c'était vivre de sa mort. Roland sortit, sans dire un mot, de la maison où il avait trouvé l'hospitalité depuis six mois. Il marcha une partie de la nuit sans autre dessein que celui de s'éloigner du lieu où il avait reçu asile, afin d'effacer sa trace et de ne pas perdre ceux qui l'avaient sauvé. Au lever du jour, le ciel et la terre lui firent horreur. Il tira un dard caché dans sa canne, en appuya le pommeau contre le tronc d'un pommier, au bord d'un grand chemin, et se perça le cœur. Le matin, les bergers trouvèrent son corps inanimé étendu au bord du fossé. Un billet, attaché à son habit par une épingle, portait ces mots : »Qui que tu sois, respecte ces restes. Ce sont ceux d'un homme vertueux. En apprenant la mort de ma femme, je n'ai pas voulu rester un jour de plus sur une terre souillée de crimes.« Ainsi la conscience de son républicanisme, l'amour et la vertu se confondaient jusque dans l'épitaphe que Roland écrivait pour lui-même. Élevé trop haut par le mouvement d'une tempête civique, soutenu au-dessus de son niveau naturel par le génie emprunté d'une femme, enivré de son rôle, il prit la probité pour la vertu : elle n'en est que la base. Cependant, il disputa avec un courage antique la république à l'anarchie et les victimes aux échafauds. Il eut pour récompense une mort qui semble une page arrachée aux grands suicides de l'antiquité. Il mourut en Caton et en Sénèque à la fois. Comme Caton, pour la liberté de sa patrie, comme Sénèque, pour l'amour d'une femme. Il y a une larme du cœur sur le poignard répu-

blicain dont il se perça. Cet amour, mêlé à ce patriotisme, donne au trépas de Roland quelque chose de romain et de parthétique tout à la fois. Si la mort est le plus grand acte de la vie, cet homme, ordinaire au commencement, devint héroïque à la fin. Roland ne vécut pas en vain pour la liberté et pour la gloire, puisqu'il devait arriver à une mort digne de l'antiquité.

# LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

**Les commissaires de la convention Ysabeau et Tallien à Bordeaux. — Les Girondins fugitifs Buzot, Barbaroux, Pétion, Louvet, Valady, Salles, Guadet au Bec-d'Ambès. — Ils cherchent une retraite à Saint-Émilion. — Madame Bouquey les reçoit. — Ils se séparent. — Valady prend la route des Pyrénées. — Louvet retourne à Paris. — Grangeneuve et Biroteau exécutés à Bordeaux. — Guadet et Salles découverts sont conduits à Bordeaux et exécutés. — Barbaroux se tire un coup de pistolet. — Il est ramené tout sanglant à Bordeaux et porté à l'échafaud. — Les cadavres de Buzot et de Pétion retrouvés dans un champ. — Barnave, Dupont, Bailly. — Leur condamnation. — Leur mort. — Long supplice de Bailly. — Exécution de madame du Barry et de Biron. — Monsieur et madame Angrand d'Alleray. — La convention dépassée par la commune. — Notes posthumes de Robespierre. — Mesures philanthropiques. — Calendrier républicain. — L'évêque Gobel. — Apostasies. — Hébert et Chaumette. — Profanations du culte catholique. — Inauguration du culte de la Raison. — Destruction des tombeaux de Saint-Denis. — Exhumation des restes mortels des rois.**

I. — Que faisaient cependant, au moment où Roland et sa femme mouraient ainsi, leurs amis les plus chers : Buzot, Barbaroux, Pétion, Louvet, Valady, Guadet, Salles, que nous avons laissés débarquant en fugitifs dans la Gironde?

Les commissaires de la montagne, Ysabeau et Tallien, les avaient devancés à Bordeaux. Ces représentants, maniant avec énergie le jacobinisme et déployant la terreur, avaient étouffé en peu de jours le fédéralisme, soulevé les faubourgs de Bordeaux contre la ville, incarcéré les négociants, donné le pouvoir au peuple, inauguré la guillotine, recruté les clubs et tourné contre les Girondins leur propre patrie. La soumission de Lyon, l'extermination de Toulon, le supplice de Vergniaud et de ses amis avaient consterné et en apparence converti la Gironde à l'unité de la république. Nulle part on n'affectait un patriotisme plus ombrageux. Nulle part on ne redoutait davantage un soupçon de complicité avec les représentants proscrits ; car nulle part on n'avait davantage le danger d'être soupçonné. La terreur était plus vigilante à Bordeaux qu'ailleurs. Chaque hameau de

la Gironde avait son comité de salut public, son armée révolutionnaire, ses délateurs et ses bourreaux.

II. — Arrivé au Bec-d'Ambès, Guadet avait laissé ses collègues cachés dans la maison de son beau-père. Cet asile était précaire. Guadet était allé leur en préparer un plus sûr dans la petite ville de Saint-Émilion, son pays natal. Mais à Saint-Émilion même, il n'avait trouvé de retraite assurée que pour deux. Ils étaient sept. Le messager qui lui apporta cette triste nouvelle au Bec-d'Ambès trouva les fugitifs déjà cernés par des bataillons envoyés de Bordeaux, barricadés dans leur demeure et armés de quelques paires de pistolets et d'un tromblon, armes suffisantes pour se venger, non pour se défendre. La nuit couvrit leur évasion. Ils marchèrent vers Saint-Émilion, non comme au salut, mais comme à une autre perte. Les satellites de Tallien, qui forcèrent leur maison au Bec-d'Ambès, quelques moments après leur évasion, écrivirent à la convention qu'ils avaient trouvé leurs lits encore chauds.

Le père de Guadet, vieillard de soixante et douze ans, leur ouvrit généreusement sa demeure. Les amis de son fils lui semblaient d'autres fils, pour lesquels il aurait rougi d'épargner un reste de jours. A peine étaient-ils abrités depuis quelques heures dans cette maison suspecte, qu'on annonça l'approche de cinquante cavaliers qui avaient suivi leurs traces à travers la campagne. Tallien lui-même accourait avec les limiers les plus exercés de la police de Bordeaux. Les députés girondins eurent le temps de se disperser. Tallien plaça le père de Guadet sous la surveillance de deux hommes armés, chargés d'épier ses pas, ses paroles, ses regards. Il confisqua les biens du fils. Il organisa un club de terroristes, dans la ville même où les Girondins s'étaient abrités contre la terreur.

Une femme seule se dévoua pour les sauver. C'était une belle-sœur de Guadet, madame Bouquey.

Informée du péril de son beau-frère et de ses amis, elle était accourue de Paris, où elle vivait sans alarmes, pour recueillir des hommes la plupart inconnus, quelques-uns bien chers. La pitié, cette faiblesse de la femme, devient force dans les grandes *circonstances* et console les révolutions par l'héroïsme du dé*vouement*. Guadet, Barbaroux, Buzot, Pétion, Valady, Louvet,

Salles entrèrent secrètement, la nuit, dans l'étroit souterrain que madame Bouquey avait préparé pour eux. Le sein de la terre était seul assez profond et assez muet pour ensevelir vivants les Girondins. Ce refuge était une catacombe. Ce réduit ouvrait d'un côté sur un puits de trente pieds de profondeur; de l'autre sur une cave de la maison. Aucune recherche domiciliaire ne pouvait en découvrir l'accès. Une seule crainte préoccupait la généreuse hôtesse des Girondins: c'était celle d'être emprisonnée elle-même. Que deviendraient ses hôtes ensevelis dans un sépulcre dont elle seule soulevait la pierre? Elle craignait aussi de les trahir par l'achat des aliments nécessaires à tant de bouches. La disette resserrait alors les marchés. On ne distribuait le pain qu'à proportion du nombre des habitants d'une maison et sur les ordres de la municipalité. Madame Bouquey n'avait droit qu'à une livre de pain par jour. Elle s'en privait pour partager ces miettes entre les sept proscrits. Des légumes, des fruits secs, quelques volailles, furtivement achetés, composaient la nourriture de ces hommes qui dissimulaient leur faim. La gaieté cependant, ce sel amer de l'infortune, régnait dans ce repas de Spartiates.

Quand les recherches se ralentissaient, madame Bouquey délivrait ses amis du souterrain. Elle les faisait asseoir à sa table, respirer l'air, voir le ciel des nuits. Elle leur avait procuré du papier et des livres. Barbaroux écrivait ses mémoires, Buzot sa défense. Louvet notait ses récits avec la plume légère dont il avait écrit ses romans, héros lui-même de sa propre aventure. Pétion aussi écrivait, mais d'une main plus sévère. Les mystères de sa popularité, si indignement conquise et si courageusement abdiquée, se révélaient sous sa plume. Ces confidences auraient sans doute expliqué cet homme, petit dans la puissance, grand dans l'adversité.

Le 12 novembre, jour où madame Roland mourait à Paris, une rumeur sourde de la présence des Girondins chez madame Bouquey se répandit à Saint-Émilion. Il fallut se disperser, par groupes, dans d'autres asiles. La séparation ressembla à un adieu suprême. Nul ne savait où il allait. Valady prit seul la route des Pyrénées. La mort l'y attendait. Il marchait en aveugle au-devant de son sort. Barbaroux, Pétion et Buzot, liant leur vie ou

leur mort dans une indissoluble amitié, se dirigèrent à travers champs, du côté des landes de Bordeaux, espérant faire perdre leurs traces dans ce désert. Guadet, Salles et Louvet passèrent cette première journée dans une carrière. Un ami de Guadet devait venir les prendre, à l'entrée de la nuit, pour les conduire, à six lieues de là, dans la maison d'une femme riche dont Guadet avait plaidé les causes et sauvé jadis la fortune. L'ami manqua de courage et ne vint pas. Guadet et ses amis partirent seuls et comme au hasard. Le froid, la neige, la pluie glaçaient leurs membres mal couverts. Arrivés enfin, à quatre heures du matin, à la porte de sa cliente, Guadet frappe, se nomme ; il est repoussé. Il revient désespéré près de ses amis. Il trouve Louvet évanoui de faim et de froid au pied d'un arbre. Guadet retourne à la maison et implore en vain d'abord un lit, puis du feu, puis un verre de vin pour un ami expirant. L'ingratitude laisse gémir et mourir sans réponse. Guadet revient encore. Ses soins et ceux de Salles réchauffent Louvet. Celui-ci prend une résolution qui le sauve.

Poursuivi par l'image de l'amie qu'il a laissée à Paris, il se décide à la revoir ou à périr. Il embrasse Salles et Guadet, partage avec eux quelques assignats qui lui restent, et se traîne seul sur la route de Paris.

III. — Guadet, Salles, Pétion, Barbaroux, Buzot se retrouvent, la nuit suivante, à Saint-Émilion, réunis de nouveau par les soins de leur bienfaitrice, dans la maison d'un honnête et pauvre artisan. C'est là qu'ils apprirent la fin tragique de Vergniaud et de leurs amis. Ils supputèrent stoïquement combien il restait de coups à frapper à la guillotine pour que tous les Girondins eussent vécu. Leur âme était à la hauteur de leur échafaud. Mais quand on leur annonça, quelques jours après, le supplice de madame Roland, leurs âmes s'attendrirent et ils pleurèrent. Buzot tira son couteau pour se frapper. Il fut saisi d'un long accès de délire, pendant lequel il laissa échapper des cris qui révélaient une explosion et un déchirement de cœur. Ses amis arrachèrent l'arme de ses mains, calmèrent sa fièvre et lui firent jurer de supporter la vie pour celle qui avait si dignement supporté la mort. Buzot tomba, depuis ce jour, dans une mélancolie et dans un silence qu'interrompaient seulement des soupirs

et des invocations inarticulées. Le contre-coup de la hache qui avait coupé la tête de madame Roland ne brisa aucune âme autant que l'âme de Buzot. La mort ne rompit pas tout entier, mais elle entr'ouvrit le sceau de son cœur.

Les cinq proscrits respirèrent encore quelques semaines dans ce nouvel asile. Les oscillations du comité de salut public faisaient pencher la convention tantôt vers l'indulgence, tantôt vers la terreur. A Bordeaux on immolait toujours: Grangeneuve, Biroteau venaient de succomber; mais on recherchait moins les victimes. Le fidèle Troquart, l'hôte des réfugiés à Saint-Émilion, les flattait de quelque adoucissement. Ce calme fut court. Des commissaires plus implacables, envoyés de Paris, ranimèrent la soif de vengeance qui se ralentissait dans la Gironde. La plupart de ces commissaires étaient de jeunes cordeliers et de jeunes jacobins de Paris, encore imberbes, que le parti d'Hébert lançait à Nantes, à Troyes, à Bordeaux, pour les apprivoiser au sang.

Ils ravivaient les supplices, envoyaient à la convention les bulletins de la guillotine, comparables aux bulletins de Collot-d'Herbois à Lyon, de Fouché à Toulon, de Maignet à Marseille. L'arrivée de ces proconsuls comprima l'indulgence dans les âmes et enleva tout asile aux proscrits. Ils envoyèrent de Bordeaux à Saint-Émilion des détachements de l'armée révolutionnaire dirigés par un limier nommé Marcou, qui avait dressé des chiens à dépister les fédéralistes. La république imitait ainsi ces chasses d'hommes que les Espagnols avaient pratiquées dans les forêts d'Amérique. Marcou croyait les Girondins enfouis dans les carrières de Saint-Émilion. Il arriva la nuit, sans être attendu, avec sa troupe. Il cerna en silence la maison du père, des amis et des proches de Guadet; il lança ses chiens dans les cavernes comme à la piste des animaux malfaisants. Il enfuma l'entrée de quelques grottes. Les chiens revinrent sans leur proie. Cependant un autre limier de Tallien, nommé Favereau, pénétra, avec ses satellites, dans la demeure du père de Guadet. Ces hommes avaient parcouru en vain la maison, et déjà ils descendaient les chaînes vides, lorsqu'un des gendarmes restés en arrière crut voir que le grenier à l'intérieur était moins large que les murs extérieurs de la maison. Il rappela ses compagnons. On sonda la muraille à coups de crosses de fusil. On colla l'oreille au mur. Le bruit

de la détente d'un pistolet se fit entendre. C'était Salles qui, se voyant découvert, armait son pistolet pour se tuer ou pour se venger. A ce bruit, les gendarmes somment les proscrits de se rendre. Le mur s'écroule. Guadet et Salles en sortent en rampant. On les entraîne, on les enchaîne, on les conduit en triomphe à Bordeaux. Ils étaient tous deux hors la loi. Un jugement était superflu. Leur nom était leur crime et leur arrêt. Salles, condamné à mourir le jour même, demanda la faculté d'écrire à sa femme et à ses enfants. Son âme s'épancha en adieux si touchants que l'histoire les a recueillis.

»Quand tu recevras cette lettre,« écrit Salles à sa femme, »je ne vivrai que dans la mémoire des hommes qui m'aiment. Quelle charge je te laisse! trois enfants et rien pour les élever! Cependant console-toi: je ne serai pas mort sans t'avoir plainte, sans avoir espéré dans ton courage, et c'est une de mes consolations que tu voudras bien vivre à cause de ton innocente famille. Mon amie, je connais ta sensibilité, j'aime à croire que tu donneras des pleurs amers à la mémoire de l'homme qui voulait te rendre heureuse, qui faisait son principal plaisir de l'éducation de ses deux fils et de sa fille chérie. Mais pourrais-tu négliger de songer que ta seconde pensée leur appartient? Ils sont privés d'un père, et ils peuvent du moins, par leurs innocentes caresses, te tenir lieu de celles que je ne pourrai plus te donner. Charlotte! j'ai tout fait pour me conserver. Je croyais me devoir à toi et surtout à mon pays: il me semblait que le peuple avait les yeux fascinés sur les sentiments de ton malheureux époux; qu'il les ouvrirait un jour, et pourrait apprendre de moi combien ses intérêts m'étaient chers. Je croyais devoir vivre aussi pour recueillir sur le compte de mes amis tous les monuments que je crois utiles à leur mémoire. Enfin je devais vivre pour toi, pour ma famille, pour mes enfants. Le Ciel en dispose autrement. Je meurs tranquille. J'avais promis dans ma déclaration, lors des événements du 31 mai, que je saurais mourir au pied de l'échafaud: je crois pouvoir affirmer que je tiendrai ma promesse. Mon amie, ne me plains pas. La mort, à ce qu'il me semble, n'aura par pour moi des angoisses bien douloureuses. J'en ai déjà fait l'essai. J'ai été pendant une année entière dans des travaux de toute espèce, je n'en ai pas murmuré. Au moment où

l'on m'a saisi, j'ai déjà présenté sur mon front un pistolet qui a trompé mon attente. Je ne voulais pas être livré vivant. Toutefois j'ai cet avantage, d'avoir bu d'avance tout ce que le calice a d'amer, et il me semble que ce moment n'est pas si pénible. Charlotte, renferme tes douleurs et n'inspire à nos enfants que des vertus modestes. Il est si difficile de faire le bien de son pays! Brutus en poignardant un tyran, Caton en se perçant le sein pour lui échapper, n'ont pas empêché Rome d'être opprimée. Je crois m'être dévoué pour le peuple. Si pour récompense je reçois la mort, j'ai la conscience de mes bonnes intentions. Il est doux de penser que j'emporte au tombeau ma propre estime, et que peut-être un jour l'estime puplique me sera rendue. Mon amie! je te laisse dans la misère! quelle douleur pour moi! Et quand on te laisserait tout ce que je possédais, tu n'aurais pas même du pain; car tu sais, quoi qu'on ait pu dire, que je n'avais rien. Cependant, Charlotte! que cette considération ne te jette pas dans le désespoir. Travaille, mon amie! tu le peux. Apprends à tes enfants à travailler lorsqu'ils seront en âge. Oh! ma chère! si tu pouvais de cette manière éviter d'avoir recours aux étrangers! Sois, s'il se peut, aussi fière que moi. Espère encore, espère en celui qui peut tout: il est ma consolation au dernier moment. Le genre humain a depuis longtemps reconnu son existence, et j'ai trop besoin de penser qu'il faut bien que l'ordre existe quelque part, pour ne pas croire à l'immortalité de mon âme. Il est grand, juste et bon, ce Dieu, au tribunal duquel je vais comparaître. Je lui porte un cœur, sinon exempt de faiblesse, au moins exempt de crime et pur d'intentions; et comme dit si bien Rousseau: Qui s'endort dans le sein d'un père n'est pas en souci du réveil.

» Baise mes enfants, aime-les, élève-les, console-toi, console ma mère, ma famille! Adieu, adieu pour toujours! Ton ami,

» SALLES. «

IV. — » Et toi, qui es-tu? « demanda-t-on à Guadet. » Je suis Guadet... Bourreau, « répondit l'Éschine de la Gironde, » faites votre office. Allez, ma tête à la main, demander votre salaire aux tyrans de ma patrie. Ils ne la virent jamais sans pâlir, en la voyant ils pâliront encore! « En allant à la mort, Guadet dit au peuple: » Regardez-moi bien, voilà le dernier de

vos représentants. « Sur l'échafaud Guadet voulut parler, les tambours étouffèrent sa voix. — »Peuple!« s'écria-t-il indigné, » voilà l'éloquence des tyrans: ils étouffent les accents de l'homme libre pour que le silence couvre leurs forfaits!«

Barbaroux, Pétion et Buzot apprirent à Saint-Émilion l'arrestation et la mort de leurs collègues. Le sol, partout miné autour d'eux, ne pouvait tarder à les engloutir. Ils sortirent la nuit de leur refuge, n'emportant, pour toute provision, qu'un pain creux dans lequel la prévoyance de leur hôte avait enfermé un morceau de viande froide; ils avaient de plus quelques poignées de pois verts dans les poches de leurs habits. Ils marchèrent au hasard une partie de la nuit. La longue immobilité de leurs membres, dans les refuges où ils languissaient depuis huit mois, avait énervé leurs forces, surtout celles de Barbaroux. La masse de sa stature et une obésité précoce le rendaient inhabile à la marche.

Au lever du jour les trois amis se trouvèrent non loin de Castillon, village dont ils ignoraient le site et le nom. C'était le jour de la fête du hameau. Le fifre et le tambour, parcourant les sentiers, convoquaient avant l'aurore les habitants aux banquets et aux danses. Des volontaires, le fusil sur l'épaule, passaient en chantant sur la route. Les fugitifs, l'esprit absorbé par leur situation, troublés par l'insomnie et par la fièvre, crurent qu'on battait le rappel et qu'on se répandait dans les champs pour les atteindre. Ils s'arrêtèrent, se groupèrent à l'abri d'une haie et parurent délibérer un moment. Des bergers qui les observaient de loin virent tout à coup briller l'amorce et entendirent la détonation d'un coup de feu. Un des trois hommes suspects tomba la face contre terre, les deux autres s'enfuirent à toutes jambes et disparurent dans la lisière d'un bois. Les volontaires accoururent au bruit. Ils trouvèrent un jeune homme d'une taille élevée, d'un front noble, d'un regard non encore éteint, gisant dans son sang. Il s'était fracassé la mâchoire d'un coup de pistolet. Sa langue coupée lui interdisait tout autre langage que celui des signes. On le transporta à Castillon. Son linge était marqué d'un R et d'un B. On lui demanda s'il était Buzot, il hocha la tête; s'il était Barbaroux, il baissa affirmativement le front. Conduit à Bordeaux sur une charrette et arrosant les pavés de son sang, il

fut reconnu à la beauté de ses formes, et le couteau de la guillotine acheva de séparer sa tête de son corps.

V. — Nul ne sait ce que les forêts et les ténèbres cachèrent, pendant plusieurs jours et pendant plusieurs nuits, du sort de Pétion et de Buzot. Le suicide de leur jeune compagnon fut-il à leurs yeux une faiblesse ou un exemple? Se tirèrent-ils chacun un coup de pistolet, à l'approche de quelque animal sauvage qu'ils prirent pour un bruit de pas des hommes qui les poursuivaient? S'ouvrirent-ils les veines au pied de quelque arbre? Moururent-ils de faim, de lassitude ou de froid? L'un d'eux survécut-il à l'autre? Et lequel resta le dernier et expira sur le cadavre de son compagnon? Enfin moururent-ils dans un nocturne et lugubre combat contre les animaux carnassiers qui les suivaient comme des proies prochaines? Le mystère, ce plus terrible des récits, couvre les derniers moments de Buzot et de Pétion. Seulement des sarcleurs trouvèrent quelques jours après la mort de Barbaroux, çà et là, dans un champ de blé, au bord d'un bois, des chapeaux lacérés, des souliers et quelques lambeaux de vêtements qui recouvraient deux monceaux d'ossements humains dépécés par les loups. Ces habits, ces souliers, ces ossements, c'était Pétion et Buzot! La terre de la république n'avait pas même de sépulture pour les hommes qui l'avaient fondée. Toute la Gironde avait disparu avec ces deux derniers tribuns. Ils laissaient à deviner au temps l'énigme de la popularité. L'un, qu'on avait appelé le *roi Pétion*, et l'autre qu'on appelait encore par dérision le *roi Buzot*, étaient venus chercher de Paris et de Caën leur destinée dans un sillon des champs de la Gironde. La terre du fédéralisme dévorait elle-même ces hommes, ces coupables d'un rêve contre l'unité de la patrie! Est-il besoin d'un autre jugement? Juge-t-on des ossements décharnés et disloqués par les bêtes féroces sur un champ de mort? Non; on les plaint, on les ensevelit et on passe.

VI. — La révolution, dans ces derniers mois de 1793 et dans les premiers mois de 1794, semblait revenir sur ses pas, comme un vainqueur après la victoire, pour frapper, un à un, les hommes qui avaient tenté de la modérer ou de l'arrêter, en commençant par ceux qui étaient les plus rapprochés d'elle et en finissant par ceux qui en étaient le plus éloignés : les Girondins

d'abord et leurs partisans, les constitutionnels ensuite, les royalistes purs les derniers. Les premières haines des partis triomphants sévissent contre ceux qui ont été les plus contigus à leurs doctrines et à leurs passions. En révolution comme en guerre, on déteste plus ceux qui se séparent de notre camp que ceux qui nous combattent. Les supplices avaient commencé par les modérés. La république ne pensa à ses ennemis qu'après avoir immolé ses fondateurs.

Les grands noms de l'assemblée constituante semblaient être des protestations vivantes contre les théories de la république. La royauté constitutionnelle, que les monarchistes avaient défendue, accusait la tyrannie du comité de salut public. La liberté légale, qu'ils avaient montrée en perspective, contrastait avec la dictature de la montagne. On ne pouvait laisser vivre ces témoins et ces accusateurs, même muets. Mirabeau n'était plus. Le Panthéon l'avait dérobé à l'échafaud. La Fayette expiait, dans les souterrains d'Olmutz, le crime de sa modération. Clermont-Tonnerre était mort égorgé le 10 août. Cazalès, Maury étaient en exil. Les Lameth erraient à l'étranger. Sieyès se taisait ou affectait de dormir au pied de la montagne. Le côté droit gémissait dans les prisons. Barnave, Duport, Bailly, les constitutionnels vivaient encore. On pensa à eux. Un souvenir des jacobins, c'était la mort. Malheur au nom qui était prononcé trop haut. Celui de Barnave retentissait encore dans la mémoire des réformateurs de la monarchie.

VII. — Depuis le 10 août, Barnave, inutile désormais aux conseils secrets de la reine, s'était retiré à Grenoble, sa ville natale. On l'y reçut en homme qui avait illustré sa patrie par l'éclat de son talent et par la probité de sa vie. On lui reprocha peu de se retirer à l'écart d'un mouvement républicain qui dépassait ses opinions. On le considéra comme un de ces instruments que les peuples jettent de côté quand ils ont fait leur œuvre, mais qu'ils ne brisent pas. Barnave, sans applaudir à la république, mais sans protester contre elle, se borna à remplir ses devoirs de citoyen. Il se refusa à l'émigration, dont le chemin était ouvert à quelques pas de la maison de son père. Il continua à jouir de cette popularité d'estime qui survit quelque temps aux situations perdues. Il avait été impliqué, à Paris,

dans les soupçons qu'on faisait courir en 1791 sur un prétendu comité autrichien. Fauchet l'avait fait comprendre, ainsi que les Lameth, Duport et Montmorin, dans un acte d'accusation qui renvoyait ces conseillers secrets de Louis XVI devant la haute cour nationale d'Orléans.

Barnave apprit son crime par son acte d'accusation. Il fut arrêté pendant la nuit, dans sa maison de campagne de Saint-Robert, aux environs de Grenoble. Conduit dans la prison de cette ville, sa mère parvint à le voir, sous le déguisement d'une servante. Du fond de sa prison, Barnave suivit du regard les phases de la révolution, les infortunes du roi. Il ne regrettait de sa liberté que sa voix, pour défendre, devant la convention, la tête de ce prince. La république ne s'arrêtait pas pour écouter ces repentirs. Barnave languit dix mois au fort Barreaux, dans un site alpestre et glacé des montagnes qui bornent la France et la Savoie. La frontière était sous ses yeux. Ses fenêtres n'étaient pas grillées. La surveillance s'endormait. Il pouvait fuir : il ne le voulut pas. »Obscur, je m'abriterais,« disait-il ; »célèbre et responsable, dans les grands actes de la révolution, je dois rester pour répondre de mes opinions par ma tête et de mon honneur par mon sang.«

VIII. — Il employa ces longues incertitudes de sa destinée à étendre ses idées et à compléter ses études politiques. Il approfondissait l'esprit des révolutions humaines, au bruit des révolutions de son pays. Il écrivait des méditations sociales et historiques qui ont survécu. On y retrouve plus de sagesse que de génie. Barnave y semble le représentant exact de ce bon sens général d'une nation qui signale bien les abîmes, mais qui ne devance personne, et qui n'illumine aucune route nouvelle à l'esprit humain. Le talent même est froid et pâle, comme l'expression des vérités un peu banales. L'inspiration n'y fait palpiter aucune fibre. On admire l'honnêteté de l'esprit : on ne sent pas sa grandeur. On s'étonne de ce qu'une telle voix ait pu balancer, une heure, la voix virile de Mirabeau. On n'explique cette prétendue rivalité, entre ces deux orateurs, que par cette erreur d'optique de tous les temps et de tous les peuples, qui nivelle à l'œil du moment des hommes sans niveau possible aux yeux de l'avenir.

Barnave ne méritait *ni la* gloire ni l'outrage de cette compa-

la bourgeoisie armée contre la sédition, et foudroya l'émeute autour de l'autel de la patrie. Une fois ce sang versé, Bailly en sentit l'amertume. Il devint l'exécration des jacobins. Son nom signifia dans leur bouche l'assassinat du peuple. Il ne put gouverner la ville où le sang versé criait contre lui. Il abdiqua entre les mains de Pétion, et se retira, deux ans, dans la solitude, aux environs de Nantes.

La lassitude du repos, ce supplice des hommes longtemps mêlés aux affaires, le saisit bientôt. Il voulut se rapprocher de Paris, pour écouter de plus près les mouvements de la république. Reconnu par le peuple, il fut arraché avec peine à la fureur d'un rassemblement, jeté à la Conciergerie et envoyé au tribunal révolutionnaire. Son nom le condamnait. Il marcha à la mort à travers les flots de la multitude. Son supplice ne fut qu'un long assassinat. La tête nue, les cheveux coupés, les mains liées derrière le dos par une énorme corde, le buste seulement revêtu d'une chemise, sous un ciel de glace, il traversa lentement les quartiers de la capitale. La lie et l'écume de Paris, qu'il avait longtemps contenue comme magistrat, semblait se soulever et se précipiter en torrent autour des roues. Les bourreaux eux-mêmes, indignés de cette férocité, reprochaient au peuple ses outrages. La populace n'en était que plus implacable. La horde avait exigé que la guillotine, ordinairement placée sur la place de la Concorde, fût transportée ce jour-là au Champ-de-Mars, pour que le sang lavât le sang, sur le sol où il avait été répandu. Des hommes qui se disaient parents, amis ou vengeurs des victimes du Champ-de-Mars, portaient un drapeau rouge en dérision, à côté de la charrette, au bout d'une perche. Ils le trempaient de temps en temps dans la fange du ruisseau, et en fouettaient à grands coups le visage de Bailly. D'autres lui crachaient à la figure. Ses traits, lacérés, souillés de boue et de sang, ne présentaient plus de forme humaine. Des rires et des applaudissements encourageaient ces horreurs. La marche, entrecoupée de stations, comme celle d'un Calvaire, dura trois heures.

Arrivés au lieu du supplice, ces hommes raffinés de rage font descendre Bailly de la charrette et le forcent à faire à pied le tour du Champ-de-Mars : ils lui ordonnent de lécher de sa langue le

sol où le sang du peuple avait coulé. Cette expiation ne les assouvit pas encore. La guillotine avait été élevée dans l'enceinte même du Champ-de-Mars. Le terrain de la fédération paraît au peuple trop sacré pour le souiller d'un supplice. On commande aux bourreaux de démolir pièce à pièce l'échafaud et de le reconstruire près du bord de la Seine, sur un tas d'immondices accumulées par la voirie de Paris. Les exécuteurs sont contraints d'obéir. La machine est démontée. Comme pour parodier le supplice du Christ portant sa croix, des monstres chargent sur les épaules du vieillard les lourds madriers qui supportent le plancher de la guillotine. Leurs coups obligent le condamné à se traîner sous ce poids. Il y succombe et reste évanoui sous son fardeau. Il revient à lui, il se relève ; des éclats de rire le raillent de sa vieillesse et de sa faiblesse. On le fait assister, pendant une heure, à la lente reconstruction de son échafaud.

Une pluie mêlée de neige inondait sa tête et glaçait ses membres. Son corps grelottait. Son âme était ferme. Son visage grave et doux gardait sa sérénité. Sa raison impassible passait par-dessus cette populace, pour voir l'humanité au-delà. Il goûtait le martyre et ne le trouvait pas plus fort que l'espérance pour laquelle il le subissait. Il s'entretenait sans trouble avec les assistants. Un d'eux le voyant transir : »Tu trembles, Bailly ?« lui dit-il. »Oui, mon ami,« lui répondit le vieillard, »mais c'est de froid.« Enfin la hache termine ce supplice. Il avait duré cinq heures. Bailly plaignit ce peuple, remercia l'exécuteur, et se confia à l'immortalité. Peu de victimes rencontrèrent jamais de plus vils bourreaux, peu de bourreaux une si haute victime. Honte au pied de l'échafaud, gloire au-dessus, pitié partout ! On rougit d'être homme en voyant ce peuple, on se glorifie de ce titre en contemplant Bailly. Plus l'homme est féroce, plus il faut l'aimer. Les crimes du peuple ne sont que ses dégradations. Les leçons des sages ne suffisent pas pour l'instruire, il faut des martyrs pour le racheter. Bailly fut un de ses plus saints martyrs ; car, en mourant par la main de la liberté, il mourait encore pour elle. Il croyait dans le peuple malgré le peuple. Il lui reprochait son injustice, non son sang.

XI. — Le soir, au récit de cette mort, Robespierre plaignit Bailly : »C'est ainsi,« s'écria-t-il à souper chez Duplay, »qu'il

nous martyriseront nous-mêmes !« Duplay, son hôte, juge au tribunal révolutionnaire, ayant voulu expliquer à Robespierre pourquoi il avait absous ce grand accusé : »Ne m'en parlez jamais,« lui dit Robespierre, »je ne vous demande pas compte de vos jugements, mais la république vous demande compte de votre conscience.« Duplay ne parla plus à Robespierre des condamnations et des exécutions. Robespierre ordonna ce soir-là que sa porte fût fermée, en signe de deuil. Était-ce douleur? Était-ce pressentiment?

Mais la hache ne choisissait déjà plus. Tous les rangs se mêlaient sur l'échafaud. Une courtisane mourait à côté d'un sage. Le peuple applaudissait également. Vice ou vertu, il ne discernait plus rien.

Madame du Barry, maîtresse de Louis XV, mourut à peu de distance de Bailly. Cette femme avait commencé enfant le commerce de ses charmes. Sa merveilleuse beauté avait attiré l'œil des pourvoyeurs des plaisirs du roi. Ils l'avaient enlevée au vice obscur, pour l'offrir au scandale du vice couronné. Louis XV avait fait du rang de ses maîtresses une espèce d'institution de sa cour. Mademoiselle Lange-Vaubernier, sous le nom de comtesse du Barry, avait succédé à madame de Pompadour. Louis XV avait besoin du sel du scandale pour assaisonner ses goûts blasés. Il aimait à s'avilir comme un autre aime à s'élever. Il faisait régner le scandale. C'était là sa majesté. Le seul respect qu'il imposait à sa cour, c'était le respect de ses vices. Madame du Barry avait régné sous son nom. La nation, il faut le dire, s'était pliée honteusement à ce joug. Noblesse, ministres, clergé, philosophes, tous avaient encensé l'idole du roi. Louis XIV avait préparé les âmes à cette servitude, en faisant adorer de ses courtisans le despotisme de ses amours.

XII. — Jeune encore à la mort de Louis XV, madame du Barry avait été enfermée, quelques mois, dans un couvent par la décence : caractère du règne nouveau. Affranchie bientôt de cette clôture, elle avait vécu dans une splendide retraite auprès de Paris, au pavillon de Luciennes, au bord des forêts de Saint-Germain. Des richesses immenses, dons de Louis XV, rendaient son exil presque aussi éclatant que son règne. Le vieux duc de Brissac était resté attaché à la favorite. Il l'aimait déjà, pour sa

beauté, au temps où d'autres l'aimaient pour son rang. Madame du Barry abhorrait la révolution, ce règne du peuple qui méprisait les courtisanes et qui parlait de vertu. Bien que repoussée de la cour par Louis XVI et par Marie-Antoinette, elle avait plaint leur malheur, déploré leur chute et s'était dévouée à la cause du trône et de l'émigration.

Après le 10 août, elle avait fait un voyage en Angleterre. Elle avait porté à Londres le deuil de Louis XVI. Elle consacrait son immense fortune à soulager dans l'exil les misères des émigrés. Mais la plus grande partie de ses richesses avait été enfouie secrètement, par elle et par le duc de Brissac, au pied d'un arbre de son parc à Luciennes. Après la mort du duc de Brissac, massacré à Versailles, madame du Barry ne voulut confier à personne le secret de son trésor. Elle résolut de rentrer en France, pour déterrer ses diamants et pour les rapporter à Londres.

Elle avait donné en son absence la garde et l'administration de Luciennes à un jeune nègre nommé Zamore. Elle avait élevé cet enfant, par un caprice de femme, comme on élève un animal domestique. Elle se faisait peindre à côté de ce noir, pour ressembler dans ses portraits, par le contraste des visages et des couleurs, aux courtisanes vénitiennes du Titien. Elle avait eu pour ce noir des tendresses de mère. Zamore était ingrat et cruel. Il s'était enivré de la liberté révolutionnaire. Il avait pris la fièvre du peuple. L'ingratitude lui paraissait la vertu de l'opprimé. Il trahissait sa bienfaitrice. Il dénonça ses trésors. Il la livra au comité révolutionnaire de Luciennes, dont il était membre.

Madame du Barry, grandie et enrichie par le favoritisme, périt par un favori. Jugée et condamnée sans discussion, montrée au peuple comme une des souillures du trône dont il fallait purifier l'air de la république, elle marcha à la mort à travers les huées de la populace et les mépris des indifférents. Elle était encore dans l'éclat à peine mûri de ses années. Sa beauté, livrée au bourreau, était son crime aux regards de la foule. Elle était vêtue de blanc. Ses cheveux blonds, coupés derrière la tête par les ciseaux de l'exécuteur, laissaient voir son cou. Les boucles de devant, que le bourreau n'avait pas raccourcies, flottaient et couvraient ses yeux et ses joues. Elle les rejetait en arrière en

secouant la tête pour que son visage attendrit le peuple. Elle ne cessait d'invoquer la pitié, dans les termes les plus humiliés. Des larmes intarissables ruisselaient de ses yeux sur son sein. Ses cris déchirants dominaient le bruit des roues et les murmures de la multitude. On eut dit que le couteau frappait d'avance cette femme et lui arrachait mille fois la vie. »La vie! la vie!« s'écriait-elle, »la vie pour tous mes repentirs! la vie pour tout mon dévouement à la république! la vie pour toutes mes richesses à la nation!« Le peuple riait et haussait les épaules. Il montrait, du geste, l'oreiller de la guillotine sur lequel cette tête charmante allait s'endormir. La route de la courtisane à l'échafaud ne fut qu'un cri. Sous le couteau elle criait encore. La cour avait détrempé cette âme. Seule de toutes les femmes suppliciées, elle mourut en lâche, parce qu'elle ne mourait ni pour une opinion, ni pour une vertu, ni pour un amour, mais pour un vice. Elle déshonora l'échafaud comme elle avait déshonoré le trône.

XIII. — Le général Biron, si fameux à la cour sous le nom de duc de Lauzun, mourut dans le même temps, mais en soldat.

Le duc de Lauzun avait poussé, dans sa jeunesse, la légèreté jusqu'au défi. Sa valeur, son esprit, ses grâces jetaient de l'éclat sur ses fautes. Le scandale devenait de la renommée pour lui. Il voulait passer pour avoir été aimé de la reine. Ses mémoires ne sont que les notes de ses amours. Ruiné de bonne heure par ses prodigalités, il chercha une autre gloire dans la guerre. Il suivit La Fayette en Amérique et s'enthousiasma pour la liberté, non par vertu, mais par mode. Ami du duc d'Orléans, il suivit ce prince dans ses révoltes. Les partis pardonnent tout à ceux qui les servent. Le duc de Lauzun se précipita de la faveur des cours dans la faveur du peuple. Il ne fit que changer de théâtre. Il servit avec bravoure à l'armée du Nord, à l'armée du Rhin, à l'armée des Alpes, dans la Vendée enfin. Une fois lancé dans la révolution, il sentit qu'il n'y avait de salut qu'à la suivre jusqu'au bout. Aborder quelque part était impossible. Le courant était trop rapide. Il ne savait pas où il allait, mais il allait toujours. L'étourderie était son étoile. Il donnait gaiement à la république son nom, son bras, son sang. Les soldats l'adoraient. Les généraux plébéiens étaient jaloux de son ascendant. Ils n'y

souffraient pas impunément d'anciens aristocrates. Des querelles éclatèrent dans la Vendée entre Rossignol, général jacobin, et Biron. Biron fut sacrifié.

Amené à Paris, enfermé à la Conciergerie, condamné à mort, il rentra dans sa prison comme il serait rentré dans sa tente la veille d'une affaire. Il voila la mort d'insouciance. Il voulut savourer jusqu'à la dernière minute les seules voluptés qui restassent aux prisonniers: les sensualités de la table. Il prit ses geôliers et ses gardes pour convives à défaut d'autres compagnons de plaisir. Il se fit apporter des huîtres, du vin blanc. Il but largement. Les valets de l'exécuteur arrivèrent: »Laissez-moi finir mes huîtres,« leur dit Biron. »Au métier que vous faites, vous devez avoir besoin de forces: buvez avec moi!«

Cette mort, qui imite la mort irréfléchie d'un jeune épicurien, dans un homme d'un âge mûr, a plus d'apparence que de dignité. Le sourire est déplacé sur le seuil de l'éternité. L'insouciance, à l'heure suprême, n'est pas l'attitude des vrais héros; c'est le sophisme de la mort. Le peuple battit des mains aux derniers moments de Biron, parce qu'en bravant la réflexion il bravait aussi le supplice. Il mourut comme il avait voulu vivre, brave, fier et applaudi.

C'était le dernier jour de l'année 1793. D'autres devaient mourir le lendemain 1er janvier. La mort ne connaissait pas de calendrier. Les années se confondaient dans les supplices. Le sang ne s'arrêtait plus.

XIV. — Quatre mille six cents détenus, dans les prisons de Paris seulement, attendaient leur jugement. Fouquier-Tinville ne pouvait suffire aux accusations qu'il dressait en masse et presque au hasard, Accablé du nombre des accusés, et pressé par l'impatience du peuple, Fouquier-Tinville ne quittait plus le cabinet du palais de justice où il rédigeait ses accusations. Il prenait ses repas précipitamment sur la table où il signait les arrêts de mort. Il couchait au tribunal sur un matelas. Il ne se donnait aucun loisir. Il se plaignait de n'avoir pas le temps d'aller embrasser sa femme et ses enfants. Le zèle de la république le consumait. Il oubliait que c'était le zèle de l'extermination. Il l'appelait son devoir! Il se croyait le bras du peuple, la hache de la république, la foudre de la révolution. Un

épargnée, un coupable oublié, un accusé acquitté lui pesaient. Étrange perversion du cœur humain par le fanatisme! Fouquier recevait tous les soirs du comité de salut public la liste des suspects qu'il fallait emprisonner ou juger. Le mécanisme de la terreur était, pour ainsi dire, matériel. Fouquier-Tinville était aveuglé par le sang qu'il faisait répandre; et cependant il revenait quelquefois étonné lui-même du nombre prodigieux d'exécutions qu'on lui avait demandées et des noms des victimes qu'il avait condamnées. Il lui arriva même d'ouvrir une fois ou deux aux accusés une porte de salut en leur suggérant des réponses qui pouvaient les innocenter. Il sauva ainsi, dans la magistrature, quelques hommes qu'il avait jadis connus et respectés.

Quelquefois l'austère vertu de ces victimes repoussa la vie qu'on leur offrait au prix d'un mensonge. La religion de la vérité fit des martyrs volontaires. En voici un exemple, attesté par un des juges lui-même et digne de passer à l'avenir.

XV. — Presque tous les anciens membres des parlements et les principaux magistrats du royaume mouraient tour à tour sur l'échafaud. M. Angrand d'Alleray, lieutenant civil au Châtelet, vieillard intègre, entouré d'estime et chargé de jours, est conduit avec sa femme au tribunal révolutionnaire, accusés l'un et l'autre d'avoir entretenu une correspondance avec leur fils émigré, et de lui avoir fait passer des secours dans l'exil. Fouquier-Tinville est attendri. Il fait un signe d'intelligence à l'accusé pour lui dicter de l'œil et du geste la réponse qui doit le sauver: »Voilà,« lui dit-il à haute voix, »la lettre qui t'accuse; mais je connais ton écriture, j'ai eu souvent des pièces de ta main sous les yeux pendant que tu siégeais au parlement. Cette lettre n'est pas de toi: on a visiblement contrefait les caractères. — Fais-moi passer cette lettre,« dit le vieillard à Fouquier-Tinville. Puis, après l'avoir considérée avec une scrupuleuse attention: »Tu te trompes,« répondit-il à l'accusateur public, »cette lettre est bien de mon écriture.« Fouquier, confondu de cette sincérité qui déroute son indulgence, ne se rebute pas encore, il offre un autre prétexte d'acquittement à l'accusé: »*Il y a une* loi,« lui dit-il, »qui interdit aux parents des *émigrés de* correspondre avec leurs proches et de leur envoyer

aucun secours, sous peine de mort; cette loi, tu ne la connaissais pas, sans doute? — Tu te trompes encore,« répond M. d'Alleray; »je la connaissais, cette loi. Mais j'en connais une antérieure et supérieure, gravée par la nature dans le cœur de tous les pères et de toutes les mères: c'est celle qui leur commande de sacrifier leur vie pour secourir leurs enfants.«

L'accusateur obstiné dans son dessein ne fut pas découragé par cette seconde réponse. Il offrit encore cinq ou six excuses du même genre à l'accusé. M. d'Alleray les éluda toutes par son refus d'altérer ou même de détourner la vérité de son sens. A la fin, s'apercevant de l'intention de Fouquier-Tinville: »Je te remercie,« lui dit-il, »des efforts que tu fais pour nous sauver, mais il faudrait racheter notre vie par un mensonge. Ma femme et moi nous aimons mieux mourir. Nous avons vieilli ensemble sans avoir jamais menti, nous ne mentirons pas même pour sauver un reste de vie. Fais ton devoir, nous faisons le nôtre. Nous ne t'accuserons pas de notre mort, nous n'accuserons que la loi.« Les jurés pleurèrent d'attendrissement, mais ils envoyèrent le vertueux suicide à l'échafaud.

XVI. — L'année 1794 s'inaugurait ainsi dans le sang. La guillotine semblait être la seule institution de la France. Danton et Saint-Just avaient fait proclamer la suspension de la constitution et le gouvernement révolutionnaire. La loi c'était le comité de salut public. L'administration c'était l'arbitraire des commissaires de la convention. La justice c'était le soupçon ou la vengeance. La garantie c'était la délation. Le gouvernement c'était l'échafaud. La convention ne pouvait cesser un moment de frapper sans être frappée elle-même. La France, fusillée à Toulon, mitraillée à Lyon, noyée à Nantes, guillotinée à Paris, emprisonnée, dénoncée, séquestrée, terrifiée partout, ressemblait à une nation conquise et ravagée par une de ces grandes invasions de peuples qui balayaient les vieilles civilisations à la chute de l'empire romain, apportant d'autres dieux, d'autres maîtres, d'autres lois, d'autres mœurs à l'Europe. C'était l'invasion de l'idée nouvelle à laquelle la résistance avait mis le feu et le fer à la main. La convention n'était plus un gouvernement, mais un camp. La république n'était plus une société, mais un massacre de vaincus sur un champ de carnage. La fureur des

idées est plus implacable que la fureur des hommes, car les hommes ont un cœur et les idées n'en ont pas. Les systèmes sont des forces brutales, qui ne plaignent pas même ce qu'elles écrasent. Comme les boulets sur les champs de bataille, ils frappent sans choix, sans justice, et renversent le but qu'on leur a assigné. La révolution démentait ses doctrines par ses tyrannies. Elle souillait son droit par ses violences. Elle déshonorait le combat par les exécutions. Ainsi s'ensanglantent les causes les plus pures. Nous ne le disons pas pour excuser les peuples, mais pour les plaindre. Rien n'est plus beau que de voir briller une idée nouvelle sur l'horizon de l'intelligence humaine, rien n'est si légitime que de lui faire combattre et vaincre les préjugés, les habitudes, les institutions vicieuses qui lui résistent. Rien n'est si horrible que de la voir martyriser ses ennemis. Le combat alors se change en supplices, le libérateur en oppresseur et l'apôtre en bourreau. Tel était, involontairement chez quelques-uns, théoriquement chez d'autres, le rôle des membres de la montagne et du comité de salut public. Leurs théories protestaient, mais leur entraînement les emportait. Ils laissaient aller les vengeances du peuple, les fureurs de l'anarchie, les cruautés des proconsuls jusqu'aux spoliations et aux assassinats de Rome dégénérée. Le parti de la commune, composé d'Hébert, de Chaumette, de Momoro, de Ronsin, de Vincent et des plus effrénés démagogues, dépassait, entraînait la convention.

XVII. — Pendant ces supplices, le parti des législateurs essayait de temps en temps de formuler les grands principes et les grandes innovations comme les oracles au bruit de la foudre. Robespierre, désormais dominant au comité de salut public, jetait dans des notes, révélées depuis, les linéaments vagues du gouvernement de justice, d'égalité et de liberté auquel il croyait enfin toucher. Comme dans tout ce qu'il a dit, fait ou écrit, on y sent plus le philosophe que le politique.

»Il faut une volonté une,« dit une de ces notes posthumes.

»Il faut que cette volonté soit républicaine ou royaliste.

»Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des journaux républicains, des députés républicains, un *pouvoir* républicain.

»*La guerre* étrangère est un fléau mortel.

»Les dangers intérieurs viennent des bourgeois. Pour triompher des bourgeois il faut rallier le peuple. Il faut que le peuple s'allie à la convention et que la convention se serve du peuple.

»Dans les affaires étrangères, alliance avec les petites puissances. Mais toute diplomatie impossible, tant que nous n'aurons pas d'unité de pouvoir.«

Après les moyens, voici le but:

»Quel est le but? L'exécution de la constitution en faveur du peuple.

»Quels seront nos ennemis? Les riches et les vicieux.

»Quels moyens emploieront-ils? L'hypocrisie et la calomnie.

»Que faut-il faire? Éclairer le peuple. Mais quels sont les obstacles à l'instruction du peuple? Les écrivains mercenaires qui l'égarent par des impostures journalières et imprudentes.

»Que conclure de là? Qu'il faut proscrire les écrivains comme les plus dangereux ennemis de la patrie, et répandre avec profusion les bons écrits.

»Quels sont les deux autres obstacles à l'établissement de la liberté? La guerre étrangère et la guerre civile.

»Quels sont les moyens de terminer la guerre étrangère? Mettre des généraux républicains à la tête de nos armées et punir lés traîtres.

»Quels sont les moyens de terminer la guerre civile? Punir les conspirateurs, surtout les députés et les administrateurs coupables; envoyer des troupes patriotes sous des chefs patriotes; faire des exemples terribles de tous les scélérats qui ont outragé la liberté et versé le sang des patriotes.

»Enfin les subsistances et les lois populaires.

»Quel autre obstacle à l'instruction du peuple? La misère.

»Quand le peuple sera-t-il donc éclairé? Quand il aura du pain et que les riches et le gouvernement cesseront de soudoyer des plumes et des langues perfides pour le tromper; lorsque l'intérêt des riches et celui du gouvernement seront confondus avec celui du peuple.

»Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple? Jamais!«

A ce mot terrible tombé à la fin de ce dialogue intérieur de Robespierre avec lui-même, la plume avait cessé d'écrire. Le

doute ou le découragement avait dicté ce dernier mot. On sent que dans une âme obstinée à l'espérance ce mot voulait dire: Il faut plier par la force sous le niveau de la justice et de l'égalité tous ceux dont l'intérêt ne pourra se confondre avec l'intérêt du peuple. La logique de la terreur découlait de ce mot. Il était plein de sang.

XVIII. — Dans toutes les séances de la convention et des jacobins de novembre et de décembre 1793 et jusqu'en 1794, on trouve un grand nombre de discussions, de discours ou de décrets dans lesquels respire l'âme d'un gouvernement populaire. L'égoïsme semble s'effacer devant le principe du dévouement à la patrie. Les classes pauvres, qui ne possèdent de la patrie qu'elle-même, n'ont à lui donner que leur sang. La convention semble dans ces séances législatives écrire un chapitre de la constitution évangélique de l'avenir. Les taxes sont proportionnées aux richesses. Les indigents sont sacrés. Les infirmes sont soulagés. Les enfants sans parents sont adoptés par la république. La maternité illicite est relevée de la honte qui tue l'enfant en déshonorant la mère. La liberté des consciences est proclamée. La morale universelle est prise pour type des lois. L'esclavage et le commerce des noirs sont abolis. La conscience du genre humain est invoquée comme la loi suprême. Une série de mesures philanthropiques et populaires institue la charité politique en action, comme un traité d'alliance entre le riche et le pauvre. La puissance sociale est également répartie entre tous les citoyens. Des enseignements élémentaires et transcendants aux frais de l'État distribuent comme une dette divine la lumière dans les profondeurs de la population. L'amour du peuple semble se répandre dans tous les ressorts de l'administration. On sent que la révolution n'a pas été faite pour usurper, mais pour donner le pouvoir, la morale, l'égalité, la justice, le bien-être aux masses. La divinité de l'esprit de la révolution est là. Esprit de lumière et de charité dans les délibérations de la convention, esprit exterminateur dans ses actes politiques. On se demande involontairement pourquoi ce contraste entre les lois sociales de la convention et ses mesures politiques, entre cette charité et ce bourreau, entre cette philanthropie et ce sang? C'est que les lois sociales de la convention émanaient de ses dogmes, et

que ses actes politiques emanaient de ses colères. Les uns étaient ses principes, les autres ses passions.

Fière de l'ère nouvelle qu'elle inaugurait pour le monde, elle voulut que la république française devînt une des dates de l'histoire du genre humain. Elle institua le *calendrier républicain* comme pour rappeler à jamais aux hommes qu'ils ne furent véritablement hommes que du jour où ils se proclamèrent libres. Elle le fit aussi pour effacer, sur la dénomination des mois et des jours dont le temps se compose, les traces de la religion empreintes sur le calendrier grégorien. Elle le fit encore pour que la division des jours en décades et non plus en semaines ne confondît pas plus longtemps le jour initial de la période avec le jour de prière et de repos exclusivement consacré au catholicisme. Elle ne voulut pas que l'Église continuât à marquer au peuple les instants de son travail ou de son repos. Elle voulut reconquérir le temps lui-même sur le sacerdoce chrétien, qui avait tout marqué de son signe depuis qu'il s'était emparé de l'empire.

Dans ce système les noms des jours étaient significatifs de leur place dans l'ordre numérique de la décade républicaine. Ils expliquaient leur ordre dans l'armée des jours par des noms dérivés du latin. C'étaient *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Ces significations purement numériques avaient l'avantage de présenter des chiffres à la mémoire, mais ils avaient l'inconvénient de ne pas présenter des images à l'esprit. Les images seules colorent et impriment les noms dans l'imagination du peuple.

Les dénominations des mois, au contraire, empruntées aux caractères des saisons et aux travaux de l'agriculture, étaient significatives comme des peintures et sonores comme des échos de la vie rurale. C'étaient, pour l'automne : vendémiaire qui vendange des raisins ; brumaire, qui assombrit le ciel ; frimaire, qui couvre de frimas les montagnes ; pour l'hiver : nivôse qui blanchit de neige la terre, pluviôse qui l'arrose de pluie, ventôse qui déchaîne les tempêtes ; pour le printemps : germinal qui fait germer les semences, floréal qui fleurit les plantes, prairial qui fauche les prairies ; enfin pour l'été : messidor qui moissonne, thermidor qui échauffe les sillons, fructidor qui mûrit les fruits.

Ainsi, tout se rapportait à l'agriculture, le premier et le dernier des arts. Les phases des empires ou les religions des peuples n'étaient plus le type du temps, cette mesure de la vie. Tout remontait à la nature seule. Il en fut de même de l'administration, des finances, de la justice criminelle, du code civil et du code rural. Les hommes spéciaux de la convention préparèrent les plans et ces législations sur les bases de la philosophie, de la science et de l'égalité, bases jetées par l'assemblée constituante. Ces pensées, dont s'empara depuis le despotisme organisateur de Napoléon et auxquelles il donna seulement son nom, avaient toutes été conçues, élaborées ou promulguées par la convention; Napoléon en déroba injustement la gloire. L'histoire ne peut pas sanctionner ces larcins. Elle doit les restituer à la république. Les fruits de la philosophie et de la liberté n'appartiendront jamais au despotisme. Les hommes que Napoléon appela dans ses conseils pour y préparer ses cadres, les Cambacérès, les Sieyès, les Carnot, les Thibaudeau, les Merlin, sortaient tous des comités. Comme des ouvriers infidèles, ils emportaient dans ces ateliers de servitude les outils et les chefs-d'œuvre de la liberté!

XIX. — Cependant, tandis que le comité de salut public couvrait les frontières, étouffait la guerre civile et méditait des législations humaines et morales, Paris et les départements présentaient le spectacle des saturnales de la liberté.

Le délire et la fureur semblaient avoir saisi le peuple. L'ivresse de la vérité est plus terrible que l'ivresse de l'erreur chez les hommes, parce qu'elle dure plus et qu'elle profane les plus saintes causes. Cette ivresse portait les masses aux plus hideux excès contre les temples, les autels, les images du culte ancien, et même contre les sépulcres des rois.

Des trois institutions que la révolution voulait modifier ou détruire, le trône, la noblesse, la religion d'État, il ne restait debout que la religion d'État, parce que réfugiée dans la conscience et se confondant avec la pensée même, il était impossible aux persécuteurs de la poursuivre jusque-là. La constitution civile du clergé, le serment imposé aux prêtres, ce serment déclaré schisme par la cour de Rome, les rétractations que la masse des prêtres avait faites de ce serment pour rester attachée

au centre catholique, l'expulsion de ces prêtres réfractaires de leurs presbytères et de leurs églises, l'installation d'un clergé national et républicain à la place de ces ministres fidèles à Rome, la persécution contre ces ecclésiastiques rebelles à la loi pour rester obéissants à la foi, leur emprisonnement, leur proscription en masse sur les vaisseaux de la république à Rochefort; toutes ces querelles, toutes ces violences, tous ces exils, toutes ces exécutions, tous ces martyres de prêtres catholiques avaient balayé en apparence le culte ancien de la surface de la république. Le culte constitutionnel, inconséquence palpable des prêtres assermentés, qui exerçaient un prétendu catholicisme malgré le chef spirituel du catholicisme, n'était plus guère qu'un hochet sacré que la convention avait laissé au peuple des campagnes pour ne pas rompre trop soudainement les habitudes. Mais les philosophes impatients de la convention, des Jacobins, de la commune, s'indignaient de ce simulacre de religion qui survivait aux yeux du peuple à la religion même. Ils brûlaient d'inaugurer à sa place l'adoration abstraite d'un Dieu sans forme, sans dogme et sans culte. La plupart même proclamaient ouvertement l'athéisme comme la seule doctrine digne d'esprits intrépides dans la logique matérialiste du temps. Ils parlaient de vertu et niaient ce Dieu dont l'existence peut seule donner un sens au mot de vertu. Ils parlaient de liberté et niaient cette justice éternelle qui peut seule venger l'innocence et punir l'oppression. La multitude grossière s'enivrait de ces théories d'athéisme, et se croyait délivrée de tout devoir en se sentant délivrée de Dieu. Ainsi vont les déplorables oscillations de l'esprit humain de la superstition au néant des croyances, sans pouvoir s'arrêter jamais dans l'équilibre de la raison et de la vérité.

XX. — Les meneurs de la commune, et surtout Chaumette et Hébert, encourageaient dans le peuple ces accès d'impiété et ces séditions contre tout culte. Le peuple, se disaient-ils, ne rentrera jamais dans des temples qu'il aura démolis de ses propres mains. Il ne s'agenouillera jamais devant des autels qu'il aura profanés. Il n'adorera plus des symboles et des images qu'il aura foulés aux pieds sur le pavé de ses églises. Le sacrilége national s'élèvera entre lui et son ancien Dieu. Ce reste de catholicisme exercé publiquement *dans* les temples chrétiens les importunait.

Ils voulaient le faire disparaître. Ils demandaient d'éclatantes apostasies aux prêtres et les obtenaient souvent. Quelques ecclésiastiques, les uns sous l'empire de la peur, les autres par incrédulité réelle, montaient dans la chaire pour déclarer qu'ils avaient été jusque-là des imposteurs. Des acclamations accueillaient ces transfuges de l'autel. On parodiait dérisoirement les cérémonies jadis sacrées, on revêtait un bœuf ou un âne des ornements pontificaux, on promenait ces scandales dans les rues, on buvait le vin dans le calice, on fermait l'église. On inscrivait sur la porte du lieu des sépultures : *Sommeil éternel.* On apportait aux représentants en mission ou au district les trésors des sacristies, on en faisait des offrandes patriotiques à la nation. Le club s'installait dans les sanctuaires. La chaire évangélique devenait la tribune des orateurs. En peu de mois l'immense matériel du culte catholique, cathédrales, églises, monastères, presbytères, tours, clochers, ministres, cérémonies avaient disparu.

Les représentants en mission s'étonnaient eux-mêmes, dans leurs lettres à la convention, de la facilité avec laquelle tout cet appareil des institutions antiques s'écroulait. Les religions dont la puissance de l'État et la richesse des dotations se retirent, disaient-ils, sont promptement en ruines dans les esprits. Les philosophes de la commune résolurent, au milieu de novembre, d'accélérer ce mouvement dans Paris. Ils savaient que si le peuple reniait aisément l'esprit de son culte, il ne se désaccoutumait pas si vite des spectacles et des cérémonies qui amusent ses yeux. Ils voulurent s'emparer de ses temples pour lui offrir un culte nouveau, espèce de paganisme recrépi dont les dogmes n'étaient que des images, dont le culte n'était qu'un cérémonial, et dont la divinité suprême n'était que la raison devenue à elle-même son propre Dieu et s'adorant dans ses attributs. Les lois de la convention, qui continuaient à salarier le culte catholique national, s'opposaient à cette invasion violente de cette religion philosophique de Chaumette dans la cathédrale et dans les églises de Paris. Il fallait faire évacuer ces monuments par une renonciation volontaire de l'évêque constitutionnel et de son clergé. Les cris de mort qui poursuivaient partout les prêtres, leur sang qui coulait à flots sur tous les échafauds de la république, les insultes du peuple à leur costume, les prisons pleines, la guillo-

tine présente poussaient à cette renonciation du sacerdoce républicain. Il tremblait tous les jours d'être immolé dans l'exercice de ses fonctions. Le principal mobile qui retenait encore une partie de ces prêtres était le salaire attaché à leurs autels. On assura aux principaux d'entre eux un salaire équivalant ou des fonctions plus lucratives dans les administrations civiles et militaires de la république; l'espérance et la menace arrachèrent leur résignation.

L'évêque Gobel, homme faible de caractère, mais sincère dans sa foi, résistait seul. On l'intimida d'un côté, on le rassura de l'autre. On lui dit que la renonciation à l'exercice public de son culte n'était qu'un sacrifice à la nécessité du moment; que cette abdication n'impliquait point une renonciation à son caractère sacerdotal; qu'elle n'était qu'une abdication de ses fonctions publiques, et qu'après son épiscopat déposé il reprendrait, ainsi que son clergé, l'exercice individuel et libre de sa religion. Chaumette, Hébert, Momoro, Anacharsis Clootz et Bourdon de l'Oise obsédèrent ce vieillard jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu de lui la démarche qu'ils désiraient. On appela cet acte de Gobel apostasie. Des renseignements certains attestent l'erreur des historiens à cet égard. Gobel se rendit à la séance de la convention, accompagné de ses grands-vicaires. Momoro les présenta et harangua l'assemblée au nom de la commune: »Vous voyez devant vous,« dit-il, »des hommes qui viennent se dépouiller du caractère de la superstition. Ce grand exemple sera imité. Bientôt la république n'aura plus d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité, culte pris dans la nature et qui deviendra la religion universelle.« Gobel, dont les paroles de Momoro faussaient la situation et surprenaient la conscience, frémit mais n'osa rien démentir. Les tribunes le faisaient trembler. »Citoyens,« dit-il en lisant une déclaration préméditée et convenue avec la commune, »né plébéien, j'eus de bonne heure dans l'âme les principes de l'égalité. Appelé à l'assemblée nationale, je reconnus un des premiers la souveraineté du peuple. Sa volonté m'appela au siége épiscopal de Paris. Je n'ai employé l'ascendant que pouvaient me donner mon titre et ma place qu'à augmenter son attachement aux principes éternels de la liberté, de l'égalité, de la morale, base nécessaire de toute

constitution vraiment républicaine. Aujourd'hui que la volonté du peuple n'admet d'autre culte public et national que celui de la sainte égalité, parce que le souverain le veut ainsi, je renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catholique.« Les vicaires de Gobel signèrent la même déclaration. Des acclamations unanimes saluèrent ce triomphe. Plusieurs déclarations écrites ou verbales de ce genre suivirent celle du clergé de Paris. Thomas Lindet, évêque d'Évreux, abdiqua en d'autres termes: »La morale que j'ai prêchée,« dit-il, »est celle de tous les temps. La cause de Dieu ne doit pas être une occasion de guerre entre les hommes. Chaque citoyen doit se regarder comme le prêtre de sa famille. La destruction des fêtes publiques creusera cependant un vide immense dans les habitudes de vos populations: mesurez ce vide, et remplacez ces fêtes par des fêtes purement nationales qui servent de transition entre le règne de la superstition et celui de la raison.«

Les évêques Gayvernon et Lalande et plusieurs curés firent des déclarations de même nature. L'assemblée applaudit comme dans la nuit du 4 août, où la noblesse abdiqua ses droits de caste. Au milieu de ces applaudissements, Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, entre dans la salle. Il s'informe des causes de ces acclamations. On presse Grégoire d'imiter l'exemple de ses collègues; on le porte à la tribune: »Citoyens,« dit-il, »j'arrive et je n'ai que des notions très-vagues sur ce qui se passe en ce moment. On me parle de sacrifices à la patrie? J'y suis habitué; d'attachement à la révolution? mes preuves sont faites; de revenu attaché aux fonctions d'évêque? je l'abandonne sans regret. S'agit-il de religion? Cet article est hors de votre domaine; vous n'avez pas le droit de l'attaquer. Catholique par conviction et par sentiment, prêtre par choix, nommé évêque par le peuple, ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma mission. On m'a tourmenté pour accepter le fardeau de l'épiscopat. On me tourmente aujourd'hui pour obtenir de moi une abdication qu'on ne m'arrachera pas. Agissant d'après les principes sacrés qui me sont chers et que je vous défie de me ravir, j'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse; je reste évêque pour en faire encore. J'invoque la liberté des cultes!«

Les murmures et les sourires de pitié accueillirent ce coura-

geux acte de conscience. On accusa Grégoire de vouloir christianiser la liberté. Les huées des tribunes l'accompagnèrent à son banc. Cependant l'estime des hommes dont la philosophie remontait à Dieu le vengea de ces dédains. Robespierre et Danton lui donnèrent des marques d'approbation. Ils s'indignaient en secret des violences du parti d'Hébert contre la conscience. Mais le courant était trop fort pour le briser en ce moment. Il entraînait tous les cultes dans la proscription du catholicisme.

Sieyès sortit de son silence pour abdiquer, non ses fonctions, qu'il n'avait jamais exercées, mais son caractère de prêtre. Philosophe de tous les temps, il lui était permis de confesser sa philosophie dans son triomphe comme il l'avait confessée avant sa victoire sur le catholicisme: »Citoyens,« dit-il, »mes vœux appelaient depuis longtemps le triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme. Ce jour est arrivé, je m'en réjouis comme du plus grand bienfait de la république. J'ai vécu victime de la superstition, jamais je n'en ai été l'apôtre ni l'instrument. J'ai souffert de l'erreur des autres, personne n'a souffert de la mienne. Nul homme sur la terre ne peut dire avoir été trompé par moi. Beaucoup m'ont dû d'avoir ouvert les yeux à la lumière. Si j'ai été retenu dans les chaînes sacerdotales, c'est par la même force qui comprimait les âmes libres dans les chaînes royales. Le jour de la révolution les a fait tomber toutes. Je n'ai point de lettres de prêtrise à vous offrir: depuis longtemps je les ai détruites. Mais je dépose l'indemnité, qui m'était allouée en remplacement des anciennes dotations ecclésiastiques que je possédais.«

Chaumette s'écria que le jour où la raison reprenait son empire méritait une place à part dans les époques de la révolution. Il demanda que le comité d'instruction publique donnât, dans le nouveau calendrier, une place au *jour de la raison.*

XXI. — »Citoyens,« dit le président de la convention, parmi les droits naturels de l'homme nous avons placé la liberté de l'exercice des cultes. Sous cette garantie que nous vous devions, vous venez de vous élever à la hauteur où la philosophie vous attendait. Ne vous le dissimulez pas, ces hochets sacerdotaux insultaient à l'Être suprême: il ne veut de culte que celui de la raison. Ce sera désormais la religion nationale!«

A ces mots, le président embrasse l'évêque de Paris. Les prêtres de son cortége, coiffés du bonnet rouge, symbole d'affranchissement, sortent en triomphe de la salle et se dispersent au bruit des acclamations de la foule dans les Tuileries. Cette abdication du catholicisme extérieur, par les prêtres d'une nation entourée depuis tant de siècles de la puissance de ce culte, est un des actes les plus caractéristiques de l'esprit de la révolution. Si l'athéisme n'eût pas été le provocateur de ce dépouillement des sacerdoces salariés; si la terreur n'avait pas fait violence à la foi; si la liberté des cultes eût été proclamée par le président de la convention comme une vérité dans la république, les religions échappaient de la main de l'État pour rentrer dans le domaine de la conscience individuelle et libre; l'ordre religieux de l'avenir était fondé. Mais quand la persécution proclame la liberté, quand la conscience est interrogée en face de l'instrument du supplice, la conscience n'est plus libre et la liberté elle-même devient tyrannie. L'athéisme avait commandé cet acte, il s'en empara. Il en fit son triomphe scandaleux, quand ce devait être le triomphe de la raison et de la liberté.

Chaumette, Hébert et leur faction encouragèrent de plus en plus, à partir de ce jour, les profanations et dévastations des temples, la dispersion des fidèles, l'emprisonnement et le martyre des prêtres qui préféraient la mort à l'apostasie. Les adeptes de la commune voulaient extirper tout ce qui pouvait rappeler la religion et le culte du cœur du sol de la France. Les cloches, cette voix sonore des temples chrétiens, furent fondues en monnaie ou en canons. Les châsses, les reliquaires, ces apothéoses populaires des apôtres et des saints du catholicisme, furent dépouillés de leurs ornements précieux et jetée à la voirie. Le représentant Ruhl brisa sur la place publique de Reims la *sainte ampoule*, qu'une antique légende prétendait apportée du ciel pour oindre les rois d'une huil ecéleste. Des directoires de département défendirent aux instituteurs de prononcer le nom de Dieu dans leur enseignement aux enfants du peuple. André Dumont, en mission dans les départements du Nord, écrivit à la convention: »J'arrête les prêtres qui se permettent de célébrer les *fêtes et le dimanche*. Je fais disparaître les croix et les crucifix. Je *suis dans l'ivresse*. Partout on ferme les églises, on brûle les con-

fessionnaux et les saints, on fait des *gargousses* de canon avec les livres de liturgie sacrée. Tous les citoyens crient : Plus de prêtres, l'égalité et la raison! «

Dans la Vendée, les représentants Lequinio et Laignelot poursuivaient jusqu'aux marchands de cire qui fournissaient les cierges aux cérémonies du culte. » On se débaptise en foule, « disaient-ils. » Les prêtres brûlent leurs lettres de prêtrise. Le tableau des droits de l'homme remplace sur les autels les tabernacles des ridicules mystères. « A Nantes, des bûchers, dressés sur la place publique, brûlaient les statues, les images, les livres sacrés. Des députations de patriotes venaient à chaque séance de la convention apporter en tribut les dépouilles des autels. Les villes et les villages voisins de Paris accouraient processionnellement apporter aussi à la convention, sur des chariots, les reliquaires d'or, les mitres, les calices, les ciboires, les patènes, les chandeliers de leurs églises. Des drapeaux plantés dans ce monceau de dépouilles entassées pêle-mêle portaient pour inscription : *Destruction du fanatisme.* Le peuple se vengeait, par des insultes, de ce qu'il avait si longtemps adoré. Il confondait Dieu lui-même dans ses ressentiments contre son culte.

La commune voulut remplacer par d'autres spectacles les cérémonies de la religion. Le peuple y courut comme à toutes les nouveautés. La profanation des lieux saints, la parodie des mystères, l'éclat païen des rites l'attiraient à ces pompes. Il croyait, après tant de siècles, balayer les *ténèbres* de ces voûtes et y faire entrer la lumière, la liberté et la raison. Mais toute sincérité manquait à ces fêtes, toute adoration à ces actes, toute âme à ces cérémonies. Les religions ne naissent pas, sur la place publique, à la voix des législateurs ou des démagogues. La religion de Chaumette et de la commune n'était qu'un opéra populaire transporté de la scène dans le tabernacle.

L'inauguration de ce culte eut lieu à la convention le 9 novembre. Chaumette, accompagné des membres de la commune et escorté d'une foule immense, entra dans la salle aux sons de la musique et aux refrains des hymnes patriotiques. Il tenait par la main une des plus belles courtisanes de Paris. Un long voile bleu couvrait à demi l'idole. Un groupe de prostituées, ses compagnes, marchait sur ses pas. Des hommes de sédition les

escortaient. Cette bande impure se répandit confusément dans l'enceinte et envahit les bancs des députés. La loi présidait. Chaumette s'avança vers lui, enleva le voile qui couvrait la courtisane, et fit rayonner la beauté aux regards de l'assemblée. » Mortels, « s'écrie-t-il, » ne reconnaissez plus d'autre divinité que la Raison, je viens vous offrir sa plus belle et sa plus pure image. « A ces mots, Chaumette s'incline et semble adorer. Le président, la convention, le peuple affectent d'imiter ce geste d'adoration. Une fête en l'honneur de la Raison est décrétée dans la cathédrale de Paris. Des chants et des danses saluèrent ce décret. Quelques membres de la convention, Armonville, Drouet, Lecarpentier se mêlèrent eux-mêmes à ces danses. Une grande partie de l'assemblée se montra froide et dédaigneuse. Satisfaite d'avoir voté ces saturnales, elle les abandonnait au peuple et rougissait d'y participer. Robespierre, assis à côté de Saint-Just, simula la distraction et l'indifférence. Sa figure sévère ne se dérida pas. Il jeta un coup d'œil sur le désordre de la salle, prit des notes et s'entretint avec son voisin. L'avilissement de la révolution lui semblait le plus grand des crimes. Il méditait déjà de le réprimer. Au moment où l'orgie populaire était le plus applaudie, il se leva, dans une indignation mal contenue, et se retira avec Saint-Just. Il ne voulait pas sanctionner par sa présence ces profanations. Le départ de Robespierre déconcerta Chaumette. Le président leva la séance, et rendit à la décence le temple des lois.

XXII. — Le 20 décembre, jour fixé pour l'installation du nouveau culte, la commune, la convention et les autorités de Paris se rendirent en corps à la cathédrale. Chaumette, assisté de Laïs, acteur de l'Opéra, avait ordonné le plan de la fête. Mademoiselle Maillard, actrice dans tout l'éclat de la jeunesse et du talent, naguère favorite de la reine, toujours adorée du public, avait été contrainte, par les menaces de Chaumette, à jouer le rôle de la Divinité du peuple. Elle entra portée sur un palanquin dont le dais était formé de branches de chêne. Des femmes vêtues de blanc et ornées de ceintures tricolores la précédaient. Les sociétés populaires, les sociétés fraternelles de femmes, les comités révolutionnaires, les sections, des groupes de choristes, de chanteurs et de danseurs de l'Opéra entouraient le trône. Les pieds

chaussés du cothurne théâtral, ses cheveux décorés du bonnet phrygien, le corps à peine vêtu d'une tunique blanche que recouvrait une chlamyde flottante de couleur céleste, la prêtresse fut portée au son des instruments jusqu'au pied de l'autel. Elle s'assit à la place où l'adoration des fidèles cherchait naguère le pain mystique transformé en Dieu. Derrière elle, une torche immense signifiait le flambeau de la philosophie destiné à éclairer seul désormais l'enceinte des temples. L'actrice alluma ce flambeau. Chaumette, recevant l'encensoir où brûlait le parfum des mains de deux acolytes, s'agenouilla et encensa. Une statue mutilée de la Vierge gisait à ses pieds. Chaumette apostropha ce marbre et le défia de reprendre sa place dans les respects du peuple. Des danses et des hymnes occupèrent les yeux et les sens des spectateurs. Aucune profanation ne manqua au vieux temple, dont les fondements se confondaient avec les fondements de la religion et de la monarchie. Forcé par la terreur d'être présent à cette fête, l'évêque Gobel assistait, dans une tribune, à la parodie des mystères qu'il célébrait trois jours avant sur ce même autel. Enchaîné par la peur, des larmes de honte coulaient des yeux de l'évêque. Le même culte se propagea par imitation dans toutes les églises des départements. La surface légère de la France plie à tous les vents de Paris. Seulement, au lieu de divinités empruntées aux théâtres, les représentants en mission contraignirent de chastes épouses et d'innocentes jeunes filles à s'étaler en spectacle à l'adoration du peuple. Plusieurs rachetèrent à ce prix la vie d'un mari ou d'un père. Le dévouement sanctifiait l'impiété à leurs yeux. Des maris patriotes prostituèrent leurs femmes aux regards. Momoro, membre de la commune et séide d'Hébert, conduisit lui-même le cortége de sa jeune et belle épouse à Saint-Sulpice. Cette femme, dont la pudeur et la piété égalaient la beauté ravissante, pleurait et s'évanouissait de honte sur l'autel. Une jeune fille de seize ans, fille d'un relieur de livres nommé Loiselet, livrée par son père à l'admiration du peuple, mourut de désespoir en dépouillant les parures et les fleurs de son rôle. Les familles cachaient la beauté de leurs filles ou de leurs femmes, pour les dérober au scandale de ces adorations publiques.

XXIII. — La dévastation des sanctuaires et la dispersion des

reliques suivirent l'inauguration du culte allégorique de Chaumette. On brûla sur la place de Grève, lieu consacré aux supplices, les restes de sainte Geneviève, patronne populaire de Paris ; on jeta les cendres au vent. On poursuivit jusque dans leurs sépulcres les traditions de la religion. On y avait poursuivi déjà les mémoires, les respects, les superstitions de la patrie. La mort même n'avait pas été un asile inviolable pour les restes des rois. Un décret de la convention avait ordonné, en haine de la royauté, la destruction des tombeaux des rois à Saint-Denis. La commune, exagérant la mesure politique, avait changé ce décret en attentat contre la tombe, contre l'histoire et contre l'humanité. Elle avait ordonné l'exhumation des ossements, la spoliation des linceuls, l'enlèvement et la fonte des cercueils de plomb pour en faire des balles.

Cet ordre sacrilége fut exécuté par les commissaires de la commune avec toutes les circonstances et toutes les dérisions les plus propres à augmenter l'horreur d'un tel acte. Ce peuple, acharné sur ces tombes, semblait exhumer sa propre histoire et la jeter aux vents. La hache brisa les portes de bronze, présent de Charlemagne à la basilique de Saint-Denis. Grilles, toitures, statues, tout s'écroula en débris sous le marteau. On souleva les pierres, on viola les caveaux, on enfonça les cercueils. Une curiosité moqueuse scruta, sous les bandelettes et les linceuls, les corps embaumés, les chairs consumées, les ossements calcinés, les crânes vides des rois, des reines, des princes, des ministres, des évêques dont les noms avaient retenti dans le passé de la France. Pepin, le fondateur de la dynastie carlovingienne et le père de Charlemagne, n'était plus qu'une pincée de cendre grisâtre qui s'envola au vent. Les têtes mutilées des Turenne, des Duguesclin, des Louis XII, des François I^er^ roulaient sur le parvis. On marchait sur des monceaux de sceptres, de couronnes, de crosses pastorales, d'attributs historiques ou religieux. Une immense tranchée, dont les bords étaient recouvert de chaux vive pour consumer les cadavres, était ouverte dans un des cimetières extérieurs appelé le cimetière des Valois. Des parfums brûlaient dans les souterrains pour purifier l'air. On attendait après chaque coup de hache les acclamations des fossoyeurs qui découvraient les restes d'un roi et qui jouaient avec ses os.

Sous le chœur étaient ensevelis les princes et les princesses de la première race et quelques-uns de la troisième : Hugues Capet, Philippe le Hardi, Philippe le Bel. On les dénuda de leurs lambeaux de soie et on les jeta dans un lit de chaux.

Henri IV, embaumé avec l'art des Italiens, conservait sa physionomie historique. Sa poitrine découverte montrait encore les deux blessures par où sa vie avait coulé. Sa barbe, parfumée et étalée en éventail comme dans ses images, attestait le soin que ce roi voluptueux avait de son visage. Sa mémoire, chère au peuple, le protégea un moment contre la profanation. La foule défila en silence pendant deux jours devant ce cadavre encore populaire. Placé dans le chœur au pied de l'autel, il reçut mort les hommages respectueux des mutilateurs de la royauté. Javogues, représentant du peuple, s'indigna de cette superstition posthume. Il s'efforça de démontrer, en quelques mots au peuple, que ce roi, brave et amoureux, avait été plutôt le séducteur que le serviteur de son peuple, — »Il a trompé,« dit Javogues, »Dieu, ses maîtresses et son peuple ; qu'il ne trompe pas la postérité et votre justice ! « On jeta le cadavre d'Henri IV dans la fosse commune.

Ses fils et petits-fils, Louis XIII et Louis XIV, l'y suivirent. Louis XIII n'était qu'une momie ; Louis XIV qu'une masse noire et informe d'aromates. Homme disparu, après sa mort, dans ses parfums, comme pendant sa vie dans son orgueil. Le caveau des Bourbons rendit ses sépultures : les reines, les dauphines, les princesses furent emportées à brassées par les ouvriers et jetées avec leurs entrailles dans le gouffre. Louis XV sortit le dernier du tombeau. L'infection de son règne sembla sortir de son sépulcre. On fut obligé de brûler une masse de poudre pour dissiper l'odeur méphitique du cadavre de ce prince dont les scandales avaient avili la royauté.

Dans le caveau des Charles, on trouva, à côté de Charles V, une main de justice et une couronne en or ; des quenouilles et des bagues nuptiales dans le cercueil de Jeanne de Bourbon, sa femme.

Le caveau des Valois était vide. La juste haine du peuple y chercha en vain Louis XI. Ce roi s'était fait ensevelir dans un des sanctuaires de la Vierge, qu'il avait si souvent invoquée, même *pour l'assister dans ses* crimes.

Le corps de Turenne, mutilé par le boulet, fut vénéré par le peuple. On le déroba à l'inhumation. On le conserva neuf ans dans les greniers du cabinet d'histoire naturelle, au jardin des Plantes, parmi les restes empaillés des animaux. La tombe militaire des Invalides fut rendue à ce héros par la main d'un soldat comme lui. Duguesclin, Suger, Vendôme, héros, abbés, ministres de la monarchie, furent précipités, pêle-mêle, dans la terre qui confondait ces souvenirs de gloire avec les souvenirs de servitude.

Dagobert Ier et sa femme Nantilde reposaient dans le même sépulcre depuis douze siècles. Au squelette de Nantilde la tête manquait comme au squelette de plusieurs reines. Le roi Jean ferma cette lugubre procession de morts. Les caveaux étaient vides. On s'aperçut qu'une dépouille manquait: c'était celle d'une jeune princesse, fille de Louis XV, qui avait fui, dans un monastère, les scandales du trône et qui était morte sous l'habit de carmélite. La vengeance de la révolution alla chercher ce corps de vierge jusque dans le tombeau du cloître où elle avait fui les grandeurs. On apporta le cercueil à Saint-Denis pour lui faire subir le supplice de l'exhumation et de la voirie. Aucune dépouille ne fut épargnée. Rien de ce qui avait été royal ne fut jugé innocent. Ce brutal instinct révélait dans la révolution le désir de répudier le long passé de la France. Elle aurait voulu déchirer toutes les pages de son histoire pour tout dater de la république.

# LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME.

La terreur dans les départements. — Carrier à Nantes. — Fusillades, noyades, mariages républicains. — Il est rappelé à Paris. — Joseph Lebon à Arras et à Cambrai. — Nombreuses exécutions. — Maignet dans le midi. — Tallien à Bordeaux. — Madame de Fontenay (Thérésa Gabarrus). — Elle adoucit Tallien. — Robespierre le jeune à Vesoul.

I. — Paris n'était pas seul en proie à ces dévastations et à cette rage. Les représentants de la convention et les agents de la commune les promenaient sur toute la surface de la France. Carrier, à Nantes, s'efforçait de dépasser en supplices le nombre et la férocité des supplices de Collot-d'Herbois à Lyon. Carrier cherchait, dans le martyrologe des premiers chrétiens et dans la dépravation de l'empire romain, des supplices à rajeunir et des raffinements de mort à surpasser. Il inventait des tortures et des obscénités pour assaisonner à son imagination le sang dont il était assouvi. La convention détournait les yeux. Nantes était un champ de carnage où elle permettait tout comme dans la fureur d'un combat. Le passage de la Loire par les Vendéens, l'insurrection des nobles, des prêtres et des paysans, la prétendue complicité des habitants de Nantes avaient donné à Carrier un peuple entier à supplicier.

Cet homme n'était pas une opinion, mais un instinct dépravé. Il n'avait point d'idée, mais de la fureur. Le meurtre était sa seule philosophie, le sang sa seule sensualité. A toutes les époques de l'histoire il y a eu de ces hommes de carnage, tantôt sur le trône, tantôt dans le peuple, quelquefois même parmi les ministres des religions. Peu leur importe la cause pour laquelle ils tuent, pourvu qu'ils tuent. Le crime a sa part dans toutes les grandes émotions humaines. Ces hommes sont les représentants du crime de tous les partis. Carrier était né dans ces montagnes

de l'Auvergne où les hommes sont forts, durs et âpres comme leur climat. Population isolée par sa race et par ses mœurs au milieu de la France qui semble avoir dans ses fibres quelque chose du feu et du fer de ses mines et de ses volcans. Carrier, né dans un village, transporté à Aurillac dans l'étude d'un légiste, endurci par la pratique de cette chicane subalterne qui éteint le cœur et qui aigrit la parole des hommes de dispute, était devenu déclamateur et agitateur de son pays. On le choisit, à l'énergie des propos et à la férocité de l'âme, pour l'envoyer à la convention. On croyait voir en lui un invincible soldat de la révolution: ce n'était qu'un bourreau. Il avait alors plus de quarante ans. Sans talent à la tribune, il n'avait pas parlé, mais vociféré. Les mesures les plus extrêmes, et entre autres l'établissement du tribunal révolutionnaire, lui avaient arraché quelques phrases d'applaudissements. La montagne l'avait cru propre à porter la terreur dans les provinces soulevées. On l'avait envoyé à Nantes pour animer l'armée républicaine de son patriotisme. Il avait été lâche au combat, cruel à la vengeance. Après la déroute de l'armée royaliste, il avait établi à Nantes non son tribunal, mais sa boucherie. Plus de huit mille victimes avaient déjà été fusillées dans les entrepôts de prisonniers, de malades, de femmes et d'enfants que l'armée fugitive laissait sur sa trace. C'était peu pour Carrier. Il se présente, le sabre nu à la main, à la société populaire de Nantes; il harangue le club, il réprimande sa lenteur, il lui signale les négociants et les riches comme la pire espèce d'aristocrates, il demande cinq cents têtes de citoyens. Il écrit au général Haxo que l'intention de la convention est de dépeupler et d'incendier le pays. Il forme, sous le nom de compagnie de Marat, une bande de stipendiés, soldés à dix francs par jour, pour être les gardes de sa personne et les exécuteurs de ses ordres. Il s'enferme, comme Tibère à Caprée, dans une maison de campagne d'un faubourg de Nantes, et se rend inaccessible pour accroître l'effroi par le mystère. Il ne se laisse approcher que par ses sicaires. Il choisit, parmi les hommes les plus abjects et les plus affamés de la lie de Nantes, les membres des comités révolutionnaires et de la commission militaire chargés de légaliser ses forfaits par une apparence de jugement. Impatient de leurs scrupules, il injurie ces hommes, il les menace

de son sabre, il les frappe, il les brise, il les rétablit, il les brise de nouveau, il finit par n'avoir plus d'autre formalité que sa parole et son geste. Un nommé Lambertye, créé par lui adjudant-général, était son instrument. Lambertye portait ses ordres à la commission militaire, commandait les troupes, enrôlait les bourreaux, exécutait les meurtres en masse, partageait les dépouilles. Non content d'avoir fait fusiller sans jugement jusqu'à quatre-vingts victimes à la fois, Carrier donnait ordre au président de la commission militaire de livrer les prisons et les entrepôts à Lambertye pour y accomplir sans contrôle ses exécutions nocturnes. La compagnie de Marat et les détachements de troupes en garnison à Nantes, dirigées par Lambertye, vidèrent ainsi les prisons pendant que les agents civils du proconsul les remplissaient par leurs délations.

II. — La ville et le département n'étaient plus peuplés que de meurtriers et de victimes. Le pillage servait d'incitation au meurtre, le meurtre absolvait le pillage. Tout mouvement de vie avait cessé. Le commerce était supprimé, les négociants emprisonnés, les propriétés séquestrées. La résidence était un piége, la fuite un crime, la richesse une dénonciation. Tous les principaux citoyens, républicains ou royalistes, étaient entassés dans les cachots. Les limiers de Carrier et les satellites de Lambertye amenaient par troupeaux les suspects des villes et des campagnes voisines dans les entrepôts de Nantes. Un seul de ces entrepôts contenait quinze cents femmes et enfants sans lits, sans paille, sans feu, sans couvertures, plongés dans leur infection et abandonnés quelquefois deux jours sans nourriture. On ne vidait ces égouts humains que par des fusillades. Les citoyens ne rachetaient leur vie que par leur fortune; les femmes par leur prostitution. Celles qui se refusaient à d'infâmes complaisances étaient envoyées, même enceintes, au supplice. Un grand nombre de femmes vendéennes, qui avaient suivi leurs maris au-delà de la Loire et qu'on ramassait dans les campagnes, furent fusillées avec l'enfant qu'elles allaient mettre au monde. Les bourreaux appelaient cela frapper le royalisme dans son germe.

Sept cents prêtres subirent le martyre, les uns pour leur foi, les autres pour leur opinion; tous pour leur habit. Les simu-

lacres du jugement étaient trop lents et trop multipliés aux yeux de Carrier. Ils risquaient d'user la complaisance ou d'émouvoir la pitié même de la commission militaire. Ce tribunal commençait à murmurer de sa propre servilité. Carrier appela les membres suspects auprès de lui, les accabla d'invectives, brandit son sabre nu devant leurs yeux, et leur demanda ou les têtes désignées ou leur propre tête. Ses bourreaux tremblaient ou s'indignaient en secret contre lui. Il sentit que son instrument de meurtre s'usait; il en inventa un nouveau.

Le parricide Néron noyant Agrippine dans une galère submergée, pour imputer son crime à la mer, fournit à un des séides de Carrier une idée qu'il adopta comme une providence de crime. La mort par le fer et par le feu faisait du bruit, versait du sang, laissait des cadavres à ensevelir et à compter. Le flot silencieux de la Loire était muet et ne compterait pas. Le fond de la mer saurait seul le nombre des victimes. Carrier fit venir des mariniers aussi impitoyables que lui. Il leur ordonna, sans trop de mystère, de percer de soupapes un certain nombre de barques pontées, de manière à les submerger à volonté avec leurs cargaisons vivantes dans les trajets sur le fleuve qu'il ordonnerait sous prétexte du transport des prisonniers d'un entrepôt à un autre. Un de ces mariniers lui demandait un ordre écrit: »Ne suis-je pas représentant?« lui répondit Carrier. »Ne dois-tu pas avoir confiance en moi pour les travaux que je te commande? Pas tant de mystère,« ajouta-t-il; »il faut jeter à l'eau ces cinquante prêtres quand tu seras au milieu du courant.«

III. — Ces ordres s'exécutèrent d'abord secrètement et sous la couleur d'accidents de navigation. Mais bientôt ces exécutions navales, dont les flots de la Loire portaient le témoignage jusqu'à son embouchure, devinrent un spectacle pour Carrier et pour ses complaisants. Il acheta un navire de luxe, dont il fit présent à Lambertye, son complice, sous prétexte de surveiller les rives du fleuve. Ce navire, orné de toutes les délicatesses de meubles, pourvu de tous les vins et de tous les mets nécessaires aux festins, devint le théâtre le plus habituel de ces exécutions. Carrier s'y embarquait quelquefois lui-même avec ses exécuteurs et des courtisanes pour faire des promenades sur l'eau.

Tandis qu'il se livrait sur le pont aux joies du vin et de l'amour, des victimes, enfouies dans la cale, voyaient, à un signal donné, s'ouvrir les soupapes et les flots de la Loire les ensevelir. Un gémissement étouffé annonçait à l'équipage que des centaines de vies venaient de s'exhaler sous ses pieds. Ils continuaient leur orgie sur ce sépulcre flottant.

Quelquefois Carrier, Lambertye et leurs complices se donnaient les cruelles voluptés du spectacle de l'agonie. Ils faisaient monter sur le pont des couples de victimes de sexe différent. Dépouillés de leurs vêtements, on les attachait, face à face, l'un à l'autre, un prêtre avec une religieuse, un jeune homme avec une jeune fille; on les suspendait ainsi nus et entrelacés par une corde passée sous les aisselles à la poulie du bâtiment; on jouissait, avec d'horribles sarcasmes, de cette parodie de l'hymen dans la mort; on les précipitait enfin dans le fleuve. On appelait ce jeu de cannibales les *mariages républicains*.

Les noyades de Nantes durèrent plusieurs mois. Des villages entiers périrent en masse dans des exécutions militaires, dont les auteurs et les exécuteurs eux-mêmes racontaient ainsi les carnages: »Nous avons vu les volontaires, conformément aux ordres de leur chef, se jeter les enfants de mains en mains, les faire voler de baïonnettes en baïonnettes, incendier les maisons, éventrer les femmes enceintes et brûler vivants les enfants de quatorze ans.« Ces égorgements ne satisfaisaient pas encore Carrier. La démence égarait sa raison, ses paroles, ses gestes: mais sa démence était encore sanguinaire. Les Nantais, témoins et victimes de ces fureurs, voyant la convention muette, n'osaient accuser de folie des actes que les satellites de ce proconsul appelaient du patriotisme. Le plus léger murmure était imputé à crime. Carrier, ayant appris que des dénonciations secrètes étaient parties pour le comité de salut public, fit arrêter deux cents des principaux négociants de Nantes, les ensevelit dans les cachots et les fit ensuite traîner lentement, attachés deux à deux, jusqu'à Paris. Un jeune commissaire du comité d'instruction publique, fils d'un représentant nommé Julien, fut envoyé à Nantes par Robespierre pour éclairer les crimes de Carrier. Il informa Robespierre des excès dont Carrier déshonorait la terreur elle même. Carrier fut rappelé. Mais la montagne

n'osa ni le désavouer ni le flétrir. Ce fut une des lâchetés le plus justement reprochées à Robespierre que cette impunité de Carrier. Ne pas venger l'humanité de ces attentats, c'était se déclarer ou trop faible pour les punir, ou assez proscripteur pour les accepter.

IV. — Joseph Lebon décimait, à Arras et à Cambray, les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cet homme est un exemple du vertige qui saisit les têtes faibles dans les grandes oscillations d'opinion. Les temps ont leurs crimes comme les hommes. Le sang est contagieux comme l'air. La fièvre des révolutions a ses délires. Lebon en éprouva et en manifesta tous les accès pendant les courtes phases d'une vie de trente ans. Dans un temps calme il eut laissé la réputation d'un homme de bien; dans des jours sinistres il laissa le renom d'un proscripteur sans pitié.

Né à Arras, compatriote de Robespierre, Lebon était entré dans l'ordre de l'Oratoire, pépinière des hommes qui se destinaient à l'enseignement public. Rebuté de la règle de cet ordre, Lebon était curé de Vernois, près de Beaune, au commencement de la révolution. Sa piété régulière, ses mœurs, son âme sensible aux misères humaines faisaient de Lebon, à cette époque, le modèle des prêtres. Les doctrines philanthropiques de la révolution se confondaient dans son cœur avec l'esprit de liberté, d'égalité et de charité du christianisme. Il crut voir le siècle rallumer le flambeau des vérités politiques au flambeau de la foi divine. Il se passionna de zèle et d'espérance pour cette religion du peuple qui lui paraissait si semblable à la religion du Christ. Sa foi même le suscita contre sa foi. Il se sépara de Rome pour s'unir à l'église constitutionnelle. Quand la philosophie répudia cette église schismatique, Lebon la répudia à son tour. Il se maria. Il revint dans sa patrie. Les gages qu'il avait donnés à la révolution le firent élever aux emplois publics. L'ascendant de Robespierre et de Saint-Just à Arras le porta à la convention. Le comité de salut public ne crut pas pouvoir confier à un homme plus sûr la mission de surveiller et de couper les trames contre-révolutionnaires de ces départements voisins des frontières, asservis aux prêtres, travaillés par les conspirations de Dumouriez. Lebon s'y montra d'abord indulgent, patient, juste. Il

amortit sa main pour comprimer, sans frapper, les ennemis de la révolution et les suspects. Dénoncé par les jacobins à cause de sa modération, le comité de salut public l'appela à Paris pour le réprimander de sa mollesse.

Soit que le ton de cette réprimande eût fait pénétrer dans l'âme de Lebon la terreur qu'on lui ordonnait de porter à Arras, soit que le feu de la fureur civique l'eût incendié, il revint un autre homme dans le nord. Les prisons vides se remplirent à sa voix. Il nomma pour juges et pour jurés les plus féroces républicains des clubs. Il dicta les jugements. Il promena la guillotine de ville en ville. Il honora le bourreau comme le premier magistrat de la liberté. Il le fit manger publiquement à sa table, comme pour réhabiliter la mort. Nobles, prêtres, parents d'émigrés, bourgeois, cultivateurs, domestiques, femmes, vieillards, enfants qui n'avaient pas encore l'âge du crime, étrangers qui ne savaient pas lire même les lois de la patrie : il confondait tout dans les arrêts qu'il commandait á ses sicaires et dont il surveillait lui-même l'exécution. Le sang dont il avait eu horreur était devenu de l'eau à ses yeux. Il assistait du haut d'un balcon de niveau avec la guillotine au supplice des condamnés. Il s'efforçait d'apprivoiser les regards mêmes de sa femme à la mort des ennemis du peuple. Il semblait se repentir de son ancienne humanité comme d'une faiblesse. Le seul crime à ses yeux était l'indulgence pour les contre-révolutionnaires et surtout pour les prêtres, les complices de sa première foi. Il faisait des entrées triomphales dans les files, précédé de l'instrument du supplice et accompagné des juges, des délateurs et des bourreaux. Il insultait et destituait les autorités. Il les remplaçait par des dénonciateurs. Il faisait inscrire sur sa porte : » Ceux qui entreront ici pour solliciter la liberté des détenus, n'en sortiront que pour marcher à leur place. « Il dépouillait les suspects de leurs biens, les femmes condamnés de leurs bijoux ; il confisquait ces legs du supplice au profit de la république. Il chassait des sociétés populaires les femmes que leur pudeur empêchait de prendre part aux danses patriotiques ordonnées sous peine d'emprisonnement. Il les faisait exposer sur une estrade aux interrogations et aux huées du peuple. Il fit élever ainsi sur ce siège d'infamie une jeune fille de dix-sept ans, sa cousine, qui avait

refusé de danser dans ces chœurs civiques. Il l'insulta de sa propre voix et la menaça de lui faire expier son refus dans les cachots. Il fouillait et frappait de sa propre main des jeunes filles et des femmes qui lisaient des livres aristocratiques. Il faisait condamner et guillotiner des familles entières et tomber vingt têtes à la fois. Il poursuivait la vengeance au-delà du supplice.

Le marquis de Vielfort, arraché à sa demeure, où l'on avait trouvé une lettre d'un de ses neveux émigrés, était déjà sur l'échafaud. Lebon reçoit une lettre du comité de salut public qui lui annonçait une victoire des troupes de la république. Il ordonne au bourreau de suspendre le couteau. Il monte sur le balcon du théâtre de plain-pied avec la guillotine. Il lit au peuple et au condamné le bulletin triomphal, pour ajouter au supplice du vieillard le supplice d'emporter la douleur des victoires de la république.

Une autre fois il renouvela cette barbare prolongation de torture pour deux jeunes Anglaises qui allaient être suppliciées sous ses yeux. Il fit un long discours au peuple, lut les dépêches de l'armée, et, apostrophant les deux victimes: »Il faut,« leur dit-il, »que les aristocrates comme vous entendent à leurs derniers moments le triomphe de nos armées!« Une des deux condamnées, madame Plunket, se tournant vers Lebon avec indignation: »Monstre,« lui dit-elle, »tu crois nous rendre ainsi la mort plus amère, détrompe-toi! quoique femmes, nous mourrons courageusement; et toi, tu mourras en lâche!«

Lebon tremblait de ne pas atteindre encore ainsi la hauteur des pensées de la convention. »Douceurs de l'amitié!« s'écriait-il en cherchant à se justifier à lui-même ces atrocités, »sentiment délicieux de la nature! spectacle enchanteur d'une famille naissante sous les auspices de l'amour le plus tendre et de l'union la plus parfaite! je vous ajourne jusqu'à la paix. Le devoir, l'odieux devoir, rien que l'inflexible devoir, voilà ce qu'il faut que je me représente sans cesse. O ma femme: ô mes enfants! je suis perdu, je le sais bien, si la république est renversée; je m'expose, même si elle triomphe, à mille ressentiments particuliers!« Dans cette perplexité, il écrivait au comité de salut public. Le comité répondait: »Continuez votre attitude révolutionnaire. Vos pouvoirs sont illimités. Prenez dans votre énergie toutes les

mesures commandées par le salut de la chose publique. L'amnistie est un crime. Les forfaits ne se rachètent point contre une république, ils s'expient sous le glaive. Secouez le glaive et le flambeau sur les traîtres. Marchez toujours, citoyen collègue, sur cette ligne que vous décrivez avec énergie. Le comité applaudit à vos travaux.«

V. — Dans le Midi, le proconsul Maignet, né comme Carrier dans les montagnes de l'Auvergne, cédait à l'entraînement sanguinaire des assassins d'Avignon. Il incendia, par ordre du comité de salut public, la petite ville de Bédouin, signalée comme un foyer de royalisme, après en avoir expulsé les habitants. Il provoqua la création d'une commission populaire à Orange, pour épurer le Midi. Dix mille victimes tombèrent bien moins sous la hache de la république que sous la vengeance de leurs ennemis personnels. Dans ce climat de feu, toutes les idées sont des passions, toutes les passions des crimes. Maignet, en écrivant à son collègue Couthon, mêlait des détails familiers et domestiques aux tableaux sinistres qu'il lui faisait de sa mission dans le département de Vaucluse: »J'ai plus de quinze mille citoyens dans les prisons,« lui dit-il. »Il faudrait faire une revue afin de prendre tous ceux qui doivent payer de leurs têtes leurs crimes, et comme ce choix ne peut se faire que par le jugement il faudrait tout envoyer à Paris. Tu vois les dangers, les dépenses, l'impossibilité d'un pareil voyage. D'ailleurs, il faut épouvanter, et le coup n'est vraiment effrayant que quand il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec les coupables... Ton sucre, ton café, ton huile,« ajoutait-il immédiatement, »sont en route. Rappelle-moi au souvenir de ta chère femme. Un baiser pour moi à ton petit Hippolyte.«

VI. — Le sang paraît plus rouge en contraste avec cette sensibilité de famille et ces détails domestiques. Le système que servaient ces hommes les avait dégradés jusqu'à l'impassibilité. Les crimes, au reste, appelaient les réactions dans ces départements. Royalistes, modérés, patriotes, tous se servaient des mêmes armes. Les opinions devenaient pour tous des haines personnelles et des assassinats. Des hommes masqués s'étant introduits la nuit dans la maison de campagne d'un des principaux républicains d'Avignon, enchaînèrent ses domestiques, sa

femme et ses filles, l'entraînèrent dans sa cave et le fusillèrent sous les yeux de son jeune fils, qu'ils forcèrent à tenir la lampe pour éclairer leurs coups. Maignet saisit cette occasion de faire arrêter tous les parents d'émigrés, toutes les femmes soupçonnées d'attachement aux proscrits. Le Midi, comprimé par une colonie de montagnards et par la commission révolutionnaire d'Orange, n'osait plus palpiter sous la main de la convention.

A Bordeaux, sept cent cinquante têtes de fédéralistes avaient déjà roulé sous le fer de la guillotine. Le triumvirat d'Ysabeau, de Baudot et de Tallien pacifiait la Gironde. Ysabeau, ancien oratorien comme Fouché, homme de vigueur et non de carnage; Baudot, député de Saône-et-Loire, poussant la chaleur républicaine jusqu'à la fièvre mais non jusqu'à la cruauté; Tallien, jeune, beau, enivré de son crédit, fier de l'amitié de Danton, tantôt terrible et tantôt indulgent, faisant espérer la vengeance aux uns, la pitié aux autres. Tallien croyait sentir en lui de grandes destinées. Il gouvernait Bordeaux en souverain d'une province conquise plutôt qu'en délégué d'une démocratie populaire. Il voulait se faire craindre et adorer tout à la fois. Fils d'un père nourri dans la domesticité d'une famille illustre, élevé lui-même par le patronage de cette famille, Tallien portait dans la république les goûts, les élégances, les orgueils et aussi les corruptions de l'aristocratie.

VII. — Au moment où Tallien arrivait à Bordeaux, une jeune Espagnole d'une beauté éclatante, d'une âme tendre, d'une imagination passionnée, s'y trouvait retenue, dans sa route vers l'Espagne, par l'arrestation de son mari. Elle se nommait alors madame de Fontenay. Elle était fille du comte de Cabarrus; le comte de Cabarrus, Français d'origine établi en Espagne, était parvenu, par son génie pour les finances, aux plus hauts emplois de la monarchie sous le règne de Charles III. Sa fille avait à peine quinze ans. Née à Madrid d'une mère valencienne que Cabarrus avait enlevée, le feu du Midi, la langueur du Nord, la grâce de la France, réunis dans sa personne, en faisaient la statue vivante de la beauté de tous les climats. C'était une de ces femmes dont les charmes sont des puissances et dont la nature se sert, comme de Cléopâtre ou de Théodora, pour asservir ceux qui asservissent le monde, et pour tyranniser l'âme des

tyrans. Les persécutions que son père avait subies à Madrid, pour prix de ses services, avaient appris dès l'enfance à la jeune Espagnole à détester le despotisme et à adorer la liberté. Française d'origine, elle l'était devenue de cœur par le patriotisme. La république lui apparaissait comme la Némésis des rois, la Providence des peuples, la restauration de la nature et de la vérité.

Aux théâtres, aux revues, aux sociétés populaires, dans les fêtes et dans les cérémonies républicaines, le peuple de Bordeaux la voyait manifester son enthousiasme par sa présence, par son costume et par ses applaudissements. Il croyait voir en elle le génie féminin de la république.

Mais madame de Fontenay avait horreur du sang. Elle ne résistait pas à une larme. Elle croyait que la générosité était l'excuse de la puissance. Le besoin de conquérir une plus grande popularité pour la faire tourner au profit de la miséricorde, la porta à paraître quelquefois dans les clubs et à y prendre la parole. Vêtue en amazone, ses cheveux couverts d'un chapeau à panache tricolore, elle y prononça plusieurs discours républicains. L'ivresse du peuple ressemblait à de l'amour.

Le nom de Tallien faisait trembler alors Bordeaux. On parlait du représentant du peuple comme d'un homme implacable. Elle se sentit assez courageuse pour le braver, assez séduisante pour l'attendrir. L'image des femmes antiques qui avaient dompté les proscripteurs pour leur arracher des victimes la tentait. L'ambition de dominer un des hommes qui dominaient en ce moment la république l'enivra.

Elle conquit le représentant du premier regard. Tallien, sous qui tout rampait, rampa à ses pieds. Elle prit dans son âme la place de la république. Il ne désira plus la puissance que pour la lui faire partager, la grandeur que pour l'élever avec lui, la gloire que pour l'en couvrir. Comme tous les hommes chez lesquels la passion va jusqu'au délire, il se glorifia de sa faiblesse. Il jouit de la publicité de ses amours. Il les étalait avec orgueil devant le peuple, avec insolence devant ses collègues. Pendant que les prisons regorgeaient de captifs, que les émissaires des représentants traquaient les suspects dans les campagnes, et que le sang coulait à *flots sur* l'échafaud, Tallien, ivre de sa passion

pour *dona Theresa*, la promenait, dans de splendides équipages, aux applaudissements de Bordeaux. Revêtue de légères draperies des statues grecques qui laissaient transpercer la beauté de ses formes, une pique dans une main, l'autre gracieusement appuyée sur l'épaule du proconsul, *dona Theresa* affectait l'attitude de la déesse de la liberté.

Mais elle jouissait davantage d'être en secret la divinité du pardon. Cette femme tenait dans sa main le cœur de celui qui tenait la vie et la mort, elle était suppliée et adorée comme la Providence des persécutés. Les supplices ne frappèrent bientôt plus que les hommes signalés par le comité de salut public comme dangereux à la république. Les juges s'adoucissaient à l'exemple du représentant. L'amour d'une femme transformait la terreur: Bordeaux oubliait ses sept cents victimes. Le génie enthousiaste des Bordelais souriait à ce proconsulat oriental de Tallien. Robespierre s'en défiait, mais il n'insistait pas pour le rappeler à Paris. Il l'aimait mieux satrape à Bordeaux que conspirateur à la convention. Il parlait de Tallien avec mépris: »Ces hommes,« disait-il, »ne sont bons qu'à rajeunir les vices. Ils inoculent au peuple les mauvaises mœurs de l'aristocratie. Mais patience, nous délivrerons le peuple de ses corrupteurs comme nous l'avons délivré de ses tyrans.«

VIII. — Robespierre suivait de l'œil ces proconsuls. Au retour de Fouché de sa mission dans le Midi, il éclata en reproches contre les cruautés du conventionnel: »Croit-il donc,« disait-il en parlant de Fouché, »que le glaive de la république soit un sceptre, et qu'il ne se retourne pas contre ceux qui le tiennent?« Fouché fit de vaines tentatives pour se rapprocher de Robespierre. — Robespierre envoya son frère en mission à Vesoul et à Besançon. Ce jeune homme ne se servit de la toute-puissance que lui donnait son nom que pour modérer ses collègues, réprimer les supplices, ouvrir les prisons. Après un discours de clémence prononcé à la société populaire de Vesoul, il rendit la liberté à huit cents détenus. Cette indulgence ne tarda pas à scandaliser son collègue Bernard de Saintes. Le jeune représentant poursuivit sa mission de clémence. Le président du club de Besançon, noble de naissance, lui ayant parlé un jour en séance de l'illustration de sa famille, appelée à de hautes destinées: »Les services que

mon frère a rendus à la révolution,« répondit Robespierre le jeune, »sont tout personnels. L'amour du peuple en a été le prix. Je n'ai rien à en revendiquer pour moi-même... Tu parles là,« ajouta-t-il, »la langue de l'aristocratie. Son temps n'est plus. Ne présides-tu pas cette société, toi qui es né d'un sang aristocratique et qui comptes un frère parmi les traîtres à la patrie? Si le nom de mon frère me donnait ici un privilége, le nom du tien t'enverrait à la mort!«

Entouré des parents des détenus, qui lui représentaient les injustices et les tyrannies de ses collègues, mais sans pouvoir hors des limites de la Haute-Saône, Robespierre le jeune leur promit de porter leurs plaintes à la convention et de rapporter la justice. »Je reviendrai ici avec le rameau d'olivier ou je mourrai pour vous,« leur dit-il, »car je vais défendre à la fois ma tête et celle de vos parents.« Ce jeune homme exalté recevait avec le respect d'un fils les oracles et les confidences de son frère. Fanatique des principes de la révolution, mais rougissant de ses rigueurs et répugnant aux crimes, il portait sur ses traits l'empreinte affaiblie du caractère de Robespierre aîné. Son éloquence était monotone, froide, sans couleur et sans image. On voyait qu'il prenait ses inspirations dans un système plutôt que dans des sentiments. Une teinte mystique était répandue sur son extérieur et sur ses paroles. Il était accompagné, dans ses missions et jusque dans les sociétés populaires, par une jeune femme qui passait pour sa maîtresse, et que ses confidents disaient douée d'un don d'inspiration et de prophétie. Les républicains, lassés d'athéisme, songeaient déjà, dans leurs arrière-pensées, à transformer le principe démocratique en religion, et à diviniser la liberté avec plus de droit que le moyen-âge n'avait divinisé les rois.

# LIVRE CINQUANTE-QUATRIÈME.

Saint-Just et Lebas commissaires de la convention aux armées. — Saint-Just réprime la terreur à Strasbourg. — Lettre intime de Lebas. — La puissance de Robespierre balancée par celle de Danton. — Chaumette et Hébert. — Le Père Duchesne. — Clubs de femmes. — Les Tricoteuses de Robespierre. — La Société fraternelle. — La Société révolutionnaire. — Rose Lacombe. — Les clubs de femmes fermés par décret de la convention. — Faction d'Hébert. — Le Père Duchesne et Le Vieux Cordelier. — Camille Desmoulins. — Origine du Vieux Cordelier. — Robespierre défend la liberté religieuse aux Jacobins. — Épurations aux Jacobins. — Danton rend compte de ses actions. — Robespierre le défend en le protégeant. — Il attaque Anacharsis Clootz. — Il excuse Camille Desmoulins. — Rapport de Robespierre à la convention. — Danton deviné par Robespierre. — Fragment du Vieux Cordelier. — Tentative de rapprochement entre Hébert et Robespierre. — Proposition d'un triumvirat repoussée. — Politique du comité de salut public. — Danton s'y trompe. — Doctrines professées par Robespierre à la convention. — Tentative d'insurrection d'Hébert. — Elle avorte. — Rapport de Saint-Just à la convention. — Hébert et ses complices sont arrêtés. — Ils sont mis à mort. — Amis de Danton emprisonnés,

I. — Pendant les premiers mois de 1794, Saint-Just et Lebas, tantôt réunis, tantôt séparés, tous deux confidents intimes de Robespierre, coururent de l'armée du Nord à l'armée du Rhin, de Lille à Strasbourg, pour réorganiser les armées, surveiller les généraux, activer ou modérer l'esprit public dans les départements menacés. Saint-Just portait non-seulement dans les tribunaux le nerf d'une volonté inflexible, mais il portait sur le champ de bataille l'élan de sa jeunesse et l'exemple d'une intrépidité qui étonnait le soldat. Il ne ménageait pas plus son sang que sa renommée. »Saint-Just,« disait son collègue Baudot à son retour des armées, »ceint de l'écharpe du représentant, et le chapeau ombragé du panache tricolore, charge à la tête des escadrons républicains, et se jette dans la mêlée, au milieu de la mitraille et de l'arme blanche avec l'insouciance et la fougue d'un hussard.«

Le jeune représentant eut plusieurs chevaux tués sous lui. "

ne s'arrachait à l'enivrement de la guerre que pour se condamner aux veilles et aux travaux assidus de l'organisateur. Il ne se permettait aucun des délassements dont sa jeunesse aurait pu le rendre avide. Il semblait ne connaître d'autre volupté que le triomphe de sa cause. Ce proconsul de vingt-quatre ans, maître de la vie de milliers de citoyens et de la fortune de tant de familles, qui voyait à ses pieds les femmes et les filles des détenus, montrait l'austérité de Scipion. Il écrivait du milieu du camp, à la sœur de Lebas, des lettres où respirait un chaste attachement. Terrible au combat, impitoyable au conseil, il respectait en lui la révolution comme un dogme dont il ne lui était permis de rien sacrifier à des sentiments humains. Également implacable envers ceux qui souillaient la république et envers ceux qui la trahissaient, il envoya à la guillotine le président du tribunal révolutionnaire de Strasbourg, qui avait imité et égalé en Alsace les férocités de Lebon. La mission de Saint-Just à Strasbourg sauva des milliers de têtes. Dégoûté de la terreur en la contemplant de près, il écrivait à Robespierre: »L'usage de la terreur a blasé le crime comme les liqueurs fortes blasent le palais. Sans doute il n'est pas temps encore de faire le bien; le bien particulier que l'on fait n'est qu'un palliatif. Il faut attendre un mal assez grand pour que l'opinion éprouve une réaction. La révolution doit s'arrêter à la perfection du bonheur et de la liberté publique par les lois. Ses convulsions n'ont pas d'autre objet et doivent renverser tout ce qui s'y oppose. — On parle de la hauteur de la révolution,« écrit-il ailleurs dans une note de ses Méditations intimes. »Qui la fixera? Elle est mobile. Il y eut des peuples qui tombèrent de plus haut.«

II. — Lebas, son ami et presque partout son collègue, avait été le condisciple de Robespierre. Il s'était dévoué, par un double culte, à ses principes comme révolutionnaire, à sa personne comme ami. Né à Frévent, dans les environs d'Arras, patrie de Robespierre, des talents oratoires signalés dans des causes populaires avaient porté Lebas à la convention. Il y suivait la pensée de Robespierre comme l'étoile fixe de ses opinions. Probe, modeste, silencieux, sans autre ambition que celle de servir les idées de son maître, il croyait à sa vertu comme à son infaillibilité. Il avait remis sa conscience et ses votes dans ses mains. Des rapports de

familiarité et presque de parenté augmentaient encore l'intimité des opinions. Lebas, introduit par Robespierre dans la maison de Duplay, était devenu le commensal de cette famille. Il avait épousé la plus jeune des filles de Duplay. La main qui tirait le sabre à la tête de nos bataillons et qui signait l'emprisonnement ou la liberté de tant de proscrits écrivit à cette femme, rêvant le bonheur domestique sous le même toit où Robespierre rêvait ses théories souillées de sang: »Quand pourrais-je mettre le sceau à une union à laquelle j'attache le bonheur de ma vie? Oh! qu'il sera doux le moment où je te reverrai! Que de cruels sacrifices la patrie me demande par ces absences! Mais les choses vont si mal; il faut ici des députés vraiment patriotes. Hier je fis arrêter deux généraux. En rendant à Paris tous les services dont je suis capable, je jouirais du bonheur d'être près de toi! Nous serions unis maintenant! Dis à Robespierre que ma santé ne peut se prêter longtemps au rude métier que je fais ici. Pardonne-moi la brièveté de mes lettres. Il est une heure du matin; je rentre accablé de fatigue, je vais dormir en rêvant à toi.... Quand notre voiture nous emporte et que mon collègue Duquesnoy, épuisé de fatigue, cesse de parler ou s'endort, moi je songe à toi. Toute autre idée, quand je puis arracher ma pensée aux affaires politiques, m'est importune. Maintenant que ma présence n'est plus aussi nécessaire, Couthon n'aura-t-il pas assez d'égards pour son jeune collègue? Robespierre ne considérera-t-il pas que j'ai assez fait pour abréger le terme de mon sacrifice? Occupe-toi, chère Élisabeth, de l'arrangement de notre future demeure.... J'ai écrit à la hâte à Robespierre. Je suis content de Saint-Just. Il a des talents et d'excellentes qualités. Embrasse toute la famille, et Robespierre est du nombre. Saint-Just est aussi impatient que moi de revoir Paris: tu sais pourquoi.... Nous sommes allés ce matin, Saint-Just et moi, visiter une de ces plus hautes montagnes au sommet de laquelle est un vieux fort ruiné, placé sur un rocher à pic. Là, nous éprouvâmes tous les deux, en promenant nos regards sur les alentours, un sentiment délicieux. C'est le seul jour où nous ayons eu un moment de repos. J'aurais voulu être à côté de toi, pour partager avec toi l'émotion que je ressentais, et tu es à cent lieues... Nous ne cessons, Saint-Just et moi, de prendre les mesures nécessaires à

triomphe de nos armées. Nous courons nuit et jour et nous exerçons la plus infatigable surveillance. Au moment où il s'y attend le moins, tel général nous voit arriver et lui demander compte de sa conduite. Je suis heureux que tu n'aies point de préventions contre Saint-Just. Je lui ai promis un repas de ta main. C'est un excellent homme. Je l'aime et je l'estime tous les jours davantage. La république n'a pas de plus ardent et de plus intelligent défenseur. L'accord le plus parfait règne entre nous. Ce qui me le rend encore plus cher, c'est qu'il me parle souvent de toi, et qu'il me console autant qu'il peut. Il attache, à ce qu'il me semble, un grand prix à notre amitié. Il me dit de temps en temps des choses d'un bien bon cœur. Je vais écrire à Henriette. Je présume que vous vous aimez toujours bien.«

Henriette était la sœur de Lebas, aimée de Saint-Just. L'attachement que Saint-Just témoignait à Lebas était un reflet de celui qu'il éprouvait pour la sœur de son collègue. Mais cette jeune fille, qui lui rendait au commencement le sentiment qu'il ressentait pour elle, ayant hésité ensuite à lui donner sa main, Saint-Just attribua à Lebas cet éloignement. Il se refroidit pour son collègue. Ces deux conventionnels restèrent néanmoins l'un et l'autre attachés à Robespierre. Cette circonstance, dit-on, fut, quelques mois plus tard, le motif de l'absence de Saint-Just du comité de salut public; absence qui affaiblit le parti de Robespierre et qui causa sa chute et sa mort. Une inclination de cœur contrariée fut pour quelque chose dans la catastrophe qui entraîna Robespierre et la république.

III. — Ces détails intérieurs attestent la simplicité des passions et des intérêts qui s'agitaient autour du maître de la république. Robespierre le jeune, Saint-Just, Couthon, l'Italien Buonarotti, Lebas, quelques jeunes filles naïves dans leur patriotisme, quelques artisans pauvres et probes, quelques sectaires fanatisés par les doctrines démocratiques, étaient toute la cour de Robespierre. La maison d'un ouvrier continuait à être son palais. C'était l'école d'un philosophe au lieu de l'entourage d'un dictateur. Mais ce philosophe avait le peuple indocile pour disciple, et ce peuple avait le glaive à la main. Robespierre lui-même, à cette époque, ne se sentait pas encore la force d'imposer ses volontés à la convention. Danton vivait et pouvait le balancer sur

la montage. Hébert, Pache, Chaumette, Vincent, Ronsin le bravaient à la commune. Le comité de salut public n'était pas assez dans sa main. Le tribunal révolutionnaire était un instrument docile à tous les partis. La populace de Paris déchaînée intimidait le véritable peuple, la lie débordait. La liberté était le scandale des républicains eux-mêmes. Ce n'était pas le règne, mais les saturnales de la république.

Hébert et Chaumette fomentaient tous les jours davantage ces excès: l'un dans ses feuilles du *Père Duchesne*, l'autre dans ses discours. Philosophes de l'école de Diderot, ces deux hommes remuaient la crapule du cœur humain. Ils professaient l'athéisme. Le perpétuel dialogue qu'ils entretenaient avec le peuple était assaisonné de jurements et de ces mots impurs qui sont à la langue des hommes ce que les immondices sont à la vue et à l'odorat. Ils infectaient le vocabulaire de la liberté. Le cynisme et la férocité se comprennent. La férocité est le cynisme du cœur. Le bas peuple était fier de voir élever sa trivialité à la dignité de langue politique. Ce travestissement le faisait rire comme la mascarade des mots. La langue avait perdu sa pudeur. Ses nudités ne la faisaient plus rougir. Elle s'en parait comme une prostituée.

VI. — Les femmes du peuple avaient été les premières à applaudir au dévergondage d'Hébert. Mirabeau les avait suscitées d'un mot prononcé à Versailles, la veille des journées des 5 et 6 octobre. » Si les femmes ne s'en mêlent, « avait-il dit à demi-voix aux émissaires de l'insurrection parisienne, » il n'y aura rien de fait. « Il savait que la fureur des femmes, une fois enflammée, s'élève à des accès et à des profanations qui dépassent l'audace des hommes. L'inspiration antique, cette fureur sacrée, bouillonnait surtout dans les sibylles. Les démagogues savaient de plus que les baïonnettes s'émoussent devant des poitrines de femmes, et que ce sont des mains sans armes qui désarment le mieux les soldats. Les femmes de Paris, accourues à la tête des bandes de la capitale, avaient en effet violé les premières le palais du roi, brandi le poignard sur le lit de la reine, et rapporté à Paris, au bout de leurs piques, les têtes des gardes du corps massacrés. Théroigne de Méricourt et ses bandes avaient marché à l'assaut des Tuileries le 20 juin et le 10 août. Terribles

pendant le combat, cruelles après la victoire, elles avaient assassiné les vaincus, mutilé les cadavres, égoutté le sang. La révolution, ses agitations, ses journées, ses jugements, ses supplices étaient devenus pour ces mégères un spectacle aussi nécessaire que les combats de gladiateurs l'étaient aux patriciennes corrompues de Rome. Honteuses d'être exclues des clubs d'hommes, ces femmes avaient fondé d'abord, sous le nom de *sociétés fraternelles*, puis sous celui de *sociétés de femmes républicaines et révolutionnaires*, des clubs de leur sexe. Il y avait, à côté du lieu de leur réunion, jusqu'à des clubs d'enfants de douze à quinze ans, appelés les *Enfants rouges*; baptême de sang sur la tête de ces précoces républicains. Ces sociétés de femmes avaient des orateurs. La commune de Paris, sur le rapport de Chaumette, avait décrété que ces héroïnes des grandes journées de la révolution auraient une place d'honneur dans les cérémonies civiques, qu'elles seraient précédées d'une bannière portant pour inscription: »*Elles ont balayé les tyrans devant elles!*« — »Elles assisteront aux fêtes nationales,« disait l'arrêté de la commune, »avec leurs maris et leurs enfants, et elles y tricoteront.« De là vint ce nom de *tricoteuses de Robespierre*, nom qui flétrit ce signe du travail des mains et du foyer domestique. Chaque jour, des détachements de ces mercenaires soldés par la commune se distribuaient aux abords du tribunal, sur la route des charrettes et sur les marches de la guillotine pour applaudir la mort, insulter les victimes et rassasier leurs yeux de sang. L'antiquité avait des pleureuses à gages, la commune avait des *furies* stipendiées.

V. — La *Société fraternelle* de femmes tenait ses séances dans une salle attenante à la salle des jacobins. Cette réunion était composée de femmes lettrées qui discutaient avec plus de décence les questions sociales analogues à leur sexe, telles que le mariage, la maternité, l'éducation des enfants, les institutions de secours et de soulagement à l'humanité. Elles étaient les philosophes de leur sexe. Robespierre était leur oracle et leur idole. Le caractère utopique et vague de ces institutions était conforme au génie des femmes, plus propres à rêver le bonheur social qu'à formuler le mécanisme des sociétés.

*La Société révolutionnaire* siégeait à Saint-Eustache. Elle était composée de femmes perdues, aventurières de leur sexe,

recrutées dans le vice, ou dans les réduits de la misère, ou dans les cabanons de la démence. Le scandale de leurs séances, le tumulte de leurs motions, la bizarrerie de leur éloquence, l'audace de leurs pétitions importunaient le comité de salut public. Ces femmes venaient dicter des lois sous prétexte de donner des conseils à la convention. Il était évident que leurs actes leur étaient soufflés par les agitateurs de la commune et des cordeliers. Elles étaient l'avant-garde d'un nouveau 31 mai. Particulièrement affiliées au club des cordeliers, abandonné, depuis l'éclipse de Danton, aux plus effrénés démagogues, elles calquaient leurs doctrines agraires sur le club des *enragés*. Ces trois clubs étaient à la commune ce que les jacobins étaient à la convention : tantôt son fouet, tantôt son frein, quelquefois son glaive. Hébert était leur Robespierre ; Chaumette était leur Danton.

VI. — Une femme jeune, belle, éloquente, si l'on peut donner ce nom à l'inspiration désordonnée de l'âme, présidait ce dernier club. Elle se nommait Rose Lacombe. Fille sans mère, née du hasard dans les coulisses des théâtres de province, elle avait grandi sur les tréteaux subalternes. La vie pour elle n'avait été qu'un mauvais rôle ; la parole, qu'une perpétuelle déclamation. Nature mobile et turbulente, l'enthousiasme révolutionnaire l'avait facilement emportée dans son tourbillon. Remarquée, admirée, applaudie dans les premières agitations de Paris, cette grande scène du peuple l'avait dégoûtée de toute autre scène. Comme Collot-d'Herbois, elle avait passé, de plain-pied, du théâtre à la tribune. Elle portait comme lui, dans les tragédies réelles de la république, les accents et les gestes de son premier métier. Le peuple aime naturellement ces natures déclamatoires. Le gigantesque lui paraît sublime. Plus sensible au bruit qu'à la vérité, ce qui contrefait la nature lui semble la surpasser.

Les femmes du *club révolutionnaire* étaient fières de cette femme qui parlait comme un homme, qui gesticulait comme une actrice et qui éblouissait de beauté. C'était la Pythie des faubourgs. Les créatures perdues qui hantaient ces clubs se glorifiaient d'avoir à leur tête un être que le vice avait marqué de bonne heure du même sceau qu'elles. Une femme pure les aurait humiliées. Rose Lacombe leur paraissait réhabiliter leur

profession par l'excès du républicanisme. Elle avait un ascendant tout-puissant sur la commune. Elle gourmandait les députés. Bazire, Chabot pliaient devant elle. Robespierre seul, parmi les maîtres de l'opinion, lui interdisait sa porte. Elle se faisait ouvrir les prisons; elle dénonçait ou elle absolvait; elle obtenait des emprisonnements ou des grâces. Facilement fléchie par les larmes, elle intercédait souvent pour les accusés.

L'amour l'avait surprise elle-même dans un de ces cachots qu'elle visitait. Frappée de la beauté d'un jeune détenu, neveu du maire de Toulouse et emprisonné avec son oncle, Rose Lacombe avait tout tenté pour sauver son protégé. Elle injuria la convention. Bazire et Chabot la dénoncèrent aux cordeliers comme une intrigante qui voulait corrompre le patriotisme. »Elle est dangereuse parce qu'elle est éloquente et belle,« dit Bazire. — » Elle m'a menacé, si je ne faisais pas mettre en liberté le maire de Toulouse,« dit Chabot. »Elle m'a avoué que ce n'était pas ce magistrat, mais son neveu qui intéressait son cœur. Moi, qu'on accuse de se laisser dompter par les femmes, j'ai résisté. C'est parce que j'aime les femmes que je ne veux pas qu'elles corrompent et calomnient la vertu! Elles ont osé attaquer jusqu'à Robespierre.« A ces mots, Rose Lacombe se lève dans les tribunes et demande à répondre. Le club s'agite. Les spectateurs se partagent. Les uns veulent qu'elle soit entendue, les autres demandent son expulsion. Le président se couvre. Le club décide qu'il sera fait une adresse au comité de sûreté générale pour demander l'épuration de la société des femmes révolutionnaires. La convention n'osa pas encore les dissoudre.

VII. — Robespierre s'indigna tout haut de ces orgies d'opinion, où, sous prétexte d'animer le patriotisme, on pervertissait la nature. Chaumette redoutait la colère de Robespierre. Il voulut la conjurer. Il prépara une scène théâtrale, dans laquelle il affecterait l'austérité du tribun des mœurs contre les excès qu'il avait lui-même provoqués. Vers la fin de janvier, une colonne de femmes révolutionnaires recrutées et guidées par Rose Lacombe, coiffées de bonnets rouges et étalant les nudités du costume, força l'entrée du conseil de la commune et troubla la séance par ses pétitions et par ses cris. Des murmures d'indignation concertés d'avance s'élevèrent dans le sein de l'assemblée.

»Citoyens,« s'écria Chaumette, »vous faites un grand acte de raison par ces murmures. L'entrée de l'enceinte où délibèrent les magistrats du peuple doit être interdite à ceux qui outragent la nation. — Non,« dit un membre du conseil, »la loi permet aux femmes d'entrer. — Qu'on lise la loi,« reprend Chaumette. »La loi ordonne de respecter les mœurs et de les faire respecter. Or, ici je les vois méprisées. Et depuis quand est-il permis aux femmes d'abjurer leur sexe, d'abandonner les soins pieux du ménage, le berceau de leurs enfants, pour venir sur la place publique, dans la tribune aux harangues, à la barre du sénat, dans les rangs de nos armées, usurper des droits que la nature a répartis à l'homme? A qui donc la nature a-t-elle confié les soins domestiques? Nous a-t-elle donné des mamelles pour allaiter nos enfants? A-t-elle assoupli nos muscles pour nous rendre propres aux occupations de la maison et du ménage? Non: elle a dit à l'homme sois homme, et à la femme sois femme et tu seras la divinité du sanctuaire intérieur! Femmes imprudentes, qui voulez devenir hommes! n'êtes-vous pas assez bien partagées? Vous dominez sur tous nos sens! Votre despotisme est celui de l'amour et par conséquent celui de la nature.« A ces mots, les femmes enlèvent de leurs fronts le bonnet rouge. »Rappelez-vous,« continue Chaumette, »ces femmes perverses qui ont excité tant de troubles dans la république. Cette femme hautaine d'un époux perfide, la citoyenne Roland, qui se crut capable de gouverner la nation et qui courut à sa perte; cette femme homme, l'impudente Olympe de Gouges, qui fonda la première des sociétés de femmes et marcha à la mort pour ses crimes! Les femmes ne sont quelque chose que quand les hommes ne sont rien: témoin Jeanne d'Arc, qui ne fut grande que parce que Charles VII était moins qu'un homme!«

Les femmes se retirèrent, en apparence convaincues par l'allocution de Chaumette. Rose Lacombe n'en continua pas moins, à l'instigation d'Hébert, à agiter la lie de son sexe. Des groupes de femmes vêtues de pantalons rouges et les cheveux décorés de cocardes insultèrent et fustigèrent, dans les lieux publics, d'innocentes jeunes filles surprises par elles sans les signes extérieurs du patriotisme.

Amar, provoqué par Robespierre, prit la parole à ce sujet à

la convention. »Je vous dénonce,« dit-il, »un rassemblement de plus de six mille femmes soi-disant jacobines et membres d'une prétendue société révolutionnaire. La nature, par la différence de force et de conformation, leur a donné d'autres devoirs. La pudeur, qui leur interdit la publicité, leur fait une loi de rester dans l'intérieur de la famille.« La convention adopta ces principes et ferma les clubs de femmes. Rose Lacombe rentra dans l'obscurité et dans l'écume d'où la passion révolutionnaire l'avait un moment soulevée. Hébert et son parti furent désarmés de ces bandes, qu'ils exerçaient à des rassemblements d'abord suppliants, puis impérieux contre la convention.

VIII. — Le parti d'Hébert à la commune aspirait ouvertement à continuer et à dépasser le parti de Marat. Il commençait à inquiéter le comité de salut public, et à lasser Robespierre et Danton. Hébert, maître de la commune par Pache, par Payan, par Chaumette; maître du peuple par les chefs subalternes des émeutes; maître de l'armée révolutionnaire par Ronsin; maître du club des cordeliers par ses orateurs nouveaux, au nombre desquels se signalait le jeune Vincent, secrétaire-général du ministère de la guerre; maître enfin des soulèvements les plus tumultueux de la multitude par son journal *le Père Duchesne* dans lequel il soufflait le feu d'une perpétuelle sédition, Hébert attaquait timidement Robespierre, ouvertement Danton. Ces deux grandes popularités sapées, Hébert comptait imposer facilement à la convention sa démagogie. L'idéal de ce parti n'était ni la liberté, ni la patrie: c'était la subversion totale de toutes les idées, de toutes les religions, de toutes les pudeurs, de toutes les institutions sur lesquelles l'ordre social avait été fondé jusque-là; la tyrannie absolue et sanguinaire du seul peuple de Paris sur le reste de la nation; la décapitation en masse de toutes les classes nobles, riches, lettrées, morales, qui avaient dominé par les rangs, les lumières et les préjugés; la suppression de la représentation nationale; enfin l'établissement, pour tout gouvernement, d'une dictature absolue comme le peuple et irresponsable comme le destin.

Chacun des principaux membres de cette faction, Hébert, Chaumette, Vincent, Momoro, Ronsin, s'arrogeait, dans sa pensée, cette magistrature suprême. En attendant elle était dévolue

au maire Pache, caractère abstrait, mystérieux, taciturne, dont l'extérieur avait une analogie terrible avec la toute-puissance vengeresse, implacable et muette, qu'il s'agissait de personnifier en lui.

La soif insatiable de sang qui depuis cinq mois ne s'assouvissait pas de supplices, les émeutes incessantes contre les riches et les négociants, les cris contre les accapareurs, les folies du maximum commandées à la convention, les démolitions, les exhumations, les violations des sépultures, les apostasies imposées à Gobel et à son clergé sous peine de mort, la proscription de cent mille prêtres poursuivis, incarcérés, martyrisés pour leur foi, la profanation des églises, les parodies de cultes, les proclamations d'athéisme, les honneurs rendus à l'immoralité, enfin le catéchisme crapuleux et sanguinaire dont *le Père Duchesne* jetait, chaque matin, les feuilles au peuple, étaient les symptômes qui révélaient à Robespierre et à Danton les plans ou les délires de cette faction. Mais, couverte par la commune, cette faction pouvait tout braver. Danton, presque toujours retiré dans une maison de campagne qu'il venait d'acheter à Sèvres, abandonnait la tribune des cordeliers à ses ennemis, et sa popularité à elle-même. Il ne paraissait plus que rarement aux jacobins; non plus, comme autrefois, pour tout écraser et pour tout entraîner, mais pour se justifier et pour se plaindre. Entouré d'une petite cour d'hommes suspects que sa fortune avait attachés à lui, il semblait épier, dans l'inaction, une défaillance du gouvernement pour s'en emparer. Il affectait une grande insouciance du pouvoir, un grand dédain des partis. Le triumvirat subalterne d'Hébert, de Chaumette et de Ronsin lui paraissait trop imperceptible pour mériter un de ses regards. D'ailleurs, il voyait avec une secrète joie, dans ce triumvirat, un moyen de contre-balancer au besoin la fortune toujours ascendante de Robespierre. Danton se bornait donc à se défendre des morsures d'Hébert et de sa meute, qui ne cessaient de vociférer contre lui.

Cet acharnement impolitique du parti d'Hébert contre Danton, au moment où ce parti voulait dépopulariser Robespierre et dompter le comité de salut public, avait sa source dans une rivalité de journalistes entre Hébert et Camille Desmoulins. *Le Père Duchesne*, descendu plus bas dans la boue que son rival,

ne cessait d'éclabousser Camille Desmoulins. Celui-ci répondait à Hébert par des pamphlets où l'injure était gravée au fer rouge sur le front de ses ennemis.

IX. — Muet depuis la mort des Girondins, Camille Desmoulins venait de reprendre la plume et de publier quelques feuilles, dignes à la fois de Tacite et d'Aristophane, contre les excès de la terreur et contre les doctrines d'Hébert. Il essayait de prendre le crime en ridicule, mais la mort ne rit pas. La publication de ces feuilles détachées avait été à la fois, comme tous les actes de Camille Desmoulins, une boutade de colère et une caresse secrète à deux grandes popularités. En voici l'origine.

Un des derniers soirs du mois de janvier, Danton, Souberbielle, juré du tribunal révolutionnaire, et Camille Desmoulins sortirent ensemble du palais de justice. La journée avait été sanglante. Quinze têtes avaient roulé, le matin, sur la place de la Révolution; vingt-sept avaient été jugées à mort dans la séance, et dans ce nombre les têtes les plus hautes de l'ancienne magistrature de Paris. Ces trois hommes, le front abattu, le cœur serré par les impressions sinistres du spectacle qu'ils venaient d'avoir sous les yeux, marchaient en silence. La nuit, qui donne de la force aux réflexions et qui laisse échapper les secrets de l'âme, était sombre et froide. Arrivé sur le Pont-neuf, Danton se tournant soudainement vers Souberbielle: »Sais-tu bien,« lui dit-il, »que du train dont on y va il n'y aura bientôt plus de sûreté pour personne? Les meilleurs patriotes sont confondus, sans choix, avec les traîtres. Le sang versé par les généraux sur le champ de bataille ne les dispense pas d'en verser le reste sur l'échafaud. Je suis las de vivre. Tiens, regarde! la rivière semble rouler du sang? — C'est vrai,« dit Souberbielle, »le ciel est rouge; il y a bien d'autres pluies de sang derrière ces nuages! Ces hommes-là avaient demandé des juges inflexibles et ils ne veulent plus que des bourreaux complaisants. Quand je refuse une tête innocente à leur couteau, ils appellent ma conscience scrupule. Mais que puis-je, moi?« continua Souberbielle avec abattement. Je ne suis qu'un patriote obscur. Ah! si j'étais Danton! — Danton dort, tais-toi!« répondit le *rival* de Robespierre à Souberbielle. »Il se réveillera quand il *en sera temps*. Tout cela commence à me faire horreur. Je suis

un homme de révolution, je ne suis pas un homme de carnage. Mais toi,« poursuivit Danton en s'adressant à Camille Desmoulins, »pourquoi gardes-tu le silence? — J'en suis las, du silence,« répondit Camille, »la main me pèse; j'ai quelquefois envie d'aiguiser ma plume en stylet et d'en poignarder ces misérables. Qu'ils y prennent garde! mon encre est plus indélébile que leur sang. Elle tache pour l'immortalité! — Bravo, Camille! « reprit Danton; »commence dès demain. C'est toi qui as lancé la révolution, c'est à toi de l'enrayer. Sois tranquille,« continua Danton d'une voix plus sourde, »cette main t'aidera. Tu sais si elle est forte! « Les trois amis se séparèrent à la porte de Danton.

Le lendemain Camille Desmoulins avait écrit le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Après l'avoir lu à Danton, Camille le porta à Robespierre. Il savait qu'une attaque contre les *enragés* ne déplairait pas au maître des jacobins, qui abhorrait secrètement Hébert. Il y avait une prudence cachée dans la témérité de Camille Desmoulins, et de l'adulation jusque dans son courage. Robespierre, encore indécis sur les dispositions des jacobins et de la montagne, n'approuva ni ne blâma Camille Desmoulins. Il garda dans ses paroles la liberté qu'il voulait garder dans ses actes. Mais l'écrivain entrevit la pensée de Robespierre sous sa réserve; il comprit que si on n'encourageait pas son audace elle serait du moins pardonnée.

X. — Mais si Robespierre hésitait à attaquer la terreur, de peur de flétrir et de désarmer le comité de salut public, il n'hésitait pas à combattre, seul et corps à corps, ceux qui dépravaient la révolution et voulaient changer les cultes en athéisme. Plus assidu que jamais aux Jacobins, malgré la fièvre lente dont il était consumé, il les retenait seul sur la pente où la commune et les cordeliers voulaient tout entraîner. Il attendait depuis longtemps une occasion de laver ses mains des immoralités et des impiétés de Chaumette et d'Hébert. Hébert, encouragé par la complicité d'une partie de la montagne, ne tarda pas à offrir cette occasion à Robespierre. Il fit défiler dans l'enceinte de la convention une de ces processions d'hommes et de femmes revêtus des dépouilles des églises. Le lendemain il se présenta en force aux Jacobins pour y renouveler les mêmes

scènes, et pour les entraîner. Il osa, dans son discours, diriger des allusions transparentes contre leur chef: »La politique de tous les tyrans,« dit Hébert, »est de diviser pour régner. Celle des patriotes comme nous est de se rallier pour écraser les tyrans. Déjà je vous ai avertis que des intrigants cherchaient à nous envenimer les uns contre les autres. On cite des expressions de Robespierre contre moi. On me demande tous les jours comment je ne suis pas encore arrêté. Je réponds: Est-ce qu'il y aurait encore une commission des Douze? Cependant je ne méprise pas trop ces rumeurs. Quelquefois avant d'opprimer on veut pressentir l'opinion publique. Robespierre devait, disait-on, me dénoncer à la convention. Je devais être arrêté avec Pache. On disait aussi que Danton avait émigré, chargé des dépouilles du peuple, et qu'il était en Suisse. Je l'ai rencontré ce matin aux Tuileries. Puisqu'il est à Paris, il faut qu'il vienne s'expliquer fraternellement aux Jacobins. Tous les patriotes se doivent à eux-mêmes de démentir les bruits injurieux qui courent sur eux. Il faut suivre rigoureusement les procès des complices de Brissot. Quand on a jugé le scélérat, il fallait juger ses complices; quand on a jugé Capet, il fallait juger sa race!« — Momoro demanda l'extermination de tous les prêtres.

A cette motion Robespierre, qui épiait le moment d'une explication avec Hébert et qui la voyait ajournée par l'espèce d'appel à la concorde de ce chef de la commune, se hâta de la ressaisir. »J'avais cru,« dit-il en se levant, »que Momoro traiterait la question présentée par Hébert à l'attention de l'assemblée. Il ne l'a pas même abordée. Il nous reste donc à chercher les véritables causes des maux qui affligent la patrie. Est-il vrai que nos plus dangereux ennemis soient les restes impurs de la race de nos tyrans, ces captifs dont le nom sert encore de prétexte aux rebelles et aux puissances étrangères? Je vote en mon cœur pour que la race des tyrans disparaisse de la terre, mais puis-je m'aveugler sur la situation de mon pays jusqu'au point de croire que la mort de la sœur de Capet suffira pour éteindre le foyer des conspirations qui nous déchirent? Est-il vrai que la principale cause de nos maux soit dans le fanatisme? Le fanatisme, il expire; je pourrais même dire qu'il est mort. Vous craignez, dites-vous, les prêtres! et ils s'empressent d'abdiquer leurs

titres pour les échanger contre ceux de municipaux, d'administrateurs, et même de présidents des sociétés populaires. Non, ce n'est pas le fanatisme qui doit être aujourd'hui le principal objet de nos inquiétudes. Cinq ans d'une révolution qui a frappé sur les prêtres déposent de son impuissance. Je ne vois qu'un seul moyen de le réveiller parmi nous, c'est d'affecter de croire à sa force. Le fanatisme est un animal féroce et capricieux. Il fuyait devant la raison: poursuivez-le avec de grands cris, il reviendra sur ses pas.

»Et quel autre effet peut produire ce zèle exagéré et fastueux avec lequel on s'acharne depuis quelque temps contre lui? De quel droit des hommes inconnus jusqu'ici dans la carrière de la révolution viendraient-ils chercher dans ces persécutions les moyens d'usurper une fausse popularité, d'entraîner les patriotes à de fausses mesures, de jeter parmi nous le trouble et la discorde? De quel droit viendraient-ils inquiéter la liberté des cultes au nom de la liberté même, et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau? De quel droit feraient-ils dégénérer les hommages solennels rendus à la vérité pure en des farces ridicules? Pourquoi leur permettrait-on de se jouer ainsi de la dignité du peuple et d'attacher les grelots de la folie au sceptre même de la philosophie? On a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques des églises la convention avait proscrit le culte catholique? Non, la convention n'a point fait cet acte téméraire, la convention ne le fera jamais. Son intention est de maintenir la liberté des cultes qu'elle a proclamée, et de réprimer en même temps tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'ordre public. Elle ne permettra pas qu'on persécute les ministres paisibles du culte. On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la messe. Ils la diront plus longtemps si on les empêche de la dire. Celui qui veut empêcher de dire la messe est plus fanatique que celui qui la dit.

» Il est des hommes qui veulent aller plus loin, qui, sous prétexte de détruire la superstition, veulent faire une espèce de religion de l'athéisme lui-même. La convention nationale abhorre un pareil système. La convention n'est point un faiseur de livres, un auteur de systèmes métaphysiques; c'est un corps politique et populaire chargé de faire respecter non-seulement

les droits, mais le caractère du peuple français. Ce n'est point en vain qu'elle a proclamé la déclaration des droits de l'homme en présence de l'Être suprême! L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant est toute populaire.«

Des applaudissements se font entendre parmi les jacobins de la classe indigente. Robespierre reprend: » Le peuple, les malheureux m'applaudissent; si je trouvais des censeurs ici, ce serait parmi les riches et parmi les coupables. Je n'ai pas cessé un jour d'être attaché depuis mon enfance aux idées morales et politiques que je viens de vous exposer. Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer... Je parle dans une tribune,« continua-t-il, »où un impudent Girondin osa me faire un crime d'avoir prononcé le mot de Providence; et dans quel temps? lorsque, le cœur ulcéré de tous les crimes dont nous étions les témoins et les victimes, lorsque, versant des larmes amères sur le peuple éternellement trahi, éternellement opprimé, je cherchais à m'élever au-dessus de la tourbe des conspirateurs dont j'étais environné, en invoquant contre eux la vengeance céleste à défaut de la foudre populaire. Ah! tant qu'il existera des tyrannies, quelle est l'âme énergique et vertueuse qui n'appellerait point en secret de leur triomphe sacrilége à cette justice éternelle qui semble avoir écrit dans tous les cœurs l'arrêt de mort de tous les tyrans? Il me semble, à moi, que le dernier martyr de la liberté exhalerait son âme avec un sentiment plus doux en se reposant sur cette idée consolatrice. Ce sentiment est celui de l'Europe et de l'univers, c'est celui du peuple français! Ne voyez-vous pas le piége que vous tendent les ennemis cachés de la république et les émissaires des tyrans étrangers? Les misérables veulent justifier ainsi les calomnies grossières dont l'Europe reconnaît l'impudence, et repousser de vous, par les préventions et par les opinions irréligieuses, ceux que la morale et l'intérêt commun attireraient à la cause sublime et sainte que nous défendons.«

Robespierre demanda l'expulsion de Proly, de Dubuisson, de Pereyra. L'épuration fut décrétée. Robespierre, écouté d'abord avec étonnement, puis avec froideur, avait foudroyé Hébert et Chaumette en foudroyant l'athéisme. Il avait puisé sa force dans son courage, et il avait puisé ses foudres dans cet instinct éternel

de l'âme humaine qui atteste un Dieu. En dévoilant Dieu, Robespierre se créait à lui-même et à la révolution une conscience et un juge. S'il eût été un scélérat vulgaire, il aurait cherché à aveugler ce peuple à la lumière divine, au lieu de la raviver en lui. Il joua dans ce discours sa popularité contre sa profession de foi.

Le parti d'Hébert, vaincu ce jour-là aux Jacobins, se vengea à la commune par des actes de persécution plus intolérants contre la liberté des cultes. Danton parla à la convention contre ses persécuteurs; mais il parla en politique qui veut qu'on respecte une habitude sacrée du peuple, et non en philosophe qui adore le premier la plus haute idée de l'esprit humain. Ce rapport, cependant, dans une animadversion commune contre Hébert et Chaumette, rapprocha pour un moment Robespierre et Danton. Le premier continua à rallier les jacobins contre les énergumènes de la commune. Il dénonça les intrigants et les exagérés. »Dans le mouvement subit et extraordinaire où nous sommes,« dit-il, »nous prendrons tout ce que le peuple peut avouer et nous rejetterons tous les excès par lesquels nos ennemis veulent déshonorer notre cause. On veut nous agiter par des querelles religieuses, nous les étoufferons. Nous confondrons l'athéisme, nous respecterons les croyances sincères.« Hébert, intimidé par le courage de Robespierre, se démentit lui-même et feignit pour un moment de réprouver les persécutions et les scandales dont il avait été le promoteur. Chaumette s'empressa de faire les mêmes palinodies au conseil de la commune. Le comité de salut public profita de cette terreur des hébertistes pour proclamer, par la bouche de Robespierre, les principes du gouvernement dans une réponse aux manifestes des rois ligués contre la république.

XI. — Les épurations continuèrent aux Jacobins ainsi qu'il avait été décidé dans la séance précédente. Chaque membre, cité tour à tour à la tribune, eut à subir un examen public de ses opinions et de sa vie.

Au moment où Danton parut pour rendre compte de ses actions, un murmure d'animadversion courut dans la salle. L'écho de sa mauvaise renommée montait à lui jusqu'à la tribune. Danton se troubla un moment, puis reprenant l'assurance du

désespoir et s'armant de l'imperturbabilité d'une vertu qu'il n'avait pas: »J'ai entendu des rumeurs,« dit-il. »Déjà des dénonciations graves ont circulé contre moi. Je demande enfin à me justifier devant le peuple. Je somme tous ceux qui ont pu concevoir des soupçons contre moi de préciser leurs accusations, car e veux y répondre en public. J'ai éprouvé une sorte de défaveur en paraissant à la tribune. Ai-je donc perdu ces traits qui caractérisent la figure d'un homme libre? Ne suis-je plus ce même Danton qui s'est trouvé à côté de vous dans tous les moments de crise? Ne suis-je plus celui que vous avez souvent embrassé comme votre ami et qui doit mourir avec vous? J'ai été un des plus intrépides défenseurs de Marat. J'invoque l'ombre de l'*ami du peuple*! Vous serez étonnés, quand je vous ferai connaître ma conduite privée, de voir que la fortune colossale que mes ennemis me prêtent se réduit à la petite portion de bien que j'ai toujours possédée. Je défie les malveillants de fournir contre moi la preuve d'aucun crime. Tous leurs efforts ne pourront m'ébranler. Je veux rester debout avec le peuple. Vous me jugerez en sa présence. Je ne déchirerai pas plus une page de mon histoire que vous ne déchirerez les pages de la vôtre, qui doit immortaliser les fastes de la liberté!«

Après cet exorde, qui brisait pour ainsi dire le sceaux longtemps fermé de son âme, Danton s'abandonna à une improvisation si accumulée et si rapide que la plume des auditeurs fut impuissante à la suivre et à la noter. Il passa sa vie en revue et se fit un piédestal de ses actes révolutionnaires sur lequel il défia ses calomniateurs de l'ébranler. Il finit par demander la nomination de douze commissaires pour examiner sa conduite. Le silence accueillit cette supplication. On voyait que le peuple, ému de son éloquence, croyait plus à son génie qu'à sa conscience.

Robespierre pouvait d'un mot précipiter ou relever Danton. Il sentait qu'il avait besoin de cet homme pour contre-balancer la popularité d'Hébert. Il voulut en le sauvant lui montrer qu'il pouvait le perdre. Il monta à la tribune, non pas avec la lenteur réfléchie qu'il mettait ordinairement lorsqu'il voulait prendre la parole, mais avec la précipitation d'un homme qui va parer un coup déjà levé: »Danton,« lui dit-il en l'apostrophant d'une voix sévère, »tu demandes qu'on précise les griefs portés contre

toi. Personne n'élève la voix: eh bien, je vais le faire, moi! Danton, tu es accusé d'avoir émigré. On a dit que tu avais passé en Suisse; que ta maladie était feinte pour cacher au peuple ta fuite. On a dit que ton ambition était d'être régent sous Louis XVII; qu'à une certaine époque tout a été préparé pour proclamer ta dictature, que tu étais le chef de la conspiration; que ni Pitt, ni Cobourg, ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la Prusse n'étaient nos plus dangereux ennemis, mais que c'était toi, toi seul; que la montagne était pleine de tes complices; en un mot qu'il fallait t'égorger!

»La convention,« poursuivit Robespierre, »sait que j'étais divisé d'opinion avec Danton; que dans le temps des trahisons de Dumouriez mes soupçons avaient devancé les siens. Je lui reprochai alors de n'être pas assez irrité contre ce monstre; je lui reprochai de n'avoir pas poursuivi Brissot et ses complices avec assez de véhémence. Je jure que ce sont là les seuls reproches que je lui fais!.... Danton! ne sais-tu pas,« poursuivit l'orateur d'une voix presque attendrie, »que plus un homme a de courage et de patriotisme, plus les ennemis de la chose publique s'acharnent à sa perte? Les ennemis de la patrie semblent m'accabler d'éloges exclusivement, mais je les répudie. Croit-on que sous ces éloges je ne vois pas le couteau avec lequel on a voulu égorger la patrie? La cause des patriotes est solidaire. Je me trompe peut-être sur Danton, mais vu dans sa famille il ne mérite que des éloges. Sous le rapport politique je l'ai observé. Une différence d'opinion entre lui et moi me le faisait épier avec soin, quelquefois même avec colère. Danton veut qu'on le juge, il a raison. Qu'on me juge aussi! Qu'ils se présentent, ces hommes qui se prétendent plus patriotes que nous!«

XII. — Ce témoignage sauva Danton. mais il ne lui fit pas recouvrer son crédit perdu. C'est ce que voulait Robespierre. Il lui fallait Danton comme protégé, non comme égal. Il avait besoin de cette voix dans la montagne pour foudroyer la commune. La commune soumise, Danton, subalternisé aux Jacobins, serait forcé de servir ou de craindre. Robespierre n'usa point des mêmes ménagements ni des mêmes artifices envers les autres membres exagérés ou corrompus de la convention qui dominaient aux Jacobins et aux Cordeliers. Le tour d'Anacharsis

Clootz, l'*orateur du genre humain*, étant venu: »Pouvons-nous regarder comme patriote,« s'écria-t-il, »un baron allemand? comme démocrate un homme qui a cent mille livres de rente? comme républicain un homme qui ne fréquente que les banquiers étrangers et les contre-révolutionnaires ennemis de la France? Clootz, tu passes ta vie avec les agents et les espions des puissances étrangères (Proly, Dubuisson, Pereyra), tu es un traître comme eux, il faut te surveiller. Citoyens! vous l'avez vu tantôt au pied du tyran et de sa cour, tantôt aux genoux du peuple. Il a courtisé Brissot, Dumouriez, la Gironde. Il voulait que la France attaquât l'univers! Il a publié un pamphlet intitulé *Ni Marat, ni Roland.* Il y donnait un soufflet à Roland, mais il en donnait un plus outrageant à la montagne. Ses opinions extravagantes, son obstination à parler d'une république universelle, à nous inspirer la rage des conquêtes, étaient autant de piéges tendus à la république pour lui donner tous les peuples et tous les éléments pour ennemis. Il a fomenté le mouvement contre le culte. Nous connaissons, Clootz, tes visites nocturnes chez Gobel, l'évêque de Paris. Nous savons que là, couvert des ombres de la nuit, tu as préparé avec Gobel cette mascarade philosophique. Citoyens, regardez-vous comme patriote un étranger qui veut être plus démocrate que les Français, et qu'on vit tantôt au-dessous, tantôt au-dessus de la montagne? Car jamais Clootz ne fut avec la montagne. Hélas! malheureux patriotes, que pouvons-nous faire, environnés d'ennemis qui se mêlent pour nous combattre dans nos rangs! Ils se couvrent d'un masque, ils nous déchirent et nous sentons les coups sans voir la main. C'en est fait de nous, notre mission est finie! Nos ennemis, feignant de dépasser la hauteur de la montagne, nous prennent par derrière pour nous porter des coups plus mortels!...« Puis, s'attendrissant jusqu'aux larmes et parodiant les paroles du Christ à son agonie: »Veillons,« dit-il, »car la mort de la patrie n'est pas éloignée!«

L'infortuné Clootz, courbant la tête, au pied de la tribune, sous le geste de Robespierre, n'osa tenter de soulever le poids de réprobation qui l'écrasait. Fanatique sincère et dévoué de la *république*, Clootz n'était cependant coupable que de liaison *avec les* hommes corrompus de la convention, tels que Fabre et

Chabot, et avec les démagogues matérialistes du parti d'Hébert. Il l'était surtout, aux yeux de Robespierre, de la proclamation de la république universelle qui menaçait tous les trônes et toutes les nationalités. Robespierre, qui avait toujours voulu la paix avec les étrangers, la voulait encore. En sacrifiant Clootz comme un insensé, comme un athée, il croyait enlever une pierre de scandale entre l'Europe et la république française. Robespierre ne voulait de conquêtes que par les idées.

L'indulgence politique dont il avait couvert Danton s'étendit à Fabre d'Églantine, poëte et courtisan du peuple, dont la fortune subite faisait suspecter la probité.

Camille Desmoulins, autre client de Danton, eut besoin aussi d'être excusé sur la pitié qu'il avait montrée au tribunal révolutionnaire au moment de la condamnation des Girondins. »Il est vrai,« dit Camille Desmoulins, »que j'ai eu un mouvement de sensibilité dans le jugement des vingt et un. Mais ceux qui me le reprochent étaient loin de se trouver dans la même position que moi. Je chéris la république, mais je me suis trompé sur beaucoup d'hommes, tels que Mirabeau, Lameth, que je croyais de vrais défenseurs du peuple, et qui ont fini par le trahir. Une fatalité bien marquée a voulu que de soixante personnes qui ont signé mon contrat de mariage il ne me restât plus que deux amis vivants, Robespierre et Danton ! Tous les autres sont en fuite ou guillotinés. De ce nombre étaient sept des vingt et un. J'ai toujours été le premier à dénoncer mes propres amis toutes les fois que j'ai vu qu'ils agissaient mal. J'ai étouffé la voix de l'amitié que m'avaient inspirée de grands talents.«

Cette excuse, balbutiée timidement par Camille Desmoulins, n'apaisa pas les rumeurs des jacobins. Robespierre se leva pour les calmer. Il aimait et il méprisait ce jeune homme, emporté comme une femme et mobile comme un enfant. »Il faut,« dit Robespierre, »considérer Camille Desmoulins avec ses vertus et ses faiblesses. Quelquefois timide et confiant, souvent courageux, toujours républicain, on l'a vu tour à tour l'ami de Mirabeau, de Lameth, de Dillon, mais on l'a vu aussi briser les idoles qu'il avait encensées. Je l'engage à poursuivre sa carrière, mais je l'engage aussi à n'être plus si versatile et à tâcher de ne plus se tromper sur les hommes qui jouent un grand rôle sur la scène

politique!« Cette amnistie de Robespierre ferma la bouche aux amis d'Hébert, qui voulaient frapper Camille Desmoulins. Nul n'osait proscrire celui que Robespierre excusait.

XIII. — Cependant Vincent, Héron, Ronsin, Maillard, principaux chefs des cordeliers, furent arrêtés par ordre du comité de salut public, sur une dénonciation de Fabre d'Églantine, puis rendus à la liberté sur un rapport de Robespierre. Uniquement occupé en apparence d'assurer la prédominance du gouvernement sur tous les partis, Robespierre lut à la convention un rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire. Ce rapport jetait la lumière sur ses plans et sur ceux du comité. »La théorie du gouvernement révolutionnaire,« y disait-il, »est aussi neuve que la révolution qui l'a enfantée. Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la république; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder.

»La révolution est la guerre de la liberté contre ses ennemis. La constitution est le régime de la liberté victorieuse et paisible.

»Le gouvernement révolutionnaire doit aux bons citoyens toute la protection nationale. Il doit aux ennemis du peuple la mort.

»Il doit voguer entre deux écueils: la faiblesse et la témérité, le modérantisme et l'excès.

»Son pouvoir doit être immense. Le jour où il tombera dans des mains impures ou perfides, la liberté sera perdue.

»La fondation de la république française n'est point un jeu d'enfants: malheur à nous si nous brisons le faisceau au lieu de le resserrer! Immolons à cette œuvre nos amours-propres. Scipion, après avoir vaincu Annibal et Carthage, se fit une gloire de servir sous les ordres de son ennemi. Si parmi nous les fonctions du gouvernement révolutionnaire sont des objets d'ambition, au lieu d'être des devoirs pénibles, la république est déjà perdue.

»A peine avons-nous réprimé les excès faussement philosophiques contre les cultes, à peine avons-nous prononcé ici le nom d'*ultra-révolutionnaires*, que les partisans de la royauté ont voulu l'appliquer aux patriotes ardents qui avaient commis de bonne foi quelques erreurs de zèle. Ils cherchent des

chefs au milieu de vous. Leur espérance est de vous mettre aux prises les uns avec les autres. Cette lutte funeste vengerait les aristocrates et les Girondins. Il faut confondre leurs espérances en faisant juger leurs complices. «

Ce rapport à deux tranchants, évidemment dirigé contre les hébertistes, qui accusaient le comité de salut public de faiblesse, et contre les dantonistes, qui l'accusaient d'excès de rigueur, se terminait par un décret ordonnant le prompt jugement de Dietrich, maire de Strasbourg, de Custine, fils du général, et d'un certain nombre de généraux accusés de complicité avec l'étranger. C'étaient des victimes presque toutes innocentes, immolées à la paix entre les trois partis; du sang jeté à l'anarchie dans la convention pour l'apaiser. Ce sacrifice n'apaisa rien.

XIV. — Les querelles de Camille Desmoulins et d'Hébert, dans leurs feuilles, entretenaient la discorde. Des symptômes muets révélaient aux yeux de Robespierre et du comité les sourds murmures de Danton. L'abdication et le silence de cet orateur inquiétaient le comité de salut public. Depuis son retour d'Arcis-sur-Aube, son repos était contre nature. Son humanité était suspecte. Le sang de septembre, qui tachait encore ses mains, n'avait pas rendu vraisemblable tant de pitié dans l'âme de Danton. On voyait dans son indulgence affectée un calcul plus qu'un sentiment. Ce calcul était une menace contre les hommes qui maniaient l'arme des supplices. Danton, en affectant de se séparer d'eux, leur semblait épier l'heure d'un retour de l'opinion publique pour retourner cette arme contre eux, leur imputer le sang, leur reprocher les victimes, profiter des ressentiments qu'ils auraient assumés, et s'emparer de la révolution, leur ouvrage, en les jetant aux vengeances du peuple. Ces soupçons de Robespierre et du comité contre Danton étaient justifiés par sa nature, par sa situation et par sa profonde politique. Ils l'étaient aussi par la trempe de son âme, passant, avec l'inconséquence d'une sensation, de l'emportement du terroriste à la générosité et à l'attendrissement. Les crimes et les vertus de Danton se réunissaient donc en ce moment pour le perdre. Le faste de sa vie oisive et voluptueuse à Sèvres, quand la république était en feu et quand le sang coulait de toutes ses veines; enfin la fortune inexplicable qu'on lui attribuait, comparée à

l'indigence de Robespierre, achevaient de le désigner aux soupçons. Les témérités de la plume de Camille Desmoulins retombaient sur Danton. On ne croyait pas ce jeune et léger pamphlétaire capable de tout oser s'il ne s'était senti adossé à un colosse. Ses audaces de style passaient pour les inspirations de son patron.

Camille Desmoulins avait voulu flatter Robespierre en dirigeant *le Vieux Cordelier* contre Hébert et son parti ; mais il se trouvait ainsi avoir offensé ce rival ombrageux de Danton. Étrange erreur d'une adulation qui se trompe d'heure, et qui blesse en voulant caresser. Tout le nœud du drame qui va se dérouler est dans ce malentendu d'un pamphlétaire. Sa plume inconsidérée, en voulant tuer ses ennemis, avança l'heure de ses amis et la sienne. Son impatience d'importance et de renommée le précipita à sa perte. Sa mort fut une étourderie comme sa vie, mais au moins ce fut une étourderie honnête, quelquefois sublime, et qui rachetait en apparence bien des prostitutions et bien des lâchetés du talent.

XV. — Camille Desmoulins commençait, dans son premier numéro du *Vieux Cordelier*, par flatter Robespierre.

»La victoire est restée aux jacobins,« écrivait-il en racontant la justification de Danton, »parce qu'au milieu de tant de ruines de réputations colossales de civisme, celle de Robespierre est debout. Déjà fort du terrain gagné pendant la maladie et l'absence de Danton, le parti de ses accusateurs, au milieu des endroits les plus touchants, les plus convaincants de sa justification, huait, secouait la tête et souriait de pitié comme au discours d'un homme condamné par tous les suffrages. Nous avons vaincu cependant, parce que, après les discours foudroyants de Robespierre, dont il semble que le talent grandisse avec les périls de la république, et l'impression profonde qu'il avait laissée dans les âmes, il était impossible d'oser élever la voix contre Danton, sans donner, pour ainsi dire, une quittance publique des guinées de Pett.«

Il affectait, plus loin, le culte de Marat pour se couvrir de cette renommée posthume, contre ceux qui lui reprocheraient la *faiblesse :*

» *Depuis* la mort de ce patriote éclairé et à grand caractère

que j'osais appeler, il y a trois ans, le *divin* Marat, c'est la seule marche que tiennent les ennemis de la république. Et j'en atteste soixante de mes collègues, combien de fois j'ai gémi dans leur sein des funestes succès de cette marche! Enfin Robespierre, dans un premier discours dont la convention a décrété l'envoi à toute l'Europe, a soulevé le voile. Il convenait à son courage et à sa popularité d'y glisser adroitement, comme il a fait, le grand mot, le mot salutaire: que Pitt a changé de batteries; qu'il a entrepris de faire par l'exagération ce qu'il n'avait pu faire par le modérantisme, et qu'il y avait des hommes politiquement contre-révolutionnaires qui travaillaient à former, comme Roland, l'esprit public, et à fausser l'opinion en sens contraire, mais à un autre extrême également fatal à la liberté. Depuis, dans deux discours non moins éloquents aux Jacobins, Robespierre s'est prononcé avec plus de véhémence encore contre les intrigants qui, par des louanges perfides et exclusives, se flattaient de le détacher de tous ses vieux compagnons d'armes et du bataillon sacré des cordeliers, avec lequel il avait si souvent battu l'armée royale. A la honte des prêtres, il a défendu le Dieu qu'ils abandonnaient lâchement! «

Là, Camille Desmoulins faisait refléter le génie de Tacite sur les forfaits modernes; le français sous sa plume devint concis et lapidaire comme le latin:

» Après le siége de Pérouse, disent les historiens, malgré la capitulation, la réponse d'Auguste fut: Il vous faut tous périr! Trois cents des principaux citoyens furent conduits à l'autel de Jules César, et là égorgés le jour des idoles de mars; après quoi, le reste des habitants fut passé pêle-mêle au fil de l'épée, et la ville, une des plus belles de l'Italie, réduite en cendres et autant effacée qu'Herculanum de la surface de la terre. Il y avait anciennement à Rome, dit Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'État et de lèse-majesté, et portait peine capitale. Ces crimes de lèse-majesté, sous la république, se réduisaient à quatre sortes: Si une armée avait été abandonnée dans un pays ennemi; si l'on avait excité des séditions; si les membres des corps constitués avaient mal administré les affaires, les deniers publics; si la majesté du peuple romain avait été avilie. Les empereurs n'eurent besoin que de quelques articles additionnels à cette loi

pour envelopper et les citoyens et les cités entières dans la proscription. Dès que des propos furent devenus des crimes d'État, il n'y eut qu'un pas pour changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même. Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Murcia d'avoir élevé un monument à ses habitants morts au siége de Modène en combattant sous Auguste ; mais parce qu'alors Auguste combattait avec Brutus, Murcia eut le sort de Pérouse.

»Crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses. Crime de contre-révolution au journaliste Cremutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. Crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul. Crime de contre-révolution à Mamercus Scaurus d'avoir fait une tragédie où il y avait tel vers auquel on pouvait donner deux sens. Crime de contre-révolution à Torquatus Silanus de faire de la dépense. Crime de contre-révolution à Pétréius d'avoir eu un songe sur Claude. Crime de contre-révolution à Appius Silanus de ce que sa femme avait eu un songe sur lui. Crime de contre-révolution à Pomponius parce qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile dans une de ses maisons de campagne. Crime de contre-révolution de se plaindre des malheurs du temps, car c'était faire le procès du gouvernement. Crime de contre-révolution de ne pas invoquer le génie de Caligula : pour y avoir manqué, grand nombre de citoyens furent déchirés de coups, condamnés aux mines et aux bêtes, quelques-uns même sciés par le milieu du corps. Crime de contre-révolution à la mère du consul Fabius Geminus d'avoir pleuré la mort funeste de son fils.

»Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs, dont il avait fait mourir les proches, allaient en rendre grâce aux dieux ; ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendît coupable. Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen avait-il de la popularité, c'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. Suspect.

»Fuyait-on, au contraire, la popularité, et se tenait-on à l'écart: cette vie retirée vous avait donné de la considération. Suspect.

»Étiez-vous pauvre: il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. Suspect.

»Étiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique ou négligemment vêtu: ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien... Suspect.

»Était-il vertueux et austère dans ses mœurs, bon: nouveau Brutus, qui prétendait, par sa pâleur, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. Suspect.

»Était-ce un philosophe, un orateur ou un poëte: il lui convenait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient! Pouvait-on souffrir qu'on fit plus d'attention à l'auteur qu'à l'empereur dans sa loge grillée? Suspect.

»Enfin, s'était-on acquis de la réputation à la guerre: on n'en était que plus dangereux par son talent. Il y a de la ressource avec un général inepte. S'il est traître, il ne peut pas si bien livrer une armée à l'ennemi qu'il n'en revienne quelqu'un. Mais un officier du mérite de Corbulon ou d'Agricola, s'il trahissait, il ne s'en sauverait pas un seul. Le mieux est de s'en défaire. Au moins ne pouvez-vous vous dispenser de l'éloigner promptement de l'armée. Suspect.

»On peut croire que c'était bien pis si on était petit-fils ou allié d'Auguste: on pouvait avoir des prétentions au trône. Suspect.

»C'est ainsi qu'il n'était pas possible d'avoir aucune qualité, à moins qu'on en eût fait un instrument de la tyrannie, sans éveiller la jalousie du despote et sans s'exposer à une perte certaine. C'était un crime d'avoir une grande place ou d'en donner sa démission. Mais le plus grand de tous les crimes était d'être incorruptible.

»L'un était frappé à cause de son nom ou de celui de ses ancêtres; un autre, à cause de sa belle maison d'Albe; Valerius Asiaticus, à cause que ses jardins avaient plu à l'impératrice; Italicus, à cause que son visage lui avait déplu; et une multitude, sans qu'on eût pu deviner la cause. Toranius, le tuteur, le vieil

ami d'Auguste, était proscrit par son pupille sans qu'on sût pourquoi, sinon qu'il était homme de probité et qu'il aimait sa patrie. Ni la préture ni son innocence ne purent garantir Quintus Gelius des mains sanglantes de l'exécuteur; cet Auguste dont on a tant vanté la clémence lui arrachait les yeux de sa propre main. On était trahi et poignardé par ses esclaves, ses ennemis; et si l'on n'avait point d'ennemis, on trouvait pour assassin un hôte, un ami, un fils. En un mot, sous ces règnes, la mort naturelle d'un homme célèbre ou seulement en place était si rare, que cela était mis dans les gazettes comme un événement et transmis par l'historien à la mémoire des siècles. — Sous ce consulat, dit notre annaliste, il y eut un pontife, Pison, qui mourut dans son lit, ce qui parut tenir du prodige.

»Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux, protecteurs de la vie et de la propriété, étaient devenus des boucheries, où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat. S'il n'y avait pas moyen d'envoyer un homme au tribunal, on avait recours à l'assassinat et au poison. Celer Ælius, la fameuse Locuste, le médecin Anicetus étaient des empoisonneurs de profession, patentés, voyageant à la suite de la cour, et une espèce de grands officiers de la couronne. Quand ces demi-mesures ne suffisaient pas, le tyran recourait à une proscription générale. C'est ainsi que Caracalla, après avoir tué de sa propre main Geta, déclarait ennemis de la république tous ses amis et partisans, au nombre de vingt mille; et Tibère, ennemi de la république, tuait tous les amis et partisans de Séjan, au nombre de trente mille. C'est ainsi que Sylla, dans un seul jour, avait interdit le feu et l'eau à soixante et dix mille Romains. Si un empereur avait eu une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets de César; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que celle causée par la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans n'a point de bornes. Jusqu'à quel degré d'avilissement et de bassesse l'espèce humaine ne peut-elle pas descendre, quand on pense que Rome a souffert le gouvernement d'un monstre qui se *plaignait* que son règne ne fût point signalé par quelque calamité, *peste*, *famine*, tremblement de terre; qui enviait à Auguste d'a-

voir eu sous son règne une armée taillée en pièces, et au règne de Tibère les désastres de l'amphithéâtre de Fidènes, où il avait fait périr cinquante mille personnes; et, pour tout dire en un mot, qui souhaitait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête pour le mettre en masse à la fenêtre!«

XVI. — Ici il s'élevait à la philosophie de Fénelon pour donner à la révolution le coloris d'une religion politique:

»Ceux-là pensent apparemment que la liberté, comme l'enfance, a besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mûr. Il est, au contraire, de la nature de la liberté que pour en jouir il suffit de la désirer. Un peuple est libre du moment où il veut l'être. La liberté n'a ni vieillesse ni enfance; elle n'a qu'un âge, celui de la force et de la vigueur: autrement ceux qui se font tuer pour la république seraient aussi stupides que ces fanatiques de la Vendée qui se font tuer pour des délices de paradis dont ils ne jouiront point. Quand nous aurons péri dans le combat, ressusciterons-nous aussi dans trois jours comme ces paysans stupides? Non, cette liberté que j'adore n'est point le Dieu inconnu. Nous combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent. Ces biens sont la déclaration des droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des principes: voilà les traces des pas de la déesse.

»Oh! mes chers concitoyens, serions-nous donc avilis à ce point que de nous prosterner devant de telles divinités? Non. La liberté, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons; la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est votre sublime constitution. Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle: Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects; car dans la déclaration des droits il n'y a point de maisons de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a pas de prison, mais l'accusateur public. Il n'y a point de gens suspects, il n'y a que des prévenus de délits prévus par la loi; et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la république: ce serait la mesure la *plus* révolutionnaire que vous eussiez jamais

prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine; mais y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul à l'échafaud sans vous faire des ennemis de sa famille et de ses amis! Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces traînards de la révolution que vous enfermez qui sont dangereux! De vos ennemis il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades; les braves et les forts ont émigré, ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée. Tout le reste ne mérite pas votre colère. Cette multitude de Feuillants, de rentiers, de boutiquiers que vous incarcérez dans le duel entre la monarchie et la république, n'a ressemblé qu'à ce peuple de Rome dont Tacite peint l'indifférence dans le combat entre Vitellius et Vespasien.«

XVII. — Le mot de *comité de clémence* qu'il avait jeté dans l'opinion flattait d'ailleurs la générosité des vainqueurs, en consolant la misère et la faiblesse des vaincus.

» Que de bénédictions s'élèveraient alors de toutes parts! Je pense bien différemment de ceux qui vous disent qu'il faut laisser la terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée et l'Europe vaincue si vous aviez un comité de clémence. C'est ce comité qui finirait la révolution, car la clémence est une mesure révolutionnaire et la plus efficace de toutes quand elle est distribuée avec sagesse. Que les imbéciles et les fripons m'appellent modéré, s'ils le veulent. Je ne rougis point de n'être pas plus enragé que Marcus Brutus. Or, voici ce que Brutus écrivait: *Vous feriez mieux, mon cher Cicéron, de mettre de la vigueur à couper court aux guerres civiles qu'à exercer votre colère à poursuivre vos ressentiments contre des vaincus*. On sait que Thrasybule, après s'être emparé d'Athènes, à la tête des bannis, et avoir condamné à mort ceux des trente tyrans qui n'avaient point péri les armes à la main, usa d'une intelligence extrême à l'égard du reste des citoyens, et même fit proclamer une amnistie générale. Dira-t-on que Thrasybule et Brutus étaient des Feuillants, des Brissottins! Je consens à passer pour modéré comme ces grands hommes.«

Puis revenant au comité de clémence:

»*A ce mot de comité de clémence*, quel patriote ne sent pas *ses entrailles* émues: car le patriotisme est la plénitude de

toutes les vertus et ne peut pas conséquemment exister là où il n'y a ni humanité, ni philanthropie, mais une âme aride et desséchée par l'égoïsme! Oh! mon cher Robespierre, c'est à toi que j'adresse ici la parole; car j'ai vu le moment où Pitt n'avait plus que toi à vaincre, où sans toi le navire Argo périssait, la république entrait dans le chaos, et la société des jacobins et la montagne devenaient une tour de Babel; Robespierre, toi dont la postérité relira les discours éloquents! souviens-toi de ces leçons de l'histoire et de la philosophie; que l'amour est plus fort, plus durable que la crainte; que l'admiration et la religion attirent des bienfaits; que les actes de clémence sont l'échelle du mensonge, comme nous disait Tertullien, par laquelle les membres du comité de salut public se sont élevés jusqu'au ciel, et qu'on n'y monta jamais sur des marches ensanglantées! Déjà tu viens de t'approcher beaucoup de cette idée dans la mesure que tu as fait décréter aujourd'hui dans la séance du décadi 30 frimaire. Il est vrai que c'est plutôt un comité de justice qui a été proposé; cependant pourquoi la clémence serait-elle devenue un crime dans la république?«

Enfin il osait s'adresser à Barrère, secrétaire du comité de salut public.

»Les modérés, les aristocrates,« dit Barrère, »ne se rencontrent plus sans se demander: Avez-vous vu le *Vieux Cordelier?* — Moi! le patron des aristocrates! des modérés! Que le vaisseau de la république, qui court entre les deux écueils dont j'ai parlé, s'approche trop de celui du modérantisme, on verra si j'aiderai à la manœuvre, on verra si je suis un modéré! J'ai été révolutionnaire avant vous tous; j'ai été plus, j'ai été un brigand et je m'en suis fait gloire, lorsque, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, moi et le général Danican nous faisions ouvrir les boutiques d'arquebusiers pour armer le premier bataillon des sans-culottes. Alors j'avais l'audace de la révolution. Aujourd'hui, député à l'assemblée nationale, l'audace qui me convient est celle de la raison, celle de dire mon opinion avec franchise.

»Mais, ô mes collègues, je vous dirai comme Brutus à Cicéron: Nous craignons trop la mort, l'exil et la pauvreté: *Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem.* Cette vie

mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie. Il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices inévitables, même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous ouvrira aucun passage, aucun site qui ne se soit offert mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes et en foulant tout ce mobilier de bonheur: — J'ai trouvé que les morts sont plus heureux que les vivants, et que le plus heureux est celui qui n'est jamais né.«

XVIII. — Hébert, stigmatisé dans ces feuilles, poussa des cris de douleur et de rage sous le stylet de Camille Desmoulins. Il ne cessait de provoquer son expulsion des Jacobins, et de le dénoncer aux cordeliers comme un stipendié de la superstition et de l'aristocratie. Barrère, de son côté, fulminait contre Camille Desmoulins dans le comité de salut public et à la tribune de la convention. Il l'accusait de flétrir le patriotisme et de comparer l'énergie pénible des fondateurs de la liberté à la cruauté de tyrans. Camille, désavoué aussi par Danton et grondé par Robespierre, commença à sentir qu'il avait mis sa main entre deux colosses qui allaient l'écraser dans leur choc. Mais, rougissant de reculer devant l'opinion publique qui encourageait ces premiers appels de clémence, il aggrava son crime dans de nouvelles feuilles qui redoublaient à la fois d'éloquence et d'invectives contre les jacobins.

Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro, Chaumette, manquant de résolution au moment de la lutte, s'efforçaient, comme Camille Desmoulins, de désintéresser Robespierre ou de le fléchir par des adulations. La femme d'Hébert, religieuse affranchie du cloître par la révolution, mais digne d'un autre époux, fréquentait la maison de Duplay. Robespierre éprouvait pour cette femme l'estime et le respect qu'il refusait à Hébert. Elle tenta de le rapprocher de son mari. Invitée à un dîner chez Duplay, elle s'efforça d'écarter les soupçons que Robespierre nourrissait contre la faction des cordeliers. Dans la soirée, Robespierre, s'entr'ouvrant à Hébert, insinua que la concentration du pouvoir dans un triumvirat composé de Danton, d'Hébert et de lui resserrerait peut-être le faisceau de la république prêt à se briser. Hébert

répondit qu'il se sentait incapable d'un autre rôle que celui d'Aristophane du peuple. Robespierre le regarda avec défiance. La femme d'Hébert dit en sortant à son mari qu'une telle insinuation reçue et repoussée était un danger mortel pour lui. » Rassure toi, « dit Hébert, » je ne crains pas plus Robespierre que Danton. Qu'ils viennent, s'ils l'osent, me chercher au milieu de ma commune. «

Tour à tour tremblant ou téméraire, Hébert ne parlait pas avec moins de défi de Danton et de ses amis dans sa feuille et à la tribune des Cordeliers. Les applaudissements de la populace, l'audace de Vincent, les armes de Ronsin, les bandes mal licenciées de Maillard rassuraient Hébert. Il décrivait ouvertement le comité de salut public. Le gouvernement n'avait que le choix de frapper ce factieux ou d'être frappé par lui. La convention était menacée d'un nouveau 31 mai. Il demandait l'arrestation et le supplice des soixante et treize députés complices des Girondins. Vincent affichait aux Cordeliers des placards où il disait qu'il fallait réduire à quinze cents âmes la population de cinquante mille âmes de Lyon, et charger le Rhône d'ensevelir les cadavres. Chaumette faisait affluer à la commune des pétitionnaires des sections demandant ouvertement l'expulsion d'une partie gangrenée de la convention. Le comité de salut public connaissait, par ses agents secrets, les trames anarchiques de Ronsin. Il était temps de les couper. Il fallait profiter du moment où ces mêmes conspirateurs menaçaient Danton. Tel fut le motif des ménagements et des indulgences de Robespierre aux Jacobins, à l'égard de Danton et de Camille Desmoulins. Résolu à perdre les deux factions, le comité de salut public se gardait de les attaquer le même jour. Il fallait laisser l'espérance à l'un pour écraser plus facilement l'autre. Le secret de cette politique du comité ne transpira pas. Danton, si clair-voyant, s'y trompa lui-même. Il prit la longanimité de Robespierre pour une alliance; c'était un piége: il y tomba. C'est ce que révéla, quelques jours après, ce cri de son orgueil humilié: » Mourir n'est rien, mais mourir dupe de Robespierre! «

XIX. — Les jacobins étaient, pour le comité de salut public, l'instrument de la défaite ou de la victoire. Robespierre se chargea de les rallier à la convention. Il se multiplia, il épuisa ses

forces pour occuper sans cesse la tribune, et pour exercer sur eux la fascination de son nom. Cette tribune devint le seul point sonore de la république. La convention affectait de parler peu depuis qu'elle exerçait le pouvoir suprême. La souveraineté n'a pas besoin de parler, elle frappe. La convention craignait de plus de se diviser par des discussions devant ses ennemis. Sa dignité et sa force étaient dans son silence. L'opinion ne grondait ou n'éclatait plus qu'aux Jacobins. Robespierre ne manquait aucune occasion d'y flétrir ou d'y menacer les hébertistes. » Que ceux,« s'écria-t-il un jour en regardant le groupe formé par Ronsin, Vincent et les cordeliers, » que ceux qui désireraient que la convention fût dégradée voient ici le présage de leur ruine! qu'ils entendent l'oracle de leur mort certaine! ils seront exterminés! «

Camille Desmoulins avait été ajourné pour justifier ses insinuations sanglantes contre la terreur. Il se présenta déjà vaincu et balbutia des excuses. » Tenez, citoyens,« dit-il, » je ne sais plus où j'en suis. De toutes parts on m'accuse, on me calomnie. J'ai cru longtemps aux accusations contre le comité de salut public. Collot-d'Herbois m'a assuré que ces accusations étaient un roman. J'y perds la tête. Est-ce un crime à vos yeux d'avoir été trompé? — Expliquez-vous sur *le Vieux Cordelier*,« lui crie une voix. Camille balbutie. Robespierre le regarde d'un œil sévère: » Il y a quelque temps,« dit-il, » que je pris la défense de Camille Desmoulins accusé par les jacobins. L'amitié me permettait quelques réflexions atténuantes sur son caractère. Mais aujourd'hui je suis forcé de tenir un langage bien différent. Il avait promis d'abjurer ses hérésies politiques qui couvrent les pages du *Vieux Cordelier*. Enflé par le débit prodigieux de son pamphlet et par les éloges perfides que les aristocrates lui prodiguent, il n'a pas abandonné le sentier que l'erreur lui trace. Ses écrits sont dangereux. Ils alimentent l'espoir de nos ennemis. Ils caressent la malignité publique. Il est admirateur des anciens. Les écrits immortels des Cicéron et des Démosthène font ses délices. Il aime les philippiques. C'est un enfant égaré par de mauvaises compagnies. Il faut sévir contre ses écrits, que Brissot *lui-même* n'aurait pas désavoués, et conserver sa personne. Je demande qu'on brûle ses numéros.

» — Brûler n'est pas répondre! « s'écria l'imprudent pamphlétaire.

» — Comment oser,« reprit Robespierre, »justifier des pages qui font les délices de l'aristocratie? Apprends, Camille, que si tu n'étais pas Camille, on ne pourrait avoir tant d'indulgence pour toi.

» — Tu me condamnes ici,« répliqua Camille Desmoulins, »mais ne suis-je pas allé chez toi? Ne t'ai-je pas lu mes feuilles en te conjurant, au nom de l'amitié, de m'éclairer de tes conseils et de me tracer ma route?

» — Tu ne m'as montré qu'une partie de tes feuilles,« lui répondit sévèrement Robespierre: comme je n'épouse aucune querelle, je n'ai pas voulu lire les autres. On aurait dit que je les avais dictées.

» — Citoyens,« dit à son tour Danton, »Camille Desmoulins ne doit pas s'effrayer des leçons un peu sévères que Robespierre lui donne. Que la justice et le sang-froid président toujours à vos décisions! En condamnant Camille, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse! «

XX. — Ces luttes, préludes de luttes plus terribles, n'empêchaient pas Robespierre de dicter ses doctrines à la convention. »Mettons l'univers dans les confidences de nos secrets politiques,« dit-il dans un rapport sur l'esprit du gouvernement républicain. Quel est notre but? Le règne de cette justice éternelle dont les lois ont été écrites, non sur le marbre et la pierre, mais dans le cœur de tous les hommes, même de l'esclave qui les oublie et du tyran qui les nie. Nous voulons substituer dans notre pays la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les devoirs aux bienséances, la raison aux préjugés, c'est-à-dire toutes les vertus et tous les miracles de la république à tous les vices et à tous les mensonges de la monarchie. Le gouvernement démocratique et républicain peut seul réaliser ces prodiges; mais la démocratie n'est pas un état où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques, encore moins celui où cent mille fractions du peuple, par des mesures soudaines, isolées, contradictoires, décideraient du sort de la société tout entière. Un tel gouvernement, s'il a jamais existé, ne pourrait exister que pour ramener le peuple au despotisme. La

démocratie est un état où le peuple souverain, soumis à des lois qui sont son ouvrage, fait par ses délégués tout ce qu'il ne peut faire par lui-même.

»Non-seulement la vertu est l'âme de la démocratie, mais elle ne peut exister que dans ce gouvernement. Dans la monarchie, je ne connais qu'un individu qui peut aimer la patrie: c'est le monarque; car il est le seul qui ait une patrie. N'est-il pas seul à la place du peuple? Les Français sont le premier peuple du monde qui ait établi la vraie démocratie, en appelant tous les hommes à l'égalité et à la plénitude du droit des citoyens; et c'est pour cela qu'il triomphera de tous les tyrans! Nous ne prétendons pas jeter la république française dans le moule de Sparte. Mais les orages grondent et nous assiégent encore. Si le ressort du gouvernement populaire dans le calme est la vertu, dans les révolutions c'est à la fois la vertu et la terreur. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible. Elle est donc une émanation de la vertu. Le gouvernement actuel est le despotisme de la liberté contre la tyrannie pour fonder la république. La nature impose à tout être physique et moral la loi de sa propre conservation. Que la tyrannie règne un seul jour, le lendemain il n'existera plus un patriote! Grâce pour les royalistes! nous crie-t-on. Non, grâce pour l'innocence, grâce pour les malheureux, grâce pour l'humanité! Les conspirateurs ne sont plus des citoyens, ce sont des ennemis. On se plaint de la détention des ennemis de la république. On cherche des exemples dans l'histoire des tyrans. On nous accuse de précipiter les jugements, de violer les formes. A Rome, quand le consul découvrit la conjuration et l'étouffa au même instant par la mort des complices de Catilina, il fut accusé d'avoir violé les formes... Par qui? Par l'ambitieux César, qui voulait grossir son parti de la horde des conjurés.«

Cette allusion à Danton et à ses complices fit frissonner la convention et pâlir Danton lui-même.

»Deux factions nous travaillent,« poursuivit Robespierre: »l'une nous pousse à la faiblesse, l'autre à l'excès; l'une veut ériger la liberté en bacchante, l'autre en prostituée. Des intrigants subalternes, souvent même de bons citoyens abusés, se rangent à l'un ou l'autre parti. Mais les chefs appartiennent à la cause

des rois. Les uns s'appellent les modérés; les autres sont les faux révolutionnaires. Voulez-vous contenir les séditieux? Les premiers vous rappellent la clémence de César! Ils découvrent qu'un tel a été noble quand il servait la république, ils ne s'en souviennent plus quand il la trahit. Les autres imitent et surpassent les folies des Héliogabale et des Caligula. Mais l'écume impure que l'Océan repousse sur ses rivages le rend-elle moins imposant?«

XXI. — Ce rapport fut le tocsin de la convention contre les hébertistes et les dantonistes. Le comité de salut public fit arrêter Grammont, Duret et Lapalus, amis de Vincent et de Ronsin, accusés par Couthon d'avoir déshonoré la terreur elle-même par des spoliations et des supplices qui changeaient le patriotisme en brigandage et la justice nationale en égorgements.

Les hébertistes tremblèrent. Robespierre, les prenant corps à corps aux Jacobins, pulvérisa toutes leurs motions et expulsa tous leurs agents. Réfugiés aux cordeliers, ils passèrent de la colère à la plainte et de la menace aux supplications. Saint-Just, chargé par Robespierre de commenter ses principes de gouvernement dans des rapports où la parole avait le tranchant du fer et la concision du commandement, lut à la convention ces oracles. Le premier de ces rapports concernait les détenus: »Vous avez voulu une république,« disait Saint-Just; »si vous ne voulez pas en même temps ce qui la constitue, elle ensevelira le peuple sous ses débris.«

Ces démonstrations de sévérité de Saint-Just firent croire aux partisans d'Hébert que le comité de salut public tremblait devant eux et affectait leur langage pour amortir leur opposition. Couthon était retenu dans son lit par un redoublement de ses infirmités. Une maladie d'épuisement de Robespierre, qui le tenait depuis quelques jours éloigné du comité, les encourageait à tout oser. Hébert, provoqué par Ronsin et Vincent, proclama aux Cordeliers la nécessité d'une insurrection. A ce mot, les visages pâlirent. Les clubistes s'évadèrent un à un. Vincent essaya en vain de rassurer les faibles et de retenir les transfuges. En vain il couvrit la statue de la Liberté d'un crêpe noir. Une seule section, celle de l'unité, où dominait Vincent, vint fraterniser avec eux. La masse des sections resta immobile. Le plus grand nombre, en apprenant la maladie de Robespierre, témoigna son inquiétude

et ses alarmes sur une vie qui était, à leurs yeux, la vie même de la république. Les sections nommèrent des députations pour aller s'informer de l'état de Robespierre et leur rendre compte de sa maladie. Ce concours spontané du peuple à la porte d'un simple citoyen donna à Robespierre le sentiment de sa force. On admirait mais on n'honorait pas ainsi Danton. — »Je suis un exemple de la justice du peuple, propre à encourager ses vrais serviteurs!« dit Robespierre à Duplay qui lui annonçait ces députations. »Depuis cinq ans il ne m'a pas abandonné un seul jour à mes ennemis. Il irait me chercher, dans ses périls, jusque dans la mort. Puissé-je n'être pas, un jour, un exemple de sa versatilité!«

XXII. — Collot-d'Herbois fut chargé par le comité de salut public de remplacer Robespierre à la séance des Jacobins. Il y parla vaguement de l'agitation du peuple. Il conjura les bons citoyens de rester calmes et attachés au centre du gouvernement. Complice en espérance du mouvement d'Hébert, si ce mouvement avait grandi, Collot-d'Herbois l'étouffait parce qu'il était avorté. Fouquier-Tinville fut appelé à la convention pour y rendre compte des dispositions du peuple. Saint-Just fit un rapport foudroyant contre les prétendues factions de l'étranger. Il y impliqua Chabot, Fabre d'Églantine, Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, Ducroquet, le colonel Saumur et quelques autres intrigants obscurs de la faction des cordeliers. Il affecta de les confondre avec les royalistes: »Où donc,« dit-il, »est la roche Tarpéienne? Ceux-là se sont trompés qui attendent de la révolution le privilége d'être à leur tour aussi pervers que la noblesse et que les riches de la monarchie. Une charrue, un champ, une chaumière à l'abri du fisc, une famille à l'abri de la lubricité d'un brigand, voilà le bonheur. Que voulez-vous, vous qui courez les places publiques pour vous faire regarder et pour faire dire de vous: Voilà un tel qui parle, voilà un tel qui passe? Vous voulez quitter le métier de votre père pour devenir un homme influent et insolent en détail. Savez-vous quel est le dernier parti de la monarchie? C'est la classe qui ne fait rien, qui ne peut se passer de luxe et de folie, qui, ne pensant à rien, pense à mal, qui promène l'ennui, la fureur des jouissances et le dégoût de la vie commune, qui se demande: Que dit-on de nouveau? qui fait des

suppositions, qui prétend deviner le gouvernement, toujours prête à changer de parti par curiosité. Ce sont des hommes qu'il faut réprimer. Il y a une autre classe corrompue, ce sont les fonctionnaires. Le lendemain du jour où un homme est dans un emploi public, il met un palais en réquisition; il a des valets. Sa femme a des bijoux. Le mari est monté du parterre aux loges brillantes du spectacle. Ils ne sont point assouvis; il faut une révolte pour leur procurer d'autres luxes.

»Comme l'amour de la fortune, l'amour de la renommée fait beaucoup de martyrs. Il est tel homme qui, comme Érostrate, brûlerait plutôt le temple de la liberté que de ne point faire parler de lui. De là ces orages si soudainement formés. L'un est le meilleur et le plus utile des patriotes. Il prétend que la révolution est faite et qu'il faut donner une amnistie à tous les scélerats. Cette proposition officielle est recueillie par tous les intéressés, et voilà un héros. Précisez donc aux autorités des bornes,« poursuit Saint-Just, »car l'esprit humain a les siennes; le monde aussi les siennes, au-delà desquelles est la mort et le néant. La sagesse elle-même a les siennes. Au-delà de la liberté est l'esclavage, comme au delà de la nature est le chaos. Ces temps difficiles passeront. Voyez-vous la tombe de ceux qui conspiraient hier? Des mesures sont déjà prises pour s'assurer des coupables. Ils sont cernés.«

Le moment approchait. Dans la nuit, Ronsin, général de l'armée révolutionnaire; Hébert, Vincent, Momoro, Ducroquet, Cook, banquier hollandais; Saumur, colonel d'infanterie et gouverneur de Pondichéry; Leclerc, Pereyra, Anacharsis Clootz, Défieux, Dubuisson, Proly furent arrêtés et conduits à la Conciergerie. Ils tombèrent en criminels vulgaires, et non en conjurés politiques. Accueillis par des applaudissements ironiques et par des huées de mépris dans les prisons qu'ils avaient encombrées de victimes, ils n'eurent ni les consolations de la pitié ni la décence du malheur. Il se lamentèrent, ils versèrent des larmes. Un espion de Robespierre, emprisonné comme leur complice, afin de révéler leurs confidences, raconte ainsi leur attitude, dans les rapports secrets du comité de salut public: »Ronsin seul a paru ferme. Comme il voyait écrire Momoro: — Qu'est ce que tu *écris là? lui* a-t-il dit. Tout cela est inutile. Ceci

est un procès politique. Vous avez parlé, aux Cordeliers, lorsqu'il fallait agir. Cependant, soyez tranquilles, ajouta-t-il en s'adressant à Hébert et à Vincent, le peuple et le temps nous vengeront. J'ai un enfant que j'ai adopté. Je lui ai inculqué les principes d'une liberté illimitée. Quand il sera grand, il n'oubliera pas la mort injuste de son père. Il poignardera ceux qui nous auront fait mourir. Il ne faut pour cela qu'un couteau. Il faut mourir.«

XXIII. — Les hébertistes marchèrent à la mort, le matin du 24 mars 1794, dans cinq charrettes. La foule ne les honora pas même de son attention. Seulement, lorsqu'on vit passer la dernière charrette, qui portait Anacharsis Clootz, Vincent, Ronsin et enfin Hébert, des hommes apostés, portant au bout d'un bâton des fourneaux allumés, symboles parlants des *fourneaux* de charbonnier du *Père Duchesne*, les approchèrent du visage d'Hébert et l'insultèrent des mêmes railleries dont il avait insulté tant de victimes. Hébert paraissait insensible. Vincent pleurait. Anacharsis Clootz conservait seul sur ses traits le calme imperturbable de son système. Inattentif au bruit de la foule, il prêchait le matérialisme à ses compagnons d'échafaud jusqu'au bord du néant.

Ainsi finit ce parti plus digne du nom de bande que de celui de faction. L'estime de Robespierre pour Pache le fit excepter de cette proscription. Robespierre ne trouva le maire de Paris ni assez pervers, ni assez audacieux, pour inquiéter le gouvernement. Le conseil de la commune décimé, Pache n'était plus à l'hôtel de ville qu'une idole sans bras, propre à assurer l'obéissance du peuple à la convention. Bientôt après on arrêta Chaumette, l'évêque Gobel, Hérault de Séchelles et Simon, son collègue dans sa mission en Savoie. On enlevait ainsi, un à un, tous les appuis qui pouvaient rester à Danton. Danton ne voyait rien, ou, dans l'impuissance de rien empêcher, il affectait de ne rien voir.

Robespierre, enfermé dans sa retraite depuis son triomphe sur les hébertistes, poursuivit le plan d'épuration de la république. Il écrivit de sa propre main un projet de rapport sur l'affaire de Chabot, rapport trouvé inachevé dans ses papiers. Ce rapport, qui transformait de misérables intrigues en conspiration,

faisait de Chabot un conjuré. Ce n'était qu'une âme vulgaire. La sombre imagination de Robespierre grossissait tout. Sa politique, d'accord avec ses ombrages, croyait à la nécessité d'entretenir une grande terreur dans la convention pour la disposer aux grands sacrifices et pour lui arracher Danton lui-même, ce favori de la montagne.

»Les représentants du peuple,« disait Robespierre dans ce rapport, »ne peuvent trouver la paix que dans le tombeau; les traîtres meurent, mais la trahison survit.« Après ce cri de découragement, il sondait les misères de la patrie, les faiblesses de la convention, les corruptions de beaucoup de ses membres; il les attribuait toutes à un plan soufflé par l'étranger pour séduire et égarer la république, pour la ramener par les vices, par les désordres et par trahison à la royauté. Il racontait ensuite comment Chabot, ou séduit ou complice, avait épousé la sœur du banquier autrichien Frey et reçu en dot deux cent mille livres; comment il avait été chargé de corrompre, à prix d'or, le député qui devait faire le rapport sur la compagnie des Indes, pour favoriser les intérêts de ces spéculateurs étrangers; comment enfin Chabot était venu dénoncer tardivement cette manœuvre, dont il était l'agent, au comité de sûreté générale. Ce rapport fut interrompu par la maladie; mais Fabre d'Églantine, Bazire et Chabot, emprisonnés par ordre du comité comme corrompus ou comme corrupteurs, entrèrent dans les cachots. Les noms de ces trois députés, qu'on savait liés intimement avec Danton, semblaient indiquer à l'opinion publique que les alentours de Danton n'étaient pas purs, que ses amis n'étaient pas inviolables et que les conspirations remontaient peut-être jusqu'à lui.

# LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

Robespierre, Danton. — Leur entrevue. — Saint-Just chez Robespierre. — Inaction de Danton. — Séance secrète des trois comités. — Discours de Saint-Just. — Il demande l'arrestation de Danton et de ses complices. — Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix, Westermann sont arrêtés. — Leur arrivée au Luxembourg. — Séance de la Convention. — Discours de Legendre. — Réponse de Robespierre. — Rapport de Saint-Just. — Projet de décret contre Danton et ses complices. — Vote unanime. — Danton dans sa prison. — Camille Desmoulins. — Sa femme. — Procès des accusés. — Leur condamnation. — Leur exécution. — Jugement sur Danton.

I. — Cependant Robespierre hésitait encore à frapper Danton. Son indécision et celle de Saint-Just et de Couthon, qu'il dominait, laissaient flotter la mort invisible sur la tête de cet ancien rival. Robespierre ne l'estimait pas, mais il ne le haïssait pas et il avait cessé de le craindre. Si cet homme eût été plus incorruptible, Robespierre l'aurait volontiers associé à l'empire. Cet Antoine aurait complété ce Lépide. Danton était précisément doué par la nature des facultés qui manquaient à Robespierre : la justesse du coup d'œil et l'élan de l'inspiration. L'un était la pensée, l'autre la main d'une révolution. Le courage civil était plus obstiné chez Robespierre ; le courage physique plus prompt et plus instinctif chez Danton. Ces deux hommes réunis eussent été le corps et l'âme de la république. Mais la pensée de Robespierre répugnait à l'alliage impur du matérialisme de Danton. »Mésallier sa pensée, ce n'est pas la fortifier,« disait-il, »c'est la corrompre. La vertu vaincue, mais pure, est plus forte que le vice triomphant.«

Une vive anxiété l'agita pendant les jours et les nuits qui précédèrent sa résolution. On l'entendit souvent s'écrier : »Ah ! si Danton était honnête homme ! s'il était vraiment républicain !... Que je voudrais avoir la lanterne du philosophe grec,« dit-il

une fois, »pour lire dans le cœur de Danton et pour savoir s'il est plus ami qu'ennemi de la république!«

Les jacobins hésitaient moins dans leurs soupçons. Danton n'était, à leurs yeux, que la statue d'argile du peuple, qui fondrait aux premières averses. »Il fallait,« disaient-ils, »enlever ce faux dieu à la multitude, pour lui faire adorer la pure vertu révolutionnaire. Ce Périclès d'Athènes corrompue ne convenait pas à Sparte.«

Robespierre l'avouait, mais il tremblait de conclure. Il se demandait intérieurement si la popularité puissante de Danton sur la montagne ne s'égarerait pas, après sa mort, sur quelques têtes subalternes aussi vicieuses mais moins puissantes et plus perfides que celle de Danton; s'il ne valait pas mieux balancer avec lui l'ascendant sur la convention que de livrer cet ascendant au hasard à d'autres popularités; si, le vicieux mort, le vice mourrait avec lui dans la république; si, dans les grands assauts que le gouvernement aurait à soutenir contre les factions qui se multipliaient, la présence, la voix, l'énergie de Danton ne manqueraient pas à la patrie et à lui-même; si ce sang enfin du second des révolutionnaires qu'il allait répandre ne donnerait pas à quelque hardi scélérat la soif du sang du premier; si la tombe de son collègue immolé ne serait pas sans cesse ouverte, comme un piége, au pied de la tribune où il rencontrait déjà la tombe de Vergniaud; si c'était d'un bon exemple pour l'avenir et d'un bon augure pour sa propre fortune de creuser ainsi le sépulcre au milieu de la convention, et de se faire un marchepied des cadavres de ses rivaux.

Enfin la nature, qui était vaincue mais non totalement étouffée dans le cœur de Robespierre, se révoltait intérieurement en lui contre les cruelles nécessités du politique. Danton était son rival, il est vrai, mais il était le plus ancien et le plus illustre compagnon de sa carrière révolutionnaire. Depuis cinq ans de luttes, de défaites, de victoires, ils n'avaient cessé de combattre ensemble pour renverser la royauté, sauver le sol, fonder la république. Leurs âmes, leur parole, leurs veilles, leurs sueurs, s'étaient confondues dans les travaux, dans les dangers, dans les fondements de la révolution. Ils s'asseyaient sur les mêmes bancs. Ils se rencontraient dans les mêmes clubs. Ils ne s'étaient jamais

froissés. Ils avaient toujours eu, affecté du moins, l'un pour l'autre, l'estime et l'admiration qui touchent les cœurs; ils s'étaient défendus mutuellement contre des ennemis communs. La place était assez vaste pour deux grandes ambitions diverses dans la république.

Et puis Danton était jeune, père d'enfants bientôt orphelins, épris d'une nouvelle épouse qu'il préférait à la toute-puissance et qui amortissait son ambition.

Couthon, Lebas, Saint-Just étaient les témoins et les confidents des irrésolutions de Robespierre. Il semblait vouloir que la violence morale lui arrachât un consentement qui ne pouvait sortir de sa bouche. Un soir même, il rentra chez lui avec un visage rayonnant de la sérénité d'un homme qui a accompli une résolution magnanime: »Je leur ai arraché une grande proie,« dit-il à Souberbielle, »peut-être un grand criminel; mais je suis le juré du peuple comme toi, ma conscience n'était pas assez éclairée.« Souberbielle comprit plus tard qu'il s'agissait de Danton.

II. — Danton, comme on l'a vu, s'était retiré volontairement du comité de salut public, soit pour amortir l'envie qui commençait à le trouver trop grand, soit pour jouir en paix de ce loisir qui lui était plus cher que l'ambition. L'amour, l'étude, l'amitié, quelques rares travaux pour la convention, quelques intrigues languissantes et quelques perspectives trop dévoilées de rentrée au pouvoir occupaient ses jours. Il réunissait souvent à Sèvres ses amis Philippeaux, Legendre, Lacroix, Fabre d'Églantine, Camille Desmoulins, Bazire, Westermann et quelques politiques de la montagne. Ces hommes, qui n'étaient que de joyeux convives, passaient pour des conspirateurs. Danton, peu sobre de propos, s'épanchait en critiques amères et sanglantes du gouvernement. Trop timide pour un homme qui veut renverser une dictature, trop hardi pour un homme qui ne veut pas encore l'attaquer. Il affectait le ton d'un conspirateur patient qui a en main la force de tout détruire et qui veut bien ne pas en user. Il avait l'air de laisser aller le comité de salut public, seulement pour faire l'épreuve de son insuffisance et jusqu'au point où il lui conviendrait de l'arrêter. »La France croit pouvoir se passer de moi, nous verrons!« disait-il souvent.

Il ne *ménageait pas* Robespierre, qui lui avait toujours paru

un métaphysicien drapé dans sa vertu, embarrassé dans ses systèmes et maintenant *embourbé dans le sang*. »Danton,« lui dit un jour Fabre d'Églantine, »sais-tu de quoi on t'accuse? On dit que tu n'as lancé le char de la révolution que pour t'enrichir, tandis que Robespierre est resté pauvre au milieu des trésors de la monarchie renversée à ses pieds. — Eh bien,« lui répondit Danton, »sais-tu ce que cela prouve? C'est que j'aime l'or et que Robespierre aime le sang! Robespierre,« ajoutait-il, »a peur de l'argent parce qu'il tache les mains.« On disait que Danton avait fait allouer des fonds considérables par la convention au comité de salut public, afin de ternir l'incorruptibilité de Robespierre des soupçons qui planaient sur lui-même Lacroix et lui avaient rapporté, disait-on, de riches dépouilles de leurs missions en Belgique. Ne voulant pas les posséder sous leurs noms, ils les avaient prêtées, ajoutait-on, à une ancienne directrice des théâtres de la cour, mademoiselle Montansier. Celle-ci les avait employées, sous son nom, mais à leur profit, à construire la salle de l'Opéra. On croyait savoir aussi que quelques-uns des diamants volés dans le garde-meuble de la couronne étaient restés entre les mains d'un agent de Danton. Depuis que le comité de salut public gouvernait par la main du bourreau, Danton affectait l'horreur du sang et s'efforçait de donner à son parti le nom de parti de la clémence. Après avoir cherché la popularité dans la rigueur, il la poursuivait dans la magnanimité. Il faisait des signes d'intelligence aux victimes et se posait en vengeur à venir. Il soufflait à Camille Desmoulins ses philippiques contre la terreur et ses allusions contre Robespierre. Il faisait de l'humanité une faction. Cette faction était une accusation permanente contre le comité de salut public et surtout contre Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et Barrère, inspirateurs ou instruments du terrorisme. Du moment où un régime pareil avait un accusateur dans un homme comme Danton, ce régime était menacé. Sous ce gouvernement, dont la seule force était de rester impitoyable, tout appel à la pitié était un appel à l'insurrection.

III. — L'imminence d'un choc entre Robespierre et Danton *était évidente* aux yeux des montagnards intelligents. Forcés de *se décider* entre ces deux hommes, leur cœur était pour Dan-

ton, leur logique pour Robespierre. Ils adoraient le premier, dont la voix les avait si souvent électrisés du feu de son patriotisme ; ils craignaient le second plus qu'ils ne l'aimaient. Son caractère concentré, son extérieur froid, sa parole impérieuse repoussaient la familiarité et déconcertaient l'affection. C'était un homme qu'il fallait voir en perspective, à distance, pour moins le craindre et moins le haïr. Le peuple en masse pouvait se passionner pour cette idole. Ses collègues n'osaient pas l'aimer. Mais les députés patriotes de la montagne ne se dissimulaient pas que, si Danton était le patriote selon leur cœur, Robespierre était le législateur selon leurs vues, et que, Robespierre de moins, la république serait une dictature sans unité et un orage sans direction. Lui seul avait les secrets de la route et marquait à la démocratie le port fuyant toujours auquel ils espéraient arriver sur cette mer de sang. Les montagnards ne pouvaient donc se décider à perdre un de ces deux hommes ; mais, s'il fallait choisir, ils suivraient Robespierre en pleurant Danton. Ils espéraient encore pouvoir les conserver tous deux.

Des négociateurs officieux s'efforcèrent d'amener entre eux une explication. Robespierre ne s'y refusa pas. Il désirait encore sincèrement trouver Danton assez innocent pour ne pas avoir à le perdre. Une entrevue fut acceptée par les deux chefs. Elle eut lieu dans un dîner à Charenton chez Panis, leur ami commun. Les convives, en petit nombre et animés d'un ardent désir de prévenir ce grand déchirement de la république, écartèrent avec soin des premiers entretiens tous les textes de division qui pouvaient réveiller l'aigreur. Ils y réussirent. Le commencement du repas fut cordial. Danton fut ouvert. Robespierre fut serein. On augura bien de ce rapprochement, sans choc, entre deux hommes dont les dispositions personnelles pouvaient amortir le combat entre deux partis.

Cependant, à la fin du dîner, soit que le présomptueux Danton vît dans la présence de Robespierre un symptôme de faiblesse, soit que l'indiscrétion du vin déliât sa langue, soit que son orgueil ne pût cacher le mépris qu'il portait à Robespierre et à ses amis, tout changea d'aspect. Un dialogue d'abord pénible, puis amer, et à la fin menaçant, s'établit entre les deux interlocuteurs. »*Nous tenons* à nous deux la paix ou la guerre pour

république,« dit Danton; »malheur à celui qui la déclarera! Je suis pour la paix, je désire la concorde; mais je ne donnerai pas ma tête aux trente tyrans. — Qu'appelez-vous tyrans?« dit Robespierre. »Il n'y a, sous la république, d'autre tyrannie que celle de la patrie. — La patrie!« s'écria Danton, »est-elle dans un conciliabule de dictateurs dont les uns ont soif de mon sang, dont les autres n'ont pas la force de le refuser? — Vous vous trompez,« répondit Robespierre, »le comité n'a soif que de justice et ne surveille que les mauvais citoyens. Mais sont-ils de bons citoyens ceux qui veulent désarmer la république au milieu du combat, et qui se parent des grâces de l'indulgence quand nous acceptons pour eux l'odieux et la responsabilité de la rigueur? — Est-ce une allusion?« dit Danton. »Non, c'est une accusation!« dit Robespierre. — »Vos amis veulent ma mort. — Les vôtres veulent la mort de la république.« On s'interposa entre eux. On les ramena à la modération et presque à la bienveillance. »Non-seulement,« dit Robespierre, »le comité de salut public ne veut pas votre tête, mais il désire ardemment fortifier le gouvernement du plus haut ascendant de la montagne. Serais-je ici si je voulais votre tête? Offrirais-je ma main à celui dont je méditerais l'assassinat? On sème la calomnie entre nous. Danton, prenez-y garde! en prenant ces amis pour ses ennemis, on les force quelquefois à le devenir. Voyons, ne pouvons-nous pas nous entendre? Le pouvoir a-t-il besoin ou non d'être terrible quand les dangers sont extrêmes? — Oui,« dit Danton, »mais il ne doit pas être implacable. La colère du peuple est un mouvement. Vos échafauds sont un système. Le tribunal révolutionnaire que j'ai inventé était un rempart; vous en faites une boucherie. Vous frappez sans choix! — Septembre ne choisissait pas,« dit en ricanant Robespierre. »Septembre,« reprit Danton, »fut un instinct irréfléchi, un crime anonyme que personne n'absout, mais que personne ne peut punir dans le peuple. Le comité de salut public verse le sang goutte à goutte, comme pour entretenir l'horreur et l'habitude des supplices. — Il y a des gens,« répondit Robespierre, »qui aiment mieux le verser en masse. — Vous faites mourir autant d'innocents que de coupables. — Est-il mort un seul homme sans jugement? A-t-on frappé une seule tête qui ne fût proscrite

par la loi? « Danton, à ces mots, laissa échapper un éclat de rire amer et provoquant de ses lèvres. » Des innocents! des innocents! « s'écria-t-il, » devant ce comité qui a dit au boulet de choisir à Lyon, et à la Loire de choisir à Nantes! Tu plaisantes, Robespierre! Vous prenez pour crime la haine qu'on vous porte! vous déclarez coupables tous vos ennemis. — Non! « dit Robespierre, » et la preuve, c'est que tu vis! «

A ces mots, Robespierre se leva et sortit avec les signes visibles de l'impatience et de la colère. Il garda un silence absolu pendant le trajet de Charenton à la rue Saint-Honoré. Arrivé à la porte de sa maison: » Tu le vois, « dit-il à l'ami qui l'accompagnait, » il n'y a pas moyen de ramener cet homme au gouvernement. Il veut se populariser aux dépens de la république. Dedans il la corrompt, dehors il la menace. Nous ne sommes pas assez forts pour mépriser Danton, nous sommes trop courageux pour le craindre; nous voulions la paix, il veut la guerre; il l'aura.

A peine rentré dans sa chambre, Robespierre envoya chercher Saint-Just. Ils restèrent enfermés une partie de la nuit, et pendant de longues heures les deux jours suivants. On croit qu'ils préparèrent et combinèrent, dans ces longs entretiens, les rapports et les discours qui allaient éclater contre Danton et ses amis.

IV. — Danton passa ces deux jours à Sèvres, sans paraître prévoir ou sans vouloir conjurer l'orage dont il était environné. En vain Legendre, Lacroix, le jeune Rousselin, Camille Desmoulins, Westermann le supplièrent de prendre garde à sa destinée et de prévenir le comité de salut public, ou par la fuite, ou par l'audace. » La montagne est à toi, « lui disait Legendre. — » Les troupes sont à toi, « lui disait Westermann. — » Le sentiment public est à nous, « lui disait Rousselin. » La pitié publique deviendra de l'indignation à ta voix. « Danton souriait d'indifférence et d'orgueil. » Il n'est pas temps. « répondait-il; » et puis il faudrait du sang, je suis las de sang. « J'ai assez de la vie, je ne voudrais pas la payer à ce prix. J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. D'ailleurs ils n'oseront s'attaquer à moi, je suis plus fort qu'eux! «

Il le *disait plus qu'il* ne le pensait peut-être. Il affectait la con-

fiance pour justifier l'inaction. Mais au fond il n'agissait pas, parce qu'il ne pouvait plus agir. Danton était une force immense; mais cette force n'avait plus de point d'appui pour poser son levier et soulever la république. Était-ce sur les jacobins? il les avait livrés à Robespierre; était-ce sur les cordeliers? il les avait abandonnés à Hébert; était-ce sur la convention? il l'avait, en se retirant, asservie au comité de salut public. Il était cerné et désarmé de toutes parts. Il n'avait pour force que les plus tièdes et les plus inactifs des sentiments publics: la pitié et la peur. Il ne pouvait faire appel qu'à un murmure vague encore de l'opinion. Et puis l'homme de septembre était-il bien l'homme de la clémence? Une révolution d'humanité pouvait-elle se personnifier dans un Marius? Avait-il le droit de soulever la conscience publique avec des mains teintes de sang? Ne l'écraserait-on pas sous son passé? Ne le convaincrait-on pas de son mensonge? Il le sentait sans se l'avouer. Il s'endormait dans une sécurité feinte. Il s'enveloppait de sa popularité évanouie comme d'une inviolabilité pour motiver son sommeil.

Saint-Just, Robespierre, Barrère, le comité ne s'y trompaient pas. Ils savaient qu'une surprise de l'éloquence de Danton pouvait ébranler la convention et reconquérir un ascendant mal éteint sur la montagne. Ils voulaient désarmer le géant avant de le combattre. Le hasard d'une séance leur parut trop grand pour être affronté. Aucune voix alors, pas même celle de Robespierre, n'avait l'entraînement de la voix de Danton. Le silence était plus prudent et le mystère plus sûr. Ils agirent comme le sénat de Venise, et non comme les comices de Rome: le cachot au lieu de la tribune.

V. — Le comité de salut public convoqua dans la nuit, à une séance secrète, les membres du comité de sûreté générale et les membres du comité de législation. Nul ne se doutait du complot terrible auquel on l'associait à son insu. Danton comptait des amis dans ces deux comités, amis faibles qui trembleraient de déclarer innocent celui que Robespierre trouverait coupable. Les visages étaient mornes, les regards s'évitaient, aucune conversation familière ne précéda la délibération. Saint-Just, d'un accent plus tranchant et d'une voix plus métallique qu'à l'ordinaire, commença par demander qu'un silence d'État couvrît la

délibération qui allait s'ouvrir et la résolution quelconque qu'on allait prendre. Il dit ensuite, sans paraître lui-même ému de la grandeur de sa proposition : »Que la république était minée sous la convention même ; qu'un homme, longtemps utile, maintenant dangereux, toujours égoïste, avait affecté de se séparer des comités de gouvernement, afin de séparer sa cause de celle de ses collègues, et de leur imputer ensuite à crime le salut de la patrie ; que cet homme, nourri de complots, gorgé de richesses, convaincu de trahisons d'abord avec la cour, puis avec Dumouriez, puis avec la Gironde, enfin avec les endormeurs de la révolution, tramait maintenant la plus dangereuse de toutes, la trahison de la clémence ! Que, sous cette hypocrisie d'humanité, il pervertissait l'opinion, grossissait les murmures, aigrissait les esprits, fomentait la division dans la représentation nationale, entretenait l'espoir de la Vendée, correspondait peut-être avec les tyrans exilés ; qu'il ralliait autour de lui, dans une apparente inaction, tous les hommes vicieux, faibles ou versatiles de la république ; qu'il leur dictait leur rôle et leur soufflait leurs invectives contre les salutaires rigueurs des comités ; que c'en était fait de la révolution si les services passés et douteux de cet homme le couvraient, aux yeux des patriotes purs, contre ses crimes présents et surtout contre ses crimes futurs ; que la pire des contre-révolutions serait celle qu'on aurait la perfidie de faire accomplir par le peuple lui-même ; que le pire des gouvernements serait une république tombée entre les mains des plus corrompus, des faux démagogues ; que cet homme était à lui seul la contre-révolution par le peuple !... Cet homme, vous l'avez déjà tous nommé,« dit-il après un moment de silence, »c'est Danton ! Ses crimes sont écrits dans le silence même que vous gardez à son nom ! S'il était pur, vos murmures m'auraient déjà confondu. Nul ne le croit innocent. Tous le croient dangereux. Ayons le courage de nos convictions. Ayons l'inflexibilité de nos devoirs ! Je demande que Danton et ses principaux complices, Lacroix, Philippeaux et Camille Desmoulins, soient arrêtés dans la nuit et traduits au tribunal révolutionnaire ! «

On regarda Robespierre. Robespierre, qui s'était soulevé d'indignation la première fois que Billaud-Varennes avait proposé l'arrestation de Danton, se tut cette fois. On comprit que Saint-

Just avait parlé pour deux. Nul n'osait paraître indécis où Robespierre paraissait décidé. Barrère et ses collègues signèrent l'ordre. Le silence se commandait assez de lui-même. Une indiscretion eût été une complicité, la complicité c'était la mort.

Cependant un employé subalterne des bureaux du comité, nommé Paris, avait entendu quelques mots du discours de Saint-Just à travers les fentes de la porte. Il courut chez Danton, il lui dit que son nom, plusieurs fois prononcé dans la réunion des trois conseils, devait faire craindre une résolution sinistre contre lui. Il lui offrit un asile sûr où il pouvait laisser passer l'orage. La jeune épouse de Danton, éclairée par sa tendresse, se jeta, tout en larmes, aux pieds de son mari, et le conjura par son amour et par celui de ses enfants d'écouter cet avertissement de la destinée et de s'abriter quelques jours contre ses ennemis. Soit incrédulité à cet avis, soit humiliation d'éviter la mort, soit lassitude de vivre dans ces transes que César trouvait pires que la mort même, Danton s'y refusa: »Ils délibéreront longtemps avant de frapper un homme tel que moi,« dit-il, »ils délibéreront toujours, et c'est moi qui les surprendrai.« Il congédia Paris. Il lut quelques pages et il s'endormit. A six heures du matin, les gendarmes frappèrent à sa porte et lui présentèrent l'ordre du comité. »Ils osent donc!« dit-il en froissant l'ordre dans sa main, »eh bien! ils sont plus hardis que je ne le supposais!« Il s'habilla, il embrassa convulsivement sa femme, la rassura sur son sort, la conjura de vivre, et suivit les gendarmes, qui le conduisirent à la prison du Luxembourg.

A la même heure on arrachait Camille Desmoulins des bras de Lucile. »Je vais aux cachots,« dit-il en sortant, »pour avoir plaint les victimes; si je meurs, mon seul regret sera de n'avoir pu les sauver!«

Philippeaux, Lacroix et Westermann entraient au même moment au Luxembourg. Hérault de Séchelles, Fabre d'Églantine, Chabot, de Launay y étaient déjà. Le nom de Danton étonna la prison. Les détenus de toutes les factions, et surtout les royalistes, se pressèrent en foule pour contempler cette grande dérision de la république. Cette moquerie du sort était le sentiment qui semblait humilier le plus Danton, et qu'il s'efforçait d'écarter de lui avec le plus de sollicitude. »Eh bien, oui,« dit-il

en relevant la tête et en affectant de faux éclats de rire qui juraient avec sa situation, »c'est Danton! regardez le bien! Le tour est bien joué, je l'avoue. Je n'aurais jamais cru que Robespierre m'escamoterait ainsi! Il faut savoir applaudir à ses ennemis quand ils se conduisent en hommes d'État! Au reste, il a bien fait,« ajoutait-il en s'adressant aux royalistes qui l'entouraient, »quelques jours plus tard je vous délivrais tous. J'entre ici pour avoir voulu finir vos misères et vos captivités.« Il cherchait par ces discours à amortir l'horreur qu'inspirait son nom et à se concilier l'intérêt même de ses victimes. Sa feinte bonhomie captait tous les cœurs. Les royalistes en étaient réduits à n'avoir de choix et de préférence qu'entre leurs ennemis.

VI. — On jeta Danton et son ami Lacroix dans le même cachot. »Nous, arrêtés! « s'écriait Lacroix, »qui jamais eût osé le prévoir? — Moi,« lui dit Danton. — »Quoi! tu le savais et tu n'as pas agi? « reprit Lacroix. — »Leur lâcheté m'a rassuré,« répliqua Danton. »J'ai été trompé par leurs bassesses! « Il demanda, vers le milieu du jour, à se promener comme les autres détenus dans les corridors Les geôliers n'osèrent refuser quelques pas dans la prison à l'homme qui commandait la veille à la convention. Hérault de Séchelles accourut à lui et l'embrassa. Danton affecta l'insouciance et la gaieté. »Quand les hommes font des sottises,« dit-il en haussant les épaules à Hérault de Séchelles, »il faut savoir en rire.« Puis apercevant Thomas Payne, il s'approcha de lui et lui dit avec tristesse: »Ce que tu as fait pour ton pays d'adoption, j'ai tenté de le faire pour le mien. J'ai été moins heureux que toi, mais non plus coupable.« Il revint ensuite vers un groupe de ses amis qui se lamentaient sur leur sort, et s'adressant à Camille Desmoulins, qui se frappait la tête contre les murs: »A quoi bon ces larmes? « lui dit-il. »Puisqu'on nous envoie à l'échafaud, marchons-y gaiement.«

On ne laissa pas longtemps aux accusés la consolation de s'entretenir ensemble. L'ordre arriva de les enfermer dans des cachots séparés. Celui de Danton était voisin de ceux de Lacroix et de Camille Desmoulins. Constamment collé aux barreaux de sa fenêtre, Danton ne cessait de parler à ses amis à haute voix, pour être entendu des prisonniers qui habitaient les autres étages ou qui *se promenaient* dans les cours. Son courage avait besoin

de spectateurs. Sa fenêtre était sa tribune. Il était en scène jusque dans le cachot. La fièvre de son âme se révélait dans les pulsations de sa pensée et dans l'agitation de ses discours. Homme de tumulte, il n'était pas de ces natures qui recueillent leur force dans le silence et qui n'ont besoin que de leur conscience pour témoin. Il lui fallait une infortune bruyante et la popularité du malheur. Sa loquacité importunait sa prison.

VII. — Le bruit de l'arrestation de Danton et de ses complices se répandit, avec le jour, dans Paris. Nul ne voulait croire à cet excès de témérité du comité de salut public. Danton arrêté paraissait le sacrilége de la révolution. Cependant cette témérité même donnait le sentiment d'une force immense dans ceux qui l'avaient montrée. On ne savait s'il fallait murmurer ou applaudir. On se taisait en attendant l'explication.

La convention se réunit lentement. De sourds chuchotements annonçaient que ses membres se communiquaient à demi-voix les récits, les conjectures et les impressions des événements de la nuit. Les pensées étaient scellées sur les fronts. Mais chacun se demandait intérieurement s'il restait quelque sécurité et quelque indépendance devant un pouvoir occulte qui osait faire disparaître Danton. Les membres du comité de salut public n'étaient pas encore à leurs bancs. Comme des souverains qui font attendre, ils laissaient évaporer l'impression avant de l'affronter.

Legendre paraît. C'était l'ami le plus courageux de Danton. Lui-même, Danton subalterne, tantôt agitateur, tantôt modérateur du peuple, d'où il était sorti, il se croyait le génie de son modèle parce qu'il avait sa turbulence, il se croyait son courage parce qu'il avait son emportement. Au bruit de l'arrestation de son ami, Legendre se sentit menacé. Il osa concevoir une pensée généreuse, celle de citer la tyrannie à la barre de la convention. Sa figure bouleversée annonçait la lutte qui se passait dans son âme entre le courage et la crainte, entre l'amitié qui le provoquait et la servilité qui se taisait autour de lui. Legendre monta précipitamment les marches de la tribune.

»Citoyens,« dit-il, »quatre membres de cette assemblée ont été arrêtés cette nuit. Danton en est un. J'ignore le nom des autres. Qu'importent les noms s'ils sont coupables? mais je viens demander qu'ils soient entendus, jugés, condamnés ou absous

par vous. Citoyens, je ne suis que le fruit du génie de la liberté ; je ne suis uniquement que son ouvrage, et je ne développerai qu'avec une grande simplicité ma proposition. N'attendez de moi que l'explosion d'un sentiment. Citoyens, je le déclare, je crois Danton aussi pur que moi, et personne ici n'a jamais suspecté ma probité !...« A ces mots un murmure de défaveur révèle la mauvaise renommée de Danton. Legendre commence à se troubler. Le silence pourtant se rétablit à la voix du président. Legendre reprend :

»Je n'apostropherai aucun membre du comité de salut public, mais j'ai le droit de craindre que des haines personnelles n'arrachent à la liberté des hommes qu'il lui ont rendu les plus grands et les plus utiles services. Il m'appartient de vous dire cela de l'homme qui, en 1792, fit lever la France entière par les mesures énergiques dont il se servit pour ébranler le peuple ; de l'homme qui fit décréter la peine de mort contre quiconque ne donnerait pas ses armes ou qui ne les tournerait pas contre l'ennemi. Non, je ne puis, je l'avoue, le croire coupable, et ici je veux rappeler le serment réciproque que nous fîmes en 1790 ; serment qui engagea celui de nous deux qui verrait l'autre faiblir ou survivre à son attachement à la cause du peuple, à le poignarder à l'instant : serment dont j'aime à me souvenir aujourd'hui ! Je le répète, je crois Danton aussi pur que moi. Il est dans les fers depuis cette nuit. On a craint sans doute que sa voix ne confondît ses accusateurs. Je demande en conséquence qu'avant que vous entendiez aucun rapport, les détenus soient mandés et entendus par nous.«

VIII. — Robespierre était perdu au premier acte de sa tyrannie, s'il ne fût arrivé à la séance au moment où Legendre parlait. La stupeur de l'assemblée, se changeant en indignation à la voix de Legendre, était prête à citer Danton comme un témoin vivant de l'audace du comité. L'âme de Danton, retrempée dans le cachot et dans la colère, pouvait avoir ces explosions qui emportent les tyrannies. L'assemblée n'eût pas résisté au spectacle de Danton captif, montrant ses bras enchaînés à ses collègues, adjurant ses amis et écrasant ses accusateurs. Robespierre sentit le danger avec l'instinct du moment que donnent l'habitude des assemblées populaires et la volonté de vaincre. Il s'élança à la tribune en

faisant résonner fortement ses pas sur les marches, comme un homme qui assure sa base.

»Citoyens,« dit-il, »à ce trouble depuis longtemps inconnu qui règne dans cette assemblée, aux agitations qu'ont produites les premières paroles de celui qui a parlé avant le dernier préopinant, il est aisé de s'apercevoir en effet qu'il s'agit ici d'un grand intérêt; qu'il s'agit de savoir si quelques hommes aujourd'hui doivent l'emporter sur la patrie. Quel est donc ce changement qui paraît se manifester dans les principes des membres de cette assemblée, de ceux surtout qui siégent dans un côté qui s'honore d'avoir été l'asile des plus intrépides défenseurs de la liberté? Pourquoi? Parce qu'il s'agit aujourd'hui de savoir si l'intérêt de quelques hypocrites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt du peuple français. (Applaudissements.) Eh quoi! n'avons-nous donc fait tant de sacrifices héroïques, au nombre desquels il faut compter ces actes d'une sévérité douloureuse, n'avons-nous fait ces sacrifices que pour retourner sous le joug de quelques intrigants qui prétendaient dominer? Que m'importent à moi les beaux discours, les éloges qu'on se donne à soi-même et à ses amis? Une trop longue et trop pénible expérience nous a appris le cas que nous devions faire de semblables formules oratoires. On ne demande plus ce qu'un homme et ses amis se vantent d'avoir fait dans telle époque, dans telle circonstance particulière de la révolution, on demande ce qu'ils ont fait dans tout le cours de leur carrière politique. (On applaudit.) Legendre paraît ignorer les noms de ceux qui sont arrêtés; toute la convention les sait. Son ami Lacroix est du nombre de ces détenus. Pourquoi feint-il de l'ignorer? parce qu'il sait bien qu'on ne peut pas, sans impudeur, défendre Lacroix. Il a parlé de Danton parce qu'il croit sans doute qu'à ce nom est attaché un privilége. Non, nous n'en voulons point, de privilége; non, nous n'en voulons point d'idole! (On applaudit à plusieurs reprises.) Nous verrons dans ce jour si la convention saura briser une prétendue idole pourrie depuis longtemps, ou si, dans sa chute, elle écrasera la convention et le peuple français. Ce qu'on a dit de Danton ne pouvait-il pas s'appliquer à Brissot, à Pétion, à Chabot, à Hébert même, et à tant d'autres qui ont rempli la France du bruit fastueux de leur patriotisme trompeur? Quel

privilége aurait-il donc? En quoi Danton est-il supérieur à ses collègues? à Chabot, à Fabre d'Églantine, son ami et son confident, dont il a été l'ardent défenseur? En quoi est-il supérieur à ses concitoyens? Est-ce parce que quelques individus trompés et d'autres qui ne l'étaient pas se sont groupés autour de lui pour marcher à sa suite à la fortune et au pouvoir? Plus il a trompé les patriotes qui avaient eu confiance en lui, plus il doit éprouver la sévérité des amis de la liberté.

»Citoyens, c'est ici le moment de dire la vérité. Je ne reconnais à tout ce qu'on a dit que le présage sinistre de la ruine de la liberté et de la décadence des principes. Quels sont, en effet, ces hommes qui sacrifient à des liaisons personnelles, à la crainte peut-être, les intérêts de la patrie? Qui, au moment où l'égalité triomphe, osent tenter de l'anéantir dans cette enceinte? Qu'avez-vous fait que vous n'ayez fait librement, qui n'ait sauvé la république, qui n'ait été approuvé par la France entière? On veut vous faire craindre que le peuple périsse victime des comités qui ont obtenu la confiance publique, qui sont émanés de la convention nationale et qu'on veut en séparer; car tous ceux qui défendent sa dignité sont voués à la calomnie. On craint que les détenus ne soient opprimés; on se défie donc de la justice nationale, des hommes qui ont obtenu la confiance de la convention nationale? On se défie de la convention qui leur a donné cette confiance, de l'opinion publique qui l'a sanctionnée? Je dis que quiconque tremble en ce moment est coupable; car jamais l'innocence ne redoute la surveillance publique. (On applaudit.)

»Et à moi aussi on a voulu inspirer des terreurs, on a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton le danger pourrait arriver jusqu'à moi. On me l'a présenté comme un homme à qui je devais m'accoler, comme un bouclier qui pourrait me défendre, comme un rempart qui, une fois renversé, me laisserait exposé aux traits de mes ennemis. On m'a écrit. Les amis de Danton m'ont fait parvenir des lettres. Ils m'ont obsédé de leurs discours. Ils ont cru que le souvenir d'une ancienne liaison, qu'une foi antique dans de fausses vertus me déterminerait à ralentir mon zèle et ma passion pour la liberté. Eh bien! je déclare qu'aucun de ces motifs n'a effleuré mon âme de la plus légère impression; je déclare que s'il était vrai que les

dangers de Danton dussent devenir les miens, que s'ils avaient fait faire à l'aristocratie un pas de plus pour m'atteindre, je ne regarderais pas cette circonstance comme une calamité publique. Que m'importe le danger? ma vie est à la patrie, mon cœur est exempt de crainte, et si je mourais ce serait sans reproche et sans ignominie. (On applaudit à plusieurs reprises.) Je n'ai vu dans les flatteries qui m'ont été faites, dans les caresses de ceux qui environnaient Danton, que des signes certains de la terreur qu'ils avaient conçue avant même qu'ils fussent menacés.

»Et moi aussi j'ai été ami de Pétion; dès qu'ils s'est démasqué, je l'ai abandonné. J'ai eu aussi des liaisons avec Roland; il a trahi et je l'ai dénoncé. Danton veut prendre leur place et il n'est plus, à mes yeux, qu'un ennemi de la patrie. (Applaudissements.) C'est ici sans doute qu'il nous faut quelque courage et quelque grandeur d'âme. Les âmes vulgaires ou les hommes coupables craignent toujours de voir tomber leur semblable, parce que, n'ayant plus devant eux une barrière de coupables, ils restent plus exposés au jour de la vérité. Mais s'il existe des âmes vulgaires, il en est d'héroïques dans cette assemblée, puisqu'elle dirige les destinées de la terre et qu'elle anéantit toutes les factions.

»Le nombre des coupables n'est pas si grand!«

IX. — Ce discours avait du moins la grandeur de la haine. Robespierre, s'il eût affecté l'hypocrisie dont on l'accusait, pouvait s'effacer et se taire, et laisser à un comité anonyme la responsabilité, l'odieux et le danger de l'acte. Il se présenta seul pour couvrir le comité et pour lutter corps à corps avec la puissante renommée de Danton. Son discours étouffa les murmures et les velléités d'indépendance de la montagne. On sentit la supériorité. On feignit la conviction. Legendre, dont le courage fondait aux interpellations et au coup d'œil menaçant de Robespierre, tremblait à chaque mot que la conclusion de l'orateur ne fût un acte d'accusation contre lui-même. Il se hâta de fléchir celui qu'il venait d'affronter. Il balbutia quelques phrases entrecoupées par l'effroi, et conjura Robespierre de ne pas le croire capable de sacrifier la liberté à un homme. Jamais le cœur ne faillit plus à l'ami et la langue à l'orateur. Legendre s'écroula tout entier de-

vant l'assemblée. La tentative des amis de Danton s'écroula avec Legendre.

Saint-Just parut alors à la tribune. Son assurance et son impassibilité extérieure donnaient à l'arbitraire l'apparence de la justice intrépide. Saint-Just prononça d'une voix grave et monotone, comme une réflexion parlée, le rapport prémédité entre Robespierre et lui sur les conspirations qui assiégeaient la république. Il y joignit la prétendue conspiration de Danton, en ayant soin d'établir une corrélation entre tous les conspirateurs, afin que le royalisme des émigrés, l'anarchisme d'Hébert, la vénalité de Chabot, la corruption de Fabre, le modérantisme d'Hérault de Séchelles reflétassent tous sur Danton. On voyait bien que l'accusateur lui-même ne croyait pas à l'accusation, que Danton n'était dans sa pensée que la victime responsable de tous les maux de la république, et qu'au fond le rapport de Saint-Just se bornait, pour toute preuve, à dire à la convention: Livrez-nous cet homme, car il est le grand suspect de la liberté.

»Citoyens,« dit Saint-Just, »la révolution est dans le peuple et non point dans la renommée de quelques personnages. Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie, il est tellement exclusif qu'il immole tout, sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. Il précipite Manlius; il entraîne Regulus à Carthage, jette un Romain dans un abîme et met Marat au Panthéon.

»Vos comités de salut public et de sûreté générale, pleins de ce sentiment, m'ont chargé de vous demander justice, au nom de la patrie, contre des hommes qui trahissent depuis longtemps la cause populaire.

»Puisse cet exemple être le dernier que vous donnerez de votre inflexibilité envers vous-mêmes!

»Nous avons passé par tous les orages qui accompagnent ordinairement les vastes desseins. Une révolution est une entreprise héroïque dont les auteurs marchent entre le supplice et l'immortalité.«

Passant ensuite en revue tous les partis depuis Mirabeau jusqu'à Chabot, Saint-Just s'écria: »Danton, tu répondras à la justice inévitable, inflexible. Voyons ta conduite passée, et montrons que, depuis le premier jour, complice de tous les atten-

tats, tu fus toujours contraire au parti de la liberté et que tu conspirais avec Mirabeau et Dumouriez, avec Hébert, avec Hérault de Séchelles!

»Danton, tu as servi la tyrannie; tu fus, il est vrai, opposé à La Fayette: mais Mirabeau, d'Orléans, Dumouriez lui furent opposés de même. Oserais-tu nier d'avoir été vendu aux trois hommes les plus violents conspirateurs contre la liberté? Ce fut par la protection de Mirabeau que tu fus nommé administrateur du département de Paris, dans le temps où l'assemblée électorale était décidément royaliste. Tous les amis de Mirabeau se vantaient hautement qu'ils t'avaient fermé la bouche. Aussi, tant qu'a vécu ce personnage affreux, tu es resté muet.

»Dans les premiers éclairs de la révolution, tu montras à la cour un front menaçant; tu parlais contre elle avec véhémence. Mirabeau, qui méditait un changement de dynastie, sentit le prix de ton audace. Il te saisit. Tu t'écartas dès lors des principes sévères, et l'on n'entendit plus parler de toi jusqu'au massacre du Champ-de-Mars. Alors tu appuyas aux Jacobins la motion de Laclos, qui fut un prétexte funeste et payé par la cour pour déployer le drapeau rouge et essayer la tyrannie. Les patriotes qui n'étaient pas initiés dans ce complot avaient combattu inutilement ton opinion sanguinaire. Tu contribuas à rédiger avec Brissot la pétition du Champ-de-Mars, et vous échappâtes à la fureur de La Fayette, qui fit massacrer deux mille patriotes. Brissot erra depuis paisiblement dans Paris, et toi tu fus couler d'heureux jours à Arcis-sur-Aube; si toutefois celui qui a conspiré contre sa patrie pouvait être heureux!

»Le calme de ta retraite à Arcis-sur-Aube se conçoit-il? toi, l'un des auteurs de la pétition! tandis que ceux qui l'avaient signée avaient été les uns chargés de fers, les autres massacrés. Brissot et toi étiez-vous donc des objets de reconnaissance pour la tyrannie, puisque vous n'étiez point pour elle des objets de haine et de terreur?

»Que dirai-je de ton lâche et constant abandon de la cause publique au milieu des crises, où tu prenais toujours le parti de la retraite?

»Mirabeau mort, tu conspiras avec les Lameth et tu les soutins. Tu restas neutre pendant l'assemblée législative, et tu t'es

tu dans la lutte pénible des jacobins avec Brissot et la faction de la Gironde. Tu appuyas d'abord leur opinion sur la guerre. Pressé ensuite par les reproches des meilleurs citoyens, tu déclaras que tu observais les deux partis et tu te renfermas dans le silence.

»Danton, tu eus, après le 10 août, une conférence avec Dumouriez où vous vous jurâtes une amitié à toute épreuve et où vous unîtes votre fortune.

»C'est toi qui, au retour de la Belgique, osas parler des vices et des crimes de Dumouriez avec la même admiration qu'on eût parlé des vertus de Caton.

»Quelle conduite tins-tu dans le comité de défense générale? Tu y recevais les complices de Guadet et de Brissot. Tu disais à Brissot: — Vous avez de l'esprit, mais vous avez des prétentions. — Voilà ton indignation contre les ennemis de la patrie.

»Dans le même temps, tu te déclarais pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils. Tu disais que des maximes sévères feraient trop d'ennemis à la république. Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient comme le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge.

»Tu t'accommodais de tout. Brissot et ses complices sortaient toujours contents d'avec toi. A la tribune, quand ton silence était accusé, tu leur donnais des avis salutaires pour qu'ils dissimulassent davantage. Tu les menaçais sans indignation, mais avec une bonté paternelle; et tu leur donnais plutôt des conseils pour corrompre la liberté, pour se sauver, pour mieux nous tromper, que tu n'en donnais au parti républicain pour les perdre.—*La haine*, disais-tu, *est insupportable à mon cœur*. — Mais n'es-tu pas criminel et responsable de n'avoir point haï les ennemis de la patrie?

»Tu vis avec horreur la révolution du 31 mai.

»Mauvais citoyen, tu as conspiré; faux ami, tu disais, il y a deux jours, du mal de Camille Desmoulins, instrument que tu as perdu, et tu lui prêtais des vices honteux. Méchant homme, tu as comparé l'opinion publique à une femme de mauvaise vie; tu as dit que l'honneur était ridicule, que la gloire et la postérité étaient une sottise. Ces maximes devaient te concilier l'aristo-

cratie. Elles étaient celles de Catilina. Si Fabre est innocent, si d'Orléans, si Dumouriez furent innocents, tu l'es sans doute. J'en ai trop dit. Tu répondras à la justice.«

Passant de Danton à ses complices, Saint-Just les signala en masse à la sévérité de la convention :

»Je suis convaincu, »dit-il, »que cette faction des indulgents est liée à toutes les autres ; qu'elle fut hypocrite dans tous les temps. Elle a tout fait pour détruire la république en amollissant toutes les idées de liberté. . . . . .

»Camille Desmoulins, qui fut d'abord dupe et finit par être complice, fut, comme Philippeaux, un instrument de Fabre et de Danton. Celui-ci raconta, comme une preuve de la bonhomie de Fabre, que, se trouvant chez Desmoulins au moment où il lisait à quelqu'un l'écrit dans lequel il demandait un comité de clémence pour l'aristocratie et appelait la convention la cour de Tibère, Fabre se mit à pleurer. Le crocodile pleure aussi!....

»Toutes les réputations qui se sont écroulées étaient des réputations usurpées. Ceux qui nous reprochent notre sévérité aimeraient mieux que nous fussions injustes. Peu importe que le temps ait conduit des vanités diverses à l'échafaud, au cimetière, au néant, pourvu que la liberté reste ; on apprendra à devenir modeste, on s'élancera vers la solide gloire et le solide bien qui est la probité obscure. . .

»Les jours du crime sont passés. Malheur à ceux qui soutiendraient sa cause! Que tout ce qui fut criminel périsse! On ne fait point des républiques avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible envers tous ceux qui ont trahi. Que les complices se dénoncent en se rangeant du parti des forfaits. Ce que nous avons dit ne sera jamais perdu sur la terre. On peut arracher à la vie les hommes qui, comme nous, ont tout osé pour la vérité, on ne peut point leur arracher leurs cœurs, ni le tombeau hospitalier sous lequel ils se dérobent à l'esclavage et à la honte de voir triompher les méchants. . .

»Voici le projet de décret :

»La convention nationale, après avoir entendu le rapport de sûreté générale et de salut public, décrète d'accusation Camille *Desmoulins*, Hérault, Danton, Philippeaux, Lacroix, prévenus *de complicité* avec d'Orléans et Dumouriez, avec Fabre d'Églan-

tine et les ennemis de la république; d'avoir trempé dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie, à détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. En conséquence, elle ordonne leur mise en jugement avec Fabre d'Églantine.«

X. — Pas une voix ne s'éleva contre ces conclusions. Le vote fut aussi unanime que l'effroi. La renommée, la liberté, la vie et la mort des représentants furent livrées d'acclamation au comité de salut public.

Fouquier-Tinville fut appelé au comité et chargé de traduire promptement les dantonistes au tribunal révolutionnaire. Souple et tranchant comme la lame dans la main, Fouquier n'eut qu'à rédiger en acte d'accusation le rapport de Saint-Just.

Danton cependant se calmait dans sa prison et feignait le désintéressement de son propre sort. Il plaisantait à travers les grilles avec les autres prisonniers. Il faisait, en termes grotesques, le portrait des membres du comité. »La république les écrasera,« disait-il. »Si je pouvais laisser mes jambes au paralytique Couthon et ma virilité à l'impuissant Robespierre, cela pourrait encore marcher quelque temps. Quant à moi,« ajoutait-il, »je ne regrette pas le pouvoir; car, dans les révolutions, la victoire reste aux plus scélérats.«

On voyait à ces paroles que les révolutions n'avaient jamais été pour lui que des luttes d'ambition et non des triomphes d'idées.

D'autres fois il faisait des retours philosophiques sur les agitations de sa vie et sur l'inanité de l'ambition: »Il vaudrait mieux,« disait-il, »être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes!« Revenant avec complaisance sur les jours heureux de sa dernière retraite à Arcis-sur-Aube, il parlait des spectacles et des loisirs des champs, de la sérénité que le contact de la nature répand dans le cœur de l'homme, de la félicité domestique, de l'amour brûlant dans son cœur pour une femme qui lui faisait oublier jusqu'à la patrie! Il s'attendrissait sur la captivité de tant de mères, d'épouses, d'innocentes jeunes filles enfermées au Luxembourg. Il feignait d'avoir ignoré cet abus et cet excès de l'ombrageux pouvoir de la convention. »Quoi!« dit une de ces *prisonnières* à Lacroix qui se promenait avec Dan-

ton, »vous ne saviez pas que des milliers de détenues peuplaient les prisons, vous n'avez jamais rencontré ces charretées de condamnées allant au supplice? — Non,« dit Lacroix, »je ne me suis jamais rencontré sur leur chemin; je n'ai jamais vu couler ce sang, il m'eût fait horreur. Danton et moi nous voulions une république sans ilotes.«

XI. — Ainsi se passèrent les jours qui précédèrent le procès. Danton était respecté. On plaignait Lacroix, Bazire, Camille Desmoulins. Hérault de Séchelles avait la sérénité d'un juste qui a pesé sa vie et sa mort et qui se glorifie du martyre pour la liberté. Jeune, riche, éloquent, aristocrate de naissance, un des plus beaux parmi les hommes de son temps, Hérault de Séchelles laissait cependant après lui un amour qui devait ajouter au déchirement de son âme. Pendant sa mission en Savoie, il s'était attaché à une jeune femme d'une grande naissance et d'une rare beauté. Elle avait été pour Hérault de Séchelles à Chambéry ce que Thérésa Cabarrus était pour Tallien à Bordeaux. Elle languissait et pleurait maintenant aux portes de la prison, sans pouvoir fléchir Robespierre.

Fabre d'Églantine, consolé quelquefois par les visites de sa femme, était consumé par la maladie.

Chabot, seul, abandonné de tous, couvert de ridicule et de mépris par les autres détenus, ne pouvait supporter ce supplice d'infamie. Il n'avait pas même la gloire qu'il avait tant ambitionnée dans la mort. Il mourait sous les huées. Il se procura du poison. Il le but. Il ne put supporter les douleurs de l'agonie. Il appela par ses gémissements les gardiens dans son cachot. On le rappela à la vie pour le conserver au supplice.

XII. — Camille Desmoulins inspirait le sentiment de compassion qu'on éprouve pour la faiblesse. Léger et capricieux même dans ses colères, le sourire avait été toujours près de l'imprécation sur ses lèvres. Les haines qu'il avait inspirées étaient légères comme lui. Elles ne résistaient pas à ses larmes. Il ne cessait d'en répandre, en invoquant tout haut le nom de sa femme, la belle Lucile. Cette jeune femme, désespérée, privée en cinq jours de son père et de son mari, rôdait sans cesse autour du *Luxembourg*, pour apercevoir Camille ou pour être aperçue de *loin par lui*. Les gestes étaient leur seul moyen d'entretien à

travers l'espace. Leur séparation avait été aussi déchirante qu'imprévue.

Lucile était fille de madame Duplessis, une des plus belles personnes de son temps, et de M. Duplessis, ancien commis des finances, zélé patriote. Un long attachement, une pénible attente de plusieurs années avaient précédé l'union des jeunes époux. Ce jardin du Luxembourg, où pleuraient maintenant les deux amants, avait été précisément le site de leur première rencontre, de leurs entrevues et de leurs amours. Brissot, Danton et Robespierre, familiers alors de la maison Duplessis, avaient signé comme témoins et comme amis le contrat de mariage. De ces hommes, séparés maintenant par les factions et par l'échafaud, l'un était l'occasion, l'autre l'instrument des malheurs et du veuvage prochain de la jeune épouse.

La nuit du 30 au 31 mars, au moment où il reposait dans les bras de sa femme, le bruit d'une crosse de fusil, résonnant sur le seuil de sa porte, éveille en sursaut Camille Desmoulins. »On vient m'arrêter!« s'écrie-t-il. Il échappe aux embrassements de sa femme et va ouvrir aux soldats. On lui présente l'ordre; il le lit, le froisse avec colère dans ses doigts: »Voilà donc la récompense de la première voix de la révolution!« s'écrie-t-il. Il presse sa femme une dernière fois sur son cœur, il embrasse son enfant endormi dans son berceau, et suit ses gardes au Luxembourg. Il ne savait rien encore ni de son crime ni de ses complices. Jeté au milieu de la nuit dans un cachot, il entend, à travers les fentes du mur, la voix connue d'un homme qui poussait de douloureux gémissements. »Est-ce toi, Fabre?« lui crie-t-il. — »Oui,« lui répond le malade; »mais est-ce bien toi, Camille? Toi ici! toi, l'ami de Danton et de Robespierre! La contre-révolution est-elle donc accomplie?« Fabre d'Églantine et Camille Desmoulins s'entretinrent jusqu'au jour sans pouvoir deviner l'énigme de leur situation. L'âme molle du pamphlétaire n'était pas de trempe à supporter sans se briser les secousses tragiques des révolutions. Au lieu de se roidir il s'attendrissait. Il laissait trop d'amour et trop de félicité derrière lui pour ne pas rejeter ses regards vers la vie. Sa femme ne pouvait croire à une séparation éternelle. »Hélas!« s'écriait-elle devant ceux, qui voulaient la *consoler*, »je pleure comme une femme parce

qu'il souffre, parce qu'ils le laissent manquer de tout, parce qu'il ne nous voit pas; mais j'aurai le courage d'un homme, je le sauverai. Pourquoi m'ont-ils laissée libre, moi? Croient-ils que je n'oserai élever la voix? Ont-ils compté sur mon silence? J'irai aux Jacobins, j'irai chez Robespierre. Il fut notre hôte, notre ami, le confident de nos sentiments républicains. Sa main a uni nos deux mains! Il nous servit de père, il ne peut être notre assassin!«

Quand elle apprit que Danton était emprisonné avec son mari, elle courut, tout en pleurs, chez madame Danton. Madame Danton, âgée alors de dix-sept ans, portait dans son sein un premier fruit de son mariage, qu'elle mit au jour un mois après la mort de son mari. Lucile Desmoulins se précipita dans les bras de sa jeune amie et la conjura de venir avec elle chez Robespierre, pour se jeter ensemble à ses pieds et lui arracher la vie de leurs époux. Madame Danton confondit ses larmes avec celles de Lucile, mais elle se refusa à toute démarche qui pourrait avilir en elle le nom qu'elle portait. »Je suivrai Danton à l'échafaud,« dit-elle, »mais je n'humilierai pas sa mémoire devant son ennemi. S'il devait la vie au pardon de Robespierre, il ne me pardonnerait ni dans ce monde ni dans l'autre. Il m'a légué en partant son honneur, je dois le lui rapporter intact.« Lucile, désespérée, courut seule à la porte du comité de salut public. Elle fut repoussée. Trouvant Robespierre inaccessible, elle lui écrivit. Voici sa lettre:

»Est-ce bien toi qui nous accuses de projets de trahison envers la patrie, toi qui as déjà tant profité des efforts que nous avons faits uniquement pour elle? Camille a vu naître ton orgueil, et il a pressenti la marche que tu voulais suivre; mais il s'est rappelé votre ancienne amitié, et il a reculé devant l'idée d'accuser un ami, un compagnon de ses travaux. Cette main qui a pressé la tienne a quitté la plume avant le temps, lorsqu'elle ne pouvait plus la tenir pour tracer ton éloge; et toi tu l'envoies à la mort! Tu as donc compris son silence? Il doit t'en remercier.

»Mais, Robespierre, pourras-tu bien accomplir les funestes *projets que* t'ont inspirés sans doute les âmes viles qui t'entourent? *As-tu* oublié ces liaisons que Camille ne se rappelle jamais

sans attendrissement, toi qui fis des vœux pour notre union, qui joignis nos mains dans les tiennes, toi qui as souri à mon fils et que ses mains enfantines ont caressé tant de fois? Pourras-tu donc rejeter ma prière, mépriser mes larmes, fouler aux pieds la justice? Car, tu le sais toi-même, nous ne méritons pas le sort qu'on nous prépare, et tu peux le changer. S'il nous frappe, c'est que tu l'auras ordonné. Mais quel est donc le crime de mon Camille? Je n'ai pas sa plume pour le défendre. Mais la voix des bons citoyens et ton cœur, s'il est sensible, seront pour moi. Crois-tu que l'on prendra confiance en toi en te voyant immoler tes amis? Crois-tu que l'on bénira celui qui ne se soucie ni des larmes de la veuve, ni de la mort de l'orphelin? Si j'étais la femme de Saint-Just, je lui dirais: La cause de Camille est la tienne, celle de tous les amis de Robespierre. Le pauvre Camille, dans la simplicité de son cœur, qu'il était loin de se douter du sort qui l'attend aujourd'hui! Il croyait travailler à ta gloire en te signalant ce qui manque encore à notre république. On l'a sans doute calomnié près de toi, Robespierre; car tu ne saurais le croire coupable. Songe qu'il ne t'a jamais demandé la mort de personne! qu'il n'a jamais voulu nuire par ta puissance, et que tu étais son plus ancien, son meilleur ami! Et tu vas nous tuer tous deux! Car le frapper, lui, c'est me tuer, moi!... «

Elle n'acheva pas. La lettre, confiée à sa mère, ne parvint pas à Robespierre.

XIII. — Camille Desmoulins avait obtenu, de son côté, de la complaisance d'un visiteur des prisons, les moyens rares et secrets de communiquer avec sa femme.

Il écrivit cette lettre entre deux interrogatoires:

»Ma destinée ramène dans ma prison mes yeux sur ce jardin où je passai huit années de ma vie à te voir; un coin de vue sur le Luxembourg me rappelle une foule de souvenirs de nos amours. Je suis au secret, mais jamais je n'ai été, par la pensée, par l'imagination, presque par le toucher, plus près de toi, de ta mère, de mon petit Horace. Je ne t'écris ce premier billet que pour te demander des choses de première nécessité; mais je vais passer tout le temps de ma prison à t'écrire, car je n'ai pas besoin de prendre ma plume pour autre chose et pour ma défense. Ma justification est tout entière dans mes huit volumes

républicains. C'est un bon oreiller sur lequel ma conscience s'endort dans l'attente du tribunal et de la postérité. Je me jette à tes genoux, j'étends les bras pour t'embrasser, je ne trouve plus... (Ici on remarque la trace d'une larme). Envoie-moi le verre où il y a un *C.* et un *D.*, nos deux noms; un livre que j'ai acheté il y a quelques jours, et dans lequel il y a des pages en blanc mises exprès pour recevoir des notes. Ce livre roule sur l'immortalité de l'âme. J'ai besoin de me persuader qu'il y a un Dieu plus juste que les hommes, et que je ne puis manquer de te revoir. Ne t'affecte pas trop de mes idées, ma chère amie, je ne désespère pas encore des hommes. Oui, ma bien-aimée, nous pourrons nous revoir dans le jardin du Luxembourg. Mais envoie-moi ce livre. Adieu, Lucile! adieu, Horace (c'était son fils)! je ne puis pas vous embrasser, mais aux larmes que je verse il me semble vous tenir encore contre mon sein ..... « (Ici se trouve la trace d'une seconde larme.)

»TON CAMILLE.«

Une heure après, le prisonnier reprenait la plume:

»Le Ciel a eu pitié de mon innocence, »écrivait-il à sa femme: »il m'a envoyé dans le sommeil un songe où je vous ai vus tous. Envoie-moi de tes cheveux et ton portrait, oh! je t'en prie; car je pense uniquement à toi et jamais à l'affaire qui m'a amené ici et que je ne puis deviner.«

Cependant le comité, vainqueur à la convention par la voix de Robespierre et de Saint-Just, s'étonnait de la popularité inquiétante qui suivait Danton dans les fers. Il voulait surprendre le peuple par la grandeur de la victime et par la promptitude du coup. On transporta la nuit les accusés à la Conciergerie. Danton, en entrant sous ce portique de l'échafaud, sentit s'abattre son ostentation d'insouciance. Son visage devint sombre comme le séjour. Par un hasard ou par une dérision, on assigna aux dantonistes pour cachot le cachot des Girondins. C'était à la fois une vengeance et une prophétie. Danton y reconnut le doigt d'une justice divine que ses malheurs commençaient à lui dévoiler. »C'est à pareil jour,« s'écria-t-il en y entrant, »que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. Mon but était de prévenir un nouveau septembre et non de déchaîner ce fléau sur l'humanité.«

XIV. — Le procès s'ouvrit. Tous les jurés, choisis par Fouquier-Tinville et présidés par Hermann, étaient des visages connus des accusés. Fouquier-Tinville lui-même, parent de Camille Desmoulins, devait au crédit de ce jeune patron son emploi d'accusateur public. Mais l'œil du comité planait sur tous ces hommes et plongeait dans toutes ces consciences. On n'attendait pas d'eux la justice, mais la mort.

Cependant le peuple, qui adorait encore Danton, assiégeait le palais de justice. La foule débordait jusque sur les quais environnants pour assister au triomphe du grand patriote. Danton parut avec une dignité un peu théâtrale devant les juges. Le président lui ayant demandé son nom, son âge, sa demeure: »Je suis Danton,« répondit-il, »assez connu dans la révolution. J'ai trente-cinq ans. Ma demeure sera bientôt le néant, et mon nom vivra dans le panthéon de l'histoire.«

— »Et moi,« dit Camille Desmoulins, »j'ai trente-trois ans, l'âge fatal aux révolutionnaires, l'âge du sans-culotte Jésus quand il mourut.«

Fouquier ayant fait asseoir sur les mêmes bancs Chabot, Fabre d'Eglantine et les intrigants leurs complices, Danton et ses amis se levèrent et s'écartèrent, indignés qu'on les confondît dans un même procès avec des hommes notés d'infamie. On commença par ceux-ci. Fabre d'Églantine se défendit avec l'habileté d'un homme consommé dans l'art de colorer la parole. Le témoignage de Cambon, probité antique, ne laissa au un doute sur le fait qu'on imputait à ces accusés d'avoir dénaturé ou falsifié un décret de finances. Le jeune et infortuné Bazire n'avait d'autre tort que son amitié pour Chabot, et le silence qu'il avait gardé pour ne pas perdre son ami. Confident involontaire, Bazire mourut pour n'avoir pas consenti à se faire délateur.

XV. — Hérault de Séchelles fut interrogé avant Danton. Il répondit en homme qui méprise la vie autant que l'accusation, et qui accepte le jugement de l'avenir. Hermann appela ensuite Danton. Il lui reprocha ses liaisons avec Dumouriez et ses complicités occultes pour rétablir la royauté en corrompant l'armée et en l'entraînant contre Paris. Danton se levant avec une indignation feinte: »Les lâches qui me calomnient,« répondit-il en donnant à sa voix un éclat qui la portait en intention jus-

qu'au comité de salut public, »oseraient-ils m'attaquer en face? Qu'ils se montrent, et bientôt je les couvrirai eux-mêmes de l'ignominie qui les caractérise! Au reste,« poursuivit-il avec un désordre et une précipitation de paroles qui attestaient le bouillonnement de ses idées, »je l'ai dit, je le répète: mon domicile est bientôt dans le néant et mon nom au Panthéon. Ma tête est là; elle répond de tout..... La vie m'est à charge, il me tarde d'en être délivré!... Les hommes de ma trempe sont impayables..... C'est sur leur front qu'est imprimé en caractères ineffaçables le sceau de la liberté, le génie républicain... Et c'est moi qu'on accuse d'avoir rampé au pied des cours! d'avoir conspiré avec Mirabeau, avec Dumouriez! Saint-Just, tu répondras des calomnies lancées contre le meilleur ami du peuple. En lisant cette liste d'horreurs, je sens toute mon existence frémir!« Ces phrases évidemment préparées et retrouvées en lambeaux décousus dans une mémoire et dans une conscience troublées révélaient plus d'orgueil que d'innocence. Le président fit observer à l'accusé que Marat, accusé comme lui, s'était défendu autrement, et avait réfuté par des preuves froidement discutées l'accusation.

— »Eh bien! « reprit Danton, »je vais donc descendre à ma justification.« Puis, échappant aussitôt par de nouvelles explosions à sa défense raisonnée: »Moi,« s'écria-t-il, »vendu à Mirabeau, à d'Orléans, à Dumouriez!... mais tout le monde sait que j'ai combattu Mirabeau, que j'ai défendu Marat! Ne me suis-je pas montré lorsqu'on voulait nous soustraire le tyran en l'enlevant pour le mener à Saint-Cloud? N'ai-je point fait afficher aux Cordeliers la nécessité de s'engager?... J'ai toute la plénitude de ma tête lorsque je provoque mes accusateurs, lorsque je demande à me mesurer avec eux! Qu'on me les produise, et je les replonge dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir! Vils imposteurs, paraissez et je vais vous arracher le masque qui vous dérobe à la vindicte publique!...« Le président le rappela encore à la décence et à la modestie de l'accusé. — »Un accusé comme moi,« répliqua Danton, »qui connaît les mots et les choses, répond devant le jury, mais ne lui parle pas. On m'accuse de m'être retiré à Arcis-sur-Aube. Je réponds que j'ai déclaré à cette époque que le peuple français serait victorieux ou

que je ne serais plus! Il me faut, ai-je ajouté, des lauriers ou la mort! Où sont donc les hommes de qui Danton a emprunté de l'énergie? Depuis deux jours le tribunal connaît Danton. Demain j'espère m'endormir dans le sein de la gloire!... Pétion,« reprit-il aussitôt comme un homme qui s'égare et qui revient sur ses pas, »Pétion sortant de la commune vint aux Cordeliers. Il nous dit que le tocsin devait sonner à minuit, et que le lendemain devait être le tombeau de la tyrannie. On m'a déposé, quand j'étais ministre, cinquante millions, je l'avoue. J'offre d'en rendre un fidèle compte. C'était pour donner de l'impulsion à la révolution. Il est vrai que Dumouriez a essayé de me ranger de son parti, qu'il chercha à flatter mon ambition en me proposant le ministère; mais je lui déclarai ne vouloir occuper de pareille place qu'au bruit du canon. On me parle aussi de Westermann, mais je n'ai jamais rien eu de commun avec lui. Je sais qu'à la journée du 10 août Westermann sortit des Tuileries tout couvert du sang des royalistes, et moi je disais qu'avec dix-sept mille hommes disposés comme j'en aurais donné le plan, on aurait pu sauver la patrie...«

Les paroles de Danton se pressaient si confusément sur ses lèvres, qu'elles paraissaient l'étouffer sous la masse et sous l'incohérence de ses idées. La véritable éloquence d'un accusé, le sang-froid de la vérité et l'accent de la conscience, lui manquaient. Il cherchait à y suppléer par le mouvement et par le bruit; il s'élevait jusqu'à la fièvre, jamais jusqu'à la véritable indignation. Les mouvements convulsifs de son visage, sa parole saccadée, son geste théâtral, l'écume qui tachait ses lèvres, le souffle qui manquait à sa respiration attestaient l'impuissance où il était de parler plus longtemps. Les juges, épouvantés ou attendris, lui témoignèrent quelque intérêt, et lui dirent qu'il avait besoin de repos. Il se tut.

On passa à Camille Desmoulins, accusé d'avoir persiflé la justice du peuple en la comparant aux crimes des tyrans. »Je n'ai pu,« dit-il, »me défendre qu'avec une arme bien affilée contre mes ennemis, et j'ai prouvé plus d'une fois le dévouement de toute ma vie à la révolution.«

Lacroix interrogé sur sa mission en Belgique et sur la disparition d'une voiture qui contenait 400,000 livres d'objets précieux

„Nous avions," dit-il, „Danton et moi, acheté du linge pour l'usage des représentants du peuple. Nous avions une voiture d'argenterie qui a été pillée dans un village." Il revendiqua la part principale dans la journée du 31 mai.

Philippeaux démontra son innocence avec la force et la dignité d'un homme pur. „Il vous est permis de me faire périr," dit-il, „mais je vous défends de m'outrager." Westermann répondit en soldat qui ne dispute pas sa vie, mais qui veut préserver son honneur.

XVI. — Le lendemain, les débats furent repris. Camille Desmoulins avait écrit la veille à sa femme une dernière lettre. C'était le testament de son cœur, qui se donnait à l'amour avant de s'éteindre sous la main du bourreau. Voici cette lettre:

„Duodi, germinal, cinq heures du matin.

„Le sommeil bienfaisant à suspendu mes maux. On est libre quand on dort. On n'a point le sentiment de sa captivité. Le Ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour, ta mère, Horace, tous!... Je me suis retrouvé dans mon cachot. Il faisait un peu de jour. Ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ta mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi ont vaincu toute ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau: Lucile! Lucile! ô ma chère Lucile! où es-tu?" (Ici on remarque la trace d'une larme.)

„Hier au soir, j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu dans le jardin ta mère. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux; j'ai joint les mains comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé, ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elles s'asseye un peu plus près *avec toi afin* que je vous voie mieux. Il n'y a pas de danger, à ce *qu'il me* semble. Mais surtout, je t'en conjure par nos amours *éternelles,* envoie-moi ton portrait; que ton peintre ait compassion de moi qui ne souffre que pour avoir eu trop de compassion

des autres; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement que celui où je recevrai ce portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux, que je les mette contre mon cœur. Ma chère Lucile! me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le citoyen qui t'a porté ma lettre fut revenu: — Eh bien! vous l'avez vue? lui dis-je, et je me surprenais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne, quelque chose de ta présence, quelque chose de toi. C'est une âme charitable puisqu'il t'a remis ma lettre sans retard. Je le verrai, à ce qu'il paraît, deux fois par jour, le matin et le soir. Ce messager de mes douleurs me devient aussi cher que l'aurait été autrefois le messager de mes plaisirs.

»J'ai découvert une fente dans mon appartement, j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu gémir; j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait; il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit: — O mon Dieu! s'est-il écrié à ce nom en retombant sur le lit d'où il s'était levé; et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Églantine. — Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit, mais toi ici! La contre-révolution est donc faite?

»Nous n'osons cependant nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation, et que, si on venait à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserrés plus étroitement: car il a une chambre à feu, et la mienne serait assez belle si un cachot pouvait l'être. Mais tu n'imagines pas ce que c'est que d'être au secret sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal! C'est vivre et être mort tout ensemble; c'est n'exister que pour sentir qu'on est dans un cercueil! Et c'est Robespierre qui a signé l'ordre de mon emprisonnement! Et c'est la république, après tout ce que j'ai fait pour elle! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices! Moi qui me suis dévoué depuis cinq ans à tant de haines et de périls pour la république, moi qui ai conservé ma *pauvreté au milieu de la révolution*, moi qui n'ai de *pardon à demander qu'à* toi seule au monde, et à qui tu l'as ac*cordé parce que tu sais* que mon cœur, malgré ses faibless

n'est pas indigne de toi; c'est moi que des hommes qui se disaient mes amis, qui se disent républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme si j'étais un conspirateur! Socrate but la ciguë, mais au moins il voyait dans sa prison ses amis et sa femme.

»Combien il est plus dur d'être séparé de toi! Le plus grand criminel serait trop puni s'il était arraché à une Lucile autrement que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation. On m'appelle....

»Dans ce moment, les commissaires du tribunal révolutionnaire viennent m'interroger... Il ne me fut fait que cette question: Si j'avais conspiré contre la république? Quelle dérision! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur! Je vois le sort qui m'attend. Adieu, Lucile, dis adieu à mon père. Mes derniers moments ne te déshonoreront point. Je meurs à trente-quatre ans. Je vois bien que la puissance enivre presque tous les hommes, que tous disent comme Denys de Syracuse: La tyrannie est une belle épitaphe! Mais console-toi, l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse: c'est celle des Brutus et des Caton les tyrannicides. O ma chère Lucile! j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse et pour composer avec ta mère, mon père et quelques personnes selon notre cœur, un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. Je ne me dissimule point que je meurs victime de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire mourir avec lui et Philippeaux. Pardon, ma chère amie, ma véritable vie, que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés! je m'occupe de ma mémoire, je devrais bien plutôt m'occuper de te la faire oublier, ma Lucile! Je t'en conjure, ne m'appelle point par tes cris; ils me déchireraient au fond du tombeau. Vis pour notre enfant! Parle-lui de moi; tu lui diras, ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé! Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité; et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile! Sensible comme je l'étais, la mort qui me délivre de la vue de tant de crimes est-

elle un si grand malheur? Adieu, ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre! Adieu, Lucile! ma Lucile! ma chère Lucile! Adieu, Horace, Annette, Adèle! Adieu, mon père! Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile! je la vois ma bien-aimée! ma Lucile! Mes mains liées t'embrassent, et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants.«

XVII. — Danton, rassuré par l'intérêt que le peuple lui témoignait, ressembla moins à un accusé qu'à un factieux qui jette à la foule le signal de l'insurrection. Les fenêtres du tribunal étaient ouvertes. Danton entendait le murmure sourd de la multitude autour des murs. Il parlait d'un accent à être entendu hors de l'enceinte. Il poussait, par moments, de tels rugissements, que sa voix parvenait au-delà de la Seine, jusqu'aux curieux qui encombraient le quai de la Ferraille. Les mots qu'il prononçait circulaient de bouche en bouche dans les groupes. »Peuple!« s'écriait Danton au public qui murmurait autour de lui, »taisez-vous! vous me jugerez quand j'aurai tout dit. Ma voix ne doit pas seulement être entendue de vous, mais de toute la France!« Le tocsin de l'insurrection semblait battre dans sa poitrine, son geste écrasait les juges, les jurés, l'auditoire; la sonnette du président Hermann ne cessait de s'agiter pour imposer le silence. »N'entends-tu pas la sonnette?« lui dit-il une fois. »Président,« lui répondit Danton, »la voix d'un homme qui défend sa vie doit vaincre le bruit de ta sonnette.«

A travers une lucarne de l'imprimerie du tribunal qui ouvrait sur le lieu des séances, plusieurs membres des comités assistaient invisibles à ce drame. Hermann et Fouquier-Tinville paraissaient déconcertés. La faveur publique revenait à Danton. Il le sentait et redoublait d'insolence. Les membres du comité firent signe au président de clore ce dangereux dialogue entre lui et les accusés. Le président refusa la parole à Camille Desmoulins, qui se levait pour lire la défense qu'il avait préparée. Camille indigné se rassit; et déchirant l'écrit qu'il tenait à la main, il en jeta les morceaux sur le parquet. Mais bientôt, comme s'il se fût ravisé, il les ramassa; et les roulant en boulettes de papier entre ses doigts, il se mit à les lancer à la tête de Fouquier-Tinville. Danton se baissa et en fit autant: non, comme on l'a cru jusqu'ici, par un jeu cynique et puéril, indigne de l'homme et du moment, mais

par le geste significatif et tragique d'un accusé que l'on désarme des moyens de prouver son innocence, et qui jette, dans un accès d'indignation, avec les débris déchirés de sa défense, son sang et celui de ses coaccusés au visage de ses juges, comme une vengeance ou comme une malédiction.

Ces fragments de la défense de Camille Desmoulins, recueillis après la séance sur le parquet du tribunal par un des amis de Danton, furent remis à madame Duplessis, belle-mère de Camille Desmoulins, et recomposés dans leur entier par cette femme pour crier vengeance ou compassion à la postérité.

On ramena les accusés dans leur cachot. Le comité de salut public alarmé n'osait ni supporter un plus long procès, ni l'interrompre. La loi exigeait que les débats durassent au moins trois jours. La séance du lendemain pouvait être l'acquittement et le triomphe des dantonistes. Une circonstance fatale servit l'impatience du comité.

Les détenus du Luxembourg, pleins de confiance dans la popularité de Danton, résolurent de profiter de l'émotion causée par son procès pour conspirer un mouvement dans le peuple, abattre la tyrannie et échapper à la mort. Une conférence nocturne eut lieu, dans la chambre du général Dillon, entre Chaumette et quelques-uns des principaux prisonniers. Ils s'étaient concertés avec quelques hommes du dehors. La femme de Camille Desmoulins devait se jeter au milieu du peuple, soulever la multitude par sa beauté, par sa douleur et par sa voix, et l'entraîner contre la convention. Antonelle, ancien président du tribunal révolutionnaire, était informé du complot.

Un prisonnier nommé Laflotte le révéla; Saint-Just se hâta de convoquer la convention. Billaud-Varennes lut la lettre de Laflotte; la convention décréta que tout prévenu de conspiration qui aurait insulté à la justice nationale serait mis à l'instant hors des débats et privé de son droit de défense. Valadier, Amar et Vouland, membres des comités, courent à l'instant porter à Fouquier-Tinville le décret ou plutôt l'arrêt de mort des accusés. Fouquier lit ce décret devant les juges. Danton se lève : »Je prends à témoin l'auditoire que nous n'avons pas insulté le tribunal.« L'auditoire confirme par ses applaudissements l'assertion de Danton. La foule indignée s'agite et se presse comme pour

enlever les accusés. Si la femme de Camille Desmoulins n'eût pas été arrêté dans la nuit, si elle eût donné par sa présence une voix et une passion de plus à ce tumulte, les accusés étaient sauvés et le comité vaincu.

Mais tout se calma faute d'impulsion. Danton essaya en vain de protester encore. »Un jour,« s'écria-t-il, »un jour la vérité sera connue; je vois de grands malheurs fondre sur la France. Voilà la dictature! « Puis, apercevant au fond d'un couloir Amar et Vouland, deux affidés de Robespierre, qui épiaient la scène: »Voyez,« dit-il en les montrant du poing, »voyez ces lâches assassins; ils ne nous quitteront qu'à la mort. — Les scélérats,« s'écria Camille Desmoulins, »non contents de m'égorger, moi, ils veulent encore égorger ma femme! «

Le tribunal leva la séance. Le lendemain, les jours étant écoulés, on déclara les débats fermés. Camille Desmoulins, se cramponnant à son banc, ne put être emporté que de vive force.

Les jurés se rassemblent. Ils délibèrent longtemps. Ils communiquent pendant la délibération avec les ennemis des accusés. Une anxiété terrible pesait sur leur conscience. Aucun d'eux ne croyait au crime de Danton; tous croyaient à ses vices et à sa puissance. La majorité semblait indécise. Des colloques sinistres s'établissaient entre eux pour s'arracher les uns aux autres la vie ou la mort de ces hommes. Souberbielle, ancien ami des accusés, hésitait entre tous. Il aimait Danton: il craignait Robespierre; il adorait par-dessus tout la république. Dans l'agitation de ses pensées, il se promenait à pas interrompus dans un corridor qui précédait la salle des délibérations. Un des collègues de Souberbielle, Topino-Lebrun, l'aborde. »Eh bien, Souberbielle,« lui dit Lebrun, »que fais-tu là? — Je médite sur l'acte terrible qu'on veut obtenir de nous,« répond Souberbielle. »Et moi, j'ai médité,« reprend le juré. »Qu'as-tu décidé? « lui demande Souberbielle. »Je me suis dit,« réplique le juré: »Ceci n'est pas un procès, c'est une mesure. Les circonstances nous ont portés à une de ces hauteurs où la justice s'évanouit pour ne plus laisser dominer que la politique. Nous ne sommes plus des jurés, nous sommes des hommes d'État. — Mais,« dit Souberbielle, »y a-t-il deux justices? Une pour le vulgaire des hommes, une autre pour les hommes supérieurs? Et l'innocen

en bas deviendrait-elle crime en haut? — Bah! « dit le juré, » il ne s'agit pas de ces arguties, mais de bons-sens et de patriotisme. Nous sommes où nous sommes. La république est à une de ces extrémités où le jugement n'est pas une justice, mais un choix. Danton et Robespierre ne peuvent plus s'accorder. Il faut pour sauver la patrie que l'un des deux périsse! Eh bien, interroge-toi en bon patriote et réponds-toi en conscience : lequel crois-tu le plus indispensable en ce moment à la république, de Robespierre ou de Danton? — Robespierre! « répond sans hésiter Souberbielle. » Eh bien, tu as jugé,« reprend Topino-Lebrun, et il s'éloigne.

XVIII. — Rentrés dans leur cachot pour attendre l'heure du supplice, les condamnés dépouillèrent les rôles d'apparat qu'ils avaient pris en public et se dévoilèrent devant la mort. Hérault de Séchelles fut impassible comme ces Romains dont il avait l'image dans le cœur. Élève de Jean-Jacques Rousseau, il tira de sa poche un volume de ce philosophe, en lut quelques pages, et se félicita de sortir d'un monde dont il avait combattu les préjugés et les superstitions pour y faire prévaloir la nature et la raison : » O mon maître,« s'écria-t-il en fermant le livre, » tu as souffert pour la vérité et je vais mourir pour elle. Tu as le génie, j'ai le martyre; tu es un plus grand homme, mais lequel est le plus philosophe de nous deux? « C'était la même pensée que le jeune représentant du peuple avait fait graver en quelques vers, au-dessus de la porte de la petite maison habitée par Jean-Jacques Rousseau et par madame de Warens, dans le vallon des Charmettes, auprès de Chambéry, et qu'on y lit encore.

Cette image de la nature, de la solitude et de l'amour se présentait la dernière à l'esprit d'Hérault de Séchelles au moment de quitter la vie. Aucune larme n'amollit sa constance, aucune affectation de fermeté ne la roidit.

Westermann était intrépide. Philippeaux souriait comme une conscience qui se confie à ses bonnes actions. Camille Desmoulins voulut lire Young et Hervey, ces deux poëtes de l'agonie: » Tu veux donc mourir deux fois! « lui dit en plaisantant Westermann. Mais le livre tombait, à chaque instant, des mains de Camille. Il revenait sans cesse à l'image de sa femme adorée et

captive, de son enfant orphelin, de sa belle-mère abandonnée: »O ma Lucile! ô mon Horace!« s'écriait-il en fondant en larmes, »que vont-ils devenir!«

Danton simulait l'insouciance; il lançait des mots après lui, pour se survivre, comme des médailles à son effigie jetées des bords de la tombe à la postérité: »Ils croient pouvoir se passer de moi,« dit-il, »ils se trompent. J'étais l'homme d'État de l'Europe. Ils ne se doutent pas du vide que laisse cette tête,« disait-il en pressant ses joues dans les deux paumes de ses larges mains. »Quant à moi, je m'en ris,« ajoutait-il en termes cyniques. »J'ai bien joui de mon moment d'existence; j'ai bien fait du bruit sur la terre; j'ai bien savouré ma vie; allons dormir!« Et il faisait de la tête et du bras le geste d'un homme qui va reposer son front sur l'orciller.

XIX. — A quatre heures les valets du bourreau vinrent lier les mains des condamnés et couper leurs cheveux. Ils s'y prêtèrent sans résistance et en assaisonnant de sarcasmes la toilette funèbre: »C'est bien bon pour ces imbéciles qui vont nous regarder dans la rue,« dit Danton. »Nous paraîtrons autrement devant la postérité.« Il ne montra d'autre culte que celui de la renommée, et ne parut désirer de survivre que dans sa mémoire. Son immortalité, c'était le bruit de son nom.

Camille Desmoulins ne pouvait croire que Robespierre laissât exécuter un homme comme lui. Il espéra jusqu'au dernier moment dans un retour de l'amitié. Il n'avait parlé de lui qu'avec ménagement et respect depuis son emprisonnement. Il ne lui avait adressé que des plaintes, aucune de ces injures sur lesquelles l'orgueil ne revient pas. Quand les exécuteurs voulurent saisir Camille pour le lier comme les autres, il lutta en désespéré contre ces préparatifs qui ne lui laissaient plus de doute sur la mort. Ses imprécations et ses fureurs firent ressembler un moment le cachot à une boucherie. Il fallut l'abattre pour l'enchaîner et pour lui couper les cheveux. Dompté et lié, il supplia Danton de lui mettre dans la main une boucle de la chevelure de Lucile, qu'il portait sous ses habits, afin de presser quelque chose d'elle en mourant. Danton lui rendit ce pieux office et se laissa lier sans résistance.

Une seule charrette contenait les quatorze condamnés. L

peuple se montrait Danton. Il se respectait lui-même dans sa victime. Quelque chose faisait ressembler ce supplice à un suicide du peuple. Un petit nombre d'hommes en haillons et de femmes salariées suivaient les roues, en couvrant les condamnés d'imprécations et de huées. Camille Desmoulins ne cessait de vociférer et de parler à cette multitude. »Généreux peuple, malheureux peuple,« criait-il, »on te trompe, on te perd, on immole tes meilleurs amis! Reconnaissez-moi, sauvez-moi! Je suis Camille Desmoulins! C'est moi qui vous ai appelés aux armes le 14 juillet! C'est moi qui vous ai donné cette cocarde nationale!« En parlant ainsi et en s'efforçant de gesticuler des épaules et de rompre ses liens, il avait tellement déchiré son habit et sa chemise que son buste grêle et osseux apparaissait presque nu au-dessus de la charrette. Depuis le convoi de madame du Barry on n'avait pas entendu de tels cris ni contemplé de telles convulsions dans l'agonie. La foule y répondait par des insultes. Danton, assis à côté de Camille Desmoulins, faisait rasseoir son jeune compagnon, et lui reprochait ce vain étalage de supplications et de désespoir: »Reste donc tranquille,« lui disait-il sévèrement, »et laisse là cette vile canaille!« Quant à lui, il écrasait la multitude non de paroles, mais d'indifférence et de mépris. En passant sous les fenêtres de la maison qu'habitait Robespierre, la foule redoubla ses invectives, comme pour faire hommage à son idole du supplice de son rival. Les volets de la maison de Duplay se fermaient à l'heure où les charrettes passaient habituellement dans la rue. Ces cris firent pâlir Robespierre. Il s'éloigna des appartements d'où l'on pouvait les entendre. Confus de tant d'implacabilité, humilié de tant de sang, qui rejaillissait si souvent et si justement sur lui, il sentit le regret ou la honte. »Ce pauvre Camille,« dit-il, »que n'ai-je pu le sauver! Mais il a voulu se perdre! Quant à Danton,« ajouta-t-il, »je sais bien qu'il me fraye la route; mais il faut qu'innocents ou coupables nous donnions tous nos têtes à la république. La révolution reconnaîtra les siens de l'autre côté de l'échafaud.« Il feignit de gémir sur ce qu'il appelait les cruelles exigences de la patrie.

*XX.* — Hérault de Séchelles descendit le premier de la charrette. Avec l'élan et le sang-froid d'une amitié qui pousse le

cœur vers le cœur, il approcha son visage de celui de Danton pour l'embrasser. Le bourreau les sépara. »Barbare!« dit Danton à l'exécuteur, »tu n'empêcheras pas du moins nos têtes de se baiser tout à l'heure dans le panier!«

Camille Desmoulins monta ensuite. Il avait repris son calme au dernier moment. Il roulait entre ses doigts les cheveux de sa femme, comme si sa main eût voulu se dégager pour porter cette relique à ses lèvres. Il s'approcha de l'instrument de mort, regarda froidement le couteau ruisselant du sang de son ami; puis se tournant vers le peuple et levant les yeux au ciel: »Voilà donc,« s'écria-t-il, »la fin du premier apôtre de la liberté! Les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas longtemps. Fais remettre ces cheveux à ma belle-mère,« dit-il ensuite à l'exécuteur. Ce furent ses derniers mots. Sa tête roula.

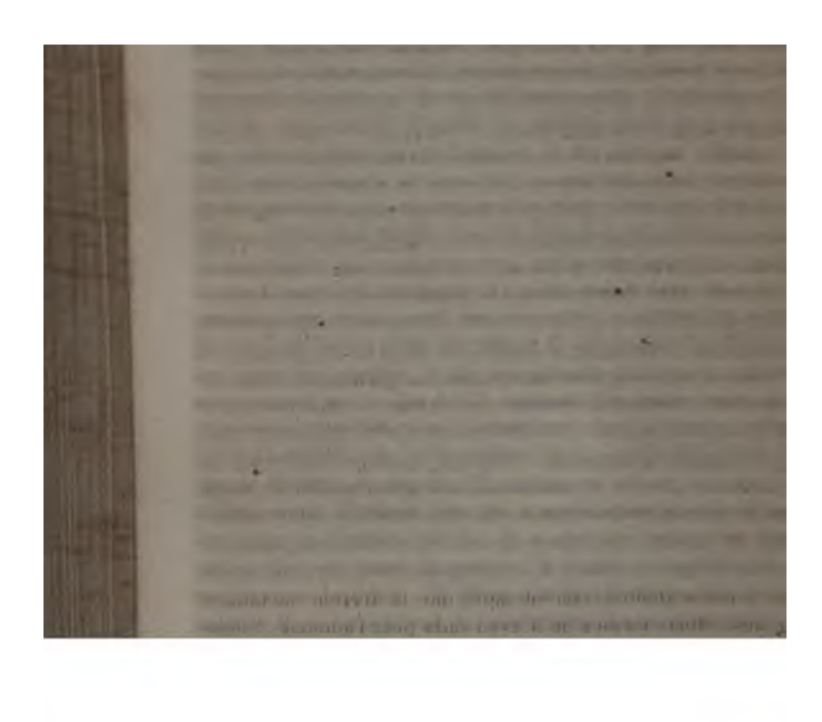
Danton monta après tous les autres. Jamais il n'était monté plus superbe et plus imposant à la tribune. Il se carrait sur l'échafaud et semblait y prendre la mesure de son piédestal. Il regardait à droite et à gauche le peuple d'un regard de pitié. Il semblait lui dire par son attitude: »Regarde-moi bien, tu n'en verras pas qui me ressemblent.« La nature cependant fondit un instant cet orgueil. Un cri d'homme arraché par le souvenir de sa jeune femme échappa au mourant: »O ma bien-aimée,« s'écria-t-il les yeux humides, »je ne te verrai donc plus!« Puis, comme se reprochant ce retour vers l'existence: »Allons, Danton,« se dit-il à haute voix, »point de faiblesse!« Et se tournant vers le bourreau: »Tu montreras ma tête au peuple,« lui dit-il avec autorité, »elle en vaut bien la peine.« Sa tête tomba. L'exécuteur, obéissant à sa dernière pensée, la ramassa dans le panier et la promena autour de l'échafaud. La foule battit des mains. Ainsi finissent ses favoris.

Ainsi mourut en scène devant le peuple cet homme pour qui l'échafaud était encore un théâtre, et qui avait voulu mourir applaudi, à la fin du drame tragique de sa vie, comme il l'avait été au commencement et au milieu. Il ne lui manqua rien d'un grand homme, excepté la vertu. Il en eut la nature, la cause, le génie, l'extérieur, la destinée, la mort; il n'en eut pas la conscience. Il joua le grand homme, il ne le fut pas. Il n'y a pas de grandeur dans un rôle; il n'y a de grandeur que dans la foi.

Danton eut le sentiment, souvent la passion de la liberté, il n'en eut pas la foi, car il ne professait intérieurement d'autre culte que celui de la renommée.

La révolution était un instinct chez lui, non une religion. Il la servit comme le vent sert la tempête, en soulevant l'écume et en jouant avec les flots. Il ne comprit d'elle que son mouvement, non sa direction. Il en eut l'ivresse plus que l'amour. Il représente les masses et non les supériorités de l'époque. Il montra en lui l'agitation, la force, la férocité, la générosité tour à tour de ces masses. Homme de tempérament plus que de pensée, élément plus qu'intelligence, il fut homme d'État, cependant, plus qu'aucun de ceux qui essayèrent de manier les choses et les hommes dans ce temps d'utopies. Plus que Mirabeau lui-même si l'on entend par homme d'État un homme qui comprend le mécanisme du gouvernement, indépendamment de son idéal, il avait l'instinct politique. Il avait puisé dans Machiavel ces maximes qui enseignent tout ce qu'on peut faire supporter de pouvoir ou de tyrannie aux États. Il connaissait les faiblesses et les vices des peuples, il ne connaissait pas leurs vertus. Il ne soupçonnait pas ce qui fait la sainteté des gouvernements; car il ne voyait pas Dieu dans les hommes, mais le hasard. C'était un de ces admirateurs de la *fortune antique*, qui n'adorait en elle que la divinité du succès. Il sentait sa valeur, comme homme d'État, avec d'autant plus de complaisance que la démocratie était plus au-dessous de lui. Il s'admirait comme un géant au milieu de ces nains du peuple. Il étalait sa supériorité comme un parvenu du génie. Il s'étonnait de lui-même. Il écrasait les autres. Il se proclamait la seule tête de la république. Après avoir caressé la popularité, il la bravait comme une bête féroce qu'il défiait de le dévorer. Il avait le vice audacieux comme le front. Il avait poussé le défi politique jusqu'au crime aux journées de septembre. Il avait défié le remords; mais il avait été vaincu. Il en était obsédé. Ce sang le suivait à la trace. Une secrète horreur se mêlait à l'admiration qu'il inspirait. Il ressentait lui-même cette horreur, et il aurait voulu se séparer de son passé. Nature inculte, il avait eu des accès d'humanité comme *il en avait* eu de fureur. Il avait les vices bas, mais les passions *généreuses*; en un mot il avait un cœur. Ce cœur, vers la fin,

revenait au bien par la sensibilité, par la pitié et par l'amour. Il méritait à la fois d'être maudit et d'être plaint. C'était le colosse de la révolution, la tête d'or, la poitrine de chair, le torse d'airain, les pieds de boue. Lui abattu, la cime de la convention parut moins haute. Il en était le nuage, l'éclair et la foudre. En le perdant, la montagne perdait son sommet.



# LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

Recrudescence de la terreur. — Le général Dillon, Chaumette, l'évêque Gobel, la veuve d'Hébert, Lucile Desmoulins. — Lettre de madame Duplessis à Robespierre. — Domination du comité de salut public. — Saint-Just à l'armée. — Forces et plan des coalisés en 1794. — Forces des armées françaises. — Pichegru. — Sonham. — Moreau. — Victoire de Turcoing. — Marceau. — Duhesme. — Kléber. — Bernadotte. — Jourdan général en chef. — Lefebvre. — Macdonald. — Prise de Charleroi. — Bataille de Fleurus. — Lefebvre et Championnet. — Ballon d'observation. — L'invasion de la Hollande résolue. — Indécision de la cour de Vienne. — Hoche. — Landau débloqué. — Les Autrichiens repassent le Rhin. — Les Prussiens se retirent à Mayence. — Arrestation de Hoche. — Il est ramené à Paris. — Les frontières garanties. — Dumas. — Masséna et Serrurier. — Bonaparte. — Augereau. — Pérignon. — Dugommier. — La flotte de Brest. — Son insubordination. — L'amiral Morard de Galles remplacé par Villaret-Toyeuse. — La flotte française rencontre la flotte anglaise. — Combat du 1er Juin 1794. — Le vaisseau LE VENGEUR. — La flotte française rentre à Brest. — Le CHANT DU DÉPART. — La terreur et les exécutions redoublent. — Les insulteuses publiques. — Le fils de Custine condamné et exécuté. — Suicide de Clavière. — Sa femme s'empoisonne. — Exécution de Lamourette, évêque de Lyon. — Condorcet. — Sa retraite. — Sa fuite. — Son arrestation. — Il s'empoisonne. — Louvet. — Laréveillère-Lépeaux. — M. de Malesherbes et sa famille, Luckner, Duval-Dépréménil, et les plus grands noms de la monarchie, envoyés à l'échafaud. — Fournées de la guillotine. — Les jeunes filles de Verdun. — Les religieuses de Montmartre. — La guillotine transportée de la place Louis XV à la barrière du Trône. — L'abbé de Fénélon exécuté à 89 ans. — Paroles de Collot-d'Herbois à Fouquier-Tinville.

I. — A peine Danton était-il mort que la terreur sembla se ranimer des efforts mêmes qu'il avait faits pour l'adoucir. Vingt-sept accusés de tout rang, de toute opinion, de tout sexe, accolés pêle-mêle, dans la prison du Luxembourg, sous prétexte de conspiration, furent conduits au tribunal révolutionnaire. On y voyait le général Arthur Dillon, Chaumette, les aides de camp de Ronsin, le général Beysser, l'évêque de Paris Gobel, les deux comédiens Grammont (le père et le fils), Lapalus, la veuve d'Hébert, enfin la femme de Camille Desmoulins. Leur crime commun se *bornait à quelques* aspirations imprudentes vers leur *délivrance ou vers la* délivrance de ceux qui leur étaient chers *Leur crime réel était* l'inquiétude que l'émotion du peuple, à

voix de Danton, avait donné la veille aux maîtres de la convention. On voulait jeter le sang à grands flots sur la cendre du tribun pour l'éteindre.

Presque tous furent condamnés. La jeune religieuse qui portait le nom d'Hébert ne se dissimulait pas son sort. Elle ne désirait pas prolonger une vie étouffée dès son enfance dans le cloître, flétrie dans le monde par le nom qu'elle portait, combattue entre l'horreur et l'amour pour la mémoire de son mari, malheureuse partout. — »Je n'ai dû à la révolution qu'un éclair de liberté et de bonheur«, disait-elle à sa compagne de douleur Lucile Desmoulins; »il est affreux d'aimer un homme que tout le monde abhorre. Sa mémoire ne me sera pas pardonnée; je mourrai pour expier peut-être les excès que j'ai le plus déplorés. — Vous, madame, « ajoutait-elle, » vous êtes heureuse. Aucune charge ne s'élève contre vous. Vous ne serez pas enlevée à vos enfants, vous vivrez!« Lucile Desmoulins n'acceptait pas cette espérance. Elle avait appris par la mort de son mari ce qui valait l'amitié de Robespierre. — »Les lâches me tueront comme lui,« répondit-elle à sa compagne d'échafaud, »mais ils ne savent pas ce que le sang d'une femme fait monter d'indignation dans l'âme d'un peuple! N'est-ce pas le sang d'une femme qui a chassé pour toujours les Tarquins et les décemvirs de Rome? Qu'ils me tuent, et que la tyrannie tombe avec moi!«

Ces deux veuves de deux hommes qui s'entre-déchiraient peu de jours avant, et dont l'acharnement l'un contre l'autre avait amené la perte commune, offraient une des plus cruelles dérisions de la destinée. Elles avaient peut-être applaudi, quelques mois avant, à l'immolation de la reine et à la mort de madame Roland. Elles comprenaient maintenant la misère pour leurs propres cœurs. Les fautes et les vengeances se touchaient dans ces catastrophes de la terreur où les jours faisaient l'œuvre des années.

En vain la mère de Lucile, la belle et infortunée madame Duplessis, s'adressait à tous les amis de Robespierre, pour réveiller en lui un souvenir de leurs anciennes relations. Toutes les portes se fermaient au nom des parents de Camille et de Danton. — »*Robespierre,*« écrivit-elle enfin, »ce n'est donc pas assez d'avoir *assassiné ton* meilleur ami, tu veux encore le sang de sa femme,

de ma fille!... Ton monstre de Fouquier-Tinville vient d'ordonner de la mener à l'échafaud. Deux heures encore et elle n'existera plus. Robespierre, si tu n'es pas un tigre à face humaine, si le sang de Camille ne t'a pas enivré au point de perdre tout à fait la raison, si tu te rappelles encore nos soirées d'intimité, si tu te rappelles les caresses que tu prodiguais au petit Horace, que tu te plaisais à tenir sur tes genoux; si tu te rappelles que tu devais être mon gendre, épargne une victime innocente! mais si ta fureur est celle du lion, viens nous prendre aussi, moi, Adèle (son autre fille) et Horace; viens nous déchirer de tes mains encore fumantes du sang de Camille. Viens, viens, et qu'un seul tombeau nous réunisse! «

II. — Cette lettre resta sans réponse. Robespierre, à qui ses concessions fatales à une popularité qu'il aurait dû répudier à ce prix, ne laissaient plus le droit d'avoir ni mémoire, ni indulgence, ni pitié, ou ne la reçut pas, ou feignit de l'ignorer. Il se tut. Lucile, assise à côté de madame Hébert dans la charrette des suppliciés, fut conduite à l'échafaud. Plus heureuse que sa compagne écrasée d'humiliations et baissant le front sous le nom d'Hébert, madame Desmoulins pouvait du moins lever la tête et dire au peuple qu'elle mourait pour avoir inspiré à son mari l'indulgence. Sa taille élancée, son visage plus enfantin encore que ses années, la pâleur luttant sur ses joues avec la fraîcheur de la jeunesse, son mari qu'elle invoquait, sa mère et son enfant qu'elle appelait, ses regrets de la vie, interrompus par ses élans d'amour vers la mort qui allait la rejoindre à son Camille, attendrissaient tous les regards. Moins sévère que madame Roland, elle inspirait plus d'intérêt. Elle ne mourait pas pour la gloire, mais pour son amour. Ce n'était pas l'opinion, c'était la nature que la mort frappait en elle. Elle fut pleurée. Ce fut peut-être la victime la plus vengée quelques mois plus tard. Ce sang de femme décolorait l'autre. Il rangeait tout un sexe contre les assassins de la jeunesse, de l'innocence et de l'amour. La mort de Lucile était la page la plus éloquente du *Vieux cordelier*.

III. — Les comités tremblèrent. Ils redoutaient dans Paris et dans les départements le contre-coup de la mort de Danton. Son supplice était un coup d'État. Comment serait-il accepté? Les

comités ne connaissaient pas assez la servilité de la peur. Leur succès dépassa leur confiance. Un seul cri d'adulation parut s'élever vers eux de tous les clubs de la république. La mémoire de Danton n'eut plus d'amis. Legendre lui-même racheta par plus de bassesse la velléité d'indépendance qu'il avait osé montrer. Il obséda Robespierre de ses repentirs. Il le dégoûta de servilité. »J'ai été l'ami de Danton tant que je l'ai cru pur,« disait-il; »maintenant, il n'y a pas dans la république un homme plus convaincu que moi de ses crimes.«

Le comité de salut public, dominant désormais à l'intérieur, reporta toute son attention vers les frontières.

Saint-Just, le bras de Robespierre, repartit pour l'armée. L'ouverture de la campagne de 1794 y rappelait l'œil et la main de la convention. Les coalisés, s'observant toujours entre eux d'un regard jaloux et comptant sur les divisions intestines de la France, n'avaient rien tenté pendant l'hiver. Ils s'étaient contentés de conserver leurs positions et d'accumuler leurs forces. Leur plan consistait à marcher en masse sur Landrecies et de là sur Paris par Laon. Leurs armées se composaient, au mois de mars, de soixante mille hommes, Autrichiens ou émigrés, sur le Rhin, sous le commandement du duc de Saxe-Teschen; de soixante-cinq mille Prussiens autour de Mayence, dans le Luxembourg et sur la Sambre, commandés par Beaulieu, Blankenstein et le prince de Kaunitz; enfin de cent vingt mille hommes des différents contingents de la coalition, sous les ordres du prince de Cobourg et de Clairfayt, manœuvrant entre le Quesnoy et l'Escaut.

L'armée française se décomposait en armée du Haut-Rhin: soixante mille hommes; armée de la Moselle: cinquante mille; armée des Ardennes: trente mille; armée du Nord: cent cinquante mille. Les hostilités commencèrent par une marche des alliés sur Landrecies. Ce mouvement fit reculer l'armée républicaine. L'ennemi opéra l'investissement de Landrecies. Notre centre, ainsi refoulé, laissait nos deux ailes découvertes et sans liaison avec le corps principal. Pichegru, n'ayant pu rétablir son centre dans une première attaque, et convaincu qu'il ne réussirait pas par une action directe à débloquer Landrecies, résolut d'opérer une diversion téméraire en envahissant la Flandre ma-

ritime et en rappelant ainsi de son côté les forces principales de l'ennemi. Son génie réfléchi, associé au génie de Carnot, voyait la guerre d'ensemble, et suivait, sur le vaste horizon d'une carte de l'Europe, l'effet d'une opération sur une autre. Il avait de plus, en lui, le feu qui allume, au moment prémédité, la résolution froidement prise.

Il fit masquer son mouvement par une attaque générale de toute la ligne française, propre à rappeler les forces des coalisés loin du bord de la mer, où il voulait passer en les tournant. Ces attaques brillantes, mais sans résultat, n'empêchèrent pas les coalisés de bombarder Landrecies et de s'emparer de cette clef de nos provinces.

Pendant ces combats, les généraux Souham et Moreau passèrent la Lys et le canal de Loo avec cinquante mille combattants, surprirent Clairfayt et lui enlevèrent Courtray et Menin. Pichegru, se prévalant de ces premiers succès, ne craignit pas de découvrir entièrement la route de Paris, en lançant tous ses corps d'armée pour appuyer Moreau et Souham. Si Cobourg ose pénétrer en France, pensait Pichegru, il se trouvera entre Paris et une armée française de cent vingt mille hommes, qui le coupera de la Flandre et de l'Allemagne.

Cette témérité réussit. Le défi ne fut pas accepté par le prince de Cobourg. Il fit faire volte-face à son armée, pour suivre Pichegru et pour l'envelopper dans ses conquêtes.

IV. — Un seul conseil de guerre tenu à Tournay et auquel assista l'empereur arrêta un nouveau plan de campagne, qu'on appela le plan de destruction de l'armée française. L'armée entourée et détruite, les coalisés se flattaient que le sol de la France, épuisé de patriotisme et de sang, n'en enfanterait pas d'autre; et que les bras de la révolution coupés, on pourrait la frapper au cœur. Ils s'avancèrent sur six colonnes contre l'armée du Nord, qu'ils devaient rencontrer à Menin et Courtray. Pichegru était absent et visitait en ce moment ses corps sur la Sambre. Moreau et Souham déjouèrent les plans des coalisés et combattirent réunis les différentes colonnes séparées, dont ils prévinrent ainsi la jonction. Ils *remportèrent* la victoire de Turcoing, et changèrent *en déroute, à Waterloo*, la marche de l'armée anglaise. Le duc *d'York, qui commandait* cette armée, ne dut son salut qu'à

vitesse de son cheval. Trois mille prisonniers et soixante pièces de canon restèrent comme dépouilles aux républicains. La gloire de la France brillait, sous Moreau et Pichegru, à Waterloo ; elle devait pâlir, après tant d'éclat, sous Napoléon, à un autre Waterloo. Ce nom était marqué de triomphe et de revers dans les fastes de nos déstinées. Cette victoire à nombre si inégal doubla, par l'enthousiasme, la valeur de nos soldats. Pichegru arriva le lendemain pour en recueillir les fruits. Ils lui furent disputés avec acharnement dans un combat de quinze heures, où le nom de Macdonald commença à s'illustrer parmi les noms de Moreau, de Hoche et de Pichegru, de Marceau et de Vandamme. Moreau, chargé du siége d'Ypres, repoussa Clairfayt, qui venait secourir la ville à la tête de trente mille soldats. Il prit la place après plusieurs assauts obstinés, et y fit six mille prisonniers.

V. — Pendant ces opérations, Carnot avait les yeux sur la Sambre, tant de fois passée et repassée, et qui ressemblait à la limite fatale disputée entre la coalition et la république. Carnot y avait envoyé Jourdan, injustement déstitué de son commandement de l'armée du Nord, et nommé alors par lui général de l'armée de Sambre-et-Meuse. Jourdan ne savait se venger de sa patrie ingrate qu'en la couvrant de son épée et de son génie. Saint-Just et Lebas, présents au milieu des faibles corps qui couvraient cette rivière, ne cessaient de les jeter de l'autre côté pour lancer la guerre sur le sol ennemi. Jourdan, arrivant avec cinquante mille hommes de l'armée des Ardennes, résolut de passer la Sambre à la voix de ces représentants. Marceau et Duhesme avaient réfoulé les Autrichiens à Thuin et à Lobbes. Ils favorisaient ainsi le passage de la Sambre par l'armée qui les suivait. Mais, abandonnés par les troupes du général Desjardins, que des dispositions mal combinées retinrent, ils avaient repassé la rivière pour se rallier au corps principal. L'impatient Saint-Just montra de nouveau la Sambre ou la mort aux généraux Charbonnier et Desjardins. Ils s'élancèrent, le 20 mai, au-delà du fleuve. Campés sur la rive étrangère et adossés à la Sambre, Charbonnier et Desjardins détachèrent Kléber et Marceau, sur un ordre du conseil de guerre, pour aller ravitailler l'armée du côté *de Frasnes*. Attaqués, pendant ce démembrement imprudent, *par les Autrichiens*, les Français furent jetés dans le fleuve et se

durent leur salut qu'au retour de Kléber et à la valeur de Bernadotte, rappelés par le bruit du canon. La Sambre, teinte du sang français, roula encore une fois entre l'ennemi et nous.

En vain Jourdan approchait. L'ardeur de Saint-Just ne voulait pas l'attendre. »Charleroi, Charleroi!« répétait-il sans cesse aux généraux, comme Caton aux Romains, dans le conseil de guerre; »arrangez-vous comme vous voudrez, mais il faut une victoire à la république.«

Kléber repassa le 26 mai, attendit trois heures, sous la mitraille de vingt bouches à feu, les colonnes qui devaient le suivre. Écrasé enfin par de nouvelles batteries qui déchiraient les deux flancs de son avant-garde, il fallut se replier. Le 29, Saint-Just fit passer Marceau et Duhesme. Leurs têtes de colonnes, se heurtant contre trente-cinq mille hommes du prince d'Orange, repassent en débris. Enfin Jourdan arrive au milieu de ces inutiles assauts. Saint-Just proclame à l'instant Jourdan général de l'armée de Sambre-et-Meuse et du Nord tout à la fois. Il lui adjuge tous les généraux et tous les corps. Il lui donne la dictature de la campagne. Jourdan apporte à l'instinct militaire de Saint-Just la science du général et le nombre des bataillons. Il passe une sixième fois la Sambre, et marche sur Charleroi entouré de quatre-vingt mille combattants.

Jourdan commençait à bombarder la ville et plaçait ses corps d'armée dans la prévision d'une prochaine bataille, quand, attaqué à l'improviste, sans munitions, sans batteries, sans appui, sans liaison établie avec lui-même, foudroyé par la masse de trois armées ennemies, il fut obligé, malgré les prodiges d'intelligence et de valeur de Kléber, de Marceau, de Duhesme, de Lefebvre et de Macdonald, de se replier précipitamment sur le vallon de la Sambre et de se couvrir de nouveau de ses eaux. Saint-Just irrité, quoique témoin de l'intrépidité des troupes et de l'obéissance des généraux, trembla que la nouvelle de ce revers ne dépopularisât le comité et Robespierre. Il avait combattu lui-même en héros, mais la gloire n'était rien sans le triomphe. La victoire pour Saint-Just était de la politique. Son champ de bataille était à Paris. Il ne trouvait rien d'impossible de ce qui était nécessaire à la république. Carnot ne cessait de lui écrire : »Une victoire sur la Sambre où l'anarchie à Paris.«

Enfin, le 18 juin, Jourdan, ayant réuni, en deux jours, ses parcs d'artillerie, ses renforts et ses munitions, profita de la confiance qu'avait donnée au prince de Cobourg son succès, pour repasser la Sambre et s'avancer sur Charleroi. Le prince de Cobourg avait détaché la plus grande partie de ses bataillons et de ses escadrons pour aller fortifier Clairfayt contre Pichegru. Jourdan investit Charleroi, retrancha les villages qui couvraient le front de son camp et surtout de Fleurus. Au centre de sa ligne, il arma une redoute de dix-huit pièces de gros calibre et éteignit le feu de Charleroi. Cette place se rendit le jour même. Saint-Just se montra généreux envers la garnison. Il la laissa sortir avec armes et bagages. Au moment où elle évacuait la place en défilant devant le représentant du peuple, le bruit du canon qui grondait dans le lointain, annonçait à Charleroi un secours tardif et à Jourdan une bataille prochaine.

VI. — C'était le prince de Cobourg qui s'approchait et qui, faisant sa jonction avec le prince d'Orange, commençait à canonner les avant-postes de l'armée française. Jourdan avait disposé ses troupes en croissant ; ses deux ailes s'appuyaient à la Sambre, qu'elles ne pouvaient repasser, et n'avaient ainsi d'option qu'entre la victoire et l'abîme. Marceau, Lefebvre, Championnet, Kléber commandaient ces différents corps, et datèrent de cette bataille la première gloire de leurs noms ; des retranchements liés par de fortes redoutes et défendus par des troupes d'élite couvraient les deux extrémités avancées de nos ailes et tout le centre de la position.

Le prince de Cobourg renouvela dans cette occasion l'éternelle routine de la vieille guerre en disséminant ses forces et ses attaques. Il divisa ses quatre-vingt mille hommes en cinq colonnes qui s'avancèrent en demi-cercle pour aborder l'armée française sur tous les points à la fois. Le prince d'Orange, le général Quasnodowich, le prince de Kaunitz, l'archiduc Charles, frères de l'empereur, et le général Beaulieu commandaient chacun une de ces colonnes d'attaque. Ces colonnes s'avancèrent toutes, après des succès et des revers momentanés, contre les troupes républicaines. Championnet, un moment enfoncé, se retira derrière des retranchements. L'espace que Championnet laissait vide, inondé soudain d'une nombreuse

cavalerie autrichienne, devint le centre du champ de bataille.

Le sort du combat que livraient contre ces masses Lefebvre et Championnet restait voilé à Jourdan sous des nuages de fumée. On vit s'élever en ce moment au-dessus de ce nuage un ballon qui portait des officiers de l'état-major français. Carnot avait voulu appliquer à l'art de la guerre l'invention jusqu'alors stérile de l'aérostat. Ce point d'observation mobile, planant au-dessus des camps et bravant les boulets, devait éclairer le génie du général en chef. Les Autrichiens dirigèrent des projectiles contre le ballon et le forcèrent de s'élever, pour les éviter, à une grande hauteur. Les officiers qui le montaient reconnurent néanmoins la situation périlleuse de Championnet et redescendirent pour en informer Jourdan. Ce général se porta à l'instant avec ses réserves, composées de six bataillons et de six escadrons, au secours de Championnet et rentra avec lui, au pas de charge et sur des monceaux de cadavres, dans les positions abandonnées. La grande redoute reconquise laboura de boulets les profondes lignes autrichiennes. La cavalerie française s'élança au galop dans ces brèches, les élargit à coups de sabre et enleva cinquante pièces d'artillerie. Mais au moment où Jourdan perçait ce centre ennemi, le prince de Lambesc, à la tête des carabiniers et des cuirassiers impériaux réunis, fondit sur la cavalerie française et lui enleva sa victoire et ses dépouilles. Nous commencions à plier, quand le prince de Cobourg, apercevant le drapeau tricolore qui flottait sur les remparts de Charleroi, et voyant ainsi le fruit de la journée et de la campagne enlevé à l'armée coalisée, fit sonner la retraite, et, en livrant le champ de bataille, livra ainsi le nom de Fleurus et l'honneur de la victoire à Jourdan.

VII. — Vingt mille cadavres couvraient ce champ de bataille. Cette victoire nous donna de nouveau la Belgique, et ne tarda pas à faire rentrer sous les lois de la convention les villes françaises un moment envahies par l'étranger. Carnot et Saint-Just résolurent de réunir l'armée du Nord à l'armée de Sambre-et-Meuse, de lancer Pichegru à la conquête de la Hollande, de séparer Clairfayt du duc d'York, de couper ainsi en tronçons la grande armée de la coalition, de faire soulever les provinces du Rhin et des Pays-Bas sous leurs pieds, de profiter de l'hésitation de la Prusse de détacher l'Autriche du faisceau de nos ennemis et d'écouter

les propositions pacifiques que l'empereur commençait à faire à Robespierre. Le caractère patient de Robespierre avait en effet vivement frappé l'imagination des hommes d'État de la cour de Vienne. Lassés d'efforts inutiles, effrayés de la prépondérance de la Prusse, inquiets de l'inaction de la Russie, impatients des exigences de Pitt, le cabinet autrichien méditait une défection. L'anarchie seule et l'instabilité du gouvernement révolutionnaire empêchaient l'empereur de traiter. Il attendait pour se dévoiler que l'avénement de Robespierre à la dictature, rendant l'unité à la république, donnât un centre aux négociations et une garantie à la paix.

VIII. — Le seul danger réel de la république dans les derniers mois de la campagne précédente avait été le blocus de Landau et l'occupation des lignes de Weissembourg, ces portes de nos vallées du Rhin et des Vosges. Le comité de salut public résolut alors de faire des efforts désespérés pour reconquérir cette position et pour débloquer Landau. Landau ou la mort fut le mot d'ordre des trois armées du Rhin, des Ardennes et de la Moselle. Des levées en masse et l'élan unanime des populations belliqueuses de l'Alsace, des Vosges, du Jura fortifièrent rapidement ces trois armées. Pichegru commandait l'armée du Rhin. Son caractère rude et son extérieur républicain avaient conquis à ce général la confiance de Robespierre, de Saint-Just et de Lebas. Ces hommes ombrageux voyaient dans Pichegru un homme d'une vertu et d'une modestie antiques, capable de sauver la république, incapable de songer à la dominer. L'âme ambitieuse de Pichegru voilait, sous une dissimulation profonde, les pensées de domination qui couvaient déjà sous son génie.

Le commandement de l'armée de la Moselle, destinée à opérer sa jonction avec celle de Pichegru en franchissant les Vosges, fut donné par Carnot au jeune général Hoche, que ses exploits à l'armée du Nord avaient signalé à la république. A vingt-six ans, Hoche, avec la fougue de son âge, avait la maturité des vieux généraux. Le feu de la révolution brûlait son âme. Il ne voyait dans la gloire que la splendeur de la liberté. Il saisit le commandement comme on accepte un devoir. Il donna dans son cœur sa vie à la république en retour de l'honneur qu'elle lui décernait. Les soldats, qui voyaient en lui jusqu'à quel rang un soldat pou-

vait monter, ratifièrent d'acclamation le choix du comité. Il trempa en peu de jours l'âme de son armée au feu qui embrasait la sienne. Il s'élança avec trente mille hommes au sommet des Vosges, combattit avec bonheur d'abord, puis avec des revers à Kaiserslautern; se replia, fut honoré dans sa défaite même par les représentants témoins de sa jeunesse et de sa valeur, reçut des renforts des Ardennes, reprit son élan, se jeta sur Werdt pour reprendre et écraser Wurmser, étonna ce général autrichien, refoula son aile droite, emporta ses positions, fit prisonnier un corps considérable et opéra sa jonction avec l'armée du Rhin.

Baudot et Lebas, frappés de la décision et du bonheur des mouvements de Hoche, lui décernèrent, aux dépens de Pichegru, le commandement des deux armées réunies. Hoche attaqua à la fois les Prussiens massés autour de Weissembourg et les Autrichiens campés en avant de la Lauter, entre Weissembourg et le Rhin. Désaix et Michaud, ses lieutenants, s'élancèrent sur ces lignes, les enfoncèrent et entrèrent victorieux dans Weissembourg. Landau fut débloqué. Les Autrichiens repassèrent le Rhin. Les Prussiens se retirèrent à Mayence. Le vieux duc de Brunswick, qui les commandait, déposa le commandement, humilié d'avoir été défait par un général de vingt-six ans.

IX. — Mais depuis ces exploits qui avaient purgé le sol de la république et mis deux armées dans les mains d'un adolescent, l'envie s'était attachée au général Hoche. Saint-Just et Robespierre, jaloux de son ascendant sur les troupes et cédant aux insinuations de Pichegru, l'avaient fait enlever, comme Custine, au milieu de son camp. Envoyé de là à l'armée des Alpes, Hoche fut arrêté de nouveau à son arrivée à Nice. On le ramena à Paris. Il fut emprisonné aux Carmes. Quelques jours après, un ordre plus sévère le fit transporter à la Conciergerie, les mains liées comme un vil criminel. Il y languissait depuis cinq mois à l'époque où nous touchons dans ce récit. L'homme qui avait sauvé la république et qui n'avait d'autre crime que sa gloire, attendait tous les jours le supplice pour prix des services rendus à sa patrie. Hoche, marié seulement depuis quelques mois avec une jeune femme de seize ans qu'il avait épousée sans autre dot que son amour et sa beauté, ne correspondait avec elle que

des billets laconiques soustraits à la surveillance de ses gardiens. Il vivait du pain de la prison. Il était obligé de faire vendre son cheval de bataille pour soutenir sa vie. Il supportait cette privation, cette indigence, cette perspective du supplice, sans blasphémer, même intérieurement, la république. »Dans les républiques,« écrivait-il à sa femme, »le général trop aimé des soldats qu'il commande est toujours justement suspect à ceux qui gouvernent, tu le sais; il est certain que la liberté pourrait courir des dangers par l'ambition d'un tel homme, s'il était ambitieux. Mais moi!... N'importe, mon exemple pourra servir la chose publique. Après avoir sauvé Rome, Cincinnatus revint labourer son champ. Je suis loin d'égaler un si grand homme, mais comme lui j'aime ma patrie; et je ne demanderais qu'à rentrer dans les rangs d'où le hasard et mon travail m'ont fait sortir trop tôt pour ma tranquillité!...

»Si tu lis,« écrit-il ailleurs, »l'histoire des républiques antiques, tu verras la méchanceté des hommes tourmenter tous ceux qui comme moi ont bien servi leur pays!«

Ces lettres confidentielles de Hoche sont pleines du sentiment de l'antiquité. Dans un temps où l'impiété philosophique, jointe à la légèreté soldatesque, effaçait partout de la langue et du cœur le sentiment religieux, on est étonné d'y voir un jeune héros de la république élever sans cesse sa pensée au ciel, invoquer la Providence et parler avec un accent profond à sa femme et à ses amis de ce *grand Être* qui le protége dans ses périls et auquel il rapporte son héroïsme comme à la source de tout dévouement.

Ces mois de prison et cette ombre de l'échafaud mûrissaient dans Hoche le héros qui devait bientôt étouffer la guerre civile par la générosité autant que par la force.

X. — Après les quartiers d'hiver de 1793 à 1794, nos autres frontières présentaient la même sécurité que celles du Rhin. En Savoie le général Dumas s'emparait des hauteurs des Alpes et menaçait, du sommet du Saint-Bernard et du Mont-Cenis, les Piémontais, alliés de l'Autriche. Le comité de salut public méditait l'invasion de l'Italie. Masséna et Serrurier nous en ouvraient pas à pas l'accès du côté de Nice. Bonaparte, qui n'était encore que chef de bataillon dans cette armée, envoyait des plans à Carnot et à Barras. Ces plans révélaient

dans le jeune officier inconnu le génie futur de l'invasion.

Dans la Vendée, les colonnes incendiaires des républicains portaient partout la flamme et la mort. Le général en chef d'Elbée tombait en leur pouvoir et mourait fusillé à Nantes.

Aux Pyrénées, l'armée espagnole, privée, par la mort, de ses deux généraux Ricardos et O'Reilly, se couvrait de la rivière do Tech contre les attaques d'Augereau, de Pérignon et de Dugommier. Le vieux général Dagobert, impatient de l'inaction où il était réduit en Cerdagne, envahissait la Catalogne, triomphait à Montello et expirait de fatique à la Seu-d'Urgel à l'âge de soixante et dix-huit ans. Après avoir frappé sur ses conquêtes de riches contributions qu'il avait versées dans la caisse de l'armée, Dagobert mourait sans autre richesse que son uniforme et sa solde. Les officiers et les soldats de son armée étaient obligés de se cotiser pour faire les frais de ses humbles mais glorieuses funérailles. Le général espagnol la Union, chassé de position en position, jusqu'à la cime des Pyrénées, abandonnait toutes les vallées et se retirait sous le canon de Figuières.

Le roi d'Espagne proposait la paix, ne demandant pour conditions que la liberté des deux enfants de Louis XVI et un apanage médiocre pour le dauphin dans les provinces limitrophes de l'Espagne. Le comité de salut public écrivait au représentant du peuple qui lui avait communiqué ces ouvertures: »C'est au canon de répondre, avancez et frappez!« Dugommier, obéissant à cet ordre, tombait victorieux, la tête fracassée par un obus: »Cachez ma mort aux soldats,« dit-il à ses deux fils et aux officiers qui le relevaient, »afin que la victoire console au moins mon dernier soupir.«. Pérignon, nommé par les représentants général en chef à la place de Dugommier, achevait la victoire.

Les généraux Bon, Verdier, Chabert enlevaient des colonnes et abordaient à la baïonnette le camp ennemi. La mort du général en chef espagnol, tué dans une redoute, et celle de trois autres de ses généraux vengeaient la mort de Dugommier et entraînaient la déroute de l'armée ennemie. Dix mille Espagnols étaient faits prisonniers. Figuières tombait entre les mains d'Augereau et de Victor. La frontière était affranchie et reculait partout devant la constance et l'élan de nos bataillons. L'obstination de Robespierre, le génie de Carnot, l'inflexibilité de

Saint-Just avaient reporté la guerre sur la terre ennemie.

XI. — Sur l'Océan, la république maintenait, sinon sa puissance, du moins son héroïsme. Sur la mer, la guerre n'est pas seulement du courage et du nombre : l'homme ne suffit pas ; il faut le bois, le bronze, les agrès, la manœuvre, la discipline ; on improvise une armée, on crée lentement les flottes et les hommes capables de les monter. Notre marine, épuisée d'officiers par l'émigration, de vaisseaux par notre désastre de Toulon, venait d'être encore travaillée par l'insurrection. La flotte de Brest, commandée par l'amiral Morard de Galles, croisant devant les côtes de Bretagne, manquant de vivres, de munitions, de confiance, s'était soulevée contre ses officiers et les avait forcés de rentrer à Brest, sous prétexte qu'on ne la tenait éloignée de ce port que pour la livrer aux Anglais comme à Toulon.

Le comité de salut public envoya trois commissaires à Brest: Prieur de la Marne, Treilhard et Jean Bon Saint-André. Ces commissaires feignirent de donner raison aux matelots et de rechercher dans les commandants de la flotte des conspirations imaginaires. Ils établirent la terreur sur la flotte comme elle sévissait sur la terre. La destitution, la prison, la mort décimèrent les officiers. Morard de Galles fut remplacé par Villaret-Joyeuse, simple capitaine de vaisseau élevé par l'insubordination au rang de chef d'escadre. Les vaisseaux révoltés reçurent des chefs et jusqu'à des noms nouveaux empruntés aux grandes circonstances de la révolution.

Cependant deux cents bâtiments chargés de grains étaient attendus d'Amérique sur les côtes de l'Océan. Villaret-Joyeuse reçut ordre de faire sortir de nouveau la flotte, de la tenir à une certaine hauteur en mer, pour protéger l'entrée de ces deux cents voiles dans les eaux françaises et exercer les équipages, en attendant, aux grandes manœuvres. Notre flotte comptait vingt-huit vaisseaux de ligne, restes imposants de nos armements d'Amérique et des Indes. Villaret-Joyeuse et Jean Bon Saint-André montaient le vaisseau de cent trente canons *la Montagne*. A peine la flotte, majestueuse de nombre, d'élan et de patriotisme, s'était-elle élevée en mer sur trois colonnes, qu'elle fut aperçue par l'amiral Howe, qui croisait avec trente-trois vaisseaux anglais sur les côtes de Normandie et de Bretagne. L'amiral fran-

çais voulait éviter le combat, conformément aux ordres qu'il avait reçus de protéger avant tout les arrivages de grains sur notre littoral affamé. L'enthousiasme des marins, encouragé par l'élan révolutionnaire de Jean Bon Saint-André, força la main à Villaret-Joyeuse. La flotte vogua d'elle-même au combat par cette impulsion populaire qui entraînait alors nos bataillons.

Les Anglais feignirent d'abord de l'éviter. Ils amorçaient l'impéritie de nos représentants. Villaret-Joyeuse, de son côté, ne voulait pour sa flotte que l'honneur du feu sans le danger d'une bataille navale. Il espérait satisfaire par quelques bordées la soif de gloire de Jean Bon Saint-André. Les deux arrière-gardes furent seules engagées. Le vaisseau français *le Révolutionnaire* n'échappa qu'en débris, et flottant à peine, à trois vaisseaux anglais, et rentra démâté à Rochefort. La nuit sépara les deux flottes. Le jour suivant les découvrit de nouveau l'une à l'autre. Trois vaisseaux anglais, lancés au centre de la ligne française, s'attachèrent comme des brûlots au vaisseau *le Vengeur* et incendièrent ses agrès. Le combat général allait s'engager, quand une brume épaisse tomba sur l'Océan et ensevelit pendant deux jours les deux flottes dans une nuit qui rendait toute manœuvre impossible. Mais pendant cette obscurité l'amiral Howe avait manœuvré inaperçu et placé la flotte française sous le vent, avantage immense qui permit à l'escadre favorisée d'accroître sa force et sa mobilité de toute la force et de toute la mobilité d'un élément.

XII. — C'était au lever du jour, le 1er juin 1794. Le ciel était net, le soleil éclatant, la lame houleuse mais maniable, la valeur égale de deux côtés ; plus désespérée chez les Français, plus confiante et plus calme chez les Anglais. Des cris de *Vive la république !* et *Vive la Grande-Bretagne !* partirent des deux bords. Le vent roula d'une flotte à l'autre, avec les vagues, les échos des airs patriotiques des deux nations.

L'amiral anglais, au lieu d'aborder en face la ligne française, obliqua sur elle, et, la coupant en deux tronçons, sépara notre gauche et la foudroya de tous ses canons, pendant que notre droite, ayant le vent contre elle, assistait immobile à l'incendie de ses vaisseaux. Jamais, dit-on, une telle ardeur de mort n'emporta les uns contre les autres les vaisseaux des deux peuples rivaux. Les bois et la voile semblaient palpiter de la même impa-

tience de choc que les marins. Ils se heurtaient comme des béliers, rapprochés et séparés tour à tour par quelques courtes vagues. Quatre mille pièces de canon, se répondant de ponts opposés, vomissaient la mitraille à portée de pistolet. Les mâts étaient hachés. Les voiles étaient en feu. Les ponts étaient jonchés de membres et de débris d'agrès. Howe, monté sur le vaisseau *la Reine Charlotte,* combattit en personne, comme dans un grand duel, le vaisseau amiral français *la Montagne.* Le vaisseau *le Jacobin*, par une fausse manœuvre, avait troué notre ligne et découvert ce bâtiment. La gauche française était broyée sans être vaincue. Elle avait inscrit sur ses pavillons : *La victoire ou la mort!* Le centre avait peu souffert. La nuit tomba sur ce carnage et l'interrompit.

Six vaisseaux républicains étaient séparés de la flotte et cernés par les vaisseaux de Howe. Le jour devait éclairer leur reddition ou leur incendie. L'amiral français voulait les sauver ou s'incendier avec eux. La réflexion avait modéré le représentant du peuple Jean Bon Saint-André. La flotte avait assez fait pour sa gloire. La victoire disputée était déjà un triomphe pour la république. Le représentant ordonna la retraite. On l'accusa de lâcheté, on voulut le jeter à la mer. Le vaisseau *la Montagne* n'était plus qu'un volcan éteint. Ce vaisseau avait reçu trois cents boulets dans ses flancs. Tous ses officiers étaient blessés ou morts. Un tiers à peine de son équipage survivait. L'amiral avait eu son banc de quart emporté sous lui. Tous ses canonniers étaient couchés sur leurs pièces. Il en était ainsi de tous les vaisseaux engagés.

Le vaisseau *le Vengeur*, entouré par trois vaisseaux ennemis, combattait encore, son capitaine coupé en deux, ses officiers mutilés, ses marins décimés par la mitraille, ses mâts écroulés, ses voiles en cendres. Les vaisseaux anglais s'en écartaient comme d'un cadavre dont les dernières convulsions pouvaient être dangereuses, mais qui ne pouvait plus échapper à la mort. L'équipage, enivré de sang et de poudre, poussa l'orgueil du pavillon jusqu'au suicide en masse. Il cloua le pavillon sur le tronçon d'un mât, refusa toute composition et attendit que la vague qui remplissait la cale de minute en minute le fit sombrer sous son feu. A mesure que le vaisseau se submerge étage par étage, l'intré-

équipage lâche la bordée de tous les canons de la batterie la mer allait recouvrir. Cette batterie éteinte, l'équipage ate à la batterie supérieure et la décharge sur l'ennemi. , quand les lames balayent déjà le pont, la dernière bordée e encore au niveau de la mer, et l'équipage s'enfonce avec isseau aux cris de *vive la république!*

s Anglais, consternés d'admiration, couvrirent la mer de embarcations, et en sauvèrent une grande partie. Le fils 'illustre président Dupaty, qui servait sur *le Vengeur*, fut eilli et sauvé ainsi. L'escadre rentra à Brest comme un é victorieux. La convention décréta qu'elle avait bien mé- le la patrie. Elle ordonna qu'un modèle du *Vengeur*, statue le du bâtiment submergé, serait suspendu aux voûtes du héon. Les poëtes Joseph Chénier et Lebrun l'immortalisèrent leurs strophes. Le naufrage héroïque du *Vengeur* devint un hants populaires de la patrie. Ce fut pour nos marins la *eillaise* de la mer.

II. — Ainsi la république triomphait ou s'illustrait partout. onvention appelait tous les arts et tous les génies à célébrer remiers triomphes de la liberté. Comme les périls de 1793 nt eu leur Tyrtée dans Rouget de Lisle, les victoires de 1794 nt le leur dans J. Chénier et dans Lebrun. Ce fut alors que ier composa le *Chant du départ*, dont les notes respiraient iomphe comme celles de *la Marseillaise* respiraient la fu- Voici ce chant :

UN DÉPUTÉ DU PEUPLE.

La Victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La Liberté guide nos pas!
Et du nord au midi la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France,
Rois ivres de sang et d'orgueil,
Le peuple souverain s'avance;
Tyrans, descendez au cercueil!
La république nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr.
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir!

CHŒUR DES GUERRIERS.

La république, etc.

UNE MÈRE DE FAMILLE.

De nos yeux maternels ne craignez pas les larmes,
Loin de nous les lâches douleurs.
Nous devons triompher quand vous prenez les armes :
C'est aux rois à verser des pleurs.
Nous vous avons donné la vie ;
Guerriers, elle n'est plus à vous :
Tous vos jours sont à la patrie,
Elle est votre mère avant nous.

CHŒUR DES MÈRES DE FAMILLE.

La république, etc.

L'horizon s'éclaircissait sur toutes nos frontières pendant qu'il s'assombrissait tous les jours davantage à Paris. Le sang des victimes se mêlait au sang des défenseurs de la patrie.

XIV. — Plus le comité de salut public avait été terrible envers le parti d'Hébert et de Danton, plus il se croyait obligé de se montrer implacable envers les suspects de toute opinion. La terreur seule pouvait, dans ses idées, servir d'excuse à la terreur. Après avoir frappé les plus illustres fondateurs de la république, il fallait qu'on la crût inexorable envers ses ennemis. Le seul ressort de gouvernement était la guillotine. On ne laissait le pouvoir au comité qu'à la condition de concéder la mort au peuple. Parmi les membres du comité, les uns, comme Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, érigeaient cette férocité des circonstances en système et s'enveloppaient dans leur impassibilité ; les autres, comme Couthon, Saint-Just, Robespierre, fermaient les yeux et concédaient ce sang au peuple, pour l'allécher à la république par ses plus mauvais instincts, s'efforçant de croire qu'ils empêcheraient la révolution de tomber dans l'anarchie en adossant la république à l'échafaud. Ils se flattaient chimériquement de puiser dans le sang même la force d'étancher le sang ; car aucun d'eux peut-être ne voulait par système y submerger sa main et son nom. Mais, une fois la terreur lancée, ils pensaient qu'elle devait écraser tout homme qui tenterait le

premier de l'arrêter sur sa pente. L'exemple des Girondins, de Danton, de Camille Desmoulins était trop récent pour être oublié. Robespierre et ses amis épiaient l'heure de supprimer ce carnage ; mais les jacobins les regardaient et l'heure propice ne se présentait pas. Il fallait, se disaient-ils, se défaire de tels ou tels hommes suspects, dangereux ou féroces. Couthon, Saint-Just, Robespierre ajournaient la clémence, voilaient la justice, transigeaient avec l'échafaud. Leur crime n'était pas tant de subir la terreur que de l'avoir créée. En attendant, elle immolait, sans choix, sans justice, sans pitié, les têtes les plus hautes comme les plus obscures. Les niveau de la guillotine s'était abaissé. Elle fauchait indifféremment tous les rangs. La philosophie de Robespierre devenait un meurtre en permanence. L'abîme l'entraînait. Terrible leçon à qui fait un premier pas au-delà de sa conscience et de la justice !

Le comité de salut public ne s'était réservé dans la distribution des jugements et des supplices qu'une sorte de fonction mécanique, réduite à une sinistre formalité. Il dénonçait rarement lui-même, si ce n'est dans ces grandes occurrences où les procès prenaient la couleur et la gravité de crimes d'État. Le comité recevait les dénonciations de Paris, des représentants en mission, des clubs, des départements. Il jetait un coup d'œil sur ces dénonciations ou s'en fiait au rapport d'un de ses membres, et il renvoyait les accusés au tribunal révolutionnaire. Les accusés s'accumulaient ainsi dans les dix-huit prisons de Paris. Les noms, les pièces, les délations encombraient le greffe de *Fabricius* et les cartons de Fouquier-Tinville. Chaque soir l'accusateur public se rendait au comité pour demander des ordres. Si le comité voulait une proscription d'urgence, il remettait à Fouquier-Tinville la liste des accusés dont il fallait précipiter le jugement. Si le comité n'avait sous la main aucune tête d'élite à frapper, il laissait Fouquier-Tinville épuiser dans leur ordre ou au hasard les innombrables listes d'accusations dont il était débordé. L'accusateur public s'entendait avec le président du tribunal. Il associait ensemble par masse et par analogie d'accusation les détenus quelquefois les plus étrangers les uns aux autres. Il rédigeait et soutenait l'accusation. Il pourvoyait à l'exécution immédiate des jugements.

Ce mécanisme de meurtre marchait tout seul. Les charrettes, proportionnées au nombre présumé des condamnés, stationnaient à heure fixe dans les cours du palais de justice. Les *insulteuses* publiques entouraient les roues. Les exécuteurs buvaient dans les guichets. Le peuple se pressait dans les rues à l'heure des convois. La guillotine attendait. La mort avait sa routine tracée comme l'habitude. Elle était devenue une fonction de la journée.

Depuis les derniers jours du mois de novembre 1793 jusqu'au mois de juillet 1794, le calendrier de la France était marqué de plusieurs têtes tombées par jour. Le nombre s'accroissait de semaine en semaine. A la fin de mai on ne compta plus.

XV. — Le fils de Custine, âgé de vingt-quatre ans, emprisonné pour avoir pleuré son père, avait été jeté au cachot en attendant son jugement. Sa jeunesse, sa beauté, les larmes de sa femme, qui le visitait librement, avaient attendri la fille d'un geôlier. Cette jeune complice avait procuré à Custine des habits de femme, sous lesquels il devait s'évader à la chute du jour. Trente mille francs en or déjà comptés par madame de Custine aux instruments de l'évasion, une voiture prête, un asile sûr rendaient la fuite certaine. Le jour était venu, l'heure avait sonné. Custine apprend qu'un décret de la convention condamne à mort ceux qui auraient favorisé la fuite d'un prisonnier. Il dépouille son déguisement déjà revêtu. Il résiste aux étreintes de sa femme, aux supplications de la jeune fille, qui jure de les suivre et de se dévouer à la mort, s'il le faut, pour lui. Rien ne peut le vaincre. Il reste. Il est jugé. Il passe la dernière nuit de sa vie dans le cachot commun des condamnés, tendrement occupé à sécher les larmes de sa femme et à la rattacher à la vie pour l'enfant de leurs amours. La première lueur du jour fait évanouir la jeune femme. On profite de cet évanouissement pour l'emporter. Custine marche au supplice et meurt victime de son amour filial, de sa générosité et de son nom.

Clavière, informé dans son cachot du suicide de Roland son ami, s'entretient philosophiquement le soir, avec ses compagnons de captivité, à la lueur d'une lampe, des conjectures ou des certitudes de l'immortalité. Il passe en revue les moyens les plus sûrs et les plus prompts d'échapper volontairement à la mort des suppliciés, afin de conserver un héritage à ses enfants.

Il cherche avec la pointe de son couteau sur sa poitrine la place où le cœur palpite, pour ne pas se tromper de coup; il rentre calme dans sa chambre. Le lendemain les guichetiers trouvent Clavière endormi dans son sang, la main sur son poignard, le poignard dans le cœur. Sa femme, Genevoise comme lui, apprend la mort de son mari et s'empoisonne, après avoir sauvé un reste de fortune, et assuré une autre famille à ses enfants.

L'évêque de Lyon, Lamourette, flétri par les royalistes pour avoir bien espéré des hommes, proscrit par les révolutionnaires pour avoir voulu conserver à la révolution sa conscience, convertit dans sa prison les impies à Dieu et les infortunés à l'espérance. »Non, mes amis,« s'écria-t-il la veille de sa mort en se frappant le front, »on ne peut tuer la pensée, et la pensée c'est tout l'homme! Qu'est-ce que la guillotine?« disait-il encore en badinant avec le supplice, »une chiquenaude sur le cou!« Le dernier soupir de cet homme de bien fut un soupir de paix.

Il ne restait plus que deux Girondins illustres échappés, pendant six mois, aux proscriptions de la montagne: c'étaient Louvet et Condorcet.

XVI. — Condorcet, le lendemain du 31 mai, attend les gendarmes qui doivent le garder chez lui. Les montagnards hésitent un moment devant ce grand nom. Ils craignent de déshonorer la révolution en proscrivant le philosophe. Les jacobins reprochent aux montagnards leur faiblesse. Plus l'homme est grand, plus le conspirateur est dangereux. Le respect est un préjugé. Les plus hautes têtes doivent tomber les premières. Condorcet, fléchi par les larmes de sa femme, est entraîné par un ami, M. Pinel, vers un asile sûr, rue Servandoni, dans un de ces quartiers obscurs de Paris cachés sous l'ombre des hautes murailles et des tours de Saint-Sulpice. Là, une veuve pauvre vouée aux malheureux, madame Vernet, possède une petite maison dont elle loue les appartements à quelques locataires paisibles, inconnus comme elle. M. Pinel conduit Condorcet dans cette demeure à la chute du jour. Il veut dire à madame Vernet le nom de l'ami qu'il confie à son hospitalité. »Non,« répond cette femme généreuse à M. Pinel, je ne veux pas savoir son nom; je sais son malheur, c'est assez! Je le sauverai pour Dieu

et pour vous, et non pour son nom. Sa retraite en sera plus sûre et mon dévouement plus désintéressé.«

Condorcet s'enferme avec quelques livres et avec ses pensées dans une chambre haute du dernier étage. Il prend un nom imaginaire. Il ne sort jamais. Il n'ouvre sa fenêtre que la nuit. Il ne descend que pour prendre ses repas, comme un convive de famille, à la table de son hôtesse. Un jour il croit reconnaître sur l'escalier un conventionnel du parti de la montagne, nommé Marcos. »Je suis perdu,« dit-il à madame Vernet, »il y a un montagnard logé dans votre maison. Laissez-moi fuir, car je suis Condorcet. — Restez,« lui répond la femme intrépide. »Je connais Marcos, je réponds de lui. Je vais l'enchaîner par son propre salut. Je vais lui dire: »Condorcet est ici, il est proscrit, je le sais, je lui donne asile. S'il est découvert, je périrai avec lui. Un seul homme connaît ce secret; s'il est révélé, si Condorcet est guillotiné, son sang et le mien retomberont sur vous seul.« Le conventionnel fut discret. Tous les jours le proscripteur et le proscrit se rencontraient sur l'escalier et passaient en effectant de ne pas se connaître.

Condorcet resta dans cet asile ignoré pendant l'automne et l'hiver de 1793, et pendant les premiers mois du printemps de 1794. Il écrivit, au bruit des démences et des fureurs de la liberté, son livre *De la perfectibilité du genre humain*. L'espérance du philosophe survivait en lui au désespoir du citoyen. Il savait que les passions sont passagères et que la raison est éternelle. Il la confessait comme l'astronome confesse l'astre jusque dans son éclipse. Sa solitude était consolée par ses travaux, elle l'était surtout par les visites assidues de sa jeune épouse, dont l'éclatante beauté et l'âme éloquente avaient fait l'enivrement de sa jeunesse et l'attrait de sa maison. Elle appartenait à la famille de Grouchy. Tombée, depuis la chute de sa famille et depuis la proscription de son mari, du luxe dans l'indigence, cette jeune femme gagnait sa vie en faisant les portraits des personnages célèbres de la terreur. Ces parvenus de la liberté jouissaient de faire reproduire leur image par la main d'une aristocrate. La nuit venue, madame de Condorcet se glissait inaperçue dans les ruelles sombres qui conduisaient à la maison de son mari, et lui donnait dans le mystère des heures de consolation et de bonheur. Heures d'autant plus douces qu'elle étaient dérobées à la mort.

Condorcet aurait été heureux et sauvé s'il eût su attendre. Mais l'impatience de son imagination ardente l'usait et le perdit. Il fut saisi, au retour du printemps et à la réverbération du soleil d'avril contre les murs de sa chambre, d'un tel besoin de liberté et de mouvement, d'une telle passion de revoir la nature et le ciel, que madame Vernet fut obligée de le regarder comme un véritable prisonnier, de peur qu'il n'échappât à sa bienfaisante surveillance. Il ne parlait que du bonheur de parcourir les champs, de s'asseoir à l'ombre d'un arbre, d'écouter le chant des oiseaux, le bruit des feuilles, la fuite de l'eau. La première verdure des arbres du Luxembourg, qu'il entrevit de sa fenêtre, porta cette soif d'air et de mouvement jusqu'au délire. On tenait la porte de la maison soigneusement fermée de peur que Condorcet ne la franchît.

XVII. — Enfin le 6 avril, à dix heures du matin, le jour étant plus splendide et plus provoquant qu'à l'ordinaire, Condorcet descend, sous prétexte de prendre son repas, dans la salle commune. Cette salle basse était rapprochée de la porte de la rue. A peine assis, il feint d'avoir oublié un livre dans sa chambre. Madame Vernet lui offre, sans soupçon, d'aller lui chercher le volume. Condorcet accepte. Il profite de l'absence de son hôtesse pour s'élancer hors du seuil.

A quelques pas de la maison, Condorcet rencontre dans la rue de Vaugirard un commensal de son hôtesse nommé Serret. Ce jeune homme, tremblant pour le fugitif, l'accompagne. Ils passent ensemble la barrière, s'embrassent, se séparent. Condorcet erre, tout le jour, dans les environs de Paris. Il jouit avec ivresse de son imprudente liberté. La nuit venue, Condorcet alla frapper à la porte d'une maison de campagne où M. et madame Suard, ses amis, vivaient retirés dans le village de Fontenay-aux-Roses. On lui ouvrit. Nul ne sait ce qui se passa dans cette entrevue nocturne entre le proscrit mendiant un asile, et des amis tremblant d'appeler la mort sur leur demeure en y dérobant un accusé. Les uns disent que l'amitié fut timide : les autres, que Condorcet se refusa généreusement aux instances, de peur de traîner avec lui son malheur et *son crime* sur le seuil qu'il aurait habité. Quoi qu'il en soit, après un court entretien à voix basse, il ressortit par une porte dérobée du parc au milieu de la nuit.

On assure qu'il revint quelques heures après, et qu'il trouva fermée au verrou cette même porte qu'il devait retrouver ouverte. Conjectures que repoussent ou qu'autorisent également le caractère généreux de Suard et la tendresse d'une épouse alarmée qui tremble pour son mari. Calomnie de l'amitié peut-être, qui attrista jusqu'à la fin la vie de ceux sur qui on jeta la responsabilité du lendemain.

XVIII. — La nuit couvrit les pas et les irrésolutions de Condorcet. On vit le jour suivant, vers le soir, un homme harassé de fatigue, les pieds boueux, le visage hâve, l'œil égaré, la barbe longue, entrer dans un cabaret de Clamart. Sa veste d'ouvrier, son bonnet de laine, ses souliers ferrés contrastaient avec la délicatesse de ses mains et la blancheur de sa peau. Il demanda des œufs et du pain et mangea avec une avidité qui attestait une longue abstinence. Interrogé par l'hôte sur sa profession, il répondit qu'il était le domestique d'un maître qui venait de mourir. Pour confirmer cette assertion, il tira de sa poche un portefeuille qui renfermait de faux papiers. L'élégance du portefeuille, qui jurait avec la prétendue domesticité et avec l'indigence des habits, dénonça Condorcet. Des membres du comité révolutionnaire, attablés dans la salle commune, l'arrêtèrent comme suspect et voulurent le faire conduire à la prison de Bourg-la-Reine. Blessé au pied par les longues marches de la veille et de la nuit précédente, épuisé de forces, Condorcet tombait à chaque pas dans des évanouissements : les paysans qui l'escortaient furent obligés de le hisser sur le cheval d'un pauvre vigneron qui passait sur la route. Jeté dans la prison de Bourg-la-Reine, le philosophe avala du poison qu'il portait toujours sur lui : arme secrète contre l'excès de la tyrannie. Condorcet s'endormit. Le sommeil lui déroba sa propre mort comme il déroba une tête au bourreau. Les gardes nationaux qui veillaient à la porte, et qui n'avaient entendu aucun bruit dans le cachot, ne trouvèrent qu'un cadavre à la place de leur prisonnier. Ainsi mourut ce Sénèque de l'école moderne. Placé entre les deux camps pour combattre le vieux monde et pour modérer le nouveau, Condorcet périt dans leur choc sans s'étonner et sans gémir ; il savait que les vérités ne se donnent pas gratuitement à l'humanité, mais qu'elles s'achètent, et que la vie des philosophes est la ran-

çon de la vérité. Le temps de la reconnaissance n'est pas encore venu pour lui. Il viendra et amnistiera la mémoire du philosophe des reproches faits à la jeunesse et à l'ardeur du patriote.

XIX. — Le jour même où Condorcet expirait à Bourg-la-Reine, Louvet entrait à Paris. Après s'être séparé à Saint-Émilion, au milieu de la nuit, de Barbaroux, de Buzot et de Pétion, à la porte de cette femme cruelle qui avait refusé une goutte d'eau à un mourant, Louvet avait marché toute la nuit. Au point du jour il avait franchi, avant l'heure du réveil des habitants, le village de Montpont, frontière extrême de la Gironde. Hors du département suspect, la surveillance était moins active. Couvert de l'uniforme de volontaire, affectant le jacobinisme d'attitude et de propos, blessé à la jambe, empruntant pour faire route les voitures chargées de paille et de foin qui portaient les réquisitions dans les villes, Louvet parvint, à force de déguisements et de ruses, à s'approcher de Paris. Il y entra enfin grâce au dévouement d'un guide fidèle; il y brava, dans le sein du mystère et de l'amour, les ressentiments de Robespierre. Chaque jour, en lui apportant la nouvelle de la mort d'un de ses derniers amis, lui faisait goûter la vie comme on goûte la dernière heure de félicité qui va finir.

Larévellière-Lépeaux, député girondin comme Louvet, était du petit nombre de ceux qui échappaient dans l'ombre à la guillotine. La révolution avait trouvé Larévellière jurisconsulte à Mortagne, sa patrie, dans le bas Poitou. Les principes nouveaux avaient été pour lui non une fureur, mais une religion. Élève des philosophes, il rêvait l'avénement de la raison humaine dans les cultes comme dans les lois. Mais cette raison n'était pas, comme celle de Diderot, un ricanement amer contre les institutions et les dogmes; elle était un ardent amour de la lumière et une aspiration passionnée de l'humanité à Dieu. Ces doctrines avaient attaché Larévellière-Lépeaux aux Girondins, non parce qu'ils étaient moins incrédules, mais parce qu'ils étaient moins sanguinaires que les montagnards. Dénoncé, le lendemain de leur chute, comme leur complice, une voix s'était écriée avec mépris du haut de la montagne: »Laissez-le *mourir tout seul*, il n'a pas deux jours de vie.« Larévellière en effet était alors mourant. Cette voix l'avait sauvé. Mais bientôt proscrit avec les

soixante et treize députés suspects de regrets pour la Gironde, il avait fui sous des déguisements divers et par des lieux inconnus. Bosc, l'ami de madame Roland, et Laréveillère s'étaient d'abord réfugiés dans une chaumière abandonnée de la forêt de Montmorency. Ils y passèrent l'hiver. Ni l'un ni l'autre n'avait emporté d'argent. Ils vécurent de pommes de terre et de colimaçons. Une poule et un coq étaient toute leur richesse. Un jour, exténués de privation et de faim, ils résolurent de tuer la poule. Un oiseau de proie, plus affamé qu'eux, fond sur la poule, la tue et l'enlève.

Quand les administrateurs de Seine-et-Oise venaient chasser dans la forêt, Laréveillère et Bosc s'enfouissaient sous des meules de foin ou sous des monceaux de feuilles sèches. Soupçonnés par les gardes, ils se séparèrent. Chacun d'eux alla mendier au hasard un autre asile. Laréveillère s'achemine vers le Nord. Là, un ami non suspect lui avait offert dans d'autres temps l'hospitalité. Vêtu de haillons, les pieds nus, le visage creusé par l'insomnie et par la fatigue, le proscrit rencontra sur le grand chemin le représentant du peuple Bouchotte, traîné par quatre chevaux, sa voiture couverte de lauriers et de drapeaux tricolores, lui-même coiffé du bonnet rouge. Laréveillère tremble d'avoir été reconnu. Il s'écarte dans les champs. Un berger partage avec lui ses aliments et sa cabane roulante. Le lendemain un pauvre paysan lui donne un pain qu'il portait dans les champs à son fils. Aux portes de la ville de Roye, voisine de Buire, le fugitif rencontre une foule de peuple. On rapportait à la ville, sur un brancard, un proscrit comme lui, qui s'était suicidé sur le grand chemin. Cet augure glace son courage. Laréveillère erre, la nuit, dans les champs labourés, le jour dans les bois. Il arrive enfin mourant à la porte de son ami. Reçu comme un frère, caché, soigné, guéri par les soins d'une famille généreuse, il passe les mauvais jours sous un nom supposé, et se livre en paix à sa passion pour l'étude des plantes. C'est là qu'inspiré par cette divinité qui se dévoile et qui parle dans les merveilles de la végétation, Laréveillère entrevit cette religion simple et pastorale dont il fut plus tard non l'inventeur, mais l'apôtre, sous le nom de *théophilanthropie*. Cette philosophie pieuse, composée de deux dogmes élémentaires extraits de l'Évangile, l'amour de Dieu et des

hommes, fut prêchée d'abord par H. Haüy, frère de l'abbé Haüy, célèbre naturaliste.

Larèveillère, dont cette religion porta le nom, n'y prit d'autre rôle que celui de protecteur de ses innocentes cérémonies et d'approbateur de sa morale, quand la fortune l'eut élevé à la première magistrature de la république. La légèreté moqueuse de l'opinion rattacha cette tentative de culte à Larèveillère-Lépeaux. On infligea le ridicule à son nom. Proclamer la divinité au milieu du matérialisme, la morale au pied des échafauds, l'amour au sein des discordes civiles, ne motivait pas ce mépris. Rien de ce qui cherche à relever l'humanité vers Dieu ne doit être rabattu par la dérision. Toutes les pensées religieuses, même quand elles avortent dans le temps, ont leur immortalité dans leur nature. Le nom de Larèveillère-Lépeaux restera honoré par la pensée qu'il éleva à Dieu du sein des théories du néant.

XX. — Un autre philosophe, M. de Malesherbes, eut les mêmes malheurs et plus de gloire. Il scella sa vie par sa mort. Sa longue et modeste vertu fut couronnée par le supplice. Depuis l'acte de fidélité suprême qu'il avait accompli en défendant Louis XVI devant la convention, M. de Malesherbes s'était retiré à la campagne. Il y vivait en patriarche au milieu de ses enfants et de ses petits-enfants. On supposa que sa vertu était une conspiration contre le temps. On l'enleva ainsi que M. de Rosambo son gendre, ses deux petites-filles et leurs maris. L'un d'eux était M. de Chateaubriand, frère aîné de celui qui devait rendre à son nom plus de lustre qu'on ne lui ravissait de sang! Ils furent tous jetés dans la prison de Port-Libre et conduits par groupes au tribunal. M. de Malesherbes avait appris à mourir au Temple. Il mourut sans s'indigner contre ses assassins. Il prit le temps et la justice des hommes en patience et en espérance. Prêt à monter au tribunal, il fit un faux pas sur le seuil de la prison: »Mauvais augure,« dit-il; »un Romain rentrerait à la maison!« Les prisonniers de la Conciergerie lui demandèrent sa bénédiction, comme celle de l'honneur antique qui allait remonter au ciel avec lui. Il la leur donna en souriant. »Surtout ne me plaignez pas,« dit-il. »J'ai été disgracié pour avoir voulu devancer la révolution par des réformes populaires. Je vais mourir pour avoir été fidèle à l'amitié de mon roi. Je meurs en paix avec le pas

[illegible] Sa famille [illegible] jours à [illegible]

[illegible] vieillard allait à la mort pour avoir [illegible] la Force [illegible] ainsi, par le long [illegible] et par la [illegible] détention [illegible] comme [illegible] les contes sur son dévouement [illegible] la vie entière de ce modèle des [illegible] et que sa famille a toujours [illegible] de sa mémoire et de son nom.

Le vieux Luckner, oublié [illegible] dans les cachots ; le député Mazuyer, accusé du crime d'avoir fait sauver Pétion et Lanjuinais ; Duval-Déprémenil, un des premiers tribuns du parlement ; Chapelier, Thouret, l'un rapporteur de la première constitution, l'autre un des réformateurs les plus éclairés de nos codes, suivirent de près M. de Malesherbes. En montant dans la charrette qui allait les conduire à la guillotine : «Ce peuple va nous donner tout à l'heure un problème embarrassant à résoudre,» dit Chapelier à Déprémenil. »Et lequel ?« dit Déprémenil. «Celui de savoir auquel de nous deux s'adresseront ses malédictions et ses huées. — A tous deux,» répondit Déprémenil. Mais déjà on ne jugeait plus qu'en masse, par classe, par rang, par fonction, par génération, par famille. Tous les membres du parlement de Paris, tous les receveurs généraux des finances, toute la noblesse de France, toute la magistrature, tout le clergé étaient arrachés à leurs châteaux, à leurs autels, à leurs retraites, entassés dans les prisons de Paris, extraits tour à tour de leurs cachots, traduits par catégories, à la fois, au tribunal, et traînés de là à l'échafaud.

Plus de huit mille suspects encombraient ces seules prisons de Paris, un mois avant la mort de Danton. En une seule nuit, on y jeta trois cents familles du faubourg Saint-Germain, tous les grands noms de la France historique, militaire, parlementaire, épiscopale. On ne se donnait pas l'embarras de leur inventer un crime. Leur nom suffisait, leurs richesses les dénonçaient, leur rang les livrait. On était coupable par quartier, par rang, par fortune, par parenté, par famille, par religion, par opinion,

par sentiments présumés; ou plutôt il n'y avait plus ni innocents ni coupables, il n'y avait plus que des proscripteurs et des proscrits. Ni l'âge, ni le sexe, ni la vieillesse, ni l'enfance, ni les infirmités qui rendaient toute criminalité matériellement impossible, ne sauvaient de l'accusation et de la condamnation. Les vieillards paralytiques suivaient leurs fils, les enfants leurs pères, les femmes leurs maris, les filles leurs mères. Celui-ci mourait pour son nom, celui-là pour sa fortune; tel pour avoir manifesté une opinion, tel pour son silence, tel pour avoir servi la royauté, tel pour avoir embrassé avec ostentation la république, tel pour n'avoir pas adoré Marat, tel pour avoir regretté les Girondins, tel pour avoir applaudi aux excès d'Hébert, tel pour avoir souri à la clémence de Danton, tel pour avoir émigré, tel pour être resté dans sa demeure, tel pour avoir affamé le peuple en ne dépensant pas son revenu, tel pour avoir affiché un luxe qui insultait à la misère publique. Raisons, soupçons, prétextes contradictoires, tout était bon. Il suffisait de trouver des délateurs dans sa section, et la loi les encourageait en leur donnant une part dans les confiscations. Le peuple, à la fois dénonciateur, juge et héritier des victimes, croyait s'enrichir des biens confisqués. Quand les prétextes de mort manquaient aux proscripteurs, ils épiaient des conspirations vraies ou simulées dans les prisons. Des espions déguisés sous l'apparence de détenus provoquaient des confidences, des soupirs vers la liberté, des plans d'évasion entre les prisonniers, les inventaient quelquefois, puis les révélaient à Fouquier-Tinville. Il inscrivaient sur leurs listes de délation des centaines de noms de suspects qui apprenaient leurs crimes par leurs accusations. C'est ce qu'on appelait les *fournées* de la guillotine. Elles faisaient du vide dans les cachots; elles donnaient au peuple l'émotion feinte d'un grand forfait puni, d'un grand péril évité par la vigilance et par la sévérité de la république. Elles entretenaient la terreur, elles imposaient le silence au murmure. Chaque jour le nombre de charrettes employées à conduire les condamnés à l'échafaud s'augmentait. A quatre heures, elles roulaient, plus ou moins chargées, par le Pont-au-Change et la rue Saint-Honoré, vers la place de la révolution. On prolongeait leur route pour prolonger le spectacle au peuple, le supplice aux victimes

Ces chars funèbres rassemblaient souvent le mari et la femme, le père et le fils, la mère et les filles. Ces visages éplorés qui se contemplaient mutuellement avec la tendresse suprême du dernier regard, ces têtes de jeunes filles appuyées sur les genoux de leurs mères, ces fronts de femmes tombant, comme pour y trouver de la force, sur l'épaule de leurs maris, ces cœurs se pressant contre d'autres cœurs qui allaient cesser de battre, ces cheveux blancs, ces cheveux blonds coupés par les mêmes ciseaux, ces têtes vénérables, ces têtes charmantes tout à l'heure fauchées par le même glaive, la marche lente du cortége, le bruit monotone des roues, les sabres des gendarmes formant une haie de fer autour des charrettes, les sanglots étouffés, les huées de la populace, cette vengeance froide et périodique qui s'allumait et qui s'éteignait, à heure fixe, dans les rues où passait le cortége, imprimaient à ces immolations quelque chose de plus sinistre que l'assassinat, car c'était l'assassinat donné en spectacle et en jouissance à tout un peuple.

Ainsi moururent, décimées dans leur élite, toutes les classes de la population, noblesse, église, bourgeoisie, magistrature, commerce, peuple même; ainsi moururent tous les grands et obscurs citoyens qui représentaient en France les rangs, les professions, les lumières, les situations, les richesses, les industries, les opinions, les sentiments proscrits par la sanguinaire régénération de la terreur. Ainsi tombèrent, une à une, quatre mille têtes en quelques mois, parmi lesquelles les Montmorency, les Noailles, les La Rochefoucauld, les Mailly, les Mouchy, les Lavoisier, les Nicolaï, les Sombreuil, les Brancas, les Broglie, les Boisgelin, les Beauvilliers, les Maillé, les Montalembert, les Roquelaure, les Roucher, les Chénier, les Grammont, les Duchâtelet, les Clermont-Tonnerre, les Thiard, les Moncrif, les Molé-Champlatreux. La démocratie se faisait place avec le fer, mais en se faisant place, elle faisait horreur à l'humanité.

XXI. — Le passage régulier de ces processions de l'échafaud, après avoir été longtemps un spectacle et une sorte d'illustration sinistre pour les rues qu'elles empruntaient, et surtout pour la rue Saint-Honoré, était devenu un supplice et une espèce de *diffamation* pour ces quartiers. Les passants les évitaient. Les fenêtres, les magasins, les boutiques se fermaient à l'approche

des convois. Les vociférations de la foule allaient menacer jusque dans leurs foyers les citoyens qui habitaient ces rues et effrayer les enfants dans les bras de leurs mères. Les locataires abandonnaient leurs domiciles. Les propriétaires commençaient à se plaindre, dans des pétitions à la commune, de ce qu'on avait fait de leurs maisons les loges privilégiées du supplice. Le sang de deux ou trois mille victimes, ruisselant depuis le printemps sur les pavés de la place de la Révolution comme dans un abattoir d'hommes, tachait la boue et infectait l'air. Les Tuileries et les Champs-Élysées étaient désertés par la foule des promeneurs. Les miasmes de la mort corrompaient l'ombre de leurs arbres.

Deux exécutions plus sinistres et plus solennelles que les autres, achevèrent de soulever l'indignation de ces quartiers contre l'emplacement de la guillotine. Au moment de la prise de Verdun par le roi de Prusse, 1791, la ville avait fêté l'entrée de ces libérateurs de Louis XVI. Les habitants conduisirent leurs filles à un bal, ceux-là par opinion, ceux-ci par peur. Après la délivrance de Verdun, la république se souvint des joies dont ces enfants avaient été les décorations et non les coupables. Amenées à Paris et traduites au tribunal, leur âge, leur beauté, leur obéissance à leurs parents, l'ancienneté de l'injure, les triomphes vengeurs de la république ne furent pas comptés pour excuse. Elles furent envoyées à la mort pour le crime de leurs pères. La plus âgée avait dix-huit ans. Elles étaient toutes vêtues de robes blanches. La charrette qui les portait ressemblait à une corbeille de lys dont les têtes flottent au mouvement du bras. Les bourreaux attendris pleuraient avec elles.

XXII. — Le peuple s'étonnait de sa propre rigueur. Le lendemain, les charrettes, plus nombreuses, charrièrent au supplice toutes les religieuses de l'abbaye de Montmartre. L'abbesse était madame de Montmorency. Ces pauvres filles de tout âge, depuis la tendre jeunesse jusqu'au cheveux blancs, jetées encore enfants dans les monastères, n'avaient pour crime que la volonté de leurs parents et la fidélité à leurs vœux. Groupées autour de leur abbesse, elles entonnèrent de leurs voix féminines les chants sacrés en montant sur les charrettes, et les psalmodièrent en chœur jusqu'à l'échafaud. Comme les Girondins avaient chanté l'hymne de leur propre mort, ces filles chantèrent, jusqu'à la

dernière voix, l'hymne de leur martyre. Ces voix troublèrent comme un remords le cœur du peuple. L'enfance, la beauté, la religion, immolées à la fois dans ces deux exécutions, forcèrent la multitude à détourner les yeux.

La commune craignit de fatiguer le patriotisme de ces quartiers opulents. Elle se confia davantage à l'implacabilité des faubourgs. Elle choisit le faubourg Saint-Antoine, sol natal de la révolution du 14 juillet, et fit élever la guillotine à la barrière du Trône. Moins inquiets de froisser la pitié du peuple de ce faubourg, les proscripteurs inaugurèrent ce nouveau calvaire par des exécutions plus nombreuses. La file des convois s'allongeait de plusieurs charrettes tous les jours. Une fois elles portaient avec quarante-cinq magistrats de Paris trente-trois membres du parlement de Toulouse, une autre fois vingt-sept négociants de Sedan ; souvent soixante et jusqu'à quatre-vingts condamnés.

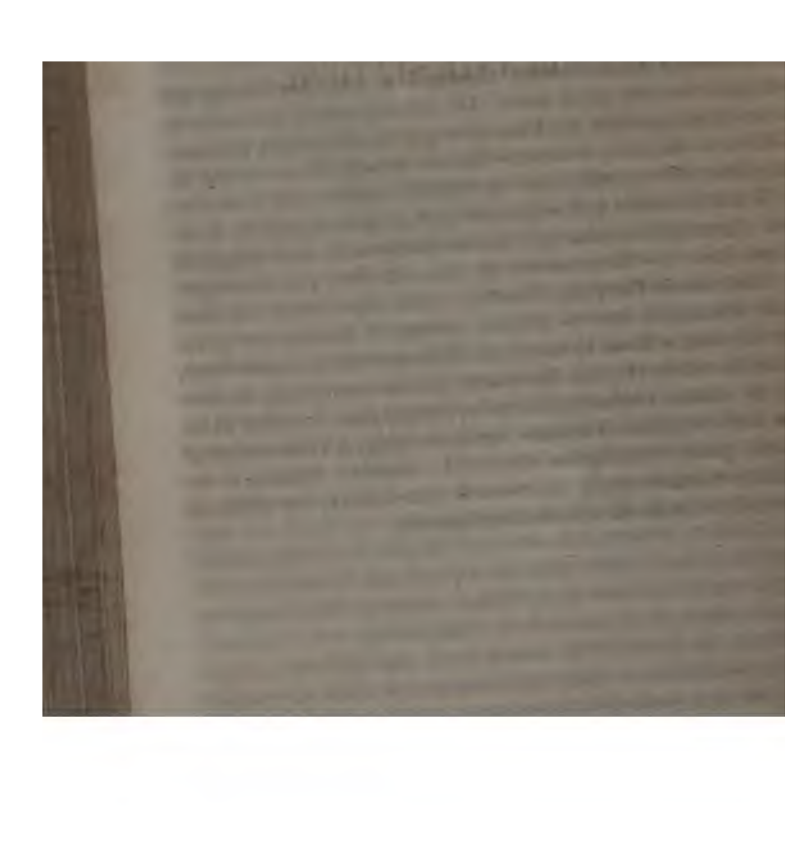
Une des charrettes parut, dans les derniers temps, escortée par de pauvres enfants en haillons. Ces enfants semblaient bénir et pleurer un père. Le vieillard assis sur la charrette était l'abbé de Fénélon, petit-neveu de l'auteur de *Télémaque*, ce germe chrétien d'une révolution égarée qui buvait aujourd'hui le sang de sa famille. L'abbé de Fénélon avait institué à Paris une œuvre de miséricorde en faveur de ces enfants nomades qui viennent tous les hivers des montagnes de la Savoie, gagner leur vie en France, dans la domesticité banale des grandes villes. Ces enfants, apprenant que leur Providence allait leur être enlevée, se transportèrent en masse le matin à la convention pour implorer l'humanité des représentants et la grâce de la vertu. Leur jeunesse, leur langage, leurs larmes attendrirent la convention: »Êtes-vous donc des enfants vous-mêmes,« s'écria l'impitoyable Billaut-Varennes, »pour vous laisser influencer par des pleurs? Transigez une fois avec la justice, et demain les aristocrates vous massacreront sans pitié.«

XXIII. — Ce même Billaud-Varennes, qui refusait ainsi la pitié à des orphelins, eut besoin plus tard, dans son exil à Cayenne, de la pitié d'une esclave noire. — La convention n'osa pas mollir. L'abbé de Fénélon marcha à la mort escorté de ses bienfaits. Il avait quatre-vingt-neuf ans. Il fallut l'aider à monter les degrés de la guillotine. Debout sur l'échafaud, il pria le bourreau de

lui délier les mains pour faire le geste du dernier embrassement à ces pauvres petits. Le bourreau ému obéit. L'abbé de Fénélon éteud ses mains. Les Savoyards tombent à genoux. Ils inclinent leurs têtes nues sous la bénédiction du mourant. Le peuple atterré les imite. Les larmes coulent. Les sanglots éclatent. Le supplice devient saint comme un sacrifice.

Le faubourg Saint-Antoine s'indigna à son tour d'avoir été choisi pour la ville de la mort. Le sol repoussait le bourreau. Mais les proscripteurs ne trouvaient pas la mort assez prompte.

XXIV. — Un soir, Fouquier-Tinville fut appelé au comité de salut public. »Le peuple,« lui dit Collot, »commence à se blaser. Il faut réveiller ses sensations par de plus imposants spectacles. Arrange-toi pour qu'il tombe maintenant cent cinquante têtes par jour. — En revenant de là,« dit dans son interrogatoire l'obéissant Fouquier-Tinville, »mon esprit était tellement troublé d'horreur, que la rivière, comme à Danton, me parut rouler du sang.« Dans le cimetière de Mousseaux une vaste fosse, toujours ouverte et dont les bords étaient encombrés de tonneaux de chaux, recevait pêle-mêle, chaque jour, les têtes et les troncs des décapités. Véritable égout de sang, à l'entrée duquel on avait gravé l'inscription du néant; DORMIR; comme si les bourreaux eussent voulu se rassurer eux-mêmes, en affirmant que les victimes ne se réveilleraient jamais.



# LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

Aspect des prisons. — Roucher, André Chénier. — Les Carmes. — Mesdames d'Aiguillon, de Beauharnais, de Cabarrus. — Le Temple. — Madame Élisabeth. — Madame Royale. — Le dauphin. — Madame Élisabeth au tribunal révolutionnaire. — Elle est condamnée à mort. — Son exécution. — Robespierre domine à la commune et à la convention. — Ses hésitations. — Ses amis. — Ses amis Saint-Just, Couthon, Lebas. — Ses ennemis secrets. — Dissensions dans les comités. — Discours de Robespierre à la convention sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. — Décret. — Les restes mortels de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon.

I. — Le caractère des peuples survit même à leurs révolutions. La certitude de mourir ne répandait pas l'horreur dans l'intérieur des prisons de Paris. La sensation de la mort s'était émoussée, à force de se renouveler dans les âmes. Chaque jour d'oubli était une fête de la vie qu'on se hâtait de consacrer au plaisir. L'insouciance de sa propre destinée élevait les détenus jusqu'à l'apparence du stoïcisme. La légèreté du caractère imitait l'intrépidité. Des sociétés, des amitiés, des amours se nouaient pour une heure entre les prisonniers des deux sexes. On prodiguait à la distraction et aux affections des moments dévoués à la mort. Les entretiens, les rendez-vous, les correspondances mystérieuses, les jeux du théâtre imités dans les cachots, la musique, les vers, la danse se continuaient jusqu'aux dernières heures. On venait arracher l'un au jeu, il laissait ses cartes à l'autre; celui-ci à la table, il achevait de vider son verre; celui-là aux embrassements d'une femme ou d'une amante, et il épuisait le dernier regard et le dernier serrement de main. Jamais le génie à la fois intrépide et voluptueux de la jeunesse française n'avait joué de si près avec le danger. Le supplice rendait cette jeunesse sublime, sans avoir pu la rendre sérieuse. Cependant la religion, cette visiteuse des infortunés, consolait le plus grand nombre. Des prêtres emprisonnés, ou introduits

sous des déguisements, célébraient les mystères du culte, rendus plus touchants par la similitude du sacrifice. La poésie, ce soupir articulé de l'âme, notait pour l'immortalité les dernières palpitations du cœur des poëtes.

M. de Montjourdain, commandant de bataillon de la garde nationale, adressa, la veille de sa mort, les strophes suivantes à la jeune femme qu'il allait laisser veuve :

L'heure approche où je vais mourir;
L'heure sonne et la mort m'appelle;
Je n'ai point de lâche soupir,
Je ne fuirai point devant elle.
Demain mes yeux inanimés
Ne s'ouvriront plus sur tes charmes;
Tes beaux yeux à l'amour fermés
Demain seront noyés de larmes.

Si dix ans j'ai fait ton bonheur,
Garde de briser mon ouvrage;
Donne un moment à la douleur,
Consacre au bonheur ton jeune âge.
Qu'un heureux époux à son tour
Vienne rendre à ma douce amie
Des jours de paix, des nuits d'amour,
Je ne regrette plus la vie.

Si le coup qui m'attend demain
N'enlève pas ma pauvre mère,
Si l'âge, l'ennui, le chagrin
N'accablent pas mon pauvre père,
Ne les fuis pas dans ta douleur,
Reste à leur sort toujours unie;
Qu'ils me retrouvent dans ton cœur,
Ils aimeront encor la vie.

L'auteur du *poëme des Mois*, Roucher, posait devant un peintre au moment où l'on vint lui apporter l'ordre de comparaître au tribunal. Un tel ordre équivalait à une condamnation ; Roucher n'était coupable que de son mérite qui avait jeté de l'éclat sur la modération de ses principes. Il savait que la démagogie ne pardonnait pas même à l'aristocratie du talent. Il supplia les

chetiers d'attendre que son portrait, destiné à sa femme et à enfants, fût achevé. Pendant que le peintre donnait les der- ;s coups de pinceau, il écrivit lui-même sur ses genoux l'in- ption suivante pour expliquer à l'avenir la mélancolie de ses ts :

Ne vous étonnez pas, objets chéris et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage :
Quand un crayon savant dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je pensais à vous.

II. — André Chénier, âme romaine, imagination attique, que courageux patriotisme avait enlevé à la poésie pour le jeter is la politique, avait été emprisonné comme Girondin. Les 'es de sa belle imagination avaient trouvé leur réalité dans demoiselle de Coigny, la duchesse de Fleury, enfermée dans nême prison. André Chénier rendait à cette jeune captive un te d'enthousiasme et de respect, attendri encore par l'ombre istre de la mort précoce qui couvrait déjà ces demeures. Il adressait ces vers immortels, le plus mélodieux soupir qui t jamais sorti des fentes d'un cachot. C'est la jeune fille qui le et qui se plaint dans la langue de Jephté.

## LA JEUNE CAPTIVE.

Saint-Lazare.

»L'épi naissant mûrit de la faux respecté ;
»Sans crainte du pressoir, le pampre tout l'été
»Boit les doux présents de l'aurore ;
»Et moi, comme lui belle, et jeune comme lui,
»Quoi que l'heure présente ait de trouble et d'ennui,
»Je ne veux pas mourir encore !

»Qu'un stoïque aux yeux secs vole embrasse la mort,
»Moi je pleure et j'espère. Au noir souffle du nord
»Je plie et relève ma tête.
»S'il est des jours amers, il en est de si doux !
»Hélas ! quel miel jamais n'a laissé de dégoûts ?
»Quelle mer n'a point de tempête ?

»L'illusion féconde habite dans mon sein
»D'une prison sur moi les murs pèsent en vain,

„J'ai les ailes de l'espérance.
„Échappée au réseau de l'oiseleur cruel,
„Plus vive, plus heureuse, aux campagnes du ciel
„Philomène chante et s'élance!

„Est-ce à moi de mourir? Tranquille je m'endors
„Et tranquille je veille, et ma veille aux remords
„Ni mon sommeil ne sont en proie.
„Ma bienvenue au jour me rit dans tous les yeux,
„Sur des fronts abattus, mon aspect dans ces lieux
„Ranime presque de la joie.

„Mon beau voyage enfin est si loin de sa fin!
„Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin
„J'ai passé les premiers à peine.
„Au banquet de la vie à peine commencé,
„Un instant seulement mes lèvres ont pressé
„La coupe, en mes mains encor pleine.

„Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson;
„Et, comme le soleil de saison en saison,
„Je veux achever mon année.
„Brillante sur ma tige, et l'honneur du jardin,
„Je n'ai vu luire encor que les feux du matin;
„Je veux achever ma journée.

„O mort, tu peux attendre; éloigne, éloigne-toi:
„Va consoler les cœurs que la honte, l'effroi,
„Le pâle désespoir dévore.
„Pour moi Palès encore a des asiles verts,
„Les amours des baisers, les muses des concerts:
„Je ne veux pas mourir encore.“

---

Ainsi, triste et captif, ma lyre toutefois
S'éveillait, écoutant ces plaintes, cette voix,
Ces vœux d'une jeune captive;
Et, secouant le joug de mes jours languissants,
Aux douces lois des vers je pliais les accents
De sa bouche aimable et naïve.

*III.* — Aux Carmes, un cachot étroit et sombre, dans lequel on descendait par deux marches et qui ouvrait, par une lucarne

', sur le jardin d'un ancien monastère, renfermait trois :s jetées de la plus haute fortune dans la même prison. ı la sculpture n'avait réuni, dans un pareil groupe, des :s, des charmes, des formes plus propres à attendrir les :aux. L'une était madame d'Aiguillon, femme d'un nom e, le sang de sa famille fumait encore sur l'échafaud; ı, Joséphine Tascher, veuve du général Beauharnais, ré- ent immolé pour avoir été malheureux à l'armée du Rhin; nière et la plus belle de toutes était cette jeune Thérésa rus, aimée de Tallien, coupable d'avoir amolli le républi- ıe du représentant à Bordeaux et d'avoir soustrait tant de es à la proscription. Le comité de salut public venait de :her à la protection du proconsul, sans pitié pour ses mur- , et de la jeter dans les cachots; toute suspecte encore de ıfluence sur Tallien. Une tendre amitié unissait deux de mmes entre elles, bien qu'elles se fussent disputé souvent ration publique et celle des chefs de l'armée ou de la ation. L'une était prédestinée au trône où l'amour du Bonaparte devait l'élever; l'autre était prédestinée à ren- r la république en inspirant à Tallien le courage d'attaquer mités dans la personne de Robespierre.

seul matelas étendu sur le pavé, dans une niche au fond chót, servait de couche aux trois captives. Elles s'y con- ent de souvenirs, d'impatience et de soif de vivre; elles ient avec la pointe de leurs ciseaux, avec les dents de peignes, sur le plâtre de leurs cloisons, des chiffres, des es, des noms regrettés ou implorés, des aspirations amères berté perdue. On lit encore aujourd'hui ces inscriptions. Liberté, quand cesseras-tu d'être un vain mot! « Ailleurs: là aujourd'hui quarante-sept jours que nous sommes en- es. « — Plus loin: » On nous dit que nous sortirons de- « — Sur une autre face: » Vain espoir! « — Un peu plus :ois signatures réunies: » Citoyenne *Tallien*, citoyenne *ıarnais*, citoyenne *d'Aiguillon*. «

nage de la mort présente à leurs yeux n'épargnait ni leurs ls ni leur imagination. Leur cachot était une des cellules ı assassins de septembre avaient massacré le plus de prêtres. des égorgeurs lassés de meurtres s'étaient reposés un mo-

ment, et avaient appuyé leurs sabres contre la muraille, pour reprendre des forces. Le profil de ces deux sabres, depuis la poignée jusqu'à l'extrémité de la lame, s'était imprimé en silhouette de sang sur l'enduit humide, et s'y dessinait comme ces glaives de feu que les anges exterminateurs brandissent dans leurs mains autour des tabernacles. On y suit encore de l'œil leurs contours aussi nettement tracés et aussi frais d'empreinte que si cette trace ne devait plus sécher. Jamais la jeunesse, la beauté, l'amour et la mort n'avaient été groupés dans un tel cadre de sang.

IV. — Mais il y avait une prison dans Paris où ne pénétraient depuis huit mois ni le bruit du dehors, ni les consolations de l'amitié, ni les images de l'amour, ni les derniers sourires de la vie; tombe scellée avant la mort. C'était le Temple. Depuis l'heure où ses portes s'étaient ouvertes pour laisser marcher la reine à l'échafaud, huit mois s'étaient écoulés. Le dauphin était déjà à cette époque remis aux mains du féroce Simon. Cet enfant profané, perverti et hébété par les rudesses et par le cynisme de Simon, n'avait plus de communication avec sa sœur et avec sa tante. Elles l'apercevaient seulement, de temps en temps, à travers les créneaux de la tour, lorsqu'elles y respiraient l'air. Elles entendaient avec horreur le pauvre petit chanter, sans les comprendre, les chants impurs que Simon lui enseignait contre sa propre mère et contre sa famille.

Madame Élisabeth, instruite par quelques demi-mots du procès et de la mort de Marie-Antoinette, n'avait pas révélé toute la vérité à sa nièce. Elle laissait flotter son ignorance dans ce doute qui suppose les pires catastrophes, mais qui ne ferme pas le cœur à toute espérance. Resserrées dans une captivité plus étroite et plus morne, privées de mouvement, de livres, de feu, presque d'aliments par les agents de jour en jour plus subalternes de la commune, les princesses avaient passé l'automne et l'hiver sans rien connaître des mouvements extérieurs ou intérieurs de la république. Une nouvelle visite de quatre municipaux, délégués par le conseil, et des perquisitions plus sévères leur apprirent que leur sort allait être plus rigoureux. On leur enleva leur papier sous prétexte qu'elles faisaient de faux assignats. On les priva même des jeux de cartes et des jeux d'échecs qui avaient

abrégé leurs longues soirées d'hiver, parce que ces jeux rappelaient les noms de roi et de reine proscrits par la république.

Le 19 janvier, avant-veille de l'anniversaire de la mort du roi, on séquestra entièrement le dauphin, comme une bête fauve, dans une chambre haute de la tour, où personne ne pénétrait plus. Simon seul lui jetait, en entr'ouvrant la porte, ses aliments. Une cruche d'eau, rarement renouvelée, était son breuvage. Il ne sortait plus de son lit, qui n'était jamais remué. Ses draps, sa chemise, ses chaussures ne furent pas renouvelés pendant plus d'un an. Sa fenêtre, fermée par un cadenas, ne s'ouvrait plus à l'air extérieur. Il respirait continuellement sa propre infection. Il n'avait ni livre, ni jouet, ni outils pour occuper ses mains. Ses facultés actives, refoulées en lui par l'oisiveté et la solitude, se dépravaient. Ses membres se nouaient. Son intelligence s'asphyxiait sous la continuité de sa terreur. Simon semblait avoir reçu l'ordre d'éprouver jusqu'à quel degré d'abrutissement et de misère on pouvait faire descendre le fils d'un roi.

V. — Les prisonnières ne cessaient de gémir et de pleurer sur cet enfant. On ne répondait à leurs interrogations que par des injures. Le tutoiement, commandé par l'autorité révolutionnaire d'Hébert et de Chaumette, fut une de celles qui les révolta le plus. On affectait de l'employer toutes les fois qu'on leur adressait la parole. Pendant le carême, on ne leur apporta que des aliments gras pour les forcer à violer les préceptes de la religion proscrite. Elles ne mangèrent pendant quarante jours que du pain et du lait réservé par elles sur le superflu de leur déjeuner. On les priva de chandelles aux premiers jours du printemps par économie nationale. Elles étaient forcées de se coucher à la chute du jour ou de veiller dans les ténèbres. Cette âpre captivité n'altérait néanmoins ni la beauté naissante de la jeune princesse, ni la sérénité d'humeur de sa tante. La nature et la jeunesse triomphaient, dans l'une, de la persécution; la religion triomphait, dans l'autre, de l'infortune. Leur tendresse mutuelle, leurs entretiens, leurs souffrances senties et compaties en commun, leur inspiraient une patience qui ressemblait presque à la paix.

On a vu qu'Hébert, pour jeter un gage de plus à la populace, avait demandé le jugement des princesses, et que Robespierre avait repoussé cette motion. Mais après le supplice d'Hébert, sup-

plice qui faisait soupçonner Robespierre de tendance à la modération, les membres des deux comités de salut public et de sûreté générale voulurent prouver au peuple qu'ils égalaient au moins en inflexibilité contre les idoles du royalisme le parti d'Hébert. Robespierre, Couthon, Saint-Just feignirent le même rigorisme qu'ils avaient flétri quelques jours avant dans leurs ennemis. Ils sauvèrent seulement la jeune princesse et son frère. L'ordre de juger madame Élisabeth fut un défi de cruauté entre les hommes dominants à qui serait le plus implacable contre le sang de Bourbon.

VI. — Le 9 mai, au moment où les princesses, à demi déshabillées, priaient au pied de leurs lits avant le sommeil, elles entendirent frapper à la porte de leurs chambres des coups si violents et si répétés que la porte trembla sur ses gonds. Madame Élisabeth se hâta de se vêtir et d'ouvrir. »Descends à l'instant, citoyenne!« lui dirent les porte-clefs. — »Et ma nièce? « leur répondit la princesse. — »On s'en occupera plus tard.« La tante, entrevoyant son sort, se précipita vers sa nièce, et l'enveloppa dans ses bras, comme pour la disputer à cette séparation. Madame Royale pleurait et tremblait: »Tranquillise-toi, mon enfant!« lui dit sa tante; »je vais remonter sans doute dans un instant. — Non, citoyenne,« reprirent rudement les geôliers, »tu ne remonteras pas; prends ton bonnet et descends.« Comme elle retardait par ses protestations et par ses embrassements l'exécution de leur ordre, ces hommes l'accablèrent d'invectives et d'apostrophes injurieuses. Elle fit en peu de mots ses derniers adieux et ses pieuses recommandations à sa nièce. Elle invoqua, pour donner plus d'autorité à ses paroles, la mémoire du roi et de la reine. Elle inonda de larmes le visage de la jeune fille, et sortit en se retournant pour la bénir une dernière fois. Descendue aux guichets, elle y trouva les commissaires. Ils la fouillèrent de nouveau. On la fit monter dans une voiture, qui la conduisit à la Conciergerie.

Il était minuit. On eût dit que le jour n'avait pas assez d'heures pour l'impatience du tribunal. Le vice-président attendait madame Élisabeth et l'interrogea sans témoin. On lui laissa prendre ensuite quelques heures de sommeil, sur la même couche où Marie-Antoinette avait endormi son agonie. Le lende-

main, on la conduisit au tribunal accompagnée de vingt-quatre accusés de tout âge et de tout sexe, choisis pour inspirer au peuple le souvenir et le ressentiment de la cour. De ce nombre étaient mesdames de Sénozan, de Montmorency, de Canisy, de Montmorin, le fils de madame de Montmorin âgé de dix-huit ans, M. de Loménie, ancien ministre de la guerre, et un vieux courtisan de Versailles, le comte de Sourdeval. »De quoi se plaindrait-elle? « dit l'accusateur public en voyant ce cortége de femmes des noms les plus illustres groupé autour de la sœur de Louis XVI. »En se voyant au pied de la guillotine entourée de cette fidèle noblesse, elle pourra se croire encore à Versailles.«

VII. — Les accusations furent dérisoires, les réponses dédaigneuses. »Vous appelez mon frère un tyran,« dit la sœur de Louis XVI à l'accusateur et aux juges; »s'il eût été ce que vous dites, vous ne seriez pas où vous êtes, ni moi devant vous! « Elle entendit son arrêt sans étonnement et sans douleur. Elle demanda pour toute grâce un prêtre fidèle à sa foi pour sceller sa mort du pardon divin. Cette consolation lui fut refusée. Elle y suppléa par la prière et par le sacrifice de sa vie. Longtemps avant l'heure du supplice, elle entra dans le cachot commun pour encourager ses compagnes. Elle présida avec une sollicitude touchante à la toilette funèbre des femmes qui allaient mourir avec elle. Sa dernière pensée fut un scrupule de pudeur. Elle donna la moitié de son fichu à une jeune condamnée et le noua de ses propres mains pour que la chasteté ne fût pas profanée même dans la mort.

On coupa ensuite ses longs cheveux blonds, qui tombèrent à ses pieds, comme la couronne de sa jeunesse. Les femmes de sa suite funèbre et les exécuteurs eux-mêmes se les partagèrent. On lui lia les mains. On la fit monter après toutes sur le dernier banc de la charrette qui fermait le cortége. On voulut que son supplice fût multiplié par les vingt-deux coups qui tomberaient sur ces têtes d'aristocrates. Le peuple rassemblé pour insulter resta muet sur son passage. La beauté de la princesse transfigurée par la paix intérieure, son innocence de tous les désordres qui avaient dépopularisé la cour, sa jeunesse sacrifiée à l'amitié qu'elle portait à son frère, son dévouement volontaire

au cachot et à l'échafaud de sa famille en faisaient la plus pure victime de la royauté. Il était glorieux à la famille royale d'offrir cette victime sans tache, impie au peuple de la demander. Un remords secret mordait tous les cœurs. Le bourreau allait donner en elle des reliques au trône et une sainte à la royauté. Ses compagnes la vénéraient déjà avant le Ciel. Fières de mourir avec l'innocence, elles s'approchèrent toutes humblement de la princesse avant de monter, une à une, sur l'échafaud, et lui demandèrent la consolation de l'embrasser. Les exécuteurs n'osèrent refuser à des femmes ce qu'ils avaient refusé à Hérault de Séchelles et à Danton. La princesse embrassa toutes les condamnées à mesure qu'elles montaient à l'échelle. Après ce baisemain funèbre, elle livra sa tête au couteau. Chaste au milieu des séductions de la beauté et de la jeunesse, pieuse et pure dans une cour légère, patiente dans les cachots, humble dans les grandeurs, fière devant le supplice, madame Élisabeth laissa par sa vie et par sa mort un modèle d'innocence sur les marches du trône, un exemple à l'amitié, une admiration au monde, un opprobre éternel à la république.

VIII. — Le nombre et la barbarie des supplices, l'innocence des victimes, le partage des dépouilles, la dérision des jugements, les ruisseaux de sang, les monceaux de cadavres transformaient la nation en bourreau et le gouvernement en machine de meurtre. Gouverner n'était plus que frapper. La France présentait le spectacle d'un peuple décimé par lui-même. Le gouvernement n'osait se dessaisir de la guillotine, de peur qu'on ne la tournât contre lui-même. Il ne conservait quelques jours de pouvoir qu'en s'abritant sous un perpétuel échafaud. Un tel gouvernement ne pouvait subsister plus longtemps. C'était un long assassinat. Le crime n'est pas durable dans la nature. On ne fonde pas la fureur, la vengeance, la spoliation, l'impiété, l'égorgement. On les traverse, on en rougit et on secoue la honte de ses pieds. Tel est l'ordre divin des sociétés humaines. La révolution, armée pour détruire d'antiques et odieuses inégalités et pour marcher en ordre à la fraternité démocratique, ne pouvait pas se dénaturer impunément elle-même, et se changer en sanguinaire oppression. Après avoir renversé le trône, elle devait chercher enfin un autre pouvoir régulier dans le peuple et l'or-

ganiser par des institutions et non par des proscriptions. La terreur n'était pas le pouvoir, c'était la tyrannie. La tyrannie ne pouvait pas être le gouvernement de la liberté.

Ces pensées fermentaient dans la tête de Robespierre. Il brisait son front contre le problème du pouvoir à fonder pour la république.

Ce problème s'était posé de lui-même, à chaque phase de la révolution, devant tous les hommes réfléchis. Ils avaient tous succombé en essayant de le résoudre. Mirabeau, après avoir descendu le trône au niveau de la nation et brisé le sceptre, était mort à propos en rêvant de chimériques et puériles reconstructions. L'assemblée législative s'était engloutie dans sa constitution de 1791 en imaginant un vain équilibre. Les Girondins avaient été écrasés sous le fardeau d'une république mal assise qu'ils voulaient soutenir avec des lois faibles. Hébert et Ronsin étaient morts pour avoir inventé, à l'imitation de Marat, une dictature du peuple personnifié dans un bourreau suprême. Danton avait péri pour avoir cherché le pouvoir dans l'emportement et puis dans le vain repentir du peuple. Robespierre, héritier à son tour de toutes ces renommées détruites, se demandait ce qu'il allait faire de son omnipotence d'opinion, et quel gouvernement il donnerait à la démocratie? Aurait-il le génie de l'inventer et la puissance de l'asseoir, ou succomberait-il, comme tous les autres, en essayant de transformer l'anarchie en unité et la violence en loi? Ne serait-il que l'idole sinistre, ou serait-il l'homme d'État de la révolution? Telle était la question que l'Europe entière se posait en le regardant et qu'il se posait à lui-même. Trois mois allaient y répondre.

IX. — La mort d'Hébert avait rendu Robespierre maître de la commune. La mort de Danton l'avait rendu arbitre de la convention. La persévérance et le spiritualisme de ses doctrines lui assujettissaient les jacobins. Son talent, grandi par des études obstinées et par cinq années passées presque entièrement à la tribune, donnait à sa pensée et à sa parole une force et une autorité qu'on ne contestait plus. Aucune éloquence ne pouvait désormais balancer la sienne. Il était l'unique voix grave de la république. Les jacobins et la convention n'écoutaient plus que lui. Bien qu'il n'eût et qu'il n'affectât pas encore la domination

absolue dans le comité de salut public, l'opinion de la France lui décernait la supériorité, cette dictature de la nature. Ses collègues s'en indignaient tout bas, mais feignaient de la lui décerner d'eux-mêmes. La convention simulait l'enthousiasme pour déguiser l'asservissement. Les cordeliers étaient dispersés. Leurs débris vaincus se réfugiaient aux Jacobins. La commune, entièrement subordonnée aux agents du parti de Robespierre, lui répondait des sections; les sections, du peuple; Hanriot, de la garde nationale. Robespierre ne régnait pas, mais son nom régnait. Il n'avait qu'à réaliser son règne et organiser sa dictature. Mais à ce dernier pas il hésitait.

Les motifs de cette hésitation étaient, dans l'âme de Robespierre, vertu et vice tout à la fois. »Pourquoi,« répondait-il à ses confidents, »ai-je dévoué ma vie, ma pensée, mes veilles, ma parole, mon nom, mon sang à la révolution? Pour détrôner les rois et les aristocrates, pour restituer le pouvoir au peuple, et pour rendre le peuple capable et digne d'exercer lui-même et lui seul sa souveraineté naturelle. Et que me propose-t-on aujourd'hui que les tyrans et les aristocrates sont renversés et que le peuple règne par sa représentation nationale? De me mettre moi-même à la place de ces tyrans que nous avons détruits, et de rétablir dans ma personne, au nom du peuple, la tyrannie renversée!

»J'admets,« ajoutait-il, »que je n'abuse pas du pouvoir suprême et que ma dictature ne soit que la dictature de la raison et de la vérité sur la république; mais j'aurais en la prenant ou en l'acceptant donné l'exemple le plus séduisant aux ambitieux et le plus fatal à la liberté. Mon règne sera court. Ma poitrine, je le sais, est le but secret de cent mille poignards. Après moi, qui vous répond de mon successeur? Le danger de la dictature n'est pas tant dans le dictateur que dans l'institution elle-même. Cette magistrature est celle du désespoir des nations. Fondée contre la tyrannie, elle se change involontairement en tyrannie permanente. Elle sauve un jour pour perdre un siècle. Périsse le jour et que l'avenir soit préservé! Laissons le peuple s'égarer, revenir, tomber, se relever, se blesser même plutôt que de lui donner cette humiliante tutelle qui l'enchaîne, sous prétexte de le guider. Les nations ont leur enfance, la liberté a son berceau.

surveiller cette enfance de la liberté, mais non l'asservir. ḷ- est nécessaire à la république, j'en conviens ; placez ınité dans une institution et non dans un homme, et que, ıe mort, l'unité revive dans un autre, à condition que unité ne se perpétue pas longtemps au pouvoir et que ce ır magistrat redescende promptement au rang de simple n. Quelques hommes sont utiles, aucun n'est nécessaire. ıple seul est immortel. «

si parlait Robespierre à ses confidents. Ses manuscrits ent qu'il se parlait ainsi à lui-même. Son refus du pouuprême était sincère dans les motifs qu'il alléguait. ı y avait d'autres motifs qui lui faisaient répugner à saisir ı gouvernement. Ces motifs, il ne les avouait pas encore. qu'il était arrivé au bout de ses pensées et qu'il ne savait, ıité, quelle forme il convenait de donner aux institutions tionnaires. Homme d'idées plus qu'homme d'action, Robre avait le sentiment de la révolution plus qu'il n'en avait aule politique. L'âme des institutions de l'avenir était dans ves, le mécanisme d'un gouvernement populaire lui man-Ses théories, toutes empruntées aux livres, étaient briles vagues comme des perspectives, nuageuses comme des ıs. Il les regardait toujours, il s'en éblouissait, il ne les ıit jamais avec la main ferme et précise de la pratique. Il it que la liberté elle-même doit se protéger par un pouvoir t que ce pouvoir a besoin de tête pour vouloir et de memour exécuter. Il croyait que les mots sans cesse répétés de ı, d'égalité, de désintéressement, de dévouement, de vertu t à eux seuls un gouvernement. Il prenait la philosophie ı politique. Il s'indignait de ses mécomptes. Il attribuait esse aux complots de l'aristocratie ou de la démagogie ses tions. Il croyait qu'en supprimant de la société des aristoı et des démagogues, il supprimerait les vices de l'humanité obstacles au jeu des institutions. Il avait pris le peuple en ı au lieu de le prendre au sérieux. Il s'irritait de le trouuvent si faible, si lâche, si cruel, si ignorant, si versatile, gne du rang que la nature lui assigne. Il s'irritait, il s'ait, il chargeait l'échafaud de lui faire raison des difficultés. ı s'indignait des excès de l'échafaud lui-même ; il revenait

aux mots de justice et d'humanité. Il se rejetait de nouveau aux supplices. Il invoquait la vertu et il suscitait la mort. Flottant tantôt sur les nuages et tantôt dans le sang, il désespérait des hommes; il s'effrayait de lui-même: »La mort! toujours la mort!« s'écriait-il souvent dans l'intimité, »et les scélérats la rejettent sur moi! Quelle mémoire je laisserai si cela dure! La vie me pèse.«

Une fois enfin la vérité se fit jour. Il s'écria avec le geste du découragement de soi-même: »Non! je ne suis pas fait pour gouverner, je suis fait pour combattre les ennemis du peuple.«

X. — Saint-Just, son seul confident, venait alors, plusieurs fois par jour, s'enfermer avec Robespierre. Il essayait de persuader à son maître une politique moins vague et des desseins plus précis.

Saint-Just, quoique jeune, avait, sinon dans les idées, au moins dans le caractère, la maturité consommée de l'homme d'État. Il était né tyran. Il avait l'insolence du gouvernement même avant d'en avoir la force. Il ne donnait à la parole que les formes du commandement. Il était laconique comme la volonté. Ses missions dans les camps et l'impérieux usage qu'il avait fait de son autorité sur les généraux au milieu de leur armée, avaient appris à Saint-Just combien les hommes fléchissent aisément sous la main d'un seul. Sa bravoure et son habitude du feu lui avaient donné l'attitude d'un tribun militaire aussi prêt à exécuter qu'à concevoir un coup de main. Robespierre était le seul homme devant lequel Saint-Just s'inclinât comme devant la pensée supérieure et régulatrice de la république. Aussi tout en accusant sa lenteur, respectait-il ses irrésolutions et se dévouait-il lui-même à sa chute. Tomber avec Robespierre lui paraissait tomber avec la cause même de la révolution. Disciple impatient, mais toujours disciple, il pressait l'oracle, il ne le violentait pas.

Couthon, Lebas, Coffinhal, Buonarotti étaient fréquemment admis à ces conférences. Tous républicains sincères, cependant ils sentaient comme Saint-Just que l'heure de la crise était arrivée, et que si la république avait horreur d'un tyran, elle avait besoin d'un pouvoir moins flottant et moins irresponsable que celui des comités. »L'opinion s'est faite homme en toi,« disait Buonarotti à Robespierre. »Si tu te récuses, ce n'est pas toi que

tu trahis, c'est le peuple lui-même. Si tu t'arrêtes en ayant le peuple derrière toi et après l'avoir lancé toi-même, il te passera sur le corps et il ira chercher pour conducteurs ces scélérats qui le précipiteront dans une anarchie voisine de la tyrannie.« Ainsi que dans toutes les crises où Robespierre s'était fié au temps et à la fortune plus qu'à la résolution, il prit le parti de se laisser faire violence par le moment, croyant que l'oracle était dans la circonstance, et se fiant à la fatalité, cette superstition des hommes longtemps heureux.

XI. — Il fut cependant convenu, entre lui et ses amis, que la république avait besoin d'institutions, qu'il fallait au-dessus des comités un directeur suprême des ressorts du pouvoir exécutif, et que si les jacobins, la convention et le peuple se décidaient à donner une tête au gouvernement, Robespierre se dévouerait à cette magistrature temporaire. On convint en outre de la nécessité d'arracher promptement le pouvoir aux membres des comités; de surveiller et d'épurer les Jacobins, point d'appui indispensable pour remuer la convention; de s'emparer du conseil général de la commune, qui avait à sa disposition l'insurrection; de rester maître par Hanriot de la force de Paris; de caresser par Saint-Just et Lebas l'opinion des camps; de rappeler successivement des départements les députés en mission dont on n'était pas sûr; d'éloigner de la convention ou de perdre dans l'esprit du peuple ceux qu'on soupçonnait d'ambitieux desseins; enfin de préparer d'avance à Robespierre une arme légale si arbitraire, si absolue et si terrible, qu'il n'eût rien à demander de plus quand il serait élevé à la magistrature suprême, pour faire plier toutes les têtes sous la loi de l'unité et sous le niveau de la mort. Robespierre se réservait toutefois de n'agir que par la force de l'opinion, de ne point avoir recours à l'insurrection, de respecter la souveraineté nationale dans son centre, et de n'accepter de titre et de pouvoir que ceux qui lui seraient imposés par la représentation nationale. Couthon fut chargé de préparer un décret qui donnait la dictature aux comités. Cette dictature une fois votée par la convention, on l'arracherait des mains des comités, et on la retournerait au besoin contre eux. C'est ce décret inexpliqué qu'on appela quelques jours plus tard le décret du 22 prairial. Saint-Just suspendit de quelques jours son dé-

part pour l'armée du Rhin, afin de lancer avant dans le comité et dans la convention quelques-uns de ces axiomes qui tombent de haut dans la pensée d'une assemblée, qui font pressentir la profondeur des desseins, et qui préparent les imaginations à l'inconnu.

XII. — La circonstance était extrême, le pas glissant. La mort de Danton avait décapité la montagne. Les montagnards s'étonnaient encore d'avoir pu se laisser enlever, par un coup de main si subit, si hardi et si imprévu, un homme qui tenait à eux par toutes ses racines et dont l'absence les livrait sans âme, sans voix et sans bras, à la toute-puissance des comités. Robespierre avait conquis par ce coup d'État une autorité et un respect qui allaient chez les conventionnels jusqu'au tremblement, mais aussi jusqu'à la haine. L'homme qui avait annulé et tué Danton pouvait tout oser et tout faire. On avait cru jusqu'alors au désintéressement, on croyait maintenant à l'ambition de Robespierre. Le soupçon seul de cette ambition était une force pour lui. Il y a des vices que la lâcheté des hommes respecte plus que la vertu. Du moment que Robespierre se préparait à régner, on se préparait à obéir. Les esclaves ne manquent jamais aux tyrans, ni les encouragements à la tyrannie. La montagne feignait en masse l'idolâtrie de Robespierre.

Cependant, ce culte apparent était mêlé au fond de crainte et de colère. Les nombreux amis de Danton éprouvaient une honte secrète de l'avoir abandonné. Le nom de Danton était un remords pour eux. Sa place restée vide sur la montagne et que personne n'osait occuper les accusait. Il leur semblait à chaque instant qu'il allait se lever de ce banc muet pour leur reprocher leur bassesse et leur servilité. Son souvenir leur était importun jusqu'à ce qu'ils l'eussent vengé.

Mais, à l'exception de quelques regards d'intelligence et de quelques demi-mots échangés, nul n'osait confier à son voisin ses murmures intérieurs. Robespierre en était réduit à chercher sur les physionomies la faveur ou la haine qu'on lui portait. Pour découvrir une opposition il fallait interpréter les visages.

XIII. — Parmi ces figures significatives qui inquiétaient ou qui offensaient les regards de Robespierre, on comptait Legendre, couvert cependant du masque de la complaisance; Léonard Bourdon, qui déguisait mal le ressentiment; Bourdon (de l'Oise),

mpérant de paroles pour le mutisme de la servitude; 'Herbois, trop déclamateur pour supporter la supériorité t; Barrère, dont la physionomie ambiguë laissait le même indécis; Sieyès, qui avait étendu sur son visage e son âme pour qu'on n'y pût lire que l'insensibilité omate; Barras, qui simulait l'impartialité; Fréron, qui es larmes dont son cœur était inondé depuis le supplice e Desmoulins; Tallien, déguisant mal une tristesse sipuis l'emprisonnement de Thérésa Cabarrus, qui portait dans les cachots des Carmes; Carnot, dont le front ausnartial dédaignait de feindre; Vadier, tantôt caressant, gressif; Louis (du Bas-Rhin), montrant le courage de ences; Billaud-Varennes, figure de Brutus épiant un Céı visage pâle et allongé, son front plissé, ses lèvres son regard acéré et jaillissant comme d'une embûche, it une nature embarrassante à connaître, difficile à plier, le à dompter; enfin Courtois, député de l'Aube, ami de n'ayant jamais applaudi ses crimes, mais n'ayant jamais souvenir; honnête homme dont le républicanisme probe n'avait pas endurci le cœur.

ues amis de Marat et d'Hébert, des députés tels que Fouché et d'autres conventionnels rappelés de leurs pour obéir à la clameur publique contre leurs atrocités, aient ou s'asseyaient mécontents dans les rangs de la e. La plaine, composée des restes des Girondins, plus t plus servile que jamais depuis qu'on l'avait décimée, t, votait et admirait. Mais dans un moment où le nom faction était un crime, nul ne s'avouait d'un parti. Tous mes jouaient l'enthousiasme ou la dissimulation de l'enme et formaient l'unanimité apparente; tous aspiraient fondre de peur d'être remarqués. L'isolement aurait res de l'opposition, l'opposition au complot.

— Dans l'intérieur des deux grands comités, les partis, ant de plus près, se caractérisaient mieux sans s'avouer ge. Vadier, Amar, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), David, avicomterie, Moyse Bayle, Élie Lacoste, Dubarran comle comité de sûreté générale. Hommes subalternes par , ils n'imprimaient aucun mouvement, ils suivaient tous

les mouvements. Ils ne commencèrent à rivaliser d'attributions avec le comité de salut public qu'au moment où les divisions de ce comité suprême forcèrent tantôt Billaud-Varennes et ses amis, tantôt Robespierre et les siens à provoquer la réunion des deux conseils, pour y faire prononcer une majorité. Presque tous ces membres du comité de sûreté générale témoignaient un respect absolu pour les opinions de Robespierre. Cependant quelques-uns se souvenaient avec amertume de Danton, quelques autres d'Hébert; d'autres enfin, comme Amar, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Vadier, tentaient de se donner une importance personnelle et de lutter avec le comité de salut public. David et Lebas y représentaient uniquement les volontés du dominateur des jacobins; le premier par servilité, le second par sentiment et par conviction.

XV. — Au comité de salut public, centre et foyer du gouvernement, l'absence de plusieurs représentants en mission laissait les délibérations et le pouvoir osciller entre un petit nombre de membres qui résumaient la république. C'étaient alors Robespierre, Couthon, Saint-Just, Billaud-Varennes, Barrère, Collot-d'Herbois, Carnot, Prieur et Robert Lindet.

Robespierre, Couthon et Saint-Just étaient les hommes politiques; Billaud-Varennes, Barrère et Collot-d'Herbois les révolutionnaires; Carnot, Prieur et Robert Lindet étaient les administrateurs du comité. Les premiers gouvernaient, les seconds frappaient, les troisièmes servaient la république.

Entre le parti de Robespierre et celui de Billaud-Varennes, des dissentiments sourds, mais profonds, commençaient à éclater. Carnot, Robert Lindet, Prieur s'efforçaient d'étouffer ces dissensions dans le mystère de leurs séances, de peur d'encourager au dehors des factions fatales au salut commun. Quelquefois ces trois décemvirs se réunissaient à Robespierre, plus souvent à Billaud-Varennes et à Barrère. L'orgueil solitaire de Robespierre, l'âpreté de Couthon, le dogmatisme de Saint-Just offensaient ces conventionnels et les rejetaient involontairement, par la répulsion des caractères, dans une apathie muette qui ressemblait à de l'opposition. Quand Robespierre était absent, on prononçait *le mot* de tyran. Il abusait, disait-on, tour à tour de la parole ou *du silence*; il commandait comme un maître où il se taisait

comme un supérieur qui dédaigne de discuter; il laissait au comité la responsabilité de ses actes, après les avoir inspirés; il se réservait de blâmer aux Jacobins ce qu'il avait consenti aux Tuileries; il jouait la modération, il affichait la clémence; il défendait les victimes dont le sang était le plus indispensable à sa propre grandeur; il rejetait tout l'odieux du gouvernement sur ses collègues; il les diffamait par son isolement; il usurpait seul toutes les popularités; il entravait la guerre dans les mains de Carnot; il souriait avec mépris, sur son banc, des fanfaronnades militaires de Barrère; il ne déguisait pas des arrière-pensées qui portaient plus loin que sa juste influence dans le comité; il prenait dans les séances une contenance qui trahissait le dédain ou la majesté d'un despote. Aucune familiarité n'adoucissait son autorité; il arrivait tard; il entrait d'un pas négligent; il s'asseyait sans parler; il baissait les yeux sur la table; il appuyait son front dans ses mains; il défendait à ses lèvres d'exprimer ni approbation ni blâme; il feignait habituellement la distraction, quelquefois le sommeil, pour motiver l'indifférence ou l'impassibilité.

Tels étaient les reproches qui couraient, à voix basse, contre Robespierre, dans les comités.

XVI. — A la commune, il régnait en souverain par Fleuriot-Lescot et par Payan, l'un maire de Paris, l'autre agent national. Le tribunal révolutionnaire lui était dévoué par Dumas, par Hermann, par Souberbielle, par Duplay et par tous les jurés, hommes choisis dans la classe du peuple où le nom de Robespierre était divinisé.

XVII. — Aux Jacobins, Robespierre régnait par lui-même. Dédaigneux au comité, négligent à la convention, il était assidu, infatigable, éloquent, caressant, terrible chaque soir aux séances de cette société. Là était son empire. Il le consolidait en l'exerçant. Il accoutumait l'opinion à lui obéir, pour préparer la république à se remettre volontairement dans sa main. Il commença, peu de jours après le supplice de Danton, à exercer la souveraineté à leur tribune.

Dufourny, président habituel des jacobins depuis plusieurs années, avait osé quelquefois interrompre l'orateur ou le contredire au milieu de ses discours. Il avait de plus murmuré contre le rap-

port de Saint-Just et contre la proscription des dantonistes. Attaqué par Vadier, Dufourny essaya de se justifier. Robespierre, laissant déborder le flot de ressentiments qu'il accumulait depuis quelque temps contre lui: »Rappelle-toi,« dit-il à Dufourny, »que Chabot et Ronsin furent impudents un jour comme toi, et que l'impudence est, sur le front, le cachet du crime! — Le mien, c'est le calme,« répondit Dufourny. »Le calme!« répliqua Robespierre. »Non, le calme n'est pas dans ton âme. Je prendrai toutes tes paroles, pour te dévoiler aux yeux du peuple. Le calme! les conjurés l'invoquent toujours, mais ils ne l'auront pas. Quoi! ils osent pleindre Danton, Lacroix et leurs complices, quand les crimes de ces hommes sont écrits avec notre sang, quand la Belgique fume encore de leurs trahisons! Tu crois nous égarer par tes intentions perfides! Tu n'y réussiras pas. Tu fus l'ami de Fabre d'Églantine!« Après cette apostrophe, Robespierre fit de Dufourny le portrait d'un intrigant, d'un ambitieux, d'un mendiant de popularité, et demanda qu'il fût chassé. Dufourny, confondu par une colère qui était alors le pressentiment du supplice, se repentit de n'avoir pas deviné plus tôt la puissance et la haine de Robespierre. Il fut traduit au comité de sûreté générale.

XVIII. — Saint-Just élevait de jour en jour davantage son rôle dans la convention. Il s'efforçait de grandir l'âme de la république à la proportion d'une complète régénération de la société. Ses maximes avaient le dogmatisme et presque l'autorité d'un révélateur. On croyait voir dans cet homme si jeune, si beau, si inspiré, le précurseur de l'âge nouveau. »Il faut,« dit-il dans un rapport sur la police générale, »faire une cité nouvelle. Il faut faire comprendre que le gouvernement révolutionnaire n'est ni l'état de conquête ni l'état de guerre, mais le passage du mal au bien, de la corruption à la probité, des mauvaises maximes aux maximes honnêtes. Un révolutionnaire est inflexible; mais il est sensible, doux, poli, frugal. Il frappe dans le combat, il défend l'innocence devant les juges. Jean-Jacques Rousseau était révolutionnaire, il n'était ni insolent ni grossier sans doute. Soyez tels! Ne vous attendez point à d'autre récompense que l'immortalité. Je sais que ceux qui ont voulu le bien ont tous *péri. Codrus* mourut précipité dans un abîme. Lycurgue eut *l'œil crevé* par les fripons de Sparte et mourut en exil. Phocion

et Socrate burent la ciguë. Athènes même, ce jour-là, se couronna de fleurs. N'importe, ils avaient fait le bien. Si ce bien fut perdu pour leur pays, il ne fut point caché pour la Divinité! Former une bonne conscience publique, voilà la police. Cette conscience, uniforme comme le cœur humain, se compose du penchant du peuple au bien général. Vous avez été sévères, vous avez dû l'être. Il a fallu venger nos pères et cacher sous ses décombres cette monarchie, cercueil immense de tant de générations asservies. Que serait devenue une république indulgente contre des ennemis acharnés? Nous avons opposé le glaive au glaive, et la liberté est fondée! Elle est sortie du sein des orages et des douleurs, comme le monde qui sort du chaos et comme l'homme qui pleure en naissant.« (La convention applaudit avec enthousiasme.)

»Que les autres peuples nous lisent leur histoire. Leurs berceaux furent-ils moins agités? Ils ont des siècles de folie, et nous avons cinq ans de résistance à l'oppression et d'une adversité qui fait les grands hommes. Tout commence, sous le ciel.

»Chérissons la vie obscure. Ambitieux, allez-vous promener dans le cimetière où dorment ensemble les conjurés et les tyrans et décidez-vous entre la renommée, qui est le bruit des langues, et la véritable gloire, qui est l'estime de soi-même! Chassez hors de votre sol ceux qui regrettent la tyrannie. L'univers n'est point inhospitalier. Il y aurait injustice à leur sacrifier tout un peuple. Il y aurait inhumanité à ne pas distinguer les bons des méchants. On accuse le gouvernement de dictature? Et depuis quand les ennemis de la révolution sont-ils pleins de tant de sollicitude pour le maintien de la liberté? Il n'y eut personne assez éhonté dans Rome pour reprocher la sévérité que Cicéron déploya contre Catilina. Il n'y eut que César qui regretta ce traître! C'est à vous d'imprimer au monde les empreintes de votre génie! Formez des institutions civiles auxquelles on n'a pas encore pensé! C'est par là que vous proclamerez la perfection de votre démocratie. N'en doutez pas! Tout ce qui existe autour de nous aujourd'hui doit finir, parce que tout ce qui existe autour de nous est injuste. La liberté couvrira le monde. Que les factions disparaissent! Que la convention plane seule sur tous les pouvoirs! Que les révolutionnaires soient des Romains et non des Barbares!«

XIX. — Ces maximes lyriques semblaient faire éclater, au milieu des horreurs du temps, la sérénité de l'avenir. La convention les applaudit avec délire. Elle était lasse de rigueurs. Elle accueillait les moindres pressentiments de clémence. Elle aspirait aux reconstructions.

Robespierre et ses amis devançaient la convention dans ce sentiment. On savait que les paroles de Saint-Just n'étaient que les confidences du maître portées à la tribune pour éprouver l'opinion. Il y avait deux hommes dans Robespierre : l'ennemi de l'ordre ancien et l'apôtre de l'ordre nouveau. La mort de Danton avait terminé son premier rôle. Il était impatient de prendre le second. Lassé de supplices, il voulait, disait-il, asseoir le gouvernement sur la morale et sur la vertu, ces deux fondements de l'âme humaine. Pour que la morale et la vertu ne fussent pas de vains mots et ne portassent pas sur le vide, il fallait dévoiler au peuple la grande idée de Dieu, qui peut seule donner un sens à la vertu. La loi n'est rien si elle n'est que l'expression de la volonté humaine. Il faut, pour la rendre sainte, qu'elle soit l'expression de la volonté divine. L'obéissance à la loi humaine n'est que *servitude*. Ce qui la constitue *devoir*, c'est le sentiment qui fait remonter cette obéissance à Dieu. Ainsi, de tyrannie qu'elle est aux yeux de l'athée, la société devient religion aux yeux du déiste. Ce titre, en rendant la loi sainte, la rend aussi plus forte, puisque pour juge et pour vengeur elle a Dieu.

L'idée de Dieu, ce trésor commun de toutes les religions sur la terre, avait été entraînée et abattue dans les démolitions des croyances ; elle avait été mutilée et pulvérisée dans l'esprit du peuple par les proscriptions et par les parodies du culte catholique qu'Hébert et Chaumette avaient provoquées contre les temples, les prêtres et les cérémonies religieuses. Le peuple, qui confond aisément le symbole avec l'idée, avait crut que Dieu était un préjugé contre-révolutionnaire. La république semblait avoir balayé l'immortalité de l'âme de son territoire et de son ciel. L'athéisme, ouvertement prêché, avait été pour les uns une vengeance de leur long asservissement à un culte répudié par eux, pour les autres une théorie favorable à tous les crimes. Le peuple, en secouant cette chaîne divine de la foi en Dieu, qui retenait sa conscience, avait cru secouer en même temps tous les

liens du devoir. La terreur sur la terre avait dû remplacer la justice dans le ciel. Maintenant qu'on voulait écarter l'échafaud et inaugurer des institutions, il fallait refaire au peuple une conscience. Une consciene sans Dieu, c'est un tribunal sans juge. La lumière de la conscience n'est autre chose que la réverbération de l'idée de Dieu dans l'âme du genre humain. Éteignez Dieu, il fait nuit dans l'homme; on peut prendre au hasard la vertu pour le crime et le crime pour la vertu.

XX. — Robespierre sentait profondément ces vérités. Il faut le dire, bien qu'on répugne à le croire, il ne les sentait pas seulement en politique qui emprunte une chaîne au ciel pour en enchaîner plus sûrement les hommes, il les sentait en sectaire convaincu qui s'incline le premier devant l'idée qu'il veut faire adorer au peuple. Il y avait du Mahomet dans ses pensées. L'heure de la reconstruction commençait. Il voulait reconstruire, avant tout, l'âme de la nation. De la même main dont il lui donnait tout pouvoir il fallait lui donner toute lumière. Une république qui ne devait avoir d'autre souveraineté que la morale devait porter tout entière sur un principe divin.

Dans l'état de désorganisation intellectuelle et de discrédit des idées religieuses où les philosophes matérialistes du dix-huitième siècle, les Girondins leurs disciples, et les athées leurs bourreaux, avaient fait descendre l'esprit public; en face de Collot-d'Herbois comédien féroce, de Barrère sceptique railleur, de Billaud-Varennes démolisseur implacable, de Lequinio matérialiste effronté, des amis d'Hébert, des commensaux de Danton, de cette foule d'hommes indifférents à tous les cultes, qui siégeaient dans les comités et dans la convention, il ne fallait rien moins que le prestige de Robespierre pour affronter la colère ou le sourire qu'une telle tentative risquait de rencontrer dans l'opinion. Robespierre ne se le dissimulait pas. Aussi ne voulait-il détendre la terreur qu'après cet acte. Il sentait au-dessus de lui une grande vérité, et dans cette vérité une grande force. Il osa. Mais il n'osa cependant ni sans hésitation ni sans courage. »Je sais,« dit-il à un de ses amis, »je sais que je puis être foudroyé par l'idée que je vais faire éclater sur la tête du peuple.« Plusieurs de ses amis lui déconseillèrent cette entreprise. Il s'obstina. Au commencement d'avril il alla passer quelques jours dans la forêt de Mont-

morency. Il visitait souvent la chaumière que Jean-Jacques Rousseau avait habitée. C'est dans cette maison et dans ce jardin qu'il acheva son rapport, sous ces mêmes arbres où son maître avait si magnifiquement écrit de Dieu.

XXI. — Le 18 floréal, il monta à la tribune, son rapport à la main. Jamais, disent les survivants de ce jour, son attitude n'avait témoigné une telle tension de volonté. Jamais sa voix n'avait puisé dans son âme un accent d'autorité morale plus solennel. Il semblait parler non plus en tribun qui soulève ou qui caresse un peuple, ni même en législateur qui promulgue des lois périssables, mais en messager qui apporte aux hommes une vérité. Le législateur qui restaure dans le cœur humain une idée obscurcie ou mutilée par les siècles paraissait en ce moment à Robespierre égal au philosophe qui la conçoit. La convention, muette et recueillie, ceux-ci par crainte, ceux-là par respect, avait dans la contenance la gravité de l'idée à laquelle elle allait toucher.

»Citoyens,« dit Robespierre après un exorde emprunté aux circonstances, »toute doctrine qui console et qui élève les âmes doit être accueillie; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentiments généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre. Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride doctrine et qui ne te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées et frappe au hasard le crime et la vertu? que son âme n'est qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tombeau?

»L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort? Vous qui regrettez un ami vertueux, vous aimez à penser que la plus pure partie de lui-même a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une vile poussière? Malheureux

qui expirez sous les coups d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la justice éternelle ! L'innocence sur l'échafaud fait pâlir le tyran sur son char de triomphe. Aurait-elle cet ascendant si le tombeau égalait l'oppresseur et l'opprimé? Plus un homme est doué de sensibilité et de génie, plus il s'attache aux idées qui agrandissent son être et qui élèvent son cœur, et la doctrine des hommes de cette trempe devient celle de l'univers.

»L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un appel continuel à la justice ; elle est donc sociale et républicaine, cette idée ! (On applaudit.) Je ne sache pas qu'aucun législateur se soit jamais avisé de nationaliser l'athéisme. Je sais que les plus sages même d'entre eux se sont permis de mêler à la vérité quelques fictions, soit pour frapper l'imagination des peuples ignorants, soit pour les rattacher plus fortement à leurs institutions. Lycurgue et Solon eurent recours à l'autorité des oracles, et Socrate lui-même, pour accréditer la vérité parmi ses concitoyens, se crut obligé de leur persuader qu'elle lui était inspirée par un génie familier.

»Vous ne conclurez pas de là sans doute qu'il faille tromper les hommes pour les instruire, mais seulement que vous êtes heureux de vivre dans un siècle et dans un pays dont les lumières ne nous laissent d'autre tâche à remplir que de rappeler les hommes à la nature et à la vérité.

»Vous vous garderez bien de briser le lien sacré qui les unit à l'auteur de leur être.

» Et qu'est-ce que les conjurés avaient mis à la place de ce qu'ils détruisaient ? Rien, si ce n'est le chaos, le vide et la violence. Ils méprisaient trop le peuple pour prendre la peine de le persuader ; au lieu de l'éclairer, ils ne voulaient que l'irriter ou le dépraver.

»Si les principes que j'ai développés jusqu'ici sont des erreurs, je me trompe du moins avec tout ce que le monde révère. Prenons ici les leçons de l'histoire. Remarquez, je vous prie, comment les hommes qui ont influé sur la destinée des États furent déterminés vers l'un ou l'autre des deux systèmes opposés par leur caractère personnel et par la nature même de leurs vues politiques. Voyez-vous avec quel art profond César, plaidant dans

le sénat romain en faveur des complices de Catilina, s'égare dans une digression contre le dogme de l'immortalité de l'âme, tant ces idées lui paraissent propres à éteindre dans le cœur des juges l'énergie de la vertu, tant la cause du crime lui parait liée à celle de l'athéisme! Cicéron, au contraire, invoquait contre les traîtres et le glaive des lois et la foudre des dieux. Socrate mourant entretient ses amis de l'immortalité de l'âme. Léonidas aux Thermopyles, soupant avec ses compagnons d'armes au moment d'exécuter le dessein le plus héroïque que la vertu humaine ait jamais conçu, les invite pour le lendemain à un autre banquet dans une vie nouvelle. Il y a loin de Socrate à Chaumette et de Léonidas au Père Duchesne. (On applaudit.)

»Un grand homme, un véritable héros s'estime trop lui-même pour se complaire dans l'idée de son anéantissement. Un scélérat, méprisable à ses propres yeux, horrible à ceux d'autrui, sent que la nature ne peut lui faire de plus beau présent que le néant. (On applaudit.)

»Une secte propagea avec beaucoup de zèle l'opinion du matérialisme qui prévalut parmi les grands et parmi les beaux esprits; on lui doit en grande partie cette espèce de philosophie pratique qui, réduisant l'égoïsme en système, regarda la société humaine comme une guerre de ruse, le succès comme la règle du juste et de l'injuste, la probité comme une affaire de goût et de bienséance, le monde comme le patrimoine des fripons adroits.

»Parmi ceux qui au temps dont je parle se signalèrent dans la carrière des lettres et de la philosophie, un homme, Rousseau, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain. Il attaqua la tyrannie avec franchise. Il parla avec enthousiasme de la Divinité; son éloquence, mâle et probe, peignit en traits de flamme les charmes de la vertu; elle défendit ces dogmes consolateurs que la raison donne pour appui au cœur humain. La pureté de sa doctrine, puisée dans la nature et dans la haine profonde du vice, autant que son mépris invincible pour les sophistes intrigants qui usurpaient le nom de philosophes, lui attira la haine et la persécution de ses rivaux et de ses faux amis. Ah! s'il avait été témoin de cette révolution dont il fut le précurseur

et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité! Mais qu'ont fait pour elle ses lâches adversaires? Ils ont combattu la révolution dès le moment qu'ils ont craint qu'elle n'élevât le peuple au-dessus d'eux.

»Le traître Guadet dénonça un citoyen pour avoir prononcé le nom de la Providence! Nous avons entendu, quelque temps après, Hébert en accuser un autre pour avoir écrit contre l'athéisme! N'est-ce pas Vergniaud et Gensonné, qui, en votre présence même et à votre tribune, pérorèrent avec chaleur pour bannir du préambule de la constitution le nom de l'Être suprême que vous y avez placé? Danton, qui souriait de pitié aux mots de vertu, de gloire, de postérité; Danton, dont le système était d'avilir ce qui peut élever l'âme; Danton, qui était froid et muet dans les plus grands dangers de la liberté, parla après eux avec beaucoup de véhémence en faveur de la même opinion.

»Fanatiques, n'espérez rien de nous! Rappeler les hommes au culte pur de l'Être suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. Toutes les fictions disparaissent devant la vérité et toutes les folies tombent devant la raison. Sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes doivent se confondre d'elles-mêmes dans la religion universelle de la nature. (On applaudit.)

»Prêtres ambitieux, n'attendez donc pas que nous travaillions à rétablir votre empire! Une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. (On applaudit.) Vous vous êtes tués vous-mêmes, et l'on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique!

»Et d'ailleurs, qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres! (Les applaudissements continuent.) Je ne connais rien de si ressemblant à l'athéisme que les religions qu'ils ont faites: à force de défigurer l'Être suprême ils l'ont anéanti autant qu'il était en eux; ils en ont fait tantôt un globe de feu, tantôt un bœuf, tantôt un arbre, tantôt un homme, tantôt un roi. Les prêtres ont créé un dieu à leur image; ils l'ont fait jaloux, capricieux, avide, cruel, implacable; ils l'ont traité comme jadis les maires du palais traitèrent les descendants de Clovis, pour régner sous son nom et se mettre à sa place; ils l'ont relégué dans le ciel comme dans un

palais, et ne l'ont appelé sur la terre que pour demander à leur profit des richesses, des honneurs, des plaisirs et de la puissance. (Vifs applaudissements.) Le véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature; son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité universelle et pour lui présenter l'hommage des cœurs sensibles et purs.

»Laissons les prêtres et retournons à la Divinité (applaudissements); attachons la morale à des bases éternelles et sacrées, inspirons à l'homme ce respect religieux pour l'homme, ce sentiment profond de ses devoirs, qui est la seule garantie du bonheur social.

»Malheur à celui qui cherche à éteindre ce sublime enthousiasme et à étouffer par de désolantes doctrines cet instinct moral du peuple, qui est le principe de toutes les grandes actions! C'est à vous, représentants du peuple, qu'il appartient de faire triompher les vérités que nous venons de développer. Bravez les clameurs insensées de l'ignorance présomptueuse ou de la perversité hypocrite! Quelle est donc la dépravation dont nous étions environnés s'il nous a fallu du courage pour les proclamer! La postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de modérantisme et d'aristocratie pour avoir rappelé l'idée de la Divinité et de la morale? Croira-t-elle qu'on ait osé dire jusque dans cette enceinte que nous avions par là reculé la raison humaine de plusieurs siècles?

»Ne nous étonnons pas si tous les scélérats ligués contre nous vous semblent vouloir nous préparer la ciguë; mais avant de la boire nous sauverons la patrie. (On applaudit.) Le vaisseau qui porte la fortune de la république n'est pas destiné à faire naufrage; il vogue sous vos auspices, et les tempêtes seront forcées à le respecter. (Nouveaux applaudissements.)

»Les ennemis de la république sont tous les hommes corrompus. (On applaudit.) Le patriote n'est autre chose qu'un homme probe et magnanime dans toute la force de ce terme. (On applaudit.) C'est peu d'anéantir les rois, il faut faire respecter à tous les peuples le caractère du peuple français. C'est en vain que nous porterions au bout de l'univers la renommée de nos

, si toutes les passions déchirent impunément le sein de la
. Défions-nous de l'ivresse même de succès. Soyons ter-
dans les revers, modestes dans nos triomphes (on applau-
et fixons au milieu de nous la paix et le bonheur par la
se et la morale. Voilà le véritable but de nos travaux,
la tâche la plus héroïque et la plus difficile. Nous croyons
urir à ce but en vous proposant le décret suivant :

rt. 1er. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être
me et l'immortalité de l'âme.

rt. 2. Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême est
tique des devoirs de l'homme. «

II. — D'unanimes applaudissements accueillirent ce pre-
retour de la révolution à Dieu. Des fêtes furent décrétées
rappeler l'homme à l'idée de l'immortalité et à ses consé-
es. La première et la plus solennelle devait être célébrée
urs après cette profession de foi.

s députations de la société des Jacobins félicitèrent la repré-
ion d'avoir fait remonter la justice et la liberté à sa source.
on, chrétien intègre et convaincu, demanda que les tem-
ussent vengés des profanations de l'athéisme. Couthon,
ne allocution d'enthousiasme, défia les philosophes ma-
stes de nier le souverain arbitre de l'univers devant la
té de ses œuvres, et de nier la Providence devant la régé-
on du peuple avili. Le spectacle de cet homme infirme et
nt, soutenu à la tribune par les bras de deux de ses col-
, et confessant, au milieu du sang répandu, son juge dans
l et son immortalité dans son âme, attestait dans Couthon
fanatique qui lui cachait à lui-même l'atrocité des moyens
t la sainteté du but.

el que fût le contraste entre la renommée sanguinaire de
pierre et son rôle de restaurateur de l'idée divine, il sortit
tte séance plus grand qu'il n'y était entré. Il avait arraché
main courageuse le sceau de la conscience publique ; cette
ience lui répondait dans la nation et dans toute l'Europe
applaudissement secret. Il s'était fortifié et avait, pour
dire, tenté de se sacrer lui-même en faisant alliance avec
haute pensée de l'humanité. Celui qui confessait Dieu à
e du peuple ne tarderait pas, disait-on, à désavouer le

crime et la mort. Tous les cœurs fatigués de haine et de combats souhaitaient intérieurement à Robespierre la toute-puissance. Ce souhait général, dans un gouvernement d'opinion, est déjà la toute-puissance en effet. Il avait pris la dictature morale, ce jour-là, sur l'autel de l'idée qu'il avait proclamée. La force et la grandeur du dogme qu'il venait de restituer à la république semblaient rayonner sur son nom. Le lendemain on transporta au Panthéon les restes mortels de Jean-Jacques Rousseau, pour que le maître fût enseveli dans le triomphe du disciple. Robespierre inspira cette apothéose. Il donnait, par cet hommage à la philosophie religieuse et presque chrétienne de Jean-Jacques Rousseau, son véritable sens à la révolution.

# LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

Ladmiral. — Tentative d'assassinat sur Collot-d'Herbois. — Cécile Renault chez Robespierre. — Elle est arrêtée. — Discours de Robespierre à la convention. — Fête de l'Être suprême. — Triomphe de Robespierre. — Irritation des comités. — Projets de lois philanthrophiques de la convention. — Décrets du 22 prairial. — Altercations dans le comité de salut public. — Robespierre se sépare de ses collègues. — Ses notes secrètes sur quelques membres de la convention. — Conjuration sourde.

I. — Les espérances de retour à la justice et à l'humanité, conçues dans la séance que nous venons de raconter, furent ajournées par deux circonstances accidentelles. Ces deux circonstances empêchèrent Robespierre de dévoiler ses projets et de modérer le gouvernement révolutionnaire en s'élevant au-dessus des comités. Il n'osait pas tenter à la fois deux entreprises dont une seule suffirait pour compromettre sa popularité. Il venait de se retourner contre l'athéisme, il méditait de se retourner contre la terreur. Mais il se croyait obligé d'accorder encore quelques jours à la domination des terroristes, afin de s'assurer la force d'opinion nécessaire pour plier tous ses collègues à sa volonté. Les comités étaient pleins de ses ennemis secrets. Il les savait prêts à abuser contre lui du moindre symptôme de modération, et à l'écraser par la main de la montagne sous une accusation de clémence qu'ils auraient travestie en trahison. Il se masquait, devant Billaud-Varennes, Barrère, Collot-d'Herbois et Vadier, d'une inflexibilité qui défiait celle des décemvirs. Il ne pouvait, dans sa pensée, les dompter qu'avec leurs propres armes, et pour se retourner contre eux il fallait en apparence les dépasser. Ainsi la terreur redoublait par la volonté même d'arrêter la terreur. Il y avait un défi mutuel de soupçons, de proscription, de cruauté. Le sang coulait plus que jamais. Les victimes odieusement immolées pendant cet ajournement accusaient

également la barbarie des uns et la dissimulation des autres. Laisser continuer des proscriptions sanguinaires pour en prévenir d'autres, c'est toujours proscrire.

Les comités soupçonnaient ces pensées de modération dans Robespierre ; ils se plaisaient à les confondre en prenant son nom même pour égide, et la crainte de ses reproches servait de prétexte à leurs exécutions. C'est un des moments où cet homme dut descendre avec le plus de remords et avec le plus d'humiliations dans son propre cœur, et se repentir le plus douloureusement d'avoir pris une voie de sang pour conduire le peuple à sa régénération. Les hommes qu'il avait lancés l'entraînaient à leur tour. Il les servait en les détestant.

II. — Un de ces aventuriers qu'une destinée vulgaire ballotte dans leur misère, et qui s'en prennent aux hommes du hasard des événements, venait d'arriver à Paris avec l'intention de tuer Robespierre. Il se nommait Ladmiral. Il était né dans ces montagnes du Puy-de-Dôme, où certaines âmes sont rudes et calcinées comme le sol. Il avait été employé avant la révolution dans la domesticité de l'ancien ministre Bertin. Il avait été placé depuis par Dumouriez à Bruxelles dans un de ces emplois précaires que la conquête crée dans les provinces conquises. Les chances de la guerre et de la révolution lui avaient enlevé son emploi. Il s'impatientait de sa chute, il s'aigrissait de sa détresse. Il prenait son mécontentement pour une opinion. Il s'indignait contre les oppresseurs de sa patrie. Il voulait mourir en entraînant dans sa mort quelques-uns de ces tyrans célèbres dont le nom s'attache au nom de leur assassin et l'immortalise.

Robespierre s'offrit le premier à la pensée de Ladmiral. La terreur s'appelait du nom de Robespierre. Il portait la responsabilité du temps.

Ladmiral s'était logé, par hasard, en arrivant à Paris, dans la maison habitée par Collot-d'Herbois. Il s'arma de pistolets et de poignards. Il épia Robespierre. Il l'attendit même des journées entières dans les couloirs du comité de salut public. Le hasard lui déroba toujours sa victime. Lassé d'attendre celui-là, il crut que la fatalité lui en désignait un autre. Il attendit Collot-d'Herbois dans l'escalier de sa maison, au moment où ce proscripteur de Lyon rentrait, la nuit, de la séance des Jacobins. Il

lui tira deux coups de pistolet. Le premier coup ne partit pas, le second fit long feu. La balle, évitée par Collot, alla frapper la muraille. Collot et son assassin, se saisissant corps à corps dans l'obscurité, luttèrent et roulèrent sur l'escalier. La détonation, les cris, la lutte prolongée appelèrent les voisins, les passants, les soldats d'un poste voisin. Ladmiral se réfugia dans sa chambre, s'y barricada et menaça de faire feu sur ceux qui tenteraient de forcer sa porte. Un serrurier nommé Geffroy brava ces menaces. Ladmiral tira sur cet homme et le blessa dangereusement. Saisi et terrassé par les soldats, l'assassin fut conduit devant Fouquier-Tinville. Il répondit qu'il avait voulu délivrer son pays.

III. — Au même moment, une jeune fille de dix-sept ans, d'une figure enfantine, se présentait chez Robespierre et demandait obstinément à lui parler. Elle portait un petit panier à la main. Son âge, sa contenance, la naïveté de sa physionomie n'inspirèrent d'abord aucune défiance aux hôtes de Robespierre. On la fit entrer dans l'antichambre du député, elle attendit longtemps. A la fin l'immobilité et l'obstination suspectes de l'étrangère éveillèrent les inquiétudes des femmes. On la somma de se retirer. Elle insista pour rester. »Un homme public,« dit-elle, »doit recevoir à toute heure ceux qui ont besoin de l'approcher.« On appela la garde, on arrêta la jeune inconnue, on fouilla dans son panier. On y trouva des hardes et deux petits couteaux, armes insuffisantes pour donner la mort dans une main d'enfant. Conduite au comité révolutionnaire de la rue des Piques, on l'interrogea avec l'appareil et la solennité d'un grand crime. »Pourquoi alliez-vous chez Robespierre ?« lui demanda-t-on. »Pour voir,« répondit-elle, »comment était fait un tyran.« On affecta de voir dans cette réponse l'aveu d'un complot. On rattacha l'arrestation de la jeune fille à la tentative de Ladmiral. On répandit qu'elle avait été armée du poignard par le gouvernement anglais. On parla d'un bal masqué à Londres, où une femme déguisée en Charlotte Corday et brandissant un couteau avait dit : »Je cherche Robespierre.« D'autres prétendirent que le comité de salut public avait fait immoler l'amant de cette fille, et que l'assassinat était une représaille de l'amour. Ces chimères étaient sans fondement. L'assassinat n'était que l'imagination d'une enfant qui prend son rêve pour une pensée, et qui va voir

si la présence d'un homme fameux lui inspirera la haine ou l'amour. Réminiscence de Charlotte Corday, vague dans son but, innocente comme une puérilité.

Cette enfant s'appelait Cécile Renault. Elle était fille d'un papetier de la Cité. Le nom de Robespierre, continuellement répété devant elle par des parents royalistes, lui avait suggéré une curiosité mêlée d'horreur pour l'homme du jour. Ses réponses attestèrent cette ingénuité et cette candeur de courage. »Pourquoi,« lui demanda-t-on, »portiez-vous sur vous ce paquet de vêtements de femme? — Parce que je m'attendais à aller en prison. — Pourquoi ces deux couteaux sur vous? vouliez-vous en frapper Robespierre? — Non, je n'ai jamais voulu faire de mal à personne. — Pourquoi vouliez-vous voir Robespierre? — Pour m'assurer par mes propres yeux si l'homme ressemblait à l'image que je me faisais de lui. — Pourquoi êtes-vous royaliste? — Parce que j'aime mieux un roi que soixante tyrans.« On la jeta, ainsi que Ladmiral, dans les cachots. Tout l'artifice de Fouquier-Tinville s'employa à transformer l'enfantillage en conjuration et à imaginer des complices.

IV. — La nouvelle de ces deux tentatives d'assassinat fit éclater, à la convention et aux Jacobins, une explosion de fureur contre les royalistes, d'ivresse pour les députés, d'idolâtrie pour Robespierre. Collot-d'Herbois grandit aux yeux de ses collègues de tout le péril qu'il avait couru. Le poignard semblait avoir marqué de lui-même au peuple l'importance de ces deux chefs du gouvernement en les choisissant entre tous. L'assassinat trompé fut de tous temps l'heureuse fortune des ambitieux. Il semble qu'ils deviennent ainsi les victimes ou les boucliers du peuple, et que le glaive des ennemis publics a besoin de traverser leur cœur pour arriver jusqu'à la patrie. Un poignard avait déifié Marat. Le pistolet de Ladmiral illustrait Collot-d'Herbois. Le couteau de Cécile Renault consacra Robespierre.

Le convention reçut Collot comme le sénat avili de Rome recevait les tyrans de l'empire protégés par la clémence des dieux. Les sections, croyant voir partout des bandes organisées de *liberticides*, rendirent des actions de grâces au génie de la république. Quelques-unes proposèrent de donner une garde aux membres du comité de salut public. La crainte de perdre la liberté précipitait dans

tous les signes de la servitude. Le 6, les jacobins se réunissent et se congratulent dans l'embrassement fraternel d'hommes qui se retrouvent après des circonstances désespérées. Collot, porté par les bras de la foule, remercie le Ciel de lui avoir conservé une vie qu'il ne veut consacrer qu'à la patrie. »Les tyrans,« s'écrie-t-il, veulent se défaire de nous par l'assassinat; mais il ne savent pas que quand un patriote expire, ceux qui survivent jurènt sur son cadavre la vengeance du crime et l'éternité de la liberté.«

Legendre veut racheter son imprudence, dans l'arrestation de Danton, par plus de servilité. Il renouvelle la motion de donner une garde aux membres du gouvernement. Couthon sent le piége sous l'adulation. Il répond que les membres du comité ne veulent d'autre garde que la providence divine qui veille sur eux, et qu'au besoin les républicains sauront mourir.

Robespierre paraît le dernier. Il monte à la tribune. Il essaye vainement de se faire entendre au milieu du délire d'enthousiasme et d'amour qui étouffe sa voix. Des larmes d'attendrissement mouillent ses yeux, entrecoupent ses mots. Il recouvre enfin la parole.

»Je suis,« dit-il au milieu d'un religieux silence, »un de ceux que les coups ont le moins sérieusement menacés. Cependant je ne puis me défendre de quelques réflexions. Que les défenseurs de la liberté soient en butte aux poignards de la tyrannie, il fallait s'y attendre. Je vous l'avais déjà dit: si nous déjouons les factions, si nous battons les ennemis, nous serons assassinés. Ce que j'avais prévu est arrivé. Les soldats des tyrans ont mordu la poussière, les traîtres ont péri sur l'échafaud et les poignards ont été aiguisés contre nous. J'ai senti qu'il était plus aisé de nous assassiner que de vaincre nos principes et de subjuguer nos armées!... Je me suis dit que plus la vie des défenseurs du peuple était incertaine, plus ils doivent se hâter de remplir leurs derniers jours d'actions utiles à la liberté. Les crimes des tyrans et le fer des assassins m'ont rendu plus libre et plus redoutable aux ennemis du peuple!...« A ces mots, où le vainqueur veut se transfigurer en martyr et s'élever au-dessus de la mort par la contemplation de son grand dessein, les cœurs éclatent d'admiration, et Robespierre se précipite entre les bras des jacobins. Il

remonte bientôt à la tribune et combat avec dédain la proposition de Legendre. Cette motion lui paraît suspecte de l'intention cachée de faire ressembler les défenseurs du peuple à un triumvirat de tyrans. Plus Robespierre s'humilie, plus il triomphe. L'ivresse du peuple lui rend en culte tout ce que son idole refuse d'accepter en majesté.

V. — A la séance de la convention du lendemain 7 juin, Barrère exagère les dangers dans deux rapports emphatiques. Il attribue aux gouvernements étrangers et surtout à M. Pitt d'avoir suscité la démence de Ladmiral et la puérilité de Cécile Renault. La convention feint de croire à ces complots et de couvrir la patrie entière, en enveloppant Robespierre de son égide et de son dévouement. Barrère conclut par la proposition d'un décret atroce qui ordonne le massacre de tous les prisonniers anglais ou hanovriens qui seraient faits désormais par les armées de la république.

Robespierre, provoqué par tous les regards et par tous les gestes, succède à Barrère. »Ce sera,« dit-il à ses collègues, »un beau sujet d'entretien pour la postérité, c'est déjà un spectacle digne de la terre et du ciel de voir l'assemblée des représentants du peuple français placés sur un volcan inépuisable de conspirations, d'une main apporter aux pieds de l'éternel auteur des choses les hommages d'un grand peuple, de l'autre lancer la foudre sur les tyrans conjurés contre lui, fonder la première démocratie du monde, et rappeler parmi les mortels la liberté, la justice et la vertu exilées.« A cet exorde, qui enlève la convention à une question individuelle pour la transporter à la hauteur d'une question générale, les applaudissements interrompent longtemps Robespierre. On ne voit plus en lui un homme, mais une personnification de la patrie. »Ils périront,« reprend-il d'une voix inspirée; »ils périront, les tyrans armés contre le peuple français! Elles périront, les factions qui s'appuient sur les puissances pour détruire notre liberté! Vous ne ferez pas la paix, vous la donnerez au monde, vous la refuserez au crime! Sans doute ils ne sont pas assez insensés pour croire que la mort de quelques représentants pourrait assurer leur triomphe. S'ils avaient cru qu'en nous faisant descendre au tombeau le génie des Brissot, des Hébert, des Danton allait en sortir triomphant

pour nous livrer une quatrième fois à la discorde, ils se seraient trompés.«

A cette insulte à la mémoire de Danton, un mouvement de mécontentement se révèle par quelque agitation sur la montagne. Robespierre s'en aperçoit et s'arrête. »Quand nous serons tombés sous leurs coups,« reprend-il avec un élan d'indifférence qui semble l'élever au-dessus de lui-même, »vous voudrez achever votre sublime entreprise ou partager notre sort! Oui,« continue-t-il en suspendant l'applaudissement commencé, par l'énergie de sa voix et de son geste, »oui, il n'y a pas un de vous qui ne voulût venir sur nos corps sanglants jurer d'exterminer les derniers ennemis du peuple!«

Tous les représentants se lèvent d'un mouvement unanime et font le geste du serment.

»Ils espéraient,« continue-t-il, »affamer le peuple français! Le peuple français vit encore, et la nature, fidèle à la liberté, lui promet l'abondance. Que leur reste-t-il donc? L'assassinat! Ils espéraient nous exterminer les uns par les autres et par des révoltes soudoyées! Ce projet a échoué. Que leur reste-t-il? L'assassinat! Ils ont cru nous accabler sous l'effort de leur ligue armée et surtout par la trahison! Les traîtres tremblent ou périssent, leurs canons tombent en notre pouvoir, leurs satellites fuient devant nous. Que leur reste-t-il? L'assassinat! Ils ont cherché à dissoudre la convention par la corruption! La convention a puni leurs complices; mais il leur reste l'assassinat! Ils ont essayé de dépraver la république et d'éteindre parmi nous les sentiments généreux dont se compose l'amour de la patrie et de la liberté, en bannissant de la république le bon-sens, la vertu et la Divinité! Nous avons proclamé la Divinité et l'immortalité de l'âme, nous avons commandé la vertu au nom de la république; mais il leur reste l'assassinat!

»Réjouissons-nous donc et rendons grâce au Ciel, puisque nous avons été jugés dignes des poignards de la tyrannie!«

La salle est ébranlée par les acclamations que soulève cette explosion de magnanimité antique.

»Il est donc pour nous de glorieux dangers à courir!« poursuit-il. »La cité en offre autant que le champ de bataille. Nous n'avons rien à envier à nos braves frères d'armes. Nous payons de

mille manières notre dette à la patrie! O rois, ce n'est pas nous qui nous plaindrons du genre de guerre que vous nous faites! Quand les puissances de la terre se liguent pour tuer un faible individu, sans doute il ne doit pas s'obstiner à vivre. Aussi n'avons-nous pas fait entrer dans nos calculs l'avantage de vivre longuement. Ce n'est pas pour vivre que l'on déclare la guerre à tous les tyrans et à tous les vices. Quel homme sur la terre a jamais défendu impunément l'humanité?... Entouré de leurs assassins,« reprend Robespierre d'une voix plus solennelle, »je me suis déjà placé moi-même dans le nouvel ordre de choses où ils veulent m'envoyer! Je ne tiens plus à une vie passagère que par l'amour de la patrie et par la soif de la justice, et, dégagé plus que jamais de toutes considérations personnelles, je me sens mieux disposé à attaquer avec énergie tous les scélérats qui conspirent contre le genre humain! Plus ils se hâtent de terminer ma carrière ici-bas, plus je veux me hâter de la remplir d'actions utiles au bonheur de mes semblables. Je leur laisserai du moins un testament dont la lecture fera frémir tous les tyrans et tous leurs complices! «

A cette apostrophe, qui semble placer la tribune de l'autre côté du tombeau, la convention répond par une acclamation prolongée.

Robespierre abandonne alors sa personne, et donne comme d'une autre vie des conseils suprêmes à la république : » Ce qui constitue la république,« dit-il, »ce n'est ni la victoire, ni la fortune, ni la conquête, ni l'enthousiasme passager, c'est la sagesse des lois et surtout la vertu publique. Les lois sont à faire, les mœurs à régénérer. Voulez-vous savoir quels sont les ambitieux,« reprend-il dans une allusion voilée, mais transparente contre ses ennemis des comités, » examinez quels sont ceux qui protégent les fripons et qui corrompent la morale publique. Faire la guerre au crime, c'est le chemin du tombeau et de l'immortalité! Favoriser le crime, c'est le chemin du trône et de l'échafaud. (On applaudit.) Des êtres pervers sont parvenus à jeter la république et la raison du peuple dans le chaos. Il s'agit de recréer l'harmonie du monde moral et du monde politique.«

Cette définition de la révolution est accueillie sur tous les bancs par un assentiment unanime.

»Si la France était gouvernée pendant quelques mois par une législation égarée ou corrompue, la liberté serait perdue.«

Cette insinuation claire de la nécessité d'une magistrature suprême pour régulariser la convention attire à Robespierre les regards irrités de ses ennemis. Il les brave.

»En disant ces choses,« reprend-il avec une fière abnégation, »j'aiguise peut-être contre moi des poignards, et c'est pour cela que je les dis. J'ai assez vécu! J'ai vu le peuple français s'élancer du sein de la corruption et de la servitude au faîte de la gloire et de la vertu républicaine. J'ai vu ses fers brisés et les trônes coupables qui pèsent sur la terre renversés ou ébranlés sous ses mains triomphantes! J'ai vu plus: j'ai vu une assemblée, investie de la toute-puissance de la nation française, marcher d'un pas rapide et ferme vers le bonheur public, donner l'exemple de tous les courages et de toutes les vertus. Achevez, citoyens! achevez vos sublimes destinées! Vous nous avez placés à l'avant-garde pour soutenir le premier effort des ennemis de l'humanité. Nous méritons cet honneur, et nous vous tracerons de notre sang la route de l'immortalité!«

VI. — De telles paroles n'avaient peut-être jamais retenti dans une assemblée délibérante. C'était la politique élevée à la hauteur du type religieux du philosophe, l'héroïsme dans l'éloquence, la mort dans l'apostolat. La convention ordonna l'impression de ce discours dans toutes les langues. Il prépara les esprits à la solennité du surlendemain. Le ridicule, qui flétrit tout en France, était obligé de feindre lui-même l'enthousiasme devant des doctrines qui osaient braver la mort et attester Dieu.

Robespierre attendait cette journée avec l'impatience d'un homme qui couve un grand dessein et qui craint que la mort ne le lui ravisse avant de l'avoir accompli. De toutes les missions qu'il croyait sentir en lui, la plus haute et la plus sainte à ses yeux était la régénération du sentiment religieux dans le peuple. Relier le ciel à la terre, par ce lien d'une foi et d'un culte rationnel que la république avait rompu, était pour lui l'accomplissement de la révolution. Du jour où la raison et la liberté se rattacheraient à Dieu dans la conscience, il les croyait immortelles comme Dieu lui-même. Il consentait à mourir après ce

jour. La joie intérieure de son œuvre accomplie transpirait, depuis son rapport à la convention, dans ses traits. Il avait dans son extérieur le rayonnement de son idée. Ses hôtes et ses confidents s'étonnaient de sa sérénité inaccoutumée. Il s'extasiait sur la nature rajeunie par le printemps, et qui se paraît de fleurs, comme pour le glorieux hymen qu'il voulait lui faire contracter avec son auteur. Il errait avec ses amis dans les allées du jardin de Mousseaux. Son cœur éclatait d'espérance. Il parlait sans cesse du 8 juin. Il s'apitoyait sur les victimes qui ne verraient pas ce beau jour. Il aspirait, disait-il, à clore l'ère des supplices par l'ère de la fraternité et de la clémence. Il allait examiner lui-même avec Villate et le peintre David les préparatifs. Il voulait que cette cérémonie frappât l'âme du peuple par les yeux, et qu'elle exprimât des images majestueuses et douces comme cette puissance suprême qui ne se manifeste que par ses bienfaits. »Pourquoi,« disait-il la veille à Souberbielle, »faut-il qu'il y ait encore un échafaud debout sur la surface de la France? La vie seule devrait apparaître demain devant la source de toute vie.« Il exigea que les supplices fussent suspendus le jour de la cérémonie.

VII. — La convention avait nomme Robespierre, par exception, président, pour que l'auteur du décret en fût en même temps l'acteur principal. Dès le point du jour, il se rendit aux Tuileries pour y attendre la réunion de ses collègues et pour donner les derniers ordres aux ordonnateurs de la pompe religieuse. Il était, pour la première fois de sa vie publique, revêtu du costume de représentant en mission. Un habit d'un bleu plus pâle que l'habit des membres de la convention, un gilet blanc, des culottes de peau de daim jaunes, des bottes à revers, un chapeau rond ombragé d'un faisceau flottant de plumes tricolores appelaient sur lui les regards. Il tenait à la main un énorme bouquet de fleurs et d'épis, prémices de l'année. Il avait oublié dans son empressement la condition même de l'humanité. La convention était déjà réunie dans la salle de ses séances et le cortége allait sortir qu'il n'avait pris encore aucune nourriture. Villate, qui logeait aux Tuileries, lui offrit d'entrer chez lui et de s'asseoir à sa table pour déjeuner. Robespierre accepta.

Le ciel était d'une pureté orientale. Le soleil brillait sur les

arbres des Tuileries et sur les dômes et les murs des monuments de Paris avec autant de netteté et de rejaillissement que sur les temples de l'Attique. La lumière du printemps prêtait la sérénité grecque aux théories de Paris.

En entrant chez Villate, Robespierre jeta son chapeau et son bouquet sur un fauteuil. Il s'accouda sur la fenêtre. Il parut extasié du spectacle de la foule innombrable qui se pressait dans les parterres et dans les allées du jardin pour assister à ces mystères, présage de l'inconnu. Les femmes, revêtues de leurs plus fraîches parures, y tenaient leurs enfants par la main. Les visages rayonnaient. »Voilà,« dit Robespierre, »la plus touchante partie de l'humanité. L'univers est ici rassemblé par ses témoins. Que la natnre est éloquente et majestueuse! Une telle fête doit faire tembler les tyrans et les pervers!«

Il mangea peu et ne dit que ces paroles. A la fin du repas, au moment où il se levait pour aller se placer à la tête du cortége qui commençait à défiler, une jeune femme, familière dans la maison de Villate, entra accompagnée d'un petit enfant. Le nom de Robespierre intimida d'abord l'étrangère. Robespierre joua avec l'enfant. La mère rassurée folâtra autour de la table et s'empara du bouquet du président de la convention. Il était plus de midi. Robespierre s'oubliait involontairement ou à dessein chez Villate. Ses collègues étaient depuis longtemps rassemblés et murmuraient de son retard. Il semblait jouir de leur attente, ce signe d'infériorité. Il parut enfin.

VIII. — Un immense amphithéâtre, semblable aux gradins d'un cirque antique, était adossé au palais des Tuileries. Ce cirque descendait, de marche en marche, jusqu'au parterre. La convention y entrait de plain-pied par les fenêtres du pavillon du centre, comme les Césars dans leurs colisées. Au milieu de cet amphithéâtre, une tribune plus élevée que les gradins et presque semblable à un trône, était réservée à Robespierre. En face de son siége, un groupe colossal de figures emblématiques, seule poésie de ce temps imitateur, représentait l'athéisme, l'égoïsme, le néant, les crimes et les vices. Ces figures, sculptées par David en matières combustibles, étaient destinées à être incendiées comme les victimes du sacrifice. L'idée de Dieu devait les réduire en cendres. Tous les députés, vêtus uniformément

d'habits bleus à revers rouges et portant à la main un bouquet symbolique, prirent place lentement sur les gradins. Robespierre parut. Son isolement, son élévation, son panache, son bouquet plus volumineux lui donnaient l'apparence d'un maître. Le peuple, que son nom dominait comme son trône dominait la convention, croyait qu'on allait proclamer sa dictature. Des acclamations impériales le saluèrent seul et assombrirent les fronts de ses collègues. La foule attendait sa parole. Les uns espéraient une amnistie, les autres l'organisation d'un pouvoir fort et clément. Le tribunal révolutionnaire suspendu, l'échafaud démoli pour un jour laissaient flotter les imaginations sur des perspectives consolantes. Jamais un peuple ne parut mieux disposé à recevoir un sauveur et des lois humaines.

IX. — »Français, républicains,« dit Robespierre d'une voix qu'il s'efforçait d'étendre à l'immensité de l'auditoire, »il est enfin arrivé ce jour à jamais fortuné que le peuple français consacre à l'Être suprême! Jamais le monde, qu'il a créé, n'offrit à son auteur un spectacle aussi digne de ses regards. Il a vu régner sur la terre la tyrannie, le crime et l'imposture. Il voit dans ce moment une nation entière, aux prises avec tous les oppresseurs du genre humain, suspendre le cours de ses travaux héroïques pour élever sa pensée et ses vœux vers le grand Être qui lui donna la mission de les entreprendre et la force de les exécuter!..

»Il n'a pas créé les rois pour dévorer l'espèce humaine; il n'a pas créé les prêtres pour nous atteler, comme de vils animaux, au char des rois, et pour donner au monde l'exemple de la bassesse, de l'orgueil, de la perfidie, de l'avarice, de la débauche et du mensonge: mais il a créé l'univers pour publier sa puissance, il a créé les hommes pour s'aider, pour s'aimer mutuellement et pour arriver au bonheur par la route de la vertu.

»C'est lui qui place dans le sein de l'oppresseur triomphant le remords, et dans le cœur de l'innocent opprimé, le calme et la fierté; c'est lui qui force l'homme juste à haïr le méchant, et le méchant à respecter l'homme juste; c'est lui qui orne de pudeur le front de la beauté pour l'embellir encore; c'est lui qui fait palpiter les entrailles maternelles de tendresse et de joie; c'est lui qui baigne de larmes délicieuses les yeux du fils pressé contre le sein de sa mère; c'est lui qui fait taire les passions les plus impérieuses et

plus tendres devant l'amour sublime de la patrie; c'est lui a couvert la nature de charmes, de richesses et de majesté. nt ce qui est bon est son ouvrage, le mal appartient à l'homme ravé qui opprime ou qui laisse opprimer ses semblables.

»L'auteur de la nature avait lié tous les mortels par une chaîne nense d'amour et de félicité: périssent les tyrans qui ont osé briser!...

»Être des êtres! nous n'avons pas à t'adresser d'injustes prières; connais les créatures sorties de tes mains, leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrètes pensées. haine de l'hypocrisie et de la tyrannie brûle dans nos cœurs ec l'amour de la justice et de la patrie. Notre sang coule pour cause de l'humanité. Voilà notre prière, voilà nos sacrifices, ilà le culte que nous t'offrons!«

Le peuple applaudit plus à l'acte qu'aux paroles. Les chœurs musique élevèrent, avec les sons de plusieurs milliers d'instruments, les strophes suivantes de Chénier jusqu'au ciel:

LES VIEILLARDS ET LES ADOLESCENTS.

Dieu puissant, d'un peuple intrépide
C'est toi qui défends les remparts;
La Victoire a, d'un vol rapide,
Accompagné nos étendards.
Les Alpes et les Pyrénées
Des rois ont vu tomber l'orgueil;
Au Nord, nos champs sont le cercueil
De leurs phalanges consternées.
Avant de déposer nos glaives triomphants,
Jurons d'anéantir le crime et les tyrans.

LES FEMMES.

Entends les vierges et les mères,
Auteur de la fécondité!
Nos époux, nos enfants, nos frères
Combattent pour la liberté;
Et si quelque main criminelle
Terminait des destins si beaux,
Leurs fils viendront sur des tombeaux
*Venger la* cendre paternelle.

LE CHŒUR.

Avant de déposer vos glaives triomphants,
Jurez d'anéantir le crime et les tyrans.

LES HOMMES ET LES FEMMES.

Guerriers, offrez votre courage;
Jeunes filles, offrez des fleurs;
Mères, vieillards, pour votre hommage,
Offrez vos fils triomphateurs;
Bénissez dans ce jour de gloire
Le fer consacré par leurs mains,
Sur ce fer, vengeur des humains,
L'Éternel grava la victoire.

LE CHŒUR.

Avant de déposer nos glaives triomphants,
Jurons / Jurez { d'anéantir le crime et les tyrans.

Robespierre, descendant ensuite de l'amphithéâtre, vint mettre le feu au groupe de l'Athéisme. La flamme et la fumée se répandirent dans les airs aux acclamations de la multitude. Les membres de la convention, suivant leur chef à un long intervalle, s'avancèrent en deux colonnes, à travers les flots du peuple, vers le Champ-de-Mars. Entre les deux colonnes de la convention marchaient des chars rustiques, des charrues traînées par des taureaux, et d'autres symboles de l'agriculture, des métiers et des arts. Une double haie de jeunes filles vêtues de blanc, enlacées les unes aux autres par des rubans tricolores, formaient l'unique garde de la convention. Robespierre marchait seul en avant. Il se retournait souvent pour mesurer l'intervalle laissé entre lui et ses collègues, comme pour accoutumer le peuple à se séparer d'eux par le respect, comme il s'en séparait par la distance. Les regards ne cherchaient que lui. Il avait sur le front l'orgueil, et sur les lèvres le sourire de la toute-puissance.

X. — Une montagne symbolique s'élevait au centre du Champ-de-Mars, à la place de l'ancien autel de la patrie. L'accès en était étroit et ardu. Robespierre, Couthon porté sur un fauteuil, Saint-Just, Lebas se placèrent seuls sur le sommet. Le reste de

la convention se répandit confusément sur les flancs de la montagne, et parut humilié d'être dominé aux yeux de la foule par ce groupe de triumvirs. Robespierre proclama de là, au bruit de salves d'artillerie, la profession de foi du peuple français.

Le peuple était ivre, la convention morne. La préséance majestueuse de Robespierre; l'enthousiasme exclusif du peuple pour son représentant; la place subalterne que le président avait assignée à ses collègues sur la montagne; la distance dictatoriale qu'il gardait entre eux et lui dans la marche; l'entraînement de la multitude vers des idées religieuses d'où ce peuple mobile pouvait si naturellement glisser dans les superstitions antiques; ce nom de Robespierre associé à la proclamation de l'Être suprême, et se consacrant ainsi, dans l'esprit de la nation, par la divinité du dogme qu'il restituait à la république; enfin l'idée même de cette restauration de l'immortalité qui répugnait à ces amateurs du néant; par-dessus tout, l'écrasant ascendant d'un homme qui plantait sa popularité dans l'instinct fondamental de l'espèce humaine et qui s'emparait de la conscience de la nation comme pontife, pour s'en emparer peut-être le lendemain comme César; toutes ces pensées, toutes ces envies, toutes ces craintes, toutes ces ambitions, murmurées d'abord sourdement de la bouche à l'oreille, finirent par gronder en murmure immense et en mécontentement prononcé. Des regards menaçants, des gestes suspects, des paroles équivoques, des maximes à double sens frappèrent les yeux et les oreilles de Robespierre pendant le retour du Champ-de-Mars aux Tuileries. »Il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne,« lui criait l'un. »Il y a encore des Brutus,« balbutiait l'autre. »Vois-tu cet homme,« disait un troisième, »il se croit déjà dieu et il veut accoutumer la république à adorer quelqu'un pour se faire adorer plus tard. Il a inventé Dieu parce que c'est le tyran suprême,« ajoutait un quatrième. »Il veut être son sacrificateur. — Il pourrait bien être sa victime! «

Ces conversations à voix basse et ces apostrophes sourdes poursuivirent Robespierre jusqu'à la convention. Fouché, Tallien, Barrère, Collot-d'Herbois, Lecointre, Léonard Bourdon, Billaud-Varennes, Vadier, Amar profitaient de cette opposition naissante, pour aigrir ce ressentiment et le changer en révolte. Ils

gémissaient sur la tyrannie prochaine d'un homme qui déguisait si peu son insolence envers la convention; qui flattait les préjugés les plus invétérés du peuple; qui mettait la révolution à genoux, et qui se posait entre la nation et Dieu pour mieux se poser entre la convention et le peuple. Leurs paroles entraient comme des dards envenimés dans toutes les âmes. Robespierre venait de perdre son prestige et de dépouiller sa popularité sur l'autel même où il avait restitué l'Être suprême. Ce jour le grandit dans le peuple et le ruina dans la convention. Il eut le pressentiment des haines qu'il venait d'évoquer contre lui. Il rentra pensif dans sa demeure. Il y fut assiégé tout le jour par des félicitations anonymes. On voyait le restaurateur de la justice dans le restaurateur de la vérité. Les acclamations prolongées sous ses fenêtres le remercièrent d'avoir rendu une âme au peuple et un Dieu à la république. Plusieurs de ces billets ne contenaient que ce mot: »*Osez!*«

C'était en effet, pour Robespierre, le moment d'oser. Si, au retour de la cérémonie du matin, il eût provoqué par quelques insinuations directes l'explosion de l'amour du peuple, qui ne demandait qu'à éclater; si les députations de quelques sections, entraînant après elles la foule flottante, étaient venues demander à la convention l'installation d'un pouvoir unitaire et régulateur dans la personne de leur favori, la dictature ou la présidence aurait été votée d'acclamation à Robespierre; et s'il avait eu lui-même l'audace de proclamer le pouvoir révolutionnaire fini, le pouvoir populaire commençant et l'abolition des supplices, il aurait régné le lendemain, rejeté sur ses ennemis le sang répandu, usurpé la popularité de la clémence, et sauvé la république, que son indécision allait perdre. Il n'en fit rien. Il se laissa caresser par ces souffles vagues de faveur publique et de toute-puissance, et il ne saisit dans sa main que du vent.

XI. — Saint-Just voulait plus. Voyant qu'il ne pouvait décider Robespierre à prendre le pouvoir suprême des mains du peuple, il résolut de le lui faire décerner par le comité de salut public. Saint-Just se souvenait de César se faisant offrir la couronne, prêt à désavouer Antoine si le Cirque murmurait, prêt à la ceindre si le peuple applaudissait.

*Saint-Just*, en l'absence de Robespierre, fit dans une séance

secrète un tableau désespéré de l'état de la république: »Le mal est à son comble,« dit le jeune réprésentant, »l'anarchie nous déchire, les lois dont nous inondons la France ne sont que des armes de mort que nous aiguisons entre les mains de toutes les factions. Chaque représentant du peuple aux armées ou dans les départements est roi dans sa province; ils règnent et nous ne sommes ici que de vains simulacres de l'unité. Le sang nous déborde, l'or se cache, les frontières sont découvertes, la guerre se fait sans ensemble, et nos victoires mêmes sont des hasards glorieux qui nous honorent sans nous sauver. A l'intérieur nous nous entre-tuons; chaque faction, en se dévorant, dévore la patrie. Pouvons-nous laisser flotter ainsi de mains en mains la république sans qu'elle tombe à la fin dans l'horreur du peuple et dans le mépris des rois? Tant de convulsions doivent-elles aboutir à la défaillance ou à la force? Voulons-nous vivre ou voulons-nous mourir? La république vivra ou mourra avec nous! Il n'est qu'un salut pour tous: c'est la concentration d'un pouvoir incohérent, dispersé, déchiré par autant de mains qu'il y a de factions ou d'ambitions parmi nous! c'est l'unité du gouvernement personnifié dans un homme.

»Mais quel sera, me direz-vous, cet homme assez élevé audessus des faiblesses et des soupçons de l'humanité pour que la république s'incorpore en lui? Je l'avoue, le rôle est surhumain, la mission terrible, le danger suprême si nous nous trompons dans le choix. Il faut que cet homme ait le génie de l'époque dans sa tête, les vertus de la république dans ses mœurs, l'inflexibilité de la patrie dans son cœur, la pureté des principes dans sa vie, l'incorruptibilité de nos dogmes dans son âme; il faut qu'il soit né à la vie publique le même jour que la révolution, qu'il en ait suivi pas à pas toutes les phases en grandissant toujours en patriotisme et en vertu. Il faut qu'il ait une habitude consommée des hommes et des choses qui s'agitent depuis cinq années sur la scène; il faut enfin qu'il ait conquis une popularité souveraine, qui lui fasse décerner avant nous, par la voix publique, la dictature que nous ne ferons qu'indiquer sur son front! Au portrait d'un pareil homme, il n'est aucun de vous qui hésite à nommer Robespierre! Lui seul réunit, par le génie, par les circonstances et par la vertu, les conditions qui peuvent légiti-

une si absolue confiance de la convention et du peuple! Reconnaissons notre salut où il est! Soumettons à la nécessité visible en lui nos amours-propres, nos envies, nos répugnances. Ce n'est pas moi qui ai nommé Robespierre, c'est sa vertu! Ce n'est pas nous qui l'aurons fait dictateur, c'est la Providence de la république!« Tel fut le sens des paroles de Saint-Just.

A ce mot de dictateur les visages s'étaient contractés; nul n'osa discuter le génie ou la vertu de Robespierre. Tous écartèrent respectueusement l'idée de Saint-Just, comme un de ces rêves de la fièvre du patriotisme qui troublent la raison la plus saine et qui font chercher le salut dans le suicide. »Robespierre est sage,« s'écria-t-on; mais la république est plus sage qu'un homme. La dictature serait le trône du découragement, aucun homme ne s'y asseoira tant que les républicains respirent!« Saint-Just voulut en vain insister; Lebas voulut en vain expliquer la pensée de son collègue. Les comités se séparèrent irrités, inquiets, mais avertis. L'imprudence de Saint-Just fut imputée à crime à Robespierre. »On ne demande pas le pouvoir suprême,« dit Billaud à ses amis, »on le prend; qu'il s'en empare s'il l'ose!« De ce jour les comités nourrirent contre Robespierre des soupçons qui éclatèrent souvent en rumeurs et en violences dans l'ombre de leurs conseils.

XII. — Cependant, le lendemain de la fête de l'Être suprême, la convention, provoquée par Robespierre et par ses amis, commença à porter une foule de décrets empreints du véritable esprit de la révolution. La convention, un moment apaisée, semblait vouloir signaler par des lois bienfaisantes l'inspiration de fraternité qu'elle avait appelée des doctrines philosophiques sur la république. Ses lois, pendant quelques jours, furent émues comme le cœur humain. Nous les groupons en un seul faisceau pour qu'on en saisisse mieux les tendances. Ne pouvant pas établir violemment l'égalité démocratique par la destruction et le nivellement de la propriété, elle tendit à la créer par la charité politique. Elle fit de l'État ce qu'il doit être: la providence visible du peuple. Elle emprunta au superflu de la richesse ce qu'il fallait d'impôts et de subsides pour secourir, alimenter et instruire l'indigence. Elle réalisa en fraternité pratique la fraternité théorique de son principe; elle fit une seule famille de

la nation. Elle créa dans l'École de Mars une institution à la fois démocratique et militaire, où l'armée devait recruter également ses officiers parmi tous les enfants de la nation. Elle déclara que la mendicité était une accusation contre l'égoïsme de la propriété et contre l'imprévoyance de l'État. Elle honora dans ses décrets le travail. Elle accueillit l'enfance. Elle éleva la jeunesse. Elle nourrit la vieillesse. Elle soulagea l'infirme aux frais du trésor. Elle abolit la misère. Elle distribua les propriétés nationales en lots accessibles aux plus petits capitaux, pour encourager à la propriété et à la culture du sol. Elle classa la population. Elle déclara sacrés les malheureux. Elle ouvrit des asiles aux femmes enceintes. Elle alloua des secours à celles qui allaitaient leurs enfants, des subsides aux familles nombreuses que le travail du père ne pouvait nourrir. Elle régularisa la taxe des pauvres et en fit un devoir de la propriété. Elle s'efforça de créer le seul communisme vrai et compatible avec la propriété, cet instinct vital de la famille, en soutirant par l'impôt le superflu du riche propriétaire, et en le distribuant en larges salaires aux prolétaires par la main de l'État. Elle créa des ateliers pour les ouvriers manquant d'ouvrage. Elle substitua aux hôpitaux, ces casernes de mourants, des visites de médecin et le don de médicaments à domicile, pour ne pas contrister l'esprit de famille et l'amour du foyer. Elle adopta les enfants sans père. Elle décerna des pensions et des honneurs aux femmes, aux mères, aux filles des défenseurs de la patrie morts ou blessés pour la nation. Elle ordonna des défrichements. Elle favorisa les campagnes aux dépens des villes, réceptacles d'oisiveté, de luxe et de vices qu'elle voulait restreindre. Elle encouragea les arts et les sciences utiles. Elle ouvrit un grand-livre de la bienfaisance nationale et créa des inscriptions productives de revenus à distribuer entre les cultivateurs invalides. Elle changea la bienfaisance en devoir et la charité en institution.

En lisant tous ces décrets, le peuple commençait à espérer qu'il avait conquis de son sang le principe démocratique et que la philosophie, longtemps éclipsée pendant la lutte révolutionnaire, allait découler de la victoire et se transformer en gouvernement. L'échafaud seul contrastait encore avec ces aspirations.

XIII. — Robespierre manifestait toujours en secret le vœu de

l'abolir; mais il ne pouvait, disait-il, abolir la terreur que par une terreur plus grande. Instruit, par les murmures qui avaient éclaté autour de lui à la fête de l'Être suprême et par les confidences de Saint-Just et de Lebas, de la haine des comités contre lui, il résolut enfin d'étonner ses rivaux par l'audace et de les devancer par la promptitude. Le 22 prairial, deux jours après la cérémonie de l'Être suprême, il vint inopinément proposer à la convention, de concert avec Couthon, un projet de décret pour la réorganisation du tribunal révolutionnaire. Ce projet draconien n'avait été communiqué qu'en partie aux comités. C'était le code de l'arbitraire sanctionné, à chaque disposition, par la mort et exécuté par le bourreau.

Les catégories des ennemis du peuple y comprenaient tous les citoyens, membres ou non de la convention, qu'un soupçon pouvait atteindre. Il n'y avait plus d'innocence dans la nation, plus d'inviolabilité dans les membres du gouvernement. C'était l'omnipotence des jugements et des pénalités, la dictature, non d'un homme, mais de l'échafaud.

Ruamps, après avoir entendu ce projet du décret, s'écria: »Si ce projet passait sans ajournement, je me brûlerais la cervelle!« Barrère, qu'une telle audace dans la proposition du décret du 22 prairial avait convaincu de la force de Robespierre, en défendit la nécessité. Bourdon de l'Oise osa contester. Robespierre insista pour qu'il fût discuté séance tenante. »Depuis que nous sommes débarrassés des factions,« dit-il avec un geste de tête qui indiquait la place vide de Danton, »nous votons sur-le-champ; ces demandes d'ajournement sont affectées en ce moment.«

L'étonnement fit voter le décret. Mais la nuit convainquit la convention qu'elle avait voté sa propre hache. Des conciliabules furent tenus entre les principaux adversaires de Robespierre; ces conciliabules se tinrent quelquefois chez Courtois, député modéré qui haïssait Robespierre de tous les regrets qu'il conservait à Danton, son compatriote et son ami.

A l'ouverture de la séance du lendemain, Bourdon de l'Oise osa remonter à la tribune. Il demanda que la convention s'expliquât sur ce qu'elle avait entendu faire la veille, et qu'elle se réservât à elle-même et à elle seule le droit de mettre ses propres membres en accusation. Merlin appuya Bourdon de l'Oise. Une

explication du décret de nature à désarmer Robespierre et les comités fut adoptée.

A la séance suivante, Delbrel et Mallarmé demandèrent d'autres explications qui énervaient encore le décret. Le lâche Legendre se hâta de repousser ces atténuations, pour complaire à ceux qu'il ne se pardonnait pas d'avoir inquiétés. Couthon défendit énergiquement son ouvrage, flatta la convention, rassura les comités, attaqua Bourdon de l'Oise. »Qu'auraient dit de plus Pitt et Cobourg?« s'écria-t-il. Bourdon de l'Oise s'excusa, mais avec fierté: »Qu'ils sachent,« dit-il, »ces membres des comités, que s'ils sont patriotes nous le sommes autant qu'eux. J'estime Couthon, j'estime le comité; mais j'estime aussi l'inébranlable montagne, qui a sauvé la liberté!«

Robespierre irrité se leva: »Le discours que vous venez d'entendre prouve la nécessité de s'expliquer plus clairement,« dit-il. »Bourdon a cherché à séparer le comité de la montagne. La convention, le comité, la montagne, c'est la même chose! (Les applaudissements éclatent.) Citoyens! lorsque les chefs d'une faction sacrilége, les Brissot, les Vergniaud, les Gensonné, les Guadet et les autres scélérats dont le peuple français ne prononcera jamais le nom qu'avec horreur, s'étaient mis à la tête d'une partie de cette auguste assemblée, c'était sans doute le moment où la partie pure de la convention devait se rallier pour les combattre. Alors, le nom de la montagne, qui leur servait comme d'asile au milieu de cette tempête, devint sacré parce qu'il désignait la portion des représentants du peuple qui luttait contre le mensonge; mais du moment que ces hommes sont tombés sous le glaive de la loi, du moment que la probité, la justice, les mœurs sont mises à l'ordre du jour, il ne peut plus y avoir que deux partis dans la convention: les bons et les méchants. Si j'ai le droit de tenir ce langage à la convention en général, je crois avoir aussi celui de l'adresser à cette montagne célèbre à qui je ne suis pas sans doute étranger. Je crois que cet hommage parti de mon cœur vaut bien celui qui sort de la bouche d'un autre.

»Oui, montagnards, vous serez toujours le boulevard de la liberté publique, mais vous n'avez rien de commun avec les intrigants et les pervers quels qu'ils soient. La montagne n'est autre chose que les hauteurs du patriotisme. Un montagnard

n'est autre chose qu'un patriote pur, raisonnable, sublime. Ce serait outrager la convention que de souffrir que quelques intrigants plus méprisables que les autres, parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent d'entraîner une portion de cette montagne et de s'y faire des chefs de parti.«

Bourdon de l'Oise, interrompant l'orateur, s'écrie: »Jamais il n'est entré dans mon intention de vouloir me faire chef de parti.

— Ce serait l'excès de l'opprobre,« reprend Robespierre avec plus de force, »que quelques-uns de nos collègues égarés par la calomnie sur nos intentions et sur le but de nos travaux...«

Bourdon de l'Oise l'interrompant encore: »Je demande qu'on prouve ce qu'on avance. On vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat.«

— Je demande, au nom de la patrie,« reprend Robespierre, »que la parole me soit conservée. Je n'ai pas nommé Bourdon. Malheur à qui se nomme! Mais s'il veut se reconnaître au portrait général que le devoir m'a forcé de tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher. Oui,« continue-t-il d'un ton plus menaçant, »la montagne est pure; elle est sublime, mais les intrigants ne sont pas de la montagne.« Plusieurs voix s'écrient: »Nommez-les! nommez-les!«

»Je les nommerai quand il faudra,« réplique Robespierre. Et il continue à tracer le tableau des intrigues qui travaillent la convention.

»Venez à notre secours,« dit-il en finissant, »ne permettez pas qu'on nous distingue de vous, puisque nous ne sommes qu'une partie de vous-mêmes et que nous ne sommes rien sans vous. Donnez-nous la force de porter le fardeau immense et presque au-dessus des efforts humains que vous nous avez imposé. Soyons toujours unis en dépit de nos ennemis communs...«

Les applaudissements de la majorité de la convention ne lui permettent pas d'achever. On demande que le décret soit mis aux voix. Lacroix, Merlin, Tallien se rétractent. Robespierre donne un démenti à Tallien, sur un fait d'espionnage des comités que celui-ci vient de dénoncer à la convention. »Le fait est faux,« dit Robespierre; »mais un fait vrai, c'est que Tallien est un de ceux qui parlent sans cesse avec effroi de la guillotine,

comme d'une chose qui les concerne, pour inquiéter et pour avilir la convention. — L'impudence de Tallien est extrême,« ajoute Billaud-Varennes, »il ment avec une incroyable audace; mais, citoyens, nous resterons unis, les conspirateurs périront et la patrie sera sauvée!«

Le comité et Robespierre, réunis par un danger commun, se rallièrent momentanément, dans cette séance, pour arracher de vive force à la convention l'arme qui devait la décimer. Le triomphe de Robespierre fut complet. Le soir même, Tallien, qui tremblait pour sa vie, écrivit à Robespierre une lettre confidentielle où il s'humiliait devant lui. Cette lettre ne fut retrouvée dans les papiers de Robespierre qu'après sa mort. Elle atteste la toute-puissance du dictateur et la servilité du représentant.

» Robespierre,« lui disait Tallien, »les mots terribles et injustes que tu as prononcés retentissent encore dans mon âme ulcérée. Je viens avec la franchise d'un homme de bien te donner quelques éclaircissements: des intrigants qui aiment à voir les patriotes divisés t'entourent depuis longtemps et te donnent des préventions contre plusieurs de tes collègues et surtout contre moi. Ce n'est pas la première fois qu'on en use ainsi. On doit se rappeler ma conduite dans un temps où j'aurais eu bien des vengeances à exercer. Je m'en rapporte à toi: eh bien, Robespierre! je n'ai changé ni de principes ni de conduite; ami constant de la justice, de la vérité, de la liberté, je n'ai pas dévié un seul moment. Quant aux propos que l'on me prête, je les nie. Je sais que l'on m'a peint aux yeux des comités et aux tiens comme un homme immoral; eh bien! que l'on vienne chez moi et on me trouvera avec ma vieille et respectable mère dans le réduit que nous occupions avant la révolution. Le luxe en est banni, et, à l'exception de quelques livres, ce que je possède n'a pas augmenté d'un sou. J'ai pu sans doute commettre quelques erreurs, mais elles ont été involontaires et inséparables de l'humaine faiblesse. Voici ma profession de foi et jamais je ne m'en écarterai: celui-là est un mauvais citoyen qui retarde la marche de la révolution. Tels sont, Robespierre, mes sentiments. Vivant seul et isolé, j'ai peu d'amis; mais je serai toujours l'ami de tous les vrais défenseurs du peuple.« Robespierre méprisa cette lettre et n'y répondit pas. Il n'estimait pas assez Tallien

pour croire qu'une telle plume pût se changer jamais en poignard. En révolution on ne se défie jamais assez des hommes serviles. Eux seuls sont dangereux.

XIV. — Robespierre, quelques jours après, aux Jacobins, n'attaqua pas avec moins d'imprudence un homme plus souple et plus redoutable encore que Tallien : c'était Fouché. Il le fit exclure de la société pour avoir prêché l'athéisme à Nevers. »Cet homme craint-il de paraître devant vous?« dit-il. »Craint-il les yeux et les oreilles du peuple? Craint-il que sa triste figure ne présente le crime en traits visibles? que six mille regards fixés sur lui ne découvrent dans ses yeux son âme tout entière, et qu'en dépit de la nature, qui les a cachées, on n'y lise ses pensées?«

Les haines qu'il accumulait de toutes parts contre lui commençaient à fermenter plus à découvert dans le sein des comités. Robespierre, Couthon, Saint-Just leur demandaient impérieusement de se servir du décret qu'ils avaient obtenu pour envoyer au tribunal révolutionnaire les hommes qui agitaient la convention. Ces hommes étaient principalement Fouché, Tallien, Bourdon de l'Oise, Fréron, Thuriot, Rovère, Lecointre, Barras, Legendre, Cambon, Léonard Bourdon, Duval, Audouin, Carrier, Joseph Lebon. Les comités indécis hésitaient. Couthon en appela aux jacobins: »L'ombre des Danton, des Hébert et des Chaumette se promène encore parmi nous,« leur dit-il dans la séance du 26. »Elle cherche à perpétuer les maux que nous ont faits ces conspirateurs. La république a placé toute sa confiance dans la convention. Elle la mérite; mais il existe encore dans son sein quelques mauvais esprits. Le temps est venu où les scélérats doivent être démasqués et punis. Heureusement,« ajouta-t-il, »leur nombre est petit, peut-être n'est-il que de quatre ou six. Que les méchants tombent, qu'ils périssent!«

Des altercations violentes éclataient fréquemment, dans le comité de salut public, entre Robespierre et ses collègues. Billaud-Varennes ne déguisait plus ses soupçons sur l'usage que les triumvirs se proposaient de faire du décret de prairial. »Tu veux donc guillotiner toute la convention?« dit-il un jour à Robespierre. Carnot, Collot-d'Herbois lui-même reprochaient, en termes injurieux, à Robespierre l'oppression qu'il faisait peser

sur le gouvernement. Carnot était irrité contre Saint-Just, qui affectait de désorganiser ses plans militaires avec l'étourderie d'un jeune homme. Vadier, président du comité de sûreté générale, partageait l'animosité de ses collègues et l'exprimait avec plus de rusticité.

La veille du jour où Élie Lacoste devait faire son rapport sur les complices de Ladmiral et de Cécile Renault, Vadier vint au comité: »Demain,« dit-il à Robespierre, »je ferai aussi mon rapport sur une affaire qui tient à celle-ci, et je proposerai la mise en accusation de la famille Sainte-Amaranthe. — Tu n'en feras rien,« lui dit impérieusement Robespierre. »Je le ferai,« reprit Vadier. »J'ai toutes les pièces en main; elles prouvent la conspiration, je la dévoilerai tout entière. — Preuves ou non, si tu le fais, je t'attaque!« répliqua Robespierre. »Tu es le tyran du comité de salut public!« s'écria Vadier. »Ah! je suis le tyran du comité de salut public!« répondit Robespierre en se levant et en retenant à peine les larmes de colère qui roulaient dans ses yeux. »Eh bien! je vous affranchis de ma tyrannie. Je me retire. Sauvez la patrie sans moi, si vous le pouvez! Quant à moi, j'y suis bien résolu, je ne veux pas renouveler le rôle de Cromwell.« Il se retira, en effet, en prononçant ces derniers mots, et ne rentra plus au comité de salut public.

Les uns regardèrent cette absence et cette abdication volontaire comme une faiblesse, les autres comme une habileté. Le courage qu'avait montré jusque-là Robespierre devant ses ennemis, et qu'il montra plus tard devant la mort, ne permet pas de croire à la faiblesse. Du moment où Robespierre ne pouvait pas dompter les comités par l'ascendant de sa volonté et de sa popularité, il semblait sage à lui de se séparer ostensiblement de ses collègues. Il se déchargeait ainsi de la responsabilité des crimes qui allaient signaler son absence. Il se déclarait, par cette absence, en opposition de fait avec le gouvernement. Puisqu'il méditait de renverser le comité, il ne pouvait rester, aux yeux de l'opinion, complice de ses actes. Abandonner les comités, c'était une dénonciation muette plus significative et plus menaçante que de vaines paroles. On allait voir de quel côté se rangerait l'opinion publique, et qui l'emporterait, d'un homme ou de l'anarchie.

XV. — Mais la retraite de Robespierre ne le désarmait pas complétement dans le sein même du comité. Il conservait une main invisible dans le foyer du gouvernement. Saint-Just venait de repartir pour l'armée du Rhin. Son absence avait laissé vacante au comité de salut public la présidence du bureau de police générale. Robespierre s'était chargé de remplacer son jeune collègue. Il tenait ainsi dans la main le fil de toutes les trames que l'on pouvait ourdir contre lui, et, par l'intermédiaire des nombreux espions de cette police, il pouvait envelopper ses ennemis dans leurs propres trames. Les papiers secrets trouvés chez lui après sa chute attestent la surveillance qu'il exerçait ainsi sur tous les membres redoutés de la convention et des comités. Il conservait le principal ressort d'un gouvernement proscripteur: la délation. Il n'était plus la main, mais il était toujours l'oreille et l'œil du gouvernement révolutionnaire. Il en était de plus la voix unique écoutée du peuple. Il ne doutait pas que, le jour où il élèverait cette voix en accusation contre ses ennemis, elle ne renversât le faible échafaudage de leurs haines et de leurs intrigues contre lui. Mais il voulait les laisser s'enfoncer davantage dans le piége qu'il leur ouvrait par son absence, et se blesser eux-mêmes à mort avec les armes qu'il leur abandonnait. Il accumulait en silence les rapports confidentiels sur leurs opinions, il enregistrait leurs démarches, il comptait leurs pas, il notait leurs paroles, il interprétait leurs pensées. Voici les témoignages ou les soupçons qu'il recueillait et qu'il consultait, pour choisir, à l'heure de la vengeance, entre ses victimes ou ses partisans:

»Legendre,« lui écrivaient ses espions, »a été vu hier se promenant avec le général Perrin. Leur conversation était mystérieuse et animée. Ils se sont quittés à onze heures. Legendre est entré à midi à la convention. Il en est ressorti à une heure. On a remarqué, pendant qu'il se promenait aux Tuileries, que sa physionomie était empreinte de soucis et d'ennui. Il a été abordé par un inconnu. Ils se sont entretenus à voix basse.

»Thuriot est sorti à sept heures, avec une femme, d'une *maison* inconnue. Il a conduit cette femme au jardin du palais *Égalité. Ils se* sont promenés sous les arbres. Ils sont entrés dans *une autre maison* pour souper. A minuit, ils n'étaient pas encore *ressortis.*

»Tallien est resté hier aux Jacobins jusqu'à la fin de la séance. En sortant, il a attendu un homme armé d'un gros bâton qui l'accompagne ordinairement. Ils se sont pris par le bras et ont causé à voix basse en s'éloignant du côté du jardin Égalité. Ils s'y sont entretenus jusqu'à minuit. Tallien s'est fait conduire dans un fiacre rue de la Belle-Perle. L'homme au gros bâton s'est échappé sans que nous ayons pu découvrir sa rue et sa demeure. Il porte une veste rouge et blanche, à larges raies. Il a les cheveux blonds. Il est de l'âge de Tallien.

»Tallien n'est pas sorti de chez lui hier jusqu'à trois heures après-midi. Un de ses confidents nous a dit que, lui ayant demandé pourquoi il ne faisait plus parler de lui à la convention, Tallien lui a répondu qu'il était dégoûté depuis qu'on lui avait reproché au comité de n'avoir pas fait assez guillotiner à Bordeaux. Il a des agents affidés qui l'instruisent de tout ce qui se passe dans les comités. Il se fait escorter, quand il sort, par quatre citoyens qui le surveillent de loin.

»Thuriot, Charlier, Fouché, Bourdon de l'Oise, Gaston et Bréard ont eu ensemble ce matin des colloques secrets à la convention.

»Bourdon de l'Oise a été vu hier dans la rue, immobile, réfléchissant indécis de quel côté il porterait ses pas.

»Tallien a marchandé ce matin des livres pendant une heure, devant un libraire, sur le quai. Il regardait constamment de côté et d'autre d'un œil inquiet et soupçonneux.«

XVI. — Ces rapports instruisaient, heure par heure, Robespierre des démarches de ses ennemis. Couthon observait pour lui l'intérieur du comité de salut public, David et Lebas le comité de sûreté générale, Coffinhal le tribunal révolutionnaire, Payan la commune. Aucun mouvement, aucun symptôme ne pouvait lui échapper. Les notes de sa propre main révèlent sa continuelle méditation sur les caractères et sur les antécédents des hommes qu'il se préparait à écraser avec les comités ou à élever au gouvernement. Il dresse, dans ses manuscrits secrets, le catalogue de ses soupçons ou de ses confiances:

»Dubois-Crancé,« écrit-il, »dans le cas de la loi qui bannit de Paris pour avoir usurpé de faux titres de noblesse, renvoyé comme *intrigant* de l'armée de Cherbourg. Il a dit qu'il

exterminer jusqu'au dernier Vendéen. Ami de Danton; partisan de d'Orléans, avec lequel il était étroitement lié.

»Delmas, ci-devant noble, intrigant taré, coalisé avec la Gironde, ami de Lacroix, affidé de Danton; il a des rapports avec Carnot.

»Thuriot ne fut jamais qu'un partisan de d'Orléans. Son silence depuis la chute de Danton contraste avec son bavardage éternel avant cette époque. Il agite sous main la montagne, il fomente les factions. Il était des dîners de Danton et de Lacroix chez Gusman et dans d'autres lieux suspects.

»Bourdon de l'Oise s'est couvert de crimes dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître Tunk, de tuer des soldats de sa propre main. Il joint la perfidie à la fureur. Il a été le plus fougueux défenseur du système d'athéisme. Le jour de la fête de l'Être suprême, il s'est permis à ce sujet, devant le peuple, les plus grossiers sarcasmes. Il faisait remarquer avec affectation à ses collègues les marques de faveur que le peuple me donnait. Il y a dix jours qu'étant chez Boulanger, il trouva chez ce citoyen une jeune fille, qui est sa nièce. Il prit deux pistolets sur la cheminée. La jeune fille lui observa qu'ils étaient chargés. — Eh bien! dit-il, si je me tue, on dira que tu m'as assassiné, et tu seras guillotinée! — Il tira les pistolets sur la jeune fille; ils ne partirent pas parce que l'amorce était enlevée. Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime. Il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et par les furies.

»Léonard Bourdon, intrigant méprisé de tous les temps, un des complices inséparables d'Hébert; ami de Clootz. Rien n'égale la bassesse des intrigues qu'il pratique pour grossir le nombre de ses pensionnaires et pour s'emparer des élèves de la patrie. Il fut un des premiers qui introduisirent à la convention l'usage de l'avilir par des formes indécentes, comme d'y parler le chapeau sur la tête et d'y siéger dans un costume cynique.

»Merlin, fameux par la capitulation de Mayence, plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix.

»Montaut, ci-devant marquis, cherchant à venger sa caste humiliée par ses dénonciations éternelles contre le comité de salut public.«

XVII. — En opposition avec ces hommes de ses défiances, il inscrivait les noms de ceux qu'il se proposait d'appeler aux grandes fonctions de la république. C'étaient Hermann pour l'administration; Payan ou Julien pour l'instruction publique; Fleuriot pour la mairie de Paris; Buchot ou Fourcade pour les affaires étrangères; d'Albarade pour la marine; Jacquier, beau-frère de Saint-Just; Coffinhal, Subleyras, Arthur, Darthé, une foule d'autres noms obscurs, choisis jusque parmi les artisans, mais notés de zèle, de patriotisme et de vertus civiques.

A côté de ces noms tombés de sa plume pour les retrouver au jour de sa puissance, pleuvaient par centaines des lettres signées ou anonymes, qui vouaient, dans le même moment, au tyran de la convention l'apothéose ou la mort. Ces lettres attestaient également, par l'enthousiasme ou par l'invective, l'immense portée de ce nom qui remplissait à lui seul tant d'imaginations dans la république.

»Toi qui éclaires l'univers par tes écrits, dit l'une de ces lettres, » tu remplis le monde de ta renommée; tes principes sont ceux de la nature, ton langage celui de l'humanité; tu rends les hommes à leur dignité natale. Second créateur, tu régénères le genre humain. «

»Robespierre! Robespierre! « dit une autre, »je le vois, tu tends à la dictature et tu veux tuer la liberté. Tu as réussi à faire périr les plus fermes soutiens de la république. C'est ainsi que Richelieu parvint à régner en faisant couler sur les échafauds le sang de tous les ennemis de ses plans. Tu as su prévenir Danton et Lacroix, sauras-tu prévenir le coup de ma main et de vingt-deux autres Brutus comme moi? Trente fois déjà j'ai tenté de t'enfoncer dans le sein un poignard empoisonné. J'ai voulu partager cette gloire avec d'autres! Tu périras par la main que tu ne soupçonnes pas et qui presse la tienne. «

»Je t'ai vu,« dit une troisième, »à côté de Pétion et de Mirabeau, ces pères de la liberté, et maintenant je ne vois plus que toi resté au milieu de la corruption, debout au milieu des ruines. Ne confie qu'à toi-même l'exécution de tes desseins. Tu seras regardé dans les siècles futurs comme la pierre angulaire de notre constitution! «

»*Tu vis encore, tigre* altéré du sang de la France,« lit-on

ailleurs, »bourreau de ton pays! Tu vis encore! mais ton heure approche: cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir est levée sur toi; tous les jours je suis avec toi; tous les jours, à toute heure, je cherche la place où te frapper. Adieu, ce soir même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur!«

Ailleurs, »Robespierre, colonne de la république, âme des patriotes, génie incorruptible, montagnard éclairé, qui vois tout, prévois tout, déjoues tout, véritable orateur, véritable philosophe, vous que je ne connais, comme Dieu, que par ses merveilles; la couronne, le triomphe vous sont dus en attendant que l'encens civique fume devant l'autel que nous vous élèverons et que la postérité révérera tant que les hommes connaîtront le prix de la liberté et de la vertu!«

»Vous ne pouvez pas choisir de moment plus favorable,« lui écrivait Payan, son confident le plus éclairé à la commune, »pour frapper tous les conspirateurs! Faites, je vous le répète, un rapport vaste, qui embrasse tous les conspirateurs, qui montre toutes ces conspirations réunies aujourd'hui en une seule; que l'on y voie les fayettistes, les royalistes, les fédéralistes, les hébertistes, les dantonistes et les *bourdons!*... Travaillez en grand!... Cette lettre pourrait me perdre, brûlez-la!«

XVIII. — Au milieu de ces correspondances publiques, des correspondances domestiques distrayaient l'attention de l'homme d'État, en l'appelant sur les divisions de sa famille: »Notre sœur,« lui écrivait son jeune frère, »n'a pas une seule goutte de sang qui ressemble au nôtre. J'ai appris et j'ai vu d'elle tant de choses, que je la regarde comme notre plus grande ennemie. Elle abuse de notre réputation sans tache pour nous faire la loi et pour nous menacer de faire une démarche scandaleuse qui nous perdrait. Il faut prendre un parti décidé contre elle, la faire partir pour Arras, et éloigner ainsi de nous une femme qui fait notre désespoir commun. Elle voudrait nous donner la renommée de mauvais frères!«

— » Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous,« lui écrit à son tour cette sœur. »Il importe même, à *ce qu'on* dit, à la chose publique que je ne vive plus à Paris. Je *dois vous* délivrer avant tout d'un objet odieux. Dès demain vous *pourrez* rentrer dans votre appartement sans crainte de m'y ren-

contrer. Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas. Je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrâce. Je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées et me décider sur le lieu de mon exil. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me réfugie provisoirement, est l'endroit de toute la république où je puis être le plus ignorée.«

Mais si Robespierre ne se laissait distraire de sa surveillance sur ses ennemis ni par ses soucis domestiques, ni par son extrême indigence, ni par les adorations, ni par les menaces de ses correspondants, les comités ne laissaient endormir également ni leurs haines, ni leurs alarmes, ni leurs sourdes conspirations contre lui. Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, Amar, Élie Lacoste s'efforçaient, par un redoublement de terreur, de se prémunir, devant la convention et devant les jacobins, contre les accusations d'indulgence que Robespierre aurait pu leur adresser. D'un autre côté, ils affectaient de rejeter sur lui seul les exécutions du tribunal révolutionnaire et de le représenter, dans leurs confidences, comme l'insatiable bourreau de ses collègues. »Qu'il nous demande les têtes de Tallien, de Bourdon, de Legendre, on peut discuter!« disait Barrère. »Mais les têtes de tous les chefs de la convention qui l'inquiètent, on ne peut condescendre à ces exigences de sang!«

On faisait courir, sur les bancs, les prétendues listes des têtes demandées par Robespierre, afin de passionner par la terreur ceux qui n'étaient pas passionnés par l'envie. Moïse Bayle, membre influent du comité de sûreté générale, avoua un jour la duplicité du comité dans ses rapports avec Robespierre. »Tallien,« disait Moïse Bayle, »a commis tant de crimes, que de cinq cent mille têtes il n'en conserverait pas une si on lui rendait justice. Le comité a les preuves et les pièces. Mais il suffit qu'il soit attaqué par Robespierre pour que nous gardions le silence.«

Les hommes menacés par Robespierre étaient avertis par les soins du comité. On en avertissait auxquels il n'avait jamais porté qu'indifférence. Des conciliabules nocturnes se tenaient, tantôt chez Tallien, tantôt chez Barras, entre Lecointre, Fréron, Barras, Tallien, Garnier de l'Aube, Rovère, Thirion, Geffroy et les deux Bourdon. On y concertait les moyens de dépopulariser la renom-

mée, de parer ou de prévenir les coups de Robespierre, de démasquer son ambition, de stigmatiser sa tyrannie. Le danger extrême, le mystère profond, l'échafaud dressé et voisin, donnaient à cette opposition naissante le caractère, le secret, le désespoir d'une conjuration. Tallien, Barras et Fréron en étaient l'âme. Ces trois députés, rappelés de leurs missions de Bordeaux, de Marseille, de Toulon, et menacés du compte sévère que leur demandait Robespierre, avaient déposé avec peine la toute-puissance de leurs fonctions. Longtemps proconsuls absolus, arbitres souverains de la vie et des dépouilles, il leur en coûtait de redevenir simples députés et de trembler sous un maître. Le pouvoir dictatorial qu'ils avaient exercé aux armées, l'habitude des combats, l'orgueil des victoires, les services rendus à la république, l'uniforme qu'ils avaient porté à la tête de nos colonnes imprimaient quelque chose de plus martial et de plus soudain à leurs résolutions. Les camps apprennent à mépriser les tribunes. Barras, Fréron, Tallien formaient, au milieu de ces hommes de parole, le germe et le noyau d'un parti militaire prêt à couper, avec le sabre, le nœud de la trame qui se resserrait autour d'eux. Tallien imprimait du désespoir, Fréron de la vengeance, Barras de la confiance aux conjurés. C'étaient trois hommes d'action d'autant plus propres aux coups de main qu'ils avaient moins la superstition des lois et les scrupules de la liberté. Conspirateurs à l'image de Danton, oubliant dans les révolutions les principes pour n'y voir que des circonstances, plus amoureux de pouvoir et de jouissances que d'institutions, et voulant sauver à tout prix leurs têtes au lieu de les porter avec résignation sur l'échafaud. Agir, prévenir, frapper était toute leur tactique.

# LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

Les thermidoriens. — La terreur redouble. — Barrère, l'ANACRÉON DE LA GUILLOTINE. — Tendances superstitieuses. — Cathérine Théos. — Dom Gerle. — Madame de Sainte-Amaranthe. — Monsieur et Madame de Sartines. — Mademoiselle Grandmaison. — M. de Quesvremont. — Trial. — Robespierre chez madame de Sainte-Amaranthe. — Arrestation de madame de Sainte-Amaranthe et de sa famille. — Elle est impliquée dans la conspiration de l'étranger avec Cécile Renault et Ladmiral. — Les accusés devant le tribunal. — Leur condamnation. — Leur exécution. — Robespierre aux Jabobins. — Tentative de réconciliation entre les membres des comités.

I. — Pendant que ces hommes, appelés depuis les *Thermidoriens,* préparaient les moyens d'abattre par la force la tyrannie, les comités s'occupaient avec plus d'astuce des moyens de compromettre, d'isoler, de cerner Robespierre dans l'opinion publique et dans la convention. Pour lutter d'influence contre lui devant les jacobins, il fallait lutter de rigueur et de férocité dans l'application de la loi terrible du 22 prairial. Aussi jamais la terreur n'avait frappé en masse plus de coupables, plus de suspects, plus d'innocents que depuis le jour où Robespierre avait résolu d'y mettre un terme. Fouquier-Tinville, les jurés et les bourreaux ne pouvaient suffire à l'immolation quotidienne commandée par les comités. Le comité de sûreté générale surtout, qui s'était tenu dans l'ombre et qui n'avait eu qu'un rôle subalterne pendant que Robespierre dominait et effaçait tout au comité de salut public, était devenu insatiable de proscriptions depuis son absence. Il y avait une émulation de rigueur et de mort entre les deux comités. Vadier, Amar, Jagot, Louis du Bas-Rhin, Voulland, Élie Lacoste, membres dominants du comité de sûreté générale, égalaient en ardeur Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes. On assaisonnait la mort de sarcasmes. »Cela va *bien, la récolte est* bonne, les paniers s'emplissent,« disait

l'un en signant de longues listes d'envoi au tribunal révolutionnaire. »Je t'ai vu sur la place de la Révolution au spectacle de la guillotine,« disait l'autre. »Oui,« répondait celui-ci, »je suis allé rire de la figure que font ces scélérats. — Ils vont éternuer dans le sac,« reprenait un troisième. »Je vais souvent assister aux supplices. — Allons-y demain,« répliquait un plus sanguinaire, il y aura une grande décollation. Ces hommes allaient en effet contempler quelquefois les exécutions des fenêtres d'une maison voisine. Prodigues de sang, ils étaient cependant intègres de dépouilles. Billaud-Varennes, mourant de misère à Cayenne, ne se reprochait pas une obole dérobée à la république qu'il avait décimée.

Vadier, parvenu au dernier terme de ses années, exilé et mendiant à l'étranger, disait au fils d'un de ceux qu'il avait envoyés à l'échafaud: »J'ai quatre-vingt-douze ans. La force de mes opinions prolonge mes jours. Il n'y a pas dans ma vie un seul acte que je me reproche, si ce n'est d'avoir méconnu Robespierre et d'avoir pris un citoyen pour un tyran.«

Levasseur, montagnard exalté, proscrit et indigent à Bruxelles, s'écriait devant un de ses compatriotes qui allait le plaindre dans sa caducité: »Allez dire à vos républicains de Paris que vous avez vu le vieux Levasseur retournant lui-même son lit, pour soulager sa fidèle compagne de quatre-vingts ans, et écumant de sa propre main la marmite de haricots, seul aliment de leur misère. — Et que pensez-vous aujourd'hui de Robespierre?« lui demanda le jeune Français. »Robespierre!« répondait Levasseur, »ne prononcez pas son nom, c'est notre seul remords: la montagne était sous un nuage quand elle l'immola.« Le vieux Souberbielle parlait de même sur son lit de mort: »Les révolutions les plus sanglantes,« s'écriait-il, »sont les révolutions consciencieuses. Robespierre était la conscience de la révolution. Ils l'ont immolé parce qu'ils ne l'ont pas compris.« Ainsi la conscience et l'opinion s'étaient tellement confondues dans l'âme des hommes de ce temps, que, même après de longues années, ils prenaient encore l'une pour l'autre, et qu'en montrant leurs mains vides de rapines, ils croyaient porter à Dieu et à la postérité une vie pure de reproches et fière de la constance d'une théorie fanatique, que la vieillesse même n'avait ni éclairée ni refroidie.

II. — Mais quelques-uns des proscripteurs s'étaient tellement

habitués au sang qu'ils mêlaient la mort aux élégances, aux délices et aux débauches de leur vie. Cruels le matin, voluptueux le soir, ils sortaient des comités, du tribunal ou de la place de l'échafaud, pour aller s'asseoir à des tables somptueuses, savourer la musique et la poésie dans des loges grillées, ou respirer, dans des jardins autour de Paris, avec des femmes faciles, l'oubli des affaires publiques, la sérénité de la saison, le loisir et la paix. Ils semblaient pressés de donner aux jouissances des heures qui n'avaient pas de lendemain, et que les factions pouvaient à chaque minute abréger. Ils maniaient avec indifférence, contre leurs ennemis, la hache qu'ils attendaient avec résignation pour eux-mêmes. Ces maisons des champs étaient quelquefois des conciliabules, comme ceux des dantonistes à Sèvres.

Barrère surtout était un homme de raffinement et d'élégance, complaisant de la révolution plus qu'apôtre de la vertu républicaine. On l'avait surnommé l'*Anacréon de la guillotine*, parce qu'il jetait sur ses rapports des images douces mêlées aux décrets sinistres, comme des fleurs livides sur du sang. Il avait meublé, au village de Clichy, une maison de plaisance. Il s'y retirait deux fois par semaine pour rafraîchir sa pensée et retremper sa plume. C'est là qu'il préparait, dit-on, ces rapports souples comme son âme, dans lesquels il commandait à son style de prendre l'accent, le ton, les formes de tous les partis dominants. C'est là aussi qu'il conduisait les épicuriens de la révolution et entre autres le financier Dupin. Dupin était fameux par son rapport sur les soixante fermiers généraux qu'il avait fait condamner en masse à la mort. Il était renommé par son penchant aux · · ches de la table. Des femmes belles et artistes, fières d'approcher les maîtres de la république, s'asseyaient à ces festins de Clichy. Légères comme le plaisir, mais discrètes comme la mort, ces femmes entendaient tout sans rien retenir. Amar, ami particulier de Dupin; Voulland, Jagot, Barras, Fréron, Collot-d'Herbois, le sévère Vadier lui-même se rendaient quelquefois dans cette retraite pour s'y concerter avec Barrère et d'autres conventionnels ennemis de Robespierre. Le prétexte du plaisir y couvrait la conjuration. On ne soupçonnait pas le complot dans le délassement. Il se nouait cependant.

III. — *Barrère et ses* collègues se croyaient obligés de feindre

un patriotisme de jour en jour plus ombrageux pour éviter le soupçon de modérantisme. Ils ne cessaient de pousser la convention aux rigueurs implacables. Robespierre, de son côté, pour conserver son ascendant sur les comités et pour les intimider de ses accusations, se croyait forcé d'exagérer en lui le type du patriote inflexible. Les jacobins ne semblaient plus reconnaître la pureté révolutionnaire qu'à l'excès des soupçons. Celui des deux partis qui aurait détendu le premier le nerf de la terreur était certain de succomber à l'instant sous l'accusation de faiblesse ou de complicité avec les ennemis de la république. C'est là le secret de ces derniers temps de meurtre politique. La situation était d'autant plus extrême qu'elle allait se briser. La terreur n'était plus seulement un emportement mais une tactique. Moins on la voulait, plus on la feignait des deux côtés. Le sang d'innombrables victimes ne servait qu'à teindre le masque de cette exécrable hypocrisie de patriotisme.

On a vu qu'après la tentative d'assassinat contre Collot-d'Herbois, et après l'ombre d'attentat contre Robespierre, les membres exaltés des comités de sûreté générale avaient résolu d'englober dans l'accusation de Ladmiral et de Cécile Renault une foule de prétendus complices entièrement étrangers aux deux accusés. Ils simulaient ainsi une sollicitude cruelle de la vie de Robespierre et une vengeance éclatante de ses dangers. Élie Lacoste avait terminé le rapport. Vadier y avait concouru. On se souvient que Vadier avait impliqué dans l'accusation une foule d'innocents; que Robespierre s'était opposé avec énergie à cette partie du rapport; que Vadier avait insisté avec l'âpreté d'un inquisiteur qui retient sa proie, et que cette altercation, dégénérant en querelle et en violence, avait été l'occasion de la défaite de Robespierre, de ses larmes de colère et de sa retraite définitive du comité. Voici les circonstances, leurs causes secrètes et leurs conséquences sur la double conspiration qui se tramait d'un côté dans l'intimité de Robespierre, et de l'autre dans les conciliabules des deux comités. Le temps a dévoilé l'enchaînement de faits qui semblaient étrangers les uns aux autres.

*IV.* — L'âme humaine a besoin de surnaturel. La raison seule *ne suffit pas* pour expliquer sa triste condition ici-bas. Il lui faut *du merveilleux* et des mystères. Les mystères sont l'ombre por-

tée de l'infini sur l'esprit humain. Ils prouvent l'infini sans l'expliquer.

L'homme cherche éternellement à percer ces ténèbres. Tous les peuples, tous les âges, toutes les civilisations ont eu leurs mystères. Puérils dans le peuple, sublimes dans les philosophes, ils montent des sibylles à Platon et redescendent de Platon aux plus abjects jongleurs. Depuis que la philosophie du dix-huitième siècle avait sapé les superstitions du moyen-âge dans l'esprit de l'Europe, la passion du surnaturel avait changé, non de nature et de crédulité, mais d'objet. Jamais un plus grand nombre de doctrines occultes, de philosophies chimériques ou de théosophies transcendantes n'avaient fasciné le monde intellectuel. Swedenborg en Suède, Weisshaupt sur le Rhin, le comte de Saint-Germain, Bergasse, Saint-Martin en France, les francs-maçons, les rose-croix, les illuminés et les théistes partout, avaient fondé des écoles, recruté des adeptes, rêvé des mystères. Les crédulités mystiques succédaient de toutes parts aux crédulités populaires. La révolution, en ébranlant davantage l'imagination des hommes, n'avait pas diminué cet attrait instinctif de l'humanité pour le merveilleux. Elle l'avait exalté, au contraire, jusqu'au délire dans certaines âmes, et même dans la masse. Plus les événements sont grands, plus les catastrophes sont générales, plus les destinées sont tragiques, plus l'homme aussi reconnaît son insuffisance, et plus il croit voir la main de Dieu remuer elle-même les événements, les hommes et les choses qui s'agitent, qui s'écroulent ou qui surgissent autour de nous. De cette disposition de l'esprit humain au surnaturel, et de ce vide que la disparition du culte ancien laissait dans les âmes, une secte religieuse et politique était éclose dans l'ombre et recrutait des milliers de sectaires dans la population avide de nouveautés.

V. — Il y avait alors, dans un quartier reculé et sombre des extrémités de Paris, rue Contrescarpe, une vieille femme, nommée Cathérine Théos, ou la Mère de Dieu. Cette femme, possédée toute sa vie par sa propre imagination, et affaiblie encore par la caducité de l'intelligence, se croyait ou feignait de se croire douée des dons surnaturels de vision et de prophétie. Pythonisse surannée d'un autre Endor, elle avait vu dans Robespierre un nouveau *Saül. Elle le* proclamait l'élu de Dieu. Elle montrait en

lui à ses adeptes le sauveur d'Israël, le régénérateur de la vraie religion, le fondateur de l'ordre parfait sur la terre. Un ancien chartreux nommé dom Gerle, confondant dans sa tête étroite et embarrassée le mysticisme de son premier état avec la passion d'une transformation religieuse du monde, s'était lié avec la prophétesse de la rue Contrescarpe par cet attrait qui attire la crédulité au merveilleux. Dom Gerle s'était fait le premier disciple de cette inspirée, il recueillait, il éclaircissait ses oracles. Il avait fondé avec elle une sorte d'église où les fidèles venaient recevoir en foule l'initiation et les révélations du culte nouveau. Des cérémonies étranges, un langage métaphorique, des inspirations convulsives, des obsessions de l'Esprit saint, des jeunes filles d'une beauté céleste, des apparitions, des chants, des musiques, des baisers fraternels, le mystère qui couvrait le sanctuaire donnaient à cette religion naissante les prestiges de l'âme et des sens. Dans toutes les communications surnaturelles de la prêtresse avec les néophytes, la révolution était signalée comme l'avénement de l'esprit divin sur la tête du peuple. Les prêtres et les rois devaient disparaître de la face de l'univers. Robespierre était représenté, en termes couverts, comme le Messie, à la fois religieux et politique, qui devait tout régulariser et tous reporter à Dieu. Le peuple s'initiait en foule à cette foi.

VI. — Dom Gerle avait été membre de l'assemblée constituante. Son penchant aux crédulités pieuses s'y était déjà manifesté : il avait porté à la tribune de cette assemblée les prétendues révélations d'une jeune fille nommée Suzanne Labrousse. Un rire universel avait accueilli ces puérilités. Suzanne Labrousse, repoussée de Paris, était allée prophétiser à Rome. Elle y était morte, martyre innocente de sa propre hallucination, dans les cachots du château Saint-Ange. Dom Gerle s'obstinait à ses visions. Assis à côté de Robespierre à l'assemblée, et partageant les théories régénératrices du député d'Arras, il n'avait pas cessé, depuis cette époque, d'entretenir avec lui des rapports de familiarité qui allaient jusqu'à l'enthousiasme et jusqu'au culte. Robespierre recevait souvent l'ancien moine chez Duplay. Il avait pour dom Gerle l'affection et l'indulgence qu'un génie supérieur a pour la crédulité qui l'admire. On pardonne aisément à la superstition dont on est l'objet.

Dom Gerle entretenait souvent Robespierre des prophéties de Cathérine Théos sur sa grandeur future. Robespierre n'était pas superstitieux. Sa religion n'était qu'une logique. Il croyait la raison si divine, qu'il la proclamait sans cesse le seul dogme et la seule Providence du genre humain. Le but de ses travaux et l'esprit de ses institutions étaient de la faire régner seule et sans auxiliaire sur les nations. Mais, soit que son élévation eût donné à la fin à Robespierre une certaine superstition envers lui-même, soit qu'il voulût donner cette superstition aux autres pour fortifier sa popularité d'un prestige surnaturel, soit plutôt qu'il voulût s'attirer la faveur de cette partie de la nation qui regrettait les anciens temples, et laisser espérer une reconstruction du christianisme, il tolérait, s'il ne favorisait pas, les réunions de Cathérine Théos. C'était son point de contact avec le catholicisme et avec l'esprit religieux qu'il voulait rattacher à lui comme une des forces sociales. Il recevait des lettres de la prophétesse et de ses adeptes, dictées, disait-on, par l'esprit révélateur. Il y avait dans la proclamation de l'Être suprême, dans les symboles de cette cérémonie, dans les noms mêmes qu'il avait donnés à Dieu et à la nature, des ressemblances aves les noms, les cérémonies et les signes du culte caché. L'opinion bien ou mal fondée du public était: qu'il voulait réaliser en sa personne un pontificat suprême, que les tentatives de dom Gerle, son confident, étaient un essai d'organisation religieuse, et que s'y faire initier c'était flatter le dictateur par sa faiblesse ou par son ambition. Ce préjugé amenait au cénacle de la rue Contrescarpe plus de néophytes que la foi.

VII. — Or, il y avait au même moment dans un des plus somptueux hôtels du centre de Paris, récemment bâti par l'opulent philosophe Helvétius, une jeune femme d'une incomparable beauté si elle n'avait eu une fille de seize ans aussi belle et aussi séduisante que sa mère. Cette femme s'appelait madame de Sainte-Amaranthe. Bien qu'elle se dît veuve d'un gentilhomme immolé dans les journées des 5 et 6 octobre en défendant la porte de la reine à Versailles, et qu'elle affectât les dehors, le ton et le luxe d'une grande existence, il régnait sur cette femme, sur son origine, sur ses habitudes, un mystère et un doute qui laissaient flotter l'opinion entre l'admiration pour sa beauté, le respect

pour ses malheurs et l'ambiguïté de son rôle dans la société.

Sa maison, attrayante à tant de titres, avait réuni par le goût des arts, du jeu et des plaisirs, depuis le commencement de la révolution, les hommes éminents de toutes les factions. Les royalistes, les constituants, les orléanistes, les Girondins tour à tour, Mirabeau, Sieyès, Pétion, Chapelier, Buzot, Louvet, Vergniaud l'avaient successivement fréquentée. Les grâces de madame de Sainte-Amaranthe et la séduction de son esprit avaient effacé autour d'elle les nuances et comblé les abîmes entre les opinions.

Elle conservait néanmoins un attachement ostensible aux souvenirs et aux espérances de la royauté. Elle était liée avec les royalistes de l'ancienne aristocratie. Elle gardait dans ses salons, sans trop de mystère, les portraits du roi et de la reine. Elle ne déguisait pas sa vénération pour ces images proscrites d'un meilleur temps. Le prestige de ses charmes semblait éloigner d'elle le danger. La nature la défendait contre l'échafaud.

Un jeune homme de l'ancienne cour, fils de M. de Sartines, ministre de la police de Paris, venait d'épouser la fille de madame de Sainte-Amaranthe. M. de Sartines, avant son mariage, avait entretenu des relations avec une actrice du théâtre des Italiens, mademoiselle Grandmaison. Quoique abandonnée par son amant, cette jeune actrice lui écrivait encore. Elle l'informait des progrès ou des ralentissements de la terreur. Sartines, touché de tant de constance, venait de temps en temps à Paris. Il y voyait secrètement son ancienne amie. Il savait par elle les secrets de la politique. Mademoiselle Grandmaison les arrachait à Trial, acteur du même théâtre, patriote fougueux et ami de Robespierre.

Les espérances de clémence conçues au moment de la proclamation de l'Être suprême étaient un piége auquel les royalistes, les suspects et les proscrits aimaient à se laisser prendre. On ne s'entretenait partout que de la toute-puissance du nouveau Cromwell ou du nouveau Monk; de ses tentatives pour amortir les persécutions religieuses; de ses vœux d'abolir l'échafaud; de son génie pour reconstruire l'ordre; et des arrière-pensées de règne ou de restauration de règne qu'on lui supposait. Les débris épars du parti religieux et du parti royaliste se consolaient

par ces rêves. La popularité de Robespierre était plus grande peut-être en ce moment dans le parti des victimes que dans le parti des bourreaux. Madame de Sainte-Amaranthe en fut éblouie. Elle voulut revenir à Paris et rouvrir sa maison aux fêtes et aux plaisirs au milieu du deuil général. Elle se fiait au génie de Robespierre. Elle brûlait du désir de le connaître, de le séduire et de l'attirer à ses opinions. En vain mademoiselle Grandmaison, tremblant pour son amant, écrivait-elle à M. de Sartines que le moment était sinistre, que les comités et Robespierre étaient en lutte, que la hache de la guillotine était en suspens entre un adoucissement espéré et une terreur plus active: madame de Sainte-Amaranthe n'écouta que ses illusions. Elle entraîna sa fille, son gendre, et un enfant de quinze ans, son fils, à Paris.

VIII. — Là, elle se confirme de plus en plus, par l'entretien de quelques amis, dans les dispositions qu'elle supposait au triumvir. Sans doute même ces dispositions lui furent insinuées par des agents de Robespierre. Il cherchait en ce moment à tout rallier à son nom, jusqu'aux royalistes, par le vague des espérances.

M. de Quesvremont, anciennement familier de la maison d'Orléans, aujourd'hui briguant la familiarité de Robespierre, fit partager à madame de Sainte-Amaranthe son enthousiasme pour l'homme prédestiné, disait-il, qui n'attendait que l'heure où ses desseins seraient mûrs, et qui n'accordait à la terreur que ce qu'il n'était pas encore permis de lui arracher. Disciple fanatique de Cathérine Théos, M. de Quesvremont parla à madame de Sainte-Amaranthe du nouveau culte comme d'une profonde conception du restaurateur de l'ordre. Il lui inspira, ainsi qu'à sa fille et à son gendre, le désir de se faire initier. C'était, disait-il, un acte qui inspirerait confiance à Robespierre. Une marquise de Chastenay, ardente royaliste, plus ardente adepte de la *Mère de Dieu*, acheva de déterminer madame de Sainte-Amaranthe à cette affiliation. Sartines, sa belle-mère et sa femme furent introduits nuitamment dans le grenier de la *Mère de Dieu*. Ces deux belles royalistes reçurent sur leur front le baiser de paix de l'infirme sibylle, qui devait être sitôt pour elles le *baiser de la mort*.

Soit que cette condescendance de ces deux jeunes femmes eût été en effet un gage aux yeux de Robespierre; soit qu'on eût fait pénétrer dans son esprit le désir et l'orgueil de voir les deux plus célèbres beautés de Paris s'incliner devant son génie; soit plutôt qu'il voulût tendre par elles une amorce aux partis proscrits pour les rattacher à l'ordre régulier qu'il méditait, il consentit à une entrevue avec ses deux admiratrices. Trial, homme de théâtre et ami commun, conduisit Robespierre chez madame de Sainte-Amaranthe. Il y fut reçu en dictateur qui consent à laisser pressentir ses desseins. Il s'assit à sa table au milieu d'un cercle de convives choisis par lui-même. Il respira l'enthousiasme. Il se laissa gourmander doucement sur les excès qu'il souffrait trop longtemps. Il parla en homme qui devait retourner contre les seuls coupables la guillotine qui frappait encore tant d'innocents. Il entr'ouvrit ses desseins pour y laisser luire l'espérance.

IX. — Soit indiscrétion de ses hôtes, soit infidélité des convives, le comité de sûreté générale eut vent de ces entrevues et de ces demi-confidences. Vadier avait déjà fait introduire un de ses agents, Sénart, dans les réunions de la *Mère de Dieu* pour y observer les pensées et pour y noter les noms des principaux adeptes. Vadier savait que Robespierre en était l'idole. Il l'en supposait l'instigateur. Il le soupçonnait depuis le 20 prairial de vouloir se rattacher le peuple par les superstitions, et de caresser la classe supérieure par des présages de clémence. Vadier voulut prendre Robespierre à la fois en ridicule et en trahison. Il n'osait pas s'attaquer directement à un nom qui repoussait le soupçon et qui déconcertait l'agression; mais il espérait ainsi déverser indirectement sur ce nom un ridicule qui rejaillirait sur sa puissance. C'était de plus une entreprise hardie que de montrer une première fois à la convention que les amis de Robespierre n'étaient pas purs, et que ses sectateurs n'étaient pas inviolables.

Le comité de sûreté générale, secrètement d'accord avec la majorité du comité de salut public et avec les conspirateurs de *la réunion* Tallien, ordonna donc l'arrestation de Cathérine Théos et de ses principaux adeptes. Les comités ordonnèrent en même temps l'arrestation de la marquise de Chastenay, de M. de Ques-

vremont, de M. de Sartines et de toute la famille de Sainte-Amaranthe, sans en excepter le fils, qui touchait à peine à sa seizième année. Ils firent arrêter aussi mademoiselle Grandmaison et son domestique Biret. On résolut de confondre toutes ces accusations, étrangères les unes aux autres, dans le grand acte d'accusation qu'Élie Lacoste rédigeait contre Ladmiral et Cécile Renault sous le nom générique et vague de *conspiration de l'étranger*. Vadier avait été chargé de rédiger le rapport préalable contre la secte de Cathérine Théos. On s'en rapporta à la malignité de ce vieillard pour donner aux puérilités de dom Gerle les couleurs sombres d'une conjuration, et un vernis de ridicule qui déteignît sur le nom de Robespierre.

X. — Ce nom, que tout le monde savait caché au fond de cette affaire, devait être d'autant plus visible qu'il serait moins prononcé par Vadier. Robespierre avait senti le coup d'avance. Mais le poignard était enveloppé de respect. Il ne pouvait prendre ouvertement la défense de ces sectaires dans un moment où on l'accusait lui-même de vouloir raviver les superstitions pour sanctifier sa dictature. Il s'était efforcé de faire ajourner, sous prétexte de mépris, la lecture du rapport de Vadier à la convention. Vadier avait été inflexible. Il avait fallu subir en silence les sarcasmes du rapporteur, les sourires de l'auditoire, les insinuations malignes contre son rôle de Mahomet. Le ridicule avait effleuré ce nom terrible, le soupçon avait jeté son ombre sur cette incorruptibilité. Les amis de Robespierre l'avaient senti. On l'avertissait confidentiellement de prendre garde à Vadier, espèce de Brutus feignant la rusticité pour déguiser la haine. »Faites tous vos efforts,« écrivait Payan à Robespierre, »pour diminuer aux yeux de l'opinion l'importance qu'on veut donner à l'affaire de Cathérine Théos, et pour convaincre le peuple que c'est une jonglerie puérile qui ne mérite que le rire et le mépris des hommes sérieux.«

Enfin, bientôt après, Élie Lacoste avait fait le rapport du décret qui proposait l'envoi au tribunal révolutionnaire de tous les accusés. On y voyait, accolés à l'assassin Ladmiral et à Cécile Renault, le père, la mère et jusqu'aux frères de cette jeune fille, M. de Sartines, madame de Sainte-Amaranthe, sa fille madame de Sartines, son fils qui n'avait pas même l'âge du crime, MM. de

l'avant-dernière; Sartines le dernier. Il avait vu tomber, pendant un supplice de trois quarts d'heure, la tête de sa maîtresse, celle de son beau-frère aimé comme un fils, celle de sa belle-mère, celle de sa femme. Il était mort par tous ces sentiments ici-bas avant de mourir par le couteau.

Ce carnage souleva le peuple contre Robespierre. Le crime de ses ennemis rejaillit sur lui. On ne le croyait pas assez déchu de son influence dans les comités pour leur permettre des supplices qu'il n'aurait pas désirés. On ne le croyait pas surtout assez lâche pour subir des crimes qu'il aurait réprouvés. Ceux qui espéraient en lui s'indignèrent. Ses amis s'étonnèrent. Ses ennemis s'encouragèrent. Il leur avait donné le secret de sa faiblesse. Ils redoublèrent de férocité. Ils le couvrirent pendant quarante jours du sang qu'ils versaient. Il n'osait avouer ni répudier ce redoublement de meurtres. Il se débattait en vain sous la responsabilité de la terreur. L'opinion la rejetait tout entière sur son nom. Situation cruelle, intolérable, méritée. Leçon éternelle aux hommes populaires, sur qui la juste postérité accumule tous les crimes contre lesquels ils n'ont pas osé protester.

XII. — Le langage de Robespierre aux jacobins pendant ces quarante jours se ressentait de l'oppression de son âme. Il était vague, obscur, ambigu comme sa situation. On ne pouvait comprendre s'il accusait les comités de rigueur ou d'indulgence. Tantôt il blâmait la cruauté, tantôt la modération. Ses paroles à deux tranchants grondaient sans cesse et ne frappaient jamais. Il tenait sa colère en suspens. On ne devinait pas si elle tomberait sur les bourreaux ou sur les victimes. Un homme politique qui n'ose pas expliquer ses vues s'aliène à la fois les deux partis: »Il est temps, citoyens,« s'écria-t-il enfin peu de jours avant la crise, »que la vérité fasse entendre dans cette enceinte des accents aussi libres et aussi mâles que ceux dont elle a retenti dans les plus grandes circonstances de la révolution. Irons-nous, comme les conspirateurs, concerter dans des repaires obscurs« (allusion aux conciliabules de Clichy) »les moyens de nous défendre contre les perfides efforts des scélérats? Je dénonce aux *hommes de* bien un système qui tend à soustraire l'aristocratie *à la justice* nationale et à perdre la patrie en frappant les patriotes. Quand les circonstances se développeront, je m'expli-

querai plus clairement. Maintenant j'en dis assez pour ceux qui comprennent. Il ne sera jamais au pouvoir de personne de m'empêcher de déposer la vérité dans le sein de la représentation nationale et des républicains. Il n'est pas au pouvoir des tyrans et de leurs séides de faire échouer mon courage. Qu'on répande des libelles contre moi, je n'en serai pas moins toujours le même. Si l'on me forçait à renoncer à une partie des fonctions dont je suis chargé (le bureau de police), il me resterait encore ma qualité de représentant du peuple, et je ferais une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs!«

Ces tyrans et ces conspirateurs vaguement désignés ici étaient Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Carnot, Léonard Bourdon, Vadier et tous les membres des comités. Ils n'osaient plus paraître aux Jacobins depuis que Robespierre y régnait seul, ou ils n'y venaient que silencieux pour épier et pour dénoncer ses paroles. Ils l'accusaient, en sortant, d'insinuer au peuple l'existence d'un foyer de complots dans la convention, et de prêcher la nécessité d'une épuration violente et insurrectionnelle comme celle du 31 mai.

XIII. — Quelques jours plus tard, Robespierre s'expliqua plus ouvertement; il se posa en victime, il appela sur lui l'intérêt et presque la pitié des patriotes: »Ces monstres,« s'écria-t-il, »dévouent à l'opprobre tout homme dont ils redoutent l'austérité des mœurs et l'inflexible probité. Autant vaudrait retourner dans les bois que de nous disputer ainsi les honneurs, la renommée, les richesses dans la république. Nous ne pouvons la fonder que par des institutions protectrices, et ces institutions ne peuvent être assises elles-mêmes que sur la ruine des ennemis incorrigibles de la liberté et de la vertu. Mais ces scélérats ne triompheront pas,« continua-t-il, »il faut que ces lâches conjurés renoncent à leurs complots ou qu'ils nous arrachent la vie! Je sais qu'ils le tenteront. Ils le tentent tous les jours. Mais le génie de la liberté plane sur les patriotes!«

Ces accents passionnaient vivement le petit nombre de jacobins qui se pressaient autour de lui chaque soir. Ces hommes de main étaient prêts à marcher avec Robespierre au but qu'il leur indiquerait. Ils devançaient même son impulsion. Leur impatience aspirait ouvertement à une insurrection. Ils conjuraient

leur maître de nommer ses ennemis. Ils juraient de les immoler à sa cause. Buonarotti, Lebas, Payan, Couthon, Fleuriot-Lescot, Hanriot, Saint-Just ne cessaient de lui reprocher sa temporisation et ses scrupules. Le peuple était prêt à se lever à sa voix et à remettre entre ses mains le pouvoir et la vengeance. Robespierre continuait à se refuser à la dictature avec une inexplicable obstination. »Le nom de factieux lui faisait horreur,« disait-il. L'ombre de Catilina se levait toujours devant lui. Il respectait dans la convention la patrie, la loi, le peuple. La pensée d'attenter par la force à la représentation et de se montrer ainsi le violateur de cette souveraineté nationale qu'il avait toute sa vie professée, lui paraissait une sorte de sacrilége. Il ne voulait entacher d'usurpation ni sa vertu républicaine ni sa mémoire. »Il aimait mieux être,« ajoutait-il, »la victime que le tyran de sa patrie. Il voulait le pouvoir sans doute, mais il le voulait donné, non dérobé.« Il croyait fortement à lui-même, à la toute-puissance de sa parole, à son inviolabilité populaire. Il ne doutait pas d'arracher à la convention, par la seule force de la vérité et de la persuasion, cette autorité qu'il ne voulait pas déchirer en la disputant par la main tumultueuse d'une sédition. Il pensait que la république reconnaitrait d'elle-même en lui la suprématie du génie et de l'intégrité. Idole de l'opinion, élevé par l'opinion, grandi, adulé, déifié depuis cinq ans par elle, il voulait que l'opinion seule le proclamât le dernier mot et le premier homme de la république. »Malheur aux hommes,« répétait-il souvent à ses amis, »qui résument en eux la patrie et qui s'emparent de la liberté comme de leur bien propre! Leur patrie meurt avec eux, et les révolutions qu'ils se sont appropriées ne sont que des changements de servitude. Non, point de Cromwell,« disait-il sans cesse, »pas même moi!«

XIV. — Dans cette pensée, Robespierre préparait lentement pour toute arme un discours à la convention. Discours dans lequel il foudroierait ses ennemis en laissant seulement éclater aux regards du peuple leurs trames et sa propre intégrité. Il retouchait à loisir ce discours profondément étudié, aussi vaste que la république, aussi théorique qu'une philosophie, aussi passionné que la révolution. Il y résumait avec la plume de Tacite le tableau de tous les crimes, de toutes les corruptions, de tous

les dangers, qui dégradaient, souillaient ou menaçaient la république. Il faisait rejaillir avec une allusion continue la responsabilité de nos désastres sur le gouvernement et sur les comités. Il faisait des portraits si ressemblants et si personnels des vices de la convention qu'il ne restait plus qu'à leur donner le nom de ses ennemis. Enfin, il concluait vaguement à la réforme des institutions révolutionnaires, sans préciser ces réformes, et il provoquait la convention à réfléchir.

Cette conclusion, plus impérative que s'il avait formulé lui-même un décret de mort contre ses ennemis, devait arracher des résolutions plus terribles contre ses envieux et des pouvoirs plus absolus pour lui-même que celles qu'il aurait formulées. La tyrannie a sa pudeur, il faut qu'on lui fasse violence. Ce qu'on lui donne va toujours au-delà de ce qu'elle oserait demander.

Ce discours était divisé en deux parties et devait occuper deux séances. Dans la première partie, Robespierre tonnait sans frapper et désignait sans nommer. Dans la seconde partie, qu'il réservait pour réplique si quelqu'un avait l'audace de répondre, il sortait du nuage, il éclatait comme la foudre, il étreignait homme à homme, corps à corps, les membres hostiles des comités. Il précisait les accusations et les crimes. Il nommait, il stigmatisait, il frappait, il entraînait de la tribune à l'échafaud les coupables laissés jusque-là dans l'ombre. C'est pour cet usage qu'il avait ébauché dans les notes secrètes de sa police les portraits destinés à ce pilori public. Armé sous ses habits de ces deux discours, Robespierre attendait la lutte avec confiance, ses adversaires commençaient à se défier. Aucun n'avait dans sa considération personnelle la force de lutter corps à corps avec l'idole des jacobins. On savait que le peuple lui restait fidèle. Son ascendant intimidait la convention. La mort pouvait tomber d'un de ses gestes sur toutes les têtes. Dans cette perplexité, Barrère insinuait des transactions. Collot-d'Herbois parlait de malentendus. Billaud-Varennes lui-même prononçait le mot de concorde. Les comités tendaient à fléchir sous le seul effet de son absence. Des négociateurs officieux s'interposaient pour éviter un déchirement. Legendre caressait. Barras, Bourdon, Fréron, Tallien couvaient presque seuls l'âpreté de leur haine et le feu de la conjuration.

XV.—Cependant les négociations avaient abouti à une entrevue entre Robespierre et les principaux membres des deux comités. Ils consentirent à se rencontrer au comité de salut public. Couthon, Saint-Just, David, Lebas étaient avec Robespierre. Les physionomies étaient contraintes, les yeux baissés, les bouches muettes. On sentait que les deux partis, tout en se prêtant à une tentative de réconciliation, craignaient également de laisser transpirer leurs pensées. Élie Lacoste articula les griefs des comités. »Vous formez un *triumvirat*,« dit-il à Saint-Just, à Couthon et à Robespierre. — »Un triumvirat,« répondit Couthon, »ne se forme pas de trois pensées qui se rencontrent dans une même opinion; des triumvirs usurpent tous les pouvoirs, et nous vous les laissons tous.—C'est précisément ce dont nous vous accusons,« s'écria Collot-d'Herbois, »retirer du gouvernement, dans un temps si difficile, une force telle que la vôtre, c'est le trahir et le livrer aux ennemis de la liberté.« Puis se tournant vers Robespierre et prenant devant lui le ton et le geste théâtral d'un suppliant, il affecta de vouloir se précipiter à ses genoux. »Je t'en conjure au nom de la patrie et de ta propre gloire,« lui dit-il, »laisse-toi vaincre par notre franchise et par notre abnégation; tu es le premier citoyen de la république, nous sommes les seconds; nous avons pour toi le respect dû à ta pureté, à ton éloquence, à ton génie; reviens à nous, entendons-nous, sacrifions les intrigants qui nous divisent, sauvons la liberté par notre union!«

Robespierre parut sensible aux protestations de Collot-d'Herbois. Il se plaignit des accusations sourdes qu'on semait contre sa prétendue dictature; il afficha un complet désintéressement du pouvoir; il proposa de renoncer même à la direction du bureau de police qu'on lui reprochait de dominer; il parla vaguement de conspirateurs qu'il fallait avant tout écraser dans la convention.

Carnot et Saint-Just eurent une explication très-aigre au sujet des dix-huit mille hommes que Carnot avait détachés de l'armée du Nord exposée à toutes les forces de Cobourg, pour les envoyer envahir la Flandre maritime. »Vous voulez tout usurper,« s'écria Carnot. »Vous déconcertez tous mes plans, vous brisez les généraux dans mes mains, vous écoutez les cam-

pagnes. Je vous ai laissé l'intérieur, laissez-moi le champ de bataille; ou si vous voulez le prendre comme le reste, prenez aussi la responsabilité des frontières. Que sera la liberté si vous perdez la patrie?«

Saint-Just se justifia avec modestie et se déclara plein de déférence pour le génie militaire de Carnot. Barrère fut caressant et conciliateur. Billaud seul se taisait. Son silence inquiétait Saint-Just. »Il y a des hommes,« dit le jeune fanatique, »qu'au caractère sombre de leur physionomie et à la pâleur de leurs traits, Lycurgue aurait bannis de Lacédémone. — Il y a des hommes,« repartit Billaud, »qui cachent leur ambition sous leur jeunesse et jouent l'Alcibiade pour devenir des Pisistrate!«

A ce nom de Pisistrate, Robespierre se crut désigné. Il voulut se retirer. Robert Lindet intervint avec des paroles sages et douces. Billaud dérida son visage, et tendant la main à Robespierre: »Au fond,« dit-il, »je ne te reproche rien que tes soupçons perpétuels; je dépose volontiers ceux que j'ai moi-même conçus contre toi. Qu'avons-nous à nous pardonner? N'avons-nous pas toujours pensé ou parlé de même sur toutes les grandes questions qui ont agité la république et les conseils? — Cela est vrai,« dit Robespierre; »mais vous immolez au hasard les coupables et les innocents, les aristocrates et les patriotes! — Pourquoi n'es-tu pas avec nous pour les choisir? — Il est temps,« répondit Robespierre, »d'établir un tribunal de justice, qui ne choisisse pas, mais qui frappe avec l'impartialité de la loi et non avec les hasards ou les préventions des factions.« La discussion s'établit sur ce texte. Les enjeux étaient les têtes de milliers de citoyens. Robespierre voulant régulariser et modérer la terreur, les autres la déclarant plus nécessaire que jamais pour exterminer et pour extirper les conspirateurs. »Pourquoi donc avez-vous forgé la loi du 22 prairial,« dit Billaud, »était-ce pour la laisser dormir dans son fourreau? — Non,« dit Robespierre, »c'était pour menacer de plus haut les ennemis de la révolution sans exception, et moi-même si j'élevais jamais ma tête au-dessus des lois.«

On convint, dit-on, de s'entendre à loisir sur le sort du petit nombre d'hommes dangereux qui remuaient dans la convention; *de les sacrifier, s'ils* étaient coupables, à la sécurité de la rép

blique et à la concorde dans le gouvernement. Il fut convenu que Saint-Just ferait un rapport sur la situation des choses, propre à éteindre l'apparence des dissentiments et à démontrer à la république que l'harmonie la plus complète était rétablie entre les hommes. On se sépara avec les symptômes de la réconciliation.

# LIVRE SOIXANTIÈME.

La réconciliation est trompeuse. — Délibération des conjurés. — Les jacobins et les sectionnaires prennent Robespierre pour chef et pour drapeau. — Symptômes d'un nouveau 31 mai. Premiers jours de thermidor. — Robespierre se tient à l'écart. — Son pèlerinage à l'ermitage de Jean-Jacques Rousseau le 7 thermidor. — 8 thermidor. — Discours de Robespierre à la convention. — L'assemblée en refuse l'impression. — Robespierre au club des jacobins. — Il lit le discours répudié par la convention. — Son testament de mort. — Agitation. — Manifestations tumultueuses. — Payan propose d'enlever les comités. — Saint-Just au comité de salut public. — Scène violente. — Collot-d'Herbois et Saint-Just. — Les conjurés se préparent à la crise du lendemain. — Lettre de Thérésa Cabarrus à Tallien. — Réponse de Tallien. — Les députés de la plaine indécis. — Ils se laissent entraîner par les conjurés. — 9 thermidor. — Les jacobins se tiennent prêts aux événements de la journée. — Coffinhal, Fleuriot, Payan, Hanriot. — Séance de la convention. — Collot-d'Herbois président. — Saint-Just à la tribune. — Il est interrompu par Tallien. — Billaud-Varennes dénonce les projets des jacobins contre l'assemblée. — Longue agitation. — Il attaque Robespierre. — Il est vivement applaudi. — Robespierre s'élance à la tribune. — Clameurs de la montagne. — Tallien enlève la parole à Robespierre et demande l'arrestation d'Hanriot et la permanence de la séance. — Ces propositions votées d'acclamation. — Barrère monte à la tribune et se prononce contre Robespierre. — Vadier succède à Barrère. — Robespierre ne peut se faire entendre. — Il quitte la tribune. — Il est repoussé de tous les bancs. — Vociférations. — Tumulte. — Robespierre décrété d'accusation. — Robespierre le jeune, Couthon, Saint-Just, Lebas partagent son sort. — Les accusés conduits à la barre. — Suspension de la séance. — Les accusés envoyés en prison. — Exécutions du même jour. — Exécutions de la veille. — Roucher, André Chénier.

I. — Les symptômes de réconciliation qui venaient d'apparaître dans le dernier entretien de Robespierre et du comité de salut public étaient trompeurs. A peine Fouché, Tallien, Barras, Fréron, Bourdon, Legendre et leurs amis eurent-ils connaissance de ces tentatives de paix, qu'ils comprirent que leurs têtes seraient le prix de la concorde. »Nos têtes cédées,« dirent-ils à Billaud-Varennes, à Collot-d'Herbois, à Vadier, »que vous restera-t-il à défendre? Les vôtres? La tyrannie ne se déguise que pour vous approcher sans être aperçue. Quand vous lui aurez accordé les têtes de vos seuls défenseurs dans la convention, l'ambition de Robespierre *grandira* sur nos cadavres et vous frappera vous-

mêmes avec l'arme que vous lui aurez prêtée.« Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vadier étaient trop éclairés par leur propre haine pour ne pas comprendre ces dangers. Ils jurèrent qu'aucune tête de la convention ne serait accordée. Les entrevues secrètes entre les représentants menacés et les membres des deux comités devinrent plus fréquentes et plus mystérieuses. On délibérait le jour, on conspirait la nuit. On tramait la perte de Robespierre à quelques pas de sa maison, chez Courtois, assez courageux pour prêter sa chambre aux conjurés, qui le flattaient aussi de vouloir supprimer enfin la terreur.

II. — De leur côté, les confidents de Robespierre lui insinuèrent que tout rapprochement était un piége que les comités lui tendaient. »Ils s'humilient parce qu'ils tremblent,« lui disaient-ils. »Si ton seul silence les a réduits à cet abaissement, que sera-ce quand tu te lèveras pour les accuser? Mais si tu acceptes aujourd'hui l'apparence d'une feinte réconciliation avec eux, de quoi les accuseras-tu dont tu ne paraisses complice toi-même? S'ils t'accordent les plus insignifiants et les plus décriés de tes ennemis, c'est pour conserver les plus dangereux et les plus fourbes. Offre leur le combat tous les jours du haut de la tribune des jacobins. S'ils le refusent, leur lâcheté les déshonore et les accuse; s'ils l'acceptent, le peuple est avec toi!«

Saint-Just, impatient des temporisations de Robespierre, partit inopinément une cinquième fois pour l'armée de Sambre-et-Meuse. »Je vais me faire tuer,« dit-il à Couthon. »Les républicains n'ont plus de place que dans la tombe.« Couthon éclatait souvent alors aux Jacobins: »La convention,« s'écriait-il, »est subjuguée par quatre ou cinq scélérats. Pour moi, je déclare qu'ils ne me subjugueront pas. Quand ils disaient que Robespierre s'affaiblissait, ils prétendaient aussi que j'étais paralysé. Ils verront que mon cœur a toute sa force.«

Les jacobins, les sectionnaires, Payan, Fleuriot, Dobsent, Coffinhal surtout, Hanriot et son état-major parlaient hautement d'une attaque à main armée contre la convention: »Si Robespierre ne veut pas être notre chef,« disaient tout haut les hommes de la commune, »son nom sera notre drapeau. Il faut faire violence à son désintéressement ou que la république périsse! Où est Danton? Il aurait déjà sauvé le peuple! Pourquoi faut-il que

la vertu ait plus de scrupule que l'ambition? Le désintéressement qui perd la liberté est plus coupable que l'ambition qui la sauve. Plût à Dieu,« ajoutaient-ils, »que Robespierre eût la soif de pouvoir dont on l'accuse! La république a besoin d'un ambitieux: ce n'est qu'un sage! «

III. — Ces propos, qui retentissaient sans cesse aux oreilles de Robespierre; la fermentation croissante dont il était témoin aux Jacobins; les rapports secrets de ses espions, qui suivaient à tâtons un complot ténébreux dans la convention; les symptômes d'un second 31 mai qui se manifestaient ouvertement à la commune; la crainte que l'insurrection, sans modérateur et sans limites, n'éclatât d'elle-même et n'emportât la convention, qu'il regardait comme le seul centre de la patrie, déterminèrent enfin Robespierre non à agir, mais à parler. Il aima mieux livrer le combat seul à la tribune, au risque d'en être précipité, que d'y combattre à la tête du peuple insurgé, en risquant de mutiler la représentation nationale. Il rappela seulement Saint-Just, son frère et Lebas, pour l'assister dans la crise ou pour mourir avec lui.

Rien n'annonçait autour de Robespierre un grand dessein. A l'exception de quatre ou cinq hommes du peuple armés sous leurs habits, que les jacobins avaient chargés à son insu de le suivre et de veiller sur sa vie, son entourage était celui du plus humble citoyen. Il n'avait jamais affecté plus de simplicité et plus de modestie dans ses habitudes. Il s'isolait de jour en jour davantage. Il semblait se recueillir dans les jouissances contemplatives de la nature: soit pour consulter, comme Numa, l'oracle dans la solitude, soit pour savourer les derniers jours de vie que sa destinée incertaine lui laissait. Il n'allait plus aux comités, rarement à la convention, inexactement aux Jacobins. Sa porte ne s'ouvrait qu'à un petit nombre d'amis. Il n'écrivait plus. Il lisait beaucoup. Il paraissait non affaissé, mais détendu. On eût dit qu'il s'était placé dans cet état de repos philosophique où les hommes, à la veille des grandes catastrophes, se placent quelquefois pour laisser agir leur destinée toute seule et pour laisser s'expliquer les événements. Une expression de découragement émoussait ses regards ordinairement trop acérés et ses traits trop aigus. Le son de sa voix même était adouci par un accent de tristesse. Il évitait

de rencontrer dans la maison les filles de Duplay, celle surtout à laquelle il devait s'unir après les orages. Il ne s'entretenait plus des perspectives de vie obscure dans une union heureuse à la campagne. On voyait que son horizon s'était assombri en se rapprochant. Il y avait trop de sang versé entre le bonheur et lui. Une dictature terrible où un échafaud solennel étaient les seules images sur lesquelles il pût désormais s'arrêter. Il cherchait à y échapper, pendant les premiers jours de thermidor, par de longues excursions aux environs de Paris. Accompagné de quelque confident ou seul, il errait des journées entières sous les arbres de Meudon, de Saint-Cloud ou de Viroflay. On eût dit qu'en s'éloignant de Paris, où roulaient les charretées de victimes, il mettait de l'espace entre le remords et lui. Il portait ordinairement un livre sous son habit. C'était habituellement un philosophe tel que Rousseau, Raynal, Bernardin de Saint-Pierre, ou des poëtes de sentiment tels que Gessner et Young : contraste étrange entre la douceur des images, la sérénité de la nature et l'âpreté de l'âme. Il avait les rêveries et les contemplations d'un théosophe au milieu des scènes de mort et des proscriptions d'un Marius.

IV. — On raconte que le 7 thermidor, la veille du jour où Robespierre attendait l'arrivée de Saint-Just, et où il avait résolu de jouer sa vie contre la restauration de la république, il alla une dernière fois passer la journée entière à l'Ermitage de Jean-Jacques Rousseau, au bord de la forêt de Montmorency. Venait-il chercher des inspirations politiques sous les arbres à l'ombre desquels son maître avait écrit le *Contrat social*, ce code de la démocratie ? Venait-il faire hommage au philosophe spiritualiste d'une vie qu'il allait donner à sa cause ? Nul ne le sait. Il passa, dit-on, des heures entières le front dans ses deux mains, accoudé contre la cloison rustique qui enclôt le petit jardin. Son visage avait la contention du supplice et la lividité de la mort. Ce fut l'agonie du remords, de l'ambition et du découragement. Robespierre eut le temps de rassembler dans un seul et dernier regard son passé, son présent, son lendemain, le sort de la république, l'avenir du peuple et le sien. S'il mourut d'angoisse, de repentir et d'anxiété, ce fut dans cette muette méditation.

V. — Une intention droite au commencement, un dévouement

volontaire au peuple, représentant à ses yeux la portion opprimée de l'humanité; un attrait passionné pour une révolution qui rendît la liberté aux opprimés, l'égalité aux humiliés, la fraternité à la famille humaine, la raison aux cultes; des travaux infatigables consacrés à se rendre digne d'être un des premiers ouvriers de cette régénération; des humiliations cruelles patiemment subies dans son nom, dans son talent, dans ses idées, dans sa renommée, pour sortir de l'obscurité où le confinaient les noms, les talents, les supériorités des Mirabeau, des Barnave, des La Fayette; sa popularité conquise pièce à pièce et toujours déchirée par la calomnie; sa retraite volontaire dans les rangs les plus obscurs du peuple; sa vie usée dans toutes les privations; son indigence, qui ne lui laissait partager avec sa famille, plus indigente encore, que le morceau de pain que la nation donnait à ses représentants; sa vertu même élevée en accusation contre lui; son désintéressement appelé hypocrisie par ceux qui étaient incapables de le comprendre; le triomphe enfin; un trône écroulé; le peuple affranchi; son nom associé à la victoire et aux bénédictions de la multitude; mais l'anarchie déchirant à l'instant le règne du peuple; d'indignes rivaux, tels que les Hébert et les Marat, lui disputant la direction de la révolution et la poussant à sa ruine; une lutte criminelle de vengeances et de cruautés s'établissant entre ces rivaux et lui pour se disputer l'empire de l'opinion; des sacrifices coupables, faits avec répugnance, mais faits pendant trois ans, à cette popularité qui avait voulu être nourrie de sang; la tête du roi demandée et obtenue; celle de la reine; celle de milliers de vaincus immolés après le combat; les Girondins sacrifiés malgré l'estime qu'il portait à leurs principaux orateurs; Danton lui-même, son plus fier émule, Camille Desmoulins, son jeune disciple, jetés au peuple sur un soupçon, pour qu'il n'y eût plus d'autre nom que le sien dans la bouche des patriotes; la toute-puissance enfin obtenue dans l'opinion, mais à condition de la conquérir sans cesse par de nouveaux sacrifices; le peuple ne voulant plus dans son législateur suprême qu'un accusateur; des aspirations à la clémence refoulées par la nécessité d'immoler encore; une tête demandée ou livrée au besoin de chaque jour; la victoire peut-être pour le lendemain, mais rien d'*arrêté dans l'esprit* pour consolider et utiliser cette victoire;

des idées confuses, contradictoires; l'horreur de la tyrannie, et la nécessité de la dictature; des plans imaginaires pleins de l'âme de la révolution, mais sans organisation pour les contenir, sans appui, sans force pour les faire durer; des mots pour institutions; la vertu sur les lèvres et l'arrêt dans la main; un peuple fiévreux; une convention servile; des comités corrompus; la république reposant sur une seule tête; une vie odieuse; une mort sans fruit; une mémoire indécise; un nom néfaste; le cri du sang, qu'on n'apaise plus, s'élevant dans la postérité contre lui: toutes ces pensées assaillirent sans doute l'âme de Robespierre pendant cet examen de son ambition. Il ne lui restait qu'une ressource: c'était de s'offrir en exemple à la république, de dénoncer au monde les hommes qui corrompaient la liberté, de mourir en les combattant, et de léguer au peuple, sinon un gouvernement, au moins une doctrine et un martyre. Il eut évidemment ce dernier rêve: mais c'était un rêve. L'intention était haute, le courage grand, mais la victime n'était pas assez pure même pour se sacrifier! C'est l'éternel malheur des hommes qui ont taché leur nom du sang de leurs semblables de ne pouvoir plus se laver même dans leur propre sang.

VI. — Saint-Just, arrivé de l'armée, était venu plusieurs fois pendant la soirée pour conférer avec Robespierre. Lassé de l'attendre, il s'était rendu, encore couvert de la poussière du camp, au comité de salut public. Un silence morne, une observation inquiète l'avaient accueilli. Il rentra convaincu que les esprits étaient irréconciliables et que les cœurs couvaient la mort. Le lendemain Saint-Just confirma, dit-on, Robespierre dans l'idée de porter le premier coup. De leur côté, les comités s'attendaient à une prochaine attaque. Leurs membres s'y préparaient. Ils connaissaient l'importance du choix du président dans une assemblée où le président peut à son gré soutenir ou désarmer l'orateur. Ils avaient fait porter Collot-d'Herbois à la présidence de la convention.

Robespierre relut et ratura vraisemblablement encore, à plusieurs reprises, son discours. En sortant le matin, il dit adieu à ses hôtes avec un visage plus ému que les autres jours. Ses amis, Duplay, les filles de son hôte se pressaient autour de lui et versaient des larmes. »Vous allez courir de grands dangers aujourd'hui,« lui dit Duplay, »laissez-vous entourer de vos amis et

prenez des armes sous vos habits. — Non,« répondit Robespierre, »je suis entouré de mon nom et armé des vœux du peuple. D'ailleurs la masse de la convention est pure. Je n'ai rien à craindre au milieu de la représentation, à laquelle je ne veux rien imposer, mais seulement inspirer le salut.«

Il était vêtu du même costume qu'il avait porté à la proclamation de l'Être suprême. Il affectait sur sa personne la décence qu'il désirait ramener dans les mœurs. Il voulait sans doute que le peuple le reconnût à ce costume, comme son drapeau vivant. Lebas, Couthon, Saint-Just, David s'étaient rendus à la séance avant lui. La convention était nombreuse, les tribunes choisies par les jacobins. En entrant, Robespierre demanda la parole. Sa présence à la tribune dans un moment où il portait le secret et le sort de la situation dans sa pensée était un événement. Les conjurés, surpris par son apparition, se hâtèrent de descendre de leurs places et d'aller avertir les membres des comités et leurs amis épars dans les jardins et dans les salles, et de les ramener précipitamment à leurs bancs. Un profond silence devançait les paroles. Les masses ont d'immenses pressentiments.

VII. — Dans ce moment Robespierre semblait envelopper à dessein sa physionomie d'un nuage, et contenir l'explosion de sa pensée longtemps muette. Il roulait lentement son manuscrit dans sa main droite comme une arme dont il allait écraser ses ennemis. Il montrait ainsi à ses collègues qu'il avait réfléchi sa colère et que ses paroles étaient un dessein. Voilà ce discours dans une certaine étendue. On regretterait de ne pas connaître des paroles qui étaient toute une situation et qui amenèrent par leur contre-coup un si éminent changement.

»Citoyens,« dit-il, »que d'autres vous tracent des tableaux flatteurs; je viens vous dire des vérités utiles. Je ne viens point réaliser des terreurs ridicules répandues par la perfidie, mais je veux étouffer, s'il est possible, les flambeaux de la discorde par la seule force de la vérité. Je vais défendre devant vous votre autorité outragée et la liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même: vous n'en serez point surpris; vous ne ressemblez point aux tyrans que vous combattez. Les cris de l'innocence outragée n'importunent point votre oreille, et vous n'ignorez pas que cette cause ne vous est point étrangère.

»Les révolutions qui jusqu'à ce jour ont changé la face des empires n'ont eu pour objet qu'un changement de dynastie, ou le passage du pouvoir d'un seul à celui de plusieurs. La révolution française est la première qui ait été fondée sur la théorie des droits de l'humanité et sur les principes de la justice. Les autres révolutions n'exigeaient que de l'ambition; la nôtre impose des vertus. La république s'est glissée, pour ainsi dire, à travers toutes les factions; mais elle a trouvé leur puissance organisée autour d'elle, aussi n'a-t-elle cessé d'être persécutée dès sa naissance dans la personne de tous les hommes de bonne foi qui combattaient pour elle.

»Les amis de la liberté cherchèrent à renverser la puissance des tyrans par la force de la vérité, les tyrans cherchent à détruire les défenseurs de la liberté par la calomnie; ils donnent le nom de tyrannie à l'ascendant même des principes de la vérité. Quand ce système a pu prévaloir, la liberté est perdue; car il est dans la nature même des choses qu'il existe une influence partout où il y a des hommes rassemblés, celle de la tyrannie ou celle de la raison. Lorsque celle-ci est proscrite comme un crime, la tyrannie règne; quand les bons citoyens sont condamnés au silence, il faut bien que les scélérats dominent.

»Ici j'ai besoin d'épancher mon cœur, vous avez besoin aussi d'entendre la vérité.

»Quel est donc le fondement de cet odieux système de terreur et de calomnie contre moi? Nous, redoutable aux patriotes! Nous, qui les avons arrachés des mains de toutes les factions conjurées contre eux! Nous, qui les disputons tous les jours, pour ainsi dire, aux intrigants hypocrites qui osent les opprimer encore! Nous, redoutable à la convention nationale! Et que sommes-nous sans elle? Et qui a défendu la convention nationale au péril de sa vie? Qui s'est dévoué pour sa conservation quand des factions exécrables conspiraient sa ruine à la face de la France? Qui s'est dévoué pour sa gloire quand les vils suppôts de la tyrannie prêchaient en son nom l'athéisme, quand tant d'autres gardaient un silence criminel sur les forfaits de leurs complices et semblaient attendre le signal du carnage pour se baigner dans le sang des représentants du peuple? Et à qui étaient destinés les premiers coups des conjurés? Quelles étaient les victimes dési-

guées par Chaumette et par Ronsin? Dans quel lieu la bande des assassins devait-elle marcher d'abord en ouvrant les prisons? Quels sont les objets des calomnies et des attentats des tyrans armés contre la république? N'y a-t-il aucun poignard pour nous dans la cargaison que l'Angleterre envoie en France et à Paris? C'est nous qu'on assassine, et c'est nous qu'on peint redoutable! Et quels sont donc ces grands actes de sévérité qu'on nous reproche? Quelles ont été les victimes? Hébert, Ronsin, Chabot, Danton, Lacroix, Fabre d'Églantine et quelques autres complices. Est-ce leur punition qu'on nous reproche? Aucun n'oserait les défendre. Non, nous n'avons pas été trop sévère: j'en atteste la république qui respire!

»Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes et porté la terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, oubliant les crimes de l'aristocratie et protégeant les traîtres, avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crime ou des préjugés incurables, ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables et rendre la révolution redoutable au peuple même? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui, recherchant des opinions anciennes, avons promené le glaive sur la plus grande partie de la convention nationale? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Aurait-on déjà oublié que nous nous sommes jeté entre eux et leurs bourreaux?

» Telle est cependant la base de ces projets de dictature et d'attentats contre la représentation nationale. Par quelle fatalité cette grande accusation a-t-elle été transportée tout à coup sur la tête d'un seul de ses membres? Étrange projet d'un homme d'engager la convention nationale à s'égorger elle-même en détail de ses propres mains pour lui frayer le chemin du pouvoir absolu! Que d'autres aperçoivent le côté ridicule de ces inculpations, c'est à moi de n'en voir que l'atrocité. Vous rendrez au moins compte à l'opinion publique de votre affreuse persévérance à poursuivre le projet d'égorger tous les amis de la patrie, monstres qui cherchez à me ravir l'estime de la convention nationale, le prix le plus glorieux des travaux d'un mortel, que je n'ai ni usurpé ni surpris, mais que j'ai été forcé de conquérir! *Paraître un objet de* terreur aux yeux de ce qu'on révère et de

ce qu'on aime, c'est pour un homme sensible et probe le plus affreux des supplices! Le lui faire subir, c'est le plus grand des forfaits!

»Au sein de la convention on prétendait que la montagne était menacée parce que quelques membres siégeant en cette partie de la salle se croyaient en danger, et, pour intéresser à la même cause la convention nationale toute entière, on réveillait subitement l'affaire des soixante-deux députés détenus; et l'on m'imputait tous ces événements, qui m'étaient absolument étrangers. On disait que je voulais perdre l'autre portion de la convention nationale. On me peignait ici comme le premier persécuteur des soixante-deux députés détenus; là on m'accusait de les défendre.

»Ah! certes, lorsqu'au risque de blesser l'opinion publique, j'arrachais seul à une décision précipitée ceux dont les opinions m'auraient conduit à l'échafaud si elles avaient triomphé; quand, dans d'autres occasions, je m'opposais à toutes les fureurs d'une faction hypocrite pour réclamer les principes de la stricte équité envers ceux qui m'avaient jugé avec plus de précipitation, j'étais loin sans doute de penser que l'on dût me rendre compte d'une pareille conduite, mais j'étais encore plus loin de penser qu'un jour on m'accuserait d'être le bourreau de ceux envers qui j'ai rempli les devoirs les plus indispensables de la probité, et l'ennemi de la représentation nationale que j'avais servie avec dévouement.

»Cependant ce mot de *dictature* a des effets magiques. Il flétrit la liberté, il avilit le gouvernement, il détruit la république, il dégrade toutes les institutions révolutionnaires qu'on présente comme l'ouvrage d'un seul homme. Il rend odieuse la justice nationale, qu'il présente comme instituée par l'ambition d'un seul homme, il dirige sur un point toutes les haines et tous les poignards du fanatisme et de l'aristocratie.

»Quel terrible usage les ennemis de la république ont fait du seul nom d'une magistrature romaine! Et si leur érudition nous est si fatale, que sera-ce de leurs trésors et de leurs intrigues! je ne parle point de leurs armées; mais qu'il me soit permis de *renvoyer au duc* d'York, et à tous les écrivains royaux, les pa*tentes de cette* dignité ridicule, qu'ils m'ont expédiées les pre-

miers. Il y a trop d'insolence à des rois qui ne sont pas sûrs de conserver leurs couronnes de s'arroger le droit d'en distribuer à d'autres !

»Ils m'appellent tyran... Si je l'étais, ils ramperaient à mes pieds, je les gorgerais d'or, je leur assurerais le droit de commettre tous les crimes, et ils seraient reconnaissants ! Si je l'étais, les rois que nous avons vaincus, loin de me dénoncer quel tendre intérêt ils prennent à notre liberté, me prêteraient leur coupable appui ; je transigerais avec eux ! On arrive à la tyrannie par le secours des fripons. Où courent ceux qui les combattent ? Au tombeau et à l'immortalité. Quel est le tyran qui me protége ? quelle est la faction à qui j'appartiens ? C'est vous-mêmes. Quelle est cette faction qui, depuis le commencement de la révolution, a terrassé, fait disparaître tant de traîtres accrédités ? C'est vous, c'est le peuple, ce sont les principes. Voilà la faction à laquelle je suis voué et contre laquelle tous les crimes sont ligués.

»La vérité sans doute a sa puissance, sa colère, son despotisme ; elle a des accents touchants, terribles, qui retentissent avec force dans les cœurs purs comme dans les consciences coupables, et qu'il n'est pas plus donné au mensonge d'imiter qu'à Salmonée d'imiter les foudres du ciel.

»Qui suis-je, moi qu'on accuse ? Un esclave de la liberté, un martyr vivant de la république, la victime autant que l'ennemi du crime. Tous les fripons m'outragent ; les actions les plus indifférentes, les plus légitimes de la part des autres, sont des crimes pour moi ; un homme est calomnié dès qu'il me connaît. On pardonne à d'autres leurs forfaits, on me fait un crime de mon zèle. Otez-moi ma conscience, je suis le plus malheureux de tous les hommes.

»Quand les victimes de leur perversité se plaignent, ils s'excusent en disant : *C'est Robespierre qui le veut, nous ne pouvons pas nous en dispenser.* Les infâmes disciples d'Hébert tenaient jadis le même langage dans le temps où je les dénonçais ; ils se disaient mes amis, ensuite ils m'ont déclaré convaincu de modérantisme : c'est encore la même espèce de contre-révolutionnaires qui persécute le patriotisme. Jusqu'à quand l'honneur des citoyens et la dignité de la convention nationale seront-ils à

la merci de ces hommes-là? Mais le trait que je viens de citer n'est qu'une branche du système de persécution plus vaste dont je suis l'objet. En développant cette accusation de dictature mise à l'ordre du jour par les tyrans, on s'est attaché à me charger de toutes leurs iniquités, de tous les torts de la fortune ou de toutes les rigueurs commandées par le salut de la patrie. On disait aux nobles: *C'est lui seul qui vous a proscrits;* on disait en même temps aux patriotes: *Il veut sauver les nobles;* on disait aux prêtres: *C'est lui seul qui vous poursuit, sans lui vous seriez paisibles et triomphants;* on disait aux fanatiques: *C'est lui qui détruit la religion;* on disait aux patriotes persécutés: *C'est lui qui l'a ordonné ou qui ne veut pas l'empêcher.* On me renvoyait toutes les plaintes dont je ne pouvais faire cesser les causes, en disant: *Votre sort dépend de lui seul.* Des hommes apostés dans les lieux publics propageaient chaque jour ce système. Il y en avait dans le lieu des séances du tribunal révolutionnaire, dans les lieux où les ennemis de la patrie expient leurs forfaits; ils disaient: *Voilà des malheureux condamnés, qui est-ce qui en est la cause? Robespierre.* On s'est attaché particulièrement à prouver que le tribunal révolutionnaire était un *tribunal de sang* créé par moi seul et que je maîtrisais absolument pour faire égorger tous les gens de bien et même tous les fripons; car on voulait me susciter des ennemis de tous les genres. Ce cri retentissait dans toutes les prisons.

»On a dit à chaque député revenu d'une mission dans les départements que moi seul avais provoqué son rappel. On rapportait fidèlement à mes collègues et tout ce que j'avais dit, et surtout ce que je n'avais pas dit. Quand on eut formé cet orage de haines, de vengeance, de terreur, d'amours-propres irrités, on crut qu'il était temps d'éclater. Mais qui étaient-ils, ces calomniateurs?

»Je puis répondre que les auteurs de ce plan de calomnie sont d'abord le duc d'York, M. Pitt et tous les tyrans armés contre nous. Qui ensuite?... Ah! je n'ose les nommer dans ce moment et dans ce lieu, je ne puis me résoudre à déchirer entièrement le voile qui couvre ce profond mystère d'iniquités; mais ce que je puis affirmer positivement, c'est que parmi les auteurs de cette trame sont les agents de ce système de cor-

ruption et d'extravagance; le plus puissant de tous les moyens inventés par l'étranger pour perdre la république, ce sont les apôtres impurs de l'athéisme et de l'immoralité dont il est la base.

»La tyrannie n'avait demandé aux hommes que leurs biens et leur vie, ceux-ci nous demandaient jusqu'à nos consciences; d'une main ils nous présentaient tous les maux, de l'autre ils nous arrachaient l'espérance. L'athéisme, escorté de tous les crimes, versait sur le peuple le deuil et le désespoir, et sur la représentation nationale les soupçons, le mépris et l'opprobre. Une juste indignation, comprimée par la terreur, fermentait sourdement dans les cœurs; une éruption terrible, inévitable, bouillonnait dans les entrailles du volcan, tandis que de petits philosophes jouaient stupidement sur sa cime avec de grands scélérats. Telle était la situation de la république, que, soit que le peuple consentît à souffrir la tyrannie, soit qu'il en secouât violemment le joug, la liberté était également perdue; car, par sa réaction, il eût blessé à mort la république, et par sa patience il s'en serait rendu indigne. Aussi, de tous les prodiges de notre révolution, celui que la postérité concevra le moins, c'est que nous ayons pu échapper à ce danger. Grâces immortelles vous soient rendues, vous avez sauvé la patrie! votre décret du 19 floréal est lui seul une révolution: vous avez frappé du même coup l'athéisme et le despotisme sacerdotal; vous avez avancé d'un demi-siècle l'heure fatale des tyrans; vous avez rattaché à la cause de la révolution tous les cœurs purs et généreux, vous l'avez montrée au monde dans tout l'éclat de sa beauté céleste. O jour à jamais fortuné où le peuple français tout entier se leva pour rendre à l'auteur de la nature le seul hommage digne de lui! Quel touchant assemblage de tous les objets qui peuvent enchanter les regards et le cœur des hommes! Être des êtres! le jour où l'univers sortit de tes mains toutes-puissantes brilla-t-il d'une lumière plus agréable à tes yeux que le jour où, brisant le joug du crime et de l'erreur, il parut devant toi digne de tes regards et de tes destinées?

»Ce jour avait laissé sur la France une impression profonde de calme, de bonheur, de sagesse et de bonté. Mais quand le peuple, en présence duquel tous les vices privés disparaissent, est rentré dans ses foyers domestiques, les intrigants reparaissent

et le rôle des charlatans recommence. C'est depuis cette époque qu'on les a vus s'agiter avec une nouvelle audace et chercher à punir tous ceux qui avaient déconcerté le plus dangereux de tous les complots. Croirait-on qu'au sein de l'allégresse publique des hommes aient répondu par des signes de fureur aux touchantes acclamations du peuple? Croirait-on que le président de la convention nationale, parlant au peuple assemblé, fut insulté par eux, et que ces hommes étaient des représentants du peuple?

»Que dirait-on si les auteurs du complot dont je viens de parler étaient du nombre de ceux qui ont conduit Danton, Fabre et Desmoulins à l'échafaud? Les lâches! ils voulaient me faire descendre au tombeau avec ignominie! et je n'aurais laissé sur la terre que la mémoire d'un tyran. Avec quelle perfidie ils abusaient de ma bonne foi! Comme ils semblaient adopter les principes de tous les bons citoyens! Comme leur feinte amitié était naïve et caressante! Tout à coup leurs visages se sont couverts des plus sombres nuages, une joie féroce brillait dans leurs yeux; c'était le moment où ils croyaient toutes leurs mesures bien prises pour m'accabler. Aujourd'hui ils me caressent de nouveau; leur langage est plus affectueux que jamais: il y a trois jours ils étaient prêts à me dénoncer comme un Catilina, aujourd'hui ils me prêtent les vertus de Caton. Il leur faut du temps pour renouer leurs trames criminelles. Que leur but est atroce! mais que leurs moyens sont méprisables! Jugez-en par un seul trait: J'ai été chargé momentanément, en l'absence de mes collègues, de surveiller un bureau de police générale récemment et faiblement organisé au comité de salut public. Ma courte gestion s'est bornée à provoquer une trentaine d'arrêtés, soit pour mettre en liberté des patriotes persécutés, soit pour s'assurer de quelques ennemis de la révolution. Eh bien! croira-t-on que ce seul mot de *police générale* a suffi pour mettre sur ma tête la responsabilité de toutes les opérations du comité de sûreté générale, des erreurs des autorités constituées, des crimes de tous mes ennemis! Il n'y a peut-être pas un individu arrêté, pas un citoyen vexé à qui l'on n'ait dit de moi: *Voilà l'auteur de tes maux, tu serais heureux et libre s'il n'existait pas!* Comment pourrais-je ou raconter ou deviner toutes les espèces d'impostures qui ont été clandestinement insinuées, soit dans la convention nationale,

soit ailleurs, pour me rendre odieux et redoutable? Je me bornerai à dire que depuis plus de six semaines la nature et la force de la calomnie, impuissante de faire le bien et d'arrêter le mal, m'a forcé à abandonner absolument mes fonctions de membre du comité de salut public, et je jure qu'en cela même je n'ai consulté que ma raison et la patrie.

»Quoi qu'il en soit, voilà au moins six semaines que ma dictature est expirée et que je n'ai aucune espèce d'influence sur le gouvernement. Le patriotisme a-t-il été plus protégé? les factions plus timides? la patrie plus heureuse? Je le souhaite. Mais cette influence s'est bornée dans tous les temps à plaider la cause de la patrie devant la représentation nationale et au tribunal de la raison publique; il m'a été permis de combattre les factions qui vous menaçaient; j'ai voulu déraciner le système de corruption et de désordre qu'elles avaient établi et que je regarde comme le seul obstacle à l'affermissement de la république. J'ai pensé qu'elle ne pouvait s'asseoir que sur les bases éternelles de la morale. Tout s'est ligué contre moi et contre ceux qui avaient les mêmes principes.

»Oh! Je la leur abandonne sans regret, ma vie! j'ai l'expérience du passé et je vois l'avenir! Quel ami de la patrie peut vouloir survivre au moment où il n'est plus permis de la servir et de défendre l'innocence opprimée? Pourquoi demeurer dans un ordre de choses où l'intrigue triomphe éternellement de la vérité, où la justice est un mensonge, où les plus viles passions, où les craintes les plus ridicules occupent dans les cœurs la place des intérêts sacrés de l'humanité? Comment supporter le supplice de voir l'horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leur âme hideuse sous le voile de la vertu et même de l'amitié, mais qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de mon pays fut le plus lâche et le plus atroce? En voyant la multitude des vices que le torrent de la révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai craint quelquefois, je l'avoue, d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur des hommes pervers qui s'introduisaient parmi les sincères amis de l'humanité, et je m'applaudis de voir la fureur des Verrès et des Catilina de mon pays tracer une ligne *profonde de démarcation* entre eux et tous les gens de bien. J'ai

vu dans l'histoire tous les défenseurs de la liberté accablés par la calomnie. Mais leurs oppresseurs sont morts aussi! Les bons et les méchants disparaissent de la terre, mais à des conditions différentes. Français, ne souffrez pas que vos ennemis osent abaisser vos âmes et énerver vos vertus par leur désolante doctrine! Non, Chaumette, non, la mort n'est pas un sommeil éternel!... Citoyens! effacez des tombeaux cette maxime gravée par des mains sacriléges, qui jette un crêpe funèbre sur la nature, qui décourage l'innocence opprimée et qui insulte à la mort. Gravez-y plutôt celle-ci: *La mort est le commencement de l'immortalité.*

»J'ai promis, il y a quelque temps, de laisser un testament redoutable aux oppresseurs du peuple, je vais le publier dès ce moment avec l'indépendance qui convient à la situation où je me suis placé; je leur lègue la vérité terrible et la mort.

»Pourquoi ceux qui vous disaient naguère: *Je vous déclare que nous marchons sur des volcans*, croient-ils ne marcher aujourd'hui que sur des roses? Hier ils croyaient aux conspirations. Je déclare que j'y crois dans ce moment. Ceux qui vous disent que la fondation de la république est une entreprise si facile vous trompent, ou plutôt ils ne peuvent tromper personne. Où sont les institutions sages, où est le plan de régénération qui justifient cet ambitieux langage? S'est-on seulement occupé de ce grand objet? Que dis-je! ne voulait-on pas proscrire ceux qui les avaient préparés? On les loue aujourd'hui, parce qu'on se croit plus faible; donc on les proscrira encore demain, si on devient plus fort. Dans quatre jours, dit-on, les injustices seront réparées. Pourquoi ont-elles été commises impunément depuis quatre mois? Et comment dans quatre jours les auteurs de nos maux seront-ils corrigés ou chassés? On vous parle beaucoup de vos victoires avec une légèreté académique qui ferait croire qu'elles n'ont coûté à nos héros ni sang ni travaux. Racontées avec moins de pompe, elles paraîtraient plus grandes. Ce n'est ni par des phrases de rhéteur, ni même par des exploits guerriers que nous subjuguerons l'Europe, mais par la sagesse de nos lois, par la majesté de nos délibérations et par la grandeur de nos caractères. Qu'a-t-on fait pour tourner nos succès militaires au profit de nos principes, pour prévenir les dangers de la victoire ou pour en assurer les fruits?

»Voilà une partie du plan de la conspiration. Et à qui faut-il imputer ces maux? A nous-mêmes, à notre lâche faiblesse pour le crime, et à notre coupable abandon des principes proclamés par nous-mêmes. Ne nous y trompons pas, fonder une immense république sur les bases de la raison et de l'égalité, resserrer par un lien vigoureux toutes les parties de cet empire immense, n'est pas une entreprise que la légèreté puisse consommer; c'est le chef-d'œuvre de la vertu et de la raison humaine. Toutes les factions naissent en foule du sein d'une grande révolution, comment les réprimer si vous ne soumettez sans cesse toutes les passions à la justice? Vous n'avez pas d'autre garant de la liberté que l'observation rigoureuse des principes de morale universelle que vous avez proclamés. Que nous importe de vaincre les rois, si nous sommes vaincus par les vices qui amènent la tyrannie!

»Pour moi, dont l'existence paraît aux ennemis de mon pays un obstacle à leurs projets odieux, je consens volontiers à leur en faire le sacrifice si leur affreux empire doit durer encore. Eh! qui pourrait désirer de voir plus longtemps cette horrible succession de traîtres plus ou moins habiles à cacher leur âme hideuse sous un masque de vertu jusqu'au moment où leur crime paraît mûr? qui tous laisseront à la postérité l'embarras de décider lequel des ennemis de ma patrie fut le plus lâche et le plus atroce?

»Peuple, souviens-toi que si dans la république la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom! Peuple, toi que l'on craint, que l'on flatte et que l'on méprise; toi, souverain reconnu, qu'on traite toujours en esclave, souviens-toi que partout où la justice ne règne pas, ce sont les passions des magistrats, et que le peuple a changé de chaînes et non de destinées!

»Sache que tout homme qui s'élèvera pour défendre la cause de la morale publique sera accablé d'avanies et proscrit par les fripons; sache que tout ami de la liberté sera toujours placé entre un devoir et une calomnie; que ceux qui ne pourront être accusés d'avoir trahi seront accusés d'ambition; que l'influence de la probité et des principes sera comparée à la force de la tyrannie *et à la violence* des factions; que ta confiance et ton estime

seront des titres de proscription pour tous tes amis ; que les cris du patriotisme opprimé seront appelés des cris de sédition, et que, n'osant t'attaquer toi-même en masse, on te proscrira en détail dans la personne de tous les bons citoyens jusqu'à ce que les ambitieux aient organisé leur tyrannie. Tel est l'empire des tyrans armés contre nous, telle est l'influence de leur ligue avec tous les hommes corrompus toujours portés à les servir. Ainsi donc les scélérats nous imposent la loi de trahir le peuple, à peine d'être appelé dictateur. Souscrirons-nous à cette loi ? Non ! Défendons le peuple au risque d'en être estimé ; qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et nous par celle de la vertu !«

VIII. — Ce long discours, dont nous n'avons reproduit que le nerf, en élaguant tout ce qui n'y était que le prétexte de la situation, avait été écouté avec un respect apparent qui servait à masquer les sentiments et les visages. Nul n'aurait osé exprimer un murmure isolé contre la sagesse et l'autorité d'un tel homme. On attendait qu'un murmure général éclatât pour y confondre le sien. Le signaler c'était se perdre. Chacun tremblait devant tous. L'hypocrisie générale d'admiration avait l'apparence d'une approbation unanime.

Robespierre vint se rasseoir sur son banc en traversant des rangs qui s'inclinaient et des physionomies qui s'efforçaient de sourire. Une longue hésitation semblait peser sur la convention. Elle ne savait pas encore si elle allait s'indigner ou applaudir. Une révolte, c'était un combat engagé ; un applaudissement, c'était sa servitude. Le silence couvrait ses irrésolutions. Une voix le rompit.

C'était la voix de Lecointre. Il demanda que le discours de Robespierre fût imprimé. C'était le faire adopter par la convention.

Cette proposition allait être votée, quand Bourdon de l'Oise, qui avait lu son nom sous toutes les réticences de Robespierre, et qui sentait qu'une audace de plus ne le proscrirait pas davantage, résolut d'interroger le courage ou la lâcheté de ses collègues. Exercé aux symptômes des grandes assemblées, le silence de la convention lui paraissait un commencement d'affranchissement. Un mot pouvait le changer en révolte. Jeter ce mot dans l'assemblée, s'il tombait à faux, c'était jouer sa tête. Bourdon de l'Oise la joua.

»Je m'oppose,« s'écria-t-il, »à l'impression de ce discours. Il contient des matières assez graves pour être examiné. Il peut renfermer des erreurs comme des vérités. Il est de la prudence de la convention de la renvoyer à l'examen des deux comités de salut public et de sûreté générale.«

Aucune explosion n'éclata contre une objection qui eût paru, la veille, un blasphème. Le cœur des conjurés se raffermit. Robespierre fut étonné de sa chute. Barrère le regarda. Barrère crut qu'aucune adulation n'était plus secourable que celle qui relevait un orgueil humilié. Il soutint l'impression du discours en termes que les deux parties pouvaient également accepter.

Couthon, encouragé par la défection de Barrère, demanda non-seulement l'impression, mais l'envoi à toutes les communes de la république. Cette impression triomphale est votée. La défaite des ennemis de Robespierre est consommée s'ils ne font pas rétracter ce vote. Vadier se lève et se dévoue. Robespierre veut couper la parole à Vadier. Vadier insiste: »Je parlerai,« dit-il avec le calme qui convient à la vertu. Il justifie le rapport qu'il avait fait sur Cathérine Théos, attaqué par Robespierre. Il fait entendre en termes couverts qu'il a la main pleine de mystères dans lesquels ses accusateurs eux-mêmes seraient enveloppés. Il justifie le comité de sûreté générale.

»Et moi aussi j'entre dans la lice,« s'écrie alors l'austère et intègre Cambon, »quoique je n'aie pas cherché à former un parti autour de moi. Je ne viens point armé d'écrits préparés de longue main. Tous les partis m'ont trouvé intrépide sur leur route, opposant à leur ambition la barrière de mon patriotisme. Il est temps enfin de dire la vérité tout entière. Un seul homme paralyse la convention nationale et cet homme c'est Robespierre!« A ces mots qui éclatent comme la pensée comprimée d'un homme de bien, Robespierre se lève et s'excuse d'avoir attaqué l'intégrité de Cambon.

Billaud-Varennes demande que les deux comités accusés mettent leur conduite en évidence. »Ce n'est pas le comité que j'attaque,« répond Robespierre. »Au reste, pour éviter bien des altercations, je demande à m'expliquer plus complétement. — Nous le demandons tous!« s'écrient en se levant deux cents membres de la montagne.

Billaud-Varennes continue: »Oui,« dit-il, »Robespierre a raison, il faut arracher le masque sur quelque visage qu'il se trouve; et s'il est vrai que nous ne soyons plus libres, j'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir par mon silence complice de ses forfaits.«

Panis, longtemps l'ami, puis le proscrit de Robespierre aux Jacobins, lui reproche de régner partout et de proscrire seul les hommes qui lui sont suspects. »J'ai le cœur navré,« s'écrie Panis; »il est temps qu'il déborde. On me peint comme un scélérat dégouttant de sang et gorgé de rapines, et je n'ai pas acquis dans la révolution de quoi donner un sabre à mon fils pour marcher aux frontières et un vêtement à mes filles! Robespierre a dressé une liste où il a inscrit mon nom et dévoué ma tête pour le premier supplice en masse!«

Un flot d'indignation continue gronde à ces mots contre le tyran. Robespierre l'affronte d'une contenance imperturbable. »En jetant mon bouclier,« dit-il, »je me suis présenté à découvert à mes ennemis. Je ne rétracte rien, je ne flatte personne, je ne crains personne, je ne veux ni l'appui ni l'indulgence de personne. Je ne cherche point à me faire un parti. J'ai fait mon devoir, cela me suffit; c'est aux autres de faire le leur. . . Eh quoi!« continua-t-il, »j'aurais eu le courage de venir déposer dans le sein de la commission des vérités que je crois nécessaires au salut de la patrie, et l'on renverrait mon accusation à l'examen de ceux que j'accuse!

» — Quand on se vante d'avoir le courage de la vertu,« lui crie Charlier, »il faut avoir celui de la vérité; nommez ceux que vous accusez! — Oui, oui, nommez-les, nommez-les!« répète en se levant avec des gestes de défi un groupe de la montagne. Robespierre se tait. »Ce discours inculpe les deux comités,« reprend Amar. »Il faut que l'accusateur nomme les membres qu'il désigne. Il ne faut pas qu'un homme se mette à la place de tous. Il ne faut pas que la convention soit troublée pour les intérêts d'un orgueil blessé. Qu'il articule ses reproches et qu'on juge!« Thirion dit que l'envoi d'un pareil discours aux départements serait une condamnation anticipée de ceux que Robespierre inculpe. Barrère, qui voit flotter l'assemblée, tente de revenir sur sa première adulation par des paroles moins révé-

renciceuses contre l'homme qui chancelle: »Nous répondrons à cette déclamation par des victoires,« s'écrie-t-il. Bréard prouve que la convention se doit à elle-même de révoquer le décret qui ordonne l'impression et l'envoi aux départements d'un discours dangereux à la république. Une immense majorité vote avec Bréard.

IX. — Robespierre, humilié, mais non vaincu, sent que la convention lui échappe. Il sort. Il se précipite, au milieu d'un groupe fidèle, à la tribune des Jacobins, où ses amis l'accueillent comme le martyr de la vérité et le blessé du peuple. Porté à la tribune dans les bras des jacobins, Robespierre y lit, au milieu des trépignements et des larmes d'enthousiasme, le discours répudié par la convention. Des cris de fureur, des accents de rage, des gestes d'adoration interrompent et couronnent ce discours. Quand ces manifestations sont apaisées, Robespierre, épuisé de voix et prenant l'attitude résignée d'un patient de la démocratie: »Frères,« dit-il, »le discours que vous venez d'entendre est mon testament de mort! — Non! non! tu vivras ou nous mourons tous!« lui répondent les tribunes en tendant les bras vers l'orateur. »Oui, c'est mon testament de mort,« reprend-il avec une solennité prophétique, »ceci est mon testament de mort! Je l'ai vu aujourd'hui, la ligue des scélérats est tellement forte que je ne puis espérer de lui échapper. Je succombe sans regrets! Je vous laisse ma mémoire, elle vous sera chère et vous la défendrez!«

Ces mots suprêmes, cette mort prochaine, cet adieu qui renferme à la fois un reproche et une résignation, attendrissent jusqu'aux sanglots le peuple et les jacobins. Coffinhal, Duplay, Payan, Buonarotti, Lebas, David se lèvent, interpellent Robespierre, le conjurent de défendre la patrie en se défendant lui-même. Hanriot s'écrie, avec un geste forcené, qu'il a encore assez de canonniers pour faire voter la convention. Robespierre, soulevé par cet enthousiasme, et entraîné par l'extrémité de la circonstance au-delà de sa résolution, fait signe qu'il veut parler encore.

»Eh bien! oui!« s'écrie-t-il, »séparez les méchants des faibles! délivrez la convention des scélérats qui l'oppriment! Rendez-lui la *liberté* qu'elle attend de vous comme au 31 mai et au

2 juin! Marchez s'il le faut, et sauvez la patrie! Si, malgré ces généreux efforts, nous succombons, eh bien! mes amis, vous me verrez boire la ciguë avec calme!....« David, l'interrompant à ces mots par un geste antique et par un cri de l'âme: »Robespierre,« lui dit-il, »si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi! — Tous! tous! nous périrons avec toi!« s'écrient des milliers de voix dévouées. »Périr avec toi, c'est périr avec le peuple!«

Couthon, qui observe de sang-froid le bouillonnement général, veut profiter du moment pour faire tirer le glaive aux jacobins et pour les séparer de la convention par un premier outrage. Il demande que les membres indignes de la convention qu'il aperçoit dans un enfoncement de la salle soient expulsés. A ces mots, Collot-d'Herbois, Legendre, Bourdon, qui étaient venus à la séance pour épier les dispositions et les symptômes de l'esprit public, sont découverts dans l'ombre, montrés au doigt, apostrophés, sommés de se retirer des rangs des patriotes. Quelques-uns se retirent. Collot s'élance à la tribune, veut se défendre, étale son titre de premier des républicains en date, montre la place des blessures dont Ladmiral a meurtri sa poitrine. Les huées couvrent la voix de Collot-d'Herbois, l'ironie parodie ses gestes, les couteaux sont brandis sur sa tête. Il échappe avec peine à la fureur des jacobins. Payan, s'approchant alors de l'oreille de Robespierre, lui propose d'ébranler le peuple, et d'aller enlever les deux comités réunis en ce moment aux Tuileries.

X.—Le mouvement était imprimé, la marche courte, le succès facile, le coup décisif. La convention sans chef serait tombée le lendemain aux pieds de Robespierre, et aurait rendu grâce à son vengeur. Mais le dominateur des jacobins reprit, pendant la tempête suscitée par l'expression de Collot, ses scrupules de légalité. Il crut que le cœur du peuple le dispenserait d'employer sa main, et que jamais la convention n'oserait attenter à une vie enveloppée d'un tel fanatisme. Il refusa. A ce refus, probe peut-être, mais impolitique, Coffinhal saisissant Payan par le bras et l'entraînant hors de la salle: »Tu vois bien,« lui dit-il, »que sa vertu ne peut pas consentir à l'insurrection; eh bien! puisqu'il *ne veut pas* qu'on le sauve, allons nous préparer à nous défendre *et à le venger!*«

*A ces mots*, Coffinhal et Payan se rendent au conseil de la com-

mune et passent la nuit avec Hanriot à concerter pour le lendemain une levée insurrectionnelle du peuple. Coffinhal, né dans les montagnes de l'Auvergne, avait la masse, la taille et la vigueur musculaire des races alpestres de son pays. C'était un colosse semblable à ce paysan de la Thrace dont les soldats firent un empereur par admiration pour la force physique de son bras. L'énergie de son âme répondait à celle de ses muscles. Comme tous les hommes de cette trempe, il en appelait vite au geste de ce que la parole ne faisait pas fléchir. Payan fut la pensée, Coffinhal fut la main de cette nuit et du jour suivant.

XI. — Pendant que Robespierre enlevait et laissait s'affaisser ainsi tour à tour les jacobins, Saint-Just s'était rendu, après la séance de la convention, au comité de salut public. Il n'y avait encore paru qu'un moment, comme on l'a vu, depuis son retour de l'armée. Le comité était réuni pour délibérer sur les événements du jour. Les collègues de Saint-Just le reçurent avec un visage morne et avec des paroles embarrassées. »Qui te ramène de l'armée?« lui demanda Billaud-Varennes. »Le rapport que vous m'avez chargé de faire à la convention,« répondit Saint-Just. »Eh bien! lis-nous ce rapport,« reprit Billaud. »Il n'est pas terminé,« répliqua le jeune représentant. »Je viens pour le concerter avec vous.« Sa figure n'exprimait aucune animadversion contre ses collègues. Barrère l'engagea, avec des paroles insinuantes, à ne pas se laisser entraîner par son amitié aux préventions de Robespierre contre le comité, et à éviter ce grand déchirement à la république. Saint-Just écoutait Barrère, tout pensif. Il semblait douloureusement partagé entre son adoration pour Robespierre et les supplications amicales de ses collègues, quand Collot-d'Herbois, ouvrant violemment la porte, le visage effaré, les pas chancelants, les habits déchirés, se précipita dans la salle. Il revenait des Jacobins. Il avait encore devant les yeux les couteaux levés sur sa tête. Il aperçoit Saint-Just. »Que se passe-t-il donc aux Jacobins?« lui dit celui-ci. »Tu le demandes!« s'écrie Collot-d'Herbois en s'élançant sur Saint-Just, »tu le demandes! toi le complice de Robespierre! toi qui avec Couthon et lui avez formé un triumvirat dont le premier acte est de nous assassiner!...«

Collot-d'Herbois raconte alors précipitamment à ses collègues

la scène des Jacobins, la lecture du discours, les appels à l'insurrection, l'expulsion des membres de la convention, les huées, les imprécations, les poignards; puis, revenant à Saint-Just, il le saisit par le collet de son habit, et le secouant comme un lutteur qui veut renverser son ennemi à ses pieds: »Tu es ici,« lui dit-il, »pour épier et pour dénoncer tes collègues. Tes mains sont pleines des notes que tu viens prendre contre nous. Tu caches sous ton habit le rapport infâme dont les conclusions sont notre mort à tous. Tu ne sortiras pas d'ici que tu n'aies déroulé ces notes sous nos yeux et manifesté ton infamie!« En parlant ainsi, Collot-d'Herbois s'efforçait d'arracher des mains de Saint-Just, et de trouver sous ses habits, les papiers qu'il croyait renfermer les preuves de sa perfidie. Carnot, Barrère, Robert Lindet, Billaud-Varennes se précipitent entre les deux adversaires, protégent Saint-Just et ramènent Collot-d'Herbois à la décence et au repentir de sa violence. On se borna à déclarer à Saint-Just qu'il ne sortirait pas du comité sans avoir juré que son rapport ne contiendrait rien contre ses collègues, et sans qu'il leur eût communiqué à eux-mêmes ce rapport avant de le lire à la convention.

Saint-Just le jura et leur dit avec franchise qu'il demanderait que Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes fussent rappelés dans la convention pour faire cesser les divisions qui déchiraient le comité. Il refusa d'assister plus longtemps à la séance, où sa présence était suspecte à ses collègues. »Vous avez flétri mon cœur,« leur dit-il en sortant, »je vais l'ouvrir à la convention.« Après le départ de Saint-Just, les membres du comité décidèrent, sur la proposition de Collot-d'Herbois, qu'Hanriot serait arrêté le lendemain pour ses paroles aux Jacobins, et que Fleuriot, l'agent national de Paris, serait mandé à la barre de la convention. Ils se séparèrent au lever du soleil, et coururent chacun chez leurs amis pour les informer des résolutions et des périls du jour.

XII. — Tallien, Fréron, Barras, Fouché, Dubois-Crancé, Bourdon et leurs amis, dont le nombre grossissait, n'avaient pas dormi. Témoins la veille des fluctuations de la convention, instruits des tumultes des jacobins, certains d'une lutte à mort pour le lendemain, ils avaient employé en conférences, en émis-

saires et en courses nocturnes le peu d'heures que le temps leur laissait pour sauver leurs têtes. Le feu de la haine et de la conjuration était entretenu dans Tallien par l'amour. Le soir même, un inconnu lui glissa dans la main, au coin de la rue de la Perle, un billet de Thérésa Cabarrus. Ce billet, qu'un geôlier séduit avait consenti à laisser sortir de la prison des Carmes, était écrit avec du sang. Il ne contenait que ces mots: »L'administrateur de police sort d'ici, il est venu m'annoncer que demain je monterai au tribunal, c'est-à-dire à l'échafaud. Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit: Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes... Mais, grâce à votre insigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France capable de le réaliser!«

Quand l'héroïsme est éteint partout, on le rallume au foyer de l'amour, dans un cœur de femme. Tallien répondit laconiquement: »Soyez aussi prudente que je serai courageux, et calmez votre tête.«

Cependant le sort du combat allait dépendre, au dehors, de l'énergie des hommes de main qui auraient à défendre la convention avec une poignée de baïonnettes contre une forêt de piques et contre des pièces de canon; au dedans, des résultats de la prochaine séance. Pour le dehors on convint de remettre le commandement à Barras, l'épée du parti; pour la séance, on résolut de la soustraire à Robespierre en lui enlevant la tribune. Combattre la parole par la parole était incertain, l'étouffer par le silence était plus sûr. Pour cela il fallait deux choses: un président complice de ses ennemis: on l'avait dans Collot-d'Herbois; une majorité résolue d'avance à le sacrifier: on pouvait l'obtenir en divisant la montagne; en ranimant la vengeance saignante encore dans le cœur des amis de Danton; en détachant le centre jusque-là docile à la voix de Robespierre, mais docile par peur plus que par amour; en évoquant enfin toutes les victimes, tous les ressentiments et en les accumulant sur un seul homme. Des émissaires habiles et entraînants furent employés toute la nuit à arracher à la plaine les espérances qu'elle s'obstinait à nourrir dans les desseins de Robespierre, et à effacer dans l'âme de ces débris de la Gironde la reconnaissance qu'ils lui devaient pour avoir défendu les soixante-deux contre les exigences des cor-

tés. Trois fois les négociations échouèrent et trois fois elles furent renouées. Sieyès, Durand-Maillane et quelques conventionnels influents qui conduisaient cette partie molle de la convention, hésitaient entre des comités qu'ils abhorraient et un homme qui avait sauvé la vie de leurs soixante-deux collègues, qui les protégeait eux-mêmes de son indulgence, et dont la dictature, après tout, serait un plus sûr abri que l'anarchie de la convention. Un pouvoir incontesté se modère. Une lutte acharnée d'ambition ne laisse de sécurité ni aux acteurs ni aux spectateurs du combat.

Les restes des Girondins se résignaient aisément à la servitude, pourvu qu'elle fût sûre. Ils étaient las de crises, plus las d'échafauds. Ils ne demandaient que la vie. Les plus intrépides, tels que Boissy-d'Anglas, attendaient l'heure de la réaction pour détrôner à la fois les anarchistes et les tyrans des comités. Les autres voteraient pour le parti qui leur promettrait, non la plus grande influence, mais les plus longs jours. Chacun des deux partis leur assurait que c'était le sien. La plaine tremblait de se tromper et ne se décida qu'au jour. Bourdon de l'Oise convainquit les chefs des anciens Girondins que leur salut était dans la liberté et dans l'équilibre rendus à la convention; que se livrer à un dictateur tel que Robespierre, c'était se livrer, non à un maître, mais à un lâche esclave du peuple; que ce peuple qui lui avait déjà demandé les têtes de tant de collègues, les lui demanderait inévitablement toutes; que cet homme n'avait pour régner d'autre force que les jacobins; que la force des jacobins n'était qu'une soif inextinguible de sang; que Robespierre ne pourrait conserver les jacobins qu'en les assouvissant tous les jours; que lui prêter le pouvoir suprême, c'était lui tendre le couteau avec lequel il les égorgerait eux-mêmes. Bourdon rassura ces hommes flottants sur les intentions des comités; il leur démontra que, Robespierre une fois extirpé de ce groupe de décemvirs, le faisceau se romprait, et que les comités, désarmés, renouvelés, élargis et peuplés de leurs propres membres, ne seraient plus que la main et non le glaive de la convention. Ces motifs décidèrent enfin Boissy d'Anglas, Sieyès, Durand-Maillane et leurs amis. Ils jurèrent alliance d'une heure avec la montagne.

XIII. — Robespierre ignorait cette défection de la plaine. Il comptait fermement sur ces hommes jusque-là si malléables à sa parole: »Je n'attends plus rien de la montagne! « disait-il au point du jour à ses amis, qui l'entouraient en énumérant ses probabilités de triomphe. »Ils voient en moi un tyran dont ils veulent se délivrer, parce que je veux être modérateur; mais la masse de la convention est pour moi! «

Le jour le surprit dans ces illusions. Il le vit paraître avec confiance. Les jacobins lui présageaient et lui préparaient la fortune. Coffinhal parcourait les faubourgs, Fleuriot haranguait à la commune. Payan convoquait les membres de la municipalité à une réunion permanente. Hanriot, suivi de ses aides de camp et déjà vacillant sur son cheval de l'ivresse de la nuit, parcourait les rues voisines de l'hôtel de ville et plaçait des batteries de canon sur les ponts et sur la place du Carrousel. Les députés, fatigués d'une longue insomnie et plus fatigués de l'incertitude de la journée, se rendaient de toutes parts à leur poste. Le peuple désœuvré et ondoyant errait dans les rues et sur les places comme dans l'expectative d'un grand événement. Robespierre se faisait attendre à la convention. Le bruit courait dans la salle qu'humilié de la séance de la veille, il refusait le combat de tribune et ne rentrerait dans la convention que les armes à la main et à la tête de l'insurrection. Sa présence et celle de Saint-Just et de Couthon dissipèrent ces rumeurs.

Robespierre, vêtu avec plus de recherche encore qu'à l'ordinaire, avait la démarche lente, la contenance assurée, le front confiant. On lisait la certitude du triomphe dans son coup d'œil. Il s'assit sans adresser ni geste, ni sourire, ni regard autour de lui. Couthon, Lebas, Saint-Just, Robespierre le jeune exprimaient dans leur attitude la même résolution; ils se posaient déjà en accusés ou en maîtres, mais plus en collègues ou en égaux. Les chefs de la plaine arrivant les derniers se promenaient, avant d'entrer, dans les couloirs avec les chefs de la montagne. Les hommes de ces deux partis, séparés jusqu'à ce jour par une horreur et par un mépris mutuels, se serraient la main et se faisaient des gestes d'intelligence. Bourdon de l'Oise rencontrant Durand-Maillane dans la galerie qui précédait la salle: »Oh! les braves gens que les hommes du côté droit! « s'écria-t-il. Tallien se mul-

tipliait, il accostait tous les représentants douteux dans la salle de la Liberté, d'où l'on apercevait la tribune. Il animait les uns, il effrayait les autres; il annonçait des mesures combinées, un triomphe certain. Il versait son âme dans l'âme de tous, mais tout à coup apercevant Saint-Just prêt à prendre la parole: »Entrons,« dit-il, »voilà Saint-Just à la tribune, il faut en finir!« Et il se précipita à son banc.

XIV. — Saint-Just en effet commençait à parler au milieu des derniers murmures d'une assemblée qui s'apaise; son discours, que la mort arracha de sa main, était couvert de ratures. On voyait aux nombreuses corrections et aux nombreux retranchements du manuscrit que ce discours était le produit d'une pensée troublée, et que la main y était revenue vingt fois sur sa trace, et la réflexion sur l'emportement. La harangue de Saint-Just avait la forme d'une énigme, dont le mot était la mort des ennemis de Robespierre. Mais l'orateur voulait laisser prononcer ce mot par la convention. Saint-Just signalait la jalousie de quelques membres des comités contre un autre membre comme la cause de la perturbation sensible qui se manifestait dans les organes du gouvernement. Il parlait des abîmes dans lesquels certains hommes précipitaient la république; des dangers qu'allait lui susciter à lui-même sa franchise; du courage qui lui faisait braver ces dangers; du peu de regret de quitter une vie dans laquelle il fallait être le complice ou le témoin muet du mal. Saint-Just se défendait du soupçon de flatter un homme dans Robespierre: il jurait qu'il ne prenait parti pour son maître que parce que c'était le parti de la vertu.

»Collot et Billaud,« disait-il, »prennent peu de part depuis quelque temps à nos délibérations, ils paraissent livrés à des vues particulières. Billaud se tait ou ne parle que sous l'empire de sa passion contre les hommes dont il paraît souhaiter la perte. Il ferme les yeux et feint de dormir. A cette attitude taciturne a succédé l'agitation depuis quelques jours. Son dernier mot expire toujours sur ses lèvres. Il hésite, il s'irrite, il revient ensuite sur ce qu'il a dit. Il appelle tel homme Pisistrate, en son *absence; présent*, il l'appelle son ami. Il est silencieux, pâle, *l'œil fixe*, arrangeant ses traits altérés. La vérité n'a point ce caractère ni cette politique... L'orgueil,« ajoutait-il, »enfante

seul les factions! C'est par les factions que les gouvernements périssent! Si la vertu ne se montrait pas quelquefois le tonnerre à la main, la raison succomberait sous la force. La vertu, on ne la reconnaît qu'après son supplice! Ce n'est qu'après un siècle que la postérité verse des pleurs sur la tombe des Gracques et sur la route de Sidney!... La renommée est un vain bruit,« s'écriait-il ailleurs; »prêtons l'oreille aux siècles écoulés, nous n'entendrons plus rien! Ceux qui, dans d'autres temps, se promèneront parmi nos urnes n'en entendront pas davantage. Le bien, voilà ce qu'il faut faire!...

»Si vous ne reprenez pas votre empire sur les factions, si vous ne retirez pas à vous le pouvoir suprême, il faut quitter un monde où l'innocence n'a plus de garantie dans les villes; il faut s'enfuir dans les déserts pour y trouver l'indépendance et des amis parmi les animaux sauvages! Il faut laisser une terre où l'on n'a plus ni l'énergie du crime ni celle de la vertu!...

»Quand je revins pour la dernière fois de l'armée, je ne reconnus plus les visages! Les délibérations du comité étaient livrées à deux ou trois hommes. C'est pendant cette solitude qu'ils ont pris l'idée de s'attirer tout l'empire. Je n'ai pu approuver le mal, je me suis expliqué devant les comités: Citoyens, leur ai-je dit, j'éprouve de sinistres présages, tout se déguise devant mes yeux; mais j'étudierai tout, et tout ce qui ne ressemblera pas au pur amour du peuple et de la république aura ma haine. J'annonçai que si je me chargeais du rapport qu'on voulait me confier, j'irais à la source. Collot et Billaud insinuèrent que dans ce rapport il ne fallait pas parler de l'Être suprême, de l'immortalité de l'âme. On revint sur ces idées, on les trouva indiscrètes, on rougit de la Divinité!« Après différentes insinuations voilées mais mortelles contre les ennemis de Robespierre, Saint-Just terminait ainsi: »L'homme éloigné des comités par les plus amers traitements se justifie devant vous. Il ne s'explique point, il est vrai, clairement; mais son éloignement et l'amertume de son âme peuvent excuser quelque chose. On le constitue en tyran de l'opinion, on lui fait un crime de son éloquence. Et quel droit exclusif avez-vous donc sur l'opinion, vous qui trouvez une tyrannie dans l'art de toucher et de convaincre les hommes? Qui vous empêche de disputer l'estime de

la patrie, vous qui trouvez mauvais qu'on la captive? Est-il un triomphe plus innocent et plus désintéressé? Caton aurait chassé de Rome le mauvais citoyen qui eût parlé comme vous! Ainsi la médiocrité jalouse voudrait conduire le génie à l'échafaud! Avez-vous vu des orateurs cependant sous le sceptre des rois? Non, le silence règne autour des trônes; la persuasion est l'âme des nations libres. Immolez ceux qui sont les plus éloquents, et bientôt vous arriverez à couronner les plus envieux!

»Robespierre ne s'est pas assez expliqué hier. Il a existé un plan d'usurper le pouvoir en immolant quelques membres des comités. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois sont les coupables! Je ne conclus pas contre ceux que j'ai nommés, je les accuse! Je désire qu'ils se justifient et que nous devenions plus sages! «

On voit que ce discours insinuait la mort et ne la commandait pas. Saint-Just, imitant en cela son maître, ne voulait que montrer le glaive et désigner les victimes. Il s'en rapportait à l'effroi et à la servitude de la convention pour frapper du fer ceux qu'il aurait frappés d'un soupçon.

XV. — Mais Saint-Just ne devait pas même achever ce geste. A peine était-il à la tribune et avait-il prononcé quelques phrases vagues, que Tallien, ne pouvant modérer son impatience, se lève, interrompt l'orateur et demande la parole pour régler la délibération.

Collot-d'Herbois, qui craint l'ascendant de Saint-Just sur l'assemblée, se hâte d'accorder la parole à Tallien: »Citoyens,« dit Tallien, »Saint-Just vient de vous dire qu'il n'est d'aucune faction; je dis la même chose. C'est pour cela que je vais faire entendre la vérité. Partout on ne sème que trouble. Hier, un membre du gouvernement s'en est isolé et a prononcé un discours en son nom particulier. Aujourd'hui un autre fait de même. On vient encore aggraver les maux de la patrie, la déchirer, la précipiter dans l'abîme. Je demande que le rideau soit entièrement déchiré! « Un immense applaudissement trois fois répété annonce à Tallien que sa colère gronde et éclate en masse dans le sein de la convention. Billaud-Varennes se lève, plus pâle et plus tragique d'extérieur qu'à l'ordinaire: »Hier,« dit-il d'une voix sourde et indignée, »la société des jacobins était remplie d'hommes apostés. On y a développé l'intention d'égorger la convention!... «

Un mouvement d'horreur interrompt la dénonciation de Billaud. Il fait un geste indicatif du doigt vers la montagne : »Je vois sur la montagne,« s'écrie-t-il, »un de ces hommes qui menaçaient les représentants du peuple!... — Arrêtez-le! arrêtez-le!« crient tous les bancs. Les huissiers se précipitent, arrêtent l'homme et l'entraînent hors de la salle.

»Le moment de dire la vérité est venu,« continue alors Billaud. »Après ce qui s'est passé, je m'étonne de voir Saint-Just à la tribune. Il avait promis aux comités de leur montrer son rapport. L'assemblée ne doit pas se dissimuler qu'elle est entre deux égorgements. Elle périra si elle est faible! — Non, non!« s'écrient à la fois tous les membres de la convention en se levant et en agitant leurs chapeaux au-dessus de leurs têtes. Les tribunes, entraînées par ce mouvement, répondent par des cris de Vive la convention! Vive le comité de salut public!

»Et moi aussi,« reprend Billaud, »je demande que tous les membres s'expliquent dans cette assemblée! On est bien fort quand on a pour soi la justice, la probité et les droits du peuple! Vous frémirez d'horreur quand vous saurez la situation où vous êtes; quand vous saurez que la force armée est confiée à des mains parricides; qu'Hanriot a été dénoncé au comité comme complice des conspirateurs! Vous frémirez quand vous saurez qu'il est ici un homme (il lance un regard oblique à Robespierre) qui, lorsqu'il fut question d'envoyer des représentants du peuple dans les départements, ne trouva pas dans la liste qui lui fut présentée vingt membres de la convention qui lui parussent dignes de cette mission!«

Un soulèvement d'orgueil blessé se manifeste sur tous les bancs où siégent les représentants rappelés.

»Quand Robespierre vous dit qu'il s'est éloigné du comité parce qu'il y était opprimé,« continue Billaud, »il a soin de vous déguiser la vérité. Il ne vous dit pas que c'est parce qu'après avoir dominé seul pendant six mois le comité il y a trouvé de la résistance au moment où il voulut faire adopter le décret du 22 prairial, ce décret qui, dans les mains impures qu'il avait choisies, pouvait être funeste aux patriotes!...«

L'indignation et la terreur comprimées éclatent et interrompent Billaud. »Oui, sachez,« poursuit-il, que le président du

tribunal révolutionnaire a proposé hier ouvertement, aux Jacobins, de chasser de la convention les membres qu'on doit sacrifier. Mais le peuple est là! — Oui! oui! « répondent les tribunes préparées par Tallien. » Mais les patriotes sauront mourir pour sauver la représentation! « De nouveaux applaudissements suspendent la parole sur les lèvres de l'orateur. » Je le répète, « reprend Billaud-Varennes, » nous saurons mourir! Il n'y a pas un seul représentant qui voulût vivre sous un tyran!...

» — Non! non! meurent les tyrans! « répond une clameur unanime. Billaud continue :

» Les hommes qui parlent sans cesse de justice et de vertu sont ceux qui les foulent aux pieds. J'ai demandé l'arrestation d'un secrétaire du comité de salut public qui avait volé la nation, et Robespierre est le seul qui l'ait protégé. «

Le peuple des tribunes trépigne d'indignation contre le prétendu protecteur du vol.

» Et c'est nous qu'il accuse! « s'écrie Billaud en prolongeant une voix gémissante. » Quoi! des hommes qui sont isolés, qui ne connaissent personne, qui passent les jours et les nuits au comité, qui organisent les victoires... (les yeux se portent sur l'intègre et laborieux Carnot), ces hommes seraient des conspirateurs? et ceux qui n'ont abandonné Hébert que quand il ne leur a plus été possible de le favoriser, seront les hommes vertueux! «

La plaine s'indigne à son tour.

» Quand je dénonçai la première fois Danton au comité, « ajoute l'orateur, » Robespierre se leva comme un furieux en disant que je voulais donc perdre les meilleurs patriotes. «

La montagne et les anciens amis de Danton paraissent étonnés de la révélation qui disculpe Robespierre par la bouche de son accusateur.

» Mais l'abîme est sous vos pas, « leur crie Billaud. » Il faut le combler de nos cadavres ou y précipiter les traîtres! «

Les battements de mains reprennent avec plus d'unanimité et accompagnent Billaud-Varennes jusque sur son banc.

*XVI.* — Robespierre s'élance alors pâle et convulsif à la tribune, d'où son inviolabilité vient de s'écrouler. » *A bas le tyran! à bas le tyran!* « vocifère la montagne. Ces cris, qui redoublent

à chaque mouvement des lèvres de Robespierre, étouffent entièrement sa voix. Tallien bondit à la tribune, écarte Robespierre du coude et parle au milieu d'un silence de faveur générale.

»Je demandais tout à l'heure qu'on déchirât le rideau,« dit Tallien, »il est enfin déchiré, les conspirateurs sont démasqués, ils seront anéantis, la liberté triomphera!... — Oui! oui! elle triomphe déjà, achevez son triomphe,« lui répondent les montagnards. »Tout présage,« reprend Tallien, »que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Jusqu'ici je m'étais imposé le silence parce que je savais d'un homme qui approchait le tyran qu'il avait dressé une liste de proscriptions. Mais j'ai assisté hier à la séance des jacobins, j'ai vu, j'ai entendu, j'ai frémi pour la patrie! J'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le cœur si la convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation!...«

En parlant ainsi, Tallien tire de dessous son habit un poignard nu, gage de liberté ou de vengeance donné par la femme qu'il aimait. Il brandit ce poignard sur la poitrine de Robespierre, qui recule sans néanmoins abandonner la tribune à son ennemi. A ce geste, à ce mouvement désespéré de Tallien, son intrépidité se communique aux plus irrésolus. Tous sentent que le glaive ainsi tiré ne peut plus rentrer dans le fourreau que teint du sang de Robespierre ou de leur propre sang.

»Mais, nous républicains,« continue Tallien avec plus de calme dans la voix, »accusons le tyran avec la loyauté du courage devant le peuple français! Non, quoi qu'espèrent les partisans de l'homme que je dénonce, il n'y aura pas de 31 mai, il n'y aura pas de proscriptions. La justice nationale seule frappera les scélérats!...«

La salle entière s'associe par ses applaudissements au vœu de vengeance et de clémence de Tallien.

»Je demande l'arrestation d'Hanriot pour que la force armée ne soit pas égarée par ses chefs. Ensuite nous demanderons l'examen du décret du 22 prairial rendu sur la seule proposition de l'homme qui nous occupe.« Les lèvres de Tallien semblaient répugner à prononcer le nom de Robespierre.

*Le centre applaudit* à cette perspective de sécurité rendue a

la convention. »Nous ne sommes pas modérés,« reprend Tallien en s'adressant à la montagne... (la montagne applaudit à cette assurance), »mais nous voulons que l'innocence ne soit pas opprimée... « La plaine se soulève et bat des mains à cette promesse d'humanité. Tous les partis se confondent à la voix de Tallien dans une haine et dans une espérance communes. »Hier,« poursuit-il pour achever son ennemi, »hier on a osé outrager un représentant du peuple qui fut toujours sur la brèche de la révolution. Que tous les patriotes se réveillent! J'appelle tous les vieux amis de la liberté, tous les anciens jacobins, tous les journalistes républicains! Qu'ils concourent avec nous à sauver la liberté!... On avait jeté les yeux sur moi. J'aurais porté ma tête sur l'échafaud avec courage, parce que je me serais dit: Un jour viendra où ma cendre sera recueillie avec les honneurs dus à un patriote immolé par un tyran! L'homme qui est à côté de moi à la tribune est un nouveau Catilina! Ceux dont il s'était entouré étaient de nouveaux Verrès. On ne dira pas que je m'entends avec les membres des comités, car je ne les connais pas. Depuis ma mission, j'ai été abreuvé de dégoûts. Robespierre voulait nous isoler et nous attaquer tour à tour afin de rester seul avec ses hommes crapuleux et perdus de vices! Je demande que nous décrétions la permanence de notre séance jusqu'à ce que le glaive de la loi ait assuré la république et frappé ses créatures.«

XVII. — Les propositions de Tallien sont votées d'acclamation. Billaud-Varennes ajoute à la liste des arrestations décrétées Dumas, vice-président du tribunal révolutionnaire. Delmas y joint tout l'état-major d'Hanriot. Robespierre veut enfin parler. De nouveau cris de *A bas le tyran!* refoulent sa parole. Des voix nombreuses appellent Barrère à la tribune. Il y monte au nom du comité de salut public. La nuit et les symptômes de la victoire ont retourné ses convictions. Il écrase froidement Robespierre, qu'il soutenait la veille.

»On veut,« dit-il, »produire des mouvements dans le peuple, on veut s'emparer du pouvoir national à la faveur d'une *crise préparée*. Les comités sont le bouclier, l'asile du gouvernement. En attendant que nous réfutions les faits énoncés par Robespierre, nous vous proposons des mesures réclamées par la

tranquillité publique: ces mesures sont la suppression du commandant de la force armée et de son état-major.« Barrère propose d'annoncer ces mesures au peuple par une proclamation. »Citoyens,« dit cette proclamation, »la liberté est perdue si nous mettons en balance quelques hommes et la patrie. Le gouvernement révolutionnaire est attaqué au milieu de nous. Si vous ne vous ralliez pas à la représentation nationale, le peuple français est livré à toutes les vengeances des tyrans.«

L'opinion d'un homme tel que Barrère, qui n'abandonnait que les faibles, décide les plus indécis. Tous ceux qui ne ressentent pas l'horreur de la domination de Robespierre la feignent. La proclamation au peuple est adoptée. Robespierre sourit de pitié. Il demeure inébranlable à la tribune comme si rien n'était désespéré dans sa fortune tant que cet orage ne l'en aura pas précipité. Adossé à la balustrade, les bras croisés sur sa poitrine, les lèvres contractées, les muscles des joues palpitants, les yeux tantôt portés sur la montagne, tantôt abaissés vers la plaine, on voyait sa physionomie passer de l'impatience à la résignation, de la colère au mépris. Victime abattue, mais non encore immolée, il pouvait se relever et reprendre l'ascendant sur ses ennemis. Il regardait souvent du côté de l'entrée de la salle et semblait écouter au dehors la voix ou le pas du peuple à le secourir.

Le vieux Vadier, président du comité de sûreté générale, longtemps ami et maintenant le plus acharné des ennemis de Robespierre, qu'il coudoie en montant à la tribune, succède à Barrère. »Jusqu'au 22 prairial,« dit Vadier, »je n'avais pas ouvert les yeux sur ce personnage astucieux qui a su prendre tous les masques et qui, lorsqu'il n'a pu sauver ses créatures, les a envoyées lui-même à la guillotine. Personne n'ignore qu'il a défendu ouvertement Bazire, Chabot, Camille Desmoulins, Danton! Le tyran, c'est le nom que je lui donne, voulait diviser les deux comités. S'il s'adressait surtout à moi, c'est parce que j'ai fait contre la superstition un rapport qui lui a déplu. Savez-vous pourquoi? Il y avait sous les matelas de la Mère de Dieu, Cathérine Théos, une lettre adressée à Robespierre. On lui annonçait que sa mission était écrite dans les prophéties et qu'il rétablirait la religion sans prêtres et serait le pontife d'un culte nouveau!...«

*A ces mots, un rire* prolongé court avec affectation dans les

rangs de l'assemblée. Le ridicule dégrade plus le tyran que l'outrage. Vadier jouit malicieusement du sentiment qu'il excite. Robespierre lève les épaules. Vadier reprend: »A entendre cet homme, il est le défenseur unique de la liberté. Il en désespère, il va tout quitter, il est d'une modestie rare!... Il a pour éternel refrain: *Je suis opprimé, on m'interdit la parole*, et il n'y a que lui qui parle; car chacune de ses paroles est une volonté accomplie. Il dit: Un tel conspire contre moi, donc un tel conspire contre la république! Il attachait des espions aux pas de chaque député. Le mien me suivait jusqu'aux tables où je m'asseyais.«

Vadier laissait languir dans ces portraits et dans ces détails l'impatience des conspirateurs. Il balançait trop longtemps le coup sur la tête de Robespierre. La réflexion pouvait l'amortir. Tallien veut le précipiter. »Je demande à ramener la discussion à la véritable question,« dit-il.

»Je saurai bien l'y ramener moi-même,« s'écrie enfin Robespierre en s'avançant de quelques pas. Les cris, les trépignements, le tumulte concerté de la montagne couvrent de nouveau la voix du dictateur. Tallien s'élance, l'écarte du geste. — »Laissons,« dit-il, »ces particularités, quelque importantes qu'elles soient. Il n'est pas un de nous qui n'eût à dérouler contre lui un acte d'inquisition ou de tyrannie. Mais c'est sur le discours qu'il a prononcé hier aux Jacobins que j'appelle toute votre horreur! C'est là que le tyran se découvre, c'est par là que je veux le terrasser! Cet homme dont la vertu et le patriotisme étaient tant vantés, cet homme qu'on avait vu à l'époque du 10 août ne reparaître que trois jours après la révolution; cet homme qui devait être dans les comités le défenseur des opprimés, les a abandonnés depuis six semaines pour venir les calomnier pendant qu'ils sauvaient la patrie...

» — C'est cela, c'est cela!« s'écrie-t-on de toutes parts.

»Ah! si je voulais,« achève Tallien, »retracer tous les actes d'oppression qui ont eu lieu, je prouverais que c'est dans le temps où Robespierre a été chargé de la police générale qu'ils ont été commis!«

Robespierre s'élance indigné à côté de Tallien. »C'est faux!« s'écrie-t-il en étendant la main, »je...« Le tumulte coupe de nouveau sa phrase et désarme Robespierre même de son courage.

Plus irrité de l'injustice que déconcerté de la masse de ses ennemis, il descend précipitamment les marches de la tribune, gravit les degrés de la montagne, s'élance au milieu de ses anciens amis, les apostrophe, leur reproche leur défection, les supplie de lui faire accorder la parole. Tous ceux auxquels il s'adresse détournent la tête. — »Retire-toi de ces bancs d'où l'ombre de Danton et de Camille Desmoulins te repousse,« s'écrient les montagnards. »C'est donc Danton que vous voulez venger?« reprend Robespierre comme frappé d'étonnement et de remords. Les bancs qui se ferment sont la seule réponse de la montagne. Il redescend au centre, et s'adressant avec une contenance de suppliant aux débris de la Gironde: — »Eh bien!« leur dit-il, »c'est à vous, hommes purs, que je viens demander asile, et non à ces brigands,« en montrant du geste les Fouché, les Bourdon, les Legendre. En disant ces mots, il s'assoit à une place vide sur un banc de la plaine. »Misérable!« lui crient les Girondins, »c'était la place de Vergniaud!« A ce nom de Vergniaud, Robespierre se relève en sursaut et s'écarte avec effroi.

Proscrit de tous les partis, il se réfugie de nouveau à la tribune. Il s'adresse avec colère au président; il lui montre le poing. — »Président d'assassins!« lui crie-t-il d'une voix qui se brise pour la dernière fois, »veux-tu m'accorder la parole? — Tu l'auras à ton tour!« lui répond Thuriot, à qui Collot-d'Herbois venait de céder la présidence. »Non! non! non!« répondent à la fois les conjurés décidés à frapper sans entendre. Robespierre s'obstine à parler. Le bruit le submerge. On n'entend que d'aigres clapissements de voix qui déchirent l'air. On ne voit que des gestes tour à tour suppliants ou menaçants, dont on ne saisit pas les paroles. La voix de Robespierre s'enroue et s'éteint tout à fait. — »Le sang de Danton t'étouffe!« lui crie Garnier de l'Aube, ami et compatriote de Danton. Ce mot achève Robespierre. La voix inconnue d'un représentant obscur, nommé Louchet, laisse éclater enfin le cri flottant sur toutes les lèvres et que nul n'osait prononcer: »Je demande,« s'écrie Louchet, »le décret d'arrestation contre Robespierre!«

XVIII. — La grandeur de la résolution, le péril extérieur, le long respect paralysent un moment la convention. Il semble *qu'on va attenter dans* la personne de Robespierre à la majesté

et à la divinité du peuple. Le silence précède l'explosion. L'assemblée hésite. Les conjurés sentent le péril. Quelques mains sur les bancs de la montagne donnent le signal des applaudissements à la proposition de Louchet. Ces battements de mains se prolongent, ils grossissent, ils éclatent enfin en un long et unanime applaudissement.

En ce moment un jeune homme se lève malgré les efforts de ses collègues qui le retiennent par son habit. C'est Robespierre le jeune, innocent, estimé, pur des crimes et de la tyrannie reprochés à son sang. — »Je suis aussi coupable que mon frère,« dit ce jeune homme avec une contenance qui dédaigne la supplication et qui refuse l'indulgence, »j'ai partagé ses vertus, je veux partager son sort!« Quelques exclamations d'admiration et de pitié répondent à ce dévouement fraternel. La masse, indifférente ou impatiente, accepte le sacrifice sans l'honorer même de son attention.

Robespierre s'efforce de nouveau de parler non plus pour lui, mais pour son frère. — »J'accepte ma condamnation; j'ai mérité votre haine; mais, crime ou vertu, il n'est pas coupable, lui, de ce que vous frappez en moi!« Un bruit obstiné de trépignements et d'invectives sourdes lui répond. Il se tourne en vain tantôt vers le président, tantôt vers la montagne, tantôt vers la plaine, pour obtenir le droit de défendre son frère. On craint sa voix, on se défie d'une émotion, on redoute la nature.

— »Président,« s'écrie Duval, »sera-t-il dit qu'un homme soit le maître de la convention? — Il l'a été trop longtemps!« dit une voix. — »Ah! qu'un tyran est dur à abattre!« s'écrie enfin Fréron avec le geste d'un bras qui enfonce la hache dans le cœur de l'arbre. Ce mot et ce geste semblent déraciner Robespierre de la tribune et soulever la convention. »Aux voix! aux voix l'arrestation!« Ce vœu général fait violence à la feinte longanimité du président. L'arrestation est votée à l'unanimité. Tous les membres se lèvent et crient: *Vive la république!* — »La république?« s'écrie avec ironie Robespierre, »elle est perdue, car les brigands triomphent!« et il descend, les bras croisés, au pied de la tribune.

Lebas, assis à côté de Robespierre le jeune, se lève aussi et se sépare généreusement des proscripteurs de son ami. — »Je ne

veux pas,« dit-il, »partager l'opprobre de ce décret, je demande l'arrestation contre moi-même! « On accorde à Lebas la mort qu'il demande. On le confond dans le décret qui ordonne l'arrestation des deux Robespierre, de Couthon et de Saint-Just. Barrère, instrument impassible et mécanique de la convention, rédige à la hâte les décrets contre ses collègues de la veille.

Pendant que Barrère écrit: »Citoyens! « dit Fréron pour ne pas laisser endormir la colère de la convention, »c'est maintenant que la patrie et la liberté vont sortir de leurs ruines! On voulait former un triumvirat qui eût rappelé les proscriptions de Sylla! Ces triumvirs, Robespierre, Couthon et Saint-Just, voulaient se faire de nos cadavres autant de degrés pour monter au trône!... — Moi aspirer au trône! « répond avec une mélancolique ironie Couthon en soulevant le manteau qui couvrait ses genoux et en montrant du geste ses jambes impotentes.

Collot remonte au fauteuil du président: »Citoyens,« dit-il, »vous venez de sauver la patrie. La patrie, le sein déchiré, ne vous a pas parlé en vain. On disait qu'il fallait renouveler contre vous un 31 mai!...

»Tu en as menti! « lui crie Robespierre du pied de la tribune. A ce mot, que la convention feint de prendre pour un outrage, les cris de la montagne redoublent. On exige que les accusés soient placés à la barre. Les huissiers hésitent à y pousser Robespierre par un respect d'habitude qui les retient. Il résiste à leurs injonctions. Les gendarmes le saisissent par le bras et l'y entraînent avec ses coaccusés. Robespierre y marche comme un combattant encore animé de la chaleur de la lutte, Saint-Just comme un disciple fier de partager le sort de son maître, Couthon comme une victime déjà mutilée, les deux autres comme des innocents qui acceptent volontairement la peine du crime pour ne pas désavouer leurs doctrines et leurs amis. Là, muets et dégradés de leur rang de représentants, on les force à entendre, sous les regards des tribunes, les longues déclamations de Collot-d'Herbois et les félicitations que leur chute arrachait de la bouche de leurs adulateurs de la veille. A trois heures, la séance levée, les gendarmes conduisirent les accusés à travers la place du Carrousel à l'hôtel de Brienne, où *siégeait le comité* de sûreté générale. La foule des spectateurs et

des députés se précipitait sur leurs pas pour contempler ce grand jeu de la fortune. Les deux Robespierre, se tenant par le bras en signe d'une indivisible amitié même dans la mort, marchaient en avant. Saint-Just et Lebas les suivaient, calmes et tristes. Deux gendarmes portaient Couthon dans un fauteuil. Les sarcasmes, les éclats de rire et les malédictions les accompagnaient.

XIX. — Au même moment, un cortége de charrettes, contenant quarante-cinq condamnés, sortait de la cour du Palais et s'avançait par le faubourg Saint-Antoine vers l'échafaud. Quelques amis des condamnés et quelques généreux citoyens, apprenant que la convention venait de se déchirer, et croyant que la clémence allait sortir d'elle-même de la tyrannie détruite, s'étaient élancés à la poursuite des charrettes et les faisaient rétrograder aux cris de *Grâce!* répétés par le peuple. Hanriot, pour qui la continuation de la terreur était le signe de la puissance, arrive à cheval avec un groupe de ses satellites, disperse à coups de sabre les citoyens compatissants et fait achever le supplice.

La veille, soixante-deux têtes étaient tombées entre le premier discours de Robespierre et sa chute. De ce nombre étaient celle de Roucher, l'auteur du *poëme des Mois*, ces *Fastes* français, et celle du jeune poëte André Chénier, l'espoir alors, le deuil éternel depuis, de la poésie française. Ces deux poëtes étaient assis l'un à côté de l'autre sur la même banquette, les mains attachées derrière le dos. Ils s'entretenaient avec calme d'un autre monde, avec dédain de celui qu'ils quittaient; ils détournaient les yeux de ce troupeau d'esclaves et récitaient des vers immortels comme leur mémoire. Ils montrèrent la fermeté de Socrate. Seulement André Chénier, déjà sur l'échafaud, se frappant le front contre un poteau de la guillotine: »C'est dommage,« dit-il, »j'avais quelque chose là!« Seul et touchant reproche à la destinée, qui se plaint non de la vie, mais du génie tranché avant le temps. La France, comme Ophélia la folle de Shakespeare, arrachait de sa tête et jetait à ses pieds dans le sang les fleurons de sa propre couronne.

# LIVRE SOIXANTE ET UNIÈME.

**Refus aux prisons de recevoir les accusés. — Ils sont délivrés et ramenés en triomphe à la commune. — L'hôtel de ville foyer de l'insurrection. — Tocsin. — Rappel. — Hanriot à la porte du Carrousel. — Il est arrêté au nom de la convention. — Robespierre au dépôt de la municipalité. — Coffinhal l'entraîne à l'hôtel de ville. — Coffinhal délivre Hanriot. — La séance est reprise à la convention. — Bourdon de l'Oise à la tribune. — Merlin de Thionville. — Tumulte extérieur. — Hanriot veut faire enfoncer les portes. — Il est mis hors la loi. — Il se retire sur l'hôtel de ville. — Barras nommé par la convention commandant général. — Mouvement en sens contraire des agents de la convention et de la commune. — Le peuple indécis. — Barras enveloppe l'hôtel de ville. — Robespierre persiste dans son inaction. — Hanriot abandonné par ses troupes. — Cris de Vive la convention ! — Dulac enfonce les portes de l'hôtel de ville. — Lebas se tire au cœur un coup de pistolet. — Robespierre le jeune se précipite par la fenêtre. — Coffinhal jette Hanriot du deuxième étage dans la cour. — Léonard Bourdon envahit l'hôtel de ville. — Robespierre blessé d'une balle qui lui fracasse la mâchoire. — Cortége des vaincus. — Ils sont conduits à la convention. — Robespierre déposé dans la salle d'attente. — Les prisonniers transportés à la Conciergerie. — Saint-Just et le général Hoche sous le guichet. — Arrestation de la famille Duplay. — Fouquier-Tinville lit les decrets de hors la loi devant les prisonniers, et constate leur identité. — Les condamnés conduits à l'échafaud. — Imprécations et applaudissements des spectateurs. — La maison de Duplay. — Madame Duplay étranglée dans la prison. — Attitude de Robespierre. — Sa tête tombe. — Jugement sur Robespierre et sur la révolution.**

I. — L'heure était glissante et critique. Les deux comités de gouvernement étaient restés aux Tuileries pendant la suspension de séance de la convention. Cette suspension était un péril, car la convention n'avait en ce moment d'autre force qu'elle-même. Donner un moment à la réflexion, c'était donner un retour à la tyrannie. Le courage n'est qu'un accès dans les corps politiques. Aussi, les conjurés contre Robespierre, inquiets des caprices de majorité et des irrésolutions d'opinion d'une assemblée épuisée de force, avaient-ils préféré le danger d'agir seuls, au danger de consulter la convention à chaque mesure que réclamerait la nécessité.

*Après un court* interrogatoire au comité de sûreté générale,

Robespierre avait été envoyé au Luxembourg, son frère à Saint-Lazare, Saint-Just aux Écossais, Lebas à la Force, et Couthon à la Bourbe. De faibles escouades de gendarmerie conduisirent chacun des accusés à sa prison. Aucun d'eux n'y fut reçu.

On a prétendu que la terreur de ces grands noms avait frappé de respect les geôliers, et qu'aucun cachot n'avait osé s'ouvrir aux maîtres de la veille. Mais le cachot qui avait reçu Danton pouvait bien s'ouvrir à Robespierre. D'ailleurs, si le nom de Robespierre pouvait faire hésiter le geôlier du Luxembourg, les noms de Lebas, de Saint-Just et de Couthon n'avaient pas tous le même prestige. Comment ces geôliers de tant de prisons diverses situées aux extrémités opposées de Paris, qui jouaient leur vie contre une désobéissance aux ordres des comités, furent-ils tous frappés du même respect, à la même heure, sous la même forme et devant des accusés si différents? Le secret de ce mystère est peut-être dans la politique téméraire, mais astucieuse, des directeurs du mouvement. Ils pressentaient, assurent les hommes du temps, avec l'instinct de la haine et de la peur, que le tribunal révolutionnaire, dévoué à Robespierre, innocenterait les accusés; que changer le tribunal révolutionnaire était une mesure qui demanderait du temps; que le tribunal révolutionnaire recomposé, le procès même serait long et terrible; que le peuple, amoncelé pendant de longs jours autour du tribunal, ne se laisserait pas arracher le grand accusé; enfin que des motifs sérieux d'accusation manquaient complétement contre Robespierre; et que, s'il rentrait absous dans la convention, comme Marat, il y rentrerait non en acquitté, mais en accusateur. Ces motifs déterminèrent les thermidoriens. Il leur fallait deux choses: une action prompte, un délit apparent. Ils avaient poussé Robespierre jusqu'au bord du crime. Il fallait l'y précipiter aux yeux de la représentation nationale, et donner à l'immolation prompte et irrémissible du tyran de la convention le prétexte d'une insurrection du peuple tentée par lui.

Pendant que les comités envoyaient donc les accusés, ainsi dispersés, en plein jour et à travers des quartiers populeux, à leur *prison*, des émissaires confidentiels portaient aux geôliers de ces *différentes prisons* l'insinuation verbale et secrète de ne pas les *recevoir. Refoulés* des portes de leur prison, des attroupements

ne pouvaient manquer de se former autour d'eux et de les accompagner en triomphe. On aurait ainsi un crime à punir dans leur désobéissance apparente. On leur tendait la sédition comme un piége. Quelque dangereuse que fût la sédition du peuple, elle l'était moins aux yeux des ennemis de Robespierre que les fluctuations de la convention et le jugement du dictateur. Telle est la version des vieillards témoins ou acteurs de cette obscure journée. Elle est admissible malgré son invraisemblance. Mais il est tout aussi probable que des affidés du parti de Robespierre se soient évadés de la convention au moment où on prononçait l'arrestation et qu'ils aient couru intimer aux geôliers la recommandation menaçante de ne pas écrouer les accusés. Peut-être ces deux pensées ont-elles coïncidé. Quoi qu'il en soit, chacun d'eux, repoussé du seuil de la prison où il avait été dirigé, fut bientôt arraché à ses gendarmes, entouré par un groupe de jacobins, et conduit en triomphe à la commune. De leur côté, Payan et Coffinhal avaient lancé des attroupements à la suite des accusés pour les délivrer. La même pensée dans une intention contraire sortait peut-être au même moment de l'hôtel de ville et du comité de sûreté générale, ceux-là voulant donner un chef, ceux-ci un prétexte à l'insurrection.

II. — Cependant l'insurrection était loin d'être un jeu sans péril pour les ennemis de Robespierre. Elle était imminente et organisée depuis le matin dans une partie du peuple de Paris. Elle n'attendait qu'un signal. Son foyer était à l'hôtel de ville. Fleuriot, Payan, Dobsent, Coffinhal, Hanriot s'y tenaient en permanence depuis la veille. Les jacobins étaient également en permanence sous la présidence de Vivier. La commune avait reçu de minute en minute par ses émissaires les contre-coups de la convention. A la première nouvelle de l'ébranlement de Robespierre, elle avait nommé un comité d'exécution composé de douze membres. Chacun d'eux avait couru haranguer, insurger, armer les sections. La place de l'hôtel de ville se hérissait de baïonnettes. Les canonniers d'Hanriot avec leurs pièces et la gendarmerie nationale y prêtaient le serment de délivrer la convention de ses oppresseurs. Le tocsin sonnait dans quelques tours des extrémités de Paris. Le rappel battait dans les rues populeuses des quartiers Saint-Antoine et Saint-Marceau. La garde nationale, ac-

coutumée aux triomphes de la commune, se rendait de toutes parts à ses postes. Les quais, les ponts, les places qui entourent l'hôtel de ville jusqu'au Pont-Neuf, n'étaient qu'un camp.

Les environs des Tuileries, au contraire, étaient vides, déserts, silencieux comme un sol suspect. Les faubourgs affluaient en bandes menaçantes aux appels des aides de camp d'Hanriot et des émissaires de Coffinhal. Tout présageait la victoire aux vengeurs de Robespierre. Ils en avaient déjà l'insolence. Un messager de la convention, s'étant présenté à la commune pour lui signifier le décret d'arrestation d'Hanriot, et pour appeler Payan et Fleuriot à la barre, avait été honni, insulté, frappé sur les escaliers de l'hôtel de ville. Cet homme demandant un reçu du décret: »Va dire à ceux qui t'envoient,« répondit le maire Fleuriot, »qu'un jour comme aujourd'hui on ne donne pas de reçus, et dis à Robespierre qu'il n'ait pas peur, le peuple est derrière lui! — Va dire de plus aux scélérats qui outragent ce grand citoyen,« ajouta Hanriot avec un jurement de caserne, »que nous délibérons ici pour les exterminer!«

L'arrestation de Robespierre, annoncée quelques moments après par des complices évadés des tribunes, porta jusqu'à la frénésie l'exaltation de la commune. Hanriot tira son sabre du fourreau et jura de ramener enchaînés à la queue de son cheval les scélérats qui osaient toucher à l'idole du peuple. Debout, au milieu de ses aides de camp, autour d'une table chargée de bouteilles, dans l'avant-salle de l'hôtel de ville, Hanriot puisait les conseils dans l'ivresse et le courage dans les imprécations. Pendant cette orgie du commandant général, le maire harangua le conseil en termes qui coloraient, sans la démasquer tout à fait, l'insurrection. Payan rédigea une adresse dans laquelle il dénonçait au peuple les oppresseurs du plus vertueux des patriotes, Robespierre; de Saint-Just, l'apôtre de la vertu; et de Couthon, *qui n'a que le cœur et la tête de vivants*, disait Payan, *et dont la flamme du patriotisme a déjà consumé le corps!*

III. — Ces délibérations prises, Hanriot s'élance sur son cheval le pistolet au poing, galope vers le Luxembourg, ramène *un peloton* de gendarmerie à sa suite, parcourt la rue Saint-Honoré, *reconnait* Merlin de Thionville dans la foule, l'arrête, l'injurie *et le consigne* à un corps de garde. Parvenu à la grille du

Carrousel, Hanriot veut y pénétrer. Les grenadiers de la convention en petit nombre croisent la baïonnette contre le poitrail de son cheval. Un officier de la convention sort au bruit. Il crie aux gendarmes: »Arrêtez ce rebelle! Un décret vous l'ordonne.« Les gendarmes obéissent à la loi, arrêtent leur général, le précipitent de son cheval, le garrottent avec leurs ceinturons, et le jettent ivre-mort dans une des salles du comité de sûreté générale.

IV. — Pendant qu'Hanriot succombait ainsi aux portes de la convention, Saint-Just, Lebas, Couthon étaient ramenés en triomphe par leurs libérateurs vers la place de l'hôtel de ville. Le conseil municipal appelait à grands cris Robespierre. On savait par la rumeur publique que le concierge du Luxembourg avait refusé de le recevoir. On se demandait si les scélérats de la convention n'avaient pas assassiné le vertueux citoyen dans l'acte même de son obéissance à la loi. On ignorait les motifs de son absence. Fleuriot, Payan, Coffinhal rassurèrent bientôt le conseil et ajoutèrent à l'enthousiasme par l'attendrissement sur tant d'abnégation. Voici ce qui s'était passé:

Robespierre voulait mourir ou triompher pur, au moins en apparence, de toute complicité dans l'insurrection. Entouré à la porte du Luxembourg et supplié de se mettre à la tête du peuple pour punir la convention, il était obstinément resté entre les mains de ses gendarmes; il s'était fait conduire, toujours sous leur garde, au dépôt de la municipalité, hôtel occupé depuis par la préfecture de police. Là, toutes les instances des jacobins et tous les messages de Fleuriot et de Payan n'avaient pu le décider à violer l'ordre de son arrestation. Prisonnier par une loi de ses ennemis, il voulait, ou triompher, ou succomber vaincu par la loi. Il croyait à son acquittement par le tribunal révolutionnaire. Mais, dût-il être condamné, la mort d'un juste comme lui, disait-il, était moins funeste à la république que l'exemple d'une révolte contre la représentation nationale. Robespierre, confiné ainsi volontairement trois heures à la préfecture de police, ne céda qu'à une patriotique violence de Coffinhal, qui vint disperser ses gendarmes, l'enlever à sa prison et l'entraîner jusque dans la salle du conseil général à l'hôtel de ville. »S'il y a crime, le crime sera le mien; s'il y a gloire, à toi la gloire et le salut du *peuple!«* *lui dit* Coffinhal. »Les scrupules sont faits pour le

crime, jamais pour la vertu. En te sauvant, tu sauves la liberté et la patrie. Ose être criminel à ce prix! »

V. — Mais au moment même où Robespierre, porté plus qu'entraîné par Coffinhal, entrait dans la salle du conseil général, étouffé dans les embrassements de son frère, de Saint-Just, de Lebas et de Couthon, on vint annoncer l'arrestation d'Hanriot. Coffinhal, sans perdre un instant, redescend sur la place, harangue quelques pelotons de sectionnaires, les enlève, s'arme d'un fusil à baïonnette, et marche, à la tête de cette colonne, au comité de sûreté générale. Il s'élance, son arme à la main, dans les couloirs et dans les salles extérieures de l'aile des Tuileries où siégeait le comité. Il y trouve Hanriot endormi dans son vin. Il le délivre, le replace sur son cheval encore attaché à la grille du Carrousel et le ramène à ses canonniers. Hanriot, réveillé, encouragé, délivré, brûlant de venger sa honte, s'élance vers ses batteries et tourne ses pièces contre la convention.

VI. — Il était sept heures du soir. C'était l'heure où les députés dispersés rentraient en séance. La consternation pâlissait tous les visages. On se communiquait à voix basse les présages sinistres de toutes parts recueillis pendant ces heures d'inaction : le serment des jacobins de mourir ou de triompher avec Robespierre, l'évasion des prisonniers, le flot de la sédition s'amoncelant dans les faubourgs, le tocsin sonnant dans le lointain, les sections se ralliant à la commune, les canons braqués contre les Tuileries, le vide formé autour de la convention, la témérité des comités affrontant un peuple armé avec la force abstraite de la loi, l'approche de trois mille jeunes élèves de la nation, ces prétoriens de Robespierre, accourant du Champ-de-Mars à la voix de Labretèche et de Souberbielle pour ignaurer dans le sang le règne du nouveau Marius. Les timides exagéraient le péril, les indécis le grossissaient, les lâches paraissaient aux portes, sondaient le terrain et disparaissaient. Les membres des comités, expulsés du lieu ordinaire de leurs séances par l'invasion de Coffinhal, avertis de la présence d'Hanriot sur le Carrousel, délibéraient debout dans un cabinet attenant à la salle des séances publiques. Toute *la force légale* reposait en eux seuls. Le salut de la convention *était dans son* attitude. Un mot pouvait la perdre, un geste la *sauver.*

La convention, en cet instant, s'éleva à la hauteur de son péril et ne désespéra pas de la représentation nationale devant les canons braqués contre l'enceinte des lois.

Bourdon de l'Oise paraît à la tribune. Les entretiens particuliers cessent. Bourdon annonce que les jacobins viennent de recevoir une députation de la commune et de fraterniser avec les insurgés. Il engage la convention à fraterniser elle-même avec le peuple de Paris et à calmer, en se montrant, comme au 31 mai, l'effervescence des citoyens. Merlin raconte son arrestation par les satellites d'Hanriot et sa délivrance par les gendarmes. Legendre, qui retrouve dans le désespoir de la circonstance et dans l'absence de Robespierre l'énergie de ses premiers jours, raffermit les courages ébranlés. Il est interrompu par un tumulte extérieur.

C'est Hanriot qui vient d'ordonner à ses canonniers d'enfoncer les portes. Billaud-Varennes dénonce cet attentat. Des députés se précipitent hors de la salle. Collot d'Herbois s'élance à son poste, le fauteuil du président. Ce siége, placé en face de la porte, doit recevoir les premiers boulets. »Citoyens,« s'écrie Collot en se couvrant et en s'asseyant, »voici le moment de mourir à notre poste! — Nous y mourrons!« lui répond la convention tout entière en s'asseyant comme pour attendre le coup. Les citoyens des tribunes, électrisés par cette contenance, se lèvent, jurent de défendre la convention, sortent en foule et se répandent dans les jardins, dans les cours et dans les quartiers voisins en criant: »Aux armes!« La convention porte un décret de hors la loi contre Hanriot. Amar sort, escorté de ses collègues intrépides, et harangue les troupes: »Canonniers,« leur dit-il, »déshonorerez-vous votre patrie, après en avoir tant de fois bien mérité? Voyez cet homme; il est ivre! Quel autre qu'un ivrogne pourrait commander le feu contre la représentation et contre la patrie!«

VII. — Les canonniers, émus par ces paroles, intimidés par le décret, refusent d'obéir à leur chef. Hanriot, à demi abandonné, ramène avec peine ses canons sur la place de l'hôtel de ville. L'audacieux Barras est nommé à sa place commandant de la garde nationale et de toutes les forces de la convention. On lui adjoint Fréron, Léonard Bourdon, Legendre, Goupilleau de

Fontenay, Bourdon de l'Oise, tous hommes de main. On nomme douze commissaires pour aller fraterniser avec les sections, éclairer l'esprit public, rallier la garde nationale à la convention. Les colonnes des sectionnaires, en marche vers l'hôtel de ville, se débandent. Leurs tronçons se dispersent aux impulsions contraires des agents de la commune ou des commissaires de la convention. »Les uns poursuivent leur route vers la place de Grève; les autres viennent se ranger en bataille, sous l'épée de Barras, autour des Tuileries. Le peuple, tiraillé en sens opposé et déjà lassé de convulsions, entend tour à tour les proclamations de la commune et les décrets de hors la loi de la convention. Il ne sait où est la justice. Il flotte et s'arrête irrésolu.

VIII. — La nuit enveloppait déjà de ses ombres les attroupements qui s'éclaircissaient autour de l'hôtel de ville et qui se grossissaient autour des Tuileries. Barras et les députés militaires dont il s'était entouré parcouraient à cheval, à la lueur des torches, les quartiers du centre de Paris. Ils appelaient à haute voix les citoyens au secours de la représentation contre une horde de factieux. Une armée ou plutôt une poignée d'hommes dévoués, composée de citoyens de toutes les sections, de gendarmes et de quelques canonniers transfuges d'Hanriot, se formait ainsi, au nombre de dix-huit cents hommes, autour de la convention. Barras, en attendant le jour, pouvait grossir ce noyau; mais Barras connaissait le prix du temps et la puissance de l'audace. Il improvise avec sang-froid un plan de campagne et l'exécute avec promptitude. Il fait envelopper en silence l'hôtel de ville par quelques détachements qui se glissent à travers les rues détournées, et qui coupent ainsi les renforts et la retraite aux insurgés. Barras lui-même, ses canons en avant-garde, marche lentement par les quais sur l'hôtel de ville. Léonard Bourdon, suivant, avec une autre colonne, les rues étroites parallèles au quai, s'avance du même pas pour déboucher d'un autre côté sur l'autre extrémité de la place de Grève. A mesure que Barras et Bourdon avançaient vers le foyer de l'insurrection, le bourdonnement du peuple autour de l'hôtel de ville semblait s'amoindrir. Le tumulte s'assoupissait à leur approche. La nuit combattait pour eux. Barras, rassuré par la solitude des quais, fait faire halte à ses têtes de colonne. Il revient au galop à la

convention. Il entre dans la salle. Il monte à la tribune. Sa contenance martiale, ses armes, ses paroles ramènent la confiance dans les esprits. La convention rassurée, Barras remonte à cheval aux cris de Vive la république! Vive le sauveur de la convention! Fréron et ses aides de camp lui succèdent à la tribune. Ils rendent compte de l'état de Paris du côté du Champ-de-Mars. »Nous avons coupé la marche aux élèves de la patrie, que le traître Lebas était chargé d'insurger pour Robespierre,« s'écrie Fréron. »Nous avons envoyé des canonniers patriotes se répandre dans les rangs de leurs camarades égarés sur la place de l'hôtel de ville et les ramener au devoir. Nous allons marcher maintenant et sommer les révoltés. S'ils refusent de nous livrer les traîtres, nous les ensevelirons sous les ruines de cet édifice!«

Tallien monte au fauteuil du président: »Partez!« dit-il d'une voix énergique à Fréron et à ses collègues, »partez! et que le soleil ne se lève pas avant que la tête des conspirateurs ne soit tombée!«

IX. — Cependant Robespierre persistait, à la commune, dans l'impassibilité qu'il s'était imposée. Il avait l'air de l'otage plutôt que du chef de l'insurrection. Coffinhal, Fleuriot, Payan soutenaient seuls l'énergie du conseil et le dévouement du peuple. Aucun d'eux n'avait une popularité suffisante pour donner son nom à un si grand mouvement. Robespierre leur refusait le sien. Ils étaient contraints de lui faire violence pour le sauver et se sauver avec lui. »Oh! si j'étais Robespierre!« lui dit Coffinhal. En sortant de la préfecture de police pour se rendre à l'hôtel de ville. Robespierre n'avait cessé de répéter à la députation qui l'entraînait: »Vous me perdez! vous vous perdez vous-mêmes! vous perdez la république!« Depuis qu'il était au conseil de la commune, il affectait de rester indifférent aux mouvements qui s'agitaient autour de lui. Saint-Just et Couthon le suppliaient de céder à la voix de ce peuple qui lui décernait par ses cris la dictature, et d'exercer la toute-puissance une nuit pour abdiquer le lendemain entre les mains de la convention épurée. »Le peuple,« lui répétait Couthon, »n'attend qu'un mot de toi pour écraser ses tyrans et tes ennemis! Adresse-lui du moins une proclamation qui lui indique ce *qu'il a à faire.* — *Et* au nom de qui?« demanda Robespierre. —

»Au nom de la convention opprimée,« répondit Saint-Just. — »Souviens-toi du mot de Sertorius,« ajouta Couthon:

»Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis!

»Non, non,« répliqua Robespierre, »je ne veux pas donner l'exemple de la représentation nationale asservie par un citoyen. Nous ne sommes rien que par le peuple, nous ne devons pas substituer nos volontés à ses droits. — Alors,« s'écria Couthon, »nous n'avons qu'à mourir! — Tu l'as dit,« reprit flegmatiquement Robespierre, qui paraissait résolu à s'immoler en victime plutôt que de triompher en factieux; et il s'accouda silencieux sur la table du conseil. »Eh bien! c'est toi qui nous tues,« lui dit Saint-Just. Robespierre avait sous les yeux une feuille de papier au timbre de la commune de Paris. Cette feuille contenait un appel à l'insurrection brièvement rédigé par un des membres du conseil. Robespierre, obsédé par ses collègues, avait signé la moitié de son nom au bas de la page, puis, arrêté par ses scrupules et par son indécision, et laissant sa signature inachevée, il avait repoussé le papier et jeté la plume. Cette attitude, qui perdait les amis de Robespierre, ne le dégradait cependant pas à leurs yeux.

Couthon se reprochait de ne pas s'élever de lui-même à cette impassibilité de patriotisme. Lebas, homme d'action, se sentait enchaîné par l'admiration. Robespierre le jeune ne cherchait son devoir que dans les yeux de son frère. Saint-Just, rentré dans un silence respectueux, n'osait plus combattre une pensée qu'il croyait supérieure à la sienne, sinon en génie, du moins en vertu. Il attendait que l'oracle se prononçât par la voix du peuple, prêt également à suivre son maître à la dictature ou à la mort.

Payan seul essayait d'entretenir dans les quatre-vingt-douze membres de la commune, dans le peuple des tribunes et dans les masses qui encombraient l'hôtel de ville, la constance et l'ardeur de l'insurrection. Il crut enflammer les complices de la commune par l'indignation, et leur enlever tout autre asile que la victoire, en leur lisant les mises hors la loi que la convention venait de porter. Il ajouta artificieusement à cette liste de mises hors la loi les spectateurs des tribunes, espérant ainsi confondre le peuple et la commune dans la même solidarité. Cette astuce

de Payan, qui pouvait tout sauver, perdit tout. A peine eut-il lu le faux décret, que la foule qui remplissait les tribunes s'évada comme si elle eût vu briller le glaive de la convention dans son décret. Les tribunes entraînèrent dans leur fuite les masses de sectionnaires lassées d'un mouvement qui tournait depuis sept heures sur lui-même. La nuit était à demi consommée dans ces oscillations. Deux heures sonnèrent à l'hôtel de ville.

X. — Au même instant la troupe de Léonard Bourdon, qui s'était glissée en silence par les rues latérales au quai, faisait halte, avant de déboucher sur la place de Grève, au cri de *Vive la convention!* En vain Hanriot, le sabre à la main et galopant comme un insensé au milieu de la foule qu'il écrase, répond à ce cri par le cri de *Vive la commune!* Le mépris universel pour ce chef, le désordre de ses mouvements, l'égarement de ses gestes, ses traits avinés, les rues cernées, l'approche des colonnes sèment le découragement dans les rangs des sectionnaires. Les canonniers couvrent de huées leur stupide général, tournent la gueule de leurs canons contre l'hôtel de ville, font retentir les places et les quais d'un immense cri de *Vive la convention!* puis se dispersent.

La colonne de Barras s'arrête à ce cri pour laisser la foule évacuer la place. En quelques minutes, tout s'écoule ou se rallie aux bataillons de la convention.

Un profond silence règne aux portes de la commune. Léonard Bourdon craint un piége dans cette immobilité. Il croit que les insurgés, fortifiés dans les salles, vont foudroyer sa colonne et s'ensevelir sous les débris de l'hôtel de ville. Une terreur mutuelle laisse longtemps la place de Grève vide, les assiégeants et les assiégés à distance. Enfin Dulac, agent résolu du comité de sûreté générale, à la tête de vingt-cinq sapeurs et de quelques grenadiers, traverse la place, enfonce les portes à coups de hache, et monte, la baïonnette en avant, le grand escalier.

XI. — Au retentissement des pas qui s'approchent, Lebas, armé de deux pistolets, en présente un à Robespierre en le conjurant de se donner la mort. Robespierre, Saint-Just, Couthon refusent de se frapper eux-mêmes, préférant mourir de la main de leurs ennemis. Assis impassibles autour d'une table dans la salle de l'*Égalité*, ils écoutent le bruit qui monte, regardent la porte et attendent leur sort.

Au premier coup de crosse de fusil sur les marches, Lebas se tire un coup de pistolet dans le cœur et tombe mort entre les bras du jeune Robespierre. Celui-ci, quoique certain de son innocence et de son acquittement, ne veut survivre ni à son frère ni à son ami. Il ouvre une fenêtre, se précipite dans la cour et se casse une jambe. Coffinhal, remplissant de ses pas et de ses imprécations les salles et les couloirs, rencontre Hanriot hébété de peur et de vin. Il lui reproche sa crapule et sa lâcheté, et, le saisissant dans ses bras, il le porte vers une fenêtre ouverte et le jette du deuxième étage sur un tas d'immondices. »Va, misérable ivrogne,« lui dit-il en le lançant dans le vide, »tu n'es pas digne de l'échafaud!« . . . .

Cependant Dulac, rassuré sur l'intérieur de la maison commune, avait envoyé un de ses grenadiers avertir la colonne de Bourdon du libre accès de l'hôtel de ville.

Léonard Bourdon range sa troupe en bataille devant le perron. Il monte lui-même accompagné de cinq gendarmes et d'un détachement. Il se précipite avec Dulac et ce peloton vers la salle de l'Égalité. La porte cède aux coups de crosse des fusils des grenadiers. »Mort au tyran! — Lequel est le tyran?« crient les soldats. Léonard Bourdon n'ose affronter les regards de son ennemi désarmé. Un peu en arrière du peloton, couvert par le corps d'un gendarme nommé Méda, il saisit de la main droite le bras du gendarme armé d'un pistolet; et indiquant de la main gauche celui qu'il fallait viser, il dirige le canon de l'arme sur Robespierre et dit au gendarme: »C'est lui!« Le coup part; Robespierre tombe la tête en avant sur la table, tachant de son sang la proclamation qu'il n'a pas achevé de signer. La balle avait percé la lèvre inférieure et fracassé les dents. Couthon, en voulant se lever, chancelle sur ses jambes mortes et roule sous la table. Saint-Just reste assis et immobile. Il regarde tantôt avec tristesse Robespierre, tantôt avec fierté ses ennemis.

XII. — Au bruit des coups de feu et des cris de *Vive la convention!* les colonnes de Barras débouchent sur la place, escaladent l'hôtel de ville, en ferment les issues, s'emparent de Fleuriot, de Payan, de Duplay, des quatre-vingts membres de la commune, les garrottent, les forment en colonnes de prisonniers dans la salle, et se préparent à les conduire en triomphe à la

convention. Coffinhal seul s'échappe à la faveur de la confusion générale; il enfonce la porte barricadée d'une salle basse, sort de l'hôtel de ville, et se réfugie sur le fleuve dans un bateau de blanchisseuses, d'où la faim le fit sortir et découvrir le lendemain.

Barras, suivi de la longue file de ses prisonniers, reprend avec ses colonnes la route de la convention. Les premières lueurs du jour commençaient à poindre. Robespierre, porté par quatre gendarmes sur un brancard, le visage entouré d'un mouchoir sanglant, ouvrait le cortége. Les porteurs de Couthon l'avaient laissé tomber et rouler par mépris au coin de la place de Grève; ils le ramassèrent. Ses habits souillés et déchirés laissaient à nu une partie du buste. Robespierre le jeune, évanoui, était porté à bras par deux hommes du peuple. Le cadavre de Lebas était couvert d'un tapis de table taché de sang. Saint-Just, les mains liées par devant, la tête nue, les yeux baissés, le visage recueilli dans la résignation et non dans la honte, suivait à pied.

A cinq heures, la tête de colonne entra aux Tuileries. La convention attendait le dénoûment sans le craindre. Un frémissement tumultueux annonce l'approche de Barras et de Freron. Charlier préside: »Le lâche Robespierre est là,« dit-il en montrant du geste la porte. »Voulez-vous qu'il entre? — Non! non!« répondent les représentants, les uns par horreur, les autres par pitié. »Étaler dans la convention le corps d'un homme couvert de tous les crimes,« s'écrie Thuriot, »ce serait enlever à cette belle journée tout l'éclat qui lui convient. Le cadavre d'un tyran ne peut apporter que la contagion. La place qui est marquée pour Robespierre et pour ses complices est la place de la Révolution.«

Léonard Bourdon, ivre de triomphe, raconte son expédition, et présente à la convention le gendarme qui a tiré sur Robespierre. Legendre rentre armé de deux pistolets. Il annonce qu'il vient de disperser les jacobins et de fermer lui-même les portes de leur salle. Il en jette les clefs sur la tribune.

XIII. — Robespierre, déposé dans la salle d'attente, était étendu sur une table. Une chaise renversée soutenait sa tête. Une foule immense entrait, sortait, se renouvelait pour regarder du haut des banquettes le maître de la république abattu. Quelques dépu-

tés parmi ses adulateurs de la veille venaient s'assurer que le tyran ne se relèverait plus. On n'épargnait à l'agonie du blessé ni les regards, ni les invectives, ni les mépris. Les huissiers de la convention le montraient du doigt aux spectateurs comme une bête féroce dans une ménagerie. Il feignait la mort pour échapper aux insultes et aux invectives dont il était l'objet. Un employé du comité de salut public, qui se réjouissait de la chute de la tyrannie, mais qui plaignait l'homme, s'approcha de Robespierre, dénoua sa jarretière, abaissa ses bas sur ses talons, et, posant la main sur sa jambe nue, sentit les pulsations de l'artère qui révélaient la plénitude de la vie. »Il faut le fouiller,« dit la foule. On trouva dans la poche de son habit deux pistolets dans leur fourreau. Les armes de France étaient incrustées sur ce fourreau. »Voyez le scélérat! « s'écrie la foule, »la preuve qu'il aspirait au trône, c'est qu'il portait sur lui les symboles proscrits de la royauté!« Ces pistolets, enfermés dans leur étui et chargés, attestent assez que Robespierre ne s'était pas tiré lui-même le coup de feu.

En ce moment Legendre passa dans la salle, s'approcha du corps de son ennemi, et l'apostrophant d'une voix théâtrale: »Eh bien! tyran!« lui dit-il avec un geste de défi, »toi pour qui la république n'était pas assez grande hier, tu n'occupes pas aujourd'hui deux pieds de large sur cette petite table?« Robespierre dut entendre avec horreur et avec mépris cette voix qu'un seul de ses regards avait si souvent étouffée à la convention, et dont les adulations l'avaient dégoûté après la mort de Danton. Quoique immobile, il voyait et il entendait tout. Le sang qui coulait de sa blessure se formait en caillots dans sa bouche. Il se ranima, il étancha ce sang avec le fourreau de peau d'un des pistolets. Son regard éteint, mais observateur, se promenait sur la foule comme pour y chercher de la compassion et de la justice. Il n'y découvrait que de l'aversion, et il refermait les yeux. La chaleur de la salle était étouffante. Une fièvre ardente colorait les joues de Robespierre; la sueur inondait son front. Nul ne l'assistait de la main. On avait placé à côté de lui, sur la table, une coupe de vinaigre et une éponge. De temps en temps il imbibait l'éponge et en humectait ses lèvres.

Après cette longue exposition à la porte de la salle, d'où le vaincu entendait les explosions de la tribune contre lui, on le

transporté au comité de sûreté générale. Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vadier, les plus implacables de ses ennemis, l'y attendaient. Ils l'interrogèrent pour la forme. Ses regards seuls leur répondirent. Ils abrégèrent son supplice et leur joie. Transporté à l'Hôtel-Dieu, des chirurgiens sondèrent et pansèrent sa plaie. Robespierre trouva dans la salle des blessés Couthon, apporté là comme infirme; Hanriot, les membres mutilés par sa chute; son frère enfin, dont on avait réduit la fracture. Après le pansement, les blessés furent tous transférés et réunis dans le même cachot à la Conciergerie. Saint-Just les y attendait à côté du cadavre de Lebas.

En entrant à la Conciergerie, Saint-Just s'était rencontré sous la porte basse du guichet avec le général Hoche, qu'il y avait fait enfermer lui-même quelques semaines avant. Hoche, au lieu d'insulter à la chute de son ennemi, se rangea de côté les yeux baissés pour laisser passer le jeune proconsul. Les héros respectent le malheur jusque dans ceux qui les ont proscrits.

Le maire Fleuriot-Lescot, Payan, Dumas, Vivier, président des jacobins; la vieille Lavalette, Duplay, sa femme et ses filles, hôtes de Robespierre, d'abord conduits au Luxembourg, avaient été ramenés aussi à la Conciergerie.

A trois heures, on les conduisit ou on les porta au tribunal révolutionnaire. La convention était désormais si sûre de l'obéissance qu'elle n'avait pas changé l'instrument. Les juges et les jurés étaient les mêmes qui s'apprêtaient la veille à envoyer à la mort les ennemis de ceux qu'ils immolaient aujourd'hui. Fouquier-Tinville lut avec le même accent de rigoureuse conviction les décrets de hors la loi et se borna à faire constater l'identité. Fouquier n'osa lever les yeux sur Dumas, son collègue au tribunal révolutionnaire, ni sur Robespierre, son patron.

A cinq heures, les charrettes attendaient les condamnés au pied du grand escalier. Robespierre, son frère, Couthon. Hanriot, Lebas étaient ou des débris humains ou des cadavres. On les attacha par les jambes, par le tronc et par les bras, au bois de la première charrette. Les cahots du pavé leur arrachaient des cris de douleur et des gémissements. On les dirigea par les rues les plus longues et les plus populeuses de Paris. Les portes, les *fenêtres, les balcons*, les toits étaient encombrés de spectateurs,

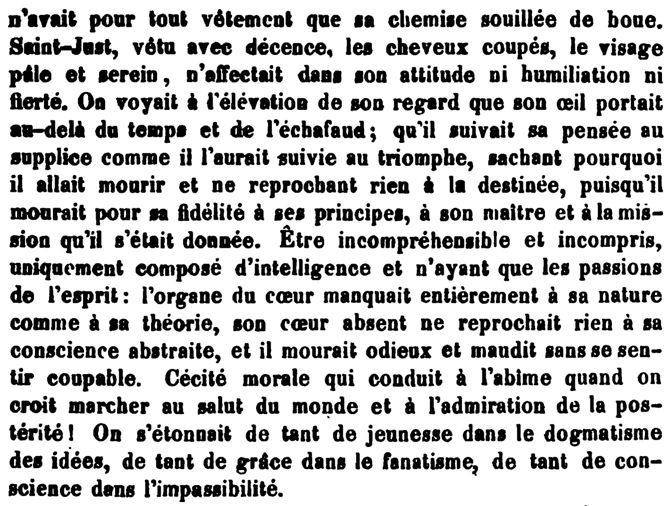
et surtout de femmes en habits de fête. Elles battaient des mains au supplice, croyant expier la terreur en exécrant l'homme qui lui avait donné son nom. »A la mort! à la guillotine!« criaient autour des roues les fils, les parents, les amis des victimes. Le peuple, rare et morne, regardait sans donner aucun signe ni de regret ni de satisfaction. Des jeunes gens privés d'un père, des femmes privées d'un époux fendirent seuls de distance en distance la haie des gendarmes, s'attachèrent aux essieux et couvrirent d'imprécations Robespierre. Ils semblaient craindre que la mort ne leur dérobât le cri et la satisfaction de leur vengeance. La tête de Robespierre était entourée d'un linge taché de sang qui soutenait son menton et se nouait sur ses cheveux. On n'apercevait qu'une de ses joues, le front et les yeux. Les gendarmes de l'escorte le montraient au peuple avec la pointe de leurs sabres. Il détournait la tête et levait les épaules, comme s'il eût eu pitié de l'erreur qui lui imputait à lui seul tant de forfaits rejaillissant sur son nom. Son intelligence tout entière respirait dans ses yeux. Son attitude indiquait la résignation, non la crainte. Le mystère qui avait couvert sa vie couvrait ses pensées. Il mourait sans dire son dernier mot.

XIV. — Devant la maison de l'artisan qu'il avait habitée, et dont le père, la mère et les enfants étaient déjà dans les fers, une bande de femmes arrêta le cortége et dansa en rond autour de la charrette.

Un enfant tenant à la main un seau de boucher rempli de sang de bœuf et y trempant un balai, en lança les gouttes contre les murs de la maison. Robespierre ferma les yeux pendant cette halte pour ne pas voir le toit insulté de ses amis, où il avait porté le malheur. Ce fut son seul geste de sensibilité pendant ces trente-six heures de supplice.

Le soir du même jour, ces furies de la vengeance envahirent la prison où avait été jetée la femme de Duplay, l'étranglèrent et la pendirent à la tringle de ses rideaux.

On se remit en marche vers l'échafaud. Couthon était rêveur; Robespierre le jeune attendri. Les secousses, qui renouvelaient la fracture de sa jambe, lui arrachaient des cris involontaires. Hanriot avait le visage barbouillé de sang comme un ivrogne ramassé dans le ruisseau. On lui avait arraché son uniforme. Il



n'avait pour tout vêtement que sa chemise souillée de boue. Saint-Just, vêtu avec décence, les cheveux coupés, le visage pâle et serein, n'affectait dans son attitude ni humiliation ni fierté. On voyait à l'élévation de son regard que son œil portait au-delà du temps et de l'échafaud; qu'il suivait sa pensée au supplice comme il l'aurait suivie au triomphe, sachant pourquoi il allait mourir et ne reprochant rien à la destinée, puisqu'il mourait pour sa fidélité à ses principes, à son maître et à la mission qu'il s'était donnée. Être incompréhensible et incompris, uniquement composé d'intelligence et n'ayant que les passions de l'esprit : l'organe du cœur manquait entièrement à sa nature comme à sa théorie, son cœur absent ne reprochait rien à sa conscience abstraite, et il mourait odieux et maudit sans se sentir coupable. Cécité morale qui conduit à l'abîme quand on croit marcher au salut du monde et à l'admiration de la postérité! On s'étonnait de tant de jeunesse dans le dogmatisme des idées, de tant de grâce dans le fanatisme, de tant de conscience dans l'impassibilité.

Arrivés au pied de la statue de la Liberté, les exécuteurs portèrent les blessés sur la plate-forme de la guillotine. Aucun d'eux n'adressa ni parole, ni reproche au peuple. Ils lisaient leur jugement dans la contenance étonnée de la foule. Robespierre monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud. Avant de détacher le couteau, les exécuteurs lui arrachèrent le bandage qui enveloppait sa joue, pour que le linge n'ébréchât pas le tranchant de la hache. Il jeta un rugissement de douleur physique qui fut entendu jusqu'aux extrémités de la place de la Révolution. La place fit silence. Un coup sourd de la hache retentit. La tête de Robespierre tomba. Une longue respiration de la foule, suivie d'un applaudissement immense, succéda au coup de couteau.

Saint-Just parut alors debout au sommet de l'échafaud : grand, mince, la tête inclinée, les bras liés, les pieds dans le sang de son maître, dessinant sa stature haute et grêle sur le ciel éclairé du dernier crépuscule du soir. Il mourut sans ouvrir les lèvres, emportant son acceptation ou sa protestation intérieure dans la mort. Il avait vingt-six ans et deux jours.

*On jeta pêle-mêle* ces vingt-deux troncs dans le tombereau *avec le cadavre de Lebas.*

XV. — Quelques semaines après, une jeune femme, vêtue en blanchisseuse et portant un enfant de six mois sur les bras, se présenta dans la maison garnie qu'avait habitée Saint-Just et demanda à parler en secret à la fille du maître d'hôtel. L'étrangère était la veuve de Lebas, fille de Duplay. Après le suicide de son mari, le supplice de son père, le meurtre de sa mère et l'emprisonnement de ses sœurs, madame Lebas avait changé son nom, elle s'était vêtue en femme du peuple, elle gagnait sa vie et celle de son enfant en lavant le linge dans les bateaux qui servent de lavoirs sur le fleuve. Quelques républicains persécutés connaissaient seuls son travestissement et admiraient son courage. Il ne lui restait ni héritage, ni trace, ni portrait de son mari. Elle adorait en silence son souvenir.

La jeune fugitive avait appris que l'hôtesse de Saint-Just, peintre de profession, possédait un portrait du disciple de Robespierre peint par elle peu de temps avant le supplice. Elle brûlait du désir de posséder cette peinture, qui lui rappellerait au moins son mari dans la figure du jeune républicain, le collègue et l'ami le plus cher de Lebas. La jeune artiste, réduite elle-même à l'indigence par l'emprisonnement de son propre père poursuivi comme hôte de Saint-Just, demandait six louis de son travail. Madame Lebas ne possédait pas cette somme. Elle n'avait sauvé du séquestre qu'une malle de hardes, de linge et d'habits de noce, sa seule fortune. Elle offrit ce coffre et tout ce qu'il contenait pour prix du portrait. L'échange fut accepté. La pauvre veuve apporta la nuit ses hardes et remporta son trésor. C'est ainsi qu'a été conservée par l'amour conjugal à la postérité la seule image de ce jeune révolutionnaire, beau, fantastique, nuageux comme une théorie, pensif comme un système, triste comme un pressentiment. C'est moins le portrait d'un homme que celui d'une idée. Il ressemble à un rêve de la république de Dracon.

XVI. — Telle fut la fin de Robespierre et de son parti, surpris et immolé dans la manœuvre qu'il méditait pour ramener la terreur à la loi, la révolution à l'ordre et la république à *l'unité*. *Renversé* par des hommes, les uns meilleurs, les autres *pires que lui*, *il* eut le malheur suprême de mourir le même jour *que finit la* terreur, et d'accumuler ainsi sur son nom jusqu'au





sang des supplices qu'il voulait tarir et jusqu'aux malédictions des victimes qu'il voulait sauver. Sa mort fut la date et non la cause de la détente de la terreur. Les supplices allaient cesser par son triomphe comme ils cessèrent par son supplice. La justice divine déshonorait ainsi son repentir et portait malheur à ses bonnes intentions. Elle faisait de sa tombe un gouffre fermé. Elle faisait de sa mémoire une énigme dont l'histoire frémit de prononcer le mot, craignant également de faire injustice si elle dit crime ou de faire horreur si elle dit vertu! Pour être juste et pour être instructif, il faut associer hardiment ces deux mots qui répugnent d'être unis ensemble, et en composer un mot complexe. Ou plutôt il faut renoncer à qualifier ce qu'il faut désespérer de définir. Cet homme fut et restera sans définition.

Il y a un dessein dans sa vie, et ce dessein est grand: c'est le règne de la raison par la démocratie. Il y a un mobile, et ce mobile est divin: c'est la soif de la vérité et de la justice dans les lois. Il y a une action, et cette action est méritoire: c'est le combat à mort contre le vice, le mensonge et le despotisme. Il y a un dévouement, et ce dévouement est constant, absolu comme une immolation antique: c'est le sacrifice de soi-même, de sa jeunesse, de son repos, de son bonheur, de son ambition, de sa vie, de sa mémoire à son œuvre. Enfin, il y a un moyen, et ce moyen est tour à tour légitime ou exécrable: c'est la popularité. Il caresse le peuple par ses parties ignobles. Il exagère le soupçon. Il suscite l'envie. Il agace la colère. Il envenime la vengeance. Il ouvre les veines du corps social pour guérir le mal, mais il en laisse couler la vie, pure ou impure, avec indifférence, sans se jeter entre les victimes et les bourreaux. Il ne veut pas le mal, et il l'accepte. Il livre à ce qu'il croit le besoin de sa situation les têtes du roi, de la reine, de leur innocente sœur. Il cède à la prétendue nécessité la tête de Vergniaud; à la peur, à la domination, la tête de Danton. Il permet que son nom serve pendant dix-huit mois d'enseigne à l'échafaud et de justification à la mort. Il espère racheter plus tard ce qui ne se rachète jamais: le crime présent par la sainteté des institutions futures. Il s'enivre d'une perspective de félicité publique pendant que la France palpite sur l'échafaud. Il a le vertige de l'humanité. Il veut extirper avec le fer toutes les racines malfai-

santes du sol social. Il se croit les droits de la Providence parce qu'il en a le sentiment et le plan dans son imagination. Il se met à la place de Dieu. Il veut être le génie exterminateur et créateur de la révolution. Il oublie que si chaque homme se divinisait ainsi lui-même, il ne resterait à la fin qu'un seul homme sur le globe, et que ce dernier des hommes serait l'assassin de tous les autres! Il tache de sang les plus pures doctrines de la philosophie. Il inspire à l'avenir l'effroi du règne du peuple, la répugnance à l'institution de la république, le doute sur la liberté. Il tombe enfin dans sa première lutte contre la terreur, parce qu'il n'a pas conquis, en lui résistant dès le commencement, le droit et la force de la dompter. Ses principes sont stériles et condamnés comme ses proscriptions, et il meurt en s'écriant avec le découragement de Brutus: »La république périt avec moi!« Il était en effet, en ce moment, l'âme de la république. Elle s'évanouit dans son dernier soupir. Si Robespierre s'était conservé pur et sans concession aux égarements des démagogues jusqu'à cette crise de lassitude et de remords, la république aurait survécu, rajeuni et triomphé en lui. Elle cherchait un régulateur, il ne lui présentait qu'un complice. Il lui préparait un Cromwell.

Le suprême malheur de Robespierre en périssant ne fut pas tant de périr et d'entraîner la république avec lui, que de ne pas léguer à la démocratie, dans la mémoire de l'homme qui avait voulu la personnifier avec le plus de foi, une de ces figures pures, éclatantes, immortelles, qui vengent une cause de l'abandon du sort et qui protestent contre la ruine par l'admiration sans répugnance et sans réserve qu'elles inspirent à la postérité. Il fallait à la république un *Caton d'Utique* dans le martyrologe de ses fondateurs: Robespierre ne lui laissait qu'un *Marius* moins l'épée. La démocratie avait besoin d'une gloire qui rayonnât à jamais d'un nom d'homme sur son berceau: Robespierre ne lui rappelait qu'une grande constance, une grande incorruptibilité et un grand remords. Ce fut la punition de l'homme, la punition du peuple, celle du temps et celle aussi de l'avenir. Une cause n'est souvent qu'un nom d'homme. La cause de la démocratie ne devait pas être condamnée à voiler ou à justifier le sien. Le type de la démocratie doit être magnanime, généreux, clément et incontestable comme la vérité.

XVII. — Avec Robespierre et Saint-Just finit la grande période de la république. La seconde race des révolutionnaires commence. La république tombe de la tragédie dans l'intrigue, du spiritualisme dans l'ambition, du fanatisme dans la cupidité. Au moment où tout se rapetisse, arrêtons-nous pour contempler ce qui fut si grand.

La révolution n'avait duré que cinq ans. Ces cinq années sont cinq siècles pour la France. Jamais peut-être sur cette terre, à aucune époque, depuis l'incarnation de l'idée chrétienne, un pays ne produisit, en un si court espace de temps, une pareille éruption d'idées, d'hommes, de natures, de caractères, de génies, de talents, de catastrophes, de crimes et de vertus, que pendant cette élaboration convulsive de l'avenir social et politique qu'on appelle du nom de la France. Ni le siècle de César et d'Octave à Rome. Ni le siècle de Charlemagne dans les Gaules et dans la Germanie. Ni le siècle de Périclès à Athènes. Ni le siècle de Léon X en Italie. Ni le siècle de Louis XIV en France. Ni le siècle de Cromwell en Angleterre. On dirait que la terre, en travail pour enfanter l'ordre progressif des sociétés, fait un effort de fécondité comparable à l'œuvre énergique de régénération que la Providence veut accomplir. Les hommes naissent comme des personnifications instantanées des choses qui doivent se penser, se dire, ou se faire. Voltaire, le bon-sens; Jean-Jacques Rousseau, l'idéal; Condorcet, le calcul; Mirabeau, la foudre; Vergniaud, l'élan; Danton, l'audace; Marat, la fureur; madame Roland, l'enthousiasme; Charlotte Corday, la vengeance; Robespierre, l'utopie; Saint-Just, le fanatisme de la révolution. Et derrière eux des hommes secondaires de chacun de ces groupes forment un faisceau que la révolution détache après l'avoir réuni, et dont elle brise une à une toutes les tiges comme des outils ébréchés. La lumière brille à tous les points de l'horizon à la fois. Les ténèbres se replient. Les préjugés reculent. Les consciences s'affranchissent. Les tyrannies tremblent. Les peuples se lèvent. Les trônes croulent. L'Europe intimidée essaye de frapper, et, frappée elle-même, recule pour regarder de loin ce grand spectacle. Ce combat à mort pour la cause de la raison humaine est mille fois plus glorieux que les victoires des armées *qui lui succèdent*. Il conquiert au monde d'inaliénables vérités

au lieu de conquérir à une nation de précaires accroissements de provinces. Il élargit le domaine de l'homme au lieu d'élargir les limites d'un territoire. Il a le martyre pour gloire et la vertu pour ambition. On est fier d'être d'une race d'hommes à qui la Providence a permis de concevoir de telles pensées, et d'être enfant d'un siècle qui a imprimé l'impulsion à de tels mouvements de l'esprit humain. On glorifie la France dans son intelligence, dans son rôle, dans son âme, dans son sang! Les têtes de ces hommes tombent une à une; les unes justement, les autres injustement; mais elles tombent toutes à l'œuvre. On accuse ou l'on absout. On pleure ou on maudit. Les individus sont innocents ou coupables, touchants ou odieux, victimes ou bourreaux. L'action est grande et l'idée plane au-dessus de ses instruments comme la cause toujours pure sur les horreurs du champ de bataille. Après cinq ans, la révolution n'est plus qu'un vaste cimetière. Sur la tombe de chacune de ces victimes il est écrit un mot qui la caractérise. Sur l'une, *philosophie*. Sur l'autre, *éloquence*. Sur celle-ci, *génie*. Sur celle-là, *courage*. Ici, *crime*. Là, *vertu*. Mais sur toutes il est écrit : Mort pour l'avenir, et : Ouvrier de l'humanité.

XVIII. — Une nation doit pleurer ses morts, sans doute, et ne pas se consoler d'une seule tête injustement et odieusement sacrifiée; mais elle ne doit pas regretter son sang quand il a coulé pour faire éclore des vérités éternelles. Dieu a mis ce prix à la germination et à l'éclosion de ses desseins sur l'homme. Les idées végètent de sang humain. Les révélations descendent des échafauds. Toutes les religions se divinisent par les martyrs. Pardonnons-nous donc, fils des combattants ou des victimes! Réconcilions-nous sur leurs tombeaux pour reprendre leur œuvre interrompue! Le crime a tout perdu en se mêlant dans les rangs de la république. Combattre ce n'est pas immoler. Otons le crime de la cause du peuple comme une arme qui lui a percé la main et qui a changé la liberté en despotisme; ne cherchons pas à justifier l'échafaud par la patrie et les proscriptions par la liberté; n'endurcissons pas l'âme du siècle par le sophisme de l'énergie révolutionnaire; laissons son cœur à l'humanité, c'est le plus sûr et le plus infaillible de ses principes, et résignons-nous à la condition des choses humaines. L'histoire de la révolution est

glorieuse et triste comme le lendemain d'une victoire et comme la veille d'un autre combat. Mais si cette histoire est pleine de deuil, elle est pleine surtout de foi. Elle ressemble au drame antique, où, pendant que le narrateur fait le récit, le chœur du peuple chante la gloire, pleure les victimes et élève un hymne de consolation et d'espérance à Dieu!

FIN.

# TABLE DES SOMMAIRES.

## LIVRE QUARANTE-SEPTIÈME.

Séance du 3 octobre 1793 à la convention. — Rapport d'Amar. — Les Girondins décrétés d'accusation. — Les soixante et treize députés de la plaine décrétés de suspicion et jetés en prison. — Procès des vingt et un Girondins. — Leur condamnation. — Leur dernier repas. — Leur exécution. — Appréciation du parti girondin . . . . . . . . . . . . . . . . 5

## LIVRE QUARANTE-HUITIÈME.

Le duc d'Orléans ramené de Marseille à Paris et conduit à la Conciergerie. — Son procès. — Sa condamnation. — Son exécution. — Jugement de l'histoire sur ce prince . . . 39

## LIVRE QUARANTE-NEUVIÈME.

La république au dedans et au dehors. — Carnot. — Situation des coalisés. — Mort du général Dampierre. — L'Angleterre. — Pitt. — Dunkerque assiégée par l'armée anglaise. — Houchard général en chef de l'armée du Nord. — Jourdan. — Hoche. — Levasseur et Delbrel représentants du peuple. — Bataille d'Hondschoote. — Dunkerque délivrée. — Houchard condamné et mis à mort. — Jourdan le remplace. — Bataille de Wattignies. — Le représentant Duquesnoy. — Maubeuge débloqué. — Le général Chancel meurt sur l'échafaud. — Pichegru commande l'armée du Rhin; Hoche, l'armée de la Moselle. — Antécédents de ces deux généraux. — La Vendée. — Lyon et Toulon. — Description de Lyon. — Sa population. — Ses mœurs. — Ses tendances. — Châlier. — Son éducation. — Sa jeunesse. — Massacre des prisonniers. — Troubles de Lyon. — Les sections prennent les armes. — Madinier. — Les sections victorieuses. — Condamna-

tion et exécution de Châlier. — Lyon passe de la résistance à la révolte. — Chasset et Biroteau réfugiés à Lyon. — Commission populaire. — Travaux et préparatifs de défense. — M. de Précy nommé commandant général par les Lyonnais. — MM. de Chenclette et de Virieu. — Kellermann chargé par la convention du blocus de Lyon. — Siége et bombardement de cette ville. — Défense désespérée des Lyonnais. — Doppet remplace Kellermann. — Lyon réduit aux dernières extrémités. — Retraite des assiégés. — La colonne commandée par M. de Virieu est taillée en pièces. — Disparition de M. de Virieu. — La colonne de M. de Précy se div... — Elle est décimée et détruite. — M. de Précy fugitif. — Il parvient à passer en Suisse . 49

## LIVRE CINQUANTIÈME.

Entrée de l'armée républicaine à Lyon. — La convention décrète la destruction de cette ville. — Couthon. — Collot-d'Herbois. — L'armée révolutionnaire. — Fouché. — Profanations. — Supplices. — Destructions. — Ruines. — Misère. — Dorfeuille accélère les exécutions. — Massacres en masse. — Mêmes exécutions dans toute la province. — Toulon se soulève. — Le parti royaliste. — Les Anglais appelés par les insurgés. — Le général Carteaux. — Siége de Toulon par l'armée républicaine. — Napoléon Bonaparte. — Le général Dugommier. — Prise du fort Mulgrave. — Les Anglais évacuent Toulon après avoir incendié la flotte française. — Entrée de l'armée républicaine. — Réactions . . . . . . . . . . . . . . . 99

## LIVRE CINQUANTE ET UNIÈME.

Les exécutions continuent à Paris. — Madame Roland dans sa prison. Elle écrit ses mémoires. — Sa lettre à Robespierre. — Son procès. — Sa condamnation. — Sa mort. — Suicide de Roland. 133

## LIVRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

Les commissaires de la convention Ysabeau et Tallien à Bordeaux. — Les Girondins fugitifs Buzot, Barbaroux, Pétion, Louvet, Valady, Salles, Guadet au Bec-d'Ambès. — Ils cherchent *une retraite* à Saint-Émilion. — Madame Bouquey les reçoit. — *Ils se séparent.* — Valady prend la route des Pyrénées. — Louvet *retourne* à Paris. — Grangeneuve et Biroteau exécutés à

à Bordeaux. — Guadet et Salles découverts sont conduits à Bordeaux et exécutés. — Barbaroux se tire un coup de pistolet. — Il est ramené tout sanglant à Bordeaux et porté à l'échafaud. — Les cadavres de Buzot et de Pétion retrouvés dans un champ. — Barnave, Duport, Bailly. — Leur condamnation. — Leur mort. — Long supplice de Bailly. — Exécution de madame du Barry et de Biron. — Monsieur et madame Angrand d'Alleray. — La donvention oépassée par la commune. — Notes posthumes de Robespierre. — Mesures philanthropiques. — Calendrier républicain. — L'évêque Gobel. — Apostasies. — Hébert et Chaumette. — Profanations du culte catholique. — Inauguration du culte de la raison. — Destruction des tombeaux de Saint-Denis. — Exhumations des restes mortels des rois . 147

## LIVRE CINQUANTE-TROISIÈME.

La terreur dans les départements. — Carrier à Nantes. — Fusillades, noyades, mariages républicains. — Carrier est rappelé à Paris. — Joseph Lebon à Arras et à Cambrai. — Nombreuses exécutions. — Maignet dans le Midi. Tallien à Bordeaux. — Madame de Fontenay (Thérésa Cabarrus). — Elle adoucit Tallien. — Robespierre le jeune à Vesoul . . . . . . . 185

## LIVRE CINQANTE-QUATRIÈME.

Saint-Just et Lebas commissaires de la convention aux armées. — Saint-Just réprime la terreur à Strasbourg. — Lettre intime de Lebas. — La puissance de Robespierre balancée par celle de Danton. — Chaumette et Hébert. — *Le Père Duchesne*. — Clubs de femmes. — Les *tricoteuses* de Robespierre. — La *Société fraternelle*. — La *Société révolutionnaire*. — Rose Lacombe. — Les clubs de femmes fermés par décret de la convention. — Faction d'Hébert. — *Le Père Duchesne* et *le Vieux Cordelier*. — Camille Desmoulins. — Origine du *Vieux Cordelier*. — Robespierre défend la liberté religieuse aux Jacobins. — Épurations aux Jacobins. — Danton rend compte de ses actions. — Robespierre le défend en le protégeant. — Il attaque Anarcharsis Clootz. — Il excuse Camille Desmoulins. — Rapport de Robespierre à la convention. — Danton deviné par Robespierre. — *Fragment du Vieux Cordelier*. — Tentative de rapprochement

entre Hebert et Robespierre. — Proposition d'un triumvirat repoussée. — Politique du comité de salut public. — Danton s'y trompe. — Doctrines professées par Robespierre à la convention. — Tentative d'insurrection d'Hébert. — Elle avorte. — — Rapport de Saint-Just à la convention. — Hébert et ses complices sont arrêtés. — Ils sont mis à mort. — Amis de Danton emprisonnés . . . . . . . . . . . . . . 199

## LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

Robespierre, Danton. — Leur entrevue. — Saint-Just chez Robespierre. — Inaction de Danton. — Séance secrète des trois comités. — Discours de Saint-Just. — Il demande l'arrestation de Danton et de ses complices. — Danton, Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix, Westermann sont arrêtés. — Leur arrivée au Luxembourg. — Séance de la convention. — Discours de Legendre. — Réponse de Robespierre. — Rapport de Saint-Just. — Projet de décret contre Danton et ses complices. — Vote unanime. — Danton dans sa prison. — Camille Desmoulins. — Sa femme. — Procès des accusés. — Leur condamnation. — Leur exécution. — Jugement sur Danton . . . . . . . 241

## LIVRE CINQUANTE-SIXIÈME.

Recrudescence de la terreur. — Le général Dillon, Chaumette, l'évêque Gobel, la veuve d'Hébert, Lucile Desmoulins. — Lettre de madame Duplessis à Robespierre. — Domination du comité de salut public. — Saint-Just à l'armée. — Forces et plan des coalisés en 1794. — Forces des armées françaises. — Pichegru. — Souham. — Moreau. — Victoire de Turcoing. — Marceau. — Duhesme. — Kléber. — Bernadotte. — Jourdan général en chef. — Lefebvre. — Macdonald. — Prise de Charleroi. — Bataille de Fleurus. — Lefebvre et Championnet. — Ballon d'observation. — L'invasion de la Hollande résolue. — Indécision de la cour de Vienne. — Hoche. — Landau débloqué. — Les Autrichiens repassent le Rhin. — Les Prussiens se retirent à Mayence. — Arrestation de Hoche. — Il est ramené à Paris. — Les frontières garanties. — Dumas. — Masséna et Serrurier. — Bonaparte. — Augereau. — Pérignon. — Dugommier. — La flotte de Brest. — Son insubordination. — L'amiral Morard de Galles remplacé

par Villaret-Joyeuse. — La flotte française rencontre la flotte anglaise. — Combat au 1er juin 1794. — Le vaisseau *le Vengeur*. — La flotte française rentre à Brest. — Le *Chant du Départ*. — La terreur et les exécutions redoublent. — Les insulteuses publiques. — Le fils de Custine condamné et exécuté. — Suicide de Clavière. — Sa femme s'empoisonne. — Exécution de Lamourette, évêque de Lyon. — Condorcet. — Sa retraite. — Sa fuite. — Son arrestation. — Il s'empoisonne. — Louvet. — Laréveillère-Lépeaux. — M. de Malesherbes et sa famille, Luckner, Duval-Déprémenil, et les plus grands noms de la monarchie, envoyés à l'échafaud. — Fournées de la guillotine. — Les jeunes filles de Verdun. — Les religieuses de Montmartre. — La guillotine transportée de la place Louis XV à la barrière du Trône. — L'abbé de Fénélon exécuté à 89 ans. — Paroles de Collot-d'Herbois à Fouquier-Tinville. 283

## LIVRE CINQUANTE-SEPTIÈME.

Aspect des prisons. — Roucher, André Chénier. — Les Carmes. — Mesdames d'Aiguillon, de Beauharnais, de Cabarrus. — Le Temple. — Madame Élisabeth. — Madame Royale. — Le dauphin. — Madame Élisabeth au tribunal révolutionnaire. — Elle est condamnée à mort. — Son exécution. — Robespierre domine à la commune et à la convention. — Ses hésitations. — Ses amis Saint-Just, Couthon, Lebas. — Ses ennemis secrets. — Dissensions dans les comités. — Discours de Robespierre à la convention sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. — Décret. — Les restes mortels de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon . . . . . . . . . . . . . . . 317

## LIVRE CINQUANTE-HUITIÈME.

Ladmiral. — Tentative d'assassinat sur Collot-d'Herbois. — Cécile Renault chez Robespierre. — Elle est arrêtée. — Discours de Robespierre à la convention. — Fête de l'Être suprême. — Triomphe de Robespierre. — Irritation des comités. — Projets de lois philanthropiques de la convention. — Décrets du 22 *prairial*. — *Altercations* dans le comité de salut public. — Ro-

bespierre se sépare de ses collègues. — Ses notes secrètes sur quelques membres de la convention. — Conjuration sourde. 347

## LIVRE CINQUANTE-NEUVIÈME.

Les thermidoriens. — La terreur redouble. — Barrère, l'*Anacréon de la guillotine*. — Tendances superstitieuses. — Cathérine Théos. — Dom Gerle. — Madame de Sainte-Amaranthe. — Monsieur et madame de Sartines. — Mademoiselle Grandmaison. — M. de Quesvremont. — Trial. — Robespierre chez madame de Sainte-Amaranthe. — Arrestation de madame de Sainte-Amaranthe et de sa famille. — Elle est impliquée dans la conspiration de l'étranger avec Cécile Renault et Ladmiral. — Les accusés devant le tribunal. — Leur condamnation. — Leur exécution. — Robespierre aux Jacobins. — Tentative de réconciliation entre les membres des comités. . . . . . 379

## LIVRE SOIXANTIÈME.

La réconciliation est trompeuse. — Délibération des conjurés. — Les jacobins et les sectionnaires prennent Robespierre pour chef et pour drapeau. — Symptômes d'un nouveau 31 mai. — Premiers jours de thermidor. — Robespierre se tient à l'écart. — Son pèlerinage à l'ermitage de Jean-Jacques Rousseau le 7 thermidor. — 8 thermidor. — Discours de Robespierre à la convention. — L'assemblée en refuse l'impression. — Robespierre au club des jacobins. — Il lit le discours répudié par la convention. — Son testament de mort. — Agitation. — Manifestations tumultueuses. — Payan propose d'enlever les comités. — Saint-Just au comité de salut public. — Scène violente. — Collot-d'Herbois et Saint-Just. — Les conjurés se préparent à la crise du lendemain. — Lettre de Thérésa Cabarrus à Tallien. — Réponse de Tallien. — Les députés de la plaine indécis. — Ils se laissent entraîner par les conjurés. — 9 thermidor. — Les jacobins se tiennent prêts aux événements de la journée. — Coffinhal, Fleuriot, Payan, Hanriot. — Séance de la convention. — Collot-d'Herbois président. — Saint-Just à la tribune. — Il est interrompu par Tallien. — Billaud-Varennes dénonce les projets des jacobins contre l'assemblée.

— Longue agitation. — Il attaque Robespierre. — Il est vivement applaudi. — Robespierre s'élance à la tribune. — Rumeurs de la montagne. — Tallien enlève la parole à Robespierre et demande l'arrestation d'Hanriot et la permanence de la séance. — Ces propositions votées d'acclamation. — Barrère monte à la tribune et se prononce contre Robespierre. — Vadier succède à Barrère. — Robespierre ne peut se faire entendre. — Il quitte la tribune. — Il est repoussé de tous les bancs. — Vociférations. — Tumulte. — Robespierre décrété d'accusation. — Robespierre le jeune, Couthon, Saint-Just, Lebas partagent son sort. — Les accusés envoyés en prison. — Exécution du même jour. — Exécution de la veille. — Roucher, André Chénier . . . . . . . . . . . . . . . . 399

## LIVRE SOIXANTE ET UNIÈME.

Refus aux prisons de recevoir les accusés. — Ils sont délivrés et ramenés en triomphe à la commune. — L'hôtel de ville foyer de l'insurrection. — Tocsin. — Rappel. — Hanriot à la porte du Carrousel. — Il est arrêté au nom de la convention. — Robespierre au dépôt de la municipalité. — Coffinhal l'entraîne à l'hôtel de ville. — Coffinhal délivre Hanriot. — La séance est reprise à la convention. — Bourdon de l'Oise à la tribune. — Merlin de Thionville. — Tumulte extérieur. — Hanriot veut faire enfoncer les portes. — Il est mis hors la loi. — Il se retire sur l'hôtel de ville. — Barras nommé par la convention commandant général. — Mouvement en sens contraire des agents de la convention et de la commune. — Le peuple indécis. — Barras enveloppe l'hôtel de ville. — Robespierre persiste dans son inaction. — Hanriot abandonné par ses troupes. — Cris de Vive la convention ! — Dulac enfonce les portes de l'hôtel de ville. — Lebas se tire au cœur un coup de pistolet. — Robespierre le jeune se précipite par la fenêtre. — Coffinhal jette Hanriot du deuxième étage dans la cour. — Léonard Bourdon envahit l'hôtel de ville. — Robespierre blessé d'une balle qui lui fracasse la mâchoire. — Cortége des vaincus. — Ils sont conduits à la convention. — Robespierre déposé dans la salle d'attente. — Les prisonniers transportés à la Conciergerie. — Saint-Just et le général Hoche sous le guichet

